REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME CINQUIÈME

DIX-HUITIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place de la Halle

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie Léon FRÉMONT.

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME CINQUIÈME

DIX-HUITIÈME ANNÉE — DEUXIÈME SÉRIE

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, PLACE DE LA HALLE

1893

LIBRARY
JAN 19 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'Assemblée Provinciale de Champagne

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI

I

Si l'on jette un coup d'œil sur l'administration de l'ancienne monarchie française, on est surtout frappé du défaut d'uniformité qui existait autrefois dans l'organisation des provinces. Un grand nombre de pays étaient administrés directement par les agents du roi ; d'autres avaient conservé le privilège d'avoir des *Etats provinciaux*, c'est-à-dire des assemblées chargées de délibérer sur les impôts, les travaux publics, la voirie, la milice, l'instruction publique, en un mot sur toutes les affaires où se trouvaient en jeu les intérêts de la province. C'est au milieu du XIIIe siècle que l'on avait vu apparaître dans le Midi les premières de ces assemblées. Dans les siècles qui suivirent, la plupart des provinces françaises possédèrent cette prérogative ; mais avec l'accroissement du pouvoir central et l'établissement de la monarchie absolue, un grand nombre de *pays d'états* virent disparaître leur autonomie et furent convertis en *pays d'élections*.

A la fin du règne de Louis XIV, le régime des *Etats* n'était plus appliqué que dans le Languedoc, la Provence, la Bourgogne, la Bretagne, le Béarn, la Flandre, l'Artois et le Cam-

brésis. Ces pays devaient, jusqu'à la Révolution, se maintenir en possession de leurs libertés, mais non sans être exposés de la part du pouvoir central à de fréquents envahissements et à une opposition presque systématique.

Parmi les pays d'élections se trouvait la Champagne dont les Etats provinciaux étaient depuis longtemps disparus ; mais comme dans toutes les autres provinces, les populations champenoises avaient conservé le souvenir de leur ancienne indépendance et désiraient vivement le rétablissement des antiques institutions.

Dès le XVIe siècle, les Etats généraux, réunis à Tours et à Blois, avaient réclamé, mais en vain, la transformation en pays d'états de toutes les provinces du royaume. Un siècle plus tard, Fénelon conçut à son tour un vaste plan, qui consistait aussi à établir des assemblées dans toutes les provinces françaises ; si l'on veut en croire Saint-Simon, le duc de Bourgogne avait donné son assentiment et était entré complètement dans les vues de son précepteur. Les évènements ne permirent pas l'exécution de ces projets, qui restèrent encore longtemps dans l'oubli.

En 1750, le marquis de Mirabeau, dans un *Mémoire sur les Etats provinciaux*, reprit et développa les vues de l'archevêque de Cambrai. Enfin, Turgot, en 1776, composa un grand projet d'organisation qui devait partir de la commune pour arriver jusqu'à une espèce d'assemblée nationale consultative. Ce plan proposait l'établissement dans toute la France d'assemblées provinciales et paroissiales ; la chute du Ministère Turgot empêcha ce projet de se réaliser. Necker, devenu ministre, reprit la même idée, et, cette fois, aboutit à un heureux résultat. Un premier essai fut tenté en 1778 dans le Berry[1], suivi en 1779 d'un second essai dans la Haute-Guyenne[2]. Les assemblées créées dans ces pays donnèrent d'assez bons résultats, mais le roi hésita longtemps à prendre la même mesure pour les autres provinces. Il s'y décida cependant, et, au mois de juin 1787, il rendit un édit qui établissait dans tous les pays d'élections une organisation uniforme : « Les heureux effets, *disait le roi dans cet édit*, qu'ont produit les assemblées

1. L'Assemblée provinciale du Berry, créée par arrêt du Conseil du 12 juillet 1878, était composée de douze gentilshommes, douze membres du clergé et vingt-quatre membres du tiers-état. Elle rendit de grands services dans sa province. Une des plus importantes réformes dues à son initiative est la suppression de la corvée.

2. Généralité de Montauban.

provinciales établies par forme d'essai dans les provinces de Berry et de Haute-Guyenne, ayant rempli les espérances que nous en avions conçues, nous avons jugé qu'il était temps d'étendre le même bienfait aux autres provinces de notre royaume ; nous avons été confirmé dans cette résolution par les délibérations unanimes des Notables qui, en nous faisant d'utiles observations sur la forme de cet établissement, nous ont supplié avec instance de ne pas différer à faire jouir tous nos sujets des avantages sans nombre qu'il doit produire. »

La première assemblée instituée en vertu de cet édit fut celle de Champagne. Le règlement pour cette province est daté du 23 juin 1787. L'assemblée provinciale devait se composer de 24 membres nommés par le roi : six pour le clergé, six pour la noblesse et douze pour le tiers-état ; et ces 24 membres choisis directement par le roi en nommaient eux-mêmes 24 autres dans les mêmes proportions. L'assemblée ainsi composée était renouvelable par quart tous les ans, et il était pourvu au renouvellement par ce qu'on appelait les *assemblées d'élections ou d'arrondissements*. Il devait y avoir dans la province des *assemblées de paroisses* nommées directement par les habitants. Les assemblées de paroisses devaient elles-mêmes élire les assemblées d'élections, et celles-ci étaient à leur tour chargées de choisir les membres des assemblées provinciales. La nomination de ces dernières n'était donc réservée en partie au roi que pour la première année. Tel fut le système inauguré en 1787.

II

Les membres de l'assemblée provinciale de Champagne se réunirent pour la première fois au mois d'août 1787. Parmi les représentants de la noblesse et du clergé se trouvaient beaucoup de personnages remarquables, dont quelques-uns étaient même appelés à devenir illustres.

Le président de l'assemblée était de droit l'archevêque-duc de Reims. C'était à cette époque Alexandre-Angélique *de Talleyrand-Périgord* : né en 1736, il était devenu, après avoir fait ses études à Saint-Sulpice, aumônier du roi, puis abbé du Gard. Il avait succédé en 1777 à l'archevêque de Reims, M. de la Roche-Aymon, dont il avait été le coadjuteur[1]. Il était très aimé dans

1. Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord fut député aux Etats-Généraux en 1789. L'année suivante, il fut remplacé sur son siège archi-

son diocèse, où il fai-ait beaucoup de bien. Le siège de Reims lui donnait 60,000 livres de rente, et les produits de plusieurs abbayes, dont il était le titulaire, portaient ses revenus à plus de 200,000 livres.

Parmi les représentants du clergé se trouvaient trois autres prélats : Louis-Mathias *de Barral*, évêque de Troyes ; Anne-Antoine-Jules *de Clermont-Tonnerre*, évêque-comte de Châlons ; et César-Guillaume *de la Luzerne*, évêque de Langres.

Le premier, issu de la maison de Barral en Dauphiné, était né à Grenoble le 26 avril 1746. Il émigra sous la Terreur et ne revint en France qu'en 1802. A cette époque, il devint évêque de Meaux ; grâce à la protection de l'impératrice Joséphine, qui était sa parente, il fut promu en 1805 à l'archevêché de Tours. Il devint sénateur l'année suivante et fut successivement aumônier de la princesse Murat et de l'impératrice elle-même.

Le second, Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, était évêque de Châlons depuis 1782. Après avoir été membre de l'assemblée provinciale de 1787, il devait, deux ans plus tard, devenir deputé aux Etats-Généraux et s'y faire remarquer comme l'un des plus ardents défenseurs du clergé. Emigré sous la Révolution, pair en 1814, archevêque de Toulouse (1820) et cardinal (1822), il mourut en 1830.

Le troisième prélat, César-Guillaume de la Luzerne[1], était né à Paris en 1738. Lui aussi devait être député aux Etats de 1789. Il émigra en 1791 et devint plus tard, sous Louis XVIII, pair et ministre d'Etat.

Les autres représentants du clergé à l'assemblée provinciale de Champagne étaient : l'abbé de *Clairvaux*[2], l'abbé de *Morimond*[3], l'abbé *Boulier*, l'abbé de *Maurous*, l'abbé d'*Audigné* et l'abbé *Gosselin*.

épiscopal par l'archevêque constitutionnel Nicolas Diot. En 1803, il fut appelé par Louis XVIII à Mittau, et devint en 1808 son grand-aumônier. Pair de France en 1814, cardinal et archevêque de Paris en 1817, il mourut en 1821.

1. Ce dernier n'est cité que pour mémoire, car il n'assista pas aux séances de l'assemblée provinciale.

2. L'abbaye de Clairvaux (Aube) était une des plus riches de France. Elle avait été fondée par saint Bernard en 1115 ; aujourd'hui, l'ancienne abbaye a reçu une affectation bien différente de sa destination primitive. Elle est devenue une prison centrale et renferme plus de deux mille condamnés.

3. L'abbaye de Morimond, dans le Bassigny, l'une des quatre filles de l'ordre des Cîteaux, avait été fondée en 1109 par Olderic d'Aigremont, seigneur de Choiseul, et par sa femme, Adeline.

Pour compléter l'énumération des députés du clergé à l'assemblée provinciale, il reste à citer le nom de deux personnages dont l'un principalement s'est acquis par la suite une grande célébrité. Ces deux personnages sont l'abbé de *Montesquiou-Fezensac* et l'abbé de *Périgord.*

François-Xavier-Marc-Antoine de Montesquiou-Fezensac était né en 1757 au château de Marsan. Il fut député aux Etats-Généraux et refusa de se réunir au tiers tant qu'il n'en eut pas reçu l'ordre du roi. Il prit une part active aux discussions ecclésiastiques. Emigré en 1791, il revint en France au 9 thermidor et fut un des agents de Louis XVIII en France. Ce fut lui qui remit à Napoléon Ier de la part de Louis XVIII la lettre où celui-ci réclamait sa couronne. En 1814, il fit partie du gouvernement provisoire ; il fut sous la Restauration ministre de l'Intérieur, puis ministre d'Etat, pair de France, membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions.

Enfin, le membre de l'assemblée provinciale de Champagne, qui était appelé aux plus hautes destinées politiques, était l'abbé de Périgord. Il était à cette époque encore obscur, et, malgré son âge [1], il n'était qu'abbé de Saint-Denis [2] : « Rien, « dit M. Léonce de Lavergne, dans son bel ouvrage [3], n'annon- « çait la future grandeur de ce personnage équivoque et mécon- « tent, fait prêtre malgré lui, froidement spirituel, novateur « hardi, railleur hautain, paradoxal, ambitieux profond et prêt « à tout. » Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord dont M. de Lavergne trace un portrait si sévère, devait être quelques années plus tard le prince de Bénévent. Il était le fils aîné du comte Charles-Daniel de Talleyrand-Périgord et d'Alexandrine de Damas. C'était le neveu de l'archevêque de Reims, président de l'assemblée provinciale. Sa biographie est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la reproduire ici [4].

Les représentants de la noblesse étaient un peu moins brillants, mais on y remarquait cependant l'élite de la noblesse champenoise. C'étaient : le marquis d'Ecquevilly, seigneur de Grandpré, — le marquis d'Ambly, — le baron de la Michodière, comte d'Hauteville, conseiller d'Etat ordinaire et conseiller d'honneur au Parlement, — le comte de Saint-Belin, sei-

1. Il avait alors 34 ans.

2. Diocèse de Reims.

3. « Les assemblées provinciales, sous le règne de Louis XVI », par M. Léonce de Lavergne.

4. Ses mémoires, comme on le sait, ont été publiés dernièrement.

gneur de Blézy, — le commandeur de Dampierre, seigneur de Dampierre, — le comte de Coigny, seigneur de Mareuil en Brie, — le marquis de Mesgrigny[1], comte de Briel, de Savoie-Villebertin, vicomte de Troyes, baron de Poussey, — le président Le Rebours, seigneur de Saint-Mard, président au Parlement, — le marquis de Thuisy, seigneur de Saint-Souplet, baron de Challerange, — le baron de Coucy, seigneur de Poilcourt, — le comte de Choiseul, seigneur d'Aillecourt[2], — le marquis de Saint-Chamans, marquis de Montaiguillon, seigneur de Villenauxe.

Les représentants du tiers-état à l'assemblée provinciale de Champagne étaient les suivants :

1° Députés des villes. — MM. *de Souyn*, maréchal des camps et armées du roi, maire de Reims, — *Huez*, doyen du bailliage et siège présidial, maire de Troyes, — Roger, maire de Rethel, — *de Ballidart*, chevalier, procureur du roi au siège de Vitry, — *de Berle*, chevalier, seigneur de Maffrecourt, maire de Châlons, — *Baudot de Ville*, ancien maire de Langres, — *de Brienne*[3], maréchal de camps, maire de Bar-sur-Aube, — *Florion*, admodiateur à Sainte-Ménehould, — *Leblanc*, seigneur de Neuville, — *Perrin des Isles*, avocat et échevin à Joinville, — *Bruley de la Brunière*, conseiller au bailliage de Sézanne.

2° Députés des campagnes. — MM. *de Crancé*[4], écuyer, seigneur de Balham-sur-Aisne, — *Fromageot*, négociant à Troyes, — *Sohier*, écuyer, seigneur de Berlize et d'Inaumont, — *Martin*, seigneur d'Ecriennes, près Vitry, — *Turpin*, écuyer, seigneur de Besnoyers, — *Rivot*, ancien maire de Langres, —

1. Voir « Essai d'Histoire de la famille de Mesgrigny », par M. Emile Socart (Annuaire de l'Aube, 1864).

2. Le comte de Choiseul d'Aillecourt, les marquis d'Ambly et de Mesgrigny, et un grand nombre d'autres, furent députés, deux ans plus tard, aux Etats-Généraux.

3. Athanase-Louis-Marie de Loménie, comte de Brienne, était le frère du célèbre ministre de Louis XVI. Il fit partie pendant quelque temps de l'assemblée provinciale de Champagne, mais il devint ministre de la guerre et fut remplacé à l'assemblée par son fils. Il mourut sur l'échafaud le 10 mai 1794, âgé de 64 ans.

4. Edouard-Louis-Alexis Dubois de Crancé, né à Charleville en 1747, était lieutenant des maréchaux de France au moment de la Révolution. Elu à l'Assemblée nationale il fut l'adversaire violent des Girondins. Il présida la Convention et fut membre du Conseil des Cinq-Cents. A diverses reprises, il fut chargé d'expéditions militaires et devint ministre de la guerre en 1799. Disgracié au 18 brumaire, il mourut à Rethel le 29 juin 1814. On a de lui un certain nombre d'écrits politiques.

Gallée, prévôt de la Ferté, — *Sergent*, seigneur du Belay, maître particulier des eaux et forêts de Vitry et Châlons, — Quatresous de Parctelaine, d'Epernay, — *Collot*, bailli de Châteauvillain, — *Roger*, notaire, échevin de la ville de Sézanne. Les deux procureurs syndics étaient MM. *Levesque de Pouilly*, seigneur d'Arcis-le-Ponsart, et *Roze*, avocat au Parlement. Le secrétaire-greffier était M. de la Paix.

L'assemblée se réunit pour la première fois le 4 août 1787. Son premier soin fut de se compléter par l'Election, car, comme il a été dit plus haut, les premiers membres, nommés directement par le roi, devaient, pour la première fois seulement, élire leurs collègues. Ainsi composée, l'assemblée devait nommer la Commission chargée de la représenter dans l'intervalle des sessions. Ce bureau permanent, chargé de l'administration et de l'exécution des décisions de l'assemblée provinciale, portait le nom de *commission intermédiaire*. Elle se composait d'un membre du clergé, un membre de la noblesse et deux membres du tiers-état. Ce furent pour le clergé, l'abbé d'Andigné ; pour la noblesse, le baron de Coucy ; et pour le tiers, MM. Turpin et de Crancé.

La commission intermédiaire de Champagne fut de suite chargée par l'assemblée provinciale de faire :

1° Le dénombrement de la population, la statistique des maladies, incendies, calamités, qui affligeaient chaque année la province.

2° Le tableau de la propriété foncière, de sa répartition, des diverses branches de culture et le dénombrement des bestiaux.

3° D'étudier la voirie de la province et enfin de rechercher les améliorations à apporter au sort de la population par une plus juste répartition des impôts et des charges publiques, et par l'institution d'établissements de bienfaisance, d'ateliers de charité, etc.

Dans la séance du 8 août, l'assemblée provinciale fit le compte des frais qu'elle occasionnerait. On discuta la question de savoir si les membres de l'assemblée recevraient un traitement, mais contrairement à ce qui avait lieu dans d'autres provinces, et dans un but d'économie, il fut décidé que les syndics et les membres de la commission intermédiaire recevraient seuls une indemnité[1]. Après tous ces préliminaires,

1 *Frais de l'assemblée provinciale :*

l'assemblée provinciale se sépara. Sa session préparatoire était terminée.

III

Dans le courant du mois d'octobre 1787, l'archevêque de Reims reçut du roi la lettre suivante l'invitant à convoquer l'assemblée provinciale :

« Mon cousin, mon intention étant que l'assemblée provinciale de la généralité de Champagne se tienne à Châlons le 17 novembre, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous vous trouviez ledit jour 17 novembre, en ladite ville de Châlons, à l'effet de présider ladite assemblée, que vous avertissiez tous ou chacun des membres qui doivent composer ladite assemblée et s'y trouver ledit jour. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde. Ecrit à Versailles, le 18 octobre 1787. Signé : Louis. — Contresigné : Baron de Breteuil. »

Après avoir reçu cette lettre, Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, s'empressa de convoquer les députés pour la date fixée et le 17 novembre, eut lieu l'ouverture solennelle de la session[1], en présence des commissaires du roi, MM. Rouillé d'Orfeuil père[2] et fils. Des discours furent prononcés par l'archevêque et l'intendant. Le lendemain eut lieu la messe du Saint-Esprit. Ce ne fut donc que le 19 novembre que l'assemblée provinciale commença ses travaux. Elle se divisa à cet effet en quatre bureaux.

1. Le bureau des fonds et de la comptabilité qui eut pour président l'évêque de Troyes.

Deux syndics à 4,000 fr.	8.000 fr.
Leur indemnité de logement, 600 fr.	1.200
Quatre membres de la commission intermédiaire à 1,200 fr.	4.800
Greffier, 1,500	1.500
Traitement de la personne choisie pour suivre les affaires à Paris	1.200
Concierge	300
Frais de bureau	3.000
Principal commis	2.400
Quatre commis (traitements et gratifications)	6.000
Expéditionnaire	400
Total	28.800

1. Pour le cérémonial, voir les procès-verbaux des séances, deux volumes, Châlons, Seneuze, 1788.

2. M. Rouillé d'Orfeuil était alors intendant de Champagne.

2. Le bureau des impositions présidé par l'évêque de Châlons.

3. Le bureau des travaux publics présidé par le comte de Coigny.

4. Le bureau du bien public présidé par le marquis d'Ecquevilly [1].

Les membres de l'assemblée furent répartis en nombre égal entre les quatre bureaux. Après la formation des bureaux, plusieurs séances furent consacrées [2] à la lecture du rapport que la commission intermédiaire avait été chargée de composer. Ce rapport ne saurait être mieux résumé que par les propres paroles que lui consacre M. Léonce de Lavergne dans son ouvrage sur les Assemblées provinciales : « Le rapport de la commission intermédiaire de Champagne, dit l'éminent auteur, contenait une véritable statistique agricole de la province, il en résultait que l'étendue totale était de 4,000,000 d'arpents de 51 ares et que le produit brut pouvait être évalué en tout à 60,000,000, ou 30 fr. par hectare. Les vignes couvraient 100,000 arpents, ou environ 10,000 hectares de moins qu'aujourd'hui. D'immenses quantités de terres incultes ne donnaient aucun produit. Le nombre des chevaux était de 120,000 ; celui des bêtes à laine de 720,000 ; encore l'hiver rigoureux de 1784 et le manque de fourrage en 1785 avaient-ils réduit ce dernier nombre de près d'un tiers. Aujourd'hui les quatre départements champenois possèdent 2 millions de moutons, 400,000 bêtes à corne, 200,000 chevaux, et la valeur moyenne de ces divers animaux s'est encore plus accrue que la quantité. Un mémoire soumis à l'assemblée par un de ses membres, M. Leblanc, traitait de l'état des troupeaux et des moyens de les améliorer ; l'auteur avait visité plus de 200 troupeaux sans en trouver un seul uniforme ; à côté de moutons valant un louis, il y en avait qui ne valaient pas 4 livres. Ce n'était évidemment pas à la nature du sol qu'il fallait attribuer ces inégalités, mais au peu de soin des cultivateurs. La commission intermédiaire avait recueilli des renseignements non moins précis [3] sur les manufactures : « Nous pouvons, disait le rapport, vous présenter la ville de Reims comme soutenant depuis plus de mille années une des

1. Etant absent, le marquis d'Ecquevilly fut suppléé par le comte de Choiseul.

2. Procès-verbaux, séances des 19 et 20 novembre 1787.

3. Le rapport de la Commission intermédiaire avait été rédigé par M. Levesque de Pouilly.

manufactures les plus intéressantes du royaume par le nombre et la diversité des étoffes qui s'y fabriquent. En ne jetant les yeux que sur la quantité fabriquée dans le courant de l'année dernière, on trouve 95,000 pièces d'une valeur exactement calculée de 11 millions de livres dont la moitié peut être considérée comme le prix de la main-d'œuvre. Ces étoffes passent en Espagne, Portugal, Italie, dans le Levant, et y soutiennent la concurrence avec celles des Anglais. On emploie pour les faire un quart de laine d'Espagne, les trois autres quarts sont tirés du royaume. Trente mille personnes, tant dans Reims que dans la campagne qui l'environne, sont occupées à ce travail. Suivaient des détails du même genre sur les fabriques de Troyes, de Rethel, de Châlons, de Suippes, d'Arcis-sur-Aube, sur la coutellerie de Langres, les armes à feu de Charleville, l'entrepôt des fers de Saint-Dizier. Le reste du rapport entrait dans de grands détails sur l'état des routes. La Champagne avait alors 375 lieues de 2,000 toises ou 1,500 kilomètres de routes terminées ; elle en a aujourd'hui 8,000. La question des corvées ayant été définitivement réglée par le roi, il ne s'agissait plus que de bien employer le fonds de l'impôt établi en échange[1]. »

Après avoir ainsi passé en revue la population, la natalité, le mode de culture des terres, la moyenne des récoltes, le chiffre des troupeaux et l'assiette de l'impôt, le rapport de la commission intermédiaire exposait les réformes qu'il semblait urgent d'opérer ; les impôts surtout, plus lourds à cette époque en Champagne que dans toute autre province, attiraient son attention : « Il faut, disait le rapport, émouvoir le cœur du roi pour obtenir des soulagements en faveur d'une province qui gémit sous le poids d'un fardeau disproportionné à ses forces. » Les différents modes d'assiette et de recouvrement de l'impôt donnaient lieu à de justes plaintes. Des réformes avaient été apportées récemment, mais la commission intermédiaire en demandait de nouvelles : « Peut-être pourrait-on, disait-elle, établir quelques distinctions en faveur de l'artisan ou du manouvrier, père de famille chargé d'enfants en bas âge. Nous voyons, en effet, que dans la généralité de Paris, ceux qui ont 6 enfants ne paient que la moitié de l'impôt et que ceux qui en ont 10 en sont entièrement exempts[2], jouissent de la remise

1. Léonce de Lavergne. « Les assemblées provinciales. » Dans le même sujet consulter l'intéressant ouvrage du vicomte de Luçay.

2. La loi de finances pour l'année 1890 avait pris une sage mesure dans le même ordre d'idée. Elle exemptait de l'impôt mobilier les père et mère

de la moitié de leur capitation et de l'exemption personnelle de la corvée, exemption à laquelle on pourrait substituer aujourd'hui, celle de la contribution qui en tient lieu. »

Le rapport de la commission intermédiaire était donc en même temps qu'une statistique un véritable plan de réforme.

Presque toutes les séances du 21 au 29 novembre furent consacrées aux travaux des différents bureaux siégeant séparément. L'assemblée se réunissait tantôt à 10 heures du matin, tantôt à 10 heures du soir, souvent même la réunion avait lieu le matin et le soir. Le 1er décembre, on s'aperçut de l'insuffisance des fonds de la province pour subvenir aux frais de l'assemblée provinciale[1] et des assemblées d'élection.

La dépense *totale* avait été évaluée à 169,420 livres, mais lorsqu'on en vint à l'exécution, on s'aperçut que ces évaluations optimistes étaient bien loin de la vérité. La différence entre les prévisions et la réalité était de 118,000 livres. L'assemblée, malgré ce déficit de 118,000 livres, résolut de ne réduire ni les traitements ni le nombre des membres appointés de l'assemblée provinciale et des assemblées secondaires. Il fallait donc trouver de nouvelles ressources. Dans la séance du 2 décembre, le bureau de comptabilité fit son rapport sur les mesures à prendre pour se procurer des fonds. A la suite de ce rapport, il fut décidé que l'assemblée « supplierait très humblement Sa Majesté » de vouloir bien lui accorder la faveur d'un abonnement aux vingtièmes[2] ; et l'assemblée consentait en revanche une augmentation de 200,000 livres audelà du produit actuel des vingtièmes[3].

Ce point une fois réglé, l'assemblée se consacra à toutes les questions soumises à sa compétence. Voici du reste le résumé chronologique de ses travaux :

6 *Décembre.* — Instruction sur différents objets d'économie rurale.

7 *Décembre.* — Rapport sur la répartition de la capitation de la noblesse. — Rapport sur les manufactures de la province.

de 7 enfants. Malheureusement, par suite de quelques difficultés rencontrées dans l'exécution, cette disposition a disparu dans les lois de finances des deux dernières années.

1. Voir plus haut le détail des dépenses prévues pour l'assemblée provinciale.

2. Sous réserve des droits et immunités du clergé et de l'Ordre de Malte.

3. Procès-verbaux. — Séance du 5 décembre.

10 *Décembre.* — Rapport sur les haras (plan de réforme de l'administration des haras).

11 *Décembre.* — Rapport sur les travaux des routes [1]. L'assemblée entre à ce sujet dans tout le détail de l'adjudication des matériaux et de la main-d'œuvre [2].

12 *Décembre.* — Témoignage de satisfaction de l'assemblée à l'ingénieur. L'assemblée s'occupe de réparations à effectuer à un pont sur la Marne [3].

13 *Décembre.* — Rapport sur le règlement.

14 *Décembre.* — Réunion des bureaux séparément.

15 *Décembre.* — Discussion sur l'abonnement des vingtièmes ; rapport sur les pépinières ; rapport sur la taille.

16 *Décembre.* — Suppression des inspecteurs de taille. Le dépôt de mendicité est confié à l'assemblée. — Plan pour la réorganisation de la navigation (écluses). Rapport sur les mœurs et l'instruction publique. Sur la proposition de l'archevêque, on nomme un agent pour suivre les affaires de l'assemblée à Paris, chez le ministre : l'abbé Bourlier est chargé de ces fonctions. Relativement à différents mémoires adressés à l'assemblée par des assemblées d'élections ou par des particuliers, il est décidé que les mémoires anonymes ne seront pas reçus et, « si quelques auteurs ne veulent pas être nommés, ni signer leurs mémoires, ils seront tenus de les faire parvenir à une personne connue qui les signera et en sera garante. »

Le 17 *Décembre*, à 6 heures du soir, eut lieu la séance de clôture, en présence des commissaires du roi, MM. Rouillé

1. « L'impôt le plus accablant pour les peuples, *dit le rapport*, en *parlant de la corvée*, le plus contraire aux principes d'humanité de tout gouvernement sage, est proscrit à jamais. La justice de Louis XVI a prononcé ; un jour plus pur et plus serein a lui sur la France entière, et la province de Champagne plus qu'aucune autre a des actions de grâce infinies à rendre à notre auguste monarque pour l'abolition de la corvée. »

2. Voir le plan de voirie qui se trouve au complet dans le recueil des procès-verbaux de l'Assemblée (Châlons, Seneuze, 1787).

3. Dans la même séance fut lu un rapport sur les travaux de charité. L'Assemblée décida que les fonds de charité destinés à secourir les pauvres serviraient en même temps à payer les travaux des routes ; et, pour arriver à ce but, le moyen était bien simple : Les travaux des routes devaient être effectués par les pauvres valides qui demanderaient des secours. C'est ce qui ressort d'une instruction générale sur le régime des ateliers de charité, instruction ainsi conçue : Art. I. Les fonds de charité étant destinés à occuper les pauvres qui, dans la saison rigoureuse, ne trouvent point à travailler, seront employés ainsi qu'ils l'ont été jusqu'ici, soit à ouvrir des chemins neufs, soit à réparer les communications vicinales.

d'Orfeuil. M. Rouillé père fit un discours des plus élogieux, où il ne ménageait la modestie, ni du Président, ni des membres de l'Assemblée : « Messieurs, dit-il, le moment de votre séparation est arrivé ; il est temps de mettre fin à vos séances et d'assigner des bornes à votre zèle. Vous venez, Messieurs, de le couronner d'une manière éclatante, en obtenant pour cette province l'abonnement de ses vingtièmes ; c'est à votre persévérance qu'elle sera redevable de cette faveur ; mais elle doit les plus vives actions de grâces au prélat vertueux qui vous préside et qui, par l'ascendant que lui donne sur les esprits les qualités éminentes de son cœur, a préparé cet heureux évènement. Nous ne pouvons aussi, Messieurs, que vous adresser nos justes félicitations et partager avec vous la joie que doit vous inspirer ce premier succès. Mais vous avez porté plus loin vos vues bienfaisantes. Pénétrés, comme vous devez l'être, de l'importance de vos obligations, vous avez désiré de les connaître dans le plus grand détail afin de les mieux remplir.

« En conséquence, tous les dépôts de l'administration vous ont été ouverts et vous y avez puisé les instructions et la lumière que vous cherchez... Vous vous êtes également rendus certains de la nature, de l'essence et de la quotité des impositions que paie cette province, de ce qui en rentre net dans les coffres du roi...

« Vos regards se sont portés sur toutes les parties de l'administration et, si le temps et les circonstances ne vous ont point encore permis de vous arrêter à un plan fixe et déterminé, du moins vous avez posé les bases qui sont comme autant de pierres d'attente qui déposeront en faveur de votre zèle et de la sagesse de vos résolutions. Qu'il est beau, Messieurs, après avoir ainsi travaillé au bonheur de vos concitoyens, d'aller vous livrer aux douceurs du repos. Vous porterez avec vous ce sentiment intérieur du bien que vous avez fait, et loin de vous vouer à une inaction, qui tournerait au détriment de la chose publique, vous vous reposerez sur votre *commission intermédiaire* du soin de suppléer et d'achever, sous votre surveillance, ce que vous avez si bien commencé. »

Ensuite, dit le procès-verbal de la séance de clôture, « Messieurs les députés se sont séparés en se donnant des témoignages réciproques d'estime, de confiance et d'attachement »[1].

1. Procès-verbal du 17 décembre.

IV

L'assemblée provinciale de Champagne ne devait plus se réunir ; mais sa commission intermédiaire continua cependant à siéger jusqu'à la Révolution. L'établissement des assemblées provinciales en 1787 fut pour la France une véritable révolution pacifique ; ce fut le bouleversement complet de l'administration antérieure. Quelques historiens ont jugé sévèrement cette institution nouvelle [1]; mais elle était en réalité excellente. Il nous a paru intéressant de connaître sur ce sujet l'avis du prince de Talleyrand ; car cet illustre homme d'Etat fit partie, comme nous l'avons vu, de l'assemblée provinciale de Champagne [2], alors qu'il n'était encore que l'abbé de Périgord. Quoique, dans ses Mémoires, il parle à plusieurs reprises des assemblées provinciales, nulle part il ne dit qu'il fut membre de l'assemblée qui nous occupe. C'est dans sa correspondance que nous trouvons son opinion sur ce point. Il écrivait le 4 avril 1787 à son ami Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople, en prenant la défense des projets de Calonne : « Des assemblées provinciales, et plus de privilèges, c'est la « source de tous les biens. Il n'y a rien qui ne puisse être fait « par les administrations provinciales, et il n'y a pas de chan- « gement heureux qui puisse être fait sans elles. Mon ami, le « peuple sera enfin compté pour quelque chose [3]. »

Comme on le voit, le futur diplomate était un partisan décidé des administrations provinciales. Mais, si quelque chose, mieux encore que l'opinion de Talleyrand, peut démontrer l'excellence de cette institution, c'est qu'elle a survécu aux révolutions et qu'on retrouve encore aujourd'hui en France et dans presque toutes les contrées de l'Europe [4] une organisation provinciale analogue. Notre *conseil général*, avec un autre nom, n'est-il pas une assemblée provinciale et notre *commission départementale* actuelle ne peut-elle pas se comparer, presque dans tous ses points, à la *commission intermédiaire* qui était chargée en 1787 de l'administration du pays dans l'intervalle des assemblées provinciales ?

1. Voir Tocqueville. « L'ancien régime et la Révolution ».

2. Il était membre du bureau des impôts.

3. Corresp. de Talleyrand.

4. En Italie, Belgique, Allemagne, Espagne, Angleterre, Suède, Russie, etc., on trouve des organisations provinciales comparables.

Aussi, malgré les difficultés qui se produisirent au début et qui auraient disparu si la Révolution n'était venue tout bouleverser, l'institution des assemblées provinciales dans les pays d'élections en 1787, doit être considérée comme l'une des plus belles réformes du règne de Louis XVI.

Jacques Régnier.

Château de la Chauvinière, 9 septembre 1892.

HISTOIRE ET CARTULAIRE*

DU PRIEURÉ DE

NOTRE-DAME & SAINTE-MARGUERITE DE LA PRESLE

DEUXIÈME PARTIE

CARTULAIRE[1]

1

AOUT 1209

« *Tiltres du Prieuré de Notre Dame de la Presle proche Ecry, diôcèse de Reims, collationnez aux originaux a la requisition de tres reverende dame Claude Gabriel de Ravenelle de Sablonniers, titulaire dudit Prieuré* — 1684 — *traduits la pluspart du latin en françois par J. G. pr.*

« Je Raoul de Escry et Foulque ma femme savoir faisons a tous que, du consentement des héritiers de moy Raoul, nous avons donné en aumonne a la maison qui se fonde de nouveau dans un lieu qu'on appelle *La Presle*, pour le salut de nos âmes, le lieu dans lequel cette même maison est construite, LXX journaux de terre situées dans les lieux qui se nomment La Presle au Pomerol, Moymont, Sacimont et en la Voye des Tranlians, et XXVI[2] muids de vin annuellement a Urselle et a perpetuité, et notre saulsois d'Ermimeche, pour en jouyr librement, en paix et en repos par la maison et a perpetuité.

De plus nous avons legué a la même maison a perpetuité LII septiers de bled a percevoir sur nos moulins d'Escry et d'Aguillecourt tous les ans ; tellement que ladite maison ne sera tenu de rien fournir pour la reparation et refection desdits mou-

* Voir page 413, tome IV de la *Revue de Champagne*.

1. Archives nationales, LL 1019, in-4° relié en maroquin rouge.

2. Le texte latin porte XX.

lins. Et s'il arrive que quelqu'un desdits moulins vienne a se détruire ou a manquer de quelque maniere que ce soit, le bled susdit sera perçu dans son entier par la même maison sur le moulin qui restera. Or ladite maison commencera de recevoir le bled susdit tous les ans a la fete de Saint Remi, chef d'octobre, en sorte que dès a presens elle recevra tout le bled qui nous appartient dans lesdits susdits moulins, jusqu'à ce qu'elle ait la quantité entière du bled susdit. S'il arrive que lesdits moulins se donnent a cens, ladite maison recevra la susdite quantité de bled avant qu'il soit rien payé dudit cens à nous ou à nos successeurs.

Item nous avons accordé a la susdite maison toutes les aisances de toutes nos terres et particulièrement d'Escry tant dans les pasquis ou paturages qu'autres lieux, et la puissance d'acquérir tout ce que ladite maison pourra acquérir dans notre propre terre ou dans les féodales.

Afin donc que ces choses que nous avons faites du consentement des héritiers de moi Raoul demeurent inébranlables et ratifiées, nous les avons fait fortifier par le témoignage du présent écrit et par le sceau de nos armes.

Fait l'an de grâce MCCIX, au mois d'Août[1]. »

1. Ego Radulfus de Ecreio et Fâlca uxor mea, notum fecimus universis quod, de assensu heredum (*sic*) mei Radulfi, domui hospitali que de novo fundatur in loco qui dicitur Pratella, pro remedio animarum nostrarum, concessimus in elemosinam locum in quo domus fundata est, septuaginta jornalia terre, sita in locis que dicuntur Pratella, AuPomerol, Moymunt, Sacimont, et en la voie des Tranliaus; et viginti modios vini annuatim, apud Ursellum, in perpetuum. et salicetum nostrum En mimeche, liberè, quietè, et pacificè, ab eadem domo perpetuo possidenda.

Pretereà concessimus eidem domui imperpetuum quinquaginta duos sextarios bladii, in molendinis nostris de Ecreio et de Aguillicurte, singulis annis percipiendos. Ità quod eadem domus in reparatione vel refactione (*sic*) molindinorum nichil ponere tenebitur; et si aliquod molendinorum predictorum destrui, vel aliquo alio modo deficere contigerit, bladum prescriptum, cum omni integritate, in residuis remanentibus, ab eadem domo percipietur.

Domus vero jàm dictà bladum sepedictum, singulis annis, incipiet recipere, ad festum beati Remigii, in capite octobris, ità quod ex tunc totum recipiet bladum, quod ad nos spectat, in jàm dictis molendinis, donec prescriptam summam bladii ex integro habuerit. Si autem contigerit predicta molendina ad trecensum dari, memorata domus dictam summam bladii recipiet, antequàm nobis vel successoribus nostris de trecensu aliquid persolvatur. Preterea concessimus etiam eidem domui omnes æszantias totius terre nostre, et precipue de Ecreio, tam in pascuis quam in aliis, et potestatem adquirendi quicquid dicta domus in propria terra nostra, vel infeodis nostris poterit adquirere. Ut igitur hec à nobis, de assensu heredum (*sic*) mei Radulfi, facta, inconcussa permaneant, et rata, ea presentis scripti testimonio et sigillorum nostrorum patrocinio fecimus roborari. Actum anno gratie M°CC°IX°, mense augusto. (*Arch. de la Côte-d'Or, Prieuré de la Presle, Molesme, liasse* 250.) — V. la pièce n° 94 ci-dessous.

2

JUIN 1212

« Alberic par la grâce de Dieu archevêque de Reims à tous fidèles chrétiens qui ces présentes lettres verront, salut au Seigneur.

Sachent tous que notre bien aimée fille en Jésus-Christ noble femme Mathilde de Villers ayant fondé de ses biens propres certaine maison proche Escry, en un lieu qu'on appelle *La Presle*, elle a voulu que cette maison soit dédiée au culte divin ; et, étant inspirée de Dieu, qu'il y ait un couvent de religieuses, tellement qu'elles fussent sujettes à l'église de Molesme et qu'elles observassent l'ordre de ce lieu, et la règle et les coutumes de Juilly [1].

Noble homme, Gérard, seigneur d'Escry, patron ou protecteur de ce lieu a aussi confirmé ce don, accordant libéralement a l'église de Molesme ce lieu avec ses dépendances en tant qu'il luy appartenoit.

Comme donc le devoir de notre charge nous invite a exciter et promouvoir les vœux pieux des bonnes âmes, particulièrement dans les choses qui ne s'éloignent pas de la raison, obtempérant aux dévotes prières de la dame noble Mathilde, nous lui avons accordé ce qu'elle réqueroit si humblement, assujettissant, en tant qu'il nous appartient, ledit bien à l'église de Molesme et confirmant librement le fait ainsi qu'il est écrit ci-devant.

Eu égard donc tant à la pauvreté qu'à la nouveauté dudit lieu, nous le quittons, à perpétuité, du consentement de l'église de Reims, et par un motif de piété, de tout ce qu'il doit ou pourrait devoir cy-apres à nous ou a nos successeurs, s'il leur doit quelque chose.

Or, pour une plus grande sureté et prévoyance, consacrant ledit lieu au culte divin, nous le confirmons à l'église de Molesme et aux moniales qui serviront Dieu dans ledit lieu de La Presle, avec tout ce qui leur appartient à present et ce qu'elles pourront acquérir à l'avenir par de justes moyens et par le soin et protection dudit seigneur.

Quiconque donc voudra contrevenir témérairement à cette notre confirmation, nous le lions de sentence d'anatheme, voulant qu'il ne se puisse relever jusques à ce que par une satisfaction raisonnable il se soit amendé de sa faute.

Et afin que toutes les choses susdites demeurent fermes et stables, nous avons apposé à ladite page notre cachet et celui de l'église de Reims.

Fait en l'an du Seigneur MCCXII, au mois de Juin » [2].

1. Pour *July*.

2. V. le texte latin dans la *Gallia Chr.*, t. X, *Instr. Eccl. Remens.*, f. 57-58 et aux *Arch. de la Côte-d'Or*, H. 250 ; V. aussi les pièces nos 2 et 51 ci-dessous.

3

DÉCEMBRE 1218

« Je Blanche, comtesse de Troyes palatine, fais savoir à tous qui ces presentes lettres verront que la discorde naissant entre mes bien aimées la prieure et couvent de La Presle, d'une part, et mes bien aimés et fidèles Orric et G. fils de deffunte Ermengarde de Tours-sur-marne, d'autre part, sur certain leg que ladite Ermengarde avait fait à l'église de La Presle, ils se sont enfin accordés en ma présence en la maniere qui sensuit :

C'est assavoir que pour le leg susdit lesdits frères Orric et G. ont assigné à l'église de La Presle X septiers de blé, mesure de Chalons dans la part quils ont aux dimes de Buxy, dans laquelle part des dimes ladite église avait déjà de revenu annuel XX septiers de blé, a la même mesure, du don de la comtesse tante du côté de la mère desdits Orric et G., ainsi qu'il est plus amplement contenu dans la carte de *Marie-de-bonne-mein*, jadis comtesse de Champagne, prouvenante dici que j'ai vue et ouï.

Or les X septiers de blé susdits qui appartiennent à l'église de La Presle, à cause de l'aumône de ladite Ermengarde seront tenus par ladite comtesse et *sa nièce* aujourd'hui religieuses de La Presle, tant qu'elles vivront ; et après leur décès, ils demeureront à l'église de La Presle à perpetuité.

Ont accordé encore en ma présence et se sont obligés lesdits frères de ne rien lever de leur dime jusqua ce que l'église de La Presle ait perçu devant eux lesdits XXX septiers de blé ; et si la part de leur dite dime de Buxy ne suffisait pas pour payer lesdits XXX septiers, le surplus se prendroit sur leur dime de Chappes.

Comme donc ladite dime releve de mon fief, j'ai accordé, loué, et fortifié du sceau de mes armes tant la première que la derniere aumone aumone, comme elle marquée cy-dessus.

Et moi aussi, Comte de Champagne et de Brie, palatin, ai consenti, loué et approuvé du sceau de mes armes ladite premiere et dernière aumône ainsi qu'il est écrit ci-devant.

Fait l'an du Seigneur MCCXVIII, au mois de Décembre. »

4

FÉVRIER 1222

« Guillaume, par la grâce de Dieu, archevêque de Reims, légat du siège apostolique, à tous ceux qui ces lettres verront, salut au Seigneur.

Sachent tous que fut présent par devant nous Gérard de Escry, chevalier, lequel a reconnu avoir donné en aumône, pour le salut de son âme et de sa femme Catherine, défunte, et de leurs héritiers, aux religieuses de La Presle-les-Escry, pour faire annuellement les anniversaires desdits Gérard et de sa femme, XL sols monnaie de Reims, sur le vinage de Neufchâtel, à percevoir

annuellement à la fête de Saint Remi sur les vendanges, et IX journaux de terre, savoir III situés à la porte desdites religieuses et les autres VI à une colline au-dessus.

Nous avons jugé à propos de confirmer par ces présentes lettres ces donations et aumones à la réquisition du susdit Gérard.

En témoignage de quoi nous avons scellé de notre sceau la présente, sauf pourtant le droit d'autrui.

Fait l'an du Verbe incarné MCCXXII, au mois de Février, et donné par la main de Hugues notre chancelier *(et scellé enfin d'un scel en lacq de soie rouge)*[1].

3

FÉVRIER 1222

« Je Gerard de Escry, chevalier, fais savoir à tous présents et à venir qui ces présentes lettres verront que Catherine, mon épouse, qui décéda dernièrement selon le bon vouloir de Dieu, a légué par sa dernière volonté, pour le salut de son âme et pour lui faire tous les ans un anniversaire, aux religieuses de La Presle-les-Escry où il lui a plu d'élire sa sépulture chrétienne, XL sous, monnaie de Reims, sur le vinage de Neufchâtel, provenant de la part de ladite Catherine, à percevoir annuellement à la fête de St Remi sur les vendanges.

Pour moi j'ai pareillement légué ausdites religieuses, pour le salut de mon âme et de madite femme, pour faire tous les ans nos anniversaires et (ceux) de mes héritiers, III journaux de terre labourable situés présentement à la porte desdites religieuses, en sorte pourtant que dans cette terre il soit planté une vigne à l'usage desdites religieuses ; et VI journaux de terre labourable que je veux pareillement et entends demeurer en nature de terre

1. Guillelmus, Dei gratià, Remensis archiepiscopus, Apostolice Sedis legatus, omnibus ad quos littere iste pervenerint, in Domino salutem. Noverit universitas vestra quod Gerardus de Ecreio, miles, in nostrà presentia constitutus, recognovit se dedisse in elemosynam, pro remedio anime su et uxoris sue Katherine, nuper defuncte, et heredum suorum, monialibus de Pratella juxta Ecreium, pro anniversariis ipsorum Gerardi et uxoris ejus annuatim faciendis, quadraginta solidos Remensis monete, ad wiignagium de Novo Castro, annuatim, ad festum sancti Remigii, in vindemiis, percipiendos, et novem jornalia terre, tria videlicet ad portam earumdem monialium, et alia sex ad collem de super. Nos autem donationem hujus modi et elemosinam, ad petitionem supradicte Girardi per presentes litteras, duximus confirmandam. In cujus rei testimonium presentem cartulam, salvo tamen jure alieno, sigilli nostri munimine fecimus roborari. Actum Verbi incarnati M°CC° vicesimo secundo, mense februarii, datum per manum Hugonis camerarii nostri.

(*Arch. de la Côte-d'Or, prieuré de La Presle, Molesme*, H. 250). — V. les pièces n°s 5, 17, 18, 30 et 46.

labourable, sis sur la colline au dessus vis à vis la maison desdites religieuses.

Or je promets de bonne foy et m'oblige à ce, par les présentes, que, quand nos enfants seront en âge légitime, je leur ferai approuver et louer ces legs tant desdits XL sous que de la terre susdite.

En témoignage et confirmation de quoi, et afin que ledit leg demeure ratifié et inébranlable, j'ai fait apposer le sceau de mes armes au présent.

Fait l'an du Seigneur MCCXXII, au mois de février, » (*et scellé en lacq de soie verte d'un scel de cire au milieu duquel est empreint un cœur, et à l'entour sont écrits ces mots :* « SIGILLUM GERARDI DE ESCREIO. »)[1].

6

MAI 1223

« Maître Bon, official du seigneur Hugues de Bourgogne, archidiacre de Reims, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut au Seigneur.

Sachent tous que fut présent par devant moi dans la cour de mon seigneur, messire Gui de Escry, chevalier, marqué de la Croix, lequel voulant aller en pélerinage à Jérusalem a légué en aumône a l'église et aux religieuses de La Presle-les-Escry, pour le remède ou salut de son âme et de ses prédécesseurs, III muids de froment, a percevoir annuellement après son decès sur les revenus d'une terre labourable, et du droit de chariage qu'a ledit Guy à Bechincourt, proche Fraillicourt, et ce pour faire là un anniversaire par chacun an pour ledit chevalier; adjoutant de plus que la prieure de La Presle donnera annuellement à *Berthe*, religieuse de La Presle, sœur dudit chevalier, I muid de ladite quantité de froment pour la vestir tant qu'elle vivra.

Fait en l'an du Seigneur MCCXXIII, au mois de mai. »[2].

1. V. les pièces nos 4, 17, 18 30 et 46.

2. Magister Bonus, officialis domini Hugonis burgundi, Remensis archidiaconi, omnibus presentes litteras inspecturis, in Domino salutem. Noverint universi, quod dominus Guido de E(c)reio, miles, cruce signatus Jerosolimam peregrè profecturus, in curià domini mei, in presentià meà constitutus, legavit in elemosinam, ecclesie et monialibus de Pratellà, juxtà Ecreium, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, tres modios frumenti, post decessum suum, annuatim ad proventus terre arabilis et carrucagii, quod habet idem Guido, apud Bechincurtem, juxtà Fraillicurtem, percipiendos. Hoc étiàm adjecto quod priorissa de Pratellà Berte moniali de Pratellâ, sorori ejusdem militis, unum modium de dictà summà frumenti, ad vestiendum eam, quamdiù vixerit, concedet annuatim. Actum anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo tertio, mense maii.

(*Arch. de la Côte-d'Or, prieuré de La Presle, Molesme*, H. 250.)

7

JUILLET 1224

Maître Bon, official de messire Hugues de Bourgogne archidiacre de Reims, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut au Seigneur.

Sachent tous que fut présens en personne, en la cour de mondit seigneur, dame Gillette de Montcornet, veuve de messire Gui de Radulficourt, laquelle a donné et legué, a perpetuité, en aumône à l'église des religieuses de La Presle X septiers de froment a la mesure des revenus qu'elle avait à Villers-devant-le-Thour, à prendre annuellement sur la terre que tenaient Odon le Clerc et Girard son frère. Or Gérard, Jéhelot et Vuiet enfants de ladite dame Gilette ont loué pleinement et approuvé en ma présence ladite concession et aumône ; et messire Raoul de Villers, chevalier, duquel on disait que lesdits revenus étaient tenus a consenti en ma présence ladite donation et a quitté pleinement et nüement tout le droit qu'il y avait à cause du fief et pour tout autre cause.

De plus, le même seigneur Raoul de Villers chevalier, a legué et accordé, à perpetuité, en aumône, à la même église de La Presle IV septiers de froment de ses revenus de Villers à percevoir annuellement sur la terre que tient la famille d'Helvide-la-Sorde.

En témoignage de quoi j'ai fait mettre aux présentes lettres le sceau de la cour de mondit seigneur.

Fait l'an du Seigneur MCCXXIV, au mois de Juillet[1] » (*et scellé*). »

8

JUILLET 1224

« Monsieur le Prieur ou premier chanoine[2] et Jean de Bert official[3] de Reims à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut au seigneur.

Sachent tous que fut présent par devant nous dame Elisabeth[4] de Quarnay laquelle a reconnu avoir donné en aumône à l'église de Villers-devant-le-Thour pour le luminaire de ladite église, pour le salut de son âme et de ses parents, I septier de froment à la mesure de Neufchâtel, à prendre, à perpétuité sur

1. V. les pièces 2 et 51.

2. Erreur de traduction, pour « maître Prieur » (un des chanoines officiaux de Reims au XIIIe s., et dont le nom est souvent répété dans les pièces de ce temps.

3. Pour officiaux.

4. Voir la pièce n° 29 où cette dame est nommée *Isabelle*.

la terre que Adam, fils de Hauvide et de Ponchart, tient de ladite dame, et sur quiconque tiendra ladite terre.

A reconnu également ladite dame avoir légué à l'église des religieuses de La Presle-les-Escry I septier de froment à ladite mesure pour le luminaire de ladite église à prendre sur ladite terre en la manière susdite.

Fait l'an du Seigneur MCCXXIV, au mois de Juillet le mercredi avant la fête de Sainte Marie Madeleine. »

9

JUILLET 1224

Gilles de Rumigny, official de messire Hugues de Sarquex, archidiacre de l'église de Reims à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Sachent tous que fut présent par devant moi messire Guillaume de Von [1], chevalier, lequel a reconnu devoir à l'église de La Presle, proche Escry, I muid de froment à la mesure de Semuy, annuellement, à prendre, à perpétuité, dans le terrage du même lieu, à la fête de St Remi, chef d'octobre, tellement que s'il y manquait quelque chose dudit muid, pour chaque année dans le terme susdit, ledit Guillaume serait tenu de suppléer la même quantité avec d'autre froment.

Ledit chevalier est obligé de commencer le paiement dudit revenu vers la fête de S. Remi chef d'Octobre prochain venant.

En témoignage de quoi j'ai fait mettre le sceau de la cour de mondit seigneur sur la présente page.

Fait l'an du Seigneur MCCXXIV, au mois de Juillet. »

10

MAI 1224

« Je Milon, seigneur de Sissonne, fais savoir à tous tant présents qu'avenir que Bauldoin, chevalier, seigneur de Sompy, défunt, a legué, de mon consentement et de ma femme Agathe, sa sœur, pour le salut de son âme, aux religieuses de La Presle, II muids de vin blanc qu'il a assignés de mon consentement et de Agathe, ma femme, ausdites religieuses sur le vinage que ledit Baudoin avait en la ville de Sompy.

Nous louons et approuvons, moi Milon et Agathe, ma femme, ledit leg, promettant que nous paierons à perpétuité auxdites religieuses lesdits II muids de vin, tous les ans, sur les vendanges.

En témoignage de ce, je Milon ai mis le sceau de mes armes aux présentes.

1. La *Coll. de Champ.*, t. XXI, p. 162, à la Bibl. nation., dit *Vouzi*.

Fait l'an du Seigneur MCCXXIV, au mois de Mai. »[1].

11

JUILLET 1224

« Je Affelix, dame de Ceris[2], fais savoir à tous qui verront la présente page que, du consentement et volonté de mes enfans, savoir Guiot et Isabelle, j'ai donné aux dames de La Presle, pour le salut de l'âme de leur père, messire Gui de Ciris, jadis mon mari, pour leur vêtement, un muid de froment à la mesure de Château, à percevoir à perpetuité, chacun an, au jour et fête de S. Remi, chef d'octobre, sur le trécens des chevaux de Nantheuil, tellement que s'il arrivait par quelque accident que lesdits trécens ne suffisent pas pour payer ledit muid de froment, il serait perçu dans mon grenier à Nantheuil sur mon labourage.

En témoignage de quoi j'ai apposé le cachet de mes armes en la présente page.

Fait l'an de l'Incarnation de N. Seigneur MCCXXIV, au mois de Juillet (*et scellé*) »[3].

12

DÉCEMBRE 1247

« Je Jehans cuens de Soissons fas a savoir a tous ciax qui ces lettres verront que je ay entendut de bones gens creables que madame Hauvy, la femme[4] mon signor Girard de Acony qui fit[5], laissad en sa darriere volente, en asmosne, as dames de la Praele a tos jors, a moy[6] de forment quelle avoit a Villers de rente chalcon an, quon tenoit de moy en feet et homage..

Et si est a savoir que misire Guy de Moyenne ville chevallier, frere celle Hauvy qui hoir(a) estoit de sa terre, par devant moi et

1. Ego Milo, dominus de Sissonnià, notum facio tàm presentibus quam futuris, quod Balduinus, miles dominus de Soupi, defunctus, de assensu meo et uxoris mee Agathes, sororis sue, pro remedio anime sue, monialibus de Pratellà, duos modios albi vini legavit; de quibus assignavit, de assensu meo et Agathes uxoris mee, dictas moniales ad vinagia que idem Balduinus in villa Soupi habebat. Hoc autem legatum ego Milo et Agathes uxor mea laudamus et approbamus, promittentes quod dictos duos modios vini, singulis annis in vindemiis, dictis monialibus in perpetuum persolvemus. In cujus rei testimonium et memoriam ego Milo presentes litteras sigilli mei munimine roboravi. Actum anno Domini M°CC° vicesimo quarto, mense Maio.

(*Arch. de la Cote-d'Or, Prieuré de La Presle, Molesme*, H. 250.)

2. Aalis, dame de Cerisy (Bibl. nat., *Coll. de Champ.*, t. XXI, p. 162).

3. V. la pièce n° 92.

4. V. à la pièce n° 34 où cette dame est dite « *sœur* » et non femme.

5. Pour « *fut* ».

6. Un muid.

par devant mes homes, otroya et agrea telle ausmosne cum sa seor devant dite avoit faite as dames devant nommees.

Et je le ausmosne devant ditte louai et otroié et agreœiai, ... et en autel ponit (?) comme la dame devant ditte lavoit fatte as dames devant nommees comme sires qui tient de mainbour.

Et por ce que ce soit chose ferme et estable a tos jors je ay mis mon seel a ces presentes lettres.

Ce fu fait lan notre Signor mil du cens et quarente et sept, le moys de Decembre, le Lundy apres la feste saincte Lucie[1]. »

13

JANVIER 1228

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront messires Raoul de Saint-Quentin et Ponchard de Reims salut au Seigneur.

Nous vous faisons savoir à tous que comme l'abbé et couvent de Sept-Fontaines, de l'ordre de Prémontré, diocèse de Reims, de l'autorité apostolique, mettaient en procès par devant messire des Fosses et ses juges la prieure et religieuses de La Presle-les-Escry sur certain revenu annuel d'environ XX septiers de froment, à la mesure de Neufchâtel, situés proche Villers-devant-le-Thour ; et que lesdits abbé et couvent disoient que ladite église de La Presle percevoit injustement ledit revenu qui était a l'église de Sept-Fontaines, et le retenoit, en ce que, sans le consentement dudit abbé et de son couvent, aussi bien que de son diocésain, ladite église de La Presle, levait et possedoit le revenu susdit. Enfin ledit abbé et couvent de Sept-Fontaines, d'une part, et l'église de La Presle, d'autre, ont compromis en nos mains sur ces disputes, promettant de part et d'autre, sur peine de vol, d'observer et de tenir inviolablement tout ce qu'il nous plairait de dire et d'ordonner.

Nous, en avis sur ce, par notre dictum et sentence avons absous ladite église de La Presle, à perpétuité, de la demande desdits abbé et couvent de Sept-Fontaines sur ladite dispute d'environ XX septiers de froment.

Nous avons prononcé et ordonné que lesdits abbé et couvent obtiendroient de bonne foi de Monseigneur de Reims, de louer et confirmer ces accord et ordonnance, et que l'abbé de Prémontré donneroit son consentement à la susdite composition et ordonnance.

A cette fin, lesdits abbé et couvent, suivant notre dictum et sentence, doivent donner à l'église de La Presle leurs lettres patentes sur ce, à savoir qu'ils ratifieront et confirmeront notre dit accord et ordonnance, tellement que la teneur de cette notre

1. V. la pièce n° 45.

composition et sentence, soit insérée mot pour mot fidelement dans lesdites leur dites lettres.

Or l'église de La Presle, par notre dictum et sentence, doit donner aux susdits abbé et couvent de Sept-Fontaines, pour ledit accord et composition, X livres parisis, la moitié à l'octave prochaine de la Purification de la Sainte Vierge, et l'autre moitié à la mi-carême prochain.

En témoin de ces choses, nous avons fait mettre notre sceau aux présentes.

Fait l'an du Seigneur MCCXXVIII, au mois de Janvier. »

14

JANVIER 1228

« J., abbé de Sept-Fontaines et tout le couvent dudit lieu, Ordre de Prémontré, diocèse de Reims, à tous ceux qui ces lettres verront, salut au Seigneur.

Sachent tous que comme, de l'autorité apostolique, nous tirions de cause la prieure et les religieuses de La Presle-les-Escry par devant M. des Fosses et autres juges du diocèse de Laon sur certain revenu annuel d'environ XX septiers de froment à la mesure de Neufchâtel, situé proche Villers-devant-le-Thour; enfin, sur ladite querele, d'un commun consentement de nous tous, nous avons compromis es presence de messire Raoul de Saint-Quentin et messire Ponchard de Reims : promettans sur peine de X livres par. d'observer inviolablement et tenir tout ce que lesdits messires diroient et ordonneroient de leur volonté pour cela.

Or lesdits messires, en advis, ont prononcé leur sentence; la teneur de laquelle nous avons trouvé bon d'insérer dans nos lettres mot pour mot, ainsi qu'il est contenu dans leurs lettres dont la teneur est telle *(Voir la pièce ci-dessus, n° 13) :*

Pour nous ratifions et approuvons lesdits jugement et ordonnance.

En témoing de quoi nous avons fait mettre notre sceau aux présentes.

Fait l'an du Seigneur MCCXXVIII, au mois de Janvier. »

15

AVRIL 1229

« Henri, par la grâce de Dieu, archevêque de Reims a tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut au Seigneur.

Sachent tous que nous ratifions et approuvons et que nous confirmons par le sceau de nos armes le compromis cy-devant que l'abbé et le couvent de Sept-Fontaines, de l'ordre de Pré-

montré, et la prieure des religieuses de La Presle-les-Escry ont fait touchant certain revenu annuel d'environ XX septiers de froment à la mesure de Neufchâtel, situé à Villers-devant-le-Thour, par devant maîtres Raoul de Saint-Quentin et Ponchard de Reims, ainsi qu'il est contenu plus amplement dans leurs lettres que nous avons veu.

Fait l'an de grâce MCCXXIX, au mois d'avril[1]. »

16

SEPTEMBRE 1229

« Je Thiebaud, comte de Champagne et de Brie, palatin, fais savoir à tous présents et à venir que je veux, loue, approuve et confirme, sous le témoignage des présentes lettres, le don et l'aumône que ma très-chère dame et mère Blanche, comtesse de Champagne, d'heureuse mémoire, a faite aux religieuses de La Presle, de XV muids de vin, à percevoir tous les ans sur mes vinages de Cys[2] et de La Presle, des premiers muids de vin qu'on pourra avoir.

Fait l'an du Seigneur MCCXXIX, au mois de Septembre. »

17

JANVIER 1233

« Simon Pied-de-Loup, chanoine, et Jean de Blois, officiaux de Reims à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut au Seigneur.

Sachent tous que nous avons vu les lettres de La Presle en ces termes :

« *A tous ceux qui... sur ce sujet.* »

Nous avons vu aussi les lettres de l'abbé de Molesmes, comme en suit :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, frère Isam-

1. Henricus Dei gratia Remensis archiepiscopus omnibus presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod nos compromissionem illam quam abbas et conventus Septem Fontium Premonstracensis ordinis et priorissa et moniales de Pratella juxta Eccreyum fecerunt super quodam redditu annuo circiter viginti sestarios frumenti ad mensuram de Novo Castello site apud Villare ante Turnum in magistros Radulphum de Sancto Quintino et Poncardum de Remis quemadmodum in eorum litteris plenius vidimus contineri, ratam habemus et approbamus et sigilli nostri appensione confirmamus. Actum anno gratie millesimo ducentesimo vicesimo nono mense Aprili.

(*Archives de la Côte-d'Or*, Abbaye de Molesme, *Prieuré de la Presle*, H. 250. Original en parchemin.)

2. « Cys est auprès de Fismes et les habitants de Fismes jouissent de ce revenu. » (*Note du traducteur.*)

« bert, humble serviteur de l'église de Molesmes, salut au Sei-
« gneur.

« Sachent tous que nous avons pour agréable et ratifié
« l'accord et fait entre noble homme Gérard, seigneur d'Escry,
« d'une part, et nos religieuses de La Presle.

« En temoin de quoy, nous avons mis notre sceau aux pré-
« sentes lettres.

« Fait l'an du Seigneur MCCXXXIII, au mois d'octobre. »

Or, ladite *prieure*, tant en son nom que de son couvent de La Presle, d'une part, et messire Gérard d'Escry, chevalier, d'autre, en notre présence, ont fait accord en cette forme :

Comme il y avait différent entre les religieuses de La Presle, d'une part, et messire Gérard d'Ecry, d'autre, par la médiation de monsieur le doyen et de M. Guichard, chanoines de Reims, les parties ont convenu de cette sorte en cas que M. l'abbé de Molesmes le trouve bon, touchant la terre qu'avaient les religieuses et la ronce, elle leur demeurera libre et en leur volonté, suivant la sentence de Guy du Chastel, chanoine de Laon, et nous nous confions bien que suivant ladite sentence, elle demeurera libre audit monastère. Il en sera de même de la terre qu'avait Martin, où il y a une vigne plantée : elle demeurera franche et libre audit monastère, et suivant l'estimation de messire Guy et de messire Milon, chevalier d'Orinville, lesdites religieuses donneront aux hommes qui tenaient ladite terre la valeur de la terre susdite, et messire Gérard d'Ecry s'est obligé de les contraindre à abandonner ladite terre audit monastère et d'exécuter leur ordonnance.

Les parties ont encore convenu au surplus que lesdites religieuses ne pourront acquérir dans tout le terroir d'Ecry aucune terre, et la tenir plus d'un an et jour, soit par achat, par donation ou autrement, que du consentement du seigneur d'Ecry qui sera pour lors. Dans les autres fiefs qui estoient à messire Raoul d'Ecry, lesdites religieuses pourront acquérir et conserver leurs acquisitions sans aucune contradiction, en sorte néanmoins que le service du seigneur d'Ecry, quel qu'il soit, ne manque pas. Elles ne pourront pas non plus faire de chemins pour conduire leurs bestiaux aux pâturages, qui puissent manifestement nuire à la forteresse de Marie[1] et au château d'Ecry.

Item lesdites religieuses seront obligées de reconnaître en présence de Monseigneur l'archeveque de Reims que leur maison de La Presle est située dans le domaine d'Ecry et donnée en aumône par feu messire Raoul d'Ecry de bonne mémoire.

Item lesdites religieuses auront une libre et perpétuelle aisance

1. Ne serait-ce pas Marle qu'il faut lire ?

et libre paturage dans tous les paturages de tout le terroir d'Ecry pour paître et nourrir tous leurs animaux. Si elles ont des animaux à part, elles ne pourront pas se servir desdits paturages pour lesdits animaux.

Quant au XL sous de revenu annuel que ledit messire Raoul[1] a assigné auxdites religieuses, pour sa femme, cela sera sur messire Guichard et messire Gui, son frère, selon qu'elles pourront l'obtenir du fils de messire Gérard, pour tout ou pour une partie.

Ladite prieure a consenti aussi en son nom et dudit couvent que si elles ont quelques titres, instruments ou chartes du seigneur d'Ecry, ou quelques autres que ceux-ci devant dits, ils demeureront nuls et de nul effet à l'égard dudit seigneur d'Ecry et de ses héritiers ès choses qui regardent les articles susdits, et ne pourront pas s'en servir à l'avenir en aucun jugement ou en aucun lieu contre le seigneur d'Ecry ou ses héritiers quant aux choses ci-devant nommées : même elles sont obligées de rendre audit seigneur ces instruments à moins qu'il n'y soit contenu quelques autres choses que celles susdites.

Or Raulin, fils dudit Gérard, seigneur d'Ecry, voulant observer cette transaction, ainsi qu'il est ordonné ci-dessus l'a louée et approuvée sur sa foi.

En témoin de quoi nous avons fait mettre le sceau de la cour de Reims aux présentes lettres.

Fait l'an du Seigneur MCCXXXIII, au mois de janvier » (*et scellé en lac de soie rouge*).

18

MAI 1234

« Simon Pied-de-Loup, chanoine et messire Jean de Blois, officiaux de Reims, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut au Seigneur.

Sachent tous que fut présent par devant nous Raoul, jadis fils de messire Gérard, chevalier d'Ecry, lequel a loué et approuvé l'aumône de XL sous, monnaie de Reims que Catherine, jadis femme dudit Gérard et mère dudit Raoul, a léguée par sa dernière volonté, pour le salut de son âme et pour lui faire chaque année un anniversaire, aux religieuses de La Presle-les-Ecry où il a plu à ladite Catherine de choisir sa sépulture chrétienne, à percevoir annuellement à la fête de S. Remi dans les vendanges sur le vinage de Neufchâtel qui provenait de la part de ladite Catherine.

En témoin de quoi nous avons fait mettre aux présentes le sceau de l'église ou cour spirituelle de Reims.

1. *Gérard* (voir aux pièces nos 4, 5, 18, 30 et 46).

Fait l'an du Seigneur MCCXXXIV, au mois de Mai » (*et scellé*)[1].

19

5 NOVEMBRE 1409

« A tous ceux qui ces presantes lettres verront et orront, nous Jean de Rosoy, chevallier de Maissemy et du Chatelet en Ardenne, et Beatrix de Precy, ma femme, dame desdits lieux, salut.

Comme messire Colart, chevallier, seigneur de Baleham, cui Dieu pardonne, pour lame de lui et de ses prédecesseurs, eust donne pour Dieu et en aumosne à leglise de La Praele-les-Escry chacun VI quartels froment, VI quartels seigle et VI quartels tremois perpetuellement et a tousjours a prenre sur les moulins dudit Baleham, chacun an, au jour de la St Remy, au chef d'octobre, et nous eussiens defailly de payer ladite rente, par certaines années, tant pour la negligence de requerir et demander comme pour ce que nous n'estiens pas certains de la donation dessus dite.

Sachent tuit que nous Jean et Beatrix dessusdits, authorisée quant a ce acertener souffisamment tant par bonnes lettres faictes sur la donation dessusditte comme par bons tesmoingts, cognoissons bonne foy, et non voulans empescher les droits des eglises, confessons et recognoissons estre tenus a ladite eglise de La Praele perpetuellement esdittes sommes de grain : cest assavoir VI quartels froment, VI quartels seigle VI quartels tremois, bons et souffisans, tels comme de mouture et payé chacun an au jour de ladite feste de S. Remy sur lesdits moulins de Balehan, et comme detenteurs et possesseurs desdits moulins.

Et promettons en bonne foy a payer ladite rente sans contredit tout le temps que nous serons possesseurs et detenteurs desdits moulins chacun an au jour de ladite feste de S. Remy.

Et renoncons quant a ce faict a toutes deceptions, fraudes et cauteles que nous pourriens dire et proposer au contraire, et especiallement au droit reprouvant generale renonciation.

En temoing de verité, nous Jeans et Beatrix dessus dits, avons scellé ces presentes lettres de nos sceaux desquels nous usons, lesquelles furent faites lan de grace Notre Seigneur mil quatre cent et neuf, le cinquieme jour du moys de novembre. »

20

23 MAI 1238

« Sachent tous tant présents qu'avenir que je Frédéric, évesque

1. V. les pièces nos 4, 5, 17, 18, 30 et 46.

de Toul[1] et chastelain du Chastelet, ay donné, pour le salut de mon âme et mes parens, en pure et perpetuelle aumône, de ma pleine volonté, à Dieu et à la bienheureuse Marie et à l'abbaye de La Presle une mine de seigle, et à l'église de Perthe une autre mine de seigle, à prendre, a perpétuité, sur les biens que j'ai à Perthe ; et affin que cela demeure stable et ratifié, j'ay donné en témoignage de ce à ladite abbaye et église les présentes lettres fortifiées de mon sceau ordinaire.

Fait audit Chastelet, la veille des bienheureux Donatian et Rogatian, l'an du Seigneur MCCXXXVIII. »

21

JUILLET 1239

« Messire Jean de Blois, chanoine et official de Reims à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut.

Sachent tous que fut présent par devant nous messire Nicolas de Seon[2], chevalier, lequel a reconnu avoir donné et légué en aumone perpetuelle apres son deceds aux religieuses de La Presle-lez-Escry, VI muyds de vin de rente annuelle, pour luy faire la, chaque année, un anniversaire, à prendre sur les vinages qu'il a dit avoir tous les ans dans le terroir de Jumigny[3] dans les terres situées dans l'anche (?) de messire Luchard.

Reconnut aussi ledit chevalier que celuy qui vend et achepte quelque pièce desdites terres luy en doit la rente et l'investiture, et qu'apres son deceds on sera obligé den payer le droit ausdites religieuses.

Fait encore savoir que tout ce vin doit estre payé chacun an a perpetuité sur les vendanges au jour qui sera marqué par ceux a qui ledit revenu appartiendra. Et si celuy ou ceux qui doivent ledit vin manquent de payer au jour dit, celuy qui manquera au jour dit doit VII sous et demy paris pour l'amende.

En temoin de quoi nous avons fait mettre le sceau de la cour de Reims ausdites lettres.

1. Par une lettre du 28 décembre 1886, M. l'abbé F. Mansuy, curé de la cathédrale de Toul, a bien voulu nous dire qu'il n'y a « pas d'évêque de Toul qui porte le nom de Frédéric ».

De fait, l'*Hist. de la ville de Toul et de ses Evêq.*, par A.-D. Thierry, t. I, p. 222 et suiv., prouve par un diplôme de l'empereur Frédéric II, que l'évêque de Toul, en 1238, était *Roger* de Marcey (1230-1252). Il y eut bien, à Toul, un évêque issu d'une famille du Chatelet, mais il s'appelait Pierre *du Chatelet*, et il gouverna le diocèse de 1565 au 25 janvier 1580 (*Id.*, II, 128...).

2. « Sery ». Bibl. nat. (*Coll. de Ch.*, XXI, 191). — Voir les pièces nos 41 et 45.

3. « Juvigny » (*Id.*).

Fait l'an du Seigneur MCCXXXIX, au mois de juillet » (*et scellé*).

22

DÉCEMBRE 1241

« Maîtres Druon de Alconitt et Jean de Pérone chanoines et officiaux de Reims, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut au Seigneur.

Sachent tous que furent presents le clerc de la cour (ou notaire apostolique) à ce spécialement destiné, messire Gille de Anecy, chevalier et dame Isabelle, sa femme, lesquels ont reconnu avoir donné en pure aumone et accordé à la maison de La Presle-les-Ecry X septiers de blé, moitié froment, et l'autre moitié en avoine, à prendre, à perpetuité, à la fête de S. Remi, chef d'octobre, sur son charriage de Curtenet et dans leur grange quils ont, comme ils disent, dans la même ville ; et IX so. de Reims, à prendre pareillement audit jour et fête sur le cens qu'ont, à ce qu'ils disent, lesdits Gile et Isabelle, sa femme, à Liry ; en sorte pourtant que tant que Berthe, dite *Golineta*, fille desdits chevalier et sa femme, vivra, elle aura et possédera lesdits blé et deniers, et s'en servira à sa volonté tant qu'elle vivra ; et après le decès de ladite Berthe, ils retourneront, comme il est marqué ci-devant, à la dite maison.

De plus, lesdits chevalier et sa femme ont voulu et consenti que quiconque, après leur decès, tiendra et possédera lesdits charriages, grange et cens, sera tenu au paiement desdits blé et deniers.

Or Colet fils des susdits a loué et approuvé cette donation.

En témoin de quoi nous avons fait mettre aux présentes le sceau du siège vacant de la métropole de Reims.

Fait l'an du Seigneur MCCXLI, au mois de Décembre » (*et scellé en lac de soie jaune*).

23

FÉVRIER 1230

« Simon Pied-de-Loup, chanoine et maître Raoul de Carnoto offic. de Reims, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut au Seigneur.

Sachent tous que fut présent par devant nous messire Gui, chevalier de Moienville, lequel a reconnu avoir assigné à messire Odard, son frère, un muid de blé à la mesure de Neufchâtel-sur-Aine, dont la moitié est de seigle, et l'autre d'avoine, à prendre à perpetuité et tous les ans sur toutes les terres que ledit seigneur Gui a dit avoir à Moienville et à sa grange de Moienville, pour la restitution de toute l'hérédité dudit Odard, et que ledit Odard avait, comme il disait, dans le terroir d'Escry.

Donné l'an du Seigneur MCCXXX, au mois de février[1]. »

24

MARS 1242

« Les officiaux de Reims à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut.

Sachent tous que fut présent par devant nous messire Jean de Mongon, chevalier, lequel a reconnu que dame Isabelle, fille de messire Henry de Vouziers, jadis femme dudit chevalier, a legué par sa dernière volonté, à l'église de Sainte Marie de La Presle sa part qu'elle et ledit messire Jean, chevalier, avaient en la menue dime de Vendy, provenant de ladite Isabelle de la part de dame Poncette sa mère et jadis femme dudit messire Henry, en sorte que la demoiselle, à présent *prieure* de ladite église, tant qu'elle vivra, possédera ladite portion de menues dimes et en disposera à sa volonté ; mais après le décès de ladite prieure, demoiselle Emmelotte, sœur de Baudouin, seigneur de Vendy, tiendra et possèdera tant qu'elle vivra ladite portion de ladite menue dime, pour en disposer à sa volonté ; et après le decès de ladite Emmelotte, ladite église possédera et tiendra à perpétuité ladite portion de ladite menue dime, à condition qu'elle sera convertie et employée à faire des souliers ou chaussures à toutes les demoiselles religieuses de ladite église : lequel leg ledit messire Jean a approuvé et loué, promettant sur sa foi qu'il ne s'opposera jamais audit leg.

En témoing de quoi nous avons muni les présentes du sceau de la cour dudit seigneur.

Donné l'an du Seigneur MCCXLII, au mois de mars » (*et scellé*)[2].

25

JANVIER 1217

« Sachent tous tant présents qu'avenir que je Vuidèle de Saint-Michel, appelée *de Tansche*, ai assigné X livres, pour le salut de mon âme et de mes prédécesseurs, pour réparer l'église de Sainte Marie de La Presle, dans le terroir d'Ecry ; à prendre, savoir, en la première année de ma mort à la fête de S. Remi, aux vendanges, sur mon héritage de Bucilly.

J'ai assigné encore sur la même hérédité, pour la réfection des religieuses dudit lieu de La Presle, V sous de même monnaie et V chapons à recevoir annuellement et sans contradiction, à perpetuité, pour mon anniversaire, ceux de mon mari et de notre fils Gilles.

1. Voir les pièces nos 34, 50, 53 et 76.
2. V. les pièces nos 4, 48 et 74.

En témoignage de quoi, j'ai mis mon sceau aux présentes.

Fait l'an du Seigneur MCCXIX, au mois de Janvier. »

26

FEVRIER 1242

« Maître Adam de Maffeto, official de maître Henri, archidiacre de l'église de Reims, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Sachent tous que fut présent en la cour de monseigneur messire Gilles de Contreuve, frère de messire Baudoin de Autry, chevalier, lequel a reconnu avoir legué et donné en perpétuelle aumône à l'église de La Presle IV septiers de froment, à prendre tous les ans dans la portion que ledit chevalier dit avoir en certain moulin situé comme il assure à Contreuve.

Que s'il arrive par la destruction dudit moulin ou autrement que lesdits IV septiers de froment ne se paient point à ladite église, ledit chevalier a consenti et ordonné que, l'année suivante, ce qui restait à payer du revenu de ladite année, desdits IV septiers de froment, soit payé à ladite église et perçu par icelle, comme il est dit, sur la portion dudit moulin.

Ledit Gilles a aussi ordonné que desdits IV septiers de froment il en soit fait courtoisie d'un à *Gobinette* sa fille, à *Mahaud* et *Marguerite* religieuses de ladite église, tant qu'elles vivront, et qu'après leur mort, le tout retourne à ladite église.

Ledit Gilles a encore ordonné que pour lesdits III septiers de froment, il soit fait tous les ans dans ladite église l'anniversaire de feu Collet, son fils.

Ledit Gilles a aussi promis sur sa foi qu'il n'empêchera pas que ladite église ne jouisse pacifiquement desdits IV septiers de froment, et qu'il observera inviolablement lesdites conventions.

Fait l'an du Seigneur MCCXLII, au mois de février, le samedi devant le Dimanche *Invocabit me.* »

27

1218

« Je Raoul, seigneur de Château-Porcien, fais savoir à tous presents et à venir que, pour le salut de mon âme, j'ai donné en perpetuelle aumône aux religieuses de La Presle VI septiers de bled à recevoir chacun an sur mon terrage de Château-Porcien, et I muyd de vin à prendre sur ma vigne de Château-Porcien tous les ans.

En confirmation de ce j'ay apposé mon sceau aux présentes.

Fait l'an de grâce M°CC°XVIII° » (*et scellé*)[1].

1. Ego Radulfus, dominus Castri Portuensis, notam facio tam presentibus quàm futuris quod, pro salute anime mee dedi in perpetuam elemosinam,

28

JUIN 1242

« Maître Pierre de Vicenobio, official de maître Hugues de Sarq., archidiacre de Reims, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Sachent tous que fut présent par devant le clerc (ou notaire apostolique) à ce spécialement envoyé, Roger dit *li loge*, lequel a donné et legué, en pure aumône, à l'église de La Presle, sa maison dans laquelle il demeure à présent ; laquelle maison est sise à Reims dans la rue Saint-Pierre-le-Vieux, auprès de la maison de Pinelle le Vuastelier d'une part, et la maison qui a été à Raoul Boileger d'autre[1].

Il a donné encore à ladite église tous ses meubles qui sont dans ladite maison, promettant de bonne foi de ne revenir jamais contre ladite donation et leg et de l'observer inviolablement.

Donné en présence de Hugues de Revelle, porte-sceau, d'Arnould le Roux, de Thomax Dex (?) clerc (ou notaire), de la *prieure* de La Presle, de Gilbert frère de maître Richer et de sa femme, et de messire Gui de Coucelanceïo[2], chevalier.

En témoin de quoi j'ai fait mettre aux présentes le sceau de la cour de mondit seigneur.

Donné l'an du Seigneur MCCXLII, le lendemain des Apôtres S. Pierre et S. Paul, au mois de Juin », (*et scellé d'un sel entier de cire jaune en lac de parchemin*).

29

DÉCEMBRE 1243

« Maître Pierre de Vicenobio, official de messire Hugues de Sarq., archidiacre de Reims, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut au Seigneur.

Sachent tous que Jacques de Carnay, fils de dame Isabelle[3]

monialibus de Pratella VI sextarios bladi, ad terragium meum Castri Portuensis, singulis annis accipiendos, et unum moinellum vini ad vineam meam Castri Portuensis, singulis annis, accipiendum.

In hujus rei confirmationem presens scriptum sigilli mei munimine roboravi. Actum anno gratie M°CC°XVIII°.

(*Arch. de la Côte-d'Or, prieuré de la Presle*, H. 250). — Voir aussi la pièce n° 78 du présent cartulaire.

1. V. la pièce n° 33.

2. *Courlancy*, fief seigneurial de la banlieue de Reims, qui fut pendant de longues années, et jusqu'à sa transformation totale, durant ces dernières années, la propriété de la famille Carré-Perseval, de Reims.

3. La pièce n° 8 à laquelle se rapporte celle-ci nomme cette dame *Elisabeth*.

de Quarnay a reconnu que ladite Isabelle avoit legué, chaque année, à l'église de La Presle, pour le luminaire, I septier de froment, à prendre à la mesure du revenu sur ses revenus que ledit Jacques a tous les ans à Villers-devant-le-Thour ; lequel leg ledit Jacques a ratifié en ma présence, voulant que ladite église en jouisse paisiblement.

En témoin de quoi j'ai fait mettre aux présentes le sceau de mondit seigneur.

Donné l'an du Seigneur MCCXLIII, au mois de Décembre. »

(*Et sur le replis est écrit*) : « Ancelinus ».

30

MAI 1243

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront maître Pierre de Vicenobio, official de messire de Sarq., archidiacre de Reims, salut.

Sachez que j'ai vu telles lettres scellées du sceau de Gérard d'Ecry, chevalier, qui n'étaient gatées ni déchirées en aucune part, dont la teneur est telle : (*Voir la pièce n° 5*).

En témoin de quoi j'ai apposé le sceau de la cour de mondit seigneur aux présentes.

Donné l'an du Seigneur MCCXLIII, au mois de Mai[1]. »

31

AVRIL 1244?

« Je Jeans cuens de Soissons fax savoir a tous ciax qui ces lettres verront que je ay entendu que mi sire Jean de Avaus, chevalier, loissa en asmosne as dames de la Praele, III setiers de forment, a tous jors, por son aniversaire faire, a penre a sa rente a Villers a la premiere prise. Et je commes sires de cui fe... cest asmone muet loé et agrée lasmosne devant dite.

Por ce que ce soit chose ferme et estable a tous jors je ay fais saeler ces lettres de mon sael.

Ce fu fait lan Notre Signor mil du cens et quarante quatre es mois de avril[3].

32

MARS 1245

« Maître Luc de Giffo, official de messire Gomer, archidiacre

1. V. encore les pièces n°s 4, 5, 17, 18 et 46.

2. L'auteur du travail sur Molême, inséré dans la *Collect. de Champ.*, t. XXI, p. 200, dit que ce fut en 1246.

3. V. la pièce n° 88.

de Reims, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut au Seigneur.

Sachent tous que Raulin de Pont de Ecry, Agnès sa femme, Yda et Poncette, sœurs de ladite femme, filles de jadis Remuset, ont reconnu en présence du cler fidèle (ou notaire) de la cour dudit seigneur, à ce spécialement envoyé, que ledit Remuset avait donné et legué annuellement et à perpétuité à léglise de La Presle VI septiers de froment à la mesure d'Ecry ; et ont promis, sous leur foi, de rendre à ladite église, annuellement et à perpetuité, lesdits VI septiers de froment à Ecry, à la fête de S. Denis.

Ils ont promis aussi de rendre à Ermengarde, fille jadis dudit Remuset, XXX so. par. pour les habits de ladite Ermengarde, chaque année, à la fête susdite, tant que ladite Ermengarde vivra ; et pour payer les choses susdites, ils ont hypothéqué tant à ladite église qu'à ladite Ermengarde toute leur hérédité (ou succession) provenant du côté des parents de leur dite sœur.

De plus, les dits Raulin, Yda, Agnes et Poncette ont promis de rendre à ladite église I muid de froment que Berthe, jadis mère dudit Remuset, a legué à ladite église, à prendre, comme ils ont dit, sur leur terre située à Vieux ; et moyennant ce, tant ladite Ermengarde que le couvent de La Presle ont cedé ausdites sœurs tous leurs biens provenant du côté de leurs parents.

Et lesdits Raulin, Agnès, Yda et Poncette ont quitté à ladite église tout ce qu'ils en pouvoient repeter à cause dudit Remuset. Lesquelles quittances ont été faites par ladite Ermengarde que Raulin, Agnès, Ida et Poncette, sous leur foi ; et ont promis lesdits Raulin, Agnes, Yda et Poncette quils feront louer et approuver les choses susdites par les autres héritiers dudit Remuset quand ils seront parvenus en age légitime.

En témoin de quoi j'ai fait mettre aux présentes le sceau de la cour de mondit seigneur.

Fait l'an du Seigneur MCCXLV, au mois de Mars » (*et scellé*).

33

OCTOBRE 1246

« Maîtres Jean de Blois, chanoine, et G. de Menesy[1], officiaux de Reims, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Sachent tous que comme Jean dit *le Gros*, jadis Bourgeois de Reims, avait X sous par. de surcens annuel sur certaine maison qui a été à Roger Laloige et à Osanne fils de lui et de Lambelote, comme il est plus clairement exprimé dans les lettres des échevins de la cour de Reims ; laquelle maison est située, ainsi

1. *Alias :* Gérard de Menosie.

qu'il est contenu dans lesdites lettres, à Reims, dans la rue de Saint-Pierre-le-Vieux, entre la maison Dulac et la maison qui a été à Raoul Boileger, laquelle appartient maintenant à léglise de La Presle[1] ; le même Jean étant malade à l'extrémité a legué annuellement a léglise de La Presle V sous de la même monnaie dudit surcens, à percevoir par ladite église sur ladite maison, ainsi que nous l'avons veu plus clairement contenu dans le testament dudit Jean, scellé du sceau de la cour de Reims.

Or Aelide, jadis femme dudit Jean, comparante par devant nous, a quitté ladite église sur sa foi de ne jamais revenir contre ladite cession par soi ni par autrui, pour quelque raison que ce soit.

En témoin de quoi, nous avons fait mettre aux présentes le sceau de l'église de Reims.

Donné l'an du Seigneur MCCXLI au mois d'octobre le samedi avant la fête de S. Luc. »

34

JANVIER 1247

« Maîtres Jean de Blois et Gerard de Menosie[2] chanoines et officiaux de Reims à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut au Seigneur.

Sachez que messire Guy de Moyenville, chevalier, comparant par devant Theodote clerc fidel (ou notaire) de la cour de Reims a ce specialement envoye, a reconnu que dame Havyde, sœur[3] de messire Gerard de Anconin, chevalier, etant malade à Moyenville a legué en pure et perpetuelle aumone a léglise de La Presle proche Ecry XII septiers de froment a la mesure de Neufchatel, a prendre sur toute son heredité de Villers devant le Thour, excepté le four ; a cette condition que dame Eustachette, tant quelle vivra, recevra et aura pour la secourir dans sa misere et necessité VIII septiers de froment desdits XII septiers, et que les autres IV soient convertis et employés aux vetements des dames religieuses de La Presle.

Et après le decès de ladite Eustachette, damoiselle Yda, niece de ladite Eustachette, possedera tant quelle vivra, lesdits VIII septiers de froment, si elle survit à ladite Eustachette. Et si il arrive que la fille de dame Felice, fille dudit Gui, se fasse religieuse dans léglise de La Presle, elle possedera en la maniere susdite lesdits VIII septiers apres le deces desdites Eustachette et Yda. Et apres le decès desdites Yda et Eustachette et de la

1. V. la pièce n° 28.
2. *Ou* de Menesy.
3. Voir à la pièce n° 12.

fille de ladite Felice, fille dudit Gui, si elle devient religieuse, lesdits VIII septiers de froment seront employés aux vêtements des dames de l'eglise de La Presle.

Or ledit Gui a loué et approuvé ledit leg comme il est enoncé en presence dudit Theodote notaire ; promettant, sur sa foi, de n'y point contrevenir ; renonçant, sur sadite foi, à toutes exceptions et secours de droit quil pourrait avoir pour rompre ladite convention et leg ; se soumettant pour ce a la juridiction de la cour de Reims.

Fait l'an du Seigneur MCCXLVII, le samedi apres la fête de S. Remi et S. Hilaire [1]. »

35

DÉCEMBRE 1242

« Verric, chanoine de Toul, official de messire Hugues de Sarq., archidiacre de Reims, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut :

Sachent tous que messire Martin dit *le Noir*, chapelain de Notre Dame de Reims, ayant devant les yeux la crainte de Dieu, comparant par devant nous clerc fidele de la cour, à ce spécialement député, et en présence des exécuteurs de son testament à savoir messires Thomas et Jean, chapelains de Notre Dame de Reims, a quitté librement et absolument déchargé, pour la rémission de ses péchés, l'église de La Presle des XVII livres par. qu'elle lui devait, ainsi que la *prieure* de ladite église l'a reconnu en présence dudit clerc de la cour et des exécuteurs ; promettant ledit Martin de ne repéter jamais à l'avenir ledit dû, ny par soi ni par autrui.

Donné l'an du Seigneur MCCXLII, au mois de décembre, le samedi avant Noël. »

36

1247

« A tous ceux qui ces présentes verront Gobert, doyen de Villers devant le Thour, salut au Seigneur.

Sachent tous que fut present par devant moi Briet, maire de Villers, fils de Mainer, lequel a reconnu avoir vendu à léglise de La Presle II pieces de terre labourable sis au territoire de Villers ; l'une dans le territoire qu'on appelle *Vualecorte*, pres la terre de Raulet Dyet ; l'autre dans le territoire qu'on nomme *Bomal*, pres de Robillard.

Sciburde, femme dudit Briet a approuvé ladite vente et a abandonné a perpetuité tout le droit qu'elle avoit ou pouvait avoir sur lesdites terres ; promettant tant le mari que la femme

1. V. les pièces nos 23, 50, 53 et 76.

susdits, sur leur foi, qu'ils ne réclameront jamais, à l'avenir, contre ladite vente, ni par soi ni par autrui, et ne l'empecheront en aucune maniere mais quils la garantiront contre tous ceux qui pourraient s'y opposer.

Ils ont reconnu aussi avoir reçu entièrement le prix de ladite vente, argent comptant, renonçant quant à ce à tout secours de droit canon ou civil et à toutes exceptions quils pourraient sur ce proposer.

Donné la férie IVe après *Misericordia Domi* ou *Domini* l'an du Seigneur MCCXLVII. »

37

AOUT 1248

« Maître Luc de Giffo, official de messire Gonitier *(sic*, pour Gomer) archidiacre de Reims à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut au Seigneur.

Sachent tous ceux que comparurent en la cour de mondit seigneur messire Haimon de Champigny et dame Phelisie son épouse, lesquels ont reconnu avoir légué et donné, leguent et donnent en pure et perpetuelle aumone a léglise de La Presle proche Ecry X muids de vin à la mesure de Laon, à prendre tous les ans à perpetuite, a vendanger, sur les vinages quils ont, comme ils disent, en la ville de Beaurieux et de Ourey ; tellement que des X muids de vin le couvent de ladite église en aura et emploiera tous les ans I muid pour leurs chaussures ; promettant ledit chevalier et sa femme de faire louer et approuver ladite donation de X muids de vin à percevoir tous les ans lesdits vinages, par la dame abbesse et couvent de Origny [1], de qui ils ont et tiennent en fief, comme on dit, lesdits vinages de Beaurieux.

Que si ladite abbesse et couvent de Origny refusent de l'approuver, lesdits chevalier et sa femme ont accordé et ordonné que lesdits X muids de vin se prendront et percevront tous les ans, comme il est dit ci-dessus, sur les vignes qu'ils ont, comme ils disent, au terroir de Beaurieux, en lieudit *la claus* (ou le clos). Et si lesdites vignes du clos susdit ne suffisent pas, lesdits X muids de vin se prendront sur leurs autres vignes de Beaurieux ; et pour percevoir tous les ans, comme il est dit ci-devant, lesdits X muids de vin, lesdits chevalier et sa femme ont hypothequé envers ladite église lesdites vignes de *la claus* et tous les biens quils ont audit Beaurieux, en quelquendroit qu'ils soient, jusques a ce quils ayent assigné quelque bien particulier qui soit suffisant pour le paiement entier. Et pour assurance de tenir et observer fidèlement ce que dessus lesdits chevalier et sa

1. *Origny-Sainte-Benoite*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, au village du même nom, en Picardie, ancienne élection de Guise, sur la rivière l'Oise.

femme ont juré en notre présence, promettant sur leur foi de ne revenir jamais contre ladite donation.

Or Guyot, Catherine et Adibone, enfants de ladite dame Félicie ont loué et approuvé sous leur foi tout ce que dessus, promettant de ne revenir jamais contre ladite donation, assignation, et autres choses susdites, ni par soi ni par autrui, mais qu'ils tiendront et observeront inviolablement fermement et fidelement les choses susdites, renonçant expressement à toutes restitutions, à tous secours de droit canon ou civil, à toutes coutumes et statuts de lieu et ville qui leur appartiennent ou peuvent appartenir pour rompre lesdites choses.

En témoin de quoi j'ai fait mettre aux présentes le sceau de la cour de mondit seigneur.

Fait l'an du Seigneur MCCXLVIII, la férie IVe apres la fete S. Laurent. »

38

1248 (5 jours avant la Pentecôte)

« Maitres Jean de Blois et Gerard de Men., chanoines et officiaux de Reims, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut au Seigneur.

Sachent tous que par devant Gerard clerc fidèle de la cour de Reims a ce spécialement par nous deputé, comparurent messire Vualtier de Courbesane, chevalier et dame Cécile, sa femme, lesquels ont reconnu avoir donné et donnent en pure et perpétuelle aumone a leglise des religieuses de La Presle pres d'Ecry VI muids de vin blanc de revenu annuel, au muid (ou à la mesure) de Bourg-sur-Aixne dans le Laonnois, à prendre annuellement et à perpetuité par lesdites religieuses sur les II vignes quy ont lesdits chevalier et sa femme, comme ils disent ; desquelles vignes l'une est située, comme on le dit, dans le terroir de Coumin, en lieudit *Valarzy*, que détiennent à perpetuité, comme on dit Thomas, dit *li liner* de Coumin et ses héritiers ; l'autre est située, comme on le dit, dans le terroir de Euilly, proche la maison des lépreux de Bourg, que détiennent à perpetuité, comme on dit, Regnault de Parvant, charpentier et ses héritiers ; tellement que dans ladite vigne que tiennent lesdits Thomas et ses héritiers, lesdites religieus. doivent percevoir annuellement IV muids, et dans l'autre vigne que tiennent lesdits Regnault et ses héritiers, les autres II muids dudit vin : Promettant sur leur foi lesdits Vualtier, chevalier, et Cecile, sa femme, de ne revenir jamais, par soi ni par autrui, contre ladite donation et aumone, et de ne jamais rien réclamer ou faire réclamer desdits VI muids de vin a raison de leur dote ou herédité ou pour quelque raison que ce soit. Ils ont renoncé aussi à tout secours de droit tant canon que civil et à toutes autres exceptions qu'ils pourraient avoir contre le présent

titre ; et pour l'execution fidèle et inviolable des choses susdites, ils se sont soumis à la juridiction de la Cour de Reims.

En temoin de quoi nous avons fait mettre aux présentes le sceau de l'eglise (ou cour) de Reims.

Fait en la cour de Reims l'an du Seigneur MCCXLVIII, la férie Ve devant la Pentecôte. » *(Pièce n° 39)*.

« Il y a eu la page 48 des Collations un titre marqué *inutil*, « pourquoy je ne l'ay pas transcrit d'autant plus qu'il est en « françois »[1].

39

1248

« Sachent tous que je Jean seigneur de Barbene (?)[2] et de Saint Ferjeux, loue et approuve, pour le salut de mon âme, le leg de IV septiers de blé que ma mère a legué a *Berthe*, sa sœur, en son vivant religieuse de La Presle, et je les donne à prendre, a perpetuité, par léglise de La Presle, sur certaine pièce de terre située à Vuartemont, dans le terroir de Tio (?) pour Trion ? ou sur ma grange de Saint-Ferjeux, si la terre assignée ne suffisait pas.

Et afin que ces choses demeurent fermes et inébranlables, j'ai mis aux présentes le sceau de mes armes.

Donné l'an du Seigneur MCCXLVIII » *(et scellé)*.

40

MAI 1248

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront maître Thiebault de Baya, chanoine et official de Laon, salut au Seigneur.

Sachent tous que Nicolas de Balehan, chevalier, dit *de Soon*, a donné et legué en pure aumone, et donné entre-vifs, en notre présence, a léglise de La Presle, aux nones, VI muids de vin de vinage avec tout le droit qu'il avoit en iceux, à prendre et percevoir par ladite église, tous les ans et à perpetuité, sur certaine pièce de terre située au terroir de Jumigny[3], en lieudit *les auches* après le decès dudit chevalier pour faire son anniversaire, en se réservant par ledit chevalier l'usufruit pendant sa vie.

En témoin de quoi nous avons envoyé ces lettres patentes, sauf le droit de l'évêque, seigneur de Laon et tout autre, scellés du sceau de la cour de Laon.

Fait l'an du Seigneur MCCXLVIII, au mois de mai. »

1. Note du traducteur.
2. Barby ?
3. V. les pièces nos 21 et 45.

41

MAI 1250

« Maîtres Jean de Blois et Gerard de Menesio, chanoines et officiaux de Reims, à tous ceux qui ces presentes lettres verront salut au Seigneur.

Sachent tous que par devant nous Regnaul de Reims, clerc fidele (ou notaire) de la cour de Reims a ce spécialement deputé, comparut Vualcher, clerc, jadis fils de messire Jean de Courmissy, chevalier, lequel a reconnu que les fruits des dîmes de Bussy et de Chappes, du diocèse de Chalons, savoir XXI septiers de seigle, II septiers de froment, V septiers d'orge et IV septiers d'avoine, à la mesure de Châlons, et XXX so. par. de cens annuel de Tuisy pres de Sept-Saulx qu'il avait achetés de..... prieure..... cameriere.... CECILE *prieure* de La Presle et le couvent dudit lieu, à prendre et percevoir, tant quil vivra, apres le décès dudit Vualcher, doivent retourner audit prieuré de La Presle, libres et quittes de toutes charges quelconques : lesquelles choses ledit Vualcher a promis en la présence de nous Regnauld clerc susdit, d'executer de bonne foi.

En foi de quoi nous avons fait mettre aux présentes le sceau de la cour de Reims.

Fait l'an du Seigneur MCCL, au mois de Mai. »

42

1218

« Je Robert, seigneur de Condé, fais savoir à tous présents et à venir que du consentement et volonté de dame M., ma mère, et de A., ma femme, et de tous leurs héritiers, j'ai donné en aumone à l'église de La Presle, XXXVI[1] septiers de froment à la mesure de Chateau-Portien à prendre par chacun an à la fête de S. Remy à Erpy sur les revenus de froment que les hommes de cette ville doivent à ma mère et à moi pour les terres qu'ils tiennent de nous, soit dans le Chasnet, soit en quelque autre lieu, tellement que ma mère ni moi ni aucun de nos héritiers ne recevra rien desdits revenus jusqu'à ce que ladite soit pleinement satisfaite desdits XXX septiers de froment ; de sorte que si les revenus de Erpy ne suffisent pas pour faire le paiement entier du froment prescrit, le résidu se prendra sur le froment que nous doivent les hommes de Condé pour les terres qu'ils tiennent de nous ; tellement que ladite église recevra toujours la quantité entière du froment susdit avant que nous ou nos héritiers recevions quelque chose dudit froment.

1. La *Collection de Champagne* à la Bibliothèque nationale (t. XXI, 157), dit « 56 ».

Et afin que cela demeure ferme et ratifié, j'ai fait mettre aux présentes le sceau de mes armes.

Fait l'an de l'Incarnation de N. Seigneur M.CC.XVIII. »

43

FÉVRIER 1251

« Je Jean damoisseau dit *de Bossu*, et je damoiselle Aelide, sa femme, a tous presens et a venir faisons savoir que comme messire Henri dit de *Castre*[1], jadis chevalier, a donné et legué an pure et perpetuelle aumone a Dieu et a la Bienheureuse Vierge Marie de La Presle proche Ecry et aux religieuses qui servent Dieu dans ce lieu là I muid de metaille (ou consé) a la mesure de Varenne, a prendre apres son deces à Varennes, tous les ans et a perpetuité, à la fête de S. Remy aux vendanges, pour soi et pour les ames de son pere et de sa mere, pour que cela demeure ferme et ratifié ;

Item ledit Henri vivant a donné XII deniers a leglise de La Presle et aux religieuses ; et pour plus grande assurance, a fait mettre son cachet a tous et un chacun lesdits legs.

Nous promettons aussi que nous ne reviendrons pas a lavenir contre cela, par nous ni par d'autres, mais nous agréons et ratifions ladite aumone, et pour la payer chacun an audit Varenne, comme il est porté, à ladite église et aux religieuses susdites, nous nous y obligeons spécialement nos heritiers et nos successeurs.

En foi de quoi nous avons fait mettre nos sceaux aux présentes.

Fait l'an du Seigneur MCCLI, au mois de février. »

44

SEPTEMBRE 1252

« L'official de Reims a tous ceux qui ces presentes lettres verront salut au Seigneur.

Sachent tous que dame Yolende, dame de Jumigny et de Soele, veuve de messire Odon jadis de Soele, chevalier, en presence de Regnauld de Reims, clerc fidele (ou notaire) de la cour de Reims a ce specialement deputé par nous et envoyé, a aussi loué, voulu et approuvé le don et aumone que messire Nicolas de Balehan, jadis de Seon, chevalier, a faite aux religieuses de La Presle, proche Ecry, de VI muids de vin de revenu annuel, pour lui faire là un anniversaire annuellement, à prendre et percevoir chaque année par lesdites religieuses sur les vinages qu'avait ledit Nicolas dans le terroir de Jumigny sur les terres

1. *Ou* de Chastel.

situées, comme il est dit, dans l'*anche* de messire Luchard, avec tout le droit qu'il avait ou pouvoit avoir sur icelle : jurant sur sa foi qu'elle ne reviendra jamais à l'avenir contre les choses susdites ou quelqu'une d'icelles, par soi ou par autrui, pour quelque raison que ce soit, et qu'elle ne reclamera jamais contre ce qui est porté.

Donné l'an du Seigneur MCCLII, au mois de septembre[1]. »

45

SEPTEMBRE 1252

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront l'official de Chalons, salut au Seigneur.

Sachez que nous avons vu les lettres de l'official de Reims et lu mot à mot, lan du Seigneur MCCLII, le mardi devant la Nativité de la Vierge, qui n'étaient pas du tout gatées ni déchirées en tout ni en partie, en ces mots :..... (*Voir la pièce n°* 18.)

Et ce que nous avons vu nous l'affirmons et l'avons fait transcrire et sceller du sceau de la cour de Châlons.

Donné les jour et au susdits[2]. »

46

MAI 1238

« Je Thierri de Salice devant le Thour, chevalier, et je Marguerite, femme dudit Thierri, faisons savoir à tous ceux qui ces présentes lettres verront que, par un motif de piété, nous avons donné et légué à l'église de La Presle IV septiers de seigle, à prendre annuellement et à perpetuité sur nos terrages de Perthe, promettant de bonne foi que nous ferons approuver cette donation par Alide et Elisabeth, filles de messire Pierre de Son.

Nous promettons de plus que nous porterons une légitime garantie desdits IV septiers contre tous ceux qui voudront s'y opposer.

En foi de quoi nous avons accordé à ladite église les présentes lettres scellées de nos sceaux.

Fait l'an du Seigneur MCCXXXVIII, au mois de mai » *(et scellé)*.

47

DÉCEMBRE 1242

« A tous ceux qui ces présentes verront, l'official de Chalons, salut au Seigneur.

1. V. les pièces n°s 21 et 41.
2. Voir les pièces 4, 5, 17, 18 et 30.

Sachez que nous avons vu les lettres de la cour de messire Henri, jadis archidiacre de l'église de Reims, saines et entières et qui n'étaient déchirées en tout ni en partie, en cette forme :

« Maistre Adam de Maffleto official de messire Henry, archi-
« diacre de l'Eglise de Reims à tous ceux qui ces présentes let-
« tres verront, salut au Seigneur.

« Sachent tous que comme dame Isabelle, jadis femme de
« messire Jean de Mongon, chevalier, parente de Beaudoin,
« porte-armes, seigneur de Vendy, a leguë et donné en aumône
« pour le salut de son âme, à l'église de La Presle près d'Ecry,
« pour les chaussures du couvent de ladite église, toute la por-
« tion qu'elle avait aux menues dîmes de Vendy, à condition
« que la dame *prieure* de ladite église, aujourd'hui fille de Gau-
« cher, jadis seigneur DE VENDY, jouisse pendant sa vie de la
« portion de ladite dîme, et qu'après le décès de ladite dame
« prieure, Emelotte, sœur dudit Baudoin jouisse pareillement
« pendant sa vie de ladite dîme, ainsi que ledit Baudoin l'a
« reconnu (et) ratifié en présence ; ledit Baudoin présent en
« personne étant en droit de fief de ladite dîme, comme il a
« dit, a loué et approuvé ledit leg, cédant ledit domaine et droit
« de fief à ladite église à ladite prieure et à ladite Emelotte ;
« et tout le droit qu'il avait et pouvait avoir dans la portion de
« ladite dîme en quelque manière que ce soit.

« En témoignage et confirmation de quoi, et a la requête dudit
« Baudoin j'ai fait mettre aux présentes le sceau de la cour de
« mondit seigneur.

« Fait lan du Seigneur MCCXLII, le lendemain du Dimanche
« *misericordia Domini.*

Or le testament d'Eusèbe que nous avons vu nous y avons fait mettre aussi le sceau de l'Eglise de Châlons.

Donné l'an du Seigneur MCCLII, le mardi devant Noël [1]. »

48

1253

A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Philippe de Caturco, official de la cour du révérend père et seigneur Ottobon cardinal diacre de St Adrien, archidiacre de Reims, salut au Seigneur.

Sachent tous que j'ai vu et regardé l'an du Seigneur MCCLIII, le samedi après *Oculi mei* [2] certaines lettres de Regnard de Dampierre, scellées de son sceau, desquelles la teneur est telle :

« Je Renard, seigneur de Dampierre, à tous ceux qui ces pré-
« sentes lettres verront, fais savoir qu'étant malade à l'extré-

1. V. les pièces nos 24 et 74.
2. Introït du 3e Dimanche de Carême.

« mité, de l'agrément et consentement d'Anselin, mon fils, j'ai « donné et légué, en pure aumône, pour le salut de mon âme, « de mes prédécesseurs et successeurs, aux religieuses de La « Presle-les-Ecry, XX sous forts a percevoir annuellement à « Noël, sur les revenus et profits de mes bois, desquels deniers « lesdites religieuses auront pitance tous les ans en carême.

« En foi de quoi, j'ai fait mettre le sceau de mes armes aux « présentes.

« Fait l'an du Seigneur MCCXXXIII, au mois de Mars. »

49

DÉCEMBRE 1239

« Maître Henri de Lovane, official de messire Hugues de Sarq. archidiacre de Reims, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut au Seigneur.

Sachent tous que messire Oudart dit *Descoulone*, chevalier de Château-Porcien, avant de prendre l'habit de religion a légué en aumône en présence de... clerc fidèle de la cour, à ce spécialement envoyé, à sœur *Eustachette*, religieuse de La Presle VIII sous par. de cens annuel qu'il avait, comme il disoit, sur certaine maison sise à Neufchâtel, dans le marché, entre la maison de messire Machaire d'une part et la maison de dame Florence d'autre, a payer à Pâques, et IV septiers de blé, a la mesure de Neufchatel, de revenu annuel, savoir II septiers d'avoine et II septiers de seigle que messire Gui, frère dudit chevalier était chargé de payer annuellement audit Oudard, à prendre dans la grange dudit Gui a Meneville.

Et ce tandis que ladite Eustachette vivra ; et après son décès, sœur *Yde*, fille de messire Gui, et sœur *Catherine*, fille de messire Raoul de Mont en jouiront leur vie durant. Et après le decès desdites sœurs Eustachette, Yde et Catherine, lesdits VIII so. de cens et lesdits IV septiers de blé retourneront libéralement et a perpetuité à l'église de La Presle, de la volonté et consentement dudit Oudard chevalier et de dame Helvide, sa femme.

En foi de quoi j'ai fait mettre aux presentes le sceau de la cour de mondit seigneur.

Fait l'an du Seigneur MCCXXXIX, au mois de Décembre[1]. »

50

JUILLET 1224

« Maître Bon, official de messire Hugues de Bourgogne, archidiacre de Reims, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut au Seigneur.

1. V. les pièces nos 23, 34, 53 et 76.

Sachent que fut present par devant nous en la cour de mondit seigneur Raoul de Villers, chevalier, lequel a loué et pleinement approuvé la donation que Mathilde, jadis sa sœur, avait faite aux religieuses de La Presle-les-Ecry de certaines dîmes qu'elle avait à Vilers-devant-le-Thour sur les labourages, et a cédé et abandonné ladite dîme à perpétuité, aux dites religieuses.

En foi de quoi j'ai fait mettre aux présentes le sceau de la cour de mondit seigneur.

Fait l'an du Seigneur MCCXXIV, au mois de Juillet[1]. »

51

SEPTEMBRE 1256

« Maître Philippe de Caturco, official de la cour de réverend pere messire Ohobon cardinal diacre de Saint-Adrien, archidiacre de Reims à tous ceux qui ces presentes lettres verront salut au Seigneur.

Sachent tous que messire Thomas de Cuimy, coutre de l'église de Reims, comparant pour ce en la cour de mondit seigneur a donné et legué à *Helvide*, religieuse de La Presle, sa nièce, III journaux de terre labourable sis en II pièces dont lune est située dans le territoire de Julamueg[2] sur les barres, proche la voye par laquelle on va à Saint-Germainmont, entre la terre Aveline veuve, d'une part, et la terre Joh. fils de Vuitere, d'autre ; l'autre est située en lieudit *Vualetier* entre la terre d'Henry le Parpoigneur, d'une part, et la terre d'Evrard dit *Lange* d'autre ; lesquels lui venaient d'acquisition, comme il disoit. Après le decès dudit Thomas lesdites terres seront tenues et possédées par ladite Helvide religieuse; et après le decès de ladite Helvide religieuse, lesdits III journaux de terre retourneront librement et absolument a ladite eglise de La Presle.

Et a promis de bonne foi ledit Thomas quil ne reviendra jamais à lavenir par soi ni par autrui contre ladite donation, mais quil la tiendra et observera inviolablement, renonçant expressement ledit Thomas a tout secours de droit canon et civil et a toutes autres exceptions quil pourrait avoir contre le présent écrit et la présente donation.

En témoin de quoi j'ai fait mettre aux présentes le sceau de la cour de mondit seigneur.

Fait lan du Seigneur MCCLVI, au mois de Septembre, le lundi devant la Nativité de la Vierge Marie. »

1. V. les pièces nos 2 et 7.
2. Jusancourt ?

52

AVRIL 1256

« Maître Henry de Fluy et Mathieu Guidon d'Arras chanoines et officiaux de Reims a tous ceux qui ces présentes lettres verront salut au Seigneur.

Sachent tous que damoiselles *Eustachette* et *Yde* religieuses de La Presle les Ecry ont fait échange, du mandement et autorité de la prieure et couvent de La Presle aux dames Felice et ses enfants de V septiers de blé, savoir de III septiers de seigle et de II septiers d'avoine, a la mesure de Reims, et de X deniers par. de cens annuel quils avoient a Bermericourt, contre II septiers et demi quartel de seigle et XIII quartels d'avoine de revenu annuel, à la mesure de Neufchâtel, et IV so. par. de revenu annuel, à prendre et percevoir annuellement et a perpetuité, à la fetê de S. Remi, chef d'octobre, par lesdites Eustachette et Yde, savoir IX quartels d'avoine et I septier de seigle sur la terre que tient Julliard *li esclanchies* XVI dans le territoire de Moyenville en lieudit *Sorainges*.

Item I septier de seigle et I septier d'avoine sur la terre sise au même territoire, en lieudit *Nanue*, sur la voie de Savignicort ; laquelle pièce de terre tient, comme on le dit, ladite dame Felice et ses filles dans les terroirs et lieux susdits.

Item lesdits IV sols sur la maison que tient Etienne de Proviseux, à Neufchatel, entre la maison de Manuete d'une part, et la maison des enfants de messire Milon de Ourainville, d'autre.

Et après le decès desdites Eustachette et Yde, lesdits II septiers et demi quartel d'avoine de revenu annuel seront et retourneront totalement à ladite église de La Presle.

Or le present echange a eté loué et approuvé en personne par Isabelle, Damisone et Emelote, filles de ladite Felice, par Guyot, fils de ladite Felice, et par Albric et Ada, sa femme, en présence de Thierry, fidele greffier de la cour de Reims, avec promesse quils ne contreviendront a l'avenir contre ledit échange et contre le present écrit.

De plus, ladite Felice et ses enfants se sont obligés a ce que, si quelquun par hasard saisissoit ledit revenu, ou empechait, en quelque facon, que lesdites Eustachette et Yde, tant qu'elles vivront, et ladite église, après leurs morts, ne jouissent à perpetuité, dudit revenu, lesdites Eustachette et Yde prendraient et pourraient prendre sur les biens héréditaires de ladite Felice et de ses enfants XIII liv. par., et pourraient vendre desdits biens a leur volonté, tellement néanmoins qu'elles pourraient avoir entierement XIII l. par. au nom dudit revenu.

Lequel échange ils ont loué et approuvé, et promis l'un pour l'autre, sous leur foi, de n'y pas contrevenir, mais de porter une légitime garantie par lesdits Felice et ses enfants ausdites Eusta-

chette et Yda et a leglise de La Presle contre tous, et de ne revenir jamais contre ni par eux ni par autrui.

En foi de quoi nous avons mis aux présentes le sceau de la cour de Reims.

Donné l'an du Seigneur MCCLVI, le Lundi après *Isti sunt dies*, au mois d'Avril[1] » *(et scellé)*.

53

MARS 1257

« Maîtres Henry de Fluy et Mathieu Guidon d'Arras chanoines et officiaux de Reims à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut au Seigneur.

Sachent tous que Baudelot de Thaisy, chevalier, présent et comparant pour ce en la cour de Reims a reconnu que lui-même, Jean et Ernoulph, ses frères, qu'il avait en sa mainbourg (ou tutelle), comme il disoit, dame Videle, veuve de messire Vuillelme de Thaisy, jadis chevalier, père dudit Baudoin, et sa fille que ladite Videle a eu constant le mariage entre ledit Vuillelme et elle Vidèle, sont chargés tous les ans et a perpetuité, envers léglise de La Presle-les-Ecry, de V septiers de blé, savoir III septiers de seigle et II septiers de froment, a la mesure de Châteauporcien a percevoir chacun an par ladite église, a la fête de S. Remy aux vendanges, à Thaisy, et a recevoir sur les terrages de ladite ville de Thaisy ; lequel blé dame Havide, dite Maduite, mère dudit Baudoin, et messire Ernoulph, oncle paternel dudit Baudoin, ont leguée a ladite église, comme disoit ledit Baudoin, pour le salut de leurs âmes, sur les terrages susdits de Thaisy :

Promettant ledit Baudoin, de bonne foi, de faire en sorte et procurer que ledit blé soit payé chacun an, au terme prescrit par lesdits frères, ladite dame Vidèle et ses filles.

Promettant encore ledit Baudoin, de bonne foi, que s'il ne peut pas faire en sorte que sesdits frères, ladite Vidèle et ses filles rendent a ladite église le blé susdit audit terme, ledit Baudoin sera tenu lui-même de rendre, chacun an, à ladite église ledit blé au terme prescrit ; Renoncant ledit Baudoin, quant à ce, de bonne foi, a toute exception de lésion ou tromperie, et à tout secours de droit canon et civil, à tous privileges, indults accordés aux chevaliers croisés, et à ceux qu'on leur pourrait accorder, et à toutes autres exceptions qu'il a ou pourrait avoir contre le présent écrit ou fait, pour rompre ou empecher les choses susdites ou quelqu'une dicelles.

Fait lan du Seigneur MCCLVII, au mois de Mars » *(et scellé)*.

(Et sur le replis est écrit ou signé) : J. de Thaisy.

(A suivre.) E. C.

1. V. les pièces nos 23, 34, 50 et 76.

PRÉCIS D'UNE HISTOIRE*

DE

LA VILLE ET DU PAYS DE MOUZON

(ARDENNES)

XVI. Temporel de l'Abbaye.

Trois pièces importantes nous servent de jalons pour reconstituer les possessions des abbés et de l'abbaye. Ce sont : 1° le diplôme confirmatif de l'Empereur saint Henri; 2° le Pouillé de 1306; 3° le Pouillé de l'abbé Bauny. Il est nécessaire, avec cela, de s'arrêter sur trois époques remarquables et capitales pour notre sujet : 971, la donation d'Adalbéron; 1190, abbatiat effectif de Seybert, temps d'acquisition et d'amélioration; 1540, abbatiat de Claude de Villers, temps d'aliénation et inauguration des commendes.

La charte par laquelle Adalbéron[1] donne quelques biens à l'abbaye nous montre que celle-ci ne possédait alors que fort peu de chose. Ce que saint Remy a pu donner à l'église de Mouzon ne nous est pas connu ; du moins, son testament ne rapporte-t-il que la gratification de cinq sols à cette église, qui cependant étendait déjà son action sur le pays environnant, comme on peut l'inférer de la correspondance que ce prélat entretint avec Foulques, évêque de Tongres, au sujet des entreprises de celui-ci sur les terres de Mouzon, qu'il avait chargées de taxes et de redevances.

La lettre ne précise rien quant aux lieux, et, en tous cas, le pays est donné comme appartenant à l'archevêque de Reims, non à l'église de Mouzon. En outre, on peut conclure de là que les limites de l'église de Reims ne sont pas bien établies, ce qui conduit à penser que les contestations qui naîtront plus tard peuvent avoir, dans ce fait, une partie de leur origine. En tous cas, il n'est pas douteux que Douzy, centre du pays, désigné nominalement dans le testament de saint Remy, faisait partie du diocèse de Reims et était rattaché à Mouzon. Et

* Voir page 888, tome IV de la *Revue de Champagne*.

1. Voir Châtellenie.

l'on ne peut faire difficulté d'admettre que la plupart des lieux enclavés dans l'angle nord-est des deux rivières de Chiers et Meuse étaient déjà sous la juridiction de notre église; ce qui nous autorise à émettre cette affirmation, c'est l'énumération que fait l'empereur Henri II dans le célèbre diplôme par lequel il confirma, en 1023, toutes les possessions de l'abbaye en terre d'Empire. Il n'est peut être pas inutile de signaler l'existence aux Archives départementales, G. 140 et G. 142, d'un diplôme de l'empereur Othon III, daté du 8 des ides d'avri 1997, à Aix-la-Chapelle, et dont la teneur est presque identique à celle de la charte qui nous occupe. On y trouve cependant les noms de Mairy (Madreio) et Wadelincourt, qui ne figurent pas ici. Nous ne voyons cette pièce indiquée nulle part ailleurs et nous ne savons si la copie en est authentique, ni certaine. Nous l'admettons comme une traduction du diplôme de 1023, dont voici la teneur, tirée des Archives de Mouzon par le P. Lelong :

« In nomine Sancte et individue Trinitatis Henricus divina favente clementia Romanorum imperator Augustus. Regalis excellentie imperialis sublimitatis benevolentiam decet ut ecclesias per orbem terrarum longe lateque dei honore constructas, donis ingentibus amplificet, et maxime S. Benedicti norma insignitas per omnia adjuvet ac vigore regalis potentie a pervasoribus impiis secundum suum posse defendat; et ideo scire volo tam presentes quam futuros ecclesie fideles quod quidam venerabilis *Mosomagensis ecclesie abbas* nuncupatus *Boso* adiit presentiam nostre serenitatis humiliter rogans et petens quatenus praedia que in regno Dei clementia nostre potestatis sita habentur et a fidelibus Dei loco Sancte Marie Mosomagensis ecclesie prefato fideli devotione tradita noscuntur auctoritate nostri precepti prohiberemus ne ab infidelibus Dei quod absit distraherentur vel injuste opprimerentur. Nos vero predecessorum nostrorum videlicet Romanorum Imperatorum Augustorum morem sequentes ejus petitionibus assensum prebuimus, et per preceptum nostre auctoritatis quamvis parvissime ad prefatum Sancte Marie ecclesie locum Dei a fidelibus, in nomine Domini data confirmamus, et ut perpetualiter quiete et absque ulla repetitione ecclesia Sancte Marie teneret corroboravimus, videlicet *tres ecclesias* in honore *Sancti Dyonisii*, *Sancti Martini* et *Sancte Genovefe* in ejusdem monasterii villa sitas cum terris et omnibus appenditiis suis et *medietatem mercati* ejusdem loci et *districtum* et *bannum* eorum hominum et feminarum qui in eadem villa ad ipsius loci monasterium per-

tinent de capite Et *quatuor villas* quarum hec sunt nomina : *Breveliacum* cum ecclesia, *Seciam* cum ecclesia, *Odunt* cum ecclesia, *Remiliacum* cum silvis et omnibus appenditiis suis. In villa *Allicurt* mansum cum omnibus appenditiis suis. In villa *Duziaco* ecclesiam cum duabus capellis et duobus mansis. In *Titania* unum mansum. In villa *Hercumbre* ecclesiam cum tribus capellis. In monte *Sti Remigii* ecclesiam. In *Hermannisve* ecclesiam cum capella una. In *Villare* ecclesiam unam. In villa *Sedens* tres partes ecclesie cum terris. In *Butonicurte* ecclesiam cum capella. In *Radinimonte* dimidiam ecclesiam. In *Amblinimonte* ecclesiam unam. In *Givunna* quator mansos et tertiam partem ecclesie. In *Purione* superiori ecclesiam unam. In *Evrinimonte* mansum unum. In villa *Hannonia* alodium cum molendino, silvis et omnibus appenditiis suis quem dedit Helgodus. In *Bertoldicurte* alodium cum molendino, silvis et omnibus appenditiis suis quem dedit Amalricus pro anima fratris Alonis. Et in loco qui dicitur *Villa* alodium quem dedit jam dictus Amalricus pro matre sua. Et in villa *Falisia* alodium cum molendino, silvis et omnibus appenditiis suis quem dedit Wiricus clericus. Et in villa que dicitur *Nonas* alodium cum molendino, silvis et appenditus suis quem dedit Jozbertus clericus. Et in *Comlomare* alodium cum molendinis, vineis et omnibus appenditiis suis quem dedit Emma uxor Dudonis[1]. Et in villa *Hairicicurte* alodium cum dimidia ecclesia, et omnibus appenditiis suis quem dedit Hanno filius jam dicti Dudonis. Et in eadem villa alodium quem dedit Dada cum quadam parte ecclesie in villa qui dicitur *Bar* cum omnibus appenditiis suis. Et in villa *Sommoya* alodium quem dedit Lietherus pro filio suo Heriberto cum omnibus appenditiis suis. Et in *Gunhericurte* alodium cum molendinis et silvis et omnibus appenditiis suis quem dedit Fulcradus et Hamedeus. Et in jam dicta villa *Secia* unum mansum quem dedit Elbertus. Et in villa *Flaveio* ecclesiam unam cum alodio quem dedit Hamedeus et neptis ejus Masinidis cum omnibus appenditiis suis. Et in villa que dicitur *Urgau* unum fiscalem mansum

1. Il est présumable que ce Dudon est celui du privilège d'Arnould, 1018, où il figure avec sa mère Hoceca et abandonne à l'exemple du duc Godefroi, fils du frère d'Aldabéron, à qui il a succédé dans l'avouerie de Mouzon, la tierce partie des revenus qui leur appartenait.

Dans l'espoir de retrouver certaines attributions, nous avons parcouru les anciens obituaires de Reims; nous y avons bien trouvé les noms de tous nos bienfaiteurs, sauf celui de « Wiricus », mais rien qui puisse rappeler quelque lien avec les localités désignées dans la charte. Les trois noms de Josbertus, Emma et Doda se sont trouvés réunis dans un même jour.

quem dedit dux Fredericus pro anima Ottonis cum omnibus appenditiis suis. Et in villa nuncupata *Ouvelais* unum mansum. Et in villa *Enemente* unum mansum. Super fluvium Moselle in villa *Rozerolas* mansos decem. In villa que dicitur *Castellum* mansos duos. *Insuper confirmavimus predicto monasterio* predia que Godefridus comes et conjux sua Matildis pro anima sui fratris Adalberonis archiepiscopi et pro anime sue suorumque parentem remedio concessit et qui prefatum monasterium sub regula sti Benedicti constituit tradidit, scilicet in villa *Madringas* quinque mansos cum manso indominicato et dimidiam ecclesiam. In *Roteia* mansos septem et tertiam partem molendini, cum terris cultis et incultis. Et in *Bretenaco* mansos sexdecim et quamdam partem ecclesie cum omnibus predictarum ecclesiarum, mansorum, prediorum pertinentiis suis, pascuis, campis, vineis, pratis, mancipiis, silvis, piscationibus, molendinis, terris cultis et incultis, et cum omnibus que dici vel nominari possunt que jam dicto monasterio nunc pertinent, aut in futurum a quibuscumque Deo famulantibus data erunt ut fratres ibidem regulariter Deo servientes, nunc viventes suique in eodem monasterio successores omnia prescripta habeant, teneant ut secure Deo servire valeant, remota inquietatione omnium hominum. Si quis tamen quod absit hujus nostre confirmationis violator extiterit, sciat se compositurum mille libras auri, medietatem palatio, et medietatem predicti monasterii fratribus. Quod ut verius credatur, manu propria confirmavimus nostroque sigillo sigillari jussimus.

Signum Henrici Romanorum invictissimi Imperatoris Augusti; Guntherius cancellarius vice Aribonis archicapellani recognovit.

Data Indictione VI, anno Dominice incarnationes millesimo vigesimo tertio. Anno vero Domini Henrici II regnantis vigesimo secundo, imperantis autem undecimo.

Actum Evodii feliciter. Amen. Fiat. »

Ainsi donc, en 971, Adalbéron a donné les villages de Cesse, Yoncq, Pouron, Brévilly [1], Rémilly le Petit et Aillicourt avec la pêche de la Meuse et la noue de Sorges. L'archevêque Arnoul qui octroya deux privilèges à l'abbaye, en 1015 et

1. Au dire du P. Fulgence, c'est sous Tilpin que l'église de Reims acquit Brevilly. Mais il parle d'après Flodoart qui a écrit : Noviliacum et Brebiliacum villas. Où placer ce Brevilly ? qui ne paraît pas être le nôtre. Est-ce un Breuil? (Flod., hist. chap. XVII.)

1018 (voir Act. de la prov. eccl. de Reims, II, p. 1 et 2) attribua aux moines le quart du revenu de toutes les églises dépendantes de Mouzon, la dîme des porcs que l'abbé et les frères envoyaient s'engraisser dans la forêt des Ardennes, ainsi que des porcs que les hommes de Brevilly avaient au même lieu ; le droit de pêche dans la Chiers, depuis la limite des bans de Douzy et Brevilly jusqu'à la Meuse, et enfin le ban et la juridiction de tous les hommes et femmes appartenant à l'église de Mouzon, y demeurant ou qui y demeureraient à l'avenir. En outre, la charte de 1018 donne la seigneurie de Mouzon à l'abbaye ainsi que le village de « Flaveio » à l'abbé[1]. Puis encore le même archevêque Arnoul concède la cure de Cauroy (lès Hermonville).

Tous ces biens furent confirmés par le roi Robert en 1020, ce qui nous amène, enfin, au fameux diplôme de Henri II ci-dessus cité et que nous allons maintenant analyser.

Nous y trouverons d'abord les trois églises de Mouzon : Saint-Denis, Saint-Martin et Sainte-Geneviève (au faubourg). Puis, dans un premier groupe, nous lisons : *Brevilly*, *Cesse*, *Yoncq*, *Remilly* et *Aillicourt* de la donation d'Adalbéron.

Dans un second groupe où viendrait plus naturellement Brevilly, s'il ne s'agissait que d'une énumération géographique, se placent : *Douzy*, *Tétaigne*, *Escombres*, *Mont-Saint-Remy* (sur la côte du Pouru actuel qui se disait aussi Pouru-en-Laire, [Hermannisve], *Villers-Cernay*, Sedan, [Butoni-Curtis], Radinimons, *Amblimont*, *Givonne*, *Pouru-aux-Bois* (Pouru supérieur et Pouru dessus). Dans Hermannisve, ne faut-il pas reconnaître *Francheval*, comme le font supposer la suite et l'ordre des désignations[2]? Aucune dénomination ancienne de ce lieu ne vient à notre aide, et il ne suffira certainement pas, pour justifier notre interprétation, de rappeler

1. Les *Actes de Reims* traduisent Flaba. Nous pensons qu'il vaut mieux lire Flavier et reconnaître là une petite agglomération de ce nom existant jadis auprès du bois du même nom, et qui se serait fondue avec Mouzon. Le P. Fulgence affirme positivement le fait, qui est très vraisemblable d'après les chartes d'Arnoul, dont les stipulations pourraient paraître singulières, s'appliquant à Flaba. Pourtant, on sait positivement que Adalbéron visita Yoncq et notre village de Flaba ; le célèbre dîner en a perpétué le souvenir. D'autre part, on lit quelquefois *Flaverio* et *Flaveio*.

2. Dans les Annales de Ganneron, M. Laurent indique en note : « *Anman*, aujourd'hui *Alma*, commune de Mouzon. Ce lieudit est mentionné sous la forme *Hermannisme* dans un diplôme d'Othon III (997) conservé aux archives des Ardennes (H., 142). » Cette interprétation est possible, mais ne nous paraît pas exacte, puisqu'on trouvera Enment plus loin.

qu'un certain comte Herman tenait à Mouzon, à cette époque, certains bénéfices de la main du même empereur Henri II.

Quant à Butonicurtis et Radinimons, leur position au milieu de tous ces villages d'entre Meuse et Chiers nous fait craindre d'y reconnaître Boutancourt et Rimont (la Grande Ayvelle), bien que, comme on va le voir par la charte même, il y ait des possessions dans cette région de la rive gauche de la Meuse. Butonicurtis n'est-il pas une mauvaise lecture pour Rubencurtis, *Rubécourt?* Et Radinimont ne pourrait-il désigner Remé-hant, fief important entre Pouru-Saint-Remy et Ecombres? Notons encore, à propos de Rubécourt, qu'entre ce village et Douzy une couture et un ruisseau portent le nom de *Boulacourt.*

Un troisième groupe paraît commencer avec Evriminons, et comprendre *Hannogne* (Saint-Martin-sur-Bar), Bertoldicurtis. Si l'on remarque qu'au Pouillé de 1306, Boutancourt est désigné par Bertaucourt, et secours d'Hannogne dont le patron est l'abbé de Mouzon, il n'est guère possible de traduire ce Bertoldicurtis autrement que par *Boutancourt*, et dès lors *Evrini*[1] devient *Etrépigny*, d'autant mieux qu'il est donné comme « in Imperio » au compte de décimes de 1346. Quant au lieu désigné « in loco dicitur Villa », c'est apparemment *Villers-sur-Bar*, voisin de Hannogne. Nous y adjoindrions bien aussi Flize, pour « villa Falisia », si nous n'avions d'autres raisons de croire que ce verbe désigne Falaise et commence un autre groupe[2].

Voici notre quatrième groupe : *Falaise*, *Nouart* [*Comlomare*], *Harricourt*, *Bar* et *Semuy*. Nous trouvons Semouya au

1. Evrinimonte pourrait être aussi une mauvaise lecture. Et l'on peut remarquer que Manassès comte de Rethel avait, en 972, cédé à l'abbé de Mouzon des droits à prendre sur le village *d'Eselair* (Fleury hre ecclés). C'est l'époque où Adalberon avait reçu dudit comte, en échange de Vendresse, le village de *Loeium* dans le comté de Castrice, sur la rivière de Bar. M. Longnon, dans ses Pagi, pense que Loeium pourrait être l'ancien nom de Saint-Aignan. Quant à Elaire, désigné Eslers au codex de 1306, il fut toujours sous la crosse des abbés de Mouzon, où vinrent aussi Sapogne, Mohon, Warnécourt et Lumes. Dès lors, il n'est pas inutile non plus de consigner l'observation que « Boulzicourt paya des dîmes à l'abbaye et que, en 1516, celle-ci y avait déjà des possessions. » (Archives des Ard., H. 140). En 1782, le bail des dîmes s'élevait à la somme de 465 l. (H. 495).

2. On peut penser aussi que le premier avoué de l'abbaye, avoué gratuit et désintéressé, le frère d'Adalberon, le duc Godefroy, gouverneur de Mézières, ne fut pas étranger à quelques-unes de ces donations. Au surplus, le diplôme confirme la constitution de rente faite par Godefroy et sa femme Mathilde, ainsi que la cession de menses et d'églises faites à Maranges et autres lieux des environs de Metz, où étaient ses biens de famille.

Pouillé de 1306, et l'archevêque de Reims en confère le patronage, ainsi que celui de Voncq ; ce sont les abbés de Mouzon qui tiennent ce dernier. Quant à Comlomare, nous hésitons à en faire *Coulommes*, malgré que nous sachions que l'abbaye ait possédé, non loin de là, à Voncq, à Rilly, à Semuy. Pour *Nouart* qui s'est dit Nouay, on sait très bien que les bénédictins y avaient des biens, qu'ils cédèrent en 1159 à l'abbaye de Belval.

Nous ne savons que faire de *Gunhericurte*. Est-ce Gondrecourt en Lorraine, non loin de Ligny? Dans les « feoda campanie » (collection de *Champagne*, t. 136, page 311) on trouve les noms de Gondricourt, Karnay (Cornay), Raulcort (Raucourt), etc., parmi les châteaux que le comte de Champagne tenait des Empereurs d'Allemagne. Plus tard, on verra que la duchesse de Bourgogne obtint de Charles VII, en échange de Cassel, avec Neufchâtel en Lorraine, Gondricourt et Beaumont en Argonne, que le duc de Bourgogne avait donnés en otage. (Norb. supp., 1444.) Ces voisinages ne suffisent sans doute pas à autoriser notre traduction[1].

Plus loin, nous retrouvons Cesse, déjà nommé, puis Flaba, qu'a visité Adalbéron. Enfin sous les formes illisibles d'Urgau, Ouvelais, Enemente, se cachent trois localités, que nous nous efforçons en vain de découvrir. A la rigueur Enement pourrait-être *Annement*, aujourd'hui Alma, qui fut autrefois plus considérable, comme le prouvent des fouilles récentes qui nous ont même appris que les Romains y avaient jadis construit et séjourné. Urgau désignerait-il *Warcq?* Sous l'année 1094, le Père Fulgence donne ce lieu comme étant depuis longtemps du domaine des abbés. En outre, c'est en présence du duc Frédéric que Mézières fut rendu à l'archevêque de Reims en 960. Et en 971 ce dernier enleva la ville de Warcq, qui était la plus forte place d'Otton. Ce dernier avec d'autres seigneurs avaient attaqué Adalbéron. C'est à ce moment que le grand évêque décida la translation du corps de Saint-Arnould. *Ouvelais* pourrait-être Guilloy, village détruit près Warcq.

Enfin la partie de la Charte qui concerne les localités assises sur la Moselle se trouve reproduite au diplôme : On y trouve

1. Dans une analyse des chartes, sac Mouzon, et consignée dans la collection Dupuy (680, Bibl. nat.) avec tous les noms de nos villages du ressort de Mouzon, on lit ceux de Chastel-sur-Moselle, Hermeville, Landrecourt, Gondrecourt. On y lit entre autres choses, à propos de ce dernier : que, en 1304, l'évêque de Liège déclarait que le Roy lui avoit mis dans la main le château de Gondrecourt.

Rozerieulles, *Chatel-sur-Moselle*, *Marange*, *Retel*, *Bretagne*[1]? Ce dernier nom seul nous échappe : nous ne voyons pas bien où placer ce Bretenacum. Cependant, sub anno 971, la Chronique du Père Fulgence traduit bien Bretagne. Il est vrai que plus tard, en 1346, parlant des aliénations de l'abbé Verric, il nomme Rosilières, Magaure et Bourcenay : et il n'y a aucun doute qu'il s'agit de Rethel, Marange et Bretagne. Rozerieulles appartint longtemps aux abbés de Mouzon, qui y avaient un prieuré. Ce bien est voisin de Châtel et se trouve dénommé Roserulis, Roserioles, Roserueles, Roselièvre, Rosilières, etc... C'était le siège d'un fief lorrain. Le prieur de Roserieulles se rencontre souvent dans les affaires de l'abbaye ; en 1512, ce prieur qui est Jean Gilmer, devient abbé de Mouzon ; en 1516, un prieur assiste à la rédaction de l'inventaire des biens de l'abbaye (Arch. ard. H. 140) ; un autre, dom Robert Barthélemy, fit la bénédiction des cloches de Mouzon, le 2 avril 1605. Le prieuré dont on voit encore les ruines fut détruit vers la fin du XVIe siècle. C'était à Rozerieulles que l'abbaye allait récolter la plus grande partie du vin de sa consommation : un bail de 1573 concernant Amblimont ordonne que le fermier doit un voyage tous les ans à faire à Rozerieulles, près Metz, pour conduire *leur* vin (H. 162). Le portefeuille, H. 182, du même fonds contient des procédures relatives aux droits de passage des vins de Rozeillières par le Clermontois, dont les religieux demandent à être déchargés, ainsi que des concordats et traités pour justifier le droit appartenant aux religieux de Mouzon de faire venir leur vin du crû des vignes qu'ils possèdent à Roseillières, dud. Roseillières à Mouzon et de traverser dans leur transport quelques villages du Clermontois, limitrophes de France, sans payer les droits de six sous par pièce pour la traverse, mais seulement le droit de haut conduit de deux sous dix deniers par chaque voiture. Enfin, H. 140, on relève des dénombrements et reprises des prieurés de Roserieulles et de Cesse ; et en 1700, l'abbaye acquérait encore une maison à Rozerieulles. *Marange* était du Luxembourg et appartenait à l'abbaye à cause du prieuré de ce dit Rozerieulles. Quant à Retel, Rutila, Rotila, Rotela, *Roteia* (prope Sirck), il y eut là un monastère bénédictin dont la fondation était attribuée à

1. Le testament d'Adalbéron, qui a donné ces localités, est reproduit au Spicilège de dom d'Achery, II, p. 569 : « De patrimonio meo, quidquid in Metensi episcopo habeo, in villis videlicet Bretenaco, Rothila, Madrengias, ad menses vigenti octo..... »

l'abbaye de Mouzon[1]. Remarquons en terminant cette revue topographique, que les dernières localités citées viennent du patrimoine d'Adalbéron et que c'est par les mains de son frère Godefroy qu'il en arrive trente-cinq manses à l'abbaye. Roserieulles et Chatel seuls figuraient à la Charte en 973.

Au total, le diplôme établit et confirme la possession par notre monastère de dix-huit églises ou parties d'églises ; de sept chapelles, de quatre villes, de quarante-cinq manses, de quatorze alleux et six moulins. Sans préjudice des terres, prés, vignes, bois, pêches et toutes dépendances non autrement spécifiées. Le revenu était donc déjà considérable, et l'on donnera un des éléments d'appréciation en rappelant qu'une manse, une habitation rurale avec environ treize à quinze hectares de terre, payait à peu près un hectolitre et demi de froment, sans compter d'autres redevances en poules, bestiaux ou charrois, et un cens en argent qui pouvait valoir en ce temps à peu près trente francs.

Entre l'époque où fut donné le diplôme et la date de 1306 que porte le célèbre Pouillé que nous retrouvons, heureusement pour notre histoire, transcrit dans la compilation si utile et si précieuse de Varin, plusieurs donations ont été faites aux abbés ou à l'abbaye qui, d'autre part, firent quelques acquisitions, cessions ou aliénations. Il convient de passer toutes ces transactions en revue : nous reprendrons sensiblement l'ordre des localités qui a été donné par le diplôme.

L'archevêque Manassès donne (1106) la cure de Remilly aux bénédictins : le diplôme ne leur reconnaissait, en effet, pas l'église. L'abbé règle les droits municipaux du lieu en 1220[2]

1. Une chartreuse y fut établie en 1477 ; les abbés de Mouzon en étaient patrons.

2. Le cahier de J. Habert a recueilli la singulière copie qui suit de cette charte :

A tous ceux..... abbé et couvent de l'église de Mouzon salut en notre seigneur sachent tiut que nous dung accord et à la requeste des hommes de Remilly et des villes subgettes audit ban pour les tailles qui estoient faites trois fois chacun an de par nous esd. villes avons fait assise laquelle nous avons promis à tenir sur le témoignage de nos seels et est ci assise telle que chacun homme ou femme qui chacun an estoit tenu aux tailles rendra à notred. église chacun an douze deniers monnoye courable et usee et une géline a remettre lesq. deniers le jour de la feste des ames et les gélines a paier a charesme prenant les moynes pour chacun chevaulx bœuf vache ou asne qui laboureront les terres ils rendront ung myne de froment leq. froment doibt estre rendu le jor des ames avec les devant dits et doibt estre faicte emonce par le maieur ou les eschevins de appareiller lesd. rentes huict

en même temps que ceux d'Aillicourt et de Flaba. Il recoit confirmation de biens à lui donnés par Poncette, fille de Hugues le Sanglier, de Remilly, de la quatrième partie des moulins de Remilly, et de la moitié du bois de Vaudinsart. Plus tard, en 1485, les religieux échangèrent une terre qu'ils avaient au faubourg contre une cense au grand Rémilly, que leur céda Fonce Gobert. La cense fut mise en emphytéose ainsi que plusieurs autres biens : Jacques des Ayvelles la donna à ses religieux en 1509. C'est au petit Remilly que les abbés avaient leur maison de campagne et c'est là précisément que Oudin de Verpel, enfermé dans la suite au château de Villers, devant Mézières, fut pris par des soldats. Il y avait une chapelle dans cette maison. Un abbé de Mouzon avait fait bâtir le moulin : le titre était aux archives de l'abbaye et l'inventaire rappelle aussi que le grand Remilly paya trente-trois setiers de rentes en grains [1]. La cense dont il vient d'être question payait au XVIIe siècle un fermage de trente-quatre setiers et une paire de chapons vifs ; les moulins, la scierie, la foulerie, etc..., étaient loués fin du XVIIIe siècle deux mille cinq cents livres ; le ponton valait cinq cents livres.

Sous l'année 1188, pendant l'abbatiat de Seybert, on voit cet abbé acquérir pour le prix de deux cents livres et cent sous,

jours devant le paiement et ceste semonce doibt estre aussi monstrée en jour de dimanche ou de feste que cels ou celles par qu'il demoura que lesd. rentes ne soyent pas payées et rendues auxd. termes ainsy comme dict est sil ne payoit lesd. rentes huict jours après lesd. termes seront tenus de paier cinq sols pour lamande et nichilominus reddent per..... bladiz nam illud debet definire ad grenarum cellas de Remilly ab illis qui solvunt, et bladi predic..... comites vel insufficentia per scabinos et majorem illius loci habet judicari esta..... que ibi conceduntur concessa sunt tantummodo taliis solvendis salvis redditibus que debentur advocato et salvis omnibus aliis consuetudinibus ac usibus aliis et salvis furneis et molinendinis que sunt et erunt ad bannum in villis predictis huius autem assisie tenere concedent et *Flaveyo* ad hoc tenendum hanc cartam sigillis suis roboratum astringimus. Actum anno dni MCC° mense maii (Collationé a l'original et signé Habert).

1. Les archives communales de Remilly contiennent une déclaration faite en 1608 à Jean de Pourru, tabellion royal en la souveraineté de Mouzon, par les maire, échevins, syndics et notables de la communauté de Rémilly, des biens qu'ils tiennent du sieur abbé de Mouzon, qu'ils reconnaissent pour leur seigneur foncier, à qui ils doivent redevance de bourgeoisie, les dîmes, trayages, banalité des fours et moulins savoir : 12 deniers et une poule par bourgeois ; 2 quartels de froment par cheval de charrue ; 3 journées de travail par laboureur pour le cens ; fours banaux la 20me partie ; moulin banal le 24me ; droit de mettre 12 vaches ou bœufs dans la prairie depuis mars jusqu'à juin.

monnaie de Reims, les villages d'*Autrecourt et Rouffy*, de Briard, châtelain d'Omont, partant pour la guerre sainte. Ce Briard tenait ces lieux en fief du comte de Rethel, qui les avait lui même d'un archevêque de Reims, premier suzerain. L'inventaire de 1516, H. 140, rappelle les lettres de Hugues, comte de Rethel, contenant l'acquisition des villes de Rouffy et Autrecourt, ainsi que des copies et vidimus des chartes concédées à ces villages par Frédéric de Sorbet, en 1263. Le châtelain Jacques d'Autry eut avec l'église Notre-Dame quelques contestations au sujet d'Autrecourt et Rouffy, qui se terminèrent (1247) par un accord que l'on retrouve au même endroit : il s'agissait de droits en avoine et poules, dus pour les sauvements que son père Augubrand avait en 1220 donnés à l'abbaye. L'abbé Frédéric de Bazeilles fit, en 1303, un échange avec le curé d'Autrecourt à qui il donna une maison presbytérale, sur laquelle et sur l'enclos joignant, celui-ci devait quarante sous parisis (1329, H. 173). Les guerres de religion ayant obligé les abbés à vendre quelques-uns de leurs biens, une partie des revenus d'Autrecourt fut aliénée. On vit pour la même raison l'abbaye de Belval vendre la maison Bourdresse et un clos qu'elle possédait à Mouzon (Fulgence).

Revenons à l'année 1188 : l'abbaye reçoit de l'archevêque Guillaume quatre septiers et demi à percevoir chaque année sur les *moulins de Mouzon*, plus tard moulin du Roy, partant moulins de la Seigneurie. En 1214, l'abbé Jacques acheta de l'abbé de Saint-Vannes de Verdun, *le droit de tonlieu et de hallage à Mouzon*[1]; et ce ne sera pas inutilement que nous rappellerons que le diplôme de Saint-Henry constatait déjà la possession par l'abbé de la moitié du marché dudit lieu..... (et medietatem mercati ejusdem loci), puisque nous avons eu l'occasion de dire ailleurs que des droits sur le marché et la monnaie de Mouzon avaient été donnés par le même empereur à l'abbaye Verdunoise. Des biens ou plutôt des droits que les religieux avaient dans les paroisses de Mouzon et Saint-Martin leur furent confirmés en 1240 par le pape Grégoire IX[2]; et ils obtin-

1. Le vendeur fut l'abbé Louis.

2. Il s'agissait des oblations et de l'administration de l'Extrême-Onction. La bulle était datée d'Agnani, le 6 des ides d'octobre, l'an 4 du pontificat de Grégoire. Par une autre bulle, il permit de célébrer l'office à l'abbaye en temps d'interdit ; et cette bulle fut renouvelée par Innocent IV au même abbé Hugues, au temps où le pape, fuyant la tyrannie de l'empereur Frédéric II, s'était retiré Lyon.

rent une nouvelle bulle confirmative d'Innocent IV, en 1245. L'abbaye Notre-Dame acquit encore en 1283 des terres, jardin, maison et masure par donation de Noulet, maieur de Mouzon, qui laissa en outre 19 deniers parisis de cens sur une terre sise à *Sainte-Geneviève* (H. 495). Et en 1302, par convention avec le curé, il fut arrêté que l'abbé et le monastère auraient la moitié des offrandes qui se feraient à toutes les messes que l'on dirait à la Chapelle Saint-Nicolas (des Lépreux) ; que le curé aurait la dîme de sa paroisse jusqu'au pont du Marché. Déjà en 1243 les frères de cette maison des Lépreux avaient été contraints de payer à l'accoutumé les dîmes des terres de Flavier, plantées en vigne. Le franc alleu de la Wame[1] sur le terroir actuel de Mouzon, mais alors de la Chastellenie de Stenay, fut donné à l'abbaye par Badolet de Nevant, écuyer, qui le tenait en fief du comte de Bar, dont il obtint le consentement (1259). Ce bien fut réuni en 1644 à la mense conventuelle des bénédictins : la ferme avait été brûlée en 1622 par les Impériaux. Cet alleu était important, car le quart de réserve était de 130 arpents 86 perches. Les religieux y percevaient des droits de pâturage, glandée et autres. Cette situation, en prévôté de Stenay, leur valut quelques désagréments ; le buraliste de Pouilly les obligeait à prendre des acquits à caution pour les marchandises qu'ils faisaient revenir de leur ferme de la Wame, pour leur usage à Mouzon.

La cure de Douzy, vint à l'abbaye en 1025 par donation d'Ebale, archevêque de Reims. La bulle de ce prélat, 1024, est conservée dans les Actes de l'arch. de Reims, t. II, p. 5. Elle relève que Douzy avait échappé à l'abbaye par suite de la négligence et de l'incurie des prédécesseurs de Bozon, abbé réclamant. Ebale, considérant le peu d'importance du lieu, et pour le remède de son âme, le donna en revenu aux frères bénédictins.

Nous avons déjà rappelé la prestation de foi et hommage à l'abbé de Mouzon que fit Gilles Milet d'Hierges qui, en présence de tous les religieux, se reconnaît homme de l'église de Mouzon et déclare tenir en fief toutes les personnes qui passaient au delà des rivières de Meuse et Chiers, vers Sedan et Bouillon, l'avouerie de Bièvres, les villages de Sedan et Balan, autant qu'ils y demeureraient. Disons en passant que les religieux affranchirent Balan à la loi de Beaumont en 1625

1. La cense de la Wame, au XVIIe siècle, était louée 7 muids de froment, 7 d'avoine, 1 muid d'orge, 2 quartels de pois, 2 de lentilles, 300 l. argent, 2 paires de chapon (H. 165).

(G. 140). Quant à Bièvres et Gembes, villages situés au nord de Bouillon, à environ vingt kilomètres; ils appartenaient alors par moitié. L'abbé dut, à un moment, pour protéger ses possessions, s'entendre avec Robert de Tordes, évêque de Liège : ce qui le conduisit à rendre communes, à l'abbaye et à l'évêché, les terres qu'il avait dans ces deux localités ; les revenus devaient s'en partager également. On trouve au cartulaire d'Orval, p. 289, la pièce datée de novembre 1245[1], où cette cession de la moitié des droits est exprimée. L'évêque garantit l'autre moitié et le patronage de l'église. « Abbas habebit jus patronatus in ecclesia de Gembres et de Bièvre ». L'accord est fort analogue à celui qui devait en 1259 intervenir à propos de nos villages d'entre Chiers et le Bois de Bouillon. L'appel des hommes peut se faire par l'évêque ou l'abbé, mais jamais pour l'un contre l'autre, et l'archevêque de Reims est visé en même temps que l'abbé. A la même époque les deux villages sont mis à la loi de Beaumont « leges et consuetudines Bellimontis in Argonia », et les hommes sont tenus d'acquitter les rentes et bourgeoisies que paient les bourgeois de Beaumont. Il y a une maison et une grange, pour recevoir les terrages qui seront communs à l'évêque, à l'abbé et au couvent. Plus tard, en 1364, l'abbé Jean de Saint-Avit engagea ces terres à Jean d'Orgeo (près Bertrix) pour cent quarante écus d'or qui furent rachetés par Vauthier Pilly en 1460.

L'abbé dut encore conclure (1253) un arrangement avec le curé de Sedan qui lui disputait les dîmes des novales : le curé reçut pendant sa vie, des dîmes et offrandes à Sedan, Balan, Bazeilles et trois muids à percevoir sur Givonne. L'année suivante, l'abbaye acquit par don, tout ce que Guy, chevalier châtelain de Bouillon, avait de *dîmes à Balan et Sedan*. En 1644, à l'époque de la réunion de Sedan à la couronne, l'archevêque assigna une partie des biens de l'abbé de Mouzon pour entretenir neuf prêtres missionnaires qu'on venait d'établir à Sedan : il leur donna aussi la moitié des dîmes de Sedan et

1. *Le Livre et recueille de la duché de Bouillon* enregistre sous la date du 5 novembre 1245, l'accord conclu entre Robert (de Langres), évêque de Liège et l'abbé et couvent de Mouzon, au sujet de la seigneurie de Gembes déterminant les droits et hauteurs qui leur appartiennent dans la seigneurie. C'est la même pièce qui figure en latin au cartulaire d'Orval, et dont une copie a été faite le 19 avril 1576, à la requeste de domp Ponce Rochequin, prévost; domp Gilbert Richard, chantre ; domp Robert Berthelène, grenetier, et Jehan Bayard, procureur et syndic de l'abbaye de Mouzon, précisément par les officiers de la Cour souveraine de Bouillon, au nom du prince évêque de Liège.

Balan, de la Moncelle (l'autre moitié restant à l'abbé). Dès 1643, l'abbé et les religieux avaient transmis au supérieur de la mission (Saint-Vincent de Paul) le droit de nomination à la cure de Sedan.

La cure de *Juniville*, Gehenneville, fut donnée à l'abbaye de Mouzon par l'archevêque Guy de Châtillon, en 1043. Nous croyons que c'est la charte de cette donation qu'on lit dans la « Re di lomatica » de Mabillon, p. 358 : « Widonis Archiepiscopi Remensis charta de altari Germerii pro cœnobio Mosomensi ». Elle fut faite à la prière de l'abbé Rodulfe et des autres frères. A la même date le même prélat fit donation de l'autel du Chesne avec le consentement des prévost, doyen et couvent de l'église Saint-Remi de Reims, ainsi que le rapporte l'inventaire des biens de l'abbaye dressé en 1516 (H. 140).

C'est en 1073, qu'une dame Hermentrude fit don à l'abbaye du franc alleu de Court ; et Villette autre franc alleu de la paroisse de Fismes, comme Court, lui vint par donation de l'archevêque Manassès. La maison de Villette passa en 1238 à un chanoine de Reims, Warmond, qui la reçut de l'abbé André, avec réserve de la sauvegarde qui appartenait au comte de Champagne. C'est sur des réserves de cette nature que l'abbé Decamps se basait pour affirmer que l'abbaye était sous la dépendance des dits comtes. Voici au reste l'acte qui contient ce droit de sauvement : « Excellentissimo Domino suo Theo baldo Dei gracia illustri Regi Navarræ, Campanie et Briæ, Comi Palatino, Andréas mosomensis Dei patientia humilis minister, totusque ejusdem loci conventus Salutem et paratam ad beneplaceta voluntatem. Noverit Excellentia vestra quod nos dilecto et fideli nostro Domino Varmundo Canonico Remensi pro bono Ecclesiæ et utilitate domum nostram de *Villetta* cum pertinentiis suis ad vitam suam tenendam concessimus et habendam et hoc fecimus et fieri volumus *salvo jure vestro*, et garda vestra quam usque nunc habere consuevistis ». Actum 1023, mois d'octobre, octave de Saint-Lucas. Et Decamps ajoute en note : « L'abbé et les religieux de Mouzon ne peuvent disposer des terres du Mouzonnais sans déclarer qu'ils ne prétendent pas toucher aux droits des comtes de Champagne ny à la garde de cette abbaïe, que ces comtes avaient conservée jusqu'à l'an 12 8. »

Nous n'avons rien vu qui confirme cette appréciation, à part les réserves pour la sauvegarde de quelques uns de ces lieux situés sans conteste en pays de Champagne. C'est probable-

ment d'une fausse interprétation d'un fait analogue que Decamps a conclu que Mouzon lui-même était dans cette situation vis-à-vis des comtes de Champagne. Dans l'acte qu'on va lire[1] (fonds Harlay, tome IV, folio 115), daté de 1262, l'abbé Decamps n'a pas en effet hésité à traduire « villa nostra de Cruce » par la ville de Mouzon et il dit que « les Comtes auront sur les habitants de Mouzon, une autorité comtale et recevront de chacun d'eux le droit d'un septier d'avoine par an et ne pourront pas aliéner la garde de la ville de Mouzon ». Or, il s'agit purement et simplement du village (nouveau)[2] de la Croix aux bois, près Chestre, où les religieux avaient des biens. Mais il y a longtemps qu'on a convaincu Decamps d'inexactitude. Et il lui suffisait, en effet, de constater que les Bénédictins faisaient ce que les communautés ne manquaient jamais de faire elles-mêmes, de se mettre « en saulvegarde et tuicion » de quelque puissant seigneur, en général différent de leur seigneur propre.

Marlot rapporte que *Warcq* fut très anciennement du domaine des abbés de Mouzon : ce village fut acquis en 1094 par Louis III de Rethel, qui l'unit à son comté. Il y a lieu de croire que les abbés avaient aussi quelques droits à *Guilloy* et à *Nouvion :* du moins voit-on que l'archevêque Manassès, en 1079, les concède à l'abbaye de Saint-Hubert en Ardennes. Et la donation fut faite à Mouzon ; l'abbé, le prieur, le prevôt et le chantre signèrent à l'acte. Guilloy était un village voisin

1. *Werricus* Dei permissione mosomensis Ecclesiæ abbas humilis totusque ejusdem loci conventus universis praesentes litteras inspecturis salutem in Domino sempiternam. Noverit universitas vestra quod nos presentia nostra et hominum in *villa nostra de Cruce* et Burgenses nostros in eadem villa commorantes *posuimus et ponimus in custodia et salvamento* Domini Regis Navarrae comitis campanie volentes et concedentes quod quicumque fuerit comes Campaniae et *tenebit comitatum in dicta villa nostra de Cruce*, Burgensibus nostris ibidem commorantibus praedictum salvamentum teneat et habeat, nec ad alium transferre valeat et in recompensationem praedicti salvamenti singulis annis a quolibet Burgense *unum septarium avenae* recipiat in festo B. Remigii in capite octobris persolvendum et hoc eidem Regi concedimus, *salvo jure nostro*, quod habemus, et habere consuevimus et debemus in aliis in villa et burgensibus supradictis et hoc universis volumus esse notum. In cujus rei testimonium.....

(Fonds Harlay, tome IX, folio 115).

Il y a plus tard un accord entre l'abbé de Mouzon et un chapelain de Saint-Symphorien de Reims au sujet du quart des dîmes de La Croix.

(Invent. de 1516. II. 140).

2. En 1240, l'abbé de Belval nomme le premier curé d'un village nouvellement appelé *Longwé La croix*, près de *Châtre*. (Fulgence).

de Warcq, dont parle la chronique de Mouzon, à laquelle nous avons fait nombre d'emprunts en raison de son authenticité incontestée, et qu'on peut relire dans la publication de Pertz ou dans le Spicilège de dom d'Achery. Ce village est depuis longtemps détruit, probablement dès le onzième siècle.

C'est encore un archevêque, Samson, qui gratifie l'abbé de Mouzon du *prieuré de Saint-Julien*, près Mézières : l'archevêque l'avait reçu d'un certain Albert, qui s'en était démis sous la condition qu'il fût donné à l'abbaye de Mouzon. Une charte de confirmation des donations de l'autel de Saint-Julien, de la chapelle de Notre-Dame du château de Mézières, en faveur de cet Albert, datée de 1156, est encore indiquée à l'inventaire de 1516 (H.140). L'abbé Seybert voulant y mettre quatre religieux pour y faire l'office, augmenta les revenus du prieuré en 1199. Ce bien fut enlevé aux abbés en 1620 pour en gratifier le collège de Charleville, que venaient de fonder les jésuites[1]. Saint-Julien était du reste alors l'église paroissiale de Mézières et on a enregistré que Guillaume accordait (1189) à l'abbaye la moitié des offrandes de cette église paroissiale.

Nous avons trouvé *Nouart* dans la charte de 1023 et nous avons dit que les Bénédictins avaient cédé à l'abbaye de Belval, en échange de certains droits que celle-ci avait à Mouzon, tous les biens qu'ils possédaient à Nouart, Fossé et villages à l'entour. Le cartulaire de Belval, p. 8, indique aussi cet échange de ses biens voisins de Mouzon contre ceux que l'abbaye de Mouzon avait non loin de Belval : les Alleux de Nouart sont de ce nombre.

Les dîmes de *Beaumont* furent données d'abord en 1179, aux moines de Mouzon, puis reprises en 1198 par l'archevêque sur la part de sa sœur, pour en doter la collégiale que celle-ci avait fondée à Ligny. Le patronage du même lieu et les mêmes dîmes vinrent à l'abbé Renaud, par donation de l'archevêque Guillaume en même temps que le *patronage de la Besace*. Cet abbé avait aussi, 1221, par décision d'arbitre, obtenu les décimes des fermes que l'on bâtirait au *Dieulet*, une partie des *décimes de Francheval*, avec le droit de pêche en Chiers, de Brévilly à la Meuse[2]. Une chapelle ayant été fondée en 1252 dans l'église de Beaumont, le curé Hugues, en même temps doyen de Mouzon, obtint la nomination pour la première fois :

1. Les Bénédictins se réservèrent une rente de 50 écus.

2. En 1258, l'abbé transporte ses droits dans la forêt de Dieulet à l'archevêque de Reims, qui l'annexe à son domaine de Mouzon.

le droit en appartint ensuite à l'abbé de Mouzon. Enfin en 1260, Jean de Busancy, trésorier de Saint-Jean de Laon, légua à l'abbaye une maison à Beaumont avec 400 l. parisis pour y établir une maison de religieux sans couvent et où il y aurait au moins 6 Bénédictins : c'est l'origine du *prieuré de Sainte-Marguerite.*

En l'année 1184, l'église Notre-Dame reçoit la cure d'*Illy* de l'archevêque, qui, dans sa charte, nomme cette église son église spéciale.

Peu de temps après, en 1193, le seigneur de Raucourt, Amaury, donna à Mouzon la moitié des moulins de *Raucourt et de Pouilly*, avec la moitié du vivier et de la pêcherie ; ces rentes ont disparu dans la suite sans qu'on sache comment. Ces donations furent confirmées trois ans après par Manassès (comte) comme suzerain dudit Amaury, par un acte dont on trouve la copie au cahier de J. Habert, sous un titre qui a fait pousser l'exclamation suivante à quelque fureteur ancien : « M. Habert ne savait donc pas le latin, qu'il n'a pas reconnu la donation des moulins de Raucourt ! » La pièce est signée de l'abbé de Mouzon « Soibertus », de Gauthier, abbé de Laval-Dieu (on sait que ce dernier avait des biens à Haraucourt et Beauménil), de Théodorus, doyen de Beaumont, de « Hubertus Porcinus de Raucorte ».

C'est aussi vers ce temps que plusieurs biens sis à *Villemontry* et à *Euilly* vinrent au monastère : Mathilde, dame de Villemontry, donna d'abord ce qu'elle avait dans les dîmes de ces villages (1197). Plus tard ce fut Thibaut de Villemontry qui donna les bois de Montbrun (1210) et tout ce qu'il avait dans les dîmes (1219). La dîme de Villemontry vint aux religieux en 1294, par échange avec l'abbé contre d'autres revenus. Plus tard, nous trouverons les Bénédictins possesseurs de *Givaudeau* et Villemontry, par suite d'une donation de Béchet à l'hospice (1679). Il en sera question à propos des établissements hospitaliers.

Cette année 1294 est remarquable dans nos annales : l'abbé de Mouzon et le comte Louis V de Chiny règlent leurs droits respectifs et l'administration de la justice dans les trois villages Ambedeux de *Vaux, Euilly et Tetaigne.* Ce point est étudié ailleurs à propos des droits suzerains de l'archevêque de Reims. Le changement que cette charte apporta dans la condition des habitants d'Euilly, où les Bénédictins avaient un revenu de 10 l. tournois, provenant des aumônes des fidèles, amena l'abbé Bertrand à annexer ledit revenu à son domaine, et à donner

aux religieux en échange le droit qu'il avait, lui, sur les dîmes et terrages d'Euilly, qu'ils conservèrent toujours. Ce sont ces arrangements qu'enregistre ainsi le P. Delahaut dans ses annales de Mouzon : « Bertrand se trouvant redevable à ses religieux de 10,000 l. tournois provenant des aumônes, il les en indemnisa par la cession des dîmes et terrages d'Euilly. Il leur donna la même année, la dîme de Villemontry en contre-échange de quelques autres revenus. » (P. 324).

On peut consigner que les moulins de Vaux fournissaient en 1276, par legs de l'abbé de Mouzon à ses religieux, une rente annuelle : le moulin disparut au XVIIe siècle.

Massinilla, fille de Hugues le Loup, se retire au monastère de Mouzon et donne la moitié du moulin de Saint-Marcel avec les oblations du ban et tout ce qu'elle possède dans ledit moulin (1197). L'archevêque Guillaume donna une charte à ce sujet en 1198. Les Bénédictins possédèrent en cet endroit une cense et une métairie dite de la « *Cour des Moines* ». Ces biens étaient probablement venus par le prieur de Thin le Moutier, car on sait, H. 140, qu'il y eut union des dîmes de Boulzicourt et maison de Saint-Marcel, à l'aumônerie de Mouzon « durant la vie tant seullement dung nommé messire Thomas de Chaalons, maintenant trépassé, avec le décret de Monsgr de Reims ». Thomas de Châlons avait eu le prieuré de Thin, de Pierre Hazard, en 1360 : il le garda trente-un ans, après quoi il devint lui-même abbé de Mouzon et mourut en 1424. L'abbaye conserva toujours des relations avec Thin[1], qui lui avait donné ses premiers religieux et on la vit fort tard, en 1350, acquérant encore des biens dans ce lieu. On trouve dans l'inventaire de 1516 un privilège de Robert, roi de France, portant confirmation des possessions de l'église, principalement pour *Thin*, avec les appartenances, prés, bois, champs, pâtures et autres choses, avec la justice à *Saint-Marceau*, et au lieu de *Mortains*[2]. Dans le même rayon, nous leur connaissons aussi des droits à *Neufmaisons* ; et enfin, c'est sur l'initiative de l'abbé Jacques que, avec le consentement du chapitre, fut établi le village de *Dommery*, sur le territoire de Thin (1216). Il y eut lieu de fixer des limites aux terroirs de Launois et de Dommery (inventaire 1516).

1. En l'an 1134, le cartulaire de Signy enregistre que l'abbaye de Mouzon cède tout ce qu'elle possédait au delà de la *Vieille Forest*, et convient avec Signy que cette forêt leur sera commune, sans qu'ils puissent la vendre. L'archevêque de Reims est alors Renaud de Martigné.

2. Sans doute Mouhain, Mohon.

En nous reportant dans une autre région, nous trouverons Gui de Vonc donnant à l'abbaye la dîme de ses vignes de *Voncq* avec 10 sols de cens à percevoir chaque année dans le même lieu (1208). Plus tard, le même Gui échangea ces 10 sols contre 3 septiers de froment en présence de l'archevêque. (Inventaire 1516). L'autel de Voncq avait été, au XIIe siècle, donné à l'abbaye de Mouzon. En 1220, donation de biens au finage de *Verrières* par la fille de Hugues le Sanglier, de Remilly, du consentement de Jacques Tripetel son mari.

Orches fournit aussi dès 1222, une rente d'un muid de froment dont Renaud, châtelain de Mézières, aumôna l'église Notre-Dame. Les dîmes d'*Authe* et d'*Autruche* vinrent à l'abbé André par l'achat qu'il en fit en 1228, à Thomas, dit Ecuiers. Enfin en 1282, Thibaut, abbé, acquiert pour le monastère, de Gérard, dit le Bailly de Briquenay, une terre située sur le territoire d'*Harricourt*[1] appelée la *Malmaison*, maison, terres et prés. Il donna en même temps une maison à Harricourt. Il y avait là ainsi qu'à Bar de vieilles possessions, comme nous l'a montré le diplôme de 1023. L'inventaire de 1516 rapporte que le chambrier de Harricourt doit aussi aux religieux 28 l. monnaie de Mouzon. Il y avait eu en 1284 des acquisitions à Bar : moitié du tiers du moulin, pour le prix de 10 livres, forts provinois, vendue par Jean de Tenon, écuyer (H. 159). Quant à la Malmaison l'abbaye l'échangea en 1524 avec Robert de la Marck contre une cense à Brévilly. Cette cense était connue sous le nom de cense La Marck : elle avait été rétrocédée peu auparavant à Robert et à Catherine de Croy son épouse, par le Chapitre d'Yvois pour la somme de 100 florins du Rhin et un patard par chaque florin.

Nous n'avons certes pas fait un complet dénombrement de tous les biens qui échurent à l'abbaye[2] jusqu'à la fin du XIIIe

1. Quand l'archevêque Maurice Le Tellier établit son séminaire de Reims, l'abbé de Mouzon lui concéda ses biens de Haricourt. Il s'agit de l'abbé Cl. Fr. de Joyeuse, abbé commendataire.

2. L'abbaye de Mouzon avait des biens aux Armoises, Grandes et Petites. Il y a « aux Archives de Nevers » des lettres d'octobre 1301, signées de l'abbé Verric et de tout son couvent, et de Louis comte de Nevers et de Rethel et de Jeanne sa femme touchant certain débat pour la justice et seigneurie de la ville d'Armoise la Petite. Ces lettres sont scellées de quatre sceaux : le premier de l'abbé de Mouzon, où il est représenté debout, tenant sa crosse ; le second du couvent dudit Mouzon, sur lequel la vierge assise sur une chaise, tenant l'Enfant Jésus ; le 3e de Louis comte de Rethel, où il est représenté à cheval, portant l'écu de Flandre (voir la description, Soultrait 324) et la quatrième de Jeanne, héritière de Rethel, où elle est figurée debout, tenant un oiseau sur le poing.

siècle. Et il est juste de dire que ce serait une besogne aussi fastidieuse que peu utile de vouloir établir l'état exact des possessions du monastère à toute date. Si pour le moment, nous nous en tenons à ce que nous avons dit, et si nous profitons de l'indication de l'inventaire de 1516 qui nous signale une bulle du pape Nicolas IV contenant plusieurs grands privilèges pour l'abbaye et les membres qui en dépendent, l'abbaye mise sous la protection de saint Pierre et du Saint-Siège, observation à perpétuité de la règle de Saint-Benoit, garantie de tous les biens acquis et à acquérir (H. 140), nous résumerons très heureusement notre analyse en transcrivant la partie du privilège qui concerne les biens et que nous empruntons à Jean Habert : La bulle est de 1291[1] et cite les lieux suivants : « *Thino*, *Mortarieu*[2], *Rumiliaco*, *Busanceyo*, *Poilleyo*, *ellomonte*, *Maceriis et* de *Tino*; Sancti Martini et Sancti Dyonisii ecclesiam que habetis in villa de *Mosomo*, *Faloisia*, *Cruci*, *Briolis*, *Monthois*, *Haricurte*, *Illeyo*, *Flaveyo*, (Floing) et *Deneto* (Daigny), *Sedens*, *Villari-Sernay*, *Gyvongnes*, *Siesia*, *Francavalle*; *Caureto*, *Johannis villa*, *Mons-domibus* (novem domibus, Neufmaisons) *Flabais*, *Sancto-Marcello* supra Tinum Partem quam habetis in villa de Mosomo cum omnibus qui partem illam contingunt. Altare de Rumiliaco, de Briolis, de *Mohum*[3], Haricurte et de Busenceyo, Altare de Saint Martini et Dyonisii et cetera alteria et bonaque in villa mosomense. » Sont rappelées la pêche dans la Meuse et la Chiers, la moitié des grosses dîmes et toutes les menues, la juridiction temporelle « et quicquid juris habetis in villa *vilie nove* qui *bellus mons* vulgariter nuncupatur.— Villas que *Siesia*, *Odunt*[4], *Porronum*, *Breviliacum* vulgariter nuncupatur. » Aussi la juridiction temporelle dans les villes de *Remilly* et d'*Aillicourt*. La pêche dans l'eau « aqua ville que dicitur Odunt et in predictis fluminibus quorum unus *Mosa* et aliter *Carus* vulgariter appellantur. » La pêche du lac de *Sorges*. La pêche « ab ortu fluminis qui vocatur Carus usque ad decursum fluminis qui Mosa vulgariter nuncupatur a Sedane quodam castellano de Bullonio et Lucia eius uxore intuitu pietatis (?) » La tierce partie de la forêt de *Dieulet*, les villes de *Rouffi* et « *Altamcurtem* »,

1. Dat. apud Urbem veterem, 3 calend. junii, anno Domini 1291, pontificat. an. 4.

2. C'est le Mortains indiqué plus haut avec Saint-Marcel-lès-Clavy.

3. Probablement Morum, Mouron (sur Aisne), à l'abbaye de Mouzon (Téruel).

4. Yoncq reçut une charte des abbés en 1334.

Autrecourt, avec la juridiction temporelle. Forum rerum venalium quod fit in *hala juxta ecclesiam* et in predicta villa mosomense » de... de *Pure*, de *Clemency*, églises du diocèse de Trèves avec les dîmes grosses et menues et « domibus terris possessionibus » et tout ce qui s'y rattache, l'église de *Jambes*, etc... Nous n'avons pu faire qu'une lecture défectueuse de cette mauvaise copie, et nous n'avons pas cherché à rétablir le texte : mais elle suffit pour nous remettre en présence des lieux principaux autour desquels l'abbaye a assis toutes ses possessions. Nous relèverons encore en particulier les cures de Clemency et Pure que nous voyons à leur nomination, et où ils touchaient des dîmes, ainsi qu'à Villy ; il se trouve un titre de l'abbé Hazard, de 1347, où il proteste que le patronage et la présentation lui appartiennent conjointement avec l'abbesse de Juvigny : Il faut savoir qu'en 1187, un légat du Saint-Siège bénit à Mouzon l'abbesse de Juvigny, qui était sœur du comte Louis de Chini[1], et que de là vint sans doute le partage qui se fit des droits sur Pure et Clémency[2]. Cette bulle nous présente encore ensemble nos villages de Falaise, La Croix et Brieulles, ce qui ne doit plus laisser de doute quant à la situation des deux premières localités, ainsi qu'on l'a déjà dit. Enfin la forêt de Dieulet figure ici et nous invite à faire remarquer qu'en 1258, l'abbé Gérard accorda à l'archevêque Thomas de Beaumetz et à ses successeurs des droits dans ce lieu, droits qui feront plus tard l'objet de contestations et demeureront attachés au domaine (V. Châtellenie).

Quant à Mouzon même, les abbés y possédaient toute une rue aujourd'hui détruite, allant du palais de l'abbé jusqu'au marché ou halle : ils exerçaient une justice spéciale, comme ils avaient dans les lieux dont ils étaient les seigneurs, savoir *Cesse et Luzy*, *Autrecourt et Rouffy*, *Brevilly*, *Soupy* (Autreville), *Remilly*, *Sommauthe*, *Yoncq*, *Villers-devant-Mouzon*, *Vaux*, *Euilly et Tetaigne* en partie.

Les appels de cette justice se faisaient au château et cour souveraine de Mouzon, et sur les sept échevins qui, avec les hommes de fief et gouverneur, composaient cette cour, ils en

1. Les Annales Mosomagenses enregistrent cette consécration : « archiepiscopus crysma consecravit sororem comitis Ludovici de Chisne, abbatissam de Givine et eiusdem loci moniales benedicit. »

2. Dom Ganneron émet l'opinion que le monastère de Juvigny est une des filles de Notre-Dame de Mouzon. Du moins c'est ainsi qu'il pense expliquer la supériorité que l'abbé de Mouzon prétendait sur ce couvent. On sait qu'il fut fondé par la reine Richilde en 873.

nommaient trois. Nous avons déjà relevé que les Bénédictins avaient encore le droit de posséder les poids et mesures, les hallages, stellages et mesurages de toutes sortes de grains et marchandises, sous la halle ; l'abbé avait l'entretien de cet établissement (H. 141). *Le moulin à la Vigne* leur appartenait ; l'abbé Boson l'avait fait bâtir en 1020. Ils avaient plusieurs cens sur des maisons, des jardins de la ville, sur des terres et des vignes du ban. On voit, par exemple, une maison ainsi désignée : « 4 sous de cens sur une maison au *faubourg Saint-Martin*, vendus (1287) par « Therricus de Mouzon. »[1].

L'inventaire de 1516, que nous avons si souvent cité, nous fournirait bien d'autres renseignements encore, dont le plus important nous paraît être, même pour l'objet de ce chapitre, l'énumération des personnages qui assistèrent et participèrent à sa confection. On y lit, en effet, les noms de : 1° Jean Gilmer, abbé de *Mouzon ;* 2° Jean Gabriel, prieur de *Saint-Julien ;* 3° Hugues Hanel, prieur de *Beaumont ;* 4° Alain Jehan, prévost de *Cesse ;* 5° Jehan Rencler, prévost de *Rozerulle* ; 6° Lambert Aignot, chambrier de *Harricourt ;* 7° Henry de Crucenach, prieur de *Thin-le-Moutier ;* 8° prévost de l'église de Mouzon ; 9° Roger de Custine, diacre ; 10° ....., novices. Nous trouvons ainsi réunies toutes les maisons qui étaient alors sous la dépendance de notre abbaye.

Le Pouillé de 1306, qu'il eût fallu relever plus haut, pour dénombrer le doyenné, nous fournit quelques autres données relatives aux paroisses extérieures à ce doyenné. Les abbés sont patrons à : 1° *Cauroy*, Parrochia de Caureto, doyenné d'Hermonville. 2° *Launois* (P. de Alneto), *Saint-Marcel* (P. de S. Marcello), *Neufmaisons* (P. de Novem Domibus), *Thin-le-Moutier* (P. de Tino), Prieuré de Thin, doyenné de Launois.

1. Le portefeuille H. 141 montre qu'il y avait quantité de terres et vignes payant des cens ; des prés dont le foin rentrait à l'abbaye ; plusieurs maisons à la « Grand Porte » soumises à des redevances. Et, d'autre part, que l'abbé ou l'abbaye payait à divers, aux échevins et justice de Remilly, de Brévilly, d'Autrecourt, d'Oncq..., au château de Raucourt, des sommes grosses ou menues pour diverses charges.

Les autres portefeuilles de nos archives départementales nous donneraient nombre de détails analogues, sur les petites donations faites de tous côtés, dans les villages environnants, à *Daigny*, à *Yoncq*, à *Falaise*, à *Saint-Pierremont*, à *Autrecourt*, etc., etc.

Nous y lirions même que le Mont-Dieu payait une redevance à l'abbaye, ce qui nous amène à dire que l'abbé de Mouzon a participé à la fondation de la célèbre Chartreuse, et donné un champ, connu sous le nom du val *Notre-Dame de Mouzon*.

3° *Mezières* (P. de Maceriis), *Mohon* (P. de Mouhaing), *Saint-Martin-sur-Bar* (P. S. de Martino) et *Boulancourt* (Bertaucourt, *Sapogne* (P. de Sapoingne), *Elaire* (P. de Esler), *Lumes* (P. de Luma), *Hannogne* (P. de S. Martino de Hanognia), doyenné de Mezières. 4° *Buzancy*, *Chatillon-sur-Bar*[1] (P. de Chastellione), *Brieulles-sur Bar* (P. de Briolis), doyenné de Grandpré. 5° *Juniville* (P. de Johannis villa parva), doyenné du Châtelet. 6° *Voncq* (P. de Vonco), *Prieuré de Sainte-Vaubourg*, au doyenné d'Attigny.

Postérieurement à cette date de 1306, des acquisitions nombreuses eurent encore lieu, et nous avons quelque peu empiété sur ces faits ; mais notre intention n'étant pas de les exprimer par le menu, c'est avec intention que nous avons procédé ainsi. Nous ne nous arrêterons plus que sur les aliénations de biens, qui se firent surtout pendant l'abbatiat de Claude de Villers. L'abbé Jean Gilmer, qui avait tout fait pour son monastère, après avoir eu la douleur d'assister au siège de 1521, eut encore le chagrin de voir s'introduire le système des commendes dans les abbayes, et la crainte que la sienne ne fût soustraite à la régularité ; aussi se démit-il pour redevenir simple prieur de Thin. Mais il n'échappa pas au malheur qu'il prévoyait et constata que, sous son successeur, Claude de Villers, les choses allaient de mal en pis. Il en mourut de chagrin (1531). L'abbé Claude, quelque peu avide, afferma quantité de terres à bail emphytéotique, afin d'en tirer immédiatement plus de profits, et sut faire ajouter à son titre d'abbé de Mouzon, ceux d'abbé commendataire d'Elan et de prieur du Val-des-Ecoliers. Le temporel souffrit énormément des mauvaises spéculations, de régies mal établies, et les revenus se trouvèrent diminués d'une façon considérable. Le P. Fulgence rapporte qu'en même temps nombre de chartes, vieux titres et escriptures de l'abbaye furent dispersés çà et là pour, en apparence, assurer leur conservation ; en réalité, pour en tirer quelque argent. Ajoutons que sous lui la discipline se relâcha considérablement et que le spirituel ne souffrit pas moins que le temporel. Le malheur des temps, les guerres intestines et de religion frappèrent consécutivement l'abbaye. En 1567, elle fut sollicitée de fournir des subsides, et aliéna des héritages à *Pouron*, au *Faubourg*, les moulins d'*Voncq*,

1. On a des lettres de Hugues, comte de Grandpré, et de Marie, sa femme (Henri V et Marie de Garlande, 1210) qui reconnaissent l'abbaye propriétaire des grosses dîmes de Châtillon.

Autrecourt et *Remilly*, ainsi que des biens au *Mont-Notre-Dame* (aujourd'hui Baybel), à la forêt *Ulon*, le moulin *Roland*, etc. Un peu plus tard, nouvelles demandes, nouvelles aliénations ; toute la partie du jardin, située derrière les granges de l'hôtel abbatial et contenant 45 verges, est donnée moyennant 100 écus ; la métairie entière du Mont-Notre-Dame est vendue pour 204 écus.

Le portefeuille H. 165 (Arch. des Ardennes) nous renseigne sur les opérations fâcheuses dont il vient d'être question. Pour les biens d'Yoncq et de Mouzon, on voit, par exemple, que 120 à 140 arpents de terres incultes furent cédés à bail emphythéotique à Jean Dupuis et Henri Poulet, laboureurs, à charge par eux d'y bâtir une maison et une grange avec étable, et de payer annuellement 14 setiers 1/2 de grain, bon et loyal froment et avoine. La papeterie de Rouffy passa à Jean Grosdidier, marchand papetier, demeurant audit Rouffy, paroisse d'Autrecourt, pour 60 l. par an. Plusieurs jardins, situés sur le Fossé, vers la porte de France, furent accordés pour 1 sou 6 deniers de rente à Jean Blampain, Robert Holain, Guillaume Lecamp, Jacques Oudinet, etc.[1]. On y lit aussi que le revenu temporel des abbayes de Mouzon et d'Elan, fut baillé à Jacques Carbon, marchand de Charleville, à charge par lui d'entretenir les bâtiments, de payer les portions congrues aux curés des cures dépendant desdites abbayes, d'acquitter et payer les décimes ordinaires et les pensions des moines, et de payer à l'abbé, en son hôtel, à Paris, ou à son ordre, la somme de 17,000 l. par année[2], quartier par quartier.

C'est là un bail de la fin du XVIIe siècle. On sait qu'à cette époque l'abbaye valait environ 15,000 l. à l'abbé et 12,000 aux religieux alors au nombre de 25. On a un détail des revenus et droits seigneuriaux de l'abbaye à ce moment, et perçus à Mouzon, Remilly, Sedan, Balan, Bazeilles, Illy, Francheval, Douzy, Pourru-Saint-Remy, Givonne, Villers-Cernay, Pouilly, Beaumont, Brieulles-sur-Bar (H. 496 et H. 177). On trouve pour 1743 :

Excédent des recettes (1742) sur les dépenses.	2,884 l. 7 s. 9 d.
Revenu ordinaire de la mense conventuelle et des offices claustraux.	7,077 l. 12 s. 9 d.

1. Le bail de 99 ans a été passé devant Richard, le 14 mars 1677.

2. Le Père Fulgence écrit, dans la préface de sa chronologie, que l'abbaye valait trente mille francs à son abbé.

Recette extraordinaire : vente de 98 muids 7 setiers de froment.	12,928 l. 14 s.
Vente de 48 muids 7 setiers 2 d'avoine. . .	1,896 l. 6 s. 9 d.
Rentes constituées.	883 l. 10 s. 6 d.
Total de la recette. . .	25,793 l. 5 s. 9 d.
Dépenses ordinaires et extraordinaires. . .	25,003 l. 3 s. 8 d.

Pour 1769, les recettes et les dépenses étaient exprimées par les chiffres de 23,891 livres.

La mense conventuelle touchait annuellement :

1° De l'abbé, 20 muids de froment, 1 d'orge, 3 1/2 d'avoine.

2° Une somme de 1370 l. prise sur les revenus de la mense abbatiale pour la pitance et le vestiaire.

3° Les cens et redevances en vin (sauf les dîmes de l'abbé) sur les vignes de Mouzon.

4° Les vignes du Val-des-Moines ; les poules qui se lèvent sur les habitants des deux Remilly et d'Aillicourt, Brévilly et Autruche ;

5° 136 cordes de bois, 5 milliers de fagots, 500 de paille que lui fait délivrer l'abbé ;

6° Les religieux ont le droit d'avoir des troupeaux de bêtes blanches, à part, suivant les ordonnances de la ville ;

7° L'abbé paie le chirurgien, le couturier et le sergent qui servent les religieux.

Leurs charges consistent en un dîner qu'ils doivent le 22 janvier de chaque année au curé, au marguillier, au maire, aux deux échevins, au greffier et au sergent composant la justice d'Yoncq, après qu'ils ont assisté à l'anniversaire solennel d'*Adalbéron*, archevêque de Reims, fondateur de l'abbaye. Nous n'oublierons pas que les religieux étaient en particulier seigneurs de *Pouron*, *Flaba* et *partie* de *Mouzon*, et possédaient *Walmonterme*. Dans un état des biens, droits, cens et revenus, dépendant de l'office du prévôt de l'abbaye, pour les années 1663-1684, nous trouvons les détails suivants : « En l'abbaye de Notre-Dame de Mouzon il y a un office de prevost estably pour *créer et continuer*, en l'absence de M. l'abbé, *un maire*, *trois échevins*, *un sergent et autres officiers de justice en chaque village* dépendant de ladite abbaye, pour y faire exercer la justice tant es-dits villages qu'en la justice de l'*Aumosne* qui s'exerce en ladite abbaye, à cause de quoy lui appartiennent les rentes cy après déclarez... Appartiennent audit sieur prévost les jeux de quilles, qu'il admodie es jours des fêtes des villages et les valets de la feste luy doibvent venir

demander permission de faire la grande danse, et ont coutume en venant demander ladite permission de luy apporter quelque présent. »

Nous parlons ailleurs de cette justice de l'Aumône. Elle nous rappelle ici que les menues charités de l'abbaye étaient aussi convenablement dotées de cens et rentes sur des maisons et jardins, à Mouzon et faubourg, et dont la citation aura du moins quelque intérêt topographique (H. 173).

1° La *Grande-Rue*, depuis la porte de France jusqu'à la porte de Bourgogne (jadis Saint-Denis) : Jacques Allain, 9 s.; Coffin, 12 s. 3 d.; Dumay, 1 l. 6 s. 8 d.; Georges Rosoy, 2 l. 7 s. 11 d.

2° Rue des *Juifs* ou *Roujeux* : Pierre Richard, 3 s. 4 d.; Jean Doulet, 1 l.;

3° Rue *Saint-Martin* : Nicolas Hanin, 13 s. 4 d.; Durban, procureur du Roi, 10 s.;

4° Rue *Bernard* : Jean Doulet, 17 s. 9 d.;

5° Rue du *Trou-Bilieux* (aujourd'hui des Egouts) : de la Vaux, avocat du Roi, 14 s. 1 d.; veuve Docquin et héritiers veuve Ninès, 1 l.;

6° Rue des *Moulins* : Pierre Descouleurs et Jeanne Desmoulins, sa tante, 12 s. 3 d.;

7° Rue *Dieu* (détruite, c'est en bas de cette rue qu'était l'ancien Hôtel-Dieu) : Pierre Peschenard, 13 s. 4 d.;

8° Rue de la *Mothe* : Blondelet le Maigre, 3 s. 4 d.;

9° *Faubourg* : le Curé, 5 s. 6 d.; Jean Martincourt, 2 s. 3 d.

Nous clorons cette revue en citant le résumé de l'état des recettes et dépenses de la mense conventuelle, entre le 1er avril 1787 et le 1er avril 1788 :

Les recettes montent à.	28,702 l. 6 s. 6 d.
Les dépenses en argent s'élèvent à. . . .	28,662 l. 10 s.
Excédent des recettes.	39 l. 16 s. 6 d.

Nous arrivons à la veille de la Révolution. Les droits seigneuriaux vont être abolis ; les corvées et autres servitudes seigneuriales seront supprimées sans rachat ni indemnité. Les droits féodaux seront échangés ou rachetés moyennant compensation. L'impôt sera payé par tous et chacun proportionnellement aux revenus. Les charges publiques seront également réparties. Les privilèges seront supprimés, etc., etc... C'est du moins ce qui, en premier lieu et au premier moment, paraît entendu entre les députés de la Constituante. Mais les réformes financières amenèrent quelques modifications à ces articles et l'assemblée décida que tous les biens du clergé seraient déclarés

biens nationaux et pris par l'Etat pour être vendus. Relativement à la religion, les ordres et congrégations monastiques furent abolis. Tout cela était arrêté avant le 14 juillet 1790. Il est bien aisé après cela de conclure ce que devinrent les biens de nos Bénédictins. Quant à la façon dont on procéda à leur aliénation, nous n'en avons pas le détail et nous nous bornerons à quelques indications que nous avons pu recueillir dans les registres municipaux de la ville. Il eût été instructif peut-être de retrouver la déclaration faite par l'ordre du roi, par le R. P. Dom Nicolas *Melin*, prieur de l'abbaye de Notre-Dame, des titres et papiers contenus ès archives de cette abbaye, déclaration formulée en 30 pages et demie de grand papier; ainsi qu'une déclaration du même, relative à la mense conventuelle, 6 pages; une autre encore détaillant tous les biens et revenus quelconques, soit appartenant à la maison conventuelle, soit perçue à ses profits. Il fut fait aussi un inventaire, 8 pages, du mobilier des religieux. Et enfin, le même prieur Dom Melin, fournit un catalogue des livres de la bibliothèque desdits religieux, écrit sur 113 pages. Le tout fut reçu par le secrétaire Allaire, le 9 mars 1790. On conserve dans nos Archives départementales (H. 183) un cahier in-folio de 46 feuillets contenant précisément ce dernier catalogue, dans lequel nous remarquons une *histoire de Mouzon*, in-folio sur vélin, manuscrite. Il y avait quelques autres manuscrits précieux, apparemment perdus, certainement dispersés. Des années 1491, 1495, 1496, 1500, on trouve aussi plusieurs in-folios imprimés gothiques. Le total des livres imprimés s'élève à 5,463 volumes. Les bâtiments de l'abbaye et l'église passèrent à la ville qui y établit plus tard et successivement divers services : un dépôt de mendicité, une gendarmerie, des écoles, l'hôtel de ville, la justice de paix et finalement l'Hotel-Dieu. De l'église on fit la paroisse, Saint-Martin étant presque tombé de vétusté, la commune en vendit les démolitions et le terrain. Quant aux religieux, le décret qui prohibe les vœux leur promet de pourvoir à leur subsistance par une pension convenable. Dès le 11 mars 1790, plusieurs d'entre eux sont reçus par la municipalité qui enregistre la déclaration qu'ils font de sortir du monastère et de vouloir jouir de la pension visée par le décret. Le R. P. prieur, Nicolas Melin, vient dire qu'il y a déjà huit religieux dans ce cas, que ladite abbaye n'est composée que de douze membres, compris le comparant, et d'un frère convers; il prévoit les mêmes dispositions dans le reste de la Communauté. C'est pourquoi il va être un gardien insuffisant

du mobilier, archives et bibliothèque, à la conservation desquels il ne peut veiller, dénué qu'il est de tout aide et secours. Au surplus, il est religieux comme les autres et ne doit pas souffrir de son titre de supérieur qui le retient seul à son poste. Il demande en conséquence que son vœu soit transmis à l'Assemblée nationale.

Le procès-verbal de ce jour, 11 mars, contient les déclarations suivantes :

Dom Louis-Simon *Viard*, né le 24 mai 1726, à Saint-Dizier.

Dom François-Frédéric *Bernutz*, né le 4 août 1758, à Bouillon.

R. P. D. J.-B. *Lequy*, né le 4 janvier 1746, à Bouillon.

R. P. D. Jean *Farmet*, né le 15 juin 1748, à Montmédy.

R. P. D. Philibert-Pierre *Forestier*, né le 1er septembre 1720, à Mouzon.

R. P. D. Urbain *Barrez*, né à Bouillon, le 10 février 1714, titulaire du prieuré régulier de Saint-Venant d'Hirson.

R. P. D. Jean-François *Lespagnandez*, né le 6 septembre 1728, à Toul.

R. P. D. Jean-Pierre *Coutrier*, né à Auby-sur-Moselle.

R. P. D. Christophe *Arnould*, né le 24 août 1747, à Anzevize (Verdun).

Frère Joannès *Quinquernel*, profès et convers, né le 10 août 1746, à Beaumont.

R. P. D. J.-Pierre *Lequy*, né le 2 juillet 1731, à Bouillon.

R. P. D. Guillaume-Louis *Mangin*, né le 23 mai 1748, à Longwy.

Le 14 avril, J.-B. *Guichard*, religieux profès attaché à l'abbaye de Sery-les-Abbeville, vient aussi déclarer qu'il abdique la vie monastique.

Nous retrouvons de nouveau, comparant, Dom Guillaume-Louis Mangin, à la séance du 29 septembre 1790, où sont aussi insérés les actes de profession de Bernutz et J.-P. Lecuy, de Bouillon. Et quelque jours après, c'est le prieur, Nicolas Melin, natif de Verdun : sa profession à Saint-Vannes de Verdun, et celle de Christophe Arnould, sont transcrites au procès-verbal dudit jour.

(*A suivre.*) N. Goffart.

ANNALES DE DOM GANNERON*

CHARTREUX DU MONT-DIEU

CENTURIE XV

depuis l'an 1400 jusques à l'an 1500

Mort de Philippe le Hardy, 35e comte de Rethelois

L'AN 1405

Je ne fais point icy mention de ce prince comme fondateur de la chartreuse de Dijon, bienfaicteur de celles d'Abbeville, de Monstrueil et du Mont-Dieu, ny comme comte de Flandres, duc de Bourgogne, comte d'Artois, etc. ; mais seulement comme simple comte de Rethelois, dont il avoit espousé l'héritière. Il fut fils du roy Jehan et frère de Charles le Sage, qui luy donna le duché de Bourgogne, et luy procura le mariage de l'héritière de Flandres, de Nevers, de Rethel, etc., ce qui fut, à ce que disent les historiens, une faute pour un roy tant sage, d'autant que les successeurs dudit Philippe se servirent de cete puissance et domaine pour suppéditer le royaume de France.

Ce ne fut pas sans cause que ce Philippe fut appellé Hardy, pour l'action qu'il fit en Angleterre et à Reims, au sacre du roy Charles 6, comme portent les annales. Il eut de sa femme trois fils et trois filles, asçavoir Jehan qui luy succéda et porta le nom de comte de Nevers du vivant du père. Le 2e fils fut Anthoine de Bourgogne, qui fut appellé comte de Rethel et duc de Lembourg ; et le 3e, Philippe qui fut comte de Nevers et de Rethel aussy par après.

Les filles furent Marguerite, qui espousa Guillaume de Bavières, comte de Haynau, Hollande et Zélande. La seconde, appellée Marie, espousa Amédée premier duc de Savoye, qui fut par après esleu pape au concile de Basle et appellé Foelix 5. La troisième fille fut Catherine, femme de Léopold, duc d'Autriche.

Le confesseur de Philippes le Hardy fut le P. Philippe Fro-

* Voir page 781, tome IV de la *Revue de Champagne*.

ment, de l'ordre de S. Dominique, qui fut par après évesque de Nevers.

L'an 1384, le duc Philippes mit la première pierre de la chartreuse de Dijon, le 15 mars, qu'il fit dédier à l'honneur de la Sainte Trinité, l'an 1388, en intention de luy servir de mausolée, tant à luy qu'à ses successeurs.

Il se mesla si avant dans le scisme de Clément 7 séant à Avignon, que plusieurs de ses sujects se révoltèrent contre luy et allèrent demeurer ailleurs. Il est bien vray qu'il n'estoit seul qui suivoit ce party, car plusieurs autres adoroient l'image de la beste ainsy que luy; et mesme on tint une assemblée à Reims, non d'ecclésiastiques, mais de plusieurs grands princes pour adviser quel party on devoit suivre.

Philippe le Hardy, qui craignoit qu'on ne prist résolution de répudier son Clément 7, n'y voulut s'y trouver; mais son fils le duc de Nevers y assista avec l'empereur Wenceslas, Charles, roy de Navarre, le patriarche de Hiérusalem, Loys, duc d'Orléans, le comte de S. Paul, les ambassadeurs d'Angleterre.

Ce pauvre prince fut grandement belliqueux et espuisa si fort ses thrésors qu'il mourut bien endebté ; car, voulant faire teste à Loys, duc d'Orléans, il s'engagea fort et fut tousjours assez infortuné toute sa vie, et mesme le roy de Navarre donna une grande somme d'argent à un Anglois pour l'empoisonner ; mais le galand fut appréhendé et escartelé avant que d'effectuer son meschant dessein.

Il eut aussy de merveilleuses prises, quand le roy Charles 6 fut déclaré maieur et qu'il se veid débouté du gouvernement du royaume ; mais son mal creut encore davantage, après que le roy fut devenu hors du sens, voyant qu'on luy préféroit le duc d'Orléans, son compétiteur d'ambition ; à raison de quoy voulant en avoir sa revanche, il amassa gens qu'il stipendia chèrement, et qui luy firent vuider ses finances, si que sa veufve le voyant mort bien chargé de debtes, ne voulut se porter pour héritière et renonça à tous biens meubles; en signe de quoy, comme dit Meyer, elle alla avec grande solennité, fort bien accompagnée à son tombeau, où elle mit sa ceincture, bourse et clefs.

Il mourut donc l'an 1404 ou 1405, selon les autres, à Halle en Brabant, où quelques historiens disent qu'il fut enterré et son cœur porté à Dijon; mais ils s'abbusent, car il fut enterré tout entier aux chartreux de Dijon, bien qu'il soit mort à Halle

ou Hau, comme on prononce. Marguerite, sa femme, ne fut inhumée avec luy, ains avec son père Loys Malan, en l'église de S. Pierre de l'Isle, après qu'elle fut morte d'une mort subite causée de grandes fascheries qu'elle avoit eu depuis le decez de son mary. Aucuns disent qu'elle mourut l'année mesme que luy, mais cela ne peut estre, ou bien faut que ce soit la suivante.

Le duc Philippe ayma tousjours passionément les Chartreux, comme il tesmoigna édifiant la belle chartreuse de Dijon. Il est aussy au nombre des bienfaicteurs pour avoir, en tant que comte de Rethelois, admorty la rente des 3 queues de vin qu'y donna Ysabelle de Voulzières, dont il y a lettres dattées de l'an 1386, au mois de juin à Chalons sur Saone. Il admortit encore le muid de bled de rente de Wala donné par le noble seigneur Jehan de Saulx, le tout gratis. Il fit encore plusieurs autres admortissemens, pour la grande affection (comme portent ses lettres) qu'il portoit à l'ordre chartreuse, et en intention d'estre en leurs prières. Au calendrier de la chartreuse d'Abbeville, on lit au 27 apvril, jour qu'il mourut, qu'il a donné soixante livres de rente annuelle à ladite maison. Il a fait aussy quelques graces aux chartreux de Monstreuil, de Paris et de Beaulne.

Anthoine de Bourgogne, 36e comte de Rethelois

Je m'attends bien d'estre contredy pour mettre ce comte en la liste de ceux de Rethelois, car plusieurs n'en font point mention, mais font suivre Philippes de Bourgogne après Philippe le Hardy, son père; mais c'est autre chose de faire le catalogue des comtes de Rethelois, autre de faire celuy de Nivernois, car je ne dis point qu'Anthoine ait esté comte de Nevers, ains seulement comte de Rethelois, duc de Lembourg et chastellain de l'Isle.

Les lettres que nous avons au Mont-Dieu de luy pour plusieurs concessions qu'il a accordé en tant que comte de Rethelois, mesme après la mort de ses père et mère, monstrent bien que nous ne parlons point à la volée. J'accorde néantmoins qu'il fut peu de temps comte de Rethelois; car, bien qu'il portast du vivant du père le nom de comte de Rethelois, c'estoit seulement un titre; mais après sa mort il fut rééllement comte de Rethelois jusques à ce que, l'an 1406, il fust fait duc de Brabant et duc de Lembourg, par le testament de sa tante Jehanne, duchesse de Brabant, femme de Wenceslas (qui est inhumé à Orval), à raison de quoy par manière d'accommode-

ment, il transféra le comté de Rethelois à son frère Philippes de Bourgogne, comte de Nevers et baron de Donzy.

Anthoine espousa en premières nopces Isabelle de Luxembourg, comtesse et héritière du comté de S. Pol, fille de Walerand de Luxembourg, connestable de France, et eut d'elle deux fils asçavoir Philippe qui fut comte de S. Pol, et en après aussy duc de Brabant après la mort de Jehan, son aisné, qui moururent tous deux sans héritiers de leur corps. La seconde femme d'Anthoine de Bourgogne fut encore appellée Isabelle de Luxembourg, mais qui estoit fille de Jehan, duc de Gorlitz, et estoit duchesse de Luxembourg, par don que luy en fit son oncle Wenceslas, qui mourut l'an 1406 ; mais ladite Isabelle estoit duchesse de Luxembourg par droit seulement d'hypothèque, car l'empereur Sigismond en jouissoit réellement. Sa première femme Jehanne, qui mourut l'an 1408, fut enterrée à Furnes, au temple de S. Gudule ou Gule, et pour monstrer que le comte Anthoine l'ayma plus que la seconde, il voulut estre inhumé auprès d'elle quand il fut tué, l'an 1415, en aoust en la bataille d'Azincourt.

Pour revenir donc à ce que fit ledit Anthoine estant comte de Rethelois, après la mort du père, il demeura sous la régence de sa mère Marguerite, et firent ensemble plusieurs biens à la chartreuse du Mont-Dieu, leur remettant la somme de trente deux livres d'argent que les anciens comtes avoient coustume de lever sur les habitans de Bairon ; car, comme le Rethelois estoit souvent foulé de gensdarmes qui alloient et venoient sur la frontière, et que les villages dont les comtes estoient seigneurs primitifs ou advouez en estoient exempts, quelques autres qui n'estoient du Rethelois, voulans jouyr de cete grace, se cottisèrent à quelque subside envers le comte de Rethelois pour estre participant de cete grace de n'estre foulez de soldats ; le village de Tasnay luy fit une taille annuelle de la somme de 40 l. d'argent pour la nourriture de ses chiens de chasse (laquelle s'appelle encore la taille des chiens) ; le village de Bairon estant en son entier et encore sur pied, se cottisa aussy à une autre taille appellée le droit du giste, qui estoit de 32 l. ; mais bien que ces tailles ayent tousjours duré, ils n'en ont pas esté par après moins foulez qu'au paravant.

Or donc, comme les officiers du comté de Rethelois avoient coustume tous les ans sur Bairon, quand il estoit en sa splendeur, ladite somme de 32 l. pour le droit de giste, et qu'ils eussent esté longtemps sans en rien recevoir depuis la ruine dudit village, les religieux du Mont-Dieu ayans ja commencé

d'acquérir terres audit Bairon, et prétendant de poursuivre d'acquérir le reste, craignans que lesdits officiers du comté ne vinssent à redemander ladite somme de 32 l. qu'on ne payoit plus, supplièrent madame la veufve, comme tutrice d'Anthoine de Bourgogne, son fils, comte de Rethelois, de leur remettre cete somme, ce qu'elle fit volontiers par lettres données à Arras, l'an 1404, le 27 octobre ; et quand elle fut morte, ledit Anthoine son fils, en tant que comte de Rethelois, ratifia aux religieux ladite remise que sa mère avoit faite en son nom, par autres lettres qu'il donna l'an 1405, sur la fin de l'année, d'où il appert que ledit Anthoine a esté vrayement comte de Rethel.

L'AN 1408

Le B. Jehan Gerson assista, l'an 1408, au concile qui fut tenu à Reims sous l'archevesque Guy de Roye, où il fit le beau sermon qui se trouve en la 2e partie de ses œuvres § 42, où estant, il composa aussy le traitté de *Visitatione prælatorum*, qui se trouve au mesme livre, § 43, pièce très riche et digne d'estre pratiquée.

L'AN 1409

Guy de Roye estant tué au chemin de Pise, Simon de Cramand fut fait, l'an 1409, 70e archevesque de Reims jusques à l'an 1413 qu'il céda la place à Pierre Trousseau.

Jehanne de Berletter, noble et puissante dame, mourut l'an 1409, le 3 febvrier, et fut inhumée au Mont-Dieu. Elle estoit femme de messire Jehan Norrent, chevalier seigneur de Rout, etc. et gouverneur de Rethelois, qui gouverna ce pays sous le duc Philippes le Hardy, et fit assez parler de sa dextérité durant les troubles.

L'AN 1413

Pierre Trousseau, 71e archevesque de Reims, qui avoit succédé à Simon de Cramand, ne siégea que 4 mois, estant mort l'an 1413.

L'AN 1414

Regnaud de Chartres, 72e archevesque de Reims, successeur de Pierre Trousseau, siégea depuis l'an 1414 jusques à l'an 1439 qu'il mourut.

Miracles arrivez en l'église de Donchery

Environ le temps du susdit Regnaud, archevesque, lors que la guerre des Bourguignons estoit bien eschauffée en France, et qu'ils cherchoient de la mettre en proye, les ennemys firent bien du mal en ce pays et spécialement à Donchery sur Meuse,

où il arriva ce qui est spécifié en ces beaux vers qu'on lit à costé de l'autel de l'église de Donchery :

Gallica Burgundæ quaterent dum regna phalanges
Orbaque militibus Francia nostra foret,
Candida terribili cum Martis lilia fronte
Inter mansuetas messa fuere manus.
Tunc fera Doncherias veniens Bellona per oras
Stipavit validis mœnia nostra viris.
Invadunt muros rabidi, sonitusque tubarum
Horrisonus, Barathri tartara nigra petit.
Clamor ad astra volat : tota fit clamor in urbe,
Junguntur geminæ clara per astra manus.
At motus lachrymis oculo pietatis amico
Vidisti famulos dux Onesime tuos.
Angelicas etenim per compita nostra catervas
Summus Olympiaco misit ab arce Deus.
Nam subito turres armis micuere coruscis,
Cinctaque marticolis claustra fuere viris.
Innumeras acies istâ credebat in urbe
Territa mirifico munere Celta cohors.
Fit fuga, laxatis quærunt nigra concava loris,
Et miseri rabidis dilaniantur equis.

Il y a un autre miracle rapporté au mesme lieu, mais je ne sçay pas précisément en quel temps. Ce fut un certain orfèvre qui desroba l'argent qu'on luy avoit donné pour travailler à réparer la chasse de S. Onésime ; et comme il ne vouloit luy mesme faire ce larcin, il apposta ses varlets qui l'aydoient à travailler à ladite nouvelle chasse. De quoy irrité S. Onésime, voyant que cet orfèvre luy desroboit si malitieusement ce que les fidels avoient contribué si charitablement pour luy bastir sa nouvelle chasse, il le punit sur le champ, et il ne fut jamais possible au larron de se remuer de la place, jusques à ce qu'il eut commandé à ses serviteurs d'aller quérir ce qu'il leur avoit fait cacher ; après quoy il fut deslié de liens invisibles qui le tenoient garotté. Ce miracle est digéré en vers saphiques, qui nous indiquent que S. Onésime faisoit aussy d'autres miracles :

Saphico iam iam calamo recludam
Pauca de multis : veluti parumper
Parvulo haurirem latices marinas
Vase per undas.

Dum faber capsam fabricaret altam
Aureas hermi sitiens arenas
Cautus abscondit sacra fraudulento
Munera corde.

Vas tenebroso scelus expiandum
Carcere occulti rapiunt clientes

Callidi, iussu Domini dicata
Dona supernis.

Vincit at vafras Onesimus artes,
Pandit atque altas facinus sub auras
Nec faber toto potis est movere
Corpore gressus.

Turba diversis numerosa currunt
Partibus, furtum famuli reportant
Et tuos gaudens Onesimé cantat
Cœtus honores.

Trespas de Philippe de Bourgogne, 37e comte de Rethelois

L'AN 1415

La bataille d'Azincourt, entre Blanzy et Ruisseauville, fut donnée l'an 1415 entre les Anglois et François, où les nostres y eurent du pire, car il y en demeura bien dix mille, et entre iceux moururent combattans les deux frères Bourguignons comtes de Rethel, Anthoine de Bourgogne qui estoit alors duc de Brabant, et Philippes de Bourgogne, comte de Nevers et de Rethelois, qui avoient tousjours esté bons François malgré Jehan, duc de Bourgogne, leur frère aisné partisan de l'Anglois.

Nostre comte Philippes espousa en premier nopces la fille d'Enguerrand, seigneur de Coucy, et en secondes Bonne d'Artois, fille du comte d'Ugel, l'an 1413, le 20 juin, de laquelle il engendra Charles de Bourgogne, son successeur, et Marguerite mariée à Baudouin 4, comte de Hainau, et Marie mariée à Amé, comte de Morienne, fils du duc de Savoye ; mais d'autres comptent autrement cecy, car ils disent qu'il engendra d'Alix, fille d'Enguerrand, comte de Coucy et de Soissons (qui fut tué en Hongrie), un fils appellé Philippes qui porta titre de comte de Rethel et mourut jeune avant son père. En après, il espousa Bonne d'Artois, fille de Philippes, comte d'Eu, de laquelle il eut deux fils asçavoir Charles, son successeur, et Jehan d'Estampes qui furent tous deux comtes de Nevers et de Rethel, l'un après l'autre. Thévet adjoute qu'il eut aussy une fille appellée Elizabeth, que le fils du duc de Clèves, Adolfe espousa ; mais d'autres disent qu'Elisabeth estoit fille de Jehan d'Estampes et non de Charles de Nevers. Quand le comte Philippe fut mort, Bonne d'Artois sa veufve espousa Philippe le Bon, duc de Bourgogne, de laquelle il n'eut point d'enfans. Quant à nostre comte Philippe, il fut rapporté à Eslans, où il est inhumé. Voicy son épitaphe :

Protector populo, metus hosti, vir viduatus,
Et pater orbatis, heu iacet hoc tumulo.

Tantum flent iuvenem Franci pro principe quorum
Anglum per Regem cum cuneo procerum
Cernitur ad Blangi, dum pugnant omine mœsto
Crispini festo cum Duce fratre mori.
Ex hoc iam lachrymas Nivernis Regique testis
Lingue Philippe tuis tam bene præeras.
In numero Christi quo CLaM CVCVLVs stat obisti.

Ces lettres numérales dénotent l'an 1415 que mourut le comte Philippe, et qui est exprimé encore au vers suivant qui se trouve au mesme lieu.

oCtobrIs DefLet qVos absCIDIT angLICVs ensIs.

Voicy le second épitaphe du mesme prince qui se trouve encore à Eslans :

Cy gist très grand et très puissant prince de très noble mémoire Philippe comte de Nevers et de Retest et baron de Donzy, pair et grand chamberier de France, fils de très haut et très puissant prince Philippe, fils de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, sire de Salins et seigneur de Malinnes, et de très haute et très puissante princesse madame Marguerite de Flandre, qui trespassa à la bataille d'Agincourt lez Blangi au service du roy alencontre des Anglois, le jour S. Crespin, 25 octob. 1415.

Ce bon comte Philippe est au nombre des bienfaicteurs du Mont-Dieu, pour avoir par lettres solennelles ratifié la remise de 32 l. que sa mère et Anthoine son frère comte de Rethel avoient faite au village de Bairon pour le droit du giste, comme nous avons dit. Il donna aussy une bonne somme d'argent à D. Jehan Buffet, prieur du Mont-Dieu, pour luy ayder à l'acquisition dudit Bairon, vers l'an 1407.

L'AN 1419

Jehan de Roucy, fils de Simon, comte de Roucy, et de Marie de Coucy, ayant esté fait 63e évesque de Laon l'an 1384, mourut l'an 1419 et fut inhumé à Brayne, avec ses père et mère. Il fut parent et conseiller du roy Charles 6. On l'appelloit, pour sa bonne vie et grande modestie, ordinairement le bon évesque de Roucy, laquelle appellation luy est aussy demeurée après sa mort.

L'AN 1421

Le vénérable père D. Bernard de Colonia, 29e prieur du Mont-Dieu, vivoit l'an 1421 auquel il fut absous de sa charge, à cause qu'il n'entendoit point la langue françoise. Ce fut grand dommage que ce grand homme ait esté si peu de temps prieur

au Mont-Dieu pour la grande dextérité qu'il avoit à gouverner. Je crois qu'on ne trouvera guères de chartreux qui aient esté tant employez comme luy, ayant esté prieur huit fois en huit diverses maisons, pour le grand zèle qu'il avoit à l'observance. Il le fut à Trèves l'an 1396, à Strasbourg l'an 1416, à Liège, à Cologne d'où il estoit profès; à Confluence, au Mont-Dieu et en deux autres.

Estant prieur de Strasbourg, eu esgard aux mérites de sa personne, on le fit assister au concile de Constance, où il souscrivit à la session 20, comme on peut veoir au 3e tome des conciles de l'édition de Surius, page 871. Il mourut l'ancien de Cologne l'an 1440, le 15 mars, ayant eu pour compagnon de profession le B. Henry Kalkar, ce grand et fameux docteur.

En la carte du chappitre général de l'an 1440, il y a : *Obiit D. Bernardus, senior monachus domus Coloniæ, qui fuit prior in octo domibus* ; et au calendrier de Cologne, on lit au 15 mars : *Obitus D. Bernardi senioris huius domus, qui etiam ob zelum ordinis nostri in plurimis domibus prioratum tenuit.* Il fut aussy visiteur du Rhin.

L'AN 1422

Charles 6, roy de France, surnommé le bien aymé, mourut l'an 1422. Nous avons plusieurs privilèges de luy au Mont-Dieu, par lesquels il confirme nostre justice et nous députe des gardiens d'icelle.

L'AN 1426

Estienne de Givry, 75e évesque de Troyes en Champagne, ayant siégé 31 an[s], mourut l'an 1426, aagé de 92 ans, duquel il est porté : *quod gregem suum laudabiliter paverit, et omnibus virtutibus episcopo dignis plenus fuerit.* Il estoit natif de Givry sur Aixne, proche d'Attigny, village appartenant à l'archevesché de Reims.

Trespas du B. Jehan de Gerson, chancellier

L'AN 1429

Nous voyla enfin arrivez à l'année du glorieux trespas du B. Jehan Charlier, natif de Gerson, duquel j'ay autrefois dressé quelque discours panégyrique qui sembla un peu trop exaggératif de ses louanges à quelques bons esprits qui n'avoient peut estre veu ce que d'autres plus anciens et plus sensez en avoit escript au paravant.

Pour ne point donc rien dire du mien, mais rapporter simplement ce que d'autres en ont dit, je citteray simplement leur

dire, afin qu'on ne pense point que je suis trop grand amy des gens de ce pays.

Le B. Jehan de Gerson se retira donc, comme nous avons dit cy dessus, à Lyon pour éviter la fureur du duc de Bourgogne et de ses partisans qui luy en vouloient à cause qu'il estoit trop homme de bien et qui avoit escript contre les fausses maximes du docteur Jehan Petit, qui approuvoit l'homicide du duc de Bourgogne qui avoit fait tuer le duc d'Orléans. Il se retira en l'église de S. Paul de Lyon, où il vivoit comme solitaire, s'addonnant seulement à prier et à escrire, et comme il se veid approcher à la fin de sa vie, voulant de plus en plus s'addonner à l'humilité et mendier les prières du ciel et de la terre, il assembloit ordinairement plusieurs petits enfants en l'église de S. Paul devant la grande messe, avec lesquels il s'enfermoit, et après leur avoir tenu quelques petits propos de pitié, il leur faisoit dire après luy : « Mon Dieu, mon créateur, ayez pytié de vostre pauvre serviteur Jehan Gerson », un tel personnage si fameux et si comblé de mérites voulant ainsy implorer l'intercession de ces petites bouches innocentes au passage effroyable de la mort qu'il attendoit en bref. Cecy est porté sur la fin de ses œuvres et l'autheur du cathéchisme historial le rapporte.

Il fit son testament (comme il est porté en la 2e part. de ses œuvres, en l'épistre envoyée aux P.P. Célestins) l'an 1428 en novembre, par lequel il laisse tous ses livres tant composez par autres que par luy mesme aux Célestins du couvent d'Avignon, à la charge qu'il les presteront aux pères chartreux quand ils en auront besoin. Il escrivit aussy ausdits chartreux, les suppliant d'accélérer les suffrages qu'ils luy avoient promis devant sa mort. Il procura aussy qu'on luy fist un anniversaire en l'église de S. Paul, où il devoit estre inhumé, ainsy qu'il se lit en quelque papier escript de sa propre main, avec les deux épistres précédentes, où il y a :

Nomine patris et filii et spiritus sancti primitus invocato, notum sit omnibus quorum interesse poterit quod anno Domini 1428, die 21 octob., nos P. camerarius et capitulum ecclesiæ sancti et gloriosissimi Pauli Lugdunensis, concessimus et concedimus per presentes ex certis et legitimis causis venerabili magistro et Domino Joanni de Gerson, sacræ theologiæ professori et cancellario Parisiensi et sacerdoti Remensis diœcesis anniversarium panis et vini perpetuum more solito per nos annuatim in dicta ecclesia faciendum et celebrandum die 14 decembris in crastina videlicet S. Luciæ qua die festum est celebre S. Nicasii Remensis archiepis-

copi, et in tali natus est mundo et renatus Christo prædictus Joannes (ut dicit) anno 1365, concessimus præterea eidem Joanni liberaliter locum sepulturæ in nostris locis ad hoc deputatis, nec iam occupatis eligendi pro se facultatem. In cuius rei testimonium sigillum nostrum duximus presentibus apponendum anno et die quibus supra, benedictus Deus, fiat, fiat.

En suite de cecy, il y a dans la mesme seconde partie de ses œuvres son testament, qu'il appelle *testamentum peregrini*, en latin, en prose et en vers. Après donc plusieurs merveilles et plusieurs escripts admirables, comme il se fut mis à escrire sur le cantique des cantiques à l'instance des P.P. Chartreux, l'an 1429, il trespassa sans l'avoir achevé ; ce traitté se trouve en la 3e part. de ses œuvres et commence ainsy :

Amo te, sacer ordo Cartusiensis, quoniam amas me proximum tuum, et ideo proximum argumento Christi, quia fecisti in me misericordiam : amoris quoque tui probatio operis est exhibitio. Tricenarium namque post mortem meam indultum, prius fieri placuit prævenire me vivente. Meditatus sum mecum si quam operis vicissitudinem vacua senectus mea posset adferre ; subiit mox animum petitio vestræ devotionis modo facta per nonnullos ex vobis quavi vice omnium, quatenus super cantica canticorum scriberet aliqua qualiscumque studiositas mea, etc.

A la fin duquel traitté, son frère, prieur des Célestins de Lyon, a ajouté ces mots :

Complevit iste doctor elevatus hoc opus egregium super cantica canticorum apud Lugdunum Galliæ anno Domini 1429 die sabbati, nona mensis julii, duodecima a vero die eiusdem mensis anno ætatis suæ 66 inter verba orationis spiritum Deo devotè reddidit, et dulcibus nunc (ut piè creditur) amplexibus et osculis dilecti sponsi perfruitur, de quibus in ultimis suis canticis tanta et tam sublimia mira subtilitate et affectûs suavitate dulci gutture velut odor parata modulatus est. Vale, mi Domine et frater et unici tui germani Cœlestini quondam tibi chari in hoc cœno relicti curam apud Dominum piam agere non desiste.

Son épitaphe se trouve en la circonférence de sa sépulture et encore en la muraille prochaine, proche de son escusson, et dit ainsy :

Magnum parva tenet virtutibus urna Joannem
Præcelsum meritis Gerson cognomine dictum.
Parrisius sacræ professor theologiæ
Claruit, ecclesiæ qui cancellarius, anno
Milleno Domini centum quater atque vigeno
Nono, luce petit superos, julii duodenâ.

Dès qu'il fut mort, son frère le Célestin le manda à A..., archevesque de Lyon, qui luy rescrivit la suivante en laquelle on veoid bien en quel estime il le tenoit, jusques à l'appeller martyr, et qui n'a jamais eu son semblable :

V. P. F. Joanni de Gerson, priori Cœlestinorum Lugdun. Venerabilis pater recommendatione præmissa in eo qui abstergit omnem lachrymam ab oculis suorum. Margaritam hîc nuper in ecclesia eminentius rutilantem in vigilia Margaritæ virginis eius gloriosæ hospitis describitis migrasse. Margarita esse concupierat dum adhuc tenera et iuvenili carne tegeretur, et margaritam inveniens vendidit omnia quæ in desideriis carnis habuit vel habere potuit ut emeret agrum illum, cuius iam piè credimus eum Beatum esse possessorem ; altera (si non fallor) repromissio patriarchæ nostro Abrahæ facta a Deo venerabilis pater vobis concessa est. Ille namque Deo patri carnem suam in unico filio immolans, angelum ne iugulum filii admitteret invenit. Vos vero Deo similiter patri omnipotenti carnem propriam in unico Germano (committo te, inquit, omnipotenti Deo, charissime frater) ne iugulum Sathanæ inveniret, angelum (piè credo) Deum invenit, et cum altera Margareta virgine eius patrona et hospita lucidas sedes accepit. Conveniebat namque mens eius devota Margaritæ virginis notis. Illa draconem vicit et crepuit victus, iste similiter vicit tortuosum serpentem, et ab eo superatus mansit confusus. Illa crudelitatem Olibrii superavit, iste Olibrias vestes (ut legalem sequar sapientiam) omnino despexit. Noverat enim plenè pius noster pater quod qui mollibus vestiuntur in domibus regum sunt. Dixisseque libeat post tantos huius sæculi honores, ubi primus pater almæ universitatis Parisiensis re et nomine ac merito existebat, quæ inter cæteras universitates sicut sydus radiat matutinum ; ubi tantis rerum copiis et beneficiorum valoribus abundabat, pro veritate longum passum exilium, etiam interdum in lingua quam non noverat, apostolica fretus doctrina, scivisse simul abundare et indigere, vicisseque vitia et servasse virtutes, confutasse hæreses et exaltasse veritates, in Christique gloriosa confessione et sua peregrinatione devote obiisse, martyrio non carere : multos namque sanctos legimus et in catalogo martyrum describimus, qui soli passi sunt exilia, quod si lucidas sedes accipiens, concivis cœlestis effectus est, quia gaudium est angelis de loco prævaricationum animas ex carne assumi suæ civitatis consortes. Vos, pater venerande, qui re et nomine Cœlestinus estis et cuius conversatio in cœlis est, non dicam gaudii panem qui corroborat et confirmat cor hominis, cum fletu miscere, sed fletus in gaudia et risus omnino commutare debetis. Nec illa vos moveat semper colende pater ratio, quod nodosas dissolvebat quæstiones, et in hoc vobiscum conveniam quod post se non reliquit similem sibi, sed in agro semper proficiens Dominico, incessabili calamo scribens, posteris ambiguitates plurimas submovit, scripta sua revol-

ventium mentes elevavit, per acumen sui eminentis ingenii tenebras fugavit. Suus utique eram, et quoad vivam vobis placebo, ipso authore qui est omnium salus, in quo bone et diu vos valere peropto. Scriptum Ternandi, die 17 julii. A. archiepiscopus Lugdunensis.

Il faut aussy amener en avant le tesmoignage que donnent de sa saincteté les chanoines de Lyon, en l'épistre et response qu'ils escrivirent à Christophle, évesque, qui leur escrivit, l'an 1504, l'épistre suivante :

Christoforus, D. g. Basiliensis episcopus, venerabilibus et circumspectis DD. decano totique capitulo insignis ecclesiæ Lugdunensis, amicis plurimum dilectis. Amicabili salutatione præmissa venerandi viri amicique charissimi, quoniam a multis annis doctrinæ et scriptis magistri Joan. Gerson singulariter affecti fuimus, in eisdem legendis usque hodie plurimum delectamur (quod nobis solidus, eeclesiæ utilis, et omni statui consolatorius visus est) desideramus vehementer certiores reddi de quodam rumore qui apud nos pridem haud ex futili authore personuit, eumdem Joannem Gersonem apud vos in ecclesia divi Pauli Lugdunensis sepultum multis et magnis clarescere miraculis, populique concursu cum celebritate frequentari. Rogamus in Domino quicquid de hac re vestris humanitatibus certo constat, id ad nos fideliter rescribatis, ut cum ad famam ipsam vestræ quoque fidei et authoritatis testimonium accesserit, non solum nos ipsi ingenti gaudio repleri, sed et cœteris multis huius sapientissimi et integerrimi patris amatoribus solatium et voluptatem afferre possimus, qui et una nobiscum Deum Dominum glorificaturi sunt quod vitam et doctrinam tanti tamque digni viri signis et miraculis illustrare tandem dignatus est. Relatum est etiam ad nos quemdam doctorem ordinis Carmelitarum confessorem regis Franciæ carmina in laudem Joannis Gerson edidisse et ea ad sepulchrum appensa esse, eumdemque Carmelitam antea huius Joannis Gerson contemptorem, quadam quasi miraculosa muli (cui insedit) rebellione in crure et lateribus attritum divinam sensisse vindictam. Item quod depingatur imago Joannis Gerson instar Alberti magni cum radiis solaribus in capite, sine tamen diademate, in cappa doctorali et corde in manu sinistra, quanquam dexteram levet dicens sursum corda. De his certificemur et metra nobis rescribantur atque ipsa imago depingatur. Valete in Domino. Ex civitate Basileæ, an. D. 1504.

Reverendissimo in Christo patri ac D. Christophoro D. g. Basiliensi episcopo vestræ paternitatis servitores, quanti sunt canonici et capitulum ecclesiæ Lugdunensis reverentiam et debitam et devotam cum salute plurima dicunt et optant.

Reverendissimæ dominationis vestræ epistolam magna devotione et tersa facundia refertam accepimus. Vidimus et legimus quod Divi Joannis Gerson doctrinam solidam omni statui consenta-

neam affectu maximo complectimini, in eaque hactenus legenda sancta voluptate teneemini, dignissimi et optimi antistitis et qui de litteraria Doctoris Sancti sapientia bene sentiat, officium habetis. Est profecto eius doctrina sana, clara, salubris et devota, et inter cæteras ad pellendos animi morbos aptissima usque adeo ut christianissimus Doctor Divus Gerson passim nominetur. Erectum est in ecclesia S. Pauli Lugdunensis in Divi Joannis Gerson decus et laudem devotum sacellum, ubi super altare eius imago depicta est, magnusque populi concursus pro obtinenda ope divina affluit, et plurimi se adiuvari Beati Joannis Gerson precibus prædicant et fatentur. Ista est quæ apud nos vulgatur de Divo Gerson clara et celebris fama. Scribit insuper R. D. vestra, quod f. Laurentius doctore theologus Parisiensis ordinis Carmelitarum aliqua carmina in Beati Joannis Gerson laudem scripsit quæ altari suo iuncta sunt : Hoc habete dignissime pontifex quod præfatus frater nunc episcopus Histarciensis, regis confessor per sex quadragesimas et annos plurimos coram regibus et clero et populo Lugduni prædicavit nomenque et virtutum præstantiam dotes et doctrinam olim Joannis Gerson semper commendavit et regem Carolum ut capellam ædificaret suo suasu impulit, nec doctrinæ nec vitæ illius contemptor fuit umquam. Quin imo omni ingenio, studio, industria et labore apud christianissimum regem dat operam ut habita sufficienti informatione, de vita, moribus, patientia et doctrina inter Divos canonisatus adscribatur. Is ad V. R. D. litteras cum suis carminibus humilis et devotus et V. R. D. deditissimus destinabit. Nec cervice nec latere attritus est, sed e mulo lapsus, illæsus permansit invocato prius Divi Joannis Gerson auxilio, imaginem eius et cætera quæ V. R. D. devotionem augeant, mittimus, facturi ea omnia quæ V. R D. iusserit. Auspice Jesu Christo qui ad utilitatem ecclesiæ V. R. D. conservet, tueatur, augeat et protegat. Amen. E. Lugduno, 22 februarii, anno Christi 1504.

Cecy n'est que trop suffisant pour veoir un eschantillon de la saincteté du B. Jehan Gerson; si quelq'un en désire davantage, qu'il lise l'épitome de sa vie au commencement de ses œuvres avec son panégyre escript par Pierre Schott, de Strasbourg, et autres qui tesmoignent qu'il reluisoit en grands miracles en leur temps, et qu'il y avoit grand concours de peuple à son tombeau en l'église de S. Paul, et qu'il avoit fait escrire sur sa tombe ces parolles : *Pœnitemini et credite evangelio.*

Je ne dis rien de l'escusson de ses armes qu'il se forgea luy mesme, comme il appert en l'épistre qu'il escrivit à son frère, prieur des Célestins, lequel prieur escrivit aussy le catalogue de ses œuvres avec autre discours panégyrique qui se trouve sur la fin de la 3e part. de ses œuvres. Je prie aussy le lecteur de lire le traitté qu'il escrivit *De causis dimittendi cancella-*

riam, où il se dépeint soy mesme, avec des traits de candeur et humilité nompareille, comme il fait encore en l'épistre qu'il escript au vicaire de la Grande Chartreuse, Oswald. De sa piété et dévotion, faut veoir l'épistre qu'il escrivit à ses sœurs de Reims, leur enseignant ce qu'elles devoient penser par chacun jour de la sepmaine. Il ayma tousjours grandement Nostre-Dame comme ses œuvres le chantent, c'estoit sa principale patrone avec S. Joseph, son espoux, duquel il escrivit *La Joséphine* en vers, et fut un des premiers qui publia la saincteté de ce patriarche, dont il escrivit aussy l'office. Il avoit encore pour patrons les deux S.S. Jehans Baptiste et évangel., son ange gardien, S. Estienne, S. Paul, S. Laurent, S. Marguerite et S. Nicaise ; enfin on ne trouvera guères de s.s. qui ait tant travaillé pour l'église catholique et pour la réformation des mœurs, et qu'on a souventfois mis en avant pour estre canonisé, mais on dit que les Romains ne luy sont pas autrement tant affectionnez, à cause de quelques traittez qu'il composa au Concile de Constances, entre lesquels est celuy de *Auferibilitate sponsi*, qui est néantmoins une riche pièce. Nous avons donc grand sujet de nous resjouir de ce que nostre pays des Essuens a porté ung si digne personnage qui a esté l'oracle du monde, un grand sainct, et non sans cause appelé le Docteur très chrestien. *Sancte Joannes Gersone, ora pro nobis*, et spécialement pour le pauvre escrivain de l'histoire de vostre pays et de vostre vie, qui vous conjure d'exterminer par vos prières envers Dieu le reste de l'hérésie qui a souillé cete belle contrée, puisque de vostre vivant vous avez esté le fléau de l'hérésie.

De Jehan de Verpel, 37e abbé de Mousom

L'AN 1433

Thomas de Chaalons (sous qui le grand autel de l'abbaye de Mousom avoit esté consacré par Jehan évesque de Juliac, suffragant de Regnaud, arch. de Reims, et au temps duquel la bonne femme Melaine avoit donné à ladite abbaye les héritages qu'ils possèdent aux Petites Armoises), eut pour successeur Jehan Oudin de Verpel, bachelier ès décretz, peu après l'an de la consécration de l'autel susdit qui fut 1414, 22 mars. Il fut confirmé au concile de Basle par Martin 5, qui luy accorda pour luy seul tant seulement et non pour ses successeurs, l'usage de la mitre et des autres ornemens pontificaux. Il fut tousjours grandement chéry des princes et grands seigneurs et fut un des principaux conseillers du roy Charles 7.

Il fut aussy official de Reims et fit l'oraison latine au concile provincial qui fut tenu en son abbaye, l'an 1424. Mais il fut assez malheureux en ce qu'il fut pris et rançonné durant les guerres des ducs d'Orléans et de Bourgogne, et fut longtemps détenu prisonnier au chasteau de Villers lez Mézières, l'an 1427 ; il donna plusieurs beaux vases d'argent pour l'usage de l'église, dont on se sert encore présentement. Il mourut l'an 1433, et eut pour successeur Thomas Cochin, prévost de S. Julien de Mézières.

L'AN 1439

Jehan Canart, 40e abbé de S. Remy de Reims, ayant gouverné son abbaye presque 46 ans, mourut l'an 1439, le 3 octobre, et fut inhumé devant l'autel de S. Cilme. Il est un des bienfaicteurs du Mont Dieu, ayant admorty les acquisitions faites au village de Bairon, l'an 1414, comme portent les lettres d'admortissement qui disent :

Nos iisdem religiosis ad dictam eorum ecclesiam nostræ devotionis erigentes intuitum, de speciali gratia concedimus quatenus omnes possessiones quas huc usque acquisierunt in banno de Bairon valeant sub nostra iustitia perpetuo possidere, absque hoc quod in posterum per nos et successores vestros compelli possint easdem res extra manum suam ponere, cum secundum huius regni consuetudines et statuta, authoritate temporali quam in prædictis locis habemus, possemus ipsos religiosos compellere ad ponendum res ipsas extra manum suam et in manu mortali, etc.

Jaques Juvénal des Ursins, 73e archevesque de Reims, succéda à Regnaud de Chartres, mort l'an 1439, et vescut archevesque jusques à l'an 1449, auquel il fut fait cardinal et administrateur de Poictiers.

L'AN 1440

La pluspart des provinces de France estant foulées des gensdarmes qui veilloient contre les Anglois et Bourguignons, et n'estoient point payez, une grande partie vint vivre en Champagne et Rethelois, où le pays avoit esté moins foulé. Le sieur de Sedan, Robert de la Mark premier, surnommé le Sanglier d'Ardenne, en prit une partie avec soy et s'en alla fourrager le Luxembourg, et assiégea aussy le chasteau de Chevancy, accompagné de Jehan de Malestroit et Geoffroy de Couvran, qui avoient de belles compagnies, et ledit Robert fit bien apparoistre que le nom de Sanglier ne luy estoit point venu en dormant.

Comment le connestable purgea le Rethelois

La paix estant faite entre les François, Anglois, Bourgui-

gnons, et comme on travailloit aux articles d'icelle en la ville de Reims, Artus de Bretagne, comte de Richemont, seigneur de Parthenay, connestable de France et sur la fin de ses jours aussy duc de Bretagne, ayant entendu que plusieurs soldats belistres et vagabonds, qui ne se soucioient guères de la paix, s'estoient emparez de plusieurs chasteaux et forteresses en Champagne et Rethelois sans les vouloir rendre, se fians à leur force et multitude pour estre au nombre de trois ou quatre mille hommes, qui faisoient grands dégastz au pays et brigandages insupportables, ledit connestable vint en main forte alencontre d'eux, et les ayant pris, les mena à Reims où ils furent tous pendus, hormis un, qui eut sa grâce pour pendre les autres. Tout ce pays aura à jamais à recognoistre ce bel acte du connestable, car le pays estoit si délaissé et en si piteux estat, qu'on ne pouvoit plus sortir de nulle part, et si quelq'un sortoit, il luy coustoit bon marché s'il n'estoit que volé et les femmes violées, et ne respectoit on personne. Mais l'an 1440, comme ces malheurs redoublèrent au mesme pays sans aucun remède, le roy et les seigneurs n'en tenans compte à cause, ce disoient ils, qu'il falloit affamer les ennemys, le connestable néantmoins fit tout ce qu'il peut pour exterminer ces canailles, et en fit tuer autant qu'on en trouva ; mais comme le mal estoit extrême et qu'il n'en pouvoit venir à bout, craignant plus Dieu que les hommes, il délibéra de quitter son gouvernement de l'Isle de France et de le mander au roy. Comme il estoit en cete volonté estant à Paris, le matin suivant le prieur des Chartreux de Paris le vint visiter comme il prioit Dieu en la chapelle de son hostel, et luy dit qu'il sçavoit bien qu'il avoit délibéré de quitter son gouvernement. De quoy indigné, le connestable pensant que quelq'un de son conseil l'avoit esté révéler audit prieur, le prieur luy dit qu'il ne sçavoit pas cela, sinon de quelque religieux de son couvent à qui Dieu l'avoit révélé et luy dit : Monsieur, ne le faites point, car Dieu vous aydera. Ha, mon père, ce dit le connestable, comment se peut-il faire, le roy ne me veut donner argent et les soldats me hayssent et ne me veulent obéyr par ce que j'en fais bonne justice. Lors le prieur luy dit : Monsieur, ils feront ce que vous voudrez, et le roy vous mandera qu'alliez mettre le siège à Meaux, vous envoyant gens et argent. Ha, beau père, ce dit le connestable, Meaux est si fort, et le roy anglois a esté 9 mois devant. Monsieur, ce dit le prieur, espérez en Dieu et soiez humble, et n'attribuez point vos victoires à vostre force, vous la prendrez bientost à vostre honneur. Le connestable le

pria de luy monstrer ce religieux qui avoit eu révélation de ces choses, et le prieur le luy promit. Le lendemain, le connestable alla à la messe aux Chartreux, et le prieur fit venir tous ses religieux devant luy, et le connestable luy dit : Mon père, vous m'aviez promis de me monstrer celuy dont il est question. Le prieur luy dit : Monsieur, vous l'avez veu parmy les autres, et vous ne le verrez autrement. Depuis ce temps, il s'affectionna si fort aux Chartreux, qu'il leur bastit une maison à Nantes, où fut fait prieur D. Hervée du Pont Breton, qui estoit celuy qui avoit eu ladite révélation.

Le connestable prit donc Meaux en peu de temps, où il tua beaucoup d'Anglois, et après cela s'en vint en Champagne et Rethelois accompagné du roy pour y exterminer les voleurs susdits ; et de là allèrent à Bar sur Aulbe, où le Bastard de Bourbon, qui avoit fait tant de maux, fut appréhendé et submergé en la rivière. Ils vindrent en après à Laon, Marle, Montaigu, où ils assiégèrent les Anglois.

Après cecy, il fut fait duc de Bretagne, l'an 1455, et mourut l'an 1457, le jour de S. Estienne, et fut inhumé en sa chartreuse de Nantes, et sa femme Catherine fit parachever les cloistres, et y donna beaucoup de biens et de joyaux, et fut ledit connestable grand catholique, très devot, très patient à endurer les maladies, qui ne juroit jamais, qui fit brusler tous les sorciers de France; humble, charitable, et miséricordieux, béning, libéral, chaste, vaillant, grand justicier et amateur des gens de bien, et religieux. Son humilité paroist assez en sa sépulture qui n'est que de pierre seule, sans graveure, escripture ou représentation aucune. *Requiescat in pace. Amen.*

Du B. Hugues Bolet, 37e prieur du Mont-Dieu

L'AN 1459

Sous la prélature de Jehan Juvénal, 74e archevesque de Reims (qui avoit succédé à Jacques, son frère, l'an 1449, et tint le siège jusques à l'an 1473), vivoit au Mont-Dieu un très saint prieur appellé Hugues Bolet, noble hollandois, natif de la ville de Delfe. Il avoit esté premièrement religieux et prieur de l'illustre monastère d'Egmond en Hollande, de l'ordre de S. Benoist, qui estoit le mausolée des anciens comtes d'Hollande, où personne n'estoit reçeu qui ne fust de noble race ; mais d'autant que là où les richesses abondent, souventfois la discipline régulière y est en désarroy, il quitta cete abbaye et vint se rendre chartreux en Haynau, en la maison d'Enguyen,

où il y avoit pour lors plusieurs saints personnages qui esclattoient en miracles, comme les rapporte Pierre Dorland en sa Couronne; avoir avoir[1] imbibé quelques années l'esprit de piété parmy les chartreux, comme on le veid capable de quelque chose, le chappitre général l'envoya prieur au Mont-Dieu, contre son inclination, ne désirant autre chose que passer sa vie dans les délices de la solitude. Enfin, il fit tant d'instance pour sa descharge, que le mesme chappitre luy fit miséricorde l'an 1459, avec termes fort honnorables, et le renvoya en sa maison de profession, à Enguyen, pour s'y plonger plus à souhait dans les exercices de Marie.

Il estoit merveilleusement dévot et presque en oraison continuelle. Il avoit pour patrons spéciaux, S.S. Robert de Cisteaux, Nortbert, Dominique, Célestin, Anselme, Thomas d'Aquin, Aubert, évesque de Cambray, Adalbert d'Egmond, Catherine, Ursule, Elizabeth, Anne et Marie Egyptienne, dont il célébroit les festes fort pieusement. Il avoit une conscience timorée, et estoit d'un naturel grandement débonnaire, et menoit une vie vrayement vertueuse. Il estoit si grand amateur de pauvreté, qu'à grand peine avoit il une selle pour s'asseoir, et une couverture pour se couvrir, et presque rien du tout en sa cellule, voulant que les pauvres fussent prouveus à ses despens. Mais sa patience estoit superlative, car en dix ans qu'il vescut aveugle, il supporta telle calamité si constamment, qu'on eust pensé veoir ung autre Thobie, tout son déduy estant de bénir Dieu incessamment en cete calamité, et de s'addonner à la prière continuelle; et pour le comble de sa vie, il mourut avec réputation de saincteté, l'an 1474, le 12 septembre. De luy parlent Dorland, liv. 7, chap. 29, et Arnold Raissius, en son Martyrologe.

L'AN 1460

Charles 7, roy de France, mourut l'an 1460, en juillet; il avoit esté sacré à Reims, l'an 1430, par Regnaud de Chartres, archevesque de Reims.

Charles, comte de Nevers et Rethelois, meurt

L'AN 1464

Charles de Bourgogne, comte 38e de Rethelois, mourut l'an 1464, ayant esté comte de Nivernois et Rethelois 49 ans, depuis l'an 1415 que son père fut tué en la bataille d'Azincourt. L'annaliste flamand dit qu'il espousa Marie d'Albret, de laquelle il n'eut point d'enfans. Le sieur de Rosières, archi-

1. Lire : après avoir.

diacre de Toul, dit que Marie d'Albret espousa Charles de Clèves et non pas Charles de Bourgogne, et ce, l'an 1515. Ce Charles de Bourgogne, comte de Rethelois, fut parrain de Charles, duc de Bourgogne, surnommé le Hardy, baptisé l'an 1433, le 10 novembre. Il ayda grandement le roy de France à chasser et exterminer les Anglois de France. L'an 1447, quand le roy assembla à Chinon en Touraine toute sa court, où se trouvèrent le duc de Bretagne, le roy de Sicile et autres princes comme furent les ducs d'Orléans, de Bourbon et d'Alençon et le comte Charles de Nevers et Rethel, le connestable Artus s'y trouva aussy et peu après s'en alla veoir sa femme à Parthenay, et ce pendant le comte de Nevers occupa le logis dudit connestable, encore qu'il eust desjà autre logis qui luy avoit esté assigné et que le connestable n'eust que celuy la. Le connestable estant de retour et voyant son logis occupé, et que le comte de Nevers n'en vouloit sortir, le connestable luy dit qu'il l'en feroit desloger malgré luy; et fallut enfin que le comte sortist, et depuis ils se prirent grandement de parolles par après, en présence du roy et de la court, le comte disant que le logis luy estoit demeuré à cause de l'office de chambellan qu'il avoit chez le roy; et le connestable luy respondit que quand bien il ne seroit qu'Artus de Bretagne, sans estre connestable, il n'endureroit jamais que personne le deslogeast ou prist son logis. Comme, durant ces disputes, plusieurs des seigneurs présens estoient pour l'un et pour l'autre, à fin on pacifia le tout, et par après quand il fallut aller siéger devant la ville de Caën, le comte Charles s'y porta vaillamment contre les Anglois et la ville fut rendue par composition.

Ce comte fit de grands biens et faveurs, luy et sa femme, aux religieux du Mont-Dieu qu'ils chérirent uniquement, ensuite de quoy il luy accordèrent et à sa femme beaucoup de bénéfices de prières en leur maison, comme il se justifie par l'octroy de la concession qui est telle :

A très nobles et très redoutez seigneur et prince M. le comte de Nivers et de Retest, et à très noble et très honorée dame madame la comtesse de Nivers et de Retest, sa chère compaigne et espeuse, F. François, recteur en lieu de prieur de l'église et monastère dou Mont-Dieu, de l'ordre des chartrois et tout le convent de celi lieu, vos humbles serviteurs, chapelains et orateurs, salut. Comme dès le temps de la fundation de nostre dit monastère, très nobles princes vos prédécesseurs comtes de Retest, coadjuteurs de nostre fundation, aient esté et soient es prières générales de nostre dite église, nientmains nous, considérans les grands affections, amour et bonne dévotion que avez de fait demonstrez envers nous, vos

pauvres et humbles serviteurs, comme l'avons perçeu par cleir et évidente expérience, au grant proufit et honneur et paix de nous et de nostre dite église, etc., nous vous avons donné, et par ces présentes nous donnons, par bone dévotion, pleine participation, etc., et que tous les dimenches et festes ferons certaines prières et recommendations pour vous en nostre chapitre conventuelement. Et par espécial, nous avons donnei ung trentei de Saint Esperit, les vies de vous deulx durans, chescun an, à célébrer et chanter par nous en nostre dite église la première semainne après les octaves du sacrement, et après vostre trespas, nous escrirons en nostre calendrier le jour de vostre obit, pour à tel jour chascun an perpétuelment par nous et nos successeurs chanter et célébrer vostre anniversaire pour le remède de vos ames, etc., et afin que ce soit chose ferme et estable, nous avons fait mettre nostre scel conventuel à ces présentes, l'an mil quatre cent et cinquante et neuf, le seiziesme jouin.

L'AN 1472

Guillaume de Villiers, 43e abbé de S. Remy de Reims et le dernier de l'ordre de S. Benoist, mourut l'an 1472, le 15 octobre, après avoir tenu l'abbaye sept ans et huit mois. Fut inhumé devant l'autel de saint Memorius, auprès du tombeau de S. Remy. Après luy, viennent les commendataires.

L'AN 1480

Waultier Pilly, 41e abbé de Mousom, meurt l'an 1480, en octobre ; il estoit auparavant prieur claustral du mesme monastère et fut esleu abbé estant jà sexagénaire, l'an 1459, en apvril. Il reçeut honnorablement, l'an 1460, les ducs de Bourgogne et de Bourbon en son abbaye avec tout leur train, le premier jour de may. Il rachepta quelques terres qui avoient esté engagées par quelq'un de ses prédécesseurs. Il fit refaire les chaires du chœur de son église et y donna quelques vases sacrez. Il ordonna que l'on chanteroit solennellement les messes des S.S. Anthoine, Maur, Sébastien, Agathe, Magdelaine et Barbe en leurs chapelles, et donna pour cet effect au thrésorier du monastère quelques jardinages ; mais se voyant desjà bien aagé, comme ayant attaint 80 ans, il demanda pour coadjuteur Pierre Hanel, prévost de S. Julien de Mézières, qui luy succéda aussy après qu'il fut mort, et fut esleu sur la fin de novembre.

Pierre de La Val, 75e archevesque de Reims, vivoit en ce temps, ayant succédé à Jehan Juvénal des Ursins, et tint le siège jusques à l'an 1494. Il estoit autrefois évesque de S. Brieu.

L'AN 1483

Louys 11, roy de France, mourut l'an 1483. Il est grand bienfaicteur de l'église de Reims, dont il fit réparer la charpenterie de l'église.

L'AN 1486

Comme le roy de France Charles 8 veid que la principauté de Sedan commençoit de se rendre splendide et que le prince munissoit et fortifioit de jour à autre le fort chasteau d'icelle, estimant que telle place serviroit de boulevart à la France alencontre des attaques de la maison d'Austriche, en prit la protection l'an 1486, et en donna lettres qui ont esté gardées tousjours par lesdits princes souverains. Le roy le fit aussy afin que cete petite principauté ne vinst point à estre tyrannisée par les voysins qui sont ès environs; et depuis ce temps la, en tous les traittez de paix que les roys de France ont fait avec les ennemys, ils y ont tousjours compris la ville et principauté de Sedan. Nonobstant cela, ç'a esté une place bien muguetée depuis un siècle d'années par quelques bons voysins qui alléguoient d'y faire reflorir la religion, et de nos jours quelq'un avoit invité Spinola de l'attaquer.

De Jehan d'Estampes, 39e comte de Rethelois

L'AN 1490

Jehan de Bourgogne, surnommé d'Estampes, estoit encore à la mammelle quand son père Philippe mourut à la bataille d'Azincourt, l'an 1415. Il fut comte d'Estampes seulement, durant le vivant de Charles son frère, comte de Nevers et de Rethelois, lequel estant mort sans enfans, il luy succéda en toutes ses terres, et mourut l'an 1490 ou 1491. Les autheurs varient assez pour le fait de ses femmes et enfans; mais j'en rapporteray ce que j'estime le plus véritable. Le comte Jehan eut 3 femmes; la première fut Jehanne d'Ailly, fille du vidame d'Amyens, qui luy engendra un fils appellé Philippe, qui mourut aagé de cinq ans et demy à Bruxelles, et une fille appellée Ysabeau, laquelle fut mariée par dispense à Jehan, duc de Clèves, son parrain. Il eut encore un fils masle, je ne sçais pas asseurément de quelle femme, et iceluy portoit le nom de comte de Rethelois, et fut pris à rançon l'an 1474 en la bataille de Nancey, où Charles le duc de Bourgogne fut tué; mais ce jeune comte de Rethelois mourut peu après, longtemps devant son père.

La seconde femme du comte Jehan fut Paule de Brosse, fille du comte de Ponthièvre, de laquelle il engendra Charlotte

Ysabeau, comtesse de Nevers et de Rethel, laquelle luy succéda faute d'hoirs masles.

Sa troisiesme femme fut Charlotte d'Albret, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Il fut longtemps gouverneur de Picardie ; ce fut son cousin Philippe, duc de Bourgogne, dit le bon, qui l'en fit gouverneur durant l'engagement qui en avoit esté fait par le traitté d'Arras. Mais ledit Jehan d'Estampes vint par après en la malegrace du Bourguignon, et partant il se retira vers le roy Louys 11 qui luy continua ledit gouvernement, après qu'il eut desgagé la Picardie l'an 1463, moyennant la somme de 400,000 escus, qu'il paya au duc de Bourgogne dans Abbeville. Il fut tousjours grandement fidel à la couronne de France, et ce fut le dernier de la maison de Bourgogne qui fut comte de Nevers et de Rethelois. Son nom se trouve en la carte du chappitre général de l'ordre des Chartreux, l'an 1492, où il est appellé fondateur second de la chartreuse d'Apponay en Nivernois, pour y avoir seulement fait beaucoup de bien et pour avoir succédé aux comtes de Nevers qui l'ont fort ennoblie, bien que les fondateurs primitifs soient Thibaud de Patience, 55e évesque de Nevers, avec le chappitre de sa cathédrale, qui la bastirent l'an 1185. Jehan d'Estampes eut aussy deux fils bastards dont nous parlerons en la fondation du couvent des Cordeliers de Bethléem. Il fut inhumé à Nevers et eut un trentain de messes par toutes les maisons de l'ordre des Chartreux, qu'il avoit tant obligez.

Adolfe de Clèves et Isabeau, comtes 40e de Rethel

Jehan d'Estampes se voyant sans héritier masle, n'ayant q'une seule fille appellée Charlotte Elizabeth ou Isabeau, la donna en mariage au seigneur Jehan d'Albret, comte d'Orval premièrement, et en après à Adolfe de Clèves, fils du duc de Clèves, et engendrèrent Enguilbert de Clèves qui leur succéda, et Philippes de Clèves qui fut 80e évesque d'Austun, d'Amyens et de Nevers, et abbé de S. Martin de Nevers et de S. Wandrille de Fontenelles. Il ne pouvoit manquer de bénéfices estant yssu de telle maison et ayant pour cousin Louys 12 qui l'aymoit.

Le susdit Adolfe de Clèves (qu'aucuns appellent mal duc de Clèves) ne fit pas autre chose de mémorable durant sa vie, et je ne scay où il est enterré. Quant à sa femme, madame Ysabeau de Bourgogne, comtesse de Rethel, elle fut fort pieuse, et son épitaphe dit qu'elle assistoit volontiers à la messe. Elle

fut la dernière des comtes et comtesses inhumés à Eslans, et je ne trouve point qu'aucun y ait esté inhumé depuis elle, à cause que ladite abbaye commençoit dès l'an 1500 à tomber en ruines par le mauvais mesnage des abbez. Nous rapporterons icy l'épitaphe de ladite comtesse qui est fort simple, néantmoins qui indique quelque chose de sa piété.

Ysabeau la contesse
Gist sous cete lame.
Volontiers oyoit messe
Dieu aie merci de son ame.
Dès qu'el fut née
Moult estoit bonne fame.
Jésus Christ couronnée
La mette en son royame.

Fondation des P.P. Cordeliers de Mézières

Il y a eu de temps immémorial un couvent des religieux de S. François à Bartecourt, fauxbourg de Mézières sur Meuse, qui s'appelloit Hiérusalem, dont la fondation se rapporte aux anciens comtes de Rethelois en partie, et aussy aux habitans de ladite ville ; mais il n'en est plus de mémoire à cause qu'il fut ruyné du temps de Charles Quint, empereur, qui en avoit tant voulu à Mézières. Or, pour sçavoir la fondation de celuy de Bethléem, qui luy a comme succédé, nous avons dit cy dessus que Jehan, comte de Nevers et de Rethelois, eut deux enfans masles naturels, l'un desquels fut grand doyen de l'église de Nevers, et l'autre, appellé Philippe, porta l'espée et fut marié à Marie de Roye, laquelle mourut en couche et fut inhumée au couvent des P.P. cordeliers susdit de Iérusalem, aux fauxbourgs de Mezières.

Ledit Philippe, voyant sa femme décédée, mit aussy tost en exécution le vœu mutuel qu'il avoit fait avec elle, asçavoir que le survivant d'entre eux deux feroit bastir un couvent de son sexe et s'y rendroit religieux. Et à cet effect, il s'en alla incontinent à Metz en Lorraine, où il reçeut premièrement l'habit de religion des pères Observantins de ladite ville, et en après s'en alla à Rome, où il reçeu[t] l'ordre de prestrise et les autres précédens de la main du saint Père, duquel il obtint aussy permission de faire bastir un couvent de l'observance de S. François, dans la souveraineté de Chasteau Regnault, qui appartenoit à son père le comte Jehan d'Estampes. Le S. Père Innocent addressa ladite concession audit Jehan, comte, père dudit Philippe, religieux Observantin. Et iceluy achepta le lieu où est de présent le couvent de Bethléem, qu'on appelloit en ce temps Estonne, et le donna ainsy à son dit fils Philippes,

qui y bastit le monastère entièrement, et pour ses vertus et mérites y fut trente cinq ans gardien, pendant lequel temps il a escript de sa propre main tous les livres du chœur, tant à note de chant qu'autrement, desquels on se sert encore à présent. Or, quand le couvent de Hiérusalem fut destruit, ledit F. Philippe fit transporter le corps de sa femme qui y estoit inhumé, au nouveau couvent de Bethléem, et les mit en une chapelle dédiée à S. Philippe, dans ung sépulchre eslevé de cinq pieds de terre qui est néantmoins fort modeste; et quant à luy, il fut inhumé en la mesme chapelle après sa mort, sans autre remarque que d'une pierre de marbre, à fleur du pavé, sur laquelle il y a en peu de mots ce qu'il estoit.

Il se void encore plusieurs ornemens très riches, comme chasubles, tuniques et chappes de drap d'or et d'argent qu'il a donné; mais ce qui est de plus remarquable, ce sont deux très beaux calices. Ceux qui ont parcouru toute la France et Italie disent n'avoir rien veu de pareil, ny mesme dans le thrésor de Lorette, à cause de la beauté et façon d'iceux.

Entre autres reliques qu'il y a en ladite église, il y a un doigt de S. Philippe, apostre, et une joincture d'un doigt de saint Bonaventure.

L'AN 1493

Le V. P. Louys du Buz, 46e prieur du Mont-Dieu, vivoit l'an 1493 auquel il fut envoyé prieur ailleurs. Ce vénérable père, natif d'Auchy le Chasteau, et profès de la Chartreuse de Paris, a fait grandement reflorir l'observance au Mont-Dieu, quand il y fut envoyé prieur, l'an 1484. Il mourut l'an 1521, le 11 janvier, ayant esté prieur du Mont-Dieu, du Liget, d'Avignon et de Paris, et visiteur de Picardie, de France et de Provence. Il fut homme doué de grandes vertus comme d'une vraye humilité, d'une dévotion singulière envers Nostre-Dame, d'une charité et compassion excessifves envers les affligez. Il provoqua ses parens, qui estoient gens riches, à faire beaucoup de bien au Mont-Dieu, tellement qu'il a fait donner argent pour achepter la moytié d'une cense et pour achepter quelques beaux paremens pour les festes de Nostre-Dame. Obtint aussy privilèges du roy Charles 8, qui donna aussy au Mont-Dieu des lettres de sa protection royale l'an 1490, et une ample confirmation de tous les privilèges de ses devanciers. Il eut pour successeur au priorat du Mont-Dieu un saint homme qui avoit esté son novice, asçavoir D. Jehan de Verdun, dont nous parlerons l'an 1502.

L'AN 1494

Robert Briçonnet, 76e archevesque de Reims, succéda à Pierre de La Val l'an 1494, jusques à l'an 1497 qu'il mourut, le 3 juin.

Henry Vaghers, religieux du Mont-Dieu, natif de Bruges en Flandres, mourut l'an 1494, le 19 décembre, homme de grande componction, pénitence, religiosité et littérature, qui a laissé beaucoup d'œuvres qui ressentent une grande piété. Il a escript presque tout en latin. Il a aussy traduy plusieurs opuscules de Gerson, mais il n'a pas esté autrement heureux en telle entreprise pour n'estre pas né en France ains en Flandres, joint le peu de politesse qu'avoit pour lors la langue françoise. Il a descript aussy plusieurs opuscules en quantité jusques à coppier une bible entière, et plus de la moytié du grand *Vita Christi* de Ludolfe, en quoy il a monstré qu'il estoit homme superlativement pieux et laborieux.

L'AN 1495

Anthoine de Croy, 54e évesque de Thérouenne, fils de Philippe de Croy, prince de Portian et neveu d'Henry de Lorraine, son prédécesseur audit évesché, estant allé en pélerinage en Hiérusalem pour satisfaire à sa dévotion, mourut en l'isle de Cypre, l'an 1495, le 21 septembre, auquel succéda Philippe de Luxembourg qui reluit en miracles après sa mort, et en despit de sa saincteté les Huguenots bruslèrent son corps durant leurs belles tragédies.

L'AN 1497

Guillaume Briçonnet, 77e archevesque de Reims, succéda [à] son frère Robert, mort l'an 1497, et vescut au siège jusques à l'an 1507 qu'il mourut.

L'AN 1498

On commença, l'an 1498, à veoir des P.P. Minimes en la province rémoise, S. François de Paule, leur fondateur, estant encore en vie et ne mourut que l'an 1507. La ville d'Amyens eut le bonheur d'avoir la première colonie de ce s. ordre, quand Loys de Hédouville, seigneur de Sandricourt, les y establit en l'hostel d'Espaigny, avec Françoise de S. Simon, sa femme. Nos Essuens ne les ont eu que longtemps après, asçavoir au temps seulement de Louys de Gonzague, comte de Nevers et Rethel, qui les mit aux fauxbourgs de Rethel, l'an 1566. Depuis ce temps là, le prince de Lorraine a fondé un couvent à Stenay et un autre à Dun, en ce pays.

Du questeur et des reliques de S. Hubert

L'AN 1500

Après que Valcand, évesque de Liège, eut transféré le corps de S. Hubert au lieu appellé *Andainum*, et qu'il y eut érigé le fameux monastère de S. Hubert en Ardenne vers le temps de Charlemagne, incontinent les prélats et princes dotèrent richement ce saint lieu, à cause des merveilles que le saint faisoit continuellement. Cela fut cause que son domaine accreut grandement, et avec le temps l'abbé est devenu prince du S. Empire, souverain sur ses terres sans autre déppendance que de l'Empire ; il a plus de 80 villages qui luy sont sujects. La mesme abbaye a aussy plusieurs prieurez qui sont membres et déppendance d'icelle ; elle en a quatre en ce pays : le premier à Prix lez Mézières, où ils sont deux ou trois religieux ; le second à Chasteau Portian, où ils sont autant ; le troisiesme à Bouillon est conventuel ayant de présent Bénédictins réformez, ainsy qu'au mairmoustier de S. Hubert ; le quatriesme est à Evernicourt, proche de Neufchastel sur Aixne, à 4 lieues de Reims.

L'abbé qui régit présentement S. Hubert s'appelle Nicolas Fansonius, qui a demeuré au Mont-Dieu et tout prest d'estre vestu chartreux ; mais les religieux de S. Hubert empeschèrent qu'il ne fust reçeu et l'esleurent pour leur abbé ce qui leur a bien succédé, car il a fort bien introduit la réforme et vit encore présentement avec réputation d'un religieux prélat, qui a veu son monastère brusler casuellement depuis quelques années, et n'y eut que l'église et l'archive qui évadèrent les flammes, le dommage seul de la bibliotèque ayant esté estimé à quatre mille livres. Les miracles y continuent tousjours envers les enragez et démoniaques, et depuis peu une femme de Bastogne pleine de seize mille diables y a esté délivrée ; et c'est grande merveille que dez que les possédez entrent sur les terres de S. Hubert (qui touchent presque au pays des Essuens), ils commencent incontinent à se tourmenter et entrer en furie, bien qu'ils soient tranquils auparavant ; mais quand ils sont devant la fierte de S. Hubert, ils s'appaisent aussytost.

Or, pour venir au messager ou questeur de S. Hubert, il commença de parcourir le Rethelois et Portian environ l'an 1500, et venoit aussy presque tous les ans au Mont-Dieu, avec une boette de reliques du saint évesque, à l'arrivée duquel on sonnoit la cloche, et tous les religieux sortoient de leurs cellules et venoient chanter ensemblement une antienne et collecte propre de S. Hubert, et après avoir baisé les reliques par ordre

d'antiquité, ils se retiroient, et les P.P. officiers donnoient une pièce d'argent audit questeur. Cela servoit pour empescher tant les hommes que les animaux de la rage, et quant aux animaux on les touchoit d'une clef semblable à celle que S. Pierre avoit donné à S. Hubert. Il y avoit aussy indulgence à la vénération desdites reliques, qui furent depuis renouvellées par Paul 5, pape, et permit qu'on portast tousjours lesdites reliques par le pays, disant que le concile de Trente n'a point dérogé au déportement d'icelle, et l'abbé qui vit présentement a envie de remettre la chose comme anciennement.

(*A suivre.*) P. Laurent.

NÉCROLOGIE

Le général Garnier. — Nous sommes heureux de reproduire le discours qui a été prononcé sur la tombe du général Garnier, à La Chaussée, par un de ses anciens compagnons d'armes, le jour où le corps du général, ramené de Paris, a été placé dans un caveau de famille :

Avant que cette tombe ne se ferme sur les restes mortels du général Garnier, laissez-moi vous retracer, à vous ses concitoyens, la vie militaire de ce vaillant soldat, de cet homme de bien !

Engagé volontaire à dix-huit ans, le général Garnier rejoignit en Algérie le 19e léger, aujourd'hui 94e régiment d'infanterie. Les brillantes qualités qui devaient faire de lui un grand homme ne tardèrent pas à se révéler ; et, dernièrement encore, un de nos généraux, dans le suprême adieu, plein d'émotion, qu'il adressait au général Hanrion, alliait les noms de Hanrion et Garnier, comme ayant, dès le début de leur carrière, illustré l'historique du 19e léger.

Je ne suivrai pas le général Garnier dans tous ses grades, je m'arrêterai à celui de chef de bataillon commandant le 5e bataillon de chasseurs à pied. C'était le 18 juin 1854 : le 5e bataillon de chasseurs reçut l'ordre d'enlever la tour Malakoff. La mission était difficile, mais, avec l'audace et la bravoure du commandant Garnier, nos généraux pouvaient tout oser. L'attaque fut donnée, les chasseurs enivrés par l'exemple de leur commandant, pénétrèrent dans la tour. Là, un combat corps à corps digne des annales romaines s'engagea. Russes et Français luttaient à la baïonnette ! Lutte de géants où nos soldats combattaient un contre dix ! Les chasseurs auraient infailliblement tous succombé, si le colonel Manèque voyant le commandant Garnier couvert de blessures, n'avait ordonné à ses hommes d'emporter leur commandant malgré lui.

Cette mémorable journée, une des plus brillantes de la campagne de Crimée, couvrit de gloire et rendit immortelle la réputation du 5e bataillon de chasseurs à pied et de son commandant. La campagne terminée, l'Empereur voulant récompenser le glorieux fait d'armes du commandant Garnier, le nomma au commandement du bataillon de chasseurs de la garde impériale, commandement réservé aux plus brillants officiers.

Quelques années après, le commandant Garnier fut promu lieutenant-colonel aux zouaves de la garde et fit avec ce beau régiment une partie de la campagne d'Italie.

Rentré en France, le lieutenant-colonel reçut le commandement, comme colonel, du 18e régiment d'infanterie ; mais la vie de garnison n'était pas aite pour cette nature si fortement trempée. La campagne du Mexique s'ouvrait, le colonel Garnier, sur sa demande, fut placé à la tête du 51e régiment d'infanterie et partit pour le Mexique, au mois d'août 1862, où il resta pendant cinq ans. Cette expédition ne ressemblait en rien aux campagnes

d'Europe et même d'Afrique. Deux ennemis étaient à vaincre : L'un se montrant avec ses armes... L'autre, le climat avec ses maladies, décimant nos soldats. Un vaste champ s'offrait à l'activité et au dévouement du colonel Garnier. Homme de cœur autant que guerrier intrépide, il fut un père pour ses soldats, veillant à tous leurs besoins. Il traverse les terres chaudes où la fièvre et le vomito exerçaient leur ravage sur les plus robustes. Surmontant toutes ces difficultés, il parvint à force d'énergie à conduire son beau régiment presque intact sous les murs de Puebla.

Au siège de cette ville, le colonel Garnier se montra ce qu'il avait été à Malakoff ; un brave parmi les braves ; un vaillant parmi les vaillants ! A l'attaque du Pénitencier, il fut blessé grièvement. Je laisse un instant la parole au général Thoumas qui s'exprime ainsi dans son ouvrage : *Les Français au Mexique :* « Le colonel Garnier reçut deux blessures ; une balle au bras et une dans les reins ; il devait se rétablir promptement et acquérir dans cette guerre du Mexique, la réputation d'une vigueur exceptionnelle. »

Après le siège, de nombreuses missions furent confiées au colonel Garnier, comme commandant de colonne.

Je n'en citerai que quelques-unes : la défense de Guadalajara où, n'ayant sous ses ordres que son régiment, quelques cavaliers et deux pièces d'artillerie, il sut conserver la ville, attaquée plusieurs fois par plus de dix mille hommes, commandés par d'habiles généraux mexicains ; la marche de Durango sur Mazatlan, où il traversa la Sierra-Madre par des sentiers abrupts, bordés de précipices qui obligeaient souvent à faire porter à bras d'homme, les canons de montagne : souvent attaqué par un ennemi audacieux, le colonel Garnier réussit dans cette marche, réputée comme une des plus brillantes de l'expédition du Mexique ; le combat de l'Espinatto del Diablo, l'occupation de Guaymas et la pacification de la Sonora, qui furent une suite de succès dûs à ses grandes qualités militaires.

Le colonel Garnier fut nommé général à la suite de cette campagne, pendant laquelle il n'avait marchandé ni son sang ni sa vie. Le 51e régiment d'infanterie eut, sous son commandement, l'insigne honneur de voir son drapeau décoré de la Légion d'Honneur.

La guerre de 1870 retrouve le général Garnier à la tête d'une des brigades de voltigeurs de la garde. Il était écrit que ce vaillant soldat boirait aussi au calice de l'amertume. Il fut fait prisonnier à Metz.

Après la guerre, le général Garnier, rentré en France, n'hésita pas un seul instant et fut un des premiers généraux qui vinrent offrir leur épée au Gouvernement pour le rétablissement de l'ordre dans Paris.

Le grade de général de division, celui de commandant du 8e corps d'armée, le cordon de grand-croix de la Légion d'Honneur, furent la récompense de cette carrière si bien remplie.

La devise « Honneur et Patrie » n'a jamais mieux été placée que sur l'épée du général Garnier ; de cet enfant de ses œuvres, qui, de simple soldat, est arrivé au plus haut grade de l'armée et à la plus grande dignité dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur. Homme droit et loyal, il servit la France, n'ayant qu'un but : la gloire et la grandeur de la Patrie.

Je viens de vous retracer la brillante carrière militaire du général Garnier, je dois aussi vous le montrer comme un esprit travailleur et observateur, auteur d'un ouvrage fort long sur l'expédition du Mexique, ouvrage très apprécié par les écrivains militaires. Le Ministre a décidé que ce travail serait placé aux archives du Ministère de la Guerre.

Très compétent dans toutes les questions qui se rattachent à l'organisation de l'armée, M. le maréchal Canrobert disait de lui : le général Garnier est une de nos lumières militaires.

Messieurs, vous avez voulu rendre un dernier hommage à celui qui honore votre pays.

Merci au Conseil municipal, au Corps des sapeurs-pompiers, à vous tous qui vous êtes souvenus que le général Garnier était trop heureux quand il pouvait rendre service à ses compatriotes.

Votre vie, mon général, est un digne exemple légué à votre fils qui entre dans la carrière des armes. En vous prenant pour modèle et en suivant vos traces, il sera la consolation de sa mère éplorée et la gloire de sa sœur.

Au nom de la famille qui vous pleure et que vous aimiez tant,

Au nom de la grande famille militaire, si fière de vous compter parmi les vaillants défenseurs de la Patrie,

Au nom de tous ceux qui vous ont connu et aimé, mon général, non pas adieu, mais au revoir.

* * *

Nous apprenons la mort de M. le général Delagrange, ancien colonel commandant la 6e légion de gendarmerie, à Châlons.

M. Delagrange était âgé de soixante-six ans.

* * *

M. Paul Salle, ingénieur en chef des travaux du chemin de fer du Nord, à Paris, a reçu du Ministère de la Marine la triste nouvelle de la mort de son fils aîné, M. Xavier Salle, capitaine d'infanterie de marine, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé à l'hôpital d'Haïphong, le 30 novembre dernier.

Le défunt était petit-fils du regretté docteur Salle, dont le souvenir est demeuré vivace au cœur de la population châlonnaise.

* * *

Le mois dernier a succombé, victime de son dévouement professionnel, un jeune châlonnais, plein d'avenir, M. Pierre Gérard, qui terminait de brillantes études à l'École de Médecine militaire de Lyon. C'est en soignant un malade atteint de diphtérie qu'il a contracté le germe du mal qui devait l'emporter. Il rejoint prématurément dans la tombe son père qui, lui aussi, avait prodigué, sans compter, sa vie dans l'exercice de la science médicale.

* * *

Mme Maria Coutenot de la Neuville, veuve du général Pierre-Alexandre Le Normand de Bretteville, vient de mourir en son château de Saint-Aventin, commune de Verrières, près Troyes. Elle laisse la presque totalité de sa fortune, évaluée à près de trois

millions, aux Sociétés religieuses de Troyes, et à de hauts dignitaires ecclésiastiques.

***

Nous apprenons la mort de M. Elie Guillemart, bouquiniste plutôt que bibliophile rémois. Il était âgé de 67 ans. M. Guillemart avait été secrétaire de la Sous-Préfecture de Reims, vers 1860. Il fut, un peu après, collaborateur du *Courrier*. Il avait essayé, lors de la fondation de l'*Indépendant rémois*, d'en devenir le directeur ou le rédacteur en chef ; ses démarches n'aboutirent pas. M. Guillemart vivait à peu près seul, avec ses livres, depuis plus de vingt ans.

Il existait à Sens, au XVIIIe siècle, un libraire-bouquiniste du nom de François Guillemard, dont le *Catalogue de livres rares* est entré récemment au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale (Fds fr., suppl , n° 4632).

***

M. Siméon Luce, professeur d'histoire à l'École nationale des Chartes, membre de l'Institut, est décédé subitement le 14 décembre 1892, à Paris, en traversant la place du Châtelet.

Quoique étranger par sa naissance au département de la Marne, il se rattachait à nos contrées par plusieurs de ses savantes publications.

On lui doit une étude sur *Jeanne d'Arc à Domremy*, véritable révélation historique, retraçant la vie familiale de l'héroïne avant sa mission, et l'état social du pays rémois au commencement du XVe siècle.

L'édition de Froissart, donnée par la Société de l'Histoire de France, le volume sur la *Jeunesse de Duguesclin*, œuvres que sa mort laisse malheureusement inachevées, et ses travaux sur la Jacquerie assurent à la mémoire de M. Siméon Luce la reconnaissance des érudits régionaux.

***

On annonce la mort de M. Daras, ancien prêtre du diocèse de Soissons, qui était né à Nogentel, près Château-Thierry, en 1820.

En 1858, l'abbé Daras entra dans l'ordre des religieux de Prémontré, sous la dénomination de Père Louis de Gonzague.

Expulsés de France, lui et ses religieux trouvèrent asile en Angleterre, et, grâce aux libéralités d'un noble lord, membre du Parlement, ils purent fonder un couvent à Withorn.

Le Père Louis de Gonzague est mort en Ecosse, dans un autre couvent qu'il venait d'édifier.

***

A la suite d'une très longue et douloureuse maladie qui, en le privant de la liberté de ses mouvements, avait laissé néanmoins intacte son intelligence, M. le docteur Léon Lacaze, doyen du Corps médical de Château-Thierry, ancien médecin de l'Hôtel-Dieu, président en retraite de l'Inspection pharmaceutique des arrondissements de Château-Thierry et Soissons, vient d'être enlevé, à l'âge de 78 ans, à l'affection de sa famille.

Grand fut le nombre de ceux qu'il a assistés de sa science et secourus de sa charité discrète pendant les nombreuses années qu'il a exercé honorablement sa belle profession.

Ses obsèques ont été célébrées, au milieu d'un concours empressé de la population émue, le 12 décembre 1892, en l'église paroissiale de Château-Thierry.

BIBLIOGRAPHIE

Dans le Monde de l'Art, poésies, par Charles Des Guerrois. — *Il faut oser*, comédie, par Emile Predl.

La ville de Troyes, qui compte parmi ses nombreuses illustrations littéraires Thibaut-le-Chansonnier, Chrestien de Troyes et Jean Passerat, l'auteur de la satire Ménippée, possède en ce moment une véritable pléiade de poètes qui s'efforcent de marcher sur les traces de leurs aînés; les uns jeunes encore, les autres déjà dans tout l'épanouissement de leur souple et gracieux talent.

Sans doute, tous ne sont pas également doués et ne font pas vibrer la même corde — ce qui serait monotone; — mais chacun d'eux, du moins, a son genre particulier, son chant de prédilection, et tous concourent à la même harmonie, comme les différents exécutants d'un concert bien ordonné.

M. Charles Des Guerrois, leur doyen, porte un nom déjà illustré dans les lettres locales par un membre de sa famille, originaire d'Arcis, Nicolas Des Guerrois, hagiographe, l'auteur de la *Saincteté Chrestienne*. Or, comme la noblesse littéraire n'oblige pas moins que celle de la naissance, M. Charles Des Guerrois a su se montrer digne du nom qu'il porte en le faisant briller d'un nouvel éclat dans un genre plus moderne.

En effet, ses œuvres éditées et rééditées depuis longtemps à Paris, chez Lemerre, le placent dans un très bon rang parmi nos plus fins ciseleurs de vers. C'est, en même temps qu'un gourmet, un véritable érudit de lettres et un admirateur passionné des maîtres anciens et modernes, notamment de Shakespeare, dont il a fait quelques traductions, des meilleures que nous ayons en vers français.

Au point de vue des écoles littéraires qui, aujourd'hui plus que jamais, divisent et subdivisent le monde des lettres, M. Des Guerrois est resté un classique, tout en rajeunissant la forme.

Le nouveau volume de poésies que vient de publier M. Charles Des Guerrois, sous le titre : *Dans le Monde de l'Art*, est à proprement parler un livre de dilettante, qui ne saurait être accessible aux esprits superficiels et aux âmes vulgaires.

Là, dans une série de petites pièces de dimensions et de factures variées, comme les différentes perles d'un riche collier, l'auteur s'attache à développer cette idée, ou plutôt à démontrer cette vérité que « la mission de l'Art, frère et rival de la Poésie, consiste

« à soulever le voile de l'infini, à regarder ce qu'il y a derrière,
« et à s'efforcer de montrer sa découverte aux hommes occupés
« du fini, et rebelles à ces hautes conceptions métaphysiques. »

— M. Emile Predl n'est pas non plus un nouveau venu ni un inconnu dans le monde des lettres ; car Lemerre a déjà édité ses *Sonnets misanthropiques*, avec une préface de Théodore de Banville, ainsi que les *Murmures*, nouvelles poésies.

La comédie en un acte en vers : *Il faut oser*, qu'il vient de donner au théâtre de Troyes, où elle a été jouée pour la première fois, avec un plein succès, le 1er décembre 1892, a complètement justifié son titre en prouvant que l'auteur — qui, par parenthèse est un timide, osant à peine soupirer à demi-voix ses tendres sentiments — a bien fait, cette fois, de hausser un peu son verbe en abordant la scène.

Oui, en littérature comme en amour, il faut oser, car

Audaces fortuna juvat.

Mais à une condition, pourtant ; celle à laquelle Alexandre Dumas fils consent que l'on viole l'histoire : à la condition de lui faire un enfant ; ou, en termes moins réalistes, à la condition de produire une œuvre née viable.

Arsène Thévenot.

* * *

La Querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé, par le chanoine Henri Didio, vice-recteur des Facultés Catholiques de Lille. *Lille* et *Colmar*, 1892. In-8° de xvii-474 p., avec les portraits de Mabillon et de l'abbé de Rancé.

Ce livre ne peut être indifférent à aucun de ceux qu'intéresse l'histoire littéraire du xviie siècle, particulièrement dans la province natale de l'immortel bénédictin. On ne croirait pas combien est vaste cette querelle soulevée à propos du travail des moines, elle touche à des problèmes encore débattus pratiquement dans l'instruction moderne. L'auteur qui l'a traitée avec érudition, avec clarté et avec justesse, mérite bien que nous appelions l'attention et l'estime de nos compatriotes sur son œuvre. Ils approfondiront son étude, et l'appendice qui la suit, avec autant de charme que de profit. Il n'y manque qu'une table des noms.

H. J.

* * *

Sommaires de la *Revue Historique :*

Tome L, nov.-déc. 1892. Ch. Dufayard, Le Club des Allobroges et la réunion de la Savoie à la France, p. 225. — Aug. Molinier, Les rois mérovingiens ont-ils porté le titre de *vir inluster ?* Examen critique d'une nouvelle théorie, p. 273. — Ch.-V. Langlois, Extraits du mss. 164 de

la Bibliothèque du Mans, p. 281. — H.-H., Colomb n'est pas né à Savone, p. 308. — Vauchelet, Le général Gobert, 3e partie, expédition de La Guadeloupe (1802), p. 342.

Tome LI, janv.-fév. 1893. H. Houssaye, Napoléon Ier à l'île d'Elbe, p. 1. — X. Mossmann, La France en Alsace après la paix de Westphalie, 1er art., p. 26. — Henry Harrisse, Autographes de Christophe Colomb récemment découverts, p. 44. — A. Waddington, Note sur un pseudonyme du XVIe siècle; l'auteur des *Vindiciæ contra tyrannos*, p. 65. — Baron A. du Casse, Journal et correspondance de la reine Catherine de Wurtemberg, *suite*, p. 69.

CHRONIQUE

Société Académique de l'Aube. — (*Séance du 16 décembre 1892.*) — Présidence de M. Arnould, président.

Communications du Président

M. le Président annonce la mort de M. le comte Aved de Magnac, capitaine de vaisseau en retraite, membre associé de la Société Académique de l'Aube. M. de Magnac a exécuté le grand travail géodésique du relèvement des côtes de Tunisie et a publié de nombreux ouvrages techniques, notamment un *Traité sur la navigation rapide.*

MM. Paul Hoppenot, archiviste paléographe, et Paul Nancey, sous-préfet de Beaune, sont proclamés membres correspondants.

Travaux des Sociétés savantes

M. le Président signale entr'autres, dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de France, les recherches de M. Durrieu au sujet du tableau du Musée du Louvre représentant Juvénal des Ursins et sa famille. M. Durrieu établit que ce tableau a été peint entre 1445 et 1449.

Le Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne publie un *Inventaire du Trésor actuel de la Cathédrale d'Auxerre.* On y remarque des Heures à l'usage de Troyes, éditions incunables, l'une de 1493 (Paris, pour Joffroy de Marnef) et l'autre de 1520 (Paris, pour Guillaume Godard).

Lectures et communications des membres

M. Dufour-Bouquot lit un rapport sur un travail de M. Alfred Bardet, membre associé : *La Société républicaine et montagnarde des Sans-Culottes de Villenauxe-la-Grande, en l'an II de la République.*

A l'aide des documents qu'il a trouvés dans les archives de cette commune, M. Bardet a fait l'historique d'une Société populaire qui vécut quelques années à Villenauxe, au début de la période révolutionnaire. Son fonctionnement au moment le plus aigu de la Révolution permet d'étudier la part prise au mouvement général par les petites villes de province. Installée d'abord à l'hôtel de l'Arquebuse, le 23 frimaire an II, puis à l'église, transformée en temple de la Raison, elle s'occupe des diverses questions qui surgissent alors; on la voit lutter, même par les armes, contre les réquisitions qui venaient enlever les blés du canton, demander la suppression des mesures rigoureuses prises contre les suspects,

rechercher les moyens de se procurer le salpêtre pour la fabrication de la poudre, propager, par des distributions de tubercules la culture de la pomme de terre, envoyer à la Convention du bronze et du plomb, etc. Elle arrive ainsi au 6 fructidor an III, époque à laquelle la Convention ordonna la dissolution de tous les Clubs et Sociétés populaires.

M. Dufour-Bouquot fait ressortir avec talent les qualités d'historien judicieux et impartial, dont M. Bardet a fait preuve dans cette étude, d'une valeur réelle, sur la vie des petites localités, pendant la première partie de la période révolutionnaire.

M. l'abbé Garnier rend compte de l'ouvrage de M. Natalis Rondot, membre correspondant de la Société Académique : *Les graveurs de la Monnaie de Troyes du XIIe au XVIIe siècle.*

Ce travail commence par la liste des monétaires mérovingiens dont l'attribution au département est incontestable. Malheureusement, M. Rondot n'a pas indiqué les auteurs qui ont décrit les monnaies.

La même lacune se retrouve dans la liste des officiers monétaires des Comtes de Champagne au XIIe siècle. Le manque de référence aux sources ne permet pas de définir si le personnage mentionné était maître de la monnaie « *de monetâ* » ou simplement monnayeur « *monetarius* ». Ainsi le premier mentionné, *Gaufridus*, vers l'an 1100, a signé deux fois ainsi dans des chartes de Montiéramey « *Gaufridus filius Witerii de Monetâ* ». Son père, Witier, était-il maître de la monnaie?

La dernière partie est de beaucoup la plus importante. La liste de 31 graveurs contient des détails précieux et intéressants sur les membres de la famille Rondot, qui ont exercé cette charge aux XVIIe et XVIIIe siècles, jusqu'à la suppression de la Monnaie de Troyes, en 1772.

***

Liste des dons faits au Musée de Troyes (pendant le troisième trimestre de l'année 1892) :

Peinture

L'Etat : — Napoléon au pont d'Arcis-sur-Aube, peinture à l'huile, par Adolphe Baucé, 1843.

La ville de Troyes (provisoirement à titre de dépôt, onze toiles et deux dessins provenant de la collection de feu M. Désiré Argence, qui a légué une grande partie de sa fortune à la Ville) : — 1. L'Enfant prodigue, par Gonzalès Coques. — 2. et 3. Le Jugement de Paris et Diane chassant la nymphe Callisto, attribués à François Albani, dit l'Albane. — 4. Un Portrait d'homme, attribué à Hyacinthe Rigaud. — 5. Marie-Madeleine assise et tenant un vase à parfums, auteur inconnu. — 6. et 7. Deux Portraits de femmes de l'époque Louis XIV, auteurs inconnus. — 8. Une Vue

de Troyes prise de la place du Préau, effet de crépuscule, par Cuisin. — 9. Une Vue de Troyes prise du pont des Moulins-Brûlés, par Schitz. — 10. Un Paysage algérien, par Gronig. — 11. Bords de la Seine, paysage, par Hector Pron. — 12. Un Chemin creux, fusain, par Schitz. — 13. Vue de la maison de M. Argence, à Trôyes, dessin au crayon, par M. Charles Fichot.

Sculpture

La Ville de Troyes (provisoirement à titre de dépôt : succession Argence) : — Phryné devant l'Aréopage, plâtre original, par Pradier.

Archéologie

M. Charles Fichot, membre correspondant à Paris : — Un moulage en plâtre de l'inscription qui se trouve placée au bas de la tour de l'église Saint-Nizier, à Troyes, du côté de l'ouest; en voici la teneur :

> Avec solennité et chants dévotieux
> En l'honneur du grand Dieu, l'an mil VI cens et deux
> Fut mis de ceste tour le premier fondement,
> Le soir, avant le jour du très Saint Sacrement.

M. de la Boullaye, membre résidant : — Deux carreaux en terre rouge incrustés, vernissés et ornés de dessins géométriques, provenant de l'abbaye de Pontigny (Yonne).

Les héritiers de M. Gentil, marchand quincaillier à Troyes : — Le heurtoir en fer qui était placé sur la porte de l'ancien Clamart à Troyes. Ce cimetière a été supprimé en 1871, et la porte a été démolie en 1885.

M. Jette, propriétaire à Vosnon : — Une clé ancienne, en fer.

M. l'abbé Camut, curé de Cunfin : — Une clé Louis XIV, en fer, trouvée dans le jardin de son presbytère.

Numismatique et Sigillographie

M. Raphaël Jacquinot, à la ferme de la Planche (commune de Saint-Léger-sous-Bréviandes), par l'entremise de M. Gustave Huot : — Un petit jeton de Nuremberg à l'effigie de Louis XIV, et sortant de l'atelier de Cornelius Laufers.

M. Virgile Coulon, 33, rue de Turenne, à Troyes : — Douze pièces de monnaies romaines et étrangères, en billon, parmi lesquelles un moyen bronze de la colonie de Nîmes portant sur la face les têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa et, au revers, un crocodile attaché par une chaîne à un palmier; — un soldo de Napoléon, roi d'Italie, 1810; — un skilling de Christian VII, roi de Danemark, etc.

M. l'abbé Lorey, curé de Noë-les-Mallets : — Une empreinte sur cire rouge du sceau du Chapitre de Saint-Etienne de Gretz. Légende : † S. CAP. STI. STEPHANI. DE GRESSIB. — Dans le

champ, saint Etienne à genoux entre deux Juifs qui le lapident.

* * *

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Meaux (*Séance du jeudi 20 octobre* 1892). — Présidence de M. Muller, vice-président.

Sont offerts à la Société :

Par M. Barigny, un jeton de l'époque de Louis XIII.

Par M. du Chatellier, une *Notice sur une couronne d'or* trouvée par l'auteur.

Par M. l'abbé Frémont, une médaille ancienne et 2 boucles de l'époque gallo-romaine.

Par M. Héron de Villefosse, président d'honneur, 2 brochures par lui composées, dont une sur une statuette de Dionysios.

Par M. Husson, son *Histoire et Géographie de Couilly*.

Par M. l'abbé Lamy, un Vase gallo-romain du IVe siècle en poterie de Samos, trouvé à Voinsles.

Par M. Lemarié, la *Petite Gazette de Dammartin*.

Par M. Muller, 2 monnaies dont un Constantin le Grand, petit bronze, et un Gordien en argent.

Par M. l'abbé Vernisson, d'abord un lot d'assignats dont plusieurs de Corsel assez recherchés; puis 3 haches néolithiques trouvées à la Chapelle-sur-Crécy et sur le territoire de Boutigny.

Remerciements.

M. le Président fait au nom de la Société l'éloge de M. Réthoré, membre correspondant, auteur d'une *Notice sur la Crypte de Jouarre* et d'un ouvrage sur la Commanderie de Bilbartaut.

M. l'abbé Frémont propose l'achat de deux gravures datant du milieu du XVIIe siècle et représentant l'une le Château de Monteaux, l'autre le Prospect du Château de Coulommiers-en-Brie; adopté.

M. Carton propose l'achat d'un médaillier de 432 pièces classables, contenant entre autres une série très importante des empereurs romains fort bien conservés; adopté. Il est décidé que la nouvelle acquisition rentrera dans le médaillier général de la Société.

M. le Président donne ensuite lecture des statuts de la Société d'archéologie et d'histoire de Meaux, approuvés par l'autorité compétente et qui, devenus définitifs, seront imprimés en tête du prochain *Bulletin*.

M. Gassies rend compte de l'excursion annuelle accomplie par la Société, le mardi 2 août. Dix-sept personnes ont pris part à cette intéressante promenade. Le rapporteur donne la description détaillée des objets d'art et antiquités qu'ont offerts aux visiteurs

meldois la jolie église du Plessis-Belleville, celle d'Ermenonville avec ses curiosités, marbres, bois sculptés et surtout son beau triptyque bien digne d'attirer l'attention des connaisseurs, le château et le parc d'Ermenonville avec ses souvenirs historiques, enfin l'abbaye de Chaalis avec ses belles ruines, sa tour et sa magnifique chapelle presque complètement restaurée et qui mérite d'être rapprochée de la Sainte-Chapelle.

Séance du jeudi 17 novembre 1892. — Présidence de M. Benoist, sénateur, président.

M. l'abbé Frémont dépose sur le bureau un intéressant recueil de dessins finement exécutés sur parchemin, datant de la fin du XVIIe siècle et interprétant des devises.

Sont offerts à la Société :

Par M. Barigny, deux médailles et un poids ancien.

Par M. Benoist, les discours prononcés aux obsèques de M. Maury, ancien président d'honneur de la Société, par MM. H. Bertrand, G. Boissier et Hauréau, au nom de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, du Collège de France et du *Journal des Savants*.

Par M. Le Blondel, son *Almanach historique de Seine-et-Marne* pour 1893.

Par M. Lemarié, la *Petite Gazette de Dammartin*.

Par M. Carton, au nom de M. Le Paire, les *Annales* du pays de Lagny.

Par M. l'abbé Petitot, son ouvrage sur le Dolmen de Mareuil-lès-Meaux, récemment découvert.

Remerciements.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. Benoist sur Mitry pendant la Révolution, sur le partage des biens communaux de Mitry et Mory. L'auteur raconte les principaux épisodes politiques et religieux qui eurent ces communes pour théâtre à cette époque. Il fait ensuite l'historique des biens communaux, vraie richesse de la collectivité communale, progressivement améliorée par le travail de tous, dispersée par un morcellement exagéré qui n'a même pas sensiblement profité à l'intérêt particulier.

M. le Secrétaire donne ensuite lecture, de la part de M. le Dr Corlieu, d'une étude pleine de curieux détails sur une célébrité locale du XVIe siècle, Simon Piètre, médecin de la Faculté de Paris, né à Vareddes en 1518, mort en 1584. L'auteur nous entretient tour à tour de sa famille dont le nom est encore porté dans son pays natal, de ses études au collège du cardinal Lemoine, où il enseigna plus tard la philosophie, et de ses examens de médecine, dans lesquels il est qualifié de « Meldensis », c'est-à-dire originaire du pays meldois. Elu d'abord lecteur ou professeur en 1554, puis doyen de la Faculté de Paris, il remplit cette charge de 1564 à 1566 et comme tel prend part à la proscription de l'antimoine, amnistié

en 1666 par le Parlement. Guy Patin, un confrère peu charitable, n'en sait dire que du bien. Riche, il fait de sa fortune l'usage le plus généreux; considéré au point d'être à plusieurs reprises mandé près des souverains, il assiste à l'autopsie de Charles IX et est lui-même inhumé dans le cimetière voisin de Saint-Etienne-du-Mont, sous une épitaphe qui témoigne de ses bienveillantes intentions jusque dans la mort : « ..... Sub dio sepeliri voluit, ne mortuus cuiquam noceret qui vivus omnibus profuerat ».

Il est ensuite procédé au renouvellement du bureau.

Séance du jeudi 15 décembre 1892. — Présidence de M. le Dr Charpentier.

M. Destouches, vice-secrétaire, dépose sur le bureau l'épreuve de l'*Histoire de l'Arquebuse de Meaux*, par M. Boquet-Liancourt, qui doit entrer au prochain Bulletin.

M. l'abbé Petitot lit ensuite une étude ayant pour titre : *Polémique anthropologique à propos de la sépulture de Mareuil-lès-Meaux*. C'est une étude fort érudite, assaisonnée çà et là de traits piquants, relative aux discussions soulevées par la découverte du dolmen de Mareuil. Ce dernier qui a déjà été l'objet d'un intéressant volume du même auteur est maintenant un évènement scientifique, un terme de comparaison de premier ordre pour l'anthropologie préhistorique. Des observations sont échangées par MM. les docteurs Charpentier et Tabard, soit à l'occasion des autorités mises en cause, soit pour corroborer certains faits par les données actuelles de la science médicale, de l'anatomie en particulier.

M. le Secrétaire communique de la part de M. le Dr Corlieu, membre correspondant, une curieuse *Notice sur le P. Elisée, né à Thorigny*. Frère de la Charité, premier chirurgien de Louis XVIII, il mourut aux Tuileries en 1817, après une carrière honorée. M. le Dr Charpentier rappelle que plusieurs de ces religieux ont acquis une véritable célébrité en fait de lithotomie. M. Decœur raconte avoir connu dans son enfance le frère du P. Elisée, dont la nièce épousa M. Richard, notaire à Lagny, puis à Chelles.

Enfin M. le Président annonce la fondation sur l'initiative de notre ancien secrétaire, M. l'abbé Bonno, et à l'instar de la nôtre, d'une nouvelle Société autonome d'Archéologie et d'Histoire de l'arrondissement de Provins. A ce double titre, il propose de saluer son berceau des meilleurs souhaits de prospérité et d'avenir.

***

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne. — La séance solennelle de la Société d'agriculture de Châlons a été, l'année dernière, des plus brillantes. Le Préfet de la Marne, président-né, occupait le fauteuil de la présidence, ayant à ses côtés M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique, et M. Horguelin, président élu de la Société.

Après une courte allocution du préfet, où il s'excusa avec bonne grâce de présider une séance académique, alors qu'il avait à ses côtés le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, la parole fut donnée à M. Horguelin qui, évoquant le souvenir de la bataille de Valmy dont on allait célébrer le centenaire, sut renouveler le sujet en rappelant les visites mémorables faites au champ de bataille de Valmy. En 1807, celle de Napoléon, qui, en bon juge militaire, admirait l'audace stratégique de Dumouriez et l'intrépidité de Kellermann; en 1831, celle de Louis-Philippe, qui avait fait ses premières armes à Valmy. M. Horguelin arrivait enfin à une troisième et célèbre visite, celle d'Alexandre Dumas père, qui, en 1856, dans son voyage de Paris à Varennes, d'où il devait rapporter son livre le *Retour de Varennes*, ne pouvait manquer de s'arrêter à Valmy. Dans cette visite, il fut accompagné de M. Horguelin, qui lui servit de secrétaire. La vive impression que fit le champ de bataille sur le célèbre écrivain, il avait promis de la consigner dans ses Souvenirs; ses notes ont peut-être été égarées...

Les rapports présentés ensuite par divers membres de la Société furent nombreux :

D'abord le compte-rendu des travaux de l'année, par M. l'abbé Puiseux, secrétaire, qui signale entre autres un mémoire de M. Poinsignon sur les intendants de Champagne; une note de M. Horguelin sur l'ancien Pogny; deux mémoires de M. l'abbé Puiseux lui-même sur Notre-Dame de Lépine : l'un sur la démolition et la réédification de la flèche septentrionale de l'église; l'autre, d'une importance capitale, qui réduit à néant la légende d'après laquelle c'était un Anglais, Patrice, qui avait été chargé de la construction de l'église; or, il résulte d'un manuscrit, découvert par M. Puiseux, que l'honneur d'avoir construit ce merveilleux édifice revient à un maître maçon châlonnais, Poudrille, dont le nom, défiguré, avait été transformé en Patrice par les historiens. En dernier lieu, M. l'abbé Puiseux a vivement intéressé l'auditoire par sa notice sur Louis Grignon, le regretté historien châlonnais.

(*Journal de la Marne.*)

***

Académie de Reims. — Les séances des mois de novembre et de décembre 1892 ont donné lieu à quelques communications intéressantes. Les élections ont été faites le 23 décembre, et ont adjoint à la Compagnie douze membres correspondants ou honoraires dont la liste a été transmise. Un membre titulaire d'Académie, M. le Dr Jolicœur, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Parmi les lectures, citons celle de M. l'abbé Cerf, sur une suite de tableaux attribués à Hellart, celle de M. l'abbé Broyé, sur la poésie hébraïque, et particulièrement sur le psaume *Exurgat.* —

M. Demaison a communiqué un plan du XVIe siècle, sur parchemin, des Archives de Reims, qui offre le dessin en perspective d'une abside de style flamboyant. — M. Jadart a résumé ses recherches sur les Postes et Messageries à Reims, et lu le récit d'une visite aux Eglises et au Musée de Troyes. — M. l'abbé Chevallier a poursuivi sa description des carreaux vernissés nouvellement découverts en Champagne. H. J.

— Elections du 23 décembre 1892 :

Membres correspondants à Reims :

MM. 1. Balteau, professeur d'histoire au Lycée.
2. Irroy, vice-consul d'Espagne.
3. Morel, archéologue, correspondant du Ministère.

Membres correspondants en France :

MM. 4. Bosteaux, archéologue, à Cernay-lès-Reims.
5. Cizel (l'abbé), lauréat des concours de poésie, à Vesoul.
6. Duméril, lauréat du précédent concours, à Versailles.
7. Moëssard, lauréat du précédent concours, à Paris.
8. Noël (Dom), bénédictin à Solesmes.
9. Puiseux (l'abbé), aumônier du Collège, à Châlons-sur-Marne.
10. Tisserand (Clovis), lauréat des concours de poésie, à Rethel.
11. Tronson du Coudray, inspecteur général des finances, à Paris.

Membre honoraire étranger :

M. 12. Rossi (le Commandeur J.-B. de), à Rome.

***

Musée de Reims. — Cet établissement continue à jouir des faveurs du public et de l'incessante libéralité des collectionneurs rémois ou étrangers.

Nous annoncions récemment la mort de M. Léon Foucher, ancien négociant, qui s'était plu à faire fouiller, de 1880 à 1887, quelques-uns des cimetières antiques de Reims. Il avait formé ainsi une collection précieuse et assez étendue d'antiquités gallo-romaines. Par son testament, en date du 31 janvier 1892, il disposa de cette collection entière au profit du Musée de Reims, et bientôt elle y sera transportée, puis exposée aux regards des amateurs dont elle suscitera le zèle pour de semblables découvertes. Les érudits étrangers, qui aimaient à visiter les richesses archéologiques de M. Foucher à leur passage à Reims, pourront désormais y bénéficier encore de sa générosité et de son libéral désintéressement pour eux.

Le Musée de peinture va s'enrichir aussi des dons posthumes de MM. Kasperek et Lanson-Gerbaux, sur lesquels nous reviendrons. Enfin, les collections de sculptures et de gravures vont s'accroître d'un envoi de M. le baron Alphonse de Rothschild, qui se plaît à favoriser la féconde décentralisation des Musées de province.

H. J.

* * *

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry (*Séance du 8 novembre* 1892). — Présidence de M. Barbey.

I. — M Berthelé pense que « l'excavation ovoïdale maçonnée avec traces de combustion » dont il a été question dans le procès-verbal de la dernière séance, au sujet des fouilles de l'église Saint-Crépin, pourrait bien être le fourneau d'un atelier volant de fondeur de cloches. On fondait souvent les cloches *dans les églises* au moyen âge, et de temps en temps encore au XVIIe et au XVIIIe siècles : il faudrait revoir. Malheureusement la visite et l'examen ne sont plus possibles ; les travaux pour l'installation du calorifère sont terminés. M. Harant, qui a vu l'excavation, n'admet pas le sentiment de M. Berthelé ; il inclinerait plutôt pour un four crématoire.

« En ce moment j'explore, — dit M. Fr. Moreau, — un bien intéressant cimetière mérovingien découvert ces jours derniers (13 octobre), à Nanteuil-Notre-Dame. On a débuté par trouver de longues épées, des scramasaxes, des boucles de ceinturon damasquinées, des colliers, des couteaux et des vases, en un mot, le mobilier funéraire des Mérovingiens, et qui viendra figurer en partie dans le fascicule de 1892... Il est inutile de vous dire avec quel plaisir, avec quel bonheur même, nous retrouvons ces anciens Francs que nous avions perdus de vue depuis plusieurs années, attiré que nous étions par les Gaulois, d'avant la conquête, qui nous appelaient dans les environs de Soissons, aux grévières de Ciry-Salsogne... »

II. — Après avoir rendu compte de la visite qu'il a faite à la Société archéologique de Meaux, qui tenait sa séance d'octobre, et relevé le gracieux accueil dont il a été l'objet, M. Barbey communique la correspondance qu'il a échangée avec M. Fr. Moreau au sujet de la pierre sigillaire dont nous avons déjà parlé. Voici un extrait de la lettre de M. Barbey :

« J'ai pensé à l'objet bizarre que vous m'avez montré lors de la visite que j'ai eu l'honneur de vous faire il y a quelques jours; c'est un parallélipipède en pierre, sur chacune des six faces duquel sont gravés en creux, des traits embrouillés et confus qu'on appelait *la griffe du diable*, une torche, une étoile ou astre cabalistique, et un autre signe qui échappe à ma mémoire.

« A mon avis, c'est un instrument dont se servaient les sorciers, nécromanciens et autres charlatans si communs en tous temps ;

c'est un cachet de sorcier (sigillum diaboli), à l'aide duquel ils trompaient les dupes qui avaient recours à leur science prétendue... »

M. Moulin fait passer sous les yeux de l'Assemblée une pierre sculptée, hexaédrique comme la précédente, et qui lui a été remise, il y a plus de dix ans, par M. Pasteur, maire de Torcy. Cette pierre, qui mesure 0,055 sur 0,040, avait été trouvée dans la terre à une certaine profondeur, près du porche de l'église du village : accompagnait-elle une tombe ? on l'ignore. Les figures qui décorent les faces de ce parallélipipède ne ressemblent point à celles que M. Barbey a signalées sur la pierre de M. Moreau : la croix se trouve reproduite sur cinq des faces de celle de Torcy ; trois de ces croix sont pattées ; plusieurs signes sont impossibles à déchiffrer ; quelques-uns représentent, sous une forme bien distincte, des oiseaux, des animaux bizarres, des têtes de morts, des soleils ou des roses, etc... M. Moulin y reconnaît un symbole chrétien et attribue cette pierre, d'après la forme de ses ornements, au IXe ou Xe siècle. Plusieurs membres n'acceptent ni la date, ni l'interprétation donnée par le secrétaire et pensent qu'il s'agit aussi d'une *pierre sigillaire*. Cet objet, qui a soulevé une discussion intéressante, sera soumis à l'examen des personnes compétentes.

III. — L'ordre du jour appelle la communication du rapport du secrétaire sur l'église de Chézy. Conformément au désir de la Société, une visite a été faite par MM. Barbey, Josse, de Laubrière et Moulin. Il n'était pas difficile de constater l'état lamentable et inquiétant que présentent deux faces du clocher. Mais M. le maire de Chézy, que les délégués ont eu la bonne fortune d'entretenir, se montre animé du plus vif désir de faire procéder aussitôt que possible à une restauration complète. Les plans et devis sont l'œuvre de M. Gauthier, architecte diocésain, qui a attaché son nom à la restauration de la magnifique cathédrale de Laon. On peut donc espérer que les souscriptions, grossies par les allocations de la commune, du département et de l'Etat, permettront, dès le printemps prochain, de remettre en état ce bijou architectural.

Les délégués ne pouvaient pas quitter Chézy sans se rendre à l'Abbaye, afin de visiter Mme Pille qui, avec M. le curé Laporte, avait pris l'initiative de la souscription ; ils ont été admis à voir le riche médailler commencé par M. Pille, qui fut membre de la Société, et continué par sa famille, ainsi que les gravures, tableaux, livres, meubles et objets précieux qui décorent cette charmante demeure.

M. Renaud présente de la part de M. Baillet, de Brasles, une plaque en cuivre portant le nom de Jean-Marie Balha Bellehuet, marquis de Saint-Georges. C'était, paraît-il, un parent des Pintrel de Louverny, propriétaire de Varolles.

MM. Grosjean, ancien receveur des finances, et Raoul Varin, artiste graveur, présentés comme correspondants, sont élus.

***

Une question aux érudits champenois. — Je trouve dans la *Cronica di Dino Compagni*, le célèbre historien florentin du XIVe siècle, la mention d'un personnage champenois qui aurait joué un certain rôle à Florence au temps des luttes intestines entre l'aristocratie et la démocratie. Ce personnage se nomme *Jean de Châlons ;* Sismondi, dans son *Histoire des Républiques italiennes*, ne parle pas de lui, quoiqu'il raconte les évènements auxquels il aurait été mêlé ; M. Poinsignon, dans son *Histoire générale de la Champagne et de la Brie*, l'ignore également. Je ne sais si nos historiens locaux le connaissent. Dans tous les cas, il m'a semblé intéressant de signaler ici les passages de la *Cronica*, que je traduis sur l'édition d'Isidoro del Lungo, Firenze, 1889, pages 31 et 39-40.

« Les puissants de la cité de Florence (et tous n'étaient pas nobles de race, mais dans le nombre, il s'en trouvait qui n'étaient devenus grands que par occasion), méprisaient le peuple et trouvèrent différentes manières de l'abattre. Et ils firent venir de Champagne un franc et hardi chevalier, qui avait nom messire Jean de Châlons, plus puissant que loyal, avec certains pouvoirs de justice à lui accordés par l'Empereur. Et il vint en Toscane après avoir traité avec les Grands de Florence, et du consentement du pape Boniface VIII, nouvellement créé; il avait des commissions et des pouvoirs de justice sur les terres qu'il gagnerait à l'Empereur. Pour briser la démocratie florentine, certains consentirent à y mettre leur scel, à savoir : messire Vieri de' Cerchi, et Nuto Marignoli, selon le dire de messire Pierre Le Chien de Milan, procureur dudit messire Jean de Châlons... » [Le pape Boniface VIII fut élu le 23 décembre 1294; et par conséquent l'arrivée de Jean de Châlons en Toscane dut avoir lieu au commencement de l'année 1295.]

« Messire Jean de Châlons, qui était venu à la demande des Grands, voulant fournir ce qu'il avait promis et obtenir ce qui lui avait été promis, demandait le paiement de la solde de 500 chevaux qu'il avait amenés avec lui. On la lui refusa sous prétexte qu'il n'avait pas tenu ses promesses. C'était un chevalier de grand courage; il se retira à Arezzo, près des ennemis des Florentins, et leur dit : « Messieurs, je suis venu en Toscane à la requête des Guelfes de Florence; voici le contrat. Ils refusent d'exécuter les conventions; aussi, je m'offre avec mes compagnons pour vous servir et les tuer comme des ennemis. » C'est pourquoi les gens d'Arezzo, ceux de Cortone et les Ubertini lui firent honneur.

« Lorsque les Florentins apprirent cela, ils envoyèrent vers le pape Boniface, en le priant de s'entremettre pour accorder le différend. Et c'est ce qu'il fit. Il décida que les Florentins lui donneraient vingt mille florins; et il les lui donnèrent en effet et redevinrent ses amis. Et, voyant que les gens d'Arezzo avaient confiance en lui, ils arrangèrent avec lui qu'il retournerait à Arezzo, qu'il affecterait de l'inimitié contre Florence, et qu'il les conduirait à San Miniato, qu'il prétendait lui appartenir par droit d'Empire. Mais un homme qui savait le complot, le révéla par légèreté d'âme, pour montrer qu'il était au courant des secrets; celui à qui il en parla le fit savoir à messire Ceffo de' Lamberti; les gens d'Arezzo en furent finalement informés, et ils congédièrent le chevalier avec toute sa troupe. » G. H.

***

L'ÉRECTION DE L'ÉGLISE SAINT-LOUIS DE FONTAINEBLEAU EN PAROISSE. — Nous lisons dans le compte-rendu de la Société archéologique de Sens, publié par l'*Union de l'Yonne :*

M. l'abbé Chartraire communiqué, au nom de M. Félix Chandenier, une lettre autographe de Louis XIV à l'archevêque de Sens, Louis-Henri de Gondrin. Ce précieux document a pour objet la fondation de la paroisse de Fontainebleau, relevant alors du diocèse de Sens. En voici la teneur :

A M. l'Archeuesque de Sens, conseiller en mon Conseil d'Estat.

†

M. l'archeuesque de Sens, Ne voulant pas partir d'icy sans acheuer tout ce qui regarde la cure de ce bourg et y entendre la messe du nouveau curé, jay esté bien aise de vous témoigner par cette lettre escrite de ma propre main que vous ne sçauriés rien faire de plus agréable que de venir vous-mesme ou d'enuoyer sans délay vostre official pour en faire l'establissement, et le point de la fondation ne vous doibt pas arester car, en attendant qu'on ayt trouvé quelque autre biais pour y pourvoir, jay commandé les expédicions nécessaires pour assigner sur telle de mes fermes qu'il sera jugé plus à propos, les six mille livres dont jay résolu de doter ladite cure et le desdommagement du curé d'Avon et ce par préférence à toutes charges en sorte que ce sera en fond très assuré : me promettant donc que vous n'aporterés aucun retardement à ce qui est en cela de mon intention, je ne feray cellecy plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, M. l'Archeuesque de Sens, en sa sainte garde. Escrit à Fontainebleau le 18e de nouembre 1661.

LOUIS.

Cette lettre porte au revers, avec l'adresse ci-dessus, deux cachets en cire à l'empreinte du sceau privé du roi.

L'existence de cet important document, que nous croyions égaré, nous cause une bien agréable surprise; on nous permettra toutefois d'exprimer le regret de ne pas le voir entrer aux archives des Lazaristes où il était conservé avant la Révolution. Peut-être même

serait-il mieux à sa place encore aux archives de notre paroisse. Il est, constatons-le, en d'excellentes mains, et si le possesseur s'en dessaisit, nous avons la certitude qu'il le placera de manière à en assurer la conservation.

Mais si la lettre autographe de Louis XIV ne nous était pas connue, nous en avions la teneur exacte par une copie authentique, écrite et signée de la main d'Antoine Durand, prêtre de la Mission, premier curé en titre de Fontainebleau, lequel prit soin d'indiquer que l'original était de son temps déposé aux archives de Saint-Lazare, à Paris.

M. Th. Lhuillier l'a publiée il y a vingt-sept ans au cours de son intéressante notice : *Erection de la paroisse Saint-Louis de Fontainebleau, une lettre inédite de Louis XIV*, insérée au *Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne*, année 1865, p. 109.

(*Abeille*, de Fontainebleau.)

***

Travaux a la Cathédrale de Reims. — L'histoire des différentes constructions d'un monument comme celui de la Cathédrale, l'histoire des modifications qu'il a subies dans le cours des siècles est du plus grand intérêt. Quand une réparation entreprise dans l'édifice décèle une donnée inconnue, il est bon, ce nous semble, de la signaler, s'appuyant sur d'autres données certaines. C'est le cas des travaux faits à l'intérieur de la Cathédrale, dans l'emplacement appelé *cartulaire*. Nous ne sommes pas constructeurs, nous ne sommes pas à même de raisonner sûrement de la matière. Aussi, avons-nous tenu à soumettre à M. Thiérot nos conjectures. Il a eu la bonté d'en prendre connaissance et nous a renvoyé notre travail, avec son approbation.

Le *portail nord* de la Cathédrale de Reims est flanqué de quatre *contreforts*, réunis par trois *voussures* ou portaux. L'une de ces voussures n'est pas ouverte sur la rue. Elle a été convertie en *sacristie*, dite *Pretiosa*. Au-dessus se trouve *une salle*, appelée *cartulaire*.

Dans cette salle, l'architecte du Gouvernement vient de faire déboucher *deux portes*, qui existaient dans l'épaisseur des contreforts s'élevant à gauche et à droite. Ces portes sont à quatre mètres du sol : l'une s'ouvre sur l'escalier de l'horloge ; l'autre, dans la salle elle-même, et conduit, par quelques marches en pierre, au *larmier* extérieur de la voussure centrale.

Comment se fait-il que dans le cartulaire on trouve deux portes, à quatre mètres du sol, toutes deux au même niveau, mais séparées par le vide de la salle? Cela ne peut s'expliquer que par une transformation des constructions primitives. Cherchons à reconstituer les anciens plans.

1° Partons d'un point certain. Autrefois, au-dessus de la *sacristie*

Pretiosa, il y avait une fenêtre en pierre, du même style que celles de l'édifice, semblable à celle qui se trouve du côté opposé, au-dessus de la chambre, dite le *Trésor*. Les montants de la fenêtre, le talus du bas, les chapiteaux conservés et les tores qui s'en échappent ne laissent aucun doute à ce sujet. A l'extérieur, on vient de mettre à jour le haut de cette fenêtre, qui dépassait le larmier; il est sculpté.

Cette fenêtre a été démontée. Mais au moment de sa construction, elle était bouchée en pierres, comme celle du côté opposé, et elle avait à l'extérieur, butant contre elle, un *larmier* en pierre, comme il se rencontre partout dans l'édifice, à l'extérieur. A l'aide de ce larmier, on passait d'une porte à une autre, et on allait d'un contrefort à l'autre. A ce moment, entre les deux contreforts, il n'y avait pas d'autre maçonnerie que la fenêtre et ce larmier; il n'y avait pas la voûte que l'on voit aujourd'hui. Ceci explique pourquoi le larmier étant disparu, les deux portes semblent suspendues, n'ayant plus le chemin qui les unissait.

2° Quand la *fenêtre*, en pierre, a-t-elle disparu? Nous n'avons aucune donnée. Mais la présence de la *grille* qui ferme maintenant l'arcature, permet de supposer que l'enlèvement remonte au commencement de la construction, puisque la grille destinée à remplacer la fenêtre est du XIIIe siècle.

3° Quel but s'est-on proposé en enlevant la fenêtre et en la remplaçant par une *grille*, fermant l'arcature?

C'était pour établir une salle, un *cartulaire*, dans l'espace vide qui se trouvait entre les deux contreforts. Alors, contre les côtés de ces contreforts, on a élevé une voûte en pierre, qui repose sur le cordon, en saillie, sur le mur. Les portes que l'on vient de déboucher, par le fait de la voûte, ont alors été cachées, et même l'une d'elles, donnant sur l'escalier, a été bouchée par une maçonnerie liée avec celle de la voûte. L'on voit encore sur le mur du cartulaire, à gauche, des restes de peintures anciennes, du XIIIe ou du XIVe siècle. On aperçoit encore un jeune homme assis sur un banc et étudiant un parchemin.

4° Le cartulaire n'a-t-il servi qu'à recevoir les nombreuses chartes et archives du Chapitre?

A une certaine époque, on a placé dans cette salle *la soufflerie* des grandes orgues, après l'incendie de 1481. Les archives, à ce moment, à raison de l'incendie, ont-elles été reportées ailleurs et puis rapportées plus tard? Nous l'ignorons. Mais les textes qui suivent prouvent que la soufflerie a été placée dans le cartulaire, au moins de 1481 à 1570.

Dans un acte, ou procès-verbal, dressé le 18 août 1499, on lit : « En ladite église ont été construites et édifiées de grandes orgues « très magnifiques... et ont attesté lesdits Henri Leroi, Thiery « Noblet et Oudinet Navarre, maçons, que pour faire les par- « paings et l'échafaudage sur quoi sont assises lesdites orgues, et

« la *chambre des soufflets* d'ycelles, a été mise et employée... la « somme de 300 livres 9 sous. »

« Pareillement attesté Jean Regnault et Jean Déhéry, menuisiers, « que le bois et aussi la charpente et menuiserie dudit échafaud, « sur quoi sont assises les orgues et la *chambre des soufflets, la « couverture d'ardoises qui est hors et joignant l'église*, valaient « 700 livres. »

« Les soufflets étaient au nombre de six, dit Cocquault, de 10 « pieds de long et moitié de large. » (T. III, p. 29.)

En 1570, de grands travaux sont entrepris à l'orgue. Par-devant le buffet de 1487, on établit « un échaffaulx, sur un pied de bois « d'environ 30 pieds au-devant, pour servir au racoustrement des « dites orgues et autres petits échaffaulx superposés ». Ce changement permit sans doute de placer les soufflets où ils sont.

Ce n'est qu'en 1619 que le Chapitre fit ajouter le *positif* par Nicolas Hocquet.

On est en droit de se demander comment la *soufflerie* des grandes orgues pouvait fournir le vent, étant placée dans une travée autre que celle qu'occupait le buffet. C'est une chose certaine cependant que cette séparation a existé pendant quelque temps. Les démolitions récentes faites dans le cartulaire serviront à donner une idée de la manière dont le vent passait d'une travée dans l'autre.

La porte, avons-nous dit, ouvrant sur l'escalier de l'horloge, a été bouchée, dans toute son épaisseur, en pierres de taille, reliées avec celles de la voûte. Celle qui lui fait face, n'a pas été comblée de la même manière. Il n'y avait qu'un parement de craie, peu épais, et encore il n'allait pas dans toute la hauteur. Il y avait une ouverture d'un mètre à peu près ménagée dans ce parement. Ne peut-on pas supposer que c'était par là que passait le conduit qui allait des soufflets au grand orgue? De là, arrivant sur le larmier de la grande voussure, il entrait derrière le buffet, par une des trois ouvertures qui se voient au-dessus du larmier.

Au moment des travaux exécutés à l'orgue, en 1570, on construisit *un escalier en pierre*, comme le dit le procès-verbal de cette époque. Ces quelques explications font comprendre les modifications que subit l'orgue.

(*Courrier de la Champagne.*) Ch. Cerf.

* * *

Guérisons miraculeuses dues a sainte Hélène. — Dans la chronique de son numéro du 8 mai 1888, la *Revue de Champagne et Brie* relevait dans la vente E. Charavay, qui s'était faite le 28 avril précédent, un dossier composé de sept pièces manuscrites originales, relatant diverses guérisons miraculeuses obtenues à Hautvillers et à Epernay par l'intercession de sainte Hélène. Ce dossier

était encore complet en 1890, alors qu'on en fit à cette date une copie en trois cahiers, qui se trouve en ma possession.

Cette copie permet de constater une nouvelle série de miracles en dehors de ceux opérés sur Perrette de Sainte-Angèle, ursuline d'Epernay (1655), Claude Priou de Chalons (1659), Marie Paul du bourg de Lagery (1664) et François Matignon de Suippes (1671), relevés dans les originaux faisant partie de la vente Charavay : Ce sont les guérisons miraculeuses de Perrette Chaudart, de madame Claude de Buade, abbesse d'Argensolles, de Martin Cocquart, de Marguerite Lasnier et de Pierre Bidault.

Les certificats constatant ces guérisons sont approuvés en ces termes, par Robert Le Large, vicaire général, qui en autorise en même temps la publication par les prieur et religieux de l'abbaye d'Hautvillers :

Robert Le Large, pbre, docteur en Théologie, doyen et chanoine de l'Eglise métropolitaine de Reims et vicaire grâl de Messieurs les vénérables prévost, chantre, chanoines et chapitre de la dite, le siège archiépal vacant,

A tous ceux qui ces présentes lettres verront salut en notre Seigneur, savoir faisons qu'après avoir vu les procès-verbaux et informations dressées ensuite à la requête à nous présentée par les religieux prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hautvillers, ordre de Saint-Benoit, du diocèse de Reims, et comme par les dépositions contenues ét dites informations les guérisons miraculeuses, Primo : de Perrette Chaudart, femme de Jean Picart, boucher, demeurant en la ville de Chaalons en Champagne, laquelle était percluse de ses membres depuis cinq mois, par l'information du mois de septembre 1661 ; secundo : de dame Claude de Buade de Fontenac, abesse d'Argensolle, ordre de Cîteaux, au diocèse de Soissons, travaillée de passions histériques, qui lui causoient de si grandes violences et agitations qu'à peine cinq ou six personnes pouvoient la tenir, par l'information du XVIme février 1662 ; tertio : de Martin Cocquart, fils de Martin Cocquart, demeurant à Vertus, âgé de quatre ans, et perclus de tous ses membres dès sa naissance, par l'information du 29 septembre 1663; quarto : de Margueritte Lagnier, âgée de XIII ans, fille de Nicolas Lagnier, demeurant au bourg d'Avenay, travaillée de convulsions et pamoisons pendant un an, qui ne lui laissoient aucun signe de vie, par l'information du 4 décembre 1663 ; quinto : de Marie Paul du village d'Ogny, diocèse de Reims, travaillée de convulsions, sincopes et autres maladies si extraordinaires que tous les remèdes ordinaires n'avoient pu la soulager, par l'information du 23 mars 1664 ; sexto : de Pierre Bidault, fils de Claude Bidault, de la paroisse de Saint-Sulpice de la dite ville de Chaalons, travaillée d'une maladie à laquelle les médecins ne connoissoient rien, qui lui otoit la fonction et usage de tous ses membres, par l'information du 7me juillet 1664. Les dites guérisons arrivées ensuite de neuvaines, prières et dévotions faites à la bienheureuse sainte Hélène, en la dite Eglise de l'abbaye d'Hautvillers, en laquelle la châsse de ses saintes reliques est conservée avec révérence et honorée des pèlerins qui abordent avec grand concours dans ce saint lieu, nous, désirant contribuer de tout notre possible à ce que Dieu en soit glorifié par les fidèles et la dévotion et confiance envers sainte Hélène augmentée, avons permis et permettons par ces présentes aux dits Prieur et religieux d'Hautvillers de faire publier et annoncer les dites guérisons miraculeuses en cette ville et diocèse

de Reims et en tous autres lieux qu'il appartiendra. En témoin de quoi nous avons signés les présentes, fait contresigner par le secrétaire de l'archevêché du dit Reims et à icelui fait mettre et apposer le petit séel de la dite Eglise. Donné à Reins, ce neuvième Octobre mil six cent soixante-quatre.

Le Large, Vicaire général. — Par Monsieur le vicaire général, F. Picard.

A la suite de la copie se trouvent ces quelques lignes : « On peut consulter un manuscrit ancien qui est entre les mains d'une dame, qui demeure chez madame veuve Pierrot Auger, à Epernay, touchant le miracle opéré sur sœur Perette de Sainte-Angèle ». Le copiste ajoute :

Je n'ai pas encore rapporté les miracles opérés par l'intercession de sainte Hélène, qui se trouvent relatés dans un manuscrit de 844 et 1090, etc.

Il est intéressant de relever les noms des témoins qui attestent la guérison miraculeuse de l'abbesse d'Argensolles : ce sont ceux de l'abbesse elle-même, sœur Claude de Buade de Fontenac, de dom Jean de Fontaine Maric, confesseur de l'abbesse et des religieuses, de dom Didier Drapier, religieux de l'abbaye de Châtillon et des sœurs Anne de Francini, Françoise Chausson, prieure, Gabrielle Quénard, sous-prieure, Magdelaine Quénard, Louise Mauclerc, Marie Renouard, Anne Girault, Anne Mallet, Marie Corbion, Marie-Angélique de Reutières, Benedicte Gargam, Marie de la Bretesche et Nicolle Jacquin.

Tel était le personnel de l'abbaye en l'année 1661.

H. Le Brun.

* * *

Le Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques (1892, nos 2 et 3) contient plusieurs pages qui sont particulièrement intéressantes pour nos lecteurs. — Deux lettres relatives à saint Louis, communiquées par M. P. Pélicier, faisant connaître la défense faite par le roi à Pierre aux Massues, Jean Laparillie, Jean le Saine et Remi Catala, bourgeois de Châlons, de s'assembler et de lever des tailles sans la permission de l'évêque, en 1255. — Une lettre de Mabillon, du 2 juin 1668, relative à la chronologie de saint Médard et de saint Gildard, ainsi qu'au Pas-de-Dieu, de l'abbaye de Saint-Médard, gros grès rapporté, disait-on, de Jérusalem et portant l'empreinte du pied de N.-S. Jésus-Christ; ce document signalé par M. l'abbé Poquet. — Une table de chiffres, dressée vers 1696 pour la correspondance des ambassadeurs de France à Rome, à Londres et à La Haye (M. Laurent). — L'état du Chapitre de Reims au moment du sacre de Charles VII (17 juillet 1429), par M. Jadart. — La date de l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon en 1429, par M. de Boismarmin.

* * *

Nous recevons la lettre suivante :

Belleaucourt-Coulommes (par Reims), Marne,
ce 22 novembre 1892.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai lu, avec grand intérêt, dans votre livraison de septembre, l'article que M. Jadart y a consacré à la généalogie de la famille de la Salle.

L'auteur y met en question Gratien, *alias* Gratian de la Salle, sur qui j'ai quelques renseignements :

Permettez-moi de vous en transmettre un court résumé, dans l'espoir que peut-être il aura le don de piquer la curiosité des chercheurs, en provoquant ainsi des découvertes complémentaires.

Je dois d'abord vous expliquer d'où me viennent mes notions sur le fief de la Salle, situé au village d'Aougny-en-Tardenois, et dont l'emplacement est encore dénommé « *le Clos de la Salle* ».

La seigneurie d'Aougny (anciennement Ogny), fut successivement possédée : 1° par mon trisaïeul, le comte de Miremont, marquis de Berrieux ; 2° par son beau-père, J.-E. Moet, chevalier, seigneur de Louvergny ; 3° par le beau-père de ce dernier, Claude-André Coquebert, écuyer, seigneur de Belleaucourt ; 4° par le frère dudit Claude-André, époux de Marie-Anne de Bussy, décédé en 1703 ; 5° et enfin par la maison de Bussy d'Ogny, dès le début du XVIe siècle. Mentionnons aussi André Coquebert (époux de Mlle du Halleur, et fils de Claude-André), seigneur d'*Ogny* et Forzy, de 1703 à 1717, époque où il mourut sans enfants, et où ladite seigneurie fit retour à son père, M. de Belleaucourt.

C'est grâce à cet ensemble de faits que je peux suivre la descendance de M. de la Salle, jusqu'en 1658.

Par contrat du 20 mars 1575, Gratian de la Salle, escuyer, seigneur de Prain, de la Salle, et d'Ogny en partie, acheta 800 livres tournois une maison d'Ogny à Guillaume de Bussy, écuyer, seigneur d'Ogny, du Plessier, et de Berzy, et à sa femme Aimée Marguipe de Louvain. Le 17 mars 1578, le même Guillaume signa à Gratian une obligation de 480 livres tournois. En 1580, Gratian acheta à Marie et Jeanne du Barry *de la Renaudie* (petites-filles d'Anthoine de Louvain, chevalier, seigneur de Rognac, Berzy, etc.), la cinquième partie d'un bois d'Ogny, lieudit le trou Pémart, ainsi que la cinquième partie de la seigneurie du lieu. Il mourut enfin avant 1603. S'il n'est pas qualifié seigneur de la Salle sur les minutes de M. Duchénoy, c'est que sans doute ses parents existaient encore en 1564.

Je n'ai jamais rencontré le nom de sa femme.

Sa fille, Sara de la Salle, épousa, avant 1608, Jacques de Sérigot, *alias* Sérigaulx, écuyer, major au Gouvernement de Metz ; elle était veuve en 1642, et déclarait « ne plus pouvoir signer à cause de ses incommoditez de veue ».

D'où plusieurs fils, dont :

1° Isaac de Sérigot, qui, par un reçu de février 1632, donné « à ses frères de la Salle », reconnut avoir dépensé 5,800 livres « pour ses équipages aux voyages d'Italie et d'Allemagne ». Il épousa N... et en eut Philippe, encore mineur en 1657.

2° Pierre de Sérigot, aussi écuyer.

Nicolas de Bussy, écuyer, seigneur d'Ogny et du Plessier, créancier d'un capital de 927 livres, prêté par son père Nicolas, premier du nom, à Sara de

la Salle, fit saisir, en 1657-58, les biens et fiefs d'Isaac et de Pierre, puis s'en rendit adjudicataire moyennant 3,000 livres. Dès lors, on perd toute trace des Sérigot.

Il y avait parenté entre eux et les de Bussy, sans que cependant je sache comment. De même entre eux et les Conflans de Vézilly : en 1658, Christophe de Conflans revendiqua, mais inutilement, le fief de la Salle, par droit de retrait lignager « comme cousin et parent du costé et lignée d'où proceddent lesdicts droicts seigneuriaux et héritaiges, et habile à succéder ».

Au lieudit « le Clos de la Salle », existait le château du même nom, des meubles duquel j'ai un inventaire, daté de 1694 (six pièces seulement sont mentionnées, trois en bas et trois en haut). D'un côté, la tradition du village conserve le souvenir vague d'un « *grand incendie* » ; de l'autre, postérieurement à la date de 1694, on ne rencontre plus aucun vestige de l'existence de ce château : ni dans les papiers des Miremont, ni dans ceux des Moet, ni dans ceux des Coquebert. Il dut donc disparaître par le feu, dans l'espace de 1694 à 1703, ou, au maximum, entre 1694 et 1717 : les pièces des lignes *collatérales* me manquant en partie.

Les laboureurs ont retrouvé au Clos de la Salle les fondations d'un bâtiment de 50 mètres de long.

Du côté de l'église d'Aougny, se remarque une sorte d'entrée de cave, à demi comblée : peut-être des fouilles seraient-elles fructueuses. On y a constaté aussi l'existence d'un ancien cimetière.

Veuillez excuser, Monsieur le Secrétaire, la longueur de mon épître, et en rejeter la faute sur l'intérêt que me présentait la question soulevée par M. Jadart.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Baron du Pin de la Guérivière.

***

L'état nominatif des étudiants des Facultés de droit qui ont obtenu au concours les prix institués par l'ordonnance royale du 17 mars 1840 et par les décrets des 27 décembre 1881 et 31 décemnre 1889 (année scolaire 1891-1892), nous permet de constater avec satisfaction que la Champagne et la Brie tiennent une large place dans la liste des récompenses obtenues.

Voici, en effet, pour la Faculté de droit de Paris, les noms des jeunes lauréats qui appartiennent à notre province :

Licence. — *Troisième année.* — Procédure civile, 2e prix : M. Jacquemier (Marie-Alexandre-Louis), né le 8 juillet 1872, à Estissac (Aube).

Deuxième année. — Droit romain, 1er prix : M. Demogue (Nicolas-André-René), né le 17 décembre 1872, à Reims (Marne).

Droit français, 1er prix : M. Minard (Pierre-Henri), né le 16 novembre 1873, à Rebais (Seine et-Marne).

Première année. — Droit romain, 1er prix : M. Auffroy (Henri), né le 1er mai 1873, à Reims (Marne).

2e prix : M. Simon (Félix-Léon-Joseph), né le 24 juillet 1873, à Coulommiers (Seine-et-Marne).

Economie politique, 1er prix : M. Simon, déjà nommé.

2e prix : M. Auffroy, déjà nommé.

*
* *

Les prêtres qui viennent de prendre la direction du nouveau pensionnat de Sainte-Macre, à Fismes (Marne), renoueront d'anciennes traditions. Avant la Révolution, il y avait à Fismes une régence ou pédagogie; un prêtre y enseignait le latin.

C'est la ville elle-même qui, dans les premières années du XVIIIe siècle, avait fondé cette régence; la municipalité choisissait le titulaire et lui remettait chaque année 300 livres pour ses honoraires; à cette somme se joignait une rétribution payée par les élèves.

Vers 1770, la ville de Fismes s'adressa aux vicaires généraux pour la nomination du directeur de la régence. A son titre de régent, on joignit celui de second vicaire, et au besoin il aidait le curé dans son ministère.

Le dernier régent fut M. Bénard; il eut la faiblesse de prêter le serment schismatique; mais, dès qu'il le put, en 1796, il revint à l'autorité légitime et fut absous.

Après un siècle, les prêtres désignés par la sollicitude de S. Em. le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims, vont reprendre ces traditions.

La prospérité de l'Institution Notre-Dame de Rethel est un gage de l'habile direction qui sera imprimée à la maison, placée à Fismes sous la protection de la glorieuse martyre sainte Macre.

*
* *

Un enfant de Sermaize (Marne), M. le capitaine Cupet, vient d'obtenir de la *Société de Topographie de France* la grande médaille d'honneur décernée chaque année « aux hommes qui ont rendu les services les plus éminents aux sciences géographiques et topographiques ».

Ce jeune et brillant officier s'est signalé par la part importante qu'il a prise aux travaux de la mission Pavie en Indo-Chine. Il a fait partie de la Commission dite *de délimitation*, chargée par le Gouvernement de reconnaître les limites exactes des races et des nationalités, ainsi que celles du protectorat français dans la partie orientale de la presqu'île indo-chinoise. Il y avait à remplir bien des lacunes ou à rectifier bien des erreurs géographiques de ce côté, et la mission a condensé le résultat de ses travaux dans une belle carte avec commentaires dressée tout récemment par la maison Hachette.

M. le capitaine Cupet a cru devoir faire, de son côté, le récit de ses explorations et de ses impressions particulières qui paraîtra prochainement dans le *Tour du Monde*.

***

Par arrêté municipal en date du 10 novembre 1892, M. Mallet (Alfred-Paul-Charles), licencié ès-lettres, archiviste-paléographe, à Paris, a été nommé archiviste-bibliothécaire-adjoint et conservateur-adjoint du Musée de la ville de Châlons-sur-Marne.

***

Un Comité, composé du docteur Blanche, du professeur Charcot, des docteurs Mottet, Falret, Mitivié, etc., s'est formé pour élever un monument au docteur Baillarger, l'éminent aliéniste, membre de l'Académie de médecine, mort en 1891.

L'inauguration de ce monument, dont l'exécution a été confiée à notre jeune compatriote, le vaillant sculpteur Michel-Malhebe, d'Ay (Marne), aura lieu prochainement à l'hospice de la Salpêtrière où le docteur Baillarger enseigna pendant une grande partie de sa vie.

***

La statue de Théophraste Renaudot — le premier gazetier français — vient d'être coulée en bronze, le mois dernier, dans les ateliers de la maison Barbedienne. Cette statue est l'œuvre de notre compatriote Alfred Boucher, de Nogent-sur-Seine (Aube), l'auteur de *la Terre*, qui obtint la médaille d'honneur il y a deux ans au Salon des Champs-Elysées. On n'a pas oublié qu'un grand banquet, présidé par M. Casimir-Périer, fut offert à l'artiste, à cette occasion, par ses admirateurs et ses amis.

Le bronze de Théophraste Renaudot, qui est représenté assis, mesure $1^{m}70$ sur une terrasse de $1^{m}10$ carré. En matière de statue, on dit toujours « coulée d'un seul jet ». C'est une erreur. Très onéreuse, la fonte d'un seul jet présente de grands inconvénients au point de vue de la réussite artistique. Celle-ci ne comporte pas moins de dix morceaux, à cause des accessoires tels que presse, table, etc., etc. De la fonderie, l'œuvre d'Alfred Boucher est passée à la *ciselure*, qui ne demande pas moins de six semaines pour être menée à bonne fin. Après la ciselure, on procédera à la *monture* des différents morceaux, à leur *raccord* et enfin à leur *patine*, car actuellement on les croirait d'or fin.

Le poids total de la statue est d'environ 1,000 kilos. Le métal est entré en fusion à 1,450 degrés. Il a fallu deux heures pour que la fusion fût complète; la coulée de bronze n'a pas demandé plus d'une demi-heure.

Encore quelques semaines et la presse qui est, comme on le sait,

la meilleure et la pire des choses, pourra saluer son patron au Palais-Royal, sur la place du Théâtre-Français.

***

A Chaltrait (Marne), M. et Mme Clément Diart viennent de célébrer leurs noces d'or entourés de leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. A l'issue de la cérémonie a été célébré le baptême d'un des nombreux descendants des époux Clément.

***

Sur l'initiative de Son Eminence le Cardinal Langénieux, le clergé et les fidèles de la ville de Reims ont tenu à acheter un terrain, dans le nouveau cimetière de l'Est, pour élever une croix.

Le calvaire, en granit de Brest, haut de dix mètres, est sévère de forme, en rapport avec le lieu où il se trouve, mais cependant d'un grand effet. Sur le piédestal sont gravés les mots : *Ego sum resurrectio et vita* (Je suis la résurrection et la vie). Plus bas, une inscription porte « des paroles qui diront à la postérité que le « 2 novembre 1892, le clergé et le peuple de Reims ont inauguré « ce témoignage de leur piété à Jésus-Christ, leur béni Sauveur ». *Clerus populusque Rem. erigebant.* 2 *nov.* 1892. Dans le haut, sur un socle plus petit, se détachent, en relief, les armes de Mgr l'Archevêque. Autour de la croix, rappelant un tronc d'arbre, avec l'inscription gothique : *arbor decora et fulgida*, s'enroule un listel portant ces mots : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.*

Le Christ, admirablement modelé, est taillé dans le même morceau de granit. Malgré la dureté de la matière, l'artiste a produit « un chef-d'œuvre de beauté et d'expression touchante », a dit Son Eminence, au moment de la bénédiction. En effet, sous le marbre, l'œil devine toutes les parties de l'organisme de l'Homme-Dieu. La poitrine respire, le cœur bat, le sang circule et coule, les genoux fléchissent, les mains supplient. Que dire de la tête si expressive ; du regard tourné vers le Ciel ; des lèvres entr'ouvertes qui prient pour ceux qui dorment en ce lieu ?

En contemplant la Croix nouvelle du Cimetière de l'Est, on comprend que ce chef-d'œuvre nous vient de la catholique Bretagne, où la foi est si vive et si puissante. Le monument est signé à droite : *V. Hernot* fils, *Lannion* C. D. N. (Côtes-du-Nord)... Il a été élevé par les soins de M. Demerlé, de Reims.

(*Courrier de la Champagne.*)

***

M. Gaston Paris, membre de l'Institut, professeur au Collège de France de langue et littérature française du moyen-âge, ayant

obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été élu membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, comme représentant du Collège de France, en remplacement de M. Renan, décédé.

***

M. Arthur Massoulle, statuaire sparnacien, vient d'être chargé de la décoration du monument que l'on élève en ce moment, dans le cimetière de Provins, à la mémoire des curés de la Ville-Haute. Cette décoration comprend un grand bas-relief représentant une *Mater dolorosa* au Calvaire et un Christ en croix qui surmontera l'édifice.

C'est dans la même nécropole que se trouve déjà la belle statue funéraire de la *Douleur*, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1889.

***

Sur les indications de M. Hérelle, on a retrouvé dans les archives de la mairie de Vitry-le-François d'anciens plans de l'église; mais il paraît qu'ils ne sauraient être d'aucune utilité pour guider l'architecte dans l'étude du projet d'achèvement, étant antérieurs à ceux qui ont servi pour la construction de l'église actuelle. Le portail notamment, tel qu'il est représenté sur ces plans, différerait très sensiblement du portail actuel.

(*Courrier de la Champagne.*)

***

Un violent incendie a éclaté le 2 décembre 1892, à l'Hôtel de Ville de Langres. Les pertes sont considérables : la bibliothèque contenait nombre de livres rares, les archives, l'état civil ont été complètement détruits.

***

Deux centenaires. — Mme veuve Lefèvre, née Louise-Judith Chantrelle, a accompli, le 25 novembre 1892, sa centième année. Cette dame est née à Tréfols, canton de Montmirail, le 35 novembre 1792; elle s'est mariée en 1816 à Villeneuve-la-Lionne, où elle demeure pendant huit mois de l'année chez sa fille; elle habite pendant les quatre autres mois chez une autre fille, au Gault-la-Forêt. Son mari est mort il y a trente ans.

Mme Chantrelle a eu huit enfants, dont quatre sont encore vivants. C'est une toute petite femme d'un mètre quarante-cinq de taille; elle n'a jamais été malade, jouit de toutes ses facultés et aime à rappeler ce qu'elle a vu de l'invasion de 1814.

— Mme veuve Viollet-le-Duc, mère de feu M. Viollet-le-Duc, notaire à Dammartin (Seine-et-Marne), et grand'mère de M. Brulley de la

Brunière, ancien notaire à Meaux, aura atteint sa centième année, le 19 février 1893.

Cette centenaire est en parfaite santé et jouit de toutes ses facultés.

***

On nous communique une gravure héraldique satirique, tirée sur papier vergé, format gr. in-8° en largeur.

A droite : Blason colorié. On lit à gauche, en sept lignes :

« *Les Armes sont : De gueules* (sic) *à tête de Cerf, ornée de dix ramures d'or et la devise* IN CORNIBUS ROBUR, *en pointe un escarpin d'azur au cothurne de sable.* »

Au-dessous du blason, en cinq lignes :

Blason et Armoiries
de
Messire Mathieu Camus de l'Escarpin,
Chevalier de l'Ordre du Tirant, Seigneur de la Botte-Piquée,
Echevin et Membre du Conseil de Ville à Chaalons en Ch...ampaigne

On lit dans la pâte du papier, sous le Coq : *Valentia.* A droite : 1449.

Cette estampe est lithographiée; elle fut, nous dit-on, distribuée clandestinement dans Châlons en 1890.

***

En creusant le sol pour établir une plantation d'arbres dans la cour du quartier de cavalerie, à Châlons, des soldats du 1er régiment de chasseurs ont mis au jour un long sarcophage de pierre, contenant un squelette complet; d'autres squelettes, disposés régulièrement, nus et sans cercueil, entouraient la tombe principale. Ce monument, de dimensions peu ordinaires et d'un poids considérable, était enfoui à une profondeur de 1m70.

Exhumé avec beaucoup de soin par les sapeurs du régiment et déposé intact sur le sol, il fut trouvé le lendemain matin, divisé en deux parties par une section transversale. Il s'était produit pendant la nuit un phénomène de dislocation, dû sans doute à l'humidité de la pierre, passant sans transition de l'enfouissement à l'air libre.

Malgré cet accident, le monument funéraire, qui présente un réel intérêt archéologique, a été offert au Musée de la ville par le colonel du 1er régiment de chasseurs.

Le quartier Tirlet occupe l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, et c'est à cet endroit précis qu'ont été bâtis les premiers édifices chrétiens de la cité catalaunique.

***

Douze boulets en pierre viennent d'être découverts à Châlons-sur-Marne, par des ouvriers terrassiers qui travaillent à l'établissement d'un égout, au point d'intersection des rues Saint-Loup, de l'Abbé-Henriet et Gravissante. Ces projectiles étaient groupés sur le sol primitif à un mètre de profondeur et recouverts par des terres de remblais. L'origine de ces boulets semble remonter à l'époque de l'un des sièges que les Anglais firent subir à la ville de Châlons pendant les années 1360 et 1420.

***

Un cultivateur de Cernay-en-Dormois (Marne), labourant son champ, au lieu dit « la Coué-Nieuville », a mis récemment au jour un certain nombre de squelettes humains dont un se trouvait renfermé dans un cercueil de plâtre.

***

M. Jean-Pierre Huot, cultivateur à Etrepy (Marne), faisait raser de vieilles masures contiguës à sa propriété, lorsqu'en creusant pour établir les fondations nouvelles, les ouvriers ont découvert six squelettes, dont l'un était accompagné d'une épée antique.

***

Mariage. — Nous apprenons le mariage de M. le général Godart, commandant la 77e brigade d'infanterie, à Commercy, avec Mme Gayet de Preuilly. La cérémonie religieuse a eu lieu à Paris, en la chapelle de l'Assomption, dépendance de la Madeleine. On avait procédé au mariage civil à la mairie du IIe arrondissement.

Le général, né au château de Reuil (Marne), qui appartenait depuis longtemps à sa famille, est apparenté aux plus honorables familles d'Epernay et de Châlons. C'est un des plus jeunes officiers généraux de notre armée.

Mme Gayet de Preuilly est petite-fille de l'amiral de Preuilly et fille du général de division d'artillerie de Preuilly, ancien président du Conseil d'amirauté. Un de ses ancêtres était, sous Louis XIV, l'un des chefs les plus élevés de la flotte française. Mme Gayet de Preuilly est aussi la nièce de M. Germain, député, gouverneur du Crédit lyonnais.

MÉLANGES

Le général Boulart. — Il vient de paraître, sur un enfant de Reims, qui a donné son nom à une rue de la ville, un intéressant volume intitulé : *les Mémoires du général Boulart.*

Dans l'*Introduction*, on trouve une chose digne de remarque, c'est que ce général Boulart était le fils d'*un maître de chapelle de la Métropole de Reims*. Nous avons parcouru avec attention la brochure de M. le chanoine Cerf, la *Musique dans l'Eglise de Reims*, et nous y avons trouvé le curieux renseignement suivant :

Le *Livre des Délibérations du Conseil de Fabrique* parle d'un nommé Boulart, musicien, qui fut chargé, dès l'année 1792, de la Maîtrise, aux appointements de 3,600 francs, ce que confirme le journal de musique *Sainte-Cécile*. Dans une courte biographie, due à la plume de M. Henri Jadart, le sympathique sous-bibliothécaire de la Ville de Reims, on lit :

« ... Personne n'ignore à Reims que le général Boulart, dont une rue porte le nom, est l'un des plus glorieux enfants de notre ville.

« Mais, ce que l'on connaissait moins, et ce que nous apprendra ce livre, c'était l'existence du héros et particulièrement son origine.

« ... M. Lacatte-Joltrois, dans sa biographie rémoise manuscrite, énonce que le père du général Boulart était *chantre de Notre-Dame*, et qu'il voulut garder sa profession, alors que son fils, parvenu à un haut grade dans l'armée, vint au secours de sa vieillesse. Ce fait honore l'un et l'autre. »

Le *Livre des Délibérations du Conseil de fabrique de la Cathédrale*, dont parle M. le chanoine Cerf, donne les précieux renseignements suivants :

« Jean-François Boulart (les registres mettent un *d*) était un musicien à Reims, et attaché au chœur de la Cathédrale. Il figure dans la liste des musiciens de la Fabrique et comme tel, le 4 novembre 1792, il reçoit 884 livres, et le 25 septembre 1793, 450 livres. Les traitements ayant tous été diminués. Seulement, cette somme de 450 livres était donnée à M. Boulart, comme *musicien*, observe le *Livre des Délibérations*, car il avait 3,600 fr. comme étant chargé de la Maîtrise des enfants de chœur. (Cf. la notice de M. le chanoine Cerf, la *Musique dans l'Eglise de Reims*.)

« M. Boulart, chargé de la Maîtrise, n'était pas pour cela maître de chapelle de la Cathédrale. Ce fut Lesieur qui remplaça M. l'abbé Hardouin. Le Conseil de Fabrique, le 11 octobre 1791, lui alloua 300 livres, en plus de son traitement. Lagnier succéda à Lesieur, en 1792, et cessa ses fonctions le 25 septembre 1793, époque où la musique fut supprimée. (Cf. le même auteur.) Il ne mourut qu'en 1806, le 12 avril, et dirigea peut-être le chœur à la réouverture des églises.

« Les fonctions de M. Boulart à la Maîtrise étaient celles d'un *Maître de pension;* c'est ainsi qu'il est désigné dans le *Livre des Délibérations.*

« Ensuite lecture a été faite de la pétition du citoyen Boulart, maître de la « pension des enfants de chœur, présentée au Directoire du district de Reims, « le 19 octobre 1792, expositive que lorsqu'il a été chargé des enfants de « chœur, moyennant 3,400 fr. par année, il a représenté que cette somme « était insuffisante, attendu l'augmentation extraordinaire du prix des den- « rées et comestibles, et qu'il a été répondu que la fixation était provisoire « et que lorsqu'il y aurait un bureau d'administration de formé, il détermi- « nerait le taux de la pension et des appointements du sieur Boulart, et « demanderait une augmentation de 200 livres par année, au bas de laquelle « pétition est l'avis du Directoire, et le renvoye à l'Administration de la « Fabrique pour y être fait droit. »

« Sur quoy ayant délibéré, l'administration arrête qu'il sera accordé au « sieur Boulart une somme de 200 fr. d'indemnité pour l'année 1792, à « compter du 1er janvier, époque de la grande augmentation du prix des « comestibles, et que, à compter du 1er janvier 1793, la pension sera fixée « à 3,600 fr. par année. » (Délibération du 4 nov. 1792.)

« Le citoyen Boulart présente requête à l'effet d'obtenir le payement, par « quartier, d'avance, de la pension des enfans de chœur. Elle est unani- « mement accordée. (Mercredy 6 février 1793.)

« Le citoyen Boulart entré a dit qu'un des enfans de chœur est en âge « de sortir, a été arrêté qu'il y aura un concours ouvert pendant trois « semaines ou un mois, que l'un des candidats qui sera reçu en la manière « accoutumée sera âgé de sept ou huit ans, et qu'il sera fourni seulement « un habit au sortant. » (Mardy 28 may 1793.)

Le citoyen Boulart demande une nouvelle augmentation, le Conseil n'y fait pas droit pour la raison que le nombre des enfants sera diminué.

« En conséquence a été arrêté que le concours cessera, que le nombre des « enfans de chœur sera réduit à six et qu'ainsi Rondelet, qui est le premier « qui doit sortir après Longuet, aura un habit complet. »

« Que le citoyen Boulart, maître de pension des enfans de chœur, ayant « représenté que le prix des denrées de première nécessité va toujours en « augmentant et que la pension des enfans de chœur qui est de 3,600 fr. « ne peut suffire, a été arrêté que le nombre des enfans étant réduit à six, « leur pension continuera d'être de 3,600 fr. » (Mardy 23 juillet 1793.)

Pour bien préciser les différentes fonctions de M. Boulart, nous donnons ici un extrait de l'état de la dépense fixée au chœur et service ordinaire de l'église de Notre-Dame, arrêté le 25 septembre 1793 :

« ... 3° Boulart, comme maître de pension des enfans de chœur, 3,600 francs. »

« 4° Lagnier, comme maître de musique chargé d'enseigner les enfans de chœur et comme maître de musique servant au chœur, 700 fr. »

Dans cet état des dépenses, nous trouvons :

« ... 29° Les enfants de chœur de Saint-Jacques, 30 fr. »

Le nombre des enfants ayant été réduit, on faisait venir sans doute ceux de Saint-Jacques pour fortifier le chant.

M. Boulart resta chargé de la maîtrise jusqu'en juillet 1819, époque à laquelle il démissionna, comme on va le voir par l'extrait des *Délibérations* qui suit :

Démission de M. Boulart, comme instituteur des enfants de chœur.

Ce jourd'huy dimanche trois juillet mil huit cent dix-neuf, issue de la messe paroissiale, les membres du Conseil de Fabrique, convoqués extraordinaire et réunis chez M. Malherbe, curé, M. le Président a exposé que le sieur Boulart, chantre de cette église, qui est en même temps chargé de l'éducation des enfants de chœur, se trouvant à raison de son âge et de ses longs services, hors d'état de pouvoir continuer ces dernières fonctions, avoit cru devoir se démettre volontairement du fardeau qui devenait trop pesant pour lui, et qu'il demandoit seulement à conserver sa place de chantre au chœur et celle qu'il remplit lors des inhumations au cimetière.

La matière mise en délibération et les voix recueillies, le Conseil arrête : 1° La démission du sieur Boulart comme instituteur est acceptée. Il sera pourvu incessament à son remplacement.

2° Ledit Boulart continuera comme par le passé l'école ausdits enfans jusqu'au moment ou il sera remplacé, et il jouira jusqu'a laditte époque du traitement attaché à ses fonctions.

3° Enfin il conservera la place qu'il occupe au chœur depuis grand nombre d'années.

La présente délibération sera notifiée audit sieur Boulart par M. le Président.

Fait et arrêté en assemblée générale, les jour, mois et an que dessus et ont les membres présents signé après lecture.

GRIFFON. REGNART-DELIGNE. MALHERBE, curé.
MAILLEFER-RUINART. RIVART-ALLART.
L'ESPAGNOL DE BEZANNES.

M. Boulart ne survécut pas longtemps après avoir cessé les fonctions d'instituteur des enfants de chœur, il mourut en 1820; nous donnons son acte de décès qui se trouve aux archives de l'état civil de Reims :

Cejourd'hui quatre octobre mil huit cent vingt, deux heures de l'après-midy. — Acte de décès de Monsieur Jean-François Boulart, décédé cejourd'hui à deux heures du matin, âgé de soixante neuf ans et demie, natif d'Avricourt, département de l'Aisne, ancien musicien de l'Eglise métropolitaine de cette ville et pensionnaire de l'Etat, demeurant audit Rheims, parvis de Notre-Dame, fils de deffunts Pierre Boulart, et Geneviève Device, et veuf de madame Marie-Jeanne Adam, sur la déclaration à nous faite par Monsieur Jean-François Marlette, âgé de quarante deux ans, tonnelier, demeurant rue de Vesle, beau-neveu de la deffunte, et par Monsieur Jean-Baptiste Anot, âgé de vingt-trois ans, commis négociant, demeurant parvis de Notre-Dame, et ont signés après lecture faite.

J. MARLETTE. ANOT.

Aussitôt la mort de M. Boulart, l'administration, le 1er octobre 1820, nomme Damery comme maître de musique.

M. Achart donne des leçons de chant et les enfants de chœur reçoivent des leçons d'un maître laïque qui, plus tard, fut remplacé par un ecclésiastique. Cette nomination de M Damery comme maître de musique, aussitôt le décès de M. Boulard, donnerait à penser que celui-ci dirigea le chœur de la métropole, depuis la mort de Lagnier, 1806.

Le général Boulart a écrit ses *Mémoires* avec aisance et facilité, ne mettant point en relief les faits d'armes personnels qui lui ont mérité cependant un brillant avancement : il était général, baron, commandeur de la Légion d'honneur à l'âge de trente-sept ans. Il a été partout et partout il a fait son devoir; partout, il a rempli amplement les ordres de ses chefs, et s'il n'a pas remporté de victoires, il a contribué à les gagner.

Le général Boulart naquit à Reims, le 20 mai 1776 (et non le 31 mars comme le dit l'introduction de ses *Mémoires*) : voici l'acte de naissance copié sur les registres de la paroisse de Saint-Michel, registres qui se trouvent à la bibliothèque de Reims :

PAROISSE SAINT-MICHEL. — *Baptême de Jean-François Boulart.*

« L'an de grâce mil sept cent soixante-treize, le vingt may, je soussigné Thomas Fourteau, prêtre, curé de Saint-Michel, ai baptisé en l'église métropolitaine suivant l'usage, le fils né d'hier de M. Jean-François Boulart, musicien, et Mme Marie-Jeanne Adam, ses père et mère, mariés ensemble, de cette paroisse, auquel on a imposé le nom de Jean-François ; le parrain a été M. Claude Prudhomme, et la marraine Nicolle-Catherine Guilliot, son épouse, de la paroisse de Saint-Hilaire, qui ont signé avec nous le présent acte, les jour, mois et an que dessus. »

Signé : PRUDHOMME, BOULART, GUILLIOT, FOURTEAU.

En 1791, il finissait sa seconde au Collège de Reims. Alors la presque totalité du clergé ayant refusé de prêter le serment décrété par l'Assemblée Constituante, et les prêtres non assermentés n'ayant pu continuer leurs fonctions, les professeurs du Collège, qui, tous, étaient des ecclésiastiques, reçurent défense de continuer leurs cours; le Collège fut donc fermé. Son père le voyant arrêté dans la direction de ses études, et embarrassé de ce qu'il allait devenir, prit un parti avec un grand discernement.

Persuadé que l'état de choses ne pouvait se dénouer que par la guerre, comprenant qu'avant peu l'exaltation de la jeunesse l'entraînerait vers l'armée, il le voua à la carrière militaire.

Il lui fit suivre les cours gratuits de mathématiques et de dessin, professés à l'Hôtel de Ville par des hommes de mérite, MM. Lallemand et de Clermont.

A la fin de 1792, son père l'installa à Châlons, dans la pension Desmarets, où de bons professeurs et répétiteurs devaient jusqu'au 1er mai 1793, époque fixée pour l'examen, achever son éducation.

Le jeune Boulart se mit avec ardeur au travail; pendant près de cinq mois, il y consacra au moins quinze heures par jour.

A l'époque fixée, il eut à paraître devant l'examinateur, l'illustre M. de Laplace, et, quoique bien préparé, ne put se défendre d'une profonde émotion lorsque son tour approcha. Son examen, qui dura deux grandes heures, se passa sans qu'il fût arrêté et sans qu'il se fût trompé. M. de Laplace, qui passait pour être impassible et ne laisser jamais apercevoir ni contentement ni mécontentement, le congédia d'un signe de tête, en disant : « C'est bien. »

A la fin de mai, il reçut avis de sa nomination au grade de sous-lieutenant, avec le sixième rang de la promotion, sur soixante.

Quelques jours plus tard, les dix premiers de la promotion étaient nommés lieutenants en deuxième ; il était classé au 5e régiment d'artillerie, et devait rejoindre son corps à Strasbourg, où il arriva le 29 juin.

Le lieutenant Boulart assista à la prise des lignes de Wissembourg, à toutes les affaires de Mayence, au passage du Rhin, en l'an IV, où il devint capitaine. Après diverses autres campagnes, il est à l'armée d'Italie.

Après la bataille de Novi, Gouvion-Saint-Cyr le proposa à Moreau pour le grade de chef d'escadron, il n'avait que vingt-six ans, mais le lendemain d'une défaite on n'obtient pas un avancement aussi rapide.

En 1806, étant à Besançon, il se maria avec Mlle Bathilde Dessirier, qui demeurait chez sa sœur, Mme Delébé, la marraine de Victor Hugo.

Le 10 juillet 1806, il fut nommé chef d'escadron. Il partit pour la grande armée, assista aux batailles d'Iéna, d'Ostrolenka, d'Helsberg et de Friedland.

Il fut, sur la demande des maréchaux Oudinot et Bessières, nommé chef d'escadron, avec le grade de major, dans l'artillerie de la garde impériale.

En 1808, à l'armée d'Espagne, il prit part aux affaires de Madrid, Bilbao, Logrono et à la reprise de Madrid.

Il était à l'armée d'Allemagne, en 1809. Blessé aux batailles d'Essling et de Wagram, trois jours après cette dernière bataille, Napoléon le promut major dans la garde et l'y maintint, ce qui lui donnait le rang de colonel dans la ligne.

Circonstance remarquable, il avait été nommé chevalier de la Légion d'Honneur, à la création de l'ordre, comme titulaire d'une arme d'honneur, gagnée dans un combat malheureux pour nos armes, mais où, jeune officier, il s'était si correctement conduit que ses chefs voulurent l'honorer particulièrement. Officier en 1807, il fut créé baron le 15 mars 1810.

Henri Danton, dans sa *Biographie rémoise des hommes célèbres de Reims*, dit que c'est après la chute de Napoléon que Boulart fut créé baron par Louis XVIII ; c'est une grave erreur.

En 1812, il assista aux terribles batailles qui nous conduisirent à Moscou, à l'incendie de cette ville, au passage de la Bérésina et au désastre de Krasnoë. La campagne de 1813 le retrouve encore; son courage n'était pas abattu, son âme vaillante était préparée à de nouveaux efforts. A la bataille de Dresde, où il remplit les fonctions de directeur de l'artillerie de la garde, il mérita la croix de commandeur, et, peu de jours après, il fut promu général de brigade (6 novembre 1813), et commanda l'artillerie à pied de la vieille garde. La campagne de 1814 le vit à Brienne et ailleurs.

Henri Danton dit aussi que Boulart se trouva, le 13 mars 1814, à la bataille de Reims, et que, chargé par Napoléon de canonner la ville, il lui répondit : « Sire, dans quelques moments, la ville et ceux qui la défendent seront en votre pouvoir. » C'est une autre erreur : Boulart, le 14 mars 1814, se trouvait à Guignes et se dirigeait vers Meaux.

Ce fut dans les environs d'Arcis-sur-Aube qu'il apprit la mort de sa mère, morte le 17 mars 1814, comme on le verra ci-après :

« Cejourdhui dix-sept mars mil huit cent quatorze, trois heures de l'après midy, acte de décès de Madame Marie-Jeanne Adam, décédée cejourd'hui à six heures du matin, âgée de soixante cinq ans, native d'Arcy, département de la Marne, fille de deffunts Jacques Adam et Jeanne Lejeune, et épouse du sieur Jean-François Boulart, musicien, demeurant à Rheims, rue du Parvis de Notre-Dame, sur la déclaration à nous faite par Monsieur Jean-François Boulart, âgé de soixante trois ans, qui a dit être le mary de la deffunte, et par Monsieur Jean-Julie Lasnier, âgé de cinquante-deux ans, aussi musicien, demeurant rue Saint-Hilaire, qui ont signés après lecture. »

BOULART. LASNIER.

Le général baron Boulart avait vu tomber l'Empire avec douleur. Citoyen jusqu'aux moelles, il n'avait point considéré dans le Gouvernement impérial que la seule satisfaction de ses intérêts.

Louis XVIII conserva à Boulart sa baronnie, mais il le dépouilla d'une somme de 50,000 fr. que l'Empereur lui avait affectée, par le traité du 11 avril, en récompense de ses longs et loyaux services.

Pendant les Cent-Jours, Boulart commanda l'artillerie du 5e corps, sous les ordres de Rapp, chargé de la défense de Strasbourg et de la frontière. Après Waterloo il fut, pour ce fait, question de le mettre à la réforme; mais, le 22 février 1816, on le désigna pour commander l'école de Strasbourg.

Président de la Commission d'expériences, directeur de l'artillerie de Strasbourg, Boulart rendit de véritables services à son arme. Tout entière, elle réclamait pour lui le grade de lieutenant général, mais la Restauration ne pardonnait entièrement à Bou-

lart ni sa fidélité aux souvenirs de la Grande Armée, ni d'avoir été l'objet des faveurs de Napoléon Ier. On lui préféra le baron Evain, le baron Bouchu, le baron Berge; il n'avait rien à dire; ils étaient ses plus anciens. Mais on nomma Digeon, son cadet; il supporta le coup sans sourciller. Cependant, en 1828, il fallut bien avoir l'air de récompenser douze années consacrées à un travail aride et en quelque sorte obscur : on lui donna la croix de grand-officier de la Légion d'Honneur.

Dans cette bonne ville de Strasbourg, Boulart, quoique Champenois et Rémois, avait conquis droit de cité en sa qualité d'artilleur. Il ne se créa pas une institution de bienfaisance ou de progrès sans qu'il y concourût.

Il fut délégué, lors des expositions industrielles, à l'examen des produits de la région. C'était l'enfance de ces manifestations, mais c'était un grand honneur d'être appelé à les organiser.

En 1830, on transféra à Besançon l'école d'artillerie d'Auxonne; le général fut appelé à la diriger.

La révolution de 1830 le trouva dans cette cité, où le contrecoup des idées libérales, triomphantes à Paris, eut un profond retentissement. Il se montra ce qu'il avait toujours été, sage, prudent, résolu. Il salua, on le pense bien, avec un saint enthousiasme, les trois couleurs sous lesquelles il avait parcouru tant de chemin et visité presque toutes les capitales de l'Europe.

Le Gouvernement de juillet oublia encore Boulart, il resta dans son coin, à Besançon, fortifiant l'instruction de ses artilleurs, soignant son école, et ne désespérant pas qu'un jour ou l'autre, lorsque tous les amis du nouveau régime seraient casés, on lui rendrait justice.

Le 1er janvier 1833, comme il descendait son escalier pour aller rendre les honneurs traditionnels à ses supérieurs, il fit une chute et tomba si malheureusement que la colonne vertébrale fut lésée, ce qui détermina une paralysie des extrémités inférieures.

Cette fois, les rêves d'ambition étaient finis ; il avait été vingt ans maréchal de camp, il n'était plus bon à faire un lieutenant général, et les statuts de la Légion d'Honneur s'opposaient à ce qu'il fût grand'croix. Désormais, en proie à d'horribles souffrances, son existence se traîna, misérable, pendant dix années. Entouré d'une famille qui l'adorait, il vécut jusqu'au 20 octobre 1842, et mourut à Besançon, sans fortune, mais léguant à ses enfants une réputation de haute probité.

Voici l'acte de décès qui se trouve à l'état-civil de Besançon :

« L'an 1842, le 21 octobre, à onze heures du matin, a été constaté le décès de Jean-François Boulard (baron), maréchal de camp en disponibilité, grand-officier de la Légion d'Honneur, veuf de Jeanne-Bathilde Dessirier, morte à Strasbourg, décédé à dix heures du soir, âgé de 66 ans, natif de Rheims, domicilié à Besançon, Grande-Rue, 107, fils de Jean-François Boulart et de Françoise-Marie-Jeanne Adam, son épouse.

Sur la déclaration faite par M. Denis-Joseph Dessirier, négociant, demeurant à Besançon, âgé de 42 ans, neveu du défunt, et par Léon Dessirier, avocat, âgé de 23 ans, demeurant à ladite ville, aussi neveu du défunt. »

D.-Jh Dessirier, Signé : Antoine-Anobert
L. Dessirier. Poulet, *adjoint.*

Avant de mourir, le général baron Boulart, eut une joie ineffable, récompense de toute sa vie et qui venait consacrer au dernier moment tous les honneurs qu'il avait su conquérir. On vint lui annoncer que la Commission chargée de choisir les noms devant figurer sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile, avait admis le sien. Il est inscrit sur la face gauche, côté de Neuilly.

Cette suprême distinction n'a pas été donnée à tous ceux qui la méritaient. Quoique le chiffre des élus s'élève à 386, bon nombre de héros ont été oubliés ; beaucoup de plaintes surgirent sur des choix douteux ; beaucoup de justes réclamations se produisirent, mais personne ne s'étonna d'y voir le nom de Boulart. Cette récompense était venue le trouver dans son lit, sans que personne eût fait une démarche pour lui.

C'était la réparation du long oubli où on l'avait laissé pour la troisième étoile. Lucien Monce.

(*Courrier de la Champagne.*)

* * *

L'album de Marie de La Tour d'Auvergne, princesse de Tarente. — Il y a quelque temps, au cours d'un voyage de conférencier dans les Pays-Bas, une recommandation efficace me procura l'honneur d'être reçu dans un de ces beaux châteaux hollandais où l'hospitalité est à la fois magnifique et cordiale.

Tout mérite l'admiration dans la résidence princière de la famille Bentinck, à Middagten. On y arrive par une avenue bordée d'une triple rangée d'arbres séculaires qui n'ont pas leurs pareils, même en ce plantureux pays. Le château est complètement entouré d'eau, non de cette eau morte et verdâtre qui croupit ailleurs dans les fossés, mais de cette eau fraîche et vivante des canaux, où se reflètent, avec leurs lourdes nuées errantes, les ciels qu'a tant aimés Ruysdael.

L'intérieur du castel est digne de ses abords. Je ne vous décrirai point le spacieux et splendide vestibule, qu'on prendrait pour celui de quelque riche musée, les canons accroupis près du seuil, les portraits d'ancêtres évoquant sur les murailles tout un passé de vaillance et de loyauté, les armes de prix groupées en panoplies, les meubles antiques savamment ouvragés, mariant leur brun sombre aux notes bleues et gaies des faïences de Delft, le double escalier circulaire avec sa rampe en vieux chêne admirablement sculptée, les vastes salons où règne, au milieu des splendeurs du luxe, ce confort particulier qu'on retrouve dans toute habitation hollandaise.

Je ne vous dirai pas non plus, et pour cause, tout ce que renferme la salle des archives, où m'introduit gracieusement la châtelaine : il y a là des documents du plus haut prix relatifs à l'histoire de la Hollande et de l'Angleterre depuis le XVIIe siècle, époque où John-William Bentinck, favori de Guillaume III, roi d'Angleterre et prince d'Orange, fut créé comte de Portland, pair d'Angleterre, et devint ambassadeur à la Cour de France.

Parmi tant de trésors, il en est un qui éveille et charme surtout ma curiosité d'homme de lettres. C'est un petit livre oblong, relié en cuir et orné des armes de la Trémoille. En voici l'histoire en aussi peu de mots que possible.

Cet album a appartenu à la sœur de Turenne, Marie de La Tour d'Auvergne, deuxième fille de Henri de La Tour, duc de Bouillon, prince de Sedan, vicomte de Turenne et maréchal de France, et de sa seconde femme Elisabeth de Nassau, laquelle était la cinquième fille de Guillaume le Taciturne. Marie de La Tour d'Auvergne épousa, en 1619, son cousin Henri, fils aîné de Claude, duc de La Trémoille, prince de Tarente, et de Charlotte-Brabantine de Nassau, deuxième fille du Taciturne.

De ce mariage naquit, en 1620, Henri-Charles de La Trémoille, prince de Tarente, qui épousa, en 1648, Emilie de Hesse-Cassel. Il fit ses premières armes en Hollande, fut mêlé aux troubles de la Fronde, combattit ardemment le Mazarin, se retira en Hollande, où il devint gouverneur de Bois-le-Duc, puis fit sa paix avec la Cour en 1670, en abjurant le calvinisme. Il mourut deux ans plus tard, laissant des *Mémoires* qui furent publiés en 1767.

Sa veuve continua à s'appeler princesse de Tarente, et c'est elle que vous retrouvez dans les lettres de Mme de Sévigné sous la désignation familière de « la bonne Tarente ». Sa fille aînée, Charlotte-Amélie de La Trémoille, qui avait été élevée à Thouars par son aïeule Marie de La Tour, fervente huguenote, ne voulut pas abjurer la foi protestante et se réfugia en Danemark, auprès de sa cousine, la reine Charlotte-Amélie, épouse de Christian V. C'est là qu'elle épousa, en 1680, le comte Antoine Ier d'Aldenburg. Sa petite-fille Charlotte-Sophie épousa à son tour, en 1733, Guillaume, comte de Bentinck, deuxième fils du comte de Portland, le confident du roi Guillaume III, mentionné plus haut.

Cette comtesse de Bentinck fut en correspondance active avec Voltaire et avec Frédéric II. C'est parmi ses papiers que s'est retrouvé l'album qui vous a valu, lecteur, ce long exposé généalogique destiné à en expliquer la provenance.

L'album n'est autre chose qu'une merveilleuse collection d'autographes du temps de Louis XIII, de la Fronde et des premières années du règne de Louis XIV. Chaque page m'arrache un cri de joyeuse surprise : tout l'hôtel de Rambouillet ressuscite sous mes yeux, dans ces lignes tracées par les amis de la sœur de Turenne. Précieuses et grandes dames, princes et poètes, hommes d'Etat,

prélats et capitaines, défilent comme en un jour de gala chez la belle Arthénice. Chacun, chacune a inscrit sur un feuillet du petit livre une devise, un proverbe, une pensée, avec sa signature et la date. J'en note au passage quelques échantillons, en respectant l'orthographe originale.

A tout seigneur, tout honneur; voici le grand Condé :

Louis de Bourbon, duc d'Anguin : 1643. Je te crie mercy. Bar-sur-Aube.
Louis de Bourbon, comte de Soissons : 1640. Apprès la pluye vient le beau temps.

Hélas! un an plus tard, ce prince, dont la vie agitée fut marquée par plus de pluie que de soleil, périssait tristement à la bataille de la Marfée, dans les rangs des Espagnols.

Henri d'Orléans, duc de Longueville : 1643. Mauvaise herbe croît toujours.

Nous préférons la devise de sa fille, la duchesse de Nemours :

Marie d'Orléans de Longueville : Bon sen ne peut mentir.
César-Phébus d'Albret-Miossens : 1643. Après bon vin bon roussin.

Miossens, comme on l'appelait, courtisan heureux d'Anne d'Autriche et de Mazarin, fut gouverneur de Guyenne et maréchal de France. La ligne masculine de la Maison d'Albret s'éteignit avec lui en 1676.

Armand-Jean Du Plessis, duc de Richelieu. 1659 : Nul n'est prophète en son pays.

Il est clair que ce n'est point ici la signature du grand cardinal, mort en 1642.

Cæsar de Choyseul, maréchal du Plessis : Cæsar ou rien. 1659.

Cette fière devise est celle du négociateur et de l'habile capitaine qui eut l'honneur de battre Turenne à Rethel :

Ettourdi comme le premier coup de matine. 1641. Duc de Bouillon.

Cet « étourdi », qui n'était autre que le frère aîné de Turenne et de la propriétaire de l'album, fut gravement compromis dans l'affaire de Cinq-Mars.

Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne : Plutôt rompre que plier. 1641.
Gourville : Tant vaut l'homme, tant vaut la terre. 1659.
Maurice de Colligny : Est bien fol qui s'oublie. 1641.

Cela est franc. Voici un aveu plus net encore :

Frédéric-Morice de Durfort, conte de Rosan : Il sue quand il voit l'ouvrage. 1641.
Guy de Durfort, conte de L'Orge : Esveillé comme un chat que l'on foite. 1641.

Ce comte de Lorges serait-il le neveu de Turenne, qui sauva l'armée du Rhin après la mort de son oncle et devint maréchal de France? En 1641, il n'aurait eu que onze ans. Sa devise convient assez à un gamin de cet âge :

Jacques-Auguste de Thou : Tout ou rien. 1641.

C'était sans doute un fils de l'illustre historien et un frère cadet

de l'ami de Cinq-Mars. Le compagnon de Cinq-Mars apparaît en personne quelques pages plus loin; il inscrit dans le petit album un touchant aphorisme :

François-Auguste de Thou : Au besoin on connaît l'ami. 1641.

C'est un an plus tard que les deux amis furent décapités à Lyon.

Plus touchant encore est l'adage inscrit par une main de femme, une sœur sans doute du malheureux de Thou :

Claire de Thou : A brebis tondue, Dieu luy mesure le vent. 1643.

Henri de Lorraine, duc de Guise : Chacun le sien, ce n'est pas trop. 1640.

Nous avons ici ce léger et aventureux Henri II de Lorraine, petit-fils du Balafré, qui fut archevêque de Reims, rentra dans le monde qu'il étonna par ses galanteries, intrigua contre Richelieu, fut condamné à mort, obtint sa grâce, puis alla seconder la révolte de Masaniello, — le héros de la *Muette*, — fut livré aux Espagnols, qui l'enfermèrent à Ségovie, et délivré par le prince de Condé.

Je tourne quelques feuillets et tombe sur cette déclaration d'une cynique franchise :

François de Roye de La Rochefoucauld, comte de Roncy : Il fait bon pêcher en eau trouble. 1641.

Ce n'est point là, — est-il besoin de le dire? — l'auteur des *Maximes*, que nous trouvons d'ailleurs inscrit plus loin sous son nom princier :

Marcillac : Honte ne me fera jamais dommage. 1659.

Non loin de lui figure son adversaire, le cardinal de Retz, dont l'écriture entortillée suffirait à dénoncer au graphologue un terrible intrigant; sa devise, bizarrement équivoque, semble jouer sur le mot *rets :*

Jean-F.-P. de Gondi, duc de Retz : Ils sont pris ni ne s'envolent.

Les noms de Retz et de La Rochefoucauld appellent ceux de Mme de Sévigné et de Mme de La Fayette. Voici, en effet, l'auteur de *la Princesse de Clèves;* elle écrit cette simple pensée, dont elle avait pu vérifier l'exactitude dans sa propre vie :

Marie-Madelaine de La Vergne, comtesse de La Fayette : Les femmes font et défont les maisons. 1659.

Son collaborateur, son protégé, son homme de paille, le bucolique Segrais a trouvé une aimable devise :

Segrais : Qui a bon voisin a bon matin. 1659.

Et la femme exquise à qui Ménage avait enseigné l'italien, non sans s'éprendre un peu de son élève, écrit à son tour :

Marie de Rabutin, marquise de Sévigné : *Nuda si, ma contenta.*

Son écervelé de mari, qui devait bientôt périr en duel et la laisser veuve, a émis cette pensée :

Henri de Sévigné : A bon jeu bon retour.

Une autre femme célèbre affiche une brève et dédaigneuse devise :

Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet : Ny chaud ny froid. 1641.

Sa fille, l'héroïne de la *Guirlande de Julie*, tient un langage qui sied à sa glorieuse beauté, blasée sur les hommages.

Julie d'Angennes de Rambouillet : Je ne m'étonne pas pour le bruit. 1641.

Et quant au futur époux de Julie, qui soupira quatorze ans pour elle, il n'a garde de manquer au rendez-vous. Cet homme austère, en qui ses contemporains voulaient reconnaître l'original d'Alceste, a inscrit ce dicton singulier :

Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier : Résolu comme Bartole. 1641.

Nous sommes en plein dans la belle époque de l'hôtel de Rambouillet. Les plus illustres précieuses ont griffonné quelques mots dans l'album de Marie de La Tour d'Auvergne :

Angélique de Paulet : Tout ce qui gronde ne mor pas. 1643.

Mlle Paulet, la « lionne », comme on la surnommait à cause de sa chevelure d'un beau blond tirant sur le roux, est connue de quiconque a lu Voiture. L'ingénieux épistolier n'est pas loin d'elle :

Vincent Voiture : A tout perdre n'y a qu'un coup. 1641.

Et voici la fameuse et mordante Mme Cornuel, celle qui, raillant le teint brouillé de Mlle de Scudéri, disait que le ciel lui faisait suer de l'encre pour la punir d'en avoir tant répandu :

Anne Bigot Cornuel : Qui sayme trop na point damis.

Plus loin, le très débonnaire, très érudit et très pesant auteur de *la Pucelle d'Orléans* a la fatuité de prendre un petit air évaporé. Il écrit :

Jean Chapelain : Plus heureux que sage. 1641.

On ne peut s'empêcher de sourire de cette prétention à l'étourderie, si l'on se rappelle que ses contemporains, à commencer par Balzac, le déclarent à l'envi *circonspectissime*. Il est vrai que le bonhomme commit, en 1656, la folie de publier son fameux poème, qui ne devait connaître que le succès *avant la lettre;* mais, en 1641, sa sagesse égalait encore son bonheur.

Conrart, lui, sut se taire jusqu'au bout, et Boileau a immortalisé cette prudence. Mais n'était-elle pas surtout de l'irrésolution? On le dirait à voir le mot qu'il a écrit dans l'album :

Valentin Conrart : Je ne say sur quel pied danser. 1659.

Parmi les hommes de lettres, je rencontre celui dont les traductions passent pour de *belles infidèles :*

Perrot d'Ablancourt : On n'aime pas si l'on aime trop.

D'autres diraient juste le contraire, en ajoutant une seule lettre : « On n'aime pas si l'on n'aime trop. »

Que de belle dames, et que de jolies devises, tour à tour mélancoliques, ingénues, espiègles ou galantes, dans ces pages au parfum archaïque! Ecoutez le soupir d'une femme qui n'avait guère de sympathie pour son mari :

Madeleine de Souvré, marquise de Sablé : Il annuie à quy atand.

L'inscription suivante paraît être de Marie de Rohan, duchesse de Montbazon, qui devint la célèbre Mme de Chevreuse :

Si je t'en donne, prends-en, mais ne m'en demande pas. 1659. — Marie de Bretaigne (?), duchesse de Monbazon.

Voici encore une inscription pleine de grâce :

Clair comme le jour. 1640. Anne-Sybille, princesse palatine.

Victor Cousin, dans sa *Jeunesse de Mme de Longueville*, a tracé de brillants portraits de la plupart des personnes que nous retrouvons ici :

A laver la tête d'un asne, on n'y perd que la lessive. Marthe du Vigean.

C'est la belle Mlle du Vigean, « la seule femme, affirme Mme de Motteville, que Condé ait véritablement aimée. » Il dut, comme on sait, renoncer à l'épouser; elle entra aux Carmélites, sous le nom de sœur Marthe de Jésus :

Pour un perdu cent recouvers. 1641. Isabelle-Angélique de Montmorency de Bouteville.

C'était une grande coquette : sa vie romanesque en fit foi, et sa devise est assez significative :

Isabelle de Choiseul-Praslain : *Guarde me Dios de mi-misma* (Dieu me garde de moi-même).

Marguerite de Montmorancy, duchesse de Vantadour : Nul neme (n'aime) comme moy car nul na ma constance. 1641.

Claire-Clémence de Mallié, duchesse d'Anguien : Ce qui m'entre par une oreille me sort par l'autre. 1641.

Mlle Du Fay veut-elle jouer sur son nom quand elle écrit plaisamment :

Anne Du Fay : Elle est née le samedy, elle aime bien besogne faite. 1641.

Qui est Anne Deschamps, à qui l'album doit cette pensée bien féminine :

Petite mouche fait courir grand asne. 1640.

Plus menaçante encore, Hélène de Schelandre, — peut-être une fille du poète de ce nom, — formule cette déclaration :

S'il m'esgratigne, je le mordray. 1640.

Sur une même page, deux dames, apparemment deux sœurs :

Marie de Loménie de Brienne : Qui ne la voit lentent. 1641.

Marie-Anthoinette de Loménie, marquise de Gamaches : Elle dit bien et fait encore mieux. 1659.

Cette devise ne convient-elle pas à la femme estimable dont M. Cousin a résumé l'existence en deux lignes : « Elle n'a point fait de bruit; toute sa vie s'est écoulée honnête et pieuse »?

Viennent des drôleries dans ce goût-ci :

Henriette de La Tour, marquise de La Moussaye : Saute crapaut voici la pluye. 1641.

Henriette de Durfort : Elle cauze come une pie borgne. 1641.

Puis un aphorisme dont la sagesse semble le fruit de pénibles expériences :

Marie de Fiesque, marquise de Breante (?) : Les sages de ce temps ont la bouche fermée avec un cadenas. 1641.

La suivante nous conseille aussi le silence :

Marie-Catherine de La Rochefoucauld, marquise de Sillery : Pour se taire on n'en pense pas moins. 1641.

Et la contre-partie arrive aussitôt :

Charlotte Brulart de Sillery, marquise de Moüy : L'eau qui dort est pire que celle qui court. 1641.

Mais voici qui me semble exquis parmi tout le reste :

Suzanne d'Aumale : Je suis délicatte et blonde. 1659.

Beaucoup des aphorismes consignés dans l'album sont des proverbes aujourd'hui tombés en désuétude :

A mal gagner, bien vivre, c'est le chemin de l'hôpital. — Qui quitte la partie la pert. — Va, voy, escoute et tais-toy. — La toux et l'amour ne se peuvent cacher. — A renard endormy, rien pour luy.

Enfin, ne pouvant tout citer, je recueille une grave parole de celle-là même qui a formé cette collection charmante :

Marie de La Tour, duchesse de La Trémoille : Telle vie, telle fin. 1641.

Sa petite-fille, Charlotte-Amélie, alors âgée de sept ans, y va aussi de sa petite pensée, qui n'est point très claire :

Charlotte-Amélie de La Trémoille : Je donne un coup pour en avoir deux. 1659.

Que dites-vous, lectrice, de ce vieux recueil d'autographes, qui résume une des phases les plus brillantes des lettres et de la société françaises?

Pour moi, j'avais peine à détacher les yeux du précieux album ; je ne me lassais point d'en tourner les feuillets, pour y surprendre en leur réalité piquante l'humour et la grâce enjouée d'autrefois. Dans ces pittoresques adages, dans ces dictons imagés et drus, où rit la vieille sagesse gauloise ; dans ces mâles formules, où s'affirment avec un laconisme hautain la fierté de la race et la vaillance héréditaire; dans ces coquettes devises de femmes, où chante avec un abandon triomphant l'hymne éternel de la jeunesse et de la

beauté, — je croyais voir revivre cette société de l'adolescence du grand siècle, qui osait applaudir *le Cid* en dépit du cardinal, se prenait de passion pour ou contre un sonnet, et qui, voulant relever ses plaisirs d'une pointe d'héroïsme galant et d'aventure guerrière, jouait à la Fronde entre deux tragédies. Je me croyais transporté pour un soir dans la *chambre bleue* d'Arthénice ; j'en reconnaissais les hôtes familiers; j'entendais la voix de tous ces disparus, soudainement évoqués.

Mais ce qui ajoutait une saveur étrange à cette sensation imprévue et rare, c'était de la goûter à cent lieues de Paris, dans un vieux château de Hollande.

(Journal des Débats.) Philippe Godet.

* * *

Le Gateau des Rois. — La fête de l'*Epiphanie* ramène, chaque année, un usage sur l'origine duquel les auteurs ne sont pas d'accord : manger le gâteau des Rois. Les uns le regardent comme un reste des saturnales du paganisme; les autres, avec le savant Bergier, pensent que, dans la primitive église, l'Epiphanie étant précédée d'un jeûne rigoureux, on se dédommageait ensuite dans un repas de famille, à la fin duquel on mangeait un gâteau dit Gâteau des Rois; au milieu se trouvait une *fève* qui faisait décerner à celui qui la trouvait le titre de Roi.

Nous ne voulons pas examiner ici ces opinions diverses. Il nous suffit de constater l'usage et de faire remarquer que le peuple sut attacher à cette coutume une pensée chrétienne, en réservant du gâteau une portion pour le pauvre. C'est ce qu'on nomme *la part à Dieu*. Dans beaucoup de familles, on croit que cela porte bonheur durant l'année, quand la fève se trouve dans la part du bon Dieu.

Le Roi, voulant donner à son deuil quelque trève,
Et divertir toute la Cour,
Dans Versailles, ce riche et superbe séjour,
Avec grand apparat, fit un Roi de la fève.
Ce n'était que le roi d'un jour :
Que le roi de la fève est pauvre sire!
Il règne pendant un repas.
La nappe ôtée, adieu tout son empire :
C'était César, ce n'est plus que Lycas.

Pendant le repas, on buvait à la santé du roi de la fève.

Crions tous : — le roy boit,
De forte haleine
Vuider ore se doit
La tasse pleine.

Elisons quelque roy
Qui aime à boire,
Le vin chasse l'esmoy
De la mémoire.

Amis, en ce repas,
Beuvons sans trève;
Nous n'élirons là-bas
Un roy de fève.

Aux Louvres aussi bien
Qu'aux maisonnettes,
La mort n'épargne rien
De sa sagette.

Il ne nous faut nourrir
Longue espérance;
On voit souvent mourir
Qui, sain, n'y pense.

(*Œuvres d'Amadis Jamyn*. 1579.)

Après le repas, dans certains pays, le jour des Rois, à l'heure où, sous chaque toit, se faisait le repas de famille, les pauvres, les petits chevriers allaient, en chantant, de porte en porte demander la part à Dieu.

Avant de chanter les trois derniers vers, un des chanteurs pénétrait dans la maison, s'avançait vers le foyer, y prenait un charbon rouge, le jetait par terre comme pour purifier le sol, et sortait en achevant son couplet. — Peut-être était-ce une réminiscence d'une vieille coutume ardennaise. La veille du jour des Rois, on allumait des torches de paille avec lesquelles on parcourait les jardins, en prononçant des malédictions contre les animaux malfaisants.

Ecoutez, seigneurs bourgeois,
Nous prions Dieu et saint Eloy,
Le grand saint Hubert, notre Ardennois,
Qu'ils vous donnent bonne santé,
Bonne santé à volonté.
Quant nous serons tretous morts
Et dans la terre boutés,
Point de parents ni d'amis
Ne nous viendront visiter.
Voilà la mort! Qu'en ferons-nous?
En la jetant elle fleurira
A l'honneur des trois rois. --

(*Chanson de Gespunsart, Ardennes.*)

Dans beaucoup de villages, à la nuit tombante, le jour des Rois, les jeunes filles, elles aussi, par groupes de cinq à six, la tête cachée dans leur mante, un panier neuf au bras, allaient chanter les couplets suivants à la porte des maisons où l'on fêtait les Rois. — On les faisait entrer, et elles recommençaient leur chanson; après avoir tenté de les reconnaître, on leur donnait du gâteau.

Bonjour, dame de céans,
Vous et votre compagnie :
Si je viens ici présent,

Ce n'est pas par gourmandie,
Mais c'est pour l'amour de Dieu...
Donnez-nous la part à Dieu !

Si vous ne voulez la donner,
Ne nous faites pas attendre,
Car il fait bien froid. Voyez,
J'ai ma compagne qui tremble,
Nous tremblons bien toutes deux.
Donnez-nous la part à Dieu !

La part à Dieu, ma bonne dame,
La part à Dieu, s'il vous plaît !

(Chanson chantée dans les départements de l'Yonne et de l'Aube.) *(Courrier de la Champagne.)*

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

La Pierre Tombale de saint Remi

Évêque de Reims

I

Le « Grand Testament » de saint Remi, évêque de Reims, soulève une question préjudicielle d'authenticité. Il abonde en indications techniques, minutieuses, sur la propriété foncière. Dans l'énumération des manses, bois, terres et vignes, le propriétaire soucieux de ses intérêts fait oublier le saint. Peut-on supposer que le prélat, devenu son apologiste, se soit appliqué à composer sa propre autobiographie ; à mettre en évidence les faits de sa vie glorieuse pour se placer « au-dessus de tous les évêques de la Gaule », eux présents ?

Deux textes dits « Grand » et « Petit Testament » sont universellement connus, mais l'existence d'un troisième texte aujourd'hui égaré, n'est pas improbable. Elle semble démontrée par une indication tirée de la Vie de saint Germain d'Auxerre.

Saint Héric dédiait au roi, en 876, un *Recueil* hagiographique. Apologiste de saint Germain, il donnait sur la vénération du prélat rémois pour l'évêque bourguignon, un passage significatif. Nous le plaçons vis-à-vis du texte ordinaire du Grand Testament.

« Je laisse..... à l'église de Saint-Germain que j'ai fait construire sur le territoire de Reims, deux sous. A l'église des saints martyrs Cosme et Damien, bâtie sur le terrain de la métropole, deux sous. » (Desailly, *Authenticité du Grand Testament de saint Remi*, p. 38-103.)

« Le très-saint et très-illustre en toutes choses Remi, incomparable archevêque de Reims, avait élevé de sa propre main, *propria manu*, une basilique en l'honneur du bienheureux Germain, dans le lieu même *où il avait décidé d'être enterré*, à peu près à un mille de la ville de Reims, nous le savons par l'antique autorité de son testament, *ut vetussima testamenti ejus pandit auctoritas*. Bien que très ancienne, cette église subsiste encore aujourd'hui. » (Vie de saint Germain d'Auxerre, 31 juillet. Recueil des Bollandistes.)

Saint Héric, indiquant le choix de l'église Saint-Germain pour la sépulture de saint Remi, cite « l'autorité » d'un Testament que nous n'avons plus. Il serait osé d'infirmer la valeur de son témoignage quand il prend soin de rappeler (876) que l'église rémigienne subsistait encore de son temps.

On doit à Milon, évêque de Thérouanne (1131-1159), suffragant de l'église de Reims, une Vie de saint Principe, évêque de Soissons, frère puîné de saint Remi. A propos de l'inhumation du prélat soissonnais dans la chapelle de sainte Thècle, Milon fournit une leçon plus complète d'un passage du Grand Testament, mis en regard[1].

« Je lègue à l'église de Soissons, Sablonnières-sur-Marne, que m'a donnée le roi Clovis, et dix sous, pour qu'elle fasse commémoration de mon nom. Quant à Sablonnières-sur-Marne, je l'ai légué à mes héritiers[2]. »

« Je laisse Sablonnières-sur-Marne et dix sous à l'église de Soissons, pour qu'elle fasse commémoration de mon nom. De même, j'ai légué Sablonnières-sur-Marne à mes héritiers, en faveur de l'âme de mon frère Principe. Quant à la chapelle de sainte Thècle, située hors des murs de Soissons, — où j'ai déposé le corps de mon frère Principe, — je lui laisse quatre sous[3]. »

A la fin du XIIIe siècle, on conservait aux Archives de l'église de Reims un texte du Testament de saint Remi. Ce manuscrit est perdu. Edouard de Barthélemy en avait retrouvé l'indication dans une charte provenant du fonds de Saint-Memmie-lez-Châlons. « Je ne publie cette charte, dit-il, que parce qu'elle mentionne le manuscrit dans lequel était conservé, à Reims, le Testament de saint Remi, en 1296, et rapporte le legs fait par ce saint prélat au monastère[4].

Ce manuscrit est visé dans une pièce officielle :

1496, 4 juin. — Main levée, par le Grand Maître des Eaux-et-Forêts, de la saisie des usages et pâturages de la terre des Potets (Ardennes), sur la vue du Légendaire ou Passionaire

1. Vie de saint Principe. 5 septembre, Recueil des Bollandistes.
2. Desailly, *Auth. du Grand Testament de saint Remi*, p. 149.
3. d° *ibid.*, p. 53-54.
4. Archives départementales. Fonds de l'abbaye de Saint-Memmie. E. de Barthélemy. Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne. 1861, t. I, p. 363.

d'hiver de l'église de Reims, dans lequel est inséré le Testament de saint Remy [1].

Larisville, moine de l'abbaye de saint Remi, au milieu du XIVe siècle, écrivant la vie du pontife, dit qu'il *laissa à son Église les dix-sept villages de la terre des Potez.* De ces villages ardennais, le Grand Testament publié mentionne seulement Aubigny et Blombay.

« Ayant donc fait et très sagement composé son Testament, le même père l'a signé de sa propre main, et, pour le rendre plus inattaquable et le mettre à l'abri de toutes altérations, il l'a fait approuver et ratifier par quelques-uns de ses disciples, au nombre de *dix-sept* alors près de lui, qui le signèrent de leurs propres mains; quelques-uns y apposèrent leur sceau, puis il le sanctionna de diverses censures [2]. »

Non compris celle de saint Remi, le Grand Testament porte *quinze* signatures et non dix-sept, mentionnées par le moine rémois.

Il résulte des trois textes précités qu'au IXe siècle saint Héric d'Auxerre donne une clause inédite en notifiant le choix de l'église Saint-Germain pour la sépulture de saint Remi. Il est suivi, au cours du XIIe siècle par Milon, de Thérouanne, à propos du legs de saint Remi à l'église Sainte-Thècle de Soissons. Enfin, Larisville, fils spirituel du prélat, modifie le chiffre connu des témoins du Testament auquel il ajoute deux signatures.

Séparés chacun par deux siècles dans le cours des âges, ces historiens religieux : saint Héric, Milon, Larisville, n'ont pas inventé ce qu'ils racontent. Jamais leurs assertions ne furent contestées par les contemporains. Pour nous, ces trois auteurs connurent *un* ou *des* textes, aujourd'hui perdus, du Grand Testament.

L'opinion favorable à l'existence d'un autre texte, acquiert plus de force si l'on tient compte du formalisme d'Hincmar. Son neveu, évêque de Laon, ayant excommunié ceux qui protestaient contre un recueil de Décrétales, fut blâmé par le métropolitain. Hincmar rappela (868-870) au suffragant les règles du droit. Il démontra les nullités de l'excommunica-

1. Lemoine. Inventaire... du Chapitre de N. D. de Reims, t. III, première partie. (Bibl. de Reims.)

2. Le manuscrit de Larisville est conservé dans la bibliothèque municipale de Reims.

Desailly, p. 151-159.

tion, insistant *particulièrement* sur l'oubli, dans la souscription, *de la date du Consulat*.

C'est le cas du Grand Testament attribué à saint Remi, actuellement privé de la date consulaire, sans mention d'année ni d'indiction. Tel qu'il est, il serait absolument rejeté par Hincmar, trop habile pour revendiquer les biens de l'Eglise de Reims, avec un titre vicié, illégal et non daté.

On peut discuter sur la valeur des différents textes testamentaires. Mais il semble impossible d'expliquer la contradiction d'Hincmar, touchant l'emploi des formules légales, sans admettre la coexistence d'autres exemplaires du Testament complet.

Il faut remarquer qu'Hincmar, dans la Vie de saint Remi, n'a pas publié le Grand Testament, amplification du texte antérieur, auquel on a joint les mentions de propriétés et ce qui nous choque sur le caractère attribué à saint Remi.

Si l'on s'en rapporte au texte publié par le prélat rémois, la valeur et l'époque de l'instrument deviennent probables. La physionomie morale de saint Remi se dégage et s'épure à la lecture du Petit Testament rédigé, nous dit-on, en prose rhythmée, usitée avant et depuis le VIe siècle. Celui-là, seul, semble avoir des paragraphes d'une authenticité indiscutable.

II

Dans le Grand Testament, sur le point spécial de la sépulture de saint Remi, objet de ces pages, on rencontre sept paragraphes se rapportant à l'inhumation du testateur. Nous les réimprimons, sans commentaires, d'après l'édition des œuvres de Flodoard, donnée par Lejeune et publiée par l'Académie de Reims. Nous suivons aussi le texte adopté par M. l'abbé Desailly, défenseur convaincu de l'authenticité du Grand Testament de saint Remi.

1. « Au nombre de ces biens se trouve Sault (Saint-Remi), que ma cousine Celsa te donne par mes mains, (sainte Eglise de Reims), et Heutrégiville, don du comte Huldéric. *Que leurs revenus servent à la couverture du lieu que mes saints frères de la Province auront choisi pour ma sépulture. Ce lieu appartiendra spécialement à mes successeurs sur le siège épiscopal de Reims*[1]. »

1. « Je veux que l'on donne aux quarante veuves qui demandent leur vie sous le portique de l'église, trois sous quatre deniers ; une partie des

II. « Quant à Crugny, à *Fère-en-Tardenois* et à quelques autres villages que le roi très chrétien Clovis avait donnés à Geneviève, très sainte vierge de Jésus-Christ, pour fournir aux frais des voyages qu'elle faisait très souvent à Reims, dont elle venait visiter l'église, et qu'elle a assignés à la nourriture de ceux qui y servent Dieu, je confirme ses dispositions et j'ordonne que Crugny soit assigné au service du futur évêque, mon successeur, et aux réparations de l'église cathédrale; que les revenus de *Fère* soient employés à perpétuité au service du même évêque, *et aux réparations de l'église où reposera mon corps.* »

III. « Je veux que les biens qui l'ont été donnés (Eglise de Reims) dans la Septimanie et l'Aquitaine, et dans la Provence par Benoit, dont la fille me fut envoyée par Alaric et fut, par la grâce du saint Esprit, non seulement délivrée des liens du démon, mais encore rappelée à la vie par l'imposition de ma main pécheresse, je veux, dis-je, que ces biens et les villages d'Austrasie et de Thuringe soient employés à perpétuité à l'entretien de ton luminaire *et de celui de l'église où reposera mon corps*[1]. »

IV. « Je laisse.... à l'église des saints martyrs Timothée et Apollinaire, où, *s'il plaît à Dieu, et si mes frères et mes fils les évêques de notre province y consentent, j'ai dessein d'être inhumé, quatre sous.* »

V. « A la matricule de Notre-Dame appelée Hospice des Pèlerins, où douze pauvres demandent l'aumône, on donnera un sou. *Je veux que cette matricule soit entretenue au lieu où il plaira à mes frères et mes fils de faire reposer mes os;* et afin que jour et nuit ils prient le Seigneur pour mes fautes et mes péchés, j'ajoute de mes biens patrimoniaux aux legs que leur ont fait mes prédécesseurs pour leur subsistance, les villages d'Echarson et de Saint-Etienne, et tout ce qui m'est échu par succession à Hermonville. »

VI. « Loup, évêque, et Agricole, prêtre, mes héritiers, vous partagerez mes porcs également entre vous. Friarède, que j'ai acheté quatorze sous pour le sauver de la mort, en retiendra deux que je lui cède, *et en donnera douze pour faire une voûte à*

dîmes de Chaumuzy, de Taissy et La Neuville a été affectée jusqu'ici à leur nourriture ; je veux qu'on y ajoute encore à perpétuité *une partie des revenus d'Heutregiville* dont j'ai parlé plus haut. »

1. On lit dans un manuscrit du XIIe siècle, à la suite de vers sur la Genèse, une lettre, sans date, des religieux du monastère de Saint-Remi de Reims, à ceux du Mont-Cassin. Ils envoient, à ces derniers, la copie d'une lettre adressée par saint Benoit à l'évêque de Reims. Le saint raconte qu'il a chassé le démon possédant la fille de Benoit, comte de Frise ? Ce document, aussi étrange qu'apocryphe, se lit dans le *S. Gregorii moralia in Job*, conservé à la Bibliothèque de Charleville. Inutile d'insister sur la coïncidence du nom des miraculées, rémoise et hollandaise, et sur le genre identique de la maladie.

l'église des saints martyrs Timothée et Apollinaire. Tels sont mes dons, mes legs et mon testament. »

VII. « Après que mon Testament a été clos et scellé, il m'est venu à la pensée de léguer à l'église des saints martyrs Timothée et Apollinaire, un bassin d'argent, du poids de six livres, *pour que le prix en soit employé à la construction du monument qui doit renfermer mes restes.* »

Suivant ces textes, l'évêque de Reims, au cours de la rédaction publique de son Testament, se désintéressait du lieu où il devait être inhumé. Il en délègue le choix définitif à ses confrères de la Province ecclésiastique : incline ensuite pour l'église Saint-Timothée « s'ils y consentent » et lègue à ce temple des fonds pour l'édification d'un tombeau. Le testateur enchaîne ainsi la liberté de ses « frères », préjuge leur décision finale par des libéralités préventives, sans manifester formellement sa *volonté* d'inhumation à Saint-Timothée.

Tous ces paragraphes sont étranges, ils s'enchaînent mal, et manquent de la netteté habituelle des testaments.

Moins réservé sur le sort de sa dépouille mortelle, quoique chargé d'ans, de mérites et consécrateur de Clovis, nous voyons le pontife se prémunir contre l'oubli. Héritier des premières traditions chrétiennes, des sentiments manifestés par les martyrs et les confesseurs, l'évêque ne veut pas périr dans la mémoire des hommes. Les précautions accentuent sa méfiance. Il assure la conservation indéfinie de ses restes, en dehors des lois morales qui s'imposent aux Rémois, par des mesures pratiques, des garanties financières.

Ces préoccupations bien humaines nous paraissent inconciliables avec le caractère sacré du prélat. Un regard jeté sur les tombes franques, mérovingiennes et carolingiennes, cuves en pierre, à l'aspect morne, désolé, fait ressortir la singularité des prescriptions épiscopales. Saint-Remi aurait-il méconnu la modestie évangélique ? Si oui, fidèle au fier début de l'acte pseudo-testamentaire, il entrait dans l'Eternité « conformément au droit prétorien ».

La légende, douze fois séculaire, rapporte qu'après la mort de saint Remi, arrivée le 13 janvier 533, son corps fut dirigé vers l'église de Saint-Timothée (établie sur la place de ce nom, entre les rues Saint-Sixte et Dieu-Lumière). Sorti de la ville par la porte Basée, le cortège, suivant la voie Césarée, bordée de monuments païens et chrétiens, approchait de l'église choisie, quand soudainement le cercueil, devenu trop lourd, motiva un arrêt forcé. Voyant dans ce fait merveilleux un

avertissement du Ciel, on voulut d'abord porter le cercueil à l'église Saint-Agricol (Saint-Nicaise), puis à Saint-Sixte. Enfin, le convoi cherchant une direction, quitta la route romaine, avec le précieux dépôt, soudain allégé. Il s'infléchit à droite et parvint, écrit Marlot, « à la petite chapelle dédiée à saint Christophe, martyr de Lycie, dont le pourpris n'étoit pas encore ennobly de Reliques, ny de monument d'aucun S. Confesseur, ayant servy jusques là de cimetière à l'Eglise de Reims, ses entrées et issues étans continuellement ouvertes et négligées[1] ».

Ici, l'application d'une légende banale, à la pesanteur du saint corps, sert à expliquer, comme partout ailleurs, le choix insolite du lieu de la sépulture et n'offre rien de particulier à Reims.

On sait peu de chose sur la topographie de ce quartier extérieur du vieux Reims. Il paraît, au VIe siècle, occupé par les églises primitives. Le culte chrétien d'abord secret, puis toléré, eut ses temples dans ce faubourg avant de pénétrer en ville. Ils sont placés sous les vocables gréco-romains de Timothée, d'abord, puis de saint Christophe, de Maurice, en souvenir de la Légion Thébéenne, d'Agricol, de saint Sixte, premier évêque rémois. Enfin, saint Remi aurait fondé sur les carrières, dites *catacombes*, entrailles de la ville, l'église des Saints-Martyrs. Celle de Saint-Germain, basilique, s'élevait, d'après Mabillon, *devant le portail* de l'oratoire dédié à saint Christophe. Quelques historiens nient la situation topographique de cette église, fondée, dit-on, par l'évêque Romulphe, mort vers 596.

III

D'abord inhumé dans un cercueil en pierre (Flodoard et

1. LE TOMBEAV DU GRAND SAINT REMY APOTRE TVTELAIRE DES FRANÇOIS. *Ses translations miraculeuses, et les respects que nos Roys luy ont rendu en divers temps, avec la cinquiesme translation désignée pour la présente année* 1647. Par Dom GVILLAVME MARLOT, Docteur en Théologie, et grand Prieur de l'Abbaye S. Nicaise de Reims. Ordre de Saint Benoit. A REIMS. Chez FRANÇOIS BERNARD, Imprimeur. 1647.

In-8° de 12 ff. non chiffrés, 231 p. 1 f. bl. 6 ff. non chiffrés. Quelques exemplaires sont ornés d'une vue du Tombeau de saint Remi, gravée par le châlonnais Edme Moreau.

Suivant l'usage, les sonnets laudatifs, adressés à l'auteur, précèdent le texte du volume. Celui de P. Paulin, de Beauvais, prédicateur capucin, assure que l'œuvre de Marlot dispute le prix aux sculptures rappelant le mérite du tombeau, édifié par l'abbé de Lenoncourt, et que le plus grand miracle rémois est celui de Marlot, dont

Vn TOMBEAV de papier verra la fin du monde.

Marlot), placé au fond d'un double caveau, creusé au milieu de la petite église de Saint-Christophe, endroit qui correspond, à peu près, à l'entrée du chœur de la basilique de Saint-Remi, vers la droite, le corps du prélat y demeura juste un siècle. L'église Saint-Christophe avait été agrandie, et l'évêque Sonnace, qui fit relever le saint corps, le plaça dans une crypte.

En 852, l'archevêque Hincmar, après la rénovation de l'ancienne chapelle de Saint-Christophe, exhuma les reliques de saint Remi de leur asile souterrain et les déposa dans un tombeau, élevé de deux mètres au-dessus du sol, dominant la crypte édifiée par Sonnace.

Halduin, abbé du monastère d'Hautvillers (841-853), composa des vers explicatifs de la translation.

En voici le texte :

Le premier docteur des Francs, le premier pasteur de Reims, saint Remi, repose dans ce tombeau. Longtemps, veillant sur la bergerie et le troupeau de son Seigneur, *il demeura enfermé sous les parvis de ce temple.* Aussitôt que son peuple écoutant sa doctrine grandit dans la foi, aussitôt on vit ce temple s'élever. Pour qu'il vît son peuple de plus haut, pour que le peuple vît aussi son père dans la foi, *ses dépouilles sacrées furent exhumées pour être déposées dans ce tombeau.* Le roi Charles, l'illustre fils du roi Louis, l'archevêque Hincmar, agrandissent ce temple enrichi de leurs dons et élèvent ce tombeau en l'honneur de celui qui fut le plus illustre pontife des Francs.

L'an de Notre-Seigneur 852, le IV des calendes de juin, l'an XII du règne de Charles, l'an XIII de l'élection d'Hincmar à l'épiscopat. Indiction XV[1].

Hincmar substitua, à ceux-ci, des vers latins de sa composition. Il fit inscrire sur la châsse de saint Remi l'éloge « de l'illustre prélat » et le sien propre.

Les choses restèrent en cet état jusqu'à la construction de l'église actuelle. Le moine Anselme, témoin oculaire de ce qu'il écrit, donne l'indication précise des travaux exécutés en 1048, sur l'ancienne sépulture de saint Remi[2] :

Lorsque les murs des bas-côtés de l'église furent construits de toute part et que le faîte de la nef eut atteint une plus grande hauteur, on *rasa* la vieille église, dédiée jadis par Hincmar, et l'on

1. Flodoard. Hist. de l'église de Reims. Edit. Lejeune. — Mabillon. Vetera Analecta, I, p. 416.

2. Anselme. Itin. Leonis IX. Bolland. 1er octobre.

couvrit d'un toit provisoire le chœur des moines, afin qu'ils pussent vaquer aux offices divins, sans être exposés aux intempéries. *Au-dessus du sépulchre de saint Remi*, on fit un mausolée assez petit, mais soutenu par des colonnes et des arceaux qui ne manquaient pas d'élégance. Anselme rapporte que lors de la construction de l'église, plusieurs membres du clergé employèrent, d'eux-mêmes, leurs chariots et leurs bœufs au transport des matériaux.

Le 2 octobre 1049, un pape français, Léon IX, assisté des archevêques de Reims, Trèves, Besançon, Lyon, des évêques de Senlis, d'Angers et de Nevers, consacrait la nouvelle église et le tombeau de saint Remi.

La sépulture primitive du saint avait été fermée par une dalle tumulaire. Elle fut maintenue en place lors de la translation de 633, et les historiens rémois (Dom Chatelain, Lacatte) assurent qu'on la voyait encore à Saint-Remi à la fin du XVIIIe siècle. Les croquis qu'ils en fournissent ne se rapprochent en quoi que ce soit des types observés dans l'ornementation et la forme des lettres des rares inscriptions du VIIe siècle.

Respectée, semblait-il, dans le remaniement du pavé de l'église Saint-Remi (1752), la pierre, dite de Sonnace, avait disparu dans la dévastation de l'édifice, converti en manège pendant la Révolution.

Elle n'était pas brisée, et ce fut par une circonstance fortuite que nous la retrouvâmes, le 15 mai 1859, sur les indications de M. Menu-Picart.

Quelques rémois se rappellent encore les courses enfantines exécutées sur le chemin de ronde de l'église Saint-Jacques, divisé en cours communes.

En sortant de l'église, par le petit portail ouvert sur la rue de Vesle, on remarquait, à droite, une porte ouvrant sur le chemin de ronde. On voyait, alors, à quelques pas, un petit mur, construit avec des fragments de sculpture et d'architecture. Dans l'angle de ce mur, à droite, sur le parement apposé à l'entrée du passage, butant entre l'église, une pierre blanche, sorte de granit, attirait l'attention : elle montrait çà et là quelques lettres et des traits gravés.

Nous ignorions le sort de la dalle antique, quand la vue du croquis levé en 1859, par Menu-Picart, excita la curiosité des érudits. Avait-on laissé perdre une inscription chrétienne du VIIe siècle ?

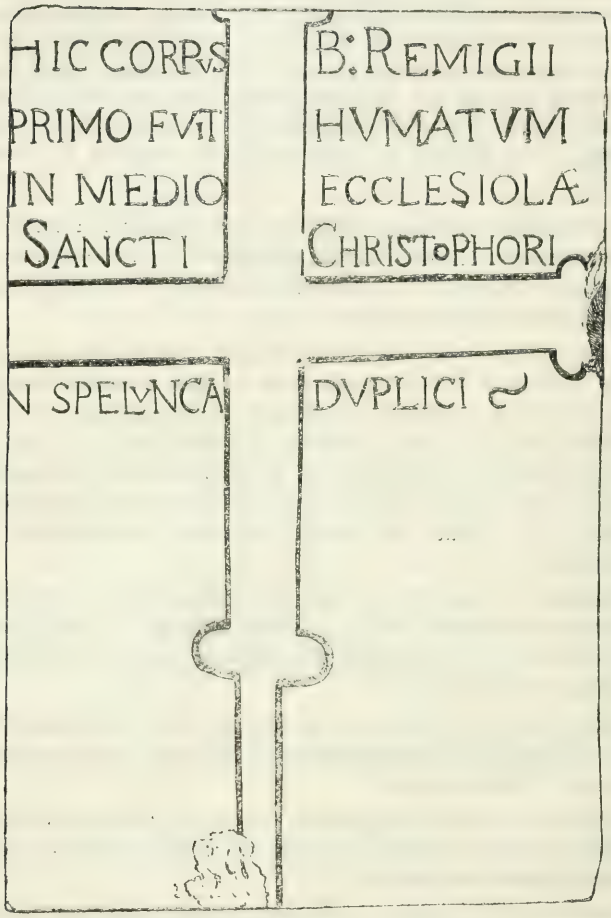

M. Anatole de Barthélemy, qui s'intéressait à la recherche du monument remigien, demanda au très obligeant archiviste de la ville de Reims, M. Demaison, un concours amical. Aujourd'hui, l'enquête est faite, bien faite. La lettre suivante en résume les phases :

Reims, 16 janvier 1892.

Monsieur,

Je me suis mis à la recherche de l'inscription si intéressante que vous m'avez signalée, lors de ma dernière visite à Paris, et j'ai complété seulement, il y a quelques jours, mon enquête, dont je viens aujourd'hui vous communiquer les résultats.

Je me suis transporté aux abords de l'église Saint-Jacques, à l'endroit précis indiqué. Tout d'abord, j'ai éprouvé une déception, en constatant que la muraille où notre monument devait être encastré, avait été démolie pour faire place à un mur moderne en briques. Je désespérais donc du succès, quand mon attention a été attirée par une grande dalle appuyée contre le mur de la nef de l'église. Je la fis retourner et j'eus le plaisir d'y reconnaître l'inscription relevée en 1859.

Cette inscription a un aspect assez étrange. Elle offre certains traits qui lui donnent un cachet d'ancienneté, entre autres des petites lettres inscrites dans des lettres plus grandes, par exemple dans le mot SPELVNCA. Mais, d'autre part, elle présente des caractères absolument modernes; ainsi, les mots : B. REMIGII sont pourvus de majuscules ! J'en conclus que le texte n'est point l'inscription primitive; mais que celle-ci devait avoir été déjà renouvelée vers le XVIIe siècle, et refaite sur un modèle plus ancien.

Cette conjecture a été pleinement confirmée par un renseignement manuscrit que j'ai trouvé récemment sur les marges d'un exemplaire de la *Metropolis Remensis historia* de Marlot, annoté vers la fin du XVIIe siècle par un érudit rémois, Simon Coquebert. On voit sur une feuille annexée à cet ouvrage (T. I, p. 178), un fac-similé exact de notre inscription, avec une note indiquant que *la pierre était à l'origine simplement marquée d'une croix.*

Voici la copie de cette note :

« Cette inscription... se trouve gravée sur une ancienne pierre au bas du chœur de l'église de Saint-Remy, au pied du siège qui est au bas de cellui du prieur, c'est à dire sur le pavé qui est à main droite un peu avant que de sortir du chœur pour entrer sous la porte du jubé qui conduit à la nef de la mesme église. Cette pierre conservée au dessus des premiers degrez de la montée de l'ancien pupitre ou jubé bati en 1578, laquelle, au batiment du nouveau pupitre ou jubé en 1648, l'on a couché par terre au même endroit ou elle étoit auparavant élevée de terre, n'a esté d'abord que marquée d'une croix, comme elle est icy représentée, et en 1648, l'on y a gravé, à costé de la croix, cette inscription dans la mesme disposition qu'elle est aussi icy reportée. »

Ce dernier détail diminue considérablement, surtout au point de vue épigraphique, l'importance de cette inscription commémorative, que j'ai eu la chance de retrouver intacte. Je n'en suis pas moins satisfait d'avoir pu résoudre ce petit problème archéologique et vous fournir, à ce sujet, les éclaircissements que vous m'avez demandés.

IV

Les faits s'accordent avec la tradition de l'Église de Reims pour affirmer que l'emplacement de la première sépulture de

saint Remi fut toujours indiqué par un signe extérieur. Renouvelé, on le maintint sur place après le transfert des ossements dans un tombeau, d'abord surélevé au même endroit, puis reporté en arrière. La dalle érigée par Sonnace (633) dut être conservée dans l'église d'Hincmar (852), enfin remplacée par celle-ci, au milieu du XIe siècle.

Notre dalle remonte à l'époque de la rénovation complète du vieux temple : gravée en hauteur, elle se trouvait placée le pied vers la grille du chœur moderne, à droite, dans la situation d'une fermeture de caveau, la descente aux pieds du spectateur.

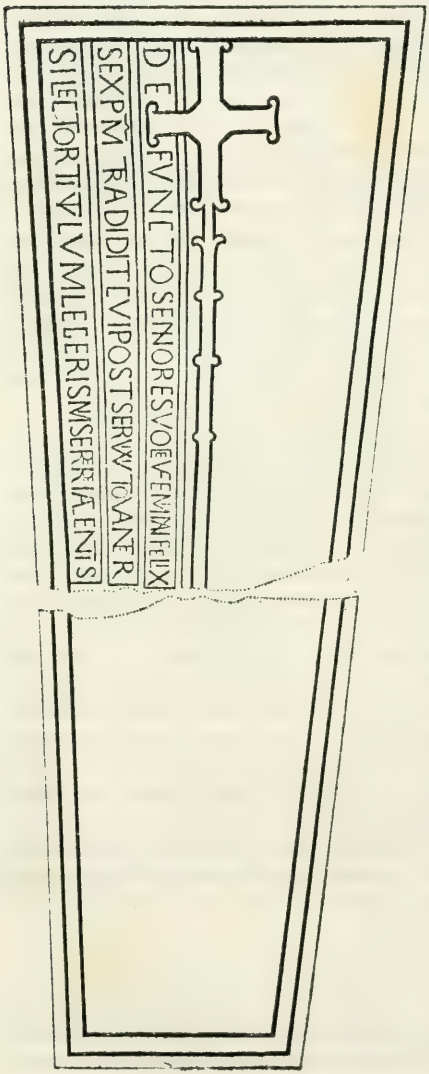

Incorrectement dessinée, la croix, aux bras noueux, trilobés, incomplète en partie, appartient aux types adoptés au Xe et au XIe siècles. Sa forme est absolument carlovingienne. Moins correcte que celles sculptées par les artistes des XIIe et XIIIe siècles, elle présente un aspect rudimentaire et naïf, presque grossier.

Une pierre tombale, à croix gravée, découverte en 1873 au cimetière Saint-Marcel, à Paris, offre une grande analogie avec la dalle remigienne. Sur le monument parisien, conservé au Musée Carnavalet, la forme de la croix à nœuds est aussi carlovin-

gienne et peut remonter au onzième siècle et même au dixième[1].

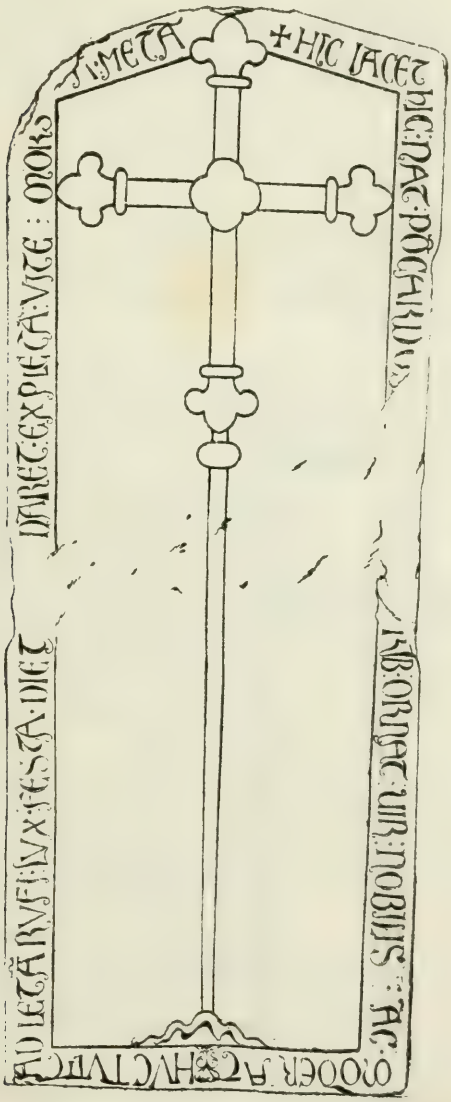

1. Nous devons cette indication à M. de Lasteyrie, de l'Institut, professeur d'archéologie à l'Ecole des Chartes. La figure est empruntée aux Inscriptions de la France du ve au XVIIIe siècle, par Guilhermy. *Paris, Imp. nat.*, 1883, tome V, in-4°, p. 90-91.

Une pierre tombale, conservée à Cauroy-lez-Machault (Ardennes), montre un type de croix similaire. Quoique postérieur, il appartient évidemment à la même famille ornementale. C'est toujours la croix aux bras trilobés, terminée en fer de lance, occupant toute la surface de la pierre, bordée par une inscription. Le monument ardennais est correct, d'un bon style, voisin de la transition qui délaisse la croix emblématique pour la figuration effective des inhumés.

La pierre tombale de Poncard, remonte à la première moitié du XIIIe siècle. Aujourd'hui encastrée dans la façade de la maison habitée par M. Deville-Simonet, à Cauroy, elle a été trouvée, en 1880, dans une terre dite le cimetière de Warny, sous une masse de décombres d'incendie. Le feu l'a calcinée transversalement[1].

On conserve au Musée de Cluny, une dalle crucifère du XIIIe siècle, trouvée dans les ruines de la commanderie de Saint-Jean de Latran; elle est curieuse et Guilhermy en a donné la reproduction, ainsi que de celle de maître Guérin provenant, dit-on, de l'ancienne église de Saint-Marcel, à Saint-Denis.

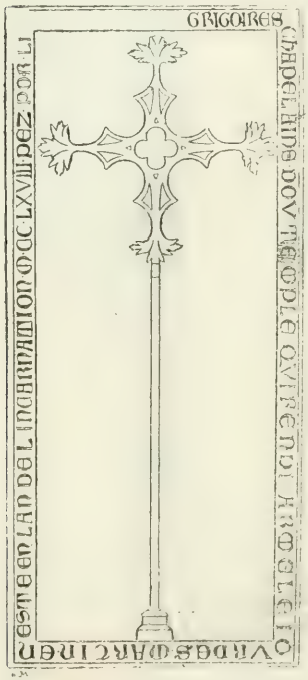

Le milieu de la dalle, occupé par la croix est muet, l'inscription se lit en bordure, à droite de la pierre, mais le dessous des bras de la croix est occupé par des attributs d'architecture : règle, truelle et compas.

Le portail de l'église de Mauvages (Meuse) montre une croix du treizième siècle dont la branche inférieure est terminée en fer de lance. Deux colombes affrontées, dit M. Maxe-Werly, posées sur les bras de la croix, précisent le caractère symbolique de ce monument précieux, au dessin ferme et correct.

C'est à la région laonnoise que nous empruntons le type complet

1. Epigraphie ardennaise. Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers, ou relatives à la région, par le docteur H. Vincent. *Reims, Matot, impr.*. 1892, in-8°, p. 129-132.

de la croix fleuronnée du XIIIe siècle, avec l'inscription gravée en bordure.

Conservée à Laon, dans l'ancienne chapelle du Temple, cette pierre tombale datée (1268) montre l'épanouissement complet de la croix tumulaire. Elle termine l'évolution de la flore ornementale esquissée sur la dalle de saint Remi, plus accusée sur la pierre de Poncard, et terminée ici, au point fixe où la surcharge nuirait au caractère funèbre du monument laonnois [1].

L'aspect général des pierres du cimetière de Saint-Marcel, à Paris ; de Cauroy-lez-Machault (Ardennes) ; de la chapelle des Templiers à Laon ; nous amène à parler de l'inscription qui manque à la dalle rémoise, l'exécution du texte gravé en 1648 mise hors de cause.

L'archéologie chrétienne fournit des indications nombreuses sur les pierres muettes, commémoratives de faits miraculeux, de sépultures sacrées. La dalle remigienne parait rentrer dans cette catégorie d'*ex-voto* discrets. A la rigueur, l'hommage muet, le souvenir intime, pouvait convenir à Reims, nul n'ignorant l'histoire des translations de saint Remi.

Etait-ce suffisant pour le pèlerin, visiteur de la basilique ?

Nous ne le pensons pas. Si la présomption morale est sans valeur, nous croyons trouver un témoignage direct, favorable à l'existence de l'inscription à travers les âges, dans le texte gravé en 1648.

Simon Coquebert (Marlot annoté) nous dit qu'en 1648 la pierre n'était marquée que d'une croix, mais il se tait sur la hauteur et la largeur du monument crucifère. Tel qu'il est, il a perdu, en tous sens, une bande importante. Le côté gauche est particulièrement rogné de 0^m10 en largeur (partant du bras inférieur de la croix) ; en plus, du côté droit, la mutilation a même attaqué le texte.

La pierre mesure actuellement un mètre de hauteur, 0^m69 de largeur. En complétant, par le prolongement des lignes, le dessin mutilé de la croix, on obtient 1^m53 de haut, 0^m84 de large. Si nous joignons à cette dimension une bordure à filets, pour l'inscription probable, avec un rebord saillant, nous arrivons à donner à la pierre une dimension de 1^m80 environ de

1. Edouard Fleury. Antiquités du département de l'Aisne. *Paris, H. Menu*, 1882, in-4°, 4e partie, p. 82.

A. de Florival. Congrès archéologique. Compte-rendu des séances tenues à Laon, en 1887. *Laon et Paris*, 1890, in-8°, p. 23-28.

hauteur, mesure normale, en rapport à ce que les ouvriers nomment dans leur langage imagé, une « *pierre de dimension* ».

Celles de la pierre de Poncard viennent à l'appui de nos conjectures : elles donnent actuellement : hauteur, $1^{m}88$ largeur en tête, $0^{m}60$, au pied, $0^{m}55$.

La vieille dalle remigienne fut-elle d'abord mutilée pour entrer dans un emplacement déterminé en 1578, lors de la construction du jubé ? On ne sait. En 1648 elle ne portait pas d'inscription.

On se demande pourquoi, si, à défaut de document graphique, la tradition n'avait pas conservé le souvenir d'un texte explicatif de la croix muette, les bénédictins de Saint-Remi, pris d'un beau zèle, firent graver celui que nous voyons aujourd'hui.

La leçon est évidemment ancienne. Qui aurait osé, en 1648, traiter simplement de « bienheureux » le grand Pontife rémois ?

Ici, la superposition du neuf sur l'antique semble indiquer l'existence et la copie servile d'un texte antérieur. Il y a une recherche évidente à l'imitation graphique d'un mode ancien dans le genre des lettres, dans l'emploi insolite, au XVIIe siècle, et dans l'exécution matérielle du mot SPELuNCA et du petit o de CHRIsToPHORI. Le graveur, esclave de la forme, suit un croquis dont il modernise les initiales.

N'oublions pas qu'il travaillait pour les plus illustres savants du siècle, familiers avec l'épigraphie, ne laissant rien au hasard dans la contexture des inscriptions. Pour nous, la disposition des lignes et des lettres fut imposée à l'artiste.

En ce cas, l'inscription reproduite aurait jadis été courante autour de la pierre, qui aurait alors donné un aspect similaire à la dalle de Poncard.

Quoi qu'il en soit, ce texte fut repris et gravé sur la pierre moderne, aujourd'hui conservée dans l'église Saint-Remi.

Matériellement nulle, sans valeur archéologique, elle remonte à peine au commencement du siècle. Quelques personnes en reportent l'origine au digne abbé Bertin, rénovateur de l'église Saint-Remi. Nous en donnons la reproduction comme exemple de la dégénérescence coutumière des copies d'inscription anciennes.

Le type primitif (?) de 1648 montre quatre lignes gravées au-dessus des bras de la croix, une ligne en dessous, tandis

que la copie divise les deux premières lignes au-dessus des bras de la croix latine et trois lignes au-dessous.

A remarquer le signe placé au mot SPELVNCA, indice de la tradition persistante d'une singularité épigraphique.

Cette pierre se trouve au milieu de fragments sculptés, recueillis dans la chapelle des Fonts baptismaux, sise à gau-

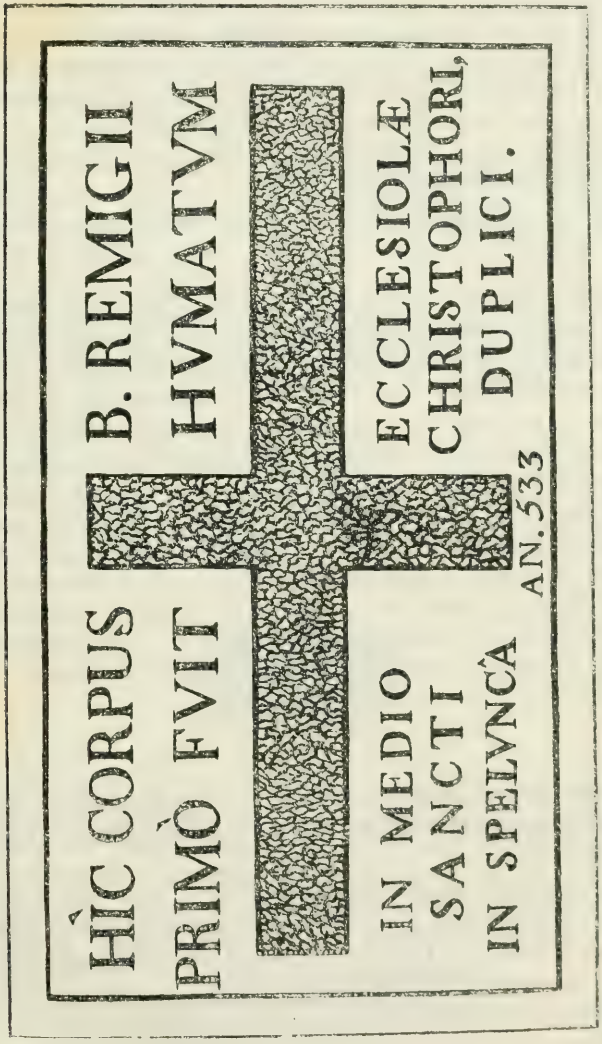

che du bras de la croisée droite, entrant par le portail méridional de l'église Saint-Remi.

Résumant tous les faits observés à propos de la pierre sépulcrale du grand évêque de Reims, il semble que nous n'avons plus certains textes du Testament dit de saint Remi.

Les paragraphes du document testamentaire, en ce qui touche la sépulture du saint, accusent des indécisions inexplicables. Le texte primitif paraît interpolé ou remanié.

D'accord avec la tradition, l'Eglise de Reims conserva toujours l'indication matérielle, indéniable, de la première sépulture de saint Remi, *inhumé* dans un double caveau.

Sonnace, évêque de Reims, pose (633) une pierre commémorative sur cet emplacement.

Elle est remplacée, au XIe siècle, par la dalle retrouvée en 1859 et 1892.

Sous la direction de M. Charles Givelet, archéologue rémois, cette pierre historique doit reprendre sa place dans l'église Saint-Remi. Sa restauration est confiée à M. Camu-Bernoville, qui doit sceller la dalle soit à une colonne, soit au mur, au plus près de son ancienne position dans le pavé de l'église.

En terminant, nous adressons nos remerciements aux personnes qui ont bien voulu s'intéresser au sort de la dalle remigienne. M. le docteur Henri Vincent, de Vouziers, nous a offert, avec son obligeance coutumière, l'estampage des pierres rémoises et ardennaises. Le cliché du monument de Saint-Marcel, à Paris, nous a été communiqué par l'Imprimerie Nationale, et nous avons emprunté à la publication de M. de Florival, un croquis de la dalle crucifère laonnoise.

V

Avec l'inscription de la dalle tumulaire de Saint-Remi, nous groupons quatre monuments subsistants de l'épigraphie remigienne.

Les nombreux textes, perdus et détruits, se lisent dans la plupart des ouvrages manuscrits et imprimés relatifs à l'évêque saint Remi et à l'église placée sous son vocable. M. Henri Jadart en a donné la bibliographie spéciale.

I. Nous n'avons rien rencontré d'antérieur à la bague mérovingienne, en or, sur le chaton de laquelle on lisait :

EVLOGIVS

Saint-Ange Poterlet, professeur de dessin au collège d'Epernay, nous avait communiqué sa trouvaille, sans nommer l'heureux possesseur du bijou. Il en avait pris des empreintes qui furent dispersées à la vente de son cabinet, en 1885.

Sans identifier formellement l'Euloge, nommé sur la bague, avec le seigneur d'Epernay, au VIe siècle, nous avons cru devoir noter l'existence contemporaine de cet objet précieux.

Un paragraphe du Testament, dit de saint Remi, résume ce que nous savons d'Euloge :

« Le village d'Epernay, que j'ai acheté à Euloge cinq mille livres d'argent, t'appartient, ô ma très-sainte héritière (Église de Reims), et non à des héritiers étrangers ; car c'est avec l'argent de ton trésor que j'ai payé, lorsque ce seigneur, accusé du crime de lèse-majesté, ne pouvait se justifier, et que, de concert avec toi, j'ai obtenu pour lui grâce non seulement de la mort, mais encore de la confiscation. J'ordonne en conséquence que ledit village d'Epernay soit, pour indemniser ton trésor, affecté perpétuellement à ton entretien et aux besoins de ton évêque[1] ».

II. En novembre 1874, au cours d'une séance de la Société de numismatique, E. Gariel et le vicomte de Ponton d'Amécourt communiquèrent, à M. Maxe-Werly, deux triens offrant en légende SANTI REMI VICO, attribués par les uns à l'Auvergne, par d'autres à la Provence.

Après avoir étudié les pièces qu'il restituait au pays rémois et groupé les documents confirmant sa thèse, M. Maxe-Werly s'adressa au bibliothécaire de Reims, Charles Loriquet, pour un supplément d'instruction (30 mai 1875). Ce dernier ne s'était jamais occupé de numismatique ; il s'intéressa vivement à la communication de son confrère à l'Académie de Reims et fit part de la découverte à la Compagnie.

En 1877, M. Maxe-Werly publiait une étude sur la mon-

1. Desailly. Authenticité, p. 21-22.

naie remigienne, qu'il attribuait au Vieil-Saint-Remi (Ardennes)[1].

Le bibliothécaire de Reims avait continué l'étude de cette même monnaie, et, en 1880, empruntant les figures au travail de M. Maxe-Werly, il rejetait l'attribution du Vieil-Saint-Remi (Ardennes), pour conclure en faveur du bourg de Saint-Remi-lez-Reims[2].

Une phrase de ce mémoire insinuait que l'auteur de la première note avait emprunté à l'écrivain rémois son argumentation pour conclure en faveur du village ardennais.

La priorité des recherches faites par M. Maxe-Werly fut établie à la Société de numismatique (séance du 14 février 1881), où l'on se montra « étonné de rencontrer de vrais savants, si riches de leur propre fonds, disposés à revendiquer tout ce que l'on trouve ».

En 1887, M. Deloche réclama les fameux triens pour la Provence[3].

Malgré son éloquent plaidoyer je crois, avec la plupart des spécialistes, que les triens mérovingiens à la légende VICO SANTI REMI — VICO SANTI REMIDI qui font partie du

1. Numismatique rémoise. Lettre à M. Anat. de Barthélemy. *Paris*, 1877, in-8°.

2. Triens mérovingiens du pays de Reims, à la légende *Vico Santi Remi* ou *Santi Remidi*, par Ch. Loriquet, *Reims*, 1880, in-8°.

3. Tiers de sous d'or à la légende *Vico Santi Remi* ou *Remidi*, par Deloche. (*Rev. Numismatique*, 1887, p. 119-175.)

Saint-Remy de Provence au Moyen-Age, par Deloche, *Paris*, *Imp. nat.*, 1892, in-4°.

Autrefois, on employait à Reims, pour les marches d'autels, bases et entre-pilastres, un marbre rouge provençal, dit « marbre de Saint-Remi ». On lit dans le *Journal général de la Marne* (n° du 3 juin 1793), l'annonce « à vendre » d'un superbe autel, dont partie est en marbre de Saint-Remi, provenant de la ci-devant Congrégation de Notre-Dame de Reims.

Cabinet des médailles de France, doivent être définitivement maintenus au pays rémois.

III. Saint Remi a laissé dans les Ardennes un souvenir durable, maintenu par la tradition locale. Aubigny, canton de Rumigny, dispute à Cerny-en-Laonnois l'honneur d'avoir vu naître le pontife.

« On y montre encore les restes de la maison où il a été nourri par sainte Balsamie [1]. »

A Dommery, canton de Signy-l'Abbaye, saint Remi logeait, dit-on, dans un fort, bâti sur l'emplacement du village, pendant qu'il catéchisait Clovis, habitant le château de Thin-le-Moutier. L'évêque aurait aussi séjourné à Sault-Saint-Remi, chez sa tante (?). « On montre encore la maison où elle recevait le saint prélat [2]. »

Les vocables d'église contribuent à la durée de ces croyances régionales.

Nous connaissons deux pierres de consécrations qui ajoutent une page curieuse à l'épigraphie remigienne et mention-

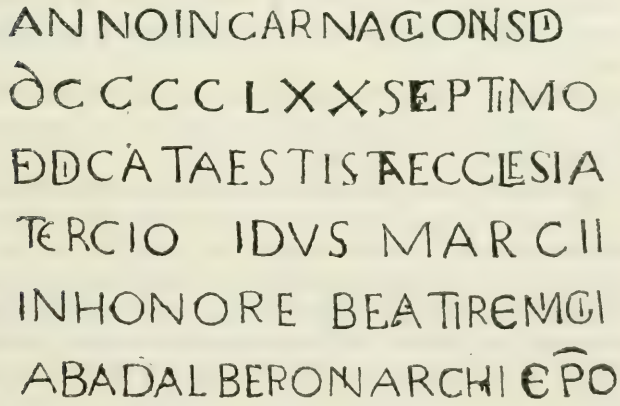

1. Almanach de la ville et du diocèse de Reims pour 1787, in-16, p. 143.

2. Hubert, Géographie du département des Ardennes. *Charleville*, 1838, in-12, p. 191, 194, 202, 310. La dernière édition, publiée en 1853, a conservé toutes ces traditions locales. Il mentionne aussi un séjour de saint Remi au château de la Cour, à Buzancy. Ce château appartenait, au XVIIIe siècle, à Mesdemoiselles de Saint-Remy, sœurs, filles d'un président au Grenier à sel de Sainte-Menehould. Voyant l'habitation occupée par les sœurs de Saint-Remy, sans savoir à quelle époque, on y fit venir leur *frère* saint Remi !..

nent le nom du grand évêque où l'on ne songerait guère à le rencontrer.

Celle-ci, autrefois placée à l'extérieur, sur un contre-fort du portail de l'église de Tannay, canton du Chesne (Ardennes), est aujourd'hui fixée vis-à-vis l'autel de la Vierge, dans le mur du transept nord.

« L'an de l'Incarnation du Seigneur, 977, cette église a été dédiée le trois des ides de Mars, en l'honneur de saint Remy, par l'archevêque Adalbéron. »

Ce prélat, troisième fils de Geoffroy, comte d'Ardennes, occupa le siège de Reims de 967 à 988. Mêlé à toutes les luttes politiques de son temps, il sacra le fondateur de la troisième race royale. Son épitaphe, en deux lignes, se lit sur une pierre encastrée dans le pavé de la cathédrale, sous le buffet d'orgues. La gravure des caractères rappelle l'inscription de Tannay.

Situé sur la route de Reims à Mouzon et Trèves, on voit Tannay mentionné au xe siècle dans le polyptique de l'abbaye de Saint-Remi.

La pierre de consécration de l'église est le plus ancien texte recueilli par M. Henri Vincent dans son recueil épigraphique ardennais.

IV. C'est à l'ancien diocèse de Paris qu'appartient la dernière inscription du moyen-âge, à nous connue, rappelant l'evêque rémois.

Le vocable de saint Remi était usité à Paris dès le vie siècle : une longue inscription latine rappela longtemps, à Saint-Germain-des-Prés, la dédicace de l'église faite par le prélat.

En 988, sur la demande pressante de saint Mayeul, abbé de Cluny, Hugues Capet donna à l'abbaye de Saint-Pierre-les-Fossés la seigneurie de Maisons-sur-Seine, avec la chapelle de Saint-Germain et la *Mater ecclesia* dédiée à saint Remi.

Fondé vers 1260 par saint Louis, le premier hôpital des Aveugles, dit *les Quinze-Vingts*, occupait un emplacement limité aujourd'hui par la rue de Rivoli, de l'Echelle, de Saint-Honoré et de la place du Palais-Royal. La première église édifiée dans cet enclos eut l'évêque de Reims pour patron. On consacrait le 13 août 1393 l'église nouvelle dédiée à la Trinité, à la Vierge et à saint Remi.

A Notre-Dame de Paris, la chapelle funéraire de la famille des Ursins portait le titre de saint Remi. On y avait placé, à

côté des sépultures historiques, le précieux tableau où figure la famille des Ursins; il est maintenant au Musée du Louvre; il fut exécuté après 1444, époque de la nomination de Jacques des Ursins au siège de saint Remi.

L'inscription rappelant le grand évêque se voit dans l'église de Vanves. La pierre, haute de 0 m. 43 c., large de 0 m. 64 c., devenue rouge comme de la brique, est encastrée dans le mur occidental de la nef.

Lan de grace mil CCCC xlix le prochain dimenche
dapres le sacremēt fu consacree z dediee celte presēte eglise
de saint Remy · en Jcelle · eglise · par tres Reuerēt pere en dieu
Guillme euelque de paris · qui lors ordōna et establi la
solempnite de la dicte consecracion · et dedicace estre
festee z solempnisee par chascun an · le dit Jour de lad'
feste en celte eglise presēte · z dōna z otroia pdnulement
et a touliours a tous les bōfaiteurs dicelle eglise qui
audit Jour de la cōsecraciō z dedicace · la visiteront et par
les octaues dicelles · quatre vins Jours de pardon · priez dieu
pour ceux et celles qui ont fait faire la dicte cōsecracion

La date indiquée correspond au 15 juin 1449. L'évêque de Paris était Guillaume Chartier, qui tint le siège de 1447 à 1472.

Les mots de l'inscription « en icelle église » ne s'expliquent pas, dit Guilhermy[1]. Il faut y voir une redondance, précisant davantage, si possible, le lieu de la consécration de l'église.

Le Père Du Molinet, de Châlons, croit que saint Remi porta Clovis à donner les territoires de Vanves et Grenelle à la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul de Paris. Lebeuf relate l'opinion sans la discuter[2], indique sainte Geneviève, patronne du lieu, et dit qu'a Vanves « la fête de saint Remy est célébrée le 13 janvier, jour du décès de ce saint (533), peut-être

1. Guilhermy Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris. III, p. 580.
2. Lebeuf. Hist. du Diocèse de Paris. III, p. 428.

par continuation de la coutume d'honorer ce saint ce jour-là, avant qu'il y ait eu une translation de son corps. »

Dès l'an 1168, le pape Alexandre III confirmait à l'abbaye de Sainte-Geneviève la possession de l'église de Vanves.

L'abbé Lebeuf revient incidemment sur la biographie de l'évêque rémois à propos de l'ancien village de Saint-Remi, près Chevreuse. Une bulle du pape Calixte II, donnée en 1122, confirme à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur le don de l'église Saint-Remi : « Il étoit fort commun autrefois de dédier des Eglises sous l'invocation de ce saint en vertu d'un simple linge qui avoit touché son tombeau, ainsi que cela se pratiquoit à l'égard de plusieurs saints prélats, tels que S. Martin de Tours, S. Hilaire de Poitiers, S. Saturnin de Toulouse, S. Germain d'Auxerre, S. Médard. »

Gif, dont l'église est aussi placée sous le même vocable, paraît être à l'historien un démembrement de la paroisse de Saint-Remi, près Chevreuse. La division dut précéder la confirmation faite à l'abbaye Saint-Florent d'Angers, puisque l'évêque de Paris conserva la collation de la cure de Gif. L'église actuelle, bâtie en pierre meulières, fut consacrée en 1561 par Jacques de Maury, évêque de Bayonne.

Nous renvoyons, pour les médailles et jetons commémoratifs de saint Remi, aux *Recherches* sur la numismatique rémoise de M. Maxe-Werly.

Il conserve, dans sa collection de numismatique religieuse, une variante du méreau figurant le prélat recevant la Sainte Ampoule. Celui-ci montre au revers la naïve image de Notre-Dame-de-Liesse.

Certains méreaux donnent une représentation du baptême de Clovis par l'évêque rémois. Le plus ancien document iconographique, à nous connu, sur saint Remi, est une initiale peinte, divisée en trois compartiments où l'on voit figuré l'évêque de Reims, saint Arnoul et les parents de ce prélat. Elle se trouve au folio 66 du Lectionnaire de saint Arnoul, de Crespy-en-Valois, manuscrit du XIIe siècle conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal.

La figuration du saint est encore maintenue sur les cloches modernes des églises dont il est le patron, notamment à Fagnières, près Châlons-sur-Marne.

Une cloche d'Alliancelles (Marne), fondue le 7 août 1892, avec le métal de l'ancienne cloche (1682) montre, sur la panse, saint Remi baptisant Clovis.

On n'est pas d'accord sur la date précise de ce baptême célèbre. Hincmar, dont les textes motivent plusieurs incertitudes historiques, la fixe à l'an 500 ; mais la tradition de l'Eglise de Reims reporte l'événement au jour de Noël, 25 décembre 496.

Quant au lieu de la cérémonie, il ne faut pas le chercher hors d'un emplacement assez vaste pour contenir les guerriers, baptisés avec leur chef, en présence du cortège royal, des suivants et de la foule.

Il est nettement indiqué dans le diplôme royal accordant à l'archevêque de Reims, l'emploi des murailles et des portes de la ville (817) pour la reconstruction de la cathédrale :

« C'est dans cette église que, par la grâce de Dieu et la coopération de saint Remi, notre nation des Francs, avec son roi, de même nom que nous, a été lavé dans les eaux sacrées du baptême et enrichi des sept dons de l'Esprit saint ; c'est là que ce noble roi fut jugé, par la clémence divine, digne de l'onction royale ; c'est là que nous-même, par la grâce de Dieu, y avons reçu des mains d'Etienne, souverain pontife de Rome, le titre d'empereur et la puissance impériale. »

Il semble inutile, après ce texte de Flodoard, de rechercher encore l'emplacement du baptistère de Clovis.

Henri Menu.

Reims, 23 novembre 1892.

PONT-SAINTE-MARIE

SON ÉGLISE

SON HISTOIRE DEPUIS LA RÉVOLUTION

PONT-SAINTE-MARIE

A la porte de Troyes, faisant suite au Labourat, se trouve un charmant petit village, arrosé par la Seine, et traversé par les trois grandes routes de Brienne, Arcis-sur-Aube et Méry-sur-Seine ; j'ai nommé Pont-Sainte-Marie.

Nous voulons en retracer la physionomie pendant ces cent dernières années. Nous commencerons par faire la description de son église, puis nous citerons tous les faits un peu saillants tant de la vie civile que de la vie religieuse, qui se sont déroulés à l'ombre de son clocher, pendant cette période de temps.

Nous avons eu plaisir à recueillir et rédiger ces faits d'histoire locale. Nous souhaitons qu'ils n'aient pas moins d'intérêt pour le lecteur bienveillant sous les yeux de qui tombera ce modeste travail.

L'ÉGLISE

I

Vue d'ensemble

La paroisse de Pont-Sainte-Marie comprend : Pont-Sainte-Marie, Pont-Hubert et Lavau.

L'église dédiée à l'Assomption de la Sainte-Vierge, est située au chef-lieu, au centre de ces trois sections, à Pont-Sainte-Marie. Elle est sur le bord de la Seine, dont elle est séparée seulement par la route de Méry. Le terrain sur lequel elle se dresse, est en élévation d'un mètre sur les deux chaussées qui la longent au midi et au couchant.

Vue de l'Eglise de Pont-Sainte-Marie

Elle est entourée d'un chemin de ronde de trois mètres de largeur, dont les terres sont soutenues par un petit mur en briques, recouvert de dalles en pierre dure. Cette disposition ne contribue pas peu à donner à ses abords un cachet coquet et gracieux.

Ce chemin de ronde est tout ce qui reste de l'ancien cimetière, transporté en 1850, à trois cents mètres de là, au nord du village; pour cette raison, on l'appelle encore le petit cimetière.

L'église se présente au voyageur, vue du côté du midi, dans le sens de sa longueur. Six fenêtres ogivales, frappent tout d'abord son regard. Au centre et les séparant, trois à droite, et trois à gauche, se détache un magnifique portail gothique, du plus bel effet. On croirait voir une reine qui s'avance, escortée de ses dames d'honneur.

L'église est construite en craie. Les pierres en ont été extraites des carrières du pays ou des environs.

C'est un monument gothique du XVIe siècle, de l'époque de transition. Le plein-cintre s'y marie à l'ogive, surtout dans la dernière travée, et les trois portails de l'ouest.

L'église a la forme d'un rectangle, terminé par une abside à cinq pans. Elle mesure dans œuvre 42 mètres de long sur 18 mètres de large. Sa hauteur sous clef de voûte est de 8 mètres.

Elle comprend une nef principale et deux collatéraux, terminés par un mur droit, ajouré d'une fenêtre. Trois portails de style différent, et pourtant de la même époque donnent accès dans chacune de ces nefs.

Divisée en sept travées, l'église est éclairée par quatorze fenêtres. Douze piliers, six à droite, six à gauche, supportent le poids des voûtes.

L'abside est à cinq pans et éclairée par cinq belles fenêtres gothiques, qui y répandent à profusion, un jour dont la trop vive clarté offusquerait le regard, si des vitraux n'en tempéraient l'éclat.

L'abside et les deux premières travées sont bâties dans le même style. Les fenêtres se ressemblent avec le même genre de meneaux.

Les piliers de cette première partie, de forme cylindrique paraissent tout à fait élégants et légers; quatre colonnettes à demi-engagées dans leur fût contribuent beaucoup à en faire ressortir la délicatesse.

A partir de là, l'architecte suivant le goût de l'époque a modifié le plan primitif.

Ce n'est plus absolument le gothique, ce n'est pas tout à fait la Renaissance : c'est l'emploi simultané des deux styles. Les fenêtres sont encore ogivales, mais leurs meneaux sont en plein-cintre. Les arcs fléchissent et s'abaissent, se rapprochant de la forme ronde.

Une ère nouvelle s'ouvre, indécise encore, mais pourtant on sent de quel côté elle s'oriente. Ce sont deux fleuves qui coulent encore côte à côte, mais dont l'un absorbera l'autre.

Détail important : les contreforts, qui jusqu'ici étaient hors d'œuvre, sont maintenant placés dans œuvre. C'est ainsi, au moins du côté du midi, pour les quatre dernières travées. Les contreforts, au lieu d'être au dehors, comme au chevet, se trouvent à l'intérieur, formant autant de chapelles.

A la septième travée, la révolution est complète ; le gothique est détrôné et cède la place au plein-cintre. La fenêtre et ses meneaux sont exclusivement dans ce style.

Le changement de plan n'est pas moins sensible dans les piliers des quatre dernières travées.

Les piliers ont perdu de leur élégance et de leur hardiesse. Ce sont des colonnes cylindriques qui semblent lourdes à côté des colonnes dégagées du chœur.

II

Détail des parties

Après avoir donné une vue d'ensemble du monument, nous allons essayer d'esquisser chacune de ses parties.

1° Les Voutes

Les voûtes sont uniformément divisées en quatre sections ; deux seulement sont à compartiments, et là, il semble qu'au point d'intersection des lignes, il y ait eu primitivement des pendentifs : c'est ce que l'on peut conclure de la présence très visible des ferrements destinés à les fixer. Tous ont disparu, excepté au-dessus de la tribune.

2° Les Portails

Il y en a trois au couchant, correspondant aux trois nefs, et un du côté du midi.

Portail latéral ou du midi

Il est du plus pur gothique, encadré dans un arc en accolade, garni de feuilles roulées et terminé par une aiguille dont la pointe s'élève jusqu'au pignon.

Dans sa voussure, deux gorges ont été creusées, dont l'une est ornée de trilobes terminés en fleurons, et l'autre d'une fine guirlande de feuillages.

Le tympan est percé d'une fenêtre ogivale, garnie de meneaux en ogive.

L'avant-corps est formé de deux élégants pilastres, ornés de petits meneaux fins et légers, réunis par des ogives trilobées. Ces pilastres portaient primitivement des statues. Ils sont couronnés d'un dais avec pinacle d'une extrême délicatesse. On se demande comment le sculpteur a pu, sans la briser, découper la pierre en des aiguilles et des crochets qui n'ont d'autre épaisseur que celle d'une mince feuille de papier. L'écrin est toujours là ; le joyau, qu'il enchâssait, a disparu.

La porte d'entrée est légèrement cintrée : deux gorges à rinceaux forment son cadre. Elles sont maintenues à leur naissance par deux dragons ailés.

La boiserie qui ferme son ouverture est de la même époque : elle se compose de compartiments, remplis de draperies à plis ondulés. Une colonnette couverte d'écailles, dans le bois de laquelle le sculpteur a taillé une statuette de la Vierge, portant l'enfant Jésus, ferme la ligne de jonction des deux vantaux.

A la hauteur des clochetons des supports, et au-dessus du tympan, une corniche formée de gorges à rinceaux, court d'un pilastre à l'autre. Les deux vides formés par sa rencontre avec l'aiguille de la contre-courbe, sont remplis par des meneaux et des ogives tréflés, appliqués au mur.

Un pignon termine cette porte. Des blochets et des potences en bois, reposant sur des consoles en pierre, reçoivent l'arc ogival qui soutient la toiture. La saillie en est à dessein marquante pour protéger les décorations du portail contre les dégâts de la pluie et de la gelée.

Façade principale ou de l'ouest

Le portail principal s'offre avec ce caractère de majesté qui convient à la porte d'honneur.

Deux baies sont ouvertes dans son développement. Elles sont séparées par un trumeau dissimulé derrière un pilastre.

dont la base ornée de meneaux, terminés en ogive tréflée, sert de support à une statue. La partie supérieure de ce pilastre est évidée en un dais à pinacle à jour, dont le sommet se perd dans les gorges de la voussure.

L'arc dessiné par le portail est d'une superbe envergure ; il est couronné d'une contre-courbe sur les rampants de laquelle sont des feuillages roulés, et se termine en accolade par une console destinée à recevoir une statue.

Dans sa large voussure, deux gorges se profilent ; l'une est garnie de feuillages, l'autre de têtes de chérubins, toutes mutilées.

L'écusson de France fleurdelysé, surmonté d'une couronne royale, remplit l'espace laissé libre par la rencontre de la contre-courbe.

Le tympan est plein et forme une surface plane divisée en deux compartiments par le clocheton du pinacle central. Ces deux espaces vides ont été remplis par de petites niches destinées à recevoir des statues, deux à droite, deux à gauche ; les dais en sont gothiques, les socles renaissance.

L'ébrasement de la porte est rempli de chaque côté par une gorge à rinceaux, qu'encadrent deux pilastres, dont l'un se termine en aiguille à crochets; l'autre, à pinacle ajouré, sert de piédestal à une statue. La décoration de leur base consiste en des meneaux fins et légers, réunis par des arcades trilobées.

Malheureusement, les statues qui en faisaient l'ornement et la vie, ont disparu, avec les autres motifs d'ornementation, brisées par une haine aveugle et barbare !

Le linteau en forme d'arc surbaissé, ainsi que le trumeau qui divise cette porte en deux parties, sont ornés d'une gorge garnie de rinceaux. Cette gorge a moins d'ampleur que celle de la voussure, mais sa décoration n'est pas moins riche.

Porte du midi

Elle est de 1553, comme l'indique cette date gravée, à la rencontre de la frise, au-dessus de la clef du linteau.

Elle est à deux étages, de deux ordres différents superposés, le corinthien et l'ionique.

L'ébrasement qui encadre cette porte est divisé en compartiments, dont chacun contient un motif différent, emprunté tantôt au Paganisme, tantôt au Christianisme. C'est ainsi que Mars et Vénus se trouvent à côté de la Charité.

L'ébrasement lui-même est encadré dans deux colonnes cannelées de l'ordre corinthien. Le fût de ces colonnes est orné de guirlandes de fleurs, soutenues par des têtes de chérubins. Elles portent un entablement décoré de palmes de lauriers assemblées dans des croissants. Sur le dé de chacune d'elles, des médaillons ont été gravés, mais ils ont été fort maltraités.

La décoration de l'ordre supérieur est tout-à-fait différente. Au lieu de colonnes, l'entablement repose sur des pilastres, auxquels est appliqué un petit édicule, qui se termine en dôme.

Au-dessus de l'entablement, et à l'aplomb des pilastres, sont des vases à jour remplis de fleurs. Il fallait remplir le vide du pignon. L'architecte y a pourvu, en plaçant là une arcade appliquée que soutiennent des enroulements en accolade et que couronne un fronton triangulaire.

Une fenêtre occupe l'espace laissé libre entre les pilastres. Dans son ébrasement, deux gorges ont été creusées. Elles sont garnies de guirlandes de feuillages où des figures d'anges se trouvent agréablement mêlées à de petits oiseaux voletant et becquetant.

La fenêtre a sa décoration spéciale. Séparée en deux parties, par un trumeau, qu'allégit un dais à clocheton, elle est traversée dans sa largeur par un entablement, sur lequel sont gravées ces paroles du Psalmiste : « *Non nobis Doe non nobis; sed nomini tuo da glo* » ; il est probable que primitivement le dais abritait une statue du Fils de Dieu, semblant dire à son Père, le Père éternel, qu'on aperçoit à l'entablement supérieur, sortant d'un nuage, escorté d'anges, et bénissant le monde, qu'il tient d'une main, de prendre pour Lui, sans lui en rien réserver, toute la gloire qui pourrait lui être personnelle.

A droite et à gauche du trumeau, sont deux petites fenêtres à claire-voie, réunies par une archivolte ajourée d'une petite rosace.

Portail du nord

Le portail septentrional affecte les mêmes dispositions ; c'est le même plan avec le même genre de décoration ; les proportions seules, sont plus modestes.

Il est à deux étages, avec deux ordres d'architecture superposés, le corinthien et l'ionique.

L'ébrasement de la porte orné de cartouches est encadré de deux colonnes, dont les dés sont enrichis de médaillons. L'un

de ces médaillons représente un pont de plusieurs arcades, qu'un cavalier nu traverse, au galop de sa monture, en la frappant d'un bâton.

Les pilastres de la partie supérieure portent aussi des arcades réunies en faisceau, surmontées d'un dôme. On retrouve dans la fenêtre du tympan ainsi que dans son cadre les mêmes décorations que dans la fenêtre du portail opposé; gorge à rinceaux, trumeau, entablement.

Pourtant l'arc de la fenêtre, au lieu d'être en plein-centre, est ogival. De plus, la corniche qui termine le portique, est couronnée d'un fronton triangulaire, au lieu d'une arcade flanquée d'une console à enroulements.

Ces trois portes sont abritées sous des pignons en saillie, soutenus par des liens reposants sur des modillons en pierre. Du sommet des ogives descend un poinçon orné d'une statuette taillée en plein bois.

3° La Tour

La tour fut commencée en 1550, comme on peut le conclure de cette inscription qu'on lisait encore sur ses murs, en 1851 :

Le 4e jour du mois d'aoust
L'an 1550 fut commencée
Ceste gente tour.

L'inscription a disparu dans les travaux de réparation exécutés au monument en 1857.

La tour est du style de la Renaissance et compte trois étages marqués par des cordons régnant sur les contreforts. Le quatrième, ajouré sur ses quatre faces de deux baies géminées, garnies d'abat-son, renferme les cloches.

Entre le premier et le deuxième étage se trouve une large corniche soutenue par des consoles. Elle contourne la façade nord-ouest et règne sur les contreforts. Elle s'appuie sur un plein cintre décoré, qui va d'un pilier à l'autre. Elle portait primitivement une riche balustrade, que son état de délabrement a forcé à déposer lors des travaux de 1857. Depuis cette époque, faute de ressources, elle n'a pu être réparée, ni reposée. Du reste, elle est dans un si mauvais état, qu'on ne peut songer à la restaurer. Mieux vaudrait lui en substituer une nouvelle, dont on retrouverait le modèle dans la balustrade du bas-côté nord de l'église Saint-Laurent, de Nogent-sur-Seine.

Des contreforts à retraits suivent la tour de la base au sommet, et en soutiennent les angles.

Elle est flanquée en coin, au nord, entre deux piliers, d'une jolie petite tourelle, coiffée d'un toit à coupole, de l'effet le plus gracieux. Elle contient l'escalier pour monter aux combles et au clocher.

La tour se termine par une flèche légère à huit pans, qui semble la dégager de sa masse et la jeter dans les airs.

La piété de nos pères avait gravé les litanies des saints sur le contrefort de l'angle nord. Plusieurs de ces invocations subsistent encore, malgré les réparations que l'hiver et le temps ont nécessitées.

Sur le mur ouest de la même tour, on avait placé un grand christ. A hauteur de sa tête, sur le contrefort buttant le portail, on lisait cette inscription :

Ecce positus est hic in ruinam et in resurrectionem multorum.

Sous ces pieds, sur une console sur laquelle il reposait, on lisait cette autre :

Si quis vult venire post me, abneget semetipsum, et tollat crucem suam.

Le christ a été enlevé ; les inscriptions seules restent.

RICHESSES INTÉRIEURES

L'église possède des vitraux anciens et modernes, des peintures sur toile et sur bois, des ouvrages en fer forgé, des sculptures en bois et en pierre.

1° Vitraux

Les vitraux anciens sont au sanctuaire. Ce sont des fragments empruntés à d'autres fenêtres et représentant la vie de la sainte Vierge. Les principales scènes sont la rencontre de saint Joachim et de sainte Anne à la porte dorée, la naissance de la Vierge, son mariage, sa mort, la Visitation, le miracle des noces de Cana. On trouve encore au sanctuaire des parties de l'arbre généalogique de Notre-Seigneur.

Un des plus beaux vitraux est celui de la chapelle des fonts. C'est une grisaille sur émail du XVIe siècle ; aux yeux de tous les connaisseurs, elle a une grande valeur artistique. La lutte du chrétien contre le démon, tel est le sujet de la composition.

Elle se divise en plusieurs scènes.

Celle qui attire la première le regard, et autour de laquelle se déroulent toutes les autres, c'est celle du centre.

L'athlète coiffé du casque du salut, portant au bras gauche le bouclier de la foi, se tient debout en éveil, le glaive de la parole de Dieu en avant, comme il convient à un soldat, qui va porter et parer des coups. Il est du reste en admirable position pour cela; fondé sur un roc immuable, qui est le Christ, comme l'indiquent les deux mots : *Petra Christus*; gravé sur la pierre qui le porte, il n'y a pas de danger que son pied glisse. Et puis, il a des auxiliaires pour le soutenir. La Religion, à genoux, au-dessous de lui, prie pour lui; au-dessus, le Saint-Esprit le couvre de son ombre; par côté, les vertus de Foi, d'Espérance, de Charité, l'assistent. C'est la première scène, celle de la défense.

La seconde, celle de l'attaque, se trouve en face; elle est furieuse.

Le démon, avec des oreilles de porc, et une petite corne au front, s'avance, tenant à la main une torche incendiaire : sa figure respire la colère et la haine; une troupe de démons le suit, secondant ses plans; armés pareillement de torches enflammées, ils ont la même attitude de fureur et de rage. Leurs brandons allumés ne manqueraient pas de faire des ravages. Un ange, qu'on voit dans l'angle de la fenêtre, en éteint les feux, en versant dessus, à jet continu, un liquide qui s'échappe d'un broc qu'il tient de la main gauche. Cette eau bienfaisante n'est autre chose que le sang du Rédempteur, qu'il a puisé dans le calice qu'il porte de la droite.

Pour surprendre le lutteur, les démons traînent après eux la mort, armée d'une faulx. Vaine attente! le lutteur est sur ses gardes. La mort peut le frapper, elle le trouvera prêt. Furieux de voir l'inutilité de ses efforts, le Démon crie, blasphème, comme l'indique la fumée qui s'échappe de sa bouche.

La lutte est finie; le chrétien vainqueur est dans le panneau supérieur, aux pieds de Jésus, prosterné et tête nue; il a déposé son casque; son attitude est celle d'un chevalier qui jure foi et hommage. Pendant que le Christ debout, une oriflamme flottante à la main, dépose sur sa tête la couronne, il prononce les paroles par lesquelles saint Thomas confesse la divinité du Sauveur : « *Dominus meus et Deus meus.* » Des anges à droite et à gauche, jettent des fleurs et présentent la Croix, par laquelle le vainqueur a triomphé. C'est la troisième scène.

Tous les combattants ne sont pas aussi heureux. Il y en a qui succombent, témoin celui que nous voyons à droite, se

tordre de douleur dans les flammes d'un ardent brasier. Le serpent infernal l'enroule de ses replis tortueux et multiples, et le mord affreusement au bras. Sa figure porte l'empreinte d'une indicible douleur et d'un poignant désespoir. C'est la quatrième scène.

La cinquième est plus consolante : elle se trouve vis-à-vis, dans le panneau opposé. Elle nous présente une vue du Ciel. Nous voyons groupés autour de l'Ange de l'Alliance, *Angelus fœderis*, des bienheureux, dans l'attitude de la contemplation. Le spectacle de la paix et du bonheur, dont rayonne leur visage, remet heureusement de l'impression pénible qu'on éprouve à la vue du désespoir et des souffrances du malheureux damné.

Malheureusement, cette magistrale composition a subi de fortes dégradations.

Trois peintures modernes ont été installées en ces derniers temps, dans les fenêtres de l'église, par les soins de M. l'abbé Laour, curé de cette paroisse. Elles sont sorties des ateliers de M. Erdmann, peintre verrier, à Paris. Elles ont trait à la vie de la sainte Vierge, à celle de Notre-Seigneur, et à celle de saint Joseph.

2° Peintures sur bois

Les peintures sur bois sont à l'autel de la sainte Vierge et à celui du Calvaire, où elles forment rétable.

A l'autel de la sainte Vierge, deux peintures en particulier, méritent attention : l'Annonciation de la sainte Vierge et son Convoi. Les trois panneaux du Calvaire représentent la Flagellation, le Crucifiement et la Résurrection.

3° Peintures sur toile

En dehors des quatorze stations du Chemin de la Croix, de date récente, et de fort bon goût, l'église possède encore plusieurs tableaux qui ne sont pas sans valeur : la décollation de saint Jean-Baptiste, Judith coupant la tête à Holopherne, une *Mater dolorosa*, une Vierge mère, et un Christ traversant les campagnes de Galilée.

4° Statues

Tout ce que les niches des portails contenaient de remarquable, a été brisé par la hache des démolisseurs.

Il ne reste plus qu'une gracieuse Vierge mère, au premier

pilier du chœur, à droite. Le dais qui l'ombrage, et le socle qui la porte, ont été merveilleusement fouillés.

5° Lutrin

Le lutrin, en fer forgé, ainsi que l'appui de Communion, de facture ancienne, sont de la même main. On y retrouve les mêmes décors et motifs.

6° Banc d'œuvre

Le banc d'œuvre a été installé en 1848. Il est de style gothique, dû au ciseau de M. Valtat, sculpteur à Troyes, et a coûté 300 francs.

7° Orgues

Les grandes orgues sont de la facture de M. Paul Chazelle, facteur d'orgues à Avallon. Elles ont coûté 4,000 fr. et ont été installées en 1855.

8° Tribune

La tribune est en bois sculpté. Sa balustrade est partagée en treize compartiments ajourés par de petites fenêtres gothiques. Le compartiment du milieu contient l'écusson de France, soutenu par deux anges. Dans la gorge de l'appui court une guirlande élégante composée de différents motifs.

9° Stalles

Les stalles n'ont de remarquable que la miséricorde et les accoudoirs qui se recommandent, au moins, par l'originalité des dessins.

10° Autels

Les autels sont modernes et en rapport avec le style de l'église.

Le maître-autel en bois, dû au ciseau de M. Valtat, a été posé par les soins de M. l'abbé Coqueret, alors curé de la paroisse. Les deux autels des collatéraux sont en pierre, et ont été consacrés par Mgr Cortet, évêque de Troyes, sous l'administration de M. l'abbé Laour.

11° Réparations

Des réparations importantes ont été faites au monument depuis 50 ans.

La tour a été retouchée de la base au sommet, et le pied des murs de tout l'édifice a été repris en pierre dure.

D'autres réparations non moins urgentes s'imposent. Souhaitons de les voir se réaliser.

PARTIE HISTORIQUE

Les Curés pendant la période révolutionnaire

M. CAMUT

Au moment où la Révolution éclate, le curé en fonctions est M. Camut. Il eut la douleur de se voir violenter dans sa conscience par la Constitution civile du clergé. Prêta-t-il le serment schismatique exigé par la loi, rien ne nous autorise positivement à le croire.

M. Camut était réservé à une épreuve non moins cruelle à un cœur de prêtre et de curé. Successivement, il devait assister à la fermeture, à la profanation, et à la mutilation de son église.

Nous ne pourrions préciser exactement à quelle époque eut lieu le premier de ces faits ; mais il nous est permis de le conjecturer d'après ce qui eut lieu pour les églises de Troyes.

D'après un arrêté pris par Rousselin, envoyé de la Convention, les églises furent fermées à Troyes, le 24 novembre 1793. Elles devaient être consacrées au culte universel de la Liberté, que l'on célébrerait les jours de décadi. Pont-Sainte-Marie était trop près de Troyes, pour que le contre-coup de ces mesures révolutionnaires ne s'y fît pas immédiatement sentir. C'est donc, sur la fin de 1793, que l'église dut être fermée et convertie au nouveau culte. Les anciens racontent encore les scènes de scandale dont l'église fut le théâtre, faits qui leur ont été transmis par leurs pères.

Nous en sommes encore réduits à des conjectures en ce qui concerne la date précise de l'acte de vandalisme qui mit les décorations extérieures du monument dans l'état de dégradation où nous les voyons. Il est probable que ce fut du 6 au 13 décembre 1793. C'était le délai accordé par Rousselin, aux autorités constituées du département, pour accomplir cette œuvre de destruction. L'arrêté portait :

Art. 1er : « Tous les signes extérieurs particuliers à un culte quel qu'il soit, tels que croix, images ou statues existants

dans l'étendue du département de l'Aube, seront soustraits ou effacés dans la huitaine au plus tard de la publication du présent arrêté. »

L'arrêté est daté du 15 frimaire an II ; c'est donc du 6 au 13 décembre 1793, que la destruction à jamais regrettable des portails eut lieu.

C'est par une de ces journées néfastes que les armes de France furent effacées, que les statues des saints furent arrachées de leurs niches, précipitées de leur piédestal et brisées, ou martelées sur place et défigurées.

Spectacle navrant ! L'église, hier encore si superbe et si riante, se réveillait mutilée, déshonorée. C'était toujours une reine, mais une reine dépouillée, humiliée.

Je m'imagine qu'à ce spectacle bien des yeux durent se mouiller, et que plus d'un, en passant devant le temple ravagé, ne put retenir cette plainte du Prophète en face des ruines de Sion :

Egressus est a filiâ Sion omnis decor ejus ! (*Jér.*)

On voudrait que de tels actes ne fussent point à la charge de ceux qui étaient le plus intéressés à la conservation d'un monument, l'honneur et la gloire de leur pays. Malheureusement l'arrêté précité, dont Rousselin confie l'exécution aux autorités constituées du département ; les termes de la circulaire que Loyez, l'agent du district, envoie aux communes, le 14 ventôse an II, pour les presser de faire disparaître entièrement « les *signes impurs* qui ne doivent pas choquer les yeux républicains, en souillant le sol de la Liberté », ne semblent point permettre de doute à cet égard. Malgré ces présomptions, malgré les dires des contemporains, nous persistons à croire, pour l'honneur du pays, que le trésor a été détruit par d'autres que le propriétaire. Il n'est pas naturel que le maître, à moins d'un cas de folie, détruise et saccage lui-même son bien !

Après avoir été le témoin impuissant et attristé de ces scènes de désolation, M. Camut mourut le 18 prairial 1795, à l'âge de 64 ans. Dans l'acte de son décès, il est qualifié ci-devant curé de Pont-Sainte-Marie ; il mourut, dit l'acte, au presbytère.

M. FOURNIER

M. Fournier, ancien religieux fontevriste de Foicy, fut nommé pour lui succéder. Il est probable qu'il put rentrer en

possession de l'église violée et profanée. La Convention était tombée ; les passions s'apaisaient ; le Directoire venait de proclamer la Liberté des Cultes (21 février 1795). En conséquence, les anciens chanoines de Saint-Pierre avaient repris possession de la cathédrale, au nombre de 39. Il est probable que la campagne suivit le mouvement et que le culte put y être célébré de nouveau. Du reste, le diocèse ne restait pas sans direction. L'abbé Maydieu, vicaire-général, l'administrait au nom de Monseigneur Louis de Barral ; il recevait les prêtres constitutionnels à la pénitence, et nommait aux cures.

M. MANCHE

A M. Fournier, qui cessa ses fonctions en 1799, succéda M. Manche, ancien ministre du monastère des chanoines réguliers de la Rédemption des captifs, dit de la Trinité. Il exerça jusqu'en 1801.

M. JULLIOT

M. Manche fut remplacé par M. Julliot, dont le ministère s'étend de 1801 à 1805.

C'est devant lui qu'en vertu de l'ordonnance de Mgr l'archevêque-évêque de Troyes, se présentent, en 1803, toutes les personnes mariées pendant la période révolutionnaire, pour déclarer devant qui leur mariage avait été célébré, et par qui leurs enfants avaient été baptisés.

En ces temps pleins de périls et de menaces, il n'avait pas été possible de rédiger aucun acte. C'eût été fournir aux pourvoyeurs de guillotine une pièce à conviction redoutable, et contre le prêtre assez osé pour se rendre coupable du *crime d'exercice illégal d'un culte proscrit par l'État*, et contre ceux non moins osés qui lui donnaient occasion *d'agir au mépris des lois*. La *mort* seule assurément était capable d'expier un tel *forfait!*

Grâce à cette sage précaution, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir reconstituer la liste des prêtres qui ont exercé à Pont-Sainte-Marie, pendant la période révolutionnaire. Nous avons eu aussi la joie de constater que, si le culte avait cessé ici comme partout, c'était dans sa partie plus extérieure et solennelle. Les paroissiens sont restés fidèles à la foi. A part cinq ou six, tous les mariages ont été célébrés en face de l'église ; tous les enfants ont été baptisés.

Ce n'est pas un mince honneur pour une paroisse, quand on

se rappelle quel danger il y avait, à cette époque, à se dire catholique et à se conduire comme tel ![1].

Les temps nouveaux

Nous commençons par donner la liste des curés qui se sont succédés depuis la restauration du culte :

Desers de Gensac (1805-1818).
Mathieu (1818-1820).
Grossot (1820-1825).
Dollat (1825-1826).
Valton (1826-1830).
Devilly (1830-1831).
Douge (1831-1842).
Millet (1842-1851).
Coqueret (1851-1861).
Pimbet (1861-1870).
Aubert (1870-1872).
Laour (1872-1890).
Masson (1890).

Cérémonies religieuses

1° Déposition de reliques et bénédiction de chasses

La cérémonie eut lieu le 9 août 1835. Elle fut présidée par M. Roizard, vicaire général de Mgr de Séguin des Hons.

Les reliques avaient été offertes à M. Douge, curé de la paroisse, par Mgr l'évêque de Troyes, qui lui-même les avait reçues du pape Pie VII.

Elles furent déposées en trois reliquaires, et munies de leurs authentiques, en présence de M. Douge, curé de la paroisse, de MM. Coqueret et Rassiguier, tous deux diacres ; de MM. Edme Dauvet, maire de Pont-Sainte-Marie, et Pierre Boussard, maire de Lavau, de MM. les marguilliers et autres notables.

2° Bénédiction de cloches

En 1841, les anciennes cloches furent remplacées par de nouvelles cloches. MM. Cochois et Braquehaye, fondeurs à Troyes, furent chargés de l'opération de la fonte du métal.

Elles pèsent :

La grosse, 810 kilogrammes ;

1. Voir les Actes Religieux déposés aux Archives de l'Evêché.

La moyenne, 603 kilogr.;

La petite, 449 kilogr.;

Elles sonnent en tierce majeure.

Sur toutes les trois, à la partie supérieure, on lit cette inscription :

« J'ai été fondue en 1841, aux frais de la fabrique et des dons de la plupart des habitants. »

Toutes trois sont ornées de deux écussons portant des inscriptions.

Ainsi, sur l'un des écussons de la grosse cloche, on lit : « Bénite sous l'invocation de la sainte Vierge, M. Douge étant curé, MM. Pierre Goussier et Pierre Barrois, maires, Jean-Baptiste Boyau, Nicolas Compte, Nicolas Cligny, Pierre Gobin, marguilliers. » Sur l'autre : « Le nom de Mâthie m'a été donné par M. Edme Cligny-Sauvage et dame Mâthie Dauvet, épouse de M. Claude-Joseph Dauvet. »

Pour la moyenne, c'est la même répétition. Sur le premier écusson, on lit : « Bénite sous l'invocation de saint Pierre, M. Douge.... le reste comme dessus. » Sur le second : « Les noms de Marie-Marguerite-Rosalie m'ont été donnés par M. Pierre-René Barrois-Manchin, et dame Marie-Marguerite-Rosalie Vauthier, épouse de M. Nicolas Cligny.

Quant à la petite, le premier écusson porte : « Bénite sous l'invocation de Saint-Nicolas, M. Douge étant curé..... » Le second : « Les noms de Marie-Marguerite m'ont été donnés par M. Claude-Jacques Philippe Dauvet, et dame Marie-Marguerite Barbier, épouse de M. Louis Philippe. »

La cérémonie de la bénédiction eut lieu le 14 novembre 1841. Elle fut faite par M. Roizard, vicaire général, assisté de M. Bertholle, vicaire de Saint-Pierre, de M. Gérard, curé de Maizières-la-Grande-Paroisse, et de M. Lamy, curé de Creney.

3° Erection d'un chemin de croix

La cérémonie eut lieu le 19 février 1860. Elle fut présidée par M. Roizard, archiprêtre de la Cathédrale, délégué à cet effet, par Mgr Cœur.

Les Stations furent prêchées par M. Lièvre, chanoine honoraire, supérieur des prêtres auxiliaires.

Dans l'assistance, on remarquait M. Coffinet, chanoine, M. Demetz, chanoine honoraire, curé de Vannes, M. Morlot, chanoine honoraire, curé de Saint-Martin, M. l'abbé Guyot,

M. Barthe, curé de Saint-Parres, M. Duval, curé de Saint-Benoît, M. Leflon, curé de Creney, M. Socquard, curé de Sainte-Maure.

Les Stations étaient portées par 28 jeunes filles vêtues de blanc.

Le Cimetière

Une paroisse ne serait pas complète sans son cimetière, qui est comme une annexe et un prolongement de l'église.

Jusqu'en 1850, le cimetière était autour de l'église ; depuis cette époque, il a été transféré à 300 mètres, au nord de la paroisse.

C'est un vaste rectangle, entouré par devant d'un mur, et, sur les côtés, de haies vives. Il est partagé en quatre grands compartiments, par deux allées qui se croisent au centre.

De grands sapins l'encadrent d'une verdure noire ; on dirait une longue et large bande de deuil, dont on a voulu entourer le champ des morts.

Le silence qui règne en ces régions, l'ombre épaisse et noire dont elles sont enveloppées, ne contribuent pas peu à leur donner, malgré l'ordre et la décence avec lesquels tout est rangé, ce caractère de tristesse et de désolation qui leur convient.

Rien n'est lugubre comme d'entendre, l'hiver, le vent mugir à travers le feuillage touffu des grands arbres. On dirait la plainte des trépassés qui souffrent et demandent une prière!

Heureusement la croix, plantée au centre et couvrant, de ses deux bras protecteurs les morts qui reposent au fond de leurs tombeaux, vient à temps pour modifier l'impression pénible dont l'âme n'a pu se défendre ! Elle est là qui crie dans un langage, muet, il est vrai, mais quand même éloquent et plein d'espérance consolante : « Vous qui pleurez, séchez vos larmes. Ceux qui sont ici, ne font que dormir. Vous les verrez un jour sortir rajeunis et vivants du tombeau. »

Et mortui resurgent incorrupti ! (*Saint Paul.*)

Industrie à Pont-Sainte-Marie

Le genre d'occupation n'est pas le même à Pont-Hubert qu'à Pont-Sainte-Marie et Lavau. A Pont-Sainte-Marie et Lavau, l'agriculture ; à Pont-Hubert, le commerce ; bouchers, boulangers, épiciers, merciers, serrurier, charron, forgeron,

bourrelier, aubergistes ; c'est là que toute l'activité industrielle s'est concentrée. Et cela se comprend.

Pont-Hubert, étant par sa situation au point de jonction de deux grandes routes, Arcis et Brienne, se trouvait sur le passage d'un roulage considérable.

Avant l'établissement des deux lignes ferrées, de Troyes à Arcis, et de Troyes à Brienne, on ne comptait pas moins de 28 diligences, qui passaient chaque jour à Pont-Hubert. Si à cela on ajoute les lourds chariots de roulage, qui sillonnaient la route, transportant des marchandises ; les voitures légères, cabriolets, qui descendaient de la campagne à la ville, ou en remontaient, on aura une idée de ce que pouvait être l'agitation et le mouvement dans ce petit bourg. On comprend que tout le commerce se soit localisé là où il y avait espoir de gain, délaissant Pont-Sainte-Marie, où les chances n'étaient pas les mêmes.

Depuis, le chemin de fer a causé un préjudice notable au commerce de Pont-Hubert. En déplaçant le passage des foules, il a diminué une des principales sources de ses revenus. D'étendu et presque cosmopolite qu'il était, le commerce est devenu à peu près local. Pont-Hubert se relèvera forcément de cet abaissement momentané.

Sa situation à proximité d'une grande ville industrielle, les facilités de communication dont il est favorisé, lui réservent encore un avenir prospère. Nous ne désespérons pas de voir s'élever sur l'emplacement de l'ancien moulin une vaste usine, qui utiliserait une chute d'eau considérable, restée sans emploi depuis trop longtemps. La question a déjà été agitée ; tôt ou tard, elle recevra la solution qu'elle comporte.

Pont-Sainte-Marie semble vouloir sortir de l'espèce d'infériorité, où il a vécu jusqu'ici. De gracieuses maisons de campagne s'y sont construites depuis quelque temps, et relèvent heureusement son prestige abaissé. On prévoit déjà l'époque prochaine, où d'autres maisons non moins gracieuses viendront s'ajouter aux premières. Le terrain, d'ailleurs, arrosé par la Seine, se prête merveilleusement à des constructions de ce genre. Tout amateur de villégiature veut avoir sa propriété, sinon traversée par l'eau, au moins baignée par elle. Pont-Sainte-Marie comble ce vœu.

Disons seulement de Lavau, avec ses maisons neuves, qu'il est agréablement situé sur le canal du moulin, le long de la route de Méry. C'est un pays qui serait plein d'avenir, si le

phénomène de décroissance qu'on constate partout à regret, ne sévissait ici avec intensité. La population tout agricole baisse d'année en année. Plusieurs maisons ont été démolies, d'autres restent inoccupées.

Les Habitations

Il y en a deux particulièrement agréables d'aspect et de séjour. L'une est au Moulinet; l'autre, au Pont-Hubert.

Pelouses, bosquets, parterres émaillés de fleurs, allées sinueuses sous bois, grands ombrages, tout est réuni là pour détendre l'esprit, reposer le corps. Les deux propriétés sont arrosées par le grand canal de Villechétif, dont les eaux contribuent à y entretenir la fraîcheur et la verdure.

La propriété du Pont-Hubert a encore cet avantage : c'est qu'étant déjà traversée par le canal de Villechétif, elle est bordée encore au couchant, sur une longue étendue, par la Seine, dont les eaux roulent profondes et sinueuses.

Le propriétaire a ainsi sous la main tous les plaisirs que procure le voisinage d'un cours d'eau volumineux et profond.

A côté de ces résidences, s'en groupent d'autres d'une importance moindre. Elles sont assises le long de la Seine, dans la rue qui mène à l'église. Pour être d'un air plus modeste, elles n'en ont pas moins leurs charmes et leurs agréments.

La Municipalité

De 1792 à 1802, les maires, officiers publics, chargés de l'état civil, se renouvellent tous les ans. Ce sont pendant cette période :

MM. Sansonny (1793).
Louis Dauvet (1793-1794).
Nicolas Thévenot (1794-1795).
Louis Philippe (1795).
Jacques Gublin (1795-1796).
Nicolas Philippe (1796).
Nicolas Vauthier (1796-1799).
Edme Goussier (1799-1800).
Gérard Auvity (1800-1802).

A partir de cette époque, les élus restent plus longtemps à la mairie :

MM. Edme Goussier (1802-1823).
Nicolas Philippe (1823-1830).

Edme Dauvet (1830-1840).
Edme-Pierre Goussier (1840-1848).
Pierre-Louis-Antoine Philippe (1848-1852).
Edme Dauvet (1852-1855).
Pierre-René Petit (1855-1871).

Leur administration n'est pas restée inactive. Secondés par leurs conseils, MM. les maires ont pu exécuter d'importants travaux. Des chemins ont été ouverts, réparés, entretenus; un pont a été jeté sur la Seine, reliant au pays la prairie, qu'on ne pouvait aborder que difficilement par un gué dangereux ; des maisons d'école ont été construites, l'église restaurée, embellie. En ces dernières années, les rues ont été rendues plus praticables : des bordures ont été posées aux trottoirs; il n'est pas, jusqu'à l'éclairage même, qui a été installé pendant les longues et ténébreuses nuits d'hiver.

Les deux invasions

1814

Pont-Sainte-Marie n'a point été le théâtre de luttes sanglantes, comme à la Rothière, à Brienne, à la Guillotière. Néanmoins, l'invasion de 1814 y a fait des ravages.

Le 6 février, pour empêcher la jonction des armées envahissantes, convergeant vers Troyes, par les routes de Lusigny et de Piney, et retarder leur marche sur Paris, Napoléon fit brûler le grand pont de Pont-Hubert. Sur ses ordres, quatre maisons situées en face du pont, qui auraient pu gêner la défense, furent incendiées.

L'empereur avait voulu qu'auparavant elles fussent déménagées, et que l'estimation en fût faite, pour le prix en être payé aux propriétaires, la guerre terminée.

Vaine précaution ! Au lieu de se faire par Pont-Hubert, la jonction des armées coalisées eut lieu par les marais de Villechétif, complètement gelés par cette saison rigoureuse.

1870

L'invasion allemande de 1870 n'a point laissé à Pont-Sainte-Marie d'autre souvenir néfaste que celui du passage de l'armée du prince Frédéric-Charles, marchant sur la Loire, après la capitulation de Metz. Pendant de longues heures, les habitants eurent la douleur de voir défiler d'innombrables légions de toutes armes, portant à la coiffure les lauriers de la victoire et chantant des hymnes de triomphe.

Après la conclusion de la paix, en vertu des traités, les Prussiens séjournèrent un certain temps à Pont-Sainte-Marie. Aucun fait saillant n'est à relater pendant cette occupation. Le curé d'alors, M. Aubert, leur reproche seulement d'avoir, le 2 avril, jour des Rameaux, malgré ses protestations, envahi et violé l'église catholique, pour y faire la Pâque protestante et célébrer les cérémonies d'un culte hérétique.

CONCLUSION

J'ai fini le petit travail que je m'étais imposé. Puisse ce que nous avons dit sur l'église et ses richesses la rendre plus chère aux paroissiens, dont la vie s'écoule à son ombre, et leur faire mieux apprécier les avantages dont sa présence au milieu d'eux est la source et le garant : l'église, c'est l'école du respect, et aussi la voie du salut. Si nous avons pu atteindre ce but, nous serons dédommagés amplement de la peine qu'a pu nous coûter la publication de ces lignes !

A. Masson,
Curé de Pont-Sainte-Marie.

2 février 1893.

ANNALES DE DOM GANNERON*

CHARTREUX DU MONT-DIEU

CENTURIE XVI
depuis l'an 1500 jusques à l'an 1600

Glorieuse mort d'un prieur du Mont-Dieu

L'AN 1502

Le vénérable père D. Jehan Pérignon, surnommé de Verdun, personnage de sainte vie, fut par deux fois prieur au Mont-Dieu ès années 1493 et 1502. Il estoit natif de Verdun, où aussy il estoit doyen avant que de se venir rendre chartreux au Mont-Dieu. Son père appellé le sieur Nicolas Pérignon, qui le survescut, fit quelques biens au Mont-Dieu après sa mort, et le mesme D Jehan, son fils, apporta avec soy quelque argent dont il fonda la messe de S. Catherine de Sienne, à laquelle il estoit spécialement dévot. Il fut novice du P. Loys du Buz et son successeur au priorat ; mais comme il estoit grandement valétudinaire, il fit tant d'instance qu'on luy fit miséricorde en mettant un autre prieur en sa place ; mais dez qu'il commença un peu à se mieux porter, le chappittre général de l'ordre le restablit derechef prieur, bien qu'il fust tousjours assez mal portatif. Néantmoins, la considération de sa bonne vie et conversation exemplaire fut estimée assez forte pour se bien acquiter de sa charge. Il fut donc remis prieur l'an 1499, et y demeura jusques à l'an 1502 qu'il mourut, le 27 septembre. Il fut tousjours fort charitable aux pauvres et compassif envers les inférieurs, et d'une patience plus qu'humaine en ses langueurs. Il envoyoit souvent quelques offrandes aux lieux de dévotion, pour la santé de ses religieux malades.

Je ne fais point icy mention comment il a augmenté le temporel de la maison, combien il a décoré l'église, combien il a fait réparer de bastimens. Il n'a eu q'un novice, appellé D. Jehan Loys, chapellain de Madame de Sedan, qui fut homme très religieux et très docte. Je veux seulement dire quelque chose de sa mort glorieuse.

* Voir page 83, tome V de la *Revue de Champagne*.

Comme ce bon père prieur estoit tousjours allicté à cause de ses infirmitez qui estoient pour la pluspart une espèce de paralysie, ne pouvant s'ayder que bien peu, il arriva un jour que l'infirmaire luy porta de la chandelle après matines, pour dire son office à l'ordinaire dedans son lict. On présume qu'après l'avoir dit, il s'endormit, accablé de lassitude et de sommeil ; quoy que ce soit, quand le matin fut venu, on ne veid plus que les quatre murailles de sa cellule, le toict estant tombé et tout ce qui estoit dans sa chambre bruslé des flammes, asçavoir le plancher, le lambris, les buffets et armaires, les titres et papiers qui estoient dedans, les livres et généralement toutes les ustensiles de la chambre, le tout réduy en charbons ardens et fumans. Mais ce qui fut le plus déplorable, on trouva le religieux père prieur ensevely mort dans les braises ardentes, et accablé de la cheute des soliveaux bruslez de sa cellule ; mais comment et en quelle posture ? O merveille, o miracle des trois enfans de Babylone jectez en la fournaise, et renouvellé en nostre temps ! Cet élément qui dévore tout et qui ne dit jamais, selon le dire du sage : « C'est assez », ayant tout consumé ce qui estoit en la cellule ne voulut jamais toucher au corps de ce saint homme, le laissant sans lésion et bruslure aucune, pour petite qu'elle fust ; et néantmoins ce pauvre corps estoit veautré dans les charbons ardens, n'ayant pas un seul poil de son corps grillé.

Le chappitre général des Chartreux tenu l'an suivant n'a pas oublié cete merveille, car il y a escript en la carte de l'an 1503 : *Obiit D. Joannes de Virduno, prior Montis Dei, qui miraculosè obiit.*

Aussy le calendrier du Mont-Dieu en a fait mention en ces mots, au 27 septembre :

Obiit P. venerabilis D. Joannes de Virduno, prior huius domus, vir valde religiosus, cuius die ss. martyrum Cosmæ et Damiani post matutinas cella casuali incendio fuit combusta, ipse vero sub prunis ardentibus intactus fuit inventus.

Je veux finir par le tesmoignage que rapporte de luy le P. George Garnefelt, en son catalogue des ss. Chartreux :

P. Joan. de Virduno, olim decanus Virdunensis, prior Montis Dei in Picardia, quemadmodum laudabiliter vixit, ita et miraculosè obiit. Cum enim lumen incautè relictum in cubiculo totam cellam dormientis incendisset ac incinerasset, ipse toto corpore integer inventus est. Quid hoc est ? Numquid elementum insensibile honoravit vas illud purum et immaculatum ? Possem hanc rem pluribus confirmare, sed oportet hic esse succinctum. Si illud

elementum corpori tantum reverentiæ impendit, quo gaudio putamus animam illibatam a sanctis angelis susceptam, etc.

L'AN 1503

Haute et puissante dame Marguerite d'York, veufve de Charles, dernier duc de Bourgogne, mourut l'an 1503, le 24 novembre. Ce fut une dame d'une piété nompareille ; après la mort de son mary, elle demeura tousjours en Flandres, sans retourner vers Edouard, son frère, roy d'Angleterre ; elle fut tousjours passionnément portée envers les chartreux, comme les chartreuses d'Enguyen et de S. Omer en peuvent parler. Un religieux du Mont-Dieu estant allé aux Pays-Bas pour quelque affaire, sachante que le Mont-Dieu avoit esté doté en partie des ancestres du duc Charles, elle luy donna 300 l. et trois pièces de drap, pour tout le Mont-Dieu.

Mort d'Enguilbert de Clèves, 41e comte de Rethelois

L'AN 1506

Ce comte 41e fut le premier surgeon de la maison de Clèves, qui succéda au comté de Nevers et de Rethelois, après la mort de son père Adolfe de Clèves et Isabeau de Bourgogne, sa mère. Il est appellé en latin *Engelbertus*, et en françois Enguilbert. Il espousa Charlotte de Bourbon, fille de Jehan de Bourbon, comte de Vendosme, laquelle luy engendra Charles de Clèves, son successeur, et Loys, comte d'Auxerre. Il eut le gouvernement de Bourgogne et de Dijon, l'an 1501.

Le roy de France Loys 12 estant miraculeusement revenu en convalescence d'une dangereuse maladie mortelle, la guérison de laquelle il attribua au S. Sacrement, il envoya en recognoissance de cecy, à la sainte chapelle de Dijon, la propre couronne qu'il avoit portée le jour de son sacre à Reims, et le pape ordonna qu'on feroit par tout procession générale le jour des octaves de la Feste Dieu, l'an 1505. On en fit une belle et très célèbre à Dijon, où Enguilbert de Clèves, gouverneur de la province, assista avec piété nompareille. Ce fut un des grands guerriers de son temps. Il avoit suivy Charles 8 au voyage de Naples et fut l'un des conducteurs des Suisses, à la journée de Fornoüe. Il mourut finalement l'an 1506, et fut inhumé à Nevers. Son obit se trouve en la carte du chappitre général des chartreux, l'an 1507. La famille des comtes de Nevers et de Rethel a demeuré en celle de Clèves jusques à tant qu'elle ait entré en celle des Gonzagues de Mantoue. En suite de quoy, quand Jehan Guillaume, duc de Juillers,

Clèves et Berges, comte de La Mark, Ravensburg, mourut sans enfans l'an 1609, comme plusieurs prétendoient à sa succession, Charles de Gonzagues, duc de Nevers et Rethel soustenoit qu'il devoit succéder, à cause qu'il estoit seul prince resté yssu de ladite maison dont il portoit le nom et les armes. D'autre part, le comte de Maulévrier disoit qu'il estoit seul et vray héritier de la maison de la Mark, dont il portoit le nom et les armes. Cinq autres princes allemans y prétendoient aussy.

Tous ces prétendans envoyèrent leurs députez pour remonstrer leur droit ; le duc de Nevers alla aussy à Coblents (Confluence) d'où il envoya Charles de L'Orme vers la veufve du duc décédé, tant pour luy condouloir que pour luy remonstrer le droit de succession qui luy compétoit, alléguant que si on luy faisoit quelque difficulté et qu'on luy desniast justice, qu'il avoit moyen d'employer le roy de France pour en avoir raison. L'assemblée des estatz de Juillers le remerçia du dueil qu'il avoit de leur prince, et qu'il pourroit par voye légitime se prouveoir sans en venir aux armes.

Mais les autres potentats d'Allemagne prétendans vindrent les premiers aux armes et nos deux princes, le duc de Nevers et le comte de Maulévrier, Henry de La Mark, ne pouvans rien faire sans l'assistance du roy de France, attendirent quelle yssue auroient ces débats.

Henry 4, roy de Fance, voyant que l'empereur avoit mis un gouverneur à Juillers à l'encontre des susditz princes prétendans, presta secours ausditz princes allemans, selon la requeste qu'ils luy en avoient fait par leurs ambassadeurs ; en suite de quoy le roy fit conduire de Paris son secours à Chaalons, Mézières et Metz, où s'estoit acheminé grand nombre de cavalerie, et avoit envie de suivre luy mesme son armée après le couronnement et l'entrée de la reyne à Paris, et mesme sachant que le pape luy envoyoit un nonce extraordinaire, il le pria de ne point venir à Paris, mais qu'il l'allast attendre à Mousom, où il se rendroit le 20 may. Mais, hélas, le roy fut tué misérablement à Paris par un détestable parricide avant ce temps là, et toute l'affaire de Juillers fut rompue, et l'empereur donna ladite terre de Juillers au duc de Saxe, à condition qu'il donneroit satisfaction au duc de Nevers ; mais je ne sçay quelle il en a reçeue, et la prétension en est perdue à jamais.

L'AN 1507

Charles de Carecto, 78e archevesque de Reims, successeur

de Guillaume Briçonnet, gouverna son siège depuis 1507 jusques à 1514, qu'il fut translaté à Tours.

L'AN 1508

Philippes de Clèves, évesque d'Austun, de Nevers et d'Amyens, mourut l'an 1508. Nous avons dit qu'il estoit fils de la comtesse Elizabeth et frère du comte Enguilbert, et cousin de Loys 12, roy de France, dont la mère s'appelloit Marie de Clèves. Il ne fut évesque d'Amyens, sinon deux ans, s'en estant deffaict l'an 1502 en faveur de François d'Halleuvin, qui n'avoit que vingt ans d'aage.

Jehan Daguerre, abbé de Mousom, mourut la mesme année 1508, en septembre. Il estoit bachelier en décret, ayant été esleu abbé l'an 1448, et fallut que le pape confirmast son eslection, d'autant qu'il estoit bastard. L'an 1504, il eut l'honneur de recevoir en son abbaye George d'Amboise, archevesque de Rouen, cardinal et légat du S. Siège, que le roy Louys 12 avoit envoyé pour pacifier et terminer les différends qui estoient entre le roy susdit et Maximilian l'empereur et Philippe d'Austriche. Il demeura 4 mois entiers à Mousom, ayant son logis en ladite abbaye ; et en recognoissance de cete hospitalité, en tant que légat perpétuel en France, il permit aux abbez de Mousom d'user doresnavant de mitre et autres ornemens pontificaux. Ce mesme légat traitta alors pareillement du mariage de sa niepce avec M. de Florehenges, fils aisné de Robert de la Mark, prince de Sedan, et l'advança depuis à estre mareschal de France. Le susdit abbé répara une partie de l'église de Nostre-Dame, qui se ressentoit encore de l'incendie de l'an 1212.

Jacques des Ayvelles, qui estoit auparavant prieur de Tin, succéda au susdit abbé ; mais comme il s'addonnoit assez à la piété et à la décoration du service divin, il mourut l'an 1511, en décembre.

L'AN 1512

Jacques de Croy, 70e évesque de Cambray, vivoit l'an 1512, et fut faict le premier duc de Cambray par Maximilian, empereur. Il eut pour successeur Guillaume de Croy son neveu, et après la mort dudit Guillaume, Robert de Croy, son frère, luy succéda encore et mourut l'an 1556. J'ay veu, en l'église de Cambray, la sépulture d'un de ces évesques, de marbre blanc et noir, qui est une des riches pièces qui se puisse veoir. Et faut noter que la maison de Croy, dont sont sortis ces évesques et tant de nobles princes de Portian, est une des anciennes de la Gaule Belgique, qu'aucuns disent estre dérivée des

anciens roys d'Hongrie et des empereurs paléologues ou Commènes, et alliée aux despotes de Croatie et princes de la maison de Lusignan, qui ont régné en Cypre et en Hiérusalem.

Du bon archevesque de Reims, Robert de Lenoncourt

L'AN 1515

Robert de Lenoncourt, prélat de sainte mémoire, fut premièrement archevesque de Tours et abbé de S. Remy de Reims, et succéda à l'archevesché de Reims, vers l'an 1514, quand Charles de Carecto fut translaté à celuy de Tours. Il a fait merveille en sa prélature, comme nous dirons ailleurs. Pour ce qui concerne ce pays, je trouve qu'il a beaucoup fait de bien au monastère de S. Guillaume de Louvergny, qui en porte encore les marques en ses murailles. Mais le Mont-Dieu a plus que pas un autre juste sujet d'honnorer sa mémoire, comme elle fait aussy annuellement. Car il deffendit tousjours le Mont-Dieu de tant d'adversaires qui l'agaçoient. En tant qu'abbé de S. Remy, il admortit toutes les acquisitions, tant anciennes que nouvelles, que le Mont-Dieu avoit fait à Bairon, l'an 1520, le tout gratis, sinon de la redevance du cens annuel, à la charge d'une messe du S. Esprit qu'on diroit tous les ans durant sa vie, et d'un office des trespassez après icelle. Il donna plusieurs fois bonne somme d'argent, et spécialement il donna de quoy rebastir une des censes de Bairon, appellée Remonté. Nous parlerons en quelque autre lieu de sa saincteté de vie, de sa grande libéralité envers les pauvres et de ses autres vertus dignes d'un tel prélat. Il mourut l'an 1531, le 27e jour de septembre, et fut inhumé en sa cathédrale.

Louys 12, roy de France, mourut l'an susdit 1515 ; il a donné de beaux privilèges au Mont-Dieu et confirmé les anciens, que ses prédécesseurs y avoient donné.

L'AN 1516

Denys Bastonnier, 52e prieur du Mont-Dieu et autrefois prieur du Val S. Pierre, et convisiteur de Picardie, fut absous de sa charge l'an 1516, et vescut encore quelques années, estant mort l'an 1522, le 4 febvrier, comme il est porté par le nécrologe domestique, où il est appellé *prior meritissimus*. On pourroit, à bon droit, le qualifier restaurateur du Mont-Dieu en ses bastimens, et pour son grand esprit économique, dont il fait preuve aussy estant procureur à Monstrueil ; mais sa piété et doctrine se vendiquent davantage de gloire. Il a laissé plusieurs escriptz de son creu, et autres qu'ils a artistement compendiez et autres qu'il a coppiez.

L'AN 1519

Philippe de Gueldres, duchesse de Lorraine, se rendit religieuse de S. Claire au Pont à Mousom (où se gardoit la première règle donnée par S. François) l'an 1519, et y vescut 25 ans en grande humilité et austérité, sans admettre aucune exemption ou relasche. Elle estoit femme de René, duc de Lorraine, auquel elle engendra douze enfans. Elle fit bastir deux beaux autels, tous deux dédiez à la conception de Nostre-Dame, un aux P.P. Observantins, et l'autre au couvent de S. Claire, où elle demeuroit et fut inhumée, proche d'iceluy, après sa mort, avec réputation de saincte.

Guillaume de Croy, fils d'Henry, prince de Portian, et de Catherine de Chasteaubriant, estoit archevesque de Tolède et primat d'Espagne, l'an 1519, successeur de François Ximenez. Il estoit frère de Charles de Croy, évesque de Tournay, et de Robert, évesque de Cambray, et parent de Catherine de Croy, dame de Sedan.

Hugues Cadi, chanoine et pénitentier de Nostre-Dame de Reims, qui avoit fait le voyage de la terre sainte, mourut au mesme temps, ayant fondé et doté une cellule au Mont-Dieu, et fait beaucoup d'autres biens.

Jehan Cunelli, encore chanoine de Nostre-Dame de Reims, grand bienfaicteur du Mont-Dieu, donna au mesme temps les vignes qu'il avoit au village de Vonc, et fut semiprébendaire passant une grande partie de l'année dans les cellules du Mont-Dieu, pour sa piété particulière.

Mort de Charles de Clèves, 42e et dernier comte de Rethel

L'AN 1521

Nous avons dit cy dessus que le comte Enguilbert engendra de sa femme Charlotte de Bourbon, Charles de Clèves, qui luy succéda ès comtés de Nevers et de Rethel, dont il fut le dernier qui en fut appellé, car son fils et successeur François de Clèves en fut fait premier duc par le roy François I. Il eut pour femme Marie d'Albret, selon François de Rosières, en sa liste des comtes de Nevers, bien que d'autres disent qu'elle fut femme de Charles de Bourgogne, comte de Nevers, qui mourut l'an 1464 ; mais j'ayme mieux suivre l'opinion de F. des Rosière, et partant faudra trouver femme audit Charles de Bourgogne. Ce dernier comte Charles fut homme paisible et qui ne desguaigna jamais beaucoup son espée. Il resida peu au Rethelois, son principal séjour estant à Nevers, où il fut

aussy inhumé après sa mort, qui arriva l'an 1521. Son absence causa beaucoup d'afflictions aux religieux du Mont-Dieu qui furent fort affligez par les auditeurs des comptes du Rethelois, qui firent contraindre leurs censiers de Bairon de payer aux officiers et receveurs la somme de trente-deux livres pour le droit du giste, dont nous avons parlé cy devant, et dont on avoit esté deschargé entièrement par la faveur et remise des premiers comtes de Rethelois de la maison de Bourgogne. Le P. prieur du Mont-Dieu considérant que telle extorsion estoit à son grand préjudice, ordonna aux censiers de passer procuration au nom des religieux du Mont-Dieu ; on plaida fort et ferme à Paris, où on obtint sentence favorable, et n'en fut plus parlé par après ; mais le prieur qui sollicita cet affaire à Paris par plusieurs jours, avec de grands despens, y cuyda mourir par deux fois, ayant esté affligé de griefve maladie.

Charles 5, empereur, assiège Mézières et Mousom

Ceux qui sont versés dans l'histoire de France sçavent trop mieux le sujet des discords entre le roy François I et l'empereur Charles 5. On en attribue l'origine à Robert de la Mark, prince de Sedan, lequel ne pouvant avoir droit de l'empereur pour quelques prérogatives de Sedan et de Bouillon, quitta son party et se retira vers le roy François qui le reçeut à bras ouvers ; en suite de quoy, comme les partialitez commençèrent de part et d'autre, et que les deux princes taschoient de se suppéditer l'un l'autre, Charles 5, empereur, qui ne dormoit guères quand il voioit où faire bien ses affaires, envoya l'an susdit 1521 le comte Henry de Nassau avec une forte armée pour assiéger la France du costé de Luxembourg, et marchander l'entrée par les villes de Mézières et de Mousom. Ce fut incontinent à veoir les Allemands, Flamands et Brabançons pilloter les environs de ce pays sans retenue. Les religieux du Mont-Dieu, craignans quelque chose de pis à l'advenir demandèrent conseil au seigneur de Sedan, comment ils se devoient comporter durant telles alarmes, et iceluy leur conseilla de demander sauvegarde au comte de Nassau, sous prétexte que les ancestres de l'empereur estoient fondateurs du Mont-Dieu, bien qu'ils n'en fussent que bienfaicteurs. La sauvegarde fut obtenue, mais le religieux qui l'obtint fut destroussé par trois diverses fois des ennemys, et le fallut payer bien chèrement aux officiers dudit comte qui dressèrent les patentes d'icelles, et à ceux qui la publièrent au camp de Mousom.

Voylà donc Mézières et Mousom assiégez par les impérialistes en mesme temps ; mais s'il y eust eu un Bayard dans

Mousom comme à Mézières, les ennemys eussent esté contrains de se retirer à leur courte honte, sans rien exploicter de mémorable en ce pays. Néantmoins, Bayard qui avoit fait lever le siège de Mézières, ne peut faire lever celuy de Mousom et empescher qu'elle ne fut prise ; mais néantmoins, il contraignit les impérialistes d'en sortir Le comte de Nassau avoit bouclé Mousom le 24 aoust, et à force de canons et de gens, il la conquesta trois jours par la coyonnerie de Louys de Genlys, seigneur de Montmor, que le roy avoit pourveu du gouvernement.

Iceluy, voyant l'armée du comte, fut si espouvanté qu'il demanda composition, laquelle il luy accorda, promettant la vie sauve aux habitans, et qu'ils ne seroient point pillez, moyennant deux mille deux cent escus qu'ils luy donneroient. Mais quand il fut entré dans la ville, il ne tint compte de cecy, car la ville fut pillée, et avoient aussy bonne envie de la mettre en cendre, si Dieu l'eust permis. Car, ayans reçeu un affront et escorne à Mézières, ils s'en vouloient vanger sur Mousom. Leur joye toutefois fut de courte durée, car ayans nouvelles que Bayard et l'armée du roy approchoit, ils sortirent de Mousom après y avoir mis le feu en plusieurs endroits, le 3e jour d'octobre ; mais Dieu envoya une si grande pluye incontinent après leur sortie, que le feu ne fit pas tout ce qu'ils prétendoient, car il n'y eut que cent maisons environ de bruslées et une partie de l'abbaye.

Le Mont-Dieu reçut nonobstant beaucoup de dommage de ces sièges, car le capitaine Bayard en exigea beaucoup de munitions qui ont duré tant d'années que la pauvre maison en fut bien affoiblie en son temporel, et ce en temps auquel la famine régnoit, car on veid alors le pain d'une livre, qui ne valloit que trois ou quatre deniers, venir jusques à 22 deniers, ce qui continua dix-huit mois. Les religieux sauvèrent ce qu'ils avoient de plus prétieux dans les villes de Mézières et Mousom ; mais, se doutans qu'elles seroient assiégées, comme de fait elles le furent, ils transportèrent tout à Reims, hormis leurs bestiaux, que les impérialistes enlevèrent et emmenèrent à Yvoy, qu'il fallut rachepter presque ce qu'ils valloient. Tous les chevaux, aussy tant de selle que de harnois, furent pris ; il y en eut néantmoins un qui servoit de monture ordinaire au prieur, lequel se voyant hors de l'estable, rompit son licol et évada et s'en revint tout seul au Mont-Dieu, après avoir passé la rivière de Meuse à nage, et traversé plusieurs

villages où on n'avoit pu le retenir, et s'en vint paistre autour des murailles du Mont-Dieu, comme devant.

Le capitaine d'Omont fit un peu des siennes durant ces sièges, jusques à tant qu'il veid les ennemis retirez, car il restitua tout ce qu'il avoit pris et exigé au pays. Mais avant que de ramener Charles 5, empereur, en son pays, il se monstra fort favorable aux religieux du Mont-Dieu, leur donnant licence, tant que la guerre dureroit, de transporter en ses Pays Bas leurs bois qu'ils ne pouvoient vendre en France, et d'en rapporter d'autres marchandises pour leur provision, asçavoir par chacun an, asçavoir douze tonnes de harens, quatre tonnes de molue, un tonneau de saulmon, six tonneaux de sel, quatre tonneaux de beure, soixante poissons secs appellez *stokwisch*, permettant aussy que six de leurs domestiques pussent aller et venir, pour vendre et achepter lesdites provisions. En suite de cecy, quelques marchands brabançons enlevèrent grande quantité de bois de la forest du Mont-Dieu ; il y eut mesme les chartreuses de Ruremonde et de Bos le duc qui y vindrent quérir chesnes pour réparer leurs maisons.

Mort du capitaine Bayard, gouverneur de Mézières

Je ne fais point icy profession d'armes, ny de raconter les hauts faits des grands capitaines, mais seulement de faire un recueil de choses saintes ou ecclésiastiques passées dans ce pays. Je parle donc icy de ce capitaine, plustot à raison de sa piété que pour autre considération, et me semble que je nage en pleine mer, quand j'ay à traitter de quelque séculier vertueux ; mais je me réserve le plus que je peux, craignant que quelque Aristarque ne me taxe d'estre homme de grand loisir, et qui à d'autres affaires plus sérieuses. Mais, qu'on en dise ce qu'on voudra, tous les gens de bien sont de mon ordre, eussent-ils une cuirasse ou un capuchon, je respecte tousjours [la vertu] où je la trouve, et déteste le vice en quelque sujet qu'il puisse estre.

Le propre nom de ce capitaine estoit Pierre de Terrail, seigneur de Bayard. Il a servi trois roys aux armées, l'espace de 32 ans ; il estoit natif de Dauphiné, et comme il estoit le plus fameux et vaillant capitaine de son temps, le roy François fit gloire d'estre fait chevalier de sa main. Il n'eut jamais autre but en tous ses desseins que la gloire de Dieu, et le service de son prince, et l'honneur de sa profession. Après avoir servy 32 [ans] les roys et fait tant de belles conquestes au sujet de remplir ses thrésors, il est mort presque aussy

pauvre comme il estoit né. Il estoit vrayement pieux et prioit Dieu tous les matins fort dévotement, ne voulant permettre qu'aucun entrast dans sa chambre quand il prioit. Il estoit si obéissant aux généraux d'armes que jamais il ne récalcitroit, quand bien il y eust allé de sa vie, comme il fit sous l'admiral Bonnivet, ayant esté tué et réduy à la mort la plus glorieuse et généreuse qui pouvoit arriver à capitaine de sa sorte.

C'estoit un lion dans les armées, et hors de là un des plus gratieux et débonnaires hommes de la terre ; ne juroit jamais ; bien faire et bien dire estoit son élément. Il donnoit plusieurs aumosnes secrettes, et sans parler d'autres charitez, il maria plus de cent pauvres filles ; il tenoit aussy peu compte d'argent que de la boue. Ayant pris en bonne guerre un thrésorier d'Espagne qui portoit quinze mille ducats, il les distribua aux siens, sans en retenir un seul pour soy. Il payoit sa despense, allant par pays. Il tesmoigna une fois une grande charité et libéralité ensemble à une sienne hostesse d'Italie, de Bresse, qui estoit sa captive par droit de guerre avec ses deux filles, et ne voulut jamais accepter d'elle la somme de deux mille cinq cents ducats qu'elle lui présentoit gratieusement ; et comme il se veid pressé, il luy ordonna seulement d'en donner 500 aux pauvres abbayes de filles qui avoient esté incommodées de la guerre. On luy fit une fois glisser une jeune fille dans sa chambre par le commandement de sa propre mère, mais au lieu d'en abuser, il luy donna deux cent écus pour la marier.

Quand le roy François I l'envoya gouverneur à Mézières et Mousom et sur toute la frontière pour résister à l'empereur, il trouva Mézières fort foible ; il fit néantmoins telle diligence pour la réparer qu'il la rendit capable de soustenir un siège, car il travailloit luy mesme pour animer les soldats et pionniers. Le comte de Nassau, sachant qu'il estoit dedans, luy manda par un héraut qu'il le sommoit de luy rendre cete place ; Bayard lui respondit qu'avant cela il désiroit et espéroit faire un pont des corps de ses ennemys, par dessus lesquels il pourroit sortir. Le comte, entendant une telle response, leva incontinent le siège, et s'en vint achever celuy de Mousom ; mais Bayard l'en fit bientost desmicher, et quand il revint vers le roy François, le roy le voulut récompenser de son service luy donnant le collier de l'ordre. Quand, par après, il alla en Italie où le général Bonnivet fut blessé au bras, d'une arquebusade, Bayard prit le gouvernement de l'armée, et en soustenant les ennemys, il fut traversé au corps d'une mous-

quetade mortelle, ce qu'estant, il descendit de son cheval et se mit sous un arbre pour se disposer à la mort. Le duc de Bourbon adversaire le vint visiter et pleuroit auprès de luy, disant qu'il avoit pytié de veoir mourir un si brave cavalier en tel estat ; mais il luy respondit : Monsieur, ne me plaignez point, car je meurs en homme de bien ; mais de ma part, j'ay pytié de vous, vous voyant ainsy armé contre vostre prince.

Il mourut l'an 1523, le 30 apvril, et son corps fut rapporté à Grenoble pour estre inhumé en l'église des P. P. Minimes que Laurent Alamandi, son oncle, évesque de Grenoble, avoit basty. On trouve son nom en la carte du chappitre général des chartreux de l'an 1525, où il est appellé *miles et prorex Delfinatus*, ayant un anniversaire par tout ledit ordre.

L'AN 1531

Jehan Gilmer, pénultiesme abbé religieux de Mousom, mourut l'an 1531, sur la fin de septembre. Il avoit succédé à cete prélature par eslection, malgré un certain Pierre Daguerre, protonotaire, qui abbayoit après, sous l'authorité de Gratian Daguerre, baron de Rumigny, gouverneur de Mousom, son parent. Il fit grandement bien décorer son église en paremens et ornemens ; il fit vouter l'église, un clocher au milieu de l'église ; donna des tapisseries et plusieurs vases sacrez ; fonda la messe de la Passion qui se dit toutes les sepmaines, le vendredy, pour la dotation de laquelle il donna toutes les maisons qui sont depuis le marché jusques à la court de l'abbaye, lesquelles il avoit basties. Il se retira au monastère de S. Venne de Verdun, durant les tragédies et insolences des impérialistes ; mais l'an 1523, il veid un autre mal régner à Mousom, asçavoir une contagion de laquelle deux mille deux cent habitans moururent et huit religieux de son couvent. Mais comme il veid que les commendataires le guettoient après sa mort, leur voulant jouer un mauvais tour, il se démit de son abbaye et fit eslire Claude de Villers, religieux d'icelle, qui estoit alors prieur de Tin, et par permutation, il reçeut de luy ledit priorat l'an 1528, et deux ans après il mourut de fascherie, voyant comment tout alloit à rebours ; est inhumé en son abbaye.

Pierre Regnaudin, d'Attigny, poete célèbre, vivoit l'an susdit, duquel voy. l'appendice, chap. 47.

Jehan, cardinal de Lorraine, succéda au B. Robert de Lenoncourt, décédé l'an et tint le siège de Reims jusques à l'an 1539.

L'AN 1534

Paul 3, pape, confirma par bulle authentique dattée, *Romæ ad S. Petrum, pontificatus anno primo*, toutes les acquisitions que le Mont-Dieu avoit fait à Bairon, et icelle fut addressée aux doyen, escolatre et official de Reims, avec commandement de la publier et de procéder par censure, à l'encontre des opposans y employant mesme le bras séculier, si besoin en estoit.

L'AN 1535

Le roy François 1er, qui avoit succédé à Loys 12 et avoit esté sacré à Reims l'an 1515, vint l'an 1535 parcourir la Champagne pour veoir faire monstre aux légionnaires des provinces. Il arriva à Mousom au mois d'aoust, où le prieur du Mont-Dieu luy alla présenter du poisson et faire ses complimens, et obtint de luy une belle sauvegarde et confirmation de tous les anciens privilèges de ses prédécesseurs. Le roy sortant de Mousom alla à Bar le Duc, où il donna encore des privilèges bien plus amples, exemptant le Mont Dieu de tous subsides, gabelles, impositions, tailles, rouages, aydes de villes, chaussées, etc. Il revint incontinent après à Sedan, où Madame la Souveraine le festoya de poisson qu'elle envoya quérir au Mont-Dieu. Aussy Erard de la Mark, évesque de Liège, qui devoit festoyer la reyne à Liège envoya encore quérir poisson au Mont-Dieu, qu'on luy fit tenir à Dinant. Ce fut environ ce temps que le roy s'empara de Stenay, qu'il tint jusques au traitté de paix qui fut fait quand Charles 5 qui estoit venu ravager tout jusques à Paris, et fut dit que ladite ville demeureroit au domaine de François, duc de Lorraine, d'autant que le roy qui l'avoit envahie pensoit qu'elle appartinst au duché de Luxembourg, ce qui n'estoit, car comme disent les vieux titres : *erat tantum sub clientela et non sub ditione ducatûs Luxemburgici.*

Commendataires introduis à Belleval

Ce fut environ l'an 1535 que la commende commença d'entrer en l'abbaye de Belleval par la faute du dernier abbé appellé Jehan de Verpel, d'où s'ensuivit la ruyne du monastère en son chef et en ses membres ; car, après avoir régy ladite abbaye et négligé beaucoup de choses ausquelles il devoit avoir l'œil, voulant vivre paisiblement le reste de sa vie qu'il pensoit devoir estre encore un peu longue, il résigna ladite abbaye l'an 1533, en apvril, entre les mains de Jehan du Sart, chevalier de S. Jehan de Hiérusalem et commandeur de Boul et de Mellans. Mais il en prit mal audit du Verpel, car il mou-

rut dans l'année de la résignation et fut inhumé à Belleval devant le grand autel, sous une tombe où il n'y a point d'épitaphe par ce qu'il s'en rendit indigne ; on trouve seulement dans le nécrologe du lieu ces mots escripts :

Commemoratio Domini Joannis de Verpel, quondam abbatis huius ecclesiæ, qui gubernavit illam 30 annis, postea in magnum ecclesiæ detrimentum in manibus sæcularium resignavit, unde ærarium exhaustum est. Tamen requiescat in pace.

Je finirois icy volontiers par ce que j'ay quelque horreur de faire mention de ces abbez commendataires, qui ne servent qu'à succer le laict des pauvres ouailles, au lieu de les paistre; néantmoins, j'en toucheray icy quelque mot, comme par manière d'acquit tant seulement.

F. Jehan du Sart, chevalier maltois, tint ladite abbaye jusques à l'an 1545 auquel il la permuta avec Nicolas de Joyeuse, fils de Robert de Joyeuse, comte de Grandprez Ledit Nicolas tint en commende ladite abbaye 42 ans durant, gardant chez soy toutes les chartres de l'abbaye, donnant ce qu'il luy plaisoit aux religieux. Il fit néantmoins largesse de quelques paremens à l'église ; il mourut l'an 1587 et fut inhumé devant le grand autel, sous une tombe de marbre blanc, avec cet épitaphe :

Hic jacet V. P. D. Nicolaus de Joyeuse, monasterii hujus P. abbas commendatarius, G. ortus, prima M. N. luce sepultus 1587. Anima ejus cum sanctis omnibus requiescat in bona ac perpetua pace, amen.

Anthoine de Joyeuse, son neveu, luy succéda et fut environ six ans abbé et par après se maria, laissant ladite abbaye à Gillemer qui avoit esté autrefois son pédagogue. Il la tint quelques années, mais il estoit plustot *Custodi nos* qu'abbé ; il s'en deffit volontairement et se contenta d'estre simple curé du village de Sy.

Après lequel, vint Thomas Boucher, qui la tint en commende environ 20 ans, et bastit la basse court de l'abbaye et restitua les titres et archives aux religieux que ses prédécesseurs s'estoient tousjours réservés. Il divisa sa mense abbatiale d'avec la conventuelle, avec permission du S. Siège. l'an 1607, et permuta finalement avec Tenailles, que tenoit François de Joyeuse.

De Robert de La Mark 2, seigneur de Sedan

L'AN 1536

En la carte du chappitre général des Chartreux de l'an 1537,

on trouve la mort des deux Robert de La Mark, père et fils. Le père estoit surnommé le grand Robert, et le fils le mareschal de Florehenges. Robert le grand 2e du nom estoit fils de Robert Ier et de Jehanne de Saulcey, et frère de Jehan de La Mark, seigneur de Jametz.

Il fut fort redouté au pays et aux environs d'iceluy. Le roy François Ier le fit gouverneur de Normandie. Il espousa Catherine de Croy, sœur de la comtesse de Horgne, et eurent plusieurs enfans, asçavoir Robert l'aisné, qui fut mareschal de France, seigneur de Florehenges, de Mezencourt.

Le second fils fut appellé seigneur de Beaulieu, qui mourut l'an 1528, et sa mère Catherine luy fit faire de belles obsèques au Mont-Dieu ; ils eurent encore d'autres enfans, mais ces deux cy sont les principaux et plus renommez dans les histoires.

Robert de La Mark le père fut grand catholique, amateur des gens de religion et très bon françois. Son authorité et protection a sauvé le Mont-Dieu de plusieurs encombres, et ce qui est louable en luy, ne vouloit jamais recevoir aucun présent qui coutast argent desdits religieux, se contentant qu'ils luy permissent seulement de chasser dans leurs bois, laquelle permission il demandoit par soy mesme, et donna lettres ainsy que le sieur de Jametz, son frère, par lesquelles ils recognoissoient n'avoir aucun droit de chasse dans les bois du Mont-Dieu, et qu'ils cesseroient d'y chasser à la première révocation de ladite licence. Je ne peux toutefois que je ne dise que ce pays n'ait beaucoup paty à l'occasion dudit Robert, depuis qu'il eut quitté le service de l'empereur pour se retirer vers le roy de France.

Le susdit Jehan de La Mark, seigneur de Jametz, mourut l'an 1529, et luy fit on ses services au Mont-Dieu, aux despens de madame de Sedan, Catherine de Croy qui estoit la perle des dames de son temps pour sa piété et vertu, qui n'estoit pas ordinaire. Elle vescut jusques à l'an 1546, demeurant à Sedan avec le prince son petit fils, et s'appelloit madame l'Ancienne sans queue. Dès que cete bonne dame avoit affliction ou appréhendoit d'en avoir, elle despeschoit aussy tost un gentilhomme au Mont-Dieu avec argent, afin qu'on fist prières pour son intention, et elle avoit tousjours bonne yssue. Elle se plaisoit tant au Mont-Dieu qu'elle y estoit presque toutes les festes, et fallut à sa grande [prière] que le prieur Guillaume Lancel luy obtinst licence générale du R. P. François du Puitz et du chappitre général des Chartreux

d'entrer en l'église et chœur du Mont-Dieu, à la messe et à vespres par un privilège bien spécial, qui ne s'accordoit point à personne qu'aux fondatrices des maisons.

Mesme il y avoit un vénérable père religieux appellé D. Jehan Loys qui s'estoit rendu au Mont-Dieu, qui avoit esté autrefois son chapellain, qui estoit alors son directeur, et estoit homme grandement pieux, docte et exemplaire, qui fut long-temps vicaire.

Un autre religieux luy fit une paire d'heures estimées valloir cinquante escus, pour les belles peinctures qui y estoient. Elle donna au Mont-Dieu deux muids de bled et quelques pièces de vin, pour payer ung nouveau horloge, et donna encore quelque cent escus d'argent, et sa belle robe de veloux pour en parer l'image de Nostre Dame, et avant mourir elle laissa encore argent pour faire une vitre au petit cloistre, de l'histoire de Nostre Seigneur priant au Jardin d'Olivet, où elle [est] dépeinte avec son mary fort naifvement, à la mode du temps.

Robert 3, dit le Mareschal de La Mark et le seigneur de Florehenges, espousa la fille du comte de Brenne et niepce de George d'Amboise, cardinal, légat, archevêque de Rouen et grand ministre de l'estat sous les roys Charles 8 et Loys 12 et François Ier, lequel estant mort on lui fit ses services au Mont-Dieu, aux despens de madame de Sedan, la mareschalle.

Ce fut un grand guerrier que ce mareschal, comme il le fit bien paroistre à Péronne, à l'encontre de l'empereur Charles 5.

Le roy François, qui l'aymoit uniquement pour sa générosité, luy avoit donné main forte pour recouvrer Bouillon sur l'évesque de Liège, qui en avoit transporté son droit à l'empereur. Après plusieurs beaux exploicts militaires, comme il fut retourné vers le roy François, il fut fort caressé de luy, et luy fit bonne chère, mais après qu'il l'eust congédié, il mourut à Longjumeau, près Paris.

L'AN 1540

Charles, cardinal de Lorraine, qui avoit esté nommé à l'archevesché de Reims dès son bas aage, commença d'en faire les fonctions vers l'an 1540, et fut 81e archevesque de Reims jusques à l'an 1574 qu'il mourut en décembre.

Nicolas L'Allemand, prestre curé de Brémericourt, natif de la Neufville lez Maire, au doyenné de Mousom, fit l'année susdite une belle fondation au collège des Capètes de Montaigu, à Paris. Car comme il y avoit esté eslevé en l'habit de

Capète[1], il voulut contribuer de ses moyens pour y avoir tousjours un Capète qui seroit natif de son village de La Neufville. L'acte en fut passé par devant le prévost de Paris et ratifié par maistre Jehan Hego, premier lecteur en théologie en l'université de Paris, et principal du collège de Montaigu.

Icelle fondation estoit de six cent livres, mises en constitution de rente pour la nourriture et entretien à perpétuité de deux jeunes enfans qui seroient de la communauté des pauvres estudians audit collège de Montaigu, ausquels deux enfans le collège seroit tenu fournir vivre, lict et logis seulement, ainsy qu'aux autres pauvres escoliers Capètes, excepté toutefois qu'ils ne seroient point sujects ou employez à la cuisine. Lesquels deux enfans ledict sieur Allemand présenteroit de son vivant, et seroient de son parentage, et au deffaut d'eux après sa mort, la justice de la Neufville pourroit présenter deux autres, les deux de Montaigu s'estant retirez, et après la mort dudit L'Allemand, ceux qui seroient présentez seroient ses parens portans le nom de L'Allemand ou de Jacquet, qui seroient préférez à tous autres, et à leur deffaut on en prendroit d'autres du mesme village ou des villages circonvoisins, comme d'Artaise, Vivier et Maire.

Commendataires introduis à Mousom
L'AN 1545

Cete année 1545 est la dernière année du dernier abbé religieux de Nostre Dame de Mousom, et la première en laquelle les commendataires se sont introduis dans ladite abbaye. On pourroit bien alléguer la pragmatique du pape et du roy qui ont fait ce beau mesnage, mais si on considère le fonds de la chose, il faut répéter cete mutation au secret du conseil de Dieu, qui a permis telle désolation arriver pour punir les péchez de quelques abbez et couvents, qui avoient secoué le joug de l'observance et vivoient une vie totalement séculière, en sorte que Dieu pour punir cete relasche, ayma mieux permettre l'usage des biens monastiques à gens qui ne luy rendoient guères de services, ainsy que les commendataires, que de les laisser entre les mains des abbez religieux qui faisoient pis et employoient plus mal lesdits biens en des luxes et bombances qui ne convenoient guères avec l'austérité des fondateurs primitifs de leur ordre.

1. Nom donné aux boursiers du collège de Montaigu. Les Capètes furent fondés en 1480 par Jean Standonc et appelés de ce nom parce qu'ils portaient des capes, ou des capètes, c'est-à-dire de petits manteaux ainsi désignés. (*Malingre*, Antiquités de Paris.)

Cet abbé de Signy qui faisoit gloire d'estre le bien aymé du cardinal de Bourbon et d'aller avec luy en son carosse, et qui désiroit passer le reste de sa vie en tranquillité de coyonnerie sous son aisle, et qui marchoit si splendidement avec tant de suite dans les rues de Paris, n'eust-il pas mieux fait pour un pauvre moyne qu'il estoit, se contenir dans son abbaye, y vivre avec peu de train, sans aller faire monstre des richesses qu'il possédoit, dans une grande ville où il y avoit tant d'abbayeurs après ces riches morceaux.

Vray est que la ruine des monastères abbatiaux est venu pour le déchet de la discipline régulière, et Dieu a voulu y estre moins bien servy que mal servy, ainsy qu'autrefois il avoit mieux aymé que les Turcs infidèles comme chiens, possédassent la Terre Sainte, que les mauvais chrestiens.

Nous avons l'exemple de cecy, en l'abbaye de Mousom qui eut pour dernier abbé religieux un bien pauvre religieux, appellé Claude de Villers, qui de simple religieux de Mousom et prieur de Tin avoit esté fait abbé par son prédécesseur, l'an 1528. Il fit au commencement bonne mine, réparant quelque dégast que le feu du comte de Nassau avoit fait en son abbaye, mais cela ne dura guères ; car, incontinent après, il donna une grande partie des héritages de l'abbaye à emphytéose à ses parens, à ce qu'on dit, ou bien afin de faire argent ; Dieu le sçait.

Mais ce qui est de pis, la discipline monastique y décheut presque entièrement, ensuite de quoi le temporel y endura pareillement grande secousse par la néglicence de ce dernier qui en donna l'administration à plusieurs séculiers qui y firent bien leurs affaires et aliénèrent beaucoup de chartres, au grand préjudice d'icelle. Et comme la bigamie des bénéfices estoit lors en usage, ce dernier prieur Bénédictin, qui se devoit contenter de sa cuculle noire, s'ingéra encore d'estre abbé commendataire d'Eslans, de l'ordre de Cisteaux, et prieur du prioré de S. Paul de Reims, de l'ordre du Val des Escholiers, où il mourut et y fut inhumé l'an 1545, le 23 aoust. Je croy que Dieu, luy faisant rendre compte de son administration au jugement particulier, se monstra à luy fort rigoureux, le voyant vestu tout de noir, tout de blanc, et de noir et de blanc ensemble.

Robert de Lenoncourt, cardinal et évesque de Metz, fut le premier commendataire de Nostre Dame de Mousom, sous lequel ses procureurs firent de beaux mesnages, permutans quelques héritages de l'abbaye.

Philippe de Lenoncourt, cardinal, évesque de Chaalons, la tint par après et la permuta avec l'abbaye de Chéry, avec François Butor, prestre séculier et thrésorier de la Sainte Chapelle de Paris et abbé commendataire de Chéry, l'an 1553, et iceluy mourut l'an 1563.

Après lequel, vint Jehan de Rochefort, duquel nous parlerons en son lieu.

L'AN 1546

François Ier, roy de France, mourut l'an 1546, auquel succéda Henry 2, son fils, qui fut sacré à Reims par le cardinal de Lorraine.

Jacques de Coucy, seigneur de Chémery et de Vervins, encourut la male grace dudit roy François l'an 1544 ; car, comme il estoit gouverneur de Boulogne, le seigneur Eudes du Brez, son beau père, estant demeuré gouverneur à Monstrueil, ils furent tous deux assiégez par le duc de Nortfolc, général de l'armée du roy d'Angleterre, lequel s'acharna spécialement contre la ville de Boulogne qu'il battit si furieusement sept semaines durant, que ledit de Coucy fut contraint de la rendre par composition. Quelques analistes l'ont taxé de couardise et de n'avoir voulu croire le conseil de ses vieux capitaines, et tient on que s'il eust résisté encore deux jours, le roy Anglois n'eust jamais pris Boulogne; ensuite de quoy, Jacques de Coucy eut la teste tranchée dans Paris et sa race déclarée roturière. Mais avec le temps, comme on eut recogneu en luy quelque innocence en son faict, il fut justifié l'an 1577 de cete infamie, par révocation de sentence.

Jacques, son fils, luy succéda en ses terres.

Du siège qu'on attendoit à Mousom

L'AN 1549

Comme le roy Henry 2, prince généreux et alaigre, fust parvenu à la couronne après le trespas de François Ier, il délibéra d'avoir raison de l'empereur Charles 5, qui avoit voulu mordre trop vivement la France, depuis la bataille de Pavie.

L'empereur aussy ne s'endormit pas, voyant qu'il avoit affaire avec ung jeune prince que le bonheur commençoit de favoriser. On se douta donc que l'empereur viendroit faire une raffle en France par le Luxembourg, et que Mousom luy serviroit de planche pour passer, comme estant une des clefs du royaume.

A cete nouvelle, il y eut bien du trouble en ce pays, et le Mont-Dieu en fit l'expérience tout le premier. Car Charles Tiercelin, seigneur de La Roche du Maine, que le roy envoya gouverneur à Mousom et Beaumont en Argonne, envoya lever tout le fer de la forge du Mont-Dieu, pour la somme de trois cent escus. Un huissier de Mousom y enleva aussy tous les chevaux pour travailler aux fortifications et corvées de la vilie, et on ne les voulut jamais restituer. D'autres soldats viennent à leur tour, et enlèvent tous les bestiaux, et on n'en peut avoir jamais nouvelles ; et nonobstant, on avoit des sauvegardes du roy, du duc de Nevers et dudit sieur de La Roche du Maine. Il fit néantmoins restituer un beau cheval de selle qu'on avoit pris à un f. convers du Mont-Dieu.

La vie de ce capitaine est dans les Hommes illustres de A. Thévet.

On n'eut toutefois que la peur de ce siège, car l'empereur dressa sa visée ailleurs, et l'appréhension fut vaine.

L'université de Reims ayant esté érigée l'an 1546, elle fut seulement vérifiée et confirmée en parlement l'an 1549, le 30 janvier. On y fit venir plusieurs braves lecteurs ès cinq facultez, pour y enseigner et promouvoir aux licences ; mais hélas, ce qui est déplorable, plusieurs théologiens qui furent promeuz au doctorat et avoient plus estudié en la science qui enfle qu'en celle qu'on appelle des saints et humilité chrestienne, furent donnez en sens réprouvé, ayans fait par après banqueroute à la foy chrestienne, au grand scandal de la ville qui les avoit endoctrinez, et de l'habit de religion qu'aucuns avoient porté si longtemps ; tellement, quand l'hérésie se descouvrit à Sedan, au lieu de la combattre, selon leur devoir, ils luy rendirent les mains, non tant persuadez par la fausseté de la doctrine, qu'alléchez par les appas de la chair, du désir de s'enrichir, et de devenir quelque chose, en quoy plusieurs furent trompez.

Car, comme les hérétiques crèvent d'ambition, et ne veulent pas qu'on marche sur leurs brisées, on tint si peu de compte d'eux à Sedan, où ils pensoient estre adorez, qu'aucuns furent réduits à porter la hotte aux fortifications de la ville. Quelque honneste bourgeois de Reims en ayant veu un de sa cognoissance qui estoit réduy à cete misère, commença à luy dire : Comment, monsieur nostre maistre, estes vous contraint à une si malheureuse vie, vous qui aviez estant tant honoré parmy nous ; quelle misère à un homme de vostre qualité de se voir en nécessité de porter la hotte pour avoir du pain. Il luy res-

pondit : Mon amy, demeurez en vostre religion, car on a trop de peine en celle cy.

Comme s'il luy eust voulu dire qu'il falloit que son dos portast la peine de sa teste et de ses jambes, et qu'il y avoit bien du mal à estre huguenot.

De François 1er, duc premier de Nevers et Rethelois
L'AN 1550

François premier du nom, surnommé de Clèves, succéda l'an 1521 à son père Charles de Clèves, dernier comte de Nivernois et Rethelois, et le roy François voulant l'honorer selon ses mérites érigea ses deux terres de Nevers et Rethel en duchez, tellement qu'il en fut le premier duc et 43e seigneur du comté de Rethelois. Il espousa Marguerite de Bourbon, fille de Charles de Bourbon, premier duc de Vendosme, et de Françoise d'Alençon, laquelle mourut l'an 1550. Il engendra de ladite Marguerite trois fils et trois filles asçavoir, François 2 de Clèves qui luy succéda, Jacques qui succéda aussy ausdits duchez, et Charles N. de Clèves qui fut aussy son successeur en son ordre.

Les 3 filles furent Henriette de Clèves, laquelle succéda ausdits duchez après la mort de ses trois frères ; Catherine de Clèves, laquelle espousa premièrement le prince de Portian, et en espousa le duc de Guise tué à Blois, et Marie la 3e fille fut espousée par Henry de Bourbon, prince de Condé.

François 1er accompagna tousjours le roy Henry 2 en ses voyages d'Allemagne et se monstra vaillant au siège de Thionville, et quand le roy Henry eut fait ruiner les chasteaux de Lumes, proche Mézières, et Glaion et Trélon en Luxembourg, qui estoient pépinières de voleurs qui guettoient les passans, il en donna l'usufruit audit duc de Nevers qui mourut quelque temps après le siège de Thionville.

Iceluy François premier ayma tousjours grandement le Mont-Dieu, car il résida plus au Rethelois qu'au Nyvernois, et comme il veid que les pauvres religieux estoient en grandes angoisses à cause des guerres qui avoient régné en la frontière, il les protégea tousjours, sa faveur leur vallant plus que celle du roy mesme, pour estre en un gouvernement et domaine qui luy appartenoit en propre. On garde encore plusieurs sauvegardes de luy au Mont-Dieu ; la plus authentique desquelles est celle de l'année 1554, expédiée à Brieules-sur-Bar. Mais outre cete protection qui vallut grandement au temps auquel on vivoit en grande disette, et où le soldat cherchoit de vivre

et piller à discrétion, il fit payer au Mont-Dieu 300 escus de fer qu'on avoit enlevé de sa forge pour la munition de Mousom, et en addressa ses lettres à Godet, thrésorier du roy, qui les paya aussy tost. Tant que les soldats du pays rodèrent ès environs, cherchans à plumer Jacques le bonhomme, il envoya ung gentilhomme de sa suite au Mont-Dieu, pour empescher qu'on n'y fist aucun dommage ; à raison de quoy les anciens religieux l'ont mis au catalogue de leurs bienfaicteurs, comme aussy Marguerite de Bourbon, sa femme, laquelle chérissoit superlativement les religieux du Mont-Dieu et y venoit souvent faire ses dévotions et n'en sortoit guères qu'elle ne laissast quelque argent, afin qu'on fist prières pour elle, comme elle fit spécialement l'an 1557, qu'elle donna une bonne somme au P. vicaire.

Elle avoit hérité de cete piété de sa grand mère Marguerite de Lorraine, bienheureuse princesse de la maison de Vaudémont, femme de grande oraison, piété et charité, laquelle a basty tant de monastères, et mourut l'an 1521, ayante fait les 3 vœux de religion en l'habit des sœurs grises de sainte Elizabeth. On ouvrit aussy son sépulchre l'an 1624, le 19 octobre, où on trouva le sainct corps sans aucune corruption et tout entier, avec le cœur qui en estoit séparé et à part.

La mère aussy de nostre Marguerite de Bourbon, duchesse de Rethelois, fut une sainte dame appellée Françoise d'Alençon, fille de René de Valoys, duc d'Alençon, laquelle enfanta à son mary Charles de Bourbon, premier duc de Vendosme, sept fils et six filles, entre lesquels furent Anthoine, roy de Navarre, père d'Henry 4, et Louys de Bourbon, prince de Coudé, et nostre Marguerite de Bourbon, laquelle seule fut mariée. On dit merveilles de la saincteté de ladite Françoise, mais cela n'est pas présentement de nostre suject. François 1er, duc de Nevers, gist à Nevers.

L'AN 1553

Robert de La Mark, 4e du nom, fils de Robert, mareschal de Florehenges, mourut l'an 1553. Il avoit hérité de son père la principauté de Sedan et Raucourt, et ce qui luy appartenoit d'autant qu'il n'avoit que luy de fils. Il fut eslevé dans les armes du vivant mesme de son grand père Robert le grand, ce qui luy donna tant de crédit qu'il vint à estre aussy mareschal de France. Il fit compagnie au roy Henry 2 en plusieurs voyages et sièges.

L'an 1553, quand l'empereur menaçoit Hesdin, le roy

Henry 2 y mit garnison bien forte, sous la conduite dudit Robert 4, prince de Sedan, et Horace Farnèse. Mais, comme la ville et chasteau furent prises d'assaut, les assiégez y furent tous tuez ou rançonnez, en suite de quoy on travailla aussy tost à la desmolition de cete place. On pardonna seulement aux deux couvents de filles qui y estoient. Quant aux habitans, on les transféra au nouveau Hesdin, qui est à une lieue de là. Mais le mal fut que le seigneur Robert de la Mark y fut pris et mis en prison, jusques à ce qu'on eust traitté de sa rançon ; mais on dit que comme on sçeut que sa rançon venoit, on luy donna du poison lent, duquel il mourut peu après, et ainsy on eut sa vie et sa rançon ensemble : tache qui est demeurée dans l'infidélité de la nation bourguignonne, de laquelle les annales n'ont peu s'en taire, et pleust à Dieu que telle barbarie eust esté faite à l'endroit de quelque autre moine catholique que cestuy cy. Peut estre que la religion prétendue réformée ne se fust glissée dans Sedan de son temps, comme elle fit sous son fils et successeur, Robert 5, dit le gros, comme nous dirons cy après.

Ce Robert 4 espousa une sage dame, fille aisnée du sieur de Brézé, grand séneschal de Normandie, et de Diane de Poictiers, duchesse de Valentinois, de laquelle il engendra deux fils, asçavoir Robert 5, son successeur, dit le gros, et Charles de La Mark le cadet, qui fut appellé comte de Brenne et de Maulevrier, duquel sont yssus les seigneurs de Maulevrier qui vivent à présent et ont esté tousjours tenus vrays héritiers de la maison de La Mark.

Ravage de la reyne d'Hongrie en ce pays

Marie, reyne d'Hongrie et sœur de Charles 5, voulut secourir son frère l'empereur, à l'encontre du roy Henry 2, et délibéra de luy tailler de la besoigne en entrant en Champagne par le Luxembourg. Son arrivée espouvanta moins les François que son attente, car elle y fit moins de mal qu'on ne pensoit, bien qu'elle en fist beaucoup et peut estre autant que les Huns et les Normands, dont nous avons parlé ès premières centuries, bien que personne n'estoit gehenné pour cause de foy, comme autrefois.

Cete amazonne guerrière ravageoit tout par le feu et le glaive ce qu'elle avoit à la rencontre ; elle brusla des villes et chasteaux ; elle prit la ville de Stenay sur le roy de France et la fit piller.

Elle brusla le chasteau des Grandes Armoises, elle ruyna

celuy de Sy que François de L'Atast, dit Montferrand, avoit basty nouvellement l'an 1525.

Le Mont-Dieu eut belle peur, car encore que ladite Marie fust princesse catholique et bien affectionnée aux Chartreux, comme le démonstrent les beaux bénéfices que l'ordre luy accorda après sa mort, néantmoins comme son armée estoit composée de Luthériens, Hongres, Bourguignons et autres racailles et gens ramassez qui ne soucioient guères de piller comme leur sembloit, quelques censes du Mont-Dieu sentirent plustot leur avarice que leur rage. Desja les religieux, ayans ouy nouvelles de la venue des Hongres et des Bourguignons qui les devancèrent, s'estoient retirez de leur monastère, les Bourguignons (j'entends tousjours ceux de Luxembourg) crians qu'ils mettoient le feu au Mont-Dieu. Ils se retirèrent à Reims, le 19 apvril, n'y estant resté que le P. vicaire, lequel voyant une grande multitude de pauvres qui demandoient du bled, les uns pour Dieu, les autres pour argent, craignant la violence du peuple qui alloit forcer la maison, leur distribua tout à bon marché ; mais comme il veid que les soldats françois que le roy avoit envoyé pour munir la frontière et pour faire ayde au seigneur de Sedan qui vouloit recouvrer Bouillon, mangeoient plus que n'eussent fait les Hongres, se voyant accablé de travaux et d'angoisses, s'enfuit à Reims avec les autres ; mais comme les Hongres se fussent retirez, tous les religieux retournèrent au Mont-Dieu, après huit ou quinze jours de leur fuite.

Du père Anthoine Fleschelle, 59e prieur du Mont-Dieu
L'AN 1554

Il vient assez à propos de parler d'un estrange accident qui arriva à ce vénérable père Anthoine Fleschelle, qui fut absous du priorat du Mont-Dieu, l'an 1554, à cause de ses maladies.

Il endura beaucoup durant qu'il exerçoit sa charge, à cause des troubles du pays, car on venoit à tous coups enlever tout le grain et autres commoditez qu'il y avoit au Mont-Dieu, pour la munition de Mousom et Mézières, outre ce qu'on fournit, 25 ans durant, six muids de bled à Mézières seul. On fut contraint de fournir encore dix milliers de fer de la forge, et comme il n'y avoit rien, les fallut achepter ailleurs à ses despens. On fournissoit un chariot, 4 chevaux et deux hommes qui travailloient aux fortifications de Mousom. Le commissaire de ladite ville enleva violemment cent septiers de bled ès greniers du Mont-Dieu ; le capitaine de Villefranche, vingt. On

taxa encore le Mont-Dieu de fournir à la ville de Jametz cinquante muids de grain de diverses espèces, bled, segle, avoyne et orge, pour à quoy fournir on fut regratter par tout, et ne laissa on aux religieux du bled pour leur vivre que deux mois.

Mais le roy Henry 2 ayant sceu cela, deffendit de ne plus rien lever ; mais ce fut un peu plus tard, asçavoir l'an 1551, quand la frontière n'avoit plus peur, à cause du voyage que fit alors le roy en Allemagne, pour assister ses alliez, et prit en son chemin les villes d'Yvon, Stenay et Danvillers.

La dernière année du priorat du P. Fleschelle, le sieur de Bourdillon fit commandement audit prieur de luy envoyer à Mézières, où il estoit gouverneur, deux milles cordes de bois ; un autre capitaine en fit un autre de livrer 14 muids de bled à la mesme ville ; le gouverneur de Mousom les vouloit avoir pour soy, mais celuy de Mézières fut le plus fort. D'autres commissaires vindrent faire autre commandement de fournir cent pionniers pour le camp du roy ; mais avec l'ayde du duc de Nevers, on destourna telle extorsion.

Tant de malheurs, qui pouvoient faire succomber les plus résolus, donnèrent suject audit prieur malade, de chercher le repos et se faire descharger de sa charge, ce qui luy fut accordé et vescut jusques à l'an 1571, estant presque tousjours au lict, à cause de quelque sorte de paralysie qui le tenoit ordinairement.

Le diable, qui envioit la sainte vie de ce vénérable père, luy dressa une merveilleuse embusche quelques mois avant sa mort, comme le P. Jehan de Billy estoit alors prieur. Quatre diables se desguisèrent en docteurs et vindrent visiter le malade, au temps que sa garde estoit absente. Ils disputent entre eux devant luy de la réalité du S. Sacrement avec des argumens si preignans que ces faux prophètes qui s'entendoient comme couppeurs de bourses de foire feignans d'estre supplantez, rendirent le pauvre religieux hérétique, ayant entendu la force de leurs solutions.

Le P. de Billy, prieur, venant veoir ce malade après que ces faux docteurs se furent retirez, il commença à se plaindre de luy, disant qu'il avoit eu la teste bien rompue de ces docteurs qu'il avoit envoyé le visiter, et qu'ils luy avoient bien remonstré l'erreur auquel il estoit, touchant la réalité du S. Sacrement ; et finalement, qu'il ne vouloit plus ny célébrer, ny aller à la messe. Le P. de Billy, ayant descouvert l'artifice du diable, fit faire une chaire portaufve où il faisoit porter tous les jours le malade à la messe malgré luy, et destournoit les yeux

quand on levoit la s. hostie ; et le prieur, nonobstant sa capacité, ne peut le convertir à remettre au bon chemin, jusques à ce que Dieu ayant pytié de sa vie première, et qu'il avoit tresbuché par l'astuce du diable, il se recogneut enfin et détesta grandement sa cheute, et mourut quelques mois par après, fort religieusement.

Sedan reçoit l'hérésie et ce qui y arriva
L'AN 1560

Quand je pense à la piété des anciens seigneurs de Sedan yssus de la maison de La Mark, et à l'impiété ou irréligion de ceux qui leur ont succédé, je trouve assez de matière de déplorer la condition des uns et des autres, mais les derniers plus que les premiers, d'autant qu'ils se sont non seulement perdus, mais ont esté cause aussy de la perdition de plusieurs autres.

Le commencement et origine d'un si grand malheur vint d'un détestable prédicant d'Allemagne, qui arriva à Sedan environ l'an 1560, et je ne sçay comment il s'insinua si avant aux bonnes graces de Françoise de Bourbon, princesse, femme de Robert le Gros, seigneur de Sedan, qu'il la gagna finalement et la rendit si bonne huguenote qu'elle mourut en sa nouvelle croyance, sans retourner à l'église catholique ; et comme son mary l'aymoit uniquement, tant pour ce qu'elle estoit princesse de bon lieu que pour plusieurs autres belles parties qu'elle avoit, elle emboucha si bien ce pauvre seigneur par les sifflades de ce serpenteau d'Allemagne, qu'elle le séduit comme Eve fit Adam, et le rendit un puissant huguenot, et après cela, comme c'est la coustume, leurs domestiques firent comme eux, et petit à petit leurs sujects de Sedan ensuivirent et embrassèrent cete nouvelle religion qui n'estoit pas entièrement calvinique, mais plustot Mélanchtonique et Bucérienne, qu'on appelle autrement les mols Luthériens, qui sçavent tempérer le Luthéranisme avec le Calvinisme.

Mais quand on sçeut à Genève que Sedan avoit secoué le joug de l'église romaine, on y délégua alors de braves champions qui y plantèrent la pureté du nouveau évangile, telle qu'on la débitoit en l'église Gastolique, pistolique et genévienne. Cependant, voyla qu'on fait recherche en plusieurs bonnes villes de France des sectateurs de cete nouveauté pour les punir selon leurs démérites.

Les Pays-Bas, qui avoient fait expérience de ses Gueux, tasche de s'en deffaire et leur donne la chasse ; les uns et les

autres ont leur refuge à Sedan, où on y professe librement le libertinage, et peu de temps après ce village de Sedan commence à devenir ville, pour la multitude de ces nouveaux habitans ramassez qui vivoient sous l'aisle dudit seigneur, qui n'estoit pas autrement fasché de veoir croistre le chef lieu de sa principauté, et le trafic y estre fréquenté autant qu'en pas une autre. Ce fut dès lors qu'on aggrandit le pourpris d'icelle et celuy du chasteau, que le dernier Henry de La Tour mit en sa perfection.

Or, depuis que le temps que Sedan changea de religion, les seigneurs ne laissèrent pas de continuer leur affection envers le Mont-Dieu, mais leurs sujects y commencèrent à faire tant de mal qu'on ne sçait comment le raconter. Les religieux du Mont-Dieu, voyant changement de religion en leur voysinage, et que doresnavant ils auroient tousjours ces philistyns Sedanois en teste, qui pourroient avec le temps renverser leur monastère, ainsy qu'avoient fait ailleurs gens de mesme calibre, ils firent une ordonnance qu'on diroit tous les jours la Passion de Nostre Seigneur, à la fin de la messe conventuelle, afin que par les mérites d'icelle ils fussent préservez du mal qui les menaçoit, ce qui leur a tant vallu jusques à présent que non seulement les princes de Sedan ne les ont endommagez, mais mesme ont esté leurs protecteurs.

Henry 2, roy, estant mort l'an 1559, il eut pour successeur François 2, son fils, qui ne la fit pas longue après luy, car il mourut l'an 1561. Pour ce qui concerne Henry 2, il eut de grandes armées en ce pays quand il entreprit le voyage d'Allemagne, mais quand il s'en retourna il eut en queue l'armée impériale qui reprit Sthenay et entra en Champagne, y faisant grand dégast ; mais le roy en revanche rebroussa chemin et entra dans le Luxembourg où il fourragea tout et ayant repris Yvoy, Sthenay et Danvillers, en donna la conduite au duc de Guise. Il fit plusieurs graces au Mont-Dieu ; deffendant qu'on n'en exigea plus aucune munition, qu'on ne le contraignist plus aux corvées des fortifications. Il le deschargea de la nourriture d'un soldat estropié ; et deux qui avoient obtenu de luy lettres subreptices, en furent deboutez. Il l'exempta aussy de payer vingt sols pour millier de fer et fit rendre ce qui avoit esté pour cet effect confisqué sur les religieux, donna aussy licence de tenir au Mont-Dieu soldats, munitions, armes offensives et deffensives. Toutes lesquelles choses furent confirmées par François second.

L'AN 1562

On ne peut nombrer les maux que les religionnaires firent en ce pays où ils tyrannisoient hardiment, à cause de la ville de Sedan qui leur servoit de refuge. Ils prirent, l'an 1562, un pauvre prestre en ce pays, et avant que luy donner la mort, ils le fouettèrent sur une roue et Leroy, chirurgien qui luy coupa les parties honteuses dit que c'estoit le dix septiesme qu'il avoit accommodé de la sorte. On en trouva aucuns d'eux qui avoient de colliers où estoient enfilées des aureilles, bouts de nez et parties honteuses de prestres.

François 2 de Clèves, duc de Rethelois, est tué
L'AN 1563

Nous avons parlé cy dessus de François de Clèves, premier du nom ; son fils François second ne la fit pas longue après luy, car il mourut en la bataille de Dreux contre les Huguenots, l'an 1563, avec plusieurs autres princes et seigneurs catholiques. Aucuns escrivent néantmoins que ce ne furent pas les adversaires qui le tuèrent, mais ses propres domestiques qui le trahirent malheureusement, ce qui est chose déplorable à dire. Il mourut d'un coup de pistollet, selon l'addresse qui en avoit esté donnée. Il porta le nom de comte d'Eu, du vivant de son père, et espousa Anne de Bourbon, fille du duc de Montpensier, princesse à la vérité très sage et très vertueuse, laquelle rendit tesmoignage de sa grande chasteté tout le grand temps qu'elle demeura en son veufvage. Elle mourut à Paris, l'an 1572, n'ayant laissé aucun enfant à son mary qui fust capable de luy succéder, et partant, Jacques de Clèves, son second, succéda aux duchez de Nevers et de Rethel, après son frère François. Il portoit le nom de marquis d'Isle, avant que de parvenir à la succession, mais il n'en jouit guères, car il mourut peu après, et son troisiesme frère Charles N. de Clèves succéda ausdits duchez et mourut aussy incontinent après.

Ensuite de quoy, Henriette de Clèves, l'aisnée des filles de François premier, succéda aux duchez de Rethelois et Nivernois, et espousa peu après Ludovico de Gonzague, prince de Mantoue, à l'instance de la royne mère Catherine de Médicis ; les autres filles eurent part aux successions de leurs frères et la princesse Catherine de Clèves eut la principauté de Chasteau Regnaud avec le comté d'Eu, qu'elle apporta pour douaire au prince de Portian premièrement, et en après au duc de Guise qu'elle espousa.

Du R. P. Bernard Carassus, 60e prieur du Mont-Dieu
L'AN 1566

Après douze ans de priorat du R. P. Bernard Carassus, prieur du Mont-Dieu, il fut transféré l'an 1566 à la Grande Chartreuse, pour y estre général de tout l'ordre. Il estoit gascon, natif de Tarbe, ville épiscopale et capitale de Bigorre. Il avoit esté capitaine, et rodant une fois dans la ville de Paris, il entendit qu'on sonnoit matines aux Chartreux, et à l'instant Dieu le toucha si vivement de se rendre chartreux, qu'il alla demander l'habit aux chartreux de Paris.

Mais comme le prieur faisoit difficulté de le recevoir, le voyant si aagé et si descharné, un religieux qui estoit présent luy dit par esprit prophétique, comme on peut penser, qu'il le reçeut et qu'il estoit homme pour estre quelque jour général de l'ordre. Estant reçeu, on le fit quelque temps après vicaire de sa maison, et en après l'an 1554, fut fait prieur du Mont-Dieu, où il fit merveilles en l'un et l'autre estat. Pour l'observance régulière, il la fit florir mieux que jamais ; pour le temporel, il l'augmenta aussy beaucoup et fit bastir les premières murailles du monastère qui contiennent 572 toises de tour. Et comme les Allemands rodoient le pays et menaçoient fort le Mont-Dieu, lesdites murailles n'estant pas encore achevées, il fit boucher la bresche avec des gros arbres qu'il fit tomber dedans. Il rebastit presque toutes les censes ruynées, décora grandement l'église, ayant fait faire le bel autel qu'on a donné depuis au village du Chesne.

Un peu après qu'il fut arrivé au Mont-Dieu, les Bourguignons bruslèrent Vaudieulay, de quoy espouvantez les religieux du Mont-Dieu et de Belleval s'enfuirent en divers endroits. Quatre ou cinq jours après, les Allemands vindrent fondre au pays en deux grosses trouppes. La première ne fit point de dommage par la vigilance du duc de Nevers, mais la seconde qui avoit conjuré la ruine du Mont-Dieu, comme elle s'y acheminoit, ce fut comme miracle qu'elle se retira tout à coup de France, sans qu'aucun la poursuivist.

L'an 1562, ceux du Mont-Dieu s'enfuirent à Mouzom pour éviter la fureur des Huguenots qui estoient logiez au Chesne et faisoient un estrange dégast, ainsi qu'à Baron et à la Neufville, et ne faisoient que criailler qu'ils vouloient mettre le Mont-Dieu en cendres. Le P. Carassus envoya vers le capitaine Béthune, chef desdits Huguenots qui venoient de forcer la villette de Fismes, où ils avoient fait grand carnage et désola-

tion d'hommes, de biens et des églises ; mais comme on n'eut autrement bonne response dudit capitaine, tous les religieux s'enfuirent généralement hors du Mont-Dieu, y laissant seulement quelques mortepayes ou soldats qui gardoient ou faisoient semblant de garder la maison.

Le couvent demeura à Mousom depuis le 12 aoust jusques au 5 octobre, durant lequel temps les Huguenots prirent la fuite à la nouvelle que l'armée du roy approchoit.

Anthoine de Croy, prince de Portian, qui conduisoit ladite armée, vint achever de ruiner le pays que les Huguenots avoient commencé, et ses soldats par faute de payement, allèrent par toutes les censes du Mont-Dieu et de Bairon, contraindre les censiers de leur payer ce qu'ils devoient aux religieux du Mont-Dieu, et les emprisonnèrent jusques au payement.

On fut se plaindre de telle tyrannie au prince Anthoine qui ne fit autre response, sinon qu'il ne pouvoit empescher ses soldats de ce faire, et que la pluspart d'iceux avoient perdu leurs biens par les playderies des ecclésiastiques, et qu'ils vouloient en avoir leur revanche. Il en fallut passer par là, et lesdits censiers ne furent délivrez qu'après avoir payé, comme dessus le tout aux despens du Mont-Dieu. Peu de temps après, ledit prince mourut à Paris, digne d'une plus longue vie, car il estoit bon catholique, quoy qu'en disent quelques historiens qui le confondent avec quelque autre qui ne valloit pas beaucoup d'argent.

Le R. P. Bernard ayant tant bien travaillé et enduré au Mont-Dieu à cause du malheur des temps, fut fait prieur de la Grande Chartreuse, duquel je pourrois dire plusieurs choses; mais par ce que j'en ay traitté ailleurs, je finis seulement par le tesmoignage que donne de luy Estienne Salazar, docteur espagnol en sa Généalogie du Sauveur, où ayant descript au cardinal G. Guiroga la Grande Chartreuse avec ses habitans, il adjoute :

Chorum hunc ducit admirabilis quidem et divinus senex nomine Bernardus, cognomine Carassus, patria Tarbensis, ætate octogenarius, ardore pietatis sic incensus, ut cum tot domesticæ administrationis et totius reipublicæ Cartusianæ negotiis obruatur, non die non nocte ab actibus conventualibus abest, perinde ac si modo in anno probationis et ordinis tyrocinio versaretur, non victu non vestitu sed indefesso labore, animi tranquillitate, modestia, iustitia, æquitate cæterisque dignis principe virtutibus omnibus prælucens.

Il fut d'un esprit et prudence admirable et néantmoins gran-

dement humble et modeste. Il se monstra grandement sévère au Mont-Dieu envers quelques mercenaires qui se sentoient de la nouvelle religion. Il fut charitable superlativement, durant les six années de famine qui régnèrent en ce pays, en sorte qu'on voioit jour pour jour deux et trois mille pauvres au Mont-Dieu, ausquelz il donnoit l'aumosne, et pour ce faire acheptoit du bled des seigneurs voysins. Il mourut finalement l'an 1586, le 8 septembre, en la Grande Chartreuse, avec réputation de saincteté.

Mort du sieur Genlys, qui brusla le Mont-Dieu
L'AN 1568

L'année 1568 fut une année de misères pour le Mont-Dieu. Il y avoit quelque haubereau huguenot au pays qui n'estoit riche qu'en bons désirs de s'enrichir aux despens du crucifix. Il envioit dès longtemps les biens des religieux du Mont-Dieu, ses bons voysins, dont il espéroit s'engraisser. Il s'advisa de s'insinuer aux bonnes graces de François d'Hangest, sieur de Genlys, protestant qui s'estoit ligué contre le roy Charles 9 et avoit une armée en ce pays qui estoit desja en bonne devotion de faire ses affaires dans les monastères. Il luy donna cognoissance du Mont-Dieu, luy en fit venir l'eaue à la bouche; son régiment qui estoit à Attigny et au Chesne vint tout raffler au Mont-Dieu, les religieux estant jà en fuite pour la plus part.

Ce pillage fut fait le 4 octobre 1568. Le régiment se contenta d'emporter les vases sacrés et meubles de l'église et de la maison, et de disperser et fouler aux pieds les ss. reliques. Mais le haubereau susdit, qui n'estoit pas si eschauffé à pilloter comme les autres, avoit sa visée ailleurs; car, pensant que le Mont-Dieu se pourroit ravoir dudit pillage avec le temps, il voulut tascher d'en faire une fin mettant le feu aux quatre coins de la maison, ce qui succéda assez bien selon son désir, car il brusla l'ancienne chapelle de St Bernard; la grande église ne fut que médiocrement lésée du feu qui avoit desja commencé de monter au comble de l'église et bruslé quelques sommiers avec les chaires du chœur des ff. convers. Il y eut aussy le comble du chappitre, plusieurs allées, trois cellules du cloistre, trois corps de logis; et en sortans pour se retirer à Attigny, ils enlevèrent tous les chevaux et harnois.

Comme ils sçeurent que le feu n'avoit endommagé les édifices qu'en partie, ils résolurent de retourner les achever; mais Madame de Bouillon escrivit à Genlys qu'il ne permist point

que les siens fissent davantage de dommage au Mont-Dieu. Après cecy, Genlys se retira avec ses troupes au Liège, où il alla brusler l'abbaye d'Hastier vers Dinant, et mit toutes les ss. reliques brusler sur une pierre, laquelle depuis ce temps la est tousjours humectée de gouttes d'eaue, mesme durant les grandes chaleurs d'esté, comme pleurant ung tel désastre.

Finalement, il vint au monastère de Saint-Hubert pour y faire le mesme, mais le saint confesseur qui guérit de rage ceux qui ont recours à son intercession, le punit luy mesme de rage ou de fiebvre chaude, selon l'histoire de France; mais selon l'histoire de saint Hubert, il n'eut que quelque commencement de rage alors, et s'estant par après retiré à Basle, comme il entendoit une fois ses chevaux qui se mordoient les uns les autres dans leur estable, il fut pour mettre le hola, mais les chevaux devenus enragez le mirent en pièces, par un espouvantable jugement de Dieu.

Misères qui régnèrent au pays, à cause des Huguenots
L'AN 1569

Les religionnaires eurent tout l'hyver (c'est-à-dire depuis le mois d'octobre jusques au mois de may de l'an 1569) une puissante armée au pays, ce qui contraignit les religieux du Mont-Dieu de demeurer sept mois presque entiers dans la ville de Mézières. D'où estans de retour après la sortie des Huguenots, comme ils retournoient achever de manger le pays, les religieux délibérèrent de se réfugier à Mousom, où les RR. PP. Bénédictins les accommodèrent de quelques chambres que le prieur du Mont-Dieu fit accommoder pour les occurrences. Et peu après encore, la mesme année, il leur convint encore s'enfuir tous à Mézières à beau pied, mais ils s'en revindrent incontinent.

Pour bien exprimer les malheurs qui régnoient alors en ce pays, il ne faut que rapporter ce qu'en dit Pierre Lardin, théologien réfugié à Mézières durant les feux des Huguenots. Iceluy dédia un beau traitté appellé : *Vitæ monasticæ institutionis compendium*, avec ung autre qui y est annexé, aux religieux du Mont-Dieu, où parlant au P. D. Louys Rangueil, nouveau religieux, il luy congratule de sa conversion et luy dépeinct les misères qui régnoient alors en ce pays, ainsy qu'il est porté au premier livre des Macabées, en ces mots :

Propositum conatumque tuum, mi Ludovice religiose, non possum non magnifice approbare vehementerque laudare, quod elongasti fugiens et mansisti in solitudine, quodque relinquens mun-

dum adhæsisti Deo, etc.; omnis caro jam corrupit viam suam, omnes corrupti sunt et abominabiles facti sunt, non est qui faciat bonum non est usque ad unum. Quid enim nos qui ad hæc nostra deflenda tempora pervenimus, mundum generare cernimus nisi bella, lites, discordias, consurgere gentem in gentem, regnum in regnum et in seipsum, abundare iniquitatem et refrigescere charitatem?

Nonne adversarius iste noster princeps hujus mundi tanquam leo rugiens circuit mundum totum quærens quem devoret, cui resistere procul dubio non est facile? Nonne congregavit sibi virtutem et exercitum fortem nimis et tyrannos et constituit prælia multa et obtinuit munitiones et comprehendit civitates multas et regiones et succendit igni et interfecit multos et pertransiit usque ad fines terræ et accepit spolia multa et captivos duxit multos et facti sunt illi in tributum et siluit terra in conspectu ejus et exaltatum et elevatum est cor ejus. Nonne intravit in sanctificationem cum superbia et accepit argentum et aurum et vasa concupiscibilia et accepit thesauros occultos quos invenit et omne ornamentum argenteum et aureum quod in facie templi erat, et libros legis Dei quos invenit in templo combussit igni, et scindens eos comminuit et sublatis omnibus ac comminutis aliis et fecit cædem sacrificorum et effugavit eos in abditis et in absconditis fugitivorum locis, et multi captivi nolentes infringere legem Dei sanctam magis elegerunt mori quam illius parere voluntati.

Quare multi sunt trucidati et variis tormentorum generibus hucusque inauditis constanter afflicti. Et factum est hoc ad insidias sanctificationi, et effudit sanguinem innocentem per circuitum sanctificationis et contaminavit sanctificationem et fugerunt habitatores propter eum. Sanctificatio desolata est sicut solitudo. Dies festi ejus conversi sunt in luctum, sabbata ejus in opprobrium, honores ejus in nihilum. Secundum gloriam ejus multiplicata est ignominia ejus et sublimitas ejus conversa est in luctum. Nonne prohibet holocausta et sacrificia et placationes fieri in templo Dei et celebrari sabbatum et dies solennes et jubet coinquinari sancta, ut oblivisci faciat legem et immutet omnes justificationes Dei. Væ nobis ut quid nati sumus videre contritionem hujus mundi et contritionem hujus civitatis et sedere hic, cum datur in manus inimicorum. Sancta in manibus inimicorum data sunt, templa facta sunt sicut homo ignobilis; vasa gloriæ ejus abducta sunt captiva, prophetæ ejus trucidati sunt, et seniores inimicorum gladio ceciderunt. Quis prophanorum non irruit et non obtinuit spolia ejus? Quæ erat libera civitas facta est ancilla. Quo ergo nobis adhuc vivere, etc.

Messire Nicolas Tuot, prestre chappelain et aumosnier d'Adolfe des Lyons, seigneur d Espaux et de Sy, chevalier de l'ordre et gouverneur de Stenay, ressentit au mesme temps la

fureur des Huguenots. C'estoit ung homme de bien et un très bon prestre. Ses propres parens qui estoient de la religion nouvelle luy en vouloient à cause qu'il leur preschoit autre chose qu'ils ne vouloient entendre. L'espérance aussy de faire leurs affaires du peu de bien qu'il avoit leur fit entreprendre un détestable dessein, qui fut de le tuer proditoirement sans qu'il y pensast, car, s'il s'en fust douté, comme il estoit homme qui manioit très bien une espée, il les eust empeschez d'attenter sur luy. Il mourut donc par la main de ses traistres parens, plus glorieusement que s'il fust mort en la paix de l'église. Le R. P. Bernard Carassus, l'ayant fort pratiqué pour sa preudhommie durant qu'il estoit prieur du Mont-Dieu, luy donna participation de l'ordre, après qu'il fut fait révérend p., et son nom se trouve en la carte du chappitre général des Chartreux, l'an 1570, où il est dit martyrisé par les Huguenots.

Misères qui régnèrent au pays à cause des armées
L'AN 1570

Qui voudroit escrire par le menu les misères que l'hérésie a amenées au monde, il faudroit autant de volumes que de siècles, et spécialement des maux que le seul huguenotisme a amené en France, on en feroit une juste bible; mais pour ce que d'autres en ont traitté, disons seulement un mot de ce qui arriva en ce pays, tant par la faction des hérétiques qu'à leur occasion.

Les garnisons des villes de Mézières, Donchery et Mousom que le roy y tenoit tant pour la munition desdites places que pour empescher le secours que les protestans attendoient d'Allemagne, ruinèrent beaucoup le Rethelois qui estoit cottisé pour la subsistance desdites garnisons. On y voulut comprendre le Mont-Dieu, et pour ce fait on saisit quelques siens héritages, mais la court de parlement condamna les esleus de Rethel qui avoient fait telle saisie, déclarant que le Mont-Dieu n'estoit point du ressort de Rethel ny cottisable pour telles contributions, et partant on rendit au prieur la somme de 450 l. qu'on avoit levé sur le Mont-Dieu, et cete restitution fut prise sur le Rethelois.

Semblablement, comme les députez du clergé de Reims eussent cottisé le Mont-Dieu pour le fait des décimes qui estoit de la somme de 8373 l. que le roy demandoit, le syndique général du clergé déclara par sentence que le Mont-Dieu n'avoit point jamais payé de décimes, et fit rendre la cottepart qui avoit esté levée.

Les armées des Huguenots, qui avoient tousjours quelques choses à consulter à Sedan, qui leur servoit de porte de derrière quand l'armée du roy les talonnoit, se plaisoient plus en ce pays qu'en pas un autre, à cause de la bonté de son terroir et la multitude de villages et lieux propres à se rafraischir. Ce n'estoient qu'allées et venues à Sedan, et spécialement quand on fit la belle saint Barthélemy, on voioit des peuplades d'habitans des villes qui s'y venoient réfugier, et autant de prestres et fameux catholiques qu'ils trouvoient en leur chemin, c'estoient autant d'holocaustes ou de glaive par la main des hommes, ou d'injures atroces par la langue des femmes.

S'il y avoit quelque illustre ministre en France qui fust bien embouché, son rendez vous estoit à Sedan, et dez qu'on en avoit nouvelles, on couroit vers luy comme à quelque oracle d'Apollon. Or, le soin de ces boutefeux de ministres estoit non pas seulement de conteuir les nouveaux croyans de leur caballe dans la modestie chrestienne réformée qu'ils leur vouloient inculquer, mais aussy de les irriter à l'encontre de tout ce qui se sentoit de la foy romaine. Quand on voioit quelques armées de Protestans s'amasser pour faire quelque scène tragique, les gouverneurs des provinces et places avoient le mot du roy pour les réprimer avec la puissance qu'ils avoient en main, tellement que tant les assaillans que les assaillis débilitoient tousjours le pays. Et durant les édicts de pacification, la ville de Sedan qui regorgeoit de monde pour sa petitesse, fut contrainte d'en relascher une partie, tellement que de ce desgorgement les villes de Rethel, Mézières et Mousom en furent infectées, et je ne pense point que les autres places du pays en ayent esté exemptes, hormis Donchery, laquelle par un singulier privilège de Dieu et de S. Onésime, son patron, n'a peu jamais tolérer aucun huguenot jusques à présent.

L'AN 1571

Le V. P. Jehan de Billy, 62e prieur du Mont-Dieu, fut transféré à la nouvelle chartreuse de Gaillon l'an 1571, pour y estre 1er prieur. Il estoit natif de Guise, frère de Jacques de Billy, abbé de Saint-Michel, ce docte personnagne, et de Godefroy de Billy, évesque de Laon. Il avoit esté converty à l'ordre des Chartreux par un coup de tonnerre, et fut un de ceux qui furent pris à Bourgfontaine pour estre esgorgez par les Huguenots; mais la noblesse de sa maison luy sauva la vie, à son grand regret. Il fut homme tousjours modeste, charitable, et compassif, et garda tousjours sa règle encore qu'il eust esté

assez huppé dans le siècle, comme estant abbé de deux abbayes et héritier de la maison de Billy Prunay. Il a escript plusieurs choses qui sont imprimées et à imprimer, qui se gardent encore au Mont-Dieu. Il mourut à Gaillon, l'an 1580, le 30 juin. Nous avons escript sa vie plus amplement ailleurs.

L'AN 1574

Charles 9, roy, mourut l'an 1574. Il protégea grandement le Mont-Dieu et deffendit durant la vente des biens d'église, qu'on ne vendist que ce qu'il faudroit pour payer la taxe, lorsque quelques malvueillans vouloient qu'on vendist tout le ban du Mont-Dieu, afin d'en perdre la mémoire. Il le déclara exempt de donner déclaration des francs fiefs et nouveaux acquests, en considération des dommages que les hérétiques y avoient fait, qui montoient à plus de quarante mille livres. Il fit faire déffense aussy qu'aucun ne tirast ou chassast dans ses bois et rivières.

Charles, cardinal de Lorraine, 81e archevesque, estant mort l'an 1574, son neveu Loys de Lorraine, cardinal, luy succéda et mourut l'an 1588.

De Robert 5 de La Mark, seigneur de Sedan, etc.

Ce fut environ le mesme temps que mourut ce pauvre misérable seigneur de Sedan, Robert 5, dit le Gros, qui n'avoit jamais esté huguenot que par police et par prudence humaine, ayant esté tant bon catholique au commencement.

Il aymoit un peu trop sa femme pour obeyr à ses caprices en choses de si grande conséquence, comme estoit le changement de la religion des ancestres. Ce fut sous ce seigneur que l'église de Sedan prit la réforme, ensuite de quoy les dix sept villages de sa principauté ensuivirent bientost cete nouvelle religion, et Sedan commença lors à bon droit de porter en son escusson le Sanglier (yssu de la vaillantise du grand Sanglier d'Ardenne), puisqu'elle fourragea, non pas les Ardennes, mais toutes les églises de ce pauvre pays, en déchassant les prestres et y introduisant des prédicans détestables, qui firent renverser les églises matérielles et spirituelles, ou bien s'en servirent de temple, pour leurs conventicules.

Le simple peuple, qui a veu poser un sanglier au frontispice du nouveau temple de Sedan, s'en moque plaisamment disant que c'est une truye que les sectaires y mettent, au lieu que les catholiques y mettent la croix ou quelque autre image de sainct ; mais il s'abuse, car c'est l'escusson du Sanglier d'Ardenne, et si on veut moraliser, c'est le pourtrait de l'hérésie, à

l'occasion de quoy il me prend fantasie de faire cet hexastique :

Sedanum Hercynio sibi stemmata ducit ab apro,
Aptius hæreseos stemmata at illa forent.
Quis vastatorem sylvarum nesciat aprum?
Quis Petri osores nesciat hæreticos?
Sed venatorum quia sæpius est aper esca,
Dæmonis hæreticos quis neget esse cibum?

Il est tousjours néantmoins demeuré une paroisse à Sedan de S. Laurent, plus tot par police et pour civiliser les habitans, et entretenir le commerce que pour autre considération, de quoy les ministres grondèrent fort, disans qu'il estoit trop papiste, qu'il n'advançoit guères leur religion, qu'il visoit plustot à dilater son domaine par le moyen d'icelle, qu'à chercher les moyens de provigner le calvinisme. Et de vérité, tout huguenot qu'il estoit, il respectoit les gens d'église et de religion, mais il ne vouloit pas que ses sujects le sceussent.

Il deffendit tousjours le Mont-Dieu tant qu'il vescut. Le P. Procureur, D. Bertrand Morel, fut une fois envoyé vers luy par le prieur D. Jehan de Billy pour luy remonstrer le dégast et ravage que faisoient ordinairement les habitans de Sedan ès censes du Mont-Dieu, y prenans et emportans ce qu'ils vouloient, nonobstant le bon traittement qu'on leur faisoit, quand ils venoient au Mont-Dieu. Le P. Morel, entrant au chasteau de Sedan, il le trouva jouant aux cartes à l'yssue du disner, avec plusieurs seigneurs. Le bonhomme luy fit sa harangue tout à la bonne foy, sans autre cérémonie, et incontinent ledit seigneur commença de se mettre à bon escient en colère, jurant de par le diable que s'il sçavoit qui c'estoit qu'il en feroit belle justice. Il quitta son jeu, et tirant ledit P. procureur à quartier, après quelques autres discours, il luy dit à l'oreille q'une autre fois il luy parlast plus secrettement, d'autant qu'il y avoit des gens en sa compagnie qui l'eussent mis en pièces, s'ils eussent entendu les plaintes qu'il luy avoit fait. On fut néantmoins délivré de ces larronneaux et pillars sedanois incontinent, par le bon ordre qu'il y mit.

Il estoit à Paris comme on sainbarthélemisoit ceux de sa religion. Le roy Charles qui l'aymoit, tant pour sa maison, que pour Françoise de Bourbon, sa femme, le fit évader de Paris, craignant qu'il ne fust enveloppé dans le massacre avec les autres, et s'en revint à Sedan, où il mourut quelque année après, en la fleur de son aage, mais il nous faut dire comment.

Iceluy se voyant pressé d'estranges et cuisantes douleurs qui ne le quittèrent point jusques au dernier souspir, comme la mort tardoit trop à son gré, il dit à son chirurgien appellé Anthoine de Flagne qu'il lui donnast quelque chose pour le guérir ou alléger ou bien haster de mourir afin de le délivrer de telles misères, puisque les médecins n'y sçavoient rien faire autre chose. Ledit chirurgien, qui l'aymoit grandement et sçavoit bien qu'il estoit frappé à mort et ne retourneroit jamais à convalescence, luy donna un grain d'antimoine préparé et peu après il mourut. Le médecin ayant sçeu cecy, fit pendre le chirurgien, nonobstant que Monsieur de Bouillon eust dit haut et clair, en présence de plusieurs, qu'on ne fist rien audit chirurgien, d'autant qu'il lui avoit commandé de ce faire, et qu'il luy avoit obéy pour appaiser ses douleurs.

Incontinent, les ministres firent courir un bruit, que Dieu avoit affligé de si grande maladie et puny de mort ce pauvre prince, d'autant qu'il estoit hypocrite contrefaisant du huguenot, afin de faire valloir ses terres, et qu'il ne s'estoit jamais employé de bonne façon pour l'amplification de leur religion, et qu'outre plus il avoit porté les armes pour le roy à l'encontre de ses frères en Christ devant S. Jehan d'Angely et au siège de la Rochelle. Cela estoit assez vrai, car il ne gousta jamais guères les ministres, à cause de leur orgueil et ambition. Mathieu de Lanoy, qui rapporte cecy, porte tesmoignage qu'il avoit une bonne ame, et qu'il s'estoit desvoyé par persuasions. Mais la cause de sa maladie fut autre que ne disent les ministres, car il avoit un gros corps mal sain, replet et en la fleur de son aage, et que s'il y a eu en luy quelque jugement de Dieu, ç'a esté pour l'injustice de ses officiers de justice, et des ministres qu'il toléroit et ne punissoit selon leurs démérites.

Nous avons desjà dit qu'il eut à femme Françoise de Bourbon, fille du duc de Montpensier, laquelle hormis l'opiniastreté qu'elle avoit en sa nouvelle religion, estoit très accomplie en toutes les vertus qu'on pouvoit exiger d'une dame de sa qualité ; mais bien qu'elle fust huguenote, si est ce qu'elle chérissoit tousjours le Mont-Dieu, comme j'ay recogneu par plus d'une douzaine de lettres qu'elle escrivit au prieur de sa propre main, luy promettant toute l'assistance qu'il pouvoit désirer durant les feux de Huguenots, et mesme elle envoya souventesfois quelques soldats avec un capitaine ou trompette pour déffendre le Mont-Dieu, lors que les Huguenots fourmilloient au pays, et dez qu'on sçavoit que Madame de Bouillon avoit

de ses gens dans le Mont-Dieu, on n'osoit pas seulement le regarder.

Quand elle estoit catholique, elle avoit licence spéciale d'entrer en l'église du Mont-Dieu et d'y venir faire ses dévotions; mais depuis qu'elle eut retourné son cotillon, elle n'entroit plus en l'église et se contentoit d'y venir seulement disner environ tous les mois. Lors qu'elle s'enfuit de Paris avec son mary durant la S. Barthélemy, le P. prieur du Mont-Dieu, sachant qu'il venoit à Sedan, luy envoya au-devant son procureur, le prier de prendre un mauvais disner au Mont-Dieu; mais il s'en excusa, disant qu'il avoit haste, mais que sa femme, laquelle le suivoit, s'y en iroit. Elle y vint donc, accompagnée de la femme d'un maistre de requestes, laquelle entrante au Mont-Dieu dit au P. procureur (craignante qu'on ne la prist pour quelque simple damoiselle de la suite de Madame de Bouillon), qu'elle estoit une telle, et que le roy faisoit estat de son mary qu'il employoit souvent en des ambassades, et qu'elle estoit souvent un et deux ans et voire trois, sans le voir. Comme ces dames eurent disné, ce fut de mettre quelque controverse sur le tapis; le père procureur, homme assez simple, s'en expédia le mieux qu'il pût. La maistresse de requestes luy alla demander pourquoy il estoit moyne et non marié, et que c'estoit chose impossible de vivre en célibat et se contenir. Ho, ho, madame (ce dit le bonhomme), vous disiez tantost que vostre mary estoit absent quelquefois deux et trois ans de vous, que faites-vous cependant, ne pouvez-vous vous contenir? La compagnie se prit bien fort à rire, en voyant la pauvre maistresse des requestes si bien payée, et qui s'estoit couppée de son propre cousteau, et demeura muette le reste du colloque.

Madame de Bouillon avoit un maistre d'hostel appellé Godefroy Gruithus, qui despensoit tous les ans, en visites et recommendations, 500 l. au Mont-Dieu. Nonobstant la faveur de Messieurs de Sedan, la maison de Sedan est demeurée redevable au Mont-Dieu, depuis le temps de Madame l'Ancienne, Catherine de Croy, jusques à ladite Françoise, de la somme de 2900 l. pour plusieurs marchandises qu'on y a livrées, et dont on n'a jamais esté payé.

Du mariage donc de Robert le Gros et Françoise de Bourbon vindrent 3 enfans, asçavoir Guillaume Robert, leur successeur, qui mourut l'an 1588, comme nous dirons; le second fils fut sot et mal tymbré, et porta le nom de comte de La Mark. Le

3e enfant fut Charlotte de La Mark, mariée au vicomte de Turenne.

Actes mémorables passés à Sedan en ce temps la

Plusieurs choses mémorables se passèrent à Sedan environ le temps de la mort de Robert le Gros. Louys Cappel, ministre de la ville, n'ayant voulu recevoir quelque article ou particularité résolue au concile de la Rochelle, l'an 1570, se mit à desgorger un vilain erreur contre la vraye distinction des deux natures de Nostre Seigneur. Le sieur de Lognes, ministre du duc de Bouillon et Fornellet, ministre alternatif de la ville de Sedan, et encore Péchar, ministre et brasseur de bière, et Mathieu de Lanoy, dissimulèrent cela, sinon de Lognes qui en parla à Cappel et ne se veirent jamais depuis de bon œil. Ung peu après cecy, Cappel fit ung grand scandal à Sedan en présence de plus de 500 personnes, au pied de la chaire du ministre, en présentant un sien enfant au baptesme, voulant qu'il portast le nom de Louys, comme luy ; mais les autres ministres ne le voulurent recevoir, s'il ne portoit le nom de quelque sainct de la Bible. De quoy indigné, Cappel dit haut et clair que son enfant ne seroit point plustot baptisé que de porter un autre nom que le sien. Enfin on fut contraint de luy condescendre.

Iceluy Cappel ayant presché à Sedan en présence de plusieurs personnes nobles qui s'estoient retirées de Paris et de Meaux, l'an 1572, il y en eut plusieurs qui s'en retournèrent chez eux, et passans par les bourgs de Chémery et du Chesne, résolurent par ensemble de rentrer en l'église catholique, conférans ensemblement de l'inconstance de ce ministre et de ses sottes paraboles et similitudes, qu'il amenoit en preschant, et desquelles il se couppoit luy mesme la gorge.

Ce Cappel estoit un beau parleur, mais c'estoit tout ; car, pour le fonds de philosophie et théolcgie, c'estoit ung asne à pincer le luth. Il le fit bien paroistre la susdite année 1572, quand le docte Maldonat fut à Sedan, où il soustint seul vingt trois ministres, entre lesquels estoient ce Cappel, de Lognes, Hélin ; et de Lognes ayant esté culbuté d'un syllogisme par Maldonat tout au commencement, Cappel et les autres ne voulurent plus disputer par argument, mais par harangues, ce qui fut fait selon le mandement de Madame de Bouillon ; mais Maldonat ne laissa encore de les confondre par cete voye, et cependant ils se vantèrent qu'ils l'avoient confondu luy mesme. Or, afin de monstrer la perversité de leur secte, non pas de

leur doctrine, car elle n'est que trop évidente, mais des mœurs qu'on y professe, je reporteray icy quelques histoires passées à Sedan, au mesme temps et année.

Ung jeune moine de Montdisdier en Picardie fut séduy par les Huguenots qui luy firent espouser la fille d'un serrurier surveillant de leur consistoire, qui estoit un signalé faux monnayeux. Ce pauvre défroqué apprit le mestier de son beau père, sur l'espérance qu'on en feroit un ministre après qu'il auroit appris le mestier de faux monnayeur, car les Huguenots ne peuvent s'en passer. Après cela, on l'envoye à Sedan, à l'eschole de cet art, chez un vieillard appellé La Chaine, fort subtil et entendu en l'art de changer les métaux, où le père et le gendre qui l'accompagnoit apprirent beaucoup de subtilitez, qu'ils ne sçavoient encore ; mais comme ce jeune moine eut voulu allouer deux pistolles qu'il avoit aydé à faire, le voyla surpris de la justice, et comme il veid ce que c'en seroit, il descouvrit ceux qui luy avoient appris ce mestier, mais on laissa évader son beau père, et quand à La Chaine, on luy déffendit de ne plus vaquer à ce mestier dans la ville, mais seulement à cinq lieues loing. Quant au pauvre apostat, qui trempoit en prison, commença un peu de rentrer en soy mesme, mais comme on veid qu'il pourroit retourner à l'église catholique et descouvriroit la cabale calvinique, il fut pendu et estranglé. L'autheur qui rapporte cete histoire veut faire veoir l'injustice des religionnaires en tout ce procédé, mais j'estime que Dieu voulut ainsy punir ce pauvre apostat, soit pour le faire rentrer en soy mesme, soit aussy pour le payer de sa folie et lubricité.

Au mesme temps, un demy insensé venu à Sedan pour y mendier son pain, se promenoit un jour dans les fossez du chasteau où chacun a licence de s'aller esbattre. Il fut incontinent pris et appréhendé comme espion et emprisonné. Hilaire de la Rivière, advocat de Rouen réfugié à Sedan, et lieutenant de la justice, luy fit ses interrogations, et le second poinct de quelle religion il estoit. Il respondit en son pathois qu'il alloit à la messe, et qu'il y vouloit tousjours aller. On tascha de l'y faire renoncer, mais il respondoit tousjours que la messe estoit bonne, et qu'il vouloit tousjours y aller. On luy donne la question ordinaire et extraordinaire, et comme il enduroit, il demandoit pourquoy on le tourmentoit tant ; on luy respondoit que c'estoit à cause qu'il estoit un espion. Mais le pauvre homme ne sçavoit pas seulement ce que vouloit dire ce mot. On luy dit enfin, c'est à cause que tu es un papiste ; promets

d'aller au presche et on te laissera aller. Il dit tousjours qu'il n'iroit point, mais tousjours à la messe. Après cecy, on l'exécute de mort contre tout droit et raison, chacun voyant bien que le pauvre homme n'estoit pas de sens assez rassis, estant à demy insensé.

Du sieur Mathieu de Lanoy, ministre de Sedan

Ce que j'ay raconté cy dessus, je le tiens en partie du vénérable prestre Mathieu de Lanoy, qui avoit esté autrefois ministre à Sedan et ailleurs, mais abjura le calvinisme et vescut après fort religieusement.

Il estoit natif de La Ferté Aleps, fils d'une bonne mère très catholique que les Huguenots bruslèrent pour la foy catholique, mais elle évada le feu le mieux qu'elle pût, et vescut encore quelque temps après. Or, quant à son fils Mathieu, sa doctrine et belle langue luy donnèrent crédit entre les Calvinistes, et eust demeuré plus longtemps à Sedan, n'eust esté quelque autre ministre qui estoit plus meschant huguenot que luy, bien qu'il ne fust si docte. Or, comme il commença de descouvrir la vanité et ambition des ministres qui taschoient se supplanter les uns les autres, il résolut enfin de les quitter, mais il n'en sonna mot à personne.

Voyla cependant qu'on joue la tragédie de S. Barthélemy à Paris l'an 1572, où il estoit. Il évada le mieux qu'il peut, et se retira à Basoches au Soissonnois, et avant que d'en sortir, il donna conseil au Seigneur du lieu de rentrer en l'église catholique, car il estoit huguenot, ce que ledit Seigneur luy promit de faire. Le sieur de Longueval (père dudit de Basoches), homme catholique, offrit son logis audit Mathieu pour s'y retirer, mais il l'en remercia pour plusieurs considérations. Il s'en vint à Sedan, par Machaux et Voulzy, où les gens du roy l'arrestèrent, mais le traittèrent fort humainement, sans luy rien oster. Il perdit néantmoins quelques petits meubles à Chémery par sa négligence. On fut bien estonné quand on le veid à Sedan, car on le pensoit avoir esté massacré à Paris, avec les autres. Il ne séjourna pas longtemps à Sedan, à cause que les autres ministres luy en vouloient, estant tousjours d'advis contraire au leur. Il s'achemina de là en Hollande, où il reçeut plus de courtoisie et humanité des catholiques que des hérétiques. Il y demeura jusques à l'an 1576, qu'il revint en France, retournant par Calais et Guisnes, où il trouva le ministre Henry Pannetier avec lequel il résolut de rentrer ensemblement en l'église romaine, ce qu'ils firent l'an 1577,

ce qu'estant entendu des autres ministres, ils cuidèrent enrager de despit et cherchèrent souventfois de le tuer, luy reprochans qu'il estoit un faussaire et faux frère, et que la crainte de bourées de la S. Barthélemy luy avoit foit tourner jacquette; mais se moquant de tout cela, après qu'il eut demeuré quelques années en habit séculier et expié son hérésie, il se fit enfin homme d'église et prestre, et passa le reste de sa vie en toute piété chrestienne, et à escrire contre les hérétiques auxquels il a si bien lavé la teste en trois ou quatre volumes; où il a descouvert le pot aux roses, que les ministres se voyans si affrontez, machinèrent souvent de s'en déffaire.

L'AN 1575

On veid, l'an 1575, grandes trouppes de Reistres allemans se respandre par tout ce pay^e^, estans venus au secours des Huguenots françois, pour auxquels obvier le duc de Guise fit abbattre le beau pont de pierre de Semuy sur Aixne, lequel n'a point esté refaict depuis ce temps la. Les religieux du Mont-Dieu s'enfuirent à Reims pour la peur des dits Reistres, et madame de Sedan, qui avoit lesdits Reistres à sa dévotion, envoya son trompette pour garder qu'ils ne fissent tort aux bastiments du Mont-Dieu.

L'AN 1578

D. Jehan Commelin, vicaire du Mont-Dieu, homme de sainte vie, grandement spirituel, pieux et exemplaire, mourut l'an 1578. Comme il approchoit de l'agonie, il entendit les diables qui faisoient grand bruit en son antichambre, comme voulans entrer au lieu où il gisoit malade, mais ils ne peurent jamais.

L'AN 1579

La dévote reyne Elizabeth d'Autriche, femme de Charles 9, roy de France, mourut en Allemagne, l'an 1579. Quand son père Maximilien l'empereur l'envoya en France pour espouser le roy, il députa l'archevesque de Trèves, l'évesque de Strasbourg et le marquis de Bade pour l'accompagner. Le roy l'espousa en l'église de Nostre Dame de Mézières, aagé de 20 ans, et elle de seize. Le cardinal de Bourbon fit les cérémonies des espousailles le dimanche 26 novembre l'an 1570. Cete vertueuse reyne a toujours esté un vray exemplaire de vertu, modestie, humilité et prudence, laquelle au lieu de vaquer aux fadaises de la court, s'emploioit nuict et jour à prier Dieu et à lire les livres de dévotion, et spécialement le livre *de Civitate Dei* de S. Augustin. On fit ses funérailles à Paris,

où le docte Simon Vigor se fit valloir en l'oraison funèbre qu'il fit.

Il fallut rompre le vieil jubé ou pulpitre de Mézières, pour la commodité des cérémonies des susdites espousailles, de quoy le peuple de Mézières ne fut pas beaucoup attristé, car quelque temps après, messire Jehan Ravel, curé de Mézières, obtint un placet du roy pour remises des imposts de la ville qui luy compétoient, et d'iceux on en a fait le beau jubé qu'on void présentement, basty de marbre et de jaspe, qui est un des beaux ouvrages de la Champagne. L'obligation en demeurera à jamais audit curé, qui en a esté l'inventeur.

Fondation du chasteau et des Cordeliers de La Cassine

Les anciens comtes de Rethelois avoient bien rarement leur séjour dans la capitale de Rethel, mais demeuroient presque tousjours au chasteau d'Omont, à cause de la munition du lieu, et spécialement pour la commodité de la chasse dans les forests prochaines. Mais comme le lieu d'Omont estoit meilleur en guerre qu'en paix, et manquoit de l'amœnité qui se retrouve dans la platte campagne, le sieur Ludovico de Gonzague, prince de Mantoue, qui avoit espousé la duchesse de Nevers et de Rethel, délibéra, vers l'an 1571, de se bastir un autre lieu de plaisance, pour se retirer quand il seroit en son duché de Rethelois.

Il y avoit un petit chasteau appellé Lury, situé dans la forest d'Omont, entre Venderesse et Sauville, qui estoit assez gay et agréable, mais trop petit pour loger ung tel prince avec sa court. Il le fit abbattre, et édifier au lieu mesme le beau chasteau de la Cassine, qu'il acheva avant sa mort, avec touts jardinages et boscages plantez à la ligne; bien est il vray que son fils et successeur le fortifia de beaucoup en platteformes, ravelins et autres munitions. Et ledit Ludovico obtint du roy de France que tous les habitants dudit chasteau ne seroient point obligez à aucune taille, subsides et imposts, y comprises quelques maisons circonvoisines, où on pourroit aussy tenir hostellerie, sans obligation de quatriesme ou autre ferme de vinage.

L'an 1579, François de Gonzague, prince de Mantoue, mais pour lors religieux de S. François, fut créé 56e général de son ordre après S. François, en la ville de Paris et gouverna l'ordre huit ans, au bout desquels il fut fait évesque de Mantoue. Ce fut luy qui escrivit en latin l'istoire Séraphique de son ordre, laquelle roule par le monde. Peu après son eslection

au généralat, il vint visiter son cousin le duc Ludovico en son nouveau chasteau de la Cassine, et donna ordre à la promotion du couvent nouveau des PP. Observantins, qui furent bastis la mesme dans le parc du chasteau, à une volée de canon, d'iceluy. Pour lequel habiter, on fit venir des PP. du couvent de Bethléem lez Mézières, et pour leur dotation leur assigna quelque 30 arpens de bois, et le labeur d'une charrue de terres arables ès environs de leur petit couvent, qui n'a jamais esté bien achevé, et manquent souvent d'aumosnes pour estre esloignez des bonnes villes. Mais le Mont-Dieu les a souvent assistez dans leurs disettes et durant les famines qui ont régné au pays, en sorte qu'ils ont dit quelquefois que sans l'assistance des PP. du Mont-Dieu et de la feue comtesse de Solre, dame de Chémery, ils eussent souvent quitté le couvent. Le Mont-Dieu leur a donné des chaires pour leur chœur, n'en ayant point auparavant, et leur fait tous les ans quelques gratieusetez. Ils se sont fort bien réformez depuis quelques années et vivent exemplairement.

L'AN 1580

L'an 1580, les Huguenots fourmilloient en armes ès environ de Sedan et dans le Rethelois. Ils crioient et en vouloient spécialement aux monastères et gens d'église. Ils prirent le P. Jehan de l'Escluse, prieur de Valenciennes et visiteur des Chartreuses de Picardie ; ils le menèrent à Rethel, où ils l'enfermèrent, et pour luy faire chanter grosse rançon, ils introduirent en sa chambre des femmes impudiques pour le tourmenter et harceler, et luy firent beaucoup d'autres ignominies, et fut enfin contraint de composer de sa rançon pour la somme de 4060 l. que toute la province paya.

La mesme année 1580, fut confirmé en court de parlement l'ancien privilège de ceux qui ne sont obligez de payer impost pour vin ou vendange qui entre ou qui sort de Reims. En suite de quoy, le P. prieur du Mont-Dieu présenta lettres à messieurs les thrésoriers présidents et esleuz de Champagne, qui déclarèrent le Mont-Dieu tout à fait exempt, par la concession des roys de France, non sans grand murmure des fermiers dudit vinage, qui vouloit exiger quinze sols pour chaque pièce de vin. Depuis lequel temps, quand on signifie la ferme dudit vinage, on déclare entre autres choses que par la concession des roys de France, on ne comprend en ladite ferme les gouverneur et lieutenant de Champagne, les seigneurs de Sedan et Jametz, l'université de Reims avec ses supposts, et

les religieux du Mont-Dieu, tant pour celuy qui vient de leur creu, que de celuy qu'ils achepteront.

L'AN 1581

Nicolas Chesneau, natif de S. Lambert sur Aixne près Attigny, doyen et chanoine de S. Symphorien de Reims, mourut l'an 1581, comme il est porté en la carte du chappitre des Chartreux, où il est appellé prébendaire du Mont-Dieu, bien qu'il ne le fust plus. Il vescut environ deux ans solitaire en une des cellules du cloistre, y vivant comme religieux bien que ce fust avec son habit séculier ; mais soit à raison de son mal de pierre ou pour ce qu'il trouvoit la solitude trop dure à digérer, il retourna à sa prébende. Il avoit esté reçeu à cete condition :

Ut ad cellam in claustro vel prope claustrum et ad victum conventui ministrari solitum fruendum reciperetur, etc., et hoc sub spe quod bis in mense vel alias requisitus a priore verbum Dei prædicaret, atque in arduis negotiis consilium non negaret, etc.

Il fut homme très pieux, grand prédicateur et grand poete, ayant composé en son temps un million de vers qui ont esté imprimez. Il s'addonna après à l'Escriture sainte, sur laquelle il a laissé quelques opuscules ; mais estant sur le déclin de sa vie, il ne s'employa plus qu'à traduire quelques œuvres latines, entre lesquelles est l'histoire de Floard, qu'il dédia à Loys, cardinal de Guise, imprimée l'an 1580. Il y a aussi traduy la Panoplie de R. Benoist et quelques livrets de dévotion. Finalement, se voyant bien affligé de la pierre, il délibéra de se faire tailler et mourut peu après. Il laissa quelque argent au Mont-Dieu par testament. Il eut un neveu appellé Charles Gillemer, de mesme pays, qui fut principal du collège de Reims à Paris, et fut aussy homme bien docte.

L'AN 1583

Les processions blanches commencèrent à Reims l'an 1583, où il arriva seulement depuis le 22 juillet jusques au 25 d'octobre de la mesme année, 72409 personnes de diverses parties de France. La plus part venoient avec le s. sacrement, avec reliques et reliquaires.

On y veid le chef de S. Menge, les chasses de S. Basle, S. Marcoul et autres. On y alloit tout vestu de blanc, avec croix blanches de bois ou d'estain en main.

Voicy le catalogue des villages de Rethelois qui y furent en divers temps et jours :

De Coulomme, Pargny et Vrigny ensemble, 510 personnes, le 10 aoust.

Mont S. Martin, Chugny et Bourcq sur Aixne, 180, le 13 aoust.

Grandprez et Mouron près Grandprez, 620 personnes, le 15e jour d'aoust.

Arpy et Condé en Portian, 386 personnes, le 19e jour d'aoust.

Savigny près Voulzy, trois cent personnes, le 19e jour d'aoust.

De Chaigny lez Omont, 190 personnes, le dimanche 21e jour d'aoust.

De Chasteau en Portian, 912 personnes, le lundy 29e jour d'aoust.

Du Chesne le Pouilleux, 190 personnes, le samedy 3e jour de septembre.

D'Attigny sur Aixne, 400 personnes, le 10e jour de septembre.

De Barbie et Gerson près Rethel, 295 personnes, le dimanche 11 septembre.

De Neuthueil sur Aixne près Rethel, 92 personnes, le 11 septembre.

De Sauville, paroisse du Chesne, 82, le lundy 12e jour de septembre.

De Herbigny et Justine en Portian, 290, le mardy 13e jour de septembre.

De Sery et Wasigny vers Rethel, 364, le mercredy 14 de septembre.

De Sorbon et Harnicourt près Rethel, 224 personnes le mesme jour.

D'Ynaumont près Rethel, 70 personnes le mesme jour.

De Louvergny près le Chesne, 42 personnes, le samedy 17 de septembre.

De Mesmont prez Wagnon, 230 personnes le mesme jour.

De Wagnon tout seul, 180 personnes le mesme jour.

De Nouvion et Geoffroyville, 500 personnes le mesme jour.

D'Alenduy près Attigny, 190 personnes, le samedy 24e jour de septembre.

De Rethel et d'Assy, 1610 personnes le mardy 27e jour de septembre.

De Tugny, Saulx, Bierme et Sueil, 450 personnes le 28 septembre.

D'Amagne près Ambly sur Aixne, 120 personnes, le 29 septembre.

De Bretoncourt près Rethel, 120 personnes le mesme jour susdit.

De Vonc sur Aixne, 210 personnes le samedy premier jour d'octobre.

De La Lobe, Domery et Grandchamp près Signy, 450, le 2e jour d'octobre.

De Launoy, Connage et Semuy sur Aixne, 340, le lundy 3 octobre.

De Signy l'Abbaye, 220 personnes, le 5e jour du mois d'octobre.

De Boulzicourt, près Mézières, 100 personnes, le mesme jour.

De Ambly sur Aixne et Montlaurent, 160 personnes, le 8e jour d'octobre.

De Raillicourt et des Avelles près Mézières, 90, le lundy 10 octobre.

D'Ay les Montgon..., le vendredy 14e jour d'octobre.

De Escly en Portien, de Remaucourt, de Givron près S. Bertauld, de S. Fergeu, de la Neufville, de Chaumont, des fauxbourgs de Mézières, et de Novy les Moines, 1290 personnes, qui arrivèrent le 17e jour d'octobre.

Du Mont S. Martin, de Vaux-sur-Aixne, de Hauteville en Portien, 260, 18 octobre.

De Chestre, près Voulzy sur Aixne, 20 personnes, le jeudy 20 octobre.

De Poix près Mézières, Givry et Montmarin près Attigny, 340, le 22 octobre.

De Chalendry près Lumes, 20 personnes, le mardy 25 octobre, où elles finirent.

L'AN 1584

Guillemette de l'Atast, dame d'Espaux et de Sy, femme recommendable pour sa vertu, mourut l'an 1584. Elle estoit fille unique de François de L'Atast dit Montferand, qui rebastit le chasteau de Sy; mais comme la reyne d'Hongrie l'eut bruslé, il fut rebasty et mis en meilleur estat, par Adolfe des Lyons, seigneur d'Espaux, qui espousa ladite Guillemette, laquelle après la mort d'iceluy arrivée l'an 1572, devint la

plus infortunée femme qui fust sous le ciel, traversée d'esprit et de corps et de tous costez, et persécutée de ses propres enfans qui s'eslevèrent contre elle ; aucuns mesme se rendirent huguenots pour se prévaloir à l'encontre des autres, et finalement la pauvre femme mourut en grandes destresses, mais très chrestiennement toutefois et avec beaucoup de tesmoignage de patience. Les visites des lettres du R. P. Carassus, général des Chartreux, qui l'avoit pratiquée durant qu'il estoit prieur du Mont-Dieu, luy apportèrent quelque lénitif en ses angoisses.

Adolfe des Lyons, son mary, avoit esté assez petit compagnon, et de simple soldat estoit devenu gouverneur de Stenay pour le roy et lieutenant du gouvernement de Brie et de Champagne et chevalier de l'ordre. Il faisoit du roitelet au pays et fit beaucoup d'extorsions quand il commença de bastir le chasteau de Sy, l'an 1564, car les corvées des gens du pays et les matériaux mendiez de costé et d'autre le relevèrent des frais qu'il y eut mis s'il eust esté question de sa bourse. Le Mont-Dieu seul luy a fourny en matériaux pour plus de 4000 l. qu'il promettoit payer, mais on n'en a jamais touché le denier. Il est inhumé en l'église de Sy avec la susdite Guillemette, sa femme, sous une belle sépulture de marbre où ils sont au naturel, à genoux. Celle du sieur Montferrand s'y veoid aussy.

L'AN 1585

Charles de Roucy, 81e évesque de Soissons, mourut l'an 1585, estant évesque depuis l'an 1559. Il assista au concile de Trente et à celuy de Reims, l'an 1584 ; il mourut aagé de 70 ans. Le diable l'appelloit l'évesque chassieux, et se moquoit de luy à cause qu'il estoit homme de bien. Les Huguenots prirent et pillèrent Soissons, l'an 1567. Il reçeut les Minimes, l'an 1582.

Duc de Guise en armes dans le pays

L'AN 1587

Il n'estoit plus question de la guerre directement contre les Huguenots. Il s'agissoit en ce temps proprement de la Ligue pour débusquer les Huguenots de leurs prétensions. Le duc de Guise avoit son armée sur les frontières de Lorraine, faisant la guerre à ceux de Jametz, encore qu'il eust commencé de la faire au duc de Bouillon, dès la naissance de la Ligue. Il avoit jà pris Doulzy, dans le Sedanois, l'an 1586, le 25 febvrier, et Rocroy le 24 septembre, et partant se voyant maistre de ces villes et de la rivière de Meuse, il fit passer ses trouppes sur

la souveraineté de Sedan, travaillant les habitans au dehors par cruautez de la guerre qui estoient desjà assez affligez de famine au dedans.

Le duc de Bouillon, voulant divertir le Guisard de ses desseins, envoya le seigneur de Schelandre, gouverneur de Jametz, attaquer Verdun, ville des premières de la Ligue, où le duc de Guise se transporta incontinent, et son esloignement donna tout loysir au duc de Bouillon de ravitailler Sedan. Cependant, la reyne mère pratiqua une trefve entre ces ducs, mais elle fut de peu de durée, car la playe se rouvrit et le duc de Bouillon fit descendre en France des Reistres qu'il conduisoit luy mesme comme général de l'armée, et le comte de La Marche, son frère, le mal tymbré, conduisoit l'avant garde. Le duc de Guise les alla rencontrer à La Motte en Lorraine, là où on s'escarmoucha, et le comte de La Marche, frère du duc de Bouillon, en devint malade et mourut à Leignes, et les Reistres n'osèrent plus passer plus outre. Durant ces cliquetis d'armes, les gouverneurs des places frontières firent de grandes extorsions des communautez prochaines, alléguans le service du roy, mais on les appelloit alors honnorables larrons, qui se servoient du manteau du roy pour cacher leurs larcins. Les religionnaires estoient encore plus impudens, à cause qu'ils voyoient le duc de Bouillon avoir quelque fois bonne issue de ses armes, mais ce fut une bien courte joye, car il mourut peu après.

Au mesme temps, un huguenot de Sedan, à demy insensé, passant son chemin, demanda le couvert dans une des censes du Mont-Dieu appellée la Tuillerie, où il fut nourry et hébergé la nuict ; le matin, estant éveillé et voyant quelque image dépeinte en la cheminée, il entra en telle cholère contre ces idoles, ainsy qu'il les appelloit, qu'avant sortir il mit le feu à un nouveau corps de logis qui avoit cousté plus de mille escus à bastir. On le tint longtemps prisonnier au Mont-Dieu ; mais les Huguenots qui pillèrent le Mont-Dieu l'an 1590, sous le sieur de La Noue, luy donnèrent la clef des champs.

Mort de Robert Guillaume, seigneur de Sedan
L'AN 1588

Guillaume Robert, ou Robert 6 de La Mark, seigneur de Sedan, mourut l'an 1588 à Genève, après la déroute des Reistres, tout au beau commencement de l'année, asçavoir le 11 janvier. Je fais volontiers mention de ce seigneur huguenot, pour avoir esté le dernier de la maison de La Mark qui ait

porté le nom de souverain de Sedan, et pour l'obligation que le Mont-Dieu auroit d'honnorer sa mort, s'il fust mort catholique, l'ayant tousjours protégé spécialement, au temps qu'il luy pouvoit beaucoup nuire pour la puissance qu'il avoit en main.

Il fut tousjours franc huguenot, au rebours de son père, et avoit l'humeur totalement diverse, car le père estoit homme qui ne desguaina jamais beaucoup son épée, qui aymoit à faire bonne chère, et qui n'estoit qu'à demy huguenot. Mais le fils tenoit entièrement de la mère, laquelle eut grand soin de le faire bien instruire dans le calvinisme et dans les armes, et s'il eust vescu davantage que vingt cinq ans, il se fust rendu fort martial, comme estant son vray élément que de manier les armes, et comme il estoit seigneur modeste, attrayant et affable, il eust bien fait du mal avec le temps, car pour son aage il estoit bien entendu dans les affaires et cabales de la religion nouvelle.

Le pays, voire toute la France, avoit desja bien paty à son occasion, tant des armées huguenotes que catholiques. Les principaux d'entre les Protestans le voyans puissant et redouté, prompt, alaigre et un peu remuant et un grand sage mondain, se voulurent servirent de luy comme d'un boulevert de leur religion ; de quoy indigné, le roy Henry 3 luy fit la guerre, et le duc de Guise tenta d'assiéger les fortes places qu'il tenoit, mais il n'y eut autre résultat de cete levée de bouclier que des ravages du pays. Il est bien vray que le duc de Guise talonna tousjours ce jeune duc de Bouillon, depuis qu'il fut lieutenant général de l'armée du roy de Navarre et tascha de dissiper ses Reistres qui estoient venus d'Allemagne. Il en extermina une partie en Lorraine. Mais le duc de Bouillon se retira hastivement avec ceux qui luy estoient restez en Gastinois, où il pilla Chasteau Landon ; mais nonobstant, il estoit assez mal venu des dits Reistres, à cause qu'ils ne recevoient argent du roy de Navarre.

Le duc de Guise, s'appercevant du garbuge qui estoit entre eux, fit debvoir d'en exterminer une partie ; mais enfin comme on eut moyenné quelque second accord par le moyen du duc de Nevers, le sieur de Bouillon se retira à Genève avec plusieurs autres capitaines religionnaires, là où estant, soit à cause du mal qu'il avoit eu en la bataille et en des voyages si précipitez, soit pour avoir trop beu de vin muscat, il mourut au grand regret de tous ceux de sa maudite religion, qui reçeurent ung vilain coup de pied de cete mort. Il n'estoit

encore marié, et partant comme il n'avoit point d'enfans, il déclara par son testament sa sœur unique, Charlotte de La Mark, son héritière, luy enchargeant fort de ne rien innouver en la nouvelle religion, et de ne se point marier sans l'advis du roy de Navarre, du prince du Condé, et du duc de Montpensier, lequel dernier il déclara héritier avec son fils, au cas que sa sœur Charlotte mourust sans enfans. Le sieur de La Noue fut déclaré tuteur de Charlotte et fut reçeu à Sedan comme tel, sous la protection du roy de France ; et finalement Henry 4 luy fit espouser Henry de La Tour, vicomte de Turenne. Mais icelle estant morte sans enfans, Charles de La Mark, comte de Maulevrier, fils puisné de Robert 4, et partant oncle de Robert Guillaume, commença de se porter pour seigneur de Sedan ; mais le vicomte de Turenne, qui en avoit possession par la grâce du roy, y fut conservé par iceluy et fit en sorte que le comte de Maulevrier, à qui Sedan appartenoit, transigea mesme de son droit avec luy.

L'AN 1589

Philippes de Lenoncourt, cardinal, fut 83e archevesque de Reims, après la mort du cardinal de Guise, et tint le siège depuis l'an 1589 jusques à l'an 1592.

Henry 3, roy de France, mourut la mesme année. Henry 4 luy succéda.

Miraculeuse délivrance de la ville de Donchery

S. Onésime, patron et tutélaire de Donchery, n'a jamais cessé de protéger cete sienne villette, des ennemys des corps et des ames, je veux dire hérétiques et autres. Il en fit paroistre quelque chose, l'an susdit 1589, le jour de saint Bonaventure, au 14 juillet. Car, comme la ville de Donchery se fust contenue dans la neutralité jusques alors du temps de la Ligue, ceux de la Ligue se résolurent de la surprendre sous la conduite du capitaine S. Paul, mareschal de la Ligue.

Pour cet effect, ils envoyèrent cinq ou six soldats, deux ou trois jours avant le temps assigné pour la surprise. Comme ces soldats estoient du pays, ils demeurèrent dans la ville tout ce temps la, faisans entendre qu'ils avoient quitté leur party, afin de demeurer neutres, comme ceux de la ville. Cependant, ils taschoient de conduire la trame de leur dessein à effect jusques au bout. Le jour fut arresté pour le 14 juillet, auquel le sieur de S. Paul vint de Mézières où il demeuroit pour lors, avec cinq cent chevaux et douze cent piétons, qu'il fit marcher à la faveur de la nuict, et fit coucher les

1,200 piétons sur le ventre derrière les bleds qui estoient lors assez grands, tout proche les ramparts et du costé de la porte de Bourgogne, afin qu'à l'ouverture d'icelle qui se faisoit de grand matin, ils se peussent glisser facilement dans la ville, aydez à cela par les cinq soldats qui se devoient rendre à cete mesme porte pour tel effect, comme ils s'estoient entendus ensemble. On tascha de l'exécuter, mais en vain. Car, bien que ces ennemys fissent tous leurs efforts, et qu'aucuns mesmes tinssent desja les chaisnes du pont levis quand la porte fut ouverte, et qu'ils fussent aussy entrés dans la ville, on ne sçait comment ils furent soudainement repoussez et prirent tous la fuite, sans que les bourgeois se missent en déffense.

La ville, en action de graces, pour un si signalé bénéfice, et en tesmoignage qu'elle l'avoit reçeu par l'assistance de S. Onésime, son cher patron, tous les ans au mesme jour de cete délivrance, on fait procession où on porte le corps de S. Onésime à ladite porte par laquelle les ennemys voulurent entrer. Ce grand confesseur S. Onésime ne s'est pas monstré en cela seulement grand taumaturge, mais bien en plusieurs autres, comme quand par plusieurs fois, le feu estant embrazé dans sa ville, après avoir bruslé plusieurs maisons, on l'a veu esteint tout aussy tost qu'on y a porté ses saintes reliques. J'ay esté informé de cecy, de l'attestation du sieur Charton, curé.

Le sieur de La Noue pille le Mont-Dieu

L'AN 1590

Le Mont-Dieu expérimenta bientost que la maison de La Mark estoit exterminée dans Sedan, car le sieur de La Noue, qui en estoit tuteur et gouverneur, monstra bien qu'il estoit d'un autre humeur. Il eut cognoissance d'un haubereau du pays qui avoit desja mis le feu au Mont-Dieu une fois, et qui estoit huguenot ; comment le Mont-Dieu estoit à sa bienséance, et qu'il en pourroit faire ses affaires, d'autant spécialement que les religieux fournissoient (ce disoit ce faux voisin) de l'argent à la Ligue, et qu'ils s'estoient retirez à Reims, ville ligueuse.

La Noue escouta volontiers cete remonstrance d'un homme de sa religion, et pria le roy Henry 4, qui estoit encore hérétique, de luy donner le Mont-Dieu, promettant qu'il employeroit son revenu à son service. Le roy luy donne, et La Noue envoye ses gens, l'an 1590, le dernier décembre, surprendre la maison par le pétard, sur les cinq heures du soir. Ils tuent

un frère lay qui couroit fermer la seconde porte, et de 80 ou 100 soldats qu'ils estoient, il n'y en eut pas un seul qui ne luy donnast son coup, encore qu'il fust mort.

Voyla donc la maison prise et exposée au sac, comme une ville de guerre. La moytié des religieux estoit encore à Reims ; le reste estoit demeuré au Mont-Dieu. On force la chambre du P. procureur qui est pillée, ainsy que le reste des officines, et spécialement la despense et cave. Ils vont à l'église, d'où ils emportèrent le plus beau et meilleur. Dieu fit alors un beau miracle, à la confusion des hérétiques. Ils allumèrent tous les cierges de l'église, pour aller piller la boette ou ciboire du S. Sacrement ; ils montèrent par deux fois à la montée pour le trouver, cependant qu'aucuns d'eux estoient à genoux par dérision, avec flambeaux au bas d'icelle, attendant que les autres revinssent chargez du butin. Mais après avoir bien cherché, ceux d'embas s'ennuyans de tant attendre, y montèrent eux mesmes ; mais Dieu les frappa d'aorasie, comme les autres, et ne le peurent jamais trouver, bien que le s. tabernacle fust devant eux et leur crevast, comme on dit communément, les yeux. Ils furent au cloistre, où ils navrèrent quatre ou cinq religieux anciens ; mais ils n'en moururent point, et le lendemain le chirurgien de la compagnie les pensa de leurs playes.

Le capitaine Des Merlières, agent du sieur de La Noue, fit venir les religieux au chappitre, et leur dit qu'il prenoit possession du Mont-Dieu au nom de son maistre, et dit au P. vicaire qu'il luy déffendoit de plus recevoir de novices, et qu'il auroit soin de faire nourrir le couvent, conformément à leur institut hérémitique, asçavoir de pain et de pommes, en se moquant. On ne luy fit point de response non plus qu'à Rabsacès, à cause que le P. prieur estoit absent.

Ils demeurèrent environ 3 sepmaines à faire bonne chère, ayans désigné quelques cellules pour des corps de garde, à cause qu'ils avoient appréhension des Ligueurs ; d'autres leur servirent d'escorcherie, qui fut chose assez déplorable, ayans prophané ce s. lieu, tant pour y avoir mangé et introduy des femmes impudiques ; joué dans les cloistre et cemetière, et usé de viandes prohibées, ce qui n'avoit esté jamais fait depuis sa fondation.

Le P. procureur alla trouver, à Senlys, le sieur de La Noue ; luy remonstra ce que les siens avoient fait au Mont-Dieu. Il contrefit incontinent de l'estonné, disant que s'il sçavoit qui estoient ces impudens, qu'il les feroit tous pendre. Tout

beau monsieur, ce dit le P. Dagonneau, procureur, vous les avez envoyé, et le sieur Des Merlières a monstré le pouvoir que luy en avez donné. Il commença alors à luy dire que c'estoit pour les empescher d'estre ligueurs. Après plusieurs discours, il dit audit père qu'il se déporteroit volontiers de telle donation, n'estoit qu'il avoit desja assigné quelque pension à ses domestiques sur le Mont-Dieu. Enfin, le P. procureur fit pacte avec luy de luy donner douze cent escus, ce qu'il fit peu après. Mais en luy donnant, il luy dit que cet argent estoit un poison qui luy donneroit bientost la mort, ce qui arriva peu après ; car, comme La Noue eust esté envoyé en Bretagne pour empescher l'armée navale du duc de Mercœur au port Blavet, il y fut escrasé d'une pierre, comme il donnoit l'assaut. Mais peu auparavant, il avoit renoncé à ladite donation, sur laquelle le roy expédia lettres données à Rosoy en Brie. Tous les autres qui coopérèrent à ce sac du Mont-Dieu moururent tous misérablement quelques années après. Le dernier qui mourut, appellé le capitaine Lambert Beschet, grand ingénieur qui avoit mis le pétard au Mont-Dieu, fut tué dans les mesmes bois du Mont-Dieu, par ses propres confrères en Christ, de Sedan, pour quelque différend qu'ils avoient.

L'AN 1591

Le roy Henry 4, assiégeant le chasteau d'Omont, que le sieur de S. Pol avoit pris sur les Réalistes, donna quelque mescontentement aux lansquenets qui estoient à sa solde, à cause qu'ils n'estoient point payez. Ils vindrent loger à Tasnay, l'an 1591, le 10 octobre, et de là vindrent se ruer sur le Mont-Dieu, où en quatre heures qu'ils y furent, firent plus de dommage que les gens de La Noue avoient fait en 3 sepmaines. Ils ne tuèrent néantmoins personne ; mais ils rompirent les murailles et portes de la maison en divers endroits, et enlevèrent tous les bestiaux et meubles, tant du Mont-Dieu que des censiers et autres qui y avoient réfugié leurs biens. Ils pillèrent l'église, le cloistre, jusques aux habits des religieux. Entre autres choses, ils emmenèrent 58 bœufs, 90 vaches, 69 chevaux. Ils emportèrent tous les meubles dans plusieurs chariots. Aucuns de ces lansquenets, s'estans revestus d'habits de religieux, s'allèrent présenter devant quelque chasteau du pays qu'ils vouloient surprendre, demandans d'y avoir le couvert pour une nuict seulement, estans de pauvres chartreux qu'on avoit chassé de leur monastère ; mais ceux du dedans, voyans bien à leur barbe et langage ce qu'ils

estoient, leur respondirent qu'ils ne vouloient point loger de tels chartreux.

Le roy Henry 4, qui estoit à La Cassine avec le duc de Nevers, ayant entendu le pillage qu'avoient fait au Mont-Dieu ses lansquenets, respondit : Ventre Saint Gril, aussy bien n'avois je de quoy les payer. Il n'estoit encore converty alors.

Africain d'Anglure, dit le sieur d'Amblise, baron de Bourlemont, seigneur de Buzency et mareschal du duc de Lorraine, estant venu en armes pour moyenner le mariage de la princesse de Sedan, Charlotte, avec ledit duc Henry de La Tour qui espéroit de l'espouser, luy donna la chasse et le deffit devant Beaumont, et ledit Africain y fut tué et rapporté sur deux hallebardes en sa maison. Ce fut un nommé Bertrand, surnommé Carabin, qui le trahit et livra entre les mains du duc de Bouillon, qui vint peu après assiéger le chasteau de Buzency, mais fut contraint de se retirer, entendant que le duc de Lorraine luy venoit chausser les esperons. La veufve du défunct s^r d'Amblise fit appréhender ledit Carabin, et le tint longtemps en un cul de fosse, mais il évada et ne revint jamais au pays, s'estant mis à roder le reste de ses jours, avec le beau titre de Carabin. Ce fut luy aussy qui avoit amené les gens de La Noue, qui pillèrent le Mont-Dieu, y sachant fort bien les tours, pour avoir autrefois servy d'huissier et sergent royal audit monastère.

Quant à la maison d'Anglure Bourlemont, c'est une des plus anciennes et nobles du pays. Il est bien vray qu'ils ne sont originaires de ce pays, sinon depuis qu'ils ont commencé de posséder le chasteau et bourg de Buzency ; mais ils sont originaires primitivement des environs de Troyes, où on veoid à sept lieues de ladite ville le chasteau d'Anglure costoyé de la rivière d'Aulbe. L'aisné de cete maison s'est retiré en Lorraine depuis trois cent ans, et le cadet fut seigneur de Bourlemont, qui a tousjours demeuré en France, et porta luy et ses successeurs, le nom de prince d'Amblise jusques à ce temps qu'on l'a vendue. Cete terre est au pays d'Haynau et contient quinze ou seize villages. Le plus fameux de la maison d'Anglure fut le noble Saladin, brave chevalier, qui vivoit l'an 1350. Ce Saladin d'Anglure alla en Asie, où il combattit le capitaine des ennemys appelé Saladin, qui avoit un beau cheval. Celuy du chevalier d'Anglure estoit aussy beau à merveilles, tout couvert de clochettes d'argent ; mais il vainquit le barbare Saladin, en suite de quoy les Chrestiens qui

estoient avec luy le prièrent de prendre et porter le nom de Saladin, et porter en son escusson treize clochettes d'argent. Autres disent que Saladin fut un roy de Damas, et que le chevalier d'Anglure ayant impétré de luy trèves avec les chrestiens, il impétra aussy que sa famille et postérité porteroit le nom de Saladin. Depuis quelques années, le sieur de Bourlemont a achepté le marquisat de Sy, avec ses déppendances.

Du P. Bertrand Morel, 64e prieur du Mont-Dieu
L'AN 1592

C'est icy l'année non de la mort, mais de l'absolution du V. P. Bertrand Morel, lorrain, qui gouverna le Mont-Dieu vingt ans durant (qui estoit cousin germain du sieur Nicolas Psaulme, abbé de S. Paul et en après évesque et comte de Verdun, homme renommé qui assista au concile de Trente et bastit les PP. Jésuites de Verdun l'an 1564, et transféra l'abbaye de S. Paul dans la ville). Il fut esleu prieur du Mont-Dieu, à la suggestion du R. P. Carassus l'an 1572, et en fut absous à sa grande instance l'an 1592, et alla l'an 1594 en Portugal, où il donna commencement au bastiment de la nouvelle chartreuse de *Scala cœli*, près la ville archiépiscopale d'Evora, où il fut prieur douze ans, et revint au Mont-Dieu l'an 1606 et y mourut l'an 1623, la surveille de S. André. Il estoit homme simple, mais grand œconome, qui a fait merveille en l'un et l'autre estat. Comme il estoit réfugié à Reims durant les guerres, travaillé d'une forte fièvre tierce, il se fit apporter quelques saintes reliques qu'il trempa dans de l'eaue, et après quelque prière, il la beut et fut guéry parfaitement, et n'a point eu les fièvres depuis ce temps la.

En son voyage de Portugal, voyant la tempeste et son navire prest à estre submergé, après avoir fait sa confession généralle il jecta quatre *Agnus Dei* aux quatre coins du navire, et la tempeste cessa aussy tost.

Comme tous les bestiaux de quelq'une des maisons du Mont-Dieu mouroient par la faction des sorciers, il y donna de la bougie béniste pour mettre aux estables, et depuis, cete mortalité cessa aussy tost.

Il estoit humble et débonnaire, mais zélé et sévère envers les délinquans. La simplicité et candeur religieuse estoit son élément, avec laquelle il venoit à bout de plusieurs affaires fascheux. Il obtint de la reyne mère Catherine de Médicis le séminaire de Reims pour s'en servir de refuge durant les

guerres. Les grands seigneurs du pays, qui le vouloient supplanter, n'en peurent jamais venir à bout. Il estoit homme dévot et qui se confessoit tous les jours, non pas par scrupule, mais pour avoir la conscience délicate. Il fut appréhendé des pirates d'Hollande à son retour de Portugal, qui le mirent à nud, et fut contraint de se faire recommander en la paroisse de La Rochelle, où on luy questa douze escus d'aumosnes qui luy servirent à attaindre quelque maison de l'ordre. Il passa sa vie en grand repos et tranquillité, estant d'une complexion robuste et sans appréhension, et mourut laissant bon odeur de sa vie parmy nous et parmy les séculiers.

Nicolas de Pellevé, cardinal, 84e archevesque de Reims, succéda au cardinal de Lenoncourt, et mourut l'an 1594.

L'AN 1593

L'abbaye de Belleval, de l'ordre de Prémonstré, fut pillée l'an 1593, en may, par la garnison d'Yvoy, qui en enleva un merveilleux butin, tant de l'abbaye que des pauvres gens qui y avoient réfugié leurs meubles et moyens.

Le tonnerre tomba au mesme temps en divers lieux, et brusla une infinité de maisons, tant champestres que situées dans les villages.

Nicolas Boucher, natif de Cernay en Dolmois, 88e évesque de Verdun en Lorraine, mourut l'an 1593, après avoir siégé six ans ; homme recommendable pour sa piété et doctrine. Il fut inhumé en sa cathédrale. Il avoit esté premièrement maistre du séminaire de Reims, et précepteur et gouverneur de François de Lorraine, désigné archevesque de Reims, après le grand cardinal de Lorraine, son oncle, qui mourut avant que d'y parvenir. Ledit Nicolas a escript la vie des deux frères Lorrains, Charles, archevesque cardinal, et François, duc de Guise, qu'il a intitulée : *La conjonction des lettres et armes de Charles et François de Lorraine.* Il avoit esté autrefois chanoine de Reims.

L'AN 1594

Philippes du Bec succéda à Nicolas de Pellevé, archevesque de Reims, mort l'an 1594, et siégea comme 85e archevesque, jusques à l'an 1605.

Jehan Meusnier (non pas Nicolas comme l'appellent aucuns) esleu évesque de Noyon, mourut l'an 1594, le 9 juillet.

Il estoif yssu de pauvres parens, au village de Roissy, près Saulx S. Remy sur Aixne. Il apprit le mestier de mandelier et l'exercea jusques à l'aage de 22 ans ; après quoy il se mit

à la grammaire, et fut passé maistre ès arts à 27 ans, et docteur en théologie à 35, en la communauté de Navarre. Il se rendit très capable en science et en bonne vie, ce qui provoqua Monsieur Rose, évesque de Senlys (autrefois grand maistre de Navarre) d'en faire estat, et incontinent on le demanda de plusieurs endroits pour estre théologal. Gabriel de Bleigny, évesque de Noyon, l'emporta, et s'en servit en ses visites. Il estoit éloquent, grave et pathétique, sans fard et sans vanité, ne s'estudiant qu'à faire son devoir en chrestien. Il fut fait chanoine de Noyon, et l'évesque Gabriel estant mort l'an 1592 à Péronne, il le fit nommer à l'évesché de Noyon et confirmer pour tel par le sieur de Mayenne, lieutenant de la couronne de France durant la Ligue. On envoya aussy à Rome pour les bulles, mais avant qu'elles fussent venues et qu'il eust esté sacré, il mourut empoisonné, ainsy qu'on croid. Il fut beaucoup regretté des gens de bien, petits et grands, mais spécialement d'aucuns siens amys de Reims, qui luy prestèrent argent pour avoir ses bulles, qui fut perdu pour eux. Il n'avoit que 42 ans, quand il mourut. Le sieur Jacques le Vasseur, doyen de Noyon, son intime amy, luy a fait cet épitaphe :

Munerius præsul (sed enim quis talia credat ?)
Quattuor exactis ignota pallada lustris,
Ex vetulo puer, impubes de pubere factus
Penè vir et ludo puerili traditus, olim
Quam percalluerat mox viminis arte relictâ,
Libare insuetis cœpit prima oscula Musis,
Tam vigili cura tantoque ardore sciendi,
Ut post lustra duo superata mole laborum
Permixtum sacris sit se miratus athletis
Quos habet eximios mater Sorbona magistros,
Temporaque attonitâ sibi jam frondere coronâ.
Hinc sedem Blignyæe tuam cum certus adiret
Ore tuo, meritoque suo, Româque vocante,
Ferali (heu) cecidit succo atque nocentibus herbis
Externa ut perhibent furiati fraude Sinonis,
Divorum illatus numero, ne Acherontis avari
Victima forte foret, si ex ordine prælatorum.
Urbs luxit, luxit clerus, luxere Camœnæ,
Hæresis et Corybas choream plausere sub orco.

L'AN 1595

Henry de La Tour, duc de Bouillon, partit, l'an 1595, de Stenay pour aller secourir ceux de la Ferté sur Cher, assiégez par le capitaine La Bourlotte et Verdugon, capitaine du roy d'Espagne, et leur tailla en pièces cinq cent de leurs meilleurs

soldats, et le contraignit de lever le siège et de se retirer à Verton, au Luxembourg, n'osans plus se jouer à luy.

Mort de Ludovico de Gonzague, duc de Rethel

Ce prince estranger estoit venu en France sous la faveur de Catherine de Médicis, reyne mère, sa parente, laquelle luy fit espouser Henriette de Clèves, héritière des duchez de Nevers et de Rethelois. Il engendra d'elle Charles, qui luy succéda, et Catherine de Gonzague qui fut mariée à Henry d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, et une autre mariée à Henry de Lorraine, duc de Mayenne et d'Esguillon.

Ce prince estoit amateur de lettres et gens lettrez et bien-versés en l'histoire et cosmographie, ce qui provoqua plusieurs escrivains de luy dédier leurs œuvres. Il fut grand zélateur de la religion catholique. Iceluy se retirant une fois en sa ville de Nevers, fut blessé d'une arquebusade que luy tirèrent les Huguenots, ce qui fut grand dommage, mais il n'en mourut pas pourtant.

Il suivit tousjours le roy de France Henry 3, auquel il presta quarante mille escus, et fut aussy général de l'armée du roy en Poictou. Il bastit les Minimes de Rethel, l'an 1566, les Jésuistes de Nevers, l'an 1571, et les Observantins de la Cassine, proche son chasteau, vers l'an 1579. Ce fut luy qui fit munir le chasteau de Rethel de ces grands boulevers qu'on y veoid présentement.

On tient qu'il bastit le couvent des PP. Minimes qui y est, pour obtenir de Dieu, par les mérites de S. François de Paule, la lignée qu'il eut, à ce qu'en rapportent les chroniques. Il mourut l'an 1595, fasché de la perte de Cambray qu'il avoit entrepris de secourir, et dans laquelle il avoit jecté son fils, avec une belle compagnie de gens ; mais, comme il veid que la ville alloit estre assaillie, et son fils unique en danger, il manda à Balagny qu'il fist composition avec les ennemys ; de quoy indigné, le roy Henry 4 dit quelques parolles que le duc ne peut digérer, et en mourut de tristesse.

Il avoit esté gouverneur de Picardie, l'an 1587, qu'il fit son entrée à Amyens, le 29 apvril, qu'on disoit la chère année, et fit alors beaucoup d'aumosnes au pauvre peuple. Le roy ayant donné ledit gouvernement au duc de Longueville, gendre dudit Ludovico, il le transféra à celuy de Champagne. Il avoit, alentour, beaucoup de gens qui l'irritèrent contre les religieux du Mont-Dieu, qui furent contraints luy remettre le four bannal de Venderesse qui leur avoit esté donné par un de ses

prédécesseurs, se contentant de leur donner, au lieu d'iceluy, 50 l. de rente, qui leur vaudroit maintenant 200 escus ; pour à quoy faire condescendre les religieux, les officiers des forests d'Omont et de Venderesse, qui devoient fournir bois pour ledit four, ne voulurent plus donner que des espines et après des fueilles, et finalement rien du tout, et pour redimer vexation, on luy remit ledit four.

Quelques années après, il demanda encore la rivière du Mont-Dieu, pour la faire dériver à son chasteau de la Cassine ; mais le prieur et les religieux, faits sages à leurs despens, ne luy voulurent jamais accorder, bien qu'il eust desja fait faire le canal, et encore il la demanda au temps auquel il avoit une armée au pays, mais nonobstant, les religieux furent conseillez à Reims de ne luy jamais rien accorder, quand mesme il eust promis mille escus de rente annuelle.

Trespas de M. Jehan Ravel, doyen de Mézières
L'AN 1597

Je ne fais pas mention de ce grand personnage pour avoir légué sa belle bibliotèque au Mont-Dieu, où il avoit son neveu vicaire, mais pour avoir fait merveilles dans la ville où il estoit curé et chanoine et doyen de chrestienté. Il estoit provençal, natif d'Arles, et avoit autrefois esté aumosnier de Robert de Lenoncourt, cardinal, évesque de Metz et abbé de Mousom, qui luy avoit donné ladite cure ; et le grand cardinal de Lorraine luy donna encore malgré un canonicat à S. Pierre de Mézières.

Il trouva si grand nombre d'hérétiques dans cete ville à son arrivée, que ce luy fut une occasion d'employer le talent qu'il avoit pour les convertir ; et de fait, il les convertit ou fit chasser tous hors la ville, à l'ayde du gouverneur qui le respectoit. Il en resta seulement un seul qu'il ne put ni convertir ni faire chasser.

Le roy Henry 3 ayant accordé Mézières pour ville d'ostage aux Huguenots, ledit doyen fit tant, remuant ciel et terre pour divertir un tel mal, qu'il en vint à bout, avec la faveur du duc de Guise, à quoy l'ayda aussy beaucoup M. Meurier, doyen de Reims, un des plus apparens de la Ligue.

Les Huguenots l'haïssoient à mort, et ont souvent cherché de le tuer, et quand ils pillèrent ayans trouvé un tableau de la compassion de Nostre Dame, où il estoit dépeinct à genoux, ils luy donnèrent tant de coup d'espée et de dague, qu'ils ne luy en eussent pas moins fait, s'ils l'eussent tenu en personne.

Ce fut luy qui procura le beau pulpitre ou jubé de son église, comme avons dit cy dessus. Faisant sa visite, le cheval de son chapellain luy donna un tel coup de pied à la cheville du pied, qu'il le luy broya en pièces, d'où il fut boiteux le reste de ses jours qu'il acheva en toute piété et bonne vie, estant mort l'an 1597, avec réputation de père des pauvres et consolateur des désolez. Thomas Picotin, chanoine de Reims et docteur en théologie de Paris, avoit esté autrefois son domestique, et le fit estudier et passer docteur à ses despens.

Dieu attira en religion deux de ses neveux qu'il avoit eslevé près de soy à Mézières, asçavoir le P. Anthoine Ravel, religieux du Mont-Dieu, homme grandement exemplaire, humble et d'une pureté admirable, qui mourut l'an 1638 aussy pur et net de toute souilleure, comme quand il naquit.

L'autre neveu fut le R. P. Anthoine de S. Michel, qui fut premièrement de l'ancienne réforme des Feuillans primitifs, mais depuis selon la concession du Saint Père, il se rendit de l'ordre des Récollets, où il vit encore présentement grand prédicateur, et qui se fait assez renommer par les beaux livres qu'il a mis et met journellement en lumière.

L'AN 1599

Le P. Jehan Dagonneau, prieur 66e du Mont-Dieu fut absous de sa charge l'an 1599 et translaté prieur à Abbeville. Ce docte personnage estoit masconnois, autrefois de la religion prétendue réformée, fameux advocat de la court à Paris, qui se résolut à sa conversion par la considération d'une gehenne qu'il veid donner à un pauvre criminel. Il avoit escript des livres de follastreries, estant au siècle ; mais il en escrivit d'autres plus pieux et utiles, depuis qu'il fut religieux. Il a laissé, avant sa mort, environ quinze traittez assez amples de diverses matières ; mais il n'y en a que trois ou quatre d'imprimez, asçavoir : *La Susanne Danielique latine ; Le Resveil à la vie religieuse* ; *le Pénitent* ; *le Miséricordieux*, qu'il fit estant en la chartreuse de Liège, où il fut imprimé ; mais je ne l'ay jamais veu. Il mourut l'an 1623, estant revenu en enfance, comme on lit de plusieurs autres.

(*A suivre.*) P. Laurent.

NÉCROLOGIE

Un grand deuil a frappé, dans les derniers jours de décembre 1892, la société parisienne. Mlle Pauline-Marie-Louise de Wignacourt, sœur de la comtesse de Montboisier-Canillac, a péri dans un incendie qui s'est déclaré dans l'appartement de l'immeuble 274, boulevard Saint-Germain, occupé par les deux sœurs, et qui appartient à M. le comte de Wignacourt. Elle était âgée de quatre-vingt-un ans.

On sait que les Wignacourt sont d'origine belge. La défunte, fille du comte de Wignacourt et de la comtesse, née de Carnin, était née à Tournai. Ses obsèques ont eu lieu à Guignicourt, dans les Ardennes, et l'inhumation s'est faite dans la chapelle du château.

***

On annonce la mort, à Paris, du colonel Emile-Alexandre Herbillon.

Fils d'un châlonnais illustre, le général Herbillon, qui dirigea en 1849 le siège meurtrier de Zaatcha et commanda en chef à la bataille de Traklir (Crimée), le colonel Herbillon était âgé de soixante-huit ans.

Il était en 1870 chef de bataillon aux grenadiers de la garde et fit en cette qualité la campagne de Metz.

Cette famille châlonnaise était brillamment représentée à l'armée de Metz, où un neveu du général, le capitaine Herbillon, fut grièvement blessé.

Le colonel Emile Herbillon laisse un fils, lieutenant au 4e hussards.

***

Le romancier Hippolyte-Jules Beaujoint, né à Grandpré (Ardennes), en 1830, vient de mourir à Paris. Il était souffrant depuis deux ans, ce qui ne l'empêchait pas de travailler comme un « nègre fin », disait-il. L'hiver dernier, la Société des Gens de lettres, dont il était pensionnaire, l'avait envoyé en villégiature à Hyères.

Depuis 1877, il travaillait pour l'éditeur Fayard, pour lequel il a composé toute une série de romans-feuilletons : *les Auberges sanglantes*, *le Siège de Paris*, *la Commune*, *les Oubliettes du Grand Châtelet*, *Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris*, *Histoire du Palais-Royal*, *Cartouche*, *roi des voleurs*, *le Capitaine Mandrin*, *le Marquis de Sade*, *l'Auberge de Peirebelle*, tirée à plus de deux cent mille exemplaires, etc., etc.

Il avait été secrétaire de Sardou, de Marc Fournier, l'un des fondateurs du Dîner des Ardennais et l'émule de Brillat-Savarin; il laisse plusieurs livres sur la gastronomie.

***

Le 17 février 1893, ont eu lieu, à Châlons, les obsèques de M. Clément-Vattebault, ancien horloger, directeur-adjoint de la Caisse d'épargne, membre de la Société académique de la Marne.

La ville perd en lui un homme de bien et un savant qui s'était acquis une légitime notoriété dans la numismatique. Il avait classé le dépôt des monnaies et médailles de la ville, et il a légué au Musée de Châlons son médaillier formé avec beaucoup de soin et de goût. Les titres de M. Clément ont été dits sur sa tombe par M. Rivière, président de la Société académique, qui s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

En apportant ici le suprême témoignage de ses profonds regrets à l'un de ses membres, dont elle déplore la perte, la Société académique des sciences et arts du département de la Marne remplit un véritable et douloureux devoir.

Nous perdons, en effet, en M. Clément, que nous aimions tous, un nouveau collègue dont le goût pour l'étude de la numismatique s'était depuis longtemps manifesté. Exact à nos réunions, empressé à remplir son devoir en toutes choses, notre regretté collègue nous donnait des avis pleins de bon sens et d'utilité pratique. Scrupuleux par excellence, ses indications faisaient loi. Nous trouvions en lui toutes les qualités de sa nature dévouée, de son esprit judicieux et cultivé. Musicien, non sans talent, il possédait des connaissances étendues et variées comme numismate, et c'est par le côté de cette érudition, — dont il nous a fait souvent profiter, — qu'il appartenait à notre Société.

Heureusement doué, M. Clément a montré dans sa vie, ce que peut le travail joint à l'ordre et à la dignité de son caractère. Retiré des affaires, il consacrait les loisirs de son intelligence en se créant un médailler de pièces rares ou frappées dans notre province de Champagne, — en cataloguant les monnaies et médailles offertes au Musée, en classant les collections de notre Société, — et en se rendant utile et bienfaisant envers ses concitoyens, soit comme directeur-adjoint de la Caisse d'épargne, soit comme honoraire de la Société de secours mutuels.

Esprit libéral, indépendant, d'une grande modestie, très affectueux dans ses rapports avec ses collègues, M. Clément était l'amabilité même.

Hélas ! une maladie qui ne pardonne guère est venue atteindre l'homme, trop jeune encore, auquel notre Société en deuil, rend aujourd'hui le pieux hommage qui lui est dû : les efforts de la science et les soins affectueux de sa famille, si cruellement éprouvée, restèrent impuissants. Notre collègue attendit sa fin avec un cœur vaillant, plein de foi et de résignation. Sur son lit de douleur, il s'intéressait encore aux travaux de notre Société et lui laissait un souvenir de reconnaissance. Il n'oubliait pas, non plus, sa ville d'adoption, et, en citoyen généreux, il léguait au Musée de Châlons la riche collection pour laquelle il avait fait tant de recherches et apporté tant

de soins! Sa mémoire restera pour tous comme un des meilleurs exemples à imiter pour l'intégrité de son caractère, le bien qu'il était toujours prêt à faire et les services qu'il était toujours disposé à rendre.

Au nom de notre Compagnie et au mien, mon cher et bon collègue, je vous dis, les larmes aux yeux, un solennel adieu; et si vous n'êtes plus au milieu de nous, votre nom, du moins, restera dans notre souvenir!

(Journal de la Marne.)

* * *

Le 27 janvier dernier, ont eu lieu les obsèques de M. Goerg, maire de Vertus, conseiller général, au milieu d'une nombreuse affluence.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Ribierre, maître des requêtes au Conseil d'Etat, représentant M. Bourgeois, ministre de la justice; Vallé, député et conseiller général; Viguié, préfet de la Marne; Poirrier, vice-président du Conseil général; Bonnet, adjoint au maire de Vertus et conseiller d'arrondissement; et Aubert, conseiller d'arrondissement.

Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe.

* * *

Le général Senault, commandant la 25e brigade d'infanterie, vient de succomber, à Bourg, aux suites d'une cruelle maladie.

Né à Sedan, le 10 mai 1835, le général Senault fit la première partie de sa carrière dans l'état-major. A Magenta, il fut grièvement blessé, ainsi qu'en 1870, à la bataille de Borny, où il eut deux chevaux tués sous lui.

Prisonnier de guerre à la capitulation de Metz, il put fuir sous un déguisement et se rendit à Lille où, le lendemain de son arrivée, il fut promu chef d'escadron et attaché à la petite armée du Nord, en formation; il prit part à la bataille d'Amiens et fut envoyé à l'armée de la Loire, à l'état-major de la colonne mobile du général Camo, où il termina la campagne en février 1871.

En 1881, le général Senault fit la campagne du Sud-Oranais.

Il était général de brigade depuis 1888 et commandeur de la Légion d'honneur. *(Gaulois.)*

BIBLIOGRAPHIE

L'armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Orléans, documents inédits et plan, par M. Boucher de Molandon et le baron Adalbert de Beaucorps; *Orléans et Paris*, 1892, in-8° de 316 pages. (En vente à Reims, à la librairie F. Michaud, rue du Cadran-Saint-Pierre. Prix : 5 fr.

Cet ouvrage a un but précis parmi tant d'autres consacrés à la libération de la France par Jeanne d'Arc, celui de faire connaître la stratégie de l'armée anglaise; ses ressources, ses moyens d'action et sa défaite finale, dans les moindres détails et au point de vue militaire. On pourra discuter les appréciations des auteurs, leurs calculs et leurs conclusions, mais on ne leur refusera pas le mérite d'avoir choisi un sujet neuf, intéressant en lui-même, et de l'avoir étudié à fond et même éclairci sur bien des points.

Joignant au savoir si étendu de M. Boucher de Molandon sur le terrain de l'érudition la connaissance technique de la guerre, M. le baron Adalbert de Beaucorps a apporté une compétence extrêmement rare dans les ouvrages de ce genre. La Société archéologique de l'Orléanais a reconnu là une œuvre d'ensemble digue d'être insérée dans ses *Mémoires*, et c'est à elle que nous devons ce nouveau chapitre de l'histoire de la Pucelle.

Ceux qui ne craindront pas d'approfondir de telles recherches poursuivies sur place, y trouveront des éléments tout nouveaux pour l'appréciation des faits. Quelle était la valeur réelle des capitaines anglais, la force exacte de leurs bataillons, la durée précise de leur investissement d'Orléans? Autant de questions étudiées dans leurs détails à l'aide des chroniques, des comptes et des plus minutieux documents de l'époque. Les pièces justificatives complètent le texte et offriront matière à des aperçus de plus en plus curieux sur la domination étrangère et la libération de la patrie.

H. J.

*
* *

Histoire d'une chaire du Collège de France (1531-1892), par M. Auguste Longnon. Leçon d'ouverture du cours de géographie historique de la France, au Collège de France, le mercredi 7 décembre 1892. *Paris, Colin*, 1893, in-8°.

L'ouverture d'un cours d'érudition par l'historique de ce cours est une idée neuve et féconde dont nous félicitons l'auteur. Il est sain, il est moral, d'accepter la succession scientifique de ses devanciers. M. Longnon a de qui tenir. Une chaire, trois fois séculaire, illustrée par l'enseignement de Palma Cayet, Sallier, Dutems, Daunou, Letronne, Michelet et Maury, tient la tête de l'enseignement national. Ses annales, ses transformations successives, fournissaient au maître l'occasion publique de rendre hommage à ses

prédécesseurs. En retraçant l'histoire de leurs vicissitudes professionnelles, de la suppression violente des leçons, l'auteur écrit une page de la vie contemporaine et intéresse encore ses amis, ses auditeurs, à l'avenir de son cours.

M. Longnon esquisse rapidement les phases de l'enseignement historique français, ayant pour but l'étude spéciale de la Patrie, depuis François Ier jusqu'à nos jours. Créée en 1531, la chaire, d'abord consacrée à l'étude des langues hébraïques, sources de l'histoire du monde, est transformée en 1761, par Garnier, continuateur de l'*Histoire de France* du champenois Velly. Un arrêt du Conseil d'Etat, rendu le 17 février 1769, fait de la chaire de littérature hébraïque une chaire d'histoire générale. Pendant la Révolution, le titulaire, Lévesque, *modernise* son enseignement qu'il spécialise dans un cours philosophique sur l'histoire de la Grèce et de Rome, présentées comme modèle de civisme.

Sous l'Empire, l'hellénisme est enseigné par Clavier; mais en 1819, Daunou, ancien conventionnel, inaugure enfin un véritable cours d'histoire nationale. Puis viennent Letronne, Michelet, dont les hardiesses amenèrent la fermeture du cours (novembre 1851) et la révocation du professeur, remplacé à titre provisoire par Guignaut.

Pendant dix ans, la tribune et la chaire d'histoire furent muettes.

Le 23 novembre 1862, M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, ancien professeur au Collège de Reims, appelait Alfred Maury à la chaire d'histoire nationale.

Orphelin à quatorze ans, Maury, né à Meaux, le 23 mars 1817, fut durement éprouvé par la fortune. Les péripéties de sa carrière sont brièvement retracées par M. Longnon qui nous donne, sur la collaboration de son prédécesseur à l'*Histoire de César*, de l'empereur Napoléon III, des indications curieuses et inédites.

Nous le croyons sur parole, touchant la valeur professionnelle de Maury : « Il a, dit-il, été pour moi, durant près d'un quart de siècle, un maître, un patron, un ami. Ma reconnaissance personnelle peut s'exprimer d'un seul mot : je lui dois tout. »

Cette déclaration, honorable pour les deux savants, ne peut qu'ajouter aux regrets laissés par Maury, dont la meilleure œuvre fut d'assurer l'avenir de l'enseignement national en dirigeant vers les études historiques et géographiques de la France les débuts heureux de son érudit successeur. H. M.

* * *

Répertoire général et analytique des principaux fonds anciens conservés aux Archives départementales de la Marne, dressé par Georges Hérelle, professeur de Philosophie. — Arcis-sur-Aube, L. Frémont, 1 vol. in-8°.

M. Hérelle, bien connu de nos lecteurs par ses travaux sur la Réforme en Champagne, a fait paraître, au cours de l'année der-

nière, un petit livre qui sera un guide fort utile pour les chercheurs. Hôte assidu des Archives départementales de la Marne qu'il a longtemps et intelligemment fouillées, M. Hérelle a eu l'heureuse idée de composer un Manuel qui aidât le travailleur à s'orienter dans ce vaste dépôt, en attendant la publication encore très éloignée d'un inventaire complet de nos archives. Voici en deux mots l'économie de son travail.

Il est divisé en deux parties, le *Répertoire général* et le *Répertoire analytique*. Le premier comporte : 1° l'indication sommaire des fonds anciens conservés, soit à la Préfecture de la Marne, soit à la Bibliothèque de Reims : les fonds y sont répartis en 8 séries, conformément au cadre officiel ; 2° la bibliographie des travaux imprimés relatifs à chacun d'eux. Par exemple, sous la rubrique *Evêché de Châlons*, l'auteur a donné la liste des principales pièces d'archives provenant de cet évêché, puis celle des travaux imprimés qui ont cet évêché pour objet.

Le Répertoire analytique constitue peut-être la partie la plus neuve et la plus utile du Manuel. Là sont rangées par ordre alphabétique toutes les localités relevant de l'ancien évêché de Châlons et de l'archevêché de Reims et, sous la rubrique de chacune d'elles, sont énumérés tous les documents que les Archives de la Marne possèdent sur cette localité. Veut-on faire la monographie d'une commune, *Bétheny* par exemple, on trouvera au mot *Bétheny* l'indication de toutes les sources manuscrites où devra puiser l'auteur de la monographie.

L'ancien diocèse de Châlons s'étendant sur une partie de la Haute-Marne actuelle et le diocèse de Reims, embrassant tout le département des Ardennes, on voit que le Répertoire de M. Hérelle intéresse à la fois les trois départements de la Haute-Marne, des Ardennes et de la Marne En rendant ici témoignage de la parfaite exactitude des renseignements consignés dans ce travail, nous pouvons assurer aux chercheurs qu'ils trouveront grand profit à le consulter. P. PÉLICIER.

*
* *

La Crèche Hippolyte Noiret, à Rethel, par le Dr P. Drapier, médecin de la Crèche. *Paris, Jouve*, 1893, in-8° de 20 pp.

Documents sur la fondation de l'hôpital général de Rethel. Extraits des Archives Communales et Hospitalières de cette Ville, par M. Henri Lacaille. *Reims, Matot-Braine*, 1893, in-8° de 107 pp.

Nous réunissons en un même compte-rendu d'utiles et récentes publications sur deux établissements de charité à Rethel, l'un contemporain, l'autre rétrospectif, inspirés cependant par le même esprit de dévouement et dirigés par les mêmes Filles de Saint-Vincent-de-Paul.

La première étude, due à la plume d'un honorable médecin de Rethel, décrit dans tous ses détails la crèche fondée pour les

enfants de la classe industrielle par M. et Mme Noiret, en mémoire de leurs fils, M. Hippolyte Noiret, élève de l'Ecole de Rome, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, mort à Venise en 1888, dont nous présentions dernièrement l'œuvre posthume. -- Cette crèche, abondamment pourvue de tous les appareils nécessaires à son bon fonctionnement, rendra les plus grands services à la population ouvrière. Elle a été inaugurée solennellement, le 8 janvier 1893, par S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, en présence des donateurs, des médecins et des religieuses, ainsi que du maire et du Conseil municipal de Rethel, auxquels l'établissement est donné.

La seconde étude, due aux recherches d'un érudit archiviste dont les lecteurs de la *Revue de Champagne* connaissent et apprécient le mérite, retrace à l'aide des documents la fondation de la Renfermerie et de l'Hôpital général de Rethel au début du XVIIIe siècle. A la suite d'une introduction très sobre, mais nourrie de faits et de dates, l'auteur donne les textes qu'il a transcrits aux Archives municipales et aux Archives hospitalières sur la création, l'organisation et le fonctionnement de cette maison, depuis l'origine jusqu'à la Révolution. Beaucoup de noms de bienfaiteurs, d'administrateurs et de magistrats apparaissent là pour la première fois. On s'intéresse à leurs efforts pour la bonne tenue de l'établissement : le duc de Mazarin, les échevins, le curé-doyen, les demoiselles Lepoivre et Vuillebaut, l'intendant de la province, s'y montrent tour à tour comme les promoteurs et les soutiens de l'entreprise. L'œuvre connut de nombreuses traverses et les supporta vaillamment, recueillant les vieillards et les orphelins, surtout aux moments calamiteux, méritant ainsi la reconnaissance de la cité et de la région tout entière. H. J.

* * *

Cartulaire de Riocourt ou Recueil de documents, par Mgr Fèvre. Saint-Dizier, imprimerie G. Saint-Aubin et Thevenot, 1892.

A la liste déjà nombreuse des ouvrages historiques d'intérêt général et de controverse que Mgr Fèvre a publiés, le fécond écrivain vient d'ajouter un volume qui complète l'Histoire du village de Riocourt, parue il y a une dizaine d'années. Ceux qui penseraient trouver dans ce recueil des *chartes* proprement dites seraient déçus. Comme l'indique le sous-titre, nous n'avons là que des copies de documents dont le plus ancien est daté de 1288, époque à laquelle finissent ordinairement les cartulaires des maisons religieuses. Ces documents publiés par le docte prélat intéressent exclusivement la seigneurie de Riocourt : ce sont les jalons à l'aide desquels on peut rétablir la liste des propriétaires de ce petit domaine. On y relève les droits de four banal (1288, 1337, 1597) des fondations de messes (1429, 1689), mais surtout des aveux et dénombrements, des actes de foy et hommages (1453,

1482, 1488, 1507, 1582, 1679), des partages de seigneuries (seigneurie d'En-haut Provenchères (1453), seigneurie d'En-bas Rochette (1488). On constate par ces actes que le village de Riocourt, à deux époques de son histoire, a singulièrement souffert. La seigneurie de Provenchères ne comptait, en 1453, qu'un seul ménage et encore voulait-il s'établir ailleurs; celle de La Rochette renfermait une vingtaine d'habitants pris aussi de l'envie d'émigrer. En 1601, les habitants n'avaient même pas de pain à manger : ils demandent le droit de pêcher dans la rivière; ils veulent être déchargés des corvées et des servitudes qui les surchargent; sinon, comme leurs ancêtres du xve siècle, ils déclarent vouloir aller s'établir ailleurs. Les seigneurs s'exécutèrent[1]. Nous relevons une énumération, qui paraît complète, des noms de contrées, c'est la dernière pièce, et au commencement, en guise de préface, un chapitre de l'Histoire de Riocourt pendant ces dix dernières années, où on lit les articles nécrologiques de plusieurs curés.

Ce volume est un apport très sérieux à l'édifice de l'*Histoire de la Champagne*. Quand ceux qui savent écrire ou même lire auront publié sur leur pays natal autant de monographies qu'il y a de centres intéressants, on pourra alors écrire une véritable Histoire de la Champagne qui sera complète et fera ranger dans les rayons du haut de la bibliothèque, ces Histoires générales de la Champagne, œuvres parties d'un bon mouvement, mais prématurées, où l'on ne lit souvent que des banalités, des lieux communs empruntés à l'histoire des rois de France, des comtes de Champagne, des villes capitales de la province, mais rien de ce qui intéresse le pays entier, rien des habitudes, du genre de vie, de l'habillement, des épreuves de l'habitant de la campagne; rien de la dévastation causée par les guerres; rien de ces petites seigneuries de village, de ces petits châteaux, avec ou sans tourelles, dont la vie se mêle si intimement à celle du paysan.

L'œuvre de Mgr Fèvre, si elle est un monument de piété filiale, mérite donc d'autre part tout éloge. Un peu de critique toutefois : n'aurait-on pas pu trouver des chartes intéressant Riocourt? On lit que les habitants doivent un fourteau (?) de un denier; il faut lire un tourteau, comme on le voit du reste dans le document, page 76, où il est question d'un *gasteau* de un denier.

A la page 20, on lit Pierre de *Sézanne;* plus loin c'est Pierre de *Suzanne*, faute d'impression. A la page 28, on lit geline avec un grand G et, page 36, Geline *Gallina*, une poule de redevance, comme le portent du reste d'autres documents.

L'abbé Millard.

1. On ne peut que féliciter le détenteur de ces documents d'avoir bien voulu les communiquer pour l'impression. C'est là un bon exemple à suivre.

CHRONIQUE

Dans la séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques, du 4 décembre 1892, M. Jules Simon, secrétaire perpétuel, a lu la notice suivante sur notre éminent compatriote Edouard Charton[1] :

Messieurs,

Edouard Charton est né à Sens, le 11 mai 1807, dans la rue Haut-le-Pied, qui est aujourd'hui la rue Edouard-Charton.

M. Paul de Rémusat, dans l'aimable notice qu'il a écrite sur son prédécesseur, a tracé de lui ce portrait : « Vous l'avez connu, et plus d'un confrère qui m'entend l'a vu, dans une assemblée voisine, actif et aimable, courageux et bon, attachant et simple, parlant d'une voix sympathique un peu voilée, une épreuve à la main et un sourire engageant sur les lèvres... » C'est bien là Edouard Charton tel que nous l'avons vu au milieu de nous jusqu'en 1890. C'est lui tel que je le connaissais depuis quarante ans. La vieillesse l'avait affaibli, sans le changer. Déjà en 1848, quoiqu'il fût encore jeune, on remarquait en lui une certaine faiblesse, qui provenait d'une santé délicate. Cet homme, qui sembla près de mourir pendant si longtemps, est mort à quatre-vingt-deux ans et travaillait encore la veille de sa mort.

Sa famille, dans les publications qu'elle a faites au moment où nous l'avons perdu, a eu soin de placer une excellente photographie, qui le représente assis dans un fauteuil. Tous ses traits respirent l'esprit et la bonté. C'est bien l'homme de M. de Rémusat, doux, bienveillant, aimable, nourri de toutes les belles connaissances, inspiré par tous les bons sentiments, un peu timide peut-être, mais triomphant de sa timidité par un constant et invincible attachement au devoir. J'insiste sur ce portrait, parce que Charton a été le premier en France à propager les idées et les sentiments par l'image. J'aurais voulu, par une innovation que sa vie aurait justifiée, pouvoir remettre à chacun de vous ce portrait aimable, et chacun de vous, en le regardant, aurait dit : « Le voilà. »

Il ressemble à l'idée qu'on se fait de Charton, quand on ne connaît de sa vie que les dehors. C'est une vie toute simple, où il n'y a jamais de coups de tonnerre ; un homme qui part de rien pour arriver à tout ; qui n'est jamais ni au-dessus, ni au-dessous de sa position ; qui sait à peu près tout ce qu'un homme éclairé peut savoir, sans marquer spécialement sa trace dans aucune branche des connaissances humaines, également irréprochable dans sa vie privée et publique, infatigable au travail, toujours prêt pour tous les devoirs, ne cherchant jamais l'éclat de la renommée et mettant toute son ambition à être utile. J'espère vous montrer tout à l'heure que, sous cet homme-là, il y en a un autre.

C'est qu'entre les instincts de Charton il y avait celui de ne pas s'imposer à l'attention. Il craignait le bruit, comme tous les amants de la vie intérieure ;

1. V. *Revue de Champagne*, 1890, p. 214, et 1891, p. 635.

il tenait à observer strictement les convenances; il se sentait rassuré, quand il suivait les routes communes. Son originalité se développait en secret; il s'attachait à ne pas la laisser paraître. Il faut toujours avec lui regarder au-dessous de la surface. En un mot, il tenait beaucoup à s'étudier et à se surveiller; il tenait fort peu à se montrer. Si j'avais à faire son histoire, je me croirais chargé moins de raconter des événements que de décrire une âme. Ceux qui ne voient que le dehors ont pour lui de l'admiration et de l'estime; ceux qui pénètrent jusqu'au dedans ont pour lui, même quand ils ne l'ont pas connu, de l'admiration et de l'amitié.

Il faudrait, pour bien faire, commencer son histoire par les temps préhistoriques, c'est-à-dire par son enfance. Nous en avons les éléments, dans une série de lettres que sa famille a conservées. Ce n'est plus l'enfance, puisqu'il est étudiant à Paris, écrivain, journaliste; mais ces lettres, écrites au lendemain de l'enfance, la racontent, puisqu'elles en expriment encore les sentiments. On trouve là toute la chaleureuse tendresse de son âme, l'exaltation de sa reconnaissance, la plénitude de sa confiance, cette préoccupation des causes et de l'au-delà qui a fait le tourment et le charme de sa vie, et déjà, dans un âge si tendre, le besoin de se dévouer, et le besoin d'oser. Tout le monde disait, en le voyant et en le fréquentant, qu'il était timide. Il l'était, mais avec la résolution de ne pas l'être, et, dans les grandes occasions, sa volonté triomphant de sa nature, il avait les deux grands caractères du courage : le mépris du danger et la persévérance.

Il fit ses études à Sens, jusqu'à la philosophie, avec un succès sans égal. C'était à la fois un élève incomparable et un enfant doux et modeste, aimable et irréprochable. Encore enfant, deux pensées l'agitaient : Que faire de sa vie? et, plus généralement : Qu'est-ce que la vie de l'homme? Quelle est son origine et sa destinée? La première pensée était celle d'un honnête enfant et d'un bon fils; la seconde, dans cet âge si tendre, était déjà la pensée d'un philosophe.

Que faire de ma vie? Quand il se posait cette question, elle se transformait aussitôt en une autre : Faudra-t-il quitter mes parents? L'amour de la science l'attirait vers Paris; mais il ne pouvait se résigner à la séparation ou à l'absence. Il n'osait s'ouvrir à son père, dont il craignait que le parti ne fût pris; mais il mit aisément sa mère dans ses intérêts. Il chercha avec elle les moyens de vivre à Sens, de s'y faire une carrière. On était pauvre, mais il n'était point exigeant. Le tout était de ne pas être à charge à sa famille et de pouvoir se rendre utile aux autres. Le brillant élève du collège aurait consenti à se faire ouvrier; il avait déjà le sens de la démocratie, le dédain des classifications arbitraires. Après de longues conférences qui accroissaient leurs incertitudes, le fils et la mère se mirent en campagne. Ils n'avaient à Sens que des amis. Mais que faire dans cette jolie petite ville, peu agissante, peu commerçante : une ville de petits rentiers, de petits fonctionnaires et de petits boutiquiers? Il n'était pas permis de penser aux professions libérales, puisqu'il faudrait, pour s'y livrer, aller à Paris, étudier pendant trois ans, pendant cinq ans, et revenir ensuite à Sens, attendre une clientèle qui ne viendrait peut-être pas. Les clientèles, dans ces petites villes de la Restauration que nous ne connaissons plus, étaient presque des héritages de famille. Charton ne voulait pas même y songer. Cette promenade à la recherche d'un état ne répondit pas à leurs espérances. On avait beau croire à sa sincérité, à son ingénuité; quand il parlait d'être commis pour la vente, d'apprendre l'état d'horloger, on souriait; on le traitait comme un enfant. Chacun avait le mot de Paris à la bouche : « Il n'y a pas même ici la possibilité d'un apprentissage pour une profession

manuelle. Nous sommes tous alliés à Paris. C'est à Paris qu'on se rend capable de venir végéter à Sens. Allez à Paris. »

Il se résigna donc à quitter ses parents, ce qui était pour lui un déchirement de cœur. Il fallait que son amour pour eux et pour l'intimité de la vie domestique fût bien grand, puisqu'il l'emporta quelque temps dans son âme sur le désir passionné d'étudier le secret de la vie aux sources mêmes de la science. Cette ardeur pour les grands problèmes philosophiques s'était allumée en lui presque dès son enfance. A son père, à ses professeurs, il ne cessait de demander quelle était la source du bien et l'origine du mal, l'avenir de l'humanité, et celui de chacun de nous au delà de la tombe. On n'essayait pas de répondre à cette curiosité précoce. On le renvoyait à la philosophie. « Quand vous serez en philosophie! » Il y était en 1824, au moment où il fit son enquête dans l'espoir de s'établir à Sens. C'était en janvier. Il n'avait assisté qu'aux premières leçons; mais il en savait assez pour comprendre qu'on ne lui apprendrait rien. Je n'ai aucun détail sur l'enseignement de son maître; mais je pourrais le reproduire avec fidélité en faisant appel à ma mémoire, car je l'ai reçu quelques années après dans les mêmes termes et dans la même langue, qui était la langue latine. Nous avions tous, d'un bout de la France à l'autre, le même manuel. On l'appelait la *Philosophie de Lyon*. C'était un résumé assez bien fait de la philosophie cartésienne, édulcorée et christianisée, où toute la doctrine était cataloguée avec les preuves à l'appui. On y démontrait par des syllogismes en règle que l'âme était immatérielle et immortelle, qu'elle était libre, soumise au devoir, dirigée pendant la vie, récompensée ou punie après la mort par la Providence divine. Charton trouvait, n'en doutez pas, qu'on lui répondait trop et que cette science si sûre d'elle-même reposait le plus souvent sur des chimères. On appelait ce catalogue la *Philosophie de Lyon* parce que le P. Valla, un oratorien, qui en était l'auteur, l'avait placée sous les auspices de Montazet, archevêque de Lyon et membre de l'Académie française. Dès que Charton comprit qu'il fallait quitter Sens, il résolut de ne pas s'arrêter plus longtemps à l'école de Valla et de Montazet, et d'aller sur-le-champ à Paris pour terminer sa philosophie et se préparer au baccalauréat.

Nous ne savons plus aujourd'hui à quel point on était séparé, en 1824, par quelque cinquante lieues de distance; et, je le crains, nous ne savons pas non plus ce qu'était alors la vie de famille, et combien il était douloureux de la quitter. Charton nous a décrit, dans un de ses derniers livres, la scène de son départ.

« C'était au mois de janvier, mon père et ma mère étaient sur le seuil de notre petite maison. Je me tenais devant eux, dans la rue, chapeau bas, les yeux sur le sol; tout mon être frémissait. « Adieu, mon enfant, me dit mon père d'une voix mal assurée, rends-toi capable d'être « utile... » Ma mère, encore plus émue, me donna un dernier baiser: « Point d'amitiés inférieures, frivoles, indignes de toi, murmura-t-elle, et sois toujours sincère avec toi-même... » Je ne pleurai pas, ma douleur était trop profonde pour être soulagée par des larmes. Je m'éloignai comme un condamné marchant à la mort. J'exécrais la vie. »

Il se trouva à Paris comme en exil. Les arts, dont il avait la passion innée, et les occasions d'activité généreuse devaient à la longue se saisir de lui; jamais le goût du plaisir. Il avait d'ailleurs sa besogne et sa question. Sa besogne : se faire une carrière; sa question : le secret de la vie.

Il eut bien vite arrêté tout ce qui concernait sa vie d'écolier. Il se dressa

un programme, avec l'aide de son père et de ses maîtres du collège de Sens. Il ne mit pas seulement le cours de philosophie dans ce programme. Il avait des curiosités de tous les côtés. Tous les grands noms inscrits sur les affiches de la Sorbonne, du Collège de France et du Muséum l'attiraient. Il suivit particulièrement les cours d'Ampère, et, dans un genre différent, ceux de Geoffroy Saint-Hilaire. En homme qui sait prendre une résolution et s'y tenir, après avoir arrêté son programme, il lui obéit comme à une loi absolue à laquelle il lui était impossible de se soustraire. Un religieux n'observe pas la règle de son couvent avec plus d'exactitude. Mais au milieu de ce travail, qui devait d'abord le conduire au baccalauréat, et pendant qu'il menait cette vie si uniforme qui ne laissait rien à la fantaisie, il était intérieurement poursuivi par une continuelle et ardente inquiétude que ses études mêmes, et les réflexions qu'elles lui suggéraient, augmentaient et aggravaient chaque jour. Il y avait un certain Edouard Charton dont les affaires lui étaient confiées; mais, au-dessus de tout, il y avait la philosophie, le problème de la destinée humaine, le secret à découvrir; et il sentait que sa curiosité ne s'éteindrait jamais si le secret ne lui était livré.

Je crois bien que ce même besoin existe encore dans notre jeunesse. Je crois voir qu'il a moins d'intensité qu'autrefois. La curiosité se porte ailleurs, l'ardeur se disperse. Pour nous qui avons commencé à penser sous la Restauration, après ces vingt-cinq années où tout le monde intellectuel avait été bouleversé, au sortir de cette révolution qui avait supprimé un culte, tous les cultes, qui avait essayé d'en refaire un avec les débris de l'ancien, puis d'en construire un autre de toutes pièces avec des données purement philosophiques; ne trouvant plus rien debout, ni dans notre âme ni au dehors, point de Dieu, point de morale, point de liberté, point de tradition, nous étions envahis par un immense besoin de comprendre, de savoir, de reconstruire, de nous reposer sur quelque réalité, de trouver quelque part la vérité, la solidité, l'éternité, d'échapper, en un mot, au néant. Nous avions besoin de savoir et surtout de croire. Les uns se rejetaient sur la religion renaissante, soit qu'ils en reçussent tous les dogmes en enfants décidés à obéir et à se soumettre, soit qu'ils y cherchassent, à la suite de René, des aspirations et des espérances plutôt que des certitudes; les autres voulaient renouer la tradition de l'Encyclopédie, mais pour créer cette fois, non pour détruire. Ils demandaient à la raison, puisqu'elle avait détruit la foi antique, de la remplacer.

Charton, en arrivant à Paris, trouvait toutes les chaires occupées par les plus grands maîtres de la littérature et des sciences, mais la chaire de philosophie était déserte. Cousin se taisait depuis 1820. Royer-Collard, Maine de Biran avaient renoncé à l'enseignement. Jouffroy, chassé de l'enseignement public comme son maître Victor Cousin, faisait un cours particulier dans sa chambre. On avait même écarté Guizot. Il était professeur d'histoire; mais l'histoire, enseignée par lui, touchait aux plus hautes sphères de la philosophie. Le représentant officiel de la philosophie, titulaire de la chaire de Sorbonne, était Laromiguière, diseur élégant et aimable, esprit élevé, quoique simple, qui avait décrit, d'une façon très systématique et passablement chimérique, la génération des sensations et des idées, et qui maintenant, n'ayant plus le goût de chercher ni l'espérance de trouver, se faisait suppléer par un de ses élèves, M. de Cardaillac. M. de Cardaillac, élevé à Saint-Sulpice, avait eu, sous l'ancien régime, le titre de chapelain de la reine, sans être entré dans les ordres. Il était aussi marquis et ne se souvenait ni de son marquisat ni de sa chapellenie. Il avait sa façon, qui n'était pas à dédaigner, d'expliquer l'origine des idées, et ne se souciait pas d'ex-

pliquer autre chose. On sentait un certain souffle dans ses leçons; on n'y était pas emprisonné comme dans les syllogismes de la *Philosophia lugdunensis*. Mais Charton demandait à la philosophie s'il y avait un Dieu, s'il s'occupait de nous; pourquoi, si notre Dieu était parfait, notre vie était douloureuse. Cette curiosité ardente faisait le tourment de sa vie. Cousin, — non pas le réfutateur de Locke, mais le philosophe de l'absolu et de l'histoire, — l'aurait apaisé et ravi. Cardaillac l'étonnait et l'attristait. Avoir une telle maladie, et tomber sur un tel médecin! Il aurait dit volontiers, comme Jouffroy à l'Ecole normale, que la philosophie était dans un trou.

Ses biographes racontent qu'en furetant sur les quais il tomba sur deux livres de Saint-Martin qui lui ouvrirent la voie de la philosophie mystique. Ce fut, dit l'un d'eux, son coup de foudre. Il ne manque pas de rappeler que Malebranche trouva chez les bouquinistes les *Passions de l'âme* de Descartes et que Royer-Collard y trouva les *Essais* de Thomas Reid. Je crois bien, puisqu'il le raconte lui-même, que Charton découvrit au fond de ces fameuses boîtes les deux livres de Saint-Martin : *Des erreurs et de la vérité* et l'*Homme de désir*. Il nous dit que les autres philosophies ne faisaient qu'éclairer son esprit et que quelque chose de celle-ci lui passa par le cœur. Tout était événement pour cette âme attentive à elle-même. Il fut rebuté par beaucoup d'obscurités et de témérités, charmé par des envolées et des éclaircies lumineuses. Il en garda pour toute sa vie, non pas une croyance ou même une tendance mystique, mais une certaine tendresse pour le mysticisme et une sorte de regret d'être condamné par sa raison à ne pas s'y abandonner. Il ne devint ni apôtre du mysticisme, ni mystique. Il retira du profit de la lecture de ces deux ouvrages, mais il ne changèrent ni sa carrière ni son âme.

Il n'avait alors que vingt ans. Il faisait son droit. Il avait, en quelque sorte, une double vie : une vie intérieure, pleine d'émotions et d'orages ; une vie extérieure, pleine de régularité et de sagesse. Il lui tardait de se suffire à lui-même, et de ne plus imposer de sacrifices à sa famille. Ses parents avaient une aisance suffisante avec des goûts modestes; c'était pourtant une lourde charge pour eux que de l'entretenir à Paris. Il brûlait de les en affranchir. Il avait beau vivre loin d'eux; il était toujours dans leur intimité, pensant à eux, vivant pour eux et sachant qu'il était toujours présent à leur cœur et à leur pensée. Il passa tous ses examens avec succès, se fit inscrire au barreau, plaida quelquefois. Plaider ne lui déplaisait pas : il parlait aisément et bien; étudier des affaires de détail, sans lien avec les idées générales, lui déplaisait souverainement; défendre une cause dont il n'aurait pas aperçu pleinement la justice lui était impossible ; se remuer pour trouver de l'emploi, pour se mettre en évidence, répugnait à sa nature. Que lui fallait-il d'ailleurs? Le vivre et le couvert dans les conditions les plus humbles. Il avait à Paris plusieurs parents qui l'aimèrent et le dirigèrent; il ne tarda pas à avoir des amis. Un ami, pour lui, n'était pas une simple connaissance ; il fuyait ces amis-là, qui ne lui représentaient que des pertes de temps et des échanges de banalités insipides. Un ami, tel qu'il l'entendait, était un confident, avec lequel il pût échanger ses anxiétés sur le grand problème. Il voulait aussi de l'originalité ; c'est ce qui restreignait le nombre de ses liaisons, qui auraient été nombreuses sans cela, car tout le monde allait à lui. Il s'étonnait de la bienveillance universelle. « Les hommes sont bienveillants », disait-il. Il ne savait pas encore que la véritable cause de la bienveillance dont on est l'objet est la bienveillance dont on est soi-même le foyer. Pendant qu'il était sur les bancs de l'Ecole de droit, un de ses parents lui avait procuré de menus travaux, tels que préfaces, annotations,

éditions. Il y avait réussi. Il était connu dans les arrière-boutiques des libraires. C'était une faible ressource, une ressource pourtant; il ne pouvait pas encore se suffire, mais il commençait à s'aider, et c'était une grande joie. Il trouva une situation moins précaire d'un côté où il ne l'aurait pas attendue.

On vivait alors sous un gouvernement exclusif et soupçonneux, qui écartait de la vie publique ceux qui ne se donnaient pas à lui sans réserve. Les jeunes gens que le passé de leur famille, la fierté de leur caractère et leurs sentiments libéraux éloignaient du parti dirigeant cherchaient dans des œuvres de bienfaisance un aliment à leur activité. Charton, grand partisan de l'association et grand ami des petits et des pauvres, ne manqua pas d'entrer dans toutes les sociétés dont le but lui paraissait généreux. Ces sociétés avaient un double résultat. D'abord elles faisaient le bien qu'elles s'étaient proposé de faire, et ensuite elles faisaient du bien, beaucoup de bien à leur propres membres, le bien d'employer utilement leur activité et le bien de les lier les uns aux autres par une fraternité qui devenait quelquefois une chaude et solide amitié. De ces associations les deux principales, et celles aussi qui ont eu le plus d'influence sur la carrière de Charton, étaient la Société pour la propagation de l'enseignement élémentaire et la Société de la morale chrétienne.

La Société pour l'instruction élémentaire avait été fondée par Lazare Carnot en 1815. Les anciens républicains découragés des émeutes, n'en voulant plus, ou comprenant qu'elles ne pouvaient aboutir, songeaient à préparer pour l'avenir la victoire du peuple en le rendant capable de comprendre sa situation et de la réformer par lui-même. La société dont je parle avait l'instruction pour objet visible, et pour but secret l'émancipation. Tous les libéraux éprouvés dans les luttes de la Révolution s'y retrouvèrent, et les jeunes libéraux y entrèrent sous leurs auspices. Charton y connut Hippolyte Carnot, celui qui fut notre confrère; « il me donna, dit-il, des leçons et des exemples. » Il ne se lia que trois ans plus tard avec Jean Reynaud. Je note avec soin cette amitié avec Carnot et Reynaud, parce qu'elle compte plus dans sa vie que la découverte des œuvres de Saint-Martin.

Il n'était pas seulement membre de la Société pour l'instruction élémentaire et de la Société de la morale chrétienne; il faisait partie de leurs conseils, il était rédacteur de leur bulletin et en devint même, en janvier 1829, le rédacteur en chef. Il compta dès lors sa fortune faite. « Le tarreau m'aurait procuré de plus grands avantages, dit-il dans une de ses lettres; mais il ne m'aurait donné ni la même indépendance, ni une besogne aussi conforme à mes goûts. » Le mot devient plaisant quand on connaît « les avantages » que lui rapportaient ses deux emplois. Il les a énumérés lui-même dans une lettre à son père :

22 janvier 1828.

Mon bon père, ma bonne mère,

Hier soir, mercredi 21, j'ai été nommé rédacteur du *Bulletin de la Société pour l'enseignement mutuel*. J'aurai 600 francs de traitement pour cette charge.

Ainsi me voila logé, nourri, blanchi, et j'ai 300 francs d'appointements de mon cousin, 600 francs comme rédacteur, 200 francs environ à la Morale chrétienne, et ce que vous me laissez à Paris; si cela continue, je suis ravi! Mon temps sera bien rempli, mais je ne causerai plus d'inquiétudes aux deux personnes que j'aime le plus au monde; vous serez moins gênés, moins tourmentés...

J'ai marqué avec soin la date de cette lettre. Elle est du 22 janvier 1828. Elle donne bien l'idée du plus paisible et du plus modeste des hommes.

Charton, comme il le dit lui-même, était très occupé. Il était content de son sort. Il vivait chez son cousin, dans une famille où il se sentait aimé. Nous savons même que sa petite chambre était ornée de quelques estampes qui attestaient son goût éclairé. Il y avait un buste d'enfant qui lui souriait chaque matin à son réveil; quelques joyaux dans un coffret d'ébène que sa mère lui avait donné. Pauvres joyaux sans doute, mais précieux pour lui, qui ne vivait que par le cœur. Qui dirait que, dans cette vie tranquille, va éclater tout à coup sa conversion au saint-simonisme? Je ne parle pas de la Révolution de 1830; il l'appela, il l'approuva comme libéral, mais elle n'apporta pas de changement dans sa destinée. Le saint-simonisme, au contraire, bouleversa sa vie de fond en comble. L'événement serait incompréhensible pour qui ne connaîtrait que la vie extérieure de Charton. Il est, au contraire, facile à expliquer, quand on connaît sa vie intérieure. Le chercheur, tourmenté depuis si longtemps par le grand problème, crut avoir trouvé la solution.

Il a raconté lui-même sa conversion dans un opuscule aujourd'hui fort difficile à trouver, et qui est, à mes yeux, d'un haut intérêt. Mais peut-être n'éprouvez-vous pas la même curiosité que moi pour tout ce qui touche à l'école saint-simonienne. Vous n'avez pas, comme moi, coudoyé les pères portant le costume symbolique; vous n'avez pas lu les articles du *Globe* et du *Propagateur*; vous n'avez pas suivi avec anxiété les détails du procès. Je passerai donc assez rapidement sur cet épisode de la vie de Charton, me souvenant d'ailleurs que je vous ai parlé des saint-simoniens dans une notice sur Louis Reybaud et dans une notice sur Michel Chevalier. Nous avons entendu ensemble, ici même, des pages pleines de sens et de simplicité tout à la fois, où l'école était peinte avec une vérité admirable et jugée par un de ses maîtres les plus éminents[1] dans un esprit de complète impartialité. Malgré toutes ces raisons, qui me conseillent d'abréger, je ne puis me dispenser de citer quelques phrases du récit de Charton.

Cet écrit est intitulé : *Mémoires d'un prédicateur saint-simonien* et a été publié en 1832 à la librairie générale de Capelle. Il a été reproduit dans la *Revue encyclopédique* de Carnot et Pierre Leroux. *Mémoires* est un bien gros titre; l'exemplaire autographié que j'ai sous les yeux ne comporte que quinze pages (quinze pages in-folio).

Charton n'a pas cherché les saint-simoniens; il les a rencontrés par hasard. L'aventure est aussi étonnante pour le moins que la trouvaille du philosophe inconnu au fond d'une boîte de libraire. Voici comment il la raconte :

« Je me rappelle parfaitement le moment où je commençai à sortir du « monde réel », pour me servir de l'expression des hommes positifs. Il était nuit; seul dans ma chambre depuis plus d'une heure, j'entendais au-dessus de ma tête un murmure de paroles, un bruit tumultueux de pas. Je m'étais attristé à penser à la mort récente du plus cher de mes amis d'enfance, au mariage prochain de la plus aimable des jeunes filles que je connaissais, à un mauvais drame refusé, à une plaidoirie d'assises... Distrait, je m'habillai à la hâte et, montant l'escalier, j'entrai en même temps que plusieurs personnes dans une grande salle consacrée à des assemblées publiques. Il y avait une réunion nombreuse. L'atmosphère était étouffante. Assis devant une table au milieu d'un rang de jeunes gens, deux hommes de moyen âge attiraient tous les regards. Leur attitude et leur physionomie révélaient une

1. Hippolyte Carnot.

grande puissance de volonté, de même que leur stature témoignait d'une force physique remarquable. L'un d'eux parlait : les mots s'échappaient lentement de ses lèvres; il tournait entre ses doigts une tabatière d'un bois commun, et sa tête presque constamment immobile se rejetait seulement de temps à autre en arrière par secousses imperceptibles; il ne levait les yeux que quand il voulait faire sentir une de ses expressions plus vivement que les autres.

« — Comment nommez-vous celui qui parle? dis-je tout bas à mon voisin.

« — Bazard, me répondit-on.

« — Et celui-là? en indiquant le second personnage qui, d'un air singulier de majesté, promenait des regards caressants sur l'auditoire.

« — Enfantin. »

« Ces noms m'étaient totalement inconnus, » ajoute l'auteur.

Il retourna à ces réunions, d'abord assez souvent, puis presque tous les soirs, puis tous les soirs. Il compta parmi les auditeurs les plus assidus et, dès qu'il put échanger quelques mots, parmi les plus sympathiques. Un jour, pendant une discussion, il lui échappa de dire : « Nous ne disons pas cela. » Les chefs de la secte pensèrent aussitôt : « Il est à nous. »

« — Je viens vous enlever, me dit un jour en entrant chez moi Gustave d'Eichthal. Jusqu'ici vous n'avez fait qu'approuver notre doctrine, il est temps d'agir. Si vous croyez à la vérité de nos enseignements, prouvez-le par des œuvres. Laissez-là vos occupations ordinaires qui vous glacent et émoussent toutes vos facultés. Vous ne pouvez plus être heureux désormais que parmi nous. »

L'école était alors en plein succès et en pleine ferveur. Les adeptes s'annonçaient de toutes parts. Enfantin en comptait 80,000. L'argent aussi affluait. On avait loué un hôtel, rue de Monsigny, où les plus décidés vivaient et travaillaient en commun. Il y avait déjà une hiérarchie, des maîtres et des disciples de plusieurs degrés. Personne dans cette active fourmilière n'éprouvait le moindre doute, ni sur la doctrine, ni sur le succès. Tous les esprits étaient tournés vers la propagande qui se faisait par la parole, par le livre et par le journal. Ce journal, qui a eu plusieurs formes et plusieurs célébrités, était le *Globe*.

« Prenez-moi, dis-je à l'un des chefs. Indiquez-moi une fonction; je suis à vous. »

« On m'envoya chez Michel Chevalier, le directeur du *Globe*. Pendant trois mois, depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures après minuit, je travaillai assidûment, découpant, réduisant les nouvelles d'Europe, alors si mystérieuses, les discussions des Chambres alors si étonnantes, recevant pendant le jour les solliciteurs de recommandations et d'annonces, et pendant la nuit couvrant de signes bizarres des marges d'épreuves dans le cabinet de l'imprimeur, à la lueur rouge d'une lampe, à l'odeur lourde qui s'exhalait des presses. Sans la foi, c'eût été un rude et ennuyeux travail. »

Il y avait des compensations. C'était toujours avec un vif sentiment de plaisir qu'on se rencontrait au moment des repas. On déjeunait à dix heures, on dînait à six heures.

« Il est impossible de s'imaginer ce qu'il y avait pour nous de charme à entendre parler des personnes qui commençaient à se convertir, à entendre citer des fragments de lettres favorables ou raconter les propos extravagants répandus sur nous dans le monde. On lisait les attaques des journaux, les

plaisanteries du *Figaro*, et l'on riait de bon cœur quand elles étaient spirituelles.

« Les deux chefs, Bazard et Enfantin, étaient placés en face l'un de l'autre.

« Enfantin servait; il s'inquiétait avec une admirable sollicitude de chacun de nous, en nous interrogeant tour à tour sur mille détails. Bazard dirigeait la conversation. »

Le dimanche et le jeudi, il y avait des invités. Le soir, on recevait des amis, des penseurs, des artistes illustres. Il y avait des concerts improvisés, des conférences. On dansait peu, dit Charton. Seulement quelques tours de valse. Sans ce bal, qui nous ramène forcément au XIXe siècle, on croirait voir ressuscités les couvents du premier âge, quand tous les frères étaient animés par le plaisir ardent de la lutte et par la joie du triomphe. Ici, la chair n'était pas traitée en ennemie. On ne connaissait ni les mortifications, ni la terreur de la mort. On marchait gaiement la main dans la main vers un avenir meilleur, en ayant soin de jouir de tous les biens de la nature, et en les répandant autour de soi avec amour. « J'étais profondément convaincu que je travaillais à l'œuvre la plus belle et la plus grande du monde. Mes journées étaient actives, animées. Dans cette atmosphère de dévouement, une chaleur d'âme, douce comme le « merci » du pauvre, m'enivrait sans cesse. J'aimais tous ceux qui m'entouraient et ils m'aimaient aussi. Oh! qu'à chacune des années qui me restent Dieu attache une illusion semblable! Ne suis-je pas encore prêt à donner ma vie à qui me persuadera qu'il faut la rendre utile? »

On ne l'utilisa pas seulement pour corriger des épreuves et pour apaiser des solliciteurs; les manieurs d'hommes sentirent en lui l'orateur, qu'il n'y avait pas senti lui-même.

« Chaque dimanche, à midi, dans la salle de la rue Taitbout, sous un toit de verre, une foule nombreuse emplissait trois étages de loges et couvrait les banquettes rouges d'un amphithéâtre. Trois rangs de jeunes gens vêtus de bleu, où se mêlaient quelques dames en robes blanches avec des écharpes violettes, venaient tour à tour se placer sur une estrade en face du public. Un moment arrivait où ces trois rangs se levaient à la fois; c'est que les deux pères suprêmes entraient conduisant le prédicateur; et, quelquefois, le prédicateur, c'était moi... »

Il s'était élevé à cette dignité en passant par plusieurs grades inférieurs. Il est admirable quand il nous raconte ses terreurs, ses genoux tremblants, sa voix qui ne peut pas sortir, ses idées qui ne veulent pas se mettre en ordre, ses yeux qui, en parcourant l'auditoire, lisent, sur des visages connus l'étonnement, le sarcasme, et même la colère. L'homme vraiment brave est celui qui a une peur affreuse et qui triomphe de sa peur. Salvator Rosa disait que les Napolitains sont les plus braves des hommes, parce que leur imagination est si forte qu'elle centuple le danger à leurs yeux. Charton tremblait, en montant l'escalier; une fois en face de l'auditoire, il était maître à la fois de l'auditoire et de lui-même.

On lui fit faire le dernier pas. Il n'était que prédicateur, il fut apôtre. On l'envoya à Nantes, à Lorient, à Brest. La Bretagne est un pays où l'on sait aimer; on y sait aussi haïr, et profondément. Charton y trouva de chaudes amitiés et, en plus grand nombre, de terribles colères. La foi le soutint, et sa volonté, qui était de fer, malgré sa timidité réelle. Il parlait très bien, avec émotion et avec esprit. Il fit à peine attention aux pierres très effectives qu'on lui jetait; il fut reconnaissant de quelques adhésions enthou-

siastes qu'il recueillit particulièrement à Brest et à Nantes. En somme, ce voyage fut pour lui, en dépit de la fatigue et de quelques heures douloureuses, un véritable enchantement. Il était parti dans l'enivrement de la marche triomphante de l'école; il y avait travaillé lui-même par son apostolat; il revenait s'asseoir au foyer de la grande famille, avec l'agréable pensée d'avoir vaillamment contribué au succès commun.

« ... La relation de mes aventures se déroulait sous mes yeux, tandis que j'approchais de Paris; je comptais un à un les partisans que nous nous étions faits dans chaque ville, je pensais à Emile Souvestre, ami précieux que j'ai conquis à Nantes; puis je me disais :

« Dans quelques instants je serai au sein de ma grande famille que depuis deux mois je n'ai pas vue. Avec quelle joie ils vont me serrer dans leurs bras, avec quels transports il m'écouteront raconter mes fatigues et mes victoires! Demain, je reprendrai ma place accoutumée et mes anciennes occupations.

« Je tremblais d'impatience. Quelques heures après, ô mon Dieu, j'étais entré dans la maison commune. Tous ceux que je rencontrais m'embrassaient avec une froide surprise et passaient à la hâte. Je me fis introduire dans un salon; une partie du collège y était assemblée; toutes les figures portaient les traces de longues insomnies; les yeux étaient plombés, les lèvres pâles, les cheveux en désordre. Il y avait des traits décomposés, des regards extatiques, des joues creuses et lugubres. Dans de certains moments toutes les voix s'élevaient ensemble, se mêlaient, grandissaient confuses et aigres comme les clameurs d'une émeute; ensuite, elles s'abaissaient, s'apaisaient et tombaient comme sous un coup de vent. Ce que j'entendais me donnait le vertige; on parlait d'un des chefs et d'un grand nombre de ceux que j'étais habitué à aimer, à consulter, comme des personnes mortes... »

Le schisme s'était déclaré. Enfantin avait réclamé la dignité et les droits de Pontife suprême et promulgué ses doctrines sur la propriété, le mariage et la fonction du couple sacerdotal.

Charton n'eut pas un seul instant l'idée de le suivre, mais il souffrait énormément de le quitter. Il s'épuisa auprès de lui en protestations et en prières. Pendant un mois entier, il redoubla ses efforts; il luttait encore quand tout lui annonçait que la lutte était impossible.

Enfin, il se résolut à oublier toute cette année de 1831, année de bonheur qui se terminait par le martyre. Dès le 21 novembre 1831, il cessa de prendre part aux prédications et aux enseignements, et quitta pour jamais la famille saint-simonienne.

Il serait bien curieux de savoir comment sa famille avait jugé son entrée dans la secte, et comment elle accueillit son retour. Je parle de son père et de sa mère, car il ne se maria qu'en 1836.

Ce n'est pas seulement pour l'histoire de Charton qu'on voudrait avoir ce renseignement, c'est pour l'intelligence de l'épisode le plus surprenant, et peut-être le plus considérable de l'histoire moderne. Nous savons comment les saint-simoniens étaient jugés par ceux de leurs contemporains qui ne voyaient qu'une jonglerie dans le côté mystique de leurs prédications; et si nous ne le savions pas par une foule de documents, il y en a un qui est d'une clarté et d'une précision irréfutables : c'est le réquisitoire prononcé devant la Cour d'assises de la Seine par l'avocat général de la Palme. M. de la Palme, que j'ai souvent interrogé sur cette affaire, était un homme bienveillant, mais d'une intolérance extrême dans ses deux probités, car il en avait deux : sa probité puritaine de magistrat, et sa probité plus

humaine, et pourtant inflexible, d'homme du monde. Tout ce qu'on pouvait tirer de lui en fait de circonstances atténuantes, c'était l'extrême jeunesse de la plupart des accusés. Si on ne peut pas accepter le jugement d'un ennemi, on peut encore moins les croire eux-mêmes sur parole. Ceux qu'il faudrait interroger, ce sont les hommes à l'esprit large et éclairé, qui ne s'étaient pas livrés, mais qui comprenaient tout en résistant, qui même acceptaient la doctrine sur quelques points et qui avaient des espérances sans avoir la foi. Une correspondance entre Charton et son père, pendant cette année 1831, serait d'une valeur inappréciable.

Je n'ai pas la correspondance; mais j'ai le témoignage de Charton lui-même, celui de tous les hommes qu'on peut le mieux écouter dans sa propre cause, car il n'y en eut jamais de plus sincère. Il avait d'ailleurs ce caractère tout particulier de conserver la lucidité dans l'enthousiasme. Nous l'avons vu au moment où il se donnait; nous venons de le raconter où il se retire; nous allons voir comment il se juge dans une lettre à Emile Souvestre, qui était, après Jean Reynaud, son confident et son ami. La lettre est datée du 19 décembre. Elle est écrite de Sens. Le pauvre blessé était allé s'abriter au foyer paternel. C'est une réponse numérotée à des questions qu'Emile Souvestre lui avait posées.

« 1° Oui, Enfantin s'est posé comme chef de l'humanité. Ses sujets lui disant publiquement : *Je vous adore.* Ils l'ont appelé Saint-Simon II. Pour représenter définitivement le pouvoir définitif, il ne lui manque, dit-il, qu'une épouse, et il la cherche, il l'appelle; il se sert de tous ses fils pour l'appeler et la chercher.

« Cette femme dira la morale nouvelle. J'étais comme vous, et, au temps des discussions, je criais chaque jour que la morale ainsi que la vie de l'humanité ne pouvait pas se scinder; qu'elle se continuait s'épurant sans cesse par l'inspiration du cœur; que c'était grave d'établir comme dualité la morale païenne et la morale chrétienne, la morale d'Orient et la morale d'Occident; que jamais le législateur n'avait eu la prétention de détruire la morale de son temps pour en construire une autre, et qu'il y avait délire à supposer qu'on pouvait imposer aux hommes une formule d'après laquelle ils pussent être émus d'amour, d'amitié, de pitié, de dévouement, etc. J'ai conservé cette opinion ; mais il m'a bien fallu reconnaître que ceux qui prétendent que l'ancienne loi morale est effacée, et qu'ils attendent des mains de femme pour en avoir une autre, n'en ont aucune. Ils ont fait le vide dans leur conscience.

« J'ai dit à Enfantin que je ne voyais même pas de raison pour qu'il trouvât *nécessairement*, *indubitablement* la femme prophétique à laquelle il a dressé un trône près du sien, et qu'en tout cas rien n'assurait que la voix de cette femme ne serait pas un écho de sa propre voix.

« 2° La lettre de Reynaud est assurément amère; son admirable énergie est quelquefois du cynisme et va trop loin. Cependant il a dit vrai.

« Enfantin avait conçu la dualité vivante (il voit partout une dualité) : il y a des individus à affections vives et profondes, avides de constance, patients dans les rapports intimes, immobiles dans leurs affections.

« Il y a des individus, au contraire, légers et changeants dans leurs idées, dans leurs jouissances, avides d'infidélité, impatients, mobiles.

« Les premiers ont besoin de l'éperon, les seconds du frein.

« Entre eux sera donc placé l'androgyne, l'androgyne *simillimum Dei* qui, représenté par le couple prêtre à tous les degrés de l'échelle sociale, agira par la puissance intellectuelle sur ceux qui seront portés aux excès

sensuels, par la puissance sensuelle sur ceux qui seront portés aux excès de l'esprit.

« Le prêtre et la prêtresse gouvernant par les sens et l'esprit à la fois suivant leur inspiration, ont en eux l'unité de la morale dont chacune des deux natures de l'humanité n'a qu'un des deux aspects.

« Il résulte des développements que donne Enfantin en tête à tête à ses familiers que, parmi les *mobiles*, il y aurait en effet une sorte de promiscuité, de règlement d'adultère, et que les androgynes participant des deux natures rétabliraient sous un nouvel aspect l'ancien droit du seigneur !

« Monstruosités, folies !

« Ajoutez le droit du prêtre et de la prêtresse, loi vivante, de divulguer les confessions, les secrets confiés, de voiler ou de dévoiler à leur gré la vérité pour conduire à un but qu'eux seuls connaissent, et vous aurez assez, trop, mille fois trop de cette incroyable débauche d'imagination. »

On peut juger de ce que souffrait la pauvre âme de Charton. Plus il s'était donné, plus il sentait de douleur et d'irritation. « Voir ainsi déchirer, salir, mon bel avenir, mon beau ciel ! Me voilà à peu près seul, car je n'ai pas encore une idée bien nette de ce que je pourrai apporter de services à Bazard. »

Bazard résistait ; il luttait. Il venait de publier une brochure, mais le saint-simonisme ne pouvait pas survivre aux folies d'Enfantin. La lutte ne continua pas. Bazard mourut. Charton changea de vie.

Il eut un moment terrible à passer. D'abord, la crise morale. « Ma foi dans les hommes a été cruellement blessée. Ma conviction sur la force progressive de la société seule surnage et me soutient encore. Faiblesse, incapacité, méfiance, tout mon vieux cortège de désespoir depuis quinze jours m'a chassé de projet en projet, de ville en ville. Dans quatre jours je retournerai me perdre au milieu de la foule de Paris et je vivrai comme je pourrai. J'aurai toujours assez de pain ; mais de l'amour, de la confiance, la conscience que l'on est utile : plus rien. »

« J'aurai toujours assez de pain », dit-il. Au fond, il n'en était pas très sûr, et je crois qu'il était heureux pour lui qu'il ne le fût pas. Rien n'est si puissant et si salutaire dans les grandes crises que la nécessité pressante et immédiate du travail. Charton travailla, parce qu'il le fallait. J'ajoute cependant, comme un trait frappant de son caractère, que, même riche, il eût travaillé. Il était certainement un rêveur ; on le sentait dans sa conversation et dans sa correspondance ; on s'en aperçoit parfois dans ses écrits ; mais c'était un rêveur éveillé. Sa volonté était toujours active et toujours présente. Et cette réflexion, que je place ici au moment où il va donner la plus grande preuve de son pouvoir sur lui-même, me fournit l'occasion de dire un mot de sa liaison avec Jean Raynaud, qui a tenu une si grande place dans sa vie.

Il avait trouvé Jean Raynaud, Carnot et Legouvé dans les sociétés de morale et d'enseignement populaire auxquelles il était affilié. Vivien était un ami de l'Ecole de droit. Emile Souvestre ne vint qu'après. C'est une de ses ouailles ; il le convertit au saint-simonisme, au cours de ses prédications ; c'était, à l'heure de l'effondrement, un de ses remords. Il fut fidèle toute sa vie à ses amitiés, comme il l'était à ses idées. Son amitié avec Reynaud était, dit-on, fraternelle ; je dirais qu'elle était plus que fraternelle, car il est rare que le lien entre deux frères soit aussi complet et aussi étroit. Il y avait entre eux une communauté d'études de travail, de craintes, d'espérances qui ne pouvaient se rencontrer que dans des esprits d'élite. Jean

Reynaud, qui serait arrivé à tout, s'il avait vécu jetait un très grand éclat; Charton cheminait plus lentement, mais sûrement. On a dit qu'il était la sœur et que Jean Reynaud était le frère. On le répétait même dans la famille, qui entrait en part dans cette parenté, et pour qui Jean Reynaud était « l'oncle Jean ». Mais je déclare que je n'en crois rien. C'est un mirage. C'est l'effet des apparences de Charton qui semblait hésitant et timide et qui ne l'était qu'à la surface. Ce timide avait sauté le pas de se faire saint-simonien. Il avait prêché la doctrine à Paris et en province. Il avait affronté sans faiblir cette terrible épreuve de la prédication devant des auditoires hostiles Il s'était fait une situation par ses propres forces en arrivant à Paris. Il la refit en 1832 après l'avoir perdue dans le saint-simonisme, et nous verrons qu'il la refit une troisième fois en 1852, après être sorti volontairement du Conseil d'Etat. Ce n'est pas assez de dire qu'il sortit volontairement du Conseil d'Etat. Il en sortit en protestant et en poussant les autres à protester, ce qui, à cette sombre date où personne ne pouvait se croire à l'abri de la proscription, était un acte de grand courage [1]. En 1832, à l'époque de sa vie où nous voici parvenus, dans un moment où tout lui échappait, sa foi, ses amis, et lui-même, il se jugea avec une sévérité pénétrante, ce qui est une grande preuve de force. Il se donna un but, et ce but était le plus conforme à ses aptitudes. Il entreprit une œuvre, dont seul à cette époque il mesurait l'importance. Il la commença presque sans aide, la poursuivit avec ténacité, ne se laissa distraire par aucun des événements, des très gros événements qui survinrent dans sa vie, et finalement arriva au but qu'il s'était marqué. Loin de voir en lui surnager la tendresse, la timidité, avec un peu de cette mollesse qu'on excuse chez les femmes, j'y trouve une volonté persévérante, inflexible, efficace. J'avoue seulement qu'il ne l'afficha pas. Il aima mieux faire du bien que du bruit.

On croirait volontiers que son histoire commence ici, en 1832, au sortir de l'école saint-simonienne, parce qu'on sait qu'il a occupé de grandes situations dans l'Etat; qu'il a été, sous le ministère Carnot, en 1848, secrétaire général de l'instruction publique, membre la même année de l'Assemblée constituante et bientôt du Conseil d'Etat; qu'il a été associé sous l'Empire à tous les efforts de l'opposition; qu'on lui a imposé, en 1870, la tâche difficile d'administrer le département de Seine et-Oise à la veille de l'invasion prussienne; que le département de l'Yonne se fit représenter par lui à l'Assemblée nationale, d'abord, et au Sénat aussitôt qu'il y en eut un. Il n'aurait tenu qu'à lui d'entrer comme inamovible dans cette dernière assemblée;

1. Je copie ce qui suit dans l'*Histoire d'un Crime*, par Victor Hugo, t. II, p. 18, sq.

Après avoir raconté comment les membres républicains du Conseil d'Etat s'étaient réunis chez M. Bethmont pour rédiger une protestation contre le coup d'Etat, Victor Hugo s'exprime ainsi :

« Le plus jeune des conseillers d'Etat, homme d'un ferme cœur et d'un noble esprit, M. Edouard Charton, se chargea de porter la protestation aux collègues absents.

« Il le fit non sans danger, à pied, n'ayant pu trouver de voiture, arrêté par les soldats, menacé d'être fouillé, ce qui eût été périlleux. Il parvint cependant chez quelques-uns des conseillers d'Etat. Plusieurs signèrent : Pons (de l'Hérault) résolument, Cormenin avec une sorte de fièvre, Boudet après hésitation. M. Boudet tremblait, sa famille avait peur, on entendait par la fenêtre ouverte des décharges d'artillerie. Charton, vaillant et calme, lui dit : « Vos amis Vivien, Rivet et Stourm ont signé. » Boudet signa.

« Plusieurs refusèrent alléguant, l'un son grand âge, l'autre *res angusta domi*, un autre, la peur de faire les affaires des rouges. — Dites la peur tout court, répliqua Charton. »

mais son nom était nécessaire à la liste de son département d'origine, et Charton n'a jamais pensé à lui qu'après avoir pensé à tous les autres. Il arriva même qu'un jour où, par extraordinaire, on se préoccupait moins de faire leur part aux partis que de faire leur place aux capacités, on eut quelque pensée de lui confier, soit comme ministre, soit comme directeur général, l'administration des beaux arts. Vous l'aviez aussi, messieurs, appelé dans votre compagnie, ce qu'il regardait comme le couronnement de sa carrière, et cette pensée est en effet celle de chacun de nous. Tout cet ensemble constituerait, pour tout autre que Charton, une histoire bien remplie. Je pourrais vous la raconter avec quelque autorité, moi qui ai siégé avec lui, côte à côte avec lui, à l'Assemblée de 1848, au Conseil d'État, à l'Assemblée de Versailles, au Sénat, et dans cette Académie. Mais je la ferai d'un seul mot, car ce n'est pas là qu'il faut le chercher; et sa carrière officielle, qui fut si brillante, n'est pourtant qu'un accident, une sorte d'épisode dans cette vie gouvernée par une pensée unique et vouée tout entière à la prédication de la morale par le journalisme. Vous voulez connaître sa vie politique? En deux mots, la voici : il fut esclave de son devoir et de ses promesses; toujours présent, toujours attentif, toujours fidèle aux résolutions de son parti, toujours prêt s'il y avait quelque péril. Je dirai même, et c'est le seul reproche que j'aie à lui faire, qu'il était trop fidèle à son parti. Les partis, comme les hommes, ont leurs défaillances. Un esprit de sa force était fait pour lutter au besoin contre les erreurs de ses amis et pour les rappeler aux croyances spiritualistes et aux pratiques libérales qui sont l'avenir et le salut de la République. Mais il ne voulait pas entreprendre de grandes luttes dans les assemblées, parce qu'il avait trouvé ailleurs la véritable application de son activité.

Ce fut, comme je viens de le dire, en 1832 qu'il se trouva ou, si vous voulez, qu'il se fit. Entrons dans son esprit à cette date, et voyons ce qui s'y passe. Nous le pouvons d'autant plus que c'est la dernière crise de son histoire et qu'il ne reste plus après cela qu'à faire la nomenclature de ses livres.

Charton nous a donné le secret de cette crise, et de toute sa vie, dans les premiers mots de son dernier livre, le *Tableau de Cébès*.

Qu'est-ce que *Cébès?* Je n'en sais rien. Je ne sais pas quelle était la profession de Cébès, quelle était son histoire, s'il en a jamais eu une, et s'il est autre chose qu'une création de l'imagination de Platon. Je ne sais pas davantage si le *Tableau* dont parle *Cébès* dans le *Phédon*, et qui est une allégorie de la vie humaine, a jamais existé. Mérian a fait une gravure qui ressemble assez à l'idée qu'on se fait du tableau de *Cébès*, mais le tableau de cette gravure a-t-il existé quelque part? Je n'en sais rien. Charton assure qu'il a vu un *Tableau de Cébès* moderne, qui était l'œuvre de M. Dubosq, professeur de dessin au collège de Sens, œuvre puissamment conçue, assez habilement exécutée et misérablement détruite par l'humidité dans l'espèce de caveau où elle était peinte. Ce tableau qui, lui au moins, n'est pas imaginaire, mérite-t-il les éloges que Charton lui a donnés? Je n'en sais rien. Sur ce tableau il a écrit un joli livre, qui est l'histoire morale de sa vie. En voici le début :

« J'étais bien petit. Un jour d'été, près de Sens, ma ville natale, mon père, ma mère et moi nous suivions un étroit sentier sur la colline Saint-Bon, qui me paraissait alors une haute montagne. Ma mère me tenait par la main, mon père marchait en tête et s'arrêtait de temps à autre pour nous encourager.

« — En avant! disait-il en se tournant vers nous.

« Puis il continuait à nous précéder.

« — Oui, en avant! lui répondit ma mère, mais il faut aider les petits.

« — Grande vérité! chère amie, reprit mon père.

« Et il descendit aussitôt vers nous pour me tendre aussi la main. »

Charton, qui n'oubliait rien, n'oublia jamais cette petite scène. En 1832, il avait vingt-cinq ans. C'était, par son âge, un homme fait, et par la vie qu'il avait menée, un homme mûr. Il se voyait tout à coup, par la débâcle des saint-simoniens, dans l'obligation de trouver les moyens de vivre et, ce qui lui importait encore plus, de trouver l'emploi de son esprit et de son cœur. Il se souvint du mot de son père : « En avant! » et du mot de sa mère : « Il faut aider les petits. »

Il l'avait fait jusque-là : à la morale chrétienne, à l'instruction élémentaire, à l'école saint-simonienne, on aidait les petits. Mais les saint-simoniens embrassaient une refonte complète de la science, du travail et de l'organisation sociale; l'amélioration du sort du plus grand nombre devait résulter de leurs efforts : elle n'en était pas le but unique et immédiat. Les deux autres sociétés, plus résolument vouées au service des petits, n'absorbaient pas son activité. Elles ornaient sa vie sans l'accaparer, elles apaisaient sa passion du bien sans l'assouvir. La prédication lui échappait par la chute des saint-simoniens. Il se demandait avec sa modestie ordinaire s'il y avait grandement réussi. Les conversions qu'il avait opérées étaient-elles dues à son talent ou à l'ascendant des idées nouvelles qu'il apportait? Se rendrait-il réellement utile dans la fonction de conférencier? Etait-ce sa vocation? Etait-ce sa tâche?

Il doutait de lui-même comme orateur; mais il se sentait journaliste : il l'était. Il avait été, dans le *Bulletin de la morale chrétienne*, un journaliste moralisant; dans le *Globe*, un journaliste belligérant. Ce mot de journal évoque aujourd'hui pour nous une idée qui a bien peu d'analogie avec ce qu'était un journal en 1832. Il y avait, à Paris, cinq ou six grands journaux, où les discussions étaient graves, les informations peu abondantes, et qui n'étaient lus que par la bourgeoisie éclairée. Le peuple ne les connaissait pas ; il ne songeait pas que ce moyen d'action et de propagande pût jamais tomber entre ses mains. Emile de Girardin n'avait pas encore opéré sa réforme dans le prix des journaux, qui fut le petit commencement d'une très grande chose.

Charton voyait qu'en Angleterre le nombre de ceux qui savaient lire et qui demandaient à lire était considérable. J'étais encore frappé, dans un voyage que je fis en Angleterre, trente ans plus tard, de voir un journal dans les mains de tous les voyageurs de chemins de fer, même des voyageurs de troisième classe. Les bergers que j'apercevais en traversant la campagne à toute vitesse avaient un parapluie d'une main et un livre de l'autre. Nous étions plus arriérés que cela, de ce côté-ci de la Manche. En 1832 surtout, le goût de la lecture n'existait chez nous que dans les classes aisées, et même, parmi elles, il se développait lentement, faute de ressources. On avait eu avant nous, chez nos voisins, l'idée de rendre les feuilles publiques attrayantes de deux façons : par leur texte et par des dessins dont le texte était orné. A l'époque où Charton prit sa grande et définitive résolution, l'historien Charles Knight venait de fonder le *Penny Magazine*, qui avait aussitôt prospéré, comme tout ce qui est attendu et nécessaire. Charton pensa que cette innovation pourrait être importée en France, que la lecture y deviendrait une sorte de besoin, comme en Angleterre, et qu'on pourrait

faire du journal ainsi transformé une sorte d'instituteur public, chargé de répandre dans les foules des connaissances utiles, des idées justes et de grands sentiments. Il se dit qu'il était propre à entreprendre cette tâche et que, s'il la menait à bout, il se serait rendu grandement utile aux petits.

Le goût de l'art était inné chez lui comme la préoccupation des grands problèmes philosophiques. Tout enfant, M. Dubosq, son maître de dessin, l'avait compté parmi ses meilleurs élèves. Le fameux *Tableau de Cébès* les avait lié l'un à l'autre d'une amitié étroite, malgré la différence des âges. Charton était l'unique confident du peintre et son unique admirateur. Il était aussi devenu, sans qu'on s'en aperçût de part ni d'autre, son conseiller. Transporté à Paris, à dix-sept ans, il courut au Louvre. Depuis le premier jour, il n'avait cessé de s'y rendre tous les dimanches. Il avait dans sa chambre quelques belles estampes, parmi lesquelles brillait le *Tableau de Cébès*, une bonne gravure que Dubosq attribuait à Mérian. Il pensait, comme tous ceux qui ont l'instinct pédagogique, qu'il y aurait une révolution à opérer dans la forme des ustensiles usuels, et surtout qu'on devrait remplacer les grossières images répandues parmi le peuple par des copies faites avec soin de quelques belles œuvres. Cette association des belles pensées et des belles œuvres était si conforme à toutes ses aspirations, qu'il se sentit le courage de surmonter tous les obstacles.

En France, on sait quelquefois oser : on ne sait pas persévérer, on voit trop clairement et trop rapidement les objections. Tous ses amis lui démontrèrent à l'envi qu'il allait échouer. Il finit par trouver un bailleur de fonds pour le *Magasin pittoresque*, mais avec quelle peine ! Ce fut pourtant un grand pas de pouvoir commencer.

Il avait de l'argent, très peu d'argent. Il fallait des écrivains. Il suffit aujourd'hui d'afficher le nom d'un journal pour voir affluer une nuée de journalistes. Les gens de lettres étaient plus rares autrefois ; d'ailleurs Charton voulait choisir : il voulait avant tout, puisqu'il s'agissait de moralistes, des caractères ; il voulait aussi une science solide, car tromper l'ignorant c'est empoisonner le pain du pauvre. Il mit ses amitiés à profit. Il eut les conseils et la protection de Geoffroy Saint-Hilaire, de Biot, de Dolessert, et le concours de Jean Reynaud, de Sainte-Beuve, de Carnot, de Legouvé, de Souvestre. Il résolut d'être lui-même le plus actif, le plus assidu de ses collaborateurs ; et il se tint parole jusqu'à la fin. Il ne signait pas, ou il ne signait presque jamais. On peut dire seulement qu'on ferait un nombre important de volumes rien qu'avec ses articles du *Magasin*.

Il fut encore plus difficile de mettre sur pied tout un système d'illustrations. On ne connaissait plus, en France, la gravure sur bois. On s'en servait pour faire quelques images isolées, pour illustrer quelques livres ; mais illustrer une publication périodique, cette idée fit scandale parmi les éditeurs et les graveurs. Voilà bien, disait-on, la légèreté d'un homme qui ne sait pas les premiers mots du métier ! On lui promit des bois tous les quatre mois, tous les trois mois ; il en voulait toutes les semaines. Voyant que tous les ateliers lui étaient fermés en France, il eut l'idée d'aller à Londres et d'utiliser les clichés du *Penny Magazine*. Ce fut une véritable trouvaille. Il fit paraître le *Magasin pittoresque* en livraisons hebdomadaires, avec ces gravures d'emprunt. Peu à peu des artistes se formèrent en France, et la création de toute une industrie fut la conséquence de la création du *Magasin*. Sans bruit, sans programme fastueux, Charton venait de créer à la fois toute une industrie, ce n'est rien, et toute une presse, c'est énorme !

Il n'avait pas d'autre programme que celui que j'ai énoncé tout à l'heure :

des connaissances utiles, des idées justes, des sentiments élevés. Il n'eut garde de s'enfermer dans un cadre rigoureux. Il savait le prix et l'attrait de la variété. C'est une encyclopédie qu'il faisait, mais une encyclopédie disloquée, qui faisait passer sous les yeux du lecteur des articles n'ayant entre eux d'autres liens que d'être sensés, instructifs, honnêtes. Il serait peut-être plus juste de dire qu'il avait un plan, car on en voit fréquemment la trace dans sa correspondance avec Jean Reynaud, mais c'était un plan très large dans lequel on pouvait se mouvoir à l'aise au lieu d'y être emprisonné, et dont le lecteur profitait sans l'apercevoir. Il faut croire que la méthode était bonne, puisqu'elle lui réussit au delà de ses espérances. Non seulement il fonda un journal qui a aujourd'hui, par le succès et la durée, la force d'une institution, mais il fonda les deux choses qu'il avait le plus à cœur : l'éducation par le journal, et le complément du journalisme par l'image. Nous sommes tellement accoutumés aux illustrations que nous ne songeons pas à leur origine. Il nous semble qu'elles remontent à la nuit des temps, tandis qu'elles sont d'hier. Nous avions des livres illustrés, qui étaient d'un prix très élevé, et qui n'étaient connus que des seuls bibliophiles. Aujourd'hui, les périodiques illustrés équivalent presque à des œuvres d'art et sont d'un bon marché fabuleux.

Non seulement Charton a donné le premier branle à ce mouvement, mais il y a coopéré plus que personne. En 1833, il fonde le *Magasin pittoresque*, à la tête duquel il est resté plus de cinquante ans ; en 1843, il fonde l'*Illustration*, avec ses amis Paulin et Dubochet. On a demandé pourquoi il n'était pas resté à la tête de l'*Illustration*. C'est que son esprit le portait à faire une Encyclopédie avec le cadre du *Magasin pittoresque*, et que Paulin et Dubochet voulaient surtout faire de l'actualité, et ce qu'on appelle aujourd'hui « des mondanités ». En 1853, il publie, en trois volumes, les *Voyageurs anciens et modernes*, ouvrage couronné par l'Académie française ; en 1856, l'*Ami de la maison*, qui n'eut qu'une existence éphémère ; en 1860, le *Tour du monde*, qui est aujourd'hui, après trente-trois ans révolus, en plein succès Les illustrations de la maison Hachette sont des chefs-d'œuvre ; je sais combien le goût d'Emile Templier y a contribué ; je suis de ceux qui font aux grands éditeurs la place qui leur est due à côté des grands écrivains ; il n'est que juste d'associer à Emile Templier Edouard Charton, qui était un juge aussi excellent pour les artistes que pour les écrivains. En 1863, Charton publie, en collaboration avec M. Bordier, une *Histoire de France illustrée, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque*. Ce qui donne un prix particulier à cet ouvrage, c'est l'illustration dont il est enrichi, et qui est à la fois l'œuvre d'un érudit et d'un artiste. On y trouve une profusion de gravures qui sont la reproduction exacte de monnaies, de sculptures, de tableaux, d'estampes, de monuments, de costumes, d'armes, de portraits[1]. C'est un album autant qu'un livre. On en pourrait dire autant de ses *Voyageurs anciens et modernes*, qu'il avait eu un moment l'idée d'appeler *Iconographie des voyages*. Mais il renonça à ce titre, qu'il trouva trop ambitieux, et qui pourtant n'était que juste. Charton est aussi le créateur de la *Bibliothèque des merveilles*. Cette utile publication comptait déjà plus de cent volumes à la mort de Charton. Il indiquait le sujet, arrêtait le plan de concert avec l'auteur, choisissait les gravures, lisait le manuscrit et les épreuves. Le succès a été très grand. Je puis citer au nombre des plus réussis les *Minéraux usuels*, par Jean Reynaud, la

1. Charles Moiset, *Notice sur Edouard Charton*, p. 25.

Peinture, par Viardot, les *Harmonies providentielles*, par notre confrère Charles Lévêque. Ces trois titres suffisent pour montrer la variété et l'intérêt de ces petits livres, qui sont un des titres d'Édouard Charton à la reconnaissance publique.

En dehors de ses publications illustrées, je ne vois guère à citer de lui que le *Dictionnaire des professions ou Guide pour le choix d'un état*, publié en 1842, livre très savant et très utile, composé avec la collaboration des plus éminents et des plus compétents de ses amis ; une éloquente brochure, en 1849, intitulée : Les *Doutes d'un pauvre citoyen*; l'*Histoire de trois enfants pauvres* en 1864 (l'année même de son entrée à l'Académie), et enfin, en 1882, le *Tableau de Cébès*, une courte autobiographie, où il esquisse l'histoire, non de sa vie, mais de ses sentiments, et pour laquelle il sentait une prédilection bien naturelle, parce qu'il y avait mis beaucoup de lui-même.

Je conseille à ceux qui voudront bien connaître Edouard Charton, le Charton intérieur, de lire le *Tableau de Cebès*. C'est court et plein de charme. Tout a subi, depuis 1842, de telles transformations, que le *Guide pour le choix d'un état* n'a plus qu'un intérêt historique. Cet intérêt n'est pas médiocre. On apprend, dans ce livre, beaucoup de détails sur l'administration française pendant le règne de Louis-Philippe, et même sous l'Empire, qu'on chercherait vainement ailleurs. Le côté moral reste entier; c'est du Charton et du meilleur. On en jugera par ce passage de la préface de l'édition de 1851 : « Les professions qui conduisent a la richesse sont aussi celles qui exposent le plus à la pauvreté et, ce qui est pire, à l'improbité. Les professions où l'on se propose pour prix de ses efforts les hautes dignités, l'admiration, la gloire, exposent, si on n'y réussit point, au ridicule, à la honte et à toutes les souffrances qu'infligent les défaites de l'amour-propre. Souvent aussi elles tendent à l'excès les ressorts de l'esprit et les usent rapidement. En résumé, au premier rang des professions il faut placer celles qui conduisent à l'aisance plus qu'à la richesse, à l'estime plus qu'à l'admiration, à un développement normal des facultés, à l'accroissement de l'intelligence et de la moralité plus qu'à la satisfaction des passions. Le secret, pour rendre notre vie aussi heureuse qu'il peut dépendre de nous, est de la faire utile, modeste, simple. » J'ai cité tout ce passage ; il m'a semblé, il vous semblera sans doute qu'il devait faire nécessairement partie d'une biographie d'Édouard Charton[1].

Je vais maintenant le quitter, parce que je sens que cette notice est déjà trop longue, et pourtant, avant de le quitter, j'éprouve le sentiment que j'ai oublié bien des détails qui auraient été nécessaires pour le peindre complètement. Je suis comme un voyageur qui, allant s'établir au loin, fouille dans toutes les pièces de la maison qu'il abandonne, pour s'assurer qu'il n'y reste plus que ces souvenirs impalpables, quoique puissants, qu'on ne peut pas emporter avec soi. Ai-je assez marqué qu'il y avait chez Charton une double vie et que la vie de l'âme, la vie cachée, était plus attachante que l'autre? Ai-je dit dans quelle étroite communauté de sentiments il a vécu avec son père et sa mère, même après les avoir perdus ? Ai-je mis en relief, comme il le fallait, cette étroite amitié avec Jean Reynaud, qui les honore si profondément l'un et l'autre, et qui est presque sans exemple dans notre siècle prosaïque et égoïste ? Comprend-on bien cette belle amitié, fondée sur une admiration réciproque et sur une égalité réciproque, car Jean Reynaud

1. L'édition de 1851 a été faite par Edouard Charton avec le concours de M. Jules Charton, son fils, et de M. Paul Laffitte, son gendre.

était fait pour commander, et Charton n'était pas fait pour obéir. Peut-être aurais-je dû montrer ce qu'Hippolyte Carnot, Jean Reynaud et Charton avaient fait en quelques semaines au ministère de l'instruction publique? Je me contenterai de citer la fondation de l'École d'administration, et un projet de loi, dont je fus rapporteur à l'Assemblée constituante, et qui établissait l'obligation et la gratuité de l'enseignement primaire.

J'ai dit que Charton avait refusé le serment en 1852, et qu'il avait quitté le Conseil d'État sans savoir où il trouverait le pain de sa famille. J'aurais pu ajouter que le nouveau gouvernement, comprenant ce qu'il perdait par ce départ, insista auprès de lui pour le déterminer à changer de résolution. Il resta inébranlable [1].

Il avait été, sous Louis-Philippe, en 1835, un des défenseurs des accusés d'Avril; il ne réussit pas à être, sous Napoléon III, un des accusés dans le procès des Treize. On nous laissa en dehors des poursuites, Marie, Henri Martin, Charton et moi, sans que nous ayons pu jamais en comprendre le motif. Nous protestâmes en vain dans une lettre rendue publique. Député en 1848, réélu depuis 1871 jusqu'à sa mort, il n'aborda presque jamais la tribune, malgré les succès qu'il obtenait dans ses conférences, et les souvenirs de ses prédications saint-simoniennes. On lui doit pourtant quelques motions, que je pourrais citer, et qui avaient pour la plupart un caractère philosophique : c'est ainsi qu'il proposa, en 1849, de n'accorder les droits électoraux qu'aux citoyens sachant lire et écrire; en 1875, avec M. Ribière, la fondation d'une école d'administration; en 1878, l'érection d'un monument commémoratif de l'Assemblée constituante de 1789 sur l'emplacement même où elle avait siégé à Versailles, la restauration de la salle du Jeu de Paume, le rapatriement des cendres de Lazare Carnot, le remplacement de la guillotine par une décharge d'électricité. A l'époque difficile où il vivait de ses maigres appointements de rédacteur du *Magasin pittoresque*, il avait accepté, au ministère de la justice, une petite place qu'il conserva quelques années et dont les émoluments ne s'élevèrent jamais au delà de 1,800 fr.[2] Il faisait partie du bureau des recours en grâce et était chargé de résumer le dossier des condamnés à mort. C'était, pour ce cœur malade et cette imagination exaltée, une besogne particulièrement douloureuse. Il lui en resta de longs souvenirs. Ces histoires lugubres lui revenaient à l'esprit dans ses insomnies et dans ses rares moments de solitude. Le soir, quand il retour-

1. On lui offrit aussi la direction du Théâtre-Français, en lui faisant entendre qu'il serait dispensé du serment (*Edouard Charton*, par M. Moiset).

2. Charton avait antérieurement occupé un emploi au ministère du commerce et des travaux publics. Il y était entré comme surnuméraire, en mai 1832, avait été nommé rédacteur en septembre et avait donné sa démission un an après (septembre 1833). Il devait cette place à Carnot et à Vivien qui s'étaient employés pour lui. Dans une lettre à ses parents (26 mai 1832), il explique la sécurité que lui donnera un emploi « quand il sera appointé ». Il avait pensé à une place de substitut, mais elle l'aurait éloigné de Paris. Écrire? c'est bien incertain : « Je ne suis ni hardi, ni intrigant : je n'aurais jamais percé. Ce titre d'employé n'est pas bien sonore pour faire un bon mariage; mais je ne me marierai jamais. » Ce qui lui plaît dans cette place obscure, et dans ces appointements peu élevés, mais réguliers, c'est de ne plus coûter de sacrifices « aux deux personnes qu'il aime le mieux au monde ». Il ne garda pas longtemps cette place qui lui faisait faire de si beaux rêves. Le même désir d'avoir des appointements fixes et assurés le reprit après son mariage, et c'est alors qu'il entra comme rédacteur à la justice. Cette dernière place, qu'il occupa, je crois, jusqu'en 1848, assombrissait son esprit, déjà porté à la tristesse, parce qu'étant placé dans le bureau des recours en grâce, il était obligé de lire les procès criminels. Carnot et Durieu songèrent à obtenir pour lui une place d'inspecteur des hospices, qui lui aurait mieux convenu; mais ce projet ne put pas aboutir.

nait à Versailles où il demeurait avec sa famille, il croyait voir l'échafaud se dresser sur les talus du chemin de fer. C'est peut-être pour échapper à cette vision qu'il essaya de remplacer par une fulguration le couteau de la guillotine.

Je m'aperçois que je n'ai pas cité parmi ses amis, à côté de Jean Reynaud, de Carnot, de Vivien, de Legouvé, d'Emile Souvestre, des hommes tels que Henri Martin, Béranger le poète, Regnier du Théâtre-Français. Tous ceux qui l'ont connu l'ont aimé. Ceux-là l'ont connu et aimé de plus près. Il n'est que juste de lui faire comme une auréole de ces noms illustres.

Mais au milieu de ces chaudes amitiés, et malgré ses devoirs publics qu'il remplissait avec dignité et scrupule, il avait une fonction propre qu'il s'était donnée lui-même, et à laquelle il appartenait tout entier. Il avait *sa classe à tenir*. Sa classe, c'étaient les cent mille abonnés et le million de lecteurs du *Magasin pittoresque* et du *Tour du Monde*.

Ni la Chambre, ni le Conseil d'Etat, ni le Sénat, ni les nombreuses sociétés de bienfaisance dont il faisait partie, et parmi lesquelles il faut citer, comme une de celles à qui il a donné le plus de temps et de soins, la *Bibliothèque Franklin*, ni la bibliothèque populaire qu'il avait fondée à Versailles et qui était un modèle, ni les conférences qu'il y faisait avec un zèle et un talent incomparables, ne pouvaient le détourner du soin constant de son Encyclopédie, qu'il ne cessait de surveiller, de perfectionner. On m'a communiqué une partie de sa correspondance inédite; j'y retrouve partout le *Magasin pittoresque*. M. de Rémusat vous l'a dit : on ne le voyait jamais sans une épreuve à la main. Je le voyais au Sénat et à l'Académie avec cette épreuve; il l'avait sous les yeux en chemin de fer, en allant tous les jours de Paris à Versailles. Elle était à côté de lui sur sa table pendant ses repas. Il lisait d'abord tous les articles en manuscrit, et il les relisait en épreuves. On a oublié de lui mettre des épreuves à la main dans le portrait dont je vous parlais en commençant; mais je jurerais bien que le fauteuil sur lequel il est assis, est son fauteuil de rédacteur en chef.

Je n'ai pas connu d'homme aussi constamment occupé de son œuvre. Parlait-on devant lui d'une belle action? Vite, il tirait son carnet pour la faire entrer dans le *Magasin pittoresque*. Entendait-il un mot heureux à la tribune, ou dans la conversation? Il tenait à en faire profiter ses lecteurs. Il avait quelques idées auxquelles il tenait par-dessus tout, parce qu'elles sont éminemment moralisatrices, comme le spiritualisme, l'immortalité de l'âme, la bonté et la justice de Dieu; il y pensait sans cesse dans ce cénacle d'âmes d'élite, composé de Jean Reynaud, Carnot, Henri Martin, Emile Souvestre, Legouvé. Charton surtout y pensait, il y poussait, il y ramenait, et toujours avec beaucoup de bon sens, de bonne humeur et de simplicité. Il faisait des lectures pour découvrir des arguments. Tombait-il sur une forte pensée? C'est l'affaire de Jean Reynaud. Sur un beau récit? Il courait chez Henri Martin Il ne trouvait personne de trop grand pour les petits. Il n'y avait jamais rien de trop profond pour eux. Il était d'avis qu'il ne faut jamais se baisser pour parler au peuple; qu'au contraire il faut toujours viser en haut; car si on s'abaisse, il vous retient, et si on s'élève, il vous suit. L'œuvre de Charton est essentiellement française, parce qu'elle est claire; elle est virile, parce qu'elle exclut la vaine sentimentalité. Je voudrais qu'on s'accoutumât à mettre son nom parmi ceux des plus grands pédagogues. Il n'y en a pas de nos jours qui aient répandu plus d'idées justes et plus de grands sentiments. J'en parlerai à M. Gréard.

Ne croyez pas cependant qu'il fût à ce point absorbé dans ce travail

continuel qu'il ne lui restât plus d'attention pour la discussion à laquelle il assistait, et pour l'ami auquel il parlait. C'était un homme en deux parties : toujours malade, et vivant jusqu'à quatre-vingt-deux ans ; toujours découragé, et toujours actif; toujours effrayé de ce qu'il allait faire, et prenant les résolutions les plus graves ; député, préfet, conseiller d'Etat, conseiller municipal, académicien chaque fois qu'il le fallait, et toujours malgré cela, par-dessus cela, professeur de morale. Il avait acquis comme seconde nature le pouvoir de vaquer aux opérations courantes, sans perdre de vue un seul instant son opération constante, qui était son enseignement. Personne ne l'a jamais vu ni affairé ni désœuvré. Il était prêt à tout et à toute heure ; affable, bienveillant, souriant ; connaissant la question quelle qu'elle fût, en homme qui avait passé sa vie à réfléchir, ne faisant jamais aucun étalage de ses connaissances, bon citoyen et bon compagnon, d'un jugement solide et sûr, d'un bon conseil pour les autres et pour lui. Je sais, sans vous le demander, qu'en le qualifiant d'homme excellent, je répondrai ici à la pensée de tout le monde, et il en serait de même partout ailleurs Il occupa, comme nous venons de le voir, les plus grands emplois en tout genre, mais il fut surtout journaliste et directeur de journaux, ce qui est devenu, grâce en partie à son action personnelle, une des grandes fonctions sociales.

Et comme journaliste, après cinquante ans d'exercice ininterrompu de la profession, il avait le droit de dire : « Je n'ai jamais commis une injustice envers personne. Je n'ai jamais laissé échapper une occasion de montrer la sainteté du devoir et la douceur du sacrifice. »

*
* *

Société académique de l'Aube. — Composition du bureau pour l'année 1893 :

Président : M. Deheurle (Victor), rue Saint-Jacques, 85.

Vice-Président : M. de la Boullaye, rue de la Monnaie, 38.

Secrétaire : M. l'abbé d'Antessanty, aumônier du Lycée, au Lycée.

Secrétaire-Adjoint : M. Renaud (Henri), rue de Paris, 52.

Trésorier : M. Savetiez (Charles), rue du Grand-Cloître-Saint-Pierre, 25.

Archiviste : M. Le Clert (Louis), rue Saint-Martin, 2.

Tous les membres de la Société sont priés de se souvenir qu'en vertu de l'article 34 du règlement, ils sont tenus de contribuer, autant qu'il leur est possible, à l'augmentation du Musée. Ils voudront bien, en conséquence, adresser à l'Archiviste de la Société, qui est en même temps l'un des conservateurs du Musée, les dons qu'ils feront ou feront faire à cet établissement, ainsi que tous les renseignements relatifs aux documents historiques qu'ils pourront rencontrer, ou aux découvertes archéologiques dont ils auront connaissance.

Les Archives de la Société renferment des Albums qui contiennent plus de 500 portraits des divers membres de la Société. Il y a cependant, ce qui est fort regrettable, un certain nombre de membres qui n'ont pas répondu à l'appel qui leur a été fait ; ils sont instamment priés de combler la lacune qui existe dans cette

collection, en adressant sans retard leur portrait (format carte de visite) à l'Archiviste de la Société.

L'Archiviste a l'honneur d'informer ses collègues qu'il peut mettre à leur disposition, en leur faisant une remise importante, les diverses publications de la Société, telles que : Mémoires, Document inédits et Catalogues du Musée.

Il croit, en outre, devoir leur rappeler que, par suite d'une convention faite avec M. Dufour-Bouquot, imprimeur à Troyes, ils peuvent prendre chez lui les Annuaires de l'Aube, à prix réduit.

Programme des prix mis au concours par la Société académique de l'Aube.

Prix à décerner en 1893.

1° Un prix, de la valeur de 100 fr., sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire *Sur la production et fabrication du cidre dans un canton du département de l'Aube.*

2° Un prix, de la valeur de 100 fr., sera décerné à l'auteur du meilleur travail *Sur les oiseaux de passage dans l'Aube, leurs mœurs et leurs migrations.*

3° Un prix, de la valeur de 100 fr., sera décerné à l'auteur de la meilleure étude *Sur la juridiction consulaire à Troyes.*

4° Un prix, de la valeur de 300 fr., sera décerné à l'auteur de la meilleure étude *Sur un artiste du département de l'Aube.*

PRIX BISANNUEL DELAPORTE

Un prix, de la valeur de 300 fr., sera décerné à l'auteur du meilleur travail *Sur les peintres verriers de la Champagne.*

Ce prix pourra être partagé.

Les concurrents, pour ces cinq prix, devront faire remettre leurs manuscrits, à Troyes, chez le Secrétaire de la Société, au Lycée, — au plus tard le 1er mars 1893.

Prix à décerner en 1894.

PRIX TRISANNUEL DE 500 FRANCS

Fondé par M. l'abbé Etienne Georges, de Troyes, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Un prix, de la valeur de 500 fr., sera décerné :

Soit à l'auteur du meilleur *Ouvrage littéraire, historique ou archéologique, relatif à la Champagne;*

Soit à l'auteur de la meilleure *Etude littéraire sur un Champenois vivant ou décédé, dont il serait bon et utile de conserver le souvenir;*

Soit enfin à la *Publication* ou à l'*Ensemble de publications littéraires, historiques ou archéologiques*, qui aura été *imprimée dans l'intervalle des trois dernières années*, et qui sera l'œuvre d'un membre de la Société académique.

Ce prix ne sera pas partagé.

Pour ce concours, les travaux devront être déposés avant le 1er mars 1894.

Il sera, en outre, décerné :

1° Un prix, de la valeur de 100 fr., à l'auteur du meilleur mémoire *Sur l'emploi des engrais chimiques et sur les résultats obtenus dans les différents sols du département de l'Aube.*

2° Un prix, de la valeur de 100 fr., à l'auteur du meilleur mémoire *Sur les causes ou une des causes principales d'insalubrité de la ville de Troyes.*

3° Un prix, de la valeur de 100 fr., à l'auteur du meilleur travail *Sur les peintres troyens du nom de Lestain ou Lestin.*

4° Un prix de la valeur de 100 fr., à l'auteur du meilleur *Eloge de M. Joseph Audiffred*, bienfaiteur de la ville de Troyes. (En prose ou en vers.)

Prix à décerner en 1895.

1° Un prix, de la valeur de 100 fr., sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire *Sur les maladies de la Vigne dans le département de l'Aube et sur les moyens de les combattre.*

2° Un prix, de la valeur de 100 fr., sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire *Sur les insectes nuisibles aux arbres fruitiers et forestiers dans le département de l'Aube.*

3° Un prix, de la valeur de 100 fr., sera décerné à l'auteur du meilleur travail *Sur l'architecture du XIIe siècle dans le département de l'Aube.*

4° Un prix, de la valeur de 100 fr., sera décerné à l'auteur de la meilleure étude *Sur l'histoire littéraire, au XVIIe siècle, de la partie de la Champagne comprise dans l'étendue du département de l'Aube.*

PRIX BISANNUEL DELAPORTE

Un prix, de la valeur de 300 fr., sera décerné à l'auteur de la meilleure *Histoire des Juifs, à Troyes, au Moyen-Age.*

Ce prix pourra être partagé.

Prix à décerner en 1896.

1° Un prix, de la valeur de 100 fr., sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire théorique et pratique *Sur la destruction du hanneton et de ses larves et sur les ravages causés à l'agriculture par ces insectes.*

2° Un prix, de la valeur de 100 fr., sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire *Sur une étude d'histoire naturelle relative à un canton du département de l'Aube.*

3° Un prix, de la valeur de 100 fr., sera décerné à l'auteur du meilleur travail *Sur un statuaire, auteur d'ouvrages antérieurs au XVIe siècle et qu'on rencontre encore dans le département de l'Aube.*

4° Un prix, de la valeur de 100 fr., sera décerné à l'auteur de la meilleure étude *Sur l'histoire littéraire, au XVIIIe siècle, de la partie de la Champagne comprise dans l'étendue du département de l'Aube.*

Prix à décerner en 1897.

1° Un prix, de la valeur de 100 fr., sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire *Sur la plantation des arbres résineux dans les terrains pauvres du département et sur ses conséquences économiques et agricoles.*

2° Un prix, de la valeur de 100 fr., sera décerné à l'auteur du meilleur travail se rapportant aux *Mathématiques appliquées à la technologie de la principale industrie du département.*

3° Un prix, de la valeur de 100 fr., sera décerné à l'auteur du meilleur travail *Sur un peintre verrier des plus connus à l'époque des XVe et XVIe siècles.*

4° Un prix, de la valeur de 100 fr., sera décerné à l'auteur de la meilleure *Pièce de vers* inédite, dont le sujet est laissé au choix des concurrents. (200 vers, au plus.)

PRIX BISANNUEL DELAPORTE

Un prix de la valeur de 300 fr., sera décerné à l'auteur d'un *Travail établissant si la Renaissance Italienne eut sur l'art Troyen, en sculpture et en peinture, plus d'influence que l'art Flamand, importé dans notre région au XVIe siècle.*

Ce prix pourra être partagé.

Conditions communes à ces concours.

Les manuscrits devront être inédits. — Ils porteront chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans et sur le billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom de l'auteur. Celui-ci ne devra pas se faire connaître, sous peine d'être exclu du concours.

Les concurrents sont prévenus que la Société ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours. — Les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.

La Société déterminera, avant les séances publiques, si les récompenses attribuées aux lauréats leur seront remises en médailles, en livres, en objets d'art, ou en argent.

Indépendamment des prix sus-énoncés, la Société académique de l'Aube décerne, tous les ans, des prix, des récompenses ou des encouragements dont le sujet n'est pas annoncé, et pour lesquels elle désire conserver son initiative.

Elle décernera, en outre, dans ses séances publiques, des médailles d'or et d'argent aux auteurs des perfectionnements introduits ou opérés dans le département, qui auront été jugés le plus utiles à l'industrie, au commerce et à l'agriculture.

Des médailles seront également remises aux auteurs des meil-

leures statistiques communales, rédigées conformément au questionnaire publié en 1876.

Troyes, le 1er octobre 1892.

Le Secrétaire, L'abbé D'ANTESSANTY.

Le Président de la Société, ARNOULD.

* * *

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY (*Séance du 6 décembre* 1892). — Présidence de M. Barbey.

I. — La statue de Racine à La Ferté-Milon. — Essai sur les statues à l'antique.

Tel est le titre du travail intéressant que M. Fr. Henriet soumet à l'Assemblée. Nous connaissons tous La Ferté-Milon, et les ruines superbes de son château-fort, et ses belles églises avec leurs remarquables vitraux, et aussi la statue de son plus glorieux enfant, Jean Racine.

Cette statue est l'œuvre du célèbre David d'Angers. Le statuaire représente le poète drapé à l'antique, debout, la tête un peu penchée en avant, dans l'attitude de l'homme qui médite... De sa main gauche le poète tient un manuscrit déployé, de la droite il ramène sur sa poitrine les plis serrés de la draperie.

M. Henriet démontre tout ce que cette statue a de remarquable au point de vue de l'idée, au point de vue de l'exécution ; il le fait de manière à convaincre tous les lecteurs sérieux. Mais il déclare que ce petit monument n'est point à sa place, que ce n'était point pour le plaquer sur la façade de l'Hôtel de Ville de La Ferté-Milon que le statuaire l'a conçu et exécuté.

II. — M. Raoul Varin donne une description, aussi complète que possible de l'église de Crouttes, et fait passer sous nos yeux gravures, dessins, plan relatifs à ce monument.

L'église de Crouttes, sous le vocable de Saint-Quirice, située au haut du village, domine la vallée de la Marne; sa construction remonte en grande partie au XIIe siècle ; c'était primitivement une chapelle à nef unique ; des bas-côtés y ont été ajoutés plus tard. Comme dans beaucoup d'églises de cette époque, on constate une déviation de l'axe du chœur, vers le nord. Le clocher, maladroitement restauré, donne asile à trois cloches dont a parlé M. Berthelé. La chaire, nouvellement installée, est de style gothique ; le tabernacle, rétabli en 1852 par les soins de M. Blanchard, alors curé de Crouttes, est en marquetterie, cuivre et écaille; il est gracieux, fort curieux, et provient de l'abbaye de Cerfroid. Mais le véritable trésor de l'église est une croix-reliquaire du XIIIe siècle, renfermant une parcelle de la vraie croix et dont M. le curé Amboise a confié la réfection à M. Poussielgue, de Paris.

III. — M. Paul Guérin a adressé deux communications : la première est la copie d'une charte de 1478; elle figure dans les

Annales de 1875, page 41. La deuxième est la copie des « Lettres de rémission données en faveur de Robert de Noirefontaine, fils de Jean de Noirefontaine, écuyer, capitaine du château de Château-Thierry, qui, venant avec d'autres gentilshommes de reconduire hors la ville la dame de Sedan (Guillemette de Sarrebruck) avait frappé mortellement d'un coup d'épée un serviteur de la demoiselle de Verdilly (juillet 1536).

M. Paillard, membre titulaire, a bien voulu soumettre à la Société la photographie et la description d'un vitrail retrouvé à Senlis, dans une maison de la rue Afforty, appartenant à sa famille.

Le sujet est tiré de l'Ancien Testament; c'est la science préfigurative de l'institution de l'Eucharistie : Melchisédech et Abraham rendant grâces, après la victoire, au Dieu des armées. Ce vitrail, qui remonte à l'année 1539, est incomplet ; il reproduit l'acheminement progressif du dogme de l'Eglise catholique : les druides, d'abord, qui avaient élevé un autel à la vierge qui doit enfanter (*Virgini parituræ*), puis le sacrifice du grand prêtre Melchisédech. Le complément indispensable, qui a disparu, est la Cène. Quoi qu'il en soit, d'après ce qui nous est resté, ce vitrail était véritablement remarquable.

Mme Mayeux fait don à la Société, pour le Musée, d'un buste en terre cuite du général baron de Juniac qui, après avoir pris sa retraite, a habité, aux Chesneaux, la propriété contiguë à l'établissement des Dames Célestines, propriété appartenant à la famille de sa femme. Ce buste a été modelé par Gauthier dont M. Fr. Henriet nous a raconté la vie et les aventures (Annales de 1878, page 48).

IV. — Au commencement de la séance, M. le président avait rappelé la mort de deux membres correspondants :

1° M. l'abbé Darras, né à Nogentel en 1820, prêtre attaché au diocèse de Soissons jusqu'en 1862 puis entré dans l'ordre des Prémontrés. Après le siège du couvent de Frigolet, où M. l'abbé Darras (R. P. de Gonzague), était religieux, il se réfugia en Angleterre, puis en Ecosse, où il est mort, après avoir essayé de relever le couvent de Wigton. Ce savant ecclésiastique avait recueilli une immense quantité de documents sur les couvents de l'ordre de Saint-Norbert, non seulement en France, mais dans toute la chrétienté ;

2° M. Ph. Guyot, ancien juge de paix à Etampes (Seine-et-Oise), et qui, en retraite depuis quelques années, s'était fixé à Pontoise. Sa mort, comme celle du vénérable abbé Darras, laissera de véritables regrets. M. Guyot, né à Bouresches, après son stage de notariat à Château-Thierry, avait acquis l'étude de notaire à Coincy; sa santé le forçant à résigner ses fonctions, il fut nommé juge de paix successivement à Orgères, Nanteuil-le-Haudoin, l'Isle-Adam.

Extraits des procès-verbaux des séances de Janvier et de Février 1893.

JANVIER

I. — Quelques mots d'archéologie locale par M. de Laubrière.

A l'aide d'éléments recueillis dans les environs, M. de Laubrière a formé une des plus belles et des plus riches collections de coquilles fossiles du terrain parisien. Il n'est pas seulement un paléontologue distingué, c'est aussi un archéologue érudit; ses vitrines renferment des pièces très curieuses, provenant des époques préhistorique, franque et gallo-romaine, et qui ont pour la Société un intérêt tout particulier: elles ont été trouvées à Essômes et à Château-Thierry.

Sous le titre donné plus haut, M. de Laubrière décrit quelques-unes des pièces qui lui appartiennent: c'est d'abord une *pendeloque*, en schiste, en forme de lame étroite, recourbée, de quatre centimètres de longueur, percée à ses extrémités et qui servait d'amulette, puis une *hachette* bien polie en jadéite, percée à son sommet d'un trou de suspension; ensuite des *pointes* de flèches, un *poinçon* en os de l'âge du renne, des *disques* en ivoire et en terre cuite, un *cœur* façonné, probablement par quelque jeune amoureux de ces temps primitifs, dans un astragale de ruminant.

M. de Laubrière continue en parlant de ses vases et fragments de poterie presque tous en terre dite samienne; il en décrit les formes, les ornements divers, les inscriptions; sur l'un on trouve le mot RVST, sur d'autres les marques de potiers — quelques-unes notées par M. de Roucy — PASSIN; MARTIALI; OFIC. PRI; VADISIO Un grand plat, en belle terre samienne, porte la marque: PATRICIVS F. et une inscription qui semble être en caractères grecs, avec adjonction de lettres indéchiffrables.

Le travail de notre collègue se termine par la description de deux statuettes; l'une en terre blanche représente Cérès assise dans un fauteuil d'osier donnant le sein à un enfant, sa fille Proserpine, sans doute; l'autre en bronze, un Eros enfant, presque nu, assis et dont le regard malin semble suivre le trait qu'il vient de lancer.

Dans le cours de son travail, M. de Laubrière rend une justice bien méritée à M. Maréchal qui a recueilli, avec autant de soin que d'intelligence, aux fouilles des Hérissons (notre Otmus) une grande partie des objets dont il vient d'être parlé, sans compter ceux qu'il a généreusement offerts à la Société.

FÉVRIER

II. — La Châtellenie de Dormans et le comte Charles de Broglie.

Dormans, avec ses annexes, Vincelles, Tréloup, Chassains, etc., était en 1642 la propriété du grand Condé qui la céda à son frère le prince de Conti. En 1660, le comte Ch. de Broglie en fit l'ac-

quisition. Il n'y avait pas longtemps que la famille de Broglie, originaire de Quiers, en Piémont, était venue se fixer en France. Ch. de Broglie, à la sollicitation du cardinal Mazarin, avait pris du service dans son pays, comme les Schomberg, les Rosen, etc., et au moment où il lui fallut présenter foi et hommage à son suzerain le duc de Bouillon, il était à l'armée de Condé, au camp d'Espierres.

M. Moulin entre dans quelques détails sur l'histoire et la valeur de ce domaine dont le revenu dépassait 80,000 livres. Il rappelle que trois membres de cette famille de Broglie, après de grands services rendus dans les différentes guerres, ont été maréchaux de France, 1724, 1734, 1759; que l'un d'eux acquit l'importante baronnie de Ferrières, le château-fort et le domaine de Chambrais, et fit édifier le château qui existe de nos jours. Chambrais, près de Bernay (Eure), érigé en duché, a pris depuis le nom de Broglie.

Les documents annexés à la copie de l'aveu du dénombrement du domaine de Dormans prouvent que ce n'est qu'à son corps défendant et après maintes « sollicitations » judiciaires que le comte se résigna à faire, en 1673, la soumission qui lui incombait à la suite de son acquisition en 1660.

On ne peut nier l'intérêt que présente pour l'histoire locale la première apparition d'un membre d'une illustre famille qui a rendu, depuis, d'éminents services et occupe aujourd'hui encore une situation considérable.

III. — Le bureau de la Société pour l'année 1893 est ainsi constitué :

MM. Barbey, président; Vérette, vice-président; Moulin, secrétaire; Josse, vice-secrétaire; Harant et de Laubrière, conservateurs des collections; Renaud, trésorier; Drouin, aide-bibliothécaire.

* * *

Thèses sur la Champagne soutenues à l'Ecole des Chartes (janvier 1893). — Trois études, sur onze, présentées le mois dernier par les élèves de l'Ecole des Chartes pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, ont pour sujet des questions relatives à l'histoire ou à l'archéologie champenoise, et semblent nous promettre d'ici à quelques années d'intéressantes publications sur cette province. A ce titre, nous croyons intéressant d'en donner un aperçu sommaire d'après les positions publiées avant la soutenance (Mâcon, Protat, 1893, in-8°, 96 p.).

I. Paul d'Arbois de Jubainville : *Recherches sur la condition de la classe agricole dans l'ancien diocèse de Troyes pendant le Moyen-Age.* Le jeune érudit qui porte un nom bien connu de nos lecteurs, semble avoir pris pour modèle de sa thèse le travail resté célèbre et toujours cité de M. Léopold Delisle sur les classes agricoles en Normandie. Son étude, précédée d'une introduction dans

laquelle il trace les limites de l'ancien diocèse de Troyes et indique les sources auxquelles il a eu recours, est divisée en dix chapitres : I. Etat des personnes, les serfs, les aubains, les hôtes, les vilains, qui n'apparaissent que fort rarement, et les bourgeois. — II. Etat des terres, le franc-alleu roturier, les diverses tenures. — III. Les droits seigneuriaux ; redevances et services dûs pour les tenures, banalités (moulins et foires, absence de pressoir banal), usage des pâturages et des forêts, redevances et services personnels. — IV. Charges publiques ; service militaire dû au comte dans ses domaines et dans ceux des établissements ecclésiastiques dont il est l'avoué. — V. Charges ecclésiastiques ; dîmes, offrandes et oblations. — VI. La justice. — VII. L'instruction publique dans les campagnes ; prescription des statuts synodaux obligeant les curés à avoir un clerc qui puisse instruire les enfants. — VIII. Industrie et commerce : les exploitations de minerai de fer et les forges. Papeteries. Foulons à drap. Verreries. Les voies de communication : leur entretien appartient au seigneur qui perçoit les droits de circulation et de péage. La navigation de la basse Seine préoccupe les rois de France au XIVe siècle. Foires et marchés. Commerce de l'argent. Banquiers chrétiens et banquiers juifs ; grand nombre de juifs répandus dans les campagnes. Monnaies. Séries de prix. — IX. Mesures. — X. Communautés de village et communes rurales.

II. Ferdinand Claudon : *Histoire de la ville de Langres et de ses institutions municipales jusqu'au milieu du XVe siècle.* Ce genre d'étude, dont Augustin Thierry a donné le modèle pour le nord, dans ses publications sur l'histoire du Tiers-Etat en Picardie, et pour lequel on a souvent cité pour exemple, dans le midi, l'étude de M. de la Plane sur la commune de Sisteron, a pris depuis peu d'années, à l'Ecole des Chartes, une importance toute particulière sous l'inspiration de l'un des professeurs de cet établissement, M. A. Giry, qui, par de remarquables travaux sur les communes de Saint-Omer, de Rouen, etc., a appelé avec raison l'attention de ses élèves sur la question si importante des origines communales. MM. Abel Lefranc, sur Noyon, Labande, sur Beauvais, et d'autres encore nous ont ainsi donné de sérieuses études. Trois thèses, cette année, peuvent encore rentrer dans cette série, *la Communauté des habitants de Blois*, de M. Jacques Soyer ; l'*Essai sur l'histoire de Calais sous la domination anglaise*, de M. Georges Daumet, et l'étude dont nous venons de transcrire le titre. Analyser ce travail d'après ses positions nous semble difficile, la transcription seule des titres de chapitre serait sans intérêt et les positions très développées, comprenant dix pages, demanderaient presque à être transcrites en entier. Nous préférons en donner une idée en reproduisant *in extenso* celles du chapitre VIII. *Finances municipales :*

« Dès la fin du XIVe siècle, la commune possède son trésor municipal.

« La ville n'a aucun revenu. La taille compose à elle seule la principale source de revenu pour la ville. Elle se lève, quand la ville a besoin d'argent, au moyen de répartiteurs et d'un collecteur, nommés généralement en assemblée. Tous ceux qui possèdent en ville une maison où ils résident doivent payer la taille.

La ville eut rarement recours aux emprunts et préféra les mpôts indirects. Elle obtint du roi, parfois remise d'une partie des aides qu'il levait sur elle, parfois l'autorisation de lever pour un temps des aides spéciales sur ces denrées.

« La ville n'eut qu'exceptionnellement un receveur municipal. Chaque collecteur de taille en était distributeur sur l'ordre des commis à distribuer les deniers communs, parfois du procureur de la ville.

« Les dépenses de la ville sont celles qu'on trouve partout : gages des officiers municipaux, messages auprès des seigneurs et des cours de justice, entretien des fortifications, cadeaux aux divers personnages logés en ville, aides perçus par le roi.

« Tous ceux qui participent à la gestion des deniers communs doivent tenir un état de leurs recettes et dépenses, et le présenter aux *auditeurs des comptes* de la ville. »

Les thèses archéologiques ont été longtemps presqu'à l'état d'exception et lorsque je suis sorti de l'école, il y a plus de vingt-cinq ans, on n'en aurait pas compté une demi-douzaine, depuis l'institution de la thèse ; en revanche, les sujets philologiques abondaient. Aujourd'hui, ces derniers sont devenus beaucoup moins nombreux et, sans être encore fréquentes, les études archéologiques reprennent, sous la direction de M. Robert de Lasteyrie, une certaine faveur. Qu'il nous suffise de rappeler dans ces dernières années les thèses de MM. Eugène Lefèvre-Pontalis sur l'*Architecture romaine dans le Soissonnais* ; de M. Camille Enlart sur l'*Archéologie religieuse dans le diocèse d'Amiens*, et de M. Jean Virey, sur l'*Architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon*. Sans embrasser un cadre aussi vaste, l'*Etude sur l'église Sainte-Madeleine de Troyes* paraît mériter une mention spéciale.

M. Paul Hoppenot a divisé son travail en trois parties : I. *Histoire de l'église* ou pour parler plus exactement de la paroisse. II. *Histoire du monument*. III. *Plan et description*, avec pièces justificatives et planches.

L'histoire de l'église, citée pour la première fois en 1157, n'offre que peu d'intérêt, à en juger par les positions. Les paroissiens sont gens d'importance, les confréries nombreuses, et, au milieu du XVIe siècle, dit M. Hoppenot, « la Madeleine nous apparaît comme une paroisse riche et prospère et placée au premier rang des églises de la ville. »

La Madeleine est trop connue des archéologues pour que nous suivions l'auteur dans ses *plan et description*, mais on ne lira pas sans intérêt, croyons-nous, les positions de la IIe partie, *Histoire du monument*.

« La nef et le transept datent de la fin du XIIe siècle, ainsi que la travée du chœur. L'église avait alors, sans doute, la forme d'une croix grecque dont chaque pan était flanqué de deux collatéraux ; elle devait être surmontée d'une tour et de trois tourelles. Les documents faisant entièrement défaut antérieurement au XVe siècle, on en est réduit à des conjectures sur la forme générale du monument avant cette époque.

« La chapelle Sainte-Catherine et Saint-Simon est fondée en 1333. — La chapelle Saint-Blaise est construite au commencement du XVe siècle. — La chapelle Sainte-Barbe a été édifiée probablement en 1470 et une moitié de la sacristie est de la même époque.

« L'église possédait un jubé mentionné en 1456. Différentes réparations sont faites aux chapelles Saint-Claude (1438), de la Communion (1431), Saint-Jacques (1411), aux autels Notre-Dame (1426), Saint-Jean l'Evangéliste et Saint-Michel (1456). Le grand autel avait été refait en grande partie de 1411 à 1416.

« A l'extérieur, on répara les pignons (1437) et on fit des travaux importants au clocher (1472).

« Le XVIe siècle vit transformer une partie considérable de l'édifice qui menaçait ruine. On reconstruisit l'abside et le chœur, sauf la première travée. Ces travaux furent commencés en 1501 et devaient être achevés vers 1508.

« La chapelle Saint-Quirin, la chapelle voisine de la tour et la seconde partie de la sacristie ont été édifiées vers la même époque. Le jubé a été construit de 1508 à 1517. L'autel Sainte-Anne et l'autel Saint-Antoine étaient appuyés contre le jubé. Les autels Saint-Sébastien, Saint-Nicolas et Saint-Thibaut furent établis de 1514 à 1516.

« A l'extérieur, on éleva la jolie porte de l'ancien cimetière, probablement de 1524 à 1526. Enfin, on construisit la tour de 1531 à 1561 environ. »

Les travaux dont nous venons de parler ne sont encore que des ébauches et plusieurs années s'écouleront peut-être avant qu'ils ne soient mis au jour, mais ils dénotent déjà de sérieuses recherches et, ce que l'on apprend surtout à l'Ecole des Chartes, la méthode et l'art de mettre en œuvre les documents que l'on a recueillis. C'est cette *méthode* qui, en dehors même de l'érudition, qu'il s'agisse d'étudier un procès ou d'élucider une question politique ou une affaire commerciale, car l'Ecole compte des représentants un peu partout, — donne à la plupart de nos confrères une supériorité que leur reconnaissent même leurs adversaires. Il nous suffira de rappeler les noms de MM. de Kerdrel et de Rozière

au Sénat, Louis Passy, Camille Pelletan et Delahaye à la Chambre des députés, Dareste et Tardif à la Cour de cassation, Tranchant au Conseil d'Etat, Hanotaux et de Monclar dans la diplomatie, Jules Lair et Hiélard dans les grandes affaires financières, — et par ce temps où tout le monde est soldat, peut-être verrons-nous un jour quelqu'un de nos camarades commander une brigade ou un régiment, comme aujourd'hui le génevois Camille Favre, devenu l'un des officiers généraux les plus distingués de l'état-major fédéral.

La Champagne a fourni à l'Ecole des Chartes un certain nombre de ses membres les plus distingués, et elle pourrait presque seule lutter sous ce rapport avec la Normandie, en citant les noms de MM. Anatole de Barthélemy, Henry d'Arbois de Jubainville, Bourquelot, Gaston Paris, A. de Villefosse, Louis Courajod, E. Babelon, H. Loriquet, L. Demaison, etc. Nous ne doutons pas que nos nouveaux confrères ne fassent tous leurs efforts pour soutenir dignement le drapeau de la Champagne à côté de leurs aînés.

Comte de Marsy.

* * *

Les sculpteurs de la Marne. — Reims, la « nouvelle Athènes » de jadis (l'appellation est d'un rhéteur du XIe siècle), la ville des grands imagiers et des célèbres architectes, la patrie des Jacques, se souvient-elle comme il conviendrait des artistes qui, incités par elle souvent, sont entrés dans la carrière et vaillamment, en ce Paris, luttent pour l'art, sinon pour la vie? Ils sont nombreux et ont fait leur trouée à la force du poignet : Saint-Marceaux, Massoulle, Michel-Malherbe, Germain, Chavaillaud... Mais cherchez leurs œuvres à Reims et dans la Marne, vous ne trouverez rien, à part le monument funéraire de l'abbé Miroy... et les bacchantes de l'Hôtel de Ville.

Une statue a été érigée à Valmy; le sculpteur qui fut chois pour l'exécuter vient de Carcassonne. M. Paul Dubois, l'auteur de la Jeanne d'Arc équestre qui décorera la place du Parvis, est originaire de Troyes. Les cariatides de la fontaine construite à grands frais à la Porte-de-Mars sont de l'Alsacien M. Bartholdi. Un monument surmonté d'un buste doit être prochainement inauguré à Epernay. C'est encore un statuaire étranger au département de la Marne que l'on charge de mener à bien l'entreprise.

Existe-t-il un parti-pris d'exclure les sculpteurs de Reims ou de la Marne? Nullement. Il n'y a là qu'un simple oubli. Comme ils sont forcés d'habiter Paris, afin d'entretenir de régulières relations avec les bureaux — car, sans les commandes de l'Etat, ils n'auraient presque pas l'occasion d'exercer leur art — on ne s'inquiète pas d'eux dans leur pays natal, et l'on s'abstient de leur assurer l'exécution des rares œuvres qui doivent servir à l'embellissement des villes de la région ou y rappeler les dates héroïques de notre histoire.

On se conduit différemment dans le Midi où un sculpteur du Nord serait mal venu de prétendre à une collaboration quelconque dans l'édification d'un monument. M. Germain, qui est de Fismes, avait été désigné, il y a quelque temps, par l'architecte de je ne sais plus quel édifice à Bordeaux, pour l'exécution de deux bustes que l'on devait placer sur la façade. Il se vit retirer cette commande devant une protestation des Bordelais. A la vérité, faut-il blâmer ceux-ci de cet exclusivisme? Les municipalités qui disposent de l'argent des contribuables ne sont-elles pas moralement tenues de favoriser le choix d'un enfant du pays, lorsqu'il s'agit de confier à un sculpteur l'exécution d'une statue ou d'une effigie? Seulement, une réciprocité d'égards s'impose. Que dans le Nord et dans l'Est on fasse de même. La Champagne, qui compte tant de sculpteurs méritants, aurait tort de faire appel à l'ébauchoir d'un artiste d'autre origine, lorsque l'occasion se présente pour elle d'honorer ou d'encourager le talent d'un de ses statuaires.

Si elle ne le fait pas, je le répète, c'est pur oubli. Personne, en effet, ne songe à contester leur mérite, sanctionné par les récompenses du Salon ou par l'installation de leurs œuvres dans les palais et les squares de Paris. Prenons, par exemple, le cas de M. Arthur Massoulle.

Voilà un jeune artiste de grand courage qui a fait ses preuves. Son *Ancêtre*, un fier bronze représentant un guerrier gaulois, est placé dans l'un des squares de la rive gauche. Le plâtre de cette belle statue fait partie de la décoration intérieure de l'Hôtel de Ville de Paris, qui nous montre encore, sur sa façade orientale, la première œuvre du sculpteur sparnacien, une altière figure de femme personnifiant la Ville de Nancy.

En ce moment M. Massoulle achève le marbre d'une adorable marquise de Sévigné, qui sera érigé, après le Salon prochain, dans la maison d'éducation de la Légion d'honneur, à Saint-Denis. Versailles possède de lui une France distribuant des palmes et Provins, un admirable monument funéraire qui, exposé au Palais de l'Industrie et au Champ de Mars, valut, si je ne me trompe, à son auteur, déjà pourvu de deux médailles, une utile bourse de voyage. C'était l'Italie et ses trésors artistiques qui s'ouvraient devant lui. Ses pérégrinations de Florence à Rome et de Venise à Naples furent le pèlerinage d'un enthousiaste. Il faut entendre M. Massoulle parler de ce voyage qu'il accomplit, la palette à la main, remplissant ses cartons de dessins et d'esquisses peintes.

Mais n'est-il pas singulier, vraiment, qu'un statuaire de cette notoriété et de ce talent n'ait pas encore été appelé à collaborer aux monuments et aux œuvres architecturales du département?

Connait-on davantage, dans la Marne, M. Jean-Baptiste Germain? Ce sculpteur est cependant un ancien pensionnaire des villes de Reims et de Châlons. Un buste de M. Werlé, maire de Reims, une

réduction de son groupe la *Fée au berceau*, d'un sentiment si poétique, voilà tout ce qu'on pourrait trouver de lui à Reims. Par contre, la Bolivie a érigé son Bolivar dans une de ses villes et le Vénézuéla lui a commandé une statue équestre du général Paez. Ce sculpteur champenois travaille pour l'exportation! Il n'a rien au Musée de Reims, et, faute d'acquéreurs, n'a pu reproduire en marbre sa *Fée*, pas plus que sa jolie *Femme au papillon*, dont les réductions ont cependant un grand succès. Il n'a pas vendu, d'autre part, son *David*, un bronze qui fut exposé au Salon de cette année et qu'il céderait cependant au prix de la fonte.

Heureusement, pour lui et sa famille, que M. Germain est professeur à l'Ecole Boulle et que les fabricants de petits bronzes apprécient son talent de modeleur.

M. Michel-Malherbe, d'Ay, est, lui aussi, un ancien pensionnaire de Reims. On a installé, il y a quelques jours, à l'Institut, dans le vestibule de la salle des séances académiques, son beau buste d'Emile Augier. La Salpétrière a reçu son buste, très remarquable aussi, du Dr Baillarger. Un de nos diplomates, M. Béclard, vient de suspendre, en son hôtel du boulevard Malesherbes, le lustre original pour lumière électrique (une femme renversée dans un vol d'oiseaux fantastiques), qui a été exposé cet été au Champ de Mars. M. Perrier a acheté au jeune sculpteur son autre groupe : *Le Poète et la Sirène;* la maison Goupil lui a pris son délicieux petit bronze : *Eveil.*

Les hardiesses de M. Michel-Malherbe ont la vogue à Paris. Pourquoi donc ne l'auraient-elles pas également à Reims? Il vient d'offrir au Musée de Reims son *Ecclésiaste*, un plâtre de grande allure, qui a été fort admiré par les connaisseurs au Salon de la Société nationale. Au moins, comme cela, ses concitoyens auront-ils sous les yeux un échantillon de son talent. Ce qui serait mieux, c'est que quelque riche amateur lui achetât son *Glaucos*, dont le bronze ferait très bonne figure, dressé sur un rocher, dans un parc à hautes futaies.

Les sculpteurs ont ce désavantage sur les peintres de ne pouvoir céder leurs œuvres qu'à des prix relativement très élevés pour les bourses ordinaires. Ils sont eux-mêmes obligés de dépenser des sommes énormes avant de mettre seulement sur pied le modèle d'une statue. On comprend leur embarras lorsque, leur plâtre achevé, ils n'arrivent pas à conclure un marché. L'Etat fait de son mieux pour leur venir en aide; mais le budget des Beaux-Arts est assez restreint, et il n'y a plus de place au Musée du Luxembourg pour les marbres des sculpteurs vivants. Notre incomparable école de sculpture a donc grand besoin que des particuliers s'intéressent à son sort. Ce n'est pas chose facile, toujours; car, encore qu'un amateur soit enclin à acquérir une statue, il peut ne pas disposer d'un emplacement favorable à l'érection d'une telle œuvre.

Un marbre ou un bronze de haute envolée ne se placent pas

sur une étagère de salon. Il appartient ainsi aux terriens, aux châtelains de la province, d'offrir un asile aux productions de la statuaire. A ce point de vue, les Mécènes de la Marne ont de la marge pour exercer une influence bienfaisante. Les ateliers de nos sculpteurs attendent depuis longtemps leurs visites.

Je prends la liberté de leur signaler une œuvre exquise de M Massoulle qui, exécutée en marbre et placée près d'une pièce d'eau, produirait un effet magique. Le plâtre en fut exposé au Salon, sous la légende : *Premier Miroir*. Une jeune fille, nue de cette nudité qui est le triomphe du beau et de l'art chaste, contemple ses traits dans la source sur laquelle elle se penche, ravie de surprise. L'achèvement de cette figure exigerait l'achat d'un bloc de marbre d'au moins sept mille francs et des frais d'exécution qui doubleraient vite cette somme.

On comprend que le statuaire, s'il n'a pas de commande ferme, recule devant de telles dépenses. Il doit attendre. Notre devoir à nous, les critiques, les témoins de la lutte admirable que soutiennent nos sculpteurs, n'est-il pas d'appeler sur elle l'attention du public qui ignore, la plupart du temps, les conditions particulièrement difficiles où s'exerce le plus austère et le plus grand des arts ?

(*Courrier de la Champagne.*) H. F.

***

Musée de Reims. — Le Musée vient d'acquérir le carrelage vernissé du XIIIe siècle, trouvé par M. Léon Foucher sur l'emplacement du château de Vernay, près Saint-Imoges (Marne), et reconstitué par lui avec le plus grand soin. C'est un spécimen considérable de l'art décoratif du moyen-âge.

Le même musée, qui recueille toutes les antiquités romaines de ce collectionneur (435 articles), vient encore de bénéficier de deux autres legs, celui de trois tableaux par M. Greno, ancien associé de la maison Pommery, et celui d'un secrétaire et d'une montre en or par Mlle Griffon, de Reims.

Ajoutons à ces legs le don d'un jeune artiste, M. Paul Jamin, qui a offert à la ville son tableau : *Un rapt à l'âge de pierre*, en souvenir de son père, M. Jamin, de l'Institut. H. J.

***

L'Académie de médecine de Reims a décerné récemment les récompenses suivantes :

Service des Epidémies. — Médaille de bronze : M. le docteur Ollivier, de Reims.

Service de l'Hygiène de l'Enfance. — Rappel de médaille d'argent : M. le docteur Grosjean, de Montmirail.

Service de la Vaccine. — Médaille d'or : M. le docteur Huguenaud, médecin-major au 161e de ligne, au camp de Châlons ; médaille d'argent : M. Mouflier, officier de santé à Saint-Amand-sur-Fion (Marne).

***

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Châlons :

« L'église de Sommepy (Marne) est l'un des plus beaux monuments religieux du diocèse. Elle a été restaurée, en ces derniers temps, par M. l'abbé Voisembert, avec une intelligence parfaite du style de son architecture, et ornée, par ses successeurs, avec beaucoup de goût. Il lui manquait un orgue de tribune, en rapport avec son étendue. M. l'abbé Guyot l'en a dotée, grâce aux sacrifices consentis par le Conseil de fabrique, et à la générosité des paroissiens. Cette œuvre remarquable sort des ateliers de M. Brisset, le facteur bien connu de Reims. Le buffet, bel ouvrage en bois dans le style de l'église, a été exécuté par M. J. Aubry, de Gespunsart (Ardennes).

L'inauguration du nouveau monument a eu lieu le mardi 15 novembre dernier. M. l'abbé Florion, vicaire général, délégué de Mgr l'Evêque, présidait la cérémonie, assisté de l'abbé Janel, supérieur de l'Institution Saint-Etienne. Deux prêtres originaires de la paroisse, et un clergé nombreux des environs, étaient présents. La religieuse population de Sommepy était là tout entière. M. l'abbé Collignon, curé-archiprêtre de la cathédrale de Reims, avait accepté, en sa qualité d'enfant du voisinage, de porter la parole. M. Grison, organiste de la même cathédrale, s'était chargé de faire l'essai de l'orgue et d'en montrer les ressources...

Pendant la messe, l'orgue se fit entendre à différentes reprises et fut également apprécié comme orgue concertant et comme orgue d'accompagnement.

Le rapport d'expertise, dressé après cette première audition, témoigne de la satisfaction complète des artistes présents et des auditeurs. L'orgue de Sommepy peut être à bon droit considéré comme un type heureusement adapté à nos églises et qu'on ne peut trop recommander. »

***

Nous apprenons avec regret que l'Angleterre vient de nous enlever M. Léon Chavaillaud. Le jeune sculpteur rémois n'a pu résister aux brillantes offres qui lui ont été faites de Londres et il est allé installer son atelier dans cette capitale. Espérons que son absence ne se prolongera pas trop longtemps.

***

Le Conseil municipal de Mézières a décidé, dans sa séance du 19 janvier, que la statue de Bayard serait élevée à l'entrée du square actuellement en construction.

Cette statue est l'œuvre de notre compatriote, M. Croisy, qui vient de la terminer et de la livrer au fondeur, M. Durenne.

Le Conseil a également voté, dans sa séance du 19 janvier, une indemnité de 3,000 fr. au sculpteur.

***

Dons au Musée de Troyes. — Nous extrayons de la liste des dons faits au Musée de Troyes, pendant le 4e trimestre de 1892, les objets suivants trouvés sur le territoire de Boulages, et offerts par M. l'abbé Diette, curé : — Un petit bracelet et deux anneaux d'oreilles en bronze, trouvés sur le finage de Boulages, lieu dit *les Longues-Roies;* — Une lame de poignard en fer, trouvée sur le même finage, lieu dit *la Brossotte;* — Une petite clé ancienne, en fer, trouvée également à Boulages, lieu dit *Près-le-Château;* — Une épée en fer à deux tranchants, avec de nombreux fragments de son fourreau, également en fer; — Une pointe de lance en fer ayant la forme d'une feuille de sauge : — Un coutelas légèrement recourbé accompagné de la bouterolle de son fourreau, le tout en fer, cette dernière est terminée par un bouton; — Une armature en fer que l'on peut considérer comme ayant été placée à l'intérieur d'un pavois pour recevoir le bras du soldat qui le portait. (Certains auteurs considèrent les objets semblables à celui-ci comme étant des umbos de bouclier); — Deux tiges de fer repliées sur elles-mêmes, tordues en spirales et présentant à chacune de leurs extrémités deux gros anneaux; — Plusieurs clous en fer et fragments de même métal, provenant du fourreau de l'épée; — Plusieurs morceaux d'une grosse fibule en fer; — Une petite bulle ou pendeloque en bronze, ayant l'aspect d'une poire coupée en deux morceaux dans le sens de la hauteur, elle est creuse à l'intérieur et ornée à l'extérieur de cannelures profondes.

Enfin, le couvercle et plusieurs fragments d'un vase en terre brune, renfermant des charbons et des ossements calcinés. Tous ces objets proviennent d'un cimetière antique découvert récemment sur le finage de l'Abbaye-sous-Plancy, lieu dit *l'Enclos*, sur le bord des *Essarts*.

M. Huguier, propriétaire à Boulages, a offert également plusieurs petits fers de chevaux ou de mulets, trouvés sur le finage de Boulages, dans la contrée dite *les Preux*.

***

Trouvailles archéologiques a Chalons-sur-Marne. — Un ouvrier chauffeur, nommé Eugène Delaunay, en bêchant son jardin, situé près de l'ancien dépotoir Jacquesson, à Châlons-sur-Marne, a trouvé quelques vieilles pièces de monnaie.

Parmi ces monnaies, il en est une qui présente un intérêt

numismatique, c'est une pièce gauloise. Elle est fondue, en « potin », mélange de cuivre, d'étain ou de plomb D'un côté, elle présente un cheval de guerre ; de l'autre, un sanglier; le tout d'un dessin primitif. Quoique très fruste et irrégulière par suite de l'usure des bords, on peut estimer son diamètre à 17 millimètres.

***

Les travaux de démolition de l'église de Witry-lès-Reims (Marne), ont commencé le 16 février, à six heures du matin; avant quinze jours il ne restera sans doute, plus une pierre du vieil édifice, dont la construction remontait au XIIe siècle.

En démolissant le grand-autel, on a découvert plusieurs inscriptions, une entre autres datée de 1751 et portant le nom de Jacques Rousseau, syndic de la commune et père du sénateur Jean Rousseau. Quelques autres se rapportaient aux anciens bienfaiteurs de l'église.

***

M. Emile Schmidt, pharmacien à Châlons-sur-Marne, qui, l'an dernier, dans la ballastière de M. Pauly, entrepreneur de travaux publics, avait mis au jour une sépulture de l'époque de la pierre polie, vient d'y découvrir une nouvelle sépulture de l'époque néolithique, de la même importance.

M. Emile Collin, membre du Comité supérieur de la Société d'anthropologie de France, est venu constater les fouilles et a rapporté à Paris de nombreux crânes et ossements qui vont servir à l'étude de l'homme préhistorique.

Indépendamment de quelques haches polies, lames, retouchoirs en silex, M. Emile Schmit a recueilli une pendeloque faite avec une dent percée de l'ours des cavernes — *Ursus spelœus* — deux petites flèches à ailerons et un os humain qui, taillé en biseau, indique nettement que cet os a servi de houe, pour creuser la terre.

***

Un collectionneur possède un très curieux exemplaire du discours prononcé par le roi Louis XVI, le 5 mai 1789, à l'ouverture des Etats-Généraux.

Le texte est imprimé sur soie, et sort des presses de Didot l'aîné : c'est dire que l'impression est une véritable œuvre d'art. L'encadrement, très élégant et qui indique bien sa date, porte à droite et à gauche les médaillons du roi et de la reine.

Celui de Louis XVI, gravé par La Harpe, contient en exergue : « Père de ses sujets il en est le modèle. »

Celui de Marie-Antoinette, gravé « par un membre du corps municipal de Tours », est entouré de cette inscription : « Un sage au rang suprême a trouvé tout en elle. »

La dimension de cette étoffe de soie est de 60 cent. de haut sur 40 de large. (*Journal de la Marne.*)

***

Centenaire. — On a célébré, le 19 février, à Meaux, le centième anniversaire de la naissance de Mme Viollet-le-Duc, qui était entrée le vendredi précédent dans sa cent unième année d'existence.

Dans la matinée, il y a eu messe en musique à la cathédrale, et le soir grand bal.

Les pauvres n'ont pas été oubliés dans cette cérémonie. Mme Viollet-le-Duc, qui était parente du célèbre architecte de ce nom, a fait distribuer des secours aux pauvres de la ville. Cette cérémonie a été suivie d'une fête de famille, car la vénérable centenaire compte dans la région une multitude d'enfants, de petits-enfants, de neveux et d'arrière-petits-neveux.

Son mari était notaire à Dammartin, charge dans laquelle lui avait succédé son fils, mort il y a quelques années.

(*Gaulois.*)

MÉLANGES

Portraits de princesses. — A l'automne dernier, on avait très discrètement parlé du départ pour l'Angleterre de l'une de nos jeunes artistes dont les œuvres n'ont cessé d'être remarquées depuis plusieurs années, soit à l'Exposition des femmes peintres, soit au Salon des Champs-Elysées. Son talent facile, brillant, d'une note très moderne, avait été, disait-on, très vanté de l'autre côté du détroit, chez d'augustes exilés, et c'était à lui que l'on avait résolu de confier la mission de fixer sur la toile les traits d'une charmante princesse dont la renommée s'évertuait déjà à chanter par toute l'Europe les grâces et les mérites. La confidence était faite à cette époque, sous la promesse du plus grand secret, mais maintenant l'œuvre est terminée, de rares privilégiés qui ont été admis à voir la primeur n'ont pas retenu leur admiration. Grâce à eux, nous pouvons donc tenir le public au courant d'un événement qui occupera demain la chronique.

L'artiste qui avait été choisie ainsi n'est autre que Mme Esther Huillard, de Sedan (Ardennes), la femme de l'un de nos plus sympathiques confrères, l'auteur de tant d'élégants portraits et d'idéales fantaisies. Et c'est de la princesse Hélène, la seconde fille du comte de Paris, celle que sa beauté, les facultés de son esprit désignent à un diadème, qu'il s'agit.

Aucun peintre, depuis que Chaplin nous l'avait montrée toute petite, n'avait été admis auprès de cette princesse. Le choix d'un artiste français et d'une femme appartient à sa délicate et patriotique initiative.

Mme Huillard dut donc se rendre à Stowe, la résidence du comte de Paris. Là, très rapidement, malgré les occupations multiples de la princesse, elle esquissa la silhouette de son modèle, composant l'attitude dans laquelle son royal modèle devait être représenté. Ce qu'il faut retenir de ces premières séances d'exécution si ingrates, si laborieuses, c'est que la princesse, pendant que la jeune artiste l'étudiait, s'emparait de sa ressemblance, ne causait que de la France, de Paris. C'était, de sa part, questions à n'en plus finir sur l'Opéra, sur nos artistes, nos expositions. Et toujours avec un soupir, une larme fugitive sur la paupière, elle s'écriait : « Ah ! que vous êtes heureuse d'entendre, de voir tant de belles choses, de causer avec tous ces maîtres ! »

L'esquisse terminée, Mme Esther Huillard revint à son bel atelier de la rue Eugène-Flachat. Là, pendant trois grands mois, se tenant à l'abri de tous les importuns, elle acheva ce portrait de la prin-

cesse Hélène qui sera une révélation en même temps que l'une des œuvres capitales des Salons de 1893.

C'est en pied que la princesse Hélène, dont la stature est aussi grande que celle de son frère, le duc d'Orléans, a voulu être représentée. Elle est vêtue d'une robe blanche, produit de l'un de nos plus grands faiseurs, et mélange de satin et de dentelle qui ne sert qu'à faire ressortir la beauté des bras, des épaules, et la pureté admirable du visage qu'éclairent deux yeux profonds et doux à la fois. Ces yeux rêveurs, qui regardent on ne sait où, qui sont comme perdus dans l'infini, Mme Huillard les a rendus avec un charme extraordinaire et attachant. On ne se lasse pas de les regarder, et en voyant l'ensemble de cette jeune femme qui a la blancheur du lis, on songe à une poétique apparition. De tous points, le portrait honore l'école française.

Pour compléter ces rapides indiscrétions, il convient d'ajouter que pendant cette semaine passée à Stowe, Mme Huillard a mis à profit les moments où son modèle prenait du repos. Elle a également croqué, c'est le mot, ébauché en quelques secondes! les têtes des autres filles du comte de Paris, de la princesse Isabelle, de sa sœur, la petite princesse Louise, celle que l'on surnomme en Angleterre « la Bourbon », et enfin un profil de la princesse Hélène, précieux instantané destiné au duc d'Orléans.

C'est à l'Exposition des femmes peintres, où Mme Huillard est membre du Comité, que sont exposés ces trois derniers portraits. Quant à celui qui nous fera réellement connaître la princesse Hélène, il est destiné au Salon des Champs-Elysées.

(Figaro.) NEMO.

* * *

LE LIVRE D'HEURES DE JEHAN PUSSOT. — Le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Mazarine, dont M. Molinier vient d'achever la publication, mentionne deux documents qui intéressent les amis de l'histoire de Reims et qu'il convient de leur signaler.

C'est d'abord une magnifique copie en 6 volumes in-12 du *Pouillé du Diocèse de Reims*, que M. l'abbé Bauny (et non Boni, comme Varin l'écrit), chanoine de Saint-Symphorien et secrétaire de l'archevêché, dressa sur l'ordre du cardinal de Talleyrand. Ce Pouillé et inventaire des bénéfices à charges d'âmes et des bénéfices simples du diocèse, est précédé d'une courte notice sur l'état de l'Eglise de Reims en 1780, de la liste chronologique des archevêques et des dignitaires du Chapitre et d'une histoire abrégée des établissements religieux ou séculiers qui se sont formés soit pour le soulagement des pauvres et des malades, soit pour l'instruction gratuite de la jeunesse. Le 6e volume est intitulé : *Supplément au Pouillé du Diocèse de Reims*, et porte la date de 1779; il renferme la désignation des vicariats, ainsi que la liste des prêtres habitués

et des titulaires des bénéfices. La reliure de l'ouvrage, fort jolie, est en maroquin rouge, doublée de tabis vert.

Le copiste, calligraphe impeccable, a signé presque tous les volumes : *Scribebat J.-B. Perseval ex Sacy An. D. 1780.* Des annotations ont été ajoutées postérieurement par une main moins experte ; elles concernent les ordinations et les promotions et se poursuivent jusqu'en 1787, c'est-à-dire jusqu'à la veille de la Révolution, époque où ce manuscrit fut enlevé de la Bibliothèque de l'Archevêché à laquelle il a sans doute appartenu.

Le Chapitre de Reims possède un exemplaire du même ouvrage donnant l'état de l'Eglise de Reims en 1786. Mais il ne comprend que cinq volumes et ne renferme pas le supplément, si nous en jugeons par la description qu'en a faite Varin.

Le second document de la bibliothèque de l'Institut, qui intéresse Reims, est un livre d'Heures en latin, manuscrit du XVIe siècle, orné d'une série de miniatures se rapportant à la vie de la Vierge ou à la Passion du Christ. Il comprend 156 feuillets de parchemin de 182 millimètres de hauteur sur 122 de largeur, couverts d'une belle écriture gothique à longues lignes. Dans le calendrier qui se trouve en tête de colonne, on remarque à la date du 7 juillet ces mots : *Memoria archiepiscoporum Remensium;* au 28 janvier, st. Charlemagne, etc. Quelques rubriques sont en français. Ce manuscrit ne paraît pas avoir été achevé. A la suite d'une prose latine interrompue, comme il y avait quelques feuillets blancs, le propriétaire du livre a écrit en français deux ou trois prières de sa façon qui dénotent un aussi médiocre souci de la calligraphie que de l'orthographe.

Une de ces prières commence ainsi : « Mon Dieu, mon Créateur, je cognois et confesse que tous les biens qui sont en moy, je les ay eus de toy, mais par l'ingratitude qui a esté en moy je t'ay offensé ès biens de nature, de fortune et de grâce en divers et plusieurs péché que jay commis depuis leure de ma création jusque a maintenant tant par fragilité que par ignorance et certaine malice... »

L'auteur de cette prière semble avoir écrit son nom, de la même encre pâle, au feuillet 104, mais ce nom a été gratté, et à la même page, plus bas, on lui a substitué le nom du nouveau possesseur de ce livre curieux : *Jehant Pussot demt* (demeurant) *a Reims.*

Pour le coup, voici un nom qui nous est cher. Sommes-nous en présence d'une relique du vieux chroniqueur rémois, de maître Jehan Pussot, le charpentier de la Couture, qui fut un moment collecteur ou répartiteur des tailles, ce dont il ne se vanta guère, et qui ajouta au livre des Coutumes un substantiel commentaire sur les Servitudes?

Est-ce là le bréviaire qu'il lisait pieusement en sa « chaire et place » de l'église Saint-Jacques dont il était le proche voisin.

puisqu'il demeurait à la Couture entre l'enseigne des *Trois-Roys* et celle du *Chauldron?* Saint-Jacques, on le sait, n'eut pas de paroissien plus fidèle pendant cinquante quatre ans. Et ce n'est pas lui qui en eût remontré à son curé, Gérard de La Lobbe, qu'il appelle son digne maître. Pourtant, il avait son franc-parler et ne se gênait pas de critiquer les « sieurs » du Chapitre qui portaient « barbes et moustaches à la soldate », en vieux ligueurs qu'ils étaient.

Malheureusement, il n'y a pas de date sur ce livre d'Heures et les Jehan Pussot ont été nombreux à Reims. On trouve de ce nom un syndic de l'échevinage, un greffier du Conseil, comme aussi un notaire royal. Fils premier-né de Jehan Pussot l'aîné, le Pussot, auteur du *Journalier*, donna le même prénom à son troisième enfant qui naquit en 1579 : « Et fut nommé, écrit-il dans sa chronique, par mon cousin Jehan Pussot fils, pour et en l'absence de mon cousin Jehan Pussot, le Moyen, son père, avec Magdeleine sa mère, Jehan. » Cela fait une dynastie fort embrouillée.

On peut se demander aussi s'il y a quelque rapport entre les petits caractères de la signature du livre d'Heures et la grosse ronde du *Journalier* qu'écrivit Jehan Pussot et qui est conservé à la Bibliothèque de Reims. Si ces petits caractères sont du XVIIe siècle, comme l'affirme M. Molinier, ils n'ont en tout cas pu être écrits par « Jehan Pussot l'aisnel » qui mourut vers 1519, greffier de l'échevinage. Il semble aussi que Jehan, l'auteur du *Journalier*, devait avoir vers 1626, date de sa mort, la main un peu lourde et qu'une si fine écriture ne pouvait guère être son fait. De plus, lui est-il arrivé jamais d'écrire son prénom avec un *t* final? Les doutes naissent et nous portent à attribuer plutôt la signature du livre d'Heures à son fils ou au fils de son cousin.

La clef de cette devinette se trouve peut-être à un autre folio, au verso de la première miniature. On y lit, au haut de la page, ces mots écrits de la même fine écriture et sur une seule ligne : *Gerardus pussot j pussot nicolas pussot tieri* (Pierre?) *pussot*. Il y a là évidemment une nomenclature familiale dont la composition peut éclairer les recherches.

Ce Nicolas Pussot est probablement le praticien rémois qui, en 1527, fut reçu compagnon de jeu des Arbalétriers de la Couronne, et Pierre Pussot, qui faisait partie de la même compagnie, était sans doute son frère. Le registre du Jardin de l'arbalète, copié par Lacourt, nous apprend qu'il fut exclu de la société en 1557 pour avoir forcé la serrure de la porte « des Molinets » et avoir refusé de se soumettre à la sentence des connétables qui le condamnait à baiser la broche et à boire un verre d'eau.

Enfin, il faut mentionner le nom de Nicolas Dorigny (Dorinij) inscrit d'une manière bien incorrecte à la marge du 104e folio, au-dessous du grattage dont nous avons parlé. Il y avait à Reims,

dans la seconde moitié du XVIIe siècle, un drapier portant le nom de Nicolas Dorigny.

Espérons que quelqu'un de nos érudits saura tirer au clair, d'après ces données, le mystère que présente le manuscrit rémois de la Bibliothèque Mazarine, fort remarquable spécimen, du reste, du talent de nos anciens enlumineurs.

(Courrier de la Champagne.) H. F.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT

Répertoire Historique de la Haute-Marne

CONTENANT LA NOMENCLATURE

DES OUVRAGES, ARTICLES, DISSERTATIONS & DOCUMENTS IMPRIMÉS

Concernant l'histoire de ce Département

DEUXIÈME PARTIE

CATALOGUE DES ACTES

1. — 632, 4 sept. — Ermembert, « illustris vir », donne à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon « Masciacum », situé au pagus de Langres, qui avait été autrefois donné, à titre d'échange, par l'évêque de Langres Dodoald à l'abbé [de St-Bénigne] Bobolenus; Poinçon [lès-Larrey] et Laignes (Fontem Lagnis). « Actum.... anno ab incarnatione Domini DCXXXII. Ego Imbertus..... datavi die tertio post kalendas septembris, anno V regni domini nostri Dagoberti regis. »

Perard, Recueil, p. 7 : ex cartul. S. Benigni Divion. — *Bréquigny*, Diplomata, 141. — *Pardessus*, Diplomata, II, 14-15. *Bréquigny*, Tab. chr., I, 49.

2. — 636, 1er mars. (Au concile de) Clichy. — Faron, évêque de Meaux, accorde des privilèges à l'abbaye de Rebais. Parmi les évêques qui ont souscrit figure Berthold, évêque de Langres. « Actum Clipiaco, sub die kalendarum martii, anno XV regni domini et filii nostri Dagoberti, gloriosi regis. »

D. du Plessis, Hist. de l'église de Meaux, I, 672. — *Bréquigny*, Diplomata, p. CCLXXIV, ad an. 635. — *Pardessus*, Diplomata, II, 39-41, ad an. 636.

3. — 642. — Bulle fausse, du pape Jean IV, par laquelle il accorde à l'abbaye de Ste-Croix ou St-Faron de Meaux des exemptions de la juridiction épiscopale. Parmi les souscriptions, celle de Berthold, évêque de Langres. « Quum Angelus. »

Mabillon, Ann. Ord. S. Benedicti, IV, p. 752 fragm. — *D. du Plessis*, Hist. de l'église de Meaux, I, 656. — *Bréquigny*, Diplomata, 192. — *Pardessus*, Diplomata, II, 71-74. — *Bréquigny*, Tab. chr., I, 62, ad an. 660. — Jaffé-Ewald, n° 2047.

4. — 657, Malay-le-Roi. — Emmon, évêque de Sens, ses suffragants, et d'autres prélats parmi lesquels Léobold, évêque de Langres?] confirment les possessions du monastère de St-Pierre-le-Vif de Sens. « Actum Mansolaco curte dominica, anno tertio regni domni nostri Clotharii regis. »

Acta S. Bened. 2e sæc. part. II, p. 613 : ex membran. S. Petri Vive. — *Labbe*, Concil. VI, 534 et 1878. — *Le Comte*, Ann. eccl. Fr. V, 285 : ex Acta SS. Bened. — *Mansi*, Concil. I, col. 703. — *Quantin*, cart. gén. Yonne, I, 10-13.

5. — 662, 4 juillet, Compiègne. — Le roi Childéric II accorde à Berchaire, abbé du Der, l'immunité pour toutes les possessions de cette abbaye. « Data III nonas julii, anno tercio regni ejus Childerici regis. Actum Compendio palatio. »

Annal. eccl. Fr. *Carey*, III, 636.

Camuzat, Prompt. fol. 79 v°, ex Chartar. Dervensi. — Dissertation sur la noblesse et sur l'origine des fiefs. Paris, 1690, p. 88. — Gall. Christ., edit. prima, IV, 326. — Rec. Hist. de Fr., IV, 645, ex Camuzat. — Gall. Christ. edit. nova, X instr. col. 147. — *E. de Barthelemy*, Doc. anc. de Châlons, I, 353, d'après une mauvaise copie. — *Bouillevaux*, Moines du Der (1845), p. 315. — *Lalore*, Princip. cart. IV, p. XXI, ex chart. Derv. — *Pertz*, Monumenta Germaniæ historica, Diplomatum imperii, I (1872), p. 30, n° 31 ad an. 653. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 63.

6. — 663, 30 août, Reims. — Berchaire, abbé de Montier-en-Der, donne à cette abbaye plusieurs domaines dépendant de son patrimoine, sis au-delà de la Loire. « Actum Remis civitate, sub die III Kal. septembris, presente domno et glorioso Childerico rege, anno quarto regni ejus. »

Ann. eccl. *Fr. Cointii*, III, 642, ex Camuzat, sub ann. 672. — *Camuzat*, Prompt. fol. 81, v°, ex chartario Dervensi. — *Bouillevaux*, Moines du Der (1845), 317. — *Lalore*, Polyptique de Montier-en-Der (1878), p. XII, ex chartar. Derv. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 63.

7. — 683, 23 mai, Compiègne. — Privilège du roi Thierry III en faveur de Montier-en-Der. « Principalis serenitas... » « Data X Kal. junii anno X (Bréquigny : anno XVIII, d'ap. d'Achery III, 317, col. 1.) regni ejus. Actum Compendio palatio. »

D'Achery, Spicileg. X, 631-632, ex cartul. Derv. ; circ. an. 687. — Idem, Spicil. III, 317, col. 1. — *Fr. Le Cointe*, Ann. Eccles. V, 151. — Rec. Hist. de Fr. IV, 662 ; ex Dacherio, ad an. 683. — *Bouillevaux*, Moines du Der, 318, pièce C. — *Pertz*, Monumenta Germaniæ historica, Diplomatum imperii, I, (1872), p. 49, n° 55. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 69.

8. — 692, 15 février, Reims. — Bertrand, évêque de Châlons, sur la demande du roi Clovis III et de Pépin maire du palais, accorde un privilège aux religieux de Montier-en-Der et aux religieuses de Puellemontier. « Dominis sanctis. » — « Actum Remis, publice data, quem fecit mense februario die XV, anno secundo gloriosi domni nostri Clodovei regis. »

D'Achery, Spicileg. X, 627 ; d'ap. copie du P. Chifflet, faite sur le Cartul. du Der. — Idem, III, 317, col. 2 ; ex tabul. Derv. — *Bouillevaux*, Moines du Der, 319, pièce D ; extrait. — *Lalore*, Princip. cart. IV, 116 ; ex cartul. Derv. I, fol. 4, r°. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 72.

9. — [697], 25 mars. — Bulle du pape Serge Ier, adressée à Héron, évêque de Langres, donnée en faveur du monastère de Saint-Bénigne de Dijon, contre les clercs du castrum et tous ceux qui oseraient tenter quelque violence ou coup de force soit dans le cloître des dits religieux soit dans leur burgum. « Data per manus Joannis bibliothecarii tunc S. Sedis Apostolicæ, anno pontificatus domni Sergii universalis papæ X, in sacratissima sede beati Petri apostoli, indictione II (*alias* X). » — « Quam primum nobis. »

D'Achery, Spicileg. II, 369, col. 2. — *Le Comte*, Annal. eccl. Franc. IV, 336, ad an. 697. — Bib. Ec. des Chartes, 6e série, III, 461. — *Delisle*, Mélanges, 41. — *Marini*, I, pap., p. 4. — *Pardessus*, Diplom. II, 249. — *Mansi*, XII, 7. — *Migne*, 89, p. 35. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 75. — *Jaffé*, edit. nova, n° 2431 (spuria).

10. — 791 (ou 794), mai. — Betton, évêque de Langres, fait des donations aux chanoines de St-Etienne de Dijon qui étaient alors dans le dénûment, savoir : les dîmes que St-Etienne avait à « Cupiaco vel Tremoldo, Nobiliaco, Neirone » (Noiron) ; et aussi, à Dijon et aux environs, savoir, à St-Germain de « Cortano », St-Martin « Campianensi », « Marciliaco », Til-Châtel, etc. « In mense maio, in anno XXIII (Fyot : XXXIII) regnante domno nostro Karolo imperatore. »

Pérard, Recueil, 47 ; ad an. 791. — Gall. Christ. nova, IV, col. 128, ex Perardo. — Fyot, Hist. de S. Etienne de Dijon, Pr. p. 76 ; ex autographo Stephan. et ex chartar. Stephan. plurimum discrepante, ad an. 801. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 125.

11. — 801-814. — L'empereur Charlemagne écrit à son fidèle Aledram de faire restituer [à l'abbaye de Montier-en-Der] des domaines situés à « Ladriciacicurtis » (Lassicourt, Aube) et à Targe (lieu détruit, même commune) injustement détenus par Godon, vassal dudit Aledram.

H. d'Arbois de Jubainville, Hist. des Comtes de Champ., I, 131 ; traduit « Ledria-

excerptis par Landricourt (Marne). — *Labbe*, Princip. cartul. IV, 120; d'ap. 1re cartul. Montier-en-Der, fol. 20, v°.

12. — 814, 9 septembre, Aix-la-Chapelle. — Louis-le-Débonnaire, sur la demande de Betto, évêque de Langres, confirme toutes les possessions de cet évêché. « Data V idus sectembris, anno primo, Xpisto propitio, imperii nostri, indictione VIII. »

Original, Arch. Haute-Marne, G 1, n° 1. — Gall. Christ. nova, IV, instr. col. 129, an. 814 seu 815. — Hist. de Fr. VI, 461, d'après Gall. Christ. — Annuaire du diocèse de Langres, 1839, p. 324. — *Quantin*, Cart. Yonne, I, 26, d'après Gall. Christ. — *Brequigny*, Tab. chr. I, 148.

13. — 815, 28 février, Aix-la-Chapelle. — Louis-le-Débonnaire confirme un privilège par lequel le roi Pépin avait accordé l'immunité et sa protection aux religieux de Montier-en-Der. « Dat. II Kal. martii, anno, Xpisto propitio, II imperii domni Ludowici piissimi Augusti, ind. VIII. Actum Aquisgranni palatio regio. »

Rec. Hist. de Fr. VI, 476; ex scholiis Dionys. Summarth. qui ex chartular. Derv. eruerat. — *Brequigny*, Tab. chr. I, 150.

14. — 816, 1er nov., Reims. — Louis-le-Pieux attribue l'abbaye de Montier-en-Der à l'église de Reims. « Datum Kal. novemb. an. IV imperii Hludowici piissimi Augusti, ind. III. Actum Remis. »

Mabillon, Ann. Bened. II, 757, ex chartar. Derv. — Rec. Hist. de Fr. VI, 497, ex Mabill. — *Brequigny*, Tab. chr. I, 151.

15. — 827, 12 fév., Aix-la-Chapelle. — Les empereurs Louis-le-Pieux et Lothaire rétablissent les moines à Montier-en-Der. « Dat. II id. febr. anno Xpisto propitio XIIII imperii domini Hludowici piissimi augusti et Hlotharii V, ind. V. Actum Aquisgranni palatio regio. »

Mabill. Ann. Bened. III, pars II, p. 630. — Ann. eccl. *Fr. Contin.*, VII, 817. — *Baluze*, Capitul. reg. Fr. I, col. 649. — Rec. Hist. de Fr. VI, 552, ex Baluz. — *Bouillevaux*, Moines du Der, 322, pièce G. — *Brequigny*, Tab. chr. I, 173.

16. — 828, 18 avril, Dijon. — Echange de terres entre Leotgis, vicomte, et Albéric, évêque de Langres. « Actum Divione castro, die dominica, XIV Kal. maii in anno XV regnante domino nostro Ludovico imperatore. »

Perard, Recueil, 17; ex chartul. S. Benigni Divion. ad an. 828. — *Brequigny*, Tab. chr. I, 175.

17. — 828, 22 sept., Bar-sur-Aube. — Testament du prêtre Hardouin en faveur de Montier-en-Der. « Actum Barrense castro, sive ad Maurimunt, ubi levatum est istud testamentum, X Kal. octobris, anno quinto decimo regnante donno nostro piissimo imperatore Lucdowico. »

Labbe, Princip. cart. IV, 120; d'ap. 1re cart. Montier-en-Der, fol. 11, v°.

18. — 830, 20 août, Langres. — Albéric, évêque de Langres, fait des donations aux religieux de Bèze (Côte-d'Or). « Actum Lingonis, civitate publica; actum anno ab Incarnatione Domini DCCCXXX, ind. VIII, epacta XV, XII Kal. septemb. anno Xpisto propitio XVII imperii domni Ludovici imperatoris et Lotharii augusti, filii ejus VI. »

Hardouin, Concil. IV, col. 1361. — *Le Cointe*, Annal. eccles. Franc. VIII, 163, ex chronico Besuensi. — *La Lande*, Concil. Gall. p. 139, ex cod. chron. — *D'Achery*, Spicileg. I, 511, in chron. Besuensi. — *Labbe*, Concil. VII, col. 1672, ex Dacherio. — *Brequigny*, Tab. chr. I, 178.

19. — 830 (Au Concile de Langres). — Les empereurs Louis-le-Débonnaire et Lothaire confirment les donations faites au monastère de Bèze par Albéric, évêque de Langres. « Actum anno ab Incarnatione Domini DCCCXXX, ind. VIII, epacta XV. »

D'Achery, Spicil. I, 407, in chronico Besuensi. — *Labbe*, Concil. VII, col. 1670, ex Dacherio. — *Hardouin*, Concil. IV, col. 1361. — *La Lande*, Concil. Gall. 139, ex chronico Besuensi. — *Le Cointe*, Annal. Franc. VIII, 162, ex chron. Bes. — Rec. Hist. de Fr. VI, 568, ex Mabill. — *Brequigny*, Tab. chr. I, 179.

20. — 832, 16 fév., Aix-la-Chapelle. — Louis-le-Pieux attribue « Dodiniacam curtem » (St-Christophe, Aube), comté de Brienne,

au monastère de Montier-en-Der. « Dat. XIIII Kal. mart. anno Xpisto propitio XVIIII imperii domini Lucdowici piissimi augusti, ind. X. Actum Aquisgranni palatio regio. »

Duchesne, Bibliioth. Cluniac. not. col. 113. ex exempl. communic. — Ann. eccl. *Fr. Cointii*, VIII, 201 : ex Chesnio. — *Mabillon*, Ann. Ben. II. 737, ex chartar. Derv. — Rec. Hist. de Fr. VI, 574, ex Mabill. — *Lalore*, Princip. cart. IV, 122, n° 5, ex eod. cartul. ad 19 oct. 833. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 181.

21. — 834, 19 août, Langres. — Louis-le-Pieux, sur la demande d'Albéric, évêque de Langres, confirme les droits, privilèges et possessions de son évêché. « Data XIIII Kal. sept., anno Xpisto propitio XXI imperii domni Hludowici piissimi augusti, ind. XII. Actum Lingonis civitate. »

Orig. scellé. Arch. Hte-Marne, G 1, n° 2 — Gall. Christ. nova IV, instr. col. 130, ex autogr. — Rec. Hist. de Fr. VI, 595, ex Gall. Christ. — T. Pistollet de St-Ferjeux, dans Mem. Soc. hist. et archeol. de Langres, II, p. 3, note 1. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 186.

22. — 837, 18 avril. — Albéric, évêque de Langres, et un certain Aladran, font un échange de terres pour l'église de St-Bénigne de Dijon. « Facto Procamio, die.... XIV Kal. maii, in anno XXIV regnante domno nostro Ludovico imperatore. »

Pérard, Recueil, 20 ; ex chartul. S. Benigni Divion. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 192.

23. — 843, 6 juillet, Montier-en-Der. — Adalacrus élit sa sépulture à l'abbaye de Montier-en-Der et lui donne des biens situés au comté de Brienne. « Data II nonas julii, anno IIII regnante Karolo rege feliciter. Actum in Dervo monasterio publice. »

Edit. partielle. *Lalore*, Princip. cartul., IV, 124 ; d'apr. 1er cartul., Montier-en-Der, fol. 14, v°.

24. — 845, 5 mai, Compiègne. — Charles-le-Chauve confirme des biens donnés à l'abbaye de Montier-en-Der par Altmare, abbé. « Data III non. maii, ind. VIII, anno V regni præstantissimi regis Caroli. Actum Compendio, palatio regio. »

Mabill., Ann. Bened. II, 748, ex chartar. Derv. — Rec. Hist. de Fr. VIII, 476, ex Mabill. — *Lalore*, Princip. cartul. IV, 125, n° 7 ; d'apr. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 15, v°. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 217.

25. — 845, 29 décembre, Dijon. — Teutbald, évêque de Langres, et un certain Erleric, font un échange de terres. « Actum Divione, vico S. Benigni, publice, die martis quod est IV Kal. januar. anno V regnante domino nostro Karolo rege. »

Pérard, Recueil, 143. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 218.

26. — 846, 21 octobre, « Wadimias ». — L'empereur Lothaire Ier, sur la demande de son fidèle Suger, lui donne en propre certains biens situés à Bourbonne, au pagus de Port-sur-Saône, que ce même Suger avait tenus jusque-là en bénéfice. « Data XII Kal. nov. anno Xpisto propitio imperii domni Hlotharii, serenissimi imperatoris, in Italia XXVII et in Francia VII, ind. IX. Actum Wadimias, palatio regio. »

Orig., Arch. Haute-Marne, G 1, n° 3. — *Sickel*, Diplome der S. 9 und 10 iahrunderts, n° IV, ex autogr.

27. — 848, 5 nov. — « Diomes » Duesme? — Teutbald, évêque de Langres, et Udulgerius, font un échange de vignes au pagus d'Ouche et en la finis de Duesme, pour l'abbaye de St-Bénigne de Dijon. « Actum Diomes villa, publice. Datum die martis, nonis novembris, anno VIII regnante Karolo rege. »

Pérard, Recueil, 145 ; ad an. 848. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 225.

28. — 849, 13 mars, Dijon. — Teutbald, évêque de Langres, et Elderal, font un échange de terres, au pagus d'Ouche, à « Patriciaco villa », pour l'église de St-Etienne de Dijon. « Actum Divione castro ; datum in mense martio, in anno IX regnante domno Karolo rege. »

Pérard, Recueil, 48 ; ad an. 849. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 227.

29. — 852, 12 juin, Langres. — Teutbold, évêque de Langres, et Samson, font un échange de terres, à « Elperici curtis », au pagus d'Attouar, et finis d'Etaules, pour l'église St-Bénigne de Dijon. « Actum Lingonis civitate, publice, die veneris proximo, II idus junii, anno XII regnante Karolo rege. »

Pérard, Recueil. 146. — *Bréquigny*, Tab. chr. I. 234.

30. — 854, 6 fév., Quierzy. — Charles-le-Chauve confirme diverses possessions de l'abbaye de Montier-en-Der. « Dat. VIII (idus) febr. ind. II, in anno XVII, regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Carisiaco, palatio regio. »

Mabill., Ann. Bened. III, 667, ex chartar. Derv. — Rec. Hist. de Fr. VIII, 530, ex Mabill. — *Lalore*, Princip. cart. IV, 130, n° 9 ; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 17, v°. — *Bréquigny*, Tab. chr. I. 239.

31. — 854, 6 février, Quierzy. — Charles le Chauve confirme à l'abbaye de Montier-en-Der de nombreuses possessions qui lui ont été concédées par Pardule, évêque de Laon. « Dat. VIII idus febr. ind. II, in anno XVII regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Carisiaco, palatio regio. »

Mabill., Ann. Bened. III, 667, ex chartar. Derv. — Rec. Hist. de Fr. VIII, 530, ex Mabill. — *Boutlereaux*, Mones du Der. 324 ; fragm. — *Lalore*, Princip. cartul., IV, 127, n° 8 ; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 19, r°. — *Bréquigny*, Tab. chr. I. 239.

32. — 854, 17 septembre, Verneuil. — Charles le Chauve, sur la demande de Thibaud, évêque de Langres, confirme un diplôme de Louis-le-Débonnaire, aux termes duquel certains biens sis aux comtés de Langres, Port-sur-Saône, et Attouar, avaient été attribués aux chanoines de Langres, par l'évêque Albéric. « Data XV Kal. oct. ind. II, anno XIII regnante Karolo serenissimo rege. Actum Verno, palatio. »

Orig., Arch. Haute-Marne. G 1. n° 1. — Edit. partielle. *T. Pistollet de St-Ferjeux*, dans Mem. Soc. hist. et archéolog. de Langres, II, p. 4, note 1, an 853. — Analyse *Sickel*, Diplome des 8, 9 und iahrunderts, n° XXII, an. 854, ex autogr.

33. — 855, 24 août, Bonneuil. — Le concile national de Bonneuil (Seine ou Seine-et-Oise) confirme l'indépendance du monastère de Saint-Calais (Sarthe).

Parmi les évêques qui ont souscrit : Teutbold, évêque de Langres ; Prudence, évêque de Troyes. Parmi les abbés : Hunfred, abbé du Der.

« Data VIII[I] Kal. sept. anno XVI regnante Karolo glorioso rege, ind. I. Actum Bonoilo villa in Dei nomine feliciter. Amen. »

Mabillon, Ann. Ben. III, 668. — *Flodoard*, IV, 59. — *Mansi*, XV, 21. — *Lot. Hauvet*, dans Bib. Ec. des chartes, 1887, p. 235-239.

34. — 856, 9 mai, Ponthion. — Charles le Chauve fait restituer à l'abbaye de Montier-en-Der divers biens sis au pagus du Perthois ; il lui en donne qui sont au pagus de Brienne. « Data VII idus maii, ind. IIII, anno XVIIII regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Pontione palatio. »

Orig., auj. illisible, Bib. Chaumont, Recueil Jolibois, X, fol. 124. — Rec. Hist. de Fr. VIII, 549, ex chartar. Derv. — *Lalore*, Princip. cart. IV, p. 134, n° 11 ; d'apr. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 25, r°. — *Bréquigny*, Tab. chr. I. 244.

35. — 858, 20 mai, Saint-Geômes (pendant le concile de Langres). — Jonas, évêque d'Autun, donne aux chanoines de Saint-Nazaire les terres de Marcheseuil (Côte-d'Or) et de Sampigny (Saône-et-Loire), en présence et sous le seing de nombreux évêques et d'abbés, parmi lesquels figure Isaac, évêque [de Langres].

Pérard, Recueil. 147. — *D'Achery*, Spicil. VIII, 142. — Gall. Christ. nova IV, instr. 12. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg. I. Pr. p. 9. — *Labbe*, Alliance. chr. I, 566. — *A. de Charmasse*, Cartul. de l'église d'Autun, 32-35. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 249.

36. — 858, 24 janvier, Quierzy. — Charles le Chauve accorde divers privilèges à l'abbaye de Montier-en-Der. « Data VIIII Kal. febr. ind. II, in anno XVIII regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Carisiaco, palatio regis. »

Camuzat, Prompt. fol. 84, v°, ad an. 828, pro 858. — Rec. Hist. de Fr. VIII, 551, fragm. ex Camuzat. — *E. de Barthélemy*, Doc. anc. de Châlons, I, 354, extr. ad an.

828. — *Lalore*, Princip. cart. IV, p. 132, n° 10 ; extrait ad an. 856 ; d'apr. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 22, v°. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 248.

37. — [Entre 858 et 880]. — Lettre d'Isaac, évêque de Langres, à Jean, évêque de Poitiers, sur le canon de la messe.

D'Achery, Spicil. I, 345.

38. — [Vers 859]. — Canons d'Isaac, évêque de Langres.

Baluze, Capitularia reg. Franc. I, 1233.

39. — 859, 17 juin, Gondreville. — Le roi Lothaire rappelle que son père le roi Charles, et l'Assemblée des évêques étant réunis à Toul pour faire la paix, ces derniers, et parmi eux Isaac, évêque de Langres, lui dirent que la villa Ambiliacus, au comté de Genève, dépendant de l'évêché de Langres, en avait été injustement distraite. Il consent qu'elle soit restituée à l'église Saint-Mammès, à laquelle elle appartient. « Data XV° kalendas julii, anno Xpisto propitio regni domni Hlotharii gloriosi regis IIII°, indictione VII^ma^. Actum Gundulfi villam, palatio regio... »

Copie du XIe s., Arch., Haute-Marne, G 1, n° 5. — Gall. Christ. nova, IV, instr. col. 131-132. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 252.

40. — 862, 26 septembre, Ponthion. — Charles le Chauve donne à l'abbaye de Saint-Urbain plusieurs villages situés au pagus du Perthois. « Dat. VII Kal nov. ind. XI, anno XXIII regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Pontigone, palatio regio. »

Mabill., Ann. Bened. III, 675 ; ex archiv. monast. — Gall. Christ. nova, X, instr. col. 148 ; ex tabular. monast. ad an. 865. — Rec. Hist. de Fr. VIII, 584 ; ex Mabill. ad an. 862. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 260.

41. — 862. Soissons. — Les évêques réunis en synode à Soissons, parmi lesquels Isaac, évêque de Langres, confirment le partage des biens de l'abbaye de Saint-Denis, entre l'abbé et les religieux.

Orig., Arch. nat., K 13, n° 10 ? — Edit. *J. Tardif*, Monuments historiques, cartons des rois, n° 187, p. 120.

42. — 863, 29 octobre, Verberie. — La Cour du roi, sous la présidence de Charles le Chauve, rejette les prétentions de l'évêque du Mans sur le monastère de Saint-Calais (Sarthe) et ordonne la destruction de ses titres faux. « Data quarto calendas nov. ind. XII, anno XXIIII regni Karoli glor. regis. Actum Vermeria palatio regio in Dei nomine feliciter. Amen. »

Parmi les personnes présentes : les évêques Isaac (Langres), Fulric (Troyes), etc.

Mabillon, Ann. Ben. III, 105 (d'apr. petit cartul. ?) ; Ampliss. Coll. I, 169 (d'apr. grand cartul. ?). — *Mansi*, XV, 670. — Rec. Hist. de Fr. VII, 297. — *Jul. Havet*, dans Bib. Ec. des chartes, 1887, p. 241-247.

43. — 864, Pistes. — Décret du Concile de Pistes, qui avait été réuni par Charles le Chauve pour prendre des mesures contre les Normands. Sur la demande des députés de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, gouvernée alors par Lothaire, fils du roi, les évêques réunis, parmi lesquels Isaac, évêque de Langres, confirment les possessions de cette abbaye. « Anno ab Incarnatione Domini DCCCLXIV, ind. XII, anno vero regni gloriosi regis Karoli XXIV. »

Original Arch., Yonne. — *L. D'Achery*, Spicilège, in-fol. I, 600. — *La Lande*, Concil. Galliæ, 177 ; ex cartul. S. Germani. — Rec. Hist. de Fr. VIII, 592 ; ex La Lande. — *Quantin*, Cart. gén. Yonne, I, 87 ; ex orig. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 269.

44. — [867 872 ou 884 885]. — Le pape Adrien II (ou III) prend sous sa protection l'abbaye de Montier-en-Der, et confirme ses possessions. « Quisquis cum dilectione. »

Arch. Haute-Marne, 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 7 v°. — Ann. juris pontif. X, 310. — *Jaffé*, edit. nova, n° 2949, ad an. 867-872 (Ewald), et n° 3398, ad an. 884-885 (Löwenfeld).

45. — 869. — Les évêques assemblés au Concile de Pistes, en présence du roi, parmi lesquels Isaac, évêque de Langres, à la demande d'Egilon, archevêque de Sens, confirment la donation faite par le roi à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, de la villa de

Sivrey (commune d'Auxon, Aube), au comté de Sens, avec tous les manses de Villemer, Sépeaux et Longpont, et de l'église d'Auxon (Aube), au pagus de Sens. « Anno ab Incarnatione Domini nostri. J.-Chr. DCCCLXIX, gloriosi regis Karoli XXIX, ind. II. »

La Laude, Concil. Gall. 201 ; ex chron. S. Petri Vivi. — *L. D'Achery*, Spicil. XI, 712 ; in eod. chron. — Rec. Hist. de Fr. VII, 266. — *Quantin*, Cart. gen. Yonne, I, 97. *Bréquigny*, Tab. chr. I, 288

46. — 871, mai. — Isaac, évêque de Langres, restaure le monastère de Saint-Bénigne de Dijon, grâce à de nombreuses libéralités du roi Charles le Chauve. « Data die dominica, ind. V, mense maio, anno XXXII regnante Karolo glorioso rege. »

D. Plancher, Hist. de Bourg. I, Pr. p. 9, n° XI ; ex chartar. S. Benigni. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 295.

47. — 871, 7 octobre, Langres. — Charles le Chauve, sur la demande d'Isaac, évêque de Langres, confirme aux chanoines de cette ville la possession de divers biens que ledit Isaac avait achetés et qu'il leur avait donnés pour leur entretien. Il y ajoute la villula de « Stabulis » (Etaules, Côte-d'Or). Ces biens étaient situés aux pagus de Langres et de Chalon-sur-Saône. « Data. non. octob. ind. III, anno XXXII regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Lingonis civitate. »

Orig., Arch., Haute-Marne, G 1, n° 6. — Edit. partielle, *Pistollet de S. Ferjeux*, Recherches sur les princip. communes de l'arrond. de Langres, 390, note 1. — Analyse *Sickel*, n° XXIII.

48. — 873, 21 août, Pontaillier (Côte-d'Or). — Charles le Chauve accorde aux chanoines de Saint-Mammès de Langres, et aux religieux de Saint-Etienne de Dijon, le droit de frapper monnaie. « Dat. XII Kal. sept. ind. II, anno XXXIIII regnante Karolo gloriosissimo rege. Actum Pontiliaco, palatio regis. »

Rec. de *Pérard*, 48 ; ad an. 863. — Rec. Hist. de Fr. VIII, 643 ; ex Perardo, ad an. 873. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 297.

49. — 876, 8 octobre, Saint-Dizier. — [Le comte Boson donne à Montier-en-Der tout ce qu'il a au pagus du Perthois. « Actum Pertense, ad basilicam S. Desiderii ubi vocabulum est Olunna, vico publico. Datum est hoc testamentum octavo idus octobris, anno XXXVI regnante donno Karolo rege sive imperatore. »

Lalore, Princip. cartul. IV, 135 ; d'après le cartul. Montier-en-Der, fol. 21, r°.

50. — 877, 21 juillet, Langres. — Charles le Chauve restitue à l'abbaye de Saint-Denis, le village de « Cerecium sive Sopino Robore » (Silvarouvre), que le fisc avait usurpé, par suite de la négligence des religieux.

Doublet, Hist. de l'abbaye de S. Denis, 807. — Rec. des Hist. de Fr. VIII, 669, ex Dubleto. — *Henry*, L'abbé, St Félix et S. Angebert, martyrs du dioc. de Langres (1870), p. 69-70, d'après Doublet. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 311.

51. — 878, novembre. — Isaac, évêque de Langres, fait avec Epplenus un échange de divers droits ou biens ecclésiastiques et « propriis ». « Mense novembrio, die lunis, anno II regni domini nostri Ludowici regis, filii Karoli Cœsaris. »

Chifflet, Hist. de l'abbaye de Tournus, Pr. p. 235 ; ex tabular. S. Benigni, magn. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 318.

52. — 878, 28 avril. — Lettre du pape Jean VIII à Isaac, évêque de Langres, par laquelle il l'invite à se rendre au Concile de Troyes. « Dat. IV Kal. maii, indict. XI. »

Epist. Summ. Pontific. III, 271. — *Sirmond*, Concil. antiq. Gall. III, 108. — *Labbe*, Concil. IX, col. 80. — *Hardouin*, Concil. VI, part. I, col. 31. — Rec. Hist. de Fr. IX, 162. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 314.

53. — 878. — Le pape Jean VIII écrit à Isaac, évêque de Langres, de lui envoyer quelqu'un à Chalon-sur-Saône, pour le conduire à Troyes, où doit se tenir le Concile, et de lui faire préparer une habitation convenable à Marmagne (Côte-d'Or), localité de son évêché, au pagus d'Auxois. « Quod sanctitati. »

R. ep. 127. *Cardin.* 96. — *Mansi*, XVII.

83. — *Migne*, 126, p. 779. — *Jaffé*, edit. nova, n° 3151.

54. — 881, 18 juillet, Coucy (?). — Le roi Karloman approuve un échange, fait entre Geilon, évêque de Langres, et un certain Baldric, de biens situés au pagus de Tonnerre, dans la vicaria « Stoliciensi » (Stolviacensi ? Etourvy, Aube) et à « Turgiaco » (Turgy ? Aube). « Datum XV Kal. augusti, indict. XIV, anno III regnante Karlomanno gloriosissimo rege. Actum apud Cauciacum villam. »

Chifflet, Hist. de l'abbaye de Tournus, Pr. p. 236 ; ex autogr. S. Benigni, fragm. — *Pérard*, Recueil, 158. — Rec. Hist. de Fr. IX, 423 ; ex Perardo. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 327.

55. — 882, 8 août, Vienne. — Le roi Karloman, sur la demande de Geilon, évêque de Langres, approuve une précaire conclue entre le chapitre de Saint-Mammès de Langres, et un clerc nommé Otbert, pour la vie dudit Otbert et de son neveu Gauscelin.

Orig., scellé, Arch., Haute-Marne, G 1, n° 7. — Analyse *Sickel*, Diplome des 8, 9 und 10 jahrunderts, n° XXIV. — Edit. Musée des Archives départementales, p. 22, n° 10. — Fac-simile, ibid. pl. VIII.

56. — 883, 8 juillet. — Geilon, évêque de Langres, concède en usufruit, moyennant un cens, au père, à la mère et aux frères d'un certain Betton, des biens que ledit Betton avait donné au monastère de Saint-Etienne de Dijon. « Dat. die lunae, VIII idus julii, in anno IV regnante domno Karlomanno rege. »

Pérard, Recueil, p. 52 ; ad an. 883. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 331.

57. — 883, 8 octobre. — Geilon, évêque de Langres, donne au monastère de Bèze (Côte-d'Or), l'église de Saint-Marcellin de « Pontiliacus », l'église Saint-Hippolyte et celle de « Chasuit », avec leurs dépendances. « Anno ab Incarnatione Domini DCCCLXXXIII, ind. I, epacta IX, regnante Karolo Magno, die dominico mensis octobris, VIII idus ejusdem mensis. »

D'Achery, Spicileg. I, 519 ; in chron. Besuense. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 332.

58. — 885, 20 mai, « Granias villa. » — L'empereur Charles-le-Gros, à la demande de l'évêque (de Langres) Anséric, du comte Rodolphe et de Pépin, donne à son fidèle Dodon des biens situés au Comté de Lasçois, savoir : à Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or) deux domaines, dont l'un est appelé Gevroles et l'autre « Vitriacus ». « Dat. XIII Kal. junii, anno, Incarnat. DCCCLXXXV, ind. IIII, anno imperii Karoli imperatoris in Italia regnantis V, in orientali Francia IIII, in Gallia I. »

Original, Arch. Haute-Marne, G 1, n° 8. — *Sickel*, Diplome des 8, 9 und 10 jahrunderts, n° X.

59. — 885, 28 août, au monastère de Lauresheim. — L'empereur Charles-le-Gros, sur la demande de Geilon, évêque de Langres, et aussi sur les instances de Liutuhard, évêque de Verceil (Italie), tendant à faire restituer audit Geilon les églises, abbayes et autres possessions de son évêché qui lui avaient été enlevées par divers seigneurs, lui rend l'abbaye de N. D. et S. Jean sise à Reumau, pagus de Tonnerre, sur le ruisseau de Gorzia. Cette restitution est faite à charge d'un anniversaire qui sera célébré dans l'abbaye. « Data V Kal. sept. anno Incarnationis Domini DCCCLXXXV, ind. III, anno vero *regni* domni Karoli *VIIII*, imperii *autem* V. Actum monasterio quod dicitur Lauressam. »

Original, Arch. Haute-Marne, G 1, n° 10. — Gall. Christ. nova, IV, instr. col. 133. — Rec. Hist. de Fr. IX, 211 ; ex Gall. Christ. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 335. Les mots en italiques ont été omis par Bréquigny, Gall. Christ. et Rec. Hist. de Fr.

60. — 886, 20 mai, « Granias villa ». — L'empereur Charles-le-Gros confirme des donations faites au monastère de St-Etienne de Dijon par Geilon évêque de Langres. « Dat. XIII Kal. junii, anno ab Incarnatione D. N. I. Xpisti DCCCLXXXVI, ind. IV, anno quoque imperii domni et serenis-

simi.... imperatoris in Italia regnantis V, in orientali Francia IV, in Gallia I. Actum Granias. »

Pérard, Recueil 54 : ad an. 886. — Fyot, Hist. de S. Etienne de Dijon, Pr., p. 34 : ex chartar. S. Steph. Div. — Rec. des Hist. de Fr. IX, 236 : ad an. 885, ex Perardo. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 236.

61. — 886, 29 octobre, Paris. — L'empereur Charles-le-Gros, sur la proposition de Geilon, évêque de Langres, restitue à cette église le village *d'Ulmus*, sur le fleuve de la Seine, pagus ou comté de Troyes (L'Ormeau, c^ne la Motte-Tilly, Aube), où il y a une église dédiée à St-Mammès, avec trente manses en dépendant ; lequel village avait été enlevé à l'eglise de Langres. Il fait ce don pour subvenir à la nourriture et aux autres besoins des chanoines. « Dat. IV Kal. nov. anno incarnationis DCCCLXXXVII, ind. IIII, anno...

Original, Arch. Haute-Marne, G 1, n° 14. — Edit. *Siebel*, n° XIII.

62. — 887, 15 janvier, Schelestadt. — L'empereur Charles-le-Gros, à la demande de Geilon, évêque de Langres, et du consentement de sa femme Rigardis, confirme une précaire conclue par le chapitre de St-Mammès de Langres avec un certain Dodon et Wandelmode, sa femme, sur des biens situés aux pagus de Bar-sur-Aube, Port-sur-Saône, Attouar, Lasçois et comté d'Ouche. « Dat. XVIIII Kal. febr. anno Incarnationis D. N. J. Chr. DCCCLXXXVII, indict. IIII, anno quoque imperii domni Karoli in Gallia II. Actum Scletistat palatio. »

Orig., scelle, Arch. Haute-Marne, G 2, n° 2. — *Siebel*, Diplome des 8, 9 und 10 jahrhunderts, n° XV.

63. — 887, 15 janv. Schelestadt. — L'empereur Charles-le-Gros, sur la demande de Geilon, évêque de Langres, restitue à cette église et lui confirme la possession de l'abbaye de N. D. et S. Seine, au pagus de Mémont (Côte-d'Or). « Datum XVIII Kal. feb. anno Incarnationis Domini N. I. Xpisti VIII^c LXXXVII (Labbe : DCCCLXXXVI) indict. IV, anno quoque imperii domini et serenissimi Karoli imperatoris in Italia regnantis VI, in orientali Francia V, in Gallia III. Actum Seleustat palatio. »

Gall. Christ. nova, IV, instr. col. 124 : ex tabular. S. Stephani Divion. — *Labbe*, Alliance chr. II, 790 : ex autogr. fragm. — Rec. des Hist. de Fr. IX, 315 : ex archiv., ad an. 886. — Edit. part. Nouv. Traité de diplomatique, V, 706, note. — Facsimile d'autog. pl. XCV, d'après orig. de Bibl. du Roi. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 235, ad an. 886.

64. — 887, 15 janv. Schelestadt. — L'empereur Charles-le-Gros, du consentement des comtes Milon et Anscarius donne à Otbert, prévôt de l'église de Langres, des biens situés à Bourg, comté de Langres, et à Fixin, comté d'Ouche. « Dat. XVIII Kal. febr. anno Incarnationis D. N. I. Chr. DCCCLXXXVII ind. IIII, anno vero domni Karoli imperatoris in Gallia imperantis II. Actum Scletistat palacio. »

Orig., scelle, Arch. Haute-Marne, G 2, n° 1. — *Siebel*, Diplome des 8, 9 und 10 jahrhunderts, n° XIV.

65. — 887, 15 janv. Schelestadt. — L'empereur Charles-le-Gros donne à l'évêque Geilon quinze pieds en dedans et soixante pieds en dehors des murs de Langres, à l'endroit dit *Chambeau*, dépendant du fisc. « Dat. XVIII Kal. feb. ...DCCCLXXXVII, indictione IIII, anno imperii Karoli imperatoris in Italia VI, in orientali Francia V, in Gallia II. »

Original, Arch. Haute-Marne, G 2, n° 5. — Fyot, *Hist. de S. Etienne de Dijon* 1696, Preuves, p. 32, n° 61 (*indictione* V). — Edit. partielle, Pistollet de St-Ferjeux, dans Mémoires Soc. historiq. et archéologq. de Langres, II, 235, note 1, ad an. 888, 18 fev. (*in die* IIII).

66. — 887, 18 mai, Chalon-sur-Saône. — Décision du Concile de Chalon-sur-Saône, confirmant les possessions accordées à l'église de St-Etienne de Dijon par Geilon, évêque de Langres, et situées dans les pagus de Dijon, Ouche et Attouar. « XV Kal. junii, indict. V, anno II regnante Karolo imperatore Augusto in Gallia. »

Rec. *Pérard*, 50, ad an. 887. — *Fyot*, Hist. de S. Etienne de Dijon, Pr. p. 33, ex chartar. ejusd. eccles. ad an. 887. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 300, ad an. 877, et p. 338, ad an. 887.

67. — 887, 18 mai, Chalon-sur-Saône. — Décision du Concile de Chalon-sur-Saône, confirmant à Geilon, évêque de Langres, les possessions de son évêché.

Orig. Arch. Haute-Marne, G. 2, n° 6. — Edit Martène, *Thesaurus novus*, IV, col. 67-70. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 338.

68. — [889]. — Le pape Etienne V écrit à Foulque, archevêque de Reims, qu'ayant écrit deux lettres successives à Aurélien, archevêque de Lyon, lui ordonnant de consacrer Teutbold, évêque de Langres, et ledit Aurélien n'en ayant rien fait, il a consacré lui-même Teutbold. Il invite Foulque à se rendre à Langres pour l'installer (revestiat).

Flodoard, Hist. Rem. 579. — *Labbe*, Concil, IX, col. 377. — *Hardouin*, Concil. VI part. I, col. 376. — *La Lande*, Concil. Gall. 309 ; ex Flodoardo Sirmondi. — Rec. Hist. de Fr. IX, 201, ex Labbe. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 346 ; ad an. 890. — *Jaffé*, edit. nova, n° 3453, ad an. 889.

69. — [Vers 889 ?]. — Teutbold II, évêque de Langres, donne l'église de St-Etienne d'Epineuil (Yonne), à l'abbaye de St-Michel de Tonnerre, dans laquelle sont enterrés plusieurs de ses parents, et beaucoup de personnages de noblesse.

Mabillon, Ann. bened. IV, append. 685, ex chartul. hujus monast. ; ad an. 981. — *Quantin*, cart. gén. de l'Yonne, I, 119 ; circa an. 888. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 461 ; ad an. 981.

70. — 889, 12 avril. — Argrim, évêque de Langres, restitue à l'abbaye de Bèze (Côte-d'Or) « Pontiliacum » et l'église de St-Hippolyte, qui lui avait été enlevée injustement par un certain Valtaire.

D'Achery, Spicil. I, 529 ; in chr. Besuense. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 343.

71. — 889, 14 décemb., Laon. — Le roi Eudes, sur la demande d'Argrim, évêque de Langres, renouvelle les confirmations données à cette église par ses prédécesseurs, savoir, l'empereur Louis-le-Débonnaire, son fils l'empereur Charles-le-Chauve et le neveu de celui-ci, l'empereur Charles-le-Gros, et les autres rois, qui ont fait restituer à cette église les possessions et droits qu'on lui avait enlevés. « Datum XVIIII Kal. januarii, indict. VII, anno Incarnationis dominicæ DCCCLXXXVIIII anno II regnante domno Odone, gloriosissimo rege. Actum Lucduno Clavato. »

Original. Arch. Haute-Marne, G. 2, n° 7. — *Fyot*, Hist. de S. Etienne de Dijon, pr. p. 14, ex chartular. capitul. eccles. Ling. Gall. christ. nova, IV, instr. col. 135, ex autogr. Rec. Hist. de Fr. IX, 449 ; ex Gall. christ. — *Quantin*, Cart. gén. de l'Yonne, I, 124, ad an. 889, 1er janv. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 344.

72. — 899, 11 mai. — Lettre du pape Jean IX à Charles-le-Simple, par laquelle il l'invite à faciliter le rétablissement d'Argrim sur le siège épiscopal de Langres. « Quia te, »

Labbe, Concil. IX, col. 495. — *Hardouin*, Concil. VI, part. I, col. 480. — Rec. des Hist. de Fr. IX, 208. — *Mansi*, XVIII, 202. — *Migne*, 131, p. 31. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 358. — *Jaffé*, edit. nova, n° 3521.

73. — 899, mai. — Lettre du pape Jean IX au clergé et au peuple de Langres, les informant qu'il rétablit Argrim sur le siège épiscopal. « Scriptum per manum, Samuel, notarii et scrinarii S. R. E. in mense maio, ind. II. » — « Tantam a domino. »

Labbe, Concil. IX, col. 491. — *Hardouin*, Concil. VI, part. I, col. 480. — Gall. Christ. nova, IV, col. 540. — Rec. des Hist. de Fr. IX, 208. — *Mansi*, XVIII, 202. — *Migne*, 131, p. 30. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 358. *Jaffé*, edit. nova, n° 3520.

74. — 900, 31 août, Latran. — Lettre du pape Benoît IV au clergé et au peuple de Langres, leur ordonnant de reconnaître Argrim pour leur évêque et de le recevoir avec tous les honneurs qu'il mérite. « Data II Kal. sept. per manum, Sergii, scrinarii S. R. E. ind. III. » — « Apostolica nos. »

Labbe, Concil. IX, col. 512. — *Hardouin*, Concil. VI part. I, col. 495. — Rec. des Hist. de Fr. IX, 212. — *Mansi*, XVIII, 236. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 360. — *Migne*, 131, p. 42. — *Jaffé*, edit. nova, n° 3528.

75. — 900, 31 août, Latran. — Lettre du pape Benoît IV aux évêques, rois, ducs, princes de l'église, etc. des Gaules, concernant Argrim, évêque de Langres, auquel il rend cet évêché, et confirme le pallium que le pape Formose lui avait accordé. « Scriptum per manum Sergii S. R. E. scrinarii, in mense augusto, ind. III. Dat. II Kal. sept. per manum Leonis Dei pietate primicerii S. Sedis apostolicæ. anno D. Benedicti papæ I, anno II post obitum Landeberti imperatoris augusti, ind. III. » — « Quanta pietatis. »

Labbe, Concil. IX, col. 511. — *Harduin*, Concil. VI, part. 1, col. 193. — Gall. christ. nova IV, col. 511 : fragm. — Rec. des Hist. de Fr. IX, 211. — *Mansi*, XVIII, 231. — *Migne*, 131, p. 39. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 360. — *Jaffé*, ed. nova, n° 3527.

76. — 903, sept. — Décision d'Argrim, évêque de Langres, sur des contestations, relatives à des dîmes, survenues entre les églises de St-Jean et de St-Etienne de Dijon et celle de « Alta villa. » « Data die III feriæ (Pérard : Dat. feria) sept. anno X regnante Karolo rege. »

Fyot, Hist. de S. Etienne de Dijon, Pr. p. 36 : ex chartul. S. Steph. — *Pérard*, Recueil, 54. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 364.

77. — 904, 6 juin. — Argrim, évêque de Langres, confirme à l'abbaye de St-Etienne de Dijon la dîme de l'église de St-Martin, près Dijon, autrefois accordée à cette église. « Data in mense junio, VIII idus ejusdem mensis, ind. VII, anno VI regnante Karolo rege. »

Pérard, Recueil, 53. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 365.

78. — 909, juillet. — Argrim, évêque de Langres, donne à l'église de S. Vincent de Dijon un domaine avec ses églises et dépendances, situé à Fontaine, mais en réservant l'usufruit, sa vie durant, pour Rathier, archidiacre de Langres, son neveu, restaurateur de l'église St-Vincent. « Dat. die quartæ feriæ, mense julio, anno XIII regnante domno Karolo Francorum rege. »

Fyot, Histoire de S. Etienne de Dijon, Pr. p. 52 : ex chartul. S. Steph. Divion. — *Pérard*, Recueil, 55 : ad an. 909. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 370.

79. — 912, oct. au synode de Dijon. — Décret de Garnier, évêque de Langres, qui restitue à divers curés des paroisses injustement enlevées par lui et son « compresbyter » Airard. « Anno Dominicæ Incarn. DCCCCXII, ind. XV, mense octobri. »

Pérard, Recueil, 59. — *Du Bouchet*, Hist. de la maison de Coligny, 24 : ex chartul. S. Steph. Div. — Fyot, Hist. de S. Etienne de Dijon, Pr. p. 37 : ex cod. chartul. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 374.

80. — 938, 24 avril. — Eyric, évêque de Langres, donne à Teuton, son fidèle chevalier, à sa femme Condrade, et à leur fils Rathier, à titre de bénéfice, pour en jouir pendant leurs vies, l'église de St-Michel, située près du castrum de Tonnerre. « Dat. VIII Kal. maii, anno secundo Ludovico rege regnante. »

Mabillon, Ann. Bened. IV, 686. — *Quantin*, cart. gén. de l'Yonne, I, 111.

81. — 948, 20 mai. — Achard, évêque de Langres, donne à Robert, chanoine de St-Mammès, une partie de l'église de Noiron (Côte-d'Or) qui dépend de l'abbaye de St-Etienne de Dijon. « Dat. XIII Kal. junii, regnante Lotario rege. »

Gall. christ. nova IV, col. 547 : fragm. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 414.

Nota. — Bréquigny rapporte une charte semblable, p. 425, sous la date de 955, 20 mai, d'après Pérard, p. 65, circa an. 955, et il dit que ce don a été fait aussi à Uneneus, neveu dudit Robert, pour sa vie. C'est la même charte que celle-ci.

82. — 959. — Le pape Jean XII écrit à Artaud, archevêque de Reims, à Amblard, archevêque de Lyon, à Rodmund, évêque d'Autun, à Achard, évêque de Langres, à Frotgaire, évêque de Châlon-sur-Saône, Natran, évêque de Nevers, Richard, évêque d'Auxerre, qu'il a excommunié Isnard et ses complices, qui ont envahi (l'abbaye de) St-Symphorien (d'Autun). « Auctoritate patris. »

Mansi, XVIII, 150, 151. — *Migne*, 133.

p. 1025. — *Jaffé*, ed. nova, n° 3685. (Voir les notes de ce dernier).

83. — 961, 1er octobre, à Condes. — Le roi Lothaire confirme le don de la « curtis » de Condes fait à l'abbaye de St-Remy de Reims, par le comte Hugues. « Actum IIII nonas (Marlot : Actum nonas) octobris, indict. IIII, regnante domino Lothario rege VII, in villa Condeda. »

Labbe, alliance chronol. II, 536, ex chartul. eccles. S. Remigii Remensis. — *Marlot*, Hist. eccles. Rem. I, 589. — Rec. Hist. de Fr. IX, 624; inter schedas Lancelotii exemplari scripto anno 1481. — *Marlot*, Hist. de la ville et cité de Reims, II, 836. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 433.

84. — 966, 8 avril. — Achard, évêque de Langres, sur la demande de ses fidèles Aganon, illustre chevalier, et Simon, archiprêtre, donne à Aldrade, abbé de Flavigny, et à Milon, son neveu, pour en jouir pendant leurs vies, l'église de St-Martin de Chichée, au comté de Tonnerre. « Dat. VI idus aprilis, regnante Lothario rege, anno XII. »

Souscriptions postérieures des évêques de Langres, Brunon, Lambert et Hugues.

Quantin, cart. gén. de l'Yonne, I, 143; d'ap. cartul. de Flavigny, Bib. Châtillon-sur-Seine.

85. — 967, 30 août, Dijon. — Le roi Lothaire, sur la demande d'Achard, évêque de Langres, confirme la donation que ses prédécesseurs avaient faite à cette église, du marché et de la monnaie de Langres. En outre, sur les instances de sa femme Emma et de Gibuin, évêque de Châlons-sur-Marne, il ajoute le don du comté de Langres et de certains droits de tonlieu. « Dat. III Kal. sept. anno Incarnationis D. N. J. Chr. DCCCCLXXVII *(sic)*, indict. X, anno quoque XIII regnante Lotthario rege. Actum Divionis castri. »

Original, Arch. Hte-Marne, G, 2, n° 9. — Musée des Archives départementales, p. 32. — Fac-simile ibid. pl. XII. — Analyse, *Sickel*, Diplome des 8, 9 und 10 jahrunderts, n° XXVI. — *A. Daguin*, Les évêques de Langres, p. 14.

86. — 968, 17 janvier, à Montier-en-Der. — Le comte Héribert restitue et confirme au monastère du Der les droits de marché et de péage à « Olunna » (Saint-Dizier). « Dat. XVI Kal. febr. anno XIIII regnante domno Lothario rege Francorum. Actum monasterio Dervo, publice. »

Camuzat, *Promptuar...* fol. 85, r°. — *H. d'Arbois de Jubainville*, Hist. des Comtes de Champ. I, 454, n° XXIII, ad an. 968. — *Lalore*, Princip. cart., IV, p. 135, n° 13, ad an. 968. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 444, ad an. 969.

87. — [Vers 968]. — Adson, comte de Rosnay (Aube), donne à Montier-en-Der son alleu du Perthois, sis à Troisfontaines, Flornoy, Villiers-[au-bois) et au Mesnil, territoire de « Malignicortis », sur la Blaise.

Lalore, Princip. cartul. IV, 137; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 31, v°. — *H. d'Arbois de Jubainville*, Cat. actes des Comtes de Brienne, n° 2.

88. — 971, 6 sept., Troyes. — Gualon, évêque de Troyes, donne à Montier-en-Der les deux églises de N.-D. de Sommevoire (Haute-Marne) et de Braux-St-Père (Aube), situées au comté de Brienne. « Actum Trecis civitate, publice, sub die VIII id. sept. anno XVII regnante domno nostro Lothario rege. »

Camuzat, Prompt. fol. 82 v°, ad an. 972. — *Lalore*, Princip. cart. IV, p. 138, n° 15, ad an. 971; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 28, r°. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 450, ad an. 972.

89. — 980, juillet. — Widric, évêque de Langres, d'accord avec Milon Ier, comte de Tonnerre, restaure le monastère de St-Michel. Le comte donne divers domaines, notamment à Jessaint, pagus de Brienne (Aube). « Data mense julio, ind. VIII, anno ab Incarn. DCCCCLXXX, anno XXVI regnante Lothario rege. »

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 137. — *Mabillon*, Ann. bened. IV, append. p. 686. — *Quantin*, cart. gén. de l'Yonne, I, 146. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 461. (Voir la note qui suit.)

On lit dans le cartulaire de

St-Michel de Tonnerre (t. VI. G.), à propos de cette charte : « Scribitur in gestis pontificum Lingonensis ecclesie quod idem Widricus vita moribusque floruit, ex quibus anima ejus fulget in celo, ut pie credendum est, et corpus ejus ibidem sepultum est, cum aliis episcopis, in eadem ecclesia; sed prefatus Milo, eximia devotione quam habuit erga beatum Michaelem, in monachum jam dicti monasterii receptus est a primo abbate loci. »

(*Quantin*, Cartul. gén. de l'Yonne, I, 147, note 1.)

90. — 980, Vouciennes. — Héribert, comte de Troyes, donne aux religieux du Der un domaine à Vouciennes (Marne), au pagus d'Omey. « Actum Velcianis villa, publice, regnante domno Lothario rege anno vicesimo septimo. »

Mabillon, Annal. bened. III, 721. — *H. d'Arbois de Jubainville*, Hist. des Comtes de Champ. I, 459. — *Lalore*, Princip. cart. IV, p. 139, n° 16; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 28, v°. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 162.

91. — 980, Laon. — Le roi Lothaire confirme la donation de biens situés à Vouciennes (Marne), faite aux moines du Der par Héribert, comte de Troyes. « Actum Lauduno Clavato, anno Dominicæ Incarn. DCCCLXXX, regnante domno Lothario, anno XXVII ».

Mabill. Ann. bened. III, 721, ex chartul. — *Camuzat*, Prompt. fol. 86, r°; fragm. — Rec. des Hist. de Fr. IX, 611, ex Mabill. — *Lalore*, Princip. cart. IV, p. 142, n° 17; fragm. d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 30, r°. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 162.

92. — 989. — Lettre de Gerbert à Brunon, évêque de Langres, pour l'inviter à l'assemblée (« colloquium »), qui devait se tenir à Senlis.

Duchesne, Hist. de Fr. II, 832. — Rec. des Hist. de France, X, 404. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 185.

93. — 991, 9 avril, Troyes. — Manassès, évêque de Troyes, donne au monastère du Der les églises de « Laderciacacortis » (Lassicourt, Aube), « Dodiniacacortis » (St-Christophe, Aube) et « Requiniacacortis » (St-Léger-sous-Brienne, Aube). « Actum Trecorum civitate, publice, sub die V idus aprilis (Camuzat et Bréquigny : die V aprilis), anno regnante domno nostro Hugone rege IIII. »

Camuzat, Prompt. fol. 83, r°. — *Lalore*, Princip. cartul. IV, p. 143, n° 18; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 32, v°. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 189.

94. — 992, 11 juin, Toul. — Gérard, évêque de Toul, donne à l'abbaye de St-Bénigne de Dijon les dîmes de « Bertiniacacurtis » (St-Blin) et l'autel, à charge d'un cens annuel. « Actum Tulli, in plenaria synodo, III id. junii, anno ab Incarn. Dominica DCCCCXCI. indict. V. »

Rec. *Pérard*, 166. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 191. Cette localité a été identifiée mal à propos avec Belmencourt, Aube, par *MM. d'Arbois de Jubainville*, Hist. des Comtes de Champ. VI, 115; *Boivin et Socard*, (Dict. top. de l'Aube).

95. — (Vers 992). — Notice de biens donnés à l'abbaye de St-Michel de Tonnerre, sur le Mont Voutois, du temps de Windric, évêque de Langres, de Milon, comte de Tonnerre, qui se coupa les cheveux et la barbe et se retira dans ce monastère sous Dodon, premier abbé. — Brunon, évêque de Langres, leur fit aussi une donation de terre au même lieu, pour construire un hôpital.

Quantin, cartul. gén. Yonne, I, 152, d'ap. cartul. St Michel de Tonnerre, XVIe S. G. fol. 4 v°, Bib. de Tonnerre.

96. — 993, 10 avril. — Le pape Jean XV déclare que les religieux de Montier-en-Der ont l'entière liberté pour l'élection de leur abbé, et confirme les possessions de cette abbaye. « Data per manum Gregorii episcopi et bibliothecarii S. R. E., in mense aprili, die decima, ind. VI. Scriptum per manus Berardi scriniario (*sic*) S. R. E. in mense et indictione superscripta. » — « Cum omnis justitia. »

Arch. Haute-Marne, 1er cartul. Montier-en-Der, folio 6 v°. — *Pardessus*, Dipl. II, 260, (attribué à Jean VI). — *Bouchereau*, les moines du Der, 320; fragm. — *Annales ordinis pontif.* XX, 138. — *Jaffé*, édit. 2, n° 2141 (attribué à Jean VI.)

97. — 1004, 13 nov. — Bru-

non, évêque de Langres, établit et confirme la possession de divers biens appartenant à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, qui lui avaient été injustement enlevés. « Datavi idus novembris, anno X regnante Roberto rege. »

Fyot, Histoire de S. Etienne de Dijon, Pr. p. 40 ; ex chartar. S. Steph. — *Pérard*, Recueil, 67, ad an. 1004. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 511.

98. — 1005, 11 juin. — Berthold, évêque de Toul, accorde à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon les églises d'Augeville et de « Bertiniace curtis » (St-Blin). « III idus junii, anno Dominice Incarn. MV, regnante Heinrico Romanorum Augusto. »

Mabill. Ann. bened. IV, 182 ; fragm. ex Perardo. — Rec. *Pérard*, 169 et 170, ex chartar. S. Benigni. — Rec. Hist. de Fr. X, 585 ; not. fragm. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 513.

99. — 1008. — Brunon, évêque de Langres, décide que pendant le temps des Rogations les habitants des paroisses situées autour de Bèze, dans un rayon de six lieues, devront se rendre au monastère et y faire des oblations. « Acta sunt hæc anno ab Incarnatione Domini MVIII, ind. VI, epacta XI, concurrente IV, regnante Roberto rege. »

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 138. — *D'Achery*, Spicil. I, 536, in chron. Besuense. — *Mabillon*, Acta SS. Bened. sæcul. VI, part. I, 306, ex Spicil. — *Du Chesne*, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 56 ; ex chron. Bes. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 519.

100. — [1008]. — Brunon, évêque de Langres, confirme une cession, à charge de cens, de biens ou droits à « Bruciaco », faite par Guillaume, abbé de Bèze, au monastère de St-Bénigne de Dijon.

D'Achery, Spicil. I, 534 ; in chron. Besuense. — *Du Chesne*, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 55 ; ex chron. Besuense. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 519.

101. — [1010], Flavigny. — Gautier, évêque d'Autun, accorde à l'abbaye de Flavigny des droits de sauvement à Jailly, Revisy et Grissey ; en présence de Brunon, évêque de Langres, Foulque, évêque de Soissons, et autres. « Actum Flaviniaco, anno XV regnante Roberto rege. »

Mabillon, Ann. Bened. IV, 702 ; cf. ibid. p. 212, ad an. 1010. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 521.

102. — 1012, 30 nov. — Deux lettres du pape Benoît VIII à Brunon, évêque de Langres, par lesquelles il confirme les possessions de l'abbaye de St-Bénigne de Dijon. Dans la première, il défend en outre à l'évêque d'interdire la célébration de l'office divin dans cette abbaye sans avoir des motifs réels. « Data pridie kalendas decembris, per manus Petri S. Apostolicæ Sedis bibliothecarii, indict. X. » — « Monasterii martyris. »

Pérard, Recueil, 172. — Gall. christ. nova, IV, col. 551 ; fragm. — *Migne*, 139, p. 1579. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 524. — *Jaffé*, ed. nova, n° 3991.

103. — 1012 ou 1021, 7 avril, Troyes. (Suivant les divers commencements du règne du roi Robert.) — Fromond, évêque de Troyes, donne au monastère du Der l'église de Saint-Remi (de Ceffonds) séparée de la chapelle située au pagus du Perthois, sur la rivière de la Voire, près du monastère. « Actum Trecorum civitate, publice, sub die septimo idus aprilis, regnante Roberto rege anno XXV. »

Camuzat et Bréquigny ont omis : « anno XXV ».

Camuzat, Prompt. fol. 83 v°. — *Lalore*, Princip. cart. IV, p. 144, n° 19, ad an. 1030 ; d'après l'orig. actuel, Montier-en-Der, fol. 47, r°. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 517, ad an. 1008.

104. — 1015, 25 janv., Dijon. — Le roi Robert, à la demande de Lambert, évêque de Langres, et d'Hugue, comte de Chalon, confirme les possessions de l'abbaye de St-Bénigne de Dijon, et lui fait remise des droits de sauvement et autres qui lui étaient dûs dans diverses localités, dont il donne l'énumération. « Dat. VIII Kal. feb. anno ab Inc. Dom. 1015, indict. XIII, epacta XVII, regnante Roberto XXVIII anno. Actum Divione. » (Hist. Vergy et Fyot : indict. XII, epacta VII).

M. E. Petit (Hist. des ducs de Bourg., I, pp. XV-XVIII) estime que cette date est celle des faits mais que la charte a été rédigée en 1031.

A. Du Chesne, Hist. des rois, ducs de Bourg. Pr. p. 33 : ex cartul. S. Benigni. — *Egot*, Hist. S. Etienne de Dijon, Pr. p. 17. — *A. Du Chesne*, Hist. de la maison de Vergy, Pr. p. 59. — Rec. Hist. Fr. X, p. 596 : ex cod. ms. — *E. Petit*, Hist. des ducs de Bourg., I, 346. — *Brequigny*, Tab. chr. I, 528.

105. — 1016, 1er sept. — Bulle du pape Benoît VIII adressée aux évêques de Bourgogne, d'Aquitaine et de Provence : savoir, les archevêques Burchard, de Lyon, Burchard, de Vienne, Wautier, de Besançon ; les évêques Wautier, d'Autun, Etienne, de Clermont-Ferrand, Frédelon, du Puy-en-Vélay, Geoffroi, de Chalon-sur-Saône, Lambert, de Langres, Gauzelin, de Macon, Vigon, de Valence, Harman, de Viviers ; Ponce, archevêque d'Arles ; les évêques Azibald, d'Uzès, Odulric, de Troyes, Gérald, de Gap, Pierre, de Vaison, Eldebert, d'Avignon, Etienne, de Carpentras, Almerad, de Riez, par laquelle il leur apprend qu'étant avec Robert, roi de France, il a eu connaissance des méfaits commis contre l'abbaye de Cluny. Il leur ordonne d'excommunier les usurpateurs s'ils n'ont rendu, avant la fête de Saint-Michel, les biens par eux enlevés. « Liquidum est. »

Duchesne, Hist. Fr. IV, 169. — Rec. Hist. Fr. X, 432. — *Coqu.* I, 322. — *Mansi*, XIX, 324. — *Migne*, I, 139, p. 1601. — *Jaffé*, edit. nova, n° 4013.

106. — 1017, 11 janv., Dijon. — (Au Synode ?) Lambert, évêque de Langres, déclare que le monastère de « Fructuaniense » fondé par les religieux de St-Bénigne de Dijon, sera exempt de sa juridiction. « Actum apud Divionem publice, III idus jan. anno ab Incarn. Domini MXVII, ind. XV, regnante Roberto Francorum rege. »

Guichenon, Bibl. Sebus. 390 : ex archivio regio Taurin. — *Mabillon*, Acta SS. Benedict. saeul. VI, part. I, p. 310 : ex biblioth. Sebus. — *Egot*, Hist. de S. Etienne de Dijon, Pr. p. 37 : ex archivio regio Taurin. — *Mansi*, I. c. 1004 : bean. — *Brequigny*, Tab. chr. I, 531.

107. — 1018, 28 mai, Châtillon-sur-Seine. — Lambert, évêque de Langres, sur la demande d'Ermengarde, comtesse de Vermandois, approuve la fondation de l'Abbaye de St-Valentin. « Actum publice Castellioni, anno Incarnati Verbi MXVIII, V Kal. junii, anno regni Roberti XXVIII, episcopatus domini Lamberti III, regnante D. N. I. Xpisto. »

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 339, ex autogr. — *Brequigny*, Tab. chr. I, 533.

108. — [1018]. — Lettre d'Hermann, évêque de Toul, à Olderic archidiacre, par laquelle il lui reproche de ne pas vouloir agréer le curé présenté par les religieux de « Bertiniace curtis » (St-Blin) pour l'église d'Augeville.

Rec. *Pérard*, 174. — Rec. des Hist. de Fr. X, 194, ex Perardo, ad an. 1018. — *Brequigny*, Tab. chr. I, 534.

109. — [1018]. — Lettre d'Hermann, évêque de Toul, à Vautier, doyen, par laquelle il lui ordonne d'attester le droit qu'avaient les religieux de « Bertiniace curtis » (St-Blin) sur l'église d'Augeville.

Rec. *Pérard*, 174, ex chartul. S. Benigni. — Rec. des Hist. de Fr. X, p. 194, ex Perardo, ad an. 1018. — *Brequigny*, Tab. chr. I, 534.

110. — [1018]. — Lettre d'Hermann, évêque de Toul, à B., abbé de St-Urbain, par laquelle il lui reproche d'avoir interdit à ses hommes de payer les dîmes aux religieux de « Bertiniace curtis » (St-Blin) auxquels Augeville avait été concédé.

Rec. *Pérard*, 174. — Rec. des Hist. de Fr. X, 195, ex Perardo, ad an. 1018. — *Brequigny*, Tab. chr. I, 534.

111. — [1018]. — Lettre d'Hermann, évêque de Toul, à Etienne de Neufchâteau (sire de Joinville), qu'il menace d'excommunication, pour avoir violé l'église d'Augeville et envahi les biens des religieux de « Bertiniace curtis » (St-Blin).

Pérard, Recueil. 175. — Rec. Hist. Fr. X. 195 ; ex Perardo, ad an. 1018. — *Bréquigny*, Tab. chr. I. 534.

112. — 1019, mai, Langres. — Lambert, évêque de Langres, approuve la fondation du prieuré de St-Sépulcre et N. D. de Fouvent-le-Haut (Haute-Saône). « Acta publice, Lingonas, anno ab Incarnatione Domini MXIX, indict. II, epacta XII, concurrente III, mense maio, regnante Roberto Francorum rege. »

Gall. christ. nova, IV, instr. col. 141. — *Fyot*, Hist. de S. Etienne de Dijon, pr. p. 58, ex Spicileg. — *Dachery*, Spicil. I, 550 ; in chron. Besuensi. — *Duchesne*, Hist. de la maison de Vergy. Pr. p. 62, in chron. Besuensi. — *Bréquigny*, Tab. chr. I. 535

113. — 1019 (v. st.), 23 janv., Langres. — Lambert, évêque de Langres, sur la demande d'Armon, qui détenait l'abbaye (depuis prieuré) de Sexfontaine, en accorde la jouissance à Cunégonde, femme dudit Armon, et à leurs deux fils Henri et Othon, pour leurs vies, à la condition qu'ils en amélioreront la situation et y maintiendront des religieux ; après quoi elle reviendra à l'évêque. Armon a donné à l'abbaye un franc aleu ? (alodium indominicatum) sis au comté de Bar-sur-Aube, à « Membodi spania. » « Actum publice, Lingonis, anno Incarnati Verbi MXIX, ind. II, Kal. feb. anno regni R. XXIX, regnante D. N. J. Ch. cum Patre et S. Spiritu. »

Gall. Christ. nova, IV, instr. col. 142. — *Bréquigny*, Tab. chr. I. 534.

114. — 1022, 8 janv., Langres. — Lambert, évêque de Langres, donne à l'abbaye de Bèze (Côte-d'Or) les revenus de l'église de « Helprici curtis. » « Actum Lingonis publice, VI idus jan. ind. V, anno, Incarn. Verbi MXXII, regnante Roberto. »

D'Achery, Spicil. I, 553 ; in chron. Besuensi. — *Du Chesne*, Hist. de la maison de Vergy. Pr. p. 63 ; ex chron. Besuense. — *Bréquigny*, Tab. chr. I. 544.

115. — 1026, Autun. — Helmoin, évêque d'Autun, réalisant les intentions de Gautier Ier, son prédécesseur, réunit le monastère de Couches à l'abbaye de Flavigny, en présence du roi Robert II, de son fils Henri, de Lambert, évêque de Langres, et d'autres évêques. « Anno notati regis Rotberti XXX, Guillelmo scribante vice Raginaldi cancellarii. »

A. *Du Chesne*, Hist. de la maison de Vergy. Pr. p. 60. — *Mabillon*, Ann. Bened. IV 710. Cf. ibid. p. 320, ad an. 1026. — *E. Petit* Hist. des ducs de Bourg. I. 351 ; ad an. 1019.

116. — [1026]. — Brunon, évêque de Toul, consacre le monastère de « Bertiniaca curtis » (St-Blin).

Pérard, Recueil. 175. — *Bréquigny*, Tab. chr. I. 551.

117. — [Vers 1027]. — Le comte [de Brienne] Engelbert II, rappelle que Engelbert Ier, son prédécesseur, a relevé l'abbaye de Montier-en-Der de ses ruines. Il abandonne à cette abbaye les redevances qu'il possédait sur le village de « Dudiniacicortis » (Saint-Christophe, Aube). Seing de la comtesse Adélaïde.

Lalore, Princip. cartul. IV. 150 ; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 40. v°. — *H. d'Arbois de Jubainville*, Cat. actes des Comtes de Brienne. n° 3.

118. — [1027, 15 mai] — Le roi Robert demande aux évêques réunis *pour le couronnement de son fils Henri*, et parmi lesquels figure Lambert, évêque [de Langres], d'excommunier Etienne de Joinville, qui s'était emparé de divers biens appartenant aux moines du Der, savoir, les églises de Ragecourt-sur-Blaise, Vaux-sur-Blaise, Fays, Trémilly, Ville-sur-Terre (Aube), St-Christophe (ibid.) et Lassicourt (ibid.).

Mabillon, Ann. bened. IV, 332, ad an. 1027. — Rec. des Hist. de Fr. X. 613, ex Mabill. — *Bouillevaux*, Moines du Der, 225 ; fragm. — *Lalore*, Princip. cartul. IV, 145 ; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 34, v°. — *Bréquigny*, Tab. chr. I. 557.

119. — 1027, 17 nov., à Montier-en-Der. — Hugues, chevalier, donne aux moines du Der partie d'une forêt. « Data sub die XV Kal. decembris, regnantibus piissimis Francorum regibus Roberto et filio ejus Henrico. Actum Dervo monasterio publice, anno ab Incar-

natione Domini millesimo vicesimo septimo, indictione X. »

Mabillon, Ann. bened. IV, 712, ex chartar. Derv. — *Lalore*, Princip. cart. IV, p. 148, n° 21 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, 1er cartul. de Montier-en-Der, fol. 41, v°. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 557.

120. — [1027.] — Dudon, abbé de Montier-en-Der, constate la cession par Engelbert II, de Brienne, à Etienne de Joinville, d'une partie de l'avouerie du territoire de Blaise.

Mabillon, Ann. Bened. IV, 712, ex chartar. Dervense, ad an. 1027. — *Didot*, Etude sur Jean, sire de Joinville, CXXII. — *Lalore*, Princip. cart. IV, 152, n° 23 ; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 35, v°. — *Simonnet*, Essai sur les sires de Joinville, 15. — *Bréquigny*, Tab. chr. I, 557. — *H. d'Arbois de Jubainville*, Cat. actes des Comtes de Brienne, n° 5.

121. — [1027-1030.] — Transaction entre Dudon, abbé de Montier-en-Der, et Etienne de Joinville, par laquelle ce dernier a renoncé à ses prétentions sur les villages de Ragecourt [sur-Blaise], Vaux et « de Milperarius. »

J. Simonnet, Essai sur les sires de Joinville, 17 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, 1er cartul. de Montier-en-Der, fol. 37, r°.

122. — [1027-20 juillet 1031], Montier-en-Der. — Dudon, abbé de Montier-en-Der, donne à cens à un homme honorable appelé Constantin, un moulin sur l'Aube. « Actum Dervo publice, regnante Roberto rege in Francorum regno. » (Le roi Robert est mort le 20 juillet 1031.)

Lalore, Princip. cartul. IV, 153 ; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 43, v°. — *H. d'Arbois de Jubainville*, Cat. actes des Comtes de Brienne, n° 4.

123. — 1032, Langres. — Hugues, évêque de Langres, établit des chanoines réguliers dans l'église de St-Etienne de Dijon. « Actum Lingonis publice, anno Incarn. Dominice MXXXII, ind. XV, anno I Heinrici Francorum regis est pontificatus Hugonis. »

Pérard, Recueil, etc., 181 ; ex autoz. S. Steph. Div. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 2.

124. — [1032-1033.] — Robert, duc de Bourgogne, restitue à l'abbaye de St-Bénigne de Dijon la terre de Veuvey-sur-Ouche, dont ses officiers s'étaient emparés. Souscription d'Hugues, évêque de Langres, et d'autres évêques.

A. Du Chesne, Rois, ducs de Bourg. Pr. p. 5 ; d'ap. cartul. S. Bénigne. — *E. Petit*, Hist. des ducs de Bourg. I, 359.

125. — 1032-1033, Autun. — Enzelin, évêque de Paris, seigneur de Vergy, donne le prieuré de St-Denis, qu'il avait fondé audit lieu de Vergy, aux chanoines de St-Nazaire d'Autun, en présence de Robert, duc de Bourgogne ; d'Hugues, évêque et comte [de Langres] et d'autres évêques et seigneurs. « Hoc publice Augustoduni est actum anno Incarnati ejusdem [D. N. I. Ch.] 1032 (Gall. Christ. 1033) ind. 15, regnante Henrico Francorum rege anno II. »

Dubois, Hist. eccles. Paris, I, 642. — *Saunier*, Autun chrétien, 31. — *A. Du Chesne*, Hist. de la maison de Vergy, Pr. I, 66. — Gall. Christ. nova IV, instr. col. 77 ; ex cartul. Eduensi. — *E. Petit*, Hist. des ducs de Bourg. I, 360 ; ad an. 1032-1033. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 4.

126. — 1033, 24 juin, Til-Châtel. — Hugues, évêque de Langres, donne à Garnier, prévôt de l'abbaye Saint-Etienne de Dijon, l'église de St-Florent et ses dépendances, pour y établir des clercs, et la soumet à cette abbaye. « Actum Tille-castro publice, anno Incarn. Dominico MXXXII, ind. I, epacta IV (Pérard : epacta VII), die nativitatis Si-Baptiste Johannis, feria V mense junio, regnante Henrico Francorum rege, anno VII regni ejus.

Fyot, Hist. de S. Etienne de Dijon, Pr. p. 11 ; ex chartar. I. S. Steph. — *Pérard*, Recueil, 69. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 4.

127. — 1035, Troyes. — Mainard, évêque de Troyes, fait savoir que sur la demande du comte Isambard il a donné aux chanoines de Rosnay (Aube) l'église située dans le château. « Actum est hoc Trecas publice, regnante Henrico Francorum anno quinto rege. »

Gallia Christ. nova XII instr. col. 251 ex archiv. Deiv. — *Lalore*. Princip. cartul. IV. 155 ; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 38, 1°. Ne figure pas au cartulaire.

128. — [1035.] — Manassès, « consulatus advocatus » de Rosnay (Aube), et son fils Isambard, avec l'assentiment de Mainard, évêque de Troyes, donne à l'abbaye de Montier-en-Der, l'église collégiale du château de Rosnay.

Lalore. Princip. cart. IV. 156 ; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 37, v°.

129. — [1035], 28 décembre, Troyes. — Mainard, évêque de Troyes, sur la demande de Gautier, comte de Brienne (Aube) et de sa mère Pétronille, accorde à l'abbaye de Montier-en-Der la liberté de l'église de « Requiniaca curtis » (St-Léger-sous-Brienne, Aube). « Actum Trecorum civitate publice, V Kalendas januarii, regnante Henrico Francorum rege. » (Lalore *male* : anno quinto.)

Lalore. Princip. cartul. IV. 157 ; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 88, 1°. — *H. d'Arbois de Jubainville*. Cat. actes des Comtes de Brienne, n° 6.

130. — 1035 au plus tard. — Dudon, abbé de Montier-en-Der, donne à titre de précaire, au comte Isambard, pour lui, sa femme et son fils Isambard, le village de Blignicourt (Aube), au comté de Brienne, sur la Voire, qu'il avait donné précédemment à cette abbaye pour l'âme de sa femme Helvide.

Lalore. Princip. cartul. IV. 154 ; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 38, 1°.

131. — 1036, 8 octobre, Toul. — Brunon, évêque de Toul, donne aux religieux de « Bertiniaca curtis » (Saint-Blin), prieuré dépendant de Saint-Bénigne de Dijon, qu'il avait consacré en l'honneur de saint Bénigne, deux autels qui appartiendront à ce prieuré tant qu'il existera. « Acta sunt hec Tulli, in plenaria synodo habita VIII idus octobris, luna XIII, epacta I, concurrente IV, bissexto anno in Incarn. Dominice MXXXVI, ind. V, anno regni Chuonradi XIII, imperii vero X. »

Pérard. Recueil 180 ; ex chartul. J. Benign. Div. — *Bréquigny*. Tab. chr. II, 12.

132. — [1039]. — Robert, duc de Bourgogne, en présence d'Hugues, évêque de Langres, et d'autres personnes, confirme à l'abbaye de Cluny la possession du village de Jully, près Chalon-sur-Saône.

Rec. Hist. Fr. XI, 612. — *Mille*. Abrégé de l'hist. de Bourg. III, 356. — *E. Petit*. Hist. des ducs de Bourg. I, 370.

133. — [1040], 22 sept., Dijon. — Robert, duc de Bourgogne, restitue à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, de Paris, des redevances qu'il avait injustement perçues dans la terre de Gilly. Charte passée en présence de plusieurs évêques, notamment Hugues, évêque de Langres. « Acta est hec cartula publica apud castrum Divionem, die festivitatis S. Mauricii sociorumque ejus, regnante et strenue in sceptris agente Henrico Francorum rege anno X, Hugone autem Lingonensium præsule episcopali cathedre presidente anno V. »

Du Chesne. Hist. des rois, ducs de Bourg. Pr. p. 7 ; ex cartul. S. German. ad an. 1045. — Hist. généal. de la maison de Montmorency. Pr. p. 18 ; ex coll. cartul. ad an. 1042. — Gall. christ. nova, IV, instr. col. 143 ; d'ap. preuves de l'ouvrage précédent, ad an. 1040. — *Bulliard*. Hist. de l'abb. de S. Germain-des-Prés. Pr. p. 25 ; ex cartul. ad an. 1040. — Rec. Hist. Fr. XI, 608 ; ex hist. S. Germ. a Pratis, ad an. 1040. — *E. Petit*. Hist. des ducs de Bourg. I, 370 ; ad an. 1040. — *Bréquigny*. Tab. chr. II, 22.

134. — 1043, 1er mars, Dijon, à l'abbaye de Saint-Bénigne. — Hugues, duc de Bourgogne, renonce en faveur de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, au droit de gîte qu'il avait à Aguilly, Crosmois et Sully, lieux situés dans la paroisse de Saint-Apollinaire. Parmi ceux qui ont souscrit : Hugues, évêque de Langres. « Actum publice apud castrum Divionense, monasterio S. Benigni, ante cornu abbatis ipsius, coram multis testibus, anno ab Incarn. Domini MXLIII, ind. XI, epacta VII, secunda ebdomada Quadragesime, feria III, prima die mensis Martii, regnante Henrico

Francorum rege, predicti ducis fratre, anno XIII ipsius regis monarchie. »

D. Plancher. Hist. Bourg. I. Pr. p. 27, ex archiv. S. Benig. — *Perard*. Recueil, 188. — Rec. Hist. de Fr. XI, 610; ex D. Plancher. — *E. Petit*. Hist. des ducs de Bourg. I, 373. — *Brequigny*. Tab. chr. II, 28.

135. — [Vers 1048], 12 juin. — Milon, abbé de Montier-en-Der, continue à Boson le Jeune, la précaire qu'avait son père, à Courcelles (Aube). « Facta et tradita est hec cartula presente comite Waltero (de Brienne) et matre ejus Petronilla, II id. junii. »

Lalore. Princip. cartul. IV, 159, d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 51, v°. — H. d'Arbois de Jubainville. Cat. actes Comtes de Brienne, n° 7.

136. — [1048 ou 1049?] — Procès-verbal de l'élection de Hunald, en qualité d'abbé de Saint-Michel de Tonnerre. Elle est précédée d'une adresse des moines à Hardouin, évêque de Langres; ils lui demandent son approbation, et déclarent vouloir pour abbé l'un des leurs et non un étranger, ni un dissipateur de leurs biens, qui méprise les ouvriers de la vigne du Christ.

Gallia Christ. nova, IV, instr. col. 144. — *Quantin*. Cart. gén. Yonne, I, 182, ad an. 1048, sive 1049.

137. — [Vers 1049]. — Milon, abbé de Montier-en-Der, fait savoir qu'un jeune homme appelé Kalon, demandant à prendre l'habit religieux audit monastère, lui a donné, avec l'assentiment de son père, l'héritage qui lui venait de sa mère.

Mabillon. Ann. Bened. IV, append. 737; ex chartar. Derv. circa an. 1049. — *Lalore*. Princip. cartul. IV, p. 159, n° 30; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 19, v°. — *Brequigny*. Tab. chr. II, 45.

138. — [1049], Toul. — Bulle du pape Léon IX, adressée à Milon, abbé de Montier-en-Der, par laquelle il lui accorde l'immunité de l'église de Ville-sur-Blaise, où ledit abbé se proposait d'établir des religieux. « Ego Dei clementia »

Arch. Haute-Marne. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 17, v°. — *Mabillon*. Ann. Bened. IV, append. 737, ex chartar. Derv. ad an. 1049. — *Migne*, 143, p. 617. — *Brequigny*. Tab. chr. II, 45. — *Jaffé*, éd. nova, n° 4173.

139. — [1049-1061]. — Brunon, abbé de Saint-Berchaire (Montier-en-Der), accorde à Geoffroi de Neufchâteau, sire de Joinville, pour lui et ses enfants ou petits-enfants, les églises de Trémilly, Dommartin [le Saint-Père], Ragecourt-sur-Blaise, Fays et « Gurgione ».

J. Simonnet. Essai sur les Sires de Joinville, 22; d'ap. 1er cartul. de Montier-en-Der, fol. 57, r°.

140. — [1049-1080]. — Geoffroi, chevalier, [sire de Joinville], avec le concours de Roger, évêque de Châlons [-sur-Marne], consent la concession de l'église de Vassy, au profit de Brunon, abbé de Montier-en-Der.

J. Simonnet. Essai sur les Sires de Joinville, 22; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 73, r°.

141. — 1050, 6 janvier, Montier-en-Der. — Brunon, abbé de Montier-en-Der, accorde aux religieux de Saint-Germain d'Auxerre, moyennant un cens annuel, « cellam apud Discias », que les abbés dudit Saint-Germain avaient tenue jusque-là sans juste cause. « Actum publice monasterio Putriolus, seu Dervo, regnante in regno Francorum Henrico rege, post obitum patris, anno vicesimo. Data VIII idus jan. anno ab Incarn. Domini millesimo quinquagesimo. »

Mabillon. Ann. Bened. IV, 741, n° LXVI; ex chartar. Derv. — *Brequigny*. Tab. chr. II, 46.

142. — [1050], 30 avril, Troyes. — Fromond, évêque de Troyes, sur la demande de Brunon, abbé de Montier-en-Der, accorde l'entière immunité de l'église de Puellemontier. « Actum Trecorum civitate publice, pridie Kal. maii, regnante Hanrico Francorum rege. »

Camuzat. Prompt. 84, v°; circa an. 1050. — *Bouillevaux*. Moines du Der, 327, pièce K; extrait. — *Lalore*. Princip. cart. IV, 162, n° 34; édit. partielle, d'ap. 1er cartul. Mon-

tier-en-Der, fol. 54, r°. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 46.

143. — 1050, 1er mai, en la chapelle de Latran. — Bulle du pape Léon IX, adressée à Guillaume, comte de Nevers, par laquelle il lui enjoint, sous peine d'excommunication, de restituer ce qu'il a enlevé à l'abbaye de Montier-en-Der. « Mandamus et precipimus. »

Arch. Haute-Marne, 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 63, r°.

Gall. Christ. nova, IX, col. 917. — *Mabillon*, Ann. Bened. IV, 517. — *Pflugk-Harttung*, Acta, I, 15. — *Migne*, t. 143, p. 644. — *Jaffé*, edit. nova, n° 4216.

144. — [1050, 1er mai]. — Le pape Léon IX invite son fidèle Geoffroi à donner satisfaction à l'abbaye de Montier-en-Der. « Mandamus atque precipimus. »

Arch. Haute-Marne, 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 53, r°. — Ann. jur. pont. X, 328. — *Pflugk-Harttung*, Acta, I, 16. — *Jaffé*, edit. nova, n° 4217.

145. — [1050, 1er mai]. — Le pape Léon IX ordonne à Hugues, évêque de Nevers, de faire restituer à l'abbaye de Montier-en-Der, ce qui lui a été enlevé par Guillaume, comte (de Nevers) et [Eude], abbé de Saint-Germain [d'Auxerre]. « Mandamus et precipimus. »

Arch. Haute-Marne, 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 63, r°. — Ann. jur. pont. X, 329. — *Pflugk-Harttung*, Acta, I, 16. — *Jaffé*, edit. nova, n° 4218.

146. — 1050, 3 mai. — Le pape Léon IX prend l'abbaye de Montier-en-Der sous sa protection, confirme ses possessions et reconnaît aux religieux le droit d'élire librement leur abbé. « Cum omnis justitia. »

Arch. Haute-Marne, 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 61, v°.

Ann. jur. pont. X, 329. — *Pflugk-Harttung*, Acta, I, 117. — *Jaffé*, edit. nova, n° 4222.

147. — 1050, mercredi 6 juin, Saint-Léger-sous-Brienne. — Gautier Ier, comte de Brienne (Aube), de concert avec Pétronille, sa mère, abandonne au prieuré de « Requiniaca curtis » (Saint-Léger-sous-Brienne), tous les droits qu'il avait sur ce prieuré (dépendant de Montier-en-Der). « Actum est hoc publice Requiniaca curtis, et positum super altare sancti Leodegarii per manum Walteri comitis III feria Pentecosten, VIII idus, junii, eodem anno quo papa Leo ecclesiam Sancti Remigii Remis Domino dedicavit, necnon Henrico rege in regno Francorum regnante. »

Lalore, Princip. cartul. IV, 163 ; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 48, v°. — *H. d'Arbois de Jubainville*, Cat. actes des Comtes de Brienne, n° 10.

148. — [1050]. — Mainsende, « femina non ignobilis », donne aux religieux de Montier-en-Der ce qui lui appartenait au même lieu.

Mabillon, Ann. Bened. IV, 741 ; ex chartul. Derv. ad an. 1050. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 50.

149. — [1050-1081]. — Roger, avoué du château de Vignory, donne aux religieux de Saint-Bénigne de Dijon, pour leur prieuré de Vignory, la chapelle de son château, dédiée à la Sainte Vierge, moitié de la grange d'Ambonville, le quart de son aleu de Champcourt, deux vignes, dont une près de l'église de Saint-Hilaire (entre Soncourt et Vouécourt, trois moulins, etc.

J. d'Arbaumont, Cart. du prieuré de S. Etienne de Vignory, 34 ; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

150. — [1050-1082]. — Gui, clerc de Brienne [-le-Château, Aube], fait donation à l'abbaye de Montier-en-Der, de trois domaines, à Lévigny (Aube).

Lalore, Princip. cartul. IV, 166 ; édit. partielle, d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 80, v°. — *H. d'Arbois de Jubainville*, Cat. actes des Comtes de Brienne, n° 15.

151. — 1051, 25 mars, Rome. — Le pape Léon IX, s'adressant à Udon, évêque de Toul, confirme à son église les abbayes de Saint-Evre, Saint-Mansuy, Moyenmoutier, Montier-en-Der, Bouxières, Bleurville, Saint-Gengoul et Varennes. « Si utilitatibus Sanctæ Ecclesiæ. » (Jaffé : « Notæ temporis sunt corruptæ. »)

Défense de l'Eglise de Toul, Pr. p. 12. — *Benoit Picard*, Hist. de l'Eglise de Toul, CXXVI. — *D. Calmet*, Hist. de Lorraine, II, Pr. col. CCC. — *Jaffé*, n° 4255.

152. — 1051, 4 oct. — Bulle du pape Léon IX, qui, à la demande d'Olgerius, abbé de Bèze (Côte-d'Or), confirme les privilèges de cette abbaye et déclare qu'elle est soumise au seul évêque de Langres. « Convenit apostolico moderamini. »

Dachery, Spicil. I, p. 572 ; in chron. Bes. — *Dachery*, Spicil. II, 425. — Analecta Divionensia, 338. — *Migne*, 143, p. 788. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 55, ex Dacher. ad an. 1052 (pontif. an. III). — *Jaffé*, ed. 2, n° 4261, ad an. 1051 (pontif. an. II.) ; spuria.

153. — [1055-1057]. — Lettre du pape Victor II à Thibaud comte de Champagne, par laquelle il lui recommande Brunon, abbé de Montier-en-Der. « Confidentes quod. »

Arch. Haute-Marne, 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 67, v°. — *Mabillon*, Ann. Bened. IV, 557; ex chartar. Derv. circa an. 1050. — *Migne*, 143, p. 818. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 64, ad an. 1050. — *Jaffé*, ed. 2, n° 4353.

154. — [1055-1057]. — Le pape Victor II confirme les possessions de l'abbaye de Montier-en-Der, et l'entière liberté des religieux pour l'élection de l'abbé. « Credita nobis sollicitudine. »

Arch. Haute-Marne, 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 67, v°.
Ann. jur. pontif. X, 385. — *Pflugk-Harttung*, Acta, I, 23. — *Jaffé*, edit. nova, n° 4354.

155. — 1057, Langres. — Ardouin, évêque de Langres, confirme une convention intervenue entre Adalbéron, abbé de St-Bénigne de Dijon, et Gui, comte de « Castro-Salicum », par laquelle ce comte déclare n'avoir droit à Diénay (Côte-d'Or) qu'à six sous par an pour la garde de son château. « Actum Lingon, publice, anno Incarn. Dominice MLVII, ind. X, epacta XII, regnante Henrico Francorum rege. »

Gall. Christ. nova, IV, instr. col. 144. — *D. Plancher*, Hist. de Bourg. I, Pr. p. 28 : ex archiv. mon. S. Benigni Divion. — *Bréquigny*, Tab. chr. II. 66.

156. — [Vers 1057]. — Thibaud, comte [de Rosnay ?], déclare avoir pris sous sa protection l'abbaye de Montier-en-Der. Il promet également de leur garantir la possession de deux moulins qu'ils veulent construire sur la Voire, près de Rosnay.

Labore, Princip. cartul. IV, 166-167 ; edit. partielle, d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 79, v°.

157. — 1059, Langres. — Convention par laquelle, sur la demande d'Ardouin, évêque de Langres, les chanoines de cette ville accordent aux religieux de Bèze, autant de distributions qu'il en sera fait à deux chanoines. « Actum Lingonis, anno Incarn. Domini MLVIIII, ind. XII, epacta IV. »

Dachery, Spicil. I, 585; in chron. Besuensi. — *Bréquigny*. Tab. chr. II, 70.

158. — 1059, Langres. — Ardouin, évêque de Langres, accorde à l'abbaye de St-Etienne de Dijon, l'église de St-Genis de « Darilla villa ». « Actum hoc Lingonis MLIX anno Dominice Incarn. ind. XII (*male* Perard : in die XII), regnante Henrico rege Francorum anno XXXIV. »

Pérard, Recueil. 73. — *Fyot*, Hist. de S. Etienne de Dijon, Pr. p. 42 ; ex chartul. S. Steph. Div. — *Bréquigny*. Tab. chr II. 71.

159. — [1059]. — Brunon, abbé de Montier-en-Der, déclare que sur sa demande, Gui de Vignory, et son frère Girard, lesquels avaient l'avouerie de Guindrecourt [-sur-Blaise], ont pris sous leur protection l'église dudit lieu, construite par les religieux de Montier-en-Der, et que ceux-ci avaient fait dédier par Hardouin, évêque de Langres.

J. d'Arbaumont, Cartul. de Vignory, 171; d'ap. Arch. Haute-Marne, 1er cartul. de Montier-en-Der, fol. 81, v°.

160. — [Après 1059]. — Gui de Vignory, le Vieux, accorde aux religieux de Montier-en-Der, la remise des corvées et autres coutumes qu'ils lui devaient à Guindrecourt [-sur-Blaise].

J. d'Arbaumont, Cartul de Vignory, 172 ; d'ap. Arch. Haute-Marne, 1er cartul. de Montier-en-Der, fol. 82, r°.

161. — [Vers 1060]. — Técelin, vicomte de Rosnay (Aube), donne à l'abbaye de Montier-en-Der un domaine lui appartenant, à cause de sa femme. Ils élisent tous deux leur sépulture à l'abbaye.

Lalore. Princip. cartul. IV, 168 ; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der fol. 36, v°.

162. — Vers 1060, Montier-en-Der. — Brunon, abbé de Montier-en-Der, rapporte que Hugues Bardoul, a fait amende pour ses méfaits et lui a demandé de bâtir une église à Beaufort (auj. Montmorency, Aube). A cet effet, il a fait diverses donations. « Actum Dervo monasterio publice, Henrico rege in regno Francorum regnante. »

A. Du Chesne, Hist. de la Maison de Broyes et de Chateauvillain. Pr. 7-8. — *Lalore*, Princip. cartul. IV, 169 ; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 56, v°.

163. — [1061-1073]. — Le pape Alexandre II ordonne la restitution des églises de Saint-Christophe, Lassicourt et Précy (St-Martin) (Aube), qui avaient été enlevées à l'abbaye de Montier-en-Der. « Notum facimus. »

Lalore, Princip. cartul. IV, 172 ; édit. partielle, d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 68, v°. — *Jaffé*, édit. nova, n° 4719.

164 — [1061-1073]. — Le pape Alexandre II confirme les possessions et privilèges de l'abbaye de Montier-en-Der. « Credita nobis sollicitudine. »

Arch. Haute-Marne, orig. ; bulle détachée. — Bad., 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 69, r°. — Ann. Juris. pont. X, 1069. — *Jaffé*, édit. nova, n° 4718.

165. — 1065]. — Le pape Alexandre II recommande instamment l'abbaye de Montier-en-Der à Richer, archevêque de Sens, à Hugues, évêque de Troyes, et à Roger, évêque de Châlons-sur-Marne. « Quoniam quidem omnium. »

Mabillon, Ann. Bened. IV, 665. — Rec. Hist. Fr. XIV, 542. — *Migne*, 145, p. 1310. — *Lalore*, Princip. cartul. IV, 172, n° 47 ; édit. partielle, d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 70, v°. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 99. — *Jaffé*, édit. nova, n° 4570.

166. — 1066, Bèze. — Notice expliquant comment Robert duc de Bourgogne a fait amende honorable entre les mains de Raynaud, surnommé Hugues, évêque de Langres, pour avoir enfreint les limites du cloître de St-Bénigne de Dijon. « Actum Besuæ, feria VI, ebdomada II Quadragesime (Pérard. II Kl. *lege* II XL), anno ab Incarn. Domini MLXVI (Pérard addit : indict. IV), epacta XXI (Pérard : XXII), regnante Philippo rege Francorum, anno VII regni ejus. »

D. Plancher, Hist. de Bourg. Pr. p. 20 ; ex archiv. S. Benigni Div. — *Pérard*, Recueil, 191. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 100.

167. — 1068. — Rainard, évêque de Langres, rapporte qu'il a donné à l'abbaye de St-Michel de Tonnerre une église située dans le château de Bar-sur-Seine, fondée par ses ancêtres et ruinée par les guerres. Il l'a restaurée et y a établi des moines de cette abbaye ; il leur a donné divers biens et notamment deux champs, l'un devant la porte par où l'on va à Langres, et l'autre devant la porte qui regarde Troyes, l'aleu de « Bicei, » un manse à Balnot où il a érigé peu après une église ; deux moulins, non loin du monastère, et la chapelle du château, pour en jouir à partir du décès de sa mère.

Gallia Christ. nova, IV, instr. col. 146 ; ex prim. cartul. Tornod. — *Quantin*, Chartes de l'Yonne, I, 190. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 111.

168. — 1068, Langres. — Rainard, évêque de Langres, donne aux religieux de St-Michel de Tonnerre l'église de Ste-Colombe et ses dépendances, au comté de Tonnerre (entre St-Vinnemer et Tanlay ; détruite). « Acta sunt hec Lingonis, anno ab Incarn. Domini MLXVIII, regnante Philippo rege anno VIII, ind. VI. »

Gall. Christ. nova, IV, instr. col. 146 ; ex prim. chartul. Tornod. — *Quantin*, cartul. gén. Yonne, I, 189. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 111.

169. — [1070-1073]. — Le pape Alexandre II défend à Pibon, évêque de Toul, d'attenter aux droits de l'église de Ville-en-Blaisois. « Pervenit ad aures. »

Arch. Haute-Marne. 1 : cartul. Montier-en-Der, fol. 68, v°. — Anal. Jur. pont. X, 408. — *Pflugk-Harttung*, Acta, I, 45. — *Jaffé*, edit. nova, n° 4769.

170 — 1072 (du 23 mai au 24 septembre), Langres. — Rainard, évêque de Langres, donne à Montier-en-Der la moitié d'un domaine à Epothémont (Aube). « Acta sunt hec Lingonis, anno ab Incarn. Domini M°LXXII° ind. X, regnante Philippo rege Francorum anno XIIII (Lalore : anno XII). »

Gall. Christ. edit. I, II, 658, v°. — Gall. Christ. nova, IV, instr. col. 147 : ex chartul. Derv. — *Lalore*, Princip. cartul. IV, p. 173, n° 48 ; ex cod. chartul. ad an. 1072. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 129, ad an. 1072.

Nota. — L'année 1072 a l'indiction X, mais ne coïncide pas avec l'an XIIII du règne. Nous avons compté du 23 mai 1059, date du sacre, tandis qu'il succéda à son père seulement le 4 ou le 29 août 1060.

171. — [1072-1081]. — Hugues, ancien chanoine de Châlons-sur-Marne, évêque de Troyes, à la demande de Brunon, abbé de Montier-en-Der, confirme les chartes de ses prédécesseurs, données à cette abbaye.

Lalore, Princip. cartul. IV, 175 : d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 55, v°.

172. — [1072-1082]. — Brunon, abbé de Montier-en-Der, rapporte comment le four d'Hauteville (Marne), est devenu propriété de cette abbaye.

Lalore, Princip. cartul. IV, 176 ; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 91, r°.

173. — 1074, Troyes, du 20 avril (Pâques) au 1er sept. (fin de la 7e année de Philippe Ier). — Hugues, évêque de Troyes, donne à Brunon, abbé de Montier-en-Der, l'autel de Margerie (Marne), au comté de Rosnay (Aube). « Actum Trecis civitate, in capitulo Beati Petri, anno Dominice Incarnationis 1074, regnante Philippo, Francorum rege, septimo anno regni sui. »

Lalore, Princip. cartul. IV, 177 ; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 54, v°.

174. — [1075]. — Raynard, évêque de Langres, donne aux chanoines de Saint-Etienne de Dijon, pour leur manse commune, les revenus de la trésorerie, que leur abbé avait possédée jusque-là. « Acta sunt hec Gregorio papa existente, Philippo regnante, Stephano cancellario dictante. »

Pérard, Recueil, 74. — *Egot*, Hist. de S. Etienne de Dijon, Pr. p. 12 ; ex cartario S. Steph. Div. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 150 ; ad an. 1075 et p. 162, ad an. 1077.

175. — 1077-1081]. — Brunon, abbé de Montier-en-Der, rapporte que Thibaud, comte [de Champagne], a confirmé une donation faite à cette abbaye, par Raoul, comte de Bar-sur-Aube.

H. d'Arbois de Jubainville, Hist. de Bar-sur-Aube, 137. — *Lalore*, Princip. cartul. IV, 178 ; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 78 v°.

176. — 1078, 25 nov., Rome. — Le pape Grégoire VII ordonne à H., évêque de Langres, qui avait excommunié le comte Robert de Flandre, de concert avec le légat Hubert, sans en avoir reçu mission ni du pape, ni de l'évêque de Die, son vicaire, de rendre compte de sa conduite à ce dernier. « Il l'invite à ne pas molester, et à ne pas permettre que l'on moleste les voyageurs qui vont aux tombeaux des Apôtres et qui en reviennent. « Pervenit ad aures. »

Neues Archiv. VII, 161. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 167. — *Jaffé*, edit. nova, n° 5085.

177. — 1079, au synode de Langres. — Hugues, évêque et seigneur de Langres, donne à l'église d'Auxerre, sous certaines conditions, et notamment celle de célébrer chaque année, en l'église Saint-Etienne, la fête de Saint-Mammès, toutes les dîmes et tous les revenus propres de l'église Saint-Symphorien de « Marol ». « Actum Lingonis, publice, in synodo, anno Incarn. Dominice MLXXIX, ind. II. »

Le Beuf, Hist. d'Auxerre, II, Pr. p. 262 ; ex veter apogr. — Ibidem, edit 2, IV, p. 28, n° 16. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 175.

178. — 1080, Langres, au Concile. — Raynard, évêque de Langres, déclare l'église de Saint-Remy exempte de toutes redevances dites coutumes. « Actum Lingonis, in

plenaria synodo, anno ab Incarn. Domini MLXXX, ind. III. »

Vient ensuite, sans indication aucune, une autre charte du même évêque, par laquelle il accorde à cette église le droit qu'elle prétendait avoir sur un homme et sa descendance.

Duchery, Spicil. I, 600; in chron. Besuensi. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 183.

179. — 1081, 19 septembre. — Gui II de Vignory rapporte que Roger (son père), avoué du château de Vignory, a donné aux religieux de Saint-Bénigne de Dijon, au temps de l'évêque de Langres, Hardouin, une cella située dans les dépendances du château, la chapelle dudit château, etc.

Pérard, Recueil, 194 et 195. — *J. d'Arbaumont*, Cartul. du prieuré de Vignory, p. 151. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 191.

180. — [1081-1112]. — Eudes et Albert placent sous la juridiction de Saint-Bénigne de Dijon, la chapelle des Hermites et ses dépendances, fondée par eux, près de Vignory (entre Vignory et Mirbel), dans la forêt de « Cymercurt ».

J. d'Arbaumont, Cartul. du prieuré de S. Etienne de Vignory, 38; d'ap. orig. Arch. Haute-Marne.

181. — [1081-1121]. — Philippe, évêque de Troyes, à la demande des chanoines de Rosnay (Aube), confirme les chartes qui leur ont été données par ses prédécesseurs. Il ordonne que la Maison-Dieu de Rosnay, continue à dépendre du chapitre, etc.

Lalore, Princip. cartul. IV, 179; d'ap. copie, Arch. Aube, G. 805.

182. — [1081-1082.] (Voir la charte ci-après.) — Thibaud Ier, comte de Champagne, règle les droits de Gautier Ier, comte de Brienne, sur l'abbaye de Montier-en-Der.

Lalore, Princip. cart. IV, 180; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 72, r°. — *H. d'Arbois de Jubainville*, Cat. actes des Ctes de Brienne, n° 13.

183. — [1082], *au Concile de Meaux*. — Hugues, de Die, légat du Saint-Siège, sur la demande de Thibaud, comte de Champagne, excommunie Gautier Ier, comte de Brienne, qui, après avoir juré d'observer le règlement contenu dans la charte précédente, refuse de l'exécuter.

Parmi les témoins : Hugues, évêque de Langres.

Mabillon, Ann. Bened. V, 641; ex chartar. Derv. ad an. 1082. — Rec. Hist. de Fr. XIV, 787-788. — *H. d'Arbois de Jubainville*, Hist. des Ctes de Champ. I, 496, n° LVIII. — *Lalore*, Princip. cart. IV, p. 182, n° 55; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 60, r°. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 198. — *H. d'Arbois de Jubainville*, Cat. actes des Comtes de Brienne, n° 14.

184. — [1082]. — Guarin, comte de Rosnay (Aube), donne divers alleux à l'abbaye de Montier-en-Der; celle-ci consent à abandonner aux religieux de Cluny, le quart de l'église de Margerie (Marne), qu'elle possédait.

Mabillon, Ann. Bened. V, 642; ex chartar. Derv. — *Baluze*, Miscell. VI, 418; ex eod. cartul. ad an. 1082. — *Lalore*, Princip. cart. IV, p. 185; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 58, v°. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 198.

185. — 1083, Langres. — Rainard, évêque de Langres, donne l'église de Louesme à l'abbaye de Molême.

E. Petit, Hist. des ducs de Bourg. I, 400; d'ap. Arch. Côte-d'Or, 1er cartul. Molême, t. I, p. 3.

186. — 1084. — Rainard, évêque de Langres, rapporte la fondation du prieuré de Varennes, par Renier, sire de Choiseul.

Briffaut, Histoire de Vieq (La Haute-Marne, revue champenoise, 207); d'ap. Arch. Côte-d'Or, fonds Molême, 40e liasse. — [Pistollet de St-Ferjeux], Recherches sur l'arrondissement de Langres, 478; traduction. — *E. Petit*, Hist. des ducs de Bourg. I, 402; d'ap. Arch. Côte-d'Or, original, fonds Molême, carton 248.

187. — [1085, 25 mai, au plus tard]. — Robert, évêque de Langres, sur la demande des religieux de Cluny, leur donne l'église d'Arc, sous certaines conditions. « Facta sunt hec Gregorio papa existente, Philippo regnante, Roberto Lingonensi episcopante, Stephano cancellario dictante. »

E. Petit, Hist. des ducs de Bourg. I, 447; d'ap. Bib. nat. copie Detanes, fonds Moreau,

t. 30, fol. 255 et t. 33, fol. 78, et cartul. Cluny, latin 5459.

188. — [1085-1110]. — Robert, évêque de Langres, donne à l'abbaye de Molême, l'église de Montier-en-l'Ile (Aube).

H. d'Arbois de Jubainville, les Archives du dépt de l'Aube et le tableau numérique par fonds, etc. (Bib. Ecole des Chartes, 5e série, IV, 457); d'ap. Arch. Aube, vidimus du 25 nov. 1686; ad an. 1085-1110. — *E. Socard*, Chartes inédites de Molême, 69; d'ap. 1er cartul. Molême, 38, v°; ad an. 1086.

189. — [1085-1110]. — Robert, évêque de Langres, donne à Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, les églises de Saint-Jean et Saint-Eusèbe, de [Saint-Jean de Losne.

E. Petit, Hist. des ducs de Bourg. I, 430; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or, fonds St-Bénigne, carton 21.

190. — [1087], 14 juillet, Latran. — Le pape Victor III exempte de toute dépendance séculière l'abbaye de Montier-en-Der et ses possessions. « Cum per prophetam. » — « Data Lateranis, II idus julii, indictione X. »

Arch. Haute-Marne, 1er cartul. de Montier-en-Der, fol. 66, v°. — Anal. jur. pontif. X, 421, qui dit; 11 id. jul. — *Pflugk-Harttung*, Acta, I, 26; ou cette bulle est attribuée à Victor II. — *Jaffé*, edit. nova, n° 5341.

191. — [Vers 1088]. — Dudon, abbé de Montier-en-Der, fait savoir que Geoffroi le jeune, sire de Joinville, a promis réparation aux religieux dudit Montier-en-Der, concernant les coutumes du pays de Blaise et a fait un accord avec eux.

Mabillon, Ann. Bened. V, 642; ex chartar. Derv. — Gall. Christ. nova, IX, 918; ex Mabill. fragm. ad an. 1088. — *Simonnet*, Sires de Joinville, p. 33. — *Lalore*, Princip. cart. IV, p. 188, n° 58; extrait, ad an. 1089. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 227, ad an. 1088.

192. — [1088-1099]. — Robert, évêque de Langres, confirme à l'abbaye de St-Claude (Jura) la possession de l'église de Ste-Germaine de Bar-sur-Aube.

H. d'Arbois de Jubainville, Hist. de Bar-s.-Aube sous les comtes de Champ. 138; d'ap. origin. Arch. Aube.

193. — [Vers 1090]. — Dudon, abbé de Montier-en-Der, constate une donation de moitié d'un moulin à Vassy, faite à cette abbaye, par Eudes III, comte de Champagne.

H. d'Arbois de Jubainville, Hist. des Ctes de Champ. I, 506. — *Lalore*, Princip. cartul. IV, 188; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 95, v°.

194. — 1091, Langres. — Robert, évêque de Langres, confirme à l'abbaye de St-Claude (Jura) la possession de l'église de Ste-Germaine de Bar-sur-Aube.

H. d'Arbois de Jubainville, Hist. de Bar-s.-Aube sous les Comtes de Champ. 139; d'ap. orig. Arch. Aube.

195. — 1092. — Robert, évêque de Langres, donne à l'abbaye de St-Bénigne de Dijon les églises de Germainvillers, « Riniacus, Magnus Mons (Mémont), Oceiacum, Casnedum, Spaniacum, Ys », Audeloncourt et une église nouvellement construite au-dessous du château de Clefmont.

Orig. déchiré, Arch. Côte-d'Or, fonds S. Bénigne, carton 20. — *Pérard*, Recueil, 197; fragm. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 247.

196. — 1095, 29 nov., Clermont-Ferrand. — Le pape Urbain II, à la demande de Robert, évêque de Langres, et de Robert, abbé de Molême, prend la dite abbaye sous sa protection. « Pie postulatio voluntatis. »

Copie du temps, Arch. Haute-Marne, G. 7, n° 1. — *Pflugk-Harttung*, Acta, I, 62. — *Jaffé*, edit. nova, n° 5596.

197. — 1096. — Notice de donations faites à Molême. Geoffroi I, sire de Joinville, a donné à Robert, premier abbé de Molême, le champ dans lequel ses religieux avaient bâti une chapelle, à Vaucouleurs (prieuré de St-Thibaud), un pré à côté, un champ à Bure, la chapelle du château de Vaucouleurs, les églises de Thusey et de Chalaines. Son fils Geoffroi II exécuta les intentions de son père, et y ajouta d'autres donations, détaillées dans la charte.

J. Simonnet, Essai sur les Sires de Joinville, 35; d'ap. Arch. Côte-d'Or, 1er cartul. de Molême, p. 112; fragm.

198. — [Vers 1097]. — Roger,

abbé de Montier-en-Der, constate que Erard I, comte de Brienne, en partant pour Jérusalem, est passé à Troyes et a rendu à l'abbaye de Montier-en-Der, par la main de Philippe, évêque de Troyes, l'église de Ceffonds, qu'il détenait injustement.

Edit. partielle : *Simonnet*, Essai sur les Sires de Joinville, 41 ; d'ap. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 108, r°. — Cat. actes Cts de Brienne, n° 20.

199. — 1098. — Eudes, le vieux, fils d'Hugues de Montsaugeon, restitue à Robert, évêque de Langres, l'église d'Aubigny, à la condition de la remettre aux moines de Bèze ; ce que fait l'évêque.

Duchery, Spicil. I, 612 ; in chron. Besuensi. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 309.

200. — 1098, concile (?) de Langres. — Le « synodus » de Langres, sous la présidence de l'évêque Robert, donne aux chanoines de St-Etienne de Dijon les églises d'Ahuy, Quétigny, Sennecey.

Pérard, Recueil, 81. — *Fyot*, Hist. de S. Etienne de Dijon, Pr. p. 12 ; ex chartar. S. Steph. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 310.

201. — [1098]. — Hugues, archevêque de Lyon et légat du St-Siège, mande à Robert, évêque de Langres, ce qu'il a décidé concernant les affaires de l'abbaye de Molême dans l'entretien tenu dernièrement au port « Ansillæ ». (Suiv. Tissier « apud Petram scissam. »)

Tissier, Biblioth. patr. Cist. t. 2. — Anc. couv. de l'Ordre de Cîteaux, 331. — Monast. Anglic. I, 696. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 311.

202. — [Vers 1098]. — Hildebert, évêque du Mans, écrit à [Raoul], archevêque de Tours, de ne pas consacrer évêque de Langres, Guillaume de Martigny, qui n'a pas été élu canoniquement.

Hildeberti opera, col. 82 ; circa an. 1098. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 312.

203. — [1099]. — Gautier, évêque de Chalon-sur-Saône, écrit à Robert, évêque de Langres, que par décision d'Hugues, archevêque [de Lyon], l'abbé Robert, à qui ledit Gautier avait confié la direction du Nouveau-Monastère [de Cîteaux], a été autorisé à le quitter pour retourner à Molême et relever les religieux de Cîteaux de l'obéissance qu'ils avaient jurée à leur abbé.

Perry, Hist. de Chalon, Pr. p. 47. — Gall. Christ. nova IV, instr. col. 234 ; ad an. 1099. — *Bréquigny*, II, 318.

204. — 1100, 11 avril, Latran. — Le pape Pascal II, à la demande de Roger, abbé de Montier-en-Der, prend cette abbaye sous sa protection et confirme ses possessions et privilèges. « Desiderium quod ad. »

Orig., Arch. Haute-Marne, fonds Montier-en-Der ; ibid. 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 96, v°.

Pflugk-Harttung, Acta, I, 70. — *Jaffé*, edit. nova, n° 5827.

205. — [1100, 11 avril]. — Le pape Pascal II défend à Philippe, évêque de Châlons-sur-Marne, de contraindre l'abbé de Montier-en-Der à se rendre à certaine fête de Châlons. « Cum neminem episcopum. »

Arch. Haute-Marne, 1er cartul. Montier-en-Der, fol. 97, v°. — *Mabillon*, Ann. Bened. V, 420. — Rec. Hist. Fr. XV, 20. — *Pflugk-Harttung*, Acta, I, 69. — *Migne*, t. 163, p. 37. — *Jaffé*, edit. nova, n° 5828.

206. — 1100, 26 mai (VII Kal. maii) au château de Vignory. — Milon, chevalier, fils d'Engelbert de Vignory, donne au prieuré de Vignory tout ce qu'il avait à Ambonville.

Nota. — La charte porte 1099 ; il faut lire : 1100. Voir la note de M. d'Arbaumont, p. 82 b. — *J. d'Arbaumont*, cartul. de Vignory, 82.

207. — 1100. — G., seigneur de Reynel, reconnaît avoir reçu du prieur (Durand) de St-Bénigne de Dijon, trente livres, pour la redevance Morel.

Pérard, Recueil, 201. — *Bréquigny*, Tab. chr. II, 326.

208. — [1100]. — Béatrix, sœur de Robert, évêque de Langres, avec son assentiment, donne à l'abbaye de Molême l'église et le presby-

tère de Ste-Colombe. Approbation de Gui de Vignory, mari de ladite Béatrix.

E. Petit, Hist. des ducs de Bourg. I. 119; d'ap. Arch. Côte-d'Or. 1er cartul. Molême. fol. XXX. v°.

209. — [1100]. — Eudes, duc de Bourgogne, partant pour Jérusalem, donne à l'abbaye de Molême ce qu'il possède à Marcenay. Approbation de Robert de Bourgogne, évêque de Langres, son frère ; Gui de Vignory, son beau-frère.

E. Petit, Hist. des ducs de Bourg. I. 116; d'ap. Arch. Côte d'Or. 1er cartul. de Molême, p. 10. fol. VI.

210. — 1101, août. — Rainard (sic), évêque de Langres, fait savoir que sur la demande de Renier, sire de Choiseul (E. de Barthélemy) ou Renier, sire de Nogent (Briffaut) ou Renier, duc (!) de Nogent, (Bonvallet), il a donné à l'abbaye de Molême, l'église St-Pierre et St-Gengoul de Varennes. Ledit Renier a donné la terre de Coiffy.

Briffaut, Hist. de Vaucq. La Haute-Marne revue champenoise. 158.; d'ap. Arch. Côte-d'Or, fonds Molême. 10e liasse. — *E. de Barthélemy*, Notice hist. sur Coiffy-le-Château. 65. — *A. Bonvallet*, Docum. hist. sur Coiffy-le-Haut. 113; d'ap. Arch. Côte-d'Or. fonds Molême.

211. — 1101. — Robert, évêque de Langres, fait savoir qu'en sa présence, Henri de la Ferté et sa femme Ligarde ont donné à Molême et au prieuré de St-Gengoul de Varennes, le village de Champigny [sous-Varennes]. Assentiment de leurs fils et de Gui, sire de Vignory.

E. Petit, Hist. des ducs de Bourg. I. 120; d'ap. orig. Arch. Côte-d'Or. fonds Molême. carton 248.

212. — [1101]. — Eudes, duc de Bourgogne, sur le point de partir pour Jérusalem, avec Hugues, frère du roi, donne à l'abbaye de Molême tout ce qu'il possède à Marcenay. Parmi les témoins : Robert, évêque de Langres; Gui de Vignory.

E. Petit, Hist. des ducs de Bourg. I. 41; d'ap. Arch. Côte d'Or. 1er cartul. Molême. p. 6.

(*A suivre.*)

A. ROSEROT.

HISTOIRE ET CARTULAIRE*

DU PRIEURÉ DE

NOTRE-DAME & SAINTE-MARGUERITE DE LA PRESLE

55

1271

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront messire Bertrand de Felenorio, official de la cour de messire Ottobon, cardinal archidiacre de Reims salut au Seigneur.

Sachent tous quen présence du clerc fidele de la dite cour a ce député furent présents en personne *Isabelle*, dite *de Fayel*, religieuse de La Presle-les-Ecry, d'une part, et Arnoulph dit *li glaine*, bourgeois de Reims, d'autre, lesquels ont fait entre eux les conventions en la manière qui suit ; savoir que ledit Arnoulph doit tenir et tiendra tant que ladite Isabelle vivra, certain pré appartenant à ladite Isabelle, sis, comme elle disoit, dans le terroir de Tramery, royé le pré de Notre Dame de Reims, et certaine piece de vigne que ladite Isabelle a, comme elle disoit, sise au terroir de Faverolles ; et ledit Arnoulph en doit avoir et recevoir les fruits tant que ladite Isabelle vivra, et ce moyennant XX so. par. que ledit Arnoulph rendra chacun an à ladite Isabelle tant qu'elle vivra à la fête de S. Martin d'hiver, lesquels XX so. par. ledit Arnoulph a promis sous sa foi de rendre et payer chacun an à ladite fête à ladite Isabelle.

Et a été convenu entre ladite Isabelle et Arnoulph que sil arrive que ladite Isabelle meurt avant ledit Arnoulph (ce qui n'arrive), ledit Arnoulph, après la mort de ladite Isabelle rendra et paiera chacun an tant qu'il vivra lesdits XX so. par. à ladite fête au couvent de La Presle ; promettant ladite Isabelle sous sa foi, de garantir tant qu'elle vivra ledit pré et ladite vigne contre tous audit Arnoulph. Et pour payer par ledit Arnoulph lesdits XX so. par. à ladite Isabelle ou audit couvent, si elle meurt devant ledit Arnoulph, il a assigné et hypothéqué ladite Isabelle et ledit couvent sur le revenu desdits pré et vigne et sur tous ses autres biens présents et à venir.

* Voir page 20, tome V de la *Revue de Champagne*.

De plus ladite Isabelle a voulu et consenti sous sa foi à ce que après son decès, ledit pré et ladite vigne retournent à ladite maison et couvent de La Presle.

Et il a été convenu entre lesdits Isabelle et Arnoulph que en l'année que mourra ledit Arnoulph ses exécuteurs tiennent et reçoivent les fruits dudit pré et de ladite vigne pour cette année seulement, moyennant lesdits XX so. par. qu'ils rendront à ladite Isabelle ou au couvent susdit de La Presle, si ladite Isabelle était morte.

Promettans de bonne foi lesdites parties de ne jamais revenir ni procurer à revenir contre les présentes conventions et de les tenir et observer en général et en particulier ; renonçant expressément sous leur foi lesdites parties à toute exception de dol, de mal, de lésion, de fraude, de tromperie, à tout secours de droit canon et civil, à tout privilège de croix et a tous autres quil pourrait de fait et de droit objecter contre les présents faits et écrits.

En foi de quoi nous avons fait mettre aux présentes le sceau de la cour de mondit seigneur, archidiacre de Reims.

Donné l'an du Seigneur MCCLXXI, le lundi après l'Ascension de Notre Seigneur (*et scellé*).

56

« Le titre de Baalon qui est ensuitte du precedent dans la page 69 des collations n'est que pour la pension d'une religieuse pendant sa vie ; pourquoi je ne l'ay pas transcrit comme inutil[1]. »

57

JANVIER 1275

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront l'official de Laon, salut.

Sachent tous que par devant notre clerc fidèle Siger dit *de Guise*, juré de la cour de Laon, député et commis spécialement de nous pour ouir et recevoir les choses suivantes, est comparue en personne JEANNE, *prieure* du Prieuré de La Presle, de l'abbaye de Molesme, diocèse de Langres, laquelle a reconnu avoir donné, cédé, quitté et transporté, donne, cède, quitte et transporte pour son utilité et du Prieuré de La Presle, à cens ou à ferme, à Philippe dit *le Camus* de Tierigny[2], fils de Drouard Couvreur, certaine vigne qu'elle avait, comme elle disoit, à raison de son Prieuré de La Presle, sise au terroir de Tierigny,

1. Note du traducteur.

2. Sans doute pour *Trigny*, village situé à trois lieues à l'ouest de la ville de Reims et à une égale distance de celle de Fismes, où il existe encore de très honorables familles *Couvreur*.

laquelle vigne est appelée vulgairement *la vigne Adec* (?) et est contigue, comme on dit, à la vigne de Gilles dit *huebel*, dune part, et à la vigne de Gérard dit *compagnon*, dautre ; à tenir, avoir et posséder ladite vigne par ledit Philippe, ses héritiers et successeurs, et fidèlement cultiver jusques à IX années continuelles et suivant l'une l'autre, moyennant XXV so. que paieront par chacune desdites IX années à la prieure du Prieuré de La Presle, ou à la prieure diceluy à son ordre, et dans ledit Prieuré de La Presle, les possesseurs et détenteurs de ladite vigne. Et moyennant les conventions susdites ledit Philippe doit arracher une vigne rouge qui est dans ladite vigne et y en planter une blanche ; promettant de bonne foy ladite prieure que pour la jouissance de ladite vigne, pendant lesdits IX ans, et de ses dépendances, qu'elle garantira ledit Philippe, ses héritiers et successeurs, contre tous ceux qui pourraient s'y opposer ; à quoi ladite prieure s'est obligée de bonne foi et tant qu'elle a pu, soi et celles qui lui succederont audit Prieuré, ensemble les biens dudit Prieure.

De plus, en présence de notre dit clerc est comparu en personne ledit Philippe, lequel a reconnu avoir reçu à cens ou à ferme ladite vigne de ladite prieure, en la forme et sous les conditions susdites, et a promis sous sa foi ledit Philippe qu'il rendra et paiera à ladite prieure dudit Prieuré de La Presle, chacun desdits IX ans, ladite censive aux lieux et heure prescrite ; et s'oblige à ce ledit Philippe, ses héritiers et successeurs qu'il arrivera tenir et posséder ladite vigne, avec ses biens meubles et immeubles, tant présents qu'avenir, ainsi que le tout nous a été rapporté de vive voix par ledit Siger notre clerc auquel sur ce nous avons ajouté foi.

En témoin de quoi nous avons jugé à propos de mettre aux présentes notre cachet de Laon, sauf le droit d'autrui.

Donné le siège vacant de Laon, l'an du Seigneur MCCLXXV, au mois de janvier. »

58

JUILLET 1275

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Simon de Matiffard et Guillaume de Yssiac chanoines et officiaux de Reims, salut au Seigneur.

Sachent tous quen la cour de Reims, en presence de notre fidele de la cour dudit Reims à ce spécialement député, comparut pour ce, en personne, Videlete, veuve de Evrard jadis dit *au fer lathomi*, laquelle a vendu et reconnu avoir bien et légitimement vendu à Gringaud dit *Roucel*, bourgeois de Reims X so. paris. de surcens annuel et perpetuel à prendre, lever, recevoir et avoir chacun an par ledit Gringaud et ses héritiers sur certaine maison savoir roye de celles quil dit avoir au vil-

lage qui se dit Tillayt[1], entre la maison d'Estienne, dit *Pichoive*, d'une part et la maison des enfants de Remi jadis dit *Cauchon* d'autre part ; en deux termes de l'année, savoir à la Nativité de N. Seigneur V so. par. et à la Nativité de S. Jean Baptiste les autres V so. par. ; promettant sous sa foi ladite Videlete, tant qu'elle vivra et qu'elle tiendra et possedera lesdites maisons, de rendre et payer lesdits X so. par. de surcens annuel et perpetuel, et a obligé et laissé obligées lesdites maisons avec leurs dependances à perpetuité audit Gringaud et à ses heritiers au paiement dudit surcens.

Cette vente a été faite par ladite Videlete audit Gringaud moyennant le prix de VII liv. par. que ladite Videlete a reconnu avoir eu et reçu dudit Gringaud, argent comptant qui lui a été donné et payé, et de ladite somme a quitté entièrement ledit Gringaud ; promettant sur sa foi, de bonne foi, ladite Videlete de ne revenir ni faire revenir à l'avenir contre les choses susdites ou quelqu'une dicelles, mais de les tenir fermement et observer inviolablement toutes et chacune d'icelles. Disant de plus ladite Videlete, sur son jurement qu'elle a prêté quant à ce, que lesdites maisons ne sont chargées d'aucune autre servitude que desdits X so. de surcens annuel ; et de crainte que ledit Gringaud ou ses héritiers n'allèguent le contraire, ladite Videlete et aussi Robin dit *de S. Theodet*, et Auda, sa femme, sœur de ladite Videlete, qui a la priere et requete de ladite Videlete se rendent et se sont rendus garants et caution envers ledit Gringaud pour libérer sil est nécessaire, lesdites maisons de toutes autres charges et servitudes, ils ont obligé et hypothequé tous leurs biens audit Gringaud. Or ladite Videlete s'est devestue desdites maisons obligées audit surcens en la main du seigneur du lieu ou du fond où lesdites maisons sont situées, ou de son vice-gérant en cette part, au proffit dudit Gringaud, comme d'un hypothèque, et a fait solennellement revetir ledit Gringaud desdites maisons, ainsi quon a accoutumé de faire en telle cas, renonçant aussi expressément sous sa foi ladite Videlete en ce cas, à toute exception dudit surcens non vendut et du prix à elle non payé, non donné et non deliberé, à tout secours de droit et loi canonique et civile, à l'exception de dol, mal, lésion, deception et fraude, a toute coutume et statut de pays et de lieu, au secours de la republique ou Senat velleyan, a lexception de dot, rapport, donation pour noces, et a tout droit introduit en faveur des femmes, et a toutes autres deceptions qui de fait ou de droit pourraient être objectées contre le présent écrit et fait. A promis aussi ladite Videlete, sous sa foi, d'indemniser lesdits Robin et Aude, sa femme, sur ladite garantie envers ledit Gringaud, s'il est necessaire, les hypothequant quant à ce sur tous ses biens.

1. Thillois.

En foi de quoi nous avons fait mettre le sceau de la cour de Reims aux présentes.

Donné lan du Seigneur MCCLXXV, le mercredi après la fête de Saint Pierre et Saint Paul. »

59

JUIN 1277

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront l'official de messire Albert de Lavane, archidiacre de Reims, salut au Seigneur.

Sachent tous qu'en presence du fidele notaire de la cour de monsieur l'archidiacre de Reims, a ce specialement deputé, comparurent en personne Lambinet, dit *Algrenouet*, et Helissende sa femme, lesquels ont vendu et reconnu avoir vendu à Arnoulph dit *Roussel*, bourgeois de Reims, XV so. par. de surcens annuel qu'ils avaient, comme ils disoient, sur la maison d'Aude, veuve de Jean, jadis dit *Venaire*, sœur dudi Lambinet, située à Reims au Vieux-Marché, entre la maison dudit Lambinet, d'une part, et la maison de Jehessonne dit *la perche*, bourgeois de Reims, dautre part, à percevoir et avoir par ledit Arnoulph et ses successeurs sur ladite maison chacun an et à perpetuité à deux termes de l'année, savoir la moitié à la Nativité de S. Jean Baptiste et l'autre moitié à la Nativité de Notre Seigneur.

Et ladite vente a été faite pour le prix de XV liv. tournois, duquel prix lesdits vendeurs ont reconnu avoir été pleinement satisfaits par ledit Arnoulph tant en argent comptant à eux payé, donné et deliberé quen bons et legitimes deniers a eux aussi livrés et deliberés par ledit Arnoulph en paiement pour ledit prix ; promettant fermement sous leur foi lesdits vendeurs de ne revenir jamais à lavenir ni procurer que d'autres reviennent contre ladite vente par soi ni par autrui, à raison de la dote ou pour quelque autre raison, mais ils donneront bonne garantie audit Arnoulph contre tous ceux qui voudraient s'opposer au droit ou a la loi ; pour laquelle garantie assurer les vendeurs ont assigné ledit Arnoulph sur tous leurs biens meubles et immeubles presents et a venir en quelque lieu quils soient ou puissent être trouvés. Et dudit surcens vendu, comme il est dit, lesdits vendeurs sen sont devestu par le prevot de Reims et ils ont fait revetir solennellement et mettre en possession ledit Arnoulph par ledit prevot comme d'une vente ; renonçant lesdits vendeurs sous cette foi expressément à l'exception dargent non compté, non payé, non donné et non deliberé, et de deniers en tout non payés, et à l'exception de dol, mal, lésion et quelconque deception à l'exception de dot, donation pour noces, à tout rapport, recompensation et acquest, au benefice du conseil velleian, a tout secours de droit tant canon que civil et a toutes autres exceptions, deffenses et allegations

tant de droit que de fait qui leur appartiennent ou pourraient appartenir à l'avenir et pourraient préjudicier audit Arnoulph contre le present contrat et vente susdite.

Et pour tenir fermement et observer toutes et chacune les choses susdites, et pour ne pas contrevenir en aucune, lesdits vendeurs ont presté leur serment corporel ; et ladite Aude, veuve dudit Jean Venaire présente en personne, en présence du susdit notaire fidèle a reconnu devoir et promis rendre audit Arnoulph lesdits XV so. par. de surcens annuel aux termes susdits, comme il a été dit ; et pour ce, ladite Aude a voulu être obligée a perpetuité audit Arnoulph sans pouvoir faire rachat dudit surcens, promettant fermement, sur sa foi, de ne revenir jamais par soi ni par autrui contre les choses susdites ou quelquune dicelles par quelque raison ou cause que ce soit.

En foi de quoi nous avons fait mettre aux présentes le sceau de mondit seigneur archidiacre de Reims.

Fait lan du Seigneur MCCLXXII, le Dimanche avant la fête de S. Barnabé apotre » (*et scellé*[1]).

60

OCTOBRE 1284

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront maitre Ruffin de Fiseclo, chanoine, et Nicolas de Ferrare, officiaux de Reims salut au Seigneur.

Sachent tous que, comme Arnoulph dit *Ronciaux*, en son vivant bourgeois de Reims, euz aliéné XX so. de surcens appartenant à léglise du Prieuré de La Presle et à sœur *Marguerite*, religieuse dudit lieu, fille dudit Arnoulph, et que le même Arnoulph, étant à l'extrémité, vu les choses qui sont contenues en son testament, eût voulu et ordonné que lesdits XX so. soient restitués à ladite église et à ladite Marguerite, ainsi que le disoient les exécuteurs du testament dudit défunt Arnoulph, et ladite Marguerite auxdits exécuteurs d'une part, et ladite Marguerite qu'on dit *sous-prieure* dudit lieu, d'autre part, en présence d'Humbert de Reims, notaire fidèle de la cour de Reims à ce spécialement député, comparurent en personne lesdits exécuteurs audit nom au sujet de la restitution desdits XX so. par. de surcens annuel et perpétuel de revenu, lesquels ont assigné auxdites église et Marguerite et reconnu avoir bien et légitimement assigné XV so. par. de surcens annuel et perpétuel que ledit Arnoulph avait et possédait au temps qu'il est mort, sur la maison d'Ande veuve de Jean dit *Venaire*, situé à Reims, au Vieux Marché, qu'on dit être sise entre la maison de Lambert

1. Pour l'intelligence de ce titre, voir la pièce suivante, n° 60. — Voir aussi la pièce 61.

dit *Aegrenoue*, bourgeois de Reims, d'une part, et la maison de Jehessonne dit *la perche*, d'autre ; lesdits XV so. à percevoir dès à présent et avoir par ladite Marguerite tant qu'elle vivra, et après son decès par ladite église chacun an et à perpetuité, en deux termes, savoir moitié à la fête de la Nativité de Notre Seigneur, et l'autre moitié à la fête de la Nativité de S. Jean Baptiste. Et lesdits exécuteurs audit nom ont approprié et dedié lesdits XV so. à ladite église et à ladite sous-prieure pour ladite cause, cédant et abandonnant, audit nom d'exécuteurs, à ladite église et à ladite Marguerite tous les droits et actions qui appartenaient, pouvaient et devaient appartenir audit Arnoulph et à son exécution pour quelque raison que ce soit sur lesdits XV so. de surcens et sur ladite maison, et sur les biens des vendeurs dudit surcens, à raison et au sujet desdits XV so. ; voulant et consentant lesdits exécuteurs que lesdits XV so. dès maintenant et à toujours en tous les droits, actions qui, à l'occasion dudit surcens, appartenaient à ladite exécution contre qui que ce soit, appartiennent de plein droit à ladite Marguerite, tant qu'elle vivra, et après son decès à ladite église.

Et pour les autres V so. restant et pour le paiement d'iceux lesdits exécuteurs, audit nom, ont abandonné C so. tournois à ladite Marguerite tant pour son usage que de ladite église, desquels on doit acheter quelque fond perpétuel au profit desdites religieuses ; laquelle sous-prieure tant en son nom que de ladite église a accepté lesdits XV so. de surcens et C sols tournois pour lesdits XX so. de surcens à elle assignés et abandonnés par lesdits exécuteurs en la forme et manière susdites. Et parce que ladite Marguerite disoit avoir eu et reçu des biens et bienfaits dudit Arnoulph, son père, chacun an lorsqu'il vivait, pour beaucoup plus que la valeur desdits XX so. de surcens elle a, de son propre mouvement quitté et reconnu avoir bien et légitimement quitté ledit Arnoulph, ses héritiers, ses biens et exécution diceux de tout ce que ledit Arnoulph a reçu pendant sa vie dudit surcens, et de toutes les actions et obligations quelconques auxquelles ledit Arnoulph était ou pouvait être tenu en toutes autres choses envers ladite Marguerite, lors de son decès, pour quelque cause et raison que ce soit, et à ladite église ; promettant de bonne foi ladite sous-prieure tant en son nom que de ladite église de ne jamais revenir ni faire revenir par soi ni par autrui contre ladite cession et choses susdites.

Et ne faut pas omettre que lesdits exécuteurs ont mis ès-mains de ladite sous-prieure les lettres faites touchant l'achat desdits XV so., promettant de bonne foi lesdits exécuteurs et ladite sous-prieure, en son nom et au nom de ladite église, de ne revenir jamais ni de procurer d'y revenir par soi ni par autrui contre toutes ou quelqu'une des choses susdites, renonçant audit nom, de bonne foi, à déception de dol, mal, lésion et fraude et à tout secours de droit canon et civil, et à toutes autres excep-

tions et allégations de droit et de fait par lesquelles les choses susdites ou aucune d'elles pourrait être anulées. Et pour ce on a fait un double desdites lettres, l'un pour servir audites religieuses, l'autre pour lesdits exécuteurs.

En foi de quoi on a apposé aux présentes le sceau de la cour de Reims.

Donne l'an du Seigneur MCCLXXXIV, au mois d'octobre[1]. »

61

OCTOBRE 1284

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, messire Ruffin de fiseclo, chanoine et Nicolas de Ferrare, officiaux de Reims, salut au Seigneur.

Sachent tous que comme Arnoulph dit Ronciaux. . . . . (*Voir la pièce n° 60.*) . . . . . (*et au-dessous est écrit ou signé*) : Humbert de Reims[2]. »

62

FÉVRIER 1291

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront l'official de la cour de messire Albert de Lavane, archidiacre de Reims, salut au Seigneur.

Sachent tous que y ayant différend entre religieuse femme la *prieure* de La Presle, pour elle et son couvent d'une part, et Jean fils d'Albric de Mongon, chevalier, d'autre part, sur ce que ladite prieure audit nom....[3] audit Jean XXX septiers de blé, moitié de seigle et l'autre moitié d'avoine, à la mesure de Mont de Jeu, lequel blé messire Jean de Mongon, jadis chevalier devant dit, père dudit Albric, et père-grand dudit Jean duquel on parle ci-dessus, a donné en pure et perpetuelle aumone à ladite église de La Presle, à prendre tous les ans sur les revenus dudit chevalier audit Mont de Jeu, selon qu'il est plus amplement contenu ès lettres de la cour de Reims faites sur ce sujet et qu'a ladite prieure; lesquels revenus messire Jean, comme héritier dudit chevalier, par la succession dudit Albric, son père, tient et possède à présent; enfin ledit Jean, conduit d'un bon conseil, comparant en personne par devant *Leycard d'Ecry*[4], fidèle clerc et notaire de ladite cour, a promis par sa foi prêtée corporellement en la main dudit clerc que à lavenir il rendra et paiera bien et pacifiquement lesdits XXX septiers de blé comme il est

1. V. les pièces n°s 59 et 61.

2. V. aussi la pièce n° 59.

3. Un mot (le verbe) passé.

4. Membre apparemment de la famille dont il a été parlé au commencement de cette histoire.

dit à ladite prieure ou à son mandement, et qu'il y (a ?) chacun an au Mont de Jeu, ainsi qu'il est contenu auxdites lettres de la cour de Reims, et qu'il observera inviolablement la forme et teneur dicelles mot à mot.

A promis de plus ledit Jean sous sa dite foi qu'il reconnaîtra par devant le prevôt de Laon séant en justice qu'il est tenu et obligé à ladite prieure, au nom de ladite église de La Presle, à ladite quantité de blé annuellement, ainsi qu'il est exprimé ci-dessus, et encore à XX autres septiers de blé pour les arrérages ; desquels XX et XXX septiers de revenu annuel susdit, il a promis de satisfaire à ladite prieure ou à son mandement le dimanche prochain auquel on chante *Lætare Jerusalem* ; et parce qu'on a plaidé pour ce et sur ce pardevant le prévôt de Laon, le même Jean en doit payer l'amende audit prévôt et satisfaire à l'amende.

Ledit Jean a promis aussi d'avoir soin et de procurer de tout son pouvoir que ladite prieure soit payée de XII septiers de blé à elle dus par certaine femme de Mont de Jeu.

Et les conventions susdites étant executées, elles doivent être louées suivant qu'il a été fait entre les parties, tellement que pour ce le droit de ladite prieure ne soit blessé en aucune chose. Or ledit chevalier a promis sous sa foi de faire tenir et observer inviolablement tous et chacun les choses susdites.

En foi de quoi on a mis aux présentes le sceau de ladite cour.

Fait en présence de messires Nicolas de Villeneuve, Baudoin Jolinet, Guy de Agrenand du Mont des Chevaliers et de Madame Saint Ferjeux proche Gomont, dans la maison de l'hopital de Notre Dame de Reims, l'an du Seigneur MCCXCI, le dimanche apres les Octaves de la Purification de la V. Marie. » (*et scellé*[1]).

63

AVRIL 1293

Quittance du droit de fief.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront Hugues de Noircourt, chanoine de Rosoy, diocèse de Laon, et Jean de S. Vivan, bailly de Vitry, commissaire et deputés par l'illustrissime prince Philippe, par la grace de Dieu, roi de France, pour traiter, composer et recevoir les finances pour ledit seigneur roi, et en son nom sur les fiefs et arrière-fiefs, censives et franc-alleu des personnes ecclésiastiques, des maisons religieuses, universités et roturiers dans le bailliage de Vitry, acquis depuis XLVI ans ou environ, salut et dilection.

Sachez que nous avons reçu de religieuses femmes la *prieure* et couvent de La Presle, O. de S. B., diocèse de Reims, XX liv.

1. V. les pièces 24, 48, 63 et 74.

tournois pour XV septiers de seigle et XV septiers d'avoine qu'elles ont de l'aumône à elles faite dans la dime de Mondavel (?), à la mesure dudit lieu ; laquelle dixme Jehemot de Mongon, fils d'Albric de Mongon, est dit posséder dans les arrière-fiefs de Champagne ; item pour III septiers de seigle et II septiers de froment, à la mesure de Château-Portien, qu'elles ont au terrage de Thaisy, d'aumone à elles faite ; lesquels terrages les héritiers de messire Jean jadis dit *Quaillot* chevalier, sont dits posséder dans les arrières fiefs de Champagne, desquels les fruits d'une année ont été légitimement estimés à C so. tournois ; pourquoi nous avons accordé au nom dudit seigneur roi et pour lui que toutes les choses susdites demeurent au pouvoir desdites religieuses à perpetuité, sans les pouvoir contraindre de les rendre ou de s'en dessaisir, sauf le droit dudit seigneur roi et autres choses et tout autre droit dautrui.

En foi de quoi nous avons fait mettre nos sceaux aux présentes données l'an du Seigneur MCCXCIII, le mardi devant la fête des Apôtres S. Philippe et S. Jacques[1]. »

64

1302

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront l'official de Reims salut au Seigneur.

Sachent tous que furent presents en personne par devant Pierre de Provais, clerc fidele, notaire juré de la cour de Reims a ce deputé, Richende dite *de Merfaut*, veuve de Thiebauld dit *le lièvre* et Vuederonne fille de Constance jadis dit *Lesclaive* de Reims, lesquelles ont reconnu qu'une certaine maison avec ses appartenances et dependances qu'elles possedent par indivis, comme sienne, sise, comme elles disoient, à Reims dans la rue Mont Oisons, qui était jadis audit Constance Lesclaive, entre la maison de Pierre dit *Blan Coupet*, dune part, et la maison qui a été à Adam de Monbret, jadis appariteur de la cour de Reims, que tiennent présentement comme on dit, la nommée la Canée d'Espernay et Alisonne, dite *de Chateau-Portien*, dautre part, est chargée et obligée a léglise et prieuré de La Presle, diocèse de Reims, à X so. par. de revenu annuel et perpetuel, ou sur cens, à payer chacun an en deux termes, savoir à la fête de la Nativité de N. Seigneur V so. par. et a la fete de la Nativité de S. Jean Baptiste aussi V so. par. ; laquelle somme d'argent lesdittes Richende et Vuederonne ont promis, sous leur foi corporelle qu'elles ont sur ce preté, de payer et rendre auxdites église et prieuré aux termes susdits et pour les causes dites, tant qu'elles tiendront et possederont ladite maison.

Et pour ce ont obligé ladite maison avec toutes ses dépendan-

1. V. les pièces nos 24, 46, 62 et 74.

ces et appartenances envers lesdites église et prieuré, aussi bien que les possesseurs et détenteurs de ladite maison ; accordant que les possesseurs et détenteurs de ladite maison payent et rendent ladite somme d'argent auxdites église et prieuré, a leur envoyé ou a leur mandement pour les causes et aux termes prescrits ; voulant et accordant lesdites Richende et Vuederonne que si elles ou autre possesseur ou detenteur de ladite maison cessoient de payer ledit revenu en tout ou en partie, a quelque terme, ladite église ou prieuré pourrait de son autorité, par son envoyé ou mandement, acquérir la possession de ladite maison, la tenir et posséder et en recevoir les fruits jusqu'à ce quelle ait été pleinement satisfaite dudit revenu ou surcens, nonobstant lopposition dudit possesseur ou détenteur, desdits possesseur ou détenteurs ; renonçant lesdites Richende et Vuederonne expressement et sous leur foi a toute exception de chose ainsi non faite, de promesse et reconnaissance non faites et promises, à toute exception de dol, mal, fraude, lésion et déception quelconque, et a toutes autres exceptions, allégations, cavillations, deffenses et raisons quelconques de droit et de fait qu'on pourrait objecter ou proposer contre toutes ou quelqu'une des choses susdites pour les empecher ou retracter ou quelqu'une dicelles.

En foi de quoi nous avons fait mettre aux présentes le sceau de la cour de Reims.

Fait l'an du Seigneur MCCCII, le vendredi après le dimanche qu'on chante *Invocavit me.* »

(Et au bas est écrit) : « par le greffier et garde des registres dudit notaire defunt. »

(Et ainsi signé) : G. Hy*(eronima ?)*

65

18 OCTOBRE 1302

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront FÉLICITÉ, *prieure* de l'église de La Presle-les-Eery et tout le couvent dudit lieu, salut au Seigneur.

Sachent tous que comme nous avons commencé en cas de nécessité, et pour une utilité évidente de ladite église, et par le conseil de bonnes gens et dignes de foi, de bâtir certaine maison neuve pour recevoir et loger les hôtes et amis de ladite église, et que pour achever ladite maison nos propres moyens ne suffisent pas, et que nous ne pouvons aucunement achever ladite maison sans secours de nos amis, et que noble femme dame Colette de Hauchin, chevalière et Aelide, dite *li cralle*, de Reims, ont pieusement donné en aumone à l'eglise susdite XV liv. paris. par leur testament pour faire annuellement leurs anniversaires, nous avons pris mutuellement ladite somme d'argent qui était chez nous, dans notre coffre, pour achever ladite mai-

son, ne le pouvant faire autrement, de bonne manière ; pourquoi nous promettons de bonne foi de rendre et restituer ladite somme d'argent le plus tôt que nous pourrons du premier argent prouvenant à nous et à notre église soit d'une religieuse à recevoir en notre dite église ou autrement, à quoi faire et accomplir nous nous obligeons et tous nos biens quels quils soient, et que de ladite somme d'argent nous achepterons selon notre pouvoir un héritage ou revenu pour la pitence.

En foi de quoi nous avons fait mettre aux présentes les sceaux desdit Prieuré et couvent.

Donné l'an du Seigneur MCCCII, le jour de la fête de S. Luc, évangéliste. »

66

AVRIL 1213

« Je Roger, seigneur de Rosoy à tous ceux qui connaîtront le sens des présentes, fais savoir que noble homme Regnault de Viu[1] a donné en aumone a léglise de Sainte Marie de la Presle XVIII septiers et un seau de froment qu'on lui devait à Villers devant le Thour, à savoir dans une terre qu'on appelle *La Maye,* annuellement, à mesurer à la grande mesure à laquelle on mesure les revenus de dame Elisabeth ; tellement que dans cette chose il ne s'est rien réservé du tout, la donnant à posséder librement, entièrement et pour toujours à ladite église avec tous les accidents qui en pourroient arriver. Or Richende, femme dudit Roger[2], et ses enfants ont loué cecy et entièrement quitté leur droit, et moi aussi du fief duquel cette chose est reconnue être, je l'ai approuvée et (ai?) quittée entièrement mes droits, et l'ai fait libre.

En foi de quoi j'ai envoyé les présentes lettres.

Fait en l'an du Seigneur MCCXIII, au mois d'avril. »

67

DÉCEMBRE 1302

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, maître Pierre de Luporpre, official de la cour de messire Alberic de Lavanne, archidiacre de Reims, salut au Seigneur.

Sachent tous que pardevant Jean de Saint-Germainmont, clerc fidèle, notaire de la cour susdite, à ce specialement deputé, comparurent en personne religieuses femmes FÉLICITÉ, *prieure* de léglise de La Presle-les-Ecry et tout le couvent dudit lieu, lesquelles ont donné, cedé et transporté et reconnu avoir

1. La Bibl. nat. (*Coll. de Champ.*), dit (t. XXI, p. 147) : « *Vieux-les-Ecry* ».

2. Pour *Regnault*, à moins qu'il s'agisse de Roger de Rosoy, ce qui n'est pas probable.

donné, cedé et transporté à Viet dit *Galin*, Oudet dit *Meline* et à *Jean,* jadis fils de *Bertrand Cesaire de Ecry*[1], à surcens, III vignes contenant IV journaux ou environ, à la corde et verge d'Aire, sises au terroir de ladite ville d'Aire, en lieudit *au Martrois*, desquelles l'une est située entre la terre de dame Isabelle, dame temporelle de ladite ville de Ecry, d'une part et la voie publique d'autre ; l'autre est située entre la vigne de Bernard dit *Billiet*, d'une part et le chemin d'autre ; et l'autre est située entre la terre de Baudelet d'Aire d'une part, et la terre des enfants de la nommée *la Billarde* d'autre ; à tenir et posséder par lesdits Viet, Oudet et Jean ou leurs héritiers ou successeurs dès à présent et à tousjours franches et quittes de toute charges et joug de servitude quelconque, excepté XV deniers, I obole par. desquels lesdits Viet, Oudet, leurs consors et héritiers en rendront et paieront chacun an, pour un cens, à l'abbesse de S. Pierre-aux-Nones[2] de Reims VI deniers, et aux dames temporelles de ladite ville d'Aire IX deniers, I obole par., la dime legitimement payée comme de coutume.

Pour lesquelles vignes lesdits Viet, Oudet et Jean, comparant en personne en présence dudit clerc fidele a ce spécialement par nous deputé, ont promis sous leur foi de rendre et payer chacun an à léglise de La Presle susdite pour ledit surcens IV m. et demi de vin à la mesure de la ville de Ecry, à percevoir chacun an, dans les vendanges, en la ville de Ecry. La moitié duquel vin doit être fromentée et lautre doit etre de goet et blan, à savoir du vin comme il provient et croît dans les vignes susdites, s'il y en provient et croit qui suffise et puisse suffire au paiement dudit surcens annuel ; et sil n'en provient et croît point dans lesdittes vignes qui puisse suffire au paiement susdit, le deffaut sera suppléé, et seront tenus lesdits Viet, Oudet et Jean ou leurs héritiers de le suppléer suivant l'estimation et jugement de bonnes gens et dignes de foi.

Et pour rendre et payer chacun an, comme il est dit, ledit surcens à léglise de La Presle susdite, lesdits Viet, Oudet et Jean se sont obligés, leurs heritiers et successeurs à ladite église, et ont assigné ladite prieure et couvent dudit lieu au nom de ladite église et pour icelle lesdits Viet, Oudet et Jean et chacun d'eux solidairement sur les vignes susdites. Et spécialement ledit Viet, pour les choses susdites, a assigné ladite église sur certaine vigne sise sur le terroir de ladite ville de Ecry, en lieudit *Outre-Aixne*, entre la vigne de Gerard dit *Maillet* d'une part, et la vigne des enfants de la nommée *La terme* d'autre. Et ledit Oudet

1. Deux membres nouveaux de la famille dont il a été question au commencement de cette histoire.

2. Abbaye de femmes, O. S. B., encore appelée *Saint-Pierre les-Dames*, fondée au VIe siècle par Sainte-Bove, fille de Sigebert, roi d'Austrasie, et détruite en 1790.

pour lesdites choses a pareillement assigné ladite église sur certaine vigne sise audit terroir, en lieudit *sur le champ de la maladrie d'Ecry*, royé la vigne de Gérard Malterre. Et ledit Jean pour les mêmes choses a specialement assigné ladite église sur certaine vigne sise audit terroir, en lieudit *sur la voie du Custode*, entre la vigne de Gerard dit *Loison*, d'une part et la vigne d'Ermengarde, veuve d'Etienne dit *Boucon*, d'autre.

De plus, il faut savoir que lesdits Viet, Oudet et Jean et leurs héritiers ne doivent pas vendanger lesdites vignes ni couper les raisins dicelles quapres avoir appellé le serviteur de ladite église, ou qu'il ne soit présent si ladite église le juge nécessaire.

Et il ne pas omettre que lesdits Viet, Oudet et Jean, en présence de Raoul dit *Grignon*, maire, et Gérard dit *Maquerel*, Regnault dit *Canard* et Raulin dit *Destrées (?)*, échevins, à ce spécialement appelés, se sont devêtus desdites vignes comme d'une hypothéque au profit de ladite église pour assurance de tenir, faire accomplir et inviolablement observer lesdites choses. Et ont demandé et fait que ladite prieure en soit revêtue solennellement au nom de ladite église et pour elle, en observant toutes les solennités qu'on doit et qu'on a coutume de garder en pareils cas.

Toutes lesquelles choses et chacune dicelles ainsi qu'elles sont exprimées cy-devant, Jeanne, femme dudit Viet, Ermenione, femme dudit Oudet, et Ermenionne, femme dudit Jean, comparantes pour ce en personnes, ont loué, accepté et approuvé en présence dudit clerc fidele, à ce spécialement député ; promettant de plus lesdits Viet, Oudet et Jean et leurs femmes, sous leur foi pour ce prêtée corporellement, de tenir, accomplir et inviolablement observer toutes et chacune les choses susdites, ainsi qu'elles sont exprimées ci-devant ; et qu'ils ne reviendront pas à l'avenir et ne procureront pas de revenir par soi ni par autrui contre toutes ou aucune desdites choses et ne chercheront pas d'artifice, d'esprit, de cause, ou de matiere pour pouvoir les empecher, revoquer ou annuler.

Et moyennant les clauses susdites, lesdites religieuses ont promis de bonne foi et sous l'obligation de tous les biens de ladite église de La Presle, meubles et immeubles, présents et à venir, d'acquiter et garandir, comme il est dit, auxdits Viet, Oudet et Jean, leurs héritiers et successeurs lesdites vignes contre tous ceux qui ne voudroient obéir au droit et à la loi ; renonçant expressement lesdits Viet, Oudet et Jean, leurs femmes et lesdites religieuses, sous leur foi, à l'exception de chose non faite comme elle est dite, à l'exception de for, dol, mal, fraude, lésion, circonvention et deception quelconque, à toute coutume ou statut de cité, chateau, ville ou lieu quelconque, au bénéfice en tout de restitution et à toutes autres exceptions de droit et de fait, exceptions, deffenses, raisons et allégations qu'on pourroit

objecter ou opposer contre le présent écrit et fait pour empecher, contredire ou révoquer les choses susdites ou quelqu'une dicelles.

En foi et fortification de quoi nous avons fait mettre le sceau de ladite cour aux présentes lettres.

Donné l'an du Seigneur MCCCII, au mois de décembre. »

(En suit) : Cette lettre a été doublée pour lusage des parties.

(Et il est ainsi signé au dessous) : J. DE S. G.-MONTE *(et scellé.)*

68

1303

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront l'official de Reims, salut au Seigneur.

Sachent tous que par devant Pierre de Pronais, clerc fidèle, notaire juré de la cour de Reims, à ce député, comparut en personne messire Jean, seigneur de Radoüet, chevalier, lequel a reconnu que dame Emeline dite *de Ourainville*, sa mère, dans sa dernière volonté, comme le disait ledit chevalier, a legué à l'eglise et prieuré de La Presle, diocèse de Reims, III septiers de seigle, à la mesure de Radoüet, de revenu annuel et perpétuel, à prendre et percevoir chacun an sur le moulin à blé sis à Radoüet par ceux qui tiennent et possèdent ledit moulin, lequel moulin ledit chevalier, sous sa foi de payer chacun an ledit revenu annuel aux octaves de la fête de S. Remi, chef d'octobre, à ladite église ou à son mandement sur ledit moulin ; et pour le paiement desdits III septiers de seigle au terme prescrit à ladite église ou à son mandement et ordonnance, ledit chevalier s'est obligé pour ce à ladite église et ses successeurs, et ledit moulin ; et a voulu que s'il manquait à payer ledit revenu à ladite église, à son ordonnance ou mandement au terme prescrit, en tout ou en partie, ou que ladite prieure ou son couvent fassent quelques dépenses et souffrent quelques dommages au défaut du paiement dudit chevalier, ledit chevalier le rendroit, et a promis de rendre ledit revenu annuel avec les dépenses et dommages qu'elles diront avoir souffert pour ce, et on sera tenu de les en croire sur leur jurement ou sur toute autre preuve qu'elles feront ; et s'est obligé ledit chevalier à tenir fidèlement les choses susdites, et en a chargé ledit moulin envers ladite église ; et quant à ce il a renoncé à toutes exceptions qui pourraient ou devraient lui aider ou servir en ces cas ou en quelqu'un diceux, et qui pourraient nuire ou préjudicier à ladite église.

Et faut savoir que ledit chevalier, pour plus grande sureté des choses dites a donné lesdites lettres scellées de son sceau, comme il appert à la première vue touchant ledit revenu annuel de III septiers de seigle susdits, faites ensemble avec les lettres

de la cour de Reims sur le même et unique revenu, comme il est dit ci-devant.

En foi de quoi nous avons fait mettre aux présentes le sceau de la cour de Reims.

Donné l'an du Seigneur MCCCIII, le mardi après la fête de l'Ascension. »

69

1311

« Il y a après le titre precedent un compromis inutile ne spécifiant pas les choses qui estoient en contestation »[1].

70

1316

« et ensuite une lettre des religieuses de La Presle aux Religieux de Molesme.

« lesquels je n'ay pas transcrit pour estre inutile dautant plus quils sont en francais »[2].

71

JUIN 1320

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront l'official de la cour de messire Aimond, archidiacre de Reims, salut au Seigneur.

Comme les religieuses femmes *la prieure* et couvent de La Presle les Ecry, diocese de Reims, demandaient à Jean, dit *de Pont*, chevalier d'Ecry II septiers avec un boisseau de froment à la mesure d'Ecry, à quoi ses predécesseurs, comme ils disoient, étoient obligés envers lesdites religieuses chacun an e à perpetuité, sachent tous qu'en presence de Renaud dit *Noiset* clerc fidèle, notaire juré de ladite cour, à ce député, comparut pour ce, en personne, ledit Jean dit de Pont, chevalier, lequel a reconnu, assuré et promis sous sa foi de rendre et payer auxdites religieuses, chacun an et à perpetuité, tant pour les arrérages que pour le principal, à la fête de S. Remi, chef d'octobre, lesdits II septiers et I boisseau de froment bon et légitime à la mesure susdite.

A promis aussi ledit Jean, sous sa foi, de ne revenir jamais ni procurer de revenir par soi ni par autrui contre ladite promesse et reconnaissance, mais qu'il les tiendra et observera inviolablement. Et pour les tenir et observer, rendre et payer, ledit Jean de Pont a assigné auxdites religieuses et leur dite église sur tous ses biens meubles et immeubles, présents et à venir, et les

1. Note du traducteur.
2. *Id.*

biens de ses successeurs quelques et où ils soient, et spécialement sur certaine maison avec ses dépendances et appartenances que ledit Jean disoit avoir sise en la ville d'Ecry, royé la maison qui jadis a été à Villarin fils de damoiselle Yde ; et moyennant ce lesdites religieuses, frères et sœurs dudit Jean de Pont se sont tenus content dudit revenu et ont promis de ne revenir jamais à lavenir ni procurer de revenir par soi ni par autrui contre ladite quittance.

Renonçant de plus lesdites parties à l'exception desdites choses ainsi non faites, non reconnues, non promises ou non quittées, à l'exception de dol, mal, fraude, lésion et déception quelconque, avec le privilège de croix accordé ou à accorder, à tout secours de loy et de droit canon ou civil, et spécialement lesdites femmes renonçant à tous privilèges introduits en faveur des femmes et à toutes autres exceptions de droit ou de fait quelconques.

En foi de quoi nous avons fait mettre aux présentes lettres le sceau de ladite cour.

Et faut savoir que le premier payement desdits II septiers et I boisseau de froment à ladite fête de S. Remi susdite qui est en l'an du Seigneur MCCCXXI.

Donné l'an du Seigneur MCCCXX, le dimanche après la fête Saint Jean Baptiste. »

72

JANVIER 1323

« Jeeans Boutilliers de Lapion lieutenant dou prevost de Laon a Colart Crasse ceste sergent le roi nostre sire salut.

De par religieuses dames la *prieuse* et le couvent de La Praelle de les Escry, estans en lespecial garde dou roy notre sire, nous a esté monstre griefvemant en complaignant que comme elles soient et ayent esté de tel temps quil doibt souffire a bonne saisine avoir acquise en possession et en saisine de avoir, ceüillir, lever et recevoir, chacun an, certaine partie es menues dixmes de Vendy, et aultrefois leur a esté adjugé ladite saisine par Guillaume de Hauger bailly de Vermandois pour le temps, dentre Huesson de Charbonne, escuyier, a cause de sa femme a fait saisir et arrêter par la gent de noble dame la comtesse de Rethel, vines et aultres choses appartenans ausdites religieuses, pour cause desdites dixmes, en troublant et empeschant lesdites dames en leurs dite saisine, a tort et sans cause, indumant, et de nouvel ou grief prejudice et dommage desdites religieuses ; sy comme elles dient ; pourquoy nous vous mandons et commettons que vous ales a lieu, et se appelles ciux qui seront a appeller ; il nous appert que il soit ainsy contraignies ledit Huesson, la gent de ladite contesse a oster ledit trouble et empeschement, et a delivrer ausdites dames ledit vin et tout ce

quil aroit saisy appartenant ausdites dames pour cause desdites dixmes, et a demander au roy et a partie pour tant comme raison donra ; et se li die Huesson ou aultres se veullent opposer au contraire, le debat et la chose contentieuse prie en la main le roy, et par icelle main recreance faite lou il appartenra, donner jour competant aux parties a Laon par devant le prevost, pour aller avant sur ce, si comme raisons donra, ce que fait en arès nous recités, mandons et commandons à tous nos subjects, requerons a tous aultres que a vous obeissent en ce faisant.

Donné a Laon le samedy apres la feste Saint Vincent lan MCCCXXIII [1]. »

73

FÉVRIER 1323

« A sage homme et honorable mon chier signor et maistre le prevost de Laon, Colart crasse, ceste sergent lou roy, services, honneurs, et appareilliers a vos commandemens.

Chiers sires, savoir vous fais par la vertu de la commission Jean Boutillier vo liu tenant la ou ceste moye rescription est anvoiée, je ai appelleit a Vendy par devant mi la *prieuse* et les suers de La Praelle et le prevost dou Mont et Huesson de Charboigne, escuier, a la quinzaine de la Chandeleur darrionement passeé. Je fis lire ma commission, les parties en demandaient copie, il leurent sur mon seel, et lors requis je as parties comme il estoient fondées de coi les dames de la Praeles, cest assavoir leurs procureurs monstrarent une procuration lequelle je ay devers mi ; et li procureurs Husson monstra une procuration laquelle je ay devers mi ; et furent luttes les procurations devant mi, et presence justice, et lors dit li procureurs Husson que la procuration lesdittes dames nestoit valable, et quil devoit avoir congiet de court ; et li procureurs desdittes dames disoit que leur procuration estoit bonne et que la procuration doudit Husson nestoit mie recevable et que je leur feisse oster lempeschemant qui estoit mie en leur choses. Et lors dit li prevost dou mont quil avoit saisit de par madame dou commandemant Jean du Lys (?) et par ses lettres et lors pris-je toute la chose en la main dou roy et tout le debat et donnay journée a Laon par devant vous au samedy apres caresme prenant, et toutes ces choses ay signifiés par ces lettres scellees de mon seel, lesquelles furent faictes lan de grace MCCCXXIII le Juedy apres la quinzaine de ladite Chandeleur [2]. »

74

AOUT 1321

« Simon Pied-de-Loup et maitre Raoul de Carnoto, chanoines

1. V. la pièce n° 73.
2. V. la pièce n° 72.

et officiaux de Reims, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut au Seigneur.

Sachent tous que messire Henry de Vousiers, chevalier, comparant par devant nous, a reconnu avoir donné en aumone à l'église de La Presle V septiers de froment à prendre tous les ans et à perpétuité, pour ladite église, sur la dîme de Vendy ; promettant sur sa foi de ne revenir jamais contre la présente donation, et de ne jamais molester ou faire molester, en quelque manière que ce soit, ladite église, ou par soi ou par autrui.

En foi de quoi nous avons fait mettre aux présentes le sceau de la cour de Reims.

Fait l'an du Seigneur MCCXXXI au mois d'août » *(et scellé)*[1].

73

1328

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront, l'official de la cour de messire Philippe de Meledun, archidiacre de Reims, salut au Seigneur.

Messire Louys, jadis chevalier d'Ecry, ayant par son testament ou dernière volonté legué a leglise de La Presle certaine piece de vigne avec la plante située au terroir d'Aire, en lieudit *au Martrois*, royé la voie, ainsi quil est contenu audit testament.

Sachent tous que par devant *Estienne* dit *Joüet* de Ecry[2], clerc fidèle de ladite cour, notre juré à ce deputé et appelé de nous, comparut pour ce, en personne, noble homme messire Regnauld de Laure, chevalier, et Raoul de Chauvency, clerc, exécuteurs du testament ou dernière volonté dudit defunt messire Louis, lesquels ont donné, delivré et aussi ont quitté au nom dexécuteurs dudit défunt chevalier, aux religieuses femmes nones de leglise de La Presle susdites la piece de vigne avec la plante, ainsi quil est contenu au testament ou derniere volonté dudit defunt chevalier. Et ont voulu et a ce expressement consenti lesdits exécuteurs, audit nom dexécuteurs, que lesdites religieuses jouissent dès à présent, paisiblement et en repos, comme de leur propre bien, nonobstant contradiction ou opposition quelconque, de ladite piece de vigne avec la plante, ainsi quil est contenu au susdit testament dudit défunt chevalier.

En foi de quoi nous avons jugé à propos de mettre aux présentes le sceau de ladite cour.

1. Voir les pièces n°s 24, 48, 62 et 63.

2. Apparemment membre de la famille dont il a été parlé en tête de cette histoire. Il est appelé « *Estienne*, dit *Louis d'Escry* » dans la pièce n° 93.

Donne lan du Seigneur MCCCXXVIII, le jour de Dimanche qu'on chante *Jubilate*.

(Et plus bas est ainsi souscrit et signé) : Steph. DESCRY [1]. »

76

FÉVRIER 1332

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront l'official de Reims, salut au Seigneur.

Sachent tous que l'an du Seigneur MCCXXXII, le vendredi après la Purification de la Vierge, nous avons vu des lettres scellées du sceau de la cour de Reims, qui n'étaient en tout ni en aucune partie vitiées, lacerées ou déchirées, et qui contenaient la forme qui suit :

(Voir la pièce n° 34).

En foi de quoi nous avons jugé de mettre le sceau de la cour de Reims à la présente collation.

Fait par le porte-sceau de vive-voix, l'an du Seigneur MCCCXXXII, le vendredi susdit [2] » *(et scellé).*

77

1333 (4 dimanche après Pâques)

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront l'official de Reims, salut au Seigneur.

Sachent tous que l'an du Seigneur MCCCXXXIII, le Mercredi après le Dimanche qu'on chante *Cantate*, nous avons vu et diligemment regardé les lettres ci-dessous écrites, comme elles apparaissaient de prime face, non déchirées, usées, ni viciées en aucune partie, en ces termes :

« Je Jehans cuens de Suessions, et je Marie sa femme, con-
« tesse de Suession, fasons a tous caus qui ces lettres verront a
« savoir que Mahout, dame de Sarnay, as reconnu devant nos
« quelle as doné en ausmone et otroye as poures dames de La
« Praelle IV sextiers de forment le premieram paye a sa rente
« de Vilers, a panre par an par le los monsignor Vuiter son fis
« en telle maniere que quant ses anniversaires eschera por faire
« p..... as dames devant dittes, nos qui sonnees chief signor
« de cui la dame devant nommée tient a Jiet et agree cest
« aumosne loons et ottroions, et por ce que ce soit ferme chose
« et estable, nous avons ceste lettre fait saeler de nos seals.

« Ce fu fait lan de l'Incarnation nostre Signor mil dus cens
« et trente noef, es mois de april, ou Tour, par la main J.
« Englois. »

1. V. les pièces nos 105, 106 et 107.
2. V. les pièces 23, 34, 50 et 53.

En foi de quoy nous avons jugé à propos de mettre à la presente collation le sceau de la cour de Reims.

Donné l'an et mercredi ci-devant écrits par le porte-sceau de la relation de Collesson dit Dardel, clerc de la cour de Reims[1].

Ap.....

(Et au-dessous est écrit) : p. transcrit ou collation. »

78

20 OCTOBRE 1382

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront Droars de Haynaut, conseiller du roy notre sire et garde du seel de la baillie de Vermandois a Laon estably de par iceluy seigneur salut.

Scachent tuit que par notre amé et feal Gille Amys commis et estably de par nous quant a ce furent veües, tenües et leües unes lettres de Chartres contenant la forme qui sensuit :

« Nous Raoul, sire de Chasteau-Portien fais savoir à tous « presens et avenir que pour le salut de mon âme jay donné en « perpetuelle aumone aux religieuses de La Presle VI septiers « de bled a prendre tous les ans sur mon terrage de Chasteau- « Portien, et I petit muyd de vin à prendre tous les ans sur ma « vigne de Chasteau-Portien.

« En confirmation de quoy j'ay mis le sceau de mes armes « aux presentes.

« Fait l'an de grace MCCCXL.[2] »

Tout ce que mondit commis a veu estre contenu esdites lettres il a faict transcrire de mot à mot, et ce présent transcrit, nous, en témoingt de ce, a la relation de notre dit commis, qui tout ce nous rapporta, avons seellé du seel de la baillie dessus dit.

Ce fut faict lan de grace MCCCLXXXII, le vintiesme jour du mois d'octobre (*et scellé*) — *la rature de la* 64e[3] *ligne approuvée.*

(*A suivre.*) E. C.

1. V. les pièces 81, 82 et 83.

2. V. la pièce n° 27, dont celle-ci n'est que la confirmation. Il doit y avoir ici erreur de date.

3. Ce chiffre doit être fort exagéré.

NÉCROLOGIE

Notre compatriote, le peintre Léon Lhermitte, vient d'être douloureusement atteint dans ses affections de famille.

Son père, M. J.-Augustin Lhermitte, officier de l'instruction publique, vient de s'éteindre dans sa 88e année, à Mont-Saint-Père (Aisne), où il a honorablement exercé, pendant plus d'un demi-siècle, les fonctions d'instituteur.

* * *

Le 19 août dernier, est décédé au Vigan, en son château de Mareilles, le chef et le dernier représentant d'une des plus anciennes familles de la noblesse de Champagne, M. Alphonse-Claude-Marie-Joseph de la Rüe, comte de Mareilles, marquis de Reynel, etc.

A sa sortie de l'Ecole Polytechnique, le comte de Mareilles avait été classé dans le Génie. Il avait quitté l'armée comme capitaine et chevalier de la Légion d'honneur.

Son grand-père, Claude-Joseph de la Rüe, comte de Mareilles et d'Aubeterre, marquis de Reynel, sr de Cohons, de Percey, de Longeau, etc., décédé aussi au Vigan en 1799, avait épousé en premières noces Pierrette-Bernarde Heudelot de Létancourt, d'une vieille famile langroise et qui mourut à l'âge de 20 ans, le 26 septembre 1762, au château de Mareilles (Haute-Marne); elle laissait un fils unique, mort sans postérité le 30 octobre 1788. Claude-Joseph de Mareilles épousa en secondes noces Marie Onzée d'Orzère. C'est à la suite de ce mariage qu'il fixa sa résidence au Vigan où il fit bâtir une habitation désignée aussi sous le nom de château de Mareilles, en souvenir de celui de la Haute-Marne. Il eut de cette dernière union deux enfants, un fils et une fille.

Le premier, Auguste-Marie-Joseph, épousa Charlotte-Aimée de Quenescourt de Fer. Son seul fils fut le comte Alphonse de Mareilles, qui vient de mourir. Il eut en outre six filles, dont trois ont été mariées à MM. de Reydellet, Goujon de Green de Saint-Marsault et au comte de Barberin-Barberini.

La seconde, Joséphine-Fortunée, fut mariée d'abord à Alphonse Bataille de Mendelot de Clermont-Tonnerre et, en secondes noces, à Joseph-François-Philogène, comte de Grignan. Elle est morte sans enfants.

La famille de la Rüe, originaire du Limousin, porte d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois losanges d'argent, deux en chef

et un en pointe (*d'Hozier*). Son blason est figuré avec mention des seigneuries d'Ormoy et de Fresnay dans la *Carte du Nobiliaire de la Province de Champagne*, publiée en 1721 par Chevillard. Il a été reproduit aussi dans les planches de l'*Armorial du département de l'Aube*, de M. Alphonse Roserot (Mémoires de la Société académique, 1879); les seigneuries indiquées dans le texte sont celles de Fresnay, d'Arrentières, de Bouy-Luxembourg et de Montfey.

* * *

Le 27 avril, ont été célébrées à Vertus (Marne), les obsèques du vénérable abbé Thibault, qui avait administré cette paroisse pendant quarante-quatre ans.

M. l'abbé Molard, vicaire général, assistait à la cérémonie, que présidait M. Lucot, archiprêtre, qui a dit la messe. On remarquait encore, parmi les ecclésiastiques, M. le chanoine Gouilly, M. le supérieur du Grand-Séminaire, MM. les doyens d'Avize, d'Ecury, de Suippes, de Dormans; M. l'abbé Appert, curé de Saint-Alpin.

Les coins du poêle étaient tenus par M. le docteur Bonnet, maire de Vertus, M. le président du Conseil de fabrique, M. le chanoine Gouilly, M. Caquot, chanoine honoraire, curé de Souain.

Dans l'assistance, nous citerons MM. les adjoints et le Conseil municipal; les administrateurs du Bureau de bienfaisance; M. Boban, conseiller général; les Sœurs de la Charité et de la Providence; les diverses confréries, etc.

M. l'abbé Hatat, curé de Vouzy, a fait entendre, après la consécration, le *Pie Jesu* de Faure.

Après l'absoute, M. le chanoine Lucot prononça en chaire l'éloge funèbre du défunt.

Au cimetière, M. le maire de Vertus a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je croirais manquer à mon devoir de maire si, dans la circonstance, je ne prenais pas la parole.

M. Thibault a occupé, dans la ville de Vertus, une place assez importante, et a rendu des services assez nombreux, non seulement comme administrateur de l'hospice, vice-président de la caisse d'épargne, président de la délégation des écoles du canton, mais aussi et surtout comme curé-doyen de la paroisse, pour qu'il ait droit, de notre part, à un mot de remerciements, à un mot de regrets. Des libéralités faites par testament en faveur de nos établissements de bienfaisance, à la prospérité desquels il s'intéressait presque aussi vivement qu'à celles des œuvres dont il avait la direction, lui donnent un nouveau titre à notre reconnaissance.

Messieurs, je n'ai pas à vous retracer la vie de ce prêtre que la mort a saisi au moment où, assis devant son bureau, il allait se livrer à ses travaux habituels de l'après-midi, l'étude et la prière. — Une voix plus autorisée que la mienne s'était chargée de ce soin. — Il y a quelques années, du haut de la chaire[1], M. l'archiprêtre Lucot nous a dit pour quels motifs le

jeune Thibault passait, en 1849, de la cure de Bergères à la cure de Vertus : il nous a fait voir comment, dans l'intérêt de tous, notre doyen s'est acquitté des diverses fonctions qui lui ont été confiées, et dans une péroraison qui a été remarquée, l'orateur sacré portait sur ce chanoine honoraire un jugement que, personnellement, je déclare juste et mérité. Car, moi aussi, messieurs, j'ai vu cet homme à l'œuvre, au moment de ces épidémies meurtrières dont il a été question, et dans ces jours néfastes où le médecin et le prêtre, unissant leurs efforts à ceux des pouvoirs administratifs, cherchaient les moyens propres à rassurer la population épouvantée.

En ce moment, interprète des sentiments de tous, j'apporte à notre bon vieux curé, devant cette grande famille chrétienne qui s'empresse autour de lui, l'expression la plus haute de notre profond respect et le témoignage d'une sincère estime.

Messieurs, le moment de l'adieu étant venu, au nom du Conseil municipal et des habitants de la ville, je salue ce serviteur de 79 ans qui, jusqu'à la veille de sa mort, a mis la même régularité, le même zèle, le même dévouement dans l'accomplissement des devoirs de son saint ministère. Je salue encore le représentant du pouvoir religieux avec qui mes prédécesseurs ont entretenu de bonnes relations, et qui, dans notre première entrevue qui devait être la dernière, me disait d'une voix affaiblie par le temps : « Voyez-vous, monsieur le maire, dans la vie, la meilleure des choses, c'est l'entente ; avec elle, on fait des prodiges. » Nous parlions, messieurs, des réparations à faire à la maison de tous, à l'église.

Je salue enfin ce bienfaiteur, qui a passé parmi nous quarante-quatre ans, n'ayant, suivant son panégyriste, d'autre ambition que celle de servir Dieu et le glorifier et être utile aux âmes, en cherchant à les sauver.

Monsieur le doyen, vos espérances se sont réalisées. Comme le juste, vous avez quitté cette terre sans douleur, vous êtes parti pour chanter dans l'éternité les miséricordes du Seigneur. Vous nous l'avez dit et répété le jour de la célébration de vos noces d'or. *Misericordiam Domini in æternum cantabo.* — Messieurs, il y a trois mois, la ville pleurait son maire ; aujourd'hui, pour les mêmes raisons, elle pleure son curé.

* * *

La petite ville de Boult-sur-Suippe (Marne) a perdu récemment un de ses concitoyens les plus considérés, M. Pierre Charlier, l'un des doyens du Comice agricole de Reims, chevalier de la Légion d'honneur, et jadis l'une des grandes notoriétés de l'art vétérinaire.

Fils d'un maréchal-ferrant de Boult-sur-Suippe, il exerça comme ouvrier la profession paternelle, de 14 à 20 ans. Son habileté et son intelligence le firent remarquer de M. Bouley, un vétérinaire renommé, qui le prit comme élève et lui fit suivre les cours de l'école d'Alfort. A 25 ans, il avait obtenu son diplôme, et dès lors exerça cet art en praticien et en chercheur. Il publia de nombreux travaux sur la médecine vétérinaire et l'agriculture, et fit maintes découvertes qui ont illustré son nom, notamment la *castration des vaches laitières* et la *ferrure plantaire*, pratiquée aujourd'hui sous la dénomination de ferrure Charlier.

1. A la cérémonie des noces d'or de M. Thibault, en 1889.

Il fut nommé successivement membre de la Société centrale de médecine vétérinaire de France et de l'Institut vétérinaire de Dorpat (Russie); membre correspondant de la Société d'agriculture de France et de l'Académie de Reims. Le Comice de Reims le comptait depuis longtemps pour un de ses membres les plus zélés et les plus assidus; on le vit encore, à la dernière réunion, siéger au bureau, malgré ses 79 ans, comme président de la section du canton de Bourgogne.

Il vivait, depuis une vingtaine d'années, retiré dans son cher village de Boult-sur-Suippe, dont il était conseiller municipal.

* * *

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Clarisse Poultier, épouse de M. Charles Bigault de Cazenove, décédée à Avize (Marne), le 22 avril, dans sa 72e année.

* * *

On nous annonce de Châlons, la mort de M. d'Osiecki, ancien professeur d'allemand au collège de Châlons, ancien surveillant à l'Ecole des arts et métiers, décédé à l'âge de 75 ans.

Né en Pologne, il aimait à raconter à ses élèves la part qu'il avait prise à la grande insurrection de 1831, qui mit un moment en échec l'armée russe. C'est à la suite de cette insurrection qu'il s'était réfugié en France.

BIBLIOGRAPHIE

Géographie historique et administrative de la Gaule romaine, par Ernest Desjardins. — Les sources de la topographie comparée. — *Paris, Hachette*, 1893. Gr. in-8° avec cartes et figures.

Pressentant sa mort prochaine, E. Desjardins avait, en 1885, fait appel à M. Longnon pour achever son grand travail sur la géographie gauloise. Aussi, l'œuvre du maître défunt est-elle la moins importante du livre posthume qui termine sa carrière scientifique, mais il est bon d'en avoir recueilli et coordonné les fragments. Lorsqu'il mourut, le 22 octobre 1886, E. Desjardins corrigeait la 15e feuille du volume, révisée et complétée par M. Longnon, auquel on doit une innovation heureuse, la représentation graphique de la Gaule d'après la carte de Peutinger, l'*Itinéraire d'Antonin*, *l'Anonyme de Ravenne* et *l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*. On trouve dans ce livre une bonne reproduction des bornes milliaires de Langres et de Paris à Reims, dont les textes intéressent la Champagne et particulièrement la région rémoise. H. M.

* * *

Bossuet. Lettres et pièces inédites ou peu connues, recueillies par Armand Gasté, professeur à la Faculté des Lettres de Caen. — *Caen, H. Delesques*, imprimeur, 1893, in-8°, 61 p.

Rien de ce qui touche à un homme de la valeur de Bossuet ne saurait être négligé et les amateurs de la Brie sauront gré à M. A. Gasté d'avoir réuni et fait paraître dans les Mémoires de l'Académie de Caen, dont il est le secrétaire perpétuel, un certain nombre de lettres et de fragments qui avaient été recueillis par M. Floquet, correspondant de l'Institut, qui a consacré les dernières années de sa vie à étudier le grand évêque de Meaux.

Parmi ces documents qu'il nous suffit de signaler, il s'en trouve plusieurs qui offrent un intérêt particulier pour les érudits briards ; ce sont ceux qui ont trait à l'administration du diocèse de Meaux. Nous citerons notamment : Lettre à Mme Macé, fondatrice d'une communauté d'enseignement pour les filles à La Ferté-Gaucher (4 juin 1683) ; — fragment d'une lettre à Mlle d'Albert de Luynes, religieuse à Jouarre (1er mai 1685) ; — lettre à M. Payen, lieutenant-général de Meaux, tirée des manuscrits de celui-ci, récemment acquis par la Bibliothèque de Meaux, sur l'initiative de M. Gasté, qui les avait rencontrés dans les papiers de Floquet,

1686[1]; — plusieurs lettres à l'abbesse de Faremoutiers, sur la nièce de Mme de La Vallière (1693-1694); — d'autres à Mme du Mans, religieuse à Jouarre (1694-1697); — enfin une fort belle lettre à la mère le Picart, supérieure de la Visitation de Meaux, qui demandait à l'évêque de ne pas être mise sur la liste des religieuses appelées à être élues aux fonctions de supérieure triennale.

Nous ne parlons pas de documents d'un intérêt général, et notamment d'un projet de réponse à un bref du Pape, préparé pour l'archevêque d'Aix, Daniel de Cosnac. Nous en avons dit assez pour montrer l'intérêt du nouveau recueil publié par M. A. Gasté.

Comte DE MARSY.

* * *

Nos adieux à la vieille Sorbonne, par OCT. GRÉARD, de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris. Ouvrage illustré de 5 gravures et de 14 plans. — *Paris, Hachette*, 1893. 1 vol. gr. in-8° de XVI-408 pages.

La Sorbonne tire son nom du village de Sorbon en Champagne, près Rethel, patrie de son fondateur, Robert de Sorbon. Aussi, tout ce qui a trait à cette illustre maison intéresse les Champenois. Au moment où l'on démolit l'ancienne Sorbonne, M. Gréard a pensé qu'un devoir s'imposait à lui, celui de recueillir les souvenirs de la Sorbonne de Robert et de la Sorbonne de Richelieu. Il a étudié, pièces en mains, la fondation du XIIIe siècle et la reconstruction du XVIIe, et il y a joint un tableau de la Sorbonne moderne.

Dans un appendice contenant 49 documents divers, l'historien pourra approfondir les faits racontés avec un grand charme par le vice-recteur de l'Académie de Paris. De nombreux plans lui permettront de se rendre compte des modifications successives et du renouvellement actuel.

Mais ce livre si bien fait nous consolera-t-il de la destruction de cette cour si harmonieuse de la Sorbonne du XVIIe siècle? Non. Heureusement, il a bien fallu respecter l'église où se trouve la sépulture de la famille de Richelieu, et là se perpétueront d'immortels souvenirs de nos gloires littéraires. L'église n'était cependant qu'une portion d'un ensemble de la plus simple et de la plus noble architecture, qu'il eût fallu préserver quand même de la démolition et sauver pour sa valeur artistique et historique,

H. J.

* * *

1. Je ne sais si ces manuscrits ont été dépouillés. Il existe un curieux petit volume, publié pour la première fois en 1663, intitulé : *Les Voyages de M. Payen, dediez à Monseigneur de Lionne*, et réimprimé en 1667, qui est un des guides intéressants de l'Europe pour cette époque. Regnard l'a largement mis à profit et en a même copié des passages dans son *Voyage en Suède*. (Voir notre édition, Paris, Lemerre, 1874.)

Journal du Congrès de Munster par François Ogier, aumônier du comte d'Avaux (1643-1647), publié par Auguste Boppe. — *Paris, librairie Plon*, 1893, un vol. in-8° de XL-268 p., avec portrait gravé d'Ogier reproduit par l'héliogravure.

Voici un nouvel ouvrage de M. Auguste Boppe sur l'histoire diplomatique du XVIIe siècle et sur la famille de Mesmes. La *Revue de Champagne et de Brie* a rendu compte du premier, *Correspondance du comte d'Avaux*, dans sa livraison de septembre 1887, p. 226.

Celui-ci n'a pas un moindre intérêt pour l'étude des négociations du traité de Westphalie, ni un moindre charme en ce qui concerne les mœurs du temps et en particulier la biographie des comtes d'Avaux. Ces personnages appartenaient à la Champagne par ce comté d'Avaux qui tire son nom d'Avaux-le-Château (Ardennes), dont ils avaient hérité par une alliance avec la famille Grossaine, famille de robe du Vermandois.

A un autre point de vue, le Journal écrit par François Ogier, sur les pérégrinations du comte d'Avaux en 1643, intéresse la Champagne. En effet, ce diplomate, en quittant Paris pour se rendre à Munster où il séjourna quatre ans, parcourut toute une partie de notre province avant de se rendre à la frontière belge. Son fidèle secrétaire rend compte par conséquent des passages et des séjours qu'ils firent à Dammartin, Nanteuil, La Ferté-Milon, Fère-en-Tardenois, Fismes, Reims, Rethel, Charleville, Mézières, Château-Regnault, Revin, Fumay, Givet, Dinant, Namur et Liège. La relation de cette partie du voyage occupe les vingt premières pages du volume.

De ces récits, parfois détaillés et toujours précis, nous signalons surtout la visite de Reims, où Ogier prêcha à une procession dans l'abbaye de Sainte-Claire, et la description fidèle, quoique peu flattée, de Charleville encore si près de sa fondation et si mal habité. — Le reste du volume a une haute valeur et un intérêt diplomatique que nous ne pouvons pas analyser ici, et que des plumes compétentes apprécieront dans les recueils spéciaux.

H. J.

* * *

Petite collection Vitryate. — POUILLAT D'ISLAND, — *Un roman à Vitry-le-François en* 1809 *et* 1810. — Vitry-le-François, veuve Tavernier, 1893, in-8° de 32 pages.

Cette plaquette forme le début d'une série qui serait spéciale à l'histoire anecdotique de Vitry-le-François. On y trouve, agréablement raconté d'après des lettres intimes et des souvenirs de famille, le récit des péripéties du projet de mariage entre M. Gard, de Reims, et Mlle Rose V..., de Vitry. De longs pourparlers, auxquels prirent part les membres les plus distingués de la société rémoise et de la société vitryate, précédèrent cette union qui

s'accomplit enfin en 1811, mais ne fut pas de longue durée, malgré les promesses de bonheur et la fidélité des fiancés. On rencontre dans cette étude d'intéressantes peintures des caractères du temps. H. J.

* * *

Etude sur les bracelets et colliers gaulois, par Edouard Fourdrignier, avec figures dessinées par l'auteur d'après les originaux. — *Paris*, 1892, br. de 28 p. in-8°.

C'est dans les Mémoires de la Commission des Antiquités de Seine-et-Oise, pour 1892, que nous rencontrons ce travail. Le tirage à part indique sa présentation au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne.

L'auteur, bien connu par ses fouilles archéologiques, a longtemps séjourné dans le département de la Marne, auquel il emprunte *tous* les éléments de son étude, dépaysée en Seine-et-Oise. Il s'élève, avec raison, contre l'abus du mot *torque* pour désigner des objets assez dissemblables. Par des rapprochements ingénieux, basés sur les ornements de parures féminines trouvées à Somme-Suippe et Jonchery-sur-Suippe, il semble démontrer l'existence d'une ornementation spéciale des objets gaulois. Le dessin gravé au bas du casque de Berru paraît confirmer la thèse de l'auteur qui a simplement posé les prémices de nouvelles observations sur l'art gaulois.

* * *

M. Paul Quesvers vient de publier dans le *Journal de Montereau*, de nouveaux chapitres sur sa ville natale. Abandonnant cette fois les siècles passés, objet plus familier de ces chères études, M. Quesvers a entrepris et mené à très bonne fin, l'histoire complète et minutieusement détaillée de l'administration municipale de Montereau depuis 1790 et l'a conduite jusqu'en 1892.

Tous les Monterelais liront avec grand plaisir cette histoire, si pleine de faits, peu connue des uns, oubliée des autres et pour tous si pleine d'enseignements.

Les emprunts nombreux que nous pourrions faire à ce travail, nous mèneraient trop loin ; nous n'en citerons que la conclusion, humouristique en la forme, malheureusement trop vraie et applicable presque partout :

« Voilà terminée la tâche que je m'étais imposée... Que conclure maintenant? Eh bien! dût-on me traiter d'affreux réactionnaire, d'enragé clérical, d'homme arriéré, je trouve que le niveau intellectuel des conseillers municipaux baisse, et cela depuis pas mal d'années. Mais de ce résultat, je pense qu'il ne faut accuser personne que le suffrage universel qui va, du moins quant à présent — soyons optimiste en réservant l'avenir — qui va, dis-je, aux médiocrités, naturellement et comme un fleuve va à son

embouchure. Et il ne peut en être autrement par ce temps d'égalité à outrance, car ainsi que le fait si justement remarquer Montesquieu, « quand on prend l'esprit d'égalité extrême, chacun « veut être égal à ceux qu'il choisit pour lui commander. »

« Je trouve que plus on fait de lois municipales, moins elles valent au point de vue du bien qu'en retirent les communes.

« Je ne suis, Dieu merci! ni législateur, ni même conseiller municipal; je m'aperçois que je me suis permis de critiquer les lois de mon pays, lois que je ne comprends pas sans doute... Aussi, je m'arrête, et je m'applique humblement cette pensée de Montaigne : « C'est une hardiesse dangereuse et de conséquence, « oultre l'absurde témérité qu'elle traîne quand et soy, de « mépriser ce que nous ne concevons pas. »

***

Le *Bulletin monumental*, édité sous la direction de notre collaborateur le comte de Marsy, publie, dans sa dernière livraison, un article relatif aux reliquaires de l'église de Murtin (Ardennes). Dans cette étude, MM. Jadart et Demaison donnent, avec les pièces scientifiques, une description méthodique de ces curieux monuments destinés, principalement, à contenir des reliques de sainte Marguerite. Sur l'un des reliquaires, le plus ancien, il reste des traces d'écussons armoriés qui méritent une étude spéciale; ils aideront peut-être, à deviner l'origine de la présence des reliques de sainte Marguerite dans cette église.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube (*Séance du 17 mars 1893*). — Présidence de M. Deheurle, président.

Correspondance

M. le Président annonce le décès de M. Cabat, membre honoraire, paysagiste d'un grand talent, dont le Musée possède une toile remarquable. M. Cabat a été pendant plusieurs années directeur de l'Académie de France à Rome. La Société s'unit aux regrets exprimés par son Président et dont l'expression sera transmise à la famille du défunt.

Le Président de la Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune, communique un vœu émis par ladite Société, tendant à ce que les greffiers, secrétaires, bibliothécaires et autres détenteurs de pièces historiques antérieures à 1789 les mettent gratuitement à la disposition des membres des Sociétés savantes, correspondants du ministère de l'Instruction publique, et demande à la Société Académique d'adhérer à ce vœu; cette demande est accueillie avec faveur, comme devant faciliter les recherches historiques.

L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, fait connaître les conditions du concours qu'elle ouvre pour 1893 et des prix qu'elle décernera aux meilleurs travaux sur les sciences exactes, physiques, naturelles et médicales relatifs à l'ancienne province de Bourgogne, ou dont les auteurs sont nés dans cette circonscription.

Ouvrages offerts

Par M. Arsène Thévenot, membre associé : *Pensées détachées*.

Par M. Rivière, membre correspondant, plusieurs pièces intéressantes :

1° Rapport autographe de M. Le Brun-Dalbanne sur la grille de l'Hôtel-Dieu de Troyes;

2° Un deuxième rapport du même, en date de 1865;

3° Une affiche troyenne de date déjà ancienne;

4° Un dossier comprenant plusieurs lettres datées de 1702 et provenant du marquis de la Vrillière, secrétaire d'Etat, vicomte de Saint-Florentin, seigneur et baron d'Ervy.

Travaux des Sociétés savantes

Bulletin de la Société archéologique de Sens : *Cimetière mérovingien de Michery*, canton de Pont-sur-Yonne. On y a trouvé de remarquables boucles analogues à celles que possède le Musée de Troyes.

LECTURES ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES

M. Henri Renaud lit un rapport très substantiel et très détaillé sur une étude publiée par M. Alb. Babeau dans la *Réforme sociale* et intitulée : *le Testament d'un Moraliste au XVIIe siècle*. L'auteur du testament, Philippe Fortin, seigneur de la Hoguette, n'est guère connu, dit M. Renaud, que par les renseignements qu'il donne sur lui-même dans son ouvrage dont les dix-sept éditions attestent la faveur auprès du public. Son intention, en l'écrivant, a été de laisser à ses enfants « le modèle sur lequel il entendait les façonner ». L'ouvrage est divisé en trois parties : devoirs de l'homme envers Dieu, envers lui-même et envers le prochain.

M. Renaud exprime le vœu que M. Alb. Babeau extraie de cet ouvrage ce qui en constitue la moelle, en l'accommodant au goût du jour. Nul n'est plus compétent que lui pour faire un travail si utile au temps où nous vivons.

M. de la Boullaye lit une note sur une inscription romaine du Musée de Sens, relative aux *Tricasses*, et en présente un croquis, en faisant remarquer que les monuments lapidaires de l'époque romaine se rapportant à notre pays sont fort rares. La susdite inscription, malheureusement incomplète, lui paraît être du IIe ou IIIe siècle. M. l'abbé Garnier pense, d'après certains indices, qu'elle est moins ancienne.

M. l'abbé Garnier fait un rapport oral sur un travail de M. Adrien Blanchet, concernant les *figurines en terre cuite antiques*. Deux appartiennent à notre région; l'une consiste en deux petits chevaux attelés sous le même joug, et trouvée à Fouchères dans un puits; époque gallo-romaine; l'autre est une *Vénus Eros*, trouvée à Arcis. Il parle ensuite d'un ouvrage de M. de Baye, l'*Art barbare en Hongrie*. L'auteur s'efforce d'accorder les quelques données de l'histoire sur les différents peuples qui se sont succédé sur le sol de la Hongrie, et les objets portant un caractère artistique qui y ont été découverts. M. l'abbé Garnier entre à ce sujet dans des considérations historiques très intéressantes sur l'histoire de la Dacie, actuellement la Hongrie, et les découvertes numismatiques qu'on y a faites récemment.

ÉLECTIONS ET PRÉSENTATIONS

M. Henri Chantavoine, professeur au lycée Henri IV, et M. le docteur Ernest Millée, médecin-oculiste à Paris, sont présentés comme membres correspondants.

* * *

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE LA BRIE, A MEAUX (*Séance du jeudi 20 avril 1893*). — Présidence de M. Muller, vice-président.

M. Husson fait hommage à la Société de différents ouvrages dont il est l'auteur :

1° *Promenades à travers la vallée du Grand-Morin, Esbly à Mortcerf*, ouvrage illustré de 144 gravures;

2° *La Biographie de Jules Grenier, écrivain briard et sténographe, notes et souvenirs sur sa vie;*

3° *Histoire et Géographie élémentaires du canton de Créey-en-Brie (Seine-et-Marne);*

4° *Histoire et Géographie élémentaires de la commune de Couilly (Seine-et-Marne)*;

Ces deux ouvrages sont illustrés de gravures et accompagnés de cartes;

5° *La Dubarry à Pont-aux-Dames;*

6° *Contes et Nouvelles de la vallée du Morin;*

7° *Croquis et Rêveries, carnet d'un garde mobile*, esquisses et impressions par Médéric Charcot.

L'assemblée remercie M. Lemarié, éditeur de la *Petite Gazette de Dammartin*, de l'envoi qu'il en fait régulièrement à la Société.

M. Muller, vice-président, prend ensuite la parole. Il énumère les œuvres de M. Boquet-Liancourt, et pense que parmi celles qu'il a composées, il n'a pas attaché une grande importance à la *Réplique du Diable*, qui a été trouvée dans les papiers de la Société de secours mutuels, dont il était le président; il n'a vu, dit-il, dans ce sujet, qu'une thèse amusante à développer, qu'une occasion de présenter avec esprit des réflexions piquantes souvent paradoxales, mais souvent aussi offrant un certain fonds de vérité.

Dans cet opuscule, en effet, M. Liancourt a montré que nos imperfections sont une des nécessités de ce monde; il est certain que la vie sociale telle qu'elle est constituée serait difficile à comprendre sans l'accompagnement obligé des misères et des faiblesses inhérentes à l'humanité.

Après avoir donné lecture de cette œuvre ingénieuse et spirituelle, M. Muller fait remarquer qu'on connaîtrait mal le caractère et le talent de M. Liancourt, si on devait le juger seulement par là, et pour montrer quel bon sens, quelle âme généreuse et élevée il possédait, il termine par la lecture de quelques pages empruntées à deux de ses autres ouvrages, la *Tentation de saint Antoine* et le *Discours du Roi Bon sens.*

M. Girardot commence la lecture d'une étude sur Buffon, son enfance, ses études à l'école de droit de Dijon et à l'école de médecine d'Angers, où une intrigue d'amour le fit le rival d'un officier de Royal-Cravate qu'il tua en duel, et pendant que l'autorité militaire, le lieutenant criminel et la Faculté hésitaient sur le parti à prendre, Buffon avait quitté Angers pour Nantes.

Il commence son voyage dans le Midi; il visite la Rochelle, Rochefort, arrive à Bordeaux dans le courant de janvier 1731. « Ici, dit-il, la moitié des gens sont grossiers, l'autre moitié petits maîtres, mais petits maîtres à 150 lieues de Paris, c'est-à-dire

bien manqués; vous ririez de les voir au théâtre, où ils ne sont que comtes et marquis, quand même ils ne posséderaient qu'un champ ou une métairie et qu'ils ne seraient que chevaliers d'industrie. »

Il visite toutes les principales villes du midi de la France, et il est à Rome le 20 janvier 1732. Le carnaval est commencé : tous les plaisirs de la sainte ville sont extraordinaires pour lui par l'excellence de la musique, le ridicule des danses, la magnificence des décorations.

La mort de sa mère le rappelle à Paris, où il arrive le 9 août 1732; il passe la fin de l'année dans sa propriété de Buffon, très tourmenté et très inquiet des instructions de son père qui avait le désir de contracter un second mariage avec Antoinette Nadault, sa parente.

* * *

Académie de Reims (*Séances du premier trimestre de* 1893). — Les séances de l'Académie de Reims sont bi-mensuelles, et se tiennent le 2e et le 4e vendredi de chaque mois. Les correspondants sont invités à s'y rendre sans convocation spéciale, et plusieurs d'entre eux ne manquent pas d'apporter ainsi à leurs confrères un précieux concours. Habituellement, chaque séance, outre la correspondance, comporte deux lectures dont les sujets varient des belles-lettres et des sciences à l'histoire, aux beaux-arts ou à l'archéologie. Cette variété fait le charme des réunions, qui comptent en moyenne une vingtaine d'auditeurs.

Dans la première séance de janvier, M. Ponsinet a rendu compte de la fête du centenaire de Valmy et décrit à ce propos les mœurs et l'histoire de l'Argonne. Dans la seconde séance, M. Duchâteaux a commencé une série de lectures sur la vie et les œuvres de Virgile, d'après les travaux les plus récents de la critique littéraire. Les sources ne manquent pas sur l'immortel poète, bien que les documents contemporains soient très rares. On les a tous étudiés avec un soin infini, et l'on peut entrevoir ce que fut la jeunesse de Virgile et ce que valent ses premières œuvres. — M. Jadart a rendu compte d'excursions récemment accomplies en Champagne et en Brie, à Sézanne, à Flamboin, à Provins, à Montmort et à Baye; son récit sera prochainement publié dans la *Revue de Champagne*. Le même membre a communiqué ensuite un *Catalogue de la chalcographie de Reims*, c'est-à-dire une description raisonnée des cuivres gravés que possède la Bibliothèque de Reims, collection de cent planches environ dont les plus anciennes datent du commencement du XVIIe siècle et les plus récentes sont l'œuvre de nos excellents graveurs champenois de la famille Varin. Ce travail est destiné au prochain Congrès des Sociétés des Beaux-Arts à Paris.

Les séances du mois de février ont été consacrées en partie à la suite des mêmes travaux et en partie à de nouvelles communica-

tions. M. l'abbé Compant a retracé, d'après une relation authentique, les péripéties de l'exil des Carmélites de Reims en Belgique et sur le Rhin pendant la Révolution. — M. Alf. Lefort a présenté le projet du tableau qu'il est en train de dresser, des citations classiques les plus usuelles. Il en a démontré l'utilité et le charme dans la conversation et les discours, à la condition d'en connaître exactement le sens et la provenance. Il empruntera, par exemple, à Virgile, dans l'ordre de ses œuvres, tous les vers dont la beauté et la justesse ont fait des maximes.

Les deux séances de mars ont été occupées par quatre lectures : celle de M. l'abbé Nicole, sur Jérusalem et sa topographie d'après les fouilles et les recherches les plus récentes; — celle de M. Lucien Pousinet sur la colonisation et les races humaines; — celle de M. Thirion sur les frais du sacre de Philippe-le-Bel d'après les comptes si détaillés des archives de Reims; — et enfin le compte-rendu par M. Piéton du dernier volume de l'Académie des Jeux floraux, dont il a lu les plus belles pièces, en posant l'éternelle et insoluble question de savoir si Clémence Isaure a existé, ou si elle n'est qu'une figure idéale et caractéristique du gai savoir.

En outre, le 24 mars, ont eu lieu les élections de nouveaux membres pour compléter les rangs de l'Académie. Ont été élus :

Membres titulaires.

MM.

1. Morel (Léon), archéologue, correspondant du ministère.
2. Bazin (Hippolyte), docteur ès-lettres, proviseur du Lycée.

Membres honoraires.

MM.

1. Senart (Emile), membre de l'Institut, déjà correspondant de l'Académie.
2. Plançon (A.), proviseur du Lycée de Vanves, ancien membre titulaire.

Membres correspondants.

MM.

1. Arnould (Louis), maître de Conférences à la Faculté des lettres de Poitiers.
2. Boyron (le docteur), médecin à Amagne (Ardennes), lauréat de l'Académie.
3. Le Grand (Léon), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
4. Legras (l'abbé), supérieur du Prieuré de Binson (Marne).
5. Tanouarn (Alfred de), attaché à la Bibliothèque nationale, à Paris.

* * *

Musée de Reims. — *Dons et legs faits au Musée de Reims pendant l'année* 1892 :

Les dons et legs dont a bénéficié le Musée, en 1892, n'ont pas été moins nombreux que ceux des années précédentes. Ils ont enrichi les diverses séries de pièces originales ou curieuses, dont

nous devons offrir une revue rapide à nos concitoyens, autant pour solliciter d'eux de nouvelles largesses que pour témoigner notre sincère gratitude envers les généreux bienfaiteurs de nos collections.

Peintures

L'Etat a réservé au Musée de Reims trois petites toiles de Fr. Desportes, qui étaient en dépôt au Musée du Louvre : le *Vase d'argent*, les *Dromadaires* et les *Chardonnerets*. Il lui a abandonné aussi deux belles toiles qui figuraient à la dernière exposition des *Amis des Arts :* un *Village de Lorraine*, par Ed. Petitjean, et un *Rêve qui passe*, par Point.

En souvenir du respectable M. Lanson-Gerbaux, la Ville a reçu de sa famille quatre tableaux qu'il affectionnait : une *Madeleine*, de l'école italienne; une *Tête de Christ*, par Germain, de Reims; les *Funérailles*, par Papety, et un *Gladiateur*, par Pagnest.

M. Collinet, peintre rémois, a offert un portrait de *Lamartine*, d'après Ary Scheffer; M. Henri Menu, un portrait du roi *Gustave-Adolphe*, et Mme veuve Thiémé, un portrait de *Femme*, par Ducornet, le célèbre peintre sans bras, né à Lille.

M. Paul Jamin, peintre, fils du grand savant sorti du Lycée de Reims, qui honore notre contrée, a fait don de l'une de ses œuvres qui représente une scène de l'âge de pierre, le *Rapt*, et qui figurait au Salon de 1888. Mentionnons encore une aquarelle de Petitgrand, le *Sol Roc*, faisant partie de l'envoi de M. le baron Alphonse de Rothschild.

Enfin nous signalerons, sans la décrire, puisqu'elle n'est pas encore installée au Musée, la riche collection de peintures et de dessins de maîtres, léguée récemment par M. Kasparek et que nous espérons posséder bientôt. Il en est de même du legs de trois tableaux que M. Grens a bien voulu consigner dans son testament en faveur de notre Musée et qui rappelleront son souvenir dans les termes qu'il a lui-même indiqués.

Sculpture

Cette série n'a reçu, cette année, d'autre don que celui d'un bronze signé par Loiseau-Rousseau, représentant un *Toréador espagnol*, dont la Ville est aussi redevable à M. le baron Alphonse de Rothschild.

Gravure

L'Etat a envoyé trois belles œuvres des graveurs contemporains, Jacquet, Bracquemond et Brunet-Debaisnes, et, de son côté, M. le baron de Rothschild y a joint quatre eaux-fortes signées de Gaujean, Milius, Ramus et Girou.

Ajoutons qu'un artiste rémois nous a gratifié d'une estampe célèbre : le *Peseur d'or*, par Rembrandt.

Antiquités romaines

C'est dans cet ordre de collections que le Musée a reçu les plus

considérables et les plus précieux encouragements. Au mois de juillet, M. Couvreur, propriétaire à Paris, cédait à la Ville l'élégante et gracieuse mosaïque que l'on venait de découvrir dans son terrain en construction de la rue de Vesle. Il s'agit là d'une scène de *Gladiateurs*, que M. Giudici restaure actuellement, et que l'on pourrra admirer prochainement au Musée près des autres magnifiques spécimens que nous possédons déjà de l'art antique.

Au mois d'août, l'honorable M. Léon Foucher assurait après sa mort la permanence de sa riche collection d'objets gaulois et romains, trouvés la plupart dans notre sol et recueillis avec soin. L'inventaire sommaire, qui en a été dressé de suite, comporte près de cinq cents articles, parmi lesquels se trouvent de rares et très curieux vases en verre et en céramique. L'ensemble est bien digne d'être installé à la suite du Musée Duquenelle.

M. Blavat-Deleulle a apporté un poids romain en craie; M. France, une clef, et le service de la voie municipale, plusieurs vases et pièces de monnaie trouvés dans les travaux de terrassement.

Musée rétrospectif rémois

Le public s'intéresse beaucoup au développement de cette partie de nos collections, et nous pouvons lui signaler une cinquantaine de pièces nouvelles, à répartir entre le Musée de peinture rémois et la collection d'antiquités proprement dites.

Les portraits prennent place aux premiers rangs parmi les attractions les plus séduisantes. Citons ceux de *l'abbé Siret*, prédicateur; de *Fleury-Desneveux*, officier de la garde nationale de Reims en 1792; de *M. Auguste Duchesne*, bibliophile, offerts par M. Henri Menu. Celui de *Chaix-d'Est-Ange*, ancien député de Reims, lithographié d'après Flandrin, offert par Mlle Deligny; un médaillon en plâtre de *M. Duquénelle*, offert par M. Blavat-Deleulle, et le portrait du même antiquaire, gravé sur cuivre par Ad. Varin, don de M. H. Jadart; enfin un autre cuivre gravé offrant les traits de *Henri de Lorraine*, archevêque de Reims, don de M. Grévin fils.

Après les portraits, signalons quelques vues d'anciens monuments, notamment celles de la *Belle-Tour*, provenant de M. Menu-Picart; puis les sceaux donnés par M. l'abbé Chevallier et M. Wéry-Mennesson, les monnaies et médailles données par MM. Maxe-Werly, Menu et de Joncières; les inscriptions et les débris de sculptures gothiques, données par MM. F. Langlet, Martin-Hau et Charles Givelet; le mortier-pierrier, trouvé dans les remparts du Jard et offert par M. Creutzer-Gosset; et, pour revenir à l'âge contemporain, citons les spécimens que nous avons reçus de la fabrication de la porcelaine de Fismes, les trophées recueillis par les gymnastes rémois au concours de Bar-le-Duc en 1891, et une vue de l'arc de triomphe qu'ils érigèrent à Reims lors de la visite de M. le Président de la République.

Il ne nous reste plus, en terminant, qu'à exprimer notre gratitude pour la pensée généreuse qui dicta à Mlle Griffon le legs d'un secrétaire en marqueterie du XVIIIe siècle et d'une montre en or de la même époque. (*Courrier de la Champagne.*)

* * *

La Collection Kasparek au Musée de Reims — La collection de tableaux que M. Kasparek, ancien négociant en vins de Champagne, a légué au Musée de la Ville de Reims n'a pas la valeur de la belle collection léguée par M. Lundy, mais elle comprend plusieurs toiles et dessins de maîtres qui viendront fort heureusement enrichir la galerie rémoise.

Retiré des affaires depuis nombre d'années, M. Joseph Kasparek s'était installé à Paris, dans un grand appartement de la rue Joubert, qu'il se plut à tapisser d'œuvres d'art. Il suivait en cela l'exemple de M. Lundy, dont il a été l'ami et dont il partageait également le goût pour la musique. Comme ils réservaient tous les deux au Musée de Reims les trésors qu'ils amassaient peu à peu, il régnait entre eux une sorte d'émulation généreuse que soutenait encore une rivalité d'amateurs. C'était à qui ferait la plus belle trouvaille dans l'encombrement des magasins et des ventes, dénicherait le chef-d'œuvre ignoré. Mais celui qui l'emporta en cette recherche ardue et parvint à réunir les meilleures toiles fut incontestablement M. Lundy.

M. Kasparek était d'origine polonaise. Après avoir pris part, enfant encore, à l'insurrection de 1830, il vint chercher un refuge en France où il se fit naturaliser. Il avait conservé néanmoins d'excellents rapports avec ses compatriotes et souvent ceux-ci, lorsque la détresse les atteignait, lui demandaient des secours toujours libéralement accordés. Dans sa chambre à coucher, on voit encore, placés sur la cheminée, deux petits bronzes représentant des Faucheurs polonais armés pour la lutte patriotique et, pendue à la paroi, une scène militaire où passent des uniformes clairs de cavaliers et des lances à banderoles rouges et blanches, souvenirs intimes sans doute des combats de jadis.

C'est au milieu de ces reliques, dans une véritable arène de tableaux entassés, que M. Kasparek, âgé de soixante-seize ans, est mort, presque sans souffrance, dans la nuit du 21 au 22 septembre 1892. Depuis quelques jours, il paraissait accablé; ses jambes enflées refusaient de le porter. Comme il se reposait dans un fauteuil, la domestique qui le soignait lui demanda s'il ne désirait pas qu'on tirât les rideaux.

— Non, répondit-il, je vous prie; il me faut du jour. Laissez-moi voir encore mes tableaux.

Ce fut une de ses dernières paroles. On peut dire de lui qu'il a

trépassé l'œil empli de la vision des Corot, des Rousseau, des Daubigny, des Lépine, auxquels il avait voué un culte.

Passons la revue hâtive des cinquante toiles et des trente dessins dont se compose sa collection.

M. Kasparek a attribué à un Corot la place d'honneur de son salon. De grands arbres se profilent vaguement sur un lac ou une plaine inondée; la nuit vient; dans la pénombre du premier plan, on distingue une femme, et, plus loin, une vache. Une poésie profonde remplit tout ce tableau.

A gauche de cette toile, voici un petit panneau sur lequel Meissonier a esquissé un fantassin blanc à tricorne noir. A droite, un Fromentin. Ses tons empâtés ne rappellent pas la manière habituelle du maître. Il a pour sujet saint Martin, tailladant son manteau. Ce ne peut être qu'une ébauche.

Sur la même cimaise, un Fantin minuscule, mais délicieux, représentant une Junon entourée de figures allégoriques.

Saluons un petit Troyon très chaud de couleur : c'est un paysage forestier coupé par un ruisseau près duquel sont groupés quelques rustiques.

De Corot, encore, une côte boisée, charmante, baignée d'harmonies, comme tous les coins de terre idéalisés par ce peintre.

De Daubigny, deux bonnes toiles : une Rive de l'Oise et une Prairie encadrée d'arbres.

De Th. Rousseau, deux tableautins renfermant deux esquisses : *Vaches au bord de la mer* et un *Cavalier passant sous bois.*

Mentionnons, sans plus tarder, trois excellentes œuvres de S. Lépine, un peintre estimé, mort récemment après une vie de consciencieux labeur. M. Kasparek le connaissait. Lépine vint lui-même dans son salon vernir les tableaux qu'il lui vendit. Ce sont : *Le marché aux pommes* (quai de l'Hôtel-de-Ville), *Bords de la Marne* (près de Charenton) et le *Canal Saint-Martin.* Depuis l'exposition des œuvres de Lépine chez Durand-Ruel, en décembre dernier, les amateurs se disputent ses toiles. Voici donc une acquisition qui sera particulièrement la bienvenue au Musée de Reims.

Parmi les grands noms, n'oublions pas Jules Dupré, dont voici une petite page représentant un bateau amarré. De Diaz, une *Femme priant*, esquisse. De Courbet, des frondaisons vertes, peintes au couteau. De Chintreuil, un Parc. De Boutin et de Humbert, des lavandières. D'Et. Lami, un petit *Retour de chasse*. De Chaplin, une *Dame en rose.*

Les pâtissiers du bon peintre E. Ribot sont célèbres; M. Kasparek en offre deux ou trois au Musée de Reims qui accueillera avec plus d'empressement encore un *Coucher de soleil*, de Français, et un *Intérieur*, de Couturier (cuisinière à son fourneau) qui vaut un Bonvin. Signalons enfin des paysages de Colin, de Jongkind, de Palizzi, etc.

Dans les dessins il y a des merveilles. Au premier rang, je cite un Millet de haut prix : une paysanne assise tient un enfant en maillot sur ses genoux. C'est une des perles de la collection. Un autre dessin de Millet nous montre l'Egalité sous les traits d'une femme à bonnet phrygien, qui élève un triangle au-dessus de sa tête; Charlet, Raffet, Delacroix, Daumier, Henri Monnier, Troyon, Corot, Ch. Jacques, Bonvin, Roqueplan, Gélibert, Baudry, Detaille, J.-P. Laurens, Béraud, tels sont, avec Tiépolo, le maître vénitien, les principaux noms de cette remarquable série.

Toutes ces œuvres arriveront à Reims aussitôt que sera levée l'opposition formelle par le légataire principal de M. Kasparek, un neveu qui habite Varsovie et qui, paraît-il, prétend que, le testament étant daté de 1888, les toiles et dessins achetés postérieurement ne doivent pas être compris dans le legs fait à la Ville de Reims. Cette prétention n'est évidemment pas recevable. L'intention de M. Kasparek a toujours été de léguer au Musée de Reims sa collection entière. Jusqu'en ces derniers temps il en parlait à ses amis, si bien que l'un d'eux, M. G..., amateur de tableaux et peintre lui-même, vint assez récemment apporter à M. Kasparek un paysage de sa façon, le priant de l'accepter, dans l'espoir de le voir figurer quelque jour en bonne place au Musée de Reims. Il serait facile de réunir d'autres attestations non moins probantes.

(*Courrier de la Champagne.*) H. F.

*
* *

Donation Théophile Habert — Dans la séance du Conseil municipal du 11 mars 1893, M. le Maire de Reims a annoncé en ces termes la donation faite au Musée archéologique par M. Théophile Habert :

Messieurs,

Nous avons la satisfaction de vous annoncer aujourd'hui un nouveau don en faveur de la Ville. M. Théophile Habert, archéologue, ancien notaire, demeurant à Troyes, donne : 1° ses collections ethnologique, archéologique et céramique intéressant les départements de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or et de l'Yonne, qui forment actuellement un Musée, classé par époques, situé à Troyes, rue du Pont-Royal, n° 1, et ouvert au public depuis le 20 septembre 1891 ; 2° sa collection de faïences, dites « révolutionnaires », comprise au même Musée ; 3° sa collection de faïences artistiques se trouvant dans son domicile particulier, ainsi que différents objets d'art et de curiosité, ensemble meubles et vitrines qui contiennent le tout; 4° ses livres et ouvrages d'archéologie, — telles que lesdites collections sont désignées d'une manière détaillée dans un état qui nous a été remis par le donateur.

Les conditions imposées par M. Habert seront relatées tout à l'heure à propos d'une donation spéciale. La collection d'antiquités, intitulée « Musée de l'Histoire du travail », se compose d'objets trouvés principalement dans le département de l'Aube, et s'étend des premières époques connues au com-

mencement de notre siècle. Elle présente des spécimens bien choisis, généralement en bon état, quelques-uns rares et précieux, et tous d'une apparence parfaite de sincérité. Sans contenir beaucoup de pièces d'une très haute valeur, comme on en rencontre dans les Musées, l'ensemble est fort intéressant, surtout avec les notes et renseignements qui accompagnent la plupart des objets, et fixent sur le lieu de leur découverte et leur valeur archéologique.

L'âge de la pierre taillée est représenté par des débris divers et des silex, puis viennent des fac-similés d'armes en bois, des poteries lacustres, des objets trouvés dans les grottes, de petits polissoirs, des haches taillées et quelques objets de bronze trouvés à Auxerre et dans la Côte-d'Or.

Les époques gauloise et gallo-romaine sont naturellement les plus étendues et les plus riches, et l'on y distingue quelques beaux vases gaulois trouvés dans le département de la Marne, des bracelets, des fibules, des torques en nombre considérable. On y trouve peu de pièces en verre, mais le bronze et la céramique offrent des pièces de choix, notamment un œnochoé en bronze, un manche de patère votive avec les attributions de Mercure, trouvé à Reims, et une suite d'ustensiles, de vases et d'urnes provenant des sépultures. La plus caractéristique de ces séries est celle des marques de potier, qui montent au chiffre de six cents. Les moules y sont également nombreux, ainsi que les creusets d'émailleurs. Les médailles et monnaies ne rentrent pas dans la collection; les statuettes y sont rares et comptent seulement douze génies, divinités, etc.

L'époque mérovingienne et franque présente de beaux bijoux en or, des fibules en argent très remarquables. Le Moyen-âge offre des objets du même genre, des vases, des armes, des coffrets, mais en nombre assez restreint. La Renaissance est plus abondamment représentée par des pièces de bronze et d'ivoire, des carreaux vernissés, des gourdes, des hallebardes, des mortiers et des moules divers. Les XVIIe et XVIIIe siècles achèvent la série historique des arts du travail.

En résumé, la collection Habert comblerait des vides dans nos propres collections : 1° pour l'âge de pierre ; 2° pour les marques de potier, et 3° pour les vases gaulois. Elle enrichirait nos autres séries de quelques précieux spécimens. Telle qu'elle est, elle forme un tout pour l'étude de l'archéologie; elle présenterait une réelle valeur dans toute la Champagne.

Vous avez tous remarqué, à l'exposition du Centenaire de Valmy, les curieuses faïences et autres objets de l'époque révolutionnaire qu'avait envoyés M. Habert; c'est à l'occasion de cette Exposition que nous avons eu le plaisir d'entrer en relations avec lui et qu'il nous a manifesté ses bienveillantes intentions à l'égard de la ville de Reims.

M. le maire a fait connaître ensuite les conditions imposées par le donateur :

M. Habert offre de faire donation à la Ville, en nue-propriété, d'une somme de trente mille francs en rente française 3 0/0, dont il aura l'usufruit jusqu'à son décès.

Cette donation est faite aux conditions suivantes :

1° M. Habert aura, jusqu'à sa mort, la direction du Musée composé de ses collections et de celles qui y seraient ajoutées dans la suite, rentrant dans le même ordre d'idées et en formant en quelque sorte la continuation ; à ce titre, il sera pourvu d'une nomination régulière et recevra une allocation annuelle et viagère de 1,500 fr.

2° Les collections sus-mentionnées seront rangées dans une salle suffisamment spacieuse, éclairée et aérée, qui sera dénommée : « Salle Théophile Habert », sans qu'il soit interdit à la Ville d'y placer des objets autres que ceux provenant du donateur;

3° Après le décès de M. Habert, les revenus du capital précité de 30,000 francs seront employés : moitié à indemniser ses successeurs des soins qu'ils apporteront à continuer l'œuvre commencée par lui ; et l'autre moitié à faire des fouilles chaque année; — dans le cas où, pour cause d'empêchement majeur, il serait impossible de faire des fouilles, malgré le plus grand désir présentement exprimé par le donateur, ladite moitié serait employée en achats d'objets découverts dans la région.

La Ville supportera les frais de la donation.

Eu égard à l'âge du donateur, ces conditions sont avantageuses pour la Ville; nous vous proposons donc d'accepter la libéralité et de voter de chaleureux remerciements à notre généreux bienfaiteur.

Le Conseil accepte avec empressement la donation à la Ville par M. Théophile Habert et, à l'unanimité, lui vote de chaleureux remerciements.

***

Dons reçus par la Bibliothèque de Reims pendant l'année 1892. — Une bibliothèque publique, en offrant ses richesses à l'universalité des chercheurs et des lecteurs, a le droit, par une juste réciprocité, de compter sur les dons de ceux qui la mettent à contribution. Que chacun lui offre le résultat de ses efforts, et elle se maintiendra au courant des découvertes et des publications actuelles.

En même temps que les largesses des particuliers sont sollicitées, celles de l'Etat, des départements, des villes, des Sociétés diverses, doivent apporter de leur côté le plus riche contingent et assurer le développement indéfini des collections. Telles sont les différentes sources auxquelles puise chaque année la Bibliothèque de Reims, et qu'elle doit signaler à ses bienfaiteurs.

Dons de l'Etat

La part de l'Etat s'accroît chaque année; elle comprend en 1892 un ensemble de 1,268 articles, volumes ou fascicules envoyés par les différents ministères. Le lot de beaucoup le plus nombreux et le plus important est celui du ministère de l'Instruction publique, qui fournit la suite des grandes publications de l'Institut, de l'Université, des Musées nationaux, et, en outre, beaucoup d'ouvrages contemporains d'art, de littérature, de science, d'histoire, etc.

Citons le *Salon carré du Louvre*, par M. Gruyer; la *Chevalerie*, par M. Léon Gautier; le *Livre d'or du Salon*, par M. G. Lafenestre; les *Fleuves de la France*, par M. Barron, etc.

Les ressources d'un budget municipal ne parviendraient jamais à produire un tel apport, dont la liste ne peut être détaillée ici, mais sera utilement consultée par les lecteurs sur le registre des dons de la Bibliothèque.

Dons des Départements et des Villes

Ces envois consistent principalement en inventaires d'archives et en catalogues de bibliothèques; ils forment douze articles dont les principaux concernent les travaux entrepris par la Ville de Paris sur l'histoire et la topographie de la capitale.

Dons des Sociétés

Les Académies, Cercles, Comices, Syndicats, Etablissements économiques, Associations commerciales, industrielles ou scientifiques, ont eu à cœur, comme par le passé, de doter la Bibliothèque de Reims de leurs publications qui comportent, pour la plupart, des séries étendues. Il est ainsi arrivé dix-neuf ouvrages ou suites d'ouvrages, et notamment la collection manuscrite des rapports des délégations ouvrières de la Ville de Reims à l'Exposition universelle de 1889.

Dons des Particuliers

Un total de 293 articles représente la part des amis personnels de notre Bibliothèque, soucieux de son avenir et désireux en même temps d'assurer à leurs travaux une durable publicité. C'est, en effet, à la Bibliothèque publique d'une ville que se conserveront le plus utilement les productions artistiques, littéraires, économiques ou scientifiques de ses habitants. C'est là qu'on les consultera toujours avec fruit, tandis qu'elles se disperseront et s'anéantiront partout ailleurs au bout d'un certain temps.

Il en est de même des productions de la typographie locale : tout imprimeur, jaloux d'assurer aux produits de ses presses une honorable sauvegarde, devrait en assurer le dépôt municipal, en même temps qu'il acquitte l'obligation du dépôt légal. De la sorte, on pourrait, dans le présent comme dans l'avenir, juger du mérite des imprimeurs d'une ville et de leurs progrès respectifs, sans avoir besoin de recourir aux dépôts de Paris. Chaque année, cet appel est adressé sous la même forme; il a été entendu par MM. Justinart, Matot, Bugg, par l'imprimerie coopérative, et nous le renouvelons encore avec la conviction de son urgence et de son intérêt pour tous.

Sans pouvoir énumérer les dons individuels d'un si grand nombre de personnes, nous devons les répartir en plusieurs catégories qui fixeront les diverses provenances au dehors et à Reims.

Citons d'abord les membres de l'Institut, puis les écrivains, les érudits rédacteurs de revues ou conservateurs d'archives, MM. Léopold Delisle, Anatole de Barthélemy, le comte de Marsy, le Dr Landouzy, H. Loriquet, Stein, Habert, Demangeot, Léonce Lex et Prou, qui nous ont réservé quelques-unes de leurs œuvres. M. A. d'Auglemont nous a fait parvenir toute une série d'ouvrages spirites transmis par M. Monclin. — M. Ad. Varin a continué l'envoi de son œuvre de graveur. — M. Henri Richardot nous

a remis une cinquantaine d'autographes de contemporains, dont plusieurs présentent une réelle valeur historique, lettres de Victor Hugo, du général Changarnier, de Louis Blanc, etc. — M. le marquis de Murat a offert la généalogie de sa famille. — M. Noiret, l'œuvre posthume de son fils, élève de l'Ecole de Rome. — Mme veuve Meissonier, une étude sur la vie du grand peintre. Et M. A. Lhote, ses nouvelles recherches sur la biographie châlonnaise.

A Reims, bien qu'il ne soit pas encore aussi complet que nous le voudrions, le concours des auteurs qui ont offert leurs œuvres a été nombreux et très empressé. Les travaux littéraires, historiques et artistiques sont les plus abondants et nous sont venus de MM. E. Auger, Bugg, Cerf, Chevallier, Ad. Dauphinot, L. Demaison, V. Diancourt, Dussart, A. Gosset, Ch. Givelet, Granvalet, Haudecœur, Hannesse, Ad. Henrot, H. Jadart, E. Jullien, L. Mailfait, H. Matot, H. Menu, L. Morel, en souvenir de Mlle Sophie Manéglier, Payard, Péchenard et E. Queutelot. Les travaux économiques, scientifiques et médicaux nous ont été offerts par MM. Ch Arnould, Bagneris, Bourgeois, Colleville, Guelliot, H. Henrot, Hoël, Jolicœur, Langlet et Ch. Richard.

Cette énumération de plus de trente noms rémois, indique l'étendue et la variété des dons de cette provenance. Ils viennent tous combler des lacunes et grossir sans relâche le fonds rémois de la Bibliothèque, désigné depuis longtemps sous le titre de *Cabinet de Reims* et dont le catalogue s'imprime d'année en année. Les deux volumes concernant la *Théologie*, la *Jurisprudence*, les *Sciences et Arts* ont déjà paru, et celui qui se prépare, concernant les *Belles Lettres*, ne sera pas le moins intéressant de la série. (*Courrier de la Champagne.*)

* * *

Nous extrayons d'un remarquable article du général Thoumas, publié dans le *Temps* du 10 janvier, le soir même des obsèques du sympathique historien militaire, la notice suivante, qui concerne le général baron de Pinteville, issu d'une vieille famille champenoise :

« Le colonel Pierre-Alexis, baron de Pinteville, figura comme commandant de la Légion d'honneur dans la promotion de 1812, à la suite de la campagne de Russie. Le colonel de Pinteville était né à Vaucouleurs (Meuse), mais il était allié à la famille Gouvion, une des meilleures de Toul, par son mariage avec la fille du capitaine du génie qui fut tué le 1er septembre 1790, lors de l'émeute militaire de Nancy. Son portrait, placé dans le salon rond de l'Hôtel de Ville, le représente en colonel-major des dragons de la vieille garde impériale. Son regard ferme, énergique, impérieux, révèle un héros. Sa joue droite est couverte comme d'un crêpe par un large bandeau de soie noire, masquant une terrible blessure pro-

duite par un éclat d'obus qui, le 17 septembre 1813, dans un des combats livrés en avant de Tœplitz, lui emporta la moitié du visage. Il commandait alors une brigade de la garde et venait, avec deux escadrons des lanciers rouges et des dragons, d'enlever une batterie de cinq obusiers et d'arrêter court le mouvement en avant de quinze escadrons de cavalerie autrichienne. Frappé au plus beau de sa carrière, il tombait, affreusement mutilé, voué pour trente-sept ans à une vie de souffrances. En outre de cette bataille, qui mit fin à sa carrière, il s'était fait remarquer au siège d'Astorga par son activité intelligente, la vigueur de ses mouvements et la vaillance de ses attaques. Il avait débuté dans l'état-major de Hoche; il avait servi à la première expédition de Saint-Domingue, comme chef d'escadron. Il a laissé un petit cahier de notes rapides sur lequel sont inscrits chaque jour, étape par étape, les faits et gestes du général de Pinteville, alors colonel du 3e régiment de dragons. Rien d'émouvant comme de suivre, jour par jour, ce brave soldat à travers les cruelles péripéties de la retraite de Russie. Le 15 septembre, le 3e dragons entre à Moscou; déjà l'incendie est commencé; le régiment traverse la ville réduite en cendres; le 23, poursuivi par des forces ennemies considérables, il lui faut passer, sur un pont embrasé, une rivière qui seule peut les arrêter. Le colonel de Pinteville charge un gros de Cosaques qui venaient de couper la division et les met en fuite. L'Empereur donne l'ordre de brûler les étendards et d'enfouir les aigles. Malgré cet ordre, le colonel de Pinteville ne veut pas laisser sur le sol étranger l'aigle de son régiment. Placé entre l'amour du drapeau et l'obéissance, l'ordre formel de l'Empereur, à qui personne encore n'a désobéi, le colonel de Pinteville s'empare de l'aigle, la cache à tous les regards; pendant cette désastreuse retraite, il ne s'en sépare pas pendant un seul instant, il endure toutes les privations : les maux, les douleurs, la faim, le froid, les nuits sans sommeil, les bivouacs dans la neige, il perd chevaux, mulets, cantines, bagages, domestiques. Il voit tomber l'un après l'autre presque tous les hommes du régiment; enfin, il vient à Toul cacher dans sa maison l'aigle chérie. Pendant quarante ans, il garde son secret : il ensevelit dans le silence son acte de dévouement, et ce n'est qu'aux approches du moment suprême qu'il fait connaître à ses enfants comment, au milieu des plus grands périls, il avait sauvé l'aigle de son régiment, et, étendant sur eux sa main comme pour une dernière bénédiction, il leur dit : « C'est la plus belle part de l'héritage que je vous laisse. » C'est ainsi que le Musée de Toul possède ce bien précieux, l'aigle du 3e régiment de dragons et sa cravate, don généreux de Mme la baronne de Lépinau, fille du général de Pinteville. Général THOUMAS. »

* * *

Dans les *Récits militaires* du général Ambert, nous relevons le fait suivant, relatif à la surprise de Beaumont (Ardennes), en 1870 :

« Le 31 août 1870, un soldat était placé en sentinelle avancée à la Tuilerie, à deux kilomètres de Beaumont, où était campé le 5e corps. Par son insouciance, ce soldat déplaisait à la femme du tuilier, qui, inquiète, nerveuse, inspectait les environs ; tout à coup, elle cria : « Voilà les Prussiens ! » Au lieu de tirer un coup de fusil qui aurait prévenu les siens, ce misérable jeta son arme, prit les habits civils du fils et s'enfuit. Il fut donc la cause de cette effroyable surprise de Beaumont qui démoralisa l'armée tout entière, la veille de Sedan.

« Si *cet homme* avait fait son devoir, il aurait pu sauver l'armée, et peut-être la France ! »

***

Deux généraux de brigade viennent d'être promus divisionnaires, qui appartiennent tous deux à notre région ardennaise.

Le général Grisot est né à Auvillers-les-Forges (Ardennes), le 26 juillet 1839. Sorti le premier de Saint-Cyr, il fit ses débuts militaires dans le 29e de ligne, puis il passa dans la légion étrangère, avec laquelle il fit la campagne de 1870 à l'armée de la Loire, puis à l'armée de l'Est. Plus tard, nous le retrouvons à la tête d'un des régiments de cette même légion, dont il a écrit, il y a quelques années, la très brillante histoire. M. Grisot était général de brigade depuis le 14 octobre 1886. Il passe pour un des officiers généraux les plus instruits et les plus énergiques de notre armée. Il compte dix-neuf campagnes.

Le général Guioth est originaire de Montmédy (Meuse) ; il est né le 12 avril 1834. En 1870, il était capitaine d'état-major attaché au grand quartier-général de l'armée du Rhin. A la suppression de l'ancien corps d'état-major, il passa dans l'artillerie. Il était général de brigade depuis le 18 novembre 1887 et compte onze campagnes.

***

Des terrassiers occupés à creuser un terrain appartenant à M. Paul Songy, à Fontaine-sur-Coole (Marne), ont mis récemment à découvert l'entrée d'une grotte ou *bauve* creusée de main d'homme, et qui mesure 16 mètres de longueur, 80 centimètres à 2 mètres de large et 2 mètres de hauteur.

Cette *bauve*, semblable à celles qui ont été découvertes dans plusieurs villages de la région, peut avoir servi autrefois, à l'époque des guerres étrangères ou civiles, de retraite aux habitants du pays.

***

On pouvait voir, ces années dernières, près de l'ancienne église de Dommartin-sur-Yèvre (Marne), de nombreux caveaux creusés de main d'homme ; ces terrains s'éboulant journellement, il n'était

guère possible de les visiter, et cependant, en plusieurs endroits, des galeries existaient parfaitement conservées. Les habitants de Dommartin y cachèrent leurs biens, lors des invasions étrangères, en 1792 et en 1814.

Ces souterrains étaient propriété ecclésiastique avant 1789.

Actuellement, pour niveler le cimetière qui remplace l'église de ces temps reculés, on a dû combler toutes ces excavations. Dans quelques jours, on ne pourra soupçonner l'existence de plus de 50 souterrains, dont plusieurs aboutissaient à la rivière de Dommartin, l'*Yèvre*.

Pendant les opérations du nivelage, on a retrouvé beaucoup de matériaux provenant de la construction de l'église (1775).

*
* *

On trouve dans le compte de maistre Radulphe de Pais, maistre de la Chambre aux deniers sous Charles IV, cette mention :

« Symon de Espernaco, apothecarius, XX lib. paris., tunc; et ultimâ octobris XX lib. paris.; et ultima Decembris, XXIII lib. VI s. IIII d. paris. »

Ce compte de 1327 est conservé aux Archives nationales, section KK. 2.

*
* *

Une curieuse découverte a été faite au mois de février dernier, à Bray (Ardennes), au lieudit *Les Haies*, dans un champ appartenant à M. Carlier-Fourny, d'Hannogne. Son fils, en labourant un champ, a mis à découvert un squelette humain bien conservé, près duquel se trouvait un petit vase brisé.

Le lendemain, des fouilles amenèrent la découverte de six autres squelettes, dont l'un avait les jambes coupées au ras des genoux; six autres têtes ont été également trouvées en cet endroit, ainsi que des débris de poteries.

La position des corps ferait croire qu'ils ont été jetés pêle-mêle, car l'un d'eux était en travers de la fosse, sous les autres.

Il y a environ trente ans, on a déjà découvert, dans la même propriété, des cercueils en pierre de Coligny, contenant des ossements près desquels se trouvait un petit vase, des armes, telles que poignard, sabre et hache en fer, et aussi des mors de bride de cheval.

A un autre endroit, lieudit la *Terre-à-l'Argent*, on a découvert des monnaies romaines à l'effigie de César, Auguste, Germanicus, Néron, Philippe, Probus, et des petits bronzes de la famille des Constantin. On a aussi découvert, sur le même territoire, de petites meules en granit, des tuiles et poteries gallo-romaines, et quantité de boucles en cuivre et en étain.

D'après la tradition populaire, une enceinte romaine, dont il reste de nombreuses traces, a existé sur le territoire de Bray, et

il est probable que ces squelettes sont ceux de soldats inhumés là après un combat.

* * *

Depuis les premiers jours de février, le médaillier contenant la belle collection de numismatique léguée à la ville de Châlons par M. Clément-Vattebault est définitivement exposé dans une des salles du Musée.

* * *

Voici une réclamation qu'il suffira sans doute de signaler pour qu'on s'empresse d'y faire droit.

Il s'agit du Musée Chapu, situé au Mée, non loin de Melun, dans la bourgade qui donna naissance à l'artiste dont les œuvres constituent une des gloires de la France en notre siècle :

Lorsque Chapu, nous écrit-on, fut célèbre, la commune du Mée ouvrit une souscription pour construire un bâtiment destiné à contenir un grand nombre de ses modèles, et, en 1886, le Conseil municipal décida que ces œuvres de l'éminent statuaire seraient pour l'avenir *inaliénables*.

Sans doute, on ne peut qu'applaudir à cette fière décision du Conseil municipal du Mée. Mais est-il permis à la commune du Mée de pousser l'admiration qu'elle a pour les œuvres de Chapu jusqu'à priver le public de les admirer à son tour ?

Le Musée de Chapu au Mée est à peu près impénétrable, et pour cause. Son gardien, en effet, n'est autre que le maître d'école du lieu, et le brave homme ne peut être à la fois « à la foire et au moulin », comme on dit. Quand l'instituteur, en effet, fait la classe, il ne peut abandonner ses élèves pour se mettre à la disposition des visiteurs, et, le dimanche, il sent le besoin bien naturel de jouir du seul jour de liberté dont il puisse disposer. D'où il suit que cette collection merveilleuse du Musée est devenue chose tellement *inaliénable* que personne ne peut la voir.

Nous demandons pour le public le droit de libre visite du Musée Chapu. *(Figaro.)*

* * *

Les journaux de Paris ont annoncé inexactement que la statue équestre de Jeanne d'Arc, qui doit être érigée sur la place du Parvis, à Reims, se trouvait en ce moment à Montrouge, dans les ateliers de M. Bingen, chargé d'en préparer la fonte.

Nous apprenons de source certaine que M. Paul Dubois travaille encore à la cire de la statue et ne l'a pas livrée au fondeur.

* * *

M. Bosteaux, maire de Cernay (Marne), à qui l'on doit l'exploration archéologique d'une partie de la banlieue rémoise, et la découverte de nombreuses sépultures des époques préhistorique, gallo-romaine et franque, aux environs de la vieille métropole, vient d'être nommé membre correspondant du Comité de l'Ecole d'anthropologie.

* * *

Parmi les palmes académiques décernées à la Sorbonne, à plusieurs membres de l'*Union de la Jeunesse républicaine*, nous remarquons le nom de M. Pol Neveux, ancien avocat à la Cour d'appel, attaché à la Bibliothèque Mazarine et conférencier de l'*Union*.

M. Pol Neveux, ancien élève du Lycée de Reims, est le fils de M. Neveux, conseiller municipal.

***

Par arrêté, en date du 3 décembre 1892, M. Ernest Babelon, de Sarrey (Haute-Marne), attaché depuis longtemps au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, a été nommé conservateur de ce département.

Nous sommes heureux d'enregistrer cette nomination, si bien justifiée par les remarquables travaux de notre érudit compatriote sur l'art et les antiquités orientales.

***

Nous relevons dans une étude sur *Les Communes de la Meurthe*, par Henri Lepage, archiviste de la Meurthe-et-Moselle, Nancy, 1853, 2 vol. in-8°, quelques citations de faits se rattachant à la province de Champagne :

NANCY..... Le 17 décembre 1496, Claude Vargensaire, demeurant à Saint-Dizier, vend à Georges des Moynes, receveur général de Lorraine, pour et au nom du duc « une place faisant une hyère de meix, pour faire un cheny pour les chiens du duc, la dite place assise à Saint-Dizier. »

(Tr. des Ch., Nancy.)

1518. — Payé par lesdits commys a Joffroy le barbier, demeurant à Saint-Dizier, la somme de 20 fr. pour deux moys et demy, à compter quatre semaines pour le moys, qu'il a servy la ville dudit Nancey de barbier pour visiter les malades de peste, les saingnier et penser, et estoit pour ce faire lovvé par le prevost, eschevins et lesdits commys dudit Nancey à quatre florins le moys, deux frans pièce..... Item la femme dudit Joffroy a receu dudict de Behonne neuf gros que lesdits prevost et eschevins luy on fait donner pour Dieu et en aulmesnes pour elle aydier a mettre en terre ledit Joffroy, son marit.

Le XXIIe jour de febvrier 1575 avant Pasques, le blason des armoiries de la ville de Nancy fut faict par Edmon du Boullay[1], dict *Vallois*, hérault d'armes de Charles IXe Roy de France, et octroyées par Son Altesse le 28e dudit mois et peintes par Me Jean Comtesse, par le commandement de Sadicte Altesse et de Monseigneur le Comte de Salm, pour faire trois centz armoiries pour attacher et appendre à trois centz torches que la ville de Nancy donnoit pour honnorer et porter par trois centz bourgeois à l'obsèque, funeraulx et conduite du corps de très haulte et puissante princesse Madame Claude de France, par la grâce de Dieu, duchesse de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc.

1. On a publié à Châlons et à Reims des notices biographiques sur Edmond du Boullay.

1595. — A Claude Petit, drappier drappant de Saincte-Manéhoult, à présent résident en la ville neuve, où, de l'ordonnance de Son Altesse, il exerce le métier de tixerand de drap, 95 francs. (Tr. des Ch., Nancy.)

A Estienne de Perthes, de la ville de Reims, Me ouvrier de drap de soye, présentement résident à Nancy, 95 fr. que ceste fois Son Altesse luy a donné et octroyé. (Tr. des Ch., Nancy.)

* * *

Mariage. — Le mariage de M. René de Chavigné, directeur des Haras à Annecy, avec Mlle Schelinger, a été célébré récemment à Genève.

M. René de Chavigné est le fils du regretté M. Henri de Chavigné, décédé l'an dernier au château d'Etrepy (Marne), et le cousin germain de M. Morillot, député de la Marne, pour la circonscription de Vitry-le-François.

MÉLANGES

Le journal l'*Indépendant rémois* a publié naguère, à l'occasion d'une distinction conférée à M. Henri Thuillier, de Reims, une intéressante notice sur les établissements agricoles fondés depuis quelques années en Algérie par plusieurs de nos compatriotes. Il ne nous a pas semblé inutile de reproduire ici les principaux renseignements fournis par cet article, qui donne une idée fort juste de la louable activité déployée par nos colons champenois.

A. T.-R.

Les Rémois en Algérie. — « La plus ancienne exploitation entreprise par nos compatriotes est celle de feu M. Arthur Arnould, dont la plantation en vignes date de 1860. M. Charles Arnould, négociant en vins, successeur de M. de Saint-Marceaux et Cie, y passe chaque année la belle saison. Ce n'est pas, à proprement parler, une propriété de rapport, mais plutôt de plaisance. Elle est située à Birkadem, à dix kilomètres d'Alger, sur un des versants du Sahel, colline ou plutôt massif qui entoure au nord la plaine de la Mitidja et sur lequel se trouve la ville d'Alger.

Dans cette propriété, les vignes sont en plein rapport. Le vin qu'elles produisent est un des meilleurs de l'Algérie; il est bien supérieur à celui de la plaine, dont nous parlerons tout à l'heure. Une très jolie maison mauresque, ancienne résidence d'un ministre du dernier dey, est au centre. Chose peu commune en ces parages, la propriété renferme un bois de quelques hectares et dans les jardins on trouve des pommiers. Ce n'est pas une des plus grandes demeures des environs d'Alger, mais certainement une des plus confortables et des plus agréables.

M. Lélégard, un autre négociant en vins de Champagne, qui a laissé parmi nous un sympathique souvenir et de nombreux amis, possède et habite depuis environ vingt-cinq ans à Mustapha, bourg de la banlieue d'Alger, une propriété d'agrément qui domine la rade. La vue en est magnifique. M. Lélégard aussi a colonisé, cultivé la vigne. Mais, depuis quelques années, il s'est retiré dans sa propriété et ne cultive plus que l'hospitalité — hospitalité écossaise et charmante — qu'il prodigue à ses vieux amis de France.

M. Jonathan Holden possède et exploite en Algérie deux grands domaines : l'un près de Boufarik, dans la plaine de la Mitidja, à 30 kil. S.-O. d'Alger, à Souk-Ali, de 250 hectares. 100 hectares sont plantés en vignes, et cette plantation successive produit déjà 800 hectolitres de vin; dans quelques années, la récolte moyenne sera de 1,200 hectolitres.

Le village de Boufarik, très important, compte 6,000 habitants, toutes les semaines il y a un marché où l'on vient de dix lieues à la ronde.

Outre la grande culture de vignes, M. J. Holden a fait, sur une étendue de 70 à 80 hectares, une magnifique plantation d'orangers et de mandariniers. En bonne année, la somme produite par la récolte des orangers s'élève de 35 à 40,000 fr. Il y a en outre, aux endroits propices, des pâturages pour les animaux de la ferme et du blé pour le personnel.

Cette exploitation est très prospère.

L'autre domaine, à dix kilomètres du premier, a une contenance de 200 hectares. Il s'appelle « les Quatre-Chemins ». Il est situé sur un des versants du Sahel dont nous avons parlé plus haut. 40 hectares sont plantés en vignes à une altitude et une orientation des plus favorables.

Ici nous ne trouvons plus d'orangers, mais des oliviers qui occupent une grande partie du terrain sur la hauteur. Plus bas que la vigne, on fait la culture du blé, et comme le Sahel est sillonné par de nombreux cours d'eau qui se déversent, les uns dans la mer, les autres dans la plaine du sud, la partie basse de la propriété est réservée aux prairies.

La fondation de ce domaine ne date que de trois ans; aussi le produit, qui, d'année en année, grandit, n'atteint pas encore les dépenses que l'exploitation occasionne.

Nous arrivons au nouveau décoré du Mérite agricole, M. Thuillier, négociant en laines, conseiller municipal, président de la musique des sapeurs-pompiers.

M. Thuillier possède en Algérie, à Meurad, près Marengo, deux propriétés, l'une de 97 hectares, l'autre de 144 hectares. Dès 1888, 40 hectares de vignes étaient plantés dans chaque propriété.

La vigne y est disposée en quinconces, par carrés de 4 hectares. Chaque carré est séparé par une allée de 24 mètres, plantée de 17 rangs d'amandiers.

En 1889-90, les plantations ont continué et l'ensemble des vignes représente aujourd'hui plus de 115 hectares.

Ce qui a principalement valu à M. Thuillier la décoration dont il a été honoré, c'est qu'il a fait œuvre de véritable colon. Ses terrains étaient couverts de broussailles, il a fallu les défoncer. Pour ce premier travail, deux détachements de disciplinaires ont été employés. On était en plaine — pour arroser les arbres, le potager, on a creusé de nombreux puits. Autour de la propriété, les pistes étaient impraticables en hiver. M. Thuillier a construit à ses frais une véritable route de deux kilomètres. Chaque année on la continue et elle devient un chemin d'utilité publique. Grâce à cette voie de communication, une nouvelle bourgade s'est formée où résident déjà 250 Européens et 2,500 Arabes.

Un si beau résultat, une telle persévérance, tant d'argent dépensé et qui devient productif, a été de la part des autorités l'objet d'un rapport très élogieux, et le ministre, en accordant la

décoration du Mérite agricole à M. Thuillier, n'a fait que rendre bonne justice. La décoration est largement méritée.

Il nous reste à parler de la très belle plantation de M. Fernand Jacquemart : 20 hectares de vignes, situés à Douéra, à vingt kilomètres sud-ouest d'Alger.

Cette plantation donne les plus beaux résultats.

En Algérie, toutes les tentatives dirigées par des hommes intelligents et ayant des capitaux, ont réalisé les espérances fondées sur elles. »

* * *

Le Peuplier de Troyes. — Sous ce titre, M. Fulbert Dumonteil a publié naguère un article intéressant sur le fameux peuplier de Saint-Julien :

« Le peuplier de Troyes, dit-il, ou plutôt de Saint-Julien, est la merveille botanique de nos contrées. Par ses dimensions colossales, sa tige superbe, son branchage immense, son grand âge et son étonnante vigueur, le géant champenois a sa place marquée parmi les colosses extraordinaires du monde végétal.

La hauteur totale de cet arbre est de quarante-quatre mètres — plus de cent trente pieds!

La circonférence de la tige ras de terre est de 13 mètres. La circonférence de la tête — un monde de verdure — atteint le chiffre prodigieux de quatre-vingts mètres.

A neuf mètres du sol, trois branches gigantesques commencent le couronnement féerique de ce monument végétal. L'une d'elles a près de cinq mètres de circonférence. Ce rameau lui-même est un géant qui a poussé sur un autre géant. Colosse sur colosse.

On estime généralement que cet arbre magnifique est âgé d'environ quatre siècles. Il occupe une place immense dans la propriété de M. Huot, agriculteur à Saint-Julien, près de Troyes. Malgré la violence des orages qu'il a bravés dans sa longue carrière et la rigueur des grands hivers, ce superbe végétal a gardé toute sa force et sa beauté. Il grandit toujours, élevant son dôme de verdure élargissant encore sa coupole mouvante à chaque printemps.

Son aspect est imposant ; figurez-vous la hauteur vertigineuse de deux maisons de cinq étages superposées l'une sur l'autre.

Ses jeunes rameaux sont d'un beau vert-olive et ses feuilles innombrables, toujours vacillantes, offrent, en dessous, la couleur blanche de l'argent mat.

Qand le vent se joue dans cette énorme chevelure, on dirait qu'un tremblement léger agite la tête vénérable de ce beau vieillard quatre fois centenaire. »

L'Imprimeur-Gérant,

Léon Frémont.

La Prévôté Royale

DE

COIFFY-LE-CHATEL

(Aujourd'hui Coiffy-le-Haut)

AVANT-PROPOS

Coiffy-le-Haut, autrefois Coiffy-le-Châtel ou le Château, est un fort village situé sur les confins sud-est du département de la Haute-Marne.

Bâti sur la crête d'une montagne de 423 mètres d'altitude [1], entouré presque de toutes parts de forêts et de coteaux, couverts en partie de vignes, hélas ! aujourd'hui bien compromises, Coiffy-le-Haut est un des beaux sites de la région. De la plate-forme de son ancienne forteresse, dont les derniers vestiges servent d'appui à des maisons de cultivateurs et de vignerons, la vue plonge dans un riant vallon, que divise en deux sections distinctes le mamelon elliptique du Jeune-Chênois. Au pied de la montagne s'étalent gracieusement les deux hameaux des Granges-Huguet et des Granges-du-Vol, qui font partie de la commune, alors que, dans un rayon plus étendu, apparaissent les villages de Coiffy-le-Bas, La Neuvelle, Champigny, Chézeaux, Varennes, et, tout-à-fait à l'horizon, la silhouette un peu confuse des remparts et des édifices de la ville de Langres, distante à vol d'oiseau d'environ sept lieues.

Aujourd'hui, simple commune du canton de Bourbonne-les-Bains, et de l'arrondissement de Langres, Coiffy n'a pas toujours occupé un rang aussi modeste. Ancien domaine de

1. C'est entre la pointe nord du bois de Bourbonne et les premières maisons de Coiffy, que la carte d'état-major fixe l'altitude de 423 mètres. C'est le point le plus élevé du plateau.

la couronne et du prieuré de Varennes, siège d'une juridiction royale et d'une châtellenie dont le ressort et la mouvance s'étendaient au loin, place forte sur la frontière de Champagne, du côté de la Lorraine et du comté de Bourgogne ou Franche-Comté, ce lieu, sorti au moyen-âge des nécessités féodales et politiques, demeura pendant des siècles le centre administratif, judiciaire et stratégique de l'extrémité sud de notre province.

C'est cette situation, entièrement disparue, que nous venons retracer à l'aide des nombreux documents que nous avons retrouvés à la Bibliothèque et aux Archives nationales, à Paris, dans les riches dépôts des Archives départementales de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or, de la Marne et de l'Aube, aux Archives communales de Langres, de Coiffy, et à d'autres sources encore. Joints aux indications déjà connues par diverses publications antérieures qui seront citées dans le courant de ce travail, publications incomplètes sans doute, et plus d'une fois sujettes à rectifications, mais à l'utilité générale desquelles nous nous empressons de rendre hommage ; joints également aux notices sommaires et bien insuffisantes, nous le reconnaissons, que nous avons fait paraître antérieurement, nos nouveaux documents, les uns en très grand nombre inédits, les autres déjà connus, mais rectifiés et complétés avec les originaux, nous ont paru présenter un véritable intérêt historique. Ils nous ont permis, en effet, de rétablir sur des bases précises l'origine très controversée du domaine de Coiffy, de suivre avec méthode et division du sujet son développement, ses révolutions successives, son administration comptable et financière, d'assister au fonctionnement de la juridiction et de la châtellenie, de rappeler les épisodes les plus marquants de sa chronique militaire, de faire connaître enfin la condition des habitants, leur affranchissement, ainsi que l'organisation de leur communauté civile et paroissiale.

La chute de l'ancien régime marque naturellement le terme de notre étude. Cependant, quelques notes résultant de l'enchaînement ou de la comparaison des faits mettent en relief les incidents les plus saillants de l'époque contemporaine.

Si, par quelques grandes lignes, notre récit touche, à l'occasion, aux événements et aux institutions qui relèvent de l'histoire générale, on reconnaîtra que nous n'avons eu recours à ce procédé, que dans la mesure qui nous a paru strictement nécessaire pour déterminer l'importance ou la portée de certains faits particuliers ; car, selon nous, la véritable physio-

nomie d'un pays ressort plutôt de l'examen attentif et de la juste application des événements qui le concernent directement, des coutumes et des usages qui l'ont en réalité régi, que de l'énonciation souvent inutile et quelquefois trompeuse des principes et des faits généraux. Faire pour Coiffy, notre pays natal, une œuvre qui lui soit réellement propre et spéciale, et qui embrasse également, dans ses parties principales, son groupe domanial, l'appuyer de la citation des textes originaux les plus importants, et de l'indication rigoureuse des sources consultées, nous a paru le meilleur programme à adopter. La tâche ainsi définie nous a semblé suffisante, et c'est à son accomplissement que s'est bornée toute notre ambition.

CHAPITRE PREMIER

Historique du domaine de la prévôté.

§.

Origines. — Période gallo-romaine.

Le territoire du domaine primitif de Coiffy, composé dans son ensemble de celui des deux communes actuelles de ce nom, n'a conservé aucune trace de l'époque celtique ou gauloise. Sous la domination romaine, il faisait partie du pays des Lingons, compris dans la première Lyonnaise.

Non seulement la tradition place, sur le sommet de la montagne de Coiffy-le-Haut, un *castrum*, ou l'un de ces nombreux camps retranchés, que les Romains avaient établis sur les hauteurs pour protéger les villes de l'intérieur contre les invasions des peuplades germaniques, mais encore des indications d'une nature plus précise, justifiées par la découverte, anciennement faite, sur le territoire de Coiffy-le-Bas, d'un cimetière gallo-romain, permettent d'affirmer que, dès cette époque, notre pays était habité. « *Et fut une colonie de Romains sur* « *tout le Vosge*, — écrit au XVIe siècle, Jean le Bon, médecin du « roi, — *depuis Coiffy jusques au Rhin, comme se voit encore* « *audit Coiffy, en la forée qu'on appelle le cimetière des Sar-* « *razins*[1], *d'où j'ai extrait grand nombre d'épitaphes latins,* « *des monuments anciens, d'où se peuvent tirer force mémoire*

1. Au moyen-âge, et même plus tard, on désignait communément sous le nom de *Sarrazin*, tout ce qui n'était pas chrétien. Dans le texte ci-dessus, le mot *Sarrazin* a incontestablement le sens attribué au mot *païen*.

« *des antiquités de la contrée, et est chose estrange de voir un* « *cimetière devenu en bois de haute futaie qui monstre bien* « *que le pays a été autrefois plus peuplé et dépeuplé qu'il n'est* « *pour le présent...* »[1].

Après Jean le Bon, c'est le P. Vignier qui s'exprime ainsi sur ce champ de sépultures païennes[2] : « *C'est une contrée* (Coiffy) *un peu sauvage, quasi toute de bois, dans l'un desquels est le cimetière qu'on appelle des Sarrazins, c'est-à-dire de nos ancestres idolastres, comme on le reconnoit par les vieux cercueils, les épitaphes latines et les médailles qu'on y trouve. Voicy l'inscription qui estoit gravée sur l'un des cercueils découverts l'année :*

D. M.
AVRELIO SACRO REM... »

Depuis longtemps la forêt a repris possession du champ funéraire et le souvenir de l'emplacement qu'il occupait a de nouveau disparu.

Coiffy était-il relié à Langres (*Andemantunum*) et à Bourbonne (*Indesina*, *Borvo*) par des routes établies suivant la formule romaine, ou par de simples chemins, ce qui serait alors sans intérêt historique ? C'est une question pour la solution de laquelle les éléments certains d'appréciation font défaut. On en est réduit aux conjectures; car si, à la vérité, il est constant que la région située entre Langres, Bourbonne, Jussey et Morey était sillonnée de voies nombreuses décélant, dans les fragments qu'on en a retrouvés, la méthode des conquérants des Gaules, il faut reconnaître que, jusqu'à ce jour, aucun indice matériel n'est venu prouver qu'il en ait existé de cette nature sur notre territoire.

Suivant les historiens de Jonvelle[3], un embranchement de la voie romaine du Montrot, passant à Noroy et à Saint-Marcel, arrivait à Coiffy, où aboutissaient plusieurs autres routes. Il serait d'autant plus important d'avoir la preuve d'une affirmation aussi positive, qu'elle n'est pas en concordance parfaite avec la carte, beaucoup moins affirmative, qui accom-

1. *Abrégé de la propriété des bains de Plombières*, par J. le Bon, médecin du roi, p. 10, et *Des bains de Bourbonne-les-Bains* par le même ; traité réimprimé dans la *Bibliotheca Borvoniensis* de M. le Dr Bougard, 1866, p. 183-184.

2. *Décade historique du diocèse de Langres*, par le P. Vignier, liv. IV, chap. VIII. (Bibl. nat., fonds Français 78718, ancien n° 2026.)

3. *Hist. de la Seigneurie de Jonvelle et de ses environs*, par M. l'abbé Coudriet et M. l'abbé Chatelet, Besançon, 1864, p. 25.

pagne le texte de ces auteurs, et que, jusqu'à présent, nous le répétons, on n'a découvert aucun fragment de voie romaine sur le territoire des deux communes de Coiffy.

En effet, des deux tronçons qui ont été signalés entre Guyonvelle et Voisey, l'un, arrivant du côté de Velles, a son tracé connu jusqu'à Genrupt, ce qui implique sa direction sur Bourbonne, alors que le second, venant du côté de Barges, paraît, suivant l'opinion très mesurée de l'auteur de la notice sur les voies romaines du département de la Haute-Marne [1], se réunir à un fragment de voie reconnu près de Chézeaux et de Varennes, ou plutôt aboutir directement, par le Pimont [2], aux établissements romains de la montagne de Julemont ou Gilemont [3]. La découverte faite, en 1883, d'un fragment de 220 mètres de cette voie, dans le bois de Soyers, confirme pleinement cette dernière hypothèse [4].

D'autre part, on lit dans la *Haute-Marne ancienne et moderne*, qu'une route, venant de Frettes, passait sous le Fayl-Billot, et conduisait à Bourbonne, par Laferté, Guyonvelle et Coiffy [5]. L'auteur de la notice sur les voies romaines de notre département conteste, par de sérieuses raisons, ce tracé [6].

Aussi, pour conclure, tout en prenant en considération la tradition relative au *castrum*, que rend plausible et admissible la bonne position stratégique de la montagne de Coiffy au

1. *Notice sur les voies romaines, les camps romains et les mardelles du département de la Haute-Marne*, par M. Pistollet de Saint-Ferjeux, tome Ier des Mémoires de la Société hist. et arch. de Langres, p. 319.

2. Ferme sise au territoire de la commune de Chézeaux, près de Soyers.

3. Le plateau de Julemont, ou mieux Gilemont, sur lequel on a trouvé des tombeaux et des débris d'armures, fait partie de la commune de Champigny-sous-Varennes. Gilemont était anciennement un village dont l'église, « ecclesia de Gislomonte », est citée dans une charte épiscopale de l'an 1101. (Gallia Christiana, tome IV, instrum. col. 149.)

4. Voir la relation de cette découverte dans le Bulletin de la Société hist. et arch. de Langres, t. III, p. 81 à 83.

5. Jolibois. La Haute-Marne ancienne et moderne, p. 136.

6. Pistollet de Saint-Ferjeux. Mém. de la Société hist. et arch. de Langres, t. I, p. 317. — Est-il nécessaire de faire remarquer que le petit chemin appelé la *voie Julienne*, qui longe les ruines de l'ancienne citadelle de Coiffy, et repose, à certains points de son parcours restreint, sur le massif même des bastions nord et ouest, n'a rien de romain ? Cette prétendue *via Juliana* est postérieure à la destruction de la forteresse et ne date, par conséquent, que du XVIIe siècle. Quant à la route de Chézeaux à Coiffy, qui lui aurait fait suite, elle est désignée au terrier de 1678, sous le nom de *voye du Chastel*. (Arch. nat. Reg. P. 1801, p. 102.)

regard de Langres, l'abondance des sources qui s'échappent à une faible déclivité de son sommet, le voisinage des thermes de Bourbonne ; tout en reconnaissant que, si un camp retranché ou tout autre établissement a existé sur le plateau, on a dû pouvoir y accéder par une voie convenable ; enfin, tout en faisant remarquer que la présence d'un cimetière gallo-romain sur le territoire de Coiffy-le-Bas entraîne l'existence d'une route, puisqu'à cette époque les champs d'inhumation païens étaient placés au bord des voies de communication et à peu de distance des habitations, nous devons reconnaître que, de ce qui précède, un seul fait positif se dégage : c'est que, au temps de la domination romaine, il a existé une agglomération d'habitants sur le territoire de Coiffy. Le reste, si probable qu'il soit, manque de certitude ou, du moins, de détermination précise, et les conséquences historiques qu'on en pourrait déduire, pêchant par leur base même, rentreraient dans la catégorie des suppositions gratuites, qu'une saine critique ne saurait admettre.

§.

Du nom de Coiffy.
Périodes mérovingienne et carlovingienne.

Comme Bourbonne, Coiffy dut être anéanti lors des invasions des Barbares, au ve siècle, et son territoire former plus tard le domaine de quelque famille franque ou burgonde qui lui donna peut-être son nom, à moins qu'on ne recherche l'étymologie de ce mot dans une particularité locale ou topographique quelconque, par exemple dans l'expression de basse latinité *Coifa*, *Copha*, *Cophia*, *Coiffia*, *Cuffia*, *Cuphia*, *Coyffia* (coiffe)[1] hasardée comme pouvant faire allusion à l'aspect dominant de la montagne ou au *castrum* qui, suivant la tradition en couronnait le sommet aux temps gallo-romains[2]. Il faut reconnaître, cependant, que rien n'est plus fragile et plus incertain que cette étymologie qui peut ne reposer que sur une consonnance et sur une trompeuse ressemblance d'orthographe. Aussi, ne nous y arrêtons-nous pas davantage.

Le nom de Coiffy, d'ailleurs, qui, avant le xie siècle, devait s'écrire *Cofiacum* ou *Coufiacum*, selon la règle primitive des

1. Glossaire de Ducange.

2. Documents historiques sur Coiffy-le-Haut. A. Bonvallet, 1878, p. 3. Les Chasteav et citadelle de Coëffy, A. Lacordaire, p. 22. (La publication de ce travail, commencée en 1881, n'a pas été achevée.) — Hist. de la vallée de l'Amance, abbé Briffaut. *Revue de Champagne et de Brie*, 1890, p. 892.

noms de lieux terminés aujourd'hui en *y*, *ey*, *ay* et *igny*, terminaison souvent transformée en *eium*, à partir dudit siècle, apparaît dans les anciens titres sous des formes assez variées. Dans les chartes latines, on rencontre les thèmes suivants : *Confeium* ou mieux *Coufeium*[1] (XIe siècle ou début du XIIe) ; *ecclesia de Coyfei* (1101, 1129), *villa que copfeium diciiur*[2] (fausse charte de 1101) ; *grangia de Coifeio* (1231) ; *apud Coyfi*, *Coifi* (1250, 1479, 1480) ; *Coyfeium castrum* (1259) ; *Regalis mons seu Cuffeium* (1265, 1270) ; *Coiffiacum*[3] (1338) ; *Coffeium in alto, alias Coiffiense castrum* (pouillé du XVIe siècle). Les documents en langue française donnent : *lou chastel de Coyfei* (1260) ; *Cuifi* (1273) ; *Coiffy le Chastel* (1275) ; *Coulfy*, *Couiffy*, *Couffy* (1285, 1287, 1454) ; *Coiffy* (1287, 1341, 1460, etc.) ; *la ville de Coiffy*, ou *Coiffy-la-Ville*[4] (1337), etc. ; *Coiffy-le-Haut* (1588) ; *Coiffy-le-Bas* (fin du XVIIe siècle). L'orthographe vicieuse *Coeffy*, malgré son emploi assez fréquent, n'est encore qu'une exception. C'est celle de *Coiffy* qui est la véritable.

Avant la révolution, le village du fond de la vallée, qui est le plus ancien, s'appelle, à peu d'exception près, Coiffy-la-Ville, et rarement Coiffy-le-Bas ; celui qui occupe le sommet de la montagne, Coiffy-le-Chastel ou le Château, ou encore, mais très rarement aussi, Coiffy-le-Haut. Depuis cette époque, le premier prend la forme définitive de Coiffy-le-Bas, et le second celle de Coiffy-le-Haut.

Sous les Mérovingiens, la terre de Coiffy, située dans le *pagus Bassiniacensis* (Bassigny), qui dépendait lui-même du royaume de Bourgogne, fut comprise dans la portion de territoire dont la garde et l'administration furent confiées, pendant plus d'un siècle, à la famille *Gengulph* ou *Gengoulphe*.

1. Le cartulaire de l'abbaye de Molêmes donne le thème de *Confeium*, ainsi que nous nous en sommes assuré. Mais c'est là une erreur de copiste. La charte originale devait porter *Coufeium*, qui correspond euphoniquement au nom de Coiffy et surtout à ceux de *Coulfy*, *Couiffy*, *Cuifi*, cités plus haut. La lettre *u* se prononçait alors *ou*.

2. Encore une faute du copiste qui, prenant la lettre *y* pour la lettre *p*, a écrit *Copfeium* au lieu de *Coyfeium*.

3. Un compte de l'*Ordinarium thesauri*, cite au terme de la Toussaint 1338, pour les *pensiones ad voluntatem* : « *Magister Jacobus de Coyfi, clericus regis...* » puis aux termes de la Chandeleur et de l'Ascension 1338 et 1339 : « *Jacobus de Coiffiaco* ». (British Muséum. Arch. nat. m^s 11339.)

4. La ville de Coiffy. ou Coiffy-la-Ville, *villa de coyfeio*, signifie le village de Coiffy. Au moyen-âge, le mot *villa* servait à désigner une agglomération rurale, comme le mot *civitas* s'appliquait à une ville.

Un de ses membres, gardien des frontières du côté de la Lorraine et de la Bourgogne, qualifié duc par les uns, *vir illustris* par les autres, fut nommé, en l'an 666, avoué ou protecteur de l'abbaye de Bèze, par Clotaire III, roi de Neustrie[1].

Son petit-fils, qui eut un commandement dans l'armée du roi Pépin, passe pour avoir habité Varennes, même pour y être né, et avoir possédé la terre de Coiffy qui en dépendait. On sait que ce pieux personnage périt assassiné, le 11 mai 760, à l'instigation d'une indigne épouse, et qu'il fut canonisé, dans la suite, comme martyr de la foi conjugale. L'église l'honore sous le nom de Saint-Gengoul ou Gengon[2].

§.

Période féodale.

A la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe, époque à laquelle remontent les premiers documents écrits sur Coiffy, la féodalité règne en plein dans la région de Langres et du Bassigny. L'évêque de Langres est le plus grand feudataire. Au pouvoir spirituel qui lui donne toute autorité, dans son diocèse, sur ce qui touche à l'église, et amène son intervention dans les donations faites aux monastères par les fidèles, il joint la puissance temporelle et compte parmi ses nombreux vassaux, le duc et le comte de Bourgogne, le comte de Champagne, alors qu'il ne reconnaît pour lui-même d'autre suzerain que le roi.

Après lui, viennent les sires de Choiseul, issus, dit-on, des anciens comtes de Langres ou du Bassigny, les seigneurs d'Aigremont, de Clefmont, de Nogent, de la Ferté-sur-Amance, qui possèdent de nombreux fiefs et dont les vassaux et arrière-vassaux complètent, à l'exception de quelques propriétaires d'alleux restés, au moins en apparence, en dehors du régime des fiefs, le groupe des féodaux du pays.

Telle est la situation du Bassigny au moment où apparaît Coiffy, qui existe bien comme village au fond de la vallée, et comme paroisse[3], mais qui, sous le rapport féodal, n'a pas

1. *Gallia christiana. Ecclesia Lingonensis. Besua.* T. VI, col. 704 et 705. — *Décade historique du diocèse de Langres*, J. Vignier. Edition de 1891, t. Ier, p. 448.

2. *Biographie du département de la Haute-Marne*, abbé Mathieu, 1811, p. 65, — *La Haute-Marne ancienne et moderne, art. Varennes*, Jolibois, — *Le diocèse de Langres*, abbé Roussel, t. II, p. 479.

3. *Ecclesia de Coyfei.* Gallia Christ., t. VI, col. 149 150.

d'existence propre et fait partie de la seigneurie de Varennes « *in potestate Varennas, in valle que Confeium nominetur.* »

Que devint le domaine bénéficiaire de Varennes, et par conséquent Coiffy, après la mort de saint Gengoul ? Fit-il retour au domaine royal ? Passa-t-il directement en d'autres mains ? On l'ignore. Mais ce qu'on peut affirmer, c'est qu'au XIe siècle, Coiffy faisait partie du patrimoine de l'église de Langres, et qu'un évêque de ce diocèse le passa, à titre de fief ou de bénéfice, à un seigneur de Choiseul qui en céda la moitié, en arrière-fief, au seigneur de Nogent.

Les deux puissantes maisons de ce nom étaient représentées, à la fin du XIe siècle et au début du suivant, l'une par Raynier de Choiseul, promoteur et premier bienfaiteur du prieuré de Varennes, dépendant de l'abbaye de Molêmes (1084), et l'autre par Raynier de Nogent, que ce prieuré compte également parmi ses premiers donateurs.

Ce fait considérable, qui fixe, à partir de cette époque, les origines du domaine de Coiffy, résulte d'une charte du cartulaire de Molêmes[1], dont voici la substance :

Raynier déclare que, pour le repos de son âme et de celle d'Ermengarde, sa femme, il donne en toute propriété, avec l'assentiment de l'évêque de Langres, à l'église de Molêmes, pour l'entretien des religieux de Varennes, ce qu'il possède dans la vallée de Coiffy, située dans sa terre de Varennes, et dont la moitié est tenue en fief de lui-même, c'est-à-dire en

1. Ego Rainerius notum volo esse omnibus dei fidelibus tam presentibus quam futuris qualiter res quasdas beneficii mei quod habeo ab ecclesia Lingonensi, cum consensu domni Roberti ejusdem ecclesie episcopi, et Rainerii de Nojant qui medietatem earumdem rerum de me in beneficio habebat in potestate Varennas, in valle que Confeium nominatur, nunc vero Bella Vallis volumus nuncupetur, cum omni libertate concedo ecclesie sancte Marie Molismensis, ad victum fratrum qui deo et sancto Gengulpho serviunt, pro remedio anime mee et conjugis mee Hermangardis, a termino ville que vocatur Hesterz, usque ad Altinevit, et usque ad fines Baldrevallis, et usque ad fines Borbonne eo tenore, et usque ad fines Jairivi, et usque ad fines Vogesi, et usque ad fines Accuti Montis, tali videlicet ut nullus heredum meorum ibi quicquam reclamare vel possidere audeat, preter partem venationis cervi vel apri, qui tamen ullo modo cipo capiantur. Et si capti fuerint, sine lige reddantur cum omnibus usibus quos potestas Varennas habet. Ut autem tradicio nostra firma habeatur, has litteras inde fieri jussimus, quas manibus domni Roberti episcopi et aliorum nobilium virorum firmandas tradidimus. Acte sunt hec, Philippo rege regnante in Francia. Signum Roberti episcopi, signum Rainerii, signum Rogerii filii ejus, signum alterius Rainerii de Nojant, signum Bartholomei filii ejus, signum Teolbaudi qui has terminationes finium nobis determinavit. (Archives de la Côte-d'Or. — Cartulaire de l'abbaye de Molêmes, tome Ier, page 22.)

arrière-fief de l'évêque, par Raynier de Nogent qui consent à ce don. Après avoir stipulé que la vallée, dont il indique les limites, devra désormais s'appeler *Belval* ou *Belvaux* « *Bella vallis* », il réserve pour lui et ses héritiers une part du produit de la chasse du cerf et du sanglier. Il interdit la prise de ces animaux au piège et ajoute qu'au cas où, malgré cette défense, on en prendrait ainsi, ils lui appartiendront de plein droit.

Cette charte, passée sous le règne de Philippe Ier, fut scellée des sceaux de l'évêque de Langres, de Raynier de Choiseul, de Roger, son fils, de Raynier de Nogent, de Barthelemy, fils de ce dernier et enfin de Thibaut qui avait été chargé d'indiquer les limites du domaine.

L'examen de cette pièce donne lieu aux observations suivantes :

1° Le nom de Choiseul n'y figure pas. Le donateur y est simplement désigné sous celui de Raynier « *ego Raynerius notum volo...* » Mais l'indication du nom d'Ermengarde, sa femme, et celui de Roger, son fils, déjà cités dans la charte de fondation du prieuré de Varennes, en 1084[1], charte dans laquelle le dit Raynier figure avec la qualification de seigneur

1. Extrait de la charte de fondation du prieuré de Varennes, en 1084. — In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Raynardus, dei gratia sancte Lingonensis ecclesie episcopus, notum volo esse omnibus sancte dei ecclesie fidelibus tam futuris quam presentibus, qualiter Raynerius miles dominus Causeoli *, nostram adiens presentiam, humiliter postulavit quatinus ecclesiam in honore beati Petri apostoli et sancti Gengulfi martyris dedicatam, in loco qui dicitur Varennas sitam, qui locus predicti martyris possessio fuisse dinoscitur, pro remedio anime nostre et sue, antecessorumque suorum, ecclesie sancte Marie Molismensi concederemus. Cujus justam peticionem benigne suscipientes, cum consilio et laude clericorum nostrorum, predictam ecclesiam cum decimis et oblationibus omnibus, atrio et terra altaris et censualibus ad altare pertinentibus, prelibate ecclesie sancte Marie Molismensi perpetualiter possidendum concedimus, eo scilicet tenore ut pro statu Lingonensis ecclesie dominum humiliter exorent et mei memoriam tam in vita quam in morte in suis orationibus cotidie habeant. Addidit etiam predictus Raynerius huic nostre concessioni ut monachi in ibi domino servientes cum omni familia sua eamdem habeant libertatem quam et ipse et familia ejus... etc... Laudavit hoc totum et concessit dominus Raynerius de Nongento, laudavit hoc et concessit Ermangardis uxor domini Raynerii de Causeolo, cum pueris suis Rogerio et Adelina... etc... Actum est hoc anno ab incarnatione domini millesimo octogesimo quarto, indictione septima, epacta undecima, Philippo rege Francorum regnante, Lingonis Raynardo presule existente. (Arch. de la Côte-d'Or. Abb. de Molêmes, prieuré de Varennes, série H, liasse 248 et cartulaire de Molêmes, tome Ier, p. 21.)

* Les mots *dominus Causeoli*, inscrits sur la charte originale, ont été omis sur le cartulaire.

de Choiseul « *dominus Causeoli* », prouve surabondamment qu'il s'agit bien du même personnage.

2° Elle n'est pas datée, et contient seulement cette mention : « *Philippo rege regnante in Francia.* » Cette lacune, dont les cartulaires des monastères présentent de fréquents exemples, ne saurait être comblée. Son ordre d'inscription au registre n'est d'aucun secours, sinon pour fixer exactement la date, du moins pour la déterminer d'une façon plus précise. Inscrite à la suite de la charte de fondation du prieuré de Varennes, mentionnée plus haut, elle est suivie d'un autre acte, également non daté, de Guillaume de Tonnerre.

Notre charte porte bien, en marge du cartulaire, les dates de 1086 et de 1101, et celle de Guillaume de Tonnerre la date de 1097 ; mais ces mentions, d'une autre encre et d'une autre main, sont incontestablement modernes et sans valeur. La date précise de la donation de Coiffy reste incertaine. Elle peut aussi bien appartenir à la fin du XIe siècle qu'au commencement du suivant, Raynier de Choiseul vivant encore en 1105.

§.

La fausse charte de Raynier de Nogent.

Le chartrier de Molêmes contient une charte en parchemin énonçant la confirmation faite, le 1er août 1101, par Raynard de Bar, évêque de Langres, du don de la terre de Coiffy, consenti par Raynier de Nogent, au profit du prieuré de Varennes [1].

Cette pièce que nous avons eue en mains et que nous avons

1. Ego Raynaldus, dei gratia sancte Lingonensis ecclesie episcopus, notum volo esse omnibus sancte dei ecclesie fidelibus tam futuris quam presentibus qualiter Raynerius miles, dominus Nogenti, nostram adiens presentiam humiliter postulavit quatenus ecclesiam in honore beati Petri apostoli et sancti Gengulphi martyris dedicatam in loco qui dicitur Varennas sitam, qui locus predicti martyris possessio fuisse dinoscitur, pro remedio anime nostre et sue antecessorumque suorum, ecclesie sancte Marie Molismensi concederemus. Cujus justam petitionem benigne suscipientes, cum consilio et laude clericorum nostrorum, predictam ecclesiam cum decimis et oblationibus omnibus, atrio et terra altaris et censualibus ad altare pertinentibus prelibate ecclesie sancte Marie Molismensi perpetualiter possidendam concedimus. Addidit etiam huic nostre concessioni predictus Raynerius miles terram que Copfeium dicitur, cum omni libertate concessit ecclesie sancte Marie Molismensi ad victum fratrum qui domino et sancto Gengulpho Varennas serviunt, pro remedio anime sue et conjugis sue Ermengardis, a termino ville que vocatur Hetaz, usque Aigremont, et usque ad fines Baldrevallis, et usque ad fines Borbone, et usque ad fines Janrivi, et usque ad fines Vogesi, et usque ad fines Acuti-Montis, tali videlicet conditione ut nullus heredum suorum ibi quicquid nec reclamare vel possi-

scrupuleusement examinée et fait étudier, cette pièce de laquelle on a fait grand état jusqu'à ce jour est manifestement fausse. Les preuves en sont multiples [1].

1° Elle fait approuver, en l'an 1101, la donation de Coiffy par l'évêque de Langres, Raynard de Bar, qui était décédé dès le mois d'avril 1085, et qu'elle désigne sous le nom de *Raynaldus* au lieu de *Raynardus*.

2° A part quelques variantes telles que « *Rainerius miles dominus Nogenti* », au lieu de « *Rainerius dominus Causeoli* », et autres, elle n'est que la reproduction, appliquée à Coiffy, d'une partie de la charte de fondation du prieuré de Varennes.

3° Elle donne pour femme à Raynier de Nogent, Ermengarde, qui était l'épouse de Raynier de Choiseul.

4° Bien que portant l'incision destinée à retenir la soie du sceau, elle n'a jamais été scellée.

5° Son écriture accuse la deuxième moitié du XIIIe siècle et non celle de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe.

6° Enfin, elle ne figure pas au premier volume du cartulaire de Molêmes, c'est-à-dire à son ordre chronologique.

Comment expliquer la présence d'un titre faux dans le chartrier des moines, et comment supposer que des religieux aient pu se rendre coupables d'une telle supercherie? La question n'est pas nouvelle, et le fait signalé pour Coiffy est loin d'être isolé. Laissons à un savant paléographe, M. Quantin, archiviste de l'Yonne, auteur du cartulaire de ce département, le soin de nous l'expliquer.

« Les violentes querelles que les voisins des moines leur « suscitaient de temps en temps nous amènent à parler de « cette question autrefois si controversée par les paléographes : « Y a-t-il beaucoup de chartes fausses ?... On a vu que les « chartriers des moines étaient les seules sources des anti- « quités de notre histoire provinciale, et que ces sources « étaient plus pures qu'on ne l'avait cru : Alors la confiance « en ces dépôts est devenue complète. Quel besoin, en effet,

dere possit, et similiter predicta gratanter laudamus ecclesie Molismensi. Actum est hoc et sigillo nostro confirmatum, Anno domini M. C. primo, mense Augusto. (Arch. de la Côte-d'Or, abbaye de Molêmes, prieuré de Varennes, liasse 248, parchemin.)

1. M. A. Lacordaire, dans son travail sur *les chasteau et citadelle de Coëffy-le-Chastel*, a signalé la similitude du texte de la charte de 1101 avec celui de la charte de 1084, mais n'ayant pas eu, apparemment, l'occasion de voir ces titres, ni le cartulaire de Molêmes, il a conclu à tort à l'authenticité de la charte de 1101.

« les moines avaient-ils de fabriquer de fausses chartes ? Aux « premiers siècles, les rois barbares, découpant la Gaule avec « leur épée, donnaient aux églises de vastes territoires sur « lesquels apparaissaient de rares villages et que couvraient « ordinairement des bois et des landes. C'était à l'ordre de « Saint-Benoît à transformer ce sol, et il ne faillit pas à sa « tâche. Plus tard, aux XIe et XIIe siècles, les nouveaux moi- « nes, les Clunisiens, les Prémontrés, les Cisterciens ont à « peine planté leurs tentes sur un sol, que de toutes parts, « aux environs, les seigneurs accourent et leur apportent « leurs offrandes en bois, en terres, en serfs et en troupeaux. « — La fraude, pour s'emparer du bien de leurs voisins, était « donc fort peu nécessaire aux moines, quand même le carac- « tère religieux et élevé qui animait ces corporations ne les eut « préservées de l'envie.

« Toutefois, nous devons dire que nous avons trouvé quel- « ques chartes qui sont évidemment empreintes du caractère « de fausseté ; mais elles sont en infiniment petit nombre, et « même on pourrait, pour plusieurs qui existaient en original, « donner des raisons plausibles de leur fabrication. En effet, « ce sont des copies de chartes authentiques dont la vétusté « avait amené l'adiration, et alors on se contentait de copier « la pièce aussi bien que possible et d'adapter le sceau à la « nouvelle charte. Cette fraude est facile à découvrir ; mais « quelquefois la reproduction des chartes a lieu d'une autre « manière. Une donation primitive, fort ancienne, ayant été « détruite par un incendie ou autrement, les moines, qui « étaient en possession des biens décrits dans la charte dispa- « rue, faisaient une nouvelle charte en harmonie, autant que « possible, avec les faits et les personnages de la première, et « ils consignaient en détail les biens dont ils jouissaient, afin « de se préserver de la spoliation éventuelle [1]. »

C'est le cas de la charte de Raynier de Nogent. Les religieux de Molêmes ont voulu monumenter, par un titre spécial, le don que ce seigneur leur avait fait de la terre de Coiffy, précaution bien inutile, puisque la charte du seigneur de Choiseul comprenait également la donation consentie par Raynier de Nogent, et était munie de son sceau. Quoi qu'il en soit, cette charte, dite de 1101, est fausse. Mais en la fabriquant, les moines n'ont pas eu l'intention de s'approprier le bien d'autrui. Coiffy leur appartenait réellement en toute propriété. Ils

1. M. Quantin, Cartulaire de l'Yonne, in-4°, tome Ier, introd. p. VII et VIII.

ont cherché uniquement à se mettre à l'abri des spoliations auxquelles ils n'étaient que trop souvent en butte de la part des descendants de leurs anciens bienfaiteurs. La pièce est curieuse, mais comme titre de propriété, elle est nulle et sans valeur. C'est un document supposé.

§.

Limites et étendue du domaine de Coiffy. Détermination de l'Acutus-Mons.

La charte de donation de la vallée de Coiffy, par Raynier de Choiseul, en détermine, ainsi qu'il suit, les limites : « *A termino ville que vocatur Hesterz, usque ad Altinevit, et usque ad fines Baldrevallis, et usque ad fines Borbone eo tenore, et usque ad fines Jairivi, et usque ad fines Vogesi, et usque ad fines Accuti Montis.* »

La charte apocryphe de l'an 1101, dont il vient d'être question plus haut, les définit de la manière suivante : « *a termino ville que vocatur Hetaz, usque Aigremont, et usque ad fines Baldrevallis, et usque ad fines Borbone, et usque ad fines Janrivi, et usque ad fines Vogesi, et usque ad fines Acuti Montis.* »

La délimitation est bien la même sur les deux pièces, et si nous citons le texte de celle de 1101, reconnue fausse, c'est uniquement pour constater les changements survenus, dans l'espace d'un siècle et demi environ, dans l'appellation de quelques-uns des lieux et des villages indiqués. Hesterz est devenu Hetaz ; Altinevit, Aigremont ; Jairivus, Janrivus. Coiffy, lui-même appelé *Confeium* par le seigneur de Choiseul, est dit, dans la charte de 1101, *villam que Copfeyum dicitur*.

Ceci posé, nous allons reconstituer, autant que possible, à l'aide de ces deux titres, les limites et l'étendue superficielle du domaine, qui ne devait comprendre, nous l'avons déjà dit, comme centre principal de population, qu'un seul village, celui du fond de la vallée, Coiffy-la-Ville, aujourd'hui Coiffy-le-Bas.

Dans les deux chartes, l'ordre topographique est observé. Le point de départ est à l'ouest et commence par *Hesterz* ou *Hetaz*, village disparu depuis longtemps et dont le territoire s'est confondu dans ceux de Coiffy-la-Ville et de Chézeaux [1].

De là on passe à *Altinevit*, plus tard *Aigremont*, lieu-dit qui devait se trouver dans la partie du territoire de Vicq appelée le

1. *Hesterz, Hetaz* (*Sterpis*, bois défriché, Gloss. de Ducange) était un village situé entre Coiffy, Varennes et Chézeaux. C'est ce qui explique que, dans les limites du domaine de Coiffy, ces deux dernières localités ne

Rougemont, mais qu'on ne saurait confondre, dans tous les cas, avec l'importante seigneurie d'Aigremont, située à plusieurs lieues au nord de Coiffy.

Vient ensuite *Baldrevallis*, aujourd'hui *Boudrival*, ancien moulin situé au nord-ouest de Coiffy-le-Bas, cité à l'exclusion de la Neuvelle (*Nova-Villa*), qui cependant existait alors.

Usque ad fines Borbone. Le territoire de Bourbonne limite encore, de nos jours, celui de Coiffy au nord-est.

Usque ad fines Jairivi. Genrupt, au contraire, situé à l'est de Coiffy-le-Haut, ne confine pas, ou du moins ne confine plus ce territoire, bien qu'il en soit très rapproché.

Usque ad fines Vogesi. Le territoire de Voisey se rapproche également beaucoup de celui de Coiffy-le-Haut, sans toutefois lui être contigu. Il en est séparé par le versant du bois de Chézeaux.

sont pas indiquées. Il y a plus, Hesterz ou Hesterce était le siège d'une paroisse désignée sous le nom de *Stercis*, dans le groupe des églises dont l'évêque de Langres confirma, en l'an 1101, la possession à l'abbé de Molêmes. (*Gallia Christiana, tome IV, Instrum. XXV, col.* 149.)

En l'an 1102, le même évêque confirma, dans les termes suivants, le don fait par Henri de Laferté, à l'abbaye de Molêmes et au prieuré de Varennes, des maisons d'Hesterce et de Champigny : « *Ego Robertus, dei gratia Lingonensis episcopus, presentibus et futuris notum facio quod dominus Henricus de Firmitate dedit domum de Hestert et de Campaniaco deo et beate Virgini Marie Molismensis ecclesie et Sancto Gengulfo de Varennis pro salute anime sue uxorisque sue et filiorum suorum libere in perpetuum possidendum. Laudante hoc idem uxore sua Leugarde et filiis suis laudabile voluntate domino Pontio, Rainardoque et Henrico... Anno ab incarnatione Domini M°C°II indictione secunda, epacta nulla, concurrente II. Philippo rege Francorum regnante.* » (Arch. de la Côte-d'Or, prieuré de Varennes, liasse 248.)

Un siècle plus tard, Hesterz est devenu Hetaz, et à ce dernier nom se sont substituées par déformation ceux de *Hatée*, *Hatel*, *Hastel*, *Attée* et même *Datel* et *Dattée*. Mais depuis longtemps le pauvre village a disparu, et de son territoire, englobé dans ceux de Coiffy-la-Ville et Chézeaux, il ne reste plus qu'un petit domaine ou grange, compris dans les possessions du prieuré de Varennes.

Par suite de l'aliénation des biens du clergé, autorisée par le pape, en 1587, pour venir en aide au trésor royal, la grange d'Hastel, comprenant 33 hectares environ, fut adjugée, le 9 octobre 1592, à Guillaume Legros, procureur du roi, à Coiffy, pour la somme de mille écus soleil, et dix-huit deniers pour livre. (*Revue de Champagne, t. VI, p.* 186-187, *note.*)

Hastel passa par alliance de la famille Legros à celle des Mathié, puis à celle des Barthélemy qui, au siècle dernier, en portait le nom. Vendu en détail, après le décès de M. le major Barthélemy d'Hastel, en 1818, il ne reste aujourd'hui d'autre trace de l'ancien Hesterce ou Hastel, qu'une simple mention au cadastre de la commune de Coiffy-le-Bas, la *Corvée Dastel*, et sur la carte d'état-major, la désignation de *Grange d'Attée.*

On arrive enfin aux *fines Accuti-Montis*, qui terminent la nomenclature des limites du domaine, et dont l'énonciation n'a pas été sans déconcerter jusqu'ici l'examen. S'agit-il de Montcharvot, nom formé du latin *mons* et d'une forme adjective du mot *charrus*[1] ou *charvus*, correspondant au *præruptus* des Romains, ou bien du Pimont dont le nom, dérivé du *podium* latin, *pic* ou *puy* en français[2], et de *mons*, désigne également, par une sorte de pléonasme dont *Mons-Charrus* ou *Charvus* est lui-même un exemple, un point culminant ou le sommet d'une montagne.

La tendance générale a été d'appliquer à Montcharvot l'*Accutus-Mons* de la charte de Raynier de Choiseul. Une étude approfondie de la question nous a amené à écarter cette interprétation, à laquelle nous nous étions d'abord rallié, et, par les raisons qui vont suivre, à nous prononcer pour le Pimont.

1° Placé sur le sommet d'un coteau qui s'avance en pointe sur la vallée, et au pied duquel se trouve l'ancien moulin de Grange-Neuve, qui marque exactement, de nos jours, l'angle de la limite des territoires de Chézeaux et de Coiffy-le-Haut, le Pimont[3], par sa position topographique, rentre incontestablement mieux que Montcharvot dans l'ordre de la délimitation du domaine de Coiffy. Il complète logiquement la ligne des *fines*, que Montcharvot, au contraire, laisse sans détermination sur la longue bande de territoire comprise entre la Côte-Evrard et la Combe-Millot, où devait aboutir l'ancien territoire d'Hesterce.

2° Le Pimont correspond plus exactement à l'expression *Acutus Mons* que Montcharvot, qui eut été *Mons-Acutus*, s'il n'eût été réellement *Mons-Charrus*, ou par déformation *Mons-Charvus*[4].

3° Une charte de la même année 1101, par laquelle l'évêque de Langres confirme à l'abbé de Molèmes la possession des églises de Varennes, Coiffy, Vicq, Champigny, Hesterce,

1. *Charrus, cherus, rupes prærupta* (Gloss. de Ducange). Cette étymologie s'applique à un grand nombre de localités situées sur des hauteurs, telles que *Cherves, Cherveux, Chervix, Chermont, Charmont, etc...* Les montagnes qui avoisinent Guéret (Creuse) sont appelées *les Chers*.

2. *Podium, collis, mons, puy, pic, pou, peu* (Gloss. de Ducange). — *Pui, puis, montagnes, faites* (Dict. de l'ancien langage françois. La Curne de Sainte Palaye).

3. La ferme du Pimont, est à 394 mètres d'altitude, et Montcharvot à 417 mètres (carte d'état-major).

4. Il existe au territoire de Leffond (Haute-Saône) un bois dit de Montcharvot, qui couvre la partie supérieure d'une hauteur, et dans la Haute-Savoie une montagne appelée le Mont-Charvot.

Gilemont, *Acuti Montis* et autres, apporte un nouvel et solide argument à notre thèse[1]. En effet, Montcharvot, étant au XIIe siècle du diocèse de Besançon et du doyenné de Faverney, comme il le fut jusqu'au Concordat, l'évêque de Langres n'aurait pas eu qualité pour disposer d'une église qui n'appartenait pas à son diocèse[2]. L'*Acutus Mons* de la charte épiscopale ne saurait donc concerner Montcharvot, mais bien le Pimont, village disparu comme ceux d'Hesterce et de Gilemont[3].

4° Si Montcharvot, domaine distinct de celui de Coiffy, comme le prouvent les traités de pariage de 1250 et de 1267, dont les textes seront rapportés plus loin, ne figure pas dans l'indication des limites de la terre concédée aux moines, c'est qu'il n'existait pas encore, ou qu'il n'était alors qu'un membre de la seigneurie de Genrupt ou de celle de Voisey, négligé, comme la Neuvelle, membre ou arrière-fief de la seigneurie de Bourbonne, par le délimitateur Thibaud, et confondu par lui sous le nom de la terre principale.

Au moyen de ces explications, l'obscurité fait place à la lumière, et tout s'explique. Coiffy est bien limité par Hesterce, Boudrival, Bourbonne, Genrupt, Voisey et le Pimont.

En tous cas, le territoire actuel des deux communes de Coiffy comprenant une étendue superficielle et totale de 1572 hectares, on ne saurait s'écarter beaucoup de la vérité en admettant que la terre de Coiffy, au moment où elle entra dans le patrimoine du prieuré de Varennes, pouvait avoir de 1530 à 1540 hectares, déduction faite du domaine d'Hesterce, dont la donation n'eut lieu que l'année suivante.

(*A suivre.*) A. BONVALLET.

1. *Tibi tuisque in perpetuum successoribus donamus, concedimus et confirmamus... ecclesiam Varennarum, cum appenditiis suis, ecclesiam de Coyfei, capellam de Nova villa, ecclesiam de Vico, ecclesiam Campaniaci, ecclesiam de Stercis, ecclesiam Aculi Montis, ecclesiam de Gislomonte...* (Gallia Christ., t. IV, Instrum. XXV, col. 149.)

2. A la même époque, Bourbonne et Aigremont étaient aussi du diocèse de Besançon, comme l'atteste la charte (*circiter* 1105) par laquelle le pape Pascal confirma à l'évêque de Langres la possession de diverses églises et de châteaux situés dans les diocèses de Langres, Besançon et Autun. « *In episcopatu Bisuntino, castrum Acrimontis et castrum Burbonæ.* » (Gallia Christ., tome IV, Instrum. XXVIII, col. 153.)

3. L'existence d'une église dans ces pauvres villages n'a rien qui doive surprendre, puisqu'il suffisait anciennement d'un groupe de dix maisons, sur un territoire, pour motiver l'érection d'une paroisse.

PRÉCIS D'UNE HISTOIRE*

DE

LA VILLE ET DU PAYS DE MOUZON

(ARDENNES)

XVII. Etablissements hospitaliers et Ecoles.

1° Saint-Nicolas des Lépreux.

Sous l'année 1201, le P. Fulgence écrit dans ses Annales : « Le XIIIe siècle, siècle des lèpres. Ceux qui en étaient atteints étaient enfermés dans des lieux écartés, loin de l'habitation des hommes, mais pourtant près des grands chemins. Le nombre s'en augmenta si fort en France, qu'il n'y eut ni ville ni bourgade, qui ne fût obligée de bâtir un hôpital pour les retirer. On en bâtit un à Mouzon, sur le grand chemin de Sedan à Carignan, à gauche, proche d'une maison appelée *Bellaire en Bourgogne*, sous le titre de Saint-Nicolas, qu'on nommait Léproserie. (Ladrerie ou Maladrerie, parce que la lèpre a de la ressemblance avec la maladie des porcs.) » Cette maison de Belair existe encore aujourd'hui au nord-est de Mouzon, dans l'angle des routes nationale n° 64 et de Mouzon à Carignan. Une ruelle adjacente porte le nom de *ruelle Saint-Nicolas ;* la couture avoisinante constitue le *lieudit Saint-Nicolas*. C'était bien là que se trouvait la maladrerie de Mouzon : la chapelle Saint-Nicolas était desservie par le curé de Mouzon, ainsi qu'il résulte d'un accord fait par arbitre, en 1382, 6me férie après l'Ascension, entre ledit curé nommé Eustate et l'abbé de N.-D. qui réclamait la moitié des offrandes de ladite Chapelle. Il fut réglé que les offrandes faites aux messes que l'on y dirait seraient partagées par moitié entre lesdits curé et abbé; et qu'en dehors de ce temps, la moitié de l'abbé servirait aux réparations de la chapelle et de la maison, ainsi qu'à la sustentation des lépreux; que le curé, dans les messes solennelles, prendrait un denier comme il faisait dans son église paroissiale avant que de faire le partage par moitié, et qu'il aurait la même dîme de sa paroisse jusqu'au *pont du Marché*. Sous

* Voir page 55, tome IV de la *Revue de Champagne*.

l'année 1243, on trouve que les frères de cette maison furent, par sentence de l'official, condamnés à payer, à l'accoutumé, les dîmes des terres situées dans le *Champ de Flavi*, et dans le lieu où il y avait des vignes (Fulg.).

L'histoire ne nous a conservé que bien peu de choses concernant cet établissement ; et l'époque même de sa disparition ne nous est pas connue. Il y a apparence qu'après le xve siècle, alors même qu'il restait fort peu de lépreux, la maison se transforma et reçut des malades ordinaires. La donation faite en mars 1521, par Sybille, veuve de Jacquemin Josselet, bourgeois de Mouzon, nous autorise à le penser. Cette généreuse personne légua, en effet, à la chapelle de *Saint-Nicolas des bons malades*, tous les biens qu'elle possédait à Euilly. C'est Jean Havet, curé doyen de Mouzon, qui reçut ce don, en qualité de chapelain de ladite chapelle, où il devait dire et célébrer une messe basse le lundi de chaque semaine, à perpétuité : la testatrice prévoyait le cas où la chapelle serait fermée et détruite et réglait que le chapelain ou ses successeurs diraient la messe en l'église paroissiale de Saint-Martin. Cette chapelle ne se confond donc point avec celle de *Saint-Nicolas des Clercs*, en l'église Saint-Martin, que Thomassin d'Euilly avait gratifiée d'une rente sur le moulin à la Vigne, en 1429. Au surplus, les revenus de cette maladrerie furent par lettres-patentes de février et de novembre 1695, portés à l'hôtel Dieu ou hôpital de Mouzon, en même temps que ceux des maladreries de Beaumont et de Sainte-Marguerite de Grandpré, d'où provint que ces deux villages eurent le droit de mettre à l'hospice de Mouzon, Grandpré un pauvre et Beaumont deux.

Le Pouillé d'Alliot indique pour la « Maladrerie de Mouzon » un revenu de 500 livres pour le bénéfice et nomme l'archevêque pour patron. Il l'est aussi des maladreries de Grandpré (150) et de Dun (200). Quant au Pouillé de 1306, il s'exprime ainsi : « Capell. fund. in altare S. Nicholai, in domo leprosarie de Mosomo... Patr. prepositus et scabini de Mosomo [Val. xvi l.] ».

2° Hôtel-Dieu.

C'est aussi au commencement du xiiie siècle, qu'un hôtel Dieu fut établi à Mouzon, par les soins de l'archevêque Guillaume de Joinville. On l'avait bâti au bas de la petite place Saint-Louis, et ce sont ces bâtiments, probablement incommodes et mal appropriés à leur destination, que l'on vendit en

1701, après l'acquisition faite un an auparavant du monastère de Sainte-Marie des Prés, par la ville de Mouzon, résolue enfin à exécuter le legs Bechet, dont il va être question. De nouveau, l'hôpital fut transféré en 1824, 3 juillet, dans les bâtiments de l'abbaye, précédemment affectés à un dépôt de mendicité : l'ancien hospice devint, moyennant le prix de 24,500 fr., la propriété du baron de Neuflize.

On voit qu'en 1225, l'hôpital fut doté par l'archevêque Guillaume des grosses et menues dîmes de *Stonne*, la *Berlière*, et les *Armoises*, qui lui avaient été données par les religieux du Mont-Dieu. Il donna également le quart du moulin de *Vaux* qu'il avait acquis de *Hubert Folieta*[1], bourgeois de Mouzon[2]. Il n'y a pas de doute que de nombreuses donations furent faites dans la suite, à l'hôtel Dieu, et qu'en particulier des portions de ferme lui furent attribuées à Euilly. On sait, en effet, qu'en 1507, l'hôpital possédait déjà, en cet endroit, plusieurs immeubles que le legs Josselet, de 1521, dont nous avons parlé à propos de la chapelle Saint-Nicolas, ainsi que la donation faite en 1692, par le curé de Mouzon, Christophe Péchenard, et annexée à l'hôtel Dieu en 1705, vinrent arrondir de manière à former ce

1. Sous l'année 1228, il y a au Cartulaire d'Orval une pièce intéressant ce personnage dans laquelle l'abbé de Mouzon, Benold (Reginald II) atteste que Hugues, dit Folietus, s'est montré tracassier envers l'abbaye d'Orval et que l'abbé Henri de Stenay lui a pardonné. Universis Christi fidelibus ad quos presentes litteræ pervenerint, *Benoldus* Dei permissione mosomensis ecclesiæ minister humilis orationes in Domino. Ad notitiam omnium volumus devenire quod Hugo *mosomensis dictus Folietus*, in praesentia nostra constitutus recognovit quod super *pratodicto a la Chachie* ante Yvodium quod ecclesia Aureavallis possidebat multotiens injuste vexaverat eandem ; pro certo enim didicerat quod nichil juris habebat in eodem. Unde pro vexationibus prædictus de quibus incurrerat delictum petens a abbate domino Henrico Aureavalliis veniam, impetravit, promittens firmiter quod nec per se nec per alium occasione dicti prati, in posterum adversus jam dictam ecclesiam aliquid reclamabit. Actum anno DiMCCXVII, mense januario, in crastino circumcisionis.

Ce pré était sur la *chaussée* romaine de Reims à Trèves, non loin de Vaux.

2. Jean Habert a conservé une copie de l'acte de Guillaume, dont il dit : « Est sceele de cire blanche pendant à double queue, de parchemin. Et au scel est empraint la figure d'ung arcevesque et environné de lettres pas lisibles pour l'antiquité dicelles. Et contre scellé d'ung petit scel semblable à celui du Mont-Dieu et une image, de lettres tout à l'entour que on na aussy sceu lire, et entier de cire et escripture. » — Ita est, habert.. — La copie de cette copie que nous avons prise, reproduit les noms ci-desus, et nomme la femme d'Hubert Folieta, Imerona, qui donne son consentement en même temps que ses enfants. L'acte a été donné à Mouzon même, en février 1225, et il est signé « per manus hugonis, cancellarii mei. »

qu'on appelle la *ferme d'Euilly*, vendue en 1859, conformément à un ordre ministériel, pour plus de 65,000 francs.

C'est par un legs fait en 1630, par Jean Habert, procureur du roi, à Mouzon, qu'une partie de la ferme de Brévilly vint à l'hôtel Dieu. Une messe de *Requiem* se dit encore pour lui par l'aumônier de l'hôpital, qui acquitte également les cinquante-deux messes de la veuve Josselet.

Il ne nous est pas possible de suivre toutes les acquisitions de notre maison hospitalière ; et nous sommes assez empêchés de dire quand et comment furent données les possessions de Létanne. Nous savons cependant que l'hospice y a des biens, car nous retrouvons (Arch. Nat. S. 4929) un acte de procédure duquel il résulte que la maison avait des intérêts à percevoir sur une maison, jardin et sartage, assis audit lieu de Lestanne, récemment acquis en 1627 d'un nommé Jean-Louis Marchand, de Douzy, par *Pierre Goffart* et *Nicollas Goffart*, demeurant le premier à Pouilly, le second à Létanne. Les réclamants sont : Pierre Colin, Sigault, Jean Joly et Briancourt, administrateurs de l'hôpital de Mouzon[1].

Nous trouvons, à la même source, une déclaration des héritages, maisons, jardins, chénevières, terres et prés « appartenant à *l'oppitale de Mouzon*, sciz et scituez sur le ban et finage de la Besace et bans sircumvoisins », faite par Jacques Vairion et Jean de la Porte, laboureurs demeurant à la Bezace, qui ont tenu et occupé la dite cense. C'est un bien important, divisé en parcelles, dont le total monte à environ 90 arpents de terre, 56 fauchées de pré et 5 espaces de bâtiments.

Le détail en est intéressant pour la localité parce qu'il donne les noms de tous les propriétaires « *royés* » et relève aussi les dénominations de coutures. Nous ne nous y arrêterons pas davantage, sauf pourtant, pour relever le nom d'un homme bienfaisant, le fondateur des établissements de la place d'Alsace-Lorraine à Sedan : c'est, en effet, *Jean Crussi*, qui, en qualité de greffier, a dressé et écrit le procès-verbal dont nous parlons.

Mais la donation la plus importante, celle qu'on considère comme ayant servi à fonder l'hôtel Dieu, aux termes mêmes du testament du donataire, est celle que fit le 15 mai 1653 un

1. Le seigneur de Vincy, près Létanne, lorsqu'il prête foi et hommage, doit, comme féodal, à l'hôtel Dieu de Mouzon, une pièce d'or. Ce seigneur était, en 1701, *Jean de Saint-Vincent*, et avait le tiers de la seigneurie de Létanne, dont le reste appartenait au *Roi*.

enfant de Mouzon, *Jean Béchet*; il était tailleur d'habits et l'on conte qu'il avait amassé à Paris plus de 600,000 francs. Il avait fait donc fortune et se souvint de son pays natal; il fit, en sa faveur, un testament que l'on peut lire encore aujourd'hui aux archives de l'hospice, qui nous offrent tant d'autres détails locaux intéressants. En voici la partie essentielle : « Pour l'établissement que ledit testateur désire être fait d'un hôtel Dieu à Mouzon, *il donne, lègue et laisse les maisons et héritages situés aux lieux de Givodeau et Villemontry*, près ledit Mouzon, avec leurs appartenances et dépendances, et la *somme de* 4,000 *livres tournois*, à la charge qu'il y aura un prêtre, lequel sera tenu de dire et célébrer, par chacun jour à perpétuité[1], à l'intention dudit sieur fondateur et pour le repos de son âme, une messe basse, et un clerc qui aidera à dire ladite messe, *et enseignera et tiendra école gratuitement*, pour les pauvres enfants dudit lieu et des environs. »

Ces biens de Givaudeau et de Villemontry avaient été acquis par lui le 13 juillet 1630, du comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon. Ils comprenaient la ferme de Givaudeau, une partie de celle de Villemontry, une vigne de 3 arpents et demi, des bois auprès de Villemontry, mesurant 105 hectares environ (280 arpents).

La fondation de Béchet, qui avait pris soin de désigner les administrateurs de l'hôpital, savoir : ses neveux *Jean Béchet*, procureur du roi, et *Le Bourgeois*, avocat, ne reçut pas immédiatement son exécution. Vingt-six ans s'écoulèrent avant que les administrateurs ne commencent à réaliser leur projet; c'est alors que dans ce but ils s'entendirent avec les bénédictins, spécialement au sujet de *l'établissement des écoles gratuites*. Nous reviendrons plus loin sur ce point. Quant à l'hôtel Dieu lui-même, l'érection en avait été ordonnée par lettres-patentes de juillet 1670, vérifiées en août suivant, avec modifications. L'ancien hôpital servait toujours et l'année même du legs, qui fut aussi celle de la *reprise de Mouzon*, par Turenne, sur les Impériaux, on se vit obligé d'y faire des réparations considérables, car les bâtiments avaient été en grande partie démolis et ruinés par les Espagnols, ainsi que la Chapelle, d'où ils avaient enlevé les deux cloches. Les lettres-patentes de 1670 amenèrent quatre ans plus tard à Mouzon, un

1. L'aumônier acquitte *toujours* les messes Béchet. Ne pas confondre ce Béchet, propriétaire de Givaudeau, avec le Béchet seigneur de Mairy, son parent néanmoins, dont nous parlons ailleurs, et du reste, désigné au testament comme administrateur.

député de l'ordre de Saint-Lazare, qui trouva l'hôtel Dieu inhabité, et il obtint, de la chambre royale (30 mai 1675), une sentence en vertu de laquelle les administrateurs devaient se désister au profit de cet ordre hospitalier, de la possession et jouissance du revenu de l'hôpital. L'abbaye intervint pour s'opposer à l'exécution de cette sentence, et son prieur présenta, le 3 septembre 1677, à la dite chambre, un factum tendant à annuler l'arrêt de 1675. On y relève quelques indications intéressantes sur la construction elle-même; il y avait autrefois, dit le prieur, un bâtiment considérable qui contenait un très grand nombre de pauvres ; et du temps des sièges et batailles de Rocroy, Lens, Thionville et Stenay, on l'a vu rempli de 200 soldats. Il y avait encore au milieu des bâtiments une chapelle fort spacieuse, qui était desservie par un chapelain qui y résidait, célébrait tous les jours la messe, et administrait les sacrements aux pauvres et aux malades. L'édit de 1693, exécuté en 1696, reprit aux Lazaristes les maladreries, hôpitaux, etc., qu'on leur avait confiés.

L'année 1700 vit enfin arriver le jour où l'hôpital devait être transporté dans un local convenable ; nous avons dit que c'est dans ce but que la ville acquit, le 28 août, le monastère de Notre-Dame des Prés, antérieurement occupé par les Bénédictines. C'est à l'intervention de Christophe Péchenard, curé de Mouzon, qu'est due cette transformation. Cet homme vénérable, enfant de Mouzon, avait déjà à plusieurs reprises, et notamment en 1692, exercé sa charité au profit de ses compatriotes ; il avait établi, en 1692 (contrat passé chez Lefebvre à Paris), pour le *soulagement des infirmes et l'instruction de la jeunesse*, une sorte de maison des pauvres, sise à la rue Saint-Martin, qu'il avait payée de ses deniers. Il y plaça des sœurs de la Charité, dites *Sœurs grises*, et leur assigna 300 l. de rente annuelle ; ces Sœurs étaient chargées de distribuer des secours à domicile et de tenir école pour les petites filles pauvres. Le bureau de secours fut réuni douze ans après à celui de l'hôpital. Jusqu'alors il était administré par le curé et les marguilliers de Saint-Martin, qui géraient les biens dont il avait été doté et qui consistaient en 18,000 francs, fonds, meubles, grains, drogues. C'est alors qu'on adjoignit une troisième Sœur pour le service hospitalier commun du bureau de charité et des pauvres de l'hôpital. Les trois Sœurs devaient habiter l'hôpital : la maison de la rue Saint-Martin fut évacuée. Cette maison fut donnée au bureau de bienfaisance, qui la vendit en 1825 pour la somme de 9,000 francs. M. Péchenard l'avait payée 450 en 1686.

On pourvut aux dépenses du personnel et du service à l'aide des biens présents et futurs de l'hôpital, de ceux du bureau de secours et des acquisitions faites par M. Péchenard.

Parmi ces acquisitions, se trouvent les deux Censes, qui réunies, composaient la ferme de *Champignolle*, près Grandpré : la petite Cense achetée en 1688 et la grosse Cense acquise en 1689. On lit, Arch. dép. H 483, que les petites fermes de Champigneulles étaient louées 200 l. plus un pot de vin de 24 livres au profit des pauvres, une fois payé. Ailleurs, H. 488, au bureau de charité : *Jacques Charlet*, syndic des pauvres, en 1699, loue à Vualine, la petite cense, 8 setiers de froment, mesure de Grandpré ; et la grosse Cense aux frères de *Verzenay*, de Champigneulles, pour 15 setiers froment, plus 30 livres argent pour 15 setiers avoine.

L'administration des domaines vendit cette cense le 25 brumaire, an III, comme bien national, pour le prix de 48,050 francs en assignats. Ces biens, réunis à l'hôpital en même temps que ceux des maladreries, en particulier la ferme de *Sainte-Marguerite de Grandpré*, qui subit le sort de Champigneulles et fut vendue 62,435 francs. Malgré les promesses contenues dans les lois de l'an V, ces biens ne furent pas remplacés et nous n'en voyons plus trace dans les recettes de l'hospice, sauf une restitution en nature, évaluée 2,000 francs par l'administration de l'hospice, sur la ferme de Champigneulles. Il ne nous reste qu'un travail des administrateurs de 1806, qui, fait en vue de réclamation, fournit quelques détails sur l'appréciation des revenus saisis.

Outre la maison de la rue Saint-Martin et la ferme de Champigneulles, Péchenard avait encore donné aux pauvres la ferme de *Mairy* et une partie de celle de *Yoncq*, ainsi qu'une parcelle de terre à *Euilly*. La ferme d'Yoncq, composée de 2 censes achetées en 1688 et 1691, pour 1,900 francs, fut vendue en 1859 pour la somme de 45,775 francs. Celle de Mairy, dite des *Chapons*, avait été payée 5,833 livres. On l'attribua dans la suite au Bureau de Bienfaisance, qui la loue aujourd'hui 2,500 francs.

Vers l'année 1700, une somme de 9,000 l. avait été donnée à l'hôpital par René Gallé, dit Millet, commissaire d'artillerie ; cette somme fut employée à l'acquisition de bâtiments ajoutés à la maison des pauvres pour former ledit hôpital.

Le sieur *Brice d'Estuy des Barres* et sa sœur, de Remilly, donnèrent, par contrat du 24 avril 1723, à l'hôtel Dieu : 1° Une

petite ferme sise à Remilly ; 2° une autre à Beaumont, vendue en 1859 ; 3° des portions de fermes et autres héritages à Mouzon et Fauxbourg ; 4° enfin leur mobilier. L'hospice doit dire à l'intention des donateurs quatre messes par an, qui sont régulièrement acquittées. Dans une pièce des Arch. nat. 2136, où il s'agit de demander confirmation pour l'hôtel Dieu de la propriété et jouissance de biens acquis, on rappelle la donation d'Estuy ; puis on voit un contrat du 8 mars 1727, par lequel l'hôtel Dieu a acquis de *Jacques Buffet*, un jardin sis au ban de Mouzon, moyennant 150 l. ; un autre contrat du 20 décembre 1732, ou les sieur et dame Hodomger vendent à l'hôtel Dieu une ferme située à Brévilly, moyennant 1,000 l. ; on y relève le legs du sieur *Drouillet*, en 1733, maison et partie de jardin ; se trouve encore, un contrat du 12 novembre 1734, par lequel le sieur Nicolas Loupot a vendu une petite écurie moyennant 330 l., et enfin le 5 novembre 1737, le sieur de Sauvoy (Gruthus?), Bailly de Mouzon, et la dame son épouse, ont vendu ce qui leur appartenait dans une ferme située au faubourg, à la charge d'une pension viagère de 600 l.

Fonce *Drouillet*, dont il est ici question, est un ancien curé de Mouzon, qui décéda en exil à Troyes. Il était né à Barricourt, et avait été tracassé par l'Official de Reims, au sujet de la constitution *Unigenitus*[1].

C'est vers 1733 qu'on exécuta les travaux ordonnés par le parlement de Metz (1732) dans l'hôtel Dieu de la ville de Mouzon, à savoir, la construction de deux salles, avec six lits chacune. Le même parlement dressa pour l'hôpital un règlement en 50 articles, concernant l'administration des revenus et le gouvernement des pauvres malades.

Le P. Fulgence nous rappelle, sous l'année 1749, la donation faite le 7 octobre, par *Nicole Mahulot*, de Vaux, de tous ses biens consistant en cent livres de rentes sur divers particuliers, 59 setiers de froment et autant d'avoine, un pré de cinq quarterons loué 20 livres, deux maisons qui rapportent 75 livres de rente, le tout à la charge de la loger, nourrir et entretenir sa vie durant, et de faire acquitter annuellement 200 messes basses à la chapelle de l'hôtel Dieu, pour elle et ses parents,

1. Cette affaire mit tout le diocèse en révolution. L'archevêque, M. de Mailly, s'était constitué l'ardent défenseur du Saint-Siège. Il prit à Reims une conduite toute différente de celle de son prédécesseur. Ses curés lui firent opposition. Voir Bibl. nat. coll. de Champagne, t. 28, toute une série de pièces à ce sujet.

pour la rétribution desquelles il sera payé cent livres par année au chapelain, celui-ci sera obligé de faire les prières du soir et une lecture spirituelle avec un *De Profundis* à la fin, dans ladite chapelle, et pour l'acquit de ces choses il lui sera payé la somme de cinquante francs. Les messes et prières de la fondation Mahulot se disent encore, et l'administration de l'hospice inscrit à son budget le détail du legs sous cette forme : « Ferme de Vaux, partie de ferme à Villemontry, ferme au faubourg de Mouzon, prés du Bourboux (47a61 = 5/4 d'arpent). »

Tels sont les legs principaux faits à l'hospice avant la Révolution. Constatons encore, pour la régularité des choses, que les Bénédictins, qui avaient su obtenir l'abandon de Givaudeau et Villemontry, en 1679, et qui en jouirent paisiblement pendant soixante-douze ans, se virent contester la légitimité de leur titre de possession par les administrateurs de l'hôtel Dieu, fondé et organisé depuis 1700. Sur le réquisitoire du Procureur général, le parlement de Metz juge que les Religieux se désisteront de tous les biens énoncés au traité de 1679, entre les mains des administrateurs qui devront se conformer au règlement édicté en 1732, ainsi qu'aux clauses du testament Béchet[1].

Depuis la Révolution qui a fait disparaître quelques revenus, l'organisation de l'hôtel Dieu a été changée; quelques legs ont été faits, que nous allons rappeler; et, quant à l'instruction des enfants pauvres, visée dans le legs Béchet, la ville a pris la place de l'hôtel Dieu, qui lui verse chaque année une somme de 3,000 francs.

Les biens que nous avons signalés comme vendus en 1859, auxquels il faut adjoindre la cense de la Besace et celle d'Autreville, ainsi que divers immeubles ou maisons à Mouzon et dont la valeur s'élevait à près de 300,000 francs, ont été remplacés par une rente sur l'Etat, qui a notablement embelli le budget.

Voici la suite des legs auxquels nous avons fait allusion :

1° 1827. Legs Toussaint : Pré des Barres (128 ares).

2° 1834. Donation Julienne Nicolet : 4,200 francs et plusieurs

1. On lit aux Arch. dép. H. 483, divers titres concernant l'hôtel Dieu, en particulier une reconnaissance de constitution de rente au principal de 500 livres, par J.-B. Day ; une autre, au principal de 300 livres, par Willemet. — C'est dans ce portefeuille que se trouve aussi le mémoire du comte du Grandpré, touchant la maison de Givaudeau (1630).

objets mobiliers estimés 300 francs, à condition de deux messes annuelles.

3° 1849. Legs J.-B. George, pour la fondation de deux lits : 12,000 francs, net de frais 10,704 francs.

4° 1851. Donation Duval, de Mouzon : vignes à Pouilly (95 ares), somme nette de 1771 fr. 25 c. pour une rente à distribuer aux 30 familles les plus pauvres de Mouzon.

5° 1850. Donation de Courcy (marié à Demoiselle *de Vacquant*) pour la fondation d'un lit : 3,000 francs.

6° 1862. Legs Allaire : portion de ferme à Mairy, valant 4,000 fr. Cinquante messes une fois dites.

7° 1869. Donation Piot : 3,000 francs, à condition de 50 messes basses annuellement.

Nous avons parlé plusieurs fois du bureau de bienfaisance. Il a remplacé le bureau de secours. Lorsqu'il fut établi, on lui attribua les biens de celui-ci, savoir, la maison de la rue Saint-Martin, la moitié de la ferme d'Yoncq, celle de Mairy, le terrain d'Euilly, de Charles Péchenard, ce qui était rentré de la ferme de Champigneulles, enfin la donation Duval.

En 1858 et 59, l'union des biens de Montfaucon, Grandpré, Beaumont, fut par décret détachée de l'hospice de Mouzon, et ces biens furent rendus aux communes.

Aujourd'hui l'hospice a des charges assez considérables, car il compte 70 lits, contre 32 qu'il avait, il y a moins de soixante ans. Les messes de fondation, au nombre de 674, sont acquittées régulièrement. L'établissement se gouverne par un règlement approuvé par l'autorité, en 1875, à l'aide d'une Commission administrative, composée du maire, du curé, et de cinq membres renouvelables.

3° Les Ecoles gratuites.

La fondation de ces écoles remonte à celle de nos établissements hospitaliers et s'y rattache naturellement, car elles furent établies surtout pour les enfants pauvres et par les mêmes personnes animées de sentiments de charité. Il est incontestable pourtant qu'il y eut de tout temps à l'abbaye, une école : nous n'en trouvons guère de traces, et c'est à peine si nous savons que Saint-Thierry, moine de Lobbe, dirigea l'école de Mouzon, avec quelque éclat. Ce docte personnage avait été appelé (1040) par l'abbé Rodulphe, très adonné à l'étude des lettres et de la science ecclésiastique[1].

1. Unde in philosophia famosus et, pia concertatione, a vicinarum congregationum abbatibus ad regendas scolas evocatus, Stabulaus, deinde Vir-

Mais c'est tout. Il nous faut attendre le milieu du XVIIe siècle pour rencontrer des titres incontestables de l'organisation des écoles à Mouzon[1], et c'est, en effet, par le testament de Jean Béchet en 1653, que nous entendons pour la première fois, dans les Annales de notre ville de Mouzon, parler des écoles. Il y est dit que le clerc qui aidera à dire la messe fondée pour le repos de l'âme du donateur, enseignera et tiendra école gratuitement pour les pauvres enfants dudit lieu et des environs. Nous avons déjà dit que en 1696, rien n'était encore commencé à cet égard, et que c'est alors que les administrateurs de Givaudeau, bien légué par Béchet, s'entendirent avec les Bénédictins par un traité conclu le 25 mai et concernant spécialement l'établissement des écoles gratuites. Ce traité est encore aux Archives de l'hospice. Il porte : « Jean-Baptiste *le Bourgeois*, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage de Verdun, administrateur de l'hôtel Dieu, fondé en la ville de Mouzon, par le testament de feu sieur Béchet le 15 mai 1653, consent et accorde que les Bénédictins de Mouzon entrent dès à présent en possession et jouissance des terres et seigneuries de Givaudeau et Villemontry, leur cède quitte et transporte tous droits, noms et actions, concernant la propriété desdites terres. Les susdites choses ayant été cédées auxdits sieurs Religieux pour en jouir et disposer à perpétuité comme de choses propres et à eux appartenant, sans en rien excepter, oublier ni omettre, comme si elles leur avaient été léguées directement, à la charge toutefois que lesdits Religieux présents, et acceptant pour eux et leurs successeurs, paieront à perpétuité, par avance et demi-année, à maistre Jean *Barthélemy*, que ledit sieur Bourgeois choisit et nomme sous le bon plaisir de M. l'archevêque de Reims, pour dire et célébrer la messe sa vie durant, fondée en ladite paroisse, *et continuer à enseigner et à tenir école*, la somme de 325 l. ; et aux *deux filles qui enseigneront et tiendront pareillement école* celle de 300 l., outre 9 cartels et une quarte de froment, de rente foncière, qu'elles percevront sur les moulins de cette ville dûs à la succession dudit sieur fondateur ; le titre de la rente sera mis entre les mains desdites filles, et les autres pièces et papiers concernant la propriété et l'amortissement desdites terres et seigneuries et celles desdits religieux, dont en sera

duni, postremo Mosomii, sub Rodulpho abbate tam studiis liberalibus quam probis moribus multos instituit. (Cantatorium sti Huberti, page 12.)

1. Avant cette date l'instruction était donnée par les marguilliers de l'église Saint-Martin.

dressé inventaire lors de la délivrance d'iceux, et encore à la charge que lesdits Religieux logeront et fourniront des bâtiments convenables et commodes auxdits prêtre et filles, aux lieu et place qu'ils jugeront à propos, *pour exercer et tenir lesdites écoles*, et en outre que lesdits sieurs Religieux feront dire et célébrer en leur église la messe fondée par ledit sieur Béchet, audit hôtel Dieu, par un de leurs religieux *qui enseignera et tiendra école gratuitement pour les principes et les éléments de la langue latine seulement, etc.*

Voilà les titres en vertu desquels les Bénédictins se trouvent les organisateurs et fondateurs des écoles gratuites de garçons et de filles, ainsi que du collège. On installe, dès 1679, rue de l'Ange, les deux Sœurs de l'Enfant-Jésus, qui se chargeaient d'instruire les jeunes filles. Le cours de latin fut ouvert dans un des conventuels : On fit un bâtiment à l'endroit où jadis était la chambre de Saint-Thomas de Cantorbery, et qui s'appelait salle d'Angleterre, et l'on y mit les écoles de grammaire en 1684. C'était le collège. Il n'y en a plus que la rue aujourd'hui, qui indique sa situation.

On a déjà vu que le doyen Christophe Péchenard, avait en 1692, installé de son côté, deux Sœurs infirmières, institutrices des pauvres[1], dans une maison par lui achetée. On sait aussi que tout ce service fut, en 1704, augmenté d'une Sœur et réuni à l'hôpital.

L'école des garçons, après le règlement du procès de 1752, s'augmenta d'un second maître, et les deux instituteurs enseignèrent à lire, à écrire et les éléments de l'arithmétique. En même temps, les deux Sœurs de l'Enfant-Jésus furent continuées dans leurs fonctions avec la rétribution de 300 francs, 10 setiers de froment, 4 cordes de bois et 3 quarterons de fagots.

L'école que tenaient les bénédictins avait le nom de *Collège ;* le procès qu'ils perdirent en 1752, et qui les dépossédа de Givaudeau, leur retira aussi le collège, dont les administrateurs étaient ceux de l'hôtel Dieu. Ce sont ces administrateurs qui organisèrent le collège sur un autre pied, en étendant les dispositions du testament Béchet relatives à l'enseignement. A la place du seul bénédictin qui enseignait les éléments du latin, ils mirent deux prêtres séculiers qui composèrent à eux deux tout le collège ; ils durent *enseigner toutes les humanités jusqu'à la rhétorique inclusivement, occupant tour à tour les pre-*

1. *Sœurs grises* ou de Saint-Vincent de Paul.

mières et les dernières classes suivant les circonstances. L'un d'eux recevait 550 francs de gages et était chargé de dire toutes les messes que devait l'hôpital ; l'autre touchait 500 l., disait la messe des bienfaiteurs de l'hôpital et acquittait les 200 messes de Mahulot et les 4 de Brice d'Estuy des Barres. Ces deux régents prenaient bien leur nomination du bureau d'administration de l'hôtel Dieu, composé du lieutenant-général du bailliage, du procureur du roi, du curé, du maire, de deux échevins et d'un bourgeois notable (Bauny).

Un an plus tard, les administrateurs se mirent de nouveau en frais et dépensèrent 10,000 francs pour la construction d'un collège.

A partir de la Révolution il n'est plus question du collège ; les écoles se transforment. Pourtant en 1790 les deux régents prêtres, J.-B. Potier et J.-Henri Bourbaron avaient prêté le serment constitutionnel. Mais cela n'avait pas empêché que le collège ne fût fermé. Il ne rouvrit qu'en l'an V, avec un professeur laïque, le citoyen Jaisson. L'abbé Beauvallet fut principal de 1817 à 1837, et eut pour successeur l'abbé Caillet qui n'entra point en fonctions. Le collège devint école primaire supérieure en 1839, et le professeur Jaisson reçut une pension de retraite de l'hospice de Mouzon. Pendant la période révolutionnaire, nous voyons plusieurs écoles s'ouvrir. C'est surtout en l'an II que se sont présentées les déclarations à ce sujet. Le 28 pluviôse, Laurent Devaux et Joseph-Nicolas Brixou (1er ventôse), déclarent vouloir créer une école et y enseigner les sciences, selon le mode républicain et selon des maximes conformes aux lois et à la morale républicaine.

Le même jour, *Julie Arnould*, Sœur de l'école des filles, déclare à la municipalité qu'elle a l'intention de continuer ses classes, conformément au décret de frimaire. Le 4 ventôse, deux autres instituteurs déclarent chacun séparément vouloir ouvrir une école aux mêmes conditions qui sont ci-dessus spécifiées. Le 1er floréal, c'est Jean Pleutin, d'Angecourt, qui annonce l'ouverture d'une école au Faubourg ; il présente un certificat de civisme de la municipalité d'Angecourt. Au même lieu vient s'établir, le 4 prairial, le sieur J.-B. Fiquet, natif de l'Estanne, domicilié à Yoncq. On constatait aussi le 15 brumaire an II, que les écoles primaires étaient désertées. On y comptait tantôt 30, 34, ou 48 enfants. On se décida alors, à remplacer l'institutrice Arnould, qui n'avait pas les talents et qualités, ainsi que la citoyenne Jaminet ; et l'on proposait comme remplaçantes, les Sœurs Hanotel, Jeanne Marie et

Alexisse, reconnues pour capables. L'une d'elles, Jeanne Marie, avait été enfermée au Mont-Dieu et élargie le 29 fructidor an II.

Nous retrouverons en 1825, des écoles d'enseignement mutuel, installées à Mouzon, et dirigées par les frères de la doctrine chétienne. La ville, qui a la charge de l'enseignement public, a substitué, depuis bientôt quinze ans, des instituteurs laïques aux congréganistes, et perçoit de l'hôtel Dieu, la somme de 3,000 francs, représentant la contribution établie par le donateur Béchet.

(*A suivre.*) N. Goffart.

HISTOIRE ET CARTULAIRE*

DU PRIEURÉ DE

NOTRE-DAME & SAINTE-MARGUERITE DE LA PRESLE

79

JUIN 1334

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront l'official de Reims salut au Seigneur.

Sachent tous que l'an du Seigneur MCCCXXXIV, le mardi après la fête de S. Barnabé, apôtre, nous avons vu et regardé diligemment les lettres de la cour de Reims ci-dessous écrites entièrement, non vitiées ni déchirées en aucune part, scellées du sceau de la cour de Reims, en la forme qui suit :

« Maître Jean de Blois, chanoine, et Gérard de Menesey, offi-
« ciaux de Reims, à tous ceux qui ces présentes lettres verront,
« salut au seigneur.

« Sachent tous que par devant le clerc fidèle de la cour de
« Reims comparut en personne Regnauld, chevalier d'Espinois,
« Raoul, son fils, messire Baudoin du Saveil, chevalier et
« Gobin, porte-armes, frères, lesquels ont loué et approuvé de
« bon gré et sans contrainte, et promis sous leur foi de ne pas
« s'opposer au leg qu'a fait à l'église de La Presle messire Gui,
« chevalier, jadis frère desdits R., B. et G. de II septiers de sei-
« gle à la mesure d'Espinois, à prendre, annuellement, sur les
« revenus de ladite ville d'Espinois à la fête de S. Remi, chef
« d'octobre, et de V so. par. sur les cens de ladite ville à la fête
« de S. Remi, chef d'octobre.

« Or messire Baudoin, chevalier susdit, a loué et approuvé
« cette donation à condition que ladite église ne pourra rien
« recevoir dudit leg pendant la vie de sa mère ; et pour ce, se
« sont soumis à la juridiction de la cour de Reims.

« Donné l'an du Seigneur MCCXLV, le mercredi après *Invocabit*
« *me* ».

* Voir page 318, tome V de la *Revue de Champagne*.

En foi de quoi nous avons jugé à propos de mettre aux présentes le sceau de la cour de Reims.

Donné par le porte-sceau de la relation de Gérard Desforo, clerc de la cour de Reims, appariteur les jour et au susdits. »

(Plus bas est ainsi écrit et signé) : P. BOBELIN *(et scellé)*.

80

1213

« Je Gérard, seigneur d'Ecry, à tous ceux qui connaitront le sens des présentes, fais savoir que Macaire, seigneur de Gugniceir[1] et Mahadis sa femme, et Simon fils de Simon, et Sibille sa sœur, du consentement de leurs amis et de leurs enfants ont donné en aumône à l'église de La Presle, où les nonnes demeurent, un muid de seigle à la mesure de Reims, à posséder librement, entièrement, absolument et a perpetuité et à trécens de la ville de Prouvais, à prendre de manière qu'il ne sera pas permis à messire M. ou a sa femme ou à Simon ou a sa femme ni même à leurs héritiers ni à tous autres qui pourra posséder ledit trécens, de recevoir quelque chose dudit trécens jusqu'à ce que ladite église ait eu entièrement son muid.

Et moi duquel et dans le fief duquel est reconnu être le surcens nommé, j'ai loué ledit leg et consenti qu'on le possède librement, entièrement, paisiblement et à perpetuité.

En foi et confirmation de quoi, j'ai envoyé les présentes lettres.

Fait l'an MCCXIII (l'an) de l'Incarnation » *(et scellé)*.

81

1334 (Dimanche après les *Brandons*).

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront Gauthiers de Chastillon, cuens de Portien et Mahuis d'Espairgni, escuiers, salut.

Sachent tuit que comme descors ou matiere de question fust mene entre religieuses dame la *prieure* et le couvent de La Praelle de lez Ecry, d'une part et nous Mahuis d'Espaingni, dessus dit, d'aultre part, seur ce que lesdites religieuses disoient et maintenoient que elles estoient chartrees et privilegiees de noble dame Mahaut, jadis dame de Sarnay, sur le seelleit de noble homme monseigneur Jean jadis conte de Soissons et de noble dame madame Marie, jadis sa femme, et avec ce en estoient et avoient esté par longs temps, sy comme elles disoient, en saisine et en possession paisible de penre, avoir, lever et recevoir chacun an perpetuelement a tousjours seur certaine rente que nous Mahuis

1. Guignicourt. — V. la pièce n° 102.

dessusdit tenons a presant en foy et en hommage de monseigneur le Conte de Portien dessusdit a Ville devant le Thour, laquelle rente est appelée *la rente de Jusainecourt*, IV septiers de froment, le premier payet a ladite rente, qui jadis leur furent donnees et aumosnes en pitance de ladite Mahaut, sy comme elles disoient, qui lors ladite rente tenoit en foy et en hommage doudit conte de Soissons et de ladite contesse sa femme ; Mahuy dessusdit disent et proposent au contraire et que tenus n'y estiens par plusieurs raisons, et sur ce en eussiens proposé plusieurs raisons dune partie et d'aultre et procedé par plusieurs journées par devant nobles hommes monseigneur Jean de Lor, chevalier, Guyart de Naumont et Gauthier de Monclin, escuiers, arbitres arbitrateurs, aimables appaisanteurs pris et esleus communemant de nous parties dessus dittes ; en la partefin trouvé fut, veu et regardé que les IV septiers de froment dessus dits leur estoient deus, et que tenus estiens a les payer as dittes religieuses a penre, lever et avoir chacun an, perpetuelemant sur ma dite rente. Et toutefois accordeit fu finablement pour bien de paix et par le conseil daucuns de nos amis communs en la presence de nobles hommes monseigneur Jehan de Lor dessusdit, mons. Ernoul de Lichiele, chevalier, Guy de Sueil, Joffroy de Balean, Guyart de Naumont, Gauthier de Monclin dessusdit, Vuantier de Noncourt, escuier, Hainaut sergent dou Tour Jean Lailon (?) dou Tour Clert et Symon de Jusainnecourt, que de tous les arrerages dont nous Mahuis dessusdit aviens defailly a payer jusques au mardy apres lapparition derrieremant passée, que li disaccors fu fait, elles nous quitteroient et quittent bonnement et en estiens quittes et absols et dengui en avant paieriens et seriens tenus a payer, nous et nos hoires as dites religieuses les IV setiers de froment a penre, avoir, lever et recevoir seur notre dite rente, sy comme dict est, chacun an, perpetuelemant a tousjours sans jamais aller encontre.

Nous ledit accort, don et aumosne et toutes les choses dessusdittes accordons, volons, loons, greons et confirmons, et les IV setiers de froment dessusdits bonnemant et loyaumant a payer asdittes religieuses, chacun an, perpetuelemant, a tousjours, a panre, lever, avoir et recevoir sur notre dite rente le premier payet a ladite rente, sy comme dict est. Et quant a ce en obligeons nous et nos hoirs et nos successeurs tous nos biens et les biens de nos hoirs et de nos successeurs quelconques, meubles, non meubles, presens et a venir. Et renonceons quant a ce expressemant a ce que nous ne puissions jamais a nul jour dire ne proposer que les choses dessusdittes ne soient ainsy faites, loées, grées, accordées, confirmées et promises de par nous, et que nous ny soyons obligés, a exception de mal, de fraude, de lesion et de detenence quelconque, a tous privileges de crois, a toute aide de droit et de loy de canon et de civil et a touttes aultres exceptions, barres, raisons, deffenses, cavillations et

allegations queleonques qui de droit ou de fait porroient estre dittes ou proposées a empaschier, annuler ou retarder les choses dessusdittes ou aulcunes dicelles.

Et nous Gauthiers de Chastillon, cuens de Portien dessus nommés de cui li dis Mahuis tient a presant en foy et en homage le fié et la rente dessusdis, le don, l'aumosne, l'accort et touttes les choses contenues en ces presentes lettres ottroions, loons, greons, accordons et confirmons bonnemant et entieremant ; et pour ce que ce soit ferme chose et estable, nous Gauthiers, cuens dessus nommé, et nous Mahuis dessusdis en avons baille asdittes religieuses ces presantes lettres seellees de nos seaulx desquels nous usons, avons usé et entendons a user, qui furent faittes lan de grace notre Signeu mil trois cents trante quatre, le Dimanche apres les brandons » (*et scellé de deux sceaux*)[1].

82

DÉCEMBRE 1344

« Donné par copie sous le sceau de la cour de mons. l'archidiacre de Reims lan du Seigneur MCCCXLIV, le mardi après la Saint Nicolas d'hiver. (*Voir la pièce n° 81*).

(*et plus bas*), pour copie, (*ainsi signé :*) G. Bobelin » (*et scellé*).

83

30 MAI 1334

« A tous ceux qui ces presentes verront et orront, MARIE DE GRIGNON, par la patience de Dieu, *prieuse* de La Praelle de les Ecry en la diocese de Reims et tout li couvens de ce mesme lieu, salut.

Sachent tuit que comme uns discors ou matière de question fust mene ou espéree a mouvoir entre nous d'une part et noble homme Mahuy de Espaigny escuyer, d'aultre, seur et pour IV setiers de froment que nous disons et maintenons nous avoir et devoir avoir de rente annuelle sur certaines terres ou rentes assises ou terroir ou en la ville de Villers appartenans audit Mahuy, sy comme il dict, lequels IV setiers nous avons receu puis le temps que les rentes dessus dittes vient en sa main ; nous, pour bien de paix et par le conseil de bonnes gens, dudit discors de IV setiers de froment dessusdits sommes mises et compromises, mettons et compromettons du hault et du bas, en nobles hommes et sages messires Jean de Lor, chevalier, Girart de Enaumont et Gauchier de Monclin, escuiers, tant comme en arbitres arbitrateurs ou amiables appaisanteurs, communemant pris et esleus de nous parties dessusdittes, volons et ottroyons que lidis arbitres arbitrateurs ou amiables appai-

1. V. les pièces n°s 77, 82 et 83.

santeurs, ou deux ou li un diceux qui a ce poroient entendre, ainsy pris et esleus, puissent des choses dessusdittes faire toute leur pure volenté, ordre de droit gardée ; et promettons par nos foyes et sur l'obligation de tous les biens de notre eglise a tenir, garder, faire et à emplir tout ce que par lesdits arbitres arbitrateurs ou amiables appaisanteurs sera seur le descors dessusdit, en la forme que dit est, fait, dict, ordonné sentencié ou prononcé.

En témoignage desquelles choses nous avons ces présentes lettres seellées de nos propres sceaux desquels nous usons, avons usé et entendons à user, qui furent faictes le penultiesme jour du moys de may lan de grace MCCCXXXIV » (*et scellé*).

(Collationné par l'official de Reims, l'an du Seigneur MCCCXXXIV, le mardy devant la feste de S. Barnabé, apostre) [1].

84

JUIN 1334

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront l'official de Reims, salut au Seigneur.

Sachent tous que les lettres auxquelles nos présentes sont attachées, de la part de la *prieure* et du couvent du monastère de La Presle-les-Ecry, diocèse de Reims, sont scellées de leurs sceaux ainsi que nous l'avons appris par le témoignage d'Etienne dit *Jouet* [2], clerc de la cour de Reims, notaire et témoin sur ce juré.

En foi de quoi et à la relation dudit notaire, nous avons jugé à propos de mettre aux susdites le sceau de la cour de Reims.

Donné lan du Seigneur MCCCXXXIV, le mardi devant la fête de S. Barnabé, apôtre. »

85

« Il y a ensuitte du titre precedent un titre inutil dune rente viagère pour la dot dune religieuse pendant (sa vie) que je nay pas transcrit et qui est en francois. » [3].

86

OCTOBRE 1336

« Du Vermont Durant prevost de Laon au premier sergent dou roy nostre sire de ladite prevoste de Laon a qui ces lettres venrent salut.

De par les religieuses prieuse et couvent de La Praelle de lordre de S. Benoist de les Ecry, nous a esté monstré en com-

1. V. les pièces nos 77, 81 et 82.

2. « De Ecry » comme il est dit à la pièce no 75.

3. *Note du traducteur.*

plaignant que comme elles soient et ayent esté par sy longs temps quil nest memoire dou contraire ou au moins quil suffit a saisine avoir acquise en possession et saisine davoir, penre, loyer et recevoir chacun an de Raoul d'Air, escuier et de ses prédecesseurs desquels il a cause XX et VI muis de vin sur certains héritages seans en la ville et au terroir d'Ursel, lesquels tient et possesse ledit Raoul a present ; et li dis Raoul ait cessé par troix ans dernierement passés et contredit a payer ladite rente, de la payer requis et sommé darrieremant en troublant et empeschant lesdites religieuses en leur ditte possession et saisine a tort et sans cause, induemant et de nouvel, sy comme elles dient, sy vous mandons et commettons que vous au lieu et que se appelés ceux qui seront a appeller, il vous appert sommairemant de plain et quil soit ainsy contraigniés ledit escuier a faire gré et satisfaction ausdites religieuses de ladite rente, en tenant icelles en leur dite possession et saisine et en ostant ledit trouble et empeschemant ; et se li dis escuiers se veut à ce opposer au contraire la chose contentieuse prise et mise en la main dou roy comme souveraine et recreance faite le il appartenra, assignés jour as parties par devant nous à Laon ou notre lieutenant et a jour certain et competant pour aller avant sur de sy comme raison sera, de ce faire vous donons pooir et reluisiers (?) ce que fait en ores, commandons que on obeisse a vous et a chacun de vous en ce faisant.

Donné à Laon le vendredy de feste St Luc en octobre lan mil trois cents trente six[1]. »

87

1336

« A sage homme et honorable son chier signeur, a maistre le prevost de Laon ou son lieutenant, Vuatiers de Beru, sergent dou roy nostre sire en ladite prevosté et li vostre honneur, service et obeissance.

Chiers sires, savoir vous fais que par la vertu des lettres esquelles ceste mienne rescription est annexée, et pour accomplir le mandement contenu en icelles, jay appelé noble homme Raoul d'Air, escuier, a estre et a comparoir par devant moy sur et au ce dont lesdites lettres font mention, au Dimanche apres les vingt jours de Noel darain passet, pour voir enteriner et accomplir lesdites lettres en la forme et maniere que mandé et commié mestoit par icelles ; auquel jour dou Dimanche dessusdit li dis Raoul fu et comparu par devant moy par procureur fondé de procuration daultre part.

Et en leur presence jay et exposé de mot à mot lesdites lettres ; et ce faict li procureur dudit Raoul se opposa encontre ladite commission a mon exploit et a toutes les choses contenues

1. V. les pièces n°s 87 et 89.

dedans lesdites lettres, dont ne par li procureur desdites religieuses a dict que la procuration dudit Raoul nestoit pas suffisante et quil devoit cheoir de l'opposition et devoir faire lexecution a plain selon la teneur desdites lettres ; et adonc li dis Raoul, qui presant estoit, dict que au cas que lopposition de son procureur ne vauroit ou feroit a recevoir il en sa personne sy opposoit et opposa, et li procureur desdites religieuses sy opposa au contraire sauves ses raisons en tous caus. Et adonc je pria le debat et la chose contentieuse en la main dou roy nostre sire comme souveraine et ay assigné jour aux parties a Laon par devant vous au Samedy veille de la Chaudeleur prochaine venant pour aller avant sur et en ladite opposition, sy comme il appartenra, et ce vous notifie je par ceste rescription scellée de mon seel.

Donné le Dimanche dessusdit lan mil troix cents trente six[1]. »

88

NOVEMBRE 1233

« Simon Pied-de-Loup, chanoine, et maître Jean de Blois, officiaux de Reims, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut au Seigneur.

Sachent tous que messire Jean de Avaus, chevalier et dame Isabelle, sa femme, comparant par devant nous ont reconnu avoir donné en perpétuelle aumône à l'église de La Presle-les-Ecry VII septiers de froment à la mesure du Chastelet à percevoir librement sur les revenus qu'ils ont dans le moulin de Saint-Memmin[2], comme ils disent, chaque année et à perpetuité, à la fête de St Martin d'hiver. Or Gilet, fils desdits Jean et Isabelle a loué cette aumône, et tant ladite dame Isabelle que ledit Gilet, son fils, ont donné leur foi de n'y pas contrevenir à raison de dot ou pour qu'elqu'autre raison.

En foi de quoi nous avons fait mettre aux présentes le sceau de la cour de Reims.

Fait l'an du Seigneur MCCXXXIII, au mois de Novembre[3]. »

(*Signé :*) f. Simon Briot[4].

89

1337

« A tous ceux qui ces presentes verront et orront Bauduyns

1. V. les pièces 86 et 89.

2. *Ou* Saint-Mesmin.

3. V. la pièce n° 31.

4. J'ignore comment il se fait que la signature de ce religieux du XVIIe siècle dont il a été parlé dans cette histoire figure au bas de cette pièce.

de Longuyon, clerc, advocat et Jehans de Ribemont, baillis de reverend pere en Dieu monseigneur levesque de Laon pour ce temps, salut.

Schaichent tuit que comme plais et de bas fussent mens ou esperes a mouvoir entre les religieuses *prieuse* et couvent de La Praele, dune part et Raoul d'Air, escuyer, daultre part, seur ce que lesdites religieuses disoient et maintenoient que li dis Raoul d'Air étoit tenu à icelles religieuses et leur église de La Presle chacun an, a tousjours, en vins et VI muis de vin a penre a Ursel seur certaines possessions que li dis Raoul d'Air y tient et possesse, ledit Raoul d'Air disant le contraire ; a la parfin, pour bien de paix et pour oster toute matiere de discorde et savoir la vérité sur ce nous pria et esleus du consentement desdites parties pour traitier et ordener du debat dessusdit entre icelles [1].

Avons oy plusieurs tesmoins traic et produits de par lesdites religieuses, et veu aussy unes lettres scellées des sceaux de feu Raoul de Ecry et de Faulque sa femme, desquels ledit Raoul d'Air a cause, faisant mention outre les aultres choses, que li dis feu Raoul de Ecry et Faulque sa femme donne en aumosne asdittes religieuses XX et VI muis de vin a penre a Ursel, la deposition desquels tesmoings et lesdites lettres considerées et diligamment regardees, avons dit, traitiet et ordenet entre icelles parties seur le debat dessusdit en la maniere qui sensuit, cest assavoir que de lores en avant li dis Raouls d'Air, escuyers, ses hoirs ou successeurs seront tenus de payer et payeront asdites religieuses de La Praelle pour leurditte église chacun an a tousjours XX et VI muis de vin moitié blanc et moitié vermeil, a penre a Ursel en la maniere que dessus est dite ; et sera li dis Raoul d'Air, escuyers, quittes de tous arrerages dudit vin jusques au jour de la datte de ces lettres, sauf aussy pour lesdites religieuses que par ceste ordenance, dit ou traitiet préjudice ne soit faict as choses contenues es lettres desdites religieuses, mais demourront en leur force et vertu [2].

Lesquels dis, ordenance ou traitié lesdites parties presantes par devant nous loerent, gréerent et ratifierent, et a ce se consentirent expressement.

Et a ce furent presans nobles hommes messire Jehans Li bastars, chevaliers, Raouls li Janus, Hyvres de Comp., Bauduins Sarrazinet, Bauduins de Praele, Pierre li Roys de La Lobbe, Jossius d'Avaus, clercs, Doiseles li cornus dou Neuf Chastel, Vuarrins dou Chesne, procureur a Raoul d'Air, escuyer, pour le temps, Georgin Rogaut de Ecry, Tiermot (?) Turet de Lesicourt, Dermiaus Aspodres de St Quentin et Jehans de Bruires.

1. V. les pièces n°s 86 et 87.
2. V. les pièces n°s 1 et 94.

En tesmoingt de ce, nous avons mis a ces lettres nos propres seaulx desquel nous usons et entendons a user.

Ce fut fait et donné à Laon le samedy devant l'Ascension Notre Seigneur lan de grace MCCCXXXVII. »

90

MAI 1337

« A tous cieux qui ces presentes lettres verront et orront Raouls li Jaunes de Laon, garde dou scel de la baillie de Vermandois a Laon estraulit de par le roy, salut.

Saichent tuit que par devant nous vinrent en propres personnes maistre Bauduins de Lomguyet, clers advocas, et Jehans de Ribemont, baillis de reverent pere en Dieu mons. l'evesque de Laon pour ce temps, et recognurent que li seaulx mis as lettres parmy lesquelles ces prensentes sont annexées, cest assavoir li dis maistre Bauduins que li seaul mis en la queüe au chief dessous estoit ses propres seauls, et li dis Jehans de Ribemont que li seauls mis en la queüe au chief dessous estoit ses propres seauls, desquels chacun en droit soi usoient, avoient usé, et entendoient a user.

En tesmoingnage desquelles choses nous avons ces presentes lettres scellé dou seel de la baillie dessusdit.

Ce fut fait en lan de grace MCCCXXXVII, ou moys de may. »

91

« Il y a ensuitte du titre precedent une requeste inutile des religieuses pour estre maintenues en la possession dune vigne d'Air que je n'ay pas transcrit ; elle est en francois[1]. »

92

JANVIER 1341

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront l'official de Reims salut au Seigneur.

Sachent tous que nous avons vu, lu et regardé les lettres ci-dessous écrites, non gatées, vitiées ni déchirées en aucune partie, saines et entières et exemptes de tout soupçon, et que nous les avons lues de mot à mot, contenantes les termes qui suivent :

« Je Ernouls, chevalier, sires de Biaufort et de Ciris et Je « Aelis, sa femme, faisons savoir à tous et qui sont et qui « seront qui ces presantes lettres verront et orront que nous « otroions, greons et confermons le don que messire Guyet qui « fut sire de Ceris, de Nanteuil et de Laloibe fit a leglise de La

1. Note du traducteur.

« Praelle de les Ecry, a tousjours si loist, a savoir d'un muid de « froment a la mesure de Chastel en Portiens que les dames de « l'église devant ditte doivent penrent et penront a tousjours as « terrages de Nantheuil sans ameuviser. Et volons entièrement « que les dames de léglisé devant ditte pregnent ce devant dit « blé, chacun an, dan en an, a tousjours, a Nanteuil as terrages « devans dis, cist comme les dames devant dittes lont useit. Et « volons encore que ces dames de ce le eglise devant nommées « aient XX sols de parisis quels penront a tousjours a Ciris a « lasise de Pasques dan en an et parmy ces deux dons la vigne « de Praele en Lonois tant comme a nostre partie est toute « quitte envers léglise devant ditte, et aultres querelles aussy « que nous puissiens avoir envers les dames de cele eglise « jusque jourdhuy.

« Ce fu faict lan de l'Incarnation Jesus Christ mil et deux « cents ans et cinquante quatre ans, la vigile S. Simon et S. Jude « au mois de Décembre. »

En témoignage de quoi nous avons mis aux présentes lettres le sceau de la cour de Reims.

Donné lan du Seigneur MCCCXLI, le Jeudi apres la fete des Bienheureux S. Remy et S. Hilaire par le porte sceau, de vive voix[1].

93

1341

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront l'official de Reims, salut au Seigneur.

Sachent tous qu'en presence d'Estienne dit *Louis*[2] d'Escry, clerc fidèle de la cour de Reims, notaire juré à ce, par nous député et appelé comparut en personne AGNÈS *dite* DE REIMS, *prieure* du prieuré de léglise de La Presle, diocèse de Reims, laquelle se souvenant que M. l'abbé de St Nicaise de Reims a fait beaucoup de bien, donné de grands présents et rendu plusieurs services de notre temps à la même prieure dont ledit abbé n'a jamais reçu aucune reconnaissance ni paiement ; ne voulant ladite prieure, comme elle disait, demeurer ingrate, mais rendre bien pour bien, par un motif d'amour et d'affection qu'avait et disait avoir ladite Agnès, prieure, comme elle disoit, envers ledit abbé, et en revanche recompense et restitution des choses susdites, elle a donné, laissé et abandonné et reconnu avoir donné, cédé et transporté, pour Dieu et en perpétuelle aumone, bien et légitimement, d'un don irrévocable audit sieur abbé, son bon amis, comme elle disoit, XXX septiers de seigle a la mesure de Chalons, qui se prennent sur les dîmes de Bussy le Chastel qui sont deus chacun an, comme on

1. V. la pièce n° 11.

2. *Alias* « Joüet » (v. pièce n° 75).

dit, à la prieure et couvent de léglise de La Presle, et pour aumone pour le terme et année du Seigneur MCCCXXXVII dernier passé ; et tous les droits et actions que ladite prieure avoit, pouvoit et devoit avoir sur les XXX septiers de seigle pour les termes et an susdits, elle les a donné, cédé, quittés et abandonnés audit seigneur abbé, et lui a totalement transféré ; et a fait constitué ledit seigneur abbé quant a ce et à perpetuité son procureur et possesseur en la chose ; promettant sous la foi ladite prieure de ne revenir jamais ny procurer de revenir par soy ni par autrui contre lesdites donation, cession, concession et quittance es toutes choses susdites ; et sur lesdits bleds ainsi par elle donnés et accordés, elle ne réclamera jamais rien, ne fera rien réclamer par soi ni par autrui, à l'exception de choses ainsi non faite, de donation, cession, concession et quittance et de toutes autres choses susdites non faites, a lexception des dol, mal, fraude, lesion et deception quelconques à tout privilège de cour, à tout aide de droit canon et civil, et à tout autres exceptions tant de droit que de fait quon pourrait objecter, opposer ou proposer contre les présent instrument et fait dans le même temps.

En foi de quoi nous avons fait mettre aux présentes le sceau de la cour de Reims.

Fait l'an MCCCXLIV, le vendredy après le Dimanche qu'on chante *Misericordia Domini.* »

94

MARDI 22 NOVEMBRE 1356

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront lofficial de Reims salut au Seigneur.

Sachent tous que l'an MCCCLVI, le mardi, veille de la fête de St Clement, pape, les lettres ci-dessous écrites, scellées des sceaux d'honnêtes personnes Raoul d'Ecry et de feue Foulques, sa femme, lesquelles, comme il nous apparaissoit de prime-face n'étaient pas gatées, ni déchirées ni vitiées ou corrompues en aucunes parts, mais saines et entières et exemptes de tous vices et suspicion, que nous avons vues, lues et touchées et diligemment regardées, contenant la forme qui sensuit :

(Voir la pièce n° 1.)

En témoignage desquelles vision et palpation nous avons fait mettre aux présentes lettres ou au présent transcript le sceau de la cour de Reims.

Donné par Mons. le porte-sceau de la cour de Reims l'an et mardi susdit[1] » *(et scellé).*

1. V. aussi la pièce 94.

95

FÉVRIER 1332

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront, l'official de Reims, salut au Seigneur.

Sachent tous que l'an du Seigneur MCCCXXXII le vendredi après la fête de la Purification de la Vierge, nous avons vu les lettres scellées du sceau de noble homme messire Jean, jadis comte de Soissons, ainsi qu'il apparoissait de prime face, non déchirées, ni gatées, ni vitiées en aucune part, contenant la teneur qui suit ;

(Voir la pièce n° 12.)

En témoignage de laquelle vision nous avons fait mettre au présent écrit le sceau de la cour de Reims.

Donné par le porte-sceau de ladite cour de Reims, de vive voix, l'an du Seigneur MCCCXXXII, le vendredit susdit.

96

« Il y a ensuitte du present titre une carte de visite de l'abbé de Molesme qui prouve la conventualité, que je n'ay pas transcrit parce quelle est en français et inutile »[1].

97

1364

« Il y a apres un abandon de la rente de Bussy à un nommé Jaquemart pour prest quil a fait au couvent de la Presle pendant sa vie seulement, ce qui est en français »[2].

98

26 JUIN 1477

« Pierre de Laval, par la grâce de Dieu, archevêque et duc de Reims, premier pair de France, et légat né du Saint Siège apostolique, commendataire et administrateur perpétuel de l'évêché de St Brieux et des monastères de S. Aubin dedans et de S. Nicolas dehors les murailles d'Angers, et de S. Michel de Turenne, O. de S. Benoît, à tous et un chacun les doyens, prêtres, curés et chapelains et toutes autres personnes ecclésiastiques et recteurs déglise demeurant en notre ville et diocèse de Reims, à tous ou quelqu'un de vous qui ces présentes lettres verront, salut et sincère charité au seigneur.

Puisque, comme écrit l'apôtre docteur des nations, après la mort de tous les hommes, nous assisterons tous devant la tribune de Jésus Christ pour recevoir chacun le bien ou le mal que

1. Note du traducteur.

2. *Id.*

nous avons fait ; parce que celui qui sème pas moissonnera pas, et que celui qui sème en bénédictions et œuvres de charité moissonnera de ces bénédictions la vie éternelle ; et pour ce, parce que nous avons appris dernierement que l'église, le domicile, les structures et édifices du Prieuré de La Presle, du diocèse de Reims, de l'O. de S. B., dépendant de l'église et monastère de Molesme, du diocèse de Langres, étaient tombés depuis XVI ou XX ans, par malheur et par un incendie de feu, désolés et entierement brulés et détruits, et tombés en si grande et griève ruine qu'à peine peuvent et pourront ils être redifiés sans grands frais et aumônes, les fruits et revenus dudit Prieuré étant si modiques qu'ils ne peuvent pas suffire à la redification ou réparation de ladite église, des édifices et domicile, nous vous avertissons et admonestons charitablement tous et un chacun au seigneur, et nous vous mandons particulièrement à tous et un chacun par la teneur des présentes que vous receviez bénignement et sans contradiction les envoiés et procureurs dudit Prieuré de La Presle afin que le culte divin qui jusqu'ici y a été discontinué à l'occasion des choses susdites puisse dès à présent et à l'avenir être continé comme devant. Induisant vos paroissiens et le peuple catholique qui nous est commis par des avertissements salutaires de donner et accorder des biens qu'il a plu à Dieu leur départir ausdits envoyés procureurs ou porteurs des présentes, et d'aider par leur pieté à la rédification et reparation de ladite église et de ses batiments ; aussi que les fidèles chretiens vraiment contrits, pénitents et confessés qui auront fait quelque charité pour le sujet ci-dessus, nous remettons miséricordieusement au seigneur XL jours des pénitences qu'on leur a enjoint, nous confiant à la miséricorde du Dieu tout-puissant, aux mérites et aux intercessions de sa très-sacrée et très-pure mère la Vierge Marie en l'honneur de laquelle et de Sainte Marguerite ladite église est dédiée à Dieu et fondée, et aux mérites des bienheureux apôtres S. Pierre et S. Paul et du très-glorieux confesseur S. Remi notre predecesseur.

Donné à Reims dans notre palais du Thahu et sous nos sceaux l'an du Seigneur MCCCCLXXVII, le XXVIe jour du mois de juin. »

(Signé enfin) : DU BOSCHET *(avec paraphe, et scellé en lac de parchemin de cire rouge où sont empreints les armes dudit seigneur).*

99

Il y a apres le present titre un autre qui nest quun don viager fait a une religieuse pour sa dot, que je n'ay pas transcrit comme inutil [1].

1. Note du traducteur.

100

1233

« A nos vénérables et discretes personnes nos seigneurs et amis et très-chers en Jesus-Christ le doyen et Guchard, chanoines de l'Eglise de Reims, frère S. humble abbé de l'église de Molesme salut et oraisons au seigneur Jesu.

Nous avons veu par la connaissance de vos sceaux que, par votre grace, vous avez grand soin des affaires et négoces du Prieuré et maison de La Presle, parce que vous pretendez de bonne foi appaiser la discorde qui a été jusqu'ici entre nos bien aimées religieuses de ladite maison, d'une part, et noble homme messire Gerard d'Escry, d'autre ; d'où nous voulons et devons vous être beaucoup sujets et obligés ; car il nous appert déjà visiblement de l'accord ou composition dudit différent par la lettre que vous nous avez écrite. Vous avez traité que, s'il nous plait, comme vous dites, cela sera ratifié et reçu : par ce donc que nous savons que vous ne vous détournez jamais en aucune chose du vrai chemin, et que votre discretion ne s'éloigne jamais de la voie de justice, nous avons signé que nous ratifions et que nous avons pour agréable la paix et l'accord que vous avez fait, vous priant de plus que vous n'omettiez pas, si vous le pouvez, demeliorer ladite paix, sachant que, s'il est besoin, je mettrai mon sceau à la lettre que j'ai écrite.

Adieu au Seigneur. »

101

MAI 1256

« Nous Gerart sires d'Escry et madame Helvis, sa femme, faisons scavoir a tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront que nous avons donnei et octroiei pour don et en aumosne a la maison de La Praele, pour ce que li pere de moy Gerart y gist et mi ancetre, et pour ce que je y ay deux serors rendues, c'est assavoir *Marie* et *Felicitas*, VI sextiers de soile a penre au moulin d'Escry et a la mesure de cete mesme ville d'Escry, et a payer et a livrer a un payement chacun an, sil est assavoir a la saint Remy ou chief d'octembre ; et cèl VI setiers de soile sont nommement pour icelle Felicitas, en aumosne, a lusage de cele maison devant ditte, et autres choses teiles que je Gerars donne a la maison devant ditte dou consentemant Madame Helvis ma femme, IV jours de terres arables qui sient dedans mon domainne qui tient a la terre de cele maison, par dessus la vigne de cele maison devant nommee. Et se la maison devant ditte voloit ces VI septiers de soile devant nommei changier ou asseoir en terre aliennable (?), nous Gerars et madame Helvis devant dit le loons et greons.

Et apres je Helvis quitte loiaumant quan quil me puet eschair en toutes ces choses par la raison de mon douaire.

Apres, nous, Gerars et Helvys, volons et otroions que cele maison devant ditte puist acquefer en mon domaine d'Escry jusques a XX jours de terre ou le vaillant, et bien le loons et greons et consentons par nos lettres scelles de nos seaus, et quanque cele maison devant ditte a aquestei dessous nous jusques aujourdhuy.

Et nous souvent nommes Gerars et Helvys fiaussons ces convenances devant dites a tenir loialmant, et a toutes ces choses devant nommees nous nous y obliions et renonssons a toutes exceptions de droit qui nous porroient aidier encontre cele maison devant nommée.

Et pour toutes ces choses devant nommees tenir fermemant et loialmant, nos Gerars et Helvis mettons nos seaus a ces presentes lestres et promettons a pourchasier le lettres le conte de Roucy a nos pooirs le pour confermer les devant dit VI sextier de soile qui sont assenei ou devant dit moulin ou a eschangier ces VI sestier de soile en terre aliennable a la vaillance et par devers cele maison devant ditte.

Ce fut fait en lan de l'Incarnation Notre Signor MCCLVI, chis ou moys de may » (*et scellé*).

102

JANVIER 1279

« A tous ciaus qui ces presantes lettres verront et orront Perefix de Marle prevost de Loon, salus.

Sachent tuit que par devant moy et par devant Evrart Rebaille et Estienne Vilain eschevins de Loon qui a ces convenances furent appellés comme eschevins et en orent lor drois, vint messires Simons, chevaliers, sires de Guignicourt et reconnut il doit a la damoiselle *prieuse* de la Praesle I mui de soile de rante par an, et promist li dis messires Simons a payer ledit blet tout ainsy comme il est contenut es lettres ceellées de ces devanciers [1]; et par ce que ce soit ferme chose et estaule, je en ay ces presentes lettres scellees de mon scel.

Ce fu faict en lan de grace mil deux cents septante neuf le mercredy devant la Chandeleur. »

103

1299

« A tous ceux qui ces presantes lettres verront Guillaume de Augest baillis de Vermandois salut.

Comme plet et debast fust meu par devant nous en lassize a Laon entre religieuses dames les *prieuse* et le couvent de la Praelle, dune part, et Pierre Engoulevant, daultre, sur ce que li

1. V. la pièce n° 80.

procurieures desdites religieuses au nom de ladite eglise proposoit que il estoient en saisine et avoient este de si lonc temps quil suffisoit a saisine acquire de lever et fere lever et avoir la sisieme partie des dixmes des terres dont veüe avait esté faicte, laquelle chose li dit Pierre leur troubloit et empeschoit de nouvel, pourquoy li dit procureur ou nom desdites religieuses requeroit que le trouble et lempeschemant leur fust osté. Se li dit Pierre connoissoit ces choses et sil les nioit, il en offroit à prouver ce que li en souffiroit, et li dit Pierre leur eust nie, et le procureur desdites religieuses leussent offers a prouver. Tesmoins tous oïs et examinés di ligemment veu et regardé la deposition diceux et tout ce que la partie adverse dist contre les personnes des tesmoins, eschevin disoit et par droit lesdites religieuses avoir souffisamment prouvé leur entention. par quoy il adjugierent ladite saisine asdittes religieuses, sauf le droit de la propriété.

En tesmoingt de ce nous avons mis en ces lettres le seel de la baillie de Vermandois, faittes lan de grace mil deux cents quatre vingt dix et nuef » (*et scellé*).

104

MAI 1282

« A tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront, je Jehans Jontiers d'Autremoncourt fais savoir que je veul, loe, grée et otroi a demiselle *Mahaut d'Autremencourt*, me suer, nonnain de la Preelle, quarente sols de Paris a tous jours, par chacun an, a payer as octaves de la Nativité Notre Signor, sor mon four de Liervaux, tant comme ladite demisele, me suer, vivera ; et apres la desses et la vie de la devant ditte damisele donne je et otroi au couvent devant dit de la Preelle lesdits quarente sols de Paris, pour Dieu et en aumosne permanablement a tous jours chacun an, a payer au devant dit jour, cest a savoir as octaves de Nativité Nostre Signor.

Et pour ce que ce soit ferme chose et estable, a tos jours en oblige je moy, mes oirs et mes successeurs.

Ce fu fait lan de l'Incarnation Nostre Signor mil deux cents quatre-vingt et deux, au moys de may » (*et scellé*).

105

SEPTEMBRE 1320

« A tous ceux qui ces presantes lettres verront et orront, Loeys, chevalier, sires de Chauvancy et de Ecry et Ermensant femme diceli Seigneur, salut.

Sachent tuit que nous avons pris a cense et ferme perpetuelle de religieuses dames la *prieuse* et li couvent de la Prele-de-lez-Ecry une piece de vigne ceant *au Martrois*, entre nous, dune

part, et Petit Collin de Villers et le chemin commun, d'aultre part, contenant V quartiers et unze verges au jour d'Air parmy III quartiers de vin froumenteil et III quartiers de vin blanc, à payer ausdites religieuses chacun an au vendanges dou vin de ladite vigne a panre en la cuve quant nous averons la vigne vendangié, et foulée la vendange ; et se nous, nos hoirs ou nos successeurs deffaisiens de payer en aulcunes années ausdittes religieuses ou a leur commandement les VI quartiers de vin en la maniere que dict est apres ce que souffisammant ariens esté requis ou nos lieu tenant, lesdites religieuses porroient rentrer en ladite vigne comme leur propre heritage, et tenir et possessier dauqui en avant comme la leur tout an auteil maniere que se onques convenance ne composition neust estait faictes de nous ausdites religieuses, se ainsy nest que ladite vigne faillit en aucunes des années par coi an ladite vigne ne venist tant de vin que nous pussiens payer ausdites religieuses les VI quartiers de vin dessusdit ; et se ainsys est que ladite vigne faille en aucune des années, il convient que nous, nos hoirs ou nos successeurs ou fils qui averoient cause de nous payent en lannée en suivant, apres que elle averoit faillit, pourcoi nous averiens sesseit delles paieir que nous rendissiens et païssiens ausdites religieuses XII quartiers de vin teil comme dessus et dict au terme et en la magniere que dit et, pour lannée qui trepacée seroit et pour lannée presante en suivant. Et se il avenoit, que ja Diex ne veuille, que en la vigne ne venist en II années an suivant tant de vin comme pour payer les XII quartiers de vin, sy comme dict est et en la magniere que dict est, il convanroit que nous passiens vin bon et souffisant par lestimation de bonnes gens ausdites religieuses sans plus attendre ou argent a lavenant ; et se nous estiens en deffaute nous requis souffisammant ou nos biens tenant lesdites religieuses porroient rentreir en ladite vigne an la magniere que dessus et dit.

Et devons nous, nos hoirs et nos successeurs acquiteit ladite vigne de III deniers et le tiers dune maille que elle doit de cens le jour de la St Remy au seigneur de Air, et de II deniers que elle doit de cens audit jour a labbesse de S. Pierre de Rains ; et volons et consentons pour le remede de nos ames et des ames de nos devanciers que Jehans Mommaidi et li enfans Oudet Meline taignent paisiblement a tousjours une vigne seant *au Martrois* entre les enfans Bernart Billet, dune part et Jean Coquelet d'aultre ; item une aultre vigne seant oudit lieu entre les enfans Bernart Billet, dune part et le Chemin d'aultre que li dict Jehans et li enfans Oudet Meline tiennent a presant a cens desdites religieuses sans estre contraine de mettre lesdites vignes hors de leurs mains par nous, nos hoirs et nos successeurs ou lesdites religieuses se en aucun temps remengnent en leur maine ; reservent avons la justice haute et basse et moyenne à tout ce quil en puet dependre. Et toutes les choses dessusdites et chacune

dicelles promettons nous à tenir ; et a se fermemant garder et tenir, obligeons nous nos biens, nos hoirs et nos successeurs et des choses et convenances dessus dites faire en la magniere que dit est.

Nous Loyis avons donneit pooir et autorité a nostre chiere ammée compaigne Ermansans dessus dite.

Et nous Ermansans, de l'autorité de nostre chier seigneur et mary Loys dessusdit les choses dessusdites avons... et accordées en la magniere que dessus est deviseit.

Au tesmoignage desquelles choses, nous Loys et Ermansans, de l'autorité, avons ces présantes lettres scellées de nos sciaux, qui furent faites l'an de grace mil trois cents et vingt, ce Jeudy devant la St Michel[1]. »

(*A suivre.*) F. C.

1. V. la pièce suivante 106.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort, à Libourne, de M. le général baron de Susbielle, beau-père de notre honorable et sympathique concitoyen, M. P. de Larquelay. Le général, dont tous ceux qui ont été en relations avec lui, ont conservé un si bon souvenir, était âgé de 85 ans.

M. Bernard de Susbielle, né à Rome, le 4 octobre 1808, d'un officier supérieur du premier Empire, était entré à Saint-Cyr en 1826; sous-lieutenant en 1828, lieutenant en 1832, capitaine en 1838, chef de bataillon en 1846, lieutenant-colonel en 1852, colonel en 1855, il s'était déjà signalé dans plusieurs campagnes d'Afrique, quand, en 1859, sa conduite à Solférino lui valut la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Quand la guerre de 1870 éclata, il avait, depuis 1862, le grade de général de brigade et commandait, à Châlons, la subdivision de la Marne. Il reçut le commandement d'une brigade du corps d'armée de Vinoy. Il prit part à la belle retraite qui ramena ce corps d'armée à Paris.

Le général de Susbielle conduisait à Châtillon les 113e et 114e; cette affaire lui valut les étoiles de général de division (4 novembre 1870). Il prit alors le commandement de la première division du 2e corps, avec laquelle il fut mêlé à la bataille de Champigny.

Le 18 mars 1871, jour où éclata l'insurrection, il faillit tomber entre les mains des insurgés et subir le sort des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Pendant le second siège de Paris, la division Susbielle fut chargée de l'attaque contre le front sud; elle eut à enlever les forts d'Issy et de Montrouge et à opérer sur la rive gauche.

Admis dans le cadre de réserve et fait grand-officier de la Légion d'honneur, en 1873, le général de Susbielle avait été admis à la retraite en 1879.

En 1877, il consentit, par dévouement aux idées conservatrices, à se laisser porter, à Reims, comme candidat à la députation.

L'honorable général, dont la cordiale bonté et la haute loyauté étaient si appréciées, habita d'abord le château de Marzilly près Hermonville (Marne). Depuis une dizaine d'années, il était allé se fixer dans le Midi. (*Courrier de la Champagne.*)

***

On annonce la mort de M. le comte de Lagué de Salis, ingénieur civil, président de section à la Société des agriculteurs de France, président de la Société Académique de l'Oise, etc., décédé à Beauvais, le 12 mai dernier. Il se rattachait à notre province par les importantes propriétés qu'il possédait dans les communes de Fromentières et de la Chapelle-sous-Orbais (Marne).

***

Est également décédé, à l'âge de 50 ans, M. le comte d'Hauterive, secrétaire d'ambassade honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, ancien capitaine des mobiles de la Marne, de la compagnie de Ville-en-Tardenois.

Attaché au ministère des affaires étrangères sous l'Empire, il eut, pendant la guerre, à l'armée du général Faidherbe, une brillante conduite et se fit remarquer à la bataille de Pont-Noyelles par un fait d'armes qui figure au rapport officiel du général en chef de l'armée du Nord.

Petit-neveu du célèbre collaborateur de Talleyrand, il épousa Mlle de Staal, sœur de l'ambassadeur de Russie à Londres, contre laquelle il soutint pendant plus de dix ans un procès dont les incidents ont été maintes fois racontés.

***

Le 9 février dernier, est décédé, en son château de Saint-Roch (Belgique), Charles-Antoine Hennequin, comte de Villermont, fils d'Athanase-Emmanuel, comte de Villermont, contre-amiral, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et de Joséphine de Brettes. Il était né à Rouen, le 12 juillet 1815, et fut tenu sur les fonts baptismaux par LL. AA. RR. le duc et la duchesse d'Angoulême.

Le comte de Villermont se fixa en Belgique, aussitôt ses études terminées, et s'y maria deux fois. Il obtint la petite naturalisation, et jouissait dans la province de Namur, qu'il habitait constamment, de l'estime profonde de ses concitoyens en même temps que d'une légitime influence due bien plus encore aux services qu'il rendait qu'à sa haute position. On lui doit plusieurs ouvrages historiques, tels que : *Tilly ou la guerre de Trente ans; Ernest de Mansfeld; Etudes sur la Réforme et son époque; Chroniques sur le pays de Namur; Etudes sur les anciens fiefs de la province de Namur;* des lettres politiques demeurées célèbres sous ce titre : *Lettres d'un campagnard, Rome et Frohsdorf*, etc.

La mort le surprit au moment où il achevait une *Histoire du règne de Marie-Thérèse.*

La famille Hennequin, originaire de Flandre, est établie en Champagne de temps immémorial. La branche de Villermont et celle d'Ecquevilly en sont les deux tiges principales.

Armes : vairé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent. Devise : *Spes mea Deus.*

***

On annonce de Vaux-le-Pénil, près de Melun (Seine-et-Marne), la mort de Pierre-Louis Schreuder, l'un des dernier survivants de la bataille de Waterloo.

Ancien capitaine commandant des sapeurs-pompiers de Paris, fondateur et président honoraire de la Société des anciens élèves de l'Ecole nationale des arts et métiers, il était né à Paris le 26 juin 1796.

BIBLIOGRAPHIE

Guillaume de la Mare, secrétaire des archevêques de Reims, Robert et Guillaume Briçonnet.

M. Charles Fierville vient de donner à l'Académie de Caen[1] une notice sur Guillaume de la Mare, qui fut recteur de l'Université de cette ville en 1506.

Ce personnage, originaire du Cotentin, où sa famille occupait un rang distingué dans la noblesse, a joui, dit son biographe, à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, d'une grande réputation comme poète, orateur et humaniste : « S'il eût écrit en français, il serait certainement célèbre aujourd'hui, mais il a toujours écrit en latin, aussi est-il plus connu sous son nom latinisé de *Guillelmus de Marâ.* »

Né en 1453, La Mare avait 42 ans lorsqu'il fut mis en relations avec Robert Briçonnet qui venait d'être élu archevêque de Reims et, grâce à une épitaphe latine bien tournée de son père Jean Briçonnet et aux recommandations de Charles Guillart, conseiller au Parlement de Paris et de Guillaume de Poitiers, il entra au service de ce prélat, comme secrétaire, mais il fut plutôt traité par lui en ami. Briçonnet, nommé ambassadeur auprès de Maximilien, roi des Romains, fut, dans ce voyage ainsi que dans d'autres missions diplomatiques, accompagné par son secrétaire; mais la mort de l'archevêque de Reims, arrivée en 1497, vint le frapper douloureusement et mettre fin à ses fonctions. Après un court séjour auprès de Gui de Rochefort qui, comme chancelier de France, avait succédé à Robert Briçonnet, il entra comme conseiller intime dans la maison du nouvel archevêque de Reims, le cardinal Guillaume Briçonnet, mais les manières hautaines de ce prélat ne purent s'accorder avec le caractère quelquefois assez mordant du poète, et, dix ans après son entrée au service de Robert, La Mare obtint de Louis XII une situation qu'il ambitionnait vivement et que M. de Fierville croit avoir été un canonicat à Coutances. Peu de temps après, il fut élu aux fonctions semestrielles de recteur de l'Université de Caen, et il occupa dans cette Université une des chaires de professeur de droit jusqu'au moment où il revint à Coutances occuper une place au Chapitre, comme chanoine trésorier, en même temps que le poste de vicaire-général. C'est dans cette ville qu'il mourut en 1525.

1. *Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen* pour 1892. In-8°, p. 141-242.

La Mare n'a, croyons-nous, pas dû habiter Reims plus que les prélats à la personne desquels il était attaché ; mais comme il les a suivis dans leurs voyages et dans leurs missions, plusieurs de ses œuvres et notamment de ses poésies peuvent fournir d'utiles renseignements pour la biographie des deux archevêques de Reims. C'est notamment grâce à un passage d'une lettre de La Mare, rappelle M. Fierville, que M. L. Delisle a pu attribuer définitivement à Jean de Candida une belle médaille de Robert Briçonnet, possédée par le Cabinet des médailles, aussi est-ce dans ce but que nous croyons devoir signaler aux biographes du clergé rémois l'intéressant travail de M. Fierville.

On nous permettra de citer en terminant l'appréciation du talent littéraire de La Mare, donnée par M. Fierville : « C'est un fin lettré de la Renaissance, un poète nourri à l'école de Virgile et d'Ovide, un cicéronien délicat, qui a contribué pour une large part, dans notre Basse-Normandie, à substituer au latin gothique du Moyen-âge un langage pur et classique que n'auraient pas renié les anciens. »

Comte DE MARSY.

* * *

Sommaires de la *Revue Historique :*

Tome LI, 2e livr. X. MOSSMANN. La France en Alsace après la paix de Westphalie, *suite*, p. 225-249. — F.-T. PERRENS. Sur une page incomplète de l'histoire de Port-Royal, p. 250-274. — A. DESCLOZEAUX. Observations critiques sur les *Economies royales*, p. 275-285. Etude curieuse, interrompue par la mort de l'auteur ; on y conteste les illustres origines attribuées à la maison de Béthune du XVe siècle et surtout la véracité des récits du duc de Sully qui, bien que né dans l'Ile-de-France, aurait pu se faire passer pour gascon. — Baron A. DU CASSE, Journal et correspondance de la reine Catherine de Wurtemberg, *suite*, p. 286-302.

Tome LII, 1re livr. F.-T. PERRENS. Sur une page incomplète de l'histoire de Port-Royal, *suite et fin*, p. 1-42. — A. DESCLOZEAUX. Observations critiques sur les *Economies royales*, *suite*, p. 43-52. — P. DUPUICH, Un procès criminel au XVIIe siècle, p. 52-73 ; étude très intéressante sur l'enlèvement de Mlle de Calvière et de la manière dont la justice était rendue. — VAUCHELET, Le général Gobert, *suite et fin*, p. 74-79. — Baron A. DU CASSE, Journal et correspondance de la reine Catherine de Wurtemberg, *suite et fin*, p. 80-99.

CHRONIQUE

Société Académique de l'Aube. — (*Séance du 17 février 1893.*) — Présidence de M. Deheurle, président.

Ouvrages offerts

Par M. Henri Drouet : *Notice sur Arthur Morelet.*

Par M. Léon Dorez, membre correspondant : *Les manuscrits de la Théologale de Troyes,* tirage à part d'un article publié par lui dans la *Revue des Bibliothèques.*

Travaux des Sociétés savantes

Journal des Savants. A propos d'un livre de M. Alexandre Bertrand, *La Gaule avant les Gaulois*, M. Reinach cite M. d'Arbois de Jubainville. Le mot *Ibères* ne désigne pas un peuple spécial ; il signifie seulement *occidental.* Les Celtibères sont les Celtes qui habitent à l'Occident.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. Article nécrologique sur M. Lapérouse, ancien membre de la Société Académique de l'Aube.

Lectures de travaux

M. Ch. Baltet lit une étude des plus complètes sur *Le peuplier dans l'Aube.*

Il constitue une branche de la fortune rurale et un ornement de la campagne. Le pinceau du paysagiste troyen, M. Pron, l'a immortalisé.

Les espèces indigènes sont : le peuplier noir, à peu près abandonné et dont le Jardin botanique de Dijon possède l'un des plus beaux spécimens; le blanc de Hollande, très répandu : c'est à cette espèce qu'appartient le colosse qui orne la propriété de M. Gustave Huot, à Saint-Julien, aujourd'hui habitée par M. Chadenet. Il a plus de douze mètres de tour à la base et ses dernières ramures sont à quarante mètres du sol; il est au moins trois fois séculaire.

Le tremble, ainsi nommé parce qu'il tremble au moindre zéphir, grâce à la disposition de sa feuille, dont le pédoncule est aplati sur champ et inséré perpendiculairement à la surface de la feuille.

A signaler encore le peuplier blanc pyramidal, originaire du Turkestan, où l'a rencontré notre collègue Bonvalot; — le peuplier d'Italie, qui semble en dégénérescence depuis le grand hiver 1879.

M. Baltet passe en revue les espèces exotiques, peuplier de Virginie, du Canada, d'Ontario; peuplier régénéré, cordifolia, etc., et signale les caractères de chacune.

M. Det lit un travail très intéressant sur une *Vue partielle de la Ville de Troyes, dessinée en 1690*, et que la Commission de la Bibliothèque vient d'acquérir grâce à l'intelligente initiative de son président, M. Albert Babeau.

Ce précieux document, qui a dû appartenir aux archives du Chapitre de la Cathédrale, a permis à M. Det de reconstituer d'une façon complète le Cloître de Saint-Pierre et de dissiper la confusion résultant d'appellations erronées. — Les archives départementales lui ont fourni des renseignements irréfutables qui sont venus corroborer ses affirmations.

Ce dessin fait revivre à nos yeux l'abbaye de Saint-Loup dont il n'existe aucune autre reproduction, la collégiale Saint-Etienne, l'église Saint-Denis, la Cathédrale avec sa flèche brûlée en 1700.

C'est une véritable résurrection de tout le quartier avoisinant la Cathédrale et qui fut l'ancienne cité romaine après avoir été le premier berceau de notre population.

M. Ménétrier donne lecture de la 3e partie d'une *Etude des monuments préhistoriques.*

Il combat l'idée d'évolution; pour lui, la fixité dans les espèces est une loi indestructible, mais il y a des variétés infinies. Il n'admet pas que les premiers hommes aient vécu dans des cavernes; elles ne leur servaient que d'abris provisoires; l'obscurité et l'humidité devaient les en éloigner; les animaux eux-mêmes n'y séjournent pas.

C'est à tort que certains auteurs dépeignent l'homme comme le plus inexpérimenté des animaux, de qui il aura appris les arts dont il a besoin; il a su dompter ceux qui lui étaient utiles, et détruire ceux qui lui étaient nuisibles.

M. Ménétrier parle ensuite des habitations lacustres; suivant lui, l'homme ne pouvait pas construire avec les matériaux dont on lui attribue l'emploi. Il traite également un grand nombre d'autres questions, filiation des langues, recherches sur les divers genres de sépultures, relevé des monuments, etc.

Elections et Présentations

M. le docteur Rabé, à Maligny (Yonne), est élu membre correspondant.

M. Henri Chantavoine, professeur au Lycée Henri IV, à Paris, est présenté comme membre correspondant.

Séance du 21 avril 1893. — Présidence de M. de la Boullaye, vice-président.

M. le Président annonce la mort de M. Camille Lancelot, jeune artiste distingué, d'origine troyenne, et dont le Musée possède le modèle d'un grand plat qui a été choisi pour prix dans les concours régionaux.

M. Chantavoine est proclamé membre correspondant.

Ouvrages offerts

Par M. Labourasse, membre associé : *Notice sur saint Lourent ou Lupien.*

Par M. Chantavoine, membre correspondant : *Une Notice sur M. Taine*, publiée dans la *Revue universitaire* du 15 mars. On y retrouve les qualités de notre nouveau collègue, netteté de la pensée et élégance de la forme. En quelques pages, M. Chantavoine a su résumer l'œuvre de ce penseur, qui a porté ses investigations dans tous les domaines avec une méthode critique qui, sans exclure le goût et la notion du beau, s'appuie sur la science et l'érudition.

Par M. de Baye, membre correspondant : *Souvenir du Congrès de Moscou en 1892.* M. de Baye traite de la sculpture en France, à l'âge de pierre. Réaliste à l'époque quaternaire où elle se borne à la reproduction de la forme humaine, elle prend à l'âge suivant, époque néolithique, un caractère conventionnel et hiératique, qui est le commencement du symbolisme. M. de Baye signale ensuite l'origine orientale de l'orfèvrerie cloisonnée et compare les bijoux d'origine gothique trouvés en France avec ceux découverts dans d'autres pays.

Travaux des Sociétés savantes

Revue de Champagne et de Brie : Intéressants détails sur la statue qui va être élevée à Paris, place du Théâtre-Français, à Théophraste Renaudot, le premier gazetier français. Œuvre de notre éminent compatriote, Alfred Boucher, cette statue vient d'être coulée en bronze par la maison Barbedienne.

Lectures et communications des membres

M. Garnier donne lecture d'une importante étude de M. Paul Chalon, membre associé, sur la *Civilisation grecque et l'industrie des Mines dans l'Attique.* Diverses explications ont été données de l'épanouissement prodigieux de l'art grec : l'heureuse harmonie de la nature, la pureté des lignes, l'habitude des jeux athlétiques, le sentiment religieux ; aucune n'est satisfaisante, car c'est à Athènes seulement, et non à Sparte ou ailleurs, que le goût et l'art grec se sont développés. Le vrai motif, c'est que les Athéniens étaient riches, et que la richesse seule permet d'encourager les arts. Les Athéniens la trouvaient dans le sol même. Le développement de l'art a été en rapport avec celui des mines de plomb argentifère du Laurium. A son apogée au siècle de Périclès, il a décliné pendant les époques troublées qui ont suivi. Les Romains ont essayé, sans grands résultats, de ressusciter l'industrie minière. Les Barbares, les Francs, les Vénitiens et les Turcs se sont succédé, sans que les galeries des mines aient servi à d'autre usage que de repaires pour les brigands ; ce n'est qu'en 1861, par le fait du hasard, que l'attention d'un industriel fut attirée sur les résidus considérables de l'exploitation antique. La Société des mines du Laurium fut alors

fondée, et, grâce à des capitaux français, le Laurium a retrouvé une prospérité qui s'étend sur toute la Grèce.

M. Des Guerrois commence la lecture d'une étude sur la *poésie populaire, principalement chez les Hellènes.* Elle est de deux sortes : l'une sort naturellement de l'âme du peuple; l'autre, œuvre d'esprits moins ingénus, devient populaire par adoption, telle est la *Marseillaise.* M. Des Guerrois passe en revue les genres divers de poésies populaires : chants nuptiaux, chants de deuil ou myriologues, chants d'amour et chants historiques. Il donne des spécimens de chacun; ses traductions sont bien celles d'un poète par un poète et conservent, en passant dans notre langue, la grâce et la fraîcheur de l'original. La continuation de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

M. Det intéresse vivement la Société par les détails qu'il donne, sous forme de communication, d'après les notes d'un contemporain, sur un journal satirique troyen, la *Silhouette*, dont l'existence éphémère, du 20 septembre au 13 décembre 1840, a fait beaucoup de bruit. La plume était tenue par Gadan et Amédée Aufauvre; le crayon, par Etienne Collet, fondateur du journal. Les colères soulevées et des difficultés financières amenèrent la disparition du journal; mais, dans un dernier croquis, le dessinateur fit défiler sur la tombe de la *Silhouette* tous les personnages qu'il avait tournés en ridicule. Il mourut peu de temps après, en 1841, emporté par la phtisie.

M. l'abbé Garnier donne quelques explications sur l'inscription romaine du Musée de Sens, dont M. de la Boullaye a entretenu la Société à la dernière séance. Avec son érudition habituelle, qu'il sait rendre claire même pour les profanes, il établit que ce monument funéraire est de beaucoup postérieur au IIe siècle, peut-être du IVe. Il émet le vœu qu'un fac-simile en soit obtenu pour le Musée de Troyes.

Election

M. le docteur Millée, médecin-oculiste à Paris, est élu membre correspondant.

* * *

Liste des dons faits au Musée de Troyes (pendant le premier trimestre de l'année 1892) :

Sculpture

MM. le Maire et le Conseil municipal de la Ville de Troyes : — *L'Aube*, figure engaînée. Plâtre par M. D. Briden, membre correspondant de la Société Académique de l'Aube.

Archéologie

MM. Maclin, propriétaire à l'Abbaye-sous-Plancy, par l'intermédiaire de M. l'abbé Diette, curé de Boulages : — Un vase en terre cuite noircie, renfermant des ossements calcinés, et une soucoupe en terre de même nature qui était placée sur le vase, en guise de

couvercle. Ces poteries proviennent d'une sépulture découverte, l'année dernière, dans le cimetière antique de l'Abbaye-sous-Plancy, situé lieu dit *l'Enclos*, sur le bord de la contrée des *Essarts*. Elles étaient placées près d'un squelette. — Les fragments d'un autre vase en terre grise, rugueuse, portant une anse en fer enclavée dans la saillie du rebord, comme le sont les anses de certains bénitiers d'églises. Il a été trouvé dans le même cimetière que le précédent, où il était placé au fond d'un puits funéraire, à environ trois mètres de profondeur, et reposait sur une pierre plate en forme de mitre (ou pentagone ayant deux côtés adjacents plus allongés que les autres), haute de 0m18 et très lisse sur ses deux faces. De chaque côté de ce vase, on avait mis, comme pour le protéger, deux gros pavés hauts de 0m21.

Chandon de Briailles, membre associé : — Un lot d'objets divers provenant des fouilles qu'il a fait exécuter en 1892, sur l'emplacement de l'ancienne forteresse de Chaource, savoir : — 1° Une petite hache en roche verdâtre, datant de l'époque néolithique; — 2° Une attache de manteau, en bronze, ayant à chaque extrémité une pointe recourbée; — 3° Quatre anciennes agrafes de blouses ou bliau, en bronze, dont trois à crochet, et une autre ayant un anneau destiné à recevoir une chaînette ; — 4° Une agrafe en bronze, avec ornements en relief; — 5° Un ferret de ceinture composé de deux plaques en bronze, superposées et sans ornements; — Deux autres ferrets de ceintures, en bronze, l'un orné de découpures, l'autre de reliefs; — 7° Deux petites plaques en bronze, très minces, paraissant provenir d'une cassolette; l'une d'elles porte un ornement de style gothique, estampé; l'autre est percée de petits trous, comme une écumoire; — 8° Un fragment de plaque en bronze doré, avec dessins en relief, et provenant d'un manche de couteau; — 9° Deux fragments de cuillers à encens, en bronze; — 10° Un éperon à longue tige, ayant une molette de très grande dimension, et datant du xve siècle; — 11° Un autre éperon plus petit et sans sa molette; — 12° Deux clés anciennes en fer; — 13° Un bouton d'habit en plomb, mutilé en partie, et sur lequel on ne lit plus que ces mots : TROYES. 1669; — 14° Deux godets en fer irisé ; — 15° Deux fragments d'un objet en verre très mince, orné à l'extérieur de filets ondulés en émail blanc ; — 16° Une pendeloque piriforme, en verre blanc nacré, perforée dans le sens de la hauteur ; — 17° Un fragment de statuette en terre cuite, recouverte d'une couche d'émail de couleur verdâtre ; — 18° Seize carreaux vernissés formant, par leur réunion, une rosace très ornée. Cet ensemble a été reproduit par la lithographie à la page 31 du *Catalogue des Carrelages vernissés et faïencés du Musée de Troyes* ; — 19° Cinq autres carreaux vernissés de types différents, datant du Moyen-Age et de la Renaissance ; — 20° Un poids d'horloge en craie ayant la forme d'un cœur. Il est percé d'une extrémité à l'autre, dans le sens de la hauteur, et

porte sur une face un Christ ayant près de lui une lance et, sur l'autre face une fleur de lis.

Le docteur Millot, membre associé, à Aix-en-Othe : — Une agrafe en bronze, avec anneau, ayant servi d'attache à une blouse ; — Un ornement en bronze représentant la face du soleil entouré de ses rayons. Cette plaque semble provenir d'un équipement militaire du temps de Louis XIV.

Oudin-Finot, propriétaire à Troyes : — Un fort beau moulage en bronze du remarquable heurtoir aux armes de la famille Hennequin, qui se trouvait placé jadis sur la porte cochère de la maison canoniale appartenant au Chapitre Saint-Pierre, et comprise dans l'ensemble de constructions nommé anciennement l'hôtel de la Montée, et de nos jours l'hôtel du Petit-Louvre. Ce moulage a été exécuté, vers 1838, par M. Caunois, fondeur à Troyes, d'après l'original qui était alors en sa possession.

L'abbé Nioré, membre résidant : — Une statue de saint Antoine, en pierre polychromée, mutilée en partie et datant du XVIe siècle.

Adolphe Paillot de Montabert, membre associé, et M. Jacques Paillot de Montabert, avocat à la Cour d'appel de Paris : — Un panneau en bois sculpté et doré, représentant deux anges tenant un écu aux armes de Jean Dorigny, seigneur de Vauchassis, et de sa femme Colette Molé ; — Une ardoise provenant de la toiture du château de Saint-Phal, aujourd'hui détruit. Elle porte, gravé en creux, le verset 4e du psaume 63 et une dédicace en l'honneur de la Vierge Marie. Au-dessus, on lit : PAR-ANNE-DE-VAVLDREY-CHEVALLIER-DE-LORDRE-DV-ROY-SEIGNEVR-DE-SAINCT-FALE-BAILLY-DE-TROYES-LE-16-DE-DECEMBRE-1575.

Paul Bazin, propriétaire à Barberey : — Deux carreaux vernissés, anciens, provenant de Prugny, et deux autres carreaux de même nature trouvés à Maizières-les-Brienne.

Armand Pinguet, propriétaire au faubourg Croncels, à Troyes : — Une serrure ayant une disposition analogue à celle des verrous connus sous le nom de verrous « à la cordelière ».

Numismatique et Sigillographie

Eugène Gibey, ancien notaire à Clérey : — Onze petits bronzes romains des règnes de Gallien, Claude II le Gothique et Tétricus père et fils, avec un débris du vase en bronze qui avait contenu le petit trésor dont ces onze pièces faisaient partie. Cette cachette monétaire fut trouvée vers 1855 au territoire de Clérey, lieudit *Milleroy*.

Maclin, propriétaire à l'Abbaye-sous-Plancy : — Une monnaie de Constantin II, petit bronze percé pour être suspendu et un autre petit bronze très fruste. Ces deux pièces de monnaie ont été trouvées, en 1892, à la surface du sol, sur le finage de l'Abbaye, lieudit *l'Enclos*, à environ 20 mètres au bas de la partie de

l'ancien cimetière qui a été explorée jusqu'à ce jour; — Un moyen bronze du Ier siècle, venant d'un champ voisin du précédent et dépendant, comme lui, de la contrée de *l'Enclos*.

Le docteur Millot, à Aix-en-Othe : — 32 monnaies romaines, françaises et étrangères, dont quatre en argent : une de Charles-Quint frappée à Besançon en 1540; une autre de Louis XIV; une troisième de Louis XV, frappée en 1720, et la dernière de Marie-Thérèse d'Autriche, datée de 1788.

L'abbé Nioré, membre résidant : — Un double tournois de Charles X, roi de France, portant le millésime 1590; — Une pièce de deux sous de la colonie de Cayenne, à l'effigie de Louis XVI, datée de 1789.

Edmond Barotte, membre résidant : — Deux jetons de la Société de consommation de l'Est, à Troyes : l'un de 0.10c, l'autre de 0.05c.

Grosdemenge, propriétaire à Troyes : — Un jeton de la Loge maçonnique de Troyes, en bronze. Dans le champ, trois tours ou châteaux-forts au milieu d'un compas et d'une équerre enlacés; cette dernière est potencée et contre-potencée. Légende : UNION FRATERNELLE O∴ DE TROYES. 5850. — Au revers, la légende : HUMANITE-JVSTICE-DEVOVEMENT.

Un anonyme, par l'entremise de M. de la Boullaye : — Le sceau-matrice du trésorier de l'abbaye Saint-Martin-ès-Aires de Troyes, trouvé à Provins. Original en bronze. Fin du XIIe siècle. Légende : ✝ S. THAVRARII : BI MARTINI TRECEN. (*Sigillum Thesausarii beati Martini Trecensis.*)

De la Rupelle, propriétaire au château de Cervet-Saint-Léger : — Les empreintes sur cire de deux seaux-matrice, en cuivre, trouvés près du château de Cervet. La première porte un écu chargé d'une rose, accompagnée de trois étoiles. Légende : S. GVINAR DANNOS. Ce seau paraît dater de la fin du XIVe siècle. L'autre empreinte porte dans le champ un lion rampant, surmonté d'un oiseau posé sur une motte; une bande broche sur le tout. Légende : ✝ S. SANDRIN-CARAID. D. GVAQAROV. (*Sigillum Sandrini Caraivi dicti Guaqarou.* (Fin du XVe siècle.)

Le docteur Millot, à Aix-en-Othe : — Une reproduction galvanique du sceau de maître Herbert, curé de Vilaines, deux empreintes sur cire et trois moulages en plâtre d'autres sceaux qui font déjà partie de la collection du Musée.

Ethnographie

Le comte de Kergolay et MM. les comtes de Mérode, par l'entremise de M. de la Boullaye : — Trois calebasses délicatement ornées de dessins en relief, et provenant de l'Amérique du Sud.

Bibliothèque du Musée

Frédéric Moreau, ancien membre du Conseil général de l'Aisne :

— Le *Supplément à l'Album Caranda*, première partie du fascicule de 1892; — Une *Note sur une sépulture gallo-hippique.*

Louis Le Clert,
Ordonnateur de la Commission du Musée.

* * *

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry (*Séance du 7 mars 1893*). — Présidence de M. Vérette, vice-président.

I. — M. Vérette ouvre la séance en rappelant la perte récente faite par la Société en la personne de son regretté président M. Barbey.

La notice que M. Moulin a consacrée à la vie et à l'œuvre archéologique de M. Barbey sera publiée dans les annales de 1893; M. Eugène Varin gravera, pour accompagner cette notice, le portrait de M. Barbey.

II. — MM. Choveaux et Vérut sont nommés membres correspondants.

M. Ferdinand Taupin est nommé membre titulaire.

M. Fonte, architecte, ancien maire de Fère-en-Tardenois, et qui appartient à la Société comme membre correspondant depuis 1874, est décédé le mois dernier, laissant d'unanimes regrets.

III. — M. Moulin donne lecture du compte-rendu de la première partie de l'album Caranda (fascicule de 1892), relative aux fouilles exécutées au cours de cette année dans les grévières de Ciry-Salsogne (canton de Braisne), par M. Frédéric Moreau.

La seconde partie du fascicule sera consacrée à l'exploration du cimetière mérovingien de Nanteuil-Notre-Dame (canton de Fère), etc.

Séance du 11 *avril* 1893. — Présidence de M. Vérette, président.

I. — Sur la proposition d'un membre, il est procédé, au début de la séance, à la nomination du président; M. Vérette est proclamé président, il remercie ses collègues et promet le concours le plus dévoué. M. de Laubrière, se rendant au désir manifesté par l'Assemblée, accepte les fonctions de vice-président.

II. Les Annales de 1893 contiendront une notice de M. Fr. Henriet, sur le comte de Nieuwerkerke, né à Paris en 1811, mort en janvier 1892, à « la Cattajola » près de Lucques (Italie); notice publiée dans le *Journal des Arts*, au mois de janvier dernier.

M. de Neuwerkerke a appartenu à notre région, et parce que sa famille a été propriétaire du château de Villiers-sur-Marne, des fermes de Larget, Bézu-le-Guéry, etc., et parce qu'il a, pendant plusieurs années, représenté le canton de Charly au Conseil général de l'Aisne. Bien des personnes se rappellent l'avoir vu, en costume de sénateur, présider le monument érigé à Marchais,

en souvenir de la bataille de Montmirail. Pour bien connaître l'homme, le grand seigneur, l'artiste, il faut lire la notice de M. Fr. Henriet, dont la fine critique met en relief les qualités du surintendant sans néanmoins omettre certains travers qui sont comme les ombres de ce tableau si vrai, si vivant.

III. — M. le Dr Corlieu fait une communication sur l'histoire des opérations césariennes pratiquées à Château-Thierry.

Ce fut le sujet de la thèse du Dr Jolly, de Château-Thierry, dont on n'a pas oublié la science, la fermeté et le dévouement. Un autre chirurgien, également de Château-Thierry, rapporte dans le *Journal des Savants*, juin 1693, des opérations faites sur une femme des environs de cette ville. En 1710, à Marigny-en-Orxois, le chirurgien Lamiral tenta avec succès la même opération, succès qu'a pu constater le fameux Lapeyronie, alors propriétaire du château de Marigny.

A une époque plus rapprochée de nous cette grave opération a été tentée six fois, dont quatre avec succès, par le Dr Jolly père.

On le voit, notre contrée peut être fière d'avoir, depuis longtemps, donné le séjour à des médecins renommés; la tradition de mérite et de dévouement s'y perpétue.

IV. — M. le Dr Corlieu a publié dans les Annales de 1880 une analyse fort intéressante d'un rapport lu le 30 août 1782 dans la séance de la Société royale de médecine sous ce titre : « Les trois mares de la Levée, » situées au bas de la ville de Château-Thierry (extrait des registres de la Société royale de médecine). Les rapporteurs étaient l'abbé Tessier et Jeanroi, et leur travail est certifié par le savant Vicq-d'Azyr, secrétaire perpétuel; ils signalent que les débris de boucherie (il n'y avait point alors d'abattoir), la stagnation des eaux des fossés et des *marres*, le défaut de latrines — à quoi il faut joindre les grandes chaleurs de l'été, — ont provoqué de graves maladies dans la plupart des quartiers de la ville. Et, comme il n'y a rien de nouveau sous le soleil, « afin de tempérer et de balancer les effets des molécules corrompues », — les microbes de nos jours — ils recommandent instamment de chasser la vase par une eau courante et abondante.

Nous savons que ce n'est qu'en 1830 que la dernière mare a été comblée, par les soins de la garde nationale.

V. — M. Moulin remet à la prochaine séance la communication de ses notes sur les lectures faites au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne; il se borne à dire quelques mots sur plusieurs mémoires soumis à la section d'Archéologie et notamment sur la communication de notre compatriote M. Berthelé : *La date de l'église Saint-Généroux* (Deux-Sèvres). Il s'agissait, après l'avoir discutée, de réfuter l'assertion du savant M. Ramé qui attribuait au XIe siècle la construction de Saint-Généroux. Par d'habiles rapprochements avec des édifices de style carlovingien dans la région, M. Berthelé en reporte la date à la seconde moitié du Xe. Plus

hardi que son ancien élève, M. de Lasteyrie, après avoir donné de justes éloges au travail du jeune archiviste de l'Hérault, est d'avis que l'établissement de cette église remonte à la première moitié du xe siècle.

VI. — M. Emile Delteil, membre honoraire, fait déposer aux archives les deux pièces suivantes : 1° Reconnaissance de 960 livres par le duc de Bouillon — 1697 — payées par le seigneur de Fleury à compte sur les droits seigneuriaux dûs par ledit par suite de l'acquisition de « la terre, seigneurie et fief de Berthenay (actuellement commune de Villers-Agron), mouvant du duché de Château-Trierry; 2° Nomination — 1782 — du sieur Louis Daumont, procureur au baillage d'Epernay, signée par Godefroy-Charles-Henry de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, de Château-Thierry, etc... au château de Navarre (près Evreux).

M. de Laubrière a monté sur patin, pour les collections de la Société, trois haches en silex données l'an dernier par M. Carton; il offre une carte de 24 silex votifs provenant de Quiberon.

M. de Larivière, receveur particulier des finances à Château-Thierry, officier de l'instruction publique, est élu membre titulaire.

MM. Brunel, directeur de la ferme-école de Crézancy, et Fonte-Herblot, de Fère-en-Tardenois, sont nommés correspondants.

Séance du 2 mai. — Présidence de M. de Laubrière, vice-président.

I. — M. de Larivière, élu membre titulaire, remercie de sa nomination et offre trois publications dont il est l'auteur : 1° Les origines de la guerre de 1870; Mirabeau et ses détracteurs; 3° l'Alliance franco-russe. — M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, annonce que la 60e session du Congrès archéologique de France se tiendra à Abbeville du 27 juin au 4 juillet. Une excursion en Angleterre, à Douvres, Cantorbéry, Rochester, Maidstone, Battle-Abbey et Hastings terminera cette session. M. Moulin est délégué par la Société pour suivre les travaux du Congrès.

II. — Les travaux insérés dans le Bulletin archéologique du Comité sont ceux qui ont été lus l'an dernier au Congrès de la Sorbonne, et dont un compte-rendu sommaire a été présenté à la Société.

A signaler dans les mémoires de la Société de Saint-Quentin les deux suivants : de M. Pilloy, la suite des cimetières de Vermand. De M. Eck, conservateur du Musée, le cimetière franc de Lucy-Ribemont.

III. — M. Maréchal est un heureux fouilleur, et M. de Laubrière un bien habile *réfectionneur;* le premier a trouvé à Otmus les débris d'un beau vase en terre grise que le deuxième a parfaitement restauré.

C'est une belle amphorisque, de 25 centimètres de hauteur;

M. de Laubrière en a fait une description fort intéressante, et comme l'un des débris a été trouvé au fond de l'un des puits que M. Maréchal explore depuis 1887, le vice-président revient sur une question bien controversée : la destination de ces puits; il y voit, et donne d'excellentes raisons à l'appui de sa thèse, non des silos comme on avait pu le croire un instant, mais de véritables puits funéraires, comme à Vermand, à Chevincourt, à Troussepoil.

IV. — M. Moulin donne lecture de son rapport sur les mémoires présentés au Congrès de la Sorbonne, section d'archéologie.

Il signale, comme contribution à l'histoire, une communication de M. Souchon, archiviste de l'Aisne : « Préface à l'inventaire sommaire des archives antérieures à 1790 des communes du canton d'Anizy-le-Château, » à l'archéologie, une notice de M. Pilloy, de Saint-Quentin : « Découvertes de monnaies dans le département de l'Aisne, » ainsi qu'un mémoire fort intéressant de notre compatriote M. Berthelé, de Château-Thierry, archiviste de l'Hérault : « La date de l'église de Saint-Généroux (Deux-Sèvres). »

V. — L'administration municipale a fait remettre, à titre gracieux, pour le Musée de la Société, une tête d'ange, en terre cuite, trouvée dans une fouille faite au château et provenant, vraisemblablement, de la chapelle ducale.

M. Gabiot fils, offre plusieurs pièces de monnaie dont 1 Louis XIV, 1 denier tournois ; M. Lagache, de Beuvardes, 1 hache en silex, 1 fort beau nucleus et 1 pièce turque.

M. Guénet, présenté à la dernière séance, est élu correspondant.

* * *

Don au Musée de Reims. — On vient de placer au Musée de Reims une statuette et une console la supportant, qui toutes deux proviennent d'une maison actuellement en démolition, au coin des rues de Mars et Henri IV.

Ces intéressants objets datent du XIIIe siècle.

* * *

Le nouveau Cimetière de l'Ouest, à Reims. — Nous avons eu l'occasion de visiter le cimetière de l'Ouest, qui doit très prochainement être ouvert aux habitants du faubourg de Paris, grâce à la munificence de Mme Eug. Rœderer, qui a si généreusement offert à la Ville de Reims le terrain tout enclos, les constructions affectées au service, et à l'entrée, sur un emplacement isolé par un grillage, une fort belle chapelle édifiée par M. Demerlé, sur les plans de M. Thiérot, architecte diocésain.

Déjà nous avons parlé longuement du cimetière et de la chapelle. Nous dirons quelques mots, aujourd'hui, de l'aménagement

du cimetière. L'Administration municipale de Reims, tenant à donner à ce nouveau champ de repos un aspect agréable à l'œil, a confié le tracé et la direction des travaux de cet aménagement à un paysagiste bien connu à Reims, M. Ed. Redont.

Il semble qu'il se soit inspiré, dans la conception de son tracé, du genre adopté dans l'Amérique du Nord, qui, tout en nous empruntant à son profit bien des choses utiles, nous dépasse de beaucoup dans l'art de créer des cimetières et dans les moyens de les aménager.

C'est ainsi que le parc funéraire de la ville de Greenwood, près Brooklyn, le cimetière paysager de Cyren-Küll à New-York, ceux de Woodlawn, de Lauret Hill, près Philadelphie, celui de Bellefontaine, près Saint-Louis, établi depuis 1850, tous d'aspect à la fois religieux et pittoresque, sont tracés avec un goût aussi profond que distingué.

Celui que la ville de Reims va ouvrir d'ici peu tiendra beaucoup de ce système, quelque peu modifié cependant.

Dans le rectangle formé par le cimetière sont tracés quatre vastes emplacements, deux de forme à peu près circulaires, les deux autres piriformes, destinés aux sépultures, bordés et parsemés d'arbres nombreux. Ils sont diversement vallonnés et entourés par de larges avenues, dont les sinuosités permettent de remédier aux inconvénients devant résulter, en cas de pluies abondantes, de la grande déclivité du terrain.

Dans notre visite, nous avons constaté que les travaux de terrassements des allées et des avenues, exécutés en grande partie par les ouvriers des travaux publics, s'avancent rapidement; que les défoncements pour les plantations de l'automne prochain sont presque terminés, et que les allées, toutes carrossables et bordées de larges trottoirs, présentent des contours d'un heureux effet. On reconnaît dans l'ensemble l'habileté de l'excellent paysagiste qui a su improviser en quelques jours le riant paysage alpestre du parc de la Patte-d'Oie, pour lequel il a reçu le prix d'honneur du grand Concours de septembre dernier.

Il veut, dit-il, en rendre l'aspect si agréable qu'on ait plaisir à s'y faire enterrer — ou tout au moins à visiter la tombe de ceux qu'on a perdus, cultiver leur souvenir, et même prier pour eux, si l'on a le bonheur d'être croyant.

(*Courrier de la Champagne.*)

***

Chapelle et Calvaire du Cimetière de Sainte-Geneviève a Reims. — On lit dans les vieilles légendes de sainte Geneviève, que, désireuse de se sanctifier, elle venait souvent à Reims, auprès de saint Remi.

Le roi Clovis, pour lui faciliter ces voyages, lui fit don de plu-

sieurs biens sur le territoire de Reims, et entre autres de la *Colline* qui, depuis, porte le nom de la pieuse bergère. Elle abandonna généreusement ces biens au saint Pontife, pour l'aider à soulager les malheureux.

Sur la montagne, au VIIe siècle, s'élevait la modeste chapelle de *Sainte-Geneviève-aux-Champs*, détruite en 1760. On y venait en pèlerinage en carême. L'on puisait, dans un puits, de l'eau qui guérissait de la fièvre.

Devant cette chapelle était un *Cimetière*, dominé par une *croix*.

De nos jours, la colline célèbre reprend son ancienne vie — grâce à une généreuse bienfaitrice.

Il manquait un *Cimetière*. La même bienfaitrice a su trouver le moyen d'en offrir un aux habitants. C'est un don royal, qui ne coûte pas moins de 250,000 fr.

Il est d'autant plus appréciable, que la donatrice y a fait élever une chapelle et un calvaire. Dire que M. Ed. Thiérot, architecte, inspecteur diocésain, a été chargé des travaux, c'est faire comprendre de suite combien les plans en sont beaux, le style irréprochable, les lignes pures, les détails élégants, la construction magistrale. On retrouve là l'architecte de l'église de Gueux.

Voulant laisser une idée des travaux et une pièce à conserver dans les Archives, nous avons dû prendre des renseignements techniques qui nous ont été gracieusement fournis.

Le *Cimetière* dit de « l'Ouest », établi à proximité de l'église, offre un emplacement régulier d'environ cinq hectares prélevés dans un terrain en bordure sur le chemin de Bezannes; la déclivité du sol sur lequel il est assis se relie dans la direction du nord-ouest avec le vallon irrigué par le ruisseau de Muire. Une *cour* vaste et entourée de grilles unit la voie publique au Cimetière proprement dit qui est clos de murs.

Le *Portail d'une Chapelle* attire d'abord le regard : construit dans l'axe et au fond de la cour qui lui sert de parvis, il caractérise bien la destination du lieu... d'autant mieux que la respectable bienfaitrice avait pris le soin de désigner l'emplacement du calvaire, le portail même.

Dans un but de tolérance réciproque, la *Chapelle*, implantée sur le sol du cimetière, est néanmoins séparée de ce dernier par une zone neutre, délimitée par des bornes en granit rattachées entre elles au moyen de lisses en fer.

L'*Habitation et le Bureau* du conservateur à droite, et *l'abri* destiné aux familles, qui lui est symétrique, bien que largement installés, n'offrent qu'un intérêt relatif et laissent toute la « valeur » à la chapelle, dont les dimensions n'ont cependant rien d'exagéré. La surface employée est de 85 mètres.

Afin d'obtenir un peu de « mouvement », malgré la simplicité voulue du plan, l'emplacement réservé à l'assistance est distinct

par sa largeur et par sa hauteur de celui du *sanctuaire*, ce qui est d'ailleurs conforme à la tradition.

Le dedans et le pourtour extérieur de cette chapelle sont d'une grande sobriété de style, mais l'appareil de la construction ayant été nettement accusé, il a été possible d'échapper à la monotonie.

L'adaptation d'un *Calvaire* au portail a motivé l'établissement d'un petit porche, qui, tout en accentuant l'entrée, sert de piédestal à la Croix. C'est comme un petit monument devant l'œuvre principale. Il y avait là une difficulté à vaincre : l'architecte a su en triompher. Au Moyen-âge, volontiers, pour accompagner le Christ en croix, sur les contreforts d'angle du portail, on aurait placé les statues de Marie et de saint Jean.

Le gros œuvre a été construit par M. Demerlé, entrepreneur principal.

Le christ en bronze du calvaire a été fourni par la maison Denonvillers, d'après celui du Vatican, si remarquable.

Les vitraux sont de M. Vermonet; ce sont deux grisailles riches, placées dans deux fenêtres à trois baies.

L'autel, pierre et marbre noir, sort des ateliers de la maison Bulteau-Durand; il a été exécuté par MM. Seyer et Pinon, ses élèves.

La composition du tympan, Jésus tenant un livre et bénissant, accompagné de deux anges, est due à M. Margotin, sculpteur à Paris; les ornemanistes de son atelier ont sculpté, d'après ses modèles, les fleurons, la frise, les chapiteaux, les gargouilles, etc.

Les grilles extérieures et les pentures ont été forgées par M. Lacourt; enfin, l'appui de communion, également en fer forgé, a été confié à M. Potelet, serrurier à Gueux, qui a su justifier la confiance que la généreuse donatrice avait mise en lui.

Les dimensions principales, rappelées ici, disent l'importance de l'œuvre :

Nef. —	Largeur dans œuvre,	6m 80
	Longueur dans œuvre,	8 30
	Hauteur sous clef de voûte,	9 00
Sanctuaire. —	Largeur dans œuvre,	6 25
	Longueur dans œuvre,	2 90
	Hauteur sous clef de voûte,	8 00

La longueur totale de l'édifice hors œuvre, compris contreforts, est de 14 mètres. Ch. Cerf.

* * *

Depuis peu de jours, la nouvelle église de Saint-Jean-Baptiste, à Reims, est ouverte aux cérémonies du culte, bien que l'édifice ne soit pas encore entièrement terminé.

L'inauguration solennelle en a été faite, le 18 mars, par S. E. le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims, assisté de Mgr Péchenard et de Mgr Cauly, grands vicaires.

Quoique la décoration de l'église ne soit pas achevée, on peut juger dès maintenant de l'excellent effet que produisent ses élégantes dispositions et son style correct dans leur grandiose simplicité. Les grandes fenêtres de l'abside versent dans l'enceinte un jour peut-être un peu trop cru et trop abondant; mais cet inconvénient disparaîtra plus tard, lorsqu'on aura remplacé les vitres actuelles par des vitraux de couleur.

La partie achevée comprend l'abside, le transept et deux travées de la nef; il restera à construire quatre ou cinq travées de la nef, le portail, qui fera face à la rue du Faubourg-Cérès, et la tour du clocher. Nous ne parlons pas des sacristies et de la salle des catéchismes, qu'on espère entreprendre incessamment.

L'édifice, entièrement en pierres de taille, est de style gothique du XIIIe siècle; les plans en sont dus à l'un de nos plus habiles architectes rémois, M. Lamy.

La portion actuellement terminée, sauf les sculptures, couvre déjà une superficie de onze cents mètres : la longueur totale en est de quarante-quatre mètres, la largeur de trente-et-un mètres trente centimètres au transept, et de vingt-et-un mètres à la nef; la hauteur intérieure est de seize mètres soixante-dix à la nef et de huit mètres cinquante aux bas-côtés.

Au milieu de l'abside se trouvera la chapelle spécialement consacrée au Bienheureux J.-B. de La Salle; l'autel qu'on y voit en ce moment n'est que la maquette de l'autel définitif : il est surmonté d'une statue en marbre blanc, exécutée à Rome, d'après un modèle du Frère A..., et représentant le Bienheureux. C'est une offrande spéciale de l'Institut des Frères.

Par une disposition heureuse, qu'on ne rencontre ici dans aucune église, mais qui est assez fréquente à Paris, les stalles des chantres et l'orgue d'accompagnement sont placés derrière le grand autel, en sorte que rien ne masquera aux fidèles la vue de l'officiant.

La barrière provisoire qui clôt le chœur et le grand autel qu'elle sépare de l'abside, sera ultérieurement remplacée par une grille; des sous-sols sont et seront disposés pour recevoir trois calorifères du système Perret, destinés au chauffage de l'édifice.

En attendant l'achèvement complet, le devant de l'église est fermé par un mur provisoire, qui permettra plus tard de poursuivre la construction sans interrompre les cérémonies du culte.

L'entrée actuelle par une porte latérale donnant sur la rue Flodoard, ne servira plus, lorsque l'église sera terminée, que de seconde entrée, puisque le grand portail fera face à la rue du Faubourg-Cérès. (*Courrier de la Champagne.*)

* * *

L'église du Meix-Thiercelin (Marne), est un intéressant édifice qui offre un mélange de plusieurs styles. De la construction pri-

mitive, érigée au XIe siècle, deux piliers seulement subsistent avec leurs chapiteaux.

Dans le courant du XIIe siècle, l'importance du village s'étant accrue grâce au développement du monastère bénédictin qui s'y était établi, l'église fut agrandie dans les proportions actuelles ; au XVe siècle, on lui adjoignit une chapelle seigneuriale, qui sert aujourd'hui de sacristie.

Le monument se fait remarquer par la hardiesse de ses voûtes et l'harmonie de son ensemble ; de bonnes sculptures décorent le petit et le grand portail ; jusqu'à ces derniers temps, la cloche gardait le millésime de 1528 : elle vient malheureusement d'être refondue.

Les pluies hivernales, dégradant les murs à la base et au sommet par des infiltrations répétées, ont fini par compromettre, de nos jours, la sécurité du vénérable édifice, construit, comme beaucoup d'églises de la Champagne, sans fondations. La voûte de la sacristie s'est récemment effondrée ; un écartement des piliers qui la soutenaient s'est produit, et le chœur lui-même menaçant ruine, on s'est vu forcé de l'étayer. Il est désormais urgent de pourvoir à une réfection sérieuse, faute de quoi la belle église du Meix-Thiercelin sera vouée à une ruine complète. A. T.-R.

* * *

Par décret en date du 14 mars 1893, M. le Dr Decès, médecin à Reims, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Cette récompense, que légitimaient déjà suffisamment sa haute situation professionnelle et ses longs services au chevet des pauvres, a été décernée au président actif et vigilant du Comité central de la *Croix-Rouge*, pour l'arrondissement de Reims.

* * *

Par un autre décret en date du 25 mars, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, notre compatriote, M. Patenôtre, de Baye (Marne), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française près le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, a été nommé ambassadeur près le même Gouvernement.

* * *

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné, dans sa séance du 10 mars 1893, le prix de numismatique à notre compatriote, M. Ernest Babelon, de Sarrey (Haute-Marne), pour son nouveau volume du *Catalogue des monnaies grecques* de la Bibliothèque Nationale : *les Perses Achéménides, les satrapes et les dynastes tributaires de leur empire ; Cypre et Phénicie.*

* * *

Dans la liste des lauréats du concours des *Antiquités nationales*, proclamés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance du 2 juin, nous relevons avec plaisir le nom de M. le docteur Henri Vincent, de Vouziers (Ardennes), qui a obtenu la troisième mention honorable.

Déjà la Société française d'archéologie avait décerné à son travail une première médaille d'argent.

Ce livre, consacré aux *Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers, ou relatives à la région*, orné de nombreuses planches dans le texte et hors texte, fait le plus grand honneur aux presses de la maison Matot-Braine, de Reims, qui avait entrepris cette publication, honorée par une souscription du Ministère de l'Instruction publique.

***

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique, notre éminent compatriote, M. Paul Dubois, de Nogent-sur-Seine (Aube), statuaire, membre de l'Institut, est maintenu, pour une période de cinq années, à compter du 1er juin 1893, dans ses fonctions de directeur de l'Ecole des Beaux-Arts.

***

La statue du maréchal Kellermann occupe définitivement, depuis le 12 mars, sa place sur le célèbre champ de bataille de Valmy.

Le sculpteur, M. Barrau, et le fondeur, M. Gruet, ont procédé au montage de cette belle œuvre, qui se dresse désormais fièrement au milieu de la plaine historique, frappant de bien loin tous les regards.

***

Le 25 mars a été posée la première pierre de l'église reconstruite de Witry-lès-Reims (Marne), sous la présidence de Mgr Cauly, vicaire général, au milieu d'une assistance nombreuse.

Le nouvel édifice est l'œuvre de M. Ed. Thiérot, architecte rémois, et les travaux ont été exécutés par MM. Lefèvre et Rossignon, entrepreneurs.

***

Un souterrain vient d'être découvert à Saint-Hilaire-au-Temple (Marne), dans un champ voisin du village. Le propriétaire labourait quand le sol s'est tout à coup affaissé sous les pieds du cheval. Hâtons-nous de dire qu'il n'y eut aucun accident.

Après avoir déblayé l'ouverture, on put visiter le souterrain.

Il ne comprend qu'une seule galerie longue d'environ 12 mètres et large de 0m75. La hauteur est insuffisante pour qu'un homme de taille ordinaire puisse s'y tenir debout. La voûte est taillée en ogive. Les parois sont percées de petites excavations.

Cette découverte n'a que peu d'importance au point de vue archéologique; aucune trouvaille n'a été faite.

* * *

En démolissant, à Beaumont-en-Argonne (Ardennes), une maison appartenant à M. Lefèvre-Arnould, les maçons ont découvert des vestiges des anciennes fortifications de Beaumont, servant de fondations à un mur de ladite maison, située route du Chesne, anciennement Grande-Rue, et une vingtaine de mètres de l'ancienne porte dite : *Porte d'Yoncq.*

D'après l'histoire de Beaumont, ce village était, en effet, fortifié en 1147; ces remparts sont donc fort anciens, car ce fut sur la fin du règne de Louis XIV, après trois sièges consécutifs, que les fortifications de Beaumont furent rasées et que l'on construisit des maisons sur leurs ruines.

La maison que M. Lefèvre fait démolir en ce moment date donc de la fin du règne du grand roi. Les remparts retrouvés mesurent 1m60 d'épaisseur et contiennent des blocs de pierre énormes.

(*Courrier de la Champagne.*)

* * *

En établissant une canalisation, rue de l'Université, 44, à Reims, dans une maison appartenant à M. Erard, négociant en tissus, les ouvriers ont mis à découvert un véritable trésor.

Il se compose d'un grand nombre de pièces d'or; la plupart d'entre elles remontent aux XVIe et XVIIe siècles.

La maison portant le n° 44 de la rue de l'Université appartient, avons-nous dit, à M. Erard. La maison voisine, le n° 46, lui appartient également. Or, c'est dans cet immeuble qu'a été, d'après une tradition, frappé le premier écu de France.

(*Courrier de la Champagne.*)

* * *

On a représenté pour la première fois, le 23 mai, à Paris, au Cercle funambulesque, installé pour la circonstance dans le Nouveau Théâtre de la rue Blanche, une histoire mimée en trois actes, *L'Hôte*, par MM. Michel Carré et Paul Hugounet. La musique, très réussie, tour à tour émouvante ou charmante, suivant les péripéties du drame, est de M. Edmond Missa, le compositeur rémois, dont plusieurs œuvres intéressantes ont été données avec succès sur diverses scènes de la capitale et de la province.

* * *

Inauguration de la statue de Théophraste Renaudot. — L'inauguration solennelle de la statue de Théophraste Renaudot, à Paris, a eu lieu le dimanche 4 juin, à dix heures, en présence de

M. Charles Dupuy, président du Conseil; des représentants de la Ville de Paris, des membres de la Faculté de médecine et de la Presse parisienne et départementale.

C'est en 1891 que M. le docteur Gilles de La Tourette parvint à former un Comité pour l'érection d'une statue à Renaudot.

Le Conseil municipal et l'Etat donnèrent, l'un 5,000, et l'autre 6,000 fr. pour la statue, dont l'exécution fut confiée à notre compatriote, le sculpteur Alfred Boucher, de Nogent-sur-Seine (Aube).

L'œuvre du statuaire fut, avec la collaboration de M. Mizard, architecte, élevée rue de Lutèce, entre le marché aux Fleurs et la caserne de la Cité, faisant face à la grille du Palais de Justice.

Alfred Boucher s'est inspiré pour son œuvre, d'un portrait de l'époque, que M. Gilles de La Tourette découvrit à Munich, et qui existe également à la Bibliothèque nationale. Il a représenté Renaudot assis, les mains appuyées sur un coin de table. La plume que tient la main droite s'apprête à noter les nobles pensées que reflète son fruste et pensif visage, magistralement rendu par l'artiste.

La face postérieure du piédestal, regardant l'Hôtel-Dieu, porte l'inscription suivante :

Souscription publique, 1 juin 1893
Icy, rue de la Calandre
Partant du Marché-Neuf
s'élevait le bureau d'adresses
où
Théophraste Renaudot
1586-1653
fonda la *Gazette* et les Consultations charitables
pour les pauvres malades

Sur les côtés sont gravées deux citations de Renaudot. Sur l'un :

Il faut que dans un Estat les riches aydent aux pauvres, son harmonie cessant lorsqu'il y a partie enflée outre mesure, les autres demeurant atrophiées.

Sur l'autre :

La *Gazette*, 30 mai 1631.

Seulement feray-je une prière aux Princes et aux Estats estrangers de ne perdre point inutilement le temps à fermer le passage à nos Gazettes, veu qu'est une marchandise dont le commerce ne s'est jamais peu deffendre et qui tient cela de la nature des torrents qu'il se grossit par la résistance.

Sur la face antérieure du piédestal, un coq dressé sur ses ergots, les ailes ouvertes, rappelle l'enseigne du bureau d'adresses : « Au Grand Coq. »

* * *

La vie de Jeanne d'Arc en vitraux. — Un concours est ouvert entre les peintres verriers français pour l'exécution de vitraux

retraçant les actes principaux de la vie de Jeanne d'Arc, destinés à être placés dans les dix fenêtres des bas-côtés de la cathédrale d'Orléans.

Le programme dudit concours sera communiqué à l'administration des cultes, 66, rue de Bellechasse, aux personnes qui désireront le consulter. Les projets devront être déposés au palais du Trocadéro, à Paris, avant le 1er octobre prochain.

* * *

Mariage. — Le mariage de Mlle Joséphine-Thérèse Hubert de La Hayrie, fille du général de division, ancien commandant de la 12e division à Reims, avec M. Raymond-Laurent Gracy, lieutenant au 72e régiment d'infanterie à Amiens, a été célébré le 19 avril, à midi, en l'église Sainte-Clotilde, à Paris.

M. l'abbé Gardey, curé de Sainte-Clotilde, a donné la bénédiction nuptiale, en remplacement de S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, parti pour Jérusalem, mais qui avait envoyé aux nouveaux époux la bénédiction de Sa Sainteté Léon XIII.

MÉLANGES

Grandchamp (Légende briarde). — De Choisy à Chartronges[1], au printemps, la route est agréable.

A droite, on a presque toujours les bois, des prés descendent en pente douce vers deux rangées de saules entre lesquelles coule paresseusement un ruisseau.

A gauche, des blés verdoient, avec des luzernes et des trèfles. On aperçoit au loin, à demi disparues dans la masse sombre des clos, quelques maisons dont les cheminées blanchies se détachent sur le rouge des toits : c'est Féraubry, un hameau de Chartronges. Plus près, au delà des blés en herbe et de l'incarnat des trèfles, on voit des bois et des prairies qu'entourent des haies vives et de hauts peupliers ; cette partie s'appelle *Grandchamp*.

Jadis, — il y a de cela longtemps, bien longtemps, — à la place de ces prairies, au milieu de ces bois, qui sans doute s'étendaient beaucoup plus loin, s'élevait un château.

Un lettré des environs vous dira que Grandchamp fut démoli sous Louis XIII, alors que Richelieu, pour porter le dernier coup à la féodalité, ordonnait de détruire les forteresses que le moyen-âge avait bâties.

Quoi qu'il en soit, il ne reste plus de ce château que le souvenir. L'histoire des seigneurs qui le possédaient se perd dans la nuit des temps ; on sait seulement qu'ils étaient très cruels. Le château de Grandchamp devait être, du moins dans les dernières années de son existence, une façon de Roche-Mauprat ; quiconque s'approchait des fossés risquait d'être pendu haut et court : il n'y avait d'exception, paraît-il, que pour les habitants de Chartronges.

La terreur qu'avaient inspirée les seigneurs de Grandchamp ne disparut pas avec eux ; elle prit une autre forme. Les habitants des campagnes environnantes ne tardèrent pas à peupler les lieux où ils avaient vécu de fantômes et de revenants.

Il y a quelques années, on parlait encore du *Diable de Grandchamp* et des malheurs survenus aux gens qui l'avaient vu ; l'Esprit Malin revêtait le corps des animaux de nos bois, et parfois des plus inoffensifs. Un charretier qui labourait dans la plaine de Grandchamp vit un renard tourner autour de lui et venir effrontément

1. Communes du canton de la Ferté-Gaucher, arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne).

tout près de sa charrue; il ne douta pas que ce ne fût le *Diable*, et ses deux chevaux moururent dans l'année.

Ces récits, entendus aux veillées d'autrefois, faisaient sur mon âme d'enfant une profonde impression.

Je me souviens surtout d'un certain puits, tout enveloppé de grand mystère, que l'on disait exister dans le bois de Grandchamp, et j'ai retenu là-dessus une légende qui, dans sa naïveté, m'a semblé jolie.

Ce puits, dont l'emplacement ne pouvait être d'ailleurs nettement déterminé, ne s'ouvrait que le dimanche des Rameaux et seulement pendant la lecture du Grand Evangile. Il renfermait un trésor; chacun pouvait, — en manquant la messe, — aller remplir ses poches : la seule condition était de commencer par les plus petites monnaies, d'abord les quarts de sol, puis les pièces de deux liards, et ainsi de suite en montant toujours.

Or, on raconte qu'une femme, — était-elle de Choisy? était-elle de Chartronges? — céda un jour à la tentation et se rendit à Grandchamp au lieu d'aller à la messe des Rameaux où l'appelait le carillon des cloches. Elle avait emporté dans ses bras son enfant, âgé de quelques mois, et, l'ayant mis à terre, elle ramassait dans son tablier les liards, les demi-sous, les sous... à pleines poignées. — Cependant, là-bas, dans l'église assombrie par la verdure des buis, le prêtre finissait le récit de la Passion de Notre-Seigneur. Les ténèbres envahirent le puits, la jeune femme n'eut que le temps d'en sortir, et dans sa précipitation elle y laissa son enfant. Vous jugez de son désespoir : elle pleura, elle pria... Mais ses larmes furent vaines et ses prières restèrent sans réponse : le puits était refermé. Alors, elle fit le serment de ne pas toucher à l'argent du diable et de le reporter l'année suivante.

Les jours, les mois passèrent. L'hiver vint, puis Pâques refleurit les buissons et rappela les oiseaux; de nouveau, la pauvre mère se rendit au bois de Grandchamp. O miracle! l'enfant n'était pas mort : dans le puits ouvert il lui tendait les bras et, — ainsi terminait la bonne vieille qui m'a conté ceci, — il marchait seul!

Je suis allé dernièrement me promener à Grandchamp. Ces lieux sont délicieusement calmes. Dans les haies d'aubépine, les oiseaux qui sautillent font trembler la neige des fleurs; c'est un gazouillis continuel. Dans la plaine, un laboureur crie après ses chevaux; sa voix retentit au loin, et l'on entend le grincement ininterrompu du soc qui s'enfonce.

Rien n'indique qu'il y eut là autrefois un château. En vain, j'ai cherché dans une dépression du terrain la trace de quelque fossé d'enceinte. Les pierres que j'ai ramassées ressemblaient à toutes les autres.

Je dois dire qu'il est passé devant moi un grand lièvre, très maigre et très roux, qui m'a bien semblé être le *Diable de Grand-*

champ, mais il a disparu sans me demander mon âme et, jusqu'à cette heure, j'ignore absolument le sort qu'il m'a jeté...

H. M.

Chartrouges, 15 avril 1893.

* * *

Les collections rémoises à l'Exposition historique européenne de Madrid. — On sait que le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb a été, pour l'Espagne, l'occasion de fêtes et de réjouissances exceptionnelles.

Parmi ces solennités, l'Exposition rétrospective ouverte à Madrid constituera certainement l'une des plus imposantes et des plus curieuses manifestations artistiques de ce siècle.

Les monastères, nombreux en Espagne, les chapitres, riches encore des dotations des souverains catholiques et de plusieurs Papes, ont envoyé à l'envi les pièces les plus célèbres et aussi les moins connues — parfois les plus belles — de leurs trésors.

Il en résulte un ensemble d'une richesse inouïe, réuni dans un superbe palais de construction récente, à l'aspect académique, et destiné à devenir la *Bibliothèque nationale* et le *Musée archéologique*.

Dans une longue suite de salles vastes et bien éclairées se trouvent par centaines des tapisseries de la plus haute valeur et d'une inimaginable fraîcheur de coloris, dont un grand nombre tissées en haut relief : des stalles, des rétables, des statues de bois ou de marbre, œuvres des plus fameux maîtres de l'école espagnole; des toiles multiples du Greco, de Velasquez, de Murillo; la plus nombreuse collection de Rubens qui soit au monde; des reliquaires, des monstrances à profusion; des châsses émaillées de la plus belle période gothique ou renaissance; des plats et aiguières en or ciselé dans le plein et plus d'une fois signés de ce grand nom qui sonne si bien à toute oreille amoureuse d'art : Benvenuto Cellini.

Au dire de plusieurs grands journaux et revues spéciales, par la plume de leurs critiques d'art les plus autorisés, Reims occupe parmi ces merveilles d'un ordre particulier une place fort honorable. Son exposition est très remarquée.

Le Comité formé dans cette ville, sous la présidence d'honneur du Préfet de la Marne, sur l'active et généreuse initiative de M. Ernest Irroy, consul d'Espagne, et composé des principaux collectionneurs de la région, a largement répondu à l'appel du Gouvernement espagnol.

Suivant l'exemple de la municipalité, dont l'envoi consiste en plusieurs volumes et gravures très remarquables, les amateurs rémois et sparnaciens n'ont pas hésité à faire passer la frontière à leurs plus chers bibelots.

Les collections de MM. Th. Petitjean, le baron Gaston Chandon

de Briailles et Ernest Irroy comprennent à elles seules, et chacune, plusieurs centaines d'objets rares et précieux des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles : ivoire, bijoux, statues, étoffes, armures, meubles, bronzes, émaux, monnaies, etc.

Puis viennent MM. Ch. Morizet, Alph. Gosset, H. Bailly, Remi de Louvercy, Mme veuve Chémery, avec un apport moins important, mais du plus haut intérêt; MM. Herbé, Dufay; M. Paul Simon, avec un fac-similé d'un des grands vitraux de la Cathédrale.

M. Ernest Brunette a exposé un grand nombre de dessins de monuments élevés par lui dans la ville de Reims, ainsi que plusieurs projets, parmi lesquels un monument d'une très grande élégance architecturale à la mémoire de Jeanne d'Arc.

Ajoutons, à l'honneur de la cité rémoise, que seule, ou presque seule, parmi les villes de France, elle a pris part à l'Exposition historique européenne de Madrid. Nous disons presque seule, car il convient de citer une belle toile allégorique de Devéria, prêtée par la ville de Clermont-Ferrand, avec quelques objets, et aussi la grande et belle exposition de Tunisie, organisée par le savant délégué de la Régence, bien connu des archéologues, M. Emile Ladoux. (*Courrier de la Champagne.*)

***

Musique rémoise du XIVe siècle. — Il n'est pas facile de faire revivre un personnage aussi ancien que notre Guillaume de Machaut, le musicien-poète. Quoique considérable, son œuvre littéraire n'est guère connue que des érudits. Quant à sa musique, elle est totalement oubliée. On trouve bien, à la bibliothèque du Conservatoire, deux ou trois lais de Guillaume traduits en notation moderne. Un bibliothécaire de cet établissement, M. Bottée de Toulmon, a publié, vers 1840, ces spécimens de la musique française du XIVe siècle; mais il est permis de douter de la fidélité de ces transpositions, tant on y remarque d'effrayants barbarismes.

Les musiciens de cette époque reculée sont coutumiers d'ailleurs de combinaisons successives de quintes, de quartes et d'octaves, qui constituent la négation même des règles prescrites par l'harmonie moderne. Guillaume faisait-il mieux? C'est à peine si on ose l'espérer. Il doit être possible cependant de sauver quelques mélodies de ce naufrage, et nous ne devons probablement pas tendre à autre chose. Ce n'est pas quelque chef-d'œuvre perdu que l'on arrivera à remettre en lumière, mais seulement des airs d'autrefois qui se dégageront quand même de la notation imparfaite de Guillaume, des chansons écrites par lui pour charmer les loisirs de la Cour de France au palais de la Cité ou à l'hôtel Saint-Paul, des rondeaux, des ballades aux gais refrains qui sûrement se chantaient à Reims,

avec accompagnement de violes et de rebecs, dans cette mystérieuse maison de la rue de Tambour, au passé inconnu, appelée aujourd'hui encore la Maison des musiciens.

La notation ancienne de cette musique nous a été conservée grâce au luxe des copies superbes que Guillaume, retiré à Reims, en a fait écrire sous ses yeux sur le vélin. Ces manuscrits, d'une valeur incalculable aujourd'hui, il les envoyait en cadeaux aux princes et aux souverains. On n'en trouve pas d'une calligraphie plus nette, ni mieux décorés. Il semble, étant donné ce merveilleux état de conservation, que rien ne soit plus aisé que d'étudier ces documents et de les porter, par l'impression, à la connaissance du grand public.

Malheureusement, la tâche est plus complexe qu'elle ne paraît de prime abord. Ces portées rouges, couvertes de grosses notes noires, ne sont point déchiffrables pour qui n'a pas étudié consciencieusement les théories musicales du temps. Il faut traduire ces partitions, les mettre au point, remédier même à l'impéritie du vieux maître champenois.

Quel savant se chargerait bénévolement de cette ingrate besogne et voudrait bien compulser les anciens traités, étudier les manuscrits de Guillaume afin de contribuer à cette résurrection du musicien-poète? L'archaïsme tente peu la critique musicale contemporaine. Comme leurs devanciers, les historiens les plus récents se bornent à parler très vaguement de Guillaume de Machaut. Ils lui assignent un rang honorable parmi les initiateurs, et c'est tout. Nul n'a songé jusqu'ici à extraire des manuscrits de la Bibliothèque nationale des témoignages probants pouvant appuyer ces hommages.

Comme vers la fin de l'année dernière, j'exposais à M. Henri Dallier, l'ancien organiste de la cathédrale de Reims, devenu le brillant lauréat du Conservatoire et le maître organiste de Saint-Eustache, les difficultés qui empêchaient la vulgarisation des œuvres musicales de Machaut, il me conseilla de m'adresser à M. Julien Tiersot, bibliothécaire au Conservatoire, connu par ses travaux sur l'histoire de la *Chanson populaire*.

Le conseil était excellent. M. Tiersot a fait le meilleur accueil à cette démarche que couvraient le nom et la réputation de M. Dallier. Il nous a promis d'aborder le difficile problème. Nul mieux que lui n'est capable de mener ce travail à bonne fin. Les sources se trouvent sous sa main et la recherche des documents lui est familière. Son intervention nous donne le meilleur espoir.

Bientôt, par ses soins, les vieilles mélodies rémoises, qui dorment dans la poussière des archives, reprendront vie. On pouvait les croire mortes à jamais : elles vont renaître et commencer une nouvelle fortune, les antiques ritournelles qui firent la joie des ménétriers d'antan. N'est-elle pas touchante cette renaissance qui nous est annoncée des chansons du vieux Rémois? En les écou-

tant, qui ne songera à ceux qui, les premiers, les saluèrent de leurs applaudissements dans le cadre pittoresque de la cité des sacres, et ne se sentira ému de ce retour vers les âges héroïques où Guillaume de Machaut, tout cassé qu'il était par l'âge et les infirmités, montait la garde sur les remparts et guettait l'Anglais!

J'ai hâte, quant à moi, d'entendre M. Arthur Massoulle jouant des airs champenois d'il y a cinq siècles, devant la statue de Guillaume de Machaut, qu'il prépare, et les enlevant du même archet fiévreux avec lequel il interprétait récemment, dans une Société d'amis, l'*Ave Maria*, de Gounod, devant la belle *Pietà* qui doit servir à la décoration d'un monument religieux de Provins.

Ce n'est pas tout; un membre de l'Institut, ami de M. Massoulle, vient, à sa prière d'ordonner, dans les archives de l'Académie des Beaux-Arts, des recherches qui auront certainement pour effet la découverte du mémoire que Perne, le musicien belge, a écrit en 1817 sur la messe à quatre parties composée par Machaut pour le sacre de Charles V. Perne a traduit cette messe en notation moderne. Cette partition retrouvée, les arceaux de Saint-Eustache pourront retentir à leur tour, quelque dimanche, des mélodies et des accords qui ont charmé les Rémois du XIVe siècle.

Saviez-vous que l'orgue de Saint-Eustache est le rendez-vous ordinaire de plusieurs Rémois habitant Paris? Les amis et les admirateurs de M. Dallier s'y rencontrent volontiers et forment une sorte de cour autour du jeune maître. A Noël, j'ai eu le plaisir d'y nouer connaissance avec le peintre rémois Paul Guillot, à qui nous devons un excellent portrait de M. Henri Dallier. Ce sera grande fête, assurément, pour les amis des gloires champenoises, lorsque l'éminent organiste nous redira sur son triple clavier les chants qu'entonnait la maîtrise de la cathédrale de Reims, le 19 mai 1362, au milieu des joies du sacre et de la patriotique émotion qu'y avait provoquée, depuis quelques heures, la nouvelle du triomphe remporté vers Evreux, sur les Anglais, par le vaillant chevalier de Bretagne, messire Bertrand Duguesclin.

(*Courrier de la Champagne.*) H. F.

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

De la Réunion de Châteauvillain

AU DOMAINE DES SIRES DE BROYES [1]

Une des plus illustres familles de la Champagne au XIIe siècle est celle des sires de Broyes. Célèbre par ses alliances, elle l'était aussi par le nombre de fiefs qui reconnaissaient sa suzeraineté. En Champagne, près de Sézanne, elle possédait le château de Broyes, berceau de la famille et sa demeure habituelle, les terres de Baye, de Chapton et tous les domaines qui environnent les vastes marais de Saint-Gond ; plus loin, dans le Perthois, elle possédait le château de Beaufort, des bois et d'immenses pâturages ; près d'Orléans, elle tenait Pithiviers et d'autres terres ; enfin, en Bourgogne, nous la voyons dominer dans la vallée de l'Aujon avec les châteaux d'Arc et de Châteauvillain. Il est difficile de dire comment tous ces domaines sont entrés dans la maison de Broyes ; notre but, toutefois, est de traiter une partie de cette question, et en nous bornant à Châteauvillain, de rechercher la cause de la réunion de cette terre aux domaines des sires de Broyes. Nous n'avons pas la prétention d'écrire aujourd'hui l'histoire de cette famille : nous voulons seulement répondre à cette demande : Comment les sires de Broyes sont-ils devenus seigneurs de Châteauvillain ? Après avoir écarté les affirmations hasardées des uns, constaté l'ignorance des autres, nous exposerons ce que nous croyons être la vérité.

I

Pour être bien compris, nous devons d'abord faire connaître cette famille de Broyes.

Renaud de Broyes, seigneur de Pithiviers, de Broyes et autres lieux, est le premier connu. Il vivait au milieu du Xe siècle, et s'il ne se rattachait point à cette lignée de leudes Austrasiens alliés à la famille de Charlemagne, il descendait peut-être de ces farouches chefs normands qui s'établirent en France et s'emparèrent de nombreuses terres. On sait que cette origine est celle de la famille de Brienne, voisine de celle de Broyes.

1. Une analyse très sommaire de ce travail, avec pièces à l'appui, a paru dernièrement dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*. Voir *Revue de Champagne et de Brie*, décembre 1892, page 957.

De sa femme, nommée Helvide ou Héloïse que plusieurs historiens ont pensé être la sœur de Thibaut II, comte de Champagne, Renaud eut pour fils Isambard, qui fut seigneur de Broyes, et Odalric, qui fut évêque d'Orléans.

Isambard de Broyes, qui signe en 1028 une charte du roi Robert, laissa de sa femme, dont le nom ne nous est point parvenu, Hugues Ier Bardoul, grand batailleur en son temps et aussi grand bienfaiteur d'abbayes. Nous croyons que sa femme se nommait aussi Helvide : Barthélemy de Broyes fut son fils.

Barthélemy de Broyes, seigneur de Broyes et de Beaufort, épousa vers 1065 Alix de Valois, fille de Raoul de Valois et d'Adélaïde, fille de Nocher II, comte de Bar-sur-Aube, et sœur du bienheureux Simon de Bar : nous reviendrons plus loin sur cette fameuse alliance.

De Barthélemy et d'Alix de Valois naquit Hugues II Bardoul, resté orphelin de bonne heure sous la tutelle du comte de Champagne Étienne Henry, et marié vers 1089 à Emmeline de Montlhéry. Ce fut Hugues II qui, de 1097 à 1104, bâtit près de Broyes le prieuré de Péas. Saint Robert, premier abbé de Molème, lui donna une colonie de moines.

De son mariage naquit Simon Ier, seigneur de Broyes, Beaufort, Baye, etc., fondateur en 1131 de l'abbaye d'Andecy près de Baye, monastère de filles issues également de Molème. Simon de Broyes, ainsi nommé sans doute en souvenir de son grand oncle maternel, le bienheureux Simon de Bar, épousa en 1110 Félicité de Brienne, fille de Érard Ier, comte de Brienne. Il mourut vers 1145 laissant Hugues III Bardoul, dont nous allons parler, et Simon, qui fut seigneur de Beaufort. La veuve de Simon Ier de Broyes était remariée en 1148 avec Geoffroy III de Joinville.

Cet exposé généalogique était nécessaire pour l'intelligence des faits que nous allons raconter.

Hugues III de Broyes, le plus illustre de cette famille, figure en 1160, d'après les historiens locaux, comme seigneur de Châteauvillain, et ils disent que cette terre lui fut apportée en mariage par Étiennette de Bar, sa première femme. Commençons par préciser la date de ce mariage. L'abbé Didier, dans son *Histoire de la seigneurie et du canton de Châteauvillain*, dit que : « ce fut vers 1158 que Hugues de Broyes épousa Étiennette de Bar[1] ». E. de Barthélemy est dans le vrai en disant que Hugues de Broyes aurait épousé Étiennette de Bar dès 1140[2] ; car dans une charte datée de 1144, charte dont nous aurons à

1. Imprimé à Chaumont en 1882. Page 25.

2. Cartulaire de Oyes, introduction. — Cette introduction, ceci soit dit en passant, renferme plusieurs erreurs très considérables dans la généalogie des seigneurs de Broyes.

parler plus loin, Hugues III parle de son épouse qui approuve une donation faite à l'abbaye de Molême. « Laudante uxore mea Stephania [1]. »

Ce fut donc avant 1144 que Hugues III de Broyes épousa Étiennette. Mais quelle était cette Étiennette *de Bar?* De quelle ville nommée Bar portait-elle le nom ?

D'après certains auteurs, Étiennette de Bar serait fille d'un membre de la famille de Bar-sur-Aube, parent alors du bienheureux Simon de Bar : « lequel était seigneur d'Arc-en-Barrois. »

Laissons parler E. Jolibois [2] : « Aucune charte ne fait mention « de Châteauvillain avant la seconde moitié du XIIe siècle [3]. En « effet, le château qui a donné naissance à la ville n'a été « construit qu'à cette époque. Le territoire dépendait du « domaine d'Arc ; il appartenait à la maison de Bar et il fit « partie de la dot d'Étiennette de Bar qui épousa Hugues, « seigneur de Broyes et de Beaufort. »

L'abbé Didier est du même avis : « Au XIIe siècle, le seigneur « de Broyes était Simon, premier du nom, marié à Félicité de « Brienne, *dont* il eut plusieurs enfants, *dont* l'aîné s'appelait « Hugues troisiesme du nom. A la même époque, les seigneurs « de Bar-sur-Aube possédaient le domaine d'Arc-en-Barrois qui « comprenait la vallée de l'Aujon et *dont* faisait partie le fief « qui allait constituer la ville de Châteauvillain. Un membre de « la famille de Bar habitait Arc *dont* le château, alors peu « considérable, consistait en une seule tour. Ce seigneur avait « pour fille Etiennette de Bar, que Simon de Broyes demanda en « mariage pour son fils Hugues [4]. »

S'il en était ainsi, la réunion d'Arc et de Châteauvillain aux possessions des sires de Broyes serait on ne peut plus naturelle. Mais les passages que nous venons de citer, au lieu de s'appuyer sur des données historiques, ne renferment que des hypothèses, et c'est en vain que nous avons cherché la preuve de ces allégations. Quel était ce membre de la famille de Bar-sur-Aube qui habitait Arc en 1140 ? Quel est le document qui le peut indiquer ? Aucun des deux auteurs cités plus haut ne donne la preuve de son existence. C'est déjà une première difficulté contre ce système.

Une seconde vient du partage des biens de Hugues III entre ses enfants. A la mort d'Étiennette de Bar, qui laissait à Hugues III, Simon dit de Commercy et des filles, Hugues III se

1. 2e Cartulaire de Molême, folio 99. Archives de la Côte-d'Or.

2. La Haute-Marne ancienne et moderne, 1858-1861, page 116.

3. Nous verrons plus loin ce qu'il y a de vrai dans cette affirmation.

4. Histoire de la seigneurie et du canton de Châteauvillain, 1882, page 25.

remaria vers 1178 avec Isabeau de Dreux, fille de Robert de France, comte de Dreux : de ce second mariage, Hugues III eut encore un fils qu'il nomma Simon et qu'on appela communément Simon le jeune.

En 1197, quelques années avant sa mort, Hugues III assigna en douaire à Isabeau de Dreux, Arc-en-Barrois, Court-l'Évêque, Chameroy, Dancevoir, Rouelles, etc., terres situées dans le voisinage de Châteauvillain et qui passèrent, comme cela était stipulé, après sa mort, à son fils Simon le jeune avec Châteauvillain.

Or, si tous ces domaines étaient venus en la main du sire de Broyes par son mariage avec Étiennette, pourquoi n'était-ce point le fils de cette Étiennette, Simon l'aîné dit de Commercy, qui héritait des biens maternels ? Est-ce que Châteauvillain ne devait point lui revenir, plutôt qu'à Simon le jeune fils d'Isabeau de Dreux ? Comment expliquer cet arrangement contraire à la législation en vigueur ? C'est là une deuxième difficulté contre le système qui fait d'Étiennette la fille d'un membre de la famille des comtes de Bar-sur-Aube.

Une autre preuve que la terre de Châteauvillain ne fut point apportée à la famille de Broyes par Étiennette, c'est que la terre d'Arc, que nos auteurs englobent avec Châteauvillain dans la dot d'Étiennette, appartenait déjà à Simon Ier seigneur de Broyes, père de Hugues III. L'historien le plus ancien de la famille de Broyes, A. Duchesne, le laisse à entendre. Voici, en substance, ce qu'il dit : « Hugues III de Broyes eut par partage, « avec son frère Simon de Beaufort, les terres de Broyes, *d'Arc-* « *en-Barrois*, Baye, Neelle, Villenosse et Champigny, outre les- « quelles il eut Châteauvillain *sans qu'on recognoisse si elle luy* « *vint de la succession de son père avec les précédentes...* [1] ». Simon Ier de Broyes aurait donc possédé Arc-en-Barrois, et ce n'est assurément point par le mariage de son fils que les sires de Broyes ont acquis cette terre.

Enfin, une dernière objection est à faire contre le système que nous attaquons. A. Duchesne dit formellement qu'Étiennette de Bar appartenait non à la famille de Bar-sur-Aube, mais à celle des comtes de Bar-le-Duc. Examinons si cette opinion est vraie.

II

Les auteurs Haut-Marnais dont nous avons parlé plus haut n'avaient point imité la sage réserve de l'historien A. Duchesne qui, énumérant les terres possédées par Hugues III, complète ainsi le passage que nous venons de citer : « Outre lesquelles,

1. Histoire des maisons de Broyes et Châteauvillain, par A. Duchesne, page 20.

« quelques tiltres enseignent qu'il posséda pareillement la « seigneurie de Châteauvillain, érigée depuis en tiltre de comté, « sans que l'on recognoisse pourtant si elle luy vint de la « succession de son père avec les précédentes ou s'il l'obtint « par mariage, acquisition ou aultrement[1]. »

Cette réserve de Duchesne avait été imitée par J. Carnandet dans une notice sur Châteauvillain insérée dans une revue. « On ignore, dit-il, comment il (Hugues III) devint possesseur « de cette terre[2]. »

En parlant du mariage de Hugues III avec Étiennette, A. Duchesne s'exprime ainsi : « Il s'allia en premières noces avec « Estiennette de Bar, fille de Renaut dit le Borgne Ier du nom, « comte de Bar et de Mousson, et de Gisle de Vaudemont, son « espouse. Ce qui s'apprend en partie de la chronique d'Alberic « et en partie de quelques chartes du temps. Car Albéric escrit « que de la quatrième sœur de Renaut II, comte de Bar, « nasquit Simon de Commercy, lequel fut fils aisné de notre « Hugues[3]. »

D'après Albéric de Trois-Fontaines, Étiennette de Bar était donc fille de Renaud Ier duc de Bar-le-Duc. A. Duchesne suivit cette opinion, n'ayant aucune preuve du contraire. L'Art de vérifier les dates est formel à ce sujet. « L'an 1149, Renaud « meurt à Monçon ; il eut de Gisle de Vaudemont..... Etien- « nette, mariée à Hugues III, sire de Châteauvillain[4]. »

Comme dernière preuve que la première femme du sire de Broyes n'avait rien de commun avec la famille de Bar-sur-Aube, c'est qu'elle était elle-même dame de Commercy, terre qui passa à son fils Simon l'aîné. En parlant de ce dernier, A. Duchesne n'ose affirmer comment cette terre de Commercy lui échut : « Neantmoins, il print son surnom de la seigneurie de « Commercy dont il jouyt du vivant de son père et depuis, « soit qu'elle luy écheut de la succession de sa mère ou que « plustôt il l'obtint par alliance car il espousa une dame appe- « lée Nicolle qui en quelques tiltres est surnommée de Com- « mercy, tant y a que la mesme seigneurie demeura à l'un de « leurs enfants[5]. »

1. A. Duchesne, ouvrage cité, page 20.

2. La Haute-Marne, revue, 1856, page 488.

3. Anno MCLXX in festo Sti Laurentii mortuus est comes junior Rainaldus... De agnete sorore ejusdem episcopus Virdunensis Arnulphus de Chisneio... de unaquoque sorore ejusdem comitis fuerunt comites de Claromonte... de tertia fuerunt comites qui dicuntur Silvestres. De quarta fuit Simon de Commarceio et duæ sorores illius. — Albéric cité par A. Duchesne. Preuves, 18, de la maison de Bar-le-Duc.

4. L'Art de vérifier les dates, page 635. Edition 1770.

5. A. Duchesne, ouvrage cité, page 15.

De plus, nous lisons dans un des ouvrages du savant Meusien Dumont que dans la charte de fondation du couvent de Rieval datée de l'an 1141, Étiennette porte le nom de dame de Commercy : « Étiennette fille de Renaud comte de Bar, était seigneur « de Commercy par suite peut-être de son mariage avec le sei- « gneur titulaire : sa qualité résulte de l'acte de fondation du « couvent de Rieval[1] en 1141, où elle est désignée dame de « Commercy[2]. »

Étiennette était donc dame de Commercy ; cela nous suffit. Peu importe à la question que nous traitons l'exactitude des lignes suivantes de notre auteur :

« Quant à son mari (celui d'Étiennette), les uns l'appellent « Thibaut, les autres Hugues. On ne sait au juste à quelle épo- « que elle commença à régner... ; l'époque de sa mort est « incertaine : sa fille Nicolle épousa Simon (de Broyes) qui « régnait déjà en 1174[3]. »

Ce qui résulte de cette citation, c'est que Hugues III a épousé Étiennette, de la famille de Bar-le-Duc et dame de Commercy : ce n'est donc pas elle qui apporta aux sires de Broyes la terre de Châteauvillain.

III

Après avoir constaté l'incertitude où était Duchesne et après lui Carnandet ; l'erreur où sont tombés E. Jolibois et l'abbé Didier, il nous reste à donner la vraie solution du problème.

Nous avons vu plus haut que l'arrière-grand-père de Hugues III, Barthélemy de Broyes, avait épousé Alix, fille de Raoul III, comte de Valois et de Bar-sur-Aube par son épouse Adélaïde. Nous devons dire ici un mot de ces comtes de Bar-sur-Aube.

Adélaïde, fille de Nocher II, comte de Bar-sur-Aube et sa seule héritière, était veuve en 1040 de Rainaud de Semur. Fiancée volontairement à Raoul III de Valois qui la vit en allant à Rome en pèlerinage, elle épousa successivement, forcée par ses vassaux, Renaud II, comte de Joigny, et Roger de Vignory à qui Raoul III, de retour de son voyage, l'enleva. Finalement, il l'épousa. Adélaïde mourut en 1053 laissant de Raoul deux fils et deux filles, Gautier, Simon, Alix ou Hildegarde et Alix. Cette dernière épousa Barthélemy de Broyes ; l'autre, Alix, se maria à Herbert IV de Vermandois ; Gautier mourut avant son père,

1. Rieval, près de Commercy, commune de Corméville (Meuse). Abbaye fondée par Renaud de Bar le-Duc.

2. Les Ruines de la Meuse : Commercy, par Dumont.

3. S'il est prouvé que Nicolle est la fille d'Étiennette, comme le dit Dumont, Étiennette aurait été mariée en premières noces à un *Thibaut* dont serait née Nicolle, mariée à Simon de Commercy qui, par là, aurait épousé la belle-fille de son père.

dans une expédition, et Simon devint comte de Bar-sur-Aube et de Valois.

Ici, nous devons préciser les dates. Gautier, fils aîné de Raoul, mourut sans enfants à la guerre ; la date exacte de cet événement, dit d'Arbois de Jubainville [1], est incertaine : elle se place entre les années 1065 et 1069, car, dit-il en note, la charte la plus récente où l'on voit paraître Gauthier est de l'année 1065, et la première, où Simon approuve seul les actes de son père, est de 1069. Gauthier fut enseveli dans l'abbaye de Saint-Remy de Reims, et son père Raoul fit, dans cette occasion, une donation à cette abbaye. Dans cette charte, dont les Bollandistes donnent un extrait [2], Raoul parle ainsi de ses deux gendres et de son fils : « Or, tout ce qui a été relaté ci-dessus a été décidé, « confirmé et approuvé grâce à moi par mon fils Simon et mes « deux gendres, maris de mes filles, c'est à savoir le comte « Héribert et Barthélemy, jeune homme d'une grande noblesse [3]. »

Barthélemy de Broyes avait donc épousé Alix de Valois quand Raoul, son beau-père, donnait cette charte. Cette dernière n'est point datée, mais elle a dû être dressée peu après la mort de Gauthier, c'est-à-dire vers 1065.

Raoul de Valois, après s'être remarié en dernier lieu, du vivant de sa seconde femme, avec Anne, veuve du roi de France Henri Ier, mourut de ce chef excommunié. La date de sa mort, dit d'Arbois [4], n'est pas rigoureusement déterminée, les Bollandistes la fixent au 22 février 1072, les Bénédictins la reculent jusqu'au 8 septembre 1074.

Comment furent partagés les biens de Raoul ? M. d'Arbois estime que Simon se mit en possession de tout l'héritage et il ajoute : « Il est évident que ses deux gendres (ceux de Raoul- « Herbert et Barthélemy), durent être peu satisfaits de voir leur « beau-frère Simon prendre possession de tout l'héritage pater- « nel. Que fit Herbert ? Nous l'ignorons, mais Barthélemy prit « les armes. Suivant Albéric, ce serait Hugues II Bardoul, fils « de Barthélemy. »

La Chronique de Saint-Pierre de Châlons, d'après les Bollandistes, dit aussi que ce fut Hugues. « Hugues homme noble sur- « nommé Bardoul, fut seigneur de Broyes, et il était seul d'un « côté, proche héritier du comte de Vermandois Raoul : A la

1. D'Arbois de Jubainville. Histoire de Bar-sur-Aube. Introduction, XVII.

2. Acta sanctorum. Septembre. VIII. 717. E.

3. Hoc autem totum sicut supra dictum est, ita statuo et confirmo et laudare facio Symonem, filium meum, duos quoque generos meos quos de filiabus meis habeo, id est Heribertum comitem et juvenem nobilissimum Bartholomeum.

4. Ouvrage cité. XVII.

« mort de Raoul, le susdit Hugues Bardoul envahit Vitry [le-
« Brulé], Bar-sur-Aube et La Ferté [1]. »

Quel âge avait Hugues II Bardoul à cette époque ? Il faut fixer la date de cette prise d'armes. Elle eut lieu assurément avant que le comte de Bar-sur-Aube, Simon, renonçant au monde, eut embrassé l'état religieux. Or, le roi Philippe Ier, par un diplôme daté de 1078, parle d'une donation faite à Cluny par Simon alors comte, devenu moine par la grâce de Dieu [2]. Cette guerre aurait donc eu lieu avant 1078, après 1074, date extrême de la mort de Raoul, c'est-à-dire vers 1075, date fixée par M. d'Arbois [3] et donnée par Albéric, d'après les Bollandistes [4].

Nous pouvons maintenant fixer approximativement l'âge du jeune sire de Broyes à cette date, car en 1081 Hugues II nous apparaît sous la tutelle du comte de Champagne Étienne Henry : Son père Barthélemy était donc déjà mort. Quatre ans plus tard, en 1085, Étienne Henry rendit à Hugues II l'administration de ses biens, parce qu'il avait alors atteint l'âge de majorité. Tout ce qui précède résulte d'une charte concernant le prieuré de Saint-Julien de Sézanne éditée par Camusat [5] et dont voici le passage important : « Car Barthélemy, chevalier de grande « renommée et seigneur de Broyes étant venu fortuitement à « mourir, le susdit comte Étienne Henry se mit en possession « du domaine pour le gouverner jusqu'à ce que le fils de Bar- « thélemy, qui était resté orphelin et en bas âge, eût atteint « l'âge viril, et comme il lui parut bon de lui rendre l'héritage « paternel... Et cette donation fut faite l'an 1081, mais confir- « mée en 1085 [6]. »

Que faut-il entendre par ces mots « ad virilem ætatem pervenerit », sinon qu'alors Hugues II avait atteint l'âge de majorité qui, en Champagne, était fixé à 14 ans ? [7] Hugues Bardoul n'eut donc 14 ans qu'en 1085, il avait par conséquent 4 à 5 ans en

1. Hugo vir nobilis cognomento Bardol fuit dominus Brecarum id est de Broyes et erat unus ex una parte finitimus hæres comitis Veromandiæ Rodulphi. Quo Rodulpho mortuo dictus Hugo Bardol Vitriacum invasit et Barrum super Albam et Firmitatem. Bollandistes. Septembre. VIII. 728. C.

2. Bollandistes. *Idem.* 735. A. B.

3. Ouvrage cité. XVIII.

4. Adde quod ipsemet Albericus ad annum 1075 ubi dicit facta pace Simoni redditam fuisse hereditatem. Bollandistes. *Idem.* 729.

5. Promptuarium. Folio 372, v°.

6. Bartholomeus siquidem Dominus Brecarum miles famosissimus... cum ex hac vita casu migraret, supradictum comes Stephanus Henricus ad regendum suscepit honorem quo ad usque ipsius Bartholomei filius qui orphanus et parvulus remanserat ad virilem perveniret ætatem, cumque ei reddi paternam hereditatem placeret... Fuit autem ista donatio facta anno 1081 sed 1085 firmata.

7. D'Arbois. Ouvrage cité. XVIII.

1075. Il n'est donc point admissible que ce soit lui qui ait fait la guerre à son oncle Simon en 1075 ! C'est ce que remarque M. d'Arbois. Il faut donc que ce soit Barthélemy, son père, qui ait tenté ce coup de main. Les Bollandistes estiment cependant que ce fut Hugues II : « Barthélemy avait laissé Hugues un « enfant : il était mort longtemps avant la mort de Raoul dont « les États furent envahis peu de temps après par ce même « Hugues Bardoul, et c'est avec raison qu'Albéric l'appelle sei- « gneur de Broyes [1]. »

Nous avouons ne pas comprendre pourquoi les Bollandistes prétendent que Barthélemy était mort longtemps *diu* avant Raoul. Aucun document n'implique cette antériorité à moins que ce ne soit pour justifier Albéric qui parle de Hugues et non de Barthélemy. Mais nous avons montré que l'âge de Hugues s'opposait à cette guerre, et ce n'est pas le comte Étienne Henry qui aurait laissé son pupille s'engager dans cette aventure [2].

Il n'y a donc qu'une seule hypothèse possible, c'est que ce fut Barthélemy qui, à la mort de Raoul, envahit une partie des états de Simon, ceux qui étaient à sa portée et voisins de Beaufort dont il était seigneur, l'ancien Vitry, Bar-sur-Aube et La Ferté. Toutefois, il importe peu à la question que nous traitons que ce soit Barthélemy ou son fils Hugues qui ait pris les armes.

La raison de cette attaque nous suffit : C'était assurément de se mettre en possession des biens apportés en dot par Alix de Valois ou qui revenait de droit à ses héritiers. Les Bollandistes, après avoir dit que l'on ignore pourquoi eut lieu cette invasion des domaines de Simon, du moment qu'Albéric, le seul auteur ancien qui mentionne ce fait, n'en dit pas d'avantage, ajoutent : « Il n'est pas douteux que Raoul n'ait assigné à ses filles une « part de ses biens qu'elles devaient porter en dot à leurs « maris, mais il me paraît vraisemblable (c'est le Bollandiste « qui parle) que du vivant de Simon, son oncle Hugues n'a « occupé ces trois forteresses, Vitry, Bar et La Ferté comme dot « de sa mère, que pour les garder comme lui appartenant légi- « timement [3]. »

1. Reliquerat Bartholomeus Hugonem parvulum, obierat igitur diu ante obitum Rodulphi cujus haud dudum post bona invasit idem Hugo Bardulphus et inde verisimillime Albericus hunc jam tum Dominum Brecarum appellat. Idem. Septembre. VIII. Idem.

2. Chifflet, avec les Bollandistes, conjecture d'après la charte de S' Remy de Reims et le temps où Gauthier fut tué, que Barthélemy mourut peu après l'année 1065 et que Hugues II aurait eu, à la mort de Raoul, environ 16 à 17 ans. — Mais nous avons vu qu'il ne pouvait avoir cet âge.

3. Dubium non videtur quin Rodulphus aliquid suarum ditionum filiabus suis assignaverit quod maritis suis dotem afferrent; sed verisimile est etiam, mihi Hugonem vivente Simone avunculo ex titulo dotis maternæ tria ista oppida occupasse tanquam sua et juste retinenda. Bollandistes. Idem.

Alors l'occupation de ces trois places fortes par le sire de Broyes était légale, puisque c'était la dot d'Alix de Valois ou l'équivalent, et la résistance de Simon ne s'explique guère, ou bien Barthélemy de Broyes était jaloux de voir tous ces domaines aux mains de son beau-frère. Quoi qu'il en soit, au moment de cette invasion ou occupation légale, Simon était à Rome où il s'était rendu pour consulter le pape soit sur ce qu'il devait faire pour le salut de l'âme de son père, mort excommunié comme nous l'avons dit (d'Arbois), soit sur ce que lui-même devait faire pour expier ses péchés (Ét. Georges)[1]. A son retour, il trouva ses États envahis : Le roi de France Philippe s'était emparé du comté du Valois, du Vexin et autres lieux, tandis que Barthélemy tenait Vitry, Bar et La Ferté. Simon reprit l'offensive et reconquit ce qui lui avait été enlevé. Ce fut peu après, en 1077, qu'il embrassa l'état monastique et se fit moine à Saint-Oyand ou Saint-Eugend, c'est-à-dire à Saint-Claude dans le Jura. Simon, honoré comme saint, mourut à Rome le 30 septembre 1082[2].

A défaut d'héritiers directs, les États de Simon devaient se partager entre ses deux sœurs, la comtesse de Vermandois et la dame de Broyes ou leurs descendants à leur défaut. La première eut le comté de Valois, le roi de France s'empara du Vexin et Thibaut, comte de Champagne, prit possession de Bar-sur-Aube, de Vitry et de La Ferté.

« Il est probable[3] que Barthélemy de Broyes et sa femme « Alix, sœur de Saint Simon, étaient morts et que leur fils « Hugues Bardoul étant mineur, se trouvait déjà sous la tutelle « du comte Étienne Henry, fils aîné de Thibaut, où nous le « voyons en 1081, c'est-à-dire quatre ans après (l'entrée de « Simon dans le cloître). Si cette hypothèse est exacte, il est « évident que Hugues Bardoul ne pouvait faire valoir ses droits « contre un concurrent comme Thibaut. »

Les droits du jeune sire de Broyes auraient donc été sacrifiés par son tuteur.

Le raisonnement de M. d'Arbois est juste : il est certain que Barthélemy était mort trois ou quatre ans avant 1081, vers l'année 1076. La charte de Saint-Julien de Sézanne nous apprend même plus que sa mort, elle dit qu'il est mort par hasard, par accident fortuit, « cum ex hac vita casu migraret. » Quelle est la nature de cet accident? Nous l'ignorons ; mais ce serait forcer le sens de ce mot en pensant que Barthélemy perdit la vie dans la guerre contre Simon. Une simple maladie peut bien l'avoir

1. Ét. Georges. Histoire de la Champagne et de la Brie, page 387.

2. Quoique les Bollandistes qualifient Simon saint, la tradition locale lui donne seulement le titre de bienheureux. Ét. Georges. Ouvrage cité, 384.

3. D'Arbois. Ouvrage cité. XIX-XX.

emporté. Mais après toutes ces tentatives pour revendiquer la dot d'Alix, doit-on conclure qu'à l'entrée du comte de Bar au couvent, Barthélemy, lui ou son fils, ne recueillit rien dans le démembrement des États de Simon ? Nous ne le croyons pas.

E. Jolibois, et l'abbé Didier après lui, pour expliquer la possession de Châteauvillain par la famille de Broyes, ont recouru à une invention et pensé qu'il existait quelque part un descendant de la famille de Saint Simon, un seigneur d'Arc et autres lieux. Était-il besoin de recourir à ce procédé, lorsqu'en remontant d'un siècle à peine plus haut, ils devaient trouver l'explication du problème. On invente, au XIXe siècle, une alliance entre les sires de Broyes et les comtes de Bar-sur-Aube, lorsque cette alliance existait réellement au XIe. C'est le cas de dire que le besoin s'en faisait sentir.

C'est par le mariage de Barthélemy de Broyes avec Alix de Valois, la fille de Raoul III, la sœur de Saint Simon, après toutefois que Saint Simon eut embrassé l'état monastique, que Châteauvillain, Arc et autres domaines voisins échurent à la famille de Broyes, à Hugues II. Tandis que le comte de Champagne s'emparait de Bar-sur-Aube, une partie de ce comté restait aux sires de Broyes. Fut-ce avec contestations et guerre, par arrangement ou transaction avec le comte de Champagne, c'est ce que nous ignorons.

Il est certain que Hugues II a possédé Châteauvillain, nous allons le prouver, à plus forte raison Simon Ier de Broyes son fils et Hugues III son petit-fils bien avant son mariage avec Étiennette, par conséquent. Que faut-il pour le prouver ? Des témoignages certains, des chartes authentiques ? Malgré la rareté de ces documents dans la première moitié du XIIe siècle et la dernière partie du XIe, nous avons eu la bonne fortune d'en rencontrer un, et c'est ce document qui est la cause de cette longue note.

On ne peut douter que Hugues III ait possédé Châteauvillain à la fin du XIIe siècle ; cela est évident pour tous, puisqu'il en bâtit le château. Il le possédait avant son mariage avec Étiennette. D'après les chartes que nous avons de lui, ce baron, qui fit tant d'aumônes aux abbayes, ne fut pas toujours un modèle de justice et de bravoure. Plusieurs fois il commit des infamies. Deux ou trois ans après son mariage avec Étiennette, en 1144, il avoue une partie de ses méfaits dans une charte curieuse dont voici la traduction :

« Sachent tous présents et à venir que moi, Hugues, seigneur « de Broyes, j'ai pillé le village de Grancey [1] appartenant à la « bienheureuse Marie de Molème. Je me suis emparé des habi- « tants, j'en ai blessé, je les ai faits prisonniers et je les ai for-

1. Grancey-sur-Ourse (Côte-d'Or), canton de Montigny-sur-Aube.

« cés de se racheter. Pour ce fait, j'ai été excommunié; mais « par le conseil de bonnes gens, revenant à la communion des « catholiques, je donne à l'église de Molême, de l'approbation « de ma femme Étiennette et de mon frère Simon, XV sols à « prendre chaque année à la Saint-Remy sur mon rouage, pour « réparer le mal sus-dit et tous les autres torts que j'ai causés à « l'église de Molême. Ce fut fait du temps de Dom Giraud, abbé « de Molême, et du temps de Dom Robert, prieur de Péas, l'an « de l'incarnation 1144. Les témoins de cette charte sont Ferry, « Humain, médecin, et beaucoup d'autres[1]. »

Ainsi, avant 1144, Hugues III avait dévasté un village en Bourgogne non loin d'Arc et de Bar-sur-Aube. Il avait été excommunié « prius segregatus ». Enfin, il reconnaît ses torts, il les répare. Tous ces faits n'ont-ils point demandé quelques années? Ces déprédations n'étaient-elles point le fait d'un jeune homme, d'un riche héritier, fort de la gloire de ses aïeux, qui n'écoute aucun conseil? Nous ne serions nullement surpris que ces faits ne soient antérieurs de plusieurs années à son mariage, et que la réparation ne soit due en partie aux sollicitations d'Étiennette.

Simon Ier de Broyes, père de Hugues, possédait, d'après A. Duchesne, Arc-en-Barrois et sans doute toute la vallée de l'Aujon, puisque dans le partage de ses biens fait par ses enfants, était compris le domaine d'Arc. S'il n'est point parlé de Châteauvillain, c'est sans doute qu'il n'avait point encore l'importance qu'il a eue plus tard après la construction du château.

Nous remontons enfin jusqu'à Hugues II Bardoul, fils de Barthélemy, et nous trouvons qu'il possédait, lui aussi, Châteauvillain, puisque c'est de là qu'il date une charte de donation à Molême. Cette donation comprend quatre manses et demi de terre, Molême devait y construire une église, un monastère. Le lieu n'est pas cité, mais la tradition conservée à Molême affirmait qu'il était question de Péas, *Paiacum*, petit village situé au-dessous du château de Broyes. Du reste, quand même il ne serait pas question de Péas, la charte datée de Châteauvillain, et présentant tous les caractères d'authenticité désirables, n'en garde pas moins toute son importance. En voici la traduction :

« Comme tout ce qui se fait avec l'aide du Roi des Rois arrive « à bonne fin, il se fit que Hugues Bardoul, seigneur de Broyes « et son épouse en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ et « de sainte Marie, donna à l'église et aux frères de Molême « quatre manses et demi de terre pour son âme, celle de son « père Barthélemy et celles de ses ancêtres, afin qu'on y

1. 2e Cartulaire de Molême, folio 99. Archives de la Côte-d'Or. A. Duchesne. Ouvrage cité. Preuves. IV.

« construise une église. Ce don a été fait librement, sans aucune « rémunération, et sans que personne ait fait la moindre oppo- « sition. Cette donation a eu pour témoins Foulques de Broyes, « Paien d'Orgeole et son frère Urso, Thibaut, fils de Beaudoin, « et Alard son bailli, Pierre, gardien de Saint-Martin, et beau- « coup d'autres dont l'énumération serait trop longue. En con- « séquence, si quelqu'un par ambition, sacrilège, avarice, s'em- « pare de ce don et met au pillage cette terre de Sainte-Marie et « de Saint-Nicolas, les témoins sus-dits, dans la crainte de la « vengeance divine, affirmeront à tous que cette donation a eu « lieu comme il est dit ci-dessus..... Et cela a été fait à Châ- « teauvillain en présence de Dom Robert, abbé, de Guillaume, « moine de la dite église d'Arc. Pour ce bienfait et d'autres en « grand nombre, le seigneur Hugues a été reçu dans l'alliance « de l'église Sainte-Marie de Molême et des autres églises rele- « vant de Molême, celle de Dom Robert, abbé, et celle des « autres abbés de Molême ses successeurs [1]. »

Cette charte n'est point datée. Mais elle est antérieure à l'année 1110, date de la mort de saint Robert, premier abbé de Molême ; elle est, de plus, antérieure à l'année 1104, puisque à cette dernière date le monastère de Péas, d'après les cartulaires de Molême, était construit. Rien ne s'oppose donc à ce que nous adoptions la date de 1097 comme le porte, du reste, le cartulaire de Molême, d'où nous l'avons extraite.

Ainsi, en 1097, Hugues II possédait Châteauvillain, et il y avait sans doute un domicile, un château où il pouvait séjourner avec les chevaliers qui l'accompagnaient ordinairement comme Foulques de Broyes et Paien d'Orgeole. Comment pouvait-il posséder Châteauvillain, Arc, à cette date, sinon par le mariage de son père avec la sœur de Saint Simon ? La vallée de l'Aujon fut donc la dot d'Alix de Valois ou elle en fut l'équivalent. La famille de Broyes eut donc une part, minime peut-être, dans le démembrement des grands domaines de Saint Simon !

L'abbé Bourguin, qui a fait paraître, dans le *Courrier de Sézanne*, quelques notes sur les seigneurs de Broyes, pensait que le comte de Champagne avait dû donner aux sires de Broyes, frustrés d'un si riche héritage, « une compensation qui est demeurée inconnue. On peut le croire pour l'honneur de sa réputation. » Et il ajoute que ce qui autoriserait à admettre cette opinion, c'est qu'on ne trouve aucune réclamation des successeurs de Barthélemy.

Barthélemy avait pris les armes, trop tôt peut-être ; son héritier l'eût fait sans doute, peut-être le fit-il. Mais du chef de ce mariage, les sires de Broyes obtinrent Arc, Châteauvillain et toute cette contrée. Nous espérons l'avoir démontré.

1. 1er Cartulaire de Molême. Côte-d'Or. Folio 20 et seq.

Il est probable qu'en étudiant de plus près l'histoire de ce pays, on trouverait plus amplement confirmé, dans quelques chartes inédites, le fait que nous avons signalé.

Quant au monastère de Péas, il était définitivement construit en 1104, car à cette date Hugues II, dans une autre charte, en parle, non toutefois sans un certain orgueil, comme d'un monastère habité : « Sachent tous les fils de la Sainte-Église « notre mère que moi, Hugues Bardoul, seigneur de Broyes, « j'ai donné à Dieu et à la Bienheureuse Marie de Molême et au « Vénérable Robert, premier abbé, et à tout le chapitre de cette « église et aux moines que la grâce de Dieu a réunis pour son « service dans le monastère bâti et fondé par mon entremise et « ma donation dans ma culture, qui est nommée Picéas [1], le « village nommé Péas avec l'église, les offrandes, tous les hom- « mes que j'y possède avec leurs femmes et leurs enfants, etc... « Fait et confirmé à Troyes l'an de l'incarnation 1104 [2]. »

Hugues III de Broyes, petit-fils du fondateur de Péas, mourut âgé de près de 90 ans, après avoir eu la douleur de voir son château de Broyes pris d'assaut et démantelé par le comte de Champagne. Ses descendants, toutefois, le rebâtirent ; on perd, du reste, leurs traces au milieu du XIVe siècle. La branche de Châteauvillain, qui continua l'illustration de la famille, ne s'éteignit qu'en 1382.

L'Abbé MILLARD.

1. Toute la contrée se serait donc nommée ainsi — à moins que ce ne soit une mauvaise lecture pour Péas ?

2. Cette charte, donnée en partie par A. Duchesne dans ses preuves de l'histoire de la maison de Broyes, existait encore en original dans les archives de Molême au milieu du siècle dernier. Elle a disparu aujourd'hui. Une copie très fautive était jadis conservée à Andecy.

PRÉCIS D'UNE HISTOIRE

DE

LA VILLE ET DU PAYS DE MOUZON

(ARDENNES)

XVIII. Mouzon après 1789.

Les États-Généraux furent convoqués le 27 avril et se réunirent le 5 mai à Versailles. Ils furent précédés de réunions préparatoires dans lesquelles les trois ordres rédigèrent des cahiers séparés de doléances[1]. Les cahiers du Tiers-Etat sont véritablement les seuls intéressants; ils embrassaient toutes les matières d'administration, finances, industrie, commerce et agriculture, la politique et la justice, l'éducation, la religion et l'instruction. Au surplus, ces cahiers, qui constituaient ce que nous appelons aujourd'hui un mandat impératif, furent imposés aux députés également par tous les ordres, quels qu'ils fussent. On sait ce qu'il en advint.

La ville de Mouzon envoya des cahiers fort bien rédigés, et ses remontrances sont convenablement, mais longuement développées. Il faut nous contenter d'en faire une analyse rapide. Et d'abord les Mouzonnais prononcent qu'il est de l'honneur de la nation de prendre la dette de l'Etat comme sienne et de l'acquitter; en conséquence de quoi ils demandent l'impôt en rejetant l'emprunt, laissant aux Etats-Généraux le soin de l'établir et d'en faire supporter la charge également et proportionnellement par tous sans distinction d'ordres. L'emploi des impôts doit être justifié et connu de tous: il n'en peut être établi qu'en cas de besoin et à la demande de la nation.

* Voir page 418, tome V de la *Revue de Champagne*.

1. A l'assemblée de la noblesse du bailliage assistaient : 1° le comte *d'Amblimont* ; 2° vicomte de *Vassinhac d'Imécourt* ; 3° comte de *Custine de Wittz*, seigneur *de Sarre* ; 4° *Ducheret*, seigneur de *Mairy* ; 5° Chevalier *des Houx*, ancien capitaine, demeurant à *Cesse* ; 6° G. *Nicolas d'Estagniol*, lieutenant des maréchaux de France, au dépôt de Stenay ; 7° Ch.-Ant. *de Saint-Vincent*, seigneur de *Létanne et Vincy* ; 8° *Thudier de la Chapelle*, capitaine de cavalerie.

Les Mouzonnais font dès à présent le sacrifice de leurs privilèges, à condition que les mesures établies soient générales et s'appliquent à tous. Ils demandent la suppression de la gabelle; le libre commerce du sel au poids, la guerre à la contrebande, et formulent les mêmes demandes pour le tabac. Ils demandent la suppression de l'impôt pour la marque des cuirs et des fers, et proposent qu'on les remplace, s'il est besoin, par un droit sur les objets de luxe, équipages, jeux, cartes, etc.

Les cahiers indiquent des réformes importantes relatives au contrôle des actes et à la levée des aides. Sous ce dernier rapport, la multiplicité et la diversité des droits est une source de vexations qu'il faut tarir en ramenant la perception à un taux uniforme.

Il faut supprimer la taxe sur la viande, qui atteint surtout les pauvres et les établissements hospitaliers : qu'on surcharge de préférence les denrées de luxe, l'épicerie, le café, etc.

Les cahiers touchent à la justice ; ils pensent que l'inexpérience des juges fait justement suspecter qu'ils peuvent se tromper. Et il est important qu'ils consacrent un certain temps à l'étude et justifient d'un certain savoir.

Ils vont jusqu'à proposer que l'avocat des prévôts soit astreint à un minimum de trois années d'exercices préalables. Les huissiers priseurs, qui ont la liberté d'adjuger à qui bon leur semble, solvable ou non, et qui ne sont pas obligés au recouvrement du prix des ventes, ne peuvent conserver un tel privilège, source de mille inconvénients.

Les bénéfices aussi sont visés par les cahiers : la pluralité sur une même tête ne doit pas exister.

Les Mouzonnais réclament l'unification des poids et mesures.

Enfin ils supplient que le roi accorde aux trois Evêchés la grâce qu'il fit aux Etats du Dauphiné : de doubler la représentation du tiers.

La *ville de Mouzon* expose ses doléances particulières dans un chapitre qui commence par un résumé historique de la châtellenie, présentant tous les privilèges successivement accordés par nos rois, la prospérité du commerce et de l'industrie tant que la ville eut ses murailles, l'émigration des citoyens aisés après 1671, pour se mettre en sûreté dans les places fortes. Elle montre comment la création de divers offices, l'établissement des jaugeurs, des inspecteurs aux boucheries, des droits d'entrée sur les chevaux, etc., faits con-

trairement à leurs privilèges; portèrent un coup terrible à sa prospérité. L'édit de 1713, confirmatif et régulateur des privilèges, pouvait racheter toute cette détresse, si le fermier n'eût eu l'adresse de faire insérer, dans un arrêt de 1714, une clause subreptice qui ouvrit la porte à toutes les exigences et dépouilla la ville de toutes ses immunités. Les cahiers disent positivement que : « Priver la châtellenie de la libre communication avec les pays et les provinces qui l'environnent ou sont inhérentes avec elle ; lui ôter la liberté de tirer pour sa consommation les denrées ou marchandises qui y croissent et s'y fabriquent, c'est la réduire à rien ; c'est lui enlever les ressources sans lesquelles les habitants ne peuvent exister, etc. » Et ils concluent en suppliant le roi d'empêcher les vexations qu'exerce la ferme générale sur la malheureuse ville et châtellenie de Mouzon, et de statuer enfin sur la requête présentée en 1783, aux fins de fixation positive des privilèges de Mouzon, qui depuis longtemps n'existaient plus de fait, si souvent renouvelés qu'ils aient été.

Viennent ensuite quelques réclamations spéciales, comme la continuation de la route de Remilly à Mouzon, commencée vingt ans auparavant, dont l'établissement présente tant d'avantages de toute sorte ; le rétablissement des quatre foires et marchés de la ville ; la modification de l'impôt sur l'industrie, si réduite alors, etc..,

Toutes ces doléances sont très intéressantes et nous ajouterons qu'il est souvent étonnant de voir surgir certaines propositions de milieux où on ne les attend guère. Auriez-vous pensé que les habitants de Vaux, Euilly et Tetaigne pussent réclamer l'établissement de collèges sur le même pied que du temps des Jésuites ? Les mêmes paroisses demandent l'institution sur chacune d'elles d'un bureau de charité ; cela est plus naturel et assurément très généreux ; elles appellent aussi l'abolition de la mendicité. Tout cela est moins commun que l'article qui impose aux Trois Ordres les mêmes devoirs, y compris la corvée, la taille, etc. [1]

Les députés du Tiers-Etat pour les bailliages de Sedan, Mouzon et Mohon furent J.-B. *Dourthe*, procureur du roi à Sedan, et J.-F. *Millet de la Membre*, né à Sedan, lieutenant

1. Les cahiers d'Yoncq mériteraient d'être reproduits tout en long : ils exposent avec vigueur toutes les doléances qu'on retrouve ailleurs et traitent bien les questions. Et quant à la distribution de la justice, ils indiquent comment il conviendrait de rapprocher les distances.

général à Mohon. Jean-Nicolas *Mangin*, maire de Mouzon, fut le suppléant de Dourthe et devint son remplaçant.

Le 25 novembre 1789, Mangin est encore le maire royal de Mouzon ; il préside les séances du conseil dans lesquelles on enregistre les cinq lettres patentes du roi, portant les décrets de l'Assemblée nationale : réformation de quelques points de la jurisprudence, loy martiale, libre circulation des grains, envoi et inscription des délits sur les registres de l'Assemblée, nomination des suppléants.

Une élection des notables a lieu dans la suite et nous montre : Allaire, avocat, Nicolas George, marchand, Henri Hanotel, Bourg du Faubourg, Nicolas Lambert, Georges George, François Baye, Hanotel, Jean Godfrin, Sermonne.

Dans la série des lettres patentes qu'enregistre le Conseil, nous distinguerons surtout celles qui ordonnent la déclaration de tous les bénéfices et celles qui prohibent les dispositions de ces bénéfiées.

Les premières, en effet, ont amené la déclaration de : 1° François *Bonnay*, prêtre, licencié ès lois, curé et doyen de Mouzon; 2° du R. P. D. *Nicolas Melin*, prieur de Notre-Dame, qui donna l'inventaire des titres et papiers contenus ès archives de cette abbaye en un grand cahier de trente pages et demie ; 3° du même *Dom Melin*, énumérant les biens situés sur le ban de Mouzon et dépendant de la mense conventuelle de l'abbaye (6 pages), les biens et revenus quelconques de la maison, le mobilier des religieux (8 pages) ; 4° du même *abbé Melin*, produisant le catalogue des religieux (113 pages). Le tout reçu par Allaire le 11 mars 1790.

Par l'effet des secondes, on confectionne un rôle des privilégiés où nous lisons les noms suivants (14 mars 1790) :

François *Bonnay*, curé doyen ; — Hubert *Sauce* du Faubourg ; — Pierre *François*, contrôleur des aides ; — J.-B. *François*, avocat et changeur ; — J. *Claude* ; — *Rogès*, capitaine au régiment de Reynach ; — Ch.-F.-Guillaume *Rogues*, président des traites ; — Nicolas *Alain*, directeur de la poste aux lettres ; — Jean *Hanotel*, maître de la poste aux chevaux ; — François-Stan. *Bertrand de Lavaur*, chevalier de Saint-Louis, officier retiré ; — J.-B. *Bertrand*, chevalier de Saint-Louis, officier retiré ; — François *Rousset*, procureur du roi, honoraire en la maîtrise des eaux et forêts de Sedan ; — J.-Paul *Soileau*, greffier au bailliage de Mouzon ; — Ch. *Gardet*, ancien maréchal des logis au 2e régiment de chasseurs à

cheval ; *Mathieu Rindler*, ancien fourrier des grenadiers de la légion royale ; — Noël *Jeanneson*, J.-B. *Givelet*, Grégoire *Jeannet*, Louis *Hanet*, J.-B. *Dazy*, J.-B. *Moussy*, Pierre de *Massieu*, Pierre *George*, *dit Moncel*, soldats invalides ; — Hubert *Hanotel*, maître de poste du faubourg.

La loi qui prohibait les vœux amena aussi devant le Conseil la plupart des religieux de l'abbaye qui, le 11 mars 1790, déclarèrent vouloir profiter de la liberté de se retirer et de la pension que leur promet le décret. Nous avons relevé ces déclarations ailleurs.

En relatant les faits dans leur ordre chronologique, nous enregistrerons successivement la formation de la garde nationale (2 mai), la demande de l'attribution de l'évêché départemental à la ville de Mouzon (24 juin), tentative d'acquisition des bâtiments du château et demande de subrogation de la ville au domaine (12 juillet). En novembre 1790, on rencontre les citoyens Henri Hanotel, Philippe Bourgain, Joseph Leroux et François Henry qui se disent officiers municipaux et notables du faubourg, et prétendent constituer une municipalité indépendante. On les convie à venir prêter le serment civique sur la place, avec tous les hommes et garçons de 18 ans, pour être reconnus citoyens actifs. Le 19 mars 1791, cette soi-disant municipalité fut supprimée par le Directoire et réunie à la ville.

Après la contribution du Don patriotique, où l'on vit naître des discussions avec *Gérard*, débiteur de la ville, et élu président par suite de fraude, comme le prétend la commune, on prit le 25 décembre 1790 la décision de vendre les biens nationaux du canton et les dépendances de la municipalité.

Plus tard, la commune sera autorisée par le Directoire à faire les plans et devis pour un hôtel commun sur la place de la Halle. Elle s'emparera sans autorisation de l'église des Bénédictins, cherchera à disposer des cloches de l'église Saint-Martin, qui est en ruines, ce à quoi s'opposera le Directoire ; elle fera construire au-dessus de la porte de Bourgogne un clocher pour son horloge, etc., etc.

Nous sommes en l'année 1792 ; déjà les discussions sont engagées ; les conseils font de la politique et échangent des suspicions. Le 13 juillet 1793, nous trouvons notre conseil en permanence ; le sergent de la commune est chargé de publier la proclamation des Droits de l'Homme. Le public sera averti

par le son des cloches, se réunira sur la place du Château, où la lecture lui sera faite. Le procès-verbal insère une copie de la proclamation, ainsi que l'acte constitutionnel de la République. Il y a désormais des citoyens. *Tornesy*, qui s'imagine de donner ce nom à son cheval, est arrêté.

Notons, entre temps, que La Fayette et Dumouriez sont venus poser leur camp sur les hauteurs de Mouzon, sur les Horgnes, près de Vaux. Dumouriez, qui a levé le sien pour le porter à Sedan, laisse son avant-garde à Mouzon (30 avril 1792), où bientôt il repasse, se dirigeant vers Grandpré et les défilés de l'Argonne. Cette terrible année de 1793, dont le contre-coup n'est pas encore très sensible dans notre ville, n'a pas amélioré les affaires extérieures de la France ; et le 18 août, la levée en masse, qui a été décrétée, fait prendre au conseil une délibération sur les moyens de l'exécuter. On réquisitionne ; les réfractaires sont poursuivis et traqués dans leurs maisons, que fouillent un commandant de gendarmerie et un membre de la commune. Bientôt ce sont les suspects ; on arrête tous les étrangers, non domiciliés avant 1789, les domestiques des fermes, du faubourg et de la ville.

Après la mort de l'infortuné Louis XVI, nos malheureux Ardennais, si paisibles jusqu'alors, se virent enjoindre de manifester plus de patriotisme. La venue du commissaire de la Convention décida la création de ces sociétés infernales de surveillance, de salut public, de sans-culottes, montagnardes, etc. *Vassant*, le terrible Vassant, sujet autrichien, né à Villers devant Orval, régnait à Sedan, et fut pour la suite appelé au comité de Mézières. *Mogue*, le propagateur des droits de l'homme, lançait des proclamations sanguinaires. A eux deux, ces hommes furent la cause de tous les excès et de l'oppression qui pesa sur tout ce pays. L'un des principaux séïdes de Vassant fut *Lambert*, commissaire ordonnateur en chef de l'armée des Ardennes, en résidence à Mouzon. Il était affilié à la société jacobine et montagnarde de Sedan. Lui-même créa une *Société populaire* à Mouzon, et s'en fit nommer président. Il établit son club dans l'église Notre-Dame. Les meubles, les écussons, les emblèmes de la ci-devant féodalité sont enlevés : « Il faut que ces signes de la servitude disparaissent de toute la surface de la république », dit un compte-rendu de séance du 21 septembre 1793. Dans un autre procès-verbal, la société *Jacobine montagnarde et révolutionnaire* de Mouzon, que préside Lambert, avec Jacquemin pour secrétaire, charge les citoyens Fichet, Lapointe, Grandjean, Laffon et Fillon de se

transporter dans tous les villages voisins pour éclairer le peuple sur ses véritables droits et enlever des églises ce qui tient encore au fanatisme et notamment tous les objets d'or et d'argent qui s'y trouvent. Elle les charge de faire descendre toutes les cloches inutiles, en n'en laissant qu'une suivant le décret (16 brumaire, an II, registres municipaux). Le Directoire du département avait cependant fait des efforts pour mettre un frein à tous les excès ; les mêmes registres consignaient quelques mois auparavant l'avis ainsi conçu : « Le Directoire du département enjoint à la municipalité de laisser à Verjus et à Colson, prêtres non assermentés, la liberté de dire la messe dans les églises paroissiales et du faubourg ; pour y dire la messe seulement, ils doivent se concerter avec les curés. La municipalité doit fournir toutes les choses nécessaires à la célébration de la messe... Engage la municipalité à ne plus user dans ses écrits de qualifications injurieuses envers les personnes, sauf à dénoncer exactement, dans les formes voulues par la loi, celles qui se permettraient de troubler le repos public, et à maintenir la paix et la tranquillité qui doivent résulter de la liberté des cultes et des opinions (25 juillet 1793). Cette municipalité avait apparemment conservé quelques formes et un peu de respect envers les citoyens. Il fallut bien qu'elle succombât sous la tyrannie des amis de Lambert, qui la dénoncèrent devant la société de Sedan. Aussi, cinq jours avant la séance de brumaire que nous rappelons ci-dessus, Mouzon eut-elle la douleur de voir arriver chez elle des forcenés de la société de Sedan qui, traduisant à la barre de la Société populaire les municipaux accusés, firent à ceux-ci un infâme procès, à l'issue duquel nos malheureux conseillers, déclarés suspects et traîtres, furent empoignés par des gens armés qui les conduisirent à Paris. Sans plus tarder, la Société populaire forma une nouvelle municipalité, à la tête de laquelle nous voyons le nommé J.-B. *Gallet*, qui a laissé à Mouzon les plus tristes souvenirs, et qui se signala par la dureté qu'il déploya, dans la suite, contre les anciens de la municipalité. Pourtant, les représentants Perin et Calès, en mission dans les Ardennes, avaient relevé les excès de Vassant et de Lambert, ils demandèrent contre eux, le 30 frimaire an II, un decret d'accusation. On retint Vassant et Lambert en prison. Leurs amis mirent tout en œuvre pour les délivrer. Dans leurs salles de réunion, un écriteau portait que la patrie était en danger et que, Lambert étant opprimé, il y avait oppression contre le corps social. Vassant lui-même, du fond de sa prison, protestait en faveur

de Lambert, le fondateur et soutien de la Société montagnarde et jacobine de la commune de Mouzon, de Lambert qui a fait la révolution dans le département, de Lambert attaqué par la scélératesse des ennemis de la République. Lambert fut enfin élargi le 28 pluviôse an II.

A cette date, nous rencontrons une délibération de la municipalité dans laquelle les membres se distribuent les fonctions : L'agent national est Jean-Claude Roger. Les citoyens L.-G. Amour, Robert Poncelet, municipaux, Nicolas Boulant et A.-A. Amour, notables, seront tenus de surveiller et d'exécuter la partie intérieure des subsistances et visites domiciliaires à cet égard. Les citoyens J.-B. Symonet, Delarbre, municipaux, et Laurent, Nic. Jacob et Henry Parent, notables, surveilleront la partie des logements, pourvoiront par tous les moyens convenus à assurer le logement aux troupes de la République. Ils feront des visites dans les bâtiments militaires ou nationaux où sont placées les troupes, et constateront les dégâts. Les citoyens Gérard Laffond et Louis George demeureront chargés de la police intérieure de la ville et dénonceront tous ceux qui contreviendront aux règlements établis à cet effet, Ils sont aussi institués en tant que de besoin à se livrer à la surveillance de la Maison-Dieu. Enfin, l'agent national sera chargé de faire exécuter la présente délibération et dénoncer aux administrations supérieures les membres qui pourraient apporter quelque retard, négligence ou insouciance dans leurs parties respectives. Le maire, J.-B. Gallet, se réserve la rédaction des mémoires et écritures avec le greffier.

Dans la suite, en effet, il se fait quantités de perquisitions pour découvrir le blé caché, que l'on enlève et qu'on paie au maximum pour le livrer aux plus nécessiteux. Quelques délinquants sont condamnés ; le municipal Simonet et le notable sans-culotte Parent sont exemptés.

Constatons aussi que les lois sont lues tous les décadis, à 11 heures du matin, au temple de la Raison (Notre-Dame).

Parmi les choses qui nous ont frappé au milieu de tant d'évènements étonnants, c'est une réclamation en faveur du citoyen Gallet : il est veuf, il a six enfants, n'est pas riche ; ses fonctions sont absorbantes ; il conviendrait de l'indemniser par un traitement. Cette proposition est ardemment soutenue par l'agent national, qui présente Gallet comme l'ennemi constant et courageux des aristocrates et des contre-révolutionnaires. Et l'on accorde mille francs (21 ventôse 1794). Disons tout de suite que ce Gallet, qui fut aussi par la suite receveur

de la commune, présenta des comptes fort peu en règle. En frimaire de l'an III, la veuve Gallet fait en effet verser 5,500 livres à compte sur les sommes dues par J.-B. Gallet; et de même le 5 nivôse, un citoyen Gallet, marchand à Vendresse, dépose une liasse d'effets souscrits par différents citoyens, ainsi qu'un état des sommes reçues par son frère, J.-B. Gallet, ancien receveur.

La brutalité et les discussions violentes vont toujours leur train au sein de cette belle municipalité. Elle fait le relevé des propriétés que l'on pourrait bien vendre. En dehors du château, elle trouve « des maisons (lisez : presbytères) cy-devant destinés à y recevoir les cy-devant agents du fanatisme, des hypocrites curés du faubourg, devenus aujourd'hui inutiles par la démission de Sauce, cet apôtre du mensonge... » On les partagera avec les biens communaux. Quant à ce partage lui-même, dont l'autorisation est sollicitée depuis plusieurs mois déjà et au sujet de laquelle de violentes altercations ont eu lieu, en août et en septembre 1793, il est vivement et fréquemment réclamé et, en germinal an II, on parle encore de vendre Wigneron pour payer les dettes et procéder au partage. Des réunions populaires se tiennent à ce sujet dans le temple de l'Egalité. C'est là aussi que se font les distributions de secours. Et il faut dire que la municipalité fait de sérieux efforts pour procurer à tous des subsistances; le sel, aussi bien que le blé, fait l'objet de ses vigilantes préoccupations. Ce doit être un corps très laborieux si l'on en juge par la multitude d'objets sur lesquels il porte son attention, dont le moindre n'est peut-être pas l'observation du décadi. « Le conseil général de la commune de Mouzon, réuni au lieu ordinaire de ses séances permanentes, considérant que l'adresse du district de Sedan relative à l'observance des décades n'a pas eu l'effet que l'on en attendait, viennent toutes du mépris que beaucoup font de ces jours par la continuation du travail et du respect qu'ils portent aux ci-devant dimanches. — Considérant en outre que le fanatisme insolent reprendrait son empire ordinaire si on ne l'arrêtait pas dans ses progrès, et voulant l'extirper jusque dans ses racines et donner aux décadis la prépondérance sur les ex-dimanches et fêtes, jours proscrits dans la république, jours abhorrés des républicains et des vrais sans-culottes. — Ouï, l'agent national, arrête qu'il sera fait une proclamation aux citoyens, tendant à les rappeler à l'observance des décadis, seuls jours réservés au repos et à la paresse, et à les inviter à cesser tout genre de travail ces jours

marqués dans le calendrier républicain (6 floréal, an II. » Du reste, cette année marque l'épanouissement de toutes les belles doctrines qui ont signalé cette époque étonnante. Le 7 prairial, conformément aux arrêtés de la Convention nationale, l'agent Roger orne le temple de l'Egalité, ci-devant église Notre-Dame, de la flamboyante inscription : « Le peuple français reconnaît l'Etre suprême et l'Immortalité de l'âme. » Et bientôt on dressera le plan de la marche et manière de célébrer la fête de l'Etre suprême, le décadi 20 prairial : 1° les instituteurs et institutrices rassembleront leurs enfants ; 2° proclamation au son de la grosse cloche restée au temple ; 3° les commissaires de la garde nationale et des chasseurs de la Meuse se tiendront sous les armes ; leurs soldats encadreront la marche, etc., etc.

La municipalité s'occupa aussi de régler le prix du travail. Elle augmenta de moitié les prix de 1790. Exemple : on payait pour faucher un arpent de blé 3 livres, d'avoine 30 sols ; elle mit 4 l. 10 s. et 2 l. 5 s. Le prix du transport d'une voiture de foin en gerbes, attelée de 6 chevaux, qui était de 5 livres, fut porté à 7 l. 10 s., venant du Sartage. D'ailleurs : Amblimont, *Ville libre* (la Besace ?), Autrecourt, Yoncq, Alma, 6 liv. Voici les prix, en 1790, des journées pour les ouvriers et journaliers :

Avec nourriture, hommes, 2 l. 5 s., femmes, 1 l. 2 s. 6 d.

Sans nourriture, hommes, 1 l. 2 s. 6 d., femmes, 15 s.

Il semble qu'au milieu de ces occupations, qui paraissent relativement honnêtes, on n'ait pas le temps de se préoccuper de tourmenter les citoyens. Cependant on voit requérir des ouvriers pour aller dans les forêts nationales couper des coudriers propres à la fabrication de la *matière destructive des tyrans*. On prend des renseignements sur les biens de Legardeur l'aîné, Edouard Béchet et Dérousseaux, condamnés à la peine de mort par le tribunal révolutionnaire, et dont les biens sont acquis à la république ; deux membres assistent le juge de paix dans ses perquisitions auprès des fermiers et agents des condamnés.

Nous voudrions bien couper court ici à un récit qui nous intéresse si peu et qui nous cause souvent du dégoût. Il est bien certain que nous ne pouvons prendre grand plaisir ni à la fête de la Fédération (26 messidor), où les jeunes citoyennes formeront un chœur autour de l'arbre de la liberté, et après laquelle il n'y aura plus qu'une société de frères ; ni à celle

du 20 thermidor, pour laquelle on a loué des musiciens. Peut-être serons-nous un peu plus satisfaits d'apprendre, le 26 fructidor, l'élargissement du Mont-Dieu de Nicolas Mangin, ci-devant maire, J.-B. François, homme de loi, J.-B. Sennon, huissier à Sedan et juge de paix à Mouzon, I.-Paul Soileau, rentier, de la veuve Lyon, née J.-M.-Joseph Cresteau, rentière, des citoyens Robert Drien, Jacques Chardron, qui communiquent l'arrêté du représentant Delacroix [1] les mettant en liberté : de Pierre, François Lefort, tailleur d'habits, sa femme Marie Gobron et sa fille Jeanne ; de Adrien Lejeune et des sœurs Hanotel, hospitalières et institutrices. Avaient aussi été internés : Remi Mouroux, notaire à Mouzon, Nicolas Prévost, Hubert Sauce, curé du Faubourg et Villemontry, Stassard, ex-bénédictin, domicilié à Bazeilles. Il n'y aura pas moins de satisfaction à apprendre que Delacroix fait enfin mettre en accusation J.-B. Gallet [2]. Ce représentant vint à Mouzon, et ordonna que personne ne pourrait plus entrer au Temple en dehors des heures d'assemblées décadaires ou autres communales et de la Société populaire. On mit des planches aux fenêtres donnant sur l'hôpital militaire, ainsi qu'à celles qui étaient assez basses pour qu'on puisse y grimper et pénétrer par elles dans le Temple.

Le Conseil général de la commune fut renouvelé le 5e jour sans-culottide, et l'on nomma : L.-Aug. Payart, maire ; Pardot, ancien adjudant général ; J.-B. Colson, brasseur ; Sternaux, boucher ; Hubert Stévenot, perruquier ; Phil. Bourgeois, laboureur, officiers municipaux. L'agent national fut

1. Le 25 avril 1793, les représentants S. Delaporte, Hentz, Deville, étaient en mission dans le département des Ardennes.

2. Dans son rapport à la Convention, Delacroix s'exprime ainsi à l'égard de Gallet : « Gallet, maire de Mouzon, se rend coupable d'une multitude de dilapidations ; il participe aux mesures oppressives des tyrans des Ardennes ; il commet des exactions contre les infortunés qu'il fait priver de leur liberté et vient ajouter la misère à l'esclavage. » Parmi les pièces justificatives relevées contre le même Gallet, celle n° 42 porte : « Information dressée contre Gallet, maire de Mouzon, tendante à établir la conduite oppressive qu'il a tenue, les abus d'autorité, les dilapidations, les extorsions dont il s'est rendu coupable. Cette information a été faite par le juge de paix de Mouzon, assisté du citoyen Briet, agent national du district de Sedan, nommé à cet effet ; et ce, d'après une dénonciation très détaillée souscrite par un grand nombre de citoyens de Mouzon. Une déclaration, numérotée 44, de plusieurs anciens officiers municipaux concernant les dilapidations commises dans la *Bibliothèque* des ci-devant Bénédictins de Mouzon, les impute à Gallet et consorts. Enfin, sept pièces, classées n° 45, constatent les exactions commises par Gallet et consorts sur les détenus conduits au Mont-Dieu.

Louis Courtois. Les autres membres sont Arm. Warroquier, chirurgien ; Mangin fils, brasseur ; Archambault, tanneur ; Nicolas Georges, marchand ; Lefert, vigneron ; Sotias, meunier ; François Henry, laboureur ; Breville, cordonnier ; Blondelet Buffet, menuisier ; Willemet, vigneron ; Rosoy Bourguin, marchand de vins. Un ex-prémontré, Victor Hannon, âgé de 28 ans, né à Mouzon, n'ayant donné aucune marque d'incivisme, fut choisi comme greffier. Cette nouvelle municipalité n'était apparemment pas amie de l'ancienne ; et l'on trouve en effet une pièce signée de Gallet, Symonet, Poncelet et autres, où on demande la destitution de Courtois. Nous ne nous arrêterons pas autrement à ces discussions peu instructives, et nous constaterons que le Conseil paraît s'être occupé surtout des affaires matérielles de la commune. Il s'est lancé à la poursuite des grains et a demandé la formation d'un grenier public (20 vendémiaire an III) ; il a pourchassé ceux qui abusaient de l'eau ; il a fait le recensement de la population en vue de la distribution des deniers provenant de la vente des bois communaux, Flavier et Fond du Limon ; il a renouvelé maintes fois ses demandes de subsides au district, acheté des grains, réquisitionné et visité dans ce but, etc. (nivôse an III). A chaque instant il fait des demandes pour l'hospice, qui est dénué de tout ; on le voit en particulier occupé à rechercher les biens de fabrique qui sont encore à vendre, et déléguer Archambault pour Mouzon, Courtois pour Villemontry, Mangin Georges pour Autrecourt, Soileau pour Amblimont, F. Baye pour Euilly, Marteau pour Tetaigne, Colson aîné pour Vaux et Sauvage jeune pour Mairy. L'agent national Courtois va même acheter dans la Marne des grains qu'il se voit voler par les habitants de Cernay-en-Dormois.

La tranquillité ne régnait pourtant pas encore dans Mouzon. Le 29 ventôse, des jeunes gens à l'esprit exalté, aigri peut-être par les horreurs qui se sont commises sous leurs yeux du temps que le terrorisme était à l'ordre du jour, et animés par quelques voisins, cherchaient à tirer vengeance de ces cruautés, dont plusieurs de leurs concitoyens ont été victimes. La municipalité fait une proclamation pour les inviter à s'abstenir de pareils actes tyranniques. Dans une autre opération, on s'occupe de désarmer les individus qui ont participé aux horreurs commises par les terroristes avant le 9 thermidor. C'est à ce propos que se sont réunis les maires des diverses communes le 26 germinal. La perquisition n'a désigné personne à Remilly, Tetaigne, Vaux, Euilly, Mairy, Amblimont, Villemontry,

Villers, Pouron et Autrecourt. Mais, à Mouzon, ont été désignés : J.-B. Gallet (mis en liberté le 25 pluviôse), Amour, Barré, Poncelet, Simonnet, Fiellon dit *le père Duchêne*, Delarbre, Lafon, Rogès, Parent, Amour jeune, Descloux, tous membres et attachés de la municipalité destituée; Bosserelle, Hautdecœur, Warroquier, Flautre, Maillot, Charlier, Cassin, Salleneuve, membres du Comité de surveillance ; George aîné, Solinot, Medot, Lefert, Marly, Housset, Emond, Blondelet, Jacquemin, Launoy, Lamoureux (berger), et Launoy, Berthin..., Bertèche neveu étant délégué.

Il ne nous paraît pas qu'il vaille vraiment la peine de prolonger nos recherches sur cette lamentable époque. Contentons-nous de signaler la détente ou du moins la réaction qui semble s'établir au moment où nous sommes : constatons en particulier que des troubles, qui s'étaient élevés dans la nuit du 19 floréal an III, ont été sévèrement réprimés par le maire Payart, qui a fait une proclamation à ce sujet, établi des patrouilles, et placé des sentinelles aux portes des fauteurs de troubles.

(*A suivre.*) N. Goffart.

HISTOIRE ET CARTULAIRE*

DU PRIEURÉ DE

NOTRE-DAME & SAINTE-MARGUERITE DE LA PRESLE

106

1328

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront, Mahvis d'Espaigny, prevost de Laon, salut.

Comme noble home messire Loys de Los, chevaliers, sires de Chauvency et d'Ecry jadis, dont Diue ait lame, eut et ait laissié ou sa destamnce volenté, pour Diu et en aumosne, a leglise de La Praele, une piece de vigne et le nouvel plantain seant au terroir d'Air au liu dit *au Martrois* dales la voye, assavoir est que ladite piece de vigne avec le nouvel plantain et depoulle dicelle, nous, pour certaine et juste cause, prenons, mettons, et avons prie et mis en la sauve seuregarde et pretection dou roy nostre sire, et commendons a tous qui a ce que dit est ne as depoulles ne malfessent en aucune meniere sur quanque il si puet me faire ce se nest par le consentement et la volenté des religieuses dames la *prieuse* et le covent de la Praele.

Mandons et requerons a tous seigneurs justices et justiciers ou a leur deulx qui premiers requis en sera de par lesdites dames ou leur procureur et autres que il le seulfient a tous ceux qui requis leur sera de par eux et deffendent que contre ce ne me fassent en aucune meniere : De ce fait vous donons pooir, mandons et commendons a tous nos sujects requerans et aultres quil y obeissent et entendent diligemment.

Donné le mardy devant la Monstreul lan mil trois cents vingt huit » (*et scellé*)[1].

107

23 MARS 1328

« Es assises de Laon tenues par nous Jeans Blondel baillis de

* Voir page 432, tome V de la *Revue de Champagne*.

1. V. les pièces nos 75, 105 et 107.

Vermandois, lan mil trois cent vingt et uuit, le XXIIIe jour de Mars, seur le descort qui estoit esdittes assises, entre la dame dEscry dune part, et les religieuses de La Praele daultre part, de nostre assentement furent a accort li procureur desdites parties en la manière que il estoit contenu en une sedale dont la teneur est tele :

Accordé est en jugemant entre le procureur de la dame d'Escry, dune part, et le procureur les religieuses de la Praelle, daultre part, que la vigne et li plantain dont complent estoit entre lesdites parties seront parties a droite moitié, et de lune moitié jorront lesdites religieuses paisiblement et a tousjours, comme de la leur, et de laultre feront supplication par devers ladite dame affin que elle leur en lait joir en la maniere que messire ses maris lordonna par son testament. Et se ladite dame ne sy veut consentir, elles iront supplier as executeurs doudit seigneur que de ses aultres biens elles soient restitués jusques à la valeur que ladite moitié peut monter.

Et quant à la dépouille de ceste presante année des vine qui pour ledit empeschement estoient en la main le roy, ladite main en est hostée, et par ainsy que lesdites parties sont a accort que ladite dame en ait le tiers, et lesdites religieuses les aultres deux partes.

Donné en nos dites assises de Laon soubs nostre seel lan et le jour dessus-dit, et scellé [1].

(*Et a costé est escript*) : dupplex.

(*Et au bas est signé*) : J. Giergeville (*avec paraphe*).

108

JUILLET 1248

« Je Jeans cuens de Retest fes savoir a tous ceux qui ces lettres verront que je comme sires souverains loe et grée le don tel comme Aubris de Baalon, chevaliers, mon tres-chier et mes feaubles a fait et done a leglise et au covent de La Praele, scavoir (?) un mui de ble, moitie froment et moitié saile, a penre a ses molins de Baalon quil tient ligemant de mi ; et se ses molins defailloint cele eglise et cis covens penront ce mui de ble en la grange celui Aubri a Baalon, et ce une (?) je bien aussy et loe et grée por ces cele eglise et cis covens en puissent joir a tos jors permanablement.

Et en temoignage de ce je ay fait sceller ces presantes lettres de mon seel.

Ce fu fait en lan de l'Incarnation mil deux cents quarante huit en mois de Jullet, le Jeudy devant la feste de St Pierre Aoust. »

1. V. les pièces 75, 105 et 106.

109

1234

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront Gauthiers de Chastillon cuens de Portiens et sires dou Thour salut.

Comme nous eussiens assis et faict asseoir notre main sur une mui de froment de rente que les religieuses dames la *prieuse* et li couvent de la Prelle da les Ecry disoient et maintenoient elles avoir chacun an a Vilers devant le Thour sur les heritages qui furent jodis madame Hauvis femme de monseigneur Girard de Anconnin, chevalier, a cause et par acte daumosne perpetuelle faicte de ladite madame Hauvis en sa darriere volenté asdites religieuses, sy comme elles disoient, pour ce que nous d'siens et mainteniens que ladite rente et aumosne navoit onques esté amortie de nos devanciers ny de nous de cui les heritages sur quoy ladite rente est assise movoient et estoient teuus en foy et en homage a cause de nostre terre dou Thour.

Sachent tuit que nous a la partefin enformés souffisammant tant par lettres et privileges que lesdites dames sur les choses dessusdittes nous ont montrées, comme par tesmoignage de vive voix de plusieurs baux sur la longue saisine en quoy les dittes dames ont esté et sont de panre et de lever chacun an ladite rente de blé en la faveur desdittes dames et de leur eglise, dou dit empeschemant que mis y aviens nous delaissons et de ladite rente en ostons, a pur et a plain, nostre ditte main ; et ce par aucune voye ou cause y aviene ou poyene avoir droit en ladite rente, se y renonceons nous pour nous et pour nos hoirs permannablemant a tousjours, et promettons loialmant y contre les choses dessusdittes ou aulcune dicelles nous nirons ne aller ferons par nous ne par aultres en temps a aulcun.

En tesmoignage desquelles choses nous avons seellees ces lettres de notre seel, faictes et données lan mil troix cents trente quatre le Vendredy apres la quinzaine de Pasques » (*et seellé d'un seel de cire verte où sont empraint les armes dudit seigneur*)[1].

110

JUILLET 1239

« Je Gerars, chevalier, sires d'Escry et je Contesse, sa femme, faisons connut choses a tous cex qui ces lettres verront deci en avant que nos por Deu et pour le remede de nos ames et de nos ancestres loomes tel achapt que la priose et li couvent de la Praele ont fait a Herbé Baretel et a ses enfans des quau montant de III jours de terre ils sont tenus a rendre au signor d'Escry chacun an XII deniers a la feste St Remy ; et ce greomes nos a tenir a la maison de La Praele a tos jors en bonne paix, sauf

1. V. les pièces nos 12 et 34.

toutes les chartes et les convenances qui sont entre nos dune part et la maison daultre ; et sil y avoit maine de III jors ce sont elles tenues a rendre XII deniers de cele achapt.

Et pour ce que ce soit ferme chose et estable jay scellé ces presentes lettres de mon seel.

Ces lettres furent faictes en lan de l'Incarnation Nostre Signor Jesus Christ mil et deux cents ans et trente neuf, au moys de Juillet » (*et scellé de seel entier en lacq de parchemin*).

« *Toutes les copies ci-dessus ont esté extraites et collationnees a leurs originaux en parchemin par moy Jean Guchin prestre curé de Molesme conseiller, aumosnier du roy et nottaire du Saint Siege Apostolique, et representé par le reverend pere dom Simon Briot, prestre, religieux et garde des archives de labbaye de Notre Dame de Molesme, et a luy remis es mains pour servir et valoir a qui il appartiendra.*

Fait es presences de maistre Jean Baptiste Guchin, advocat en Parlement et juge dudit Molesme, et de maistre Jacque Vaucher, lieutenant en la justice de ville dicte demeurant audit Molesme, témoins soussignés avec ledit reverend pere Briot ce jourdhuy deuxieme jour du mois d'octobre et autres dattes 1684.

Ainsy signé : S. Briot, J. Vaucher, Guchin et J. Guchin, avec paraphe. »

Ordre des titres du Prieuré de La Presle par rang de dates.

Date.		N° du titre.
1209.	Août	1
1212.	Juin	2
1213.	Avril	66
—	—	80
1218.	Décembre	3
—	—	27
—	—	43
1219.	Janvier	25
1222.	Février	5
—	—	4
1223.	Mai	6
1224.	Mai	10
—	Juillet	7
—	—	8
—	—	9
—	—	11
—	—	51

1228.	Janvier	13
—	—	14
1229.	Avril	15
—	Septembre	16
1230.	Février	23
1231.	Août	74
1233.	Octobre[1]	88
—	Novembre[2]	
—	Janvier[3]	17
—	—	100
—	Mars[4]	
1234.	Mai	18
1238.	23 Mai	20
—	Mai	47
1239.	Avril[5]	21
—	Juillet[6]	
—	—	110
—	Décembre	50
1241.	Décembre	22
1242.	Lundi après le 2e dimanche de Pâques[7]	28
—	Juin	
—	—	35
—	Décembre[8]	48
—	Février	26
—	Mars	24
1243.	Mai	30
—	Décembre	29
1244.	Avril	31
1245.	1er dimanche de Carême[9]	32
—	Mars[10]	
1246.	Octobre	33
1247.	Décembre	12
—	Janvier	34
—	—	36
1248.	—	40
—	Mai	38
—	—	41

1. V. à la pièce de janvier 1233.
2. V. aussi la pièce de septembre 1253.
3. Dans lequel il y a une pièce du mois d'octobre 1233.
4. V. à la pièce de septembre 1253.
5. V. à la pièce de février 1333.
6. V. aussi la pièce de février 1333.
7. V. à la pièce de décembre 1242.
8. Dans lequel il y a une pièce du lendemain du 2e dimanche après Pâques 1242.
9. V. à la pièce de juin 1334.
10. V. aussi la pièce de juin 1334.

— Juillet. 108
— Août. 37
1250. Mai. 42
1251. Février. 44
1252. Septembre. 45
— — 46
1253. Septembre[1] 49
1254. Décembre[2]. . . . . .
1256. Avril. 53
— Mai. 101
— Septembre. 52
1257. Mars 54
1271. — 55
1275. Juillet 58
— Janvier. 57
1277. Juin 59
1279. Janvier. 102
1282. Mai. 104
1284. Octobre. 60
— — 61
1291. Février. 62
1293. Avril. 63
1299. — 103
1302. — 64
— 18 Octobre. 65
— Décembre 67
1303. — 68
1311. — 69
1316. — 70
1320. Juin. 71
— Septembre. 105
1323. Janvier. 72
— Février. 73
1328. — 75
— — 106
— 23 Mars. 107
1332. — 76
— — 95
1333. Février[3] 77
1334. Février. 81
— — 109
— 30 Mai. 83

1. Dans lequel il y a une pièce de mars 1233.
2. V. à la pièce de janvier 1341.
3. Dans lequel il y a un titre de 1239 (avril).

— Juin[1] 79
— — 84
1336. Octobre. 86
— — 87
1337. — 89
— Mai. 90
1341. Janvier[2]. 92
1344. Décembre 82
— Janvier. 93
1356. 22 Novembre. 94
1364. — 97
1382. 20 Octobre 78
1409. 5 novembre 19
1477. 26 Juin. 98

E. Carré.

1. Dans lequel il y a un titre du 1er dimanche de Carême 1245.
2. Dans lequel il y a un acte de décembre 1254.

NÉCROLOGIE

Nous empruntons au *Figaro* le bel article que M. Robert de Bonnières consacra, dès le lendemain de la mort de notre éminent compatriote H. Taine, à la mémoire de son ami, ainsi que les notes biographiques qui suivent :

Taine. — Usé de travaux avant l'âge, atteint cet été et tous les jours de plus en plus faible et traînant, ce sage s'était résigné à la mort. Elle ne l'a point surpris. Il l'attendait sans crainte et sans espérance. Il la vit venir sans effarement ni faiblesse.

Il eût seulement souhaité qu'elle tardât jusqu'au printemps et de pouvoir mourir dans sa maison de Menthon-Saint-Bernard, lointaine et paisible retraite témoin de ses longs travaux.

Là aussi étaient ses livres. Ses livres qui lui étaient, comme au laboureur et au soldat sont la charrue et l'épée!

— Depuis longtemps, disait-il, je ne suis plus capable de bien sentir les œuvres calculées de l'architecture.

Aussi s'était-il retiré au milieu des montagnes. De ses fenêtres, il voyait l'azur nuancé de ce délicieux lac d'Annecy où plongent les racines du puissant Semnos — nom doux aux oreilles comme celui d'une île grecque. Derrière lui, d'autres montagnes ceintes de verdure et, sur les amphithéâtres, des prairies fraîches entrecoupées de grands bois. Souvent il menait ses promenades jusqu'à Talloires, au joli clocher couvert d'écailles. Sur la rive, des arbres énormes trempent leurs basses branches dans les eaux du lac.

C'est dans ces beaux sites, au milieu de cette paix et de cette solitude, qu'il eût voulu quitter la vie. Il n'y eût regretté que ses amis les plus chers, car il n'aimait ni le monde, ni le bruit des hommes et, comme au philosophe de Konigsberg, « les curieux à crachats » ne lui disaient plus rien.

Ce fut un pays moins riant qu'eurent pourtant à contempler ses premiers regards.

M. Taine est né à Vouziers, dans les plaines crétacées de l'Ardenne champenoise. Comme la plupart de ses compatriotes, il se montra de bonne heure réfléchi, ordonné et calculateur. Son père avait le goût des lettres. Un oncle venu d'Amérique lui apprit l'anglais en le tenant sur ses genoux. Ce fut son seul héritage.

A dix-neuf ans, il avait déjà un renom de sagesse et de gravité. A l'Ecole normale, About et les autres l'appelaient « M. Taine ». Kant et Spinosa formèrent sa maturité précoce.

Son indépendance naturelle ne lui fit pas un sort favorable dans l'Université. Il donna bientôt sa démission de suppléant de sixième et revint de Besançon à Paris, où il commença d'écrire aux *Débats* et à *la Revue des Deux-Mondes*. C'est vers ce temps qu'il fut le plus assidu aux cours du Muséum et de l'Ecole de médecine.

M. Taine aimait à parler de ses études scientifiques. La mode en en est passée depuis à nos romanciers, à nos prédicateurs eux-mêmes! Le R. P. Didon est, comme M. Zola, élève de Claude Bernard.

On sait depuis le chemin que M. Taine a parcouru, ses immenses travaux, leur prodigieuse variété et l'influence qu'ils eurent sur les hommes de sa génération et de la génération suivante.

Il ne voulut d'abord rester étranger à aucune étude. Tous les sujets ont tour à tour tenté ce vaste esprit : les Décades de Tite-Live et les Fables de La Fontaine, et, dans ses nombreux essais de critique et ses mélanges, aussi bien Xénophon que Montalembert et Racine que les Mormons.

Il aborda tous les temps, tous les peuples. Il fit aussi de beaux voyages : en Italie, aux Pyrénées. L'art en Grèce fournit une belle matière au philosophe. De même les arts des Pays-Bas l'inspirèrent, Rembrandt et Rubens après Phidias; la riche palette après le pur ciseau.

Avant qu'il nous ait donné ses *Origines de la France contemporaine*, qui vaudraient un Taine historien que, faute de temps et d'espace, je n'ose toucher aujourd'hui, nous avions eu l'*Histoire de la littérature anglaise*, et ce beau livre de l'*Intelligence* qui est toute l'histoire de son propre esprit.

Son esprit, d'ailleurs, le préoccupait plus que sa personne. Il parlait volontiers de ses idées, jamais de lui-même. Une timide et noble pudeur l'empêcha toujours de se livrer en public.

S'il s'est peint lui-même, c'est une fois seulement dans la *Vie Parisienne*, et sous les traits modestes de ce Thomas Grain d'Orge qui, comme lui, « parlait sans geste et d'un visage uni, non par manque d'imagination, mais par habitude de se contenir et horreur de s'étaler. »

Comme Grain d'Orge, son plus grand plaisir était « d'entendre causer les autres ». Il en tirait le plus qu'il pouvait. Il les pressait de toutes parts et l'homme qui, dans l'instant, lui paraissait le plus intelligent était précisément celui qui lui fournissait les renseignements dont il avait besoin.

Il était terrible en ces occasions.

Comme Grain d'Orge enfin et « avec un goût particulier pour les idées générales », il aimait « à démonter les rouages intérieurs » — et à les remonter, mais selon sa doctrine et sa méthode, et non pas du tout dans l'ordre naturel où il les avait tout d'abord trouvés.

Et, en effet, cette curiosité universelle, qui se répandait dans ses livres en un large courant tumultueux et un peu mêlé, eût bien moins étendu sa puissance, s'il ne se fût fait d'avance un système et une doctrine pour y réunir ses connaissances et les y renfermer.

Les connaissances paraissent peu de chose si elles se dispersent. Elles ne servent et ne s'utilisent que liées et contenues. La doctrine est la cuve où l'on verse la vendange; la méthode est la grange où l'on abrite les épis.

M. Taine eut sa grange et il eut sa cuve : je veux dire sa théorie des milieux, où il emmagasina les faits; sa philosophie positive, où il élabora les idées.

Beaucoup y prirent; beaucoup y puisèrent. Et sur notre génération son action fut grande.

Je ne puis m'étendre ici; mais on peut dire que comme Platon et comme de nos jours M. Renan, M. Taine, lui aussi, a eu « ses jeunes gens », les meilleurs parmi nous, les plus doués, Bourget, pour ne nommer que les plus connus; France, plus distrait, moins sûr.

Ils le suivirent, ils l'aimèrent; mais si ceux-là, depuis, sans cesser de l'aimer et de le vénérer comme il convient, s'en sont détachés à mesure, que dire des nouveaux venus?

La philosophie positive et la théorie des milieux sont bien loin de leurs préoccupations ordinaires. Tout est tourné chez eux à la gloire de l'individu et ils entonnent le chœur des anges, troublés des sensuelles ardeurs du plus étrange mysticisme.

C'est que tout passe et s'écoule et se défait et qu'il en est des méthodes et des doctrines comme du reste. C'est que les doctrines et les méthodes elles aussi, ont leurs modes, ne font pas un très long usage et que la vie est changeante et qu'elle les use et que non plus que pour effacer l'empreinte, il ne faut pas bien longtemps pour briser le moule et le détruire.

Avant même que d'être morts, les vieillards ont déja tort et la vérité est que tout périt.

Dans les derniers temps de sa vie et demeuré encore plus philosophe qu'historien, M. Taine s'inquiétait moins du sort de ses méthodes que de l'effet de ses doctrines. Au moment où la jeunesse nouvelle et ses anciens disciples eux-mêmes s'en détournaient — ô ironie! — il en craignait pour eux les dangers.

Plein de scrupules, il se demandait parfois et presque sérieusement s'il n'eût pas mieux fait d'écrire ses livres en latin.

Il eût certainement eu tort, car dans le genre abondant et coloré il a enrichi les lettres françaises, moins purement que d'autres peut-être, mais à l'égal des plus généreux. Si, après avoir si fortement marqué, son œuvre dure, c'est encore par là qu'elle durera. C'est moins par le fond que par la forme, en effet, que

les œuvres se soutiennent devant la postérité. Les gens sérieux ne me croiront pas, mais une belle phrase est plus durable qu'un beau système et, quoi qu'ils disent, les seuls bons écrivains auront toujours raison.

Ce dernier trait, cependant, achève de peindre l'intimité de l'homme le plus honnête et le plus désintéressé qui fut. Il nous le montre prêt à tous les sacrifices extérieurs et de commodité, aimant ce qu'il croyait la vérité, ne s'y entêtant que pour lui et, — à la manière des philosophes devenus enfin des sages — n'exigeant plus rien que de lui-même. Robert DE BONNIÈRES.

NOTES BIOGRAPHIQUES

M. Taine est mort le 5 mars, à deux heures de l'après-midi, sans violente agonie et sans souffrances apparentes. Il succombait au lent épuisement auquel le diabète, puis la phtisie pulmonaire l'avaient réduit.

Mgr d'Hulst, qui était un de ses intimes, s'était, il y a huit jours, longuement et affectueusement entretenu avec lui, appelé par lui. Ce fut le dernier ami qu'il reçut, et c'est entouré des soins dévoués de sa femme et de ses enfants qu'il s'est éteint.

Hippolyte-Adolphe Taine était né le 21 avril 1828. Reçu le premier à l'Ecole normale, après les plus brillantes études au Lycée Condorcet, où il eut pour condisciples Guillaume Guizot, le marquis de Barthélemy et le marquis de Noailles, notre ancien ambassadeur, il fut reçu à vingt ans agrégé de philosophie, puis, successivement nommé professeur à Nevers, à Poitiers et à Besançon. Démissionnaire, il fit ses débuts littéraires dans la *Revue de l'instruction publique*.

Ses œuvres se succèdent dès lors presque chaque année : 1856, *les Philosophes français au XIXe siècle;* 1857, *Essais de critique et d'histoire;* 1858, *les Ecrivains actuels de l'Angleterre;* 1862, *Histoire de la littérature anglaise;* 1864, *Idéalisme anglais;* 1865, *Nouveaux essais de critique et d'histoire;* 1866, *Philosophie de l'art en Italie;* 1867, *Notes sur Paris* ou *Vie et opinions de M. Frédéric-Thomas Graindorge*, publié dans la *Vie parisienne;* 1868, *l'Idéal dans l'art*, leçons faites depuis 1864 à l'Ecole des Beaux-Arts comme professeur d'esthétique; 1869, *l'Art dans les Pays-Bas;* 1870, *l'Art en Grèce* et *De l'intelligence*, ouvrage dans lequel il résume ses doctrines philosophiques ; 1871, *Contre le suffrage universel;* enfin, à partir de 1875, *les Origines de la France contemporaine*, ouvrage dont la première partie parut en 1875, sous le titre de *l'Ancien régime*, puis en 1878 *l'Anarchie;* en 1882, *la Conquête jacobine* et en 1884 *les Gouvernements révolutionnaires*.

Taine fut élu à l'Académie française le 14 novembre 1878, succédant à M. de Loménie, après avoir échoué une première fois, en concurrence avec Henri Martin. Il fut reçu solennellement le 15 janvier 1880.

En 1868, il avait épousé Mlle Denuelle, fille d'un grand peintre décorateur : et de ce mariage il laisse deux enfants, une fille, Mlle Geneviève Taine, âgée de vingt ans, et un fils, dans sa dix-huitième année.

Le calme hôtel de la rue Cassette (n° 23) où M. Taine est mort, s'était longtemps ouvert, chaque année, pour des réceptions intimes où toutes les notabilités des belles lettres et de la science se réunissaient. Chaque été, M. Taine quittait Paris et passait cinq mois dans la belle villa dont parle

plus haut M. de Bonnières; cette villa, merveilleusement située sur les bords du lac d'Annecy, a pour voisine non moins recueillie l'habitation de M. Theuriet.

C'est là que le maître a voulu dormir son dernier sommeil.

BIBLIOGRAPHIE

La chute de l'ancienne France; les débuts de la Révolution, par Marius Sepet. Paris, Victor Letaux, 1893, in-18 de 528 p.

Nous nous reprochons d'avoir autant tardé de faire connaître à nos lecteurs cet intéressant petit volume qui résume dans un style agréable et avec impartialité, les débuts de la période historique dans laquelle nous vivons. La bibliographie des livres, des mémoires, des brochures, des feuilles volantes qui traitent du même sujet est considérable; tellement copieuse qu'elle peut effrayer celui qui veut en prendre connaissance pour se former une opinion. Ajoutez qu'en dehors de cette montagne de documents à lire, il faut faire la part des idées préconçues et des sentiments plus ou moins passionnés des auteurs : voilà de quoi plonger le lecteur dans un épais brouillard. Un livre comme celui de M. Sépet est un guide sûr; bien qu'il ne touche pas directement à l'histoire de la Champagne, il permettra à quelques-uns des nôtres de chercher quels furent les résultats de la prise de la Bastille dans notre province.

Ne savons-nous pas que la paisible Champagne vit alors, à Troyes, le tragique épisode dont le maire, Huet, fut victime? Le maire de Wassy ne faillit-il pas être mis à mort comme accapareur? A Boult-sur-Suippe, ne redoutait-on pas l'invasion de ces brigands imaginaires qui inspiraient en France une terreur épidémique? — Parmi les personnages qui jouèrent un rôle actif dans la prise de la Bastille, ne voyons-nous pas un rémois : Thuriot de la Rosière?

Quand on ferme le livre de M. Sepet, on se demande comment l'histoire bien étudiée de ces dernières années n'a pas donné l'idée de faire un « Traité de l'émeute ». Chaque fois qu'il en surgit une nouvelle, la marche est la même; les moyens employés identiques; les terreurs imaginaires du peuple, les bruits calomnieux colportés, les emportements de la foule, les menées des ambitieux, les illusions de ceux qui croient à la popularité, ne diffèrent pas. On peut, à l'avance, quand se manifestent les premiers symptômes, prévoir ce qui arrivera à un moment fixé. Les principaux intéressés ne profitent pas de l'expérience : ils tombent sans se défendre, cachant leur ahurissement sous le prétexte d'une espèce de sensiblerie; et l'émeute emporte invariablement les naïfs modérés qui espèrent toujours la calmer ou la diriger.

Par le fait, le livre dont nous nous occupons n'embrasse qu'une période de cinq mois : le serment du jeu de paume, la prise de la Bastille, la nuit du 4 août, les journées des 5 et 6 octobre 1789. Mais ces cinq mois représentent la première assise de la France nouvelle.

On lira avec fruit les très judicieuses remarques faites par l'auteur sur le caractère de Mirabeau dont les apparences violentes cachaient un certain fond de modération et de jugement; l'exposé détaillé de la nuit du 4 août et ses conséquences; l'attitude, peu connue aujourd'hui, de l'abbé Siéyès dans la question de la dîme ecclésiastique et des biens du clergé; la prise de la Bastille qui, quoiqu'on puisse dire, ne fut pas provoquée par un simple mouvement populaire, mais le résultat d'un plan conçu et préparé à l'avance; enfin, l'invasion parisienne de Versailles, récit particulièrement dramatique, présenté avec une impartialité incontestable. — Dans tout ce drame plusieurs personnalités sont vues sous leur véritable jour : Bailly, Lafayette, Camille Desmoulins, et ce n'est pas à leur avantage.

Arrivé à un certain âge, lorsqu'on se remémore ce que l'on a vu soi-même et que l'on a lu les pages de M. Sépet, on arrive à reconnaître que, dans ces faits, il y a des règles fixes auxquelles obéissent inconsciemment les hommes, et que rien ne change que les noms dans l'évolution de ces événements.

A. DE BARTHÉLEMY.

* * *

Les Assemblées générales des communautés d'habitants en France, du XIIIe siècle à la Révolution; thèse française pour le Doctorat en droit, par M. HENRY BABEAU. Paris, A. Rousseau, 1893, in-8°.

M. Henry Babeau, avocat à la Cour d'appel de Paris, et fils de notre distingué collaborateur M. Albert Babeau, vient de soutenir très brillamment, à la Faculté de droit, une thèse de doctorat sur ce sujet des plus intéressants : *Les assemblées générales d'habitants en France, du XIIIe siècle à la Révolution.*

Dans cette thèse, d'une portée beaucoup plus générale, la Champagne tient pourtant une certaine place. Au commencement du XIIIe siècle, en effet, nous rencontrons dans cette province bon nombre de villages dont les habitants ne sont plus désignés uniquement sous le nom d'*homines*, mais interviennent avec le titre de communauté dans des actes publics. Le cartulaire de Clairvaux en indique plusieurs. Les assemblées se tiennent le plus fréquemment en plein air, sur la place du village, devant l'église paroissiale. De vieux arbres, chênes, ormes ou tilleuls, abritent les délibérations. A défaut de place devant l'église, les habitants se réunissent dans le cimetière, assis sur le petit mur qui l'entoure ou sur les tombes. Souvent, par exemple en cas de pluie, la réunion se fait dans la nef même de l'église, ou sous le porche couvert qui la précède; parfois enfin, dans une salle du château, au presbytère ou sous la halle.

L'assemblée a lieu généralement le dimanche, à l'issue de la grand'messe ou des vêpres. Le curé en fait l'annonce dans son prône; le son de la cloche y convoque d'ordinaire les habitants. Divers règlements de police en maintiennent l'ordre. La composition varie suivant les époques et les régions. On n'y trouve, en principe, que les chefs de familles. En Champagne, en 1325, les femmes figurent dans un acte de vente d'un bois consenti par les habitants d'Epernay à l'abbaye de Saint-Martin. A Garchy (Aube), dans une assemblée de communauté réunie pour les élections aux Etats-Généraux de 1576, les veuves de la localité figurent au même titre que les hommes; on compte trente-deux veuves sur quatre-vingt-treize habitants mentionnés. Dans toute la région troyenne, au XVIIIe siècle, les femmes comparaissent encore dans les assises judiciaires. Tous ceux qui ont le droit d'assister aux assemblées communales sont tenus de s'y rendre, sous peine d'une amende dont le taux est fixé par l'intendant.

Les attributions des assemblées sont des plus variées : politiques, judiciaires, financières, communales et paroissiales. Elles concourent, de près ou de loin, directement ou indirectement, aux élections des Etats-Généraux; maintiennent l'exercice des juridictions locales, assurent l'assiette des impôts, règlent les dépenses communales, statuent sur les ressources ordinaires et extraordinaires des habitants. La communauté eut longtemps pour chef naturel le seigneur du lieu; puis un représentant ou agent élu par les habitants, consul dans le midi, procureur-syndic dans le centre et dans le nord. Au XVIIIe siècle, le contrôle de l'administration royale représentée par l'intendant de la province s'exerce sur les syndics concurremment avec celui des habitants. En Champagne, l'intendant nomme souvent d'office les syndics; c'est lui qui approuve et ratifie leur élection. La communauté a ses gardes chargés de la police rurale, de la protection des bien communaux, des vignes et des récoltes; elle a son pâtre attitré, son recteur ou maître d'école, etc. En outre, elle s'occupe du règlement des affaires paroissiales : rapports avec le curé, les marguilliers, la fabrique; de l'assistance publique : soulagement des pauvres, des malades, précautions et remèdes contre les fléaux et les épidémies, etc. Les assemblées d'habitants, dans les villes, ont à peu près les mêmes mœurs, le même fonctionnement que les communautés rurales; plus riches, plus florissantes, elles témoignent de l'attachement le plus vif, le plus constant à leurs prérogatives, à leurs privilèges municipaux.

Aux premiers siècles de la féodalité, le seigneur était le maître absolu, incontesté de sa terre; au XVIIIe siècle, il n'est plus que le chef nominal, « le premier habitant » de la communauté. Les assemblées d'habitants, dans la seconde moitié du dernier siècle, continuent à fonctionner régulièrement, et cependant elles sont partout, elles aussi, en décadence. Le système représentatif tend de plus en plus à se substituer au gouvernement direct, dans les

communautés rurales elles-mêmes. Le règlement royal du 23 juin 1787, qui établissait des municipalités dans toutes les communautés de Champagne où elles n'avaient pas encore été instituées, n'empêcha pas les assemblées d'habitants de fonctionner comme par le passé jusqu'à la Révolution; elles avaient force d'habitude. La loi des 14-18 décembre 1789 consacra la réforme universelle en créant dans toutes les communes une organisation municipale identique. Enfin, la Constitution de l'an III acheva d'enlever leur vie propre aux communes, en les absorbant dans le canton.

L'auteur, dans une dernière partie, examine sommairement, dans les diverses législations étrangères, les institutions analogues qui ont pu fonctionner et laisser des traces plus ou moins vivaces parmi les populations. Il en retrouve notamment en Italie, en Espagne, dans les Flandres, en Allemagne, en Angleterre, etc. Ici, le régime a complètement disparu de l'organisation municipale des communes; là, il s'est perpétué seulement dans les communes rurales; ailleurs, le système direct est demeuré la règle, et le système représentatif l'exception. La Russie, à peine affranchie du servage, a vu se développer sous cette influence l'institution du *mir*, comme il en arriva jadis pour notre communauté française. La Suisse, de tous les pays d'Europe, est encore celui où les assemblées d'habitants ont survécu davantage. Le gouvernement direct existe, non seulement dans les communes de la plupart des cantons, mais il est encore le mode de gouvernement de la majorité des anciens cantons. Les communes jouissent d'une autonomie à peu près complète, et interviennent seules dans leurs règlements et leur constitution même. Nul pays d'ailleurs, sauf l'Angleterre peut-être, n'est plus attaché à ses antiques traditions. Aux Etats-Unis d'Amérique, l'organisation municipale, qui du reste varie suivant chaque Etat, s'est partout inspirée de l'indépendance de la paroisse anglaise, et l'influence française n'y a pas moins eu sa part. Cela s'explique sans peine au Canada, où le paysan, aujourd'hui même, ne veut être désigné que sous le nom d'*habitant*, jadis porté par les membres des anciennes communautés rurales. L'organisation municipale a gardé dans cette région, en les conciliant avec les libertés modernes, quelques-unes des traditions et des franchises de l'ancienne France.

En définitive, conclut M. Henry Babeau, la communauté d'habitants, dans l'ancienne France, était une véritable association basée sur l'intérêt commun, organisme se suffisant à lui-même, et dont la famille formait la cellule constitutive. Suivant l'expression de Restif de la Bretonne, — parlant de la petite paroisse de Lucy-en-Brie, près Corbeil, où résidait son père, vers la fin du règne de Louis XV, — la communauté s'administre comme une grande famille, où chacun peut-être appelé à dire son mot, et à remplir, selon le besoin, les différentes fonctions communales.

Cette liberté d'initiative, qu'il faut peut-être regretter aujourd'hui, fut certes plus grande qu'on ne le croit généralement. En tout cas, la législation municipale n'en a pas laissé subsister de traces. L'œuvre de centralisation s'est accomplie, et la participation des habitants à la vie communale s'est beaucoup trop restreinte, comparativement à l'importance considérable qu'elle eut dans le passé. M. H. Babeau propose un moyen terme, le *referendum*, ou recours consultatif aux habitants dans toutes les circonstances extraordinaires intéressant la vie communale, qui serait l'application éclectique et rationnelle du système que nous voyons fonctionner en Suisse, dans la commune, le canton et la confédération entière.

Telle est la conclusion de ce travail, qui fait le plus grand honneur au jeune avocat troyen qui l'a entrepris et apporte une contribution précieuse à l'étude de nos anciennes institutions françaises. A. Tausserat-Radel.

* * *

Almanach-Annuaire historique, administratif et commercial de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. 35e année (1893). Reims, Matot-Braine, 1893; in-16 jésus de 416 pp., avec fig. et cartes. — Prix : 0,75 centimes.

Le nouveau volume de cet annuaire, qui continue à rendre les plus signalés services à tous ceux qu'intéresse l'histoire de la région champenoise et le tableau statistique de son développement industriel et commercial, présente encore des améliorations sensibles dans sa composition littéraire aussi bien que dans son arrangement typographique. Indépendamment des éphémérides complètes de l'année écoulée, la partie historique renferme un résumé succinct des travaux accomplis par l'édilité rémoise en 1892 et l'évaluation officielle des récoltes dans les trois départements. Parmi les plus intéressantes études d'histoire et d'archéologie, nous mentionnerons la suite de la *Notice historique sur le canton de Charleville*, par Dom Albert Noël, et des recherches sur *la Vallée de l'Ardres*, par M. l'abbé Chevallier; les compte-rendus détaillés de l'*Exposition des Amis des Arts de Reims* et des fêtes célébrées à l'occasion du Centenaire de Valmy.

Des gravures, des portraits, de belles phototypies, des cartes routières des trois départements de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne accompagnent le livre qui abonde en renseignements pratiques et précis. A. T.-R.

* * *

Les fêtes du Centenaire de Valmy; septembre-octobre 1892. Reims, Henri Matot, 1893, in-8° de 47 pp., avec 2 gravures et 9 phototypies.

Cette élégante plaquette, tirée à petit nombre par les soins des organisateurs de l'Exposition du Centenaire de Valmy, MM. Henri Matot et H. Menu, contient le récit succinct de la fameuse bataille, l'historique du lieu, la relation détaillée des fêtes officielles qui

marquèrent la célébration du centième anniversaire, et la description fort curieuse des intéressants objets exposés à cette occasion, d'abord à Châlons, puis à Reims, sous les auspices du Comité régional. A. T.-R.

* * *

De Reims à Jérusalem en 1893, par Mgr P.-L. Péchenard, vicaire général de Reims, protonotaire apostolique, docteur ès-lettres et en droit canonique, commandeur de l'ordre du Saint-Sépulcre. — *Reims, Dubois-Polimont, imprimeur-éditeur*, rue de Vesle, 1893, 1 vol. in-8° de XII-326 pages, avec les portraits du cardinal Langénieux et de l'auteur, deux cartes et un plan de Jérusalem, par l'abbé Nicole. — Prix : 4 fr. et 4 fr. 60 par la poste, chez l'éditeur.

Voilà un beau volume et un bon ouvrage, de nature à intéresser par son texte et son illustration à la fois les esprits religieux, les diplomates, les touristes et les explorateurs, les amis de l'expansion de la France en Orient, et en premier lieu les amateurs de livres champenois et rémois. On trouve, en effet, dans ces pages un récit d'un caractère très sincère et largement tracé du voyage de Reims à Jérusalem, récemment accompli par l'auteur à l'occasion du Congrès eucharistique dont tous les organes de la presse ont annoncé la tenue et la réussite. Ce récit se déroule en quarante-trois lettres, écrites des lieux mêmes de la traversée et de la Palestine au journal rémois *La Croix*, et fidèlement reproduites sans prétentions à l'érudition ou à des découvertes proprement dites. Tout l'intérêt réside dans l'exactitude des détails, dans la sincérité des impressions, et aussi dans la relation historique de ce qui s'est passé au Congrès entre prélats latins et orientaux. L'auteur était bien placé pour tout voir et bien juger des événements.

Il y a donc dans l'ouvrage de quoi piquer la curiosité, et on peut ajouter de quoi la satisfaire dans une large mesure. On parcourt ainsi tout le chemin de Reims à Marseille, le trajet jusqu'à Rome, le séjour dans cette ville, le second embarquement à Naples, le débarquement à Jaffa, l'arrivée à Jérusalem, les courses aux environs, à Nazareth, à Samarie, à Bethléem, à Hébron, etc. Puis on assiste aux préliminaires et aux séances du Congrès eucharistique, à ses résultats, à sa clôture et à ses vœux. Enfin, se déroulent les péripéties d'un retour qui n'a pas manqué d'enthousiasme et de félicitations au point de départ de chaque pèlerin.

Nous devons indiquer aussi le mérite des deux cartes et du plan exécutés sur les dessins de M. l'abbé Nicole, curé de Gueux (Marne), dont le talent de topographe se développe à chacune de ses explorations en Terre-Sainte. La couverture du volume est rehaussée d'un charmant dessin, dû à la plume de M. E. Auger, artiste rémois, et représentant le profil des monuments de Reims, de Rome et de Jérusalem. H. J.

* * *

Histoire des imprimeries de Troyes depuis 1789, et des autres imprimeries du département de l'Aube depuis leur fondation, par M. Louis Morin, typographe. — *Troyes, impr. Dufour-Bouquot*, 1893. Gr. in-8° de 64 pages. Tiré à 140 exemplaires des *Mémoires de la Société Académique de l'Aube*, 1892.

On sait que M. Louis Morin prépare les matériaux les plus précis d'une histoire complète de l'imprimerie à Troyes, en vue de donner d'utiles suppléments à l'ouvrage de M. Corrard de Bréban. Il vient de mettre au jour la portion contemporaine de son travail, auquel la Société Académique de l'Aube a si justement donné l'hospitalité. C'était un champ inexploré, presqu'inconnu et d'autant plus urgent à mettre en culture. Les imprimeurs, depuis la Révolution, étaient soumis comme sous l'ancien régime à des formalités d'existence et de durée qui n'ont été supprimées qu'en 1870. Mais, comme le remarque M. Louis Morin, le libre exercice de la profession a ses limites, et les honnêtes et anciennes maisons survivent seules dans l'Aube comme ailleurs.

Ce sont ces dynasties modernes des imprimeurs troyens que l'auteur décrit tour à tour, avec des renseignements nets et variés sur les personnes comme sur les productions. Après Troyes, nous parcourons les imprimeries, petites et grandes, d'Aix-en-Othe, d'Arcis-sur-Aube, où nous rencontrons la famille Frémont installée avec honneur dès 1838, de Bar-sur-Aube, de Bar-sur-Seine, de Nogent-sur-Seine, de Plancy, de Romilly et de Vendeuvre-sur-Barse. H. J.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube (*Séance du 19 mai 1893*). — Présidence de M. Deheurle, président.

Correspondance

M. l'abbé Métais, secrétaire de l'Evêché de Chartres, annonce qu'il se propose d'adresser à la Société une rectification concernant un travail de M. l'archiviste Lex, publié dans le dernier volume des *Mémoires*.

Le Conseil de Fabrique de Saint-Martin-ès-Vignes demande à la Société d'émettre un vœu en faveur de la restauration de la verrière de Sainte-Anne, œuvre de Linard-Gonthier. Ce vœu est émis à l'unanimité.

Ouvrages offerts

Par M. Daguin, membre correspondant : *Note sur une nouvelle variété de blé, dite blé Daguin.*

Par M. Arsène Thévenot, membre associé : *Les noms de personnes; leur origine et leur signification.*

Par M. Dodey, instituteur primaire : *Histoire du département de l'Aube, avec la biographie des personnages remarquables qui en sont originaires.*

Travaux des Sociétés savantes

Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France : Article sur le nom, le blason et l'origine de la famille *Juvénal des Ursins.*

Journal des Savants : *Histoire du Collège de France. — Liste des bibles incunables*, par M. Delisle, dans laquelle il en signale quatre venant de la Bibliothèque de Troyes.

Bulletin de la Société de Statistique du département de l'Isère : Importante étude sur l'orfèvrerie et les orfèvres du moyen-âge, surtout dans le Dauphiné; recherches sur la façon dont se pratiquait, à cette époque, l'éducation artistique et industrielle, qui se faisait surtout par l'apprentissage, et non, comme aujourd'hui, par des écoles spéciales. — M. Deheurle pense que l'apprentissage était une méthode très sûre, qui donnait de bons ouvriers, et même des artistes. Le mieux serait de joindre la théorie à la pratique.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon : Etude sur la *Population des Gaules*. D'après les recherches historiques, les Gaules, aux premiers siècles de notre ère, comptaient environ dix millions d'habitants. Il résulte des inscriptions relevées sur les tombes que la moyenne de la vie, dans la province de

Lyon, était de trente-six ans. — Recherches sur les causes qui ont fait donner le nom de *coquilles* aux fautes typographiques. On trouve, dans ce travail, une curieuse anecdote. La campagne de Russie aurait été occasionnée par une coquille. Le rédacteur du *Journal de l'Empire* avait écrit : « L'union des deux empereurs dominera l'Europe. » Le typographe imprima : « L'un des deux empereurs dominera l'Europe. » L'empereur de Russie ne voulut pas voir là une coquille, et la guerre s'ensuivit. — Etude sur la réforme de l'orthographe ; elle consisterait surtout à supprimer les consonnes doubles et certains mots inutiles.

Lectures et Communications des Membres

M. Det lit un rapport sur : *Il faut oser*, comédie en vers, par M. Em. Predl, qui a été représentée avec succès à Troyes et livrée à l'impression. M. Det en fait l'analyse ; on y trouve une étude vraie des passions du cœur humain ; certains caractères sont peut-être un peu forcés, et on peut regretter le manque d'imprévu. Cette comédie est, d'ailleurs, remarquable par la précision des détails, la netteté de l'ordonnance et la distinction du style.

M. l'abbé Garnier donne lecture d'un rapport sur le travail de M. Labourasse : *Saint Louvent ou Lupien (Lupentius), martyr du VIe siècle*, pour lequel on aurait préféré, d'après la conclusion même de l'auteur, le titre : *Saint Louvent (Lupentius), martyr du VIe siècle, et saint Lupien*. M. Garnier analyse l'ouvrage et constate, d'après des déductions empruntées à la science critique des Bollandistes, que notre saint Lupien, de Somme-Fontaine, est un tout autre personnage que le martyr Louvent, l'abbé de Gévaudan, célébré par Grégoire de Tours, et dont l'église de Châlons-sur-Marne a gardé les ossements. Puis, le rapporteur produit deux arguments nouveaux qui confirment le jugement des Bollandistes : 1° Au point de vue de l'onomastique, on ne saurait identifier le vocable Lupianus, *Lupien*, avec Lupentius, *Louvent ;* 2° la liturgie a toujours fêté au 13 octobre le saint Lupien de Somme-Fontaine, tandis que partout saint Louvent fut célébré le 22 octobre. Ces observations critiques montrent avec quel fruit pourrait encore être étudiée la vie de nos saints du diocèse, comme l'a fait si consciencieusement M. Labourasse.

M. Des Guerrois achève la lecture de son remarquable travail sur les *Chants populaires helléniques*. Il cite plusieurs pièces charmantes, entre autres la *Chanson de l'hirondelle*, la *Chanson de la pluie*. Les métiers eux-mêmes ont aussi leur poésie et leurs chants.

M. Ménétrier, membre associé, commence la lecture d'un travail intéressant intitulé : *Ce qu'on peut voir et étudier dans un coin de l'Auvergne*.

Elections et Présentations

M. René de Fontarce, attaché d'ambassade à Paris, est présenté comme membre correspondant.

M. René Stourm, ancien administrateur des Contributions indirectes, professeur à l'Ecole des Sciences politiques, et M. Lucien Etienne, architecte du Gouvernement, censeur de la Société centrale des Architectes de France, sont élus membres correspondants.

* * *

Académie de Reims. — L'Académie a tenu sa séance publique annuelle, le 6 juillet 1893, sous la présidence de Mgr Péchenard, docteur ès lettres, protonotaire apostolique, son président, entouré des membres du bureau et de nombreux membres titulaires, honoraires et correspondants. Assistaient à cette séance : Son Eminence le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, de retour de sa Légation à Jérusalem, M. le général marquis de Colbert, M. Ch. Morizet, adjoint au maire de Reims, M. le colonel Chariot, M. Le Maout, vice-président du Tribunal civil, M. l'Intendant général Pérou, M. le Proviseur du Lycée, M. le Chef du Génie, etc., etc. — Le discours d'ouverture, prononcé par le président, avait trait à l'histoire des journaux dans l'antiquité, à Rome principalement. Le compte-rendu des travaux de la Société et les rapports sur les concours ont été lus successivement et dans l'ordre du programme que nous reproduisons; ensuite, eut lieu l'appel des lauréats dont la liste est également reproduite ci-dessous. — De grandioses dessins sur l'église Saint-Nicaise de Reims, œuvres de M. Julien Lepage, lauréat pour ce travail, tapissaient les murs de la salle, et l'on voyait à la suite les nombreuses gravures et les dessins si corrects de la collection de M. Ch. Givelet, concernant aussi la fameuse église Saint-Nicaise. — Enfin, des plans de Sillery, et des portraits de personnages de la famille Brulart, depuis le chancelier de ce nom jusques et y compris Mme de Genlis, complétaient la décoration historique de la Salle des Rois en cette circonstance. — Une assistance sympathique et choisie se pressait à cette belle séance, embellie et égayée par les chœurs des élèves de la Maîtrise, si habilement dirigés par M. Paul Dazy, le maître de chapelle de la cathédrale.

Séance publique du jeudi 6 juillet 1893.

PROGRAMME

1. Discours d'ouverture, par Mgr Péchenard, président.
2. Compte-rendu des travaux de l'année, par M. H. Jadart, secrétaire général.

   Chœur : **Fleurs de Mai,** de Mendelssohn, exécuté par les élèves de la Maîtrise, sous la direction de M. P. Dazy.
3. Rapport sur le Concours d'Histoire, par M. L. Demaison, secrétaire archiviste.

4. Rapport sur le Concours de Poésie, par M. Pr. Soullié, membre titulaire.

Chœur : **l'Alouette,** de L. Roques, par les mêmes.

5. *Les Explorateurs français de l'Afrique*, par M. P. Mieusset, lauréat du Concours et membre correspondant.

6. Proclamation des Prix et Médailles.

Chœur : **La Chanson du Rouet,** de Mendelssohn, par les mêmes.

Il y aura exposition des grands Dessins de restitution archéologique de l'*Eglise Saint-Nicaise* par M. Julien Lepage, ainsi que de Plans et de Portraits relatifs à l'*Histoire de Sillery*.

Prix et Médailles décernés dans la séance publique du 6 juillet 1893.

Poésie

1. — Le prix est décerné à M. P. Mieusset, lauréat de précédents Concours, à Besançon, pour sa pièce : *Les Explorateurs français de l'Afrique*.

2. — Une médaille d'or à M. L. Mercier, lauréat de précédents Concours, à Besançon, pour sa pièce : *Mosaïque de sonnets*.

3. — Une médaille d'argent à M. Camille Schwingrouber, lauréat d'un précédent Concours, à Reims, pour sa pièce : *Sur le Fleuve*.

4. — Une médaille de bronze à M. l'abbé Peters, vicaire à Sainte-Geneviève de Reims, pour sa pièce : *Moïse*.

Histoire

1. — Le prix est décerné à M. l'abbé Péchenart, curé de Sillery, pour sa monographie de cette commune.

2. — Une médaille d'argent de première classe à M. Th. Rémond, directeur d'école primaire à Reims, précédemment à Boult-sur-Suippe, pour sa monographie de cette commune.

3. — Une médaille d'argent à M. l'abbé Antoine, curé de Vireux-Molhain, pour sa monographie de Molhain.

4. — Une medaille de vermeil à M. Stéphen Leroy, professeur d'histoire au Collège de Gray, précédemment à Sedan, pour ses études sur l'*Affaire du comte de Soissons* et sur la *Maison de Bouillon*. (Hors concours.)

Art et Industrie

1. — Une médaille d'or à M. Lucien Lepage, architecte à Reims, pour ses grands dessins de reconstitution archéologique de l'église Saint-Nicaise de Reims.

Compte-rendu des travaux pendant l'année 1892-1893, *lu à la séance publique du* 6 *juillet* 1893, *par M. H. Jadart, secrétaire général.*

Messieurs,

En vous présentant pour la onzième fois le Rapport annuel sur vos

travaux, je sollicite d'abord de votre indulgence la suppression de tout exorde. Maintenant que notre cinquantenaire est célébré, parvenus à la force de l'âge, nous devons plus agir que parler : *res, non verba.*

Je vous demande ensuite, et pour le même motif, la permission d'abréger le compte-rendu lui-même : les lectures de l'année, qui atteignent le chiffre de trente-deux, seront presque toutes imprimées dans nos Mémoires ou dans les revues de la province, et c'est là seulement qu'on pourra les goûter avec fruit. Passons donc bien au delà du déluge.

Sciences

Les sciences physiques, dont M. Tissier est parmi nous le principal interprète, vous ont paru, grâce à lui, aussi agréables qu'utiles dans leurs applications. Vous avez entendu son résumé des derniers essais tentés pour la reproduction des couleurs par la lumière ; en d'autres termes, il vous a parlé de la *Photographie des couleurs et des effets physiologiques des courants de haute fréquence* de manière à vous faire prévoir une heureuse et prochaine réussite.

Dans l'ordre des sciences médicales, M. le Dr Colleville vous a offert ses récentes remarques sur les *Injections séquardiennes*, et la Société d'étude des Sciences naturelles de Reims, qui nous a prêté l'an dernier sa collaboration à la séance publique, continue à échanger avec nous le *Bulletin* de ses travaux et les procès-verbaux de ses réunions.

Les sciences sociales ont eu également des interprètes convaincus de leur utilité. M. Lamy vous a analysé les récentes publications que nous a offertes M. Cheysson, membre honoraire de l'Académie, l'un des économistes les plus compétents sur ces questions si graves, qu'il étudie avec autant de hauteur de vues que de sagesse pratique : natalité, internationalisme, caisses régionales de prévoyance, accidents, institutions patronales, maisons ouvrières, etc. Qu'il nous serait agréable d'entendre à Reims M. Cheysson, et combien sa conférence serait fructueuse pour nos concitoyens ! N'en désespérons pas.

Reims a vu cette année un autre membre honoraire de notre Société, M. Léon Say, venu pour présider la distribution des Prix de Vertu, et le savant économiste a bien voulu me dire qu'il gardait un reconnaissant souvenir du bon accueil que notre Académie avait fait à ses débuts.

M. Lucien Ponsinet nous a communiqué son étude sur la *Colonisation et les Races humaines*, dans laquelle il expose ses idées sur la cause des anciennes migrations et sur les principes de paix indispensables aujourd'hui pour coloniser utilement. Il faut, conclut-il, tirer parti chez eux des indigènes, et appeler toutes les races à la civilisation. Ce langage est conforme aux sentiments que nous cherchons à susciter autour de nous, et notre concours de poésie vous le montrera tout à l'heure.

Belles-Lettres

Nous sommes très reconnaissants à M. Duchâteaux d'avoir consenti à écrire pour nous ce qu'il a tant approfondi et qu'il connaît si bien, sur un sujet classique éternellement beau : les Œuvres de Virgile. C'est dans l'étude de la vie du grand poète, dans la classification raisonnée des éditions de ses poèmes, particulièrement de ses premiers essais, de ses travaux de jeunesse, que notre confrère s'est complu et qu'il nous a fait entrer comme dans un domaine réservé. Une suite de lectures nous a initiés à cette connaissance exacte de Virgile avant l'Enéide, que nous aurons la bonne fortune de transmettre aux érudits des lettres qui consulteront nos volumes.

M. Lefort, pour cadeau de bienvenue, vous a de même entretenus des classiques latins, dont il aime à voir exprimer le suc et la substance dans le langage courant actuel. Mais il veut que ce suc soit pur et cette substance inaltérée, il veut que l'on en sache l'origine, et que nos contemporains, trop heureux encore de s'abreuver aux sources vives de l'antiquité, ne soient ni des perroquets, ni des traîtres. A cet effet, il a dressé le tableau des citations d'auteur, non par ordre de matières ou par ordre alphabétique, comme on l'a déjà tenté, mais dans l'ordre même des emprunts faits à leurs œuvres, du premier vers de Virgile par exemple au dernier. Ainsi, plus de surprises, plus de fausses attributions, ni de passages tronqués.

Appliquant ses loisirs à des pages plus célèbres encore dans l'histoire de l'humanité, M l'abbé Broyé étudie les Psaumes de David à l'aide du texte hébreu, et il y découvre des beautés et des grandeurs en tous genres. Vous en avez jugé par la traduction du psaume *Exsurgat Deus*, qu'il vous a développée dans toute son ampleur, et vous réclamez de notre confrère d'autres chefs-d'œuvre de la poésie des Hébreux, retrempée ainsi dans sa pureté native.

Après les anciens, sont venus les modernes et de très récents parmi les modernes. M. Piéton vous a comme d'habitude fait assister au concours des Jeux Floraux, dont il aurait exclu quelques pièces naturalistes, et où il admire en revanche des poésies simples et élevées : *Les Départs*, *Le Meuble à tiroir*, etc. Le plus piquant morceau de son compte-rendu, c'est le récit du débat soulevé par l'existence, ou plutôt la non-existence de Clémence Isaure, fondatrice des Jeux Floraux et protectrice du gai savoir, dont la statue elle-même est réputée fausse par l'archiviste de la ville de Toulouse.

Notre obligeant confrère a différé, à son grand regret, l'examen du volume que nous a offert M. Soullié, *Sentences et Proverbes*, mais nous compterons sur sa lecture à la rentrée. M. Soullié, à son tour, soumettait à l'Académie de nouvelles poésies de M. de Tanouarn, dont il a loué les mérites littéraires et relevé sur quelques points les défectuosités quant au fond des pensées : il en produira d'ailleurs de remarquables passages dans nos Mémoires.

Un auteur à l'esprit élevé et au cœur sensible, Mlle Sophie Manéglier, qui a longtemps habité Igny et qui est décédée récemment à Fismes, méritait à tous égards que ses œuvres poétiques soient conservées dans votre bibliothèque. Son neveu, M. Léon Morel, notre nouveau confrère, vous les adressait au nom de sa famille, au moment où M. Douce vous analysait le volume des *Fables*. Notre confrère en a relevé les détails spirituels, pleins de verve et de sagacité, mais vous aimerez à connaître l'auteur entier, ses *Comédies en vers et en prose*, ses *Poésies diverses* et aussi ses *Poésies chrétiennes*, éditées en 1844 et fidèlement maintenues en tête de ses œuvres.

C'est d'un roman de Theuriet que vous a parlé M. Ponsinet, roman relatif à l'Argonne, son pays préféré, et dont l'écrivain peint les mœurs rurales, les paysages et les gentilshommes verriers avec son talent ordinaire. Notre confrère y a joint la relation de la fête anniversaire de Valmy, à laquelle il assistait non sans émotion. Il vous a retracé les scènes de cette journée fameuse du 20 septembre 1792, où l'envahisseur fut contraint de reculer devant l'attitude résolue de notre armée nationale. C'est comme souvenir séculaire de cette victoire que l'on inaugurait sur le champ de bataille la statue de Kellermann. Grand nom et grande figure qui n'ont jamais été oubliés en Champagne!

Histoire

Entamant une recherche historique de longue portée dans les archives communales de Reims, sur les institutions de cette ville au moyen-âge, M. Thirion nous a fait participer à ses découvertes sur la cérémonie du sacre considérée dans ses détails matériels. Qui en payait les frais, comment logeait-on et nourrissait-on la suite du roi, comment décorait-on les rues, les édifices, la cathédrale? Autant de questions qui n'ont pas été traitées par les chroniqueurs préoccupés surtout de l'évènement politique. Grâce aux comptes si parfaitement tenus, nous connaîtrons désormais la taille du sacre, les menus des festins depuis le XIVe siècle, les constructions volantes qui s'élevaient à la hâte et tous les faits accessoires d'une réjouissance nationale.

Les postes et les messageries à Reims, du moyen-âge à la fin de l'ancien régime, ont fait l'objet d'une communication de votre secrétaire général. Il vous a produit sur ce sujet d'innombrables notes extraites de nos archives et fournies par l'auxiliaire si capable, M. Duchénoy, dont nous portons le deuil. Ces pièces paraîtront comme un hommage à sa mémoire[1].

Le même membre a voulu reprendre un autre genre de communication, usité fréquemment par nos devanciers, MM. Robillard, Sutaine et Maquart, celui des récits de voyages et d'excursions. Il suffit pour cela de fixer de suite ses impressions, et d'en faire part en toute simplicité autour de soi[2]. Votre secrétaire général vous a ainsi raconté ses visites à Sézanne, où l'avait retenu l'église Saint-Denis et ses inscriptions, à Provins, où l'ancienne enceinte, la tour de César, l'église Saint-Quiriace, les Musées et la Bibliothèque lui avaient procuré la vue de tant d'aspects pittoresques et de curiosités historiques. — Il vous a ensuite décrit les châteaux de Montmort et de Baye, tout voisins de nous et trop peu visités malgré leurs souvenirs et leurs riches mobiliers artistiques. Le château de Baye surtout, vous a-t-il dit, est à lui seul un vaste musée depuis l'époque préhistorique jusqu'au moyen-âge et aux XVIIe et XVIIIe siècles; sa chapelle, réduction en miniature de celle de l'archevêché de Reims, avec ses vitraux du XIIIe siècle, est à elle seule une attraction pour l'ami des arts. Les honneurs de cette ancienne et noble demeure sont faits d'ailleurs avec tant de bonne grâce par notre confrère M. le baron Joseph de Baye, que je prédis bon accueil à tous les touristes rémois. — Enfin, c'est de Troyes, de ses Musées, et de ses incomparables Eglises qui sont autant de Musées, que vous a entretenus le même visiteur enthousiaste, et il a terminé en vous annonçant la prochaine venue à Reims (fait aujourd'hui accompli), d'un Musée particulier formé à Troyes et offert à notre ville, celui de M. Théophile Habert, correspondant de la Société des Antiquaires de France, et désormais notre concitoyen.

Au moment où l'on démolit sans pitié les bâtiments vénérables de la Sorbonne, vous continuez à recueillir des pièces sur l'histoire du village natal du fondateur de cette célèbre maison. M. Paul Pellot, notre correspondant à Rethel, a trouvé sur le morcellement des fiefs de Sorbon plusieurs documents inédits qui feront suite à ses travaux déjà publiés dans nos Mémoires.

L'époque de la Révolution, dont le centenaire provoque des recherches multipliées et qui doivent être consciencieuses en tous sens, vous a valu d'instructives lectures. L'une, de M. l'abbé Compant, qui vous a retracé, d'après une relation de ce temps, l'état du couvent des Carmélites de Reims en 1790, et, après sa suppression, l'exode de ses religieuses demeurées unies

1. *Revue de Champagne et de Brie*, 1892-93. Brochure tirée à part, gr. in-8.

2. *Revue de Champagne et de Brie*. 1893. Brochure tirée à part, gr. in-8, avec vues.

dans l'exil à travers la Belgique et sur les bords du Rhin. Elles durent, à maintes reprises, quitter leur asile de la veille pour chercher un nouveau refuge dans cette hospitalière contrée, mais leur persévérance à lutter contre la mauvaise fortune les sauva de la dispersion et permit plus tard leur retour à leur ancienne demeure.

Les autres lectures qui vous ont été faites sur la même période, avaient trait à la vie d'ecclésiastiques intègres, charitables et dévoués, qui connurent aussi les difficultés et les angoisses de l'exil, M. Hulot, vicaire général du diocèse, dont vous a parlé M. l'abbé Bigot, et M. Anot, aumônier des prisons, dont M. le chanoine Cerf s'est fait le biographe. Ces deux notices rappelleront deux existences laborieuses et des écrits dignes de mémoire et de respect.

Je ne dois pas clore la série historique sans vous annoncer que notre publication du manuscrit de la Bibliothèque de Reims, *Lettres et négociations de Claude de Mondoucet, résident de France en Hollande au XVIe siècle*, a été couronnée de succès. Le Ministère de l'Instruction publique, sur la proposition du Comité des Travaux historiques, a accordé une allocation de mille francs pour subvenir aux frais de ces deux volumes. Nous devons en reporter l'honneur au savant professeur qui s'en est fait l'éditeur, à notre confrère M. Didier, dont le souvenir restera parmi nous bien vivant. Nous en remercions le Gouvernement, comme nous remercions la Ville et le Département qui veulent bien nous continuer aussi leurs subventions.

Vous avez appris également avec une vive satisfaction la récompense accordée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à l'ouvrage de notre confrère, M. le Dr Vincent, sur les *Inscriptions anciennes de l'Arrondissement de Vouziers*. Il nous avait l'an dernier offert, à titre confraternel, ce beau volume édité par la maison Matot, et vous lui aviez témoigné pour votre part la gratitude que mérite une œuvre si intéressante pour l'histoire de la contrée.

Beaux-Arts et Archéologie

L'histoire, la géographie et l'archéologie ont un domaine commun dont les frontières sont indécises, et j'attribue à ces trois classes à la fois le mémoire que vous a lu notre correspondant, M. l'abbé Nicole, sur la topographie, les monuments et les souvenirs de Jérusalem. Il a appuyé ses descriptions de plans et de cartes en relief dont il est l'auteur, et dont il sera, nous l'espérons, l'éditeur en même temps que le propagateur. On ne saurait mieux faciliter l'étude des diverses régions de la Terre Sainte qu'en l'accompagnant ainsi de profils qui pénètrent dans l'intelligence par tous les sens. Je n'ai donc qu'à signaler un travail qui luttera pour la perfection avec les relevés des topographes anglais ou allemands, nos émules et trop souvent nos heureux rivaux dans les fouilles contemporaines.

Cette communication avait un autre but, but actuel et même déjà atteint, celui de tracer la voie à ceux qui partaient alors, nombreux dans notre ville, pour la Palestine afin d'assister aux grandes assemblées de Jérusalem, présidées par le cardinal archevêque de Reims, en qualité de Légat du Saint-Siège. Notre président d'honneur nous avait donné, en réponse à la lecture de M. l'abbé Nicole, un aperçu de cette haute mission qu'il vient de remplir, et dont le succès ne peut que profiter à l'influence de notre patrie en Orient. Le pays de Reims, d'où partit Urbain II et tant de croisés à sa voix, ne sera jamais indifférent au vieux renom des Francs dans ces contrées lointaines.

Pour qu'il nous reste une trace durable de cet événement, votre président,

Mgr Péchenard, vous a offert ses Lettres de voyage, au nombre de quarante-trois, réunies en un volume dont le titre dit tout l'intérêt : *De Reims à Jérusalem*. Aux récits purement religieux, se trouvent mélangés dans ce recueil beaucoup de souvenirs classiques et des épisodes où l'on sent la fibre nationale, notamment l'évocation des soldats français morts au siège de Saint-Jean-d'Acre, et d'autres scènes de l'Expédition d'Egypte.

Une tête probablement gallo-romaine, dont M. le commandant Simon a recueilli les débris dans son intéressant musée de Fismes, et dont il nous a communiqué la reproduction, nous a valu une dissertation de M. Léon Morel, l'archéologue si apprécié, que nous étions heureux de saluer comme l'un des nôtres à son arrivée à Reims. Ce premier travail est le début de beaucoup d'autres sur nos antiquités en tous genres et sur notre numismatique. Notre érudit confrère nous a notamment promis l'inventaire des monnaies d'or des xve et xvie siècles, trouvées récemment dans une maison de la rue de l'Université.

Il a été question, à l'Académie, de deux autres récentes découvertes archéologiques dans le sol si riche du vieux Reims, celle de nombreuses tombes en pierre, de l'époque carlovingienne probablement, à l'angle du croisillon sud et de la nef de l'église Saint-Remi, et celle de carreaux vernissés d'une belle conservation à peu de profondeur, sous la place Royale.

M. Goffart, notre lauréat et correspondant ardennais, nous adressait en même temps une note sur un denier de l'empereur d'Allemagne Othon III, frappé, d'après lui, à Mouzon. Vous insérerez volontiers cette note dans vos *Travaux*, où elle reliera les traditions trop négligées ici des Duquénelle et des Maxe-Werly.

Vous voyez, Messieurs, figurer avec honneur sur les murs de cette salle les admirables dessins de M. Julien Lepage qui ressuscitent l'église Saint-Nicaise, autant qu'il est possible de le tenter un siècle après la ruine de ce noble édifice. Le rapport d'histoire vous instruira du mérite intrinsèque de ces planches, mais je dois vous dire que leur inspirateur est l'un des nôtres, M. Ch. Givelet, dont vous entendiez, cette année encore, une lecture sur les richesses et la décoration intérieure de la célèbre abbatiale. Je n'ai point à résumer un travail que vous pourrez lire bientôt dans son entier développement, accompagné de reproductions aussi soignées que fidèles.

Notre confrère, M. Demaison, vous a permis d'apprécier l'intérêt d'un croquis original des Archives de Reims, représentant une élévation d'abside du xvie siècle, tracé qui servit sans doute pour la construction d'une église de notre diocèse et peut-être pour celle de Mézières dont il présente l'élégante décoration.

L'entreprise du Répertoire archéologique de notre arrondissement ne restera pas stationnaire ; elle se poursuit au contraire en tous sens, grâce au concours de l'un de nos plus fervents correspondants, M. l'abbé Chevallier, curé de Tramery, qui s'est mis lui-même hors concours et nous apporte ses croquis et ses plans avec le plus louable désintéressement. Vous en avez jugé, Messieurs, par cette double communication qu'il vous a faite, l'une sur les carreaux vernissés du moyen-âge dont il possède d'admirables relevés, l'autre sur les édifices du canton de Ville-en-Tardenois, qu'il a visités et décrits avec un scrupule d'archéologue qui n'a d'égal que son talent de dessinateur. Ses albums lui ont valu tous vos suffrages, mieux encore, votre profonde gratitude.

Une lecture du même ordre vous a été faite par votre secrétaire général, sur les monuments, les œuvres d'art et les curiosités du canton de Beine,

canton qui a été de même visité et décrit tout entier par votre Commission d'archéologie. Elle a profité largement dans cette région du secours que lui offraient, pour les antiquités, les recherches déjà longues et si fructueuses de M. Ch. Bosteaux, notre correspondant à Cernay-les-Reims. L'avant-propos d'un fascicule entraîne la rédaction du volume entier, et l'ébauche ira se développant : *Dimidium facti qui cœpit habet.*

Deux dernières communications sur les arts à Reims doivent être signalées ici : l'une de M. le chanoine Cerf sur les précieux tableaux de Hellart, provenant de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, acquis en 1814 par le Frère Philippe et conservés avec soin dans la chapelle des Frères de la rue de Contray ; l'autre de votre secrétaire général, sur la *Chalcographie de la ville de Reims*[1], c'est-à-dire sur l'ensemble des cuivres gravés conservés à l'Hôtel de Ville depuis le commencement du XVIIe siècle, les plans de Reims par Cellier, Collin et Le Gendre, les vues de la place Royale par Cochin, les figures diverses et les portraits par Nicolas de Son, par Michel Lasne, par Meillier, et enfin par notre confrère M. Adolphe Varin, le graveur champenois si estimé.

Envois et Correspondances

Les envois de nos correspondants ont été nombreux comme d'habitude. Je ne pourrais les énumérer tous et je citerai seulement les principaux donateurs, les autres étant inscrits sur la liste générale des ouvrages offerts à notre Bibliothèque. Rappeler les noms de MM. Léon Germain, l'abbé Etienne Georges, Cheysson, le baron Joseph de Baye, H. Rouy, P. Laurent, J. Berthelé, L. Guibert, Buzy, de Berluc-Pérussis, H. Loriquet, M. Prou, Fr. Moreau, Bosteaux, Aug Nicaise, Armand Bourgeois, c'est d'ailleurs inutile puisque leur collaboration dans toutes les branches est habituelle, constante, autant que profitable à nos entreprises diverses.

Parmi les visiteurs érudits qui ont traversé notre ville cette année et dont les travaux nous intéressent aussi, je vous citerai M. le comte de Lasteyrie accompagnant ses élèves de l'Ecole des Chartes, et scrutant avec eux les origines de l'église Saint-Remi ; — M. Godefroid Kurth, le professeur si estimé de l'Université de Liège, étudiant, dans nos manuscrits et dans la topographie de Reims, l'histoire de saint Remi et du baptême de Clovis ; — et enfin M. Nicolas Kharousine, venu ici avant de retourner en Russie pour étudier sur place notre évangéliaire slave, et nous offrant comme souvenir de son passage un bel ouvrage sur la Laponie.

Nos derniers volumes parus ont été demandés par le Ministère de l'Instruction publique pour les faire figurer à l'Exposition universelle de Chicago. Signe du siècle de la vapeur : ce n'est plus assez de l'ancien monde, le nouveau convie les Sociétés savantes à l'exportation.

Décès et Elections

Comme l'an dernier, Messieurs, la mort a respecté nos rangs, rare et précieuse faveur qui ne nous trouvera pas ingrats envers la Providence! Nous n'avons eu non plus qu'un départ à regretter, celui de M. Plançon qui, de Reims, a été promu proviseur du Lycée de Vanves. Je ne vous rappellerai pas son active participation à nos travaux littéraires, son assiduité à nos séances, ses heureuses inspirations pour nos concours. C'est

1. Ce catalogue est publié dans le volume de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts à Paris en 1893*, et tiré à part en brochure.

en souvenir de ces services que vous l'avez élu membre honoraire, après l'avoir élu vice-président au début de l'année.

Si l'Académie a gardé ses rangs intacts, elle a perdu son auxiliaire dévoué, l'excellent M. Duchénoy, qui était attaché à la Compagnie depuis vingt-six ans et auquel nous sommes redevables de tant de précieux documents publiés dans nos volumes. Il s'était formé de lui-même à la lecture des manuscrits de tous les âges, et l'on pouvait à bon droit le considérer comme un émule des élèves de l'Ecole des Chartes, pour l'intelligence et la copie des anciens textes. Il nous réserve la meilleure part de ses recherches dans les archives de la ville et dans les minutes des notaires. Quelle abondante moisson de pièces inédites il a ainsi fournie à M. Ch. Loriquet sur les artistes rémois, à M. Maldan et à M. Guelliot sur les médecins, à M. Ch. Givelet sur Saint-Nicaise, et à nous tous qui lui en demandions sur mille sujets divers! Connu dans la région par son inépuisable obligeance, nos correspondants, les lauréats de nos concours, les étrangers comme les rémois, recouraient à cette main toujours ouverte que M. Louis Paris qualifiait à bon droit de *Providence des Chercheurs*. Sa perte à cet égard est irréparable, et d'autant plus cruelle que la valeur de l'érudit, déjà bien supérieure à sa situation, était rehaussée des plus belles qualités : rare modestie, discrétion sûre, loyauté éclatante, persévérance à toute épreuve, dignité morale et vertu chrétienne dans la plus haute acception du mot. Exemple réconfortant qui prouve que de nos jours l'ambition, l'amour du lucre et du plaisir n'ont pas perverti toutes les âmes, comme on le dit trop aisément. Homme simple et bon, droit, serviable et courageux, vous nous avez trop tôt quittés, mais nous remercions encore Dieu de vous avoir assez connu pour vous estimer toujours!

Nous avons aussi perdu trois anciens membres titulaires, M. l'abbé Poussin, auteur d'une Description de l'église Saint-Remi, — M. Leconte aîné, qui commença parmi nous d'utiles recherches pour le développement de la richesse agricole, — et M. Louis-Lucas père, dont les amis de l'art et les antiquaires rémois ne perdront jamais le souvenir. Tous trois avaient collaboré à nos travaux, et nous transmettons à leur famille l'expression de nos regrets. Nous témoignerons les mêmes condoléances aux familles de trois de nos plus anciens membres correspondants, enlevés à l'affection des leurs et de nombreux amis après la plus honorable carrière : M. Edmond Arnould-Baltard, chevalier de la Légion d'honneur, rémois d'origine, esprit distingué, cœur dévoué à tant d'œuvres et d'idées généreuses, — M. Legras, ancien notaire à Vandières, notre lauréat pour une histoire de cette commune, et dont M. Douce a retracé la bienfaisante existence, — M. Pierre Charlier, savant vétérinaire, qui dut à lui seul ses succès, et dont M. Théodore Maldan a si bien dépeint le caractère et les services. Enfin ce nécrologe doit comprendre encore un correspondant élu l'an dernier, M. le chanoine Sauvage, en qui la Normandie saluait comme un successeur du savant abbé Cochet.

Vous n'oubliez personne, vous voudriez même, Messieurs, perpétuer la mémoire de tous ceux qui ne sont plus, pour l'honneur et l'exemple de la Compagnie. C'est dans ce but que M. Ch. Givelet a composé une notice fidèle et instructive sur M. Louis Fanart, que vous avez souscrit à l'inscription commémorative de M. l'abbé Gainet, à Cormontreuil, et que vous avez placé dans la salle de vos séances le portrait de votre ancien trésorier, l'honorable M. Saubinet. Quelle charge exemplaire, en effet, que celle de trésorier d'une Société savante dont l'unique souci est la dépense! Vous aviez apprécié, durant trente années, les mérites du trésorier dévoué en la

personne du successeur de M. Saubinet, de l'honorable M. Auguste Mennesson, lorsqu'il vous demanda cette année un successeur à son tour. Vous avez refusé cette démission le plus longtemps possible, et obligés de vous rendre, vous avez décerné à M. Mennesson, qui reste notre confrère, un jeton d'honneur, faible témoignage de gratitude pour des services féconds et durables; puis vous avez trouvé en M. Lamy la bonne volonté et le zèle nécessaires pour la suite de la bonne gestion de vos finances.

Il fallut aussi procéder à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Plançon, et M. Duchâtaux, toujours fidèle à nos travaux, s'est trouvé naturellement désigné pour ces fonctions. Il était naturel aussi d'appeler le nouveau Proviseur de notre Lycée à la place de membre titulaire qu'occupait son prédécesseur. M. Hippolyte Bazin, auteur d'études si remarquées sur les villes antiques de Vienne, Lyon et Nîmes, a bien voulu se rendre à nos désirs, et il nous a offert ses publications comme un gage de bon augure pour l'avenir d'études semblables sur notre ville, non moins romaine et attachante que les cités méridionales. — C'est en même temps à M. Léon Morel, l'archéologue champenois depuis longtemps désiré parmi nous, que fut offerte la place laissée vacante, à notre grand regret, par la démission de M. Henri Lajoux. M. Morel a payé sa bienvenue par un rapport que je signalais plus haut, gage lui aussi d'une féconde collaboration.

Vous avez ensuite, Messieurs, élu membres honoraires deux hautes personnalités, M. le commandeur J.-B. de Rossi, lié de longue date aux traditions rémoises à Rome, et M. Emile Senart, notre honorable compatriote, président annuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Puis, vous avez rattaché à l'Académie comme correspondants à Reims, M. Ernest Irroy, vice-consul d'Espagne, dont le zèle vient de remporter un succès bien mérité à l'Exposition de Madrid, et M. Balteau, originaire de la région, professeur d'histoire au Lycée. Enfin, vous avez choisi comme correspondants au dehors plusieurs de nos lauréats, des fils d'anciens confrères, des érudits connus pour leurs travaux, MM. Louis Arnould, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Poitiers; Bosteaux, archéologue, à Cernay-les-Reims; — le docteur Boyron, médecin à Amagne; l'abbé Cizel, curé de Navenne (Haute-Saône); — Duméril, ancien magistrat, à Versailles; — Léon Le Grand, archiviste aux Archives nationales; — l'abbé Legras, supérieur du Prieuré de Binson; — Dom Noël, religieux bénédictin à Solesmes; — l'abbé Puiseux, aumônier du Collège de Châlons; — Alfred de Tanouarn, attaché à la Bibliothèque nationale; — Clovis Tisserand, à Rethel; Tronson du Coudray, inspecteur général des finances, à Paris.

Je n'avais pu trouver d'exorde, Messieurs, et voici que j'ai une péroraison toute prête, la meilleure des péroraisons, un bouquet comme de longtemps je ne pourrai vous en offrir : la nomination dans l'Ordre de la Légion d'honneur de trois de nos confrères, dont deux anciens présidents, M. le Dr Décès et M. le Dr Lemoine, et d'un membre titulaire rémois, M. le Dr Jolicœur. Leurs titres, leurs services, leurs travaux, leur dévouement à la science sont trop connus pour les rappeler dans cette enceinte, et je n'ai qu'à citer leurs noms pour provoquer de nouveaux applaudissements à leur récompense si bien méritée.

*
* *

On s'est ému à bon droit, dans le monde des arts, des maladroits travaux de restauration dont notre merveilleuse cathédrale de Reims est actuellement l'objet. Sous le prétexte de restitutions

plus ou moins savantes, les architectes se sont abattus sur cet admirable monument de la foi de nos pères et sont en passe de le défigurer à jamais, — comme ils ont fait, en d'autres circonstances, des fameuses arènes romaines de la rue Monge, etc. Un vaillant écrivain, M. Gustave Geffroy, a protesté avec énergie dans le *Gaulois* contre le fatal emploi de ces crédits obtenus à grand'peine et gaspillés ainsi au détriment de la bonne cause. Nous nous associons de tout cœur, pour notre part, aux conclusions de l'habile critique et du fin lettré. A. T.-R.

Voyage aux Cathédrales. — Reims. — Si la France d'aujourd'hui veut garder ce qui reste visible, par les monuments, de l'histoire et de l'art de son passé, il est temps d'aviser. Sous prétexte de soutenir les ensembles, de restaurer, de réparer les détails, une nouvelle bande noire qui diffère par les procédés, mais non par les résultats, de la bande noire du début de ce siècle, contre laquelle partit énergiquement en guerre la littérature, est activement occupée à défigurer, à supprimer les grands décors de pierre, les œuvres fortes et fines devant lesquelles notre esprit aime à choisir ses haltes.

On ne jette plus les pierres à bas, on ne les vend plus comme des matériaux. Mais on change lentement l'aspect et l'essence des choses, on procède avec la tranquillité, la sécurité administratives, et cette falsification doucereuse ne vaut pas mieux que la brutale destruction.

C'est la cathédrale de Reims, dans son état actuel, en proie aux architectes, aux sculpteurs et aux maçons, qui fait écrire cet article, à peu près inutile, puisque, pour toute une partie du monument, le mal est irréparable. Que l'on sauve le reste, si l'on peut et si l'on veut, et que l'on veille, partout ailleurs où il y a une menace de restauration. Qui est responsable? C'est l'Etat, l'Etat impersonnel, représenté par ses changeantes Commissions de monuments historiques, par ses fugaces ministères de l'instruction publique, par ses brèves directions des Beaux-Arts, par tout ce qui se résume par ces mots mystérieux et omnipotents : *Les Bureaux*. Dans la ville, on a protesté contre les réparations, il y a eu des discussions au Conseil municipal, l'opinion locale s'est émue. Mais les *Bureaux* le veulent ainsi, et cela sera ainsi, à moins que les journalistes ne se résolvent enfin à dialoguer avec les fonctionnaires. Ah! si les journalistes voulaient! quelle besogne ils feraient! quelle exubérance d'idées ils susciteraient! Mais il leur faudrait, pour cela, le vouloir qui ne s'interrompt pas, la continuité de l'effort, la patience qui fait ajouter sans cesse l'article à l'article. En attendant, voici un de ces articles, un compte-rendu fidèle.

Ici, à Reims, tout le côté de la cathédrale, à droite, en regardant le portail, est déjà sacrifié. Les derniers échafaudages enlevés, le mal apparaîtra dans toute son inintelligence, dans toute sa hideur. J'ai compris, l'autre jour, en regardant cela, la tristesse

et la colère du sculpteur Auguste Rodin me disant qu'il n'avait plus le cœur d'aller revoir ce beau Reims, si parlant, si vivant, il y a seulement quelques années. Aujourd'hui, c'est la mort. Les architectes, qui n'ont pas donné une architecture à ce siècle, tuent l'architecture ancienne, et s'il n'y a pas à leur en vouloir de leur non-invention, qui tient à des causes générales, il est impossible de ne ne pas détester leur don fatal, leur génie de destruction. Toute cette partie refaite de la cathédrale ressemble maintenant aux constructions de toutes sortes, en façades, sans profondeur, sans modelé, qui sont celles de nos casernes, de nos écoles, de nos hôtels de ville. Ici, pas plus qu'ailleurs, n'a été retrouvé le secret des silhouettes enveloppées d'atmosphère, des formes pleines et tournantes, sans arêtes, sans durs profils, le grand secret de la distribution de la lumière et de l'ombre sans laquelle il n'y a ni architecture, ni sculpture, ni peinture, sans laquelle il n'y a pas d'art.

On n'a pas seulement refait les murs, sans pouvoir les recréer tels qu'ils étaient, on a follement essayé, pour échouer de la même façon, d'inventer les sculptures absentes, de compléter les sculptures brisées, de suppléer aux lacunes des suites d'ornementation. Le résultat de ces entreprises est lamentable. Et qu'on ne croie pas à une exagération. La discussion, sur des faits, n'est pas possible. On a ces résultats sous les yeux, on voit la tête, les bras, les mains, les pieds refaits auprès des statues et des figurines qui étaient restées intactes, et la conviction, immédiatement, s'est imposée. Il en est ainsi pour tout, pour le simple ornement, pour la feuille d'un chapiteau, pour une moulure.

Et comment, après tout, en serait-il autrement? Comment n'a-t-on pas compris qu'il n'y avait pas plus à retoucher ceci qu'il n'y a à retoucher une fresque de Raphaël, un tableau du Vinci, une statue d'Egypte ou de Grèce. On ne retrouve pas ce qui s'est perdu avec le temps, on ne refait pas l'unité d'une œuvre, et le fragment et la ruine parlent plus haut qu'un arrangement inconscient. C'était la puissance merveilleuse de l'art qui s'affirmait par toutes ces lignes d'architecture hardies et fleuries, par toutes ces figures sculptées où persistait la vie.

La cathédrale fut, au moyen-âge, le libre rendez-vous où accoururent tous ceux qui savaient exprimer leur observation et leur rêve par les creux et les reliefs des visages de pierre. Les parois, les voussures, les frontons, les chambranles, les niches, leur servaient à abriter leurs joies et leurs misères d'esprit, leurs plaintes et leurs railleries. Ils pouvaient là, en toute sécurité, faire rire et pleurer la matière, et chercher des retraites pour leur pensée dans la forêt touffue des piliers et des contre-forts.

Ils n'y ont pas manqué. Des races diverses d'artistes ont marqué leur passage à travers les énormes édifices. Certains se montrent

tout occupés de la transcription rigoureuse des êtres qui les environnent. Ce sont d'assidus travailleurs locaux, des portraitistes exacts, de respectueux et acharnés imitateurs de la nature. Leur art, qui atteint souvent la grandeur, est un art scrupuleux et véridiqne.

Les figures qu'ils ont créées sont évidemment ressemblantes et font revivre pour nous la population d'alors. Ils ont reproduit les traits et les allures des gens avec lesquels ils vivaient, qu'ils rencontraient tous les jours dans les rues de la ville. A n'en pas douter, les voici tous, les seigneurs, les prêtres, les échevins, les bourgeois, les artisans, — les femmes, les hommes, les enfants, les vieillards. Ces représentations fidèles, qui partent de la simplicité, comportent de la gaieté et de l'attendrissement, peuvent se compliquer de caricature, aller jusqu'au grotesque et jusqu'à la satire. Il y a, dans cet ordre artistique, de la tranquillité solide et de la malice populaire. On les trouvait et on les trouvera encore, dans cette cathédrale de Reims, au centre de ce pays de Champagne, on les trouvera à profusion dans les scènes de travaux des champs, de métiers exercés à l'atelier, dans des groupes et des figures isolées, où revivent les silencieux et les narquois d'autrefois.

On y trouvera aussi un autre art, qui est une continuation et un approfondissement du précédent. C'est également un art de nature, d'une attention aussi grande, mais d'une vérité plus générale, plus dégagée de l'accident. L'expression humaine et durable est cherchée plus que la manière d'être passagère d'un temps. Les détails sont moins accentués, les dominantes des attitudes et des visages sont fixées avec une force supérieure. Ceux-ci sont des artistes qui vont davantage au fond de l'être. Ils ont scruté les spectacles qu'ils avaient sous les yeux en intellectuels passionnés, ils se sont préoccupés surtout des sentiments et des passions.

Quelles merveilles que les statues et les masques taillés dans la pierre par ces maîtres anonymes! Les statues, longues et fines, ont la souplesse de la vie et la beauté du symbole. Les masques, cachés dans l'ombre des encoignures, écrasés sous les piliers qu'ils supportent, résument en quelques traits, sur leurs faces usées, frustes ou délicates, des rigidités de réflexions, des cruautés et des désolations de vices, d'effrayantes et irrémédiables tristesses. Et lorsque ces artistes extraordinaires paraissent bifurquer vers le grotesque, ils arrivent logiquement au fantastique et au terrible.

Ce sont les hautes œuvres entre toutes, celles qui sont ainsi marquées de caractères immuables. Elles ne sont pas rares dans l'admirable cathédrale de Reims. Elles se dressent aux portails, elles s'abritent sous les galeries, elles tressaillent dans les recoins sombres et dans le jour coloré des verrières. Elles sont personnelles et inimitables.

Pourtant, on veut les imiter. Sous la pression de tous ceux dont c'est la profession de gratter, mastiquer, réparer les monuments, de vivre cantonnés et inexpugnables sous ces arcades et dans ces niches, l'Etat ordonne la remise à neuf ou, plutôt, croit l'ordonner, et ordonne en réalité l'effacement de ce qui était unique, de ce qu'il est impossible de recréer. Même un artiste tel que Rodin, frère différent de ces sculpteurs inconnus, qui pourrait combler ces lacunes, reconstituer des expressions, n'arriverait pas à redire ce que ces disparus ont dit, par la simple raison que nul ne porte en soi la pensée et le moyen d'expression d'un autre être. D'ailleurs, Rodin a son œuvre à faire. Les travaux sont donc accomplis, par à peu près, avec la régularité et la banalité administratives. On répare, on essaie de réparer, et l'on détruit et l'on défigure. Le sens de ces sculptures supérieures n'est pas découvert par ceux que l'on emploie à ces tentatives de résurrection, et les mains malhabiles, ou trop habiles, échouent dans la continuation de cet art de forte vérité.

Les sculptures neuves sont sans nervosité, sans accent, sans vie. Les feuillages n'ont pas la grâce d'arabesques, la finesse de nervures des feuillages qui contournent les anciens chapiteaux. Tout ce qui est employé à boucher les trous du monument semble sortir d'une fabrique aux travaux uniformes, d'un de ces magasins du quartier Saint-Sulpice qui expédient dans toutes les églises de France leurs coloriages maladifs et leurs plâtres anémiques.

Vraiment, on pourrait se borner aux indispensables réparations architecturales, et j'entends bien par là celles qui *ne peuvent* être éludées, celles qui intéressent strictement la solidité de l'édifice. Pour le reste, il faut le laisser ronger par l'air et lentement mourir, dans l'impuissance où l'on est de le ranimer. Suppression pour suppression, mieux vaut la suppression à longue échéance que la rature immédiate et brutale du restaurateur. Il est inadmissible qu'on se permette de refaire les sourires et les regards lointains des statues mutilées, qu'on ajoute des faux-nez de carnaval à ces admirables figures.

La cathédrale doit vieillir dans sa gloire, à l'abri des retouches et des falsifications.

Elle raconte le soir splendide d'une époque, le coucher de soleil d'un art. Monstrueuse et élégante, formidable et svelte, elle semble, sous la dorure de lumière qui la couvre, une énorme falaise rocheuse dressée vers le ciel. C'est ce caractère de beauté de nature qui éblouit les yeux et saisit l'esprit au premier aspect. Le monument, avant tout examen, s'affirme comme un seul morceau, comme un bloc de pierre qui aurait été travaillé, sculpté, ajouré sur place, et non apporté là par fragments. Les toits verdis et rouillés sont des versants abrupts, couverts de mousses et de lichens. A travers les déchiquetures de ses tours, les arc-boutants qui soutiennent sa nef, on voit se creuser l'éther et errer les

nuages. Ses trois porches profonds, semblables à des grottes sculptées, à des cavernes où pendent des effilochages de stalactites, sont assaillis par l'ombre, se creusent en perspectives mystérieuses. La marée des siècles vient battre le haut monument, et l'énorme rocher sculpté, entouré du vol noir des corbeaux, reste debout malgré les pierres qui tombent.

Gustave Geffroy.

* * *

Tombes en pierre de l'Eglise Saint-Remi de Reims. — A l'angle gauche du petit portail de l'église Saint-Remi, à Reims, des ouvriers, occupés à des travaux de terrassement, en vue de la construction d'un calorifère, ont mis à découvert, en avril dernier, des *tombes en pierre*, d'environ 2 mètres de longueur sur 60 centimètres de hauteur à la tête.

En attendant que les archéologues fassent la lumière, disons ingénuement ce que nous pensons, sauf rectification.

Le territoire de la haute ville de Reims était autrefois un vaste cimetière. Une chapelle s'élevait au centre, mise d'abord sous l'invocation de saint Clément, pape et martyr; elle fut dédiée à saint Christophe, sous l'épiscopat de l'archevêque Bétauze (308-328). Entourée de sépultures antiques, remontant au commencement du christianisme dans les Gaules, et peut-être au delà, elle était située vers l'entrée du chœur de l'abbatiale de Saint-Remi, au midi; quand le grand apôtre des Francs fut déposé dans cette chapelle, elle était négligée, sans fermeture. (Collect. de Champ., t. XXVII, p. 204; Bibl. Nat.) Elle reprit bientôt sa gloire première. A l'endroit où fut placé le corps de saint Remi, il y a un autel dédié à sainte Geneviève.

Puisqu'une partie de l'abbatiale de Saint-Remi a occupé l'emplacement de l'antique chapelle de Saint-Clément, depuis Saint-Christophe, placée au milieu du cimetière de Reims, il n'est pas surprenant de trouver ces tombes. Aux archéologues de nous dire ce que sont ces sarcophages. Malheureusement, ils ne portent aucuns signes indicateurs, sauf la dernière tombe, sur le couvercle bombé de laquelle, dans un rectangle, sont quelques dessins gravés.

Les gallo-romains avaient la coutume de déposer leurs morts dans des cercueils en plomb, en bois, en terre cuite, en maçonnerie ou le plus ordinairement en pierre. Ces derniers se composaient de deux pierres creusées qui s'ajustaient l'une à l'autre, ou bien d'une seule pierre profondément creusée et d'un couvercle plat ou convexe.

Attendons de nouvelles découvertes; peut-être arrivera-t-on à savoir la vérité.

Ce que l'on peut dire sans craindre de se tromper, c'est que les sarcophages découverts n'ont jamais été déplacés. Quand on sou-

leva les convercles, les morts étaient couchés de tout leur long, les mains croisées sur la poitrine. Ch. Cerf.

***

La commission du Musée de Reims vient de faire l'acquisition d'une œuvre des plus remarquables de Th Ribot.

Cette belle toile, intitulée *les Titres de Famille*, représente une aïeule tenant un vieux portefeuille racorni d'où s'échappent quelques papiers.

***

Notre compatriote, M. Alfred Neymarck, vice président de la Société de Statistique de Paris, vient de publier une remarquable étude qui traite de l'évaluation du capital et du revenu des valeurs mobilières en France. *(Libr. Guillaumin*, 14, *rue Richelieu.)* On est étonné en lisant ces 54 pages, de la lucidité avec laquelle l'auteur a su présenter la question de manière à être saisie par toute personne curieuse de savoir quelque chose sur une matière aussi complexe; pour atteindre ce but, M. Neymarck a dû réunir des documents et travailler sur des chiffres dans une proportion bien faite pour effrayer le financier les plus courageux.

Il résulte de cette étude que la fortune mobilière de la France peut être évaluée à 80 milliards, dont le revenu représente environ 4 milliards. Si on réalisait le vœu des illuminés qui préconisent la liquidation sociale, chaque citoyen aurait un capital de 2,000 fr., et par conséquent un revenu de cent et quelques francs. Or, comme le travail ne peut exister sans capitaux et que ceux-ci feraient défaut, tous les Français sans distinction, condamnés à mourir de faim, faute de ressources, seraient obligés de revenir à l'époque de la pierre, c'est-à-dire aux mœurs des temps préhistoriques. Nous recommandons à tous nos amis la lecture du travail de M. Neymarck, qui a eu les applaudissements de l'Académie des Sciences morales et politiques.

***

Le Conseil municipal de Vitry, avec le concours de la Société Académique, vient de mettre à l'étude un projet d'Exposition rétrospective, Ouverte au mois de septembre prochain, elle coïnciderait avec la grande fête locale et se tiendrait dans les vastes bâtiments de l'Ecole supérieure de filles, rue de Vaux.

Cette Exposition comprendrait une réunion d'objets d'art, peintures et sculptures, documents, gravures et portraits intéressant l'histoire de la ville et des environs depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours. L'histoire industrielle de la région et l'outillage; les premières productions typographiques; la boissellerie; une série de plats, assiettes, poterie, faïences et bibelots en terre

fabriqués dans l'arrondissement; des carreaux émaillés; des armes anciennes; des croquis, dessins, portraits, autographes, se rattachant aux divers sièges de Vitry-le-Brûlé, boulevard de l'Indépendance nationale, détruit par Charles-Quint, en 1544; tous les plans originaux concernant la fondation de Vitry-le-François et les fortifications de la ville figureraient là.

Les amateurs et les collectionneurs du pays promettent un concours actif à cette exhibition sensationnelle.

On nous garantit le prêt de tapisseries précieuses; une série de meubles permettrait de reconstituer tout le mobilier de l'habitation française depuis la Renaissance, et l'abondance des meubles boule et rocaille nous réserverait, dit-on, des surprises heureuses. Des tapisseries de la plus haute valeur seraient, pour la première fois, montrées au public.

Enfin, cette manifestation historique serait rehaussée par la communication des trésors artistiques que le défaut de Musée oblige la ville de Vitry à conserver dans ses réserves.

(Courrier de la Champagne.)

***

Le 3 mai, à deux heures, avait lieu, dans l'église abbatiale d'Hautvillers (Marne), l'inauguration du grand orgue, restauré par M. Auguste Brisset, facteur d'orgues à Reims.

M. l'abbé Compant, vicaire-général de S. E. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, présidait, assisté du digne abbé Manteaux, curé d'Hautvillers; de M. Quittat, archiprêtre d'Epernay; de M. Gouilly, directeur de l'asile de la Borde, et de nombreuses notabilités ecclésiastiques et laïques de la région.

On a pu, durant cette cérémonie, apprécier la belle sonorité et l'agréable timbre de l'orgue, sur lequel divers morceaux fort remarquables ont été exécutés par MM. Grison, organiste de Notre-Dame de Reims; Dufour, organiste de Notre-Dame d'Epernay; et Ch. Pons, organiste niçois. Nous citerons notamment le *Chœur séraphique*, de Haendel, et *l'Adoration*, de Guilmant. Plusieurs chants religieux ont été exécutés par la maîtrise de l'église d'Epernay, fort habilement dirigée par M. Barottin.

L'orgue, tel qu'il est établi aujourd'hui, se compose de trente-cinq jeux, répartis sur quatre claviers, dont trois claviers à main et un clavier de pédales indépendantes.

Ces trente-cinq jeux se répartissent à leur tour en :

Grand orgue.....	15 jeux
Positif.....	9 —
Récit.....	7 —
Pédales.....	4 —

Voici la notice historique sur les orgues d'Hautvillers qui accompagnait le programme :

« Le premier établissement des orgues de l'Eglise abbatiale d'Hautvillers se perd dans la nuit des temps. Lors de l'incendie de cet édifice par les Calvinistes, en 1562, tout ce qu'il contenait a été détruit.

En 1630, Nicolas du Dré, moine de l'Abbaye, qui possédait une certaine fortune, fit don d'un nouvel instrument, auquel on ajouta un *Positif*, celui qui existe aujourd'hui et qui est supporté par la tribune actuelle de la même époque.

Le grand orgue était devenu défectueux en 1769, une réfection complète avec adjonction d'un *Récit* fut faite sous l'administration du R. P. Dom François Williaume, prieur de l'Abbaye. Cette réfection en fit un instrument de premier ordre, comportant 36 jeux répartis sur trois claviers à main et un clavier de pédales de près de deux octaves.

Ce bel instrument eut beaucoup à souffrir pendant la Révolution de 1789. Il a été ensuite mal entretenu jusqu'en 1847, où une nouvelle réparation devint indispensable. Cette réparation fut importante; les anciens petits jeux de détail qui y abondaient, tels que *quintes*, *quartes*, *fournitures*, *cymbales*, *esquialtra*, *chants d'oiseaux*, etc., furent remplacés par des jeux nouveaux de *gambes de 8 et de 4 pieds*, *euphone*, *basson de 16 pieds*, etc.

Enfin, le temps ayant de nouveau accompli son œuvre destructive, le Conseil de fabrique a fait faire une nouvelle et complète réfection de cet antique instrument. Il a confié, en conséquence, cette véritable et importante restauration à M. Augustin Brisset, l'habile et consciencieux facteur d'orgues de Reims. »

MÉLANGES

Pierre de Larivey et les « Esprits ». — Ce fut certainement une existence singulière, que celle du champenois Pierre de Larivey, homme docte, d'une famille d'imprimeurs illustres, originaires d'Italie, dont le nom (*Giunti*) a donné en français *L'arrivé*, puis, successivement, par corruption, *L'arivé*, ensuite *Larivey*. Chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Etienne, à Troyes, il mène une vie austère en rapport avec ses fonctions. Quand il ne s'occupe point de la composition, de la traduction le plus souvent, de livres édifiants sur la vie des saints, il consacre ses instants à mettre en français *les Nuits de Straparole* ou d'autres ouvrages aussi gaillards, ou encore à produire maintes *Comédies facétieuses* imitées de l'italien, et parmi lesquelles on remarque plus spécialement *les Escolliers*, *la Veuve*, *le Laquais*, *le Fidèle*, *la Constance*, *les Tromperies* et surtout *les Esprits*, qui ont plus fait pour la gloire de Larivey que tous ses autres ouvrages, et dont nous parlerons tout à l'heure.

Certains critiques veulent reconnaître Larivey comme l'introducteur, en France, de la comédie en prose, malgré les travaux de sagaces érudits. D'après ceux-ci, c'est à Charles Estienne, imprimeur et médecin, troisième fils du fondateur de la célèbre dynastie des Estienne, que reviendrait l'honneur d'avoir ouvert la route, avec la *Comédie du sacrifice*, traduite de l'italien ; mais si Larivey est déchu du mérite d'avoir donné le modèle de la comédie en prose, il n'en reste pas moins, de l'avis commun, le premier en titre des prosateurs comiques du XVIe siècle, plutôt à cause de son entente de la scène, de l'abondance des éléments comiques, par la gaîté un peu triviale, mais naturelle, qu'on trouve dans ses pièces, que par son style moins pur, mais plus comique que celui d'Odet de Turnèbe.

A propos de ce dernier, comme au sujet de Larivey, on me permettra une réflexion personnelle : M. Doumic, dans la conférence précédant la représentation des *Esprits*, à l'Odéon, apprenait aux spectateurs que cette pièce, ainsi que les *Contens*, n'avait jamais été jouée. Il est pourtant permis de supposer qu'à l'exemple de Ronsard faisant représenter sa traduction du *Plutus* d'Aristophane au collège de Coqueret, Larivey et Turnèbe offrirent un jour de fête la représentation de leurs pièces dans quelque docte établissement. Ce genre de réjouissance, assez commun au XVIe siècle, autorise cette hypothèse.

Que dire de plus sur le bon chanoine, sinon qu'il passa de son temps pour un homme fort honnête et de mœurs recommandables, malgré les traits un peu crus qui émaillent ses pièces? On sait, d'ailleurs, et il nous semble superflu de le répéter constamment, que le XVIe siècle, à l'encontre du nôtre, préférait la gaillardise et les libres propos aux sentiments dissimulés.

La date de la mort de Larivey n'est pas bien déterminée, on la place généralement aux environs de l'an 1612. Inutile de dire que le prêtre de Saint-Etienne mourut comme il avait vécu, c'est-à-dire sans croire que ses ouvrages galants le prédisposaient aux tortures de l'enfer. Dans ce temps-là, l'hypocrisie n'était-elle pas chose à peu près inconnue ?

La plupart de nos lecteurs connaissent sans doute les *Esprits*, au moins de nom : on sait, en effet, que Molière emprunta à l'œuvre de Larivey autant qu'à *l'Aulularia*, de Plaute, les principales scènes de *l'Avare*. On rencontre chez Larivey presque toutes les situations capitales de la pièce de Molière : le monologue d'Harpagon s'apercevant qu'on lui a volé sa cassette se retrouve en termes analogues, toutes proportions gardées entre le XVIe et le XVIIe siècle, dans les plaintes de Séverin, qui découvre à la place de ses quinze mille livres serrées dans un sac et enfouies dans le sol, un monceau de cailloux. Le quiproquo de la fille et du trésor, déjà vu chez Plaute et admiré chez Molière, a été employé par Larivey, et la situation des deux frères Hilaire et Séverin, le premier, fort accommodant bonhomme, aimé des enfants de son frère, indulgent aux fautes de la jeunesse, tandis que le second tient ses enfants enfermés, les force à l'aider dans les travaux des champs et, en se montrant d'une ladrerie insupportable, excite leur haine, cette situation, dis-je, rappelle maint souvenir des *Adelphes* de Térence et nous permet de supposer que le grand comique s'est encore servi des *Esprits* pour l'*Ecole des maris*. Il est, du reste, bien connu que cette dernière pièce doit beaucoup aux *Adelphes*.

Tous ceux qui ont étudié Larivey s'accordent à le considérer comme un plagiaire émérite. Ainsi, pour *les Esprits*, il n'a pas mis à contribution moins que l'*Andrieune* de Térence, pour la première partie des *Esprits* et la *Mostellaria* de Plaute (la pièce aux revenants) et l'*Aulularia*, du même auteur, pour la seconde partie. De plus, il n'a eu garde d'oublier l'*Aridosio*, de Lorenzino de Médicis, qui contient en germe certaines scènes que nous retrouvons dans les *Esprits*.

On voit que, non content d'emprunter au théâtre latin, Pierre de Larivey traduisait encore une pièce italienne et accommodait le tout au point d'offrir à ses contemporains la fable suivante :

Deux frères, Hilaire et Séverin, se sont mariés ; l'un, de caractère aimable et conciliant, a adopté Fortuné, le fils cadet de

Séverin ; Séverin a gardé auprès de lui les deux autres enfants, Urbain et Laurence, afin de les avoir comme aides dans ses travaux agricoles et d'économiser ainsi le coût de deux valets. Séverin les tient fort sévèrement, ce qui n'empêche point Urbain de se livrer à de doux ébats avec la maîtresse qu'il aime, Féliciane, et Laurence d'avoir un amoureux, le petit Désiré, qui l'épouserait bien sans dot, ainsi que Séverin veut la marier, s'il ne craignait de désobéir à son père qui lui a interdit d'épouser une jeune fille pauvre.

Le système d'éducation d'Hilaire, pour être plus doux, n'en donne pas des résultats meilleurs ; Urbain s'éprend « d'une nonnain », Apoline, qu'il met à mal.

L'arrivée de Séverin, cru à la campagne, tandis que Féliciane et Urbain « faisaient bravades » en sa maison de la ville, suggère à Frontin, valet de Fortuné, et homme de ressources, un plaisant stratagème pour empêcher le vieillard de rentrer chez lui et de se rendre compte des débauches de son fils. Sur l'ordre de Frontin, Féliciane et Urbain, enfermés dans la maison, font un tapage infernal pour convaincre Séverin de la présence de diables, décidés à lui nuire s'il entre dans sa demeure. Bien entendu, les esprits s'en iront, à la condition d'être exorcisés ; mais qui peut exorciser, sinon un sorcier qui, moyennant une somme déterminée à l'avance, se prêtera à la ruse de Frontin et aidera ainsi Urbain et Féliciane à sortir du mauvais pas où ils se sont mis. Voilà Séverin effrayé et fort en peine ! Si les esprits allaient abîmer sa maison et en amoindrir la valeur ! Décidément, il vaut mieux avoir recours à ce sorcier, que Frontin vante fort, d'autant plus que le nécromancien exercera gratis...

Mais ce serait faire injure au maître fourbe, à l'ancêtre de Scapin, que de croire qu'il ne mettra pas tout en œuvre pour faire sortir les écus de l'avare Séverin. L'intervention du sorcier amène une scène bouffonne.

L'exorcisation ne peut être opérée que si Séverin se laisse bander les yeux. Immédiatement, Frontin, contrefaisant le diable, enlève à Séverin un rubis et fait échapper Urbain et sa maîtresse.

Enfin, Séverin va-t-il pouvoir entrer dans sa maison ? Hélas ! le membre de la gent aquatique qui a facilité à Urbain son entrevue avec Féliciane n'a pas reçu le salaire promis, dix écus ; il les réclame à Séverin en lui exhibant le faux rubis à lui remis par Urbain pour lui faire prendre patience. Séverin n'en peut croire ses yeux : c'est la même bague qu'il s'est laissé enlever par les esprits. Heureusement que ce coquin de Frontin, qui trouve toujours moyen d'arriver à temps, parvient à faire passer le personnage pour fou auprès de Séverin et le fait taire en lui glissant la somme promise.

Mais comment Frontin, qui n'a ni sou ni maille, a-t-il pu se procurer les dix écus ?

En arrivant à Paris, Séverin portait sur lui toute sa fortune enfermée dans un sac, soit deux mille écus. Pour ne pas se laisser voler et être plus à l'aise durant ses courses, car deux mille écus font une grosse somme et lourde à porter, il les a enfouis devant sa maison après bien des hésitations. Or, le petit amoureux de sa fille Laurence, rôdant aux abords de sa maison, l'a aperçu ; sitôt que Séverin a eu le dos tourné, il a remplacé les écus par des cailloux et remis le sac à sa place.

Une fois débarrassé de Frontin, le premier soin de Séverin est d'aller revoir sa chère cassette, pardon..., son cher sac. Hélas ! il est volé, et sans le retour de son argent que lui annonce Hilaire, Séverin dépérirait peu à peu. Mais il n'aura ses deux mille écus, qu'à ces conditions (c'est Hilaire qui parle à son frère Séverin) : « D'avant que vous les ayez, il faut que vous me promettiez deux choses : l'une de donner à Laurence Désiré, l'autre de consentir qu'Urbain prenne une femme (laquelle est Féliciane) avec quinze mille livres ». Séverin, heureux de retrouver ses écus à si bon compte, accepte toutes les conditions de son frère, et à son tour Hilaire consent au mariage de Fortuné avec Apoline.

Comme on peut s'en rendre compte, les *Esprits* peuvent être tenus pour une des pièces du XVIe siècle les plus voisines de celles de Plaute. Enfin, il est constaté que Regnard a fait d'habiles emprunts à Larivey pour sa pièce *le Retour imprévu*.

Edouard André.

* * *

Rémoiseries (*Le Premier Consul à Reims en* 1803). — Le 22 thermidor an XI de la République (1803), le voyage du Premier Consul dans les départements étant connu, la ville de Reims conçut l'espoir de le posséder dans ses murs. Elle fit présenter ce désir au Premier Consul dans une adresse motivée. Quelques jours après, le Préfet du département annonça aux autorités l'arrivée prochaine du Premier Consul.

Cette nouvelle répandit la joie dans la cité; mais elle fut de courte durée, car l'on apprit que le voyage n'aurait pas lieu.

Aussitôt, une députation composée de MM. Assy-Villain, adjoint, faisant les fonctions de maire; Moreau, président du Tribunal civil; Ponsardin, président du Tribunal de commerce, et Jobert, négociant, se rendit près du Premier Consul, à Mézières, où il venait d'arriver, pour le supplier de suivre son premier projet et de venir dans une ville où il était appelé par les vœux de tous les citoyens.

MM. les Députés de la ville obtinrent la faveur qu'ils sollicitaient. Ils reviennent à Reims ; le peuple anxieux les attend sur la place

de l'Hôtel-de-Ville; ils s'écrient à leur arrivée : « *Nous l'aurons.* » La foule alors fait éclater sa joie.

Les préparatifs de la réception sont poussés avec activité. Les Commissions sont nommées pour surveiller les différentes dispositions de la fête. Au jour désigné, tout est prêt. L'heure en était incertaine; il est convenu que dès que le cortège serait aperçu, la cloche de Notre-Dame donnerait le signal de la réunion à l'Hôtel de Ville, de tous les corps devant aller à la rencontre du Premier Consul.

M. Assy-Villain, adjoint, écrivit la lettre suivante aux citoyens composant la Fabrique de Notre Dame :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Reims, le 21 thermidor, an XI, de la République.

Le Maire de la Ville de Reims, aux citoyens composant la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame.

Citoyens,

Je vous invite à faire sonner la grosse cloche de la paroisse de Notre-Dame, pendant l'*espace d'un quart d'heure*, aussitôt que j'en ferai donner l'avis à votre sonneur, pour avertir les différentes autorités de se réunir à la Mairie, pour l'accompagner lors de la réception du Premier Consul à la porte de cette ville, et *pendant une demie-heure* lors de son arrivée qui sera également indiquée.

J'ai l'honneur de vous saluer.

ASSY-VILLAIN, *Adjoint.*

Le Préfet, le Secrétaire général, les Conseillers de préfecture et le Sous-Préfet de l'arrondissement se trouvaient à Isles-sur-Suippes, première commune du département de la Marne, pour y recevoir et complimenter le chef de l'Etat.

Là, on avait élevé un arc de triomphe pour marquer l'entrée du territoire du département. Des portiques, ornés de guirlandes et de festons, chargés d'emblèmes et d'inscriptions, une illumination serrée dont l'épaisseur des ténèbres augmentait l'éclat, un peuple immense formant des deux côtés une haie non interrompue, les acclamations, les cris de : *Vive Bonaparte!* Telle fut l'avenue qui, sur la longueur de quatre lieues, le conduisit à l'entrée du territoire de notre arrondissement.

Vers le milieu de la nuit, la cloche donna le signal, la ville fut illuminée en un instant. La municipalité, les autorités civiles et militaires se trouvent réunis; le cortège se met en marche, précédé d'une garde composée de l'élite de la jeunesse rémoise, sous les ordres du général Valence, garde destinée à la personne du Premier Consul pendant son séjour dans nos murs.

On arrive vers trois heures à l'extrémité du faubourg Cérès ; un arc de triomphe avec des chiffres en fleurs, des guirlandes, des rameaux, des ornements champêtres, en avaient fait les frais. Au-dessus de l'archivolte de la principale arcade, dans un car-

touche entouré par des branches de chêne et de peuplier, on lisait :

NAPOLEONI BONAPARTE
PRIMO CONSULI
EX AMORE POPULI PRECIBUSQUE
REMOS ADEUNTI.
21 THERM., ANNO REPUBL XI

et plus bas :

POPULI VOX UNA, VENI.

Dans des médaillons :

Viam insistit cuncta domando.
EN TOUS LIEUX SUR SES PAS ON VOIT VOLER LA GLOIRE
TOUT CÈDE A SES EFFORTS VAINQUEURS
ET PAR UNE CONSTANTE ET PLUS DOUCE VICTOIRE,
IL TRIOMPHE DE TOUS LES CŒURS.

Imperium terris, animos aequat Olympo.
DES NATIONS SON BRAS VICTORIEUX
ASSURE A SES DESTINS L'EMPIRE DE LA TERRE :
ET LES HAUTES VERTUS QUI MARQUENT SA CARRIÈRE
LUI DONNENT PLACE AU RANG DES DIEUX.

Les autorités occupent la gauche en avant de l'arc de triomphe; une musique est en face; la garde d'honneur se porte à la tête; le 16e régiment de cavalerie se partage et prend position pour ouvrir et fermer la marche; la gendarmerie, sur chaque côté, contient la foule empressée.

Une voiture s'arrête : le Préfet de la Marne et des fonctionnaires en descendent, annonçant l'arrivée immédiate du Premier Consul.

Des acclamations se font entendre; elles redoublent; l'escorte et le Premier Consul apparaissent; le maire s'avance et lui exprime, dans une courte harangue, les sentiments d'amour, de reconnaissance et d'admiration dont tous les citoyens sont pénétrés; lui fait hommage des clefs de la ville, et lui présente la garde d'honneur; le Premier Consul répond avec bonté, prend les clefs, les remet entre les mains de M. Assy-Villain dont il exalte la fidélité, et agrée la garde d'honneur; le cortège se met en marche, les cris de *Vive Bonaparte!* retentissent de toutes parts, et l'accompagnent jusqu'à la maison devenue le palais consulaire.

La porte Cérès, par laquelle le Premier Consul fit son entrée, était simplement ornée, pour ne pas masquer le travail de la grille.

A la porte d'entrée du palais, deux tableaux de huit pieds de hauteur représentaient, l'un, la France contemplant le portrait du Premier Consul; l'autre, une nymphe de la Vesle s'adressant

à ses naïades. (Sans doute en 1803 l'eau de la Vesle n'empoisonnait pas encore ses habitants.)

Dans une des salles du palais on avait placé un portrait très ressemblant du Premier Consul; au bas, on lisait des vers très flatteurs de M. Ponsardin père, propriétaire de la maison érigée en palais, à son hôte.

A trois heures et demie, le cortège arriva au palais. La garde d'honneur à pied occupe le vestibule au bas du grand escalier; elle avait pour officiers MM. Mennesson-Wils et Cohendet.

A neuf heures, le Préfet du Palais fit avertir les différentes autorités que l'audience du Premier Consul s'ouvrirait à une heure.

M. Assy-Villain, faisant les fonctions de maire, accompagné de MM. Camus-Didier et Jacquemet de Pymont, adjoints, prononça à la réception un discours, après lequel il présenta les vins d'honneur, en même temps que huit corbeilles de poires de Rousselet, pain d'épices, tablettes et autres préparations particulières à la ville de Reims étaient offertes à Mme Bonaparte par douze demoiselles de six à douze ans, vêtues de blanc et d'une manière assortie aux grâces de leur âge. Une enfant de seize ans et demi, Mlle Moreau, fille du président du Tribunal civil, récita le compliment suivant :

Madame,

L'enfance aussi vient vous présenter son hommage : elle sait mieux sentir que s'exprimer, elle fait plus facilement un vœu qu'un compliment. Vivez longtemps, Madame, pour partager la gloire et faire le bonheur de votre illustre époux : c'est le souhait de tous les âges, c'est celui des enfants.

Recevez l'offrande de ce que nous estimons le plus dans les produits de la cité. Daignez l'accepter comme un gage de notre amour et de notre profonde reconnaissance.

Mme Bonaparte, après le récit du compliment de l'enfant, l'embrassa et adressa quelques mots à ses compagnes, Mlles Chaix, Baron-Guénart, Petizon-Lucas, Barré-Rigaut, Boisseau, Delamotte-Fourneaux, Perrin-Corrijeux, Givelet-Assy, Fourneaux-Lasnier, Auger-Lefebvre et Jamin.

Vers la fin de l'audience, le Premier Consul se fit donner des éclaircissements sur des affaires en suspens concernant les intérêts de la ville.

A quatre heures et demie, le Premier Consul monta à cheval, et, escorté de sa garde d'honneur, il parcourut les différents quartiers de la ville au milieu des acclamations du peuple.

La place Nationale (actuellement place Royale) était décorée avec goût par la garnison de la ville.

Le Premier Consul se rendit à la manufacture de M. Jobert-Lucas, rue Large (actuellement rue Buirette); voici ce que dit Tarbé de la manufacture Jobert-Lucas : « Cette maison rappelle

d'intéressants souvenirs à la fabrique rémoise et à l'industrie française; c'est là que commença la lutte contre les manufactures étrangères et les cachemires de l'Inde. Dès que l'ordre se rétablit en France, la maison Jobert-Lucas entra dans la carrière des progrès qu'elle parcourut avec talent et bonheur; la reconnaissance nationale ne lui fit pas défaut, et les récompenses de toute nature lui furent accordées. La fortune finit par l'abandonner; mais Reims gardera pieusement le souvenir des services qu'elle rendit au commerce, et saura joindre les noms des Jobert et des Ternaux à ceux des Gobelins et des Colbert. »

Ensuite, il visita la manufacture de M. Dérodé, l'une des premières de la ville, établie dans l'ancien hospice Saint-Antoine, rue de l'Université, où se trouvent actuellement les Dames de la Congrégation de Notre-Dame.

Le Premier Consul visita l'exposition de tous les produits de l'industrie rémoise, exposition qui se trouvait dans le palais des archevêques.

A sept heures, le Premier Consul rentra au Palais consulaire; il offrit un dîner aux autorités civiles et militaires.

A neuf heures, toute la ville était illuminée.

Il y eut bal et fusées volantes; pendant le bal, les adjoints furent informés que le départ du Premier Consul aurait lieu à six heures du matin, et que la présentation des hommages au Premier Consul et à Mme Bonaparte aurait lieu à cinq heures et demie.

Le Premier Consul partit à six heures, escorté de la garde d'honneur à cheval et de sa garde ordinaire. Il trouva, à un quart de lieue de la ville, le 16e régiment en bataille. Le Préfet et le Sous-Préfet le suivirent jusqu'à Fismes, limite du département, où il fut reçu par le Conseil municipal et harangué par le maire.

Lucien Monce.

* * *

Notre-Dame des Soldats. — Des mains pieuses ont, le dernier jour de mai, déposé de fraîches couronnes au pied de la statue équestre de Jeanne d'Arc, place des Pyramides.

Les cultes ne se détruisent pas, ils se remplacent. L'homme change de divinités, il ne saurait s'en priver. Pas plus que les transformations de la mode ne nous amènent un beau jour à cheminer tout nus, nous ne saurions vivre sans quelque chose à vénérer. Peut-être les Dieux, ces créations symboliques, mythiques, poétiques, parfois politiques, auxquels on doit le respect à défaut de croyance, ne sont-ils que la reproduction d'un type unique multiplié et reproduit à l'infini à travers les âges. Brahma ressemble fort à Zeus qui lui-même est parent de Jéhovah, devenu Dieu Ier depuis l'ère chrétienne; l'enfant Krichna évoque l'enfant Jésus, et Marie, Porte du Ciel, Etoile du matin, Marie la très pure n'est pas sans analogie avec la chaste Artémis des Ephésiens.

Bien que notre époque, aux indifférents, aux sceptiques, à tous ceux qui ont des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne pas entendre, apparaisse singulièrement réfractaire aux innovations cultuelles, et que la religion réduite à des habitudes dominicales et cérémonieuses ou de pure convenance mondaine lors des opérations d'état civil, ne soit plus guère, en dehors d'un petit cercle de vieux fervents, que matière à poésie, à sentimentalité spirituelle et extases lyriques chez certains esthètes, fumistes ou intrigants, il est prouvé qu'un nouveau culte peut s'introduire chez nous. Ce culte qui a eu ses fidèles avant d'avoir recruté son clergé, originalité grande, c'est le culte de Jeanne d'Arc, la Sainte de la Patrie, la Vierge de France!

Il a, ce culte noble et touchant, sa liturgie, ses fêtes, ses autels. On dit déjà le mois de Jeanne d'Arc pour désigner mai qui fut le mois de Marie. Jeanne la bonne Lorraine a ses dévots particuliers, comme la Vesta de Rome eut ses prêtresses, et Joseph Fabre, son hagiographe, se dessine un peu comme le chef de ses flamines. Toute une littérature quasi-sacrée est issue d'elle, et l'on ne saurait dénombrer les commentateurs de sa vie et de ses œuvres.

Des savants ont même discuté, avec la patience des biographes d'Homère, l'authenticité de son lieu d'origine. Ces hommes aux loupes défiantes, ont scruté de très près les délimitations géographiques des fiefs féodaux du Barrois, de la Champagne et de la Lorraine. Quelques-uns de ces éplucheurs de chartes ont cru découvrir au microscope que Jeanne était, non pas Lorraine mais Champenoise. Nulle honte à cette naissance, les Champenois sont de race vaillante.

Les Champenois, patients au travail, solides aux gais repas, héroïques au combat, mériteraient bien d'avoir Jeanne pour compatriote. La vérité est — j'ai enjambé l'insignifiante frontière l'an dernier, en un patriotique pèlerinage, — que la maison de Jeanne est en Champagne, tandis que son jardin se trouve en Lorraine : un petit ruisseau sépare les pays. Jeanne est des deux ; on peut dire qu'elle est de tous les terroirs de France. Lorraine ou Champenoise, elle est demeurée vivante et debout sur les ruines de tant d'êtres, au-dessus des décombres de tant d'institutions. Elle se dresse pourvue d'ubiquité autant que d'immortalité. Il suffit d'être Français pour être son « pays ». Comme la déesse Pallas, dont les autels avec des adjonctions diverses s'élevaient en vingt villes, Jeanne a sa statue multipliée dans nos cités : à Paris, à Rouen, à Orléans, à Domrémy, ses images vénérées personnifient chacune un acte ou une époque de sa vie, de sa mission, de son œuvre, de sa légende.

Les artistes qui tour à tour se sont inspirés de la Vierge sublime — Rude, Frémiet, Ingres, la princesse Marie, Bastien-Lepage, ont interprété une Jeanne d'Arc différente, observée et traduite avec le ciseau, avec le pinceau, dans une attitude particulière et à une

période variable de son existence si courte. En ce moment même deux monuments, dûs à une inspiration distincte, s'élèvent au pays même de l'héroïne : l'un est un édifice national, l'autre une basilique due à l'initiative de l'évêque Pagis. Et voici qu'un troisième hommage commémoratif s'annonce : c'est la ville de Chinon qui le possèdera. C'est Chinon qui fut la première étape que parcourut Jeanne ; de là, fièrement campée sur ses étriers, la bannière au poing et la flamme aux yeux, elle s'élança sur cette route épique qui devait la conduire de la gloire au martyre. Chinon avait donc tous les droits pour glorifier particulièrement Jeanne d'Arc et lui ériger un de ces autels locaux qui sont une des manifestations de son culte.

C'est à un sculpteur de grand talent, M. Jules Roulleau, un Tourangeau, qui a successivement remporté le prix de Rome, la médaille d'honneur et la croix, l'auteur du monument de la défense de Paris, de Saint-Quentin, de la statue de Lazare Carnot, que la ville de Chinon a demandé cette nouvelle glorification de Jeanne d'Arc. Sur les bords de la Vienne, s'élèvera donc la colossale statue équestre qu'on a admirée au Salon de l'an dernier.

Cette Jeanne d'Arc là n'est ni la rêveuse extatique de Bastien-Lepage, ni la pieuse bergère de la princesse Marie, ni la lourde écuyère de Foyatier, ni l'élégiaque poitrinaire de Delaroche, ni la maigrichonne poupée cuirassée de Frémiet. C'est la Jeanne terrible des batailles. Elle lance son cheval au galop et charge comme plus tard Murat, la cravache à la main, enfonçait un carré autrichien. La statue de Gois, au pont d'Orléans, où Jeanne est représentée dans une attitude martiale, une hache à la main, serrant son étendard contre sa poitrine, nous donnait sans doute déjà une Jeanne guerrière, mais les dimensions de cette œuvre, presque une statuette, lui ôtent du caractère. La monumentale statue de Roulleau, se dressant sur les bords de la Vienne, aura un aspect imposant et vraiment patriotique : ce sera véritablement la Jeanne gardienne de la Patrie, la Notre-Dame des soldats !

Au mois de juillet la statue sera inaugurée. Tous les bons Français tiendront à honneur de participer à cette œuvre patriotique en envoyant leur obole. Le ministre de la guerre a autorisé l'ouverture de la souscription dans tous les régiments. Nous sommes certain que l'armée répondra à ce vœu. Jeanne d'Arc n'est-elle pas la patronne de tous les régiments de France?

De toutes parts les adhésions arrivent. L'étranger même tiendra à participer à cette glorification. Il est certain que de Russie viendront pour la statue de la Grande Française, des dons nombreux. J'ai vu de près, l'an dernier, dans la visite que je fis à la maison de Domrémy, l'emotion du grand-duc Wladimir, et je l'ai entendu exprimer assez fortement son admiration pour être certain qu'il s'associera à ce pieux hommage. Ce sera une nouvelle affirmation des sympathies de l'entourage impérial pour la France.

Mais c'est surtout aux anciens combattants des guerres passées, aux officiers, sous-officiers et soldats des armées nouvelles qu'il appartient de contribuer à l'érection de ce monument militaire.

Jeanne d'Arc incarne surtout chez nous la vertu des peuples vaincus aptes à devenir vainqueurs : l'enthousiasme, la foi. Voilà ce qui manquait à nos chefs de 1870. Ils n'avaient pas la foi, les malheureux ! et ils étaient incapables de souffler autour d'eux l'enthousiasme. Ils admettaient parfaitement que les Prussiens fussent vainqueurs et maîtres chez nous. Et c'est pourquoi nous avons été humiliés et défaits. Le brouillard qui s'interposait dans les lunettes de ce général inepte et grotesque, le matin de Buzenval, embrumait aussi sa conscience. Jeanne, elle, voyait distinctement l'Anglais chassé, le sol purgé ! Que n'avons-nous eu parmi nous une Jeanne d'Arc aux heures des suprêmes angoisses et des ultimes défaillances ! Nous avions Bazaine à Metz, Trochu à Paris, nous devions être vaincus, fatalement, avec ces athées de la victoire.

C'est la foi qui gagne les batailles, c'est l'enthousiasme qui sauve les peuples. Et c'est pourquoi, au jour du péril, au jour de gloire sans doute, nous tournant vers l'une des images de Jeanne, et plus spécialement vers la statue guerrière de Chinon, nous lui dirons : Notre-Dame des soldats, Vierge-Mère de la Patrie, viens nous donner l'espérance et combattre avec nous ! Tu es toujours présente dans nos rangs et l'histoire des peuples envahis, avec toi pour guide, doit se recommencer !...

(Echo de Paris.) E. Lepelletier.

* * *

La Vallée du Lunain. — « Les habitants de ma chère ville de Lutèce occupent une petite île de la Seine et l'eau pure du fleuve sert à leurs besoins, » disait en substance l'empereur romain Julien, il y a dix-huit cents ans.

Que les temps sont changés ! Lutèce est devenue le Paris que vous connaissez. Les deux ou trois cents habitants de l'île de la Cité sont maintenant trois millions et plus, et la Seine s'est changée en une bourbe malsaine. L'avons-nous assez dit ? Il a bien fallu lui donner de l'eau potable, à la cité devenue géante.

Après la Vanne, la Dhuis ; après la Dhuis, l'Avre et la Vigne ont été amenées à grands frais pour désaltérer les Parisiens et Paris assoiffé les boit toutes.

Mais déjà elles ne suffisent plus, et les édiles jettent un regard de côté sur les bords du Lunain.

Le Lunain ! Le ruisselet que vous boirez dans... cinq ou six ans, Parisiens de la rive gauche ! Combien d'entre vous le connaissent, même de nom ? Bien peu assurément. Voulez-vous vous transporter avec moi dans sa vallée ? C'est une excursion que vous ne regretterez pas.

Nous sommes aux environs de Sens (Yonne). Un plateau de craie, une terre maigre, de vieux villages aux toits de chaume, aux murs de briques et d'argile, aux maisons jetées un peu au hasard ; des bois touffus par places ; une petite dépression du sol, vraie cuvette où se rassemblent les eaux de pluie ; au milieu de cette dépression, transformée en étangs par des digues, quelques sources formant un maigre ruisseau qui coule au milieu des roseaux et des joncs ; l'été, on dessèche les étangs et l'on cultive l'endroit où nageaient les poissons.

Descendons quelques kilomètres au milieu de ce triste paysage ; on entend au loin un faible bruit qui va croissant comme celui d'une petite cascade. Sans doute quelque moulin ?

Non. Un trou est là, béant au milieu de la rivière et les eaux s'y engouffrent ; les gens du pays essaient bien de détourner les eaux ou de les faire passer au-dessus du gouffre au moyen de rigoles de bois, ou de combler les trous. Vains efforts ; les matériaux sont emportés sous terre, ou bien s'ils résistent, un autre trou se forme un peu plus loin, tant et si bien que toute l'eau disparaît et que, au niveau de l'antique et curieux village de Cheroy, il n'en reste plus une goutte ; aussi, en gens pratiques, les habitants de Cheroy mettent de l'eau dans la rivière avec une pompe, formant ainsi une sorte de mare des plus utiles aux besoins du pays. Tel est le début du Lunain.

Le nombre des gouffres est variable avec les années. Le premier s'est ouvert subitement en 1770 et il s'en reforme sans cesse depuis, tantôt dans la rivière, tantôt dans la prairie et jusqu'à plusieurs dizaines de mètres du lit.

Aussi pensait-on qu'il devait y avoir là de très vastes excavations, des galeries souterraines analogues à celles que l'on trouve dans les causses de la Lozère. Mais la chose, quoique possible, paraît maintenant peu probable. Ayant tenté, il y a quelques années, la descente de ces gouffres, de hardis pionniers ont trouvé d'abord d'assez longs boyaux creusés dans les alluvions de la rivière, qui s'enfonçaient ensuite légèrement dans la craie et se terminaient par de petits canaux gros comme le bras ; nulle trace de grandes cavernes.

Dans l'été, le lit à sec sert pendant une quinzaine de kilomètres de chemin aux laboureurs ; mais l'hiver, et surtout à la fonte des neiges, les eaux accumulées s'écoulent d'un coup, envahissent la vallée, ravageant les cultures, inondant les bas villages et atteignant parfois une largeur de 100 mètres.

Une fois l'eau retirée, c'est un plaisir de voir les jeunes enfants et les vieillards barbotant à qui mieux mieux dans la vase avec des récipients de toutes sortes et retirant des flaques d'eau des carpes et des anguilles de belle taille.

Le Lunain entre alors en Seine-et-Marne, passe devant Vaux-

sur-Lunain, autrefois le centre d'un pèlerinage très fréquenté, et témoin, selon la légende, des infortunes conjugales de saint Gengoul, patron des maris malheureux en ménage. La sécheresse du Lunain à cet endroit est passée en proverbe et l'on répète ce mot, riche de vérité sinon de poésie :

La rivière de Vaux,
Quand il pleut..., a de l'eau.

On arrive à Lorrez-le-Bocage, vieux village avec des débris d'anciens remparts, une crypte et une église du XIIIe siècle fort pittoresquement située.

C'est là que l'on rencontre l'unique chemin de fer de toute la vallée, et qu'il faut descendre pour visiter la vallée supérieure.

A cet endroit même le Lunain recevait, il y a encore quelque trente ans, un gros affluent qui a disparu, depuis que l'on a inconsidérément déboisé la contrée ; le chemin de fer emprunte même une partie de son lit.

Au sortir de Lorrez, changement complet : la vallée se reboise et s'accidente ; les grès de Fontainebleau montrent leurs masses pittoresques et le sapin donne au paysage sa teinte caractéristique.

Des sources superbes sortent du sol, et l'une d'elles, dite la *Fontaine de Jean des Neiges*, est l'une de celles qui tentent le plus MM. les ingénieurs de la ville de Paris. Et certes l'on comprend cette tentation.

Un courant d'eau impétueux et rapide, gros comme un homme, s'écoule en bouillonnant, forme une fontaine et tombe aussitôt dans le Lunain. Une dizaine d'autres l'accompagnent l'espace d'un kilomètre.

Notre bonne ville assoiffée n'est pas la première que ces sources aient tentée.

Même en « passant au déluge », nous trouvons les hommes de l'âge de pierre établis à cet endroit et c'est par milliers que depuis quelques années on ramasse leurs instruments de pierre (haches, grattoirs, perçoirs, lances, flèches, etc.), sur tous les plateaux qui bordent la vallée en cet endroit.

Dernièrement encore, en creusant le sol, on a mis à jour les restes d'un véritable village construit par eux et dans lequel on a trouvé les fondations de leurs cabanes, les débris de leur cuisine, leur four à poterie, les cendres de leurs foyers, les meules de leurs moulins à bras, le tout accompagné d'outils en pierre et de haches en silex et en grès poli.

Ils avaient édifié sur le plateau un énorme menhir, dit la Pierre-Frite, enjeu, selon la légende locale, d'une partie de quilles engagée entre le diable et le bon Dieu, et de laquelle le premier ne serait pas sorti vainqueur, puisque Dieu fit tomber dans la vallée

le palet du diable avant qu'il eût atteint la Pierre-Frite. On vous montrera encore dans la prairie ce palet, avec l'empreinte authentique des cinq griffes du diable.

Malheureusement les savants sont venus, qui ne respectent aucune légende, et ils n'ont vu là que les traces laissées par le polissage des haches de l'âge de pierre, traces que l'on rencontre sur une vingtaine d'autres rochers dans les environs.

Après ces gens, nos pères directs, les Gaulois, et après eux les Romains n'ont pas manqué d'utiliser toutes ces sources et l'on retrouve encore de place en place dans la vallée des débris d'aqueducs qui amenaient l'eau dans les thermes et les villas de la cité romaine de Paley, sur l'autre bord du Lunain. Un ancien temple de cette époque, la Cave aux Fées, fut longtemps un objet de terreur et un prétexte à légendes pour la population.

A mesure qu'on la descend, la vallée devient de plus en plus jolie et plus fraîche, l'horizon s'élargit et tout au fond, comme un voile bleuâtre, on aperçoit les collines rocheuses de Nemours.

A Nanteau, le Lunain traverse des débris de l'ancienne forêt de Fontainebleau, puis, après avoir traversé quelques marais encombrés de roseaux, il laisse à sa gauche le Palet de Gargantua et la colline de Trin (145 m.), avec une fameuse tour du haut de laquelle, dit-on, la belle duchesse d'Etampes guettait l'arrivée de François Ier, lorsqu'elle habitait le château Saint-Ange (Villecerf).

Passons bien vite devant les cheminées et les paratonnerres de l'usine de dynamite de Cugny-la-Gennevraye, et nous touchons au terme de notre course.

Mais comme si une rivière aussi bizarre et aussi tourmentée craignait de finir à l'instar de toutes ses sœurs, par une dernière anomalie, le Lunain passe *sous le canal* du Loing par un siphon et s'en va perdre son nom et ses eaux dans le Loing, à Episy, près de Moret, peu avant la jonction du Loing et de la Seine...

Tels sont, Parisiens toujours plus assoiffés d'eaux pures, les intéressants détails qu'a réunis pour vous, sur les rives mêmes du Lunain, un aimable correspondant, M. Armand Viré.

Remerciez-le de ces révélations charmantes, en attendant que vous buviez cette rivière nouvelle. On vous les fera boire toutes, l'une après l'autre.

Vous amener le lac de Neuchâtel, d'un coup, comme nous l'avons tant de fois demandé, ce serait bien trop simple !

(Petit Journal.)

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

EXCURSIONS

EN

CHAMPAGNE & EN BRIE

PAR UN RÉMOIS[1]

(Octobre-Décembre 1892.)

AVANT-PROPOS

Au Lecteur champenois.

Sous ce titre, nous avons réuni trois récits d'excursions vers des points opposés de notre vieille province, vers Sézanne, vers Provins et vers Troyes. Entrepris sans plan préconçu, ces petits voyages ont aussi amené la visite de trois châteaux d'un réel intérêt historique, ceux de Flamboin, de Montmort et de Baye. Nous les avons décrits avec non moins de plaisir que les trois villes citées plus haut, et nous offrons aux amateurs champenois le fruit de nos investigations. Que chacun nous imite, et de la sorte s'étendra la connaissance des lieux et des monuments qui doivent nous toucher le plus, ceux qui sont les plus voisins de nos études et de nos recherches communes :

Objets inanimés, avez-vous donc une âme,
Qui s'attache à notre âme, et la force d'aimer ?

Jusqu'ici nos explorations s'étaient renfermées dans un cercle plus restreint, dans la limite de la région ardennaise et des environs de Reims. Il fallut une occasion exceptionnelle pour nous en faire sortir, mais, une fois le premier pas franchi, à trois reprises nous avons succombé à une tentation répondant à nos secrets désirs et nous entraînant à parcourir quelques recoins de la Brie et de la Champagne méridionale. Comme le rat voyageur, l'aspect de ces contrées nouvelles nous charma :

1. Lectures faites à l'Académie de Reims, dans les séances des 23 décembre 1892, 27 janvier et 10 février 1893, mentionnées dans le compte-rendu des travaux de l'année, lu dans la séance publique du 6 juillet 1893.

Sitôt qu'il fut hors de la case :
Que le monde, dit-il, est grand et spacieux !
Voilà les Apennins, et voici le Caucase !

Pour des monts de Champagne, le Mont-Aimé, la forêt d'Epernay et les coteaux de la Brie n'ont-ils pas, en effet, quelque prestance ? Mais que dire des monuments et des remparts de Provins, des églises de Troyes, des riches châteaux voisins, des collections et des musées qu'ils renferment ! Comment négliger les impressions recueillies durant une rapide visite à ces témoins encore debout des âges lointains et toujours glorieux ? Comment se refuser à en communiquer le récit à ceux que l'on a quittés un instant ? C'est un devoir d'amitié, une loi de confraternité :

Trois jours au plus rendront mon âme satisfaite ;
Je reviendrai dans peu conter de point en point
Mes aventures à mon frère ;
Je le désennuirai. . . . . .

Ces rêves présomptueux d'un touriste enthousiaste, ces projets généreux et remplis d'écueils, nous les poursuivons ici dans un but modeste en rapport avec nos goûts et nos plus chers desseins. Nous livrons le fond de nos carnets à nos compatriotes pour les instruire et les intéresser à la cause du passé de notre province, stimulés que nous sommes par la vue de ses monuments, la beauté de son histoire et de ses souvenirs. Peu importe la forme incomplète de ces récits, composés pour eux seuls, écrits à la hâte et nullement exempts, sans doute, d'inadvertances et d'erreurs : ils nous les pardonneront, séduits et enchantés comme nous par la perspective indéfinie des merveilles de l'art en Champagne. C'est notre espoir de faire oublier les fautes de détail et les misères de la route par la sincérité des relations et par une vue d'ensemble qui suscitera en tous lieux une généreuse émulation.

Henri JADART.

Reims, le 27 décembre 1892.

CHAPITRE PREMIER

Excursion de Reims à Provins, par Sézanne et Flamboin.

(22-25 octobre 1892.)

Vita punctum fugax.

Si nous gardions la vieille habitude de noter au jour le jour nos observations de touristes et même nos simples remarques d'amateurs, nous amasserions pour les érudits de l'avenir des trésors dont ils nous seraient reconnaissants. Mieux encore, en communiquant dès maintenant au public ce que ces notes personnelles ont d'original et de vraiment utile, nous contribuerions à propager une féconde activité pour la recherche et l'étude de nos antiquités. Il en est d'un voyage comme de la vie : c'est l'affaire d'un moment, et si l'on n'a pas profité de ce court espace pour fixer ses souvenirs, l'oubli étend son voile sur eux comme sur nos plus méritoires projets. De même que nos ancêtres écrivaient leurs livres de raison, et nous ont ainsi transmis tant de notions précises sur leur existence, de même nous devrions tenir nos livres de voyages pour ne rien laisser perdre des miettes recueillies sur la route.

Ce n'est pas qu'il faille s'attendre à voir paraître couramment des *Itinera* à la façon des Bénédictins. Nous n'avons pas leur habitude de savoir travailler mûrement aux étapes du chemin, et même nous n'avons plus d'étapes. On voyage aujourd'hui si rapidement et si facilement que l'on ne veut rien manquer et que l'on effleure tout. A moins d'être chargé d'une mission et par conséquent d'un rapport, on approfondit rarement hors de chez soi l'examen d'un monument ou d'un dépôt d'archives. Pressés de partir, pressés de revenir, la visite d'une ville est un arrêt entre deux trains, et le rêve du lendemain c'est de courir vers un autre but avec la même hâte et autant de satisfaction passagère.

Cependant, puisqu'il faut s'accommoder aux mœurs de son époque, ne désespérons pas de glaner une gerbe d'épis dans nos haltes de quelques minutes. Nous travaillons vite, mais souvent à point en un temps relativement court, et c'est là notre progrès sur les anciennes habitudes. Comme le géologue dont le coup d'œil a jugé un banc coquillager avant que son marteau n'ait brisé la première assise, ainsi l'archéologue moderne a pénétré dans l'histoire d'un édifice dès qu'il en a

fait le tour et apprécié le caractère général. Il a vu tout ensemble les vestiges de l'époque la plus reculée, l'œuvre des âges successifs, les mille détails d'art et d'histoire qui en font la vie et l'intérêt. Pourquoi ne consignerait-il pas sur un carnet ses fugitives impressions, afin d'en faire profiter les antiquaires étrangers comme ceux du pays? Suivant la tournure de son esprit, il y joindrait quelques traits de mœurs saillants, quelques critiques d'abus invétérés ou d'impardonnables négligences. Ce serait là autant de services rendus à la cause de l'art en province.

On nous objectera l'inutilité des travaux de ce genre, sous prétexte que les Guides-Joanne sont complets et qu'il est oiseux de s'attarder aux descriptions d'antan. Sans doute, les Guides-Joanne sont complets, mais cela n'empêche qu'on y trouve des pages qui fourmillent d'erreurs. On peut donc les rectifier. Sachons toutefois reconnaître qu'il est rare d'avoir à mettre en lumière une chose totalement inconnue dans une région, et qu'il est plus rare encore d'improviser en un instant un commentaire de quelque valeur. Il faut d'ailleurs laisser aux érudits locaux la tâche et le devoir d'interpréter leurs monuments, mais n'est-ce rien de stimuler leur zèle, de signaler à leur attention un détail qu'ils jugent mesquin à force de le voir : *Consueta vilescunt*? Une ligne, un mot peut ainsi ouvrir la voie, préparer ou divulguer une découverte. Et ces mille petits témoins de l'histoire que l'on oublie dans les relevés officiels, n'est-ce rien d'en constater la présence dans les églises, dans les musées, au coin des rues, sur les façades de maisons particulières qui vont être demain recrépies, badigeonnées ou abattues? Quel service que de décrire, même très sommairement, ces peintures et ces sculptures reléguées dans les greniers, c'est-à-dire fort peu appréciées par suite du caprice de la mode, ces croix en fer forgé exposées à l'incurie ou à d'indignes traitements, ces cloches gothiques que guette le fondeur, ces épitaphes usées par le frottement, ces inscriptions quelconques, débris méprisés et susceptibles de disparaître au gré du maçon ou du balayeur !

Les Guides-Joanne, d'ailleurs, n'ont pas tout exploré, et le hasard amène de si curieuses rencontres! Ici une main vigilante décrit un objet précieux à la veille de sa ruine, et cette unique intervention le préserve de l'abandon ou de l'aliénation, car pour conserver les œuvres d'art là où elles ont été créées, il suffit parfois d'en revendiquer hardiment les droits. Là, un prévoyant copiste transcrit un texte des siècles passés, et sauve

ainsi pour l'historien une date et pour l'artiste une mention d'une inappréciable portée. L'action individuelle est donc la plus puissante de toutes. Ce ne sera pas la loi récente et si opportune sur les monuments historiques qui parviendra seule à les faire sauvegarder : ce sont les antiquaires qui pourraient, d'un commun effort, la faire prévaloir par leurs démarches, en s'inspirant de son esprit et en la faisant respecter eux-mêmes en tous lieux.

Telles sont les réflexions que nous suggérait hier une rapide excursion de Reims à Provins, à travers les confins de la Champagne et de la Brie. Nous l'entreprenions au cours d'un automne pluvieux, qui eût été bien fait pour décourager les touristes, si, d'une journée à l'autre, on n'avait pu espérer une éclaircie, un soleil radieux et d'autant plus dégagé de nuages qu'il était tombé la veille de plus abondantes averses. C'est ainsi qu'entre deux pluies torrentielles, nous avons joui du ravissant panorama de Provins dans toute la splendeur d'un ciel et d'une nature d'été. Le charme de ce but, longtemps désiré et si heureusement atteint, ne doit pas nous faire oublier les curiosités rencontrées à d'autres stations de la route, ni les renseignements recueillis sur quelques faits historiques tant à Sézanne, l'ancien chef-lieu de bailliage et de district, qu'au château de Flamboin, vaste domaine de la Basse-Brie, où nous attendait la plus cordiale hospitalité.

I. — Sézanne.

De Reims à Epernay, on traverse, à partir de Rilly, le massif forestier de la Montagne de Reims, dont le sommet et le versant sud sont occupés par le canton d'Ay. Inutile d'en décrire les sites et les monuments, puisque le *Répertoire archéologique* de ce riche canton vient d'être publié dans toute son étendue[1]. — D'Epernay, brillante ville moderne, il n'y a pas lieu de parler davantage, car les rares vestiges de son passé y restent bien connus et appréciés : à défaut d'une église monumentale, on y cite le petit portail Renaissance dont les fines sculptures sont attribuées, sans aucune preuve ni raison, au ciseau de Pierre Jacques, célèbre artiste rémois; les beaux vitraux du XVIe siècle conservés dans le même édifice, et la

1. *Travaux de l'Académie de Reims*, 1892, t. LXXXVIII. — Ajoutons comme renseignement accessoire, fourni par M. Ad. Varin depuis cette publication, que les débris Renaissance de l'ancien portail de l'église de Tours-sur-Marne ont été transportés et encastrés dans la muraille d'une maison servant d'auberge sur la route d'Avize à Oiry.

tombe gothique d'une abbesse d'Argensolle[1]. Ce qui est moins connu du public, c'est la translation des débris de l'ancienne église dans le parc du château de Romont, où ils jouent l'effet de pittoresques ruines[2]. Ajoutons que tout près de l'église, le jardin de l'Hôtel-de-Ville a reçu divers motifs de façades démolies, et qu'à la Bibliothèque, au milieu d'autres richesses, on peut admirer le fameux Evangéliaire d'Ebon, dont M. Ed. Aubert a dessiné les plus belles pages[3].

D'Epernay à Sézanne, la région a été moins minutieusement décrite, sauf ce qui concerne Chouilly, dont M. l'abbé Barré a dressé en 1866 la complète monographie ; Avize, Oger, Le Mesnil, Vertus, Coligny, toutes ces charmantes localités assises au penchant de la Montagne, entre les forêts et les vignes, ont des monuments et des souvenirs qui attendent la plume et le crayon des artistes. Du côté de la plaine, il n'y aurait pas moins à rechercher de vestiges, à Bergères, au Mont-Aimé, dont les pentes boisées et le sommet isolé dominent toute la contrée, à Fère-Champenoise, à Pleurs ; mais Sézanne est le principal centre qui nous attire par son importance et son passé historique, son église et son Hôtel-Dieu.

La curieuse situation de Sézanne au point de vue géologique a été signalée par Elisée Reclus[4] ; son origine, ses annales, ses anciennes juridictions, ses sièges, ses incendies et ses reconstructions ont été résumés dans plusieurs notices intéressantes, les unes confondues avec les descriptions générales[5], et une seule, à notre connaissance, publiée à part en notre siècle[6].

1. Depuis notre passage à Epernay, un évènement considérable pour son avenir monumental s'y est produit (novembre 1892). Son église paroissiale, d'une architecture si peu en rapport avec l'honneur et le passé de la ville, a subi des affaissements à l'intérieur qui vont nécessiter la construction d'un nouvel édifice. Déjà, plus de 300,000 francs ont été souscrits par la seule générosité des habitants (janvier 1893). Faisons des vœux pour que la future église soit construite dans le style de la Renaissance et abrite ainsi dignement les anciens vitraux et le charmant portail de 1540.

2. *Romont*, domaine de la famille Chandon, dépendance de la commune de Mailly, canton de Verzy, Marne.

3. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XL, p. 111.

4. *Nouvelle Géographie Universelle*, t. II, p. 705.

5. Excellente notice sur l'état ancien de Sézanne dans les *Mémoires historiques* de Baugier, et dans le *Dictionnaire des Gaules* de l'abbé Expilly, 1770, dernier tome. — Notices abrégées dans l'*Annuaire de la Marne*, années 1817 et 1819. — Cf. *Histoire des villes de France* par A. Guilbert, Paris, 1853, Champagne, p. 98.

6. Notice historique et topographique sur la ville de Sézanne, rédigée

Une étude sur les sièges de Sézanne au xve siècle est due à l'un de nos érudits compatriotes[1]. Un autre travail tout récent et d'un genre spécial, consacré à la recherche des carreaux vernissés du moyen âge, a procuré à M. le baron Joseph de Baye l'occasion de nous faire connaître l'ancien Hôtel-de-Ville de Sézanne (aujourd'hui le *Café du Centre*), et d'en décrire la précieuse collection de carreaux épars dans son grenier[2].

Cette maison historique a gardé sa haute façade probablement reconstruite à la suite du terrible incendie de 1632[3] et facilement reconnaissable entre toutes celles de la place de l'Eglise, par l'inscription gravée au sommet. On y lit ces quatre mots sur autant de cartouches :

POST TENEBRAS SPERO LVCEM.

Cette sentence, symbole de résurrection et d'espérance, accompagnait peut-être un cadran solaire placé aux environs ; des pilastres cannelés garnissent l'intervalle des fenêtres et soutiennent la corniche qui supporte une toiture très élevée.

En regard de l'ancien Hôtel-de-Ville, de l'autre côté de la place que décore une fontaine, s'élève l'église Saint-Denis, véritable monument du xvie siècle, malheureusement inachevé vers l'abside, et flanqué à l'ouest d'une tour massive et carrée, d'un style plus avancé mais d'un bel effet d'architecture, et dominant au loin la plaine[4]. Ce qui frappe le plus après le clocher, c'est l'élégant fenestrage de la nef et le portail latéral, auquel on accède par un double escalier surmonté d'une jolie

d'après les anciens auteurs et les modernes, sur des documents authentiques, par P. F. B***. *Sézanne, C. Songis*, 1837, vol. in-16 de 204 pages. Exemplaire relié à la Bibliothèque de Reims.

1. *Les sièges de Sézanne, Barbonne, Pleurs et Anglure en* 1414, 1421, 1431 *et* 1432, par Léonce Lex, archiviste de Saône-et-Loire, *Sézanne, A. Patoux*, 1883, in-12 de 17 p.

2. *Revue de Champagne et de Brie*, avril-mai 1892, *Carreaux vernissés de Sézanne*, p. 241-247, avec figures dans le texte et vue de l'hôtel de ville fournie par Plon, imprimeur à Paris, dont le père exerça l'imprimerie à Sézanne dans cette même maison.

3. Le deplorable Embrasement et incendie de la ville de Cesane en Brie, avec la désolation universelle de ses habitans. — *Jouxte la Copie Imprimée à Lion, pour François Yvra*, 1632. (Nouveau fonds, Bibliothèque de Reims.) In-8°, plaquette de 16 pages. — Cette pièce n'est pas une relation historique, mais un sermon prononcé à l'occasion de ce désastre.

4. Notice historique sur Sézanne, avec une Vue de la place et la perspective de l'église, *Promenade d'un touriste dans l'arrondissement d'Epernay*, par Armand Bourgeois, 1886, p. 114 à 126.

croix en fer. A ce portail, dont la voussure est ornée de scènes en relief avec culs-de-lampes et dais, demeurent intacts les deux vantaux de la porte en bois primitive (1534), garnie d'une fine décoration de la Renaissance. Elle mériterait à tous égards une reproduction ou un moulage dont elle est digne pour ses gracieux détails et ses belles proportions. Des ornements la couvrent du sommet à la base : on y voit une suite d'arabesques, de feuillages, d'anges, de têtes d'anges, de médaillons et de sujets divers sculptés sur des bandes parallèles en hauteur. Au milieu, en largeur, court une inscription gravée sur toute l'étendue en lettres majuscules, dont quelques-unes sont peu distinctes. Voici, tel que nous avons pu le lire, ce texte qui donne la date du travail et les noms des marguilliers qui l'ont fait exécuter :

LAN DE GRACE MILV^C^XXXIIII
IH.... DVRANT.... ROI A POVLET
IEH... PE..... LE GRANT
PROVISEVRS ET MARRIGLIERS
DE LEGLISE DE CEANS
CESTES PORTES ONT ESTE
FAICTES.

L'an de grâce 1534, Jehan Durant,... Poulet, Jehan Pe... Legrand, étant proviseurs et marrigliers de l'église de céans, ces portes ont esté faictes.

A l'intérieur, l'église offre d'autres sculptures du même siècle et de la même valeur : d'abord le buffet du grand orgue avec sa tribune, une riche devanture et trois tourelles ajourées au sommet, puis un banc à haut dossier, placé sous le porche et offrant cette légende en une ligne à la partie supérieure ; un écusson mutilé se voit au milieu de l'inscription :

SAT SA FEMME ONT AVLMOSNE (*Écusson*) CESTE CHAIZE AVEC LE BANT LE 9 OCTOBRE 1578.

Sous ce porche, on voit aussi trois niches sur la muraille, garnies du plus gracieux entourage de sculptures de la Renaissance.

Si l'on jette les yeux vers la nef principale, on est frappé de son élévation et de ses proportions malheureusement arrêtées au chevet par un mur plat. C'est contre ce mur qu'est placé le maître-autel, surmonté d'un vaste retable en menuiserie, décoré dans le goût du dernier siècle et contenant une vaste toile représentant *La Nativité de Notre-Seigneur*. Au-dessus, s'étend jusqu'à la voûte une immense peinture offrant la scène

de la *Transfiguration*; on lit au bas, à gauche, cette signature et cette date :

CARPENTIER PINXIT
DE TROYES. 1740.

Les fenêtres hautes de la nef, très larges et divisées par des meneaux, n'ont conservé que des fragments de leurs anciens vitraux du XVIe siècle, le reste est garni de vitres blanches ; mais plusieurs sujets restent presque entiers dans la hauteur, principalement vers le nord, et l'on distingue çà et là plusieurs familles de donateurs dont les figures et le costume brillent encore dans toute leur fraîcheur. On y rencontre aussi des inscriptions assez nombreuses en lettres gothiques, particulièrement à la fenêtre de la première travée au sud près du chœur, et on lit la date de 1550 au bas de la fenêtre qui surmonte la chaire. Avant que les vents et les intempéries, ou la confection de vitraux neufs, aient dispersé ces précieux débris, il serait très opportun d'en relever les calques, et l'on serait étonné de ce qui subsiste dans ces panneaux de renseignements pour l'art religieux et pour l'histoire locale.

Quelques peintures isolées sont placées dans les chapelles qui ouvrent sur les bas côtés, du haut en bas de l'édifice. On remarque surtout, près de la porte de la sacristie, une *Vierge tenant l'Enfant Jésus*, toile moderne d'un gracieux effet, rapportée de Rome par le général Levaillant.

L'église actuelle de Sézanne, dédiée à Saint Denis, succédait à une église du XIIe siècle dont il ne subsiste aucun vestige, elle a souffert elle-même tant de dégâts à la suite des sièges et des incendies de la ville que nous désespérions d'y trouver des inscriptions du moyen âge. Le pavé a été d'ailleurs renouvelé et n'offre plus de dalles funéraires, mais cinq inscriptions commémoratives ou épitaphes sont encore fixées aux murs et aux piliers des chapelles. Ces vieux textes nous attirent d'eux-mêmes par leur côté historique et littéraire, par tout ce qu'ils nous révèlent des mœurs des siècles passés, surtout par leur naïve expression de la foi vive de nos ancêtres, de leur sereine confiance en Dieu vis-à-vis de la souffrance et du trépas : c'est bien à leur école que la mort devient la grande leçon de la vie. Quand on songe que ces pieux monuments peuvent disparaître d'un moment à l'autre, par accident, par insouciance et par pure négligence, on voudrait en voir tous les textes transcrits pour former un recueil d'une inappréciable portée morale et historique. Mais la besogne du

copiste est longue et délicate, même pour les inscriptions des derniers siècles. Voici ce que nous avons pu relever intégralement ou du moins analyser sur les murs de l'église de Sézanne.

La plus ancienne inscription, qui date de 1608, est gravée sur une plaque de marbre et fixée à 1m50 de hauteur sur la muraille à droite du portail principal en sortant. C'est une pièce poétique, moitié latine, moitié française, formant une sorte de dialogue, composée par un médecin de Sézanne, nommé Jacques Galien (nom prédestiné à cette profession), et consacrée par lui à la mémoire de sa femme bien-aimée, prématurément enlevée à son affection. Nous en donnons ci-contre la reproduction entière, aussi fidèle que possible, sauf pour le monogramme du bas qui offre, sur le marbre, les initiales des deux époux enlacées l'une dans l'autre. Les caractères sont très lisibles et ont été dorés. Ce texte offre assez d'intérêt pour mériter d'être remis en pleine lumière.

De l'autre côté du portail, à la même hauteur, une autre inscription, très longue, également gravée sur marbre, relate la mémoire de Claude Prailly, qui fut pro-curé de la paroisse Saint-Denis et mourut le 15 janvier 1654. Elle débute ainsi : *Venerabili presbytero, Mro Claudio Prailly, huius ecclesiæ proparocho, optime merito, tumulus.....* Suit une double pièce en latin, empruntant à l'Ecriture un éloge du défunt et retraçant sa carrière et ses bienfaits, puis vient la mention détaillée de sa fondation en faveur d'un prêtre habitué et de la messe du Saint-Sacrement..... *Estant lors,* dit le texte, *en charge de marguilliers Maîtres Henry Du Chesne, conseiller et advocat du Roy au Bailliage et Prévosté de Sézanne, Pierre Bruchié, escuyer, aussi conseiller du Roy et président en l'Election et Iacques de Baussancourt, greffier auxdits Bailliage et Prévosté*[1].

Au pilier de la basse nef, du côté sud, sur la gauche à l'entrée de la troisième chapelle, est suspendu un encadrement en chêne, contenant une plaque de marbre commémorative de Jacques Cordelier, écuyer, lieutenant général civil et criminel de Sézanne, mort en 1650. Ce monument pourrait provenir de l'ancien Hôpital de Sézanne, à en juger par cette

1. Il est question de Claude Prailly dans le procès-verbal de l'incendie de Sézanne en 1632, où l'on dit qu'il ne reste dans l'enceinte de la ville que trois maisons, « appartenant à MM. Claude Prailly, prêtre, Nicolas Allard, grenetier, et Benjamin Cadet, élu, qui sont encore fort endommagées du feu... » *Notice sur Sézanne,* 1837, p. 174.

Me Iacques Galien medecin, en memoire
de Renee Pasqvier sa femme qvi
deceda le 13e Ivillet 1608, a faict
dresser ce tombeav.

Si possent chari gemitvs resecare mariti
Tela necis, gelido non marmore clavsa jaceres,
Sed mors svrda meas spernit Renata qverelas :
Nec prece, nec gemitv fvriosa movetvr oborto.
Qvid licet in tanta moliri clade relictis
Lvctibvs, extendens dvplices ad sidera palmas,
Extemplo pro te persolvam vota precesque.
Nil possvm Renata alivd, mihi vota svpersvnt,
Qvæ tibi dvlce mevm nvmqvam Renata negabo.

Les Manes.

Mere de dix enfans sovbz vn sainct mariage,
Vingt et devix ans entiers hevrevze iav vescv.
Pourqvoy donc, cher amy, povrqvoy me plevre tv,
Je svis morte av seignevr, qve vevx tv davantage?

Avlx Manes.

Ta bonté, ta dovcevr, ton amovr et ta foy,
Qve je plains, qve je sers, qve iayme et qve iadmire,
Chère, aymable, constante et digne qvon sovspire,
Me rend morne, pensif, triste et plevrant svr toy.

Mors sepa — $\frac{\text{I G}}{\text{R P}}$ — rat vltro

INSCRIPTION DE L'ÉGLISE DE SÉZANNE

(Marbre noir. — Hr 0m36. Lr 0m46.)

mention qui suit l'énoncé des libéralités faites en mémoire de Jacques Cordelier : *Francisco Cadet, Ludovico Fautrey, advocatis... Prudentio de Poyvre, huiusce domus dispensatoribus.* Quoi qu'il en soit de sa provenance, l'inscription moitié prose, moitié vers, est curieuse en ce qu'elle relate l'établissement de bancs et de sièges dans l'église aux frais de la veuve du lieutenant général et en souvenir de lui. Voici en quels termes ce don posthume est célébré, avec allusion aux fonctions du magistrat et à sa récompense dans l'éternité :

LECTORI

Has statuit sedes, quod nec cariosa vetustas
Oblinat, æterno marmore duret opus.
Passant, qui que tu sois, qui verra cet ouvrage,
Voy dans ce magistrat l'excès de charité
Que la mort nous ravit au milieu de son âge.
Désirant son repos dedans l'éternité,
Sa prudence honora les sièges de Thémis,
Sa piété bastit des chaises à l'Eglise :
Ainsi tu dois penser que son âme est assise
Sur les throsnes que Dieu remplit de ses amis.

PERENNE SUB POLO NIHIL

Dans la basse nef du côté nord, au pilier voisin de l'entrée de la sacristie, une plaque de cuivre (actuellement masquée par l'une des stations du Chemin de la Croix) offre l'épitaphe en vers français d'une personne morte à Sézanne, le 27 brumaire an III, et son nom, Blanchet, est gravé transversalement, de manière à commencer chaque vers par une lettre du nom. Des attributs sont aussi gravés en tête et au bas de la plaque. — Il ne nous reste plus à signaler qu'un texte tout récent, gravé sur un marbre noir appliqué au mur voisin de la sacristie, à la mémoire de M. Louis-Hippolyte Bruyer, archiprêtre de Sézanne, décédé le 13 décembre 1865.

Nous en avons fini avec la trop brève relation que le temps nous a permis de dresser en traversant ce monument, digne à beaucoup d'égards, d'une complète description historique et d'un inventaire minutieux de ses richesses artistiques[1].

Il en sera de même pour le reste de la ville, où, malgré les désastres occasionnés par les incendies et les révolutions, nous aurions aimé à retrouver quelques traces ou du moins l'em-

1. *Gustave Huot*, né à Sézanne le 30 mars 1839, graveur et peintre héraldiste, élève de P. Lecomte et P. Maurou, a donné entre autres œuvres de gravures figurant aux expositions : *L'Eglise Saint-Denis de Sézanne*, eau-forte. Voir le *Dictionnaire biographique de la Marne*, par H. Jouve, 1893.

placement de ses anciens édifices. L'Hôtel de Ville, depuis la Révolution, est installé dans une partie des bâtiments de l'ancien prieuré bénédictin de Saint-Julien, qui était contigu à l'église Saint-Denis. Les portes et les remparts ont laissé peu de vestiges depuis leur transformation en boulevards. Nous ne quitterons cependant pas Sézanne sans indiquer la situation de son Hôpital, qui a pris, en dehors de la ville, la place d'un couvent de Recollets. Ce monastère s'est trouvé de la sorte conservé intact, avec les belles boiseries de sa chapelle, le vaste retable de son autel et les tableaux peints par le Frère Luc, appartenant à cet ordre, émule de Le Brun et, comme lui, membre de l'Académie de peinture. Ces huit toiles, qui représentent des scènes de la vie de S. François d'Assise, la *Descente de Croix* et la *Descente du Saint-Esprit*, sont malheureusement bien endommagées, mais elles mériteraient quand même une étude attentive et une description nouvelle qui provoquerait peut-être enfin leur restauration[1]. Dans le chœur de la chapelle, à droite et à gauche, se lisent sur des plaques de marbre les noms de Mgr Mellon Jolly, archevêque de Sens (né à Sézanne en 1795) et de Mme Bouvier, récents bienfaiteurs l'un et l'autre de cet Hôpital.

Dernier détail, l'ancien Hôtel-Dieu était au centre de la ville, près de la place Saint-Denis, et sur la principale porte de sa chapelle, on lisait encore en 1837 l'inscription commémorative de sa reconstruction en 1639, gravée sur une tablette de marbre noir :

En l'an 1639, ceste chapelle a esté rebastie,
Estant nobles hommes Jacques Cordelier, lieutenant
Général au baillage de Sézanne, et Jacques
Champy, procureur du Roi au dict baillage,
A la diligence de nobles hommes
Remy de Choyselat, escuyer, lieutenant
Des eaux et forêts aud. baillage, Syméon
Poullet, président en l'eslection, et Toussaints
Trutat, esleu, tous trois gouverneurs et
Administrateurs de l'Hostel-Dieu de Sézanne[2].

Nous avons tenu à reproduire une inscription qui, outre son intérêt pour la biographie locale[3], mentionne les juridictions

1. Consulter la *Notice sur les tableaux originaux du Frère Luc, récollet, qui se trouvent dans la chapelle de l'hospice de Sézanne*, par l'abbé Boitel, dans l'*Annuaire de la Marne*, 1851, p. 404 à 409.

2. Nous empruntons ce texte à la *Notice sur Sézanne*, 1837, p. 119.

3. Jacques Champy, qui y est indiqué comme procureur du Roi au bailliage, a laissé d'excellents commentaires sur la coutume de Meaux que l'on suivait à Sézanne.

dont Sézanne fut le siège jusqu'à la Révolution : un Bailliage royal, une Maîtrise des eaux et forêts, et l'une des Elections de la Généralité de Champagne. Cette ville relevait au spirituel de l'évêché de Troyes, dont elle formait un doyenné. Depuis un siècle, en dépit de son passé, Sézanne relève d'Epernay au point de vue administratif et judiciaire, mais au point de vue historique, elle ne le cède en rien à sa rivale et reste l'un des fleurons de la province.

II. — Flamboin-Gouaix.

La voie ferrée qui doit relier Sézanne à Provins n'est pas encore achevée, et pour visiter cette dernière ville, nous devons gagner Romilly par Anglure et Saint-Just. De là, nous descendons vers Paris par Pont-sur-Seine et Nogent-sur-Seine (patrie de M. Paul Dubois), qui possède une vaste église, dont on aperçoit de la gare la belle tour gothique, surmontée d'une lanterne en forme de gril que rehausse une statue colossale de saint Laurent. A la troisième station après Nogent, nous descendons à Flamboin-Gouaix, où se bifurque la nouvelle ligne de Montereau. Gouaix (village situé à 2 kil. de là) est le chef-lieu de la commune[1]; Flamboin est un hameau qui, outre la station, possède, à peu de distance de ses habitations, un domaine historique signalé de loin par son donjon.

Le nom de Flamboin n'est pas celui qu'ont pris les anciens possesseurs du domaine ; les La Balüe et les Du Tillet étaient qualifiés au XVIe siècle de seigneurs de Gouaix[2]. C'est que le château de Gouaix était près de Flamboin, à l'endroit où il se trouve encore, plus agréablement situé que le village et entouré de belles eaux et de fossés spacieux. Un vaste parc d'une contenance d'environ 150 hectares avec ses dépendances contiguës, forme l'étendue de la propriété actuelle. Le château, relié par une avenue au hameau, est situé en avant du parc, au fond à droite d'une vaste cour plantée d'arbres et entourée de bâtiments agricoles. On y accède en passant sous le donjon dont nous parlions plus haut, et qui est déjà à lui seul un monu-

1. On appelait indifféremment *Gouois*, *Gouaix* ou *Goix*, cette paroisse de la Brie-Champenoise, diocèse de Sens, parlement et intendance de Paris, élection de Provins. On y comptait 120 feux, à une distance de 1 lieue 1/2 S. de Provins et de 2 1/2 O.-N.-O. de Nogent. *Dictionnaire des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly, 1764.

2. Voir en appendice les documents recueillis sur les terres de Gouaix et de Flamboin aux Archives nationales et très obligeamment communiqués par M. Léon Le Grand, l'un des archivistes de ce grand dépôt.

ment intéressant à décrire. Le reste des constructions a gardé également l'aspect extérieur des édifices du début du XVIIe siècle, mais sur de bien moindres proportions. Nous allons successivement en parcourir l'ensemble.

Le donjon, d'une élévation totale de vingt à vingt-cinq mètres, se dresse au milieu de la façade bordée par les fossés, qui ferment l'enceinte vers le nord; deux autres tours de moindre importance l'accompagnaient naguère aux extrémités latérales. Bâti en solides assises de pierres du pays, il se compose d'un massif rectangulaire, flanqué de deux pavillons de moindres dimensions. « Le centre, dit M. Fichot, avance sur les ailes, et motive trois combles qui donnent à l'ensemble un aspect pittoresque. » La toiture du milieu est surmontée d'un petit campanile en forme de dôme, rehaussé lui-même d'un croissant et d'une fleur de lis en plomb. Les armoiries qui étaient sculptées à la clef de la porte à l'extérieur ont été martelées, mais la façade garde les passages des leviers du pont-levis[1]. Les ouvertures des portes sont cintrées, les fenêtres des étages supérieurs sont carrées, sans meneaux, et les murailles ont partout une forte épaisseur. Une belle lucarne s'ouvre au sommet, et deux *oculus* éclairent les combles latéraux.

A l'intérieur, à gauche de l'entrée, se trouve une pièce basse, voûtée, appelée la prison, et qui a pu servir à l'origine de corps-de-garde, où l'on remarque une meurtrière percée dans le mur vers la campagne; à droite, ouvre l'escalier carré qui monte jusqu'au sommet. Le premier étage, comme le second et même le grenier, ont été disposés pour être habités; les cheminées en ont été refaites au XVIIIe siècle, et le seul reste de la décoration du XVIe siècle se trouve sur le manteau de la cheminée du second étage, où l'on voit un beau médaillon circulaire, entouré d'une guirlande de feuillages, et offrant en relief la scène si connue de l'histoire romaine : *Mucius Scævola mettant sa main dans le brasier en présence de Porsenna.* A défaut de date connue, la construction du donjon peut être

1. Voir la vue de ce donjon dans *Les monuments de Seine-et-Marne*, par A. Aufauvre et Fichot, vol. in-f° de 208 p. et de 90 pl. en noir, or et couleur, Paris, 1858, texte, planche, p. 160, d'après le dessin de Ch. Fichot. Ce dessin est exact, sauf pour l'*oculus* figuré au-dessus de la porte, qui n'existe pas ; à cet endroit se trouvait l'écusson aujourd'hui mutilé, qui portait sans doute les armoiries de la famille du Tillet : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur au chevron d'or accompagné de 3 molettes d'éperon du même, aux 2 et 3 d'or à 3 chabots de gueules, et sur le tout d'or à la croix pattée et alezée de gueules.* — Voir le *Nouvel armorial du bibliophile*, par J. Guigard, 1890, t. II, p. 203.

approximativement fixée à la fin du XVIe siècle, ou à l'époque de Henri IV, au commencement du XVIIe siècle.

Les bâtiments de la cour, sur la gauche en entrant, sont tous modernes ; à droite, au contraire, ils sont anciens et probablement contemporains du donjon ; ils ne comprennent qu'un rez-de-chaussée, avec encadrements en saillie et lucarnes ovales en pierre ouvrant dans la toiture. Lors de la transformation du domaine en maison de culture, vers 1830, ces bâtiments ont été tous affectés à des usages agricoles, et il ne reste que le corps-de-logis du fond pour la résidence du propriétaire[1]. Elevé d'un étage, flanqué à l'angle sud-ouest d'un pavillon carré, ce corps-de-logis n'est pas dans l'axe du donjon et ne répond pas à l'importance de ce dernier, il offre cependant une agréable demeure embellie au midi par la proximité du parc dont la sépare un large canal avec revêtements en maçonnerie et bordé de parapets. Un pont à deux arches en pierre, portant la date de 1759, fait communiquer le parc avec la cour, fermée de ce côté par une grille du dernier siècle, accompagnée à hauteur d'appui de nombreuses défenses hérissées de fer.

Le château a subi au dedans bien des modifications qui ont fait disparaître dans l'épaisseur des murs les vestiges de constructions plus anciennes et en grande partie les décorations des derniers siècles. Dans un cabinet du premier étage, on voit quelques fragments de peintures à fresque, représentant sur les côtés des têtes d'anges et la scène de l'*Assomption* au plafond. Les appartements ont été tous disposés pour l'agrément et la commodité de l'habitation.

Sous un bosquet, dans un angle de la cour, se trouve un puits dont la margelle est surmontée d'une cage en fer d'un élégant dessin. A l'autre extrémité, sur les pilastres en briques de la porte du potager, le précédent propriétaire a disposé deux curieux chapiteaux à feuillages du XIIIe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Jacques de Provins dont il possédait les ruines. N'oublions pas de signaler aux naturalistes les beaux arbres qui ombragent les abords du château et l'entrée du parc, les peupliers de Suisse et d'Italie, le noyer d'Amérique, et surtout un sophora gigantesque et au moins séculaire. La fertilité du sol et surtout sa fraîcheur procurent à ces arbres une vigueur indéfinie.

Le parc, clos en partie par des murs, en partie par des

1. L'ancienne maison de ferme du château de Flamboin était située auparavant dans le hameau, à l'endroit de la gare.

fossés remplis d'eaux vives, est cultivé dans sa plus grande étendue, mais plusieurs parties boisées y ont été aménagées avec une large pièce d'eau au centre, où se croisent les allées transversales. La petite chapelle, située dans un angle, forme perspective à l'extrémité d'une nouvelle plantation; bien qu'agrandie et reconstruite sur sa façade, on y retrouve quelques souvenirs des derniers siècles, une inscription sur marbre noir, au-dessus de l'entrée, porte ces simples mots :

FRATERNI MONUMENTUM
AMORIS

La tradition y voit un *ex-voto*, à l'occasion du retour d'une guerre périlleuse du frère du seigneur de Gouaix et de Flamboin sous Louis XIV. L'autel et son retable en menuiserie, garni d'une fine peinture représentant le *Christ en Croix*, datent aussi de la même époque. Mais l'établissement de la chapelle remonte plus haut, car des titres anciens la mentionnent comme étant à la collation des archevêques de Sens, dont le diocèse s'étendait sur toute la région provinoise.

L'origine et l'état du domaine de Gouaix et Flamboin au moyen âge seraient des points plus difficiles à préciser que son état actuel. Nous ne les approfondirons pas, ne possédant ni documents sur l'histoire locale, ni ouvrages sûrs et précis pour nous frayer la voie[1]. Ainsi que nous l'indiquions sommairement plus haut, le château, dit actuellement de Flamboin, était le siège et le centre de l'ancienne seigneurie de Gouaix. C'est seulement de ce côté que les recherches peuvent aboutir. A cet égard, les titres de propriété concordent avec les renseignements fournis sur les seigneurs de Gouaix par les Archives nationales, les recueils de d'Hozier et du P. Anselme. Nous ne tenterons donc, sur ce terrain, rien d'improbable ou de contradictoire en citant d'après cette concordance, les noms de plusieurs personnages qui furent seigneurs de Gouaix[2]. Les plus anciens ne portent pas de noms connus dans l'histoire, avant les deux Jean Balüe, du commencement du XVIe siècle[3]. Viennent ensuite, après le duc et la duchesse

1. Le département de Seine-et-Marne, si rempli de souvenirs et de monuments, ne possède encore ni *Répertoire archéologique* ni *Dictionnaire topographique*, publié par le Ministère de l'Instruction publique.

2. *Gouaix*, canton de Bray-sur-Seine, arrondissement de Provins.

3. *Généalogie de Balue.* — Jean Balüe l'aîné, curé de Saint-Eustache à Paris, protonotaire du Saint-Siège, grand archidiacre d'Angers en 1482 et

de Guise, plusieurs membres d'une famille assez célèbre, celle Du Tillet, qui joua un rôle considérable au Parlement de Paris [1]. Il est vraisemblable que ce fut l'un d'eux qui construisit ou reconstruisit le donjon de Flamboin, soit Elie, soit Jean Du Tillet, qualifiés tous deux successivement seigneurs de Gouaix-en-Brie, depuis 1569 jusque vers 1635 [2]. En 1672, c'est encore la veuve d'un Jean du Tillet, qui fait hommage de la terre.

La suite des successeurs de la famille Du Tillet pour le XVIIe siècle nous est moins connue. C'est un Jean d'Ivry qui rend hommage en 1692, puis Claude Bonneau en 1703. Ce sont ensuite les comtes de Poitiers qui ont acquis la terre en 1703 et l'ont possédée jusqu'en 1780, d'après les titres et les recherches du propriétaire actuel [3]. Mais nous n'avons pas trouvé ailleurs d'indication sur les divers membres de cette famille rattachés à la Brie, si ce n'est une alliance avec la maison d'Anglure et la possession de seigneuries en dépendant [4]. De nouvelles recherches deviendraient faciles sur ces

de Souvigny en l'église de Clermont en Auvergne, seigneur de Villepreux, fit hommage de ses terres de Gouaix et de Fontenay en France, le 18 may 1507, et mourut en 1528. — Jean Balüe le jeune, seigneur de Gouaix, frère du précédent, émancipé à l'âge de 14 ans le 16 may 1481..... Il fut maître d'hôtel du Roi et de la Reine de Navarre, et écuyer tranchant du Dauphin. Le Roi lui donna 400 livres de pension pour services rendus en Italie. Il en jouissait en 1520. *Hist. généal. et chronol. de la maison royale...*, par le P. Anselme, t. VIII, p. 239-40.

1. Tillet (du), famille d'Angoulême, d'où sont sortis les seigneurs de La Bussière, de Gouaix, de Loré, de Marçay, de Montramé et de Chalmaison. (Voyez les registres I et II de l'*Armorial* de d'Hozier.)

2. Famille du Tillet, seigneurs de Gouaix, de Loré et de Marçai. Elie du Tillet, seigneur de Gouaix en Brie (second fils de Jean du Tillet et de Jeanne Brinon), fut reçu conseiller du roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, le 14 juin 1569. Grand-maître des Eaux et Forests de France, le 12 juin 1575 et Maître d'hôtel ordinaire du Roi en 1597. Il épousa 1° Philippe Viole, en 1572, et 2° Marie Le Fèvre, desquelles il laissa cinq enfants, dont Jean du Tillet, aussi seigneur de Gouaix et du Bourg-Baudouin, conseiller au Grand-Conseil, puis Maître des Requêtes, pourvu le 14 janvier 1612, et honoraire, le 25 janvier 1635, épousa en 1597 Marie de la Vergne, et leur fils, Jean du Tillet, fut seigneur de S. Leu, de Gouaix et de Loré, conseiller au Parlement, reçu le 3 février 1623; de son mariage avec Madelène de Bragelongne, il eut un fils Séraphin du Tillet, qui porta seulement le titre de seigneur de Loré et de Ranci, et plus de Gouaix. *Armorial général de la France*, par d'Hozier, t. II, p. 554 à 557.

3. Poitiers, surnom de la maison des comtes de Valentinois, du Dauphiné, d'où sont sortis les seigneurs de Saint-Vallier, de Veyne, de Clerieu, de Serignan, de Cotron, d'Albon, d'Arcies, de La Ferté, de Vadans, d'Outre et de Neufchastel. (Voyez le P. Anselme, *Hist. des grands officiers*, t. II.)

4. *Dictionnaire de la Noblesse*, par de la Chesnaye-des-Bois et Rodier,

bases aux érudits de la région, et il nous suffit de leur indiquer ce but.

Depuis l'époque de la Révolution jusqu'à nos jours, la tâche est bien simplifiée par le seul examen des titres. Le domaine avait été acquis, en 1780, du dernier représentant de la famille de Poitiers, par M. Nardot, fermier général, et grandement embelli et agrandi par ses soins : c'est à lui qu'est dû le tracé du parc actuel et probablement la distribution intérieure des bâtiments. M. Nardot menait grand train et recevait beaucoup à Flamboin, quand il partit pour l'émigration vers 1792 ; mais il eut le bonheur de retrouver intact le domaine au sortir des embarras que subirent les biens d'émigrés, et il mourut propriétaire de Flamboin en 1802. Son gendre, le comte Daru, en hérita, mais il le vendit presqu'aussitôt, en 1804, au baron de Macklot, qui garda la terre et l'habita fréquemment jusqu'en 1828. A cette date, ce fut M. Garnier, de Provins, qui en devint l'acquéreur dans un but simplement utilitaire, celui d'y créer une exploitaton agricole et dans l'espoir d'en tirer des bénéfices qu'il ne réalisa malheureusement pas, malgré toutes les transformations qu'il opéra dans l'ensemble de la propriété[1]. En 1849, une famille de Reims en fit l'achat et rétablit les choses en sauvegardant les constructions vraiment intéressantes. M. Henri Givelet, le propriétaire actuel, se plaît à habiter le plus qu'il peut sa résidence de Flamboin avec sa famille, et à en améliorer chaque année quelques parties. Entre ses mains, le domaine est véritablement une terre d'agrément et de rapport. C'est à lui que nous devons tous ces renseignements qui ne seront pas sans profit pour l'histoire de la contrée.

III. — Provins.

De Flamboin à Provins, le trajet, soit en voiture, soit en chemin de fer, est des plus attrayants. La route traverse Gouaix, Montramé, le délicieux vallon des Méances, puis remonte sur une crête d'où l'on découvre le site entier de Provins et des environs : la Ville-Basse apparaît dans une ceinture d'arbres, et la Ville-Haute dans une enceinte de

1870, t. XVI, p. 4 à 7, famille de *Poitiers*, à laquelle appartient un comte de Poitiers, né en 1656, qui épousa Françoise d'Anglure, fille de Saladin d'Anglure, marquis de Coublans.

1. M. Garnier, qui posséda Flamboin, est le frère de M. Garnier, auquel la ville de Provins est redevable de cette charmante propriété, où l'on a installé récemment la Bibliothèque et le Musée.

ruines émergeant des bosquets qui couvrent les pentes du coteau.

La Ville-Haute de Provins offre certainement l'aspect de l'une des plus vastes forteresses en ruine du moyen âge que possède la France du Nord. Le donjon ou tour de César et l'église Saint-Quiriace dominent cette enceinte de bastions et de murailles, et forment avec elle un ensemble très pittoresque et très imposant, que l'on a comparé, plus ou moins heureusement (nous ne pouvons en juger) au panorama de Jérusalem. Le frais paysage qui s'étend autour de la Ville-Basse, à la rencontre des deux rivières de la Voulzie et du Durtain, l'aspect de ses monuments et de ses boulevards, l'activité de ses rues, tout forme contraste entre le charme de la vallée et la sévère physionomie de la montagne.

Si Provins était le but de notre excursion, il en sera le chapitre le moins long et le plus facile à rédiger, tant cette ville est connue des touristes et des archéologues, tant elle a été bien explorée et savamment décrite par les historiens de la localité[1].

Notre première visite à Provins fut pour l'excellent bibliothécaire de la ville, M. Emile Bourquelot, frère de Félix Bourquelot, l'érudit professeur à l'Ecole des Chartes, mort en 1868, et auteur lui-même d'ouvrages très estimés contenant la relation de ses voyages en Orient[2]. Rapidement nous apprîmes de lui l'histoire de la Bibliothèque et du Musée dont il est le conservateur, et qu'il a installés dans la charmante propriété léguée à la ville par M. Garnier. Il en a lui-même décrit les richesses placées en bel ordre, et nous n'insisterons pas sur le mérite bien connu et la valeur de ces collections publiques[3].

1. Voici leurs œuvres principales : *Histoire de Provins*, par Félix Bourquelot, *Paris, J. Techener*, 1839, 2 vol. in-8° avec plan et vignettes. — *Histoire et description de Provins*, par A.-C. Opoix, 2e édition, *Provins*, 1846, 1 vol. in-8°. — Renvoyons en outre aux *Monuments de Seine-et-Marne*, par Aufauvre et Fichot, ouvrage déjà cité plus haut, dont le texte et les nombreuses planches sur Provins (p. 98 à 139) donnent la plus complète idée de cette ville et de ses monuments.

2. Le père de ces deux savants était originaire de Launois-sur-Vence (Ardennes). — M. Emile Bourquelot a fait une partie de ses études au Collège royal de Reims. Nous tenons de lui ces détails qui intéressent notre pays, et nous le remercions sincèrement de son aimable accueil.

3. Provins est l'une des villes où l'imprimerie s'implanta le plus tôt. Voir les *Recherches sur les débuts de l'imprimerie à Provins*, par H. Stein, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1889, p. 218-28.

En revanche, nous voudrions signaler l'intérêt du Musée particulier de M. Bourquelot, indiquer la présence dans son cabinet d'objets rapportés par lui de ses lointaines explorations, et de quelques œuvres d'art sauvées de la ruine et de l'abandon à Provins même. Ce serait encore un long inventaire à rédiger, et nous pouvons à peine noter en bloc les porcelaines et les faïences, notamment un violon en céramique, les peintures, les dessins, les frises, les statuettes, les sculptures diverses en bois, en marbre et en pierre. Il en est beaucoup dans le nombre qui serviront de très utiles renseignements pour l'histoire de l'art dans la région, particulièrement le dessin en couleur des décorations peintes au XVIe siècle sur la voûte en bois de l'église Sainte-Croix, désormais invisibles comme nous le constaterons plus loin. Dans le jardin attenant à cette demeure hospitalière, voisine de la tour de Notre-Dame du Val, ce sont des richesses d'un autre genre, des richesses lapidaires, débris sculptés de tous les âges. Ce qui nous a le plus frappé, c'est une porte Renaissance avec toute sa décoration, qui a été encastrée avec goût dans la muraille de la maison sur la cour. Au centre d'un massif du jardin, nous distinguons une statue d'ange, du moyen âge, tenant un cadran solaire de forme arrondie, et sur lequel une main plus récente a gravé cette devise si vraie et qui sert d'épigraphe à notre récit : *Vita punctum fugax.* (*An.* 6.)

De suite, nous prenons le boulevard d'Aligre pour monter à la Ville-Haute, où nous aboutissons droit à l'église Saint-Quiriace, maintenant simple paroisse. Le respectable ecclésiastique qui la dessert depuis trente-deux ans, nous la fait visiter dans tous les détails, et nous guide ensuite avec la même obligeance, dans les rues voisines et autour des remparts. Sans avoir pu tout scruter dans ce vaste périmètre, rempli de tant de monuments, de ruines et de souvenirs, si morne aujourd'hui et si fréquenté jadis aux jours célèbres des grandes foires de Provins, nous avons pu du moins nous orienter, parcourir les principaux édifices et garder de l'ensemble une vive et durable impression [1].

La demeure des comtes de Champagne était attenante à la collégiale qu'ils avaient enrichie, et ce qui reste de leur palais, notamment la chapelle, se trouve incorporé dans les bâtiments

1. C'est dans la Ville-Haute de Provins qu'habitaient, et que sont morts il y a quelques années, M. et Mme Boudin, qui possédaient par héritage le beau portrait de Nicolas Wilbault, peintre de Château-Porcien, échu par succession à leur neveu, M. Henri Mennesson, de Reims.

du Collège communal de Provins. Quant à l'église Saint-Quiriace, c'est un grand édifice du XIIe siècle (1160), sans tours ni portail, et malheureusement incomplet dans la nef, mais dont l'abside circulaire offre à l'intérieur une harmonieuse unité, et une singularité en ce que les trois chapelles du fond de son déambulatoire se terminent carrément[1]. Une crypte s'étend au-dessous de l'extrémité du chevet et forme un lieu d'assemblée très favorable pendant les rigueurs de l'hiver : elle a été complétée au milieu en 1864. De chaque côté du déambulatoire, dans les niches des arcatures, sont fixées des inscriptions de tous les âges, recueillies par M. le docteur Michelin et soigneusement préservées en cet endroit. Voici l'une de ces inscriptions dont le texte intéresse une ancienne famille rémoise, les de Miremont, et relate la fondation d'une maison de Carmélites à Reims en 1632 :

Ce marbre couvre les cendres
De haute et puissante dame, dame Diane Louise de Bouvent
Veuve de haut et puissant seigneur, Mre Jean de Castille chler, seigr marquis de Chenoise.
Elle fut illustre par sa naissance. Jean Amé de Bouvent, l'un de ses ancêtres
Fut ce fameux capitaine qui défendit avec tant de gloire la citadelle de Bourg
Pour le duc de Savoye, son maistre,
Contre l'armée victorieuse de Henri le Grand qui l'assiégeoit en personne.
Sa mère Elizabeth de Miremont, de Ste mémoire, si connue par sa naissance
Et encore par ses vertus, étant demeurée veuve à 38 ans
Après avoir élevé ses enfants dans la crainte du Seigneur
Se fit carmélite dans le monastère de Reims qu'elle avait fondé.
Elle y passa les 40 dernières années de sa vie
Dans la pratique de la pénitence la plus austère, et de l'humilité la plus profonde.
Ses vertus héréditaires passèrent naturellement dans le cœur
De Diane Louise de Bouvent sa fille.
Elle eut pour Dieu une piété tendre et solide
Pour son époux un amour soumis et respectueux,
Pour ses enfants une tendresse chrestienne et raisonnable,
Pour ses amis une affection sincère et généreuse,
Pour les pauvres une charité sans bornes,
Pour tout le monde une bonté, une douceur, une honnesteté charmante.
Sa vertu fut éprouvée par la perte d'un époux si tendrement aimé, à qui elle érigea ce mausolée,
Par la mort de deux enfants tués pour le service du Roy, dans l'espace d'une même semaine,
Mais elle ne fut point affoiblie.
Elle passa son veuvage dans la retraite, elle sanctifia sa retraite par la prière,
Elle nourrit et soutint sa prière par de bonnes œuvres.
Elle s'endormit paisiblement au Seigneur, le 5 aoust 1694
Agée de 78 ans, 9 mois, 5 jours.
Requiescat in pace

Du couvent des Pères de la Mercy, 1791. Replacée ici par M. Michelin, D. M. 1847[2].

1. Voir le plan de Saint-Quiriace et d'autres monuments de Provins dans les *Voyages pittoresques* du baron Taylor, *Champagne*, t. II, p. 440-51, et pl. à la fin du volume. — Cfr. *La Chronique de Champagne*, 1837, t. II, p. 377, et t. IV, p. 69.

2. Texte copié par M. Henry Delaunay, percepteur à Châtillon-sur-Marne, et très obligeamment communiqué par M. l'abbé Compant, vicaire général de Son Eminence le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, et membre titulaire de l'Académie de Reims.

Au sud de l'abside s'ouvre la sacristie, installée dans une belle salle voûtée, autrefois à deux étages, celui du dessus ayant servi de salle capitulaire. C'est là que l'on nous montre la chasuble et l'étole de saint Edme, archevêque de Cantorbéry, vêtement très précieux du XIIIe siècle, en étoffe verte à dessins fleuronnés ; on voit à côté de cet ornement le bonnet du même saint en étoffe grise, et un bras reliquaire du XIVe siècle, contenant une relique de saint Barthélemy[1].

Au-dessus du carré du transept, un dôme circulaire moderne remplace l'ancienne lanterne du moyen âge, qui était surmontée de la statue de sainte Hélène. Le vocable de saint Quiriace est intimement uni au souvenir de cette sainte et à l'Invention de la vraie Croix. D'après la tradition, saint Quiriace, devenu plus tard évêque de Jérusalem, était un juif nommé Judas, qui aida la mère de Constantin dans la découverte des trois croix du Calvaire. La Basilique porte, en effet, pour armoiries ces trois croix, ainsi qu'elles sont visibles sur la belle grille du XVIIIe siècle, naguère majestueusement placée à l'entrée du chœur et maintenant reportée au seuil de la porte principale. L'édifice se termine à l'ouest par une muraille bâtie au XVIe siècle, tandis que les portes des croisillons, aujourd'hui murées, sont contemporaines de l'abside.

Une avenue de vieux arbres continue pour ainsi dire la nef de Saint-Quiriace et conduit au *Donjon*, construction en grande partie du XIIe siècle, le monument civil le plus important de Provins et qui sert de meuble à ses armoiries. On l'a appelé aussi, selon les temps, la *Grosse-Tour*, la *Tour du Roi*, la *Tour de César*, la *Tour aux prisonniers*, et sa partie supérieure sert depuis deux siècles de clocher pour la basilique voisine. La silhouette du donjon est d'un effet grandiose, malgré la présence des toitures qui ont changé l'aspect primitif de la tour centrale et des quatre tourelles qui la flanquent : les ouvertures du sommet sont ainsi devenues les ouïes d'un clocher. Mais en se tenant au pied des murs, on retrouve la construction du moyen âge dans son système défensif, accru encore d'une enceinte massive construite par les Anglais pendant la Guerre de Cent Ans, et que l'on appelle pour cela le *Pâté des Anglais*[2]. En franchissant le seuil intérieur, on

1. Voir la planche superbe des *Monuments de Seine-et-Marne* qui reproduit la chasuble de saint Edme, p. 126.

2. Voir une description et une vue du donjon de Provins dans l'*Abécédaire d'archéologie*, par A de Caumont, 1858, p. 364.

s'aperçoit que les vieux monuments sont encore utiles pour nos besoins modernes, car si l'on a transformé le sommet de la tour en clocher, on a installé au rez-de-chaussée le réservoir des eaux du Durtain qui se distribuent de là dans la ville. L'étage du milieu a seul gardé son ancienne physionomie, et la salle des Gardes en est de beaucoup la partie la plus remarquable par sa voûte élevée et sa grande cheminée; les corridors latéraux conduisent aux chambres du pourtour et aux escaliers qui montent par les tourelles au chemin de ronde[1].

L'étage du dessus est rempli par le beffroi des cloches, vaste et solide charpente qui contient seulement aujourd'hui deux cloches, la petite, de date récente, et la grosse, superbe corps sonore de 1511, pesant 3,000 kilogrammes et portant au sommet une légende en belles lettres gothiques, où nous distinguons son nom : *Quiriaca vocor...*, et sa date : *mille et quingentis ac undenis.* C'est, hélas! tout ce que nous avons eu le temps de déchiffrer. Heureusement, le texte entier de l'inscription a été lu par M. Fichot, et nous le reproduisons d'après sa copie :

Mille et quingentis ac undenis simul annis
Virginis a partu Quiriaca vocor,
Astra petat sonitus, mestis solacia prestet,
Aversas sortes arceat, oro meis[2].

Du Donjon, on accède à la place du Châtel, dont le fond est garni par trois monuments : une croix en fer dont le socle est gothique, un puits rehaussé d'une cage en fer forgé qui n'est pas sans mérite, et, entre les deux, un bloc en pierre qui servait, dit-on, de billot pour le supplice de la décapitation. Dans une rue voisine, on trouve sur la droite une maison du moyen âge, nommée la *Grange-aux-Dîmes*, dépendance du temporel de la collégiale de Saint-Quiriace. La face sur la rue offre quelques points de ressemblance avec la maison des Musiciens de la rue de Tambour à Reims, notamment des arcs cintrés de décharge. Un sous-sol, le rez-de-chaussée et un étage sous les combles, parfaitement conservés tous trois, donnent l'idée de ce qu'étaient un grenier et un cellier de réserve. Ils étaient destinés à abriter les redevances en nature, le vin, l'huile, les grains, etc., apportés par les nombreux villages où le chapitre était décimateur.

1. On y montre naturellement des prisons, même la prison du roi Louis d'Outremer, qui est étiquetée comme les autres à la main, et où le gardien fait remarquer la dureté du lit royal.

2. *Les Monuments de Seine-et-Marne*, p. 137.

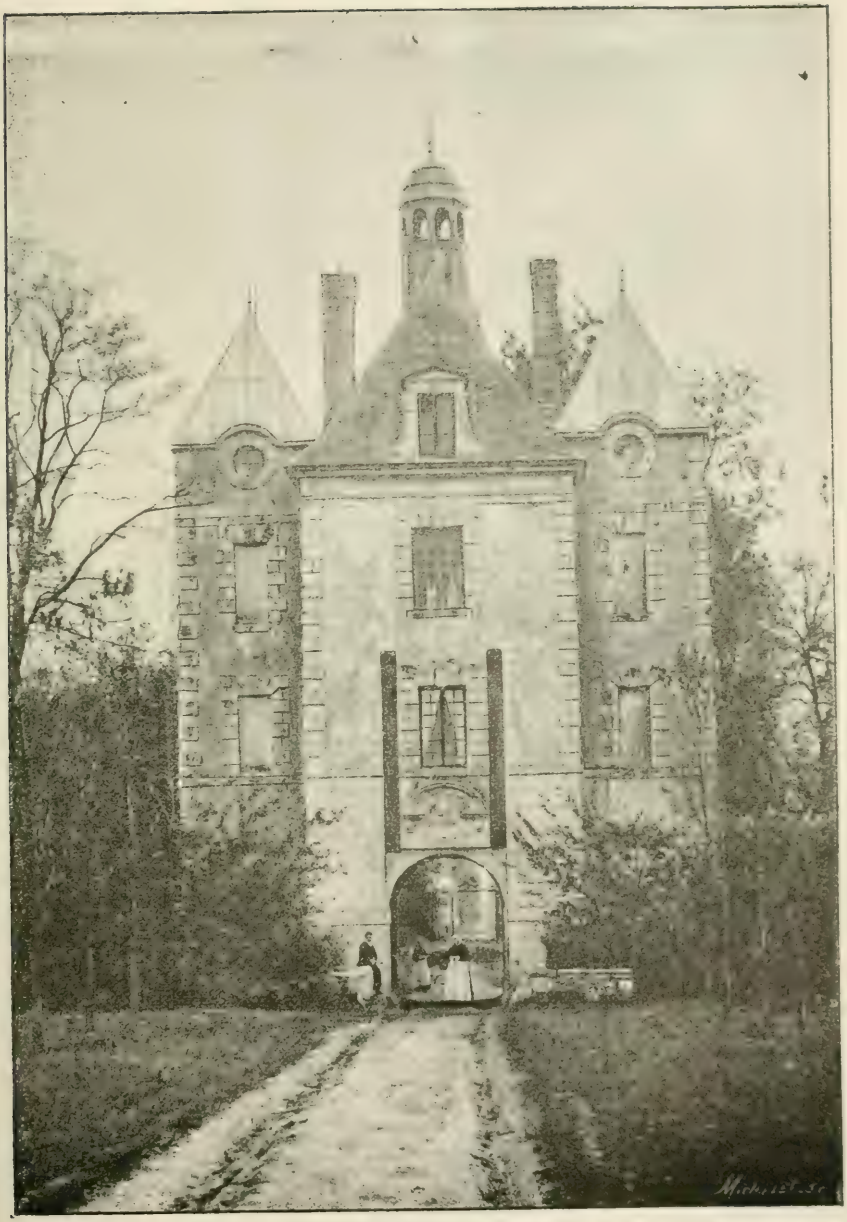

DONJON DE FLAMBOIN (Seine-et-Marne)

Cliché de D. CAMUS, Photographe à Nogent-sur-Seine

Beaucoup d'autres vestiges de constructions civiles et même de nombreux souterrains, se rencontrent çà et là dans la Ville-Haute, mais force nous est de renoncer à les visiter pour gagner plus vite la porte Saint-Jean, la mieux conservée de la forteresse, et tourner de là autour des remparts et des fossés qui protégeaient l'enceinte du côté nord, où la montagne est de niveau avec la campagne. Du côté de la ville, au sud et à l'est, les fossés étaient inutiles, par suite de la pente abrupte du col, et il avait suffi d'y construire des murailles garnies de tours[1]. En allant de la porte Saint-Jean à la porte de Jouy par l'extérieur, on aperçoit les plus belles ruines, notamment celles de la *Tour aux Engins*, située à l'angle nord-ouest; en chemin, on se prend à déplorer l'aliénation des fossés, qui fut consentie par la ville, il y a vingt à trente ans, car les plantations que l'on y a faites masquent de plus en plus la cime des murs et de leurs bastions crénelés.

La porte de Jouy (qui conduisait à l'abbaye de ce nom) est démantelée bien que debout; aux environs, on montre les brèches que la tradition reporte aux sièges des Anglais; ensuite, on passe près de la *Tour au Pain*, on traverse le *Trou au Chat*, la *Porte Forneron*, et l'on descend jusqu'au Durtain, où cesse maintenant tout appareil de défense. Des promenades plantées d'arbres magnifiques remplacent les boulevards fortifiés de la Ville-Basse. Sur le côté, on aperçoit le mont Sainte-Catherine, dont le flanc exposé au midi est couvert d'un ensemble de bâtiments et de jardins étagés en terrasses, qui formaient le couvent des Cordelières où fut installé en 1742 l'Hôpital général de Provins. Nous aurions voulu y visiter un cloître gothique, et dans la chapelle, le monument du cœur de Thibault V, comte de Champagne, dont le baron Taylor a publié l'inscription[2]. Du moins, nous avons vu la façade de l'Hôtel-Dieu qui est resté à sa place primitive, et dont le portail, récemment reconstruit, porte toujours sur sa porte le titre du moyen âge : *Le grand Hostel Dieu de Provins.*

Sur le rempart ou terrasse d'Aligre, on rencontre l'établissement des *Eaux minérales*[3], presqu'en face de l'entrée de la

1. C'est de ce côté qu'était située l'abbaye de Saint-Jacques, dont nous avons signalé plus haut deux chapiteaux transportés au château de Flamboin.

2. *Voyages pittoresques, Champagne*, t. II, p. 451.

3. Les eaux minérales de Provins ont donné lieu depuis le XVIIe siècle à de nombreuses publications, au nombre desquelles nous distinguons une *Dissertation historique* que fit paraître en 1738 (*Provins, Michelin*, in-12)

Villa Garnier, dont nous parlions plus haut. Là, s'élève, depuis peu, un beau monument en bronze, élevé à la mémoire des enfants de Provins morts pour la patrie en 1870-71, et dont le socle en granit porte une palme et quelques vers de Victor Hugo[1].

Des établissements modernes de la Ville-Basse, l'Hôtel de Ville, le Palais de Justice, le Théâtre, nous n'avons rien à dire.

La Sous-Préfecture occupe une partie de l'ancien prieuré bénédictin de Saint-Ayoul, dont l'église est encore en partie livrée au culte[2]. La nef et les bas-côtés ont continué à être affectés au service de la paroisse, tandis que le transept, la tour centrale, l'abside et une grande chapelle latérale sont convertis en magasins à fourrages. Le portail du XIIe siècle, bien que très mutilé, offre encore des statues et des sculptures fort curieuses. A l'intérieur, on recouvre en ce moment la nef d'une voûte en pierre, qui remplace l'ancien bardeau cintré en berceau, très haut et d'un effet pittoresque, dont les *Voyages* du baron Taylor nous conservent le dessin[3]. Par suite de ces travaux, nous ne voyons que bien imparfaitement les riches bas-reliefs et le retable dus au ciseau de Pierre Blasset, dont nous lisons l'épitaphe fixée au mur du chœur du côté nord, et qui débute ainsi : *Cy gist honorable homme P. Blasset, natif de la ville d'Amiens, en son vivant m^e sculpteur en bois, pierre et marbre,... (décédé) en l'aage de* 51 *ans, le* 25 *janvier* 1663. Le texte relate le zèle de l'artiste pour la décoration des

Nicolas Billate, chanoine de Saint-Quiriace, né à Rethel en 1695, et mort exilé pour cause de jansénisme en 1748. Ajoutons que cet érudit chanoine, livré par goût à l'étude de l'antiquité, a travaillé pendant vingt ans à accumuler des documents sur l'histoire de Provins. Voir Boulliot, *Biographie ardennaise*, t. I, p. 108.

1. L'auteur de ce monument est M. Arthur Massoulle, statuaire champenois. Un critique d'art appréciait récemment ses œuvres, et notamment « l'admirable monument funéraire que possède Provins, et qui, exposé au Champ de Mars et au Palais de l'Industrie, valut au jeune artiste, déjà pourvu de deux médailles, une utile bourse de voyage en Italie. » Il ajoutait, avec un sentiment de regret bien naturel : « Cherchez ses œuvres à Reims et dans la Marne, vous ne trouverez rien! » *Courrier de la Champagne*, du 27 novembre 1892.

2. Saint Ayoul (*Aygulfus*), abbé de Lérins au VIIe siècle, dont les reliques furent apportées à Provins. Cf. *Revue de Champagne et de Brie*, t. VII, p. 70.

3. *Champagne*, t. II, Provins, planche. — Des peintures de la Renaissance, avec écussons et arabesques, décoraient ce bardeau comme celui de l'église Sainte-Croix *Monuments de Seine-et-Marne*, p. 116.

églises, et mentionne aussi la sépulture de ses deux filles[1]. Ce monument, détail touchant, est l'œuvre de Pierre Godot, l'apprenti de Blasset et probablement son successeur dans sa profession[2].

L'autre église de Provins, plus importante que Saint-Ayoul, et située à l'autre extrémité de la ville, au pied de la Ville-Haute, mériterait comme elle une visite plus approfondie. Bâtie au XIIIe siècle, agrandie à plusieurs époques successives, elle offre quatre nefs, un transept et un déambulatoire avec chapelles absidales. Placée sous le vocable de la Sainte-Croix, elle porte pour armoiries une croix cantonnée de quatre clochettes; nous avons relevé ce blason sur un élégant pupitre en fer forgé du dernier siècle, qui naguère certainement se dressait au milieu du chœur, et se trouve comme tant d'autres hélas! maintenant relégué dans le pourtour. Du moins, les belles grilles du même style qui ferment et entourent le chœur ont été heureusement conservées à leur place, malgré les remaniements et les modifications qui viennent d'être opérés dans l'édifice entier. Tout l'intérieur a été gratté et remis à neuf. Les voûtes en bois qui offraient de si curieuses peintures du XVIe siècle, sont désormais masquées et à jamais perdues pour la vue, par suite de la construction, au-dessous d'elles, de voûtes en pierre dans le style du monument. Le vieux plancher était, il est vrai, bien défraîchi et délabré, mais surtout, il s'accommodait mal avec les nécessités du chauffage : on a préféré le vouer à la ruine plutôt que d'en restaurer les peintures. Il est permis aux archéologues de regretter la perte d'un spécimen de décoration qui deviendra de plus en plus rare dans nos églises[3].

Les anciens vitraux du XVIe siècle ont eu un meilleur sort,

1. Cette inscription, ainsi que les boiseries, était primitivement placée dans l'église des Cordeliers de Provins. Son texte est reproduit en entier dans les *Monuments de Seine-et-Marne*, p. 117.

2. Pierre Blasset est probablement le frère ou le parent de Nicolas Blasset, architecte amiénois, sculpteur du roi (1600-1659), dont on a publié à Amiens, en 1873, cinquante dessins autographes. Voir le *Catalogue de la librairie Techener*, octobre 1892, p. 2, n° 5360. — La cathédrale d'Amiens contient plusieurs de ses chefs-d'œuvre, l'*Enfant pleureur*, etc., que nous avons admirés le 1er juillet 1893.

3. Nous indiquions plus haut un dessin fort bien exécuté de ces peintures dans le cabinet de M. Emile Bourquelot. — On trouvera un plan et une vue du portail latéral de l'église Sainte-Croix dans les *Voyages* du baron Taylor, *Champagne*, t. II. — Sur les travaux de restauration, voir la *Revue de Champagne et de Brie*, octobre 1880, p. 350.

plusieurs fenêtres du déambulatoire ont été garnies avec leurs débris qui offrent de riches portions, les unes d'un ton jaune, les autres d'un plein et riche coloris. Bien d'autres détails d'architecture, de sculpture et de peinture (un tableau, *Saint Bruno*, attribué à Lesueur) auraient ici leur place, principalement les fonts baptismaux du XIIIe siècle, dont la cuve est rehaussée d'un bas-relief avec personnages en pied tristement mutilés. En sortant, jetons un dernier coup d'œil sur la porte latérale de gauche où l'on retrouve toute la grâce et la finesse de la dernière époque gothique.

Il y aurait, en outre de ces deux églises, beaucoup d'autres vestiges du moyen âge et de la Renaissance à scruter dans les rues et dans les maisons de la Ville-Basse : la façade de l'hôtel de Vauluisant (XIVe siècle), l'hôtel des Lions, des devantures en bois, des celliers et des magasins voûtés, des pignons aigus, des tourelles en encorbellement. A côté de ces respectables débris du passé en voie de disparaître comme partout, signalons les pittoresques perspectives ouvertes en tous sens à travers les cours et les jardins au passage des nombreux canaux formés par la Voulzie. C'est l'une des singularités du vieux Provins, et celle-là durera en dépit des alignements et des embellissements modernes. Une luxuriante végétation se fait jour au milieu des quartiers les plus habités, et rivalise avec la ceinture de boulevards pour donner à la ville entière un aspect printanier et toujours joyeux.

Voilà, nous l'avouons, un tableau descriptif qui sera jugé bien sommaire et bien superficiel pour l'ancienne capitale de la Brie, pour la cité rivale de Sens et de Troyes, pour l'émule de Meaux. Mais notre programme n'en comportait pas davantage, car la prétention de tout savoir et de tout décrire est exclusive d'une excursion que l'on fait en deux jours, quand il en faudrait huit pour ne rien abréger. La sagesse du touriste, en cette circonstance, consiste à ne pas perdre une minute et surtout à retenir avec une fidélité d'autant plus vigilante qu'il a vu plus rapidement. Pour cela, qu'il n'oublie jamais le sage avertissement du cadran solaire de M. Bourquelot : *Vita punctum fugax !* Ce sera sa devise la plus opportune. C'est aussi la leçon morale que nous rapportons de ce voyage.

Henri JADART.

Reims, le 5 novembre 1892.

APPENDICE

§ 1er. — Aveux, hommages, décrets et sentences de la terre et seigneurie de Gouaix et Flamboin en Brie recueillis aux Archives nationales[1].

(1370-1703.)

18 juillet 1370.

Aveu de « l'ostel de la mote de Gouuois », rendu par le procureur de « Guillaume Flote, chevalier, sieur de Renel, comme ayant la garde de Antoine Flote, escuier, fil de lui et de feu Madame Marguerite de Beaumont..... Item ung four bannier à Flembin, pour tous ceulz de Flembin, qui vault six sextiers de blé de rente chascun an. » (P 192, *cote* 1724.)

10 décembre 1379.

Aveu de Pierre Tirel, dit Baudrin, pour sa femme, Jeanne de Beaumont. (P 75, *cote* 3687 *bis*, *Liste des titres et aveux de Gouaix, communiqués par Jean du Tillet.*)

1er août 1381.

Vente par les mêmes de la seigneurie de Gouaix à Nicolas Montirel et Jeanne la Galoise, sa femme *(Ibidem)*.

24 août 1382.

Aveu rendu par Morelet de Montmor, de « l'ostel de la motte de Gouuois, si comme il se comporte, avec vint arpens de jardins appartenans a laditte motte. Item, en toute la ville de Gouuois et de Flambin, haulte, moienne et basse justice..... Item, à Flambin, le four bannier... » (P 204, fol. 100, no 90.)

Janvier 1394. (*a. st.*)

Aveu rendu par Morelet de Montmor, chevalier. (P 171², *cote* 316 et P 204, *cote* 102.)

17 décembre 1397.

Aveu de l'ostel de la Motte de Gouuois, rendu par Jaquet de Montmor, écuyer, fils et héritier du précédent. (P 171², *cote* 313.)

11 octobre 1460.

Aveu par Gilles de Combaust. (P 75, *cote* 3687 *bis*.)

1er mars 1543. (*a. st.*)

Sentence obtenue par Jean de la Ballue, sr de Gouaix. (*Ibidem.*)

1. Nous devons tous ces documents, comme nous le rappelions plus haut, aux recherches obligeantes de M. Léon Le Grand, archiviste aux Archives nationales, et nous lui en exprimons notre sincère gratitude.

10 novembre 1554.

« Décret de la terre et seigneurie de Gouais, naguère appartenant à messire Jehan de la Balue, chevalier, et de présent adjugée par ledict décret aux duc et duchesse de Guyse, comme plus offrans et derniers enchérisseurs..... Le chasteau de Gouoix, qui se consiste en ung grand corps d'hostel, cuisine, basse court, maison, estables, granche, tournelles, portes, colombier, court, jardin, fossez et accinct, le lieu comme il se comporte, contenant environ quatre arpens, seant entre la ville de Gouoix et la rivière de Seine, près le village de Flamboing, tenant et aboutissant de toutes pars audict sieur de Gouoix, ensembles ses appartenances et deppendances dont ledict de la Ballue estoit lors propriétaire..... » (X[1B] 9545.)

22 janvier 1571.

Hommage rendu par Hélye du Tillet. (P 165[1], *cote* 1736.)

21 mai 1608.

Hommage par Jean du Tillet « des terres et seigneuries de Gouaix, Montramé, Servoles et du moulin banal dudit Gouaix... », lui provenant de son père Hélye. (P 165[1], *cote* 1756.)

8 août 1617.

Aveu rendu par Jean du Tillet, « c'est assavoir le chastel et maison seigneurialle de la Mothe de Gouaix, court et jardins, enclos de murailles et grand fossez, ensemble et joignant lesdicts fossez le grand jardin joinct et clos de fossez, contenant un arpent ou anviron, comme aussy le parcq et verger atenant dudict lieu, appellé l'accin dudict chastel, le tout clos pareillement de fossez plains d'eaue, le tout, savoir ledict chastel, jardins et accin, contenant dix arpentz ou anviron, an laquelle mothe et chastel y a une chapelle fondée par les antiens seigneurs dudict lieu en l'honneur de la Vierge Marie, en laquelle le chapellain d'icelle doibt dire et célébrer trois messes par chacune sepmaine, à la collation de Monsieur l'archevesque de Sens, sur la présentation dudict sieur..... Item en ladicte ville et dict lieu de Gouaix, haulte justice, moyenne et basse, deux fourgs bannaux, scavoir ung en ladicte ville de Gouaix et l'aultre au village de Flamboing... » (P 75, *cote* 3686.)

31 mai 1672.

Hommage par Marie Dorat, veuve de Jean du Tillet. (P 167[2], *cote* 2936.)

18 juin 1692.

Hommage de Jean d'Ivry, qui avait acheté la seigneurie des « directeurs des droits et actions du sieur Coquille ». (P 168, *cote* 3101.)

1er juillet 1692.

Aveu de Jean d'Ivry, « premièrement le chastel et maison seigneurialle de la mothe de Gouaix, etc..... Item en la ville de Gouaix et village de Flamboing, scitué dans la paroisse dudit

Gouaix, haute justice, moyenne et basse, deux fours bannaux, scavoir un en ladite ville de Gouaix et l'autre audit village de Flamboing..... Item au village de Flamboing, dite parroisse de Gouaix, appartient aussi audit seigneur une autre grande ferme, les bastimens consistant en deux chambres, grenier au-dessus, plusieurs estables, fouleries, bergeries, escuries, grande cour, jardin derrière, le tout clos de mur contenant environ un arpan, de laquelle ferme dépendent aussi pareille quantité de cent arpans de terre labourable ou environ, et sept arpens de prez ou environ. » (P 195², *cote* 1817.)

9 juin 1703.

Hommage par Claude Bonneau, s^r de Purnon, héritier de Jean d'Ivry. (P. 168, *cote* 3150.)

13 juillet 1706.

Hommage rendu par Jean-Ferdinand, comte de Poitiers, seigneur de Wagnée et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, ci-devant colonel d'un régiment de dragons. (P 168, *cote* 3162.)

§ 2. — Plans et titres communiqués par M. Henri Givelet, propriétaire actuel du domaine de Flamboin. (1637-1706.)

1637.

Grand plan sur parchemin, colorié, avec légende au-dessous, comprenant dans ses limites la vue du château de Gouaix avec le donjon actuel, quatre tours d'angle et les bâtiments d'habitation, le tout entouré d'une enceinte de fossés. La légende porte : « 9. Chasteau et parc de Gouaix. — 10. Terres labourables d'entre ledict chasteau et chemin de bois à Brey. — 11. Terres des Quarangles, qu'ils disent estre de l'autre domaine et la mothe. — 12. Prez des Quarangles, qu'ils disent estre possédés par le seigneur de Goys. — 13. Le village de Flambouin. — 14. Le village de Goys. » A l'opposé, vue du village et du château d'Everly.

8 juin 1693.

Décret d'Ivry de la terre et sg^rie de Goüaix, par lui acquise des directeurs des créanciers de Claude Coquille moyennant 88,300 l., ledit décret poursuivi aux requêtes de l'hôtel. (Liasse en parchemin de 44 ff.)

14 juillet 1706.

Décret de la terre de Gouaix, aquité par M. le comte de Poitiers de M. de Purnom. (Liasse en parchemin de 32 ff.)

De ces deux derniers titres, il résulte les mentions suivantes relatives aux propriétaires successifs du domaine de Gouaix :

4 mai 1685, vente par Marie Daurat, veuve de Mre Jean Du Tillet, seigneur de Gouaix, conseiller au Parlement, à Claude Coquille, secrétaire des Conseils d'Etat, direction et finances de Sa Majesté.

27 août 1691, acquisition par Jean d'Ivry, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, sur les créanciers de Claude Coquille.

3 octobre 1703, acquisition par Jean-Ferdinand, comte de Poitiers, seigneur de Wagnée et autres terres, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, cy-devant colonel d'un régiment de dragons, demeurant à Paris, rue du Bac, de Claude Bonneau, chevalier, seigneur de Purnom et autres terres, conseiller du Roy, cy-devant premier maître d'hôtel de Son Altesse Royale, Monsieur, fils de France, duc d'Orléans, et de dame Anne-Marie Du Tillet, son épouse, auquel sieur de Purnom la terre de Gouaix appartenait comme héritier pour moitié des acquets et propres patronels du sieur d'Ivry, et lui étant échu par le second lot de partage fait de ses biens avec deffunt Toussaint Bonneau, chevalier, seigneur de Rubelles, ancien conseiller au Parlement, son frère, le 3 août 1702.

Des mêmes titres, résulte aussi une description très nette de l'état du château, ainsi désigné en 1706 :

« Le fief, terre et seigneurie de la motte de Gouaix,... concistant en plusieurs logemens et bâtimens, pressoir bannal, colombier a pied, pont levis sur le devant dudit château, au devant duquel est une grande avenüe, plantée de quatre rangées d'arbres ormes, sur le derrière un parc planté en bois, allée et sainfoin, un grand clos d'arbres fruitiers au devant dudit château, appellé la Garenne, lesdits bâtiments appliquez par devant à trois gros pavillons formés au dedans, un au milieu sur lequel est le pont levis, et les deux autres aux angles de la court, dans lesquels il y a plusieurs logemens tant par bas que par haut, plusieurs bâtimens aux deux ailes, appliquez savoir l'aile droite en pressoir, vinée, foullerie, fournil, écurie, remises de carrosses, et autres logemens, et l'aile gauche en grange, étable, vacherie, bergerie, bucher, et autres batimens et au fond de la court, un grand corps de logis appliqué en cuisine, office, sommellerie, salle, chambre basse, chambre haute, chapelle fondée par les anciens seigneurs dudit Gouaix, dédiée à la Vierge Marie, chargée d'une messe par chacune semaine, ladite chapelle à la collation de l'archevêque de Sens sur la présentation dudit seigneur de Gouaix, lesdits lieux et bâtimens couverts d'ardoises et tuille..... » Suit la désignation du reste du domaine qui était très considérable dans tous les environs et se trouve maintenant bien diminué.

La famille du comte de Poitiers garda le domaine de 1703 à 1780, et le laissa dans le même état. Aujourd'hui, le château de Gouaix, que l'on nomme le château de Flamboin à cause de la proximité de ce hameau, est conservé et entretenu avec la sollicitude que commandent ses souvenirs historiques.

(*A suivre.*)

PRÉCIS D'UNE HISTOIRE*

DE

LA VILLE ET DU PAYS DE MOUZON

(ARDENNES)

XIX. Réunions, Assemblées et Entrevues mémorables à Mouzon.

Sous ce titre, nous réunissons un certain nombre d'événements ou de faits historiques qui n'ont pas toujours trouvé naturellement leur place sous les rubriques de nos chapitres.

Le passage à Mouzon de saint Martin, évêque de Tours, est le plus ancien fait de ce genre que nous ayons à consigner. Il revenait, en 385, de Trèves, et c'est en souvenir de ce passage qu'on doit probablement, sinon l'édification de l'église Saint-Martin, du moins l'invocation sous laquelle elle fut placée. On a vu que la chapelle *saint Maximin* fut établie pour une cause à peu près analogue : le retour du corps de saint Maximin, évêque de Trèves, mort à Poitiers, en 346.

Nous ne dirons rien de plus, au sujet de la venue de *Louis III* à Mouzon, en 884, pour s'opposer à l'invasion des Normands ; non plus que de celle de *Raoul de Bourgogne*, s'avançant, en 923, jusqu'à Mouzon, pour recevoir les hommages des Lorrains qui se joignent à lui dans sa lutte contre le roi Charles.

Dans les querelles qui s'étaient élevées au sujet du siège de Reims, disputé par les archevêques *Artaud* et *Hugues*, on a vu aussi que ce dernier séjourna longtemps à Mouzon, et que même ce lieu lui fut assigné comme résidence (947), par le Parlement tenu à Douzy. C'est à partir de ces débats qu'un concile fut tenu à Mouzon en 947, dans l'église de Saint-Pierre-sur-la-Montagne, auquel présida Robert, archevêque de Trèves. Hugues qui était enfermé dans Mouzon, fut invité à venir se défendre, ce à quoi il se refusa. Il se présenta seulement à la porte de l'église, dit quelques mots à l'archevêque et se retira, après avoir prétendu qu'il possédait des lettres du

* Voir page 495, tome V de la *Revue de Champagne*.

pape Agapet, le maintenant sur son siège de Reims ; mais le concile se fondant sur le mandat antérieur, délivré à l'archevêque de Trèves, passa outre et délibéra. On jugea qu'Artaud serait maintenu, et Hugues déposé et privé de la communion jusqu'à ce qu'il fût venu se défendre dans un concile national, indiqué pour le mois d'août suivant, à Ingelheim (Flod., h. IV, chap. 34.) Dans ce dernier, Hugues fut définitivement déposé.

L'année 971 marque le séjour prolongé de l'archevêque *Adalbéron* à Mouzon et aux environs. C'est à ce moment qu'il fit les donations célèbres du monastère des Bénédictins qu'il venait d'établir lui-même à Mouzon. Du reste, pendant toute la durée de son épiscopat, il vint fréquemment à Mouzon, où nous le trouvons en 974, présidant à la construction des murailles ; en 978, faisant bâtir la chapelle Saint-Denis ; en 989, entreprenant cette tournée pastorale qui le conduisit à Yoncq et à Flaba, et qui fut l'origine du célèbre « dîner d'Adalbéron » qui a duré jusqu'à la Révolution.

Un second concile se tint à Mouzon, en 995. Il fut indiqué par le pape Jean XV, pour terminer l'affaire de l'archevêché de Reims. *Gerbert*, par la faveur de Hugues Capet, avait été élevé à l'archevêché à la place d'Arnould ; et de fait, tant que vécut Hugues, Gerbert fut maintenu et le concile convoqué à cet effet n'y fit rien. Celui de Mouzon fut tenu par l'abbé de Saint-Boniface de Rome, légat du pape, au mois de juin 995, dans l'église Sainte-Marie. Il n'y vint que quatre évêques : Hindulfe de Trèves ; Aymon, de Verdun ; Notger, de Liège ; Siegfroid, de Munster. Gerbert, cité, vint rendre compte de son ordination. Ce fut l'évêque de Verdun qui exposa l'affaire en langue vulgaire, paraît-il, afin d'être compris des laïcs. Gerbert se défendit avec éloquence, mais pourtant sans bien établir son bon droit. Le concile suspendit Gerbert jusqu'au prochain concile indiqué pour être tenu à Reims, en juillet suivant. Gerbert protesta ; mais sur les représentations de l'archevêque de Trèves, il se soumit et s'abstint de célébrer la messe. On peut lire le discours de l'évêque de Verdun dans Richer, lib. IV, cap. 99, ainsi que celui de Gerbert, chap. 101 et suiv. Parmi les assistants, se trouvait *Godefroy de Lorraine*, qui avait pris part à un conseil tenu par les évêques. Il est remarquable qu'aucun des évêques présents n'était Français. Arnould devait reprendre son siège en 997, après la mort de Hugues Capet. Gerbert devint successivement archevêque de Ravenne (998), puis pape (999), ce qui lui fit commettre le médiocre vers suivant :

Transit ab R. Gerbertus ad R. fit papa regens R.

L'archevêque Arnould vint aussi à Mouzon en 1015, et demanda des privilèges aux hommes de l'église Sainte-Marie, dont il a déjà été question.

Une entrevue plus importante pour notre pays est celle qui eut lieu en 1023, entre le roi de France *Robert* et *Henri II*, roi de Germanie. Une première rencontre avait été décidée entre les deux princes et devait se tenir à Aix-la-Chapelle. Mais les chaleurs furent telles en cette année, que le roi de France crut bon de se récuser. L'empereur (saint Henri) tenait pourtant à ce colloque et proposa pour l'automne une conférence aux limites des deux empires, c'est-à-dire au confluent de la Chiers et de la Meuse. On devait se voir sur des bateaux amenés des deux rives. Tel était le cérémonial arrêté. Mais Henri, méprisant ces précautions, et plein d'estime pour le roi Robert, s'en vint le trouver dans son camp, alors posé entre Ivoy et Mouzon. Le roi de France, touché d'une telle confiance, offrit des marques de sa reconnaissance à l'empereur, qui n'accepta comme cadeau, qu'un livre de prières richement relié et un reliquaire. L'impératrice, qui accompagnait Henri II, ne consentit non plus à recevoir que deux nefs d'or, sorte de caves à liqueurs du temps. En sorte que cette visite inattendue fut la plus cordiale et la plus dénuée d'artifice qui se puisse voir. Le lendemain de ce jour, qui était le 28 juillet, Robert rendit avec la reine et toute sa cour, la visite à peu près en la même forme et avec la même familiarité. Puis on s'occupa des affaires litigieuses des deux royaumes et des moyens d'asseoir la paix. Au sujet de l'église, on convint de faire un voyage de concert à Rome. Ce voyage n'eut du reste pas lieu, l'empereur et le pape étant morts dans l'intervalle. Il ne pouvait manquer qu'une assistance de curieux se formât à ce propos ; aussi, de tous côtés, était-il venu une multitude de personnes de tout rang et de toutes conditions : princes, religieux, peuple. Et chacun emporta un témoignage de la générosité de l'empereur. Nous ne pouvons oublier de citer à ce propos le fameux diplôme qui a servi de base à nos études sur le patrimoine de l'abbaye, non plus que les présents en or et argent, destinés à l'église de Mouzon. Quant au lieu précis[1] où se tint cette entrevue, lieu qui ne fut pas Mouzon, nous inclinons à croire

1. Marlot dit : Aliter Baldericus, lib. III, cap. 37 : Imperator regi Roberto, cum ad se veniret in *villa Mozono* occurrere æstimavit ; post hæc vero rex imperatorem convenit apud *Evodium*, patriam S. Gaugerici (III, 101). Le roi Robert était en effet à Mouzon, à cette époque.

que ce fut à Remilly même, au confluent de la Chiers, et à l'origine des terres de France.

Sous l'année 1025, nous enregistrons la venue à Mouzon, de l'archevêque *Ebale*, qui présida à la cérémonie de la translation des cendres de saint Victor. Elles passèrent d'une châsse de bois dans une d'argent, due à la générosité de l'abbé Boson, et de diverses pieuses personnes. La fête de cette translation fut longtemps célébrée dans l'abbaye.

L'archevêque *Manassès* vint à Mouzon en l'année 1074. C'est lui qui fit cesser les vexations que l'on faisait aux habitants de Remilly et d'Aillicourt, ainsi que de Douzy, à propos des pâturages du Sartage. En 1079, il était encore à Mouzon, d'où il datait l'acte de donation faite à l'abbaye d'Andaye (Saint Hubert), de Guilloy (Warcq) et Noviant (Nouvion ou Noyers), donation contresignée de l'abbé Gibuin et du doyen Roderic, ainsi que d'Odon, prieur, Bernard, prévôt, et Emmon, chantre. Notons, en passant, que les *Annales Mosomagenses* font mourir l'abbé Gidoinus, en 1087.

Une autre entrevue célèbre eut lieu en 1119, non encore à Mouzon même, mais à *Brévilly*. Il s'agissait de régler la question des investitures, entre l'empereur *Henri V* et le pape *Calixte II*. L'invitation à une conférence vint de la part de Henri au pape, qui était alors à Reims. Or, après avoir examiné ensemble quelle conduite il convenait de tenir dans la discussion de cettte question des investitures, les évêques d'Ostie, de Viviers et de Châlons, le cardinal Jean de Brême et l'abbé de Cluny furent députés au camp pour conférer. L'empereur leur tint un langage fort embarrassé et leur demanda un délai. Le lendemain 25, l'abbé de Cluny et l'évêque de Châlons revinrent seuls, chercher la réponse de l'empereur, qui fut une nouvelle demande de délai. Il était bien clair que l'empereur voyait lui échapper sa proie, car il avait visiblement projeté de s'emparer de la personne de Calixte, comme il avait fait de Pascal II. Le pape, qui avait bien deviné le dessein de Henri V, ne s'était pas moins rendu à sa demande, pour lui laisser toute la responsabilité des troubles qui ne pouvaient manquer de continuer à agiter le pays. Les deux députés revinrent donc à Mouzon, d'où le pape n'était pas sorti, sans avoir pris congé de l'empereur. Et toute la suite passa en grande diligence dans la Champagne, où elle arriva le lendemain à Reims. On remarqua parmi les personnages accompagnant Calixte, l'archevêque de Reims, Raoul le Verd, celui

de Rouen, Geoffroy, et J. de Crémone, cardinal-prêtre [1]. C'est encore à la suite d'un concile tenu à Reims en 1131, que le pape *Innocent II* vint à Mouzon, où il fut accueilli par l'abbé Richard, avec les plus grands honneurs. Le monastère reçut confirmation de tous ses biens et privilèges. Notons que *saint Bernard* avait assisté à ce concile, où se trouvèrent 300 évêques.

Autre concile à Reims, en 1148, tenu contre l'évêque de Poitiers, Gilbert de la Porée, à la suite duquel encore, le pape, alors *Eugène III*, vint à Mouzon, accompagné de saint Bernard, Samson, archevêque de Reims, et le cardinal Jourdain, religieux profès du Mont-Dieu, qui venait d'être fondé. De retour à Rome, le pape Eugène III écrivit une lettre en faveur des Bénédictins de Mouzon, chagrinés par quelques seigneurs du voisinage, circonstance qui se renouvelait assez fréquemment, ainsi qu'on peut le voir encore en l'année 1170, où fut excommunié le comte de Grandpré, Henri II, pour des usurpations sur l'église de Mouzon.

S'il n'y a pas trace des circonstances matérielles du séjour du célèbre archevêque, *Guillaume aux Blanches Mains*, dans ce pays de Mouzon, nous avons en dédommagement le monument impérissable de la Charte qu'il donna à Beaumont, et de la Loy qu'on en tira par la suite : loi ou coutume qui régit tant de pays, et dans des conditions si libérales, qu'il y a lieu encore aujourd'hui de lui payer un tribut d'admiration.

L'année 1187 nous donne l'occasion d'enregistrer et la retraite à Mouzon, de *Volmar*, archevêque de Trèves, et le concile qu'il fut chargé d'y présider, et enfin, l'entrevue de *Philippe-Auguste* avec l'empereur *Frédéric Barberousse*. L'investiture ayant été après son élection, refusée à Volmar par l'empereur, et donnée à son compétiteur Rodolphe, on en appela au pape Urbain III, qui confirma l'élection de Volmar, et le sacra évêque. Mais l'empereur maintint Rodolphe, et

1. Les *Annales Mosomagenses* enregistrent l'entrevue sous cette forme : 1120. Hoc anno domnus papa Kalixtus cum cardinalibus Romanis et totius Galliæ, Angliæ, Hispaniæ, Scotiæique archiepiscopis et episcopis, abbatibus et clericis, nec non et principibus Francie, *Mosomo venit*, habiturus colloquium cum imperatore Henrico quinto, cisrenensi : qui et ipse cum magistratibus totius imperii sui ad idem colloquium veniens apud *Beureliacum villam* (300 passibus a Mosomo) Sanctæ Mariæ cum omni exercitu resedit none Kal., *novembris*.

Le P. Fulgence ne cite pas un nombre moindre de 15 archevêques et 200 évêques assistant au concile.

Volmar fut obligé de s'expatrier, et de chercher refuge auprès de l'archevêque de Reims, qui lui accorda la ville de Mouzon, pour lieu de séjour. C'est là qu'il reçut (16 février) du pape, la qualité de légat, avec charge de réformer les églises de Trèves et de Reims. Il réunit un concile à Mouzon, qui se tint le premier dimanche de Carême, dans l'église Notre-Dame, et où assistèrent les évêques de la province, sauf ceux de Toul et de Verdun, qui voulaient se ménager la bienveillance de l'Empereur. Volmar prononça contre eux l'excommunication, et poussa encore la chose plus loin, en déposant l'évêque de Verdun. Dès lors, la perte de Volmar fut résolue par l'empereur, et bientôt l'occasion se présenta de se venger. Philippe lui ayant fait demander une entrevue, pour s'entendre sur leurs ennemis communs, Frédéric consentit, à la condition que le roi ferait sortir Volmar de ses Etats, ce que promit Philippe, moyennant la liberté d'un religieux détenu à Trèves. Volmar dut donc quitter la France et se réfugier en Angleterre. Pendant son séjour à Mouzon, il avait donné les ordres, consacré le chrême, et béni l'abbesse de Juvigny, sœur de Louis, comte de Chiny.

Quant à l'entrevue des deux monarques, elle eut lieu entre Yvois et Mouzon ; ils y renouvelèrent l'obligation réciproque de se soutenir contre leurs ennemis communs.

Disons encore qu'au concile de 1187, on avait ordonné de prêcher la croisade, et que dès lors, il n'est pas étonnant de voir peu après, la jeunesse du pays s'enrôler pour la Terre-Sainte. On cite encore aujourd'hui le départ de « Taxiergé de Margut » qui n'est autre qu'un de nos Tassigny actuels [1].

L'archevêque *Guillaume de Joinville* visita fréquemment Mouzon, comme en témoignent la fondation du village de la Besace, les donations de Rémilly et des Bois de Dieulet, la charte signée de lui et datée de Mouzon, février 1225, concernant la fondation et la dotation de l'Hôtel-Dieu, qu'il avait fait bâtir tout nouvellement. Il fut, du reste, un de ceux qui améliorèrent le plus sensiblement la châtellenie de Mouzon.

1. *Louis de Mouzon*, natif de cette ville, se signala dans la 1re croisade. C'est lui qui, en compagnie de quelques autres, se jeta dans la ville de Jérusalem, le 15 juillet 1099.

Briard, Chatelain d'Omont, accompagna Taxiergé et Louis, comte de Chiny, en 1188.

Plus tard, *Ivard de Mouzon* fit aussi partie de la 7e croisade, avec *Hescelin de Grandpré*, et *Guy de Château-Porcien*, qui fut tué à la Massoure (1250).

Son successeur, *Henri de Braine*, vint également à Mouzon, en 1227, et y reçut lui-même la démission volontaire de l'abbé Renaud. Il y était de nouveau en 1237, lorsque fut réglée l'affaire de la maison-forte de Gobert de Hailly, à Sachy.

L'archevêque *Thomas de Beaumetz* se rendit aussi à Mouzon, lors de la déclaration d'indivision du fief de Bouillon, 1252-1259.

On a déjà vu que l'archevêque *Jean de Courtenay*, vint, en personne, recevoir l'hommage de l'évêque de Liège, dans la prairie Sartage (1269).

En janvier 1273, l'archevêque *Pierre Barbet* visita son diocèse ; à Mouzon, il donna certaines lois relatives à la possession des biens, dont celle qui concerne la prescription est demeurée jusqu'à la fin du dernier siècle.

Nous avons mentionné ailleurs comment l'archevêque *Jean de Craon*, ami des Anglais, vint chercher un refuge à Mouzon, pour échapper aux mauvais traitements des Rémois[1] (1359). L'histoire a enregistré la visite que firent en janvier 1379, au roi de France, à Paris[2], l'empereur Charles IV, et son fils Wenceslas, roi des Romains. Ils furent accompagnés dans leur retour, par les principaux seigneurs de France, qui vinrent avec lui jusqu'à Mouzon ; ainsi cette ville eut l'honneur de recevoir ce qu'il y avait de plus grand dans les deux empires. C'est cette même année que se fit l'échange par lequel les rois de France devenaient souverains de Mouzon.

Le même *Wenceslas* devait, 18 ans plus tard, repasser de nouveau par Mouzon, en se rendant à une entrevue ou conférence convenue avec le roi Charles VI, dans laquelle il s'agissait de pacifier l'église, alors partagée entre trois papes. Le lieu du rendez-vous était Reims. Dès que le départ fut connu, le *duc d'Orléans* reçut ordre d'aller à sa rencontre. Il se

1. Les *Annales Mosomagenses* portent : 1362. Fuerunt multi nobiles in *Mosomensi castro* scilicet imperator Romanorum, dux Normandie et dalphinus Karolus filius regis francorum, Johannes de Cron, archiepiscopus Remensis dux de Bauvic (Bavière ?) et comes de Scamp. comes Salubenen (Salisbury ?) et multi alii nobiles, et habuerunt ibi magnum conloquium et recesserunt sancte Epiphanie.

2. Avint en l'an 1377, dit Christine de Pisan, que l'empereur de Rome, Charles, le quart de ce nom, escript de sa main au roy Charles V, qu'il le vouloit venir veoir ; de laquelle chose le roy fut moult joyeulx ; et en toute manière se pourpensa comment, selon sa dignité, le pourroit honorer et festoyer ; et quand il sceut le temps, tantost envoya à Reims, jusques à *Mouzon* et à l'entrée de son royaume, par où l'empereur debvoit venir, le comte de Sallebruche, etc .....

porta en conséquence, avec une suite de barons et de chevaliers, au-devant de Wenceslas, qu'il trouva à Mouzon, le jour de saint Mathias (24 fév.), avec le plus magnifique cortège de princes et des plus savants hommes de l'Empire. Le lendemain, les deux cours partirent de Mouzon pour Reims, où le roi était déjà arrivé.

Le *duc d'Orléans* se rendit encore à Mouzon, en 1401, pour y conclure un traité d'alliance avec le *duc de Gueldres*, au nom du roi Charles VI. Le duc d'Orléans était accompagné de 1,500 hommes d'armes, et Gueldres, de 500 de ses sujets, tous chevaliers ou écuyers, en superbe équipage. Le duc de Gueldres reçut de grands présents, et fut splendidement traité ; il s'obligea, pour lui et ses successeurs, à servir la Maison Royale de France, envers et contre tous, sauf contre l'Empereur[1].

Un an plus tard, le *duc d'Orléans* honora encore Mouzon de sa présence. Il allait alors prendre possession des villes du Luxembourg, qu'il avait reçues en garantie d'une somme prêtée à Wenceslas. A Mouzon, il fut reçu par les seigneurs du voisinage, qui s'étaient portés à sa rencontre, et lui firent des fêtes magnifiques.

En l'année 1424, il fut tenu un *concile* à Mouzon, dans l'abbaye ; on n'en sait rien autre chose, sinon que l'abbé Jean Oudin de Verpel y prononça un discours éloquent, en latin. L'objet de ce concile ne se trouve indiqué nulle part ; on peut penser qu'il s'agit plutôt d'un chapitre provincial de l'ordre des Bénédictins.

L'archevêque *Jean Juvénal des Ursins* vint donner les ordres à Mouzon, en 1454, le samedi après l'Exaltation de la Sainte-Croix.

Le 1er mai de l'année 1460, les *ducs de Bourgogne* et de *Bourbon* vinrent avec un grand cortège à Mouzon, où ils s'arrêtèrent et furent reçus par l'abbé Vauthier Pilly, avec toute leur suite. Ils furent magnifiquement traités dans l'abbaye. Les princes se rendaient à Yvois, pour assister aux états convoqués par Philippe de Bourgogne, qui s'y fit reconnaître, par les prélats et les nobles, pour leur prince et seigneur engagiste : le duc prenait ses précautions contre la vente du

1. Il existe à la Bibl. nat., en original, un acte constatant le dépôt fait à Mouzon, par Olivier de Braquemont, d'un bijou en or et argent, de la valeur de 40,000 écus, qui devait être donné au duc de Gueldres, en à-compte sur les 50,000 que lui doit le duc d'Orléans (27 décembre 1401).

Luxembourg, faite par le duc Guillaume de Saxe au roy de France, sans que ledit Guillaume ait paru songer à restituer les deniers de l'engagère, au titre de laquelle il tenait ce pays.

La ville de Mouzon vit, en 1464, passer le comte de *Châtillon*, chargé d'une ambassade à Liège. Une nombreuse députation de Liégeois vint le prendre à Mouzon, le jour de l'Ascension, et l'y ramena après qu'il eut eu rempli sa mission.

Jean Daguerre eut l'honneur de recevoir, en son abbaye, en 1494, *Georges d'Amboise*, archevêque de Rouen, cardinal et légat du Saint-Siège, que le roi Louis XII avait envoyé pour pacifier et terminer le différend qui était entre S. M. très chrétienne, l'empereur Maximilien, et l'archiduc, son fils, Philippe d'Autriche. Le légat demeura quatre mois entiers à Mouzon, ayant son logis en ladite abbaye. Les députez des deux parties furent traités avec tous les honneurs, par l'abbé Daguerre. En reconnaissance de cette hospitalité, Georges d'Amboise permit aux abbés d'user à l'avenir de la mitre et de tous les ornements pontificaux. Ce même cardinal traita alors pareillement du mariage de sa nièce avec Fleuranges, le fils aîné de Robert de la Marck, qui devint par la suite maréchal de France, et que vont nous faire connaître dans quelques années, les guerres avec Charles-Quint.

Au commencement d'août 1535, le roi *François Ier* vint à Mouzon, et y demeura jusqu'au vendredi d'après la Saint-Laurent, c'est-à-dire le 13 août. Le roi faisait une tournée dans la Champagne et inspectait ses troupes. C'est à la même occasion que, peu auparavant, il était venu à Mézières et s'était arrêté quelque peu à faire le siège de Lumes. De Mouzon, le roi partit à Sedan, et de là, à Bar-le-Duc. Le prieur du Mont-Dieu vint exprès à Mouzon le complimenter et fut reçu fort gracieusement.

Dix ans après, visitant ses places de la frontière, *François Ier* vint encore à Mouzon, où il fit faire quelques fortifications et en particulier le haut mur qui fut bâti tout le long de la ville. Il fit aussi vider un fossé large et profond du côté de la montagne. C'est en cette même année qu'il fit établir la petite forteresse de Villefranche, composée de quatre bastions en carré et destinée à servir de barrière contre les courses des Espagnols.

Le 28 février 1541, il y eut une assemblée des députés de l'évêque de Liège et de ceux du roy de France, réunie à l'effet de « traicter, demesler, débattre et concluyre les poincts et articles différentiaux, piéça enez, et estants encore présente-

ment. » L'évêque Corneille de Berghes commet Maistre Jehan Jacobi et Maistre Jehan Huet, Licentié es droicts, ses conseillers, et leur donne charge « eulx trouver au lieu de *Mouzon* » par acte signé et scellé du 15 février 1541, comme le rapporte l'*Explanatio Uberior*, p. 100.

Une autre commission conférée par le même Corneil de Berghes à Messire Guillaume de Poitiers, protonotaire et chanoine de Liège et Maistre Jehan Jacobi, Licentié ès droicts, le 18 avril 1542, ordonnant une nouvelle réunion à Mouzon : « à la Journée de communication tenue au lieu de Mouzon » en mois de Febvrier lan 1541 dairnier passé, entre les commis et députez de par nostre Sire le roy et les nostres, à cause de l'appréhension d'aucuns prisonniers nos subjects de Builhon (Bouillon) attenus par le Seigneur d'Estoge, gouverneur dudit Mouzon, guaires lhors nat esté besoingné, aux grands détriment dommaiges et interest des dits prisonniers. »

Il convient peut-être de donner place ici à la mention des conférences nombreuses tenues d'abord à Stenay, en 1564, au sujet de la détermination des limites d'entre les Etats de France et d'Espagne. Les députés des deux majestés très chrétienne et catholique, se transportèrent maintes fois sur les lieux, ainsi qu'ils le consignent eux-mêmes dans le procès-verbal de ladite conférence. La plupart des pièces existent aux Archives Nationales, J. 759, liasse 3, et nous y avons déjà puisé nombre de renseignements. A la Bibl. Nationale, existe également une volumineuse copie sur le même sujet (Sérilly, 324), où on lit le titre suivant qui offre quelque intérêt : « Inventaire des pièces laissées par Me Baptiste du Mesnil, conseiller et advocat du Roy en la Cour de Parlement à Paris et Mathieu de Brunet, escuier sieur de la Chaulmière, lieutenant-général pour le roy en la justice souveraine de Mouzon, depputez de S. M. très chrétienne de France à la conférence et composition des différents des limites du Gouvernement de Mouzon et pays de Luxembourg avec les depputez de S. M. catholique des Espaignes, au mois daoust et de septembre 1564. » Cet inventaire a été fait en présence d'Adrien Tiercelin, chevalier, seigneur de Brosses, gouverneur de Mouzon et lieutenant-général pour le Roy, — du Mesnil et de Brunet, commissaires, — de Ponce Habert procureur du Roy en la justice souveraine de Mouzon, de Jehan Habert, Jehan Lefèvre, Jacquemin Cavel, Estienne Collet, Jacques Lambert, Adolphe Dorizy et Jehan Mingaut, eschevins dudit Mouzon et Jehan Charles et Walle-

rand-Collet, procureur et mainbours de la communauté dudit Mouzon.

Cette pièce a été placée au trésor des Chartes en 1566. Du reste, le cahier de Ponce et Jehan Habert contient une copie de la procédure. Ici nous ne dirons qu'une chose, c'est qu'en ce qui concerne particulièrement ce pays, les bans de Vaux, Euilly, Tétaigne, Lombut, Amblimont et Mairy furent limités et que l'on planta des bornes, mentionnées dans l'acte de ratification du 24 décembre 1565, signé du roi d'Espagne, pièce que nous avons transcrite dans une autre partie de ce travail.

Le prince évêque de Liège et le prince de Sedan prétendirent fort longtemps porter l'un et l'autre le titre de duc de Bouillon. Des négociations entamées à ce sujet, d'abord à Cambrai et ensuite à *Mouzon*, Saint-Hubert, Miruart, aboutirent à une convention signée le 3 septembre 1573, et dont voici le texte : « Comme cejourd'hui troisiesme jour de septembre lan 1573 se fuissent en la cité de Liège au palais épiscopal assemblé les députez de Liège et de Sedan pieça commis pour la vuidange et pacification du différent esmeu à cause de la forest de Bouillon a sçavoir du costé de Liège, Gabriel Bournel, Guillaume Deidereu, chanoine de Liège, Guy de Rosey, bailli de Hesbaing et maistre Henry de Veve, conseiller; et du costé de Sedan, *Claude Berziau, sieur de la Marsillière*, et maistre *Jehan du Cloux*, bailli des terres et seigneuries souveraines de Sedan pour s'accorder en une forme de lettre de ratification que les deux seigneurs feroient du contenu de laccord par eulx arrêté le 14e jour de juing 1573. Après que lesdits députez se sont trouvez daccordz de la forme des lettres de ratification que les dits seigneurs se pourront attribuer tiltres desquels l'une et l'autre partie pourroient avoir quelque mescontentement et estimeroient y avoir quelque préjudice. Lesdits députez suivant ce que desjà entre eulx *a été convenu et accordé en la ville de Mouzon*, en la journée tenue le premier jour de *septembre* 1570, ont de rechef accordé et déclaré que les tiltres et qualitez que lesdits seigneurs se peuvent par cy devant avoir attribué et par lesdites lettres de rectification qui se feront, se pourront attribuer, ne pourront à l'un ou à l'autre porter aucun préjudice ne dommaige, ne leur attribuer plus de droits qu'il ne leur compète et appartient. (Explanatio Uberior, p. 84.)

D'un événement qui eut lieu en l'année 1586, il semble qu'on peut conclure que cette ville était alors à la Ligue. Les Mouzonnais avaient, en 1575, été sollicités par le prince de Condé, chef des Huguenots, de se donner à lui. Ce qu'ils ne

voulurent faire ; et à cause de cela, ils envoyèrent vers le roy une députation composée de Jean Paradis, doyen et curé de Mouzon, de Jean Bayard, procureur de l'abbaye, et de Jean Charlet, homme de fief, pour solliciter Sa Majesté de ne point remettre la ville entre les mains du prince, comme elle en avait l'intention, et d'affermir au contraire la religion. De là à se donner au *duc de Guise*, la distance n'était pas grande et il semble qu'ils l'aient franchie, si l'on considère que le duc fit assassiner à Mouzon même, le capitaine Montmorin, dont il avait eu à supporter les insolences, après avoir reçu de lui le service immense de se voir livrer Rocroy. Du reste, c'est aussi en cette année (1588) que Guise s'empara de Douzy, qui fut repris par la princesse Charlotte de la Marck. Notons enfin que Guise date de Mouzon toutes ses lettres entre le 29 janvier et le 18 avril 1587.

En l'année 1591, *Henri IV* vint à Sedan, et somma la ville de Mouzon, qui tenait pour la Ligue, de se rendre à lui ; mais les bourgeois ayant demandé la grâce de demeurer libres, il la leur accorda. Il était encore Huguenot. On sait que le roi assista au mariage du vicomte de Turenne (15 octobre) avec l'héritière de Sedan, et que la nuit même de ses noces, Henri de la Tour était allé chercher les clefs de Stenay qu'il rapporta à son maître étonné.

En 1606, *Henri IV* revenait de nouveau à Sedan ; mais cette fois pour en prendre possession sur Turenne, qu'il avait contraint à se soumettre. Il prit ensuite sa route pour Mouzon, où il s'arrêta avec la reine Marie de Médicis et la plupart des princes du sang. Dans une lettre qu'il adresse de Reims à Sully, il dit qu'il sera le 30 mars à Mouzon, où arrivera aussi son régiment des gardes. Toutefois, ce n'est que le 10 avril qu'il y vint. Le gouverneur de Mouzon, Claude de Joyeuse, accompagné des notables, alla au-devant du roy jusque dans la prairie de Douzy et lui présenta les clefs de la ville à l'accoutumé. C'est alors que le procureur général Jean Habert lui fit, genou en terre, la harangue que l'orateur nous a conservée dans son cahier, resté aux archives de Mouzon.

En l'année 1622, époque des excursions de Mansfeld, Mouzon reçut le *duc de Nevers*, qui se trouvait ainsi fort à portée de surveiller les ennemis.

Après le siège qu'avait heureusement soutenu Mouzon en 1639 contre l'armée de Piccolomini, le roi *Louis XIII*, accompagné de son ministre *Richelieu*, vint dans cette ville. Il y arriva le

31 juillet dans l'après-midi ; il fut reçu au bout du grand pont, par Dom Joseph Braconnier, prieur de l'abbaye ; et Jean Bechet, lieutenant-général en la justice royale le complimenta à la porte de France, que l'on avait décorée et qui portait cette inscription :

Sous le règne de Louis XIII, Piccolomini, qui avait assiégé la ville, ayant été défait par la défense généreuse de M. de Refuge, soutenu par Monsieur de Châtillon. Enfin, Sa Majesté la vient visiter lorsqu'elle commence à triompher de ses ennemis.

Le prieur du Mont-Dieu fust saluer le roy à Mouzon, le 1er d'aoust, et fust très bien reçeu de Sa Majesté qui lui dit qu'il faisoit bien de garder et deffendre en sa maison, luy ayant remarqué toutes les particularitez de la garde qu'on faisoit au Mont-Dieu, de quoy le P. prieur fut fort estonné ; mais comme dit le proverbe : « Les roys ont trois membres en leur corps qui sont plus grands que tout leur corps, les yeux, les mains et les oreilles, qui sont tousiours pour eux en veille. » Le roy estoit alors fort maigre, pasle et desfait, mais au reste, ayant les yeux vifs et la voix forte. Il avoit quelque dévotion de venir au Mont-Dieu, selon la requeste que le V. P. Prieur luy en fit ; mais comme on luy eust dit qu'il y avoit des bois à passer, il en fust dégousté, crainte des embusches des ennemys. (Ganneron.)

En réalité, le roi venait assister au siège d'Ivoy, comme nous le savons déjà. Du reste, il était au camp le 2 août, et mettait lui-même en bataille ses escadrons et ses bataillons. C'est à luy que le gouverneur d'Ivoy voulut d'abord adresser son parlementaire. La destruction de cette place ayant été ordonnée, le roi ne quitta Mouzon que le 13 août, après avoir vu exécuter ses ordres [1].

Entre temps il avait étudié les fortifications de Mouzon et avait ordonné d'y construire une demi-lune avec fossés attenants.

Par une lettre du 7 août, on voit aussi qu'il passa lui-même minutieusement la revue de toute la cavalerie de l'armée du maréchal de Châtillon qui venait de prendre Ivoy. Il se préoccupe du séjour de Piccolomini dans les environs et prend ses mesures pour parer à une nouvelle attaque. Dans les lettres de privilèges que Louis XIII accorda aux Mouzonnais, il ne manque pas de rappeler leur courage et la fermeté avec laquelle ils défendirent leur ville contre un ennemi tel que Piccolomini.

1. On peut voir dans les mémoires de Pontis, t. 2, l. 4, p. 245, combien le roi tenait à ce qu'Yvoy fût rasé, et quel plaisir il prit à voir détruire la ville. C'était Pontis lui-même qui avait reçu la commission d'abattre la place.

L'archevêque de Reims étant venu, en 1644, réglementer les cures de la principauté de Sedan, annexée à la France, fit une visite à Mouzon, où il revint encore l'année suivante ; les Bénédictins lui donnèrent des reliques tirées des châsses de saint Victor et de saint Arnould.

Condé se trouvait à Mouzon (juin 1644) quand il reçut l'ordre de partir pour l'Allemagne. En treize jours, il arriva avec 10,000 hommes à Vieux-Brisach.

La ville de Mouzon reçut en 1647, le grand vicaire du diocèse, *P. Hyacinthe*, capucin, qui venait par ordre visiter l'église paroissiale Saint-Martin. Il rétablit, malgré l'opposition des Bénédictins, une procession solennelle du Saint-Sacrement, et publia la bulle d'érection de la confrérie Sainte-Anne, faite par le Souverain Pontife. C'est ce même P. Hyacinthe qui réconcilia l'Eglise de Douzy, qui avait servi aux réformés.

L'année 1650, qui marque dans nos annales, puisque c'est l'année du grand siège, suivie de l'occupation espagnole, doit être signalée dans ce chapitre, bien que nous n'ayons pas d'entrevue à rapporter. Mais il y a à reproduire une lettre flatteuse pour nous, dont l'original est encore à nos archives, signée de *Mazarin*, le 18 février 1650. Le célèbre ministre s'adressant aux eschevins et habitants, leur dit :

Messieurs, quoique l'attachement que M. le comte de Grandpré avait aux intérêts de M. le Prince donnât assez de sujet de douter de sa fidélité dans ces dernières rencontres, la confiance que Leurs Majestés ont en la vôtre leur mettait néanmoins l'esprit entièrement en repos au sujet de Mouzon ; elles savaient bien que les habitans d'une ville qui a de tout temps témoigné tant de zèle et de fermeté au service du roi seroient à l'épreuve de toute surprise, que l'on tenteroit inutilement de les corrompre, et quand ledit comte de Grandpré auroit quelque mauvois dessein touchant cette place, leur soin et leur vigilance en empêchant l'effet, la suite a fait veoir qu'on ne s'étoit pas trompé en cette opinion, et la vigueur avec laquelle vous avez agi a presque été au-delà de l'espérance qu'on en avoit conçue ; outre la satisfaction d'avoir si bien fait votre devoir, vous pouvez encore ajouter celle de la louange publique que toute la Cour vous a donnée, et de l'applaudissement que votre conduite recevra de tous les bons François ; mais la reconnaissance de Leurs Majestés ne se bornera pas à cette seule démonstration, et je vous réponds que vous en recevrez à l'avenir des effets plus solides ; quand il se présentera quelque occasion pour votre avantage et votre soulagement, j'y contribuerai avec grand plaisir en mon particulier. Cette dernière action ayant beaucoup augmenté l'estime et l'inclination avec laquelle j'étois déjà,

en général et en particulier, Messieurs, votre affectionné à vous faire service. « Mazarin ». A Rouen, ce 18 février 1650.

En marge : M. de Fabert vous rend justice en écrivant aussi avantageusement qu'il fait de vous, mais il témoigne en même temps beaucoup de partialité pour vos intérêts; c'est pourquoi étant de vos voisins, vous n'avez qu'à vous adresser à lui pour toutes les choses dont vous avez besoin, ne doutant point qu'il vous donne toutes les assistances et soulagements qu'il pourra, tant par sa propre inclination que par ce que je lui en écris.

Cette lettre montre que le gouverneur de Mouzon, comte de Grandpré était passé aux Espagnols ; et nous avons donné ailleurs quelques détails à ce sujet, particulièrement l'obligation que les occupateurs imposèrent à Mouzon, de reconnaître M. de Joyeuse comme gouverneur.

Après avoir été trois ans sous la domination espagnole, Mouzon fut enfin repris par ce même Turenne qui avait contribué à le perdre. Et le *roi*, accompagné du *cardinal Mazarin*, passa à Mouzon, venant de Sedan, pour se rendre à Stenay. Leur entrée fut saluée de plusieurs coups de canon. Le lendemain, 28 juin 1654, le maréchal de Fabert et le comte de Grandpré vinrent les recevoir avec 15 escadrons de cavalerie ; ce même jour, Sa Majesté partit pour Stenay, par les hauteurs de Mouzon, où le peuple s'était jeté pour le voir passer. Le malheur voulut qu'on aperçût le sieur Mazon dans la fuite ; c'etait lui qui avait rendu Mouzon aux Espagnols, contre le gré des citoyens, en 1650. On cria : « Sire, voici le traître ! à mort, à mort ! » Le roi s'informa et le malheureux Mazon s'enfuit, pour mourir de chagrin trois jours après, dit la chronique mouzonnaise.

En 1657, *Louis XIV* passait de nouveau par Mouzon, venant au siège de Montmédy. Il s'arrêta quelques heures dans la ville.

A la démolition des fortifications, ordonnée par le roi et commencée en 1672, assista l'*archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier*. Ce prélat était de nouveau à Mouzon, le 14 juillet 1679, et approuva le traité concernant l'hospice et la dotation Givaudeau.

Nous clorons là ce chapitre, ne trouvant plus dans la suite d'entrevues ou passages réellement intéressants à signaler au point de vue de notre histoire.

(*A suivre.*) N. Goffart.

ANNALES DE DOM GANNERON*

CHARTREUX DU MONT-DIEU

CENTURIE XVII

depuis l'an 1600 jusques à l'an 1640

L'AN 1603

Jehan de Rochefort, de la maison de Sallevert en Auvergne, abbé commendataire de Nostre Dame de Mousom, mourut l'an 1603. Il estoit néantmoins religieux bénédictin, mais il ne vint jamais à Mousom, gouvernant son abbaye par procureurs. Il avoit pris l'habit de S. Benoist au monastère de Brueil S. Benoist, au diocèse de Clermont, où il avoit esté thrésorier et prévost de Rougeterre, et fut fait abbé de Mousom par la nomination du roy de France, l'an 1566, en janvier. L'abbaye endura beaucoup de déchet en son temporel sous luy, non pas par sa faute ; mais quand il fallut aliéner les biens d'église pour fournir à la guerrre contre les Huguenots, selon que le roy l'avait obtenu du S. Siège, tellement que pour faire argent, ladite abbaye vendit beaucoup d'héritages qu'elle possédoit à Pouron, et aux faubourgs de Mousom ; item, les moulins d'Onc, d'Autrecourt et de Remilly ; item, les héritages du Mont Nostre Dame et de la forge d'Ulon, le moulin de Roland et autres choses. Encore est-ce chose louable en cet abbé, qu'il ne voulut jamais rien diminuer de la pension et des nécessitez des religieux, bien qu'il ne lui resta quelquefois rien du tout, durant le malheur des guerres, ce qui fut cause qu'on le regretta fort à sa mort, qui luy arriva le lendemain de Pasques, estant octogénaire.

Anne de Fondrat, prestre séculier d'Auvergne, luy succéda à la poursuite du baron de Sallevert, neveu de son prédécesseur ; mais les bulles de sa confirmation l'obligeoient de prendre l'habit de S. Benoist, ce qu'il fit en quelque abbaye d'Auvergne, mais pourtant il se contenta de gouverner Mousom par procureurs, car il n'y vint jamais. L'an 1606, mourut le baron de Sallevert qui tenoit ladite abbaye par ledit de Fon-

* Voir page 207, tome V de la *Revue de Champagne*.

drat ; en suite de quoy, le sieur de Roquelaure, grand chambellan du roy, obtint ladite abbaye du roy, comme estant vacante, après quoy il y eut bien de la brouillerie, qu'il vaut mieux taire que raconter.

L'AN 1605

Loys 2, cardinal de Guise, succède à Philippe du Bec en l'archevesché de Reims, et meurt l'an 1621. D'autant qu'il se présente doresnavant peu de choses qui concernent l'estat ecclésiastique du pays des Essuens, et beaucoup qui regardent l'estat temporel, je ne feray plus qu'effleurer sommairement les choses mémorables qui s'y sont passées, afin qu'on ne pense pas que je sois compilateur de gazettes.

L'AN 1606

Le roy Henry 4, ayant sceu que le mareschal duc de Bouillon avoit esté de la conspiration du duc de Biron, délibéra de l'aller assiéger à Sedan ; mais avant cela, le roy le mande venir en court, ce qu'il refusa de faire, et se retira en Allemagne, mescontent contre le roy de ce q'un seul officier commandoit à tous les estats du royaume, et ce qu'il ne l'avoit voulu faire pair de France. Beaucoup de gens s'employèrent pour moyenner son accord, mais le roy ne permit qu'à la douairière d'Orenge d'en traitter ; mais comme le roy demandoit de tenir le chasteau de Sedan entre ses mains, et que le duc ne le voulust accorder, le roy délibéra de l'avoir par force.

Les ministres de Sedan, sachans la volonté du roy, firent plusieurs petits libelles, se moquant de son dessein ; mais le roy, ayant fait partir le canon de Paris, se rendit en Champagne. De quoy estonné, le duc promit qu'il remettroit ledit chasteau pour 4 ans seulement au roy, et qu'il luy donneroit lettres d'abolition du passé. Vint trouver le roy à Donchery à son lever, et luy ayant fait la soumission qu'il devoit, le roy le veid de bon œil et luy dit que ce n'estoit point tant la place de Sedan qui le mouvoit, que le bon service qu'il attendoit de sa personne. De là, il fut reçeu à Sedan, où les habitans vindrent le saluer à genoux. Il demeura 3 jours au chasteau et alla à la messe en la paroisse, où le P. Cotton prescha aussy, au grand crèvecœur des ministres, mais il leur convint dissimuler. De là, le roy vint à Mousom, où il fut à pied à la messe à l'abbaye de Nostre Dame, où les religieux le reçeurent, et leur tesmoigna toute bienveillance, et retourna enfin à Paris.

Fondation de la nouvelle ville de Charleville

L'AN 1607

Charles, comte de Nevers et Rethelois, ayant recogneu l'an 1607 la situation de sa souveraineté d'Arches proche Mézières, commode pour l'ériger en ville, délibéra d'y commencer l'année suivante, luy donnant le nom de Charleville, et commença d'y faire battre monnoye l'an 1609. Cete ville nouvelle est bornée de la France au midy, de Flandres et des Ardennes au septentrion, ayant à l'orient Sedan, et à l'occident la Picardie. Elle est située entre Mézières et le Mont-Olympe, entre lequel et Charleville passe la Meuse, grandement commode pour le trafic.

Elle est située en très bon air, bastie avec symmétrie et proportion admirable. Les maisons de chaque rue y sont toutes semblables et diversifiées en leur structure en toutes les rues. Au milieu, il y a la grande place ducale, enrichie de 24 beaux pavillons et de quatre grands domes et du palais ducal, et au milieu de ladite place, il y a un grand bassin de marbre pour la fontaine. Tous les toicts y sont couvers d'ardoise, le tout basty avec tant d'artifice que toute la ville semble estre le riche palais d'un grand roy.

Son Altesse voulant peupler cete ville nouvelle, a obtenu des princes souverains des provinces voisines que cete ville serviroit d'asyle et de refuge à tous ceux qui voudroient s'y réfugier, ce qui a été cause de peupler la ville en peu de temps, de toutes sortes de nations ; et pour ce, Son Altesse, prince vrayement catholique, craignant que cete diversité de langue, de religion et d'humeur n'infectast sa ville d'hérésie, qu'il bastissoit pour le service de Dieu, il fit dédier sa ville à l'honneur de Nostre Dame, et y establit un collège de Jésuites, pour l'instruction de la jeunesse et du peuple de la ville, et pour leur dotation, il leur obtint de l'abbé et religieux de Mousom, le prieuré de S. Julien, situé ès fauxbourgs de Mézières, moyennant 50 escus de rente qu'ils leur en payeroient. Les PP. Jésuites y ouvrirent leur collège l'an 1612, dont fut le premier recteur le R. P. Ignace Torrent.

Comme sadite Altesse, pendant la guerre des Guéridons, se trouva en grande affliction, une vertueuse religieuse Carméline luy ayant prédit qu'il en seroit bientost délivré, ce qui arriva tost après, luy et Madame sa femme firent vœu de bastir dans Charleville un couvent de Carmélines, duquel il mit la pierre première l'an 1616, et est présentement achevé et remply de plusieurs vertueuses filles.

L'an 1613, comme il estoit arrivé à l'an 33 de son aage, il donna commencement à un très bel hospital pour 33 pauvres, avec cete obligation que tandis qu'il vivroit, on y adjousteroit tous les ans un pauvre. Enfin, le nombre a esté réduit à 48, asçavoir douze vieux hommes, douze vieilles femmes, douze jeunes garçons et douze jeunes filles, ausquels on donne à chacun toutes les sepmaines vingt sols, leur chauffage, et à chacun tous les ans un habit neuf, avec une robe et chapeau de couleur perse, et 200 l. à un prestre qui leur dit tous les jours la messe, et sont obligés par les statuts de l'hospital de communier les premiers dimanches des moys.

L'an 1616, la maison des RR. PP. Capucins fut commencée et destinée par ledit prince pour le séminaire des Capucins Irlandois, qui est l'ung des plus beaux et mieux bastis de leur ordre en France.

L'an 1621 environ, il donna la place et ayda la fondation des religieuses du S. Sépulchre, que fonda la dévote princesse comtesse de Chaligny, où elle fit profession et y est morte fort religieusement.

L'an 1627, il fit bastir un hermitage, asçavoir une fort belle chapelle et maison sur un roc pendant sur la rivière de Meuse, qu'il fit appeller le Mont de Calvaire, d'autant qu'il est en pareille distance de Charleville, que le vray Mont de Calvaire l'est de Hiérusalem. Il le donna aux RR. PP. Hiéronymites, duquel fut premier supérieur le R. P. Michel le Comte, autheur dudit ordre en ces quartiers. Le prince leur donna cent escus de rente annuelle.

Quant au Mont-Olympe, ledit prince voyant qu'il commandoit entièrement dans sa ville, n'estant de sa souveraineté, il en obtint le fonds de la princesse de Conty, pour lors dame souveraine de Chasteau-Regnaud, d'où déppendoit le Mont-Olympe, et commença d'y faire bastir ; mais du depuis, le roy ayant acquis la souveraineté de Chasteau-Regnaud, il y a fait bastir l'une des plus belles et meilleures forteresses de la frontière et possible du royaume. Cete montagne s'appelloit auparavant le Chastelet sur Meuse, et par Ammian, *Castellum ad Mosam*, qu'il dit avoir esté basty par Julien l'apostat, lors qu'il vint ès Gaules. Et de fait, on y a desmoly plusieurs vieux bastimens, et entre autres les vestiges et apparence de quelque vieil temple d'idoles, et la circonvallation tout alentour du mont, et dans les démolitions on y a trouvé quantité de médailles d'or et d'argent et de cuivre, où estoient gravées les images des empereurs. Le prince a fait graver sur le tymbre

de ses armes le Mont Olympe, avec l'inscription ὄλυμπος et au dessus : *Fides*.

Or, la ville de Charleville n'est pas seulement enceinte de belles murailles, avec quantité de belles guérites pour loger les sentinelles, mais elle est aussy munie de neuf grands bastions et d'une demy lune qui, avec le Mont-Olympe, rendent la ville imprenable.

Mais, afin que rien ne manquast pour son ornement, il a fait planter un bois assez proche des murailles, du costé d'orient, enrichy plus de cinquante belles allées, pour l'esbat des bourgeois, et autant de belles palissades avec six belles estoilles ornées chacune de dix-huit rayons, et pour le noble, il y a à l'entrée un très beau paille mail.

En sorte qui veut rechercher la piété, on y trouve 4 maisons religieuses, deux d'hommes et deux de femmes, outre le dessein que le susdit prince avoit d'y mettre un collège de chanoines, dont estoient desja jectez les fondemens d'une très grande église collégiale. Il tenta plusieurs fois, de son vivant, d'y transférer les chanoines de Rosoy en Tiérasche, qui luy appartient ; mais il y trouva de la résistance.

Il avoit aussy, pour l'enrichissement de sa ville, fait venir plusieurs sortes d'artisans de tous mestiers, et y avoit fait comme une belle manufacture et plusieurs usines de batterie et verrerie, en sorte que si le malheur des guerres et de son voyage et retenue en Italie n'eust rompu ses desseins, Charleville seroit une des bonnes et belles villes de l'Europe.

Ce qui est fort remarquable, ce qui fait juger que Dieu approuvoit le dessein de ce prince, plus de quarante ans avant son dessein, il y avoit, au village de Sessevaux, un bon vieillard qui semble avoir esté doué d'esprit de prophétie, ayant prédit plusieurs choses qui ont esté recogneues véritables avec le temps, et entre autres il a prédit et disoit souvent que dans peu d'années, l'on veoiroit une très belle ville bastie dans la souveraineté d'Arches ; beaucoup de personnes qui vivent encore luy ont ouy faire cette prédiction, et asseurer que le nom dudit prince fondateur (qui n'estoit pas encore né) seroit Charles.

Le prince susdit a ordonné que tous les ans en action de graces, le sixiesme jour du mois de may, jour de sa naissance, l'on célébreroit la mémoire de la fondation de la ville et de toutes les maisons religieuses, et a obtenu que cete feste seroit solennelle et chommable en sa ville, et a obtenu de l'arche-

vesque de Reims que le curé d'icelle seroit doyen de tous les autres curez du doyenné, qui autrefois estoit annexé à la cure du bourg de Launoy en Portian.

Il ne faut aussy oublier comment le prince a basty un pont sur la Meuse, qui est l'une des belles pièces de la ville, sur lequel il y a dix belles guérites de pierre de taille, couvertes d'ardoises, cinq de chaque costé, qui donnent un bel ornement au pont. Mais on peut dire sans hyperbole, que le moulin qu'il a fait bastir sur la rivière est le plus beau de toute l'Europe, voire de tout le monde, pour l'excellence de son bastiment.

On entre en la ville par quatre portes, asçavoir par celle de France, celle de Flandres, de Luxembourg et de Sedan, qui est celle du pont. Les villes et communautez de son gouvernement y ont fait bastir chacune une maison qui en porte le nom. Le Mont-Dieu y avoit desja une cense que le prince désiroit employer pour loger les Carmélines, mais le peu qu'il offroit pour icelle, ont dégousté les religieux de s'en déffaire. Elle est la plus belle maison de Charleville ; aussy nos pères y ont bien mis 18 milles livres à la rebastir, outre quatre milles que le prince a mis pour la seule devanture, et tout cela n'en fait pas valloir la maison davantage, car on n'en retire que quarante escus par an.

On a déchassé depuis peu les Juifs, que le prince avoit fait venir d'Allemagne à Charleville, et leur avoit basty une synagogue et se sont retirez à Metz en Lorraine.

L'AN 1608

Cete année est illustrée de l'ambassade que le duc de Nevers fit à Rome, où il fut envoyé par le roy pour prester l'obéissance filiale au pape Paul 5. Ce fut la plus magnifique qu'on ait jamais veu. Le prince s'achemina de Marseilles sur 4 gallères, ayant environ six cent personnes à sa suite. Il fit son entrée à Rome, le 25 novembre. Il avoit en particulier 34 mulets, 24 desquels estoient couvers de jaune, asçavoir de broderie rehaussée de veloux noir et satin blanc, avec les armoiries du duc, et dix autres avoient les couvertures de veloux cramoisy en broderie d'or, tous les 34 mulets ferrez d'argent, garnis par tout de placques d'argent, mesme les bastons qui entortilloient les cordons tissus de soye et d'or, estoient d'argent.

Le capitaine des gardes du duc et son lieutenant estoient superbement suivis de douze gardes avec casaques de veloux jaune, couvertes de grandes croix de toile d'argent, et les chausses d'escarlatte rouge chamarrées de clinquant d'argent.

Un des escuyers du duc conduisoit 12 pages superbement vestus. 120 gentilhommes volontaires l'avoient suivy depuis Marseilles. Près du duc, un de ses escuyers bien vestu et monté, faisoit mener en bride deux chevaux blancs par deux mores richement vestus.

Le duc estoit monté sur un coursier, vestu d'un veloux ras tanné, tout brodé d'or et presque tout couvert de pierreries. Son chappeau, de la couleur de l'habit, estoit très riche, comme tout le harnois du cheval, dont les mords, les bossettes, les estriez et géneralement tous les fers estoient d'argent. Il fut accompagné en ce triomphe de plusieurs seigneurs Romains, cardinaux et archevesques, qui le conduisirent en son palais de Ruisselay, meublé richement des meubles qu'il avoit fait venir de France, avec un buffet très prétieux. Il fit ce soir festin à tous ceux qui l'avoient accompagné.

Le 27 dudit mois, il alla prester l'obédience avec un second ornement tout autre que le précédent ; car, sans parler des siens, quant à luy il estoit vestu de satin noir en broderie de jayet, la cappe couverte contre la broderie d'une infinité de gros fins diamans, comme aussy le cordon de son chappeau où estoient plumes de héron, avec un très riche enseigne, et de plus une chaisne de diamans au col, d'un prix inestimable. Son cheval estoit blanc, paré d'une housse bordée de jayet, ayant les mords, bossettes, fers et estriez de fin or massif, ainsy que les esperons et la garde de son espée enrichie de pierreries.

Estant arrivé au Vatican, il fut conduit par des patriarches en la salle des roys, où le pape estoit en son throsne avec ses ornemens pontificaux, asçavoir la mitre, et la chappe de tafetas cramoisy en broderie d'or, entouré de tous les cardinaux. Là, le duc baisa les pieds à Sa Sainteté, à qui il présenta les lettres du roy ; ce qu'estant fait, il fut conduit par le maistre des cérémonies à ung banc qui luy estoit préparé avec l'ambassadeur ordinaire de France, et le sieur Maurice Bressius fit la harangue, à laquelle respondit l'orateur du pape. Ces cérémonies estant achevées, le duc retourna derechef baiser les pieds au pape, et tous les seigneurs de France après luy. Et les cardinaux licentiez, le pape se retira en sa chambre, le duc luy portant le bas de sa chappe, et le pape retint le duc pour disner avec luy avec l'ambassadeur ordinaire, et parlèrent de plusieurs affaires ensemblement, et puis se retira.

L'AN 1610

Henry 4, roy de France, fut misérablement assassiné l'an

1610, le 14 de may, auquel succéda Loys 13, qui règne présentement. Ledit roy Henry a fait de grandes graces au Mont-Dieu, auquel il confirma l'an 1599 tous ses privilèges ; révoqua les lettres qu'il avoit données pour faire des munitions de guerre dans les boys du Mont-Dieu ; l'affranchit de la gabelle de sel pour sa provision seulement.

Louys 13, dit le Juste, son successeur, fut sacré à Reims le 17 octobre. Les habitans du bourg du Chesne le Populeux y assistèrent pour conduire la Sainte Ampoulle, honneur qui leur a esté octroyé, à ce qu'ils disent, par les roys de France, pour avoir autrefois recouvré la Sainte Ampoulle, que les Bourguignons avoient desrobé à S. Remy ; mais quelque historien dit que c'est une fable, et qu'ils doivent rendre ce debvoir à l'abbé de S. Remy, comme sujects de son église. Ils assistèrent donc audit sacre, au nombre de cent, selon Garassus :

Ante alios selecta micat fervore iuventus
Et centum vigiles Phialæ tentoria circum
Miscentur, patriâ redimiti tempora quercu.

Ils maintiennent qu'à cause de cete assistance, ils doivent avoir la hacquenée blanche, sur laquelle est monté l'abbé ou prieur de S. Remy, quand il porte la Sainte-Ampoulle à Nostre Dame, au jour du sacre du roy ; et de fait, ils marchèrent audit sacre avec belle ordonnance, ayans tous le bouquet de chesne au chappeau, et disputèrent fort avec les religieux de S. Remy, à qui auroit ladite monture. Ils l'emportèrent, mais elle leur cousta bien cher, car les Suisses qui prirent la cause des religieux, chargèrent si rudement sur les bourgeois du Chesne, à coups d'espées et d'hallebardes, dru et menu, comme si c'eussent esté des corps et busches de chesne, et dit-on que les chirurgiens gagnèrent plus que la hacquenée ne valloit, aux despens desdits habitans.

L'AN 1611

Le sieur de Reboul fut décapité à Rome l'an 1611, le 25 septembre, pour avoir escript trop hardiment. Il avoit esté longtemps de la religion réformée, et secrétaire du duc de Bouillon, Henry de La Tour. Du depuis, il se fit catholique de si bonne affection, qu'il se montra tousjours grand adversaire des ministres qu'il persécutoit par tout, et escrivit contre eux : *Les Salmonées*, *l'Antihuguenot*, *son Apologie*, *la Cabale des réformez*, *le Satyre Ménipée*, *sur le Synode de Montpellier*. Les ministres luy avoient suscité un procès contre le duc de Bouillon, pour duquel se déffendre il n'avoit trouvé meilleur

moyen que de sortir de France, laissant néantmoins son frère en France, qui justifieroit à la chambre de Castres, qu'au lieu d'onze cent escus qu'on luy demandoit des deniers qu'il avoit manié de Monsieur de Sedan, il luy en estoit deu deux milles qui luy avoient esté adjugez par sentence du présidial de Nismes. Iceluy demeurant donc à Rome, fut grandement chéry du cardinal Baronius, qui le recommanda au roy Henry 4, pour l'assister. Mais l'un et l'autre estant mort, il escrivit quelque chose contre quelque grand de France qui luy procura la mort à Rome, où il fut décapité en prison et monstré mort au bout du pont S. Ange.

L'AN 1613

Le V. P. Pierre Serval, 68e prieur du Mont-Dieu, depuis douze ans, fut absous de sa charge l'an 1613, et fut fait scribe du R. P. Général. Il avoit esté autrefois chanoine et archediacre de Reims, et comme tel avoit assisté aux Estats de Blois, au nom du chappitre de Reims. Il se rendit enfin religieux à la Grande Chartreuse, et fut quelque temps après prieur de Lion et du Mont-Dieu. Il a visité l'Espagne et Portugal, en qualité de commissaire général ; a esté visiteur de Picardie. C'est luy qui a fait bastir les 4 belles chapelles australes de l'église du Mont-Dieu, et a commencé d'enceindre la maison de nouvelles murailles. Il avoit soin sur tout que le service divin se fist bien parfaitement. Il mourut en la Chartreuse supprimée de Poletens, et fut rapporté à Lyon, où il fut inhumé tout le beau premier, dans le cemetière du petit cloistre, l'an 1620.

Misères que la guerre des Guéridons a apporté au pays

L'AN 1614

Laissant à part ce qui concerne le général de cete guerre, je veux dire assez légèrement ce qu'elle fit en ce pays. Au commencement de l'année 1614, comme les princes estoient mescontens des façons de faire du mareschal d'Ancre qui gouvernoit l'Estat, ils se retirèrent de la court, et entre autres le duc de Nevers s'en vint en son gouvernement de Champagne, où les princes le vindrent trouver à Mézières, le 15 febvrier, avec leur train ordinaire seulement.

Le marquis de La Vieuville, qui en estoit gouverneur, estoit pour lors à Paris, et le sieur d'Escurolles, son lieutenant, estant mandé de venir parler au duc, il respondit qu'il n'eust à se présenter pour entrer dans la citadelle, et qu'il ne la luy rendroit. Mais ceux de la citadelle, craignans qu'en obéissant

au gouverneur ils ne fussent désobéissans au roy en la personne du gouverneur de la province, la rendirent. De quoy le duc donna advis à la reyne, laquelle envoya aussytost le sieur de Pralin, avec commandement de recevoir en ladite citadelle un lieutenant des gardes, et que le roy seroit bientost à Mézières pour y pourveoir.

Ce fut là le commencement de la guerre, car le roy amassant des gens en son royaume, les princes prattiquèrent aussy des gens au Liège et à Sedan, et commença on de munir Mézières autrement que devant. La Reyne envoya cependant le président de Thou à Mézières qui n'y trouva que le duc de Nevers, les autres princes s'estans retirez à Sedan. On ne voioit que des gentilhommes qui demandoient commission pour lever gens de guerre. Le président fut aussy à Sedan, où après le banquet il assista à quelque comédie très deshonneste contre les présens et absens, à quoy avoient contribué ceux de la religion réformée.

On moyenne cependant une conférence à Soissons. Le duc de Nevers s'en vint à Rethel, et de là à S. Ménehould qui luy appartenoit, et le gouverneur luy ayant refusé l'entrée du chasteau, le duc les menaça de ruiner tout, s'ils ne luy rendoient dans 24 heures. On luy rendit donc la ville et chasteau. Peu après la paix fut faite en la ville de S. Ménehould, et entre autres articles fut dit que les fortifications de la citadelle de Mézières du costé de la ville seroient desmantelées, et sur la supplication faite par le duc de Nevers à ce qu'il plaise au roy luy ordonner quelque somme de deniers pour luy ayder à construire une maison au lieu de celle qu'il avoit à Mézières, laquelle avoit esté desmolie quand y bastit la citadelle, y fut pourveu par les députez du roy.

Fut dit aussy que toutes les garnisons mises dans les villes, à l'occasion de ces remuemens, seroient ostées, excepté cent hommes qui seroient retenus à Mézières jusques après les Estats généraux. Fut accordé aussy audit duc de Nevers, en considération des services rendus tant par lui que par ses prédécesseurs à la couronne, de donner la survivance du gouvernement de Champagne à son fils aisné. Après cecy, les princes se retirèrent chacun chez soy, et le duc de Nevers à Nevers.

L'année 1616, comme les princes se remuèrent derechef, le duc de Nevers se tint tousjours en devoir envers le roy, et tascha mesme de ramener les autres liguez à son service et se trouva à la conférence de Loudun, de la part du roy. Durant ce temps la, le duc de Nevers tascha de desmembrer l'ordre du

S. Sépulchre d'avec celuy de Malte, pour plusieurs bonnes considérations. De quoy adverty, le grand maistre de Malte depescha aussy tost ung ambassadeur extraordinaire vers le roy de France à Paris. Mais le duc, voyant qu'on faisoit si grand bruit la dessus, escrivit au Grand maistre qu'il n'eust jamais parlé de cela, s'il eust estimé que sa poursuite eust esté tant préjudiciable audit ordre.

Voyla cependant que le prince de Condé est arresté, et le roy le signifie au duc de Nevers qui s'acheminoit vers l'empereur, suivant la commission qu'il en avoit du roy. Il différa son voyage et se tint à Charleville, d'où il escrivit au roy, l'an 1616, en septembre. Peu après, il se présente à Chaalons, où on luy refuse les portes, pour la méffiance qu'on avoit de luy. De quoy irrité, il va à Sedan conférer avec le duc de Bouillon, ce qui obligea le roy de faire marcher quelques trouppes en ce pays, qui y firent beau mesnage. Les Allemands, qui vindrent au secours des princes, n'en firent pas moins, ayans bruslé quelques censes et pesché quelques estangs du Mont-Dieu, et bruslé encore le village des Petites-Armoises, et fait mourir par le feu un des habitans d'iceluy, après l'avoir gehenné cruellement. Ils en firent bien d'autres ailleurs.

L'AN 1616

Nicolas Gaultier, prestre rémois, qui avoit deux frères docteurs en théologie et cathédraux et chanoines de Reims, et en après tous deux Jésuites, et encore un qui estoit chartreux et prieur du Mont-Dieu, s'estant laissé pipper aux voluptez charnelles, se retira à Sedan avec grand scandale, pour y vivre dans le libertinage qu'on y professe. Il fut fait surveillant du consistoire, et fit quelque temps comme les autres. On le voulut envoyer ministre à Caen et à Lisy sur Ourc, mais il le refusa. Il ne fut jamais huguenot en son cœur. Les ministres se doutèrent bien qu'il ne la feroit guères longue avec eux, à cause qu'on le voioit souvent avec les confessions de S. Augustin en main, et qu'il commençoit d'estre advis contraire aux leurs, quand on proposoit quelque chose. Comme il estoit yssu d'un très dévot parentage, et que tant de personnes prioient pour luy, enfin Dieu le toucha au cœur, et à l'ayde des chevaux du Mont-Dieu, il sortit finement de Sedan chargé d'enfans et de maladies, et s'en revint à Reims, où après avoir fait profession de foy, il se mit à escrire trois ou quatre livres contre ceux de Sedan, et spécialement contre le ministre Cappel, dans lesquels il a descouvert la cabale huguenotte. Il passa le reste de ses jours à faire pénitence de ses fautes, et

mourut fort pieusement. Les ministres firent courir beaucoup de bruits de luy et spécialement de ce que quelque Jésuite luy avoit presté sa plume ; mais il leur monstra bien qu'il en alloit autrement et qu'il estoit assez bon pour eux.

Surprise du chasteau de Sy et ce qui s'ensuivit

L'AN 1617

Je traitte assez envy de ces matières qui ne sont directement de mon dessein ; mais bien que je me peusse prévaloir de l'exemple de quelques saints qui ont fait le semblable avant moy en mesmes matières, je le fais néantmoins afin qu'on voye en plan racourcy l'histoire du pays et des comtes de Rethelois et autres.

Après les ombrages des grands de la court, dont nous avons parlé cy dessus, madame de Nevers se présenta à la porte de la ville de Reims, estant grosse de cinq mois et malade, accompagnée seulement de son train ordinaire ; mais le marquis de La Vieuville qui commandoit dans la ville de la part du roy luy fit lever le pont, la contraignant de gister aux fauxbourgs, luy escrivant néantmoins assez modestement qu'il désiroit avoir response du roy sur son passage, et qu'il auroit response dans deux jours. On disoit que le duc de Nevers avoit inventé cela, pour surprendre la ville de Reims. Ensuite de quoy, voulant rendre le change au marquis, il envoya le capitaine Fesnes surprendre le chasteau de Sy qui luy appartenoit. Ledit capitaine vint avec deux hommes au chasteau, demandant à parler au receveur, de la part dudit marquis. Il est le bien venu, mais il fait incontinent lier le receveur, et ayant tiré son pistolet en l'air appella quelques trois cent hommes cachez dans le bois prochain, qui s'emparèrent du chasteau sans résistance ; mais ils ne firent aucun acte d'hostilité, ayans mesme payé leurs despens aux bourgeois du village, quand ils en sortirent.

Le bruit courut que le duc avoit ruiné le chasteau, mais la chose estoit fausse, et avoit donné seulement mandement à son procureur général de Rethel de faire informer de ce qui s'estoit passé à Reims, au refus que le marquis avoit fait à madame de Nevers, et de requérir une saisie féodale de la terre de Sy et autres terres que ledit marquis avoit au Rethelois, à cause des droits qui n'avoient esté payez audit duc, depuis la mort du sieur de La Vieuville, ce que les officiers du comté de Rethelois firent le 18 novembre, et establirent pour garder le chasteau de Sy le capitaine Jehan Perroche, grand gruyer de la forest d'Omont. Et le 21 dudit mois, Bourenton, exempt des

gardes du roy, présenta à M. le duc de Nevers les lettres du roy où il luy mandoit que ce que le marquis avoit fait estoit de son commandement, et qu'il eust à remettre le chasteau de Sy entre les mains dudit Bourenton, au refus de quoy le roy feroit advancer ses trouppes. Le duc respondit que les soldats en estoient desja dehors, et que s'il y avoit garde à présent, elle y estoit establie à la requeste de son procureur général. Bourenton se transporte à Sy, où ayant sommé Perroche d'en sortir, il luy respondit qu'il y estoit estably par la justice, ce que Bourenton prit pour refus, et en fit faire procès-verbal, ce qui augmenta les déffiances.

Le roy escrivant depuis au duc de Bouillon, le taxoit luy et le duc de Nevers d'avoir contrevenu au traitté de Loudun et d'avoir fait depuis venir des trouppes de dehors à Sedan, les faisant venir de Liège, à quoy veilloit le baron de Pesche, gendre du comte de Grandprez, qui y fut tué par un gentilhomme liégeois voyant qu'il mesprisoit le roy de France.

Cependant Richelieu, évesque de Luçon, secrétaire d'Estat, fut envoyé par le roy vers le duc de Nevers, pour sçavoir à quelle intention il faisoit tant de préparatifs de guerre dans le Rethelois, sous l'authorité du roy, car il tint garnison à S. Ménehould et 500 hommes qui couvroient et asseuroient Sedan et Mézières, et fermoient passage à la Lorraine ; mais il ne résulta rien de tout cecy, et peu après le roy reprit S. Ménehould et y mit 600 Suisses, au lieu des 500 soldats que le duc y tenoit, qui vindrent à Rethel.

Après cecy, il arriva que le sieur Vertau, thrésorier général en la généralité de Chaalons, fit quelque action qui despleut au duc de Nevers qui le punit ignominieusement, ce que le roy dissimula. Le duc lève cependant des gens en Champagne, au nom du roy, par le moyen des sieurs d'Aubilly, capitaine de Charleville, de Selles, capitaine de Rethel, La Chapelle, fils du capitaine de la citadelle de Mézières, et Boisjardin, capitaine des gardes du duc, et mit leurs gens dans Mézières, Rethel, Chasteau-Portian, Richecourt et à la Cassine ; et le sieur Galopin, habitant de Charleville, amena encore des trouppes liégeoises. On travailla alors fort et ferme aux munitions des places ; on lève encore des gens au Nivernois. La monstre des soldats de Rethel monte à mille hommes qu'il paya de ses deniers. Le duc fit emprisonner un bourgeois de Mézières, appellé Charlot, sur ce que son fils, conseiller de Reims, voyoit trop souvent le marquis de La Vieuville, et pensant que ledit Charlot deust estre un des juges du baron de Mont de Jeu,

prisonnier pour avoir suivy le duc de Nevers, il menaça de faire le mesme traittement en la citadelle de Mézières à Charlot, que la justice de Reims feroit audit de Mont de Jeu. Ensuite de cecy, le roy fit une déclaration contre le duc et ses adhérans, et le déclara criminel de lèze majesté, s'il ne se recognoissoit dans quinze jours. Nonobstant cela, madame de Nevers traversa toute la Champagne, et s'en vint en Nivernois où elle leva des gens. Le duc, son mary, alla à Soissons trouver les autres princes, où ils résolurent de faire la guerre ouverte. Le duc respondit aussy à la déclaration du roy.

Siège de Chasteau Portian et de Rethel, etc.

L'année susdite donc, asçavoir 1617, le roy envoya une armée en Champagne, sous la conduite du duc de Guise et du mareschal de Thémines, et vint à Reims sur la fin de febvrier, et de là on alla investir le chasteau de Richecourt, place de forte assiette, sur la rivière d'Aixne, où le duc avoit mis le capitaine Fesnes avec 60 soldats. Ils se déffendirent vaillamment quatre jours, tirant force mousquetades ; mais voyans l'artillerie pointée contre le chasteau, et qu'elle avoit desja tiré 200 coups de canon, Fesnes demanda composition, le 4 mars, que le duc de Guise luy accorda, qui fut de sortir tambour battant, enseignes desployées, mesche allumée et avec tout le bagage et soldats.

Et sur ce qui fut mis en délibération, que si le duc de Nevers reprenoit cete place, qu'il incommoderoit fort les habitans des environs de Reims, il fut décerné commission du roy pour la raser, ce qui fut exécuté, car le chasteau fut bruslé et desmantelé. Le duc de Nevers escrivit cependant au pape, luy rendant compte de ses actions et de l'estat où il se trouvoit alors, apportant les causes pour lesquelles il s'estoit armé, asçavoir à cause de la tyrannie de ceux qui estoient autour du roy. Il escrivit aussy une déclaration pour respondre à celle du roy, en alléguant ses justifications, et se lavant de tout, et dit entre autres choses que Bourenton, exempt des gardes, venant à Sy, avoit plus parlé qu'il n'avoit commission, et que pressé de remords de conscience, et se sentant convaincu de calomnie, il se tua soy mesme, avec un percelettre à cacheter lettres, comme estant en désespoir.

Mais, au mesme temps, le roy fit une seconde déclaration pour la confiscation et réunion à son domaine de toutes les terres et biens du duc de Nevers et de ses adhérans, ce que la court ratifia. Nonobstant tout cela, les Reistres viennent à

Sedan pour le service des princes, et le 15e jour de mars, le duc de Guise vient investir Chasteau-Portian et se logea au village d'Harpy, à une lieue de là.

On commença la batterie du costé du moulin des vignes et de la chapelle qui est au dessus par derrière. Le 17e jour, on tira deux cent volées de canon qui ne firent pas grande chose. Le sieur de la Ville-aux-Bois, gouverneur de Chasteaux, en donna advis au duc de Nevers qui estoit à Rethel, qui y envoya aussy tost le sieur de Montereau et 200 Wallons, bons hommes de guerre, qui y entrèrent comme les canons jouoient. Le fauxbourg fut pris et 20 soldats de dedans tués, et le fauxbourg fut bruslé de feu d'artifice. Les assiégez avoient fait hors du chasteau ung ravelin d'où ils tiroient sur les assiégeans et en tuèrent plusieurs. Le duc de Guise fit venir encore du canon de Chaalons, et le samedy veille de Pasques, on tira 400 coups qui causèrent la mort à beaucoup des assiégez qui estoient sur la courtine du chasteau, et réciproquement les assiégez en tuèrent plusieurs des assiégeans. Ce jeu dura jusques au 27 du mois, que les assiégez tenoient tousjours bonne mine, se voyans secourus de Rethel, d'hommes, de vivres et munitions, ce qui estoit assez facile par la rivière, et partant le duc de Guise s'advisa de pétarder le fauxbourg du costé de Rethel, mais cela ne réussit pas autrement, l'affaire ayant esté descouverte. Il s'advisa donc de recommencer la batterie contre la ville et chasteau susdit, et y fit telle bresche qu'il ne falloit plus que la prendre d'assaut ; mais ceux de la ville commencèrent à parlementer et furent reçeus à composition, et ceux du chasteau firent de mesme et rendirent la place le vendredy à dix heures du matin, et en sortirent noblement, avec belles conditions, le 31 mars, 930 soldats et 75 femmes et plusieurs enfans.

En après, le chasteau de Oisigny, qui est à deux lieues de Chasteau-Portian, se rendit après quelques volées de canon. Le samedi 8 apvril, l'armée assiégea Rethel où y avoit bonne garnison, et ceux de la ville firent une sortie d'environ cent chevaux et 300 piétons, et y eut quelque escarmouche, où deux de la ville furent tuez ; et le lendemain sortans encore, y en eut 30 de tuez, et des assiégeans 4 seulement. Et encore une autre fois six cavaliers y moururent, 12 chevaux pris et 2 prisonniers. En après, le sieur de Vaubécourt se logea au fauxbourg, du costé de Champagne, où ayant gagné les barricades si subtilement que les soldats qui les gardoient n'eurent assez de loysir de gagner la ville, et y eut 50 des assiégez de tuez et 4 des assiégeans et plusieurs blessez.

Ce fauxbourg fut pillé entièrement et traitté selon les rigueurs de la guerre. Le 11e jour jusques au 15, on battit les terrasses des assiégez, mais avec peu de fruit. Le quinziesme, on commença de battre la ville avec le canon à 150 pas près, où le sieur de Praslin fut blessé à la cuisse. Monsieur de Nevers, qui estoit à Mézières, voulant sauver cete ville, envoya le sieur de Marolles vers le duc de Guise pour capituler, ce qui fut accepté. Et fut dit que les gouverneur et capitaines remettoient la ville et chasteau de Rethel, avec toutes ses munitions, entre les mains du sieur de Guise, et que tous soldats sortiroient bagues sauves, tambours battans, etc., sans qu'aucuns soldats peussent estre retenus, sinon ceux qui avoient esté à Château-Portian, et qu'ils seroient conduits en seureté jusques à Bailtimer, et que les habitans et officiers de la ville seroient continuez en leurs charges, ainsy que devant, et que la ville demeureroit en l'estat qu'elle est, jusques à ce que le roy en eut ordonné.

Auquel temps, on advertit le roy que les Reistres venoient au secours des princes, selon le mandement du duc de Bouillon, et qu'ils estoient ja entrez dans la Lorraine, au nombre de 1200, et 800 carabins. Mais sur ces entrefaites, voyla que le mareschal d'Ancre, au sujet duquel on avoit fait tous ces remuemens, est tué, et les princes quittent aussytost les armes, et le duc de Nevers vint en court le jour de l'Ascension et fut saluer le roy au boys de Vincennes. Encore est ce chose louable aux ducs de Nevers et de Mayenne, son beau-père, que le zèle qu'ils tesmoignèrent pour la religion chrestienne ; car, ayant sceu que quelques religionnaires des gens du duc de Bouillon estoient entrez en quelques églises, et après les avoir pillées avoient tiré des mousquetades contre le crucifix et autres images, ils dirent audit duc de Bouillon qu'ils ne faisoient point la guerre ny à Dieu, ny à l'église, et qu'ils le prioient d'en faire justice, autrement qu'ils la feroient eux mesmes. Le mareschal, voyant ces princes qui luy parloient en bon françois, fut contraint d'en faire pendre quelques-uns.

Environ la mesme année 1617, on descouvrit à Beaumont une chose assez digne de remarque. Il y a, audit bourg ou villette, une cense des appartenances de l'abbaye de Mousom, au jardin de laquelle comme un chartier labouroit avec ses chevaux, le soc de sa charrue s'arresta tout court estant accroché à quelque pierre, et à l'ayde de quelques personnes il déffit son soc, et par curiosité on voulut veoir cete pierre qui l'avoit arresté ; ils la descombrent et trouvent que c'estoit une tombe

longue de dix pieds ; et l'ayans ostée, ils trouvent une sépulture au-dessous, et dedans icelle un géant long de dix pieds, qui sembloit estre entier ; mais dès qu'il eut de l'air, il fondit en cendres, hormis les os. Il avoit, à son costé, un coutelas large de 4 doigts, et long à l'avenant de son corps. A l'autre costé, il avoit une bouteille comme de fer ou de cuir boulu, encore pleine de vin. On la hoche, pour sçavoir ce qu'il y avoit dedans, et on fit tant qu'on osta le bouchon qui estoit à vice, et en sortir une liqueur comme de vin. Aucuns en tastèrent qui asseurèrent qu'elle sentoit encore le vin. On a fait de cete sépulture un réservoir à eaue, pour arrouser le jardin. C'estoit la sépulture de quelque ancien Gaulois, qu'on enterroit de la sorte jadis, comme enseignent les histoires, et y adjoutoit on aussy une lampe.

L'AN 1619

Jehan L'Espagnol, grand prieur de S. Remy de Reims et docteur en théologie, mourut l'an 1619. Il avoit esté autrefois prieur de S. Waubourg, dont il en escrivit la vie, et l'illustra de riches annotations, imprimée l'an 1612. Il se déffit par après dudit prieuré, en faveur du collège des RR. PP. Jésuites de Reims. Il avoit grandement travaillé pour introduire la réforme en son archimonastère, n'estant pas autrement content qu'aucuns de ses jeunes religieux alloient embrasser la réforme à Verdun, puisqu'ils le pouvoient bien faire chez eux. Il fut résolu enfin d'envoyer quérir des PP. réformateurs à Verdun ; mais le P. Espagnol qui estoit bien malade, mourut avant que de veoir son dessein accomply, car à grand peine les deux religieux, qu'ils avoient destiné à S. Venne de Verdun, estoient arrivez à Montfaulcon, qu'ils reçeurent nouvelles de sa mort, et ainsy toute l'affaire fut descousue, et la réforme ne fut introduite que dix ans après, audit monastère.

Les RR. PP. Capucins sont reçeus à Mousom, l'année susdite. Ce fut l'abbé de Mousom et les religieux qui leur donnèrent la place appellée Drochet, aux fauxbourgs de la ville, et en prirent possession le 25 janvier, le sieur prieur Nicolas Habert ayant bény la première pierre, selon la commission qu'il en eut du R. P. Gabriel de S. Marie, évesque d'Archidal, suffragant de Reims ; et Claude de Joyeuse, comte de Grandpré et gouverneur de Mousom, y mit la première pierre, sous le grand autel. Leur église fut dédiée l'an 1625 en aoust par le susdit Gabriel, qui estoit alors archevesque de Reims.

René Louys de Fiquémont estoit alors abbé de Mousom, estant auparavant bénéficié du diocèse de Metz et neveu du

comte de Grandpré. Il reçeut l'habit de bénédictin, selon qu'il estoit obligé par ses bulles, dans le chappitre de ladite abbaye, par les mains de D. Mathieu Ravineau, prévost de Senuc et souprieur de S. Remy, subdélégué du sieur Nicolas d'Origny, thrésorier de N. D. de Reims, à qui le pape en avoit donné charge. Cet abbé a rendu de grands services nouvellement au roy de France dans la ville de Liège, et a esté souvente fois en danger de sa vie, n'y estant pas autrement bienvenu du clergé et de la noblesse ; mais il y est chéry du peuple liégeois, qu'il a tousjours contenu dans l'affection et bienveillance envers le roy. Il tient encore, avec Mousom, les abbayes d'Eslans et de Belleval.

L'AN 1621

Comme le pape Grégoire 15 eut donné indulgence plénière, par bulle expresse, à ceux qui prieroient pour la prospérité des armes du roy, qui s'employoit à débeller les hérétiques rebelles, et que pour ce faire, il eut ordonné les prières de 40 heures, les Huguenots de Sedan indignez de cecy à merveilles, escrivirent une longue épistre pleine de calomnies contre le S. Père, à leurs autres confrères, pour montrer la justice de leur réforme. Mais le R. P. Anastase Cochelet, prieur des Carmes de Reims et provincial de France, leur lava fort bien la teste, par le livre qu'il escrivit contre leur invective, et le dédia à Messieurs de Nostre Dame de Reims. Mais les Huguenots n'ont osé luy respondre.

Claude Viole, prestre et prédicateur de la compagnie de Jésus, vivoit alors au collège de Charleville, avec réputation d'un grand religieux. Il estoit parisien, et avoit un frère chartreux au Val Saint Pierre. Il estoit fort petit de corps, mais en grand en humilité et zèle des ames ; il n'avoit son semblable aux exercices de charité ; parloit tousjours de Dieu, et se plaisoit fort à instruire les petits enfans et pauvres gens rustaux. Demeurant à Verdun, il alloit quelquefois prescher aux corps de garde des portes, au marché, et aux assemblées des pauvres. Ceux qui l'ont pratiqué de son vivant ont tous porté tesmoignage qu'il estoit vrayment humble de cœur, nonobstant sa doctrine ; et après son trespas, ses supérieurs ont dit de luy qu'il avoit esté parfaitement obéissant jusques à la mort. Les ames de quelques pestiférés qu'il avoit assisté à bien mourir, sont venus le remercier après leur mort. Estant une fois en Flandre et ayant donné la S. Eucharistie à un pestiféré, il la rendit incontinent avec beaucoup d'ordures et de

puz. Que fait le dévot P. Viole ? Il se met à genoux, et après avoir adoré et prié son maistre et créateur, il prit et avala les espèces sacrées avec toutes ces ordures et infections, et Dieu l'assista si bien qu'il n'en fut jamais incommodé. Il faisoit tous les trois et quatre heures d'oraison mentale ; prenoit la discipline et jeusnoit tous les jours. Il mourut quelques années après, à Bar le Duc.

Louys 2, cardinal de Guise, archevesque de Reims, mourut l'an 1621, à S. Jehan d'Angély, auquel succéda Gabriel de S. Marie, jusques à l'an 1629.

L'AN 1622

François Pasquier, surnommé le capitaine Liart, mourut prébendaire au Mont-Dieu, l'an 1622, le jour des Roys. Il estoit natif de Jandun vers Mézières. Sa mère ne pouvant avoir des enfans masles, elle fut conseillée de vouer à S. François et de luy faire porter son nom à l'enfant qu'elle auroit, et voyla que peu après elle l'enfanta, et accomplit son vœu. Il suivit tousjours les armes depuis son enfance jusques à l'aage viril, ayant fait merveilles par sa générosité dans les armées, où il fut longtemps capitaine ; et ayant surpris quelques tonnes de liards sur les Bourguignons, on luy donna le nom de capitaine Liart. Il vescut tousjours chastement dans les armes et ne juroit jamais, faisant garder une belle discipline à ceux qui estoient sous sa charge. Il fut dévot toute sa vie, et mesme en pleine guerre et dans la bataille, il n'oublia jamais de dire ses heures et dévotions, et spécialement l'office de S. François, ce qui luy a tant vallu, que jamais il n'a esté blessé en guerre, en ayant veu quelquefois mourir plus de six cens à ses pieds. Il se résolut finalement de quitter le monde et se rendre hermite dans les bois du Mont-Dieu ; mais ses amys le conseillèrent de se rendre prébendaire audit Mont-Dieu, ce qu'il fit l'an 1594, et vescut tousjours avec beaucoup de piété, priant Dieu incessamment, et suivant le couvent partout de nuict et de jour, portant le cilice sous sa chemise de toile, et faisant beaucoup d'austéritez, bien qu'il fust tousjours en son habit séculier. Venant un jour à matines en un temps obscur, vers la feste de Noel, il tomba dans une fosse pleine d'eaue, d'où il fut retiré ayant une forte fièvre qui l'envoya à Dieu peu après, et fut inhumé au Mont-Dieu.

Fondation du monastère de S. Sépulchre à Charleville

La très illustre princesse Claude de Moy, veufve du feu comte de Chaligny, vescut tousjours fort vertueusement depuis

son veufvage ; mais elle fut tousjours grandement traversée de la crainte des jugemens de Dieu, ne pouvant entendre parler de la mort, ny des jugemens, sans frémir, chose qui luy estoit si amère, que quand des religieux la visitoient, elle les prioit de ne luy point parler de telles matières. Comme elle estoit gehennée de cela, elle délibéra d'y remédier, en se rendant religieuse, afin qu'elle ne pensast plus à autre chose.

Après avoir ruminé en son esprit, elle délibéra de se retirer en un lieu où elle seroit le moins cogneue, asçavoir à Charleville. Elle choisit donc l'ordre des filles du S. Sépulchre de Hiérusalem, selon la règle de S. Augustin, ordre assez cogneu dans les Pays-Bas, mais incogneu en France. La résolution prise, le duc de Nevers non-seulement y consentit, mais aussy donna librement la place pour ce faire. On fit venir des filles de S. Sépulchre, de la ville de Visez, au Liège, avec lettres patentes de l'évesque de Liège dattées de l'an 1622, 6 aoust.

La bonne comtesse leur bastit un monastère, mais avec beaucoup de contradictions, tant de la part de ses enfans, que de ses sujects qui l'aymoient; mais elle franchit toutes ces considérations, et la veille de son départ, comme elle appréhendoit quelque contradiction à signer son contract et la renonciation qu'elle faisoit dès lors à toutes ses possessions, elle se fit apporter un crucifix, et alors se sentant renforcée, elle signa son contract avec belle résolution, mais au mescontentement de ses domestiques et sujects.

Le lendemain, comme il fallut partir, ses sujects s'assemblèrent à l'entour de son chasteau de Thugny, avec délibération de s'y opposer avec violence jusques à vouloir fermer les portes et jecter les clefs dans l'eaue, et se mettre à genoux pour la prier de ne les point quitter. Mais elle sortit en triomphant du monde et d'elle mesme, et fut accompagnée de l'illustre marquis de Moy, son fils, et de la princesse de Ligne, sa fille. On pensoit qu'elle deust demeurer avec lesdites religieuses sans faire profession, mais elle prit l'habit de religion, et Monsieur l'archevesque de Reims Gabriel fut à Charleville le luy donner, et prescha à telle cérémonie, et l'an révolu elle fit profession le 25e jour de mars, et fut appellée sœur Marie de S. François, et mourut l'an 1627, comme nous dirons en son lieu.

Réformation de l'ancienne abbaye de Belleval

Durant que le sieur Anthoine de Joyeuse estoit abbé commendataire de Belleval, il travailla assez pour y introduire la

réforme, ce qui succéda assez heureusement, et y fut donné commencement l'an 1622, le 4 janvier.

Et pour cet effect, on fit venir le R. P. Servais de Lairuelz, docteur en théologie et abbé de S. Marie de Pont à Mousom (personnage docte et assez cogneu par le beau livre qu'il a mis en lumière appellé *Optica religiosorum*), lequel comme vicaire général du R. P. Pierre Gosset, abbé général de Prémonstré, estant venu et ayant assemblé les anciens pères mitigez de Belleval, convint avec eux de leur faire assigner pension annuelle, afin qu'ils fissent place aux PP. réformez.

Et peu après, les RR. PP. Pierre Desbans, natif de Mousom, et pour lors coadjuteur de S. Marie, et prieur de S. Paul de Verdun, et Bertrand Mortier, soupprieur de S. Marie, qui estoient tous deux profez de la mesme maison de Belleval, en prirent possession réelle. Et pour donner commencement, on fit venir du Pont à Mousom, Simon Raguet, docteur en théologie et maistre des novices de S. Marie, qui fut fait premier prieur de Belleval, et Bertrand Mortier fut fait soupprieur et maistre des novices. De Mirevaux fut appellé Jehan Hemart, prestre ; de Longwé, vint Alexis Pichelin, pour estre sacriste. Il vint encore deux novices de Pont à Mousom, asçavoir Nicolas le Jeune et Adrian Bertrand, avec un f. convers pour proviseur, qui s'appelloit F. Christofle Maineguetz, lesquels arrivèrent tous à Belleval, le 25 janvier, jour de la conversion de S. Paul, et le jour suivant ils commencèrent l'office divin, selon la réforme.

Mais ils eurent un grand empeschement ladite année, à bien commencer, à cause du ravage que firent les Mansfeldiens au pays ; car ils furent contraints de s'enfuir à Stenay, environ la feste de S. Magdelaine, où ils demeurèrent six sepmaines en la maison de F. Nicolas Baudet, qui avoit esté auparavant prieur de Belleval. Là, ils se retirèrent en quelque haute chambre, vaquans ponctuellement à leurs exercices du service divin, de l'oraison mentale et de l'estude, disans messe dans quelque chapelle qu'on leur avoit accommodé en la paroisse de la ville Le P. soupprieur, estant demeuré à Belleval pour administrer les sacremens aux paroissiens et domestiques, fut contraint peu après de s'enfuir avec les autres.

Enfin, les religieux retournèrent à Belleval, l'octave de S. Augustin. Depuis la réforme introduite, Dieu a tellement bény les biens temporels, qu'ils ont acquité beaucoup de debtes et pensions, ont réparé les édifices du monastère et des

censes. Ils ont aussy achepté la cense de Sommeterre, avec ses déppendances. Il est bien vray que l'argent en provenoit de la vente faite de leur maison de Stenay, avec sa chapelle, faite aux moniales de l'Annonciade qu'avoit instituée la B. Marie de la Victoire.

Et l'an 1634, le chappitre de la congrégation fut célébré paisiblement à Belleval, et là fut estably le novitiat par ledit chappitre, et S. Joseph esleu patron de leur congrégation, et le R. P. Pierre d'Esbans, profès de Belleval et vicaire de ladite congrégation, fut esleu général de l'ordre de Prémonstré (après le trespas du R. P. Pierre Gosset, abbé de Prémonstré mort l'an 1635), par les religieux claustraux de la grande maison de Prémonstré, au nombre de 24, l'an 1635, le 22 décembre ; mais telle eslection ne sortit son effect pour les causes qu'on sçait assez.

Le susdit abbé, Anthoine de Joyeuse, se résolut la mesme année de se marier, ce qu'il effectua l'an suivant ; car, comme le comte de Grandpré, son oncle, avoit perdu son fils (qui estoit le seigneur mieux né du monde, et qui pour sa modestie s'appelloit l'ange de la court, et qui avoit tesmoigné assez de courage en l'Isle de Ré contre les Anglois), se voyant sans enfans masles, il s'advisa de marier sa fille, veufve du baron de Pesche, avec son dit neveu par dispense ; et avant cela, ledit Anthoine donna tous ses livres aux religieux de Belleval ; et comme il retournoit de son voyage de Trèves, il mourut en l'abbaye de Chastillon, le 30 aoust, et fut inhumé à Grandprez, laissant un fils pour luy succéder au comté de Grandprez et gouvernement de Mousom, et un autre qui porte le titre d'abbé de Belleval, dont est pourveu le sieur abbé de Mousom, René de Fiquémont, qui en prit possession l'an 1623, le jour de S. Magdelaine, qui a fort favorisé la réforme de Belleval, où il a restauré la maison abbatiale et a donné 2,000 l. pour restaurer les édifices du couvent, et a aussy introduy la réforme à Mousom. Il a voulu faire le mesme à Eslan, mais ç'a esté en vain.

Anne de Roucy, abbesse de S. Estienne de Reims, yssue de l'ancienne maison des comtes de Roucy, mourut avec réputation de saincteté la mesme année 1622. Nous escrirons sa vie ailleurs, et ferons mention de sa sainte vie, et comment la reyne des cieux luy apparut une fois en plein jour, et luy donna des instructions de patience ès souffrances et contradictions.

Ravage du pays par les Mansfeldiens

Comme le roy de France s'employoit de tout son pouvoir à réduire les hérétiques rebelles qui tenoient bon ès villes de Montauban et La Rochelle et autres lieux, Henry de La Tour, seigneur de Sedan, indigné de ce que le roy avoit pris quelques villes qui estoient de sa religion et mesme de son patrimoine, voulut le destourner d'achever ses desseins et luy rendre son change. Et partant, comme il sçeut qu'Ernest, comte de Mansfeld, bastard de Saxe, et Chrestien de Brunswik, évesque d'Halberstat, rebelles à l'empereur et au roy d'Espagne, avoient une grande armée de gens vagabonds et fugitifs qui ne demandoient qu'à piller Jacques le bonhomme, il les manda venir en France, leur promettant livrer trois bonnes villes de Champagne, asçavoir Reims, Chaalons et Esparnay. Mais le duc de Bouillon vendoit la peau du renard avant que la beste fust prise, car les Allemands descendus en France et ne trouvans leur giste prest, ils n'advancèrent point davantage, s'arrestans ès environs de la rivière de Meuse et de Mousom.

Quelque historien a escript qu'ils n'estoient que huit mille piétons et huit mille chevaux ; mais il n'entend parler que des plus lestes, car en contant la canaille, les femmes et les enfans, ils estoient plus de 40,000. Ils se campèrent donc près de Mousom, attendans leur monstre du duc de Bouillon qui les avoit fait venir, et n'avoient touché argent de luy depuis dix-huit mois, à faute de quoy le comte de Mansfeld leur permettoit toutes sortes d'insolences.

Ils vindrent fondre ès environs du Mont-Dieu, sur la fin de juillet, l'an 1622, et y demeurèrent jusques à la fin d'aoust, ruinans tout le pays, faisans une infinité de meurtres, incendies et violences. A leur sortie, ils bruslèrent quantité d'hameaux et de villages. Le gros de l'armée ne passa point les terres de Sedan. Il y avoit seulement quelques brigades de larronneaux qui voltigeoient ès environs. Le bourg de Chémery fut pris d'assaut par un régiment de ces Reistres, et quelques habitans de tuez. Les fauxbourgs mesmes de Sedan n'estoient pas exempts de leur course, indignez grandement contre le seigneur d'icelle. C'estoit pytié de veoir tous les villages vuides d'habitans qui se réfugioient dans les bois comme bestes brutes, n'y ayant eu une telle espouvante au pays depuis la reyne d'Hongrie.

Les chasteaux de la Cassine et de Sy estoient pleins de monde jusques aux toicts. Le duc de Nevers envoya quelque sien domestique faire ses complimens au comte de Mansfeld,

et iceluy s'enquesta qu'est-ce que c'estoit du Mont-Dieu qu'on parloit tant. Le gentilhomme bien embouché luy dit que c'estoient religieux qui estoient en la protection du duc de Nevers, son maistre ; il envoya quantité de ses plus fidels soldats audit duc pour mettre ès places qu'il voudroit sauver des courses de ses gens. Le Mont-Dieu en eut deux, un luthérien et un catholique. Mais si l'armée eust advancé davantage, ils pouvoient servir de peu, car le comte n'estoit plus maistre de ses gens, et l'évesque d'Halberstat, luthérien, un des chefs de l'armée, en vouloit spécialement aux monastères et aux prestres, et en tuoit autant qu'il en trouvoit, et portoit escript en ses guidons : *Amy de Dieu, ennemy des prestres.*

Les Allemands bruslèrent une partie du village de la Neufville lez Maire, d'Artaise, d'Onc et de Flaba ; mais celuy de la Bezace fut bruslé entièrement, hormis la maison du curé. Or, comme les Reistres faisoient beaucoup de mal au pays, aussy en endurèrent ils beaucoup eux mesmes, car les paysans en tuoient autant qu'ils pouvoient. Et quant à la faim, qui estoit leur plus grand ennemy, encore qu'on leur cuisist journellement vingt cinq mille pains ès fours de Mousom, et qu'on leur eust envoyé de Reims cent pièces de vin, et de Chaalons cent muids de bled, c'estoit bien peu de chose pour tant de monde, tellemement qu'ils mouroient à tas dans la campagne. La peste en emporta aussy plusieurs. Un de nos domestiques du Mont-Dieu allant dans les bois se promener après leur sortie, trouva une petite fillette aagée de cinq ans, à demy morte entre son père et sa mère morts ; il la chargea sur ses épaules et l'apporta au Mont-Dieu, où elle fut refaite et demeure présentement à Reims.

Au village de la Neufville, où plusieurs Allemands moururent, on trouva quantité de caractères qu'ils avoient sur eux, où estoient escrits ces mots : *In principio erat verbum*, à rebours à reculons avec plusieurs autres chiffres incogneus.

Après avoir bien fait et enduré aussy du mal en ce pays, estans advertis que l'armée du roy approchoit, ils se retirèrent en Hollande ; mais passans par le Pays Bas, ils furent rencontrez à Fleury, de l'armée espagnolle que conduisoit Gonzales de Cordoue, qui leur donna la bataille, où sept mille Allemands, selon l'Annale de France, ou 12 milles selon les Flamands, y laissèrent la vie avec beaucoup de butin ; et apporta on leurs estandars à Bruxelles, en signe de victoire, et l'évesque enragé d'Halberstat y fut blessé d'une mousquetade au bras, qu'il luy fallut coupper à Bréda, ville d'Hollande, en présence

du comte Mansfeld et de Fédéric, comte du Palatin, prétendu roy de Bohême, qui estoit venu un peu auparavant à Sedan, et y vint encore par après pour consulter le duc de Bouillon touchant ses affaires qui estoient tant descousues. Les susdits Allemands tuèrent un des frères lays du Mont-Dieu, firent mille vilennies dans l'église de la Correrie, rompirent bras et jambes au crucifix de l'église de Setonne et à quelques images, et pillèrent ce qu'ils trouvèrent à leur usage.

Ils entrèrent par deux fois au monastère de Belleval et emportèrent ce qu'ils trouvèrent. Ils voulurent rompre la pierre et le seau du grand autel ; mais ils n'en peurent venir à bout ; mais ils ne bruslèrent point l'abbaye, comme ils avoient fait ailleurs dans le Luxembourg. L'évesque d'Halberstat avoit coustume, à l'yssue de son disner, quand il estoit seul, de faire géhenner quelque prestre, s'il en avoit quelq'un captif. Il en fit une fois amener un tout nud, qu'il fit couvrir de poix et d'estouppes, et le fit ainsy brusler. Quelque abbé du Luxembourg, qui l'avoit bien traitté avec le comte de Mansfeld, sentit encore sa tyrannie ; car, comme après disné, il luy faisoit compagnie en son carosse, il le rançonna, et sa rançon estant venue, il luy couppa les parties honteuses, et le renvoya mourant en son abbaye. Les religieux du Mont-Dieu ayans laissé garnison avec quelques officiers et convers en leur maison, s'enfuirent à Reims, le 21 aoust, à huit heures du soir, et retournèrent le 3 septembre.

Une dysenterie mortelle commença de régner au pays, après la sortie des Allemands, et plus de deux mille personnes en moururent ; y eut mesme une rue de Sedan toute emportée.

L'armée du roy survint en mesme temps pour aller faire quelque mine ès environs de Sedan, mais elle ne fit autre chose, sinon brouter le reste qu'avoient laissé ces locustes Allemands.

La famine fut le 3e fléau qui affligea le pays au mesme temps, non tant pour le dégast des années que pour la stérilité de l'année, la pluspart des bleds ayans esté gelez, tellement que le pauvre paysant endura beaucoup, et n'eust esté que les laboureurs voyans les bleds faillis semèrent de l'orge aux marsailles, le peuple fust mort de malefaim ou de mauvaise nourriture. En suite de ces malheurs, on ne voioit que chiens enragez qui couroient la campagne, et en mordoient plusieurs. Il semble que Dieu décocha tous ses fléaux ladite année sur son peuple. Ceux qui vescurent jusques à l'an 1623 eurent le

contentement de voir l'abondance des biens de la terre qui effacèrent la stérilité de l'année passée.

Mort du duc de Bouillon, seigneur de Sedan

Henry de La Tour, duc de Bouillon, etc., mareschal de France, finit sa vie sur la fin de cete année 1622, ou au commencement de la suivante, car on le céla quelque temps.

Il estoit yssu de l'ancienne maison de La Tour, du costé paternel ; sa mère estoit fille du connestable de Montmorency. Il rendit de grands services à Henry 4 estant roy de Navarre, qui luy fit espouser l'héritière de Sedan, qui avoit esté promise au prince de Dombes. En secondes nopces, il espousa Elizabeth de Nassau, fille du prince d'Orenge et d'une fille du duc de Montpensier, qui avoit esté abbesse plusieurs années.

Il fut tousjours homme très entendu au fait de la guerre ; mais néantmoins peu heureux en ses desseins. Il prit, l'an 1592, d'une addresse merveilleuse, la ville de Dun sur Meuse sur les Lorrains qu'il en déchassa. Il eut, de son second mariage, six enfans, 2 fils et 4 filles. L'aisné, qui luy a succédé et est catholique, s'appelle Henry Maurice de La Tour ; l'autre s'appelle le vicomte de Turenc. La première fille, qui a espousé le comte de Roucy, est morte en la religion de ses père et mère ; la seconde a espousé le duc de la Trimouille, mareschal de France, seigneur catholique ; la troisiesme a épousé le marquis de Duraz, et la quatriesme, appellée mademoiselle de Bouillon, n'est encore mariée, estante épileptique.

Vrayment on ne peut nier que ledit duc de Bouillon n'ait esté un des accomplis seigneurs, sa fausse religion mise à part. Entre les grands services qu'il a renduz à Henry 4, il luy pratiqua, l'an 1591, les secours d'Angleterre et d'Allemagne, et l'an 1592, il eut de grandes prises avec le duc de Lorraine, et empiéta sur luy Dun et Stenay, qu'il luy fallut restituer depuis. Il déffit le sieur d'Amblise devant Beaumont, avec meurtre de 800 hommes, car ledit d'Amblise, comme mareschal de Lorraine, avoit jecté sur les terres de Sedan 2000 hommes de pied et 800 chevaux et cinq pièces de canon.

Ledit duc de Bouillon n'ensuivit pas le roy en sa conversion, et ne le servit pas si bien après icelle. Les Huguenots le recogneurent tousjours pour chef de leur religion, et par son moyen faisoient des demandes assez impertinentes au roy, ce qui meut le roy de le mander de venir en court, mais il n'en voulut rien faire, mais se vantoit qu'il tireroit 40,000 hommes d'Allemagne, pour le jecter en France. Le roy délibéra de

venir contre luy en son voyage de Sedan, mais à force d'amys, on les réconcilia ensemble. Il se tint assez en debvoir jusque aux remuemens des Guéridons, que les princes se servoient de luy pour conseil. Et peu après le traitté de S. Menehould, on le taxa d'avoir pratiqué 20 compagnies, de quoy il s'excusa disant qu'il n'avoit seulement d'Hollande q'une vingtaine d'hommes.

Il se déclara tout à fait, quand le prince de Condé fut arresté, estant alors au presche à Charenton, d'où il sortit hastivement et se retira avec les autres princes liguez, ausquelz il avoit desja rendu de grands services, quand il alla avec 300 chevaux et 800 hommes de pied qui estoient les mieux armez qu'on pouvoit souhaitter, pour empescher avec eux le mariage d'Espagne. Il fit alors beaucoup d'exploicts, car il prit Chasteau-Thierry après avoir tiré 80 coups de canon. Par sa diligence, estoient venus aussy au secours des princes le baron d'Otna et le comte de Levenstein, avec six cent Reistres qui vindrent à Sedan et traversèrent la Champagne et s'allèrent rendre à l'armée des princes en Berry. Mais la reyne régnante estant entrée à Paris après le traitté de Loudun, tout estant pacifié, le duc vint saluer leurs majestez. Les histoires sont assez pleines de ce qui se passa depuis. Il fit finalement descendre les Mansfeldiens en France, ce qui luy succéda très mal et en conçeut grande destresse ; et je crois que les afflictions qui luy vindrent alors coup sur coup, luy advancèrent ses jours, bien qu'il fust fort maladif et mangé de goutes.

Se voyant donc malade, il voulut à l'instance de sa femme, se monstrer à ses sujects, comment il avoit tousjours été un bon pilier du calvinisme, et pour ce fit nouvelle profession de la religion réformée. Néantmoins quand il veid que c'estoit à bon escient qu'il falloit mourir et qu'il ne falloit plus dissimuler, il commença de chanceller en sa croyance, faisant commandement à tous ses sujects tant catholiques que huguenots, que chacun fist prières pour luy, chacun à sa mode.

J'ay sçeu de quelque personne de confiance qu'il sembla tesmoigner quelque désir de conversion alors, ayant mesme demandé de parler au P. Prieur du Mont-Dieu, qu'il goustoit fort et dont il faisoit grand estime, mais les ministres qui l'assistoient ne permettoient point qu'aucun entrast en sa chambre, et mourut ainsy sans autre cérémonie, et fut enterré tout de mesme à Sedan. Si Dieu luy avoit donné la grace de jecter quelque souspir à l'article de la mort, ce seroit peut estre en considération de l'affection singulière qu'il porta tousjours

au Mont-Dieu, l'ayant deffendu et protégé autant que s'il eust esté le premier catholique de l'Europe, jusques à dire à ses sujects : « Quiconque touche les pères du Mont-Dieu, touche la prunelle de mes yeux » ; et tout nouvellement, quand les Allemans vindrent fondre au pays à son mandement, il manda par le vicomte de Machaux que nous déffendissions bien nostre porte, et que ces Allemans n'estoient que des voleurs.

Il a tenu quelque temps l'abbaye de S. Remy de Reims, et plusieurs années le prieuré de Donchery, duquel il s'est enfin desfaict, en faveur du duc de Nevers. Tant qu'il vescut, il ne permit l'exercice libre de la religion catholique sur ses terres. Il falloit que le curé fust à son choix, qu'on célébrast la messe porte fermée, qu'on portast le saint sacrement de l'autel ou de l'extrême-onction, sans aucune solennité. Et quand on portoit les corps des catholiques en terre sainte, le curé n'osoit se monstrer en son habit clérical, ni chanter dans la ville jusques hors les portes d'icelle, où il commençoit l'office des funérailles.

Dans les villages de sa souveraineté, on faisoit le presche en mesme église que les catholiques entendoient la messe. Il tira à soy toutes les dixmes et émolumens des églises, donnant seulement quelque argent au curé et au ministre. Il y eut une fois quelque litige entre le curé et le ministre de quelque sien village de Sedan. Le curé alléguoit que le ministre tiroit à soy tout le plus beau et le meilleur, et luy laissoit peu de chose. Le duc luy respondit qu'il n'avoit point d'enfans et de femme à nourrir, comme le ministre, et fallut se payer de cete response.

Le sieur Tilenus, allemand, demeura longtemps maistre du collège de Sedan, durant la principauté dudit Henry de La Tour. Il ne portoit pas tel nom sans suject, et estoit assez convenable à sa profession, d'autant que τῆλε νοῦς *mens elongata*, ou τιλῶ νοῦν, *inquino mentem*, luy conviennent assez bien. Il escrivit, par le commandement du duc de Bouillon, un livre sur l'opinion de Piscator, là où il drappa fort les ministres de France, les appellant hérétiques. Son livre fut porté par le duc au synode de Saumur, mais il fut condamné, et le roy d'Angleterre le condamna pareillement. Du Moulin escrivit contre ledit Tilenus une grande lettre aux ministres de France, laquelle porte ce titre : *Examen doctrinæ Molinæi de unione hypostatica.* Tilenus eut plusieurs disciples assez fameux, mais plusieurs renoncèrent à ses dogmes, tesmoin le comte de Laval, qui mourut en Hongrie bon chres-

tien. Comme donc Tilenus commençoit de prescher publiquement l'erreur des Arméniens, on le chassa de Sedan et se retira ailleurs, et quelque temps après le sieur du Moulin, ministre de Charenton, qui avoit peur de quelque disgrace pour avoir mal commandé à sa langue, vint prendre charge du ministère de Sedan, où il est encore présentement, homme bien disant, modeste et attrayant, mais on dit que c'est tout. Le P. Richeome dit qu'il est fils d'un Célestin d'Orléans, apostat.

Choses mémorables passées à Sedan sous Henry de La Tour

On ne peut nombrer combien d'apostats et de libertins se retirèrent à Sedan, durant la vie du duc de Bouillon ; mais, par la confession mesme des messieurs de Sedan, pas un n'y demeure et s'en retournent tous d'où ils sont venus, pour monstrer qu'ils viennent chercher autre chose à Sedan que la pureté du saint évangile, ce qui a quelquefois meu le duc de Bouillon d'en renvoyer quelquns, encore qu'ils fussent doctes, disant que ce n'estoit pas l'idolatrie de la messe et la mauvaistié des prestres qui les amenoit, mais autre chose.

Il y eut quelque jeune moyne, d'un ordre mitigé, qui se promettoit d'estre quelque chose dans Sedan, s'il quittoit son habit, qui luy pesoit tant. Il s'addressa au ministre pour estre employé, mais après avoir esté examiné et trouvé avoir peu de suffisance, il luy dit qu'il ne pouvoit pas se servir de luy, mais qu'il seroit plus propre à porter les armes, et pour ce fait il l'addresse au gouverneur de la ville, qui luy dit qu'il ne pouvoit le recevoir s'il n'apprenoit premièrement à jurer et blasphémer, et estre le plus meschant du monde. Le pauvre religieux entendant quelle saincteté on professoit dans cete religion nouvelle, luy dit qu'il mourroit plus tot et iroit mendier son pain, que d'offenser ainsy Dieu, et partant comme Dieu ne l'avoit pas encore abandonné, il s'en revint à son monastère, où il fut réconcilié, et vescut bien après.

Il y avoit, en ce pays, un serrurier natif de Falaise, appellé Claude Bourgerie, surnommé Hellequinel, très bon ouvrier, qui demeura longtemps au Mont-Dieu, y travaillant de son mestier. Il s'en vint demeurer à Sedan, non pas pour y changer de casaque, mais pour y gagner sa vie. Il est incontinent accosté de quelques mouchars, qui l'espient pour sçavoir quel il estoit, et le voyans homme d'esprit et catholique, ils luy promirent merveilles, s'il vouloit aller au presche. Mais il leur dit tout court qu'il vouloit vivre catholique romain. On le

laisse en repos quelques jours, mais on recommence la batterie que de plus belle ; enfin pour se déffaire d'eux, il leur promit qu'il y penseroit et leur feroit response dans peu de jours. Cependant, il entre secrettement dans l'église et se met à prier longtemps devant le crucifix, priant Dieu de l'inspirer ce qu'il devoit faire. Se levant de son oraison, Dieu le toucha si vivement à l'intérieur, que nonobstant les commoditez qu'on luy présentoit à Sedan, et les incommoditez qu'il attendoit ailleurs, il sortit incontinent de la ville, avec sa femme et son pauvre mesnage, sans attendre le lendemain, avec tant de résolution qu'il se fust plustot laissé deschirer en pièces, que de faire autrement. Il vescut néantmoins pauvre, le reste de ses jours, mais tousjours content, ayant mieux aymé d'estre tel que d'estre riche, avec le péril et perte de son ame.

Voicy une autre histoire. Il y avoit quelque religieuse, sacristine d'un beau monastère de la province de Reims, laquelle estoit de grande maison, où il y a eu des évesques et mareschaux de France. Là, il y avoit quelques bonnes religieuses qui estoient tousjours malades. Nostre sacristine vint à se faire croire qu'il ne faisoit pas bon d'estre des amys de Dieu, puisqu'il caressoit d'afflictions ceux qui le servoient bien. Elle escoute cete tentation, et s'y entretient et commence de vivre avec quelque libertinage. Il y avoit audit monastère quelque jeune homme, que j'ay veu une centaine de fois, qui y travailloit de son mestier de cousturier, et comme elle luy parloit quelquefois pour réparer les ornemens de l'église, ils s'entrecajollèrent si bien qu'ils se résolurent de s'aller marier à Sedan ; et la misérable sacristine ayant amassé quelque argent monnoyé et quelques joyaux de son église, fait un trou à la nuict et s'en vient à Sedan, où elle espouse ce jeune garçon, sans avoir esgard, ny à sa profession de religieuse, ny à la noblesse de son estoc. Le jeune homme se met à la suite du duc de Bouillon et luy sert de varlet de pied. Mais comme ils appréhendoient que les parents de la damoiselle ne la retirasssent de là, ils se retirèrent au pays de Boulenoys, proche Monstrueil. Chacun fut estonné de veoir ces nouveaux conjoincts, et de la disparilité de leur condition, car on voyoit ung jeune homme simple cousturier qui alloit quelquefois à la garnison de la ville, avoir pour femme une damoiselle qui avoit la prestance d'une grande dame, qui avoit une belle langue, et ne parloit que par sentences et périodes quarrées, escrivoit admirablement bien, avoit avec elle quelques tableaux assez riches, où estoient représentez un sien oncle évesque, et une

grande dame, femme d'un mareschal de France, sa tante. Elle alloit quelquefois à l'église, mais sobrement. Il y eut la femme du lieutenant du village qui estoit fort prudente et addonnée aux œuvres de charité, qui s'enhardit de luy toucher un mot de sa condition, mais elle ne luy respondit que par ambages. Mais l'autre ne perdit point courage, et luy fit enfin confesser son histoire. Là dessus, elle advertit deux RR. PP. Capucins, hommes très doctes et de sainte vie, pour tascher de la réduire, mais ils la trouvèrent si dure et rebelle à leurs remonstrances, qu'après avoir bien pris de peine, ils la quittèrent, la voyans inflexible. La femme du lieutenant ne cessa tousjours de travailler pour la remettre au bon chemin, et avec la grace de Dieu, qui se sert de moyens foibles pour faire choses grandes, elle la fit résoudre de retourner en son monastère, à quoy aussy elle l'ayda de moyens et d'assistance d'homme fidel. Elle se présenta donc pour y estre reçeue à pénitence ; mais toutes les religieuses se bandèrent à l'encontre et fut déchassée, et fut finalement contrainte de se retirer en quelque monastère de sœurs grises, où elle vescut avec édification ; elle escrivit à sa bonne libératrice des lettres de recognoissance que j'ay tenues, et faut que j'advoue qu'il n'y manque rien d'élégance pour le discours et richesse de parolles, pour la civilité et grande recognoissance ; mais ce que j'ay descouvert de meilleur, est une ame vrayment pénitente et qui marchoit sur les brisées d'une S. Marie Egyptienne.

François de Gonzague, duc de Rethelois, premier né du duc de Nevers, jeune prince de grande expectation, mourut sur la fin de l'an susdit 1622, à Charleville, et fut inhumé avec ses ancestres à Nevers. Il avoit esté nouvellement prouveu du gouvernement de Champagne et de Brie, et avoit fait en cete qualité son entrée solennelle en la ville de Reims. Il mourut de la maladie de dysenterie qui régnoit alors, au grand regret de ceux qui faisoient estat de son bon naturel. Il estoit venu un peu auparavant au Mont-Dieu, où il se plaisoit fort, et ne venoit guères en Rethelois qu'il ne le visitast. Il y mangea un peu trop de raisin du jardin de celuy qui escript cecy, et tient on que ce fut l'origine de son mal, bien que d'autres disent que ce fut un eschauffement qu'il eut à la chasse. Il mourut au mois de novembre.

L'AN 1624

R. P. Gilles Camard, natif de Rethel, 36e correcteur général des PP. Minimes, mourut sainctement à Paule en Calabre, l'an 1624, le 31e jour d'aoust, en faisant sa visite. Ce fut un

personnage sainct et docte, auquel on admiroit une piété singulière, grande doctrine, prudence, authorité et débonnaireté extraordinaire, et ne peut on bonnement dire ce qu'il avoit et ce qu'il n'avoit point de vertu ; il fut fort austère toute sa vie et d'une telle saincteté qu'il semble avoir restitué le lustre à la ville de Paule que S. François luy avoit comme osté, venant mourir en France. Il a laissé des œuvres qui tesmoignent assez ce qu'il sçavoit et pouvoit. Il eut pour successeur au généralat Simon Bachelier, natif de Reims, qui fut esleu à Gènes l'an 1625, le 30 mars, jour de Pasques. Le sieur Camard, procureur général du comte et comté de Rethelois, son neveu, nous fera veoir bientost l'histoire de Rethelois, ou bien la généalogie de Charles de Gonzagues, duc de Rethelois, etc.

L'AN 1625

Anastase Cochelet, natif de Mézières, prieur du couvent des Carmes de Reims, et longtemps provincial de son ordre, mourut l'an 1625, en la ville de Reims. Il fut tousjours grand prédicateur et escrivain, et le fléau des hérétiques. Il a laissé plusieurs opuscules imprimez et à imprimer, le tout contre les novateurs de ce siècle. Bon poete, bien versé en la langue grecque, mais son élément estoit dans les controverses, et a presché plusieurs caresmes en diverses villes de ce pays. L'origine de sa haine contre les Huguenots vient de ce qu'estant petit garçon, comme le sieur Ravel, curé de Mézières, travailloit à oster les bibles françoises à aucuns qui sentoient mal de la religion catholique, il s'addressa à ce petit Cochelet pour desrober celle d'un sien oncle, ce qu'il fit assez finement, et l'ayant donnée audit Ravel, il la brusla aussy tost. De quoy adverty, l'oncle en fit ses plaintes au père du petit Cochelet, qui luy donna les estrivières bien serré.

L'AN 1626

Le R. P. Général des Chartreux donne cete année à tous les religieux du Mont-Dieu une messe de Nostre Dame par tout l'ordre, en considération des aumosnes qu'ils avoient fait à la grande Chartreuse, à celles de Lyon, de Melan, de Monstrueil, de Noyon, d'Abbeville, de Monstrueil, de Bruxelles, de Gosnay et autres, et dit ainsy en ses lettres :

F. Bruno, prior Cartusiæ, etc. Monachis professis cart. Montis Dei salutem. Lætor in illo vestro affectu ingenti charitate fervido, quo hilariter ex abundantia vestra, inopiis confratrum vestrorum subvenitis, in quo non solum viscera mea refecistis in Christo, sed et ipsi domino Deo fœnerastis. Unde nos tanquam ministri et dis-

pensatores mysteriorum eius authoritate capituli nostri generalis ex illius charitate charitativè et paternè vobis et unicuique vestrum concedimus missam de B. Maria per totum ordinem quibus facilius prœmia charitatis operibus a Deo promissa assequi possitis et apprœhendere vitam æternam in qua omnia centuplata possideatis, etc. Datum Cartusiæ, 8 maii anno 1626. F. Bruno, prior Cartusiæ.

Trespas de la religieuse comtesse de Chaligny

L'AN 1627

L'an 1627, trespassa sœur Marie de Saint François, religieuse et fondatrice du monastère de S. Sépulchre de Charleville, appellée au monde madame Claude de Moy, comtesse de Chaligny, les obsèques de laquelle on fit en présence du duc de Nevers, souverain de Charleville, l'oraison funèbre de laquelle fut faite par un P. Jésuiste, qui n'a pas mis son nom dans l'imprimé d'icelle, dont j'ay recueilly ce qui s'ensuit.

Il faut considérer trois degrez en cete pieuse dame, asçavoir sa vie dans le monde, sa vie en religion, et sa vie et sa gloire dans le ciel. Elle estoit fille et héritière de Charles de Moy (fils d'Anthoine de Moy, marquis de Moy), chevalier de l'ordre du roy, gouverneur des villes de S. Quentin et de Ribemont, seigneur de plusieurs terres, et de dame Charlotte de Chabanne, fille de Messire Charles de Chabanne, seigneur de La Palisse, mareschal de la maison des comtes de Dampmartin. Anthoine eut pour père Nicolas, marquis de Moy, baron de Bellancombre, Enfreville, Nehoult, etc. Nicolas eut pour père Jacques de Moy, chevalier de l'ordre du roy, grand maistre des arbalestriers de France ; Jacques fut fils de Collard de Moy, gouverneur pour le roy Louys 11 de Tournay et Tournesis, lequel Collard eut à femme dame Marguerite d'Ailly, fille de Jehan d'Ailly, vidame d'Amyens.

Or, Charles, père de ladite comtesse, fut un grand catholique et des plus apparens seigneurs de Normandie, qui fut envoyé en ostage en Angleterre, et qui rendit de bons services à la France, passant une partie de sa vie à la court ; mais se voyant approcher de la mort, il se retira en sa maison, vivant fort religieusement, priant quasi continuellement, disant l'office de Nostre Dame et le chapelet tous les jours, la teste nue, employant les trois quarts du jour en oraison, donnant tout ce qu'il avoit aux pauvres, prenant en sa cuisine et offices tout ce qu'il trouvoit pour leur donner.

La mère de la comtesse estoit de la maison de Cerny, et le comte de Cerny, son grand père, chef de la maison de Susanne, fut un grand guerrier. Ce fut luy qui conduisit le ravitaille-

ment d'Orléans par le commandement du roy, personne n'y voulant aller, en venant fort bien à bout à la confusion des ennemys. Entre plusieurs choses qui l'ont rendu admirable a esté son zèle à la déffense de la religion catholique ; on sçait bien comment il accommoda les Huguenots en Champagne, on en void encore les marques. Il fut père nourrissier de ladite comtesse, laquelle estante encore petite fille fut demandée en mariage de plusieurs ; Mr d'Espernon l'eut pour fiancée, mais le mariage ne s'ensuivit ; elle fut par après mariée à l'aage de douze ans à Georges de Joyeuse, baron de S. Disdier (fils de Guillaume de Joyeuse, mareschal de France) et frère du cardinal de Joyeuse et du P. Ange, capucin ; mais ledit Georges estant mort à l'aage de 18 ans quinze mois après ses nopces, laissa sa femme vierge et veufve, et espousa en secondes nopces le prince Henry de Lorraine, comte de Chaligny, qui mourut à Vienne en Austriche, en la déffense de la foy contre les Turcs. Ils eurent 4 enfans de leur mariage, asçavoir le R. P. Charles, qui d'évesque de Verdun se rendit Jésuite, qui s'est rendu admirable par son zèle épiscopal, par sa doctrine, prudence et l'intégrité de ses mœurs, ayant professé en une maison qui n'avoit pas cinq sols de rente. Le second fut le noble seigneur Henry, marquis de Moy, prince doux, affable, modeste, pieux et généreux. Le 3e est François, évesque de Verdun, grand doyen de Cologne et chanoine de Liège. Le 4e enfant est Marguerite, princesse de Ligne, ornée de plusieurs vertus.

Nostre bonne comtesse estoit douée d'une rare beauté naturelle, d'un bon tempérament, grave et amyable. Elle demeura veufve à l'aage de 27 ans. On sema beaucoup de faux bruits contre elle, mais c'estoient calomnies. Elle entendoit messe tous les jours et les dimanches en sa paroisse. Lorsqu'elle demeuroit à Moy, elle assistoit à toutes les heures et à matines que chantoient six chanoines fondez par ses ancestres ; communioit tous les premiers dimanches des moys et festes solennelles, pratiquant les exercices de la princesse de Parme. Quatre ans avant que quitter le monde, elle communioit tous les huit jours. Elle estoit très dévote à Nostre Dame et à saint Joseph, et faisoit tous les jours dire les letanies en son honneur où se devoient trouver tous ses domestiques. Pour le chapellet, elle avoit distribué toute la vie de Nostre Dame en divers points qu'elle méditoit et n'y avoit grain auquel elle

n'appliquast la méditation du mystère avec une grande attention.

Elle avoit pour patrons les deux ss. Jehans, s. François, s. Charles Borromée, saint Christofle, ss. Barbe et Apolline. Elle estoit fort dévote aux ss. reliques, dont elle en avoit quantité richement enchassée. Elle fit plusieurs pélerinages à Rome, à Lorette, à Venise, à S. Claude, au s. suaire de Besançon, à Nostre Dame des Ardillers, de Montaigu, de Foye, de Liesse, et à Cologne aux trois Roys. Elle se faisoit lire tous les jours la vie du saint courant, avec autre lecture spirituelle. Elle jeusnoit tous les jeusnes de l'église, bien qu'elle en eust dispense, toutes les veilles de N. Dame et le caresme entièrement ; usoit ces jours là de cilices et disciplines, et ses demoiselles l'ont quelquefois trouvée pasmée sur son lict, pour s'estre trop disciplinée. C'estoit une autre Thabita en charitez. Visitoit aussy les malades, voire les plus pauvres, et entre autres on récite d'un pauvre homme de Tugny qui avoit le gosier et la bouche si enflez d'un cancer, qu'il faisoit horreur à tous. Elle y eut un peu d'horreur au commencement, mais elle se mortifia tellement qu'elle y alloit avec suavité, et y menoit ses damoiselles et le faisoit médicamenter en sa présence, luy donnant des bouillons et potages, et l'exhortant à patience.

Outre les aumosnes ordinaires, on donnoit tous les jours ce qui se relevoit de sa table aux pauvres. Au jeudy saint, elle donnoit du drap et du pain extraordinairement. Sa charité parois soit spécialement envers les religieux et religieuses. Elle a subvenu aux Sœurs Grises de S. Quentin en beaucoup de nécessitez, et aux Clarisses de Rouen, que ses ancestres avoient fondées. Elle fit de grands biens aux PP. Capucins de Charleville et de Reims, et aux PP. Minimes de Rethel, ses voisins.

Sa maison estoit si bien réglée qu'on n'y juroit point ; ses damoiselles ne se muguetoient point ; elle appaisoit les discords, elle détestoit les hérétiques et spécialement les ministres, comme diables. Elle estoit fort dévote aux ames du purgatoire, en parlant souvent et faisant faire prières pour elles. Elle fit beaucoup de fondations à Tugny pour les anniversaires de M. le comte de Cerny, son grand père maternel, et à Moy pour ses père et mère, et faisoit faire aussy 4 anniversaires solennels pour le prince comte de Chaligny, son mary.

Quant à ses occupations, elle travailloit de ses mains et faisoit travailler ses damoiselles pour la décoration des églises, des autels et dimages, et pour le saint sacrement. Elle faisoit aussy embellir ses jardinages avec beaucoup d'affection. Elle

estoit grandement humble, et sa conversation sans fiel et sans réprimende aigre. Elle estoit si vergogneuse qu'elle rougissoit de monstrer son bras, quand on le devoit saigner ; et durant qu'elle fut si exercée de patience, à raison de ce cancer qui l'a tant affligée, elle ne voulut se faire toucher qu'à l'extrémité, de l'un de ses plus affidez. Voyla ce qu'elle estoit dans le monde, mais désirante estre encore toute autre, voyla qu'elle quitte le monde, comme nous avons dit cy dessus ; elle vient se loger à Charleville, en une petite chambre basse, humide et pavée de pierre, là où auparavant la moindre humidité estoit contraire à sa délicate complexion.

Elle ne pouvoit jamais endurer le bruit dans le monde, et dans son monastère elle avoit un tambour jour et nuict sur sa teste, asçavoir quantité de petites filles pensionnaires, que la nécessité contraignoit loger au-dessus d'elle. Son lict estoit d'un drap gris, et le reste de ses meubles à l'esgal, la chambre peinte d'os et de testes de mort, un petit jardin de six toises, mais si contente que si elle eust esté en paradis. Elle fit profession sans pompe, et sans que personne y assistast, de quoy elle fut très contente, et le sermon se fit de la feste de l'Annonciation, sans qu'on parlast d'elle ou de sa profession et qualité. Elle fut tousjours si affectionnée à la s. pauvreté, que comme on consultoit sur l'administration de sa pension que ses enfans luy donnoient, quelque personnage de mérite sembloit pencher à ce qu'elle en retinst l'administration, avec permission du pape ; mais elle se jecta à genoux à ses pieds, en disant avec plaintes : Quoy donc, monsieur, ne seray je pas pauvre? Elle courtisa fort cete pauvreté, n'ayant rien de superflu et se plaisoit d'avoir ses habits rompuz et deschirez, en baisant les trous et rapetasseries.

Elle se rangea tousjours à la communauté, ne voulante rien de singulier hors le temps de maladie et quand l'obédience intervenoit. Elle estoit si chaste que mesme elle ne voulut pas monstrer le bout de son pied nud à un de ses familiers. Elle estoit si obéissante qu'elle n'eust rien fait sans congé, non pas mesme ouvrir les lettres qu'on luy envoyoit, sans que la supérieure les veist ; ne manquoit poinct aux heures du chœur, aux mortifications et à la méditation. Elle estoit humble par excès et si aymable et facile en conversation que c'est merveille. Jamais on ne veid en elle le moindre signe d'impatience en ses infirmitez, et c'est miracle comment elle avoit peu vivre si longtemps. Car, quand on ouvrit son corps, toutes les parties

nobles estoient si offensées que rien plus. Elle pratiqua toutes les vertus éminemment.

Elle tomba malade le 26 octobre, bien qu'elle le fust presque tousjours. Elle estoit travaillée d'une hérisipèle qui se faisoit quelquefois paroistre au dehors, mais enfin elle demeura dedans. Elle reçeut tous les sacremens, et durant tout le temps de sa maladie, elle ne perdit jamais la présence de Dieu, estante tousjours unie avec luy, et ne se lassant jamais d'en entendre parler, et faisoit beaucoup d'actes de dévotion. Bien qu'on luy dist qu'il y avoit espérance de convalescence, elle maintenoit tousjours que c'estoit à ce coup qu'il falloit mourir. Une heure après minuit, elle commença d'empirer, et prenant en ses mains une image de N. Dame, un cierge et un crucifix sur son estomach qu'elle baisoit souvent, ne faisant autre chose qu'invoquer N. Dame et les autres ss. avec de ferventes aspirations, donnoit de la dévotion aux assistans. Elle perdit la parolle une demie heure avant la mort, et le sentiment, un *Miserere* avant icelle, sans aucune resverie, et sur les 6 heures du matin elle rendit l'ame, aagée de 55 ans, et de sa profession un an et 9 mois, si doucement qu'on pensoit qu'elle dormist. Sa mort arriva l'an 1627, le 3 novembre. Ses obsèques et oraison funèbre furent faites le 27 dudit mois, avec beaucoup de solennité.

Trespas du R. P. Bernard, abbé fameux d'Orval
L'AN 1628

Le R. P. Bernard de Montgaillard, 39e abbé d'Orval, mort l'an 1628, nous invite de faire un petit sault hors de nos limites des Essuens ; mais son monastère en est si proche qu'il semble n'estre q'un avec celuy de Belleval, pour avoir mesme fondateur.

Ce révérend abbé, gascon de nation, estoit fils de Bertrand Percin et d'Anthoinette Vaillet, seigneurs de Montgaillard, en Gascogne. Il acheva son cours de philosophie à l'aage de douze ans. Estant aagé de seize, il se rendit Fueillant, et dès aussy tost il se mit à prescher ès villes de Rieux, Rhodez et Toulouse, en convertissant plusieurs. En après, il fut envoyé à Paris, où il estoit suivy de toute la court, qui luy donna pour éloge, *malleus conterens petras*. Pour ses sermons, il ne faisoit q'un peu de lecture et 3 ou 4 heures de méditation.

Quand il quitta Paris, après y avoir fait les merveilles qu'on sçait assez, l'archiduc Albert le fit son prédicateur et abbé de Nizelles, et finalement abbé d'Orval. L'an 1626, que la famine

régna au pays, il déffendit à ses officiers de ne plus vendre de bled, mais de le réserver pour les pauvres qui venoient à l'aumosne, au nombre de mille et douze cent. Il eut tousjours 50 religieux à Orval.

La B. Anne de Saint Barthélemy le pria un jour de venir jusques à Anvers, pour prendre résolution avec luy, touchant une vision importante qu'elle avoit eue de S. Térèse, et S. Térèse luy apparut par après, luy congratulant de ce qu'elle avoit choisy un tel directeur.

Il a eu, en sa vie, plusieurs extases, spécialement au commencement ; il en avoit deux ou trois la sepmaine qui duroient six et sept heures, jusques à ce qu'il pria Dieu de les modérer. Souvent, au *Te Deum* de matines, il entroit en extase. Une veille de l'Ascension, entrant au chœur d'Orval pour assister à complies, après avoir baisé la terre, il tomba en extase de 24 heures jusques au lendemain à la mesme heure de complies. Il a refusé plusieurs éveschez et riches abbayes. Nostre Dame a fait deux miracles en sa personne, le délivrant de la mort présente. Il pria ses religieux de l'enterrer après sa mort sous quelque gouttière ou cloaque, ne s'estimant pas digne d'autre sépulture. Il mourut d'hydropisie, le jeudy 8 de juin, ayant dit ces dernières paroles : *Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus.* Quand on le mit en terre, il avoit le visage plus beau et aggréable que quand il vivoit. Il asseura après sa mort qu'il estoit bienheureux, et son corps a exhalé un odeur suave, au lieu d'infection de pourriture, longtemps après son inhumation. Nous dirons quelque chose de luy plus amplement ailleurs, craignant de trop grossir cet œuvre.

Du sieur Nicolas Triplot, archediacre de Laon

Non loing de Rethel, se trouve le gros village de Sery en Rethelois, lequel devroit estre assez fameux d'avoir porté et nourry ce docte archediacre ; mais il est assez digne de mémoire d'autant qu'en mesme temps on a compté jusques au nombre de douze docteurs en théologie qui sont sortis dudit village, entre lesquels furent Nicolas Triplot, l'archediacre, et N. Triplot, son frère, de l'ordre des Prescheurs à Reims, grand docteur et bon prédicateur orné de plusieurs graces, duquel on peut dire proprement, *quod erat dives et inclytus sed leprosus*, car il estoit réellement lépreux de corps.

Quant au sieur Nicolas Triplot, son frère, il a laissé très bon odeur de sa saincteté et doctrine en la ville de Laon et par tout le diocèse, durant qu'il a exercé les charges de grand arche-

diacre, de pénitencier et de chanoine de Nostre Dame de Laon. Les diables mesmes ont esté contraints de dire leur sentiment qu'ils avoient de sa vertu et intégrité de vie. On a tousjours remarqué en luy un grand zèle du salut des ames, qui le portoit spécialement à la conversion des hérétiques, à l'instruction des nouveaux convertis, à retirer les pécheurs de leurs vices, de quelque condition qu'ils fussent, tant religieux que séculiers, tant prestres que laiz de sa jurisdiction. Il n'appréhendoit point à leur parler librement, sans pardonner à personne.

Comme on l'eut recogneu porté si à la réforme des errans, on luy commettoit ordinairement les démoniaques à conjurer, les hérétiques à convertir et les ignorans à instruire, ce qu'il entreprenoit tousjours fort volontiers. Estant le mieux fondé en doctrine d'entre les chanoines de Laon, il s'employoit fort à la prédication, principalement en son aage virile, et sachant que l'oysiveté apporte grand détriment à la jeunesse, il s'est offert d'enseigner la théologie publiquement, à tous ceux tant chanoines qu'autres qui le voudroient, ce qu'il commença assez heureusement, tenant classe depuis midi jusques à vespres en quelque chapelle de la grande église dédiée à S. Magdelaine ; mais voyant peu d'auditeurs, il quitta l'entreprise.

Il alloit souvent au collège de Laon, veoir s'il n'y avoit point d'abus ès maistres et ès escholiers ; et pour en avoir cognoissance, il examinoit luy mesme les escholiers les faisant composer, et leur faisant dire leurs leçons Il s'enquestoit du règlement et y ordonnoit ce qu'il jugeoit à propos Il estoit tousjours assidu à l'office divin, là où il faisoit paroistre son zèle et ferveur, voulant qu'on y gardast exactement toutes les cérémonies, et qu'on le célébrast dévotement, et reprenoit toutes les fautes qui s'y faisoient, ce qui le rendoit redoutable aux libertins et aymable aux gens de bien. Il estoit observateur de l'antiquité et un grand ennemy des nouveautez, quand il les croyoit spécialement préjudiciables.

Luy seul a résisté souvent à M. Philibert de Brichanteau, à présent évesque de Laon, qui vouloit inviter le clergé de N. Dame d'aller processionnellement à pied à Nostre Dame de Liesse, car voyant q'une telle nouveauté tiroit avec soy quelque conséquence, il n'y voulut jamais consentir. Il estoit fort charitable aux pauvres, leur donnant selon les moyens qu'il n'avoit autres que de sa prébende, ayant tousjours vescu fort modestement, sobre en table, et honneste sans curiosité en ses meubles et habits.

Il a donné une fort belle tente de tapisserie à l'église cathédrale qu'il a fait faire exprès. Il estoit retiré, ne sortant de sa maison que pour satisfaire à la charité ou au deu de sa charge. On ne le voioit point presque dans les rues, et en compagnie bien rarement, estant tousjours chez soy dans son estude. Ses discours estoient de choses pieuses ; sa conversation, pleine de religiosité, et ses actions de modestie, sérieux et grave, et d'un naturel ressentant son homme discipliné et sévère, et ce nonobstant il n'avoit point ou peu d'ennemys ou mesdisans, se faisant respecter pour sa bonne vie de tout le monde.

Il a vescu sous cinq évesques de Laon, qui en ont tousjours fait estime, asçavoir Jehan de Bourc, Valentin du Glas, Godefroy de Billy, Benjamin de Brichanteau, et Philibert de Brichanteau, à présent séant, et sous lequel il est mort. Et quoy que ces prélats fussent tous de différentes humeurs et dévotion, il a esté cependant aymé esgalement de tous, et employé en leurs visites et aux examens de ceux qui demandent les ordres. Estant une fois à Nostre Dame de Liesse avec l'évesque Benjamin, il luy fut commandé, l'an 1622, de conjurer quelque possédé qui y estoit. Le possédé s'addressa à l'évesque et luy dit : « Fais ton devoir, Benjamin, fais ton devoir. » Auquel le sieur Triplot, archediacre, respondit aussy tost : « Il fait son devoir ; le devoir de l'évesque est de chasser les diables, comme il te commande que tu ays à sortir de ce corps, et bientost tu t'y verras contraint par nostre ministère, Dieu aydant. » Quiconque voudra veoir davantage de ces matières, qu'il lise l'histoire des possédées de Laon, où N. Triplot s'y est fait valloir.

L'AN 1629

Gabriel Gifford de S. Marie, archevesque 87e de Reims, mourut l'an 1629, environ la feste de Pasques. Il a dédié l'église des ss. Remy et Gibrien au Mont-Dieu ; a bény le grand autel avec les deux autels des ff. convers de la grande église, avec les quatre chapelles australes de la mesme chartreuse, l'an 1625, en juillet.

Henry de Lorraine luy succéda en la prélature de Reims, et vit encore présentement en l'année 1640, qu'il s'est retiré à Sedan. Il visita l'an 1631 le Mont-Dieu avec trois de ses frères, ès festes de Pentecoste, pour sa dévotion particulière.

Et l'an 1630, le sieur évesque de Chaalons, Henry Clausse, administrateur de l'archevesché de Reims, dédia le nouveau grand autel de l'église du Mont-Dieu, le samedy 7e jour de

septembre. Et l'an 1634, R. P. Henry de Boyvin, évesque titulaire de Tarse et coadjuteur d'Avranches, vicaire *in pontificalibus* dudit archevesque, dédia encore au Mont-Dieu les deux nouveaux autels de marbre du chœur des frères convers, et la chapelle de S. Benoist, le jour de la Visitation de Nostre Dame. Ce bon évêque de Tarse se monstra nécessairement sévère en son synode de Mézières, envers quelques curez religieux libertins qu'on accusoit d'estre trop addonnez à vin. Il les renvoya en leur monastère, et mit en leur place d'autres de meilleure conversation.

Après la mort dudit évesque de Tarse, le sieur archevesque a fait venir à Reims, pour exercer le mesme devoir de grand vicaire *in pontificalibus*, le R. P. Estienne Peuget, évesque de Dardanie, personnage grandement pieux et exemplaire, qui y arriva à la Pentecoste, l'an 1639, et vint incontinent au Mont-Dieu, la mesme sepmaine pour quelques affaires, et donna confirmation à nos domestiques, et s'en retourna le vendredy à Reims pour y tenir les saints ordres.

Louys 13, dit le Juste, roy de France à présent régnant, a confirmé par lettres royaux toutes les graces et faveurs de tous les roys ses devanciers, accordées à la chartreuse du Mont-Dieu, asçavoir en l'administration de leur justice, haute, basse et moyenne ; en liberté de pasturer ès pasquis voisins ; en exemption de toutes décimes qu'on lève sur le clergé, exemption pour les francs fiefs et nouveaux acquests, exemption de gabelle pour leur monastère et ban ; en exemption de contributions pour guerres, etc. ; exemption de traites foraines et gros huictiesme ; de recevoir soldats estropiez, de payer le seau de la chancellerie, avec permission de tenir armes offensives et déffensives ; déffense aux salpetriers d'ouvrer sur leur ban ; députe le bailly de Vermandois pour conservateur de ses privilèges, et donne droit de *committimus* aux requestes du palais. Toutes lesquelles choses furent confirmées du roy et signées de sa main, l'an 1625, registrées en parlement à Paris la mesme année, vérifiées en la chambre des comptes la mesme année, et en la court des aydes, l'an 1628, et par les députez du clergé de France, l'an 1627, et par les thrésoriers généraux de la généralité de Champagne l'an 1628, et par les officiers et esleus de l'eslection de Reims l'an 1629, et finalement par les grenetiers et officiers du grenier à sel de Chasteau Portian, la mesme année 1629, 20 juillet.

Mort de François Brulart, abbé de La Valleroy
L'AN 1630

Je fais volontiers mention de cet abbé de La Valleroy, bien que commendataire, qui mourut l'an 1630, le 20 octobre, pour l'obligation que toute la ville de Reims et le diocèse, voire toute la France, a d'honnorer sa mémoire, pour avoir esté fondateur du collège des RR. PP. Jésuites de Reims, qu'il a basty royallement.

Ce personnage, qui ne pouvoit manquer de gros et gras bénéfices, pour estre frère d'un chancellier de France, s'est tousjours contenu dans une grande médiocrité et modestie, n'ayant jamais été q'un simple abbé de La Valleroy. Ceux qu'il a tant obligé en sa vie luy ont fait des obsèques qui estoient dignes de leur gratitude et recognoissance. Il mourut octogénaire, digne d'estre à jamais honnoré, pour avoir refusé si constamment ce que tant d'autres briguent si ardemment, tant de prélatures, comme l'archevesché de Reims, les éveschez de Chaalons, de Chartres et de Laon. Il fut inhumé en un petit caveau, devant le grand autel de l'église desdits pères Jésuistes, joincte présentement à l'ancienne église de S. Maurice. Entre plusieurs épitaphes imprimez, j'ay retiré cestuicy :

Asta viator et specta quod nec hactenus orbis vidit nec fortè posthac videbit. Hic situs est qui multis ante mortem annis vixit sine censu annuo vir nobilissimus, quia pietas absumpsit. Sine munere publico vir prudentissimus, quia humilitas abnuit. Sine ecclesiastico sacerdotio, Galliæ concellarii frater, Franciscus Brulartius olim abbas Vallisregius, quod Dei privatæque vitæ amore abjecit. Qui habuit cor in amicos inimicosve charitate aureum, pectus rebus in adversis constantia adamantinum. Manus in pauperes Deique cultum, liberalitate argenteas. Sensum in res caducas studioso frigore marmoreum. Corpus in morbos (uno ferè excepto) sanitate æreum, et totum venerando candore eburneum. Vir maiorum gloria, fratrum amplitudine, familiæ splendore nobilis, at sua etiam virtute illustrior. Vixit annos 86 ; si annos attendas multum ; si pauperum vota parum ; si moriendi necessitatem, satis ; si virtutes et merita, abunde. Diu vixit, qui Deo semper vixit, terræ conditus VI nonas novembris, anno a partu virgineo M. DC. XXX.

N. Cauchon, son neveu, prévost de Nostre Dame de Reims, abbé de Longwé et prieur de Senuc, succéda à ladite abbaye de La Valleroy, non par la mort de son oncle, mais par résignation faite longtemps avant icelle. Mais je ne sçay comment l'esprit de discorde se fourra entre eux deux, car ils plaidèrent longtemps ensemble, l'oncle voulant débusquer le neveu de

ladite abbaye de La Valleroy. La mort, qui surprit tous les deux presque en mesme temps, appaisa tous leurs différends, et les mit hors de court et de despens.

Quant au susdit neveu, ce fut un jeune homme fort modeste, docte, pieux et vrayment religieux, qui se démit de sa prévosté de Nostre Dame, pour des considérations vrayement religieuses, et eust quitté encore son abbaye de Longwé, n'eust esté le conseil contraire que luy donnèrent gens doctes et pieux qui luy remonstrèrent que la réforme qu'il y avoit introduite n'estant encore qu'en son berceau, pourroit facilement s'esteindre si un autre luy succédoit. Je crois que s'il eust vescu davantage, il se fust desfaict de ses bénéfices, hormis d'un seul. Le refus qu'il fit de l'évesché de Senlys, que son oncle le chancellier luy avoit procuré à son desçeu, tesmoigne assez qu'il n'avoit guères d'ambition en ce monde.

Charles de Lorraine, évesque et comte par cy devant de Verdun, et par après très dévot religieux de la compagnie de Jésus, mourut environ la mesme année, estant recteur de La Flesche, en Anjou, où il fut inhumé; mais son cœur fut apporté au collège des PP. Jésuites de Verdun, à l'attouchement duquel une femme impotente depuis six ans, fut parfaitement guérie.

Nous avons dit cy dessus qu'il estoit fils de la dévote comtesse de Chaligny. Il quitta Verdun, son évesché, et le chappeau de cardinal qui l'attendoit, et s'en vint à Rome l'an 1622, avec la bénédiction et congé du pape Grégoire 15, qui luy escrivit de belles lettres, dont nous avons eu communication par le moyen des pères Jésuites, que je rapporterois icy, n'estoit que je sçais bien qu'on ne les lairra pas dépérir. Telle cession fut grandement sensible aux Virdunois, pour l'amour réciproque des ouailles envers le pasteur, pour sa bonne vie et pour la pasture spirituelle de la prédication, à laquelle il s'addonnoit sérieusement à son honneur et contentement des siens. Je crois que s'il eust eu une complexion de Crotoniate, et un corps assez ferré pour l'ordre des Chartreux, il n'eut pas choisy d'autre lieu pour se retirer. Je ne parle point par cœur, Dieu le sçait.

Tristand de Villelongue, abbé religieux premièrement du Valdieu, de l'ordre de Prémonstré, au diocèse de Reims, dans la souveraineté de Chasteau Regnaud, et après abbé de Bucilly, du mesme ordre, au diocèse de Laon en Thiérasche, mourut vers ce temps. Il estoit fils du sieur de Wasigny en Rethelois, et son père avoit esté longtemps capitaine au chasteau de

La Cassine, et seigneur du chasteau de la Raminoise, joignant le Mont-Dieu. Cet abbé passa docteur à Reims, et dédia ses thèses au nonce du pape, qui y estoit pour lors. Ce qui est admirable en luy, il fut aveugle dès l'aage de 4 ou 5 ans, et n'estudia jamais qu'avec des yeux empruntez, et disoit qu'il ne se souvenoit avoir jamais rien retenu de tout ce qu'il avoit veu, que la figure du soleil et d'un cheval. Il estoit très profond en sciences, mais la théologie et prédication estoient son élément. Il preschoit fort pathétiquement, et ceux qui le voyoient de loing l'eussent pris pour clairvoyant. Il se fit autrefois admirer au Mont-Dieu, où il passoit allant aux eaues de Spa, quand il y prescha dans les octaves du S. Sacrement, à l'instance du duc de Nevers, qui estoit ce jour là au Mont-Dieu, et ce sans autre préparation que de faire un tour de cloistre, avec une bible que je luy prestay pour se faire lire quelque passage.

Du V. P. Estienne d'Auvergne, prieur du Mont-Dieu
L'AN 1631

Ce 70e prieur du Mont-Dieu estoit natif de Montfort l'Amaulry au diocèse de Chartres ; se rendit chartreux au Val Saint-Pierre, fut fait recteur de Monstrueil l'an 1612, et prieur du Mont-Dieu l'an 1615, et visiteur de Picardie l'an 1630 ; mais fut absous de l'un et de l'autre à cause de ses infirmitez, l'an 1631. Et l'an 1632, il fut envoyé premier prieur à la nouvelle chartreuse de Nancey, pour y donner commencement avec quelques autres religieux tant prestres que laiz du Mont-Dieu. Il y vescut jusques à l'an 1639 qu'il mourut, environ le mois de juin, par la faute du chirurgien qui le saigna mal et luy couppa la veine, dont il mourut au bout de trois jours.

C'est luy qui a commencé de rebastir de neuf le Mont-Dieu ; il a fait la basse court avec toutes les officines et demeures des ff. convers, et le commencement du cloistre ; pour quoy faire il a employé plus de soixante mille livres, et en a autant employé pour la décoration de l'église qui est la plus leste de toute la Champagne. Il a fait aussy beaucoup d'acquisitions nouvelles. Il a faict avec le consentement du couvent en aumosne aux pauvres maisons et autres pour la somme de 33500 l. Il a donné plusieurs meubles et ornemens d'église, des autels, des chaires de chœur, des vases d'argent aux villages circonvoisins.

Le duc de Nevers, qui l'honnoroit pour son aggréable conversation et bel esprit, visitant quelque jour le Mont-Dieu, le tira à quartier, et après avoir exigé de luy le secret, luy demanda s'il voudroit accepter l'archevesché d'Auch en Gas-

cogne, que le roy luy vouloit donner pour son fils qui n'estoit pas en aage ; ou bien il luy dit qu'il le demanderoit au roy, et s'asseuroit de l'obtenir. Le P. d'Auvergne luy respondit fort modestement qu'il n'estoit point ambitieux de telles charges, et qu'il en pouvoit trouver de plus capables que luy, et que quand bien il eust esté amateur de biens et d'honneur, il se contentoit assez de ce que l'ordre luy administroit, et qu'il estoit plus honnoré en sa condition de religieux et de supérieur d'une petite communauté qu'il ne seroit pas en celle d'un archevesque. Cete response édifia le duc. Mais comme son fils aisné fut mort, et qu'il fallut que son second, qu'il avoit ja désigné pour l'église, portast le nom de duc de Rethelois, il ne luy en parla plus. Il fut employé par le R. P. Général en plusieurs commissions dans l'Allemagne et ailleurs. Il a estê employé pour consulter sur la réformation de S. Remy.

Quelques choses mémorables arrivées sous ledit prieur

Il avoit fait enchasser les ss. reliques du Mont-Dieu fort prétieusement, et comme on donna quelques particules restées de celles des XI milles vierges au sieur René Fossier, curé de la Berlière, pour son église, iceluy sachant qu'il y avoit une possédée au bourg de Buzency, alla la veoir, et luy mit insensiblement quelques parcelles desdites ss. reliques, et incontinent le diable se mit à bondir et frémir et à tesmoigner l'outrage qu'on luy faisoit. Quelque curieux de la trouppe s'enquesta du diable, si c'estoit un signe de prédestination que de servir Nostre Dame (comme l'avoit prouvé un P. Jésuiste de Reims en un petit livret), le diable respondit qu'il n'en estoit rien, et que ce chanoine de Paris qui avoit occasionné l'ordre des Chartreux, estoit damné bien qu'il fust serviteur de la Vierge en son église. L'autre répliqua qu'il n'entendoit pas de servir la Vierge tellement quellement, mais de luy estre dévot et affectionné. Le diable ne voulut plus davantage respondre, sachant bien qu'il diroit autrement qu'il n'avoit fait.

Un frère donné du Mont-Dieu faisant quelque chose autour du chaufour où on venoit cuire de la chaux, et d'où le feu avoit esté tiré un peu auparavant, mais les pierres estoient encore toutes enflambées et le four plein d'ardeur, il tomba dedans et fit fondre dessus toute la voute des pierres. Il invoqua incontinent Dieu et Nostre Dame, et par miracle il fut sauvé non seulement de l'escrasement, mais aussy de l'embrasement, car la chaleur y estoit telle qu'il devoit estre réduy en carcasse grillée, mort et rosty, pour le temps qu'il y fut

jusques à ce qu'il fut retiré, n'ayant eu que ses habits que le feu avoit effleuré légèrement.

Ung mercenaire du Mont-Dieu, habitant des Grandes Armoises, ayant querelle avec son voisin, comme il s'en retournoit chez soy, entre chien et loup, le soir, il veid auprès de soy ung homme afreux et hideux qui luy dit qu'il estoit un coyon de ne se point venger d'un tel qui luy avoit chanté pouille. Et ayant tasché de le persuader à en avoir raison, comme l'autre disoit qu'il luy pardonnoit, il s'advisa finalement de faire sur soy le signe de la croix, et fut estonné qu'il ne le veid plus.

Melotine Guérin, jeune femme aagée de quinze ans, mariée à un forestier du Mont-Dieu, habitant de la Correrie, se reposant au chemin, comme elle se voulut destourner pour faire place à un chariot chargé qui passoit, elle tomba dans l'ornière du costé plus profond, et le chariot passa une de ses roues tout au travers de son corps, chose qui estoit capable de la trouçonner en deux ou bien l'escravauter, mais ayant invoqué Dieu, elle n'eut point de mal, et alla à N. D. de Liesse en action de grâces.

Quelque jeune gentilhomme huguenot estant venu visiter le Mont-Dieu avec le sieur de Pavillon, seigneur d'Artaise, catholique, comme il visitoit l'église et chapelles du Mont-Dieu, y voyant tout en si bel ordre et qui donnoit de la dévotion aux plus endurcis, se mettoit quelquefois à souspirer. Au bout d'un an, on reçeut lettres de luy par lesquelles il disoit avoir esté touché de Dieu dans les chapelles du Mont-Dieu, et que non seulement il s'estoit converty, mais aussy qu'il estoit alors novice en quelque chartreuse de Gascogne, d'où il estoit originaire.

La femme du jardinier du Mont-Dieu estant grandement tourmentée par plusieurs nuicts de quelque esprit qui se disoit estre le vieil jardinier du Mont-Dieu, son frère, qui avoit demeuré en la Correrie au mesme lieu qu'elle demeuroit, faisant un estrange tintamarre et renversant les meubles de sa maison, elle fit coucher près elle deux siennes petites filles, pensant estre plus asseurée. Mais comme il ne cessoit de la tourmenter, elle fut sur le poinct d'en perdre l'esprit. Mais ayant raconté l'histoire au P. Vicaire du Mont-Dieu, il luy conseilla de faire célébrer quelques messes pour luy, et elle n'entendit plus rien par après.

Quelque voleur du pays qui avoit intelligence avec les faux monnoyeurs de la Tour à Glaire, qui avoient grande vogue en

ce temps, leur promit de leur apporter un calice qu'il prétendoit desrober en la pescherie de Bairon, où les religieux du Mont-Dieu ont une chapelle ornée, avec ung f. convers qui a soin de cete maison. Il espia le temps que le frère seroit absent, pour faire son coup, ce qu'il fit ; mais il ne put trouver le calice qui estoit caché, mais il emporta tous les autres meubles, comme linges, estain, licts, et mesmes des provisions de despense. Le frère convers de retour, voyant la maison pillée, se mit aussy tost à genoux devant une image de Nostre Dame, la priant de luy faire recouvrer ses pertes. Il se met en devoir de faire perquisition du larcin, mais point de nouvelles du tout. Il continuoit néantmoins ses prières tousjours, et voyla une fois qu'estant seul, il se sentit touché par deux fois sur l'espaule, et comme attiré vers quelque caverne proche de là. Il y alla, et voyant à l'entrée quelques vestiges et pas sur la neige, il se douta qu'il y avoit quelque chose ; il entre, il descombre quelques gazons et trouve une partie de ses meubles, et entre autres quelque soixante livres d'estain. Quelque temps après, il se sentit encore frappé comme auparavant, et y retournant, y trouva encore quelques meubles. Quelque officier du Mont-Dieu ayant dit la messe en ladite chapelle de Bairon, sortant de l'autel, il fut tout asseuré du larron qui avoit fait le coup. Il le fit venir, mais il le nia tout à fait, jusques à ce que quelque frère charnel du voleur estant yvre, le publia partout. Mais on ne voulut agir contre luy, et Dieu en fit vengeance ; car bien qu'il fust avant ce larcin assez à son aise, il est devenu si misérable, gueux et malvoulu de tout le monde, qu'il ne sçait où se cacher.

Quelque f. convers regardant travailler quelques massons autour de quelques porteries, il luy tomba en l'œil une petite pierre par une bouffée de vent, ce qui luy causa une douleur si insupportable et estrange huit jours durant, qu'il ne sçavoit que devenir, ne reposant jour et nuict. Il vint à se souvenir qu'on célébroit la feste des XI milles vierges en l'église du monastère, où il y a de leurs ss. reliques ; il se mit à les réclamer de tout son cœur, et voyla à l'instant que la pierre luy tombe de l'œil, et la douleur s'esvanouit incontinent.

Guillemette de Coucy, dame de Chémery et comtesse de Solre, mourut environ l'an 1629, avec réputation d'une vertueuse et très pieuse femme. Le P. d'Auvergne, prieur, luy fit faire de belles obsèques au Mont-Dieu, pour quelques considérations qui le mouvoient. Elle fut tousjours grande aumosnière envers les pauvres et les religieux, comme en peuvent

parler les PP. Observantins de La Cassine. Elle avoit espousé, en premières nopces, quelque cadet de la maison de Mailly, à la charge que le premier enfant qui viendroit porteroit le nom de la mère. Elle se repentit beaucoup d'avoir consommé le mariage avant que la dispence fust venue de Rome pour la consanguinité qui estoit entre elle et son mary, et eut tousjours opinion que le sieur Loys de Coucy, qui estoit sorty de ce mariage, l'avoit tant traversée en sa vie, par punition divine. Elle se maria secondement après la mort de son premier mary, qui fut tué incontinent après en quelque rencontre de soldats, au comte de Solre, gouverneur de Tournay, duquel elle eut deux enfans ; le plus petit mourut de pourpre ; l'aisné a hérité du père la terre de Turcoin en Flandres, et de sa mère le village du Biez en Artois. Elle estoit la mère poulle des dévotes du pays, femme bien disant et de très bonnes mœurs. Elle a révélé au P. Vicaire du Mont-Dieu, D. Ravel (mais sous le secret de n'en parler tant qu'elle vivroit), qu'elle enfanta un desdits enfans sans aucune douleur ou sentiment douloureux, qui est un privilège que Dieu n'a fait que rarement, et semble qu'en cela il y a un bien grand miracle.

L'AN 1632

Comme les Suédois avoient ravagé l'Allemagne et déchassé les religieux, ils vindrent se réfugier en France. Les Bernardins se retirèrent avec l'évesque suffragant de Strasbourg à Orval, et autres en divers endroits ; les chartreux de Dantzwik, Molesheim et Mayence se retirèrent pareillement en divers lieux ; il en vint, l'an 1632 et ès suivantes, quatorze au Mont-Dieu, aucuns desquels y sont demeurez quelques années, et le R. P. Général les a retirez finalement et colloquez ailleurs.

Conversion et mariage du duc de Bouillon

L'AN 1634

Il me semble que le feu duc de Mantoue, venant un jour visiter le Mont-Dieu, nous dit que dix ans ne se passeroient qu'on ne veist Sedan changer de visage, et qu'on y verroit quelque jour un collège de Jésuites. Je ne sçay pas sur quelle conjecture il asseuroit cecy ; nous en voyons cependant quelque chose accomplie l'année 1634, auquel Henry Maurice, prince de Sedan, a donné le dernier adieu à la fausse religion de ses père et mère. On doibt telle conversion premièrement à Dieu, et en après au bon esprit dudit seigneur, qui sçait assez discerner la bonne monnoye d'avec la fausse, et enfin à l'heureux mariage qu'il a contracté avec madame Fébronie de

Berges, yssue d'une des plus anciennes familles de la Gaule Belgique, laquelle a si bien travaillé pour gagner ce seigneur, qu'elle en doit avoir après Dieu une grande partie de la gloire.

Les ss. personnages déclament quelquefois contre la misérable Eve qui attira tout le monde dans le précipice du péché originel, mais c'est à fin de prendre occasion de là d'entrer dans la mer des louanges de la Vierge glorieuse. Nous avons veu cy devant comment Françoise de Bourbon avoit gagné son mary et ensuite tous les habitans de Sedan à embrasser le Calvinisme ; mais voicy q'une femme a desja gagné son mary à la foy catholique, et nous fait présumer encore quelque chose davantage en l'accomplissement de l'ancien proverbe qui dit :

Regis ad exemplum totus componitur orbis.

Leur mariage n'a esté fait avec l'applaudissement des Sedanois et spécialement de messieurs les ministres ; mais les anges qui s'esjouyssent en la conversion des pécheurs en feront des feux de joye, et les bons catholiques qui ont tant gémy, opprimez de la tyrannie des hérétiques, commenceront de respirer sous la conduite et gouvernement de ces prince et princesse, qui dissiperont avec le temps les ténèbres qui ont offusqué ce pays depuis 80 ans. La susdite dame fit son entrée, l'an 1634, quelque temps après son mariage, en la ville de Sedan, avec l'applaudissement extérieur non-seulement de ceux de la ville, mais aussy de ceux des villages de la souveraineté. Les ministres y firent aussy bonne mine et tesmoignèrent assez d'allégresse par les éloges, panégyriques, paranymphes, et épithalames qu'ils luy dédièrent en vers françois, latins, grecs et mesmes hébreux, qu'ils firent imprimer ; mais je crois qu'ils avoient d'autres sentimens dans le cœur, spécialement lors qu'ils veirent ladite princesse descendre en l'église des catholiques, pour y remercier Dieu et faire ses prières après son entrée, où elle fut aussy le lendemain entendre la messe, qui fut célébrée solennellement, tous les curez circonvoysins s'y estans assemblez de leur propre mouvement pour cet effect, ce qui causa un crèvecœur insupportable aux ministres qui voioient bien que leur ministère s'en alloit éclipser insensiblement.

Peu après cecy, Mr l'évesque de Tarse, grand vicaire de Reims faisant sa visite au pays, alla à Torsy, village qui est à l'opposite de Sedan, n'y ayant que la rivière entre deux. Il ne voulut entrer dans Sedan pour quelque respect légitime ; mais madame la nouvelle duchesse vint le trouver et saluer à Torsy,

et édifia tant ledit évesque de sa modestie, piété et humilité, que retournant au Mont Dieu et y disnant, tous ses discours ne furent que des louanges de cete princesse, qui est la plus accomplie en toutes sortes de talens, soit de nature, soit de grace, qu'on puisse désirer.

Quelque temps après, Mr le duc de Bouillon vint à Sedan, où, pour oster à ses sujects de la religion nouvelle tout ombrage, il assista une fois au presche, bien qu'il se fust déjà fait instruire en la religion catholique ; mais estant de retour en son gouvernement de Maestrecht, conquesté par les Hollandois sur le roy d'Hespagne, il a commencé d'y professer ouvertement la foy catholique. Dieu a desja bény son mariage, luy ayant donné quelques enfans, lesquels feront reflorir la piété des anciens seigneurs de Sedan.

Il apparoit donc, en cecy, le dire de S. Pol, que l'homme infidel est sanctifié par la femme fidèle ; j'adjoute que les enfans le seront aussy, et aussy les sujects avec le temps. Mais la présence de madame la mareschale ancienne et les sifflades de quelques théologastres et ministrols qui appréhendent d'estre désappoinctez, empeschent plusieurs des habitans de dire ce qu'ils pensent. On veoid néantmoins desja le curé de la ville faire ses fonctions publiquement et solennellement, et non en cachette comme auparavant.

Les religieux Capucins, Jésuites, Minimes et autres, qui n'y osoient entrer auparavant, y vont sans crainte aucune et y célèbrent la sainte messe en la paroisse de la ville, bien que pour la prédication le sieur duc ne la permet indifféremment à tous, ce qu'il fait par grande prudence et discrétion, craignant que quelque prédicateur trivial et peu fondé, venant à y prescher, ne soit épilogué des ministres et mouchars, qui cherchent tousjours de quoy syndiquer. Les ministres n'ont pas perdu pourtant courage nonobstant cete conversion, et pour monstrer que leur religion n'en est pas davantage diminuée en valeur, ils ont fait venir à Sedan quelques pauvres femmes estrangères huguenotes, qui ont fait nouvelle profession de la religion, moyennant quelque argent et appoinctement qu'ils leur ont donné.

Le R. P. d'Attichy les fut confondre publiquement naguères dans leur eschole de théologie ou athéologie, et leur fit sentir et veoir beaucoup de pipperies dont on les embabouynoit.

Les RR. Capucins ont eu quelque temps un hospice à Torsy, qui leur estoit comme une eschauguette contre la face de

Damas, où ils preschèrent longtemps à la barbe des ministres, qui ne les pouvoient débusquer de là, pour estre un village de France ; mais quelque autre respect les en a fait sortir. Il me prend envie de conclure ce discours par ces vers suivans, par congratulation :

Infœlix tandem Sedani hæresis hydra peribis,
Quæ toties mactata licet cervice resurgas.
Quam non Alcides potuit, Dux fœmina truncat,
Fœmineo caderes gladio quæ digna fuisti.
Una propinavit mortis tibi fœmina potum,
Altera quæ melior tribuit tibi pocula vitæ.
Hæresis hinc abeas, tristem modo perge sub orcum.
Florentem Sedanum cathedram Calvi atque Lutheri
Amplius haud dicam, sed anum dignamque sepulchro.

L'abbaye de Nostre Dame de Mousom fut réformée la susdite année 1634, à l'instance de l'abbé commendataire, et avec l'adveu des conventuels qui se retirèrent en divers bénéfices et prieurez déppendans de leur monastère, n'ayans ou ne pouvans subir la réforme. On y envoya douze religieux de la congrégation de Lorraine, et le R. P. Gabriel Bigot, natif de Mousom, fut premier prieur de ladite réforme, religieux profès de S. Venne de Verdun.

L'AN 1635

Angélique d'Adjacette, de la maison des ducs d'Atria, en Italie, meurt cette année à Congy, où elle travailloit pour le mariage du marquis son fils, avec la fille unique du sieur de Villeneufve. Elle fut femme du sieur de Bourlemont, et achepta des deniers de son mariage la terre et marquisat de Sy, avec toutes ses déppendances. Elle est petite niepce du pape Urbain 8, à présent séant. Des enfants sortis de leur mariage, il y en a deux commandeurs de Malte, deux qui suivent l'estat ecclésiastique, et les autres les armes. Une seule fille unique s'est rendue, au grand estonnement de tout le monde, carméline réformée au couvent de Verdun. Quant à madame de Bourlemont, la mère, elle a esté tousjours femme pieuse, prudente et une grande mesnagère, et qui payoit parfaitement bien ses gens. Elle a beaucoup décoré le chasteau de Sy, où elle se plaisoit plus qu'en celuy de Buzency ; mais c'estoit plustot en choses dévotes que curieuses.

Les Juifs de Charleville, qui y avoient habité depuis le temps de sa fondation, en sont déchassez cete année, et se retirent en Allemagne.

Comme les régimens des colonnels Miche et Bloquerie, capitaines liégeois, estoient en ce pays (où ils ont fait des dégasts

infinis et de maux indicibles avec leurs femmes qu'ils trainent tousjours avec eux), il y eut un de leurs capitaines qui vint brusquement des environs de la rivière d'Aixne loger à Setonne, au desceu de sa femme, laquelle arriva un jour après, et le trouvant avec sa concubine, meue de l'esprit de zelotypie, elle lui couppa le nez.

Guerre déclarée contre l'Espagne et Pays-Bas

Je m'engagerois par trop que de vouloir tracer une histoire qui n'entraine avec soy q'une Iliade de maux, et dont je ne sçais ny l'entrée, ny la sortie, à cause de ma profession qui m'empesche de les cognoistre. Il me fasche assez qu'il faut conclure ces centuries par des histoires si tragiques, qui ne font que renouveller les angoisses à ceux qui en ont la cognoissance. Si j'eusse esté tousjours enfermé dans ma cellule, je n'eusse pas veu ni sçeu ce que l'obligation de ma charge m'a contraint d'apprendre. Je veux donc tracer ici sommairement ce qui est arrivé seulement ès environs du Mont-Dieu, pour en avoir parfaite cognoissance.

Il y avoit desja, depuis quelques années, guerre en la Lorraine et Allemagne ; mais la France estoit assez à l'abry des ravages qui s'y faisoient ; mais comme la ville et l'eslecteur de Trèves, qui s'estoit rangé sous la protection des fleurdelys, eussent esté pris par les Espagnols, cela occasionna le roy de dénoncer la guerre. En suite de quoy, on commença de desguaigner les cousteaux et à courir les uns sur les autres ; et sans ces dommages, les soldats françois qui estoient commis pour la déffense de cete province frontière, et les estrangers qui estoient à la solde du roy, y firent des dégasts qu'on ne peut assez estimer.

Quant aux ennemys, ils ne firent que pillotter ès environs de la rivière de Meuse; quand les eaues estoient basses, ils passoient la rivière et emmenoient quelques bestiaux. Les François leur rendoient leur change aussy tost. Les ennemys bruslèrent quelques villages du domaine de Mousom qui estoient au-dela de la rivière, et au commencement de décembre, ils passèrent l'eaue et bruslèrent le village de l'Estanne, près Beaumont, et ce entièrement. Ce qu'estant représenté au roy par le sieur Séguier, chancellier, à l'instance de messire Jehan Mairy, mosomois, curé de l'Estanne, homme très docte, le roy lui accorda et aux habitans du village, beaucoup de remises de tailles et subsides et gabelles, pour trois ans seulement, ce qui fut vérifié par la court. Ce brave curé, destiné

pour estre doyen de Mousom, mourut peu après de peste. Il estoit bien versé ès lettres latines, grecques et hébraïques, bon poète et orateur latin. Il fit imprimer ses actions de graces audit chancellier et autres, en vers.

Peu après cet incendie de l'Estanne, un des forestiers du Mont-Dieu estant allé à Stenay où on l'avoit envoyé, fut pris au retour par les gens du prince François de Lorraine, évesque de Verdun, qui avoit une petite armée de 6000 hommes ès environs. Ils le condamnèrent à estre pendu, après avoir ouvert les lettres que le comte de Charaux, gouverneur de Stenay, escrivoit au P. Prieur du Mont-Dieu, où il luy mandoit qu'il y avoit quelques canailles et voleurs qui voltigeoient autour de Stenay. Le pauvre homme, se voyant près de mourir, en appela au prince François qui le fit délivrer, sachant qu'il estoit serviteur du Mont-Dieu, qu'il respectoit grandement ; mais cependant on le laissa aller tout nud, après avoir esté détenu prisonnier beaucoup de jours.

Nicolas Habert, prieur claustral et religieux de Nostre Dame de Mousom, mourut environ la mesme année, en quelque prieuré déppendant de son monastère, où il s'estoit retiré après avoir cédé volontairement place aux PP. réformez. Il estoit néantmoins homme docte et de bonne vie. Il estoit natif de Mousom, et l'appelloit on communément le moyne à la joue rouge, pour avoir apporté du ventre de la mère une marque qu'on appelle de vin, qui lui couvroit une partie du visage. Il mit, l'an 1628, en lumière la Chronique de la fondation et des abbez de son monastère, dont je me suis grandement servy en cet œuvre; néantmoins il a ignoré beaucoup de choses de Mousom et de son abbaye, que nous avons rapportées cy dessus. Il parloit assez bien latin et estoit excellent poete. Il inséra quelque chose dans son livre, véritable néantmoins, mais qui fut trouvé de mauvais goust de ceux qui luy pouvoient nuire, et de fait, il fut démis du priorat de Mousom, mais on fut contraint de le remettre, pour la nécessité qu'on en avoit et pour sa vertu.

L'AN 1636

Il se présente prou de choses à raconter en cete année seconde de la guerre 1636, en laquelle il semble que Dieu ait décoché tous ses fléaux à la fois sur son pauvre peuple.

Disons l'un après l'autre. Au commencement du mois de février, ceux de Mousom qui avoient desjà tant de fois sorty contre ceux d'Ivoy et des villages ennemys, et en avoient emmené grand butin, sortirent encore sus les Bourguignons

au nombre de 80 personnes, tant habitans que soldats de la garnison de la ville. Ils ramenèrent quantité de bestiaux, mais la pluspart des hommes y demeurèrent pour les gages; car les ennemys leur ayant dressé une embuscade, se ruèrent sur eux et en tuèrent 14, et le reste fut pris prisonnier, peu se sauvans. Au mois de mars, les ennemys passèrent la rivière vers Dun et bruslèrent Brieulles sur Meuze, et y déffirent quelques soldats, mais en petit nombre, mais repassèrent incontinent; le sieur de Cadenet, seigneur dudit village, n'ayant point de lieu où se retirer, demeura quelques mois au Mont-Dieu.

Environs la my mars, les Croates hauts Allemands qui estoient à la solde des ennemys (mais on dit que c'estoient Luxembourgeois et Lorrains la pluspart), bruslèrent un village près Mousom, au delà de la Meuze, où ils prirent pareillement quelques femmes qu'ils jectèrent dans le feu, et les bruslèrent jusques au nombre de dix ou douze. Un peu après, ils bruslèrent le village de La Neufville, près Stenay, avec un grand carnage. Ils assaillirent après le bourg de Montfaucon, et l'ayant pris, le bruslèrent et y saccagèrent tout, et peu de maisons eschappèrent avec l'église. Les chanoines se retirèrent à Reims. Ils voulurent surprendre Beaumont en Argonne, avec eschelles, mais la garnison les fit fuyr.

Au mesme temps, ceux de Mousom, mieux armez que devant, vont piller à Yvoix et ès environs, et ramenèrent grand butin et entre autres choses quatre cent chèvres ; mais les Bourguignons eurent tost après leur revanche, venans enlever de Beaumont 500 bestiaux. Le comte de Soissons avoit esté envoyé du roy en cete frontière pour la conserver. Il se logea à Grandprez avec son armée et ès environs. Mais comme les soldats estoient mal payez, on leur assigna quelques contributions sur les villages prochains ; mais comme les villages estoient vuides d'habitans ou habitez seulement de pauvres qui n'avoient pas du pain à manger, ils y endurèrent beaucoup de disette, et leur convenoit pilloter et picourer où ils pouvoient.

Le village de Sy et le ban du Mont-Dieu, qui estoient exempts de soldats et de contributions, estoient peuplez d'habitans ; celuy de Vendy estoit regorgeant de monde venu de quatre ou cinq villages. Ce fut donc alors que les soldats commencèrent de destrousser les allans et venans, et falloit aller par bandes en campagne, pour eschapper leurs mains. La Grange au Mont, cense du Mont-Dieu, fut pillée et forcée par les soldats qui enlevèrent les meubles des paysans qui s'y

estoient réfugiez ; ils desroboient mesme le pain des pauvres charbonniers qui travailloient dans les bois. Ils destroussèrent quelques marchans de Sedan dans les bois du Mont-Dieu, et couppèrent la main à un de la trouppe. Ils ostoient les habits, chappeaux, souliers aux passans, et après avoir osté les chevaux et les bestiaux qu'ils trouvoient, ils les alloient vendre aux marchez prochains, disans qu'ils les avoient enlevez sur les Bourguignons. Ils furent aux Grandes Armoises, où il n'y avoit plus personnes, sinon un censier du Mont-Dieu qui taschoit d'évader, et ils le tuèrent. Il y eut plus de 20 personnes tuées ès environs du Mont-Dieu, en deux mois seulement. Ils voulurent faire le mesme autour de La Cassine, mais les paisans en tuèrent 3 ou 4. Ils furent à Bairon où ils maltraittèrent nos censiers; mais c'estoient plustot voleurs de soldats et aucuns d'eux furent depuis penduz à Mousom, en qualité de voleurs.

Au mois de may, les François firent deux sorties et escarmouches au-dela de la Meuse ; mais à la dernière, il y en eut aucuns de tuez et blessez, Au commencement de juin, le comte de Soissons se retira à Mousom, avec une partie de l'armée qui pouvoit estre de douze à quinze mille hommes. Les soldats vindrent pour piller les villages d'Artaise et Vivier, le 2 juin ; mais les habitans se déffendirent vaillamment, et y eut un soldat tué roide et quelques autres blessez. La Grange au Mont fut pillée le mesme jour. L'armée se retira enfin au mois de juillet pour aller au siège de Corbie, et le pays demeura paisible assez, le reste de l'année.

Une fontaine médicinale est descouverte en ce temps ès environs de Reims, au village d'Ourzy, appartenant au chappitre de Nostre Dame. Plusieurs y ont esté guéris, et entre autres ung religieux du Mont-Dieu travaillé d'un sanglot mortel, s'estant transporté à Reims pour boire de ces eaues minéralles, fut parfaitement guéry, après avoir esté affligé longtemps.

Jehan Ludet, censier du Mont-Dieu, demeurant aux Grandes Armoises, estoit demeuré seul dans son village, la nuict de la Sainte Trinité, pour soigner ses chevaux. Mais voicy venir de grand matin des soldats de la garnison de Chastillon qui le tuent comme il s'enfuyoit dans les bois avec ses chevaux. Quelque peu de temps après cecy, un habitant de Brieules appellé Nicolas Sperlet, homme de bien et de moyens, qui estoit fermier des amendes du Mont-Dieu, retournant chez soy passa par le lieu où avoit esté tué ledit sieur Ludet,

et voicy q'un gros chien se met entre ses jambes, qu'il voulut frapper du baston qu'il tenoit, mais il fut tout estonné qu'il le veid disparoistre, de quoy il fut tellement espouvanté qu'il tomba malade et mourut après 3 jours.

Les religieux de Belleval, qui avoient déjà senty quelque dommage des courses des ennemys et appréhendoient pis, se retirèrent le 4 mars à Buzency en quelque maison de louage, sans rien obmettre de leurs fonctions ordinaires. Et cependant leur monastère et censes ont esté fort endommagées par le feu et par la perte de leurs censiers et serviteurs morts; et sans l'assistance de 2 religieux et de quelques habitans qui se retirèrent en l'abbaye, elle eust esté bruslée tout à faict par les Bourguignons. Il n'y eut que la basse-cour et ung portique de l'église proche le jardin, qui furent bruslez. La batterie y fut si chaude, que pas un des assaillis n'y demeura, mais bien des assaillans ; il y en eut jusques à quatorze, comme on le sçeut par la relation d'un qu'ils avoient emmené captif ; mais à leur sortie, on ne trouva que deux corps morts, asçavoir de celuy qui avoit conduy les autres comme capitaine et qui avoit commencé de mettre le feu à la porte de l'église, auquel on tira un coup de mousquet du clocher, dont il mourut subitement. L'autre soldat qui mourut fut celuy qui avoit mis le feu ; mais se voyant frappé à mort, il eut le loysir de se confesser et fut enterré au cemetière. On luy trouva pendu au col une image de Nostre Dame, et à son costé une véronique enchassée assez prétieusement. L'autre fut inhumé dans le jardin. Les religieux demeurèrent à Buzency au nombre de douze, y estans seulement demeurez à Belleval 2 ou 3 religieux, pour administrer les sacremens aux habitans de Belleval et de Bois des Dames, asçavoir le P. Louys Gelhay, aagé de 77 ans, homme grave et sobre et assidu au service, qui vivoit seulement selon la réforme de l'an 1503, et le P. Nicolas Thomas, qui avoit apporté autrefois une vertèbre des XI milles vierges de Cologne, où il avoit dit sa première messe, et avoit pareillement administré les sacremens aux pestiférez de la ville.

Claude de Boutillac, dite madame de Russy et de Verrières, mère du vicomte de Machaux, marié en Hollande et lieutenant de Maestrecht sous le duc de Bouillon gouverneur, mourut environ le mois d'aoust, réconciliée à l'église. Elle avoit esté desja convertie une fois, mais elle retomba encore dans le bourbier de l'hérésie. Ce fut l'affliction, ce crois je, qui la fit rentrer en elle mesme ; car, comme après la mort du sieur de

Russy (qui bastit l'an 1617 le beau et superbe chasteau de Verrières), elle eut espousé le sieur d'Ivoury d'Escordal catholique, elle n'eut que des noises et débats avec luy, et fallut qu'ils se séparassent finalement de corps et de biens. Elle avoit tousjours avec elle un ministre particulier ; mais quand elle fut tombée malade, trois jours avant que mourir, elle se convertit et fit tout devoir de femme catholique.

Des ravages que la contagion fit au pays

Je ne sçay pas ce qui se passa ailleurs, voire mesme en ce pays des Essuens, mais seulement ès environs du Mont-Dieu, où la contagion arriva sur la fin de juin de la présente année. Elle commença au village de Tasnay, et en après sur le ban du Mont-Dieu en la cense du Moulinet, où elle fut apportée par un habitant du village de Voulzy qui s'y estoit venu réfugier chez un sien frère, bien qu'il ne fust infecté de peste. Incontinent après, on entendit qu'elle estoit à Mousom, à Grandprez, à Mézières et presque par tout le pays. Mais on dit qu'elle a esté encore plus violente dans les Pays-Bas, et dans les Ardennes où sont morts une infinité de personnes, et quelque personne d'authorité a dit que dans la Lorraine, on trouva une fois sept, huit ou neuf curez disnans ensemble en quelque hostellerie, ausquels il n'estoit resté à eux tous ensemble que cinq paroisses.

On compte vingt mille personnes mortes depuis Sedan jusques à Verdun, c'est-à-dire douze lieues environ de pays. En la ville de Verdun seule, il y en a eu dix mille ; à Mousom, 1,500 ; sur les terres de Mousom, 1,600 ; à Mézières, 800 ; à Beaumont en Argonne, 600 ; à la Berlière, 130 ; aux Grandes Armoises, 146 ; à Chémery sur Bar, tant de peste que de dysenterie, 102 ; à Tasnay, 260 et plus ; à Grandprez, 300 ; à la Neufville lez Maire, 120 ; au Chesne, 500 ; au Vivier et Artaise, 100, en divers temps et reprises. A Setonne, il n'y eut q'une maison d'infectée ; à Sy, deux ou trois au commencement ; mais la dysenterie en emporta plusieurs ; à Sauville, 30 et plus ; à Bairon, 3 maisons infectées en moururent seulement 4 ou 5 enfans ; aux Petites Armoises, 115 ; au ban du Mont-Dieu, en trois censes seulement, 30.

Quant au monastère du Mont-Dieu, c'est un miracle qui continue depuis sa fondation, que la peste n'y a jamais esté, nonobstant les occasions qui se présentèrent cete année mesme de l'infecter. Car premièrement, avant qu'on eust descouvert ladite maladie, on y enterra au cemetière en huit jours

trois ou quatre corps morts de peste d'une seule maison, où assistèrent les parens qui estoient aussy infectez. En après, un frère lay fut manier ces corps morts assez hardiment pour veoir de quelle maladie ils estoient morts. Plusieurs gens étrangers ne pouvans trouver giste aux villages ruinés des armées ou infectez de peste, s'en venoient loger au Mont-Dieu, ayans l'infection avec eux, comme aucuns ont confessé depuis.

Aucuns marchans mesme y sont venus trafiquer et faire des marchez qui sont morts au bout de trois jours. Ung des domestiques de la maison ayant gagné le charbon en quelque village prochain, s'en vint coucher le jour mesme au Mont-Dieu. Tous les pestiférez venoient ou envoyoient des villages prochains demander des médicamens ou victuailles, les pauvres pour Dieu, et les riches pour argent, et outre ce plusieurs autres sujects se sont présentez d'infecter et perdre le Mont-Dieu ; mais, louange au père des miséricordes, personne n'y a jamais esté peu ou point atteint.

De dire que Dieu nous ait épargné à cause de nostre profession de religieux, c'est un abus, car d'autres religieux très réformez d'ailleurs ont senty les fléaux de Dieu comme les autres ; les Capucins de Mousom y perdirent 4 de leurs religieux ; les PP. de Belleval, 4 ; Orval, 12 ; l'abbaye de S. Hubert, 13 ; et si ceux de Longwé ne se fussent retirez à Rethel à cause des guerres, il y eust eu quelque eschec parmi eux, leur monastère ayant esté tout entouré de villages empestez.

De dire aussy que Dieu nous ait conservé d'autant que nous sommes chartreux, nos confrères de la chartreuse de S. Omer, qui sont nouvellement morts de peste, nous doivent oster cete fantasie. Il faut conclure donc que Dieu chérit spécialement cete maison, l'ayant garantie tousjours de la contagion, mais seulement pour sa bonté et miséricorde, et non pour nos mérites. Je n'ignore pas qu'il n'y eut six religieux officiers et quelques domestiques du Mont-Dieu qui moururent presque en mesme temps, l'an 1482, mais que ce fust dysenterie et maladie contagieuse, c'est à dire qui se gagnoit, elle n'estoit pas toutefois épidymique. Je crois que Dieu a eu aussy esgard aux grandes aumosnes et charitez que le Mont-Dieu a fait aux pauvres pestiférez de ce pays, qui y ont reçeu de grandes assistances, et ceux qui ont reschappé auront tousjours occasion de louer Dieu d'y avoir reçeu tant de charitez, comme quelques curez du pays auront du blasme de s'être retirez de leurs paroisses ayant peur des coups, ce qui a esté cause que plusieurs sont morts délaissez en l'âme et au corps.

Il faut toutefois donner icy un trait de louange au sieur Le Gay, vicaire de Tasnay, lequel bien que libertin et volage en temps de paix, à cause du jeune aage, donna preuve de sa charité au temps que la maladie régna ; car il prit le soin d'administrer les sacremens aux malades, tant de Tasnay comme du ban du Mont-Dieu, selon la requeste qu'on lui en fit, et mourut glorieusement en tel exercice, frappé de peste comme les autres.

La contagion commença à diminuer sur la fin d'octobre ; mais il semble qu'elle recommença la St Martin ensuivant, et semble que les paysans ne s'amendèrent guères de ce chastiment, retombans en leurs desbauches premières. Le peuple ayant esté tant éclaircy et diminué, le curé de Mousom fiança, pour un jour, dix-huit personnes, et celui de Tasnay, douze, qui avoient perdu leurs femmes ou marys.

Du trespas de deux saints religieux de Belleval

La mesme année, moururent les RR. PP. Bertrand Mortier, souppriour de Belleval, et Jehan Hémard, prestre religieux de la mesme maison, qui y avoit enseigné la philosophie les années passées. C'estoient deux vrays israélites, *in quibus dolus non erat ;* tous deux très exactes oberservateurs de leur zèle, gens paisibles et débonnaires, tous deux bien tourmentez du diable durant leur vie, tous deux aussy haïs du diable, et qui avoient vaincu le diable. Il y avoit seulement cela de différent entre eux, que le P. Bertrand jouissoit d'une grande tranquillité de conscience et se moquait des diables qu'il entendoit quelquefois le harceler. Mais le P. Hémard fut tellement tourmenté de scrupules, qu'il se rendoit quelquefois onéreux à soy mesme et aux autres par un grand secret de la providence divine. Car il estoit très capable, d'un grand jugement, et d'un esprit très solide, grand philosophe et théologien, bien en toutes les affaires de mesnages, et propre générallement à tout. Cete vexation de scrupule ne procedoit pas ny de débilité de cerveau, ny d'ignorance ; car les hommes doctes l'admiroient en ses responses et résolutions, et cependant quant à luy, il admiroit un chacun, et ne faisoit aucun estat de soy ou de son sçavoir ; mais comme il avoit l'esprit subtil et la conscience timorée, il se fust plustôt jecté dans le feu que d'offenser Dieu mesme véniellement. Il estoit très zélé au salut des ames des pauvres rustiques et gens simples, et s'accommodoit à leur humeur et langage, afin de les instruire, ce qu'il faisoit avec beaucoup d'humilité, pour soy, et beaucoup de fruit pour eux, et les bonnes gens

qui l'avoient un peu pratiqué ne l'appelloient que le saint religieux de Belleval. Il estoit addonné merveilleusement à la mortification intérieure et extérieure, très patient dans les injures, n'offensant jamais personne, se tenant tousjours pour personne très vile et indigne des grâces de Dieu, et qui est davantage il procuroit d'avoir cete réputation dans l'intérieur des autres, entre les éloges duquel on m'a escript qu'il fut *verè pauper, summè castus, obedientiæ tenacissimus.* Ayant entendu la confession de quelque pestiféré, on tient qu'il gagna la maladie et mourut à Belleval, l'an 1636, le 25 aoust.

J'ay eu le bonheur que de cognoistre ce vertueux père dans le siècle, estudiant en philosophie à Reims en mesme temps que luy. Il fut tousjours très bon escholier et très dévot à Nostre Dame, dès son jeune aage. Il estoit natif des montaignes de Reims, et fut premièrement précepteur du fils du sieur de Geoffroyville, gouverneur de Rocroy, et finalement d'Anthoine de Joyeuse, abbé de Belleval et depuis comte de Grandprez. Sortant de Reims, il alla estudier en théologie au Pont à Moussom, où dès lors il estoit si addonné à l'oraison qu'on le trouvoit souvent priant dans de monceaux de fagots et dans des granges, où il demeuroit 3 et 4 heures à faire oraison. Dieu l'ayant destiné pour estre un des piliers de la réforme de Sainte Marie, l'envoya se rendre religieux à Belleval, qui n'estoit pas encore réformé, et travailla si heureusement que ladite abbaye fut réformée, où il fut aussy prieur. Il fut tousjours si humble que, comme on le consultoit sur quelque difficulté, il respondoit tousjours asseurément, disant néantmoins que telle résolution ne venoit de luy, et quand il pensoit avoir bien respondu, il venoit retrouver ceux qui l'avoient consulté, et leur disoit qu'ils ne s'asseurassent pas à ce qu'il leur avoit dit. Il ne se chauffoit jamais, aux plus grandes rigueurs de l'hyver ; prenoit souvent la discipline, jeusnoit plus que pas un autre. On le voyoit souvent pleurer au confessionnaire avec les pénitens. Le R. P. Nortbert, prieur de Belleval, qui l'a entendu plus de 3 ans en confession avant sa mort, m'a asseuré n'avoir jamais remarqué en icelle, chose qui fust apertement péché véniel, et ce pendant quand il se présentoit à la confession, il trembloit si fort et se lamentoit, comme s'il eust commis tous les péchez du monde. Il parloit peu; ou s'il parloit c'estoit des choses de Dieu seulement. Il avoit une grace merveilleuse à trancher les discours inutiles et superflus, et les transférer à des choses plus saintes.

Quant au P. Bertrand Mortier, comme il administroit les

sacremens aux pestiférez, il y gagna la dysenterie, de laquelle estant débilité, après avoir reçeu tous les sacremens, sain d'esprit et de voix, ne disant autre chose que *Domini fiat voluntas*, il mourut la mesme année, le 26 septembre, à Buzency, et son corps fut reporté à Belleval et inhumé avec celuy du P. Hémard, en mesme sépulchre, au cemetière de la paroisse, auprès de la croix, *et ambo cum in vita sua se dilexissent, in morte etiam sua non sunt separati. Hi sunt duæ olivæ et duo candelabra reformationis antiqui rigoris lucentia ante Deum et ante homines.* Le P. Bertrand fut un des premiers compagnons des RR. PP. Daniel et Servais, abbez de S. Marie du Pont à Moussom, qui restituèrent la réforme audit monastère.

Le 4 octobre, la garnison d'Yvoix et de La Ferté, dont les chefs estoient espagnols, vindrent courir jusques à Mousom ; mais ils ne prirent que deux chevaux de charrue, le sieur de Bandeville, gouverneur, ne leur ayant donné le loysir de faire autre butin. Autres vindrent ès environs de Stenay, pour vendanger, et avoient avec eux deux panniers, tonneaux, cuves et charettes, avec quantité de païsans. Mais le sieur Thibaud, nouveau gouverneur de Stenay, ayant amassé un gros de cavalerie sous la conduite du sieur de S. Amand, il leur donna la chasse, et comme ils se voulurent retirer dans Ivoy, les François qui avoient préoccupé le pont, les y attendirent, et comme il se fallut chamailler, cinquante des ennemys y furent noiez, et 62 de tuez, entre lesquels y avoit un capitaine. Un seul françois prit dix prisonniers, et les autres compagnies en prirent aussy plusieurs autres, dont on eut rançon ; mais S. Amand y fut tué. Il estoit venu auparavant au Mont-Dieu, où on avoit amassé quantité de villages pour y choisir des soldats pour la garnison de Stenay, qui estoit despeuplée à cause de la contagion qui y avoit fait une belle brèche, et à cause du changement de gouverneur. Mais comme on en eut esleu les plus lestes, la moytié se sauvèrent et se desrobèrent avant qu'ils fussent arrivez à Stenay, tant à cause qu'ils quittoient assez envy leurs mesnages, que pour l'appréhension qu'ils avoient d'estre infectez de peste.

(*A suivre.*) P. Laurent.

NÉCROLOGIE

Le 26 avril dernier, s'est éteint, à Reims, un homme de bien dont la vie entière s'est écoulée au service de son pays. — M. Charles-Frédéric-Théodore Goepp, ministre plénipotentiaire en retraite, né à Paris le 27 février 1815, d'origine alsacienne, de ce pays qui a donné tant de serviteurs distingués à la France, était venu se fixer à Reims, il y a une douzaine d'années, près de sa fille, mariée à M. Edouard Walbaum.

M. Goepp, entré au ministère des affaires étrangères dès 1835, avait parcouru tous les degrés de la hiérarchie pour être enfin élevé en 1875 au poste de ministre plénipotentiaire. Successivement consul, puis consul général, chargé d'affaires, M. Goepp avait occupé des postes importants, d'abord en Orient, à Tunis, puis à Alep, Erzeroum, Larnaca (Chypre), Belgrade en Serbie; ensuite l'Amérique du Sud, à Bahia (Brésil), Fernambouc, à Newcastle (Angleterre) un instant; enfin, près de quinze ans, de 1855 à 1869, en Allemagne, à Mayence, Mannheim. Un dernier retour dans l'Amérique du Sud, à Bogota (Colombie), suivi peu après d'une nouvelle mission, à Caracas (Vénézuéla) de 1872 à 1874, furent les derniers termes de cette carrière si bien remplie. Partout M. Goepp, dans les différents postes qu'il occupa, sut par son aménité et sa fermeté faire respecter le nom de la France.

Pendant nos désastres de l'année terrible, M. Goepp représentait notre pays à Bogota; à la nouvelle de cet épouvantable malheur, une députation officielle du Gouvernement, ainsi qu'un grand concours de population, vinrent témoigner à M. Goepp de la sympathie profonde que conservait pour la France, si malheureuse dans ce moment, et pour notre consul général à Bogota, la République des Etats-Unis de Colombie[1].

Cependant, l'heure de la retraite avait sonné, mais M. Goepp, moins par suite de l'âge qu'en raison d'un commencement d'infirmité contractée dans les contrées insalubres, où notre représentant avait passé tant d'années, M. Goepp put enfin se consacrer tout entier aux joies de la famille, qui furent le charme de sa vie.

D'une santé très délicate, Mme Goepp devait, hélas, précéder dans la tombe le compagnon de toute son existence; elle mourait le 31 décembre 1889; depuis ce moment, M. Goepp, frappé d'une manière irrémédiable, alla toujours en déclinant, en dépit des

1. M. Goepp a écrit au jour le jour, pendant quarante ans, le résumé de ses impressions sur les différents pays où il a résidé; ces pages, d'un style très net et littéraire, donnent surtout sur les mœurs des populations hispano-américaines des renseignements du plus haut intérêt.

soins intelligents et dévoués qui lui étaient prodigués. Le terme fatal arrivait donc, mais la mort de cet homme de bien, de ce Français si patriote, de ce chrétien convaincu, fut, dans la douceur avec laquelle elle s'accomplit, comme l'image de cette noble existence, vouée à la justice, au dévouement à tous les devoirs.

Une nombreuse assistance accompagnait la dépouille mortelle de celui qui, dans sa modestie, voulait être et demeurer ignoré, mais que la France ne devait pas oublier, puisqu'il avait été un de ses meilleurs enfants, et à qui la ville de Reims, où il était venu abriter sa vieillesse, devait le respectueux salut accordé aux bons et utiles citoyens.

Les honneurs militaires ont été, le jour de ses obsèques solennelles, rendus à l'ancien diplomate, en qualité d'officier de la Légion d'honneur, grade qu'il occupait depuis 1865.

Courrier de la Champagne.)

***

Le 3 mai, ont eu lieu les obsèques de M. Louis-Adrien Duchénoy, premier employé de la Bibliothèque de Reims.

Sur sa tombe, les paroles suivantes ont été prononcées par M. Henri Jadart, conservateur adjoint de la Bibliothèque de la ville, secrétaire général de l'Académie de Reims :

Au nom de la famille de M. Duchénoy, nous remercions tous ceux qui partagent son deuil et sa douleur, émus d'une perte aussi cruelle qu'inattendue et prématurée. L'estime publique éclate dans ces funérailles si simples, et dit éloquemment ce que valait le bon et modeste M. Duchénoy, quelle place il tenait parmi nous, quel vide il y laissera, à quel point on appréciait en lui l'homme de bien, l'homme probe et désintéressé, le chrétien vertueux et charitable, le père de famille modèle, le citoyen respectueux et actif, par-dessus tout le travailleur infatigable qui a usé sa vie au service du public dans les recherches des lettres et de l'histoire.

Exprimons publiquement sur sa tombe les regrets unanimes de la Bibliothèque et des Archives municipales dont il fut pendant trente-cinq ans le collaborateur dévoué; le personnel entier, conservateurs et employés, vient témoigner ici sa profonde et durable reconnaissance, c'est un devoir du cœur qui ne se remet pas. Plus tard, l'Académie, dont il fut pendant vingt-cinq ans l'auxiliaire compétent et discret, retracera son rôle dans le domaine de l'érudition, où il fit preuve d'une merveilleuse aptitude à découvrir les documents et à dresser les généalogies. Ce que tous les chercheurs savent de longue date, c'est que son zèle et son savoir ne furent égalés que par son affable obligeance.

Il n'a pas écrit un livre, il en a fait éclore des centaines.

Confondons nos regrets avec ceux de sa famille désolée et qui serait inconsolable si elle ne trouvait en elle-même des éléments de résignation, de force et d'espérance au sein de la mort et dans le plus cruel déchirement. Reportons sur sa laborieuse compagne et sur ses enfants l'intérêt et l'affection que mérite sa mémoire : nos regrets ne seront point stériles en s'attachant ainsi au meilleur souvenir, à la vivante image qu'il nous laisse ici-bas.

***

M. le baron Daru, commandant d'artillerie, dont la belle conduite au Tonkin n'est pas oubliée, vient d'être cruellement éprouvé. Sa jeune femme, dont l'état de santé inspirait, depuis quelques jours, les plus vives inquiétudes, est morte à l'âge de 32 ans. C'était un grand cœur et un esprit élevé.

Mme la baronne Daru était fille de Mme Alfred Magne et nièce de M. le comte A. Werlé.

Les obsèques ont été célébrées le 24 mai, en l'église Saint-Pierre-de-Chaillot, à Paris.

***

On annonce la mort de M. Neveux, sénateur des Ardennes et président du Conseil général de ce département. M. Neveux était né à Séraincourt (Ardennes) en 1824. Il fut élu député du département des Ardennes en 1876, 1877, 1881 et 1885. Il était sénateur depuis 1888.

***

Nous apprenons avec regret la mort de M. Emile Paris, ancien maire d'Avenay, décédé à l'âge de 62 ans, après une courte maladie.

Après avoir habité quelque temps la Russie, il était revenu à Avenay où, il y a deux ans, il fondait une maison de commerce de vin de Champagne.

Maire d'Avenay de 1884 à 1892, M. Emile Paris géra les intérêts publics avec autant de savoir que de dévouement. La faiblesse de sa santé et les soins de ses affaires l'obligèrent à décliner le renouvellement de son mandat, mais il était resté conseiller municipal.

D'un caractère droit, aimable, conciliant, obligeant, charitable, M. Emile Paris s'était acquis l'estime et la considération de toute la population, qui assistait religieusement à ses obsèques célébrées le 5 juin dernier. M. Henri Paris, avocat à Reims et frère du défunt, conduisait le deuil, accompagné de M. Gaston Paris, membre de l'Institut, son beau-frère, de ses neveux et de ses nombreux parents.

***

Une foule nombreuse a rendu, le 9 juin, les derniers devoirs au vénérable M. Bornot, ancien avoué, juge de paix à Châlons, mort à quatre-vingt-douze ans, après s'être consacré jusqu'à ses dernières années au bien public.

Les obsèques ont eu lieu en l'église Saint-Loup.

Le deuil était conduit par MM. l'abbé Jolly, curé de Vitry-en-Perthois, et Gentien de Châles, lieutenant au 106e de ligne, ses petits-enfants.

Sur le désir formel que M. Bornot avait exprimé, aucun honneur n'a été rendu à son titre de chevalier de la Légion d'honneur, ni

aucun discours prononcé sur sa tombe. M. Redouin, en faisant connaître cette volonté suprême, a dit combien il regrettait de ne pouvoir retracer la vie de cet homme de bien.

***

Le 10 juin dernier, est mort à Reims, à l'âge de 67 ans, M. Pierre-Alexandre-Théodore Limasset, officier d'Académie, ancien directeur du Petit Lycée de Reims, membre du Conseil de Fabrique de Saint-Remi.

M. Limasset, précédemment instituteur à Cormicy, avait été appelé à prendre la direction du Petit Lycée, où il est resté pendant plus de vingt-cinq ans. Durant cette longue période, il n'a cessé de montrer une sollicitude vraiment paternelle pour les jeunes enfants confiés à ses soins.

C'était un homme fort sympathique. Les regrets de tous ceux qui l'ont connu lui survivront.

***

Le 19 juin ont eu lieu, à Reims, les obsèques d'un des plus anciens — sinon du plus ancien employé — de la Mairie.

M. Ludinard était chef du bureau de l'état civil depuis 1861. Il avait été nommé président de la Société d'épargne, *la Fourmi rémoise*. Il a déployé beaucoup de zèle et de compétence dans ses fonctions.

M. Ludinard était âgé de 57 ans.

***

Nous avons le vif regret d'annoncer la mort d'un homme de bien, enlevé trop tôt encore à sa famille et à ses nombreux amis. M. le docteur Griffon est décédé le 2 juillet dernier à Ay, dans sa 79e année, après avoir exercé la médecine pendant près de 54 ans dans cette ville.

Depuis quelque temps, sa famille prévoyait cette issue fatale. Les soins dévoués et attentifs dont il a été entouré n'ont pu reculer le dénouement redouté.

Après avoir fait d'excellentes études et suivi les cours de clinique des meilleurs professeurs de l'époque, le jeune Griffon se faisait recevoir docteur en médecine et revenait bientôt s'établir à Ay.

Il ne tarda pas à s'y faire remarquer par la science profonde qu'il avait de son art, son activité et plusieurs guérisons heureuses. Aussi les clients lui vinrent-ils de tous les points du canton. Sa mort est un véritable deuil pour tous.

Le docteur Griffon était le représentant d'un type qui malheureusement tend de plus en plus à disparaître. Tout d'une

pièce, actif et gai, rempli d'une bonhomie familière qui le rendait sympathique à ses malades, et, disons-le hautement, savant distingué et praticien émérite, le docteur était une de ces personnalités qui sont destinées à vivre longtemps dans toutes les mémoires.

D'après les dernières volontés du défunt, ses obsèques, entièrement privées, ont eu lieu à Tauxières, à neuf heures du matin, et, malgré tout, nombreuse était la foule de notabilités, de parents et d'amis qui étaient venus lui dire un dernier adieu.

La famille de M. Griffon trouvera une atténuation à sa douleur dans cette pensée que la mémoire du vénéré docteur restera tout particulièrement honorée.

***

Une douloureuse nouvelle est parvenue récemment au ministère des affaires étrangères. Au moment de s'embarquer pour la France, épuisé par les fatigues et les souffrances d'une mission accomplie au centre de l'Afrique, sous un climat meurtrier, le jeune duc d'Uzès a succombé le 20 juin dernier aux suites d'une attaque de dyssenterie, dans la ville de Kabinda, sur la côte des possessions portugaises, à l'ouest du Continent noir.

On se souvient que le duc d'Uzès partit de Paris le 26 avril 1892 pour aller explorer l'Afrique centrale avec une mission de cinquante hommes et accompagné du lieutenant Julien, du docteur Hess et de M. Jean Rogier.

Après quelques mois de voyage, sous un ciel torride, le jeune duc, débilité et anémié par la fièvre, dut, à son grand regret, reprendre le chemin de la côte.

Il se traîna péniblement d'étape en étape et vint mourir épuisé à Kabinda, en vue même du vaisseau qui, dans quelques jours, devait appareiller pour la France. Il allait, dans quatre mois, atteindre sa vingt-cinquième année.

Le 7 juillet, à dix heures et demie, a été célébré, à Saint-Philippe du Roule, à Paris, un service solennel pour le repos de l'âme de Jacques-Marie Géraud de Crussol, duc d'Uzès.

Le deuil était conduit par le comte de Crussol, le duc de Luynes, le marquis de Galard, frère, beau-frère et oncle du défunt, qui avaient près d'eux le prince Henri d'Orléans, le comte de Takovo, ancien roi de Serbie, et l'ambassadeur de Russie.

L'église ne pouvait contenir la foule accourue pour assister au service.

A la même heure a été célébrée une messe à l'église de Boursault (Marne), une messe à laquelle assistaient Mme la duchesse d'Uzès, Mme la duchesse de Luynes, Mlle de Crussol et les parents de la famille.

***

L'*Echo d'Oran* nous apporte la nouvelle de la mort de M. Auguste Lelarge, notaire à Oran, allié à plusieurs honorables familles de Reims.

La mort de cet homme de bien, dit notre confrère algérien, soulèvera d'unanimes regrets parmi la population d'Oran et de la région du Sig, où il ne comptait que des amis.

Par son caractère affable, par le tact apporté dans les nombreuses et délicates fonctions dont il était honoré, par son indéviable droiture, M. Lelarge avait conquis une des premières places dans l'estime de ses concitoyens.

Toutes les notabilités d'Oran se sont fait un devoir d'assister aux obsèques de M. Lelarge.

Sur la tombe deux discours ont été prononcés, l'un par M. Mennesson, président du Tribunal de première instance d'Oran, et l'autre par M. Larcher, notaire.

M. Mennesson s'est exprimé ainsi :

Messieurs,

Une famille des plus honorables vient d'être cruellement frappée par la mort de son chef, Auguste Lelarge; sa douleur provoque les plus profondes sympathies dans toutes les classes de la société d'Oran où, depuis plus de vingt ans, cet homme respectable entre tous n'a cessé de prodiguer, en toute circonstance, et vis-à-vis de toutes les personnes qui ont été en relations avec lui, les trésors d'une urbanité parfaite, d'une obligeance inépuisable et d'une âme sans tache.

La droiture du caractère de Lelarge commandait l'estime, et les amitiés les plus solides venaient à lui naturellement et forcément, pour peu qu'on l'eût connu dans l'intimité et qu'on eût pu ainsi entrevoir la délicatesse de ses sentiments. Il avait beau s'efforcer de les voiler sous sa modestie, ils se faisaient jour à son insu et, dès qu'on avait eu la bonne fortune de devenir son ami, on tenait à conserver la situation conquise, car on était heureux et fier d'avoir eu accès dans ses affections.

Aussi bien l'événement qui nous réunit autour de cette tombe vénérable n'est point seulement un malheur privé. La magistrature oranaise et le notariat oranais sont en deuil; et, si considérable que puisse être le tribut des regrets des membres de chacune de ces compagnies, il ne pourra dépasser la mesure de l'hommage dû aux vertus professionnelles dont Lelarge a fait preuve et comme magistrat et comme notaire.

Appartenant à une famille rémoise des plus anciennes et dont Colbert fit partie, il a, au cours du long exercice de ses fonctions soit judiciaires, soit notariales, constamment apporté cette ténacité dans le travail, cette prudence dans les conseils, cet esprit de méthode, cette sûreté de jugement et cet amour du devoir qui n'étaient pas les moindres qualités du Grand Français, d'origine bourgeoise, devenu premier ministre de Louis XIV.

Il a d'ailleurs payé de sa vie son dévouement aux intérêts dont il avait la garde comme notaire. C'est, en effet, en s'exposant durant des heures à une température estivale des plus inclémentes qu'il a, pendant une opération destinée à protéger les intérêts de cette nature, contracté les germes de la maladie fatale qui l'a emporté.

Avec Lelarge se sont éteints un noble cœur, une conscience sévère et une

intelligence d'élite, servie par d'excellentes études littéraires et juridiques; avec lui disparaissent un officier public du plus grand mérite et un magistrat des plus instruits et des plus sages.

L'estime publique l'accompagne jusqu'à sa dernière demeure et chacun, en pensant à une carrière aussi dignement remplie, se dit que la vie de cet homme de bien, qui a succombé aux abords de la vieillesse, a été trop courte.

Puisse ce cortège de regrets unanimes atténuer la douleur de l'épouse dévouée qui, depuis près de 40 ans, vivait de l'affection de celui qui n'est plus, et consoler aussi celle qui, en partageant ses soins et ses tendresses entre tous deux, a su adoucir leurs épreuves communes.

Adieu, excellent magistrat!

Cher ami, adieu!

* * *

Le 19 août dernier ont eu lieu, à Notre-Dame de Châlons, les obsèques du général Cœuret de Saint-Georges, commandant la 24e brigade d'infanterie et les subdivisions des régions de Châlons et de Troyes, décédé subitement à Sainte-Ménehould, où il s'était rendu pour une inspection.

Le deuil était conduit par le fils du défunt, M. Cœuret de Saint-Georges, élève-officier, assisté de M. le comte Murat.

On remarquait la présence de plusieurs officiers généraux et d'un grand nombre de fonctionnaires civils.

Le service funèbre a été célébré par M. le curé de la paroisse. L'absoute a été dite par Mgr Sourrieu, évêque de Châlons.

M. le général Brugère, commandant la 12e division d'infanterie, a prononcé le panégyrique du général Cœuret de Saint-Georges et retracé ses états de services.

Le général Cœuret de Saint-Georges, sous-lieutenant à 20 ans, avait été aide-de-camp du général Vinoy en Italie, et il avait gagné la croix de la Légion d'honneur sur le champ de bataille de Magenta.

Après avoir fait partie de l'état-major de la 2e division du corps expéditionnaire du Mexique, il avait été placé à l'état-major des grenadiers de la garde en 1870 et promu officier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille de Rezonville.

Après la guerre de 1870-71, M. de Saint-Georges fut employé à l'état-major de l'armée, nommé chef d'état-major de la 23e division d'infanterie à Angoulême, puis, en qualité de lieutenant-colonel, sous-chef d'état-major du 5e corps d'armée à Orléans.

Promu colonel, il était nommé au commandement du 91e de ligne à Mézières, et 5 ans après, il était pourvu des étoiles de général.

Le général Brugère exprime, au nom du général Jamont, le regret que son éloignement n'ait pas permis au commandant en chef du 6e corps d'assister aux obsèques; puis, après avoir remer-

cié les assistants et adressé ses compliments de condoléances à la famille, il dit un adieu solennel au vaillant défunt.

Le corps a été transporté à Paris pour être inhumé dans un caveau de famille.

***

Nous apprenons la mort de Mme la comtesse de Mareuil, née d'Almeida, épouse de M. le comte de Mareuil, ancien conseiller général de la Marne. Elle a succombé à Paris, dans sa soixante-quatrième année, aux suites d'une longue maladie.

Mme la comtesse de Mareuil était la mère du vicomte de Mareuil, capitaine instructeur à Saumur, marié à Mlle de Châteaubourg, du baron de Mareuil, qui a épousé Mlle de Vatry, et de la comtesse Yves de Pontavice.

Les obsèques ont eu lieu en l'église Saint-Pierre de Chaillot, d'où le corps a été transporté à Ay (Marne).

***

On annonce la mort de Mlle Sophie-Geneviève Appert, troisième fille de feu le général Appert, ancien ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, conseiller général de la Marne, qui vient de succomber à Passy, chez sa mère, à l'âge de 19 ans.

Elle était la sœur de Mme Dauphinot, du commandant Appert, chef d'état-major de la 5e division d'infanterie, et du capitaine Appert, attaché à la division d'Alger.

BIBLIOGRAPHIE

Inventaire-Sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. Pélicier, archiviste, Marne, Archives civiles, Châlons, 1892, in-4°, 427 p.

Le savant archiviste de la Marne, M. Pélicier, poursuit avec le zèle et l'autorité qu'on lui connaît, la publication du catalogue des Archives de son département. Le nouveau volume qu'il vient de faire paraître contient l'inventaire des derniers articles de la série C (art. 2060 à 3038) et celui des séries D, E, F.

La fin de la série C comprend les quatre fonds suivants : 1° *Subdélégations* (art. 2065 à 2098). Parmi les titres figurant sous cette rubrique, nous citerons en particulier les notes rédigées avec beaucoup de soin par J.-B. Mathieu, subdélégué de Sainte-Ménehould au commencement du XVIIIe siècle (C 2088 et suiv.). 2° *Elections* (art. 2099 à 2488). Le document le plus curieux de cette série est la collection des rôles de la taille pour toutes les communes de l'Election de Reims de 1700 à 1790 (art. 2197 et suiv.). 3° *Bureau des finances* (art. 2489 à 2659). 4° *Assemblée provinciale* (art. 2660 à 2967). Entre autres archives intéressantes, ce fonds contient un dénombrement de l'année 1788 portant à 144 le nombre des non-catholiques dans les cinq Elections de Châlons, Epernay, Reims, Sainte-Ménehould et Vitry-le-François (C 2894 et suiv.).

La série D renferme les archives de quatre établissements d'instruction : l'Université de Reims (fonds peu abondant) avec les Collèges de Châlons-sur-Marne, Reims[1] et Vitry-le François.

La série E se compose surtout de titres de famille dont la plupart proviennent de la mainmise par l'Etat sur les biens des émigrés. Parmi ces familles soigneusement énumérées dans la table des matières, au nombre de 168, nous signalerons les suivantes : *Cazotte (Jacques)*, « l'auteur du Diable amoureux », mort sur l'échafaud le 25 septembre 1792[2]. *Chamisso*, le célèbre écrivain allemand. *Duport*. L'émigré Adrien Duport possédait en 1790 la terre d'Anglure, fameuse baronnie de Champagne, d'où sortait Oger d'Anglure qui écrivit la relation d'un voyage fait par lui en Palestine et en Egypte à la fin du XIVe siècle. *Harville*. Ce fonds, l'un des plus riches de la série E, renferme tout ce qui

1. Le fonds d'archives provenant du Collège de Reims, dit des *Bons-Enfants* (D 55 à 224) et celui des Ecoles chrétiennes rémoises (D 225 à 233) sont aujourd'hui déposés à l'Hôtel de Ville de Reims.

2. *Revue de Champagne*, 1880-81 et 1881-82.

nous reste des archives de l'ancienne baronnie d'Arzillières, entrée par mariage dans la maison de Hangest[1]. *Lerebours de Saint-Mard*, conseiller au Parlement, l'un des commissaires choisis pour surveiller l'observation des règlements universitaires à la fin de l'ancien régime. Ce fonds est à consulter pour l'histoire de l'instruction publique au XVIIIe siècle. *Mesdames de France*, les princesses Marie-Adélaïde (1732-1800) et Victoire-Louise-Marie-Thérèse (1733-1799), filles de Louis XV. Sous cette rubrique, sont inventoriés tous les titres du duché de *Louvois* acheté par Mesdames en 1776 à la famille du célèbre Fr. Michel Le Tellier, ministre de la guerre sous Louis XIV. Le fonds d'archives que nous a légué cette terre est le plus riche de la série E. Il ne compte pas moins de 109 articles, parmi lesquels le plus ancien titre du dépôt de la Marne, un diplôme du roi Louis IV d'Outremer confirmant vers 948 une donation territoriale faite à l'abbaye de Saint-Remy de Reims. *Pons-Prastin*. Ce dossier renferme d'assez nombreuses lettres des rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV (E 715).

En parcourant le volume d'inventaire dont nous venons de parler, on est vraiment frappé de la variété et de l'importance des documents anciens qui forment le dépôt d'Archives de la Marne. La richesse de ce dépôt est telle que l'achèvement du catalogue demandera encore bien du temps. Mais l'œuvre sera menée à bonne fin, grâce à l'impulsion active qui lui est donnée. Tous ceux qui ont le goût des recherches historiques s'applaudiront de trouver dans le travail si consciencieux et si complet de M. Pélicier un guide toujours sûr et éclairé. E. V.

***

Ascendants et descendants de très haut et très puissant seigneur Antoine-Louis CROZAT, *baron de* THIERS, *comte de Beaumanoir et de Vignory, seigneur de Montcornet, Thugny, Thrugny, Seuil, Amagne, Saint-Gobert et autres lieux, brigadier des armées du Roy, lieutenant général de la province de la Champagne au Bailliage de Reims, et de très haute et très puissante dame, Louise-Augustine de* MONTMORENCY-LAVAL, *son épouse ;* par M. le vicomte de BREUIL. (Armes en vignette). *Reims, imprimerie coopérative*, 1893, gr. in-4° de 58 pages.

Cette publication généalogique est due aux recherches et aux soins très minutieux de M. le vicomte de Breuil, qui habite le château de Rosnay (Marne) et descend des personnages si connus au XVIIIe siècle sous le nom de *Baron et Baronne de Thiers*. Leurs portraits sont conservés au château de Thugny (Ardennes), dans la possession des comtes de Chabrillan, descendants eux aussi des Crozat de Thiers par la famille de Béthune. Nous ne pouvons,

1. Cf. Les seigneurs d'Arzillières, par Ed. de Barthélemy, dans la *Revue de Champagne*, 1887.

pour le surplus, que renvoyer les amateurs de généalogies à cet intéressant ouvrage, qui n'est pas, croyons-nous, mis dans le commerce, mais que la Bibliothèque de Reims a la bonne fortune de posséder. H. J.

***

Cinquante problèmes tactiques discutés et traités sur la carte de Rethel. *Application de nos règlements sur la tactique combinée des différentes armes au stationnement, dans les marches, au combat et dans les petites opérations*, par le commandant Devaureix, chef d'état-major de la 2e division d'infanterie, avec une carte. — *Librairie militaire Berger-Levrault et Cie, Paris et Nancy*, 1892. Grand in-8° de 380 pages.

Voilà un ouvrage d'études d'opérations militaires appliquées à notre région. Le titre dit à lui seul son intérêt au point de vue de la tactique et des combinaisons des armées en campagne. La carte de l'état-major, qui porte le nom de Rethel, comprend toute cette contrée variée d'aspect, qui s'étend entre l'Argonne et la Thiérache : on y remarque au sud la vallée de l'Aisne, celle de la Serre à l'ouest, et quelques grands bois au nord confinant à ceux des Ardennes. Nous devons féliciter le savant officier qui l'a prise pour objet de ses études pratiques, et contribue ainsi à la défense du territoire : *Si vis pacem, para bellum.* H. J.

***

Les Dragons à Reims, souvenir de leur installation. Avril-mai 1893. — *Reims, Matot-Braine, impr.-libr.-éditeur*, 1893. Brochure in-8° de 38 p. avec plans, figures, etc.

Très utile notice sur les régiments de dragons qui viennent de prendre possession des nouvelles et somptueuses casernes de cavalerie de Reims. — On y trouve, outre le récit de l'accueil enthousiaste fait par cette ville aux deux régiments, l'historique des 14e et 16e dragons d'après l'ouvrage du vicomte de Casteias-Villemartin, illustré par le lieutenant Rozat de Mandres. Des publications de ce genre ne peuvent que contribuer à faire mieux connaître et aimer l'armée française, c'est-à-dire la patrie.

H. J.

***

Théophile Habert. — *La poterie antique parlante, monographie contenant plus de* 1,800 *noms et marques de potiers gallo-romains*, 37 *planches intéressant l'Aube, la Côte-d'Or, la Marne, la Haute-Marne et l'Yonne*. Paris, C. Reinwald, 1893, 226 p. in-4°.

Les inventaires d'estampilles de potiers romains ont été publiés en France, depuis une vingtaine d'années, avec un certain entrain. Chaque province ou chaque musée un peu important a voulu posséder son recueil spécial. Lyon, Nîmes, Autun, Besançon, Vienne nous ont fait connaître leurs richesses, et, depuis la publication du

t. XII du *Corpus* latin, rien de ce qui a été découvert, en ce genre, dans le midi de la Gaule n'est resté inconnu. La Champagne et une partie de la Bourgogne étaient demeurées en dehors de ce mouvement; quelques listes de noms de potiers trouvés à Reims avaient été publiés isolément mais aucun recueil ne présentait l'ensemble des poteries estampillées découvertes dans ces deux provinces. M. Théophile Habert a voulu combler cette lacune ; son travail présente pour nous un intérêt très particulier. Toutes les pièces qui composent son recueil ont une origine connue; elles sont sorties d'un sol qu'il interroge depuis longtemps avec sollicitude ; il peut, pour ainsi dire, produire l'état civil de chacune d'elles. Ces pièces appartiennent à la région comprise dans les limites des cinq départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Marne, de la Haute-Marne et de l'Yonne; Reims, Langres, Le Châtelet, Alise-Sainte-Reine lui ont fourni de nombreux documents. Ce travail comprend près de 1,700 estampilles de potiers qui, pour la plupart, ont été dessinées par les soins de M. Théophile Habert. Si le texte renferme parfois des lectures ou des interprétations douteuses, on peut se reporter à l'album où toutes ces petites inscriptions sont reproduites avec une scrupuleuse exactitude et où il est facile d'en vérifier la transcription.

Une carte des localités où ces poteries ont été découvertes eût été précieuse à la fin du volume. Elle parlerait plus clairement et plus rapidement que la liste donnée par l'auteur. Il est regrettable aussi que les timbres d'amphore ne soient pas tous réunis sous une rubrique spéciale ; ils sont mêlés aux estampilles des petits vases et la recherche en est assez laborieuse. Les timbres d'amphore présentent, en effet, pour l'histoire du commerce à l'époque romaine, un intérêt tout spécial; il n'est pas rationnel de les classer avec les estampilles des potiers locaux. Le recueil de M. Théophile Habert en renferme plusieurs qui proviennent de Reims, Langres, Troyes, Avallon, Auxerre, Beaune, Châtillon-sur-Seine et de différents autres points de notre pays où l'occupation romaine a laissé des traces sérieuses.

L'ouvrage de M. Théophile Habert mérite d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à nos antiquités nationales. Nous devons lui savoir gré de s'être occupé d'une région pour laquelle les recueils épigraphiques sont encore peu nombreux et d'avoir ainsi apporté une notable contribution au recueil général des inscriptions romaines de la Gaule. Ant. Héron de Villefosse.

* * *

Promenades à travers la vallée du Grand-Morin (Esbly à Mortcerf), par Georges Husson. Meaux, Le Blondel ; Paris, Lechevallier, in-8° de 294 pages, illustré de 144 vignettes, avec carte et plan. Prix : 5 fr.

Sous ce titre des plus modestes, M. Georges Husson, auquel nous devons déjà tant d'utiles contributions à l'histoire de cette

riante partie de la Brie, présente un guide aussi attrayant que complet, aux excursionnistes dominicaux dont Paris abonde en cette saison, vers les villes, villages et hameaux qui bordent les rives du Grand-Morin. Cette jolie vallée, relativement peu connue et explorée à peine jusqu'ici par quelques peintres, mérite réellement les enthousiastes éloges que lui décerne amoureusement l'auteur avec une reconnaissance toute filiale. Montry et le château historique des Hautes-Maisons, où Jules Favre et le prince de Bismark se rencontrèrent le 18 septembre 1870; Couilly avec sa belle église gothique et les restes de l'abbaye bénédictine du Pont-aux-Dames, célèbre par l'exil de la comtesse Dubarry; les anciennes fortifications de Crécy et la magnifique église de la Chapelle-sur-Crécy, du XIIIe siècle le plus pur; Dammartin, le Plessis-Sainte-Avoye et les ruines romantiques de Becoiseau, jadis résidence royale, sont dignes, d'une part, d'attirer la curiosité de l'archéologue et de l'historien, tandis que l'étang et les prairies de Champigny, les coteaux de Montguillon, les roches de Serbonne, les sites agrestes de Montbarbin et du Val-de-Misère évoquent le souvenir des artistes qui, les premiers, fixèrent sur la toile leurs pittoresques aspects : Claude Hugard, à Couilly; Amédée Servin, à Villiers; Franck Cinot, à Crécy, et toute une vaillante pléïade de paysagistes de talent, parmi lesquels le rémois Armand Guéry, le bourguignon Prévôt-Valeri, le lorrain Georges Serrier, etc., etc. En passant par Villiers-sur-Morin, M. Husson nous fait arrêter un moment devant l'humble demeure où vécut et mourut Jules Grenier, enfant du pays, qui recueillit les récits, traditions et légendes locales dans son aimable volume intitulé : *la Brie d'autrefois.*

A chaque page, enfin, de jolies vignettes viennent illustrer le texte et mettre sous les yeux du lecteur, conserver dans le souvenir du touriste, les monuments et les paysages décrits.

A. T.-R.

* * *

Lettres et négociation de Claude de Montdoucet, résident de France aux Pays-Bas (1571-1574), publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Reims, par L. Didier, membre de l'Académie de Reims, professeur agrégé d'histoire au Lycée. Paris, Leroux. — Reims, Michaud, 1891-1893, 2 vol. in-8° de XX-424 et XVII-364 pp.

Cette intéressante publication diplomatique a paru d'abord dans les tomes LXXXVI et XC des *Travaux* de l'Académie de Reims, sous les auspices de laquelle elle avait été d'abord entreprise. En mettant au jour ces précieux documents inédits, transmis à la Bibliothèque de Reims dans une belle copie du temps, qui fit partie jusqu'à la Révolution de la Bibliothèque capitulaire, M. L. Didier a fait œuvre éminemment utile d'historien et de politique; car l'abondante correspondance du résident français

dans les Pays-Bas jette un jour des plus curieux sur l'histoire des Flandres pendant l'occupation espagnole.

Claude de Montdoucet, baron de Monteaux, originaire du Blaisois, appartenait à une vieille famille normande qui acquit, au cours des XIVe et XVe siècles, une certaine réputation dans les armes. Trésorier général de la maison de France, il fut envoyé en mission extraordinaire aux Pays-Bas, avec le sieur du Refuge, vers la fin de 1570, pour régler des différends concernant la souveraineté du comté de Saint-Pol; il y retourna l'année suivante, au mois de mars, cette fois comme résident officiel, en remplacement du baron de Ferrals, et sut se maintenir dans ce poste délicat jusqu'à la fin de 1574, malgré les défiances que suscitaient chez les gouverneurs espagnols, le duc d'Albe et Requesens, ses sympathies pour les réformés. En relations suivies avec le prince d'Orange, Mondoucet devint, en 1576, l'agent de François d'Alençon, duc d'Anjou, qui faillit un moment être reconnu *Protecteur* de tous les Pays-Bas. Les années 1577 et 1578 se passèrent pour Mondoucet en missions et négociations de cette sorte. A partir du mois d'août 1578, nous perdons la trace de ses agissements. En 1602, un maître de postes arrêta à Port-à-Binson, en Champagne, faute de passeports, un nommé Lerman, domestique de Claude de Mondoucet, qui s'en allait à Liège pour conclure en son nom un marché ayant pour objet la transformation du fer en acier.

Mondoucet avait épousé Hélène Gaudart, de bourgeoisie parisienne; il en eut deux filles. Il mourut entre 1630 et 1633, et sa branche s'éteignit avec lui.

Deux notices, placées en tête de chaque volume de la *Correspondance*, fournissent au lecteur ces éclaircissements biographiques sur la personne du diplomate et donnent un aperçu sommaire des événements relatés au courant de ces dépêches.

Quelques menus faits, parmi les graves péripéties des guerres des Flandres, intéressent l'histoire de notre province; nous trouvons notamment (t. I, p. 30) en sept. 1572 la mention d'Antoine Cormont ou Cormoy, sieur des Bordes, *ancien* de l'église réformée de Sézanne, et lieutenant de Jean de Hangest, seigneur de Gentis, connu dans l'histoire des guerres religieuses sous le nom de seigneur d'Ivoy. A. T.-R.

***

ALFRED CAUCHY. — *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, 1890-1891.

Pour comprendre les événements dont les diocèses de Liège et de Cambrai furent le théâtre à l'époque de la querelle des investitures, il faut se rendre compte de l'alliance intime qui, depuis le Xe siècle avait existé dans ces deux diocèses, entre les deux évêques et les empereurs. Les évêques étaient les soutiens et les organes les plus fidèles du pouvoir impérial. De leur côté, les prédécesseurs

d'Henri IV s'appliquèrent en général à faire de bons choix pour les sièges épiscopaux. A partir du règne d'Henri II, l'influence réformatrice de Cluny, grâce à Richard de Verdun, se fit sentir dans le duché de Lotharingie et produisit la fondation ou la réforme de nombreux monastères. Enfin, vers le milieu du XIe siècle, l'école de Liège atteignit un haut degré de prospérité. Aussi, l'abbé Odilon, à Cluny, et saint Pierre Damien, en Italie, subissaient sans peine l'ingérence du pouvoir impérial dans le gouvernement de l'Eglise, puisque dans l'ensemble, elle paraissait produire d'heureux résultats.

Mais pendant la minorité d'Henri IV il n'en fut plus ainsi : une décadence générale se produisit et finit par gagner tout au moins le clergé inférieur dans les diocèse de Liège et de Cambrai. En même temps, les évêques de ces deux sièges avaient commencé à réclamer, non seulement un clergé régulier, mais encore un clergé libre. Ces tendances nouvelles se manifestèrent à Liège et par contre-coup à Cologne. C'est pendant son séjour à Cologne, beaucoup plus qu'à Cluny, qu'Hildebrand put en recevoir l'influence.

Lorsque la lutte fut ouverte entre Grégoire VII et Henri IV, l'évêque Géraud II de Cambrai, qui avait cependant reçu l'investiture royale, fit au Pape une soumission complète, tout en évitant de se prononcer trop ouvertement contre le roi. A Liège, au contraire, Henri le Pacifique, investi par le roi en 1075, adhéra à l'antipape Guibert. Il revint ensuite à l'obédience de Grégoire VII, mais témoigna toujours au Pape un attachement fort douteux, tandis qu'Henri IV reçut de lui plusieurs preuves positives de sa fidélité. Quant à l'école de Liège, elle produisit le principal représentant des idées césariennes à cette époque : Sigebert de Gembloux.

L'étude consacrée par M. Cauchy à ce polémiste est la partie la plus intéressante et la plus venue de son travail. Trois pamphlets de Sigebert de Gembloux nous ont été conservés. Le premier, intitulé « *Dicta cujusdam de discordia papæ et regis* », a été découvert par Bethman en 1845. M. Cauchy le publie à nouveau d'après un manuscrit de Bruxelles dont il fait ressortir l'importance; il établit son authenticité contestée par M. Scheffer-Boichorst et en fait ensuite l'analyse. Dans cet écrit, où il répond à une lettre fameuse de Grégoire VII à Herman de Metz (1081), Sigebert revendique pour les Empereurs le droit de créer et de déposer les Papes. Par suite, Grégoire VII n'était pas vraiment Pape et l'excommunication d'Henri IV était frappée de nullité. Vers 1089, Sigebert publia encore une lettre en faveur des prêtres mariés. Il reproche surtout au Pape d'avoir déchaîné les laïques contre les clercs dont la dignité légitime est ainsi réduite à néant.

Désormais les situations étaient nettes. A la mort des évêques Gérard (1092) et Henri (1091), le schisme se déclara à Cambrai et

à Liège. A Liège, le parti impérial l'emporta et réussit à imposer le simoniaque Otbert, qui expulsa violemment les abbés de Saint-Laurent et de Saint-Trond. Telle était la situation lamentable que le moine Rupert a retracée dans un poème allégorique dont M. Cauchy nous donne une nouvelle édition. Les nobles laïques, au premier rang desquels figure le très pieux et très attaché à ses intérêts Godefroid de Bouillon, obligèrent, il est vrai, Otbert à agir dans la suite avec plus de modération. Mais en somme, à la fin du XIe siècle, « Liège était devenu dans l'Empire la forteresse la plus puissante peut-être de l'antigrégorianisme ».

A Cambrai, le parti pontifical était beaucoup plus fort. Toutefois, à la mort de Gérard II (1092), les divisions amenèrent une longue vacance suivie d'une double élection. A la faveur de ces troubles, la ville d'Arras réussit à relever son siège épiscopal et, en 1102, la commune de Cambrai enleva à l'évêque le pouvoir temporel. Le comte de Flandre, Robert, installa l'évêque Manassès, reconnu par Pascal II, et, sur l'invitation du Pape, se disposa à tourner ses armes contre les schismatiques de Liège (1103). C'est alors que Sigebert de Gembloux composa la plus célèbre de ses œuvres littéraires, une lettre d'invectives contre le pontife destructeur des églises. Précurseur des gibelins et des gallicans, Sigebert refuse au Pape, sinon le droit d'excommunier les princes, du moins celui de les déposer. Mais après quelques retours de fortune, Henri IV, abandonné de tous, se réfugia à Liège où l'évêque et le peuple lui témoignèrent jusqu'au dernier jour la fidélité la plus touchante.

Il y mourut le 7 août et on lui fit des funérailles solennelles dans la cathédrale de Saint-Lambert. Exhumé par ordre du légat, le corps du roi excommunié fut ramené par le peuple à Saint-Lambert et c'est à grand'peine que les envoyés d'Henri V purent s'en rendre maîtres et le rapporter au jeune roi. Mais Liège ne pouvait continuer plus longtemps une lutte sans objet. L'évêque Otbert dut faire sa soumission à Pascal II, tandis qu'à Cambrai, Robert de Flandre affermissait l'autorité de l'évêque légitime, et sous le nom de la commune, devenait maître de la ville. La cause pontificale était gagnée et le schisme fini (1107).

On voit que le sujet choisi par M. Cauchy permettait à l'auteur de ne pas perdre de vue l'histoire générale de l'Eglise. Les études d'histoire provinciale présentent rarement cet avantage, du moins au même degré. M. Cauchy a su l'apprécier et en tirer parti.

Louis Guérard.

***

Publication du dernier volume du Catalogue des imprimés de la Bibliothèque de la ville de Troyes. — Le vingtième et dernier volume du Catalogue des imprimés de la Bibliothèque de Troyes vient d'être publié. Ce travail considérable, commencé en 1875, par M. Emile Socard, conservateur de la Bibliothèque, a été pour-

suivi et mené à bonne fin par son successeur, M. Det, qui avait été dès le début son collaborateur, et qui a rédigé seul les sept derniers volumes.

Voici comment se répartissent les sections et le nombre des ouvrages que contient chacune d'elles :

Histoire	6 vol.	12.841
Bibliographie locale	2 —	5.169
Belles-lettres	3 —	8.448
Sciences et arts	3 —	8.307
Jurisprudence	2 —	4 297
Théologie	3 —	7.824
Supplément général alphabétique	1 —	687 pages.

Chaque section est suivie d'une table alphabétique des noms d'auteurs et d'ouvrages anonymes, d'une table des incunables et d'une table alphabétique des portraits contenus dans les livres et les recueils.

Les deux volumes de la bibliographie locale faisant double emploi avec les autres sections, le nombre des ouvrages contenus dans ces dernières s'élève à 41,717, non compris ceux qui sont indiqués au supplément général et les collections léguées à la Bibliothèque depuis quelques années par MM. Mitantier et Millard. Il sera dressé, par M. Det, un catalogue spécial de ces collections, dont la première, celle de M. Mitantier, renferme environ 15,000 volumes.

On peut évaluer actuellement à 120,000 le nombre des volumes que contient la Bibliothèque de Troyes. On sait quel rang elle occupe parmi les Bibliothèques de province. Le catalogue, dressé par ses conservateurs avec autant de soin que de compétence, en fera connaître au loin les richesses, parmi lesquelles figurent les collections formées par les présidents Bouhier et de Bourbonne, du Parlement de Dijon, et renfermant environ 35,000 volumes, reliés en veau fauve, aux armes des Bouhier et des Bourbonne frappées sur les plats.

* * *

Sommaires de la *Revue historique*, tome LII, juillet-août 1893 :

Al. Cartellieri, *L'avènement de Philippe-Auguste* (1179-1180), 1er art., p. 241. — M. Ostrogorsky, *Les origines des associations politiques et des organisations de parti en Angleterre*, p. 259. — Ch.-V. Langlois, *Les Anglais du Moyen-Age, d'après les sources françaises*, p. 298 — A. Desclozeaux, *Observations critiques sur les Economies royales*, suite et fin, p. 316.

Tome LIII, sept.-oct. 1893 :

Eug. Müntz, *Le sentiment religieux en Italie pendant le XVIe siècle*, p. 1. — X. Mossmann, *La France en Alsace après la paix de Westphalie*

(2e article), p. 29. — H. Pirenne, *L'origine des constitutions rurales au Moyen-Age* (1er art.), p. 52. — Dans les comptes-rendus, nous signalerons un article très intéressant, p. 142, de M. Ferdinand Lot sur le travail de M. Léonce Lex, intitulé : *Eudes, comte de Blois, de Tours, de Chartres, de Troyes et de Meaux* (995-1037) *et Thibaut son frère* (995-1004).

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube (*Séance du 16 juin 1893*). — Présidence de M. Deheurle, président.

Correspondance

M. le docteur Millée et M. René Stourm sont proclamés membres correspondants.

M. le Préfet informe la Société que M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu lui accorder, cette année, une subvention de 300 fr. qui recevra la même affectation que celle de l'année dernière et sera décernée au nom du Gouvernement de la République.

M. l'abbé Métais, de Chartres, demande l'insertion, dans les *Mémoires* de la Société, d'une note en réponse au travail de M. Lex, publié dans ces *Mémoires*, sur Eudes, comte de Blois et de Chartres, dans lequel il a été pris à partie. Il joint à sa note photographie de la charte mise en cause.

M. le baron de Baye, membre correspondant, fait connaître que le neuvième Congrès archéologique russe se tiendra, du 14 au 27 août, à Vilna; la Société le désigne pour être son délégué à ce Congrès.

M. Daguin, juge de paix à Vierzon, membre correspondant, envoie pour le Musée un sceau matrice qui intéresse la région; il représente les armoiries de Mgr Ravinet, évêque de Troyes.

Le journal *l'Intermédiaire* contient une note sur la collection archéologique de M. Habert, de Troyes, cédée par lui à la ville de Reims.

Lectures et communications des membres

M. Arnould rend compte d'un volume de *sonnets*, de M. Augustin Cabat, de Bercenay-en-Othe, magistrat distingué et fils du paysagiste qui a dirigé l'Ecole de Rome. C'est l'œuvre d'un poète doublé d'un philosophe; la pensée en est remarquable, ainsi que la forme qui l'enveloppe; elle fait vivre tout ce que chante le poète. M. Arnould lit plusieurs de ces sonnets, qui sont pleins de grâce discrète et de sentiment. L'un a pour titre : *Le Soir;* le poète y exprime le vœu de ne quitter la vie qu'à la chute du jour:

> Midi me troublerait dans mon rêve fervent,
> Et je demande au soir de recueillir mon âme.

Dans ce volume, M. Arnould a trouvé un sonnet blanc; c'est un genre de poésie qu'il n'approuve pas; les phrases avec allure cadencée, mais sans rimes, ne sont toujours que de la prose,

malgré les images qu'on y prodigue ; il émet, à ce sujet, des théories qui lui sont personnelles. — M. le Président l'invite à modifier son rapport dans le sens d'une étude poétique, qui trouverait sa place dans les *Mémoires*. — M. Garnier rappelle que, depuis un certain temps, on se livre à l'étude des poésies latines sacrées purement rythmiques, cadencées et sans rimes, ayant ce qu'on appelle le *cursus*, le rythme dans la prose ; on les met en parallèle avec les poésies des auteurs latins ; peut-être M. Cabat a-t-il voulu faire un essai dans cette voie. — M. Arnould réplique que, dans cette hypothèse, ce sont plusieurs sonnets blancs, et non un seul, que l'on devrait trouver dans le volume de M. Cabat.

Au nom de la Commission du Musée, M. de la Boullaye rend compte des démarches qu'il a faites auprès de M. Kaufmant, ingénieur principal du Chemin de fer de l'Est, au sujet des sépultures gallo-romaines mises à jour par les travaux d'élargissement de la voie dans la gare de Troyes. Il s'y est trouvé jusqu'ici des monnaies et des poteries, malheureusement brisées par la négligence des ouvriers ; M. Kaufmant se propose d'en faire don au Musée, dès qu'il aura réuni tous les renseignements relatifs aux conditions dans lesquelles ont eu lieu ces découvertes : orientation des corps, profondeur des sépultures, etc. M. Kaufmant a bien voulu promettre, avec la plus grande courtoisie, de prévenir de suite le Conservateur du Musée des nouvelles trouvailles auxquelles donneront lieu les fouilles, de manière qu'elles puissent être étudiées immédiatement sur place par les membres de la Commission, comme l'ont été les précédentes.

Elections et Présentations

M. René de Fontarce, attaché d'ambassade, à Paris, est élu membre correspondant.

M. l'abbé Blampignon, ancien professeur de théologie à la Sorbonne, et M. le commandant Hériot, conseiller général du canton d'Essoyes, à Paris, sont présentés comme membres correspondants.

Séance du 21 juillet 1893. — Présidence de M. Deheurle, président.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. le Secrétaire dit que l'auteur du manuscrit intitulé : *L'ancienne Paroisse de Sacey*, en a transmis en même temps un autre : *Histoire de Rouilly-Sacey*, qui est également renvoyé à la Commission d'histoire locale.

M. le Président signale l'apparition du volume des *Mémoires* de 1892. Ce volume contient des planches chromolithographiques dont l'exécution fait honneur à M. Dufour-Bouquot.

Correspondance

Le maire de Saint-Phal annonce que l'on a découvert dans cette commune un souterrain, qu'il croit avoir fait partie du cellier du

prieuré de Saint-Phal, et offre à la Société de le lui faire visiter, avant qu'il soit détruit. La Société remercie M. le maire de Saint-Phal de sa communication et charge M. Le Clert de se mettre en rapport avec lui.

LECTURES ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES

M. Le Clert lit la liste des dons faits au Musée, pendant le dernier trimestre. M. Le Clert interrrompt cette lecture pour parler des objets trouvés dans les fouilles faites au chemin de fer, près de la gare, pour l'élargissement de la voie. Il signale particulièrement un biberon en verre, très remarquable. D'après lui, les objets trouvés dateraient de la fin du IVe siècle. M. de la Boullaye a surveillé les fouilles et fait les démarches nécessaires pour assurer au Musée la possession des objets qui y ont été découverts. Il doit donner sur ce sujet des détails plus circonstanciés.

M. Le Clert fait savoir à la Société que M. le Préfet de l'Aube a donné au Conservateur d'archéologie la permission de pénétrer dans les chantiers où s'exécutent des travaux pour l'Etat ou les communes, afin de recueillir les objets d'art, d'antiquité ou d'histoire naturelle.

M. Le Clert lit ensuite une lettre de M. Gréau, qui offre de donner au Musée un certain nombre d'objets d'archéologie qui intéressent Troyes, entre autres un Enfant Jésus au milieu des docteurs, bas-relief en marbre blanc encadré dans du chêne, et des bas-reliefs de Jacques Julyot, provenant de Larrivour. La Société accepte avec reconnaissance l'offre de M. Gréau.

Il annonce, en outre, que M. Moreau, archéologue à Fère-en-Tardenois, vient d'envoyer un fascicule de son album, supplément à l'album *Caranda*, et contenant plusieurs savantes notices sur des découvertes faites dans le parc du château de Fère-en-Tardenois, etc.

M. de la Boullaye donne des détails sur les fouilles faites près de la Gare. La découverte la plus importante est celle d'un cimetière gallo-romain non signalé jusqu'à présent, et qui a été fouillé sur une longueur d'environ 70 mètres, parallèlement à la rue des Noës, sous laquelle il se continue. Grâce au concours et à la bienveillance de M. l'ingénieur principal Kaufmant, tous les renseignements relatifs à la profondeur et à l'orientation des sépultures ont été relevés, et le Musée a pu recueillir des objets intéressants. Ces objets consistaient surtout en poteries : quelques fragments vernissés, avec marques de potiers, et de nombreux vases de toute forme, dont plusieurs d'une extrême finesse. Le dessin de ces vases, ainsi que celui de deux objets en verre complets, un flacon, dit *ampulla*, et un petit biberon, ou vase à parfums, a été exécuté par M. Le Clert et passe sous les yeux de la Société. Une quarantaine de monnaies ont été rencontrées, appartenant, en général, au règne de Gallien, de Victorin et de Claude-le-

Gothique. Le cimetière, d'après les dates les plus récentes de ces monnaies, celles de Claude, qui régna de 268 à 270, remonterait donc au dernier quart du IIIe siècle. Il démontre la présence, en ce point, d'une agglomération suburbaine importante.

Quant au souterrain découvert de l'autre côté du pont de Sainte-Savine, il n'y a été trouvé aucun objet intéressant. Par sa direction, il paraît se rattacher aux fortifications du château de la Vicomté, dont l'emplacement est occupé actuellement par la maison des Sœurs de la Providence. Ce souterrain, ou boyau, devait servir à assurer une communication avec le dehors.

M. Le Clert revient sur le même sujet, au point de vue de l'histoire locale. Il rappelle qu'il y avait à Troyes deux cimetières : un cimetière chrétien, qui se trouvait près de l'emplacement de l'église Saint-Aventin, située hors de la ville, où l'on a retrouvé les tombeaux de saint Loup, de saint Vinebaud et de saint Camélien, et un cimetière païen, situé à Saint-Jule, jadis église Saint-Martin. Le cimetière que l'on vient de découvrir devait être païen.

M. Le Clert parle ensuite du château de la Vicomté, déjà détruit en 1400. Sur son emplacement on éleva un corps-de-garde et un beffroi, brûlé dans l'incendie de 1524, reconstruit, et enfin définitivement rasé en 1687. L'église Saint-Nicolas était, dit-on, la chapelle du château des vicomtes, d'où son nom de *Sanctus Nicolaus in castro*. D'après Courtalon, ce fut dans ce château que le roi Louis le Bègue traita le pape Jean VIII, après avoir été couronné de sa main en présence d'un grand nombre d'évêques assemblés à Troyes en concile, au mois de septembre 878. L'enceinte de ce château était considérable, et il était très fortifié.

M. l'abbé Garnier signale plusieurs objets d'archéologie qui lui ont été donnés pour le Musée de Troyes, par M. Anatole Gomets, de Villiers-sur-Seine (Seine-et-Marne). Ce sont d'abord un bracelet gaulois en bronze, une pointe de javelot en fer et trois clefs en fer, du XVe au XVIIe siècle. M. l'abbé Garnier attire surtout l'attention de la Société sur deux objets qui lui semblent avoir été des cadeaux de fiançailles. Le premier est une boucle de ceinture en cuivre, de la fin du XVIe siècle, portant cette inscription en majuscules assez épaisses : MON CŒUR A VOS A QUI JE DOS. (Mon cœur à vous à qui je donne.) Le second est un modelage en plâtre, représentant une scène de fiançailles où trois petits amours ailés préparent la fête de l'hymen. M. l'abbé Garnier donne une description détaillée et savante de ce gracieux motif. Plusieurs membres de la Société pensent que cet objet ne serait pas antique, mais ne remonterait qu'à la Renaissance, et même à une époque encore plus récente. La question, sur ce point, n'est donc pas encore tranchée. Ce moulage a été trouvé dans le gravier de la Seine, à Jaulne, près Bray (Seine-et-Marne).

M. Le Clert offre la copie de deux chartes de l'abbaye de Mores, qu'il a découvertes au château de Cervets et qui ne figurent pas

dans le travail de M. l'abbé Lalore. Il demande leur insertion dans les Mémoires.

M. l'abbé Garnier rend compte oralement de la brochure de M. de Baye sur le Congrès de Moscou, qui lui a été renvoyée au cours de la séance.

ELECTIONS

M. l'abbé Blampignon, ancien professeur à la Sorbonne, et M. le commandant Hériot sont élus membres correspondants.

Séance du 18 *août* 1893. — Présidence de M. Deheurle, président.

CORRESPONDANCE

M. l'abbé Blampignon et M. le commandant Hériot sont proclamés membres correspondants.

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris. — Article de M. de Baye, membre correspondant, sur le gisement paléolithique de San-Isidro, près Madrid.

Bulletin de la Société des parlers de France. — Discours de M. Gaston Paris. M. le Président proteste contre la confusion souvent réitérée des mots *basque* et *ibère*. C'est, d'après lui, une erreur fondamentale que de rapprocher ces deux dénominations, le mot *ibère* n'ayant d'autre sens que *occidental*. — M. le Président signale l'intérêt que présente, au point de vue de la linguistique, l'étude des anciens parlers. Celui de Troyes a disparu presque entièrement; on en constatait encore des traces nombreuses il y a trente ou quarante ans. — Les communautés d'habitants en Limousin et dans la Marche limousine, d'après le travail de Louis Guibert : *Les Communes en Limousin, du XIIe au XVe siècle.*

RAPPORTS

M. Le Clert, au nom de la Commission saisie du différend entre M. l'abbé Métais et M. Lex, rappelle que la Société a pour règle de ne se solidariser en aucune façon avec les auteurs qui lui adressent leurs travaux; elle n'entend pas laisser introduire la polémique dans ses Mémoires. Les additions et corrections qui ont éveillé la susceptibilité de M. l'abbé Métais n'ont été envoyées par M. Lex qu'à la dernière heure, au moment où l'impression du volume des Mémoires ne pouvait plus être différée; elles ont ainsi échappé à la vigilance du Comité de publication, qui en aurait répudié le ton agressif. — La Commission estime qu'à raison de cette circonstance, il y a lieu d'autoriser M. l'abbé Metais à envoyer, pour être insérée dans les Mémoires, une note en réponse aux appréciations de M. Lex; cette note devra ne présenter aucun caractère de polémique et ne viser que les ouvrages mis en cause. Après cette publication, le débat sera clos en ce qui concerne la Société.

Ces conclusions et le texte des lettres à écrire à MM. Métais et Lex sont approuvés par la Société.

M. Le Clert lit une note intéressante sur la découverte d'une cachette monétaire dans le Morbihan. M. Quinquarlet, conservateur du Musée de Carnac, membre correspondant, a offert au Musée un certain nombre des monnaies découvertes. Elles étaient contenues dans un vase orné de dessins qui semblent représenter une offrande à Vénus. M. Garnier pense qu'il ne faut pas en tirer d'inductions relativement à son contenu; on prenait pour cacher un trésor, le premier vase venu. Il revient, à ce propos, sur le cimetière gallo romain dont les travaux d'agrandissement de la gare de Troyes ont mis à jour une partie. Les plus récentes des monnaies qu'on y a trouvées sont à l'effigie de Claude le Gothique et encore en petit nombre. Etant donnée l'abondance des tetricus dans la plupart des ruines anciennes, leur absence dans ce cimetière semble indiquer qu'il n'est pas postérieur à la fin du IIIe siècle. — M. Le Clert observe qu'on n'a qu'une très petite partie des monnaies trouvées. M. Garnier dit qu'il en a vu une quarantaine, et que c'est déjà un nombre considérable pour des monnaies que l'on déposait par unités. La détermination précise de l'époque de ce cimetière offre de l'intérêt pour l'étude de la décoration des vases dont M. Le Clert a entretenu la Société à sa dernière séance.

M. Le Clert lit l'introduction de son travail : *Les Bourgeois de Troyes possédant fiefs en* 1553-1557, pour lequel il a compulsé les Archives municipales de Troyes. Ses recherches lui ont permis de donner d'intéressants détails sur la nature des fiefs et leur importance.

M. le Président donne lecture de fragments d'une notice qu'il destine à l'*Annuaire*, pour accompagner une vue de la rue Surgale, dessinée par M. Royer, d'après une aquarelle de M. Forest. La rue Surgale était jadis occupée par la tissanderie; l'un des derniers tisserands, qu'on y voyait encore vers 1845, se nommait Cadet Douge. M. Deheurle donne la description de sa maison, avec des détails si précis qu'il la fait vraiment revivre; on revoit avec lui l'aménagement intérieur, les fenêtres à guillotine, l'escalier avec une corde en guise de rampe, le petit jardin sur la palissade duquel on faisait sécher les bassots. Les termes du vieux parler troyen sont encore familiers à M. Deheurle, et ils viennent se fixer sous sa plume pour le plus grand plaisir des auditeurs, que charme cette résurrection d'un passé déjà bien lointain. Un Noël que chantait Cadet Douge, et que M. Deheurle nous a conservé, est un curieux spécimen de l'idiome de la rue Surgale et du vieux parler troyen. — Une discussion s'élève au sujet de l'étymologie du mot *Surgale;* diverses explications données; M. Le Clert propose celle de *coq jaune (saur gal)*, qui pourrait provenir d'une enseigne; chaque maison de Troyes avait la sienne, et la plus importante dans une rue donnait souvent son nom à la rue elle-

même. M. Garnier fait remarquer que le mot rue Surgale est constaté à Rouilly-Sacey dans les titres du XVIe siècle; la question reste ouverte.

* * *

Liste des dons faits au Musée de Troyes (*Pendant le deuxième trimestre de l'année* 1893) :

Peinture

M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : — Quatre estampes : 1° *Lingering autun*, gravure de Chauvel, d'après Millais; — 2° *Le Dragon*, gravure de M. Boulard, d'après Meissonier; — 3° 1804, gravure de M. Jacquet, d'après Meissonier; — 4° *La Cathédrale de Caen*, gravure de M. Brunet-Debaisne.

Archéologie

M. Fréquoix, instituteur à Molins : Une hache en pierre polie, trouvée sur le territoire de Molins.

Mme veuve Bailly, à Paris : — Plusieurs fragments d'objets en bronze, tels que : faucille, épée, fibule, vase, ceinturon, torque, etc... Le tout sans indication de provenance. Il est probable que ces bronzes ont été recueillis dans le département de l'Aube par M. Bailly, mort architecte de la ville de Troyes.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Est, par l'intermédiaire de M. Kaufmant, ingénieur principal à Troyes : — Un lot d'objets divers provenant d'un cimetière gallo-romain découvert à Troyes, dans l'emplacement de l'ancienne rue des Noës, lors de l'exécution des terrassements qui viennent d'être faits tout récemment pour l'agrandissement de la gare des voyageurs. Il se compose de : 1° Plusieurs crânes d'adultes et fragments de crânes; — 2° Fragments de vases en terre rouge vif, en terre brune et en terre noire, fabriqués au four et provenant de plats à légumes *(catinus)*, de vases à faire bouillir la viande *(cortina)*, de vases destinés à tenir du vin ou d'autres liquides *(lagena)*, de jarres ou larges pots *(olla)*, d'aiguières ou cruches à eau *(gutturnium)*, et d'autres vases semblables à ceux que l'on rencontre fréquemment dans les sépultures datant des premiers siècles de notre ère; — 3° Un fond de vase en terre rouge lustrée portant à l'intérieur la marque MASCRONV; un autre fond de vase avec la marque LVGIITVS, et un fragment de petit vase en terre semblable, portant une marque très fruste; — 4° Un vase en terre brune, sorte de gobelet, orné sur la panse de six dépressions, et au-dessus et au-dessous de ces dernières de filets tracés à la roulette; — 5° Un autre vase du même genre, en terre de couleur lie de vin, orné de douze dépressions peu accentuées et de filets également tracés à la roulette; — 6° Un petit pot en terre noire, sorte d'*olla*, portant au-dessus et au-dessous de la panse deux larges bandes ou zones, mouchetées à l'ébauchoir; — 7° Une fort belle petite buire, ou *lagène*, dont le goulot très étroit est cravaté d'un bandeau plat et surmonté d'un orifice

évasé, à bords élevés. Ce vase, et terre d'un rouge vif, brunie au feu, est ornée sur la panse de filets tracés à la roulette et d'une décoration composée de feuillages et de fleurons placés entre deux rangs de perlettes, le tout en barbotine blanche rehaussée de rouge; — Un petit biberon en verre, de couleur verte pâle, sphérique, muni d'un col à orifice, d'une anse repliée sous cet orifice et d'une petite tétine sur sa panse; — 9° Une *ampulla*, sorte de flacon en verre, au ventre arrondi et au col allongé, brisé en plusieurs morceaux; — 10° Un anneau en argent, sans aucun ornement; — 11° 3 anneaux en bronze; — 12° Trente-trois monnaies romaines, moyens et petits bronzes.

M. Charles Vinot, officier d'Académie, ancien maître de pension à Brienne-le-Château : — Une boucle de ceinturon en bronze, datant de l'époque mérovingienne, trouvée à La Rothière; — Une agrafe de blouse, complète, en bronze orné de reliefs, et composée de deux pattes à crochets et d'un anneau. Elle provient également de La Rothière.

M. Emile Lefèvre, cultivateur à Poivres, par l'intermédiaire de M. Arsène Thévenot, membre associé : — Plusieurs fragments de poteries calcinées recueillies sur l'emplacement de l'ancien village de Sainte-Suzanne, territoire de Poivres, lieu dit *le Bois-la-Sainte.*

M. Alfred Bardet, membre associé à Brienne : — Une épée en fer trouvée à Chavanges, dans une sépulture, en 1892, près du chemin de Chavanges à Montiérender, à 500 mètres des habitations.

M. Charles Savetiez, membre résidant: — Une cassolette ancienne en bronze, trouvée à Dampierre-de-l'Aube; — Une agrafe de manteau en bronze datant du XVIIe siècle.

M. Marcel Debert-Greslon, à Lesmont: — Une hache en fer trouvée à Lesmont, dans la rivière d'Aube.

M. Léopold Lacroix, libraire à Troyes: — Un petit cadenas demi-cœur; — Un appareil en fer délicatement travaillé et destiné à être fixé au bord d'une table, à l'aide d'un étau. Nous ignorons l'usage que l'on pouvait faire de cet objet, mais nous sommes porté à croire qu'il devait servir à quelque travail à l'aiguille.

M. Vachette, membre résidant : — Une targette de l'époque de Henri II; — Une agrafe en filigrane, provenant d'un manteau de femme, et trouvée dans le ruisseau qui longe la propriété de la Trinité-Saint-Jacques.

* * *

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry *(Séance du 1er août 1893).*

M. le comte de Marsy, président de la Société française d'archéologie, est nommé par acclamation, membre honoraire.

M. Moulin donne lecture d'un rapport sur la deuxième partie du fascicule de 1892 de l'*Album Caranda*.

Le nouveau travail de M. Fr. Moreau est consacré aux curieuses trouvailles faites au cimetière de Nanteuil-Notre-Dame (Aisne), cimetière bien mérovingien celui-là, puisque la croix pattée que l'on rencontre sur des boutons, des plaques, des fibules, des colliers, permet d'en fixer la date sans hésitation au VIIIe siècle et au commencement du IXe siècle.

Voici d'abord un mors de bride (pl. 151) remarquable, de forme inédite, orné de riches bossettes carrées en fer, recouvertes d'une plaque de cuivre doré, garnies de ciselures et de cabochons. Ce mors en fer a été trouvé en bas du talus de la grande tranchée du chemin de fer en construction, vers la porte d'Arcy, non loin de la Coupe du mensonge, où avaient été trouvés l'année précédente, les fameux mors « asiatiques » qui ont suscité de si intéressantes discussions. La partie de ce mors qui doit être en dehors de la bouche du cheval porte des traits d'argent doré. Il a appartenu sans doute à l'équipement du cheval d'un chef et aura été apporté d'Orient ou d'Afrique. Cette supposition — et nous savons que M. Fr. Moreau ne se prononce qu'après ample informé — semble tout à fait admissible.

Un fort habile dessinateur, M. Michel, d'après les indications données, a représenté la tête d'un cheval ardent, muni de ce genre de bride et des bossettes ornementées qui le rendent si curieux. Du même artiste, la vue du château de Fère en 1775 et celle des travaux exécutés à la grande tranchée.

Le cimetière mérovingien de Nanteuil-Notre-Dame occupe les planches 144 à 150 — la deuxième porte les numéros 145-146. C'est, comme le dit la légende, « une réunion de boucles de ceinturons avec leurs grandes plaques et contre-plaques — en fer damasquiné d'or et d'argent, formant une riche décoration de méandres, de nattes, de torsades, d'entrelacs, etc. » Nous croyons devoir signaler ceci : 1° à la pl. 147, plusieurs de ces plaques et contre-plaques sont ornées de boutons en bronze ; 2° à la planche 148, quelques-uns de ces objets d'une forme très gracieuse sont en bronze étamé ; le n° 3 semble porter autour de l'anneau des signes qui pourraient bien être des caractères runiques, signes qui se retrouvent sur l'âme de l'ardillon ; le n° 5 est d'une forme rare, élégante, il est orné de verroteries qui lui donnent un aspect original. Les plaques ajourées de la pl. 149 sont véritablement remarquables. On n'a point oublié l'étude intéressante de M. Pilloy sur les plaques ajourées carolingiennes, étude insérée dans le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques (n° 3, 1892). Au cours du Congrès qui vient de se tenir à Abbeville, M. Van Robais, vice-président de la Société d'émulation, a remis à la plupart des membres ses « Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique sur Abbeville et l'an-

cienne Picardie »; à la page 21, il mentionne à propos des découvertes faites au cimetière mérovingien de Miaunay (Somme), en 1890, « des ornements de ceinturon en bronze, artistement découpés et paraissant, de plus, avoir été préparés pour recevoir de l'émail ». M. Moulin ne voit, dans les nos 1, 2, 3, de la pl. 8, malgré le sentiment de l'archéologue abbevillois, que des plaques ajourées. La pl. 159 de l'*Album Caranda* reproduit une bien curieuse châtelaine encore armée d'une clef; des bagues, portant la plupart une croix gravée sur le chaton; une monnaie en bronze de Constantin avec le monogramme du Christ.

La collection de M. Berton, de Cires-lès-Mello (Oise), renferme une chaîne « à petits anneaux allongés qui aurait servi à garotter des prisonniers, dit-on ». Or, Renet, dans son travail sur le Mont-César de Bailleul-sur-Thérain, après avoir passé en revue divers usages auxquels cette chaînette a pu être employée, se demande si « elle n'aurait pas été plutôt employée à rattacher au ceinturon d'un officier, ou au baudrier d'un soldat, l'épée ou le poignard d'un guerrier romain ou même gaulois? » (page 75). Ne serait-ce pas, dit à son tour M. Moulin, une châtelaine? Cette hypothèse se justifie par les lignes suivantes relatives à la même découverte : « une petite clef de bronze, admirablement conservée, à tige courte et forée, munie d'un tambour à six pans, au lieu d'anneau, et qui devait être la clef d'un coffret précieux (page 65). » On sait que M. Berton a soumis à M. Fr. Moreau les objets par lui trouvés dans l'Oise.

Les superbes colliers en perles et pâte de verre (pl. 150), pour la plupart ornés d'une croix, sont dignes d'une attention sérieuse, ainsi que les monnaies sur lesquelles M. Maurice Prou, bibliothécaire au Musée des médailles, a fourni des renseignements qu'il est utile de relever; au bas du plus grand collier était une monnaie gauloise, dite Catalaunaise; une autre pièce gauloise porte le no 4; mais la plus curieuse sans contredit est un *triens* mérovingien, faux du temps, ancien cuivre recouvert d'une légère pellicule d'or. Tête de style soissonnais, type inédit d'un *triens* de Soissons. Droit : en légende externe et rétrograde ESSOIN ✝ O (déformation de Suessonis), tête de profil à gauche. Revers: Légende illisible; dans le champ entouré d'un cercle, une croix.

Pour quiconque a assisté au dernier Congrès de la Sorbonne, l'indication de ces monnaies, surtout des gauloises, répond au désir qu'avait manifesté M. Babelon de voir signaler les localités où elles se rencontrent. Dès lors, la réputation de Nanteuil est faite... Soissons trouve aussi son compte dans ce *triens* mis au jour.

L'an dernier, le regretté M. Barbey avait parlé d'une pierre sigillaire, trouvée dans la tranchée du chemin de fer, entre Val-Chrétien et Trugny, que M. Fr. Moreau lui avait complaisamment montrée. M. Barbey — un archéologue qu'on était accoutumé à

écouter volontiers — avait essayé une interprétation sérieuse, mais qui n'était pas la vraie; de son côté, M. Maxe-Werly voyait dans cette pierre un *moule à gâteaux;* M. Alexandre Bertrand, d'accord avec MM. de Lasteyrie et Deloche, pense, que ce moule, du XIVe siècle, était probablement destiné à l'ornementation d'espèces d'*allumettes en plomb* comme on en a tant fabriqué à cette époque.

A la suite de la communication de M. Barbey, M. Moulin avait cru posséder, lui aussi, une pierre sigillaire. Une correspondance des plus courtoises s'est engagée à ce sujet entre lui et M. Fr. Moreau auquel il s'empressa de faire don de sa pierre. De là, dans l'Album, cette « Notice sur la découverte d'une seconde pierre sigillaire et sur l'attribution à lui donner ».

Le parallèlipipède de Fère (pl. 152), reproduit divers sujets dont on peut déterminer facilement la signification : une rose à six lobes, un lévrier, l'agneau pascal, un cavalier dont le geste paraît se rapporter à la scène si connue de saint Martin, coupant avec son épée un pan de son manteau, etc.

Celui de M. Moulin (pl. 153), ou pour parler plus justement, celui de Torcy a pu, comme l'assure la notice, venir en aide à l'histoire, en léguant à la postérité des pièces rappelant d'importants événements comme les médailles commémoratives. Or, la face n° 2 de cette pierre représente, d'après MM. Darcel, directeur du Musée de Cluny, Corroyer, architecte du mont Saint-Michel, Martel et l'abbé Thédenat, de l'Oratoire, un des seize chevaliers qui ont partagé avec sainte Marthe (sœur Marie-Madeleine), la gloire d'avoir dompté la Tarasque, dragon légendaire qui décorait jadis le pays de Tarascon.

La Tarasque est là représentée avec une immense queue dont elle se sert, dit spirituellement l'abbé Thédenat, pour écarter les personnes qui gênent sa marche dans les processions.

M. Fr. Moreau a eu l'excellente idée de faire mouler ce médaillon et la gracieuseté d'en faire parvenir un exemplaire à la plupart de ses correspondants.

Les autres faces du parallèlipipède sigillaire sont des médaillons commémoratifs du triomphe de sainte Marthe sur la Tarasque. C'est la version de Jacques de Voragine, dans la Légende dorée, version la plus répandue, qu'a donnée M. Fr. Moreau. Il y en a une autre d'après laquelle seize habitants de la contrée se seraient dévoués pour combattre la Tarasque; huit furent dévorés, les huit autres, vainqueurs, fondèrent Beaucaire et Tarascon en donnant à cette dernière ville le nom du monstre dont ils avaient délivré la contrée.

Séance du 5 septembre 1893. — I. — M. de Marsy, à propos des « Documents inédits sur Jean de La Fontaine, publiés par M. le vicomte de Grouchy », veut contribuer, pour sa part, « à la

confection du reliquaire qui doit renfermer tout ce qui se rapporte au grand fabuliste que la Société a pris pour patron ».

Il s'agit de trois quittances données au duc de Bouillon, 4 décembre 1668, le 14 juin 1669 et 31 janvier 1671, pour le remboursement des offices de conseiller du roi, maître particulier, ancien et triennal des eaux et forêts du duché de *Chasteau-Thierry* et prévosté de Chastillon-sur-Marne.

II. On sait combien les légendes étaient populaires au Moyen-Age; celle de Théophile, dit M. Berthelé, a inspiré bien des artistes, et se trouve reproduite soit sur des vitraux, comme à Laon, soit sur des panneaux peints, comme à Charly, soit enfin par la sculpture sur pierre ou sur bois.

Théophile, désolé d'avoir perdu sa situation, fait un pacte avec le diable, à la suite duquel il renie le Christ et la Vierge; poussé bientôt par le remords, il invoque Marie qui lui pardonne.

Ce petit drame, comme l'a qualifié M. Altred Ramé, avait un caractère romanesque et merveilleux bien fait pour séduire les imaginations de nos pères. Le plus ancien exemple connu de représentation de la légende de Théophile paraît bien être celui de l'église de Souillac, seconde moitié du XIIe siècle; le panneau de Charly, signalé par M. Corlieu dans son histoire de cette ville (page 185), ne remonterait qu'à l'époque de Louis XIII.

III. — M. Moulin rend compte à la Société des travaux du Congrès tenu à Abbeville à la fin du mois de juin.

IV. — MM. Carré, notaire; Blétry, maire; et Duterne, antiquaire, de Viels-Maisons, sont présentés par MM. Harant et Josse; MM. Ernest et Henri Marsaux sont présentés par MM. Vérette et Moulin, comme membres correspondants.

* * *

Académie nationale de Reims. — *Programme des Concours ouverts pour les années* 1894 *et* 1895 :

PRIX A DÉCERNER EN 1894

Histoire

Histoire de Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims. Rechercher son origine; retracer sa vie politique et son administration, son influence, ses largesses aux pauvres et aux églises; apprécier l'essor des lettres et des arts sous son pontificat (1508-1532).

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 *fr.*

Littérature

Etude sur la vie et les ouvrages d'Eugène Géruzez, né à Reims en 1799, professeur d'éloquence française à la Sorbonne.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 *fr.*

ÉCONOMIE POLITIQUE

Etudier l'état des logements ouvriers à Reims et aux environs, indiquer les progrès réalisés et les améliorations possibles.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 fr.

SCIENCES

Etude de physique, de chimie ou d'histoire naturelle, intéressant particulièrement l'industrie, le commerce en la région de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 fr.

POÉSIE

Une médaille d'or de 100 fr. sera décernée à la meilleure pièce de vers sur *la Conversion de Clovis et des Francs.*

Ce sujet devra être traité en vue de la célébration à Reims du quatorzième centenaire du Baptême de Clovis.

Des médailles pourront être, en outre, décernées aux meilleures pièces sur des sujets au choix des concurrents.

PRIX A DÉCERNER EN 1895

HISTOIRE

Histoire du Collège de Reims, fondé par Guy de Roye en l'Université de Paris, son existence jusqu'au XVIIIe siècle.

Les documents pour cette étude se trouvent aux Archives nationales et aux Archives de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 fr.

PRIX A DÉCERNER CHAQUE ANNÉE

1° Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims, soit ancien, soit nouveau (Ardennes et Marne).

A l'histoire des principaux événements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils compléteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Les Archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, celles du département à Châlons, et celles des Ardennes à Mézières, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.

2° Notice historique et descriptive des monuments civils et reli-

gieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims ou du département des Ardennes.

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiés, tumulus, ruines, inscriptions, meubles précieux qui existent dans chaque commune du canton ; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire; les noms qu'ont portés ces localités aux différentes époques de leur histoire; le tracé des anciennes voies qui les mettaient en communication; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils devront se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire; et, en ce qui concerne les monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux. Ils joindront à leur notices des dessins ou des photographies des plus remarquables édifices.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail, de façon à ce que le lecteur puisse s'y reporter.

Le prix, pour chacune de ces questions, consiste en une médaille d'or de 200 *fr.*

L'Académie distribuera aussi chaque année des médailles d'encouragement aux auteurs de travaux qui lui seront soumis en dehors des questions indiquées, et aux auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les mémoires devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général avant le* 31 *mars* 1894, *terme de rigueur.*

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Reims, le 21 juillet 1893.

Le Secrétaire général,
H. Jadart,
15, rue du Couchant.

Le Président annuel.
V. Duchataux.

* * *

La Cathédrale de Reims. — Au Musée du Louvre, dans une embrasure du pavillon Sully, où se trouve installé son bureau de conservateur, j'ai eu le plaisir d'entendre M. Louis Courajod — un Parisien qui a passé en Champagne ses années d'adolescence, parler de la Cathédrale de Reims avec un enthousiasme tel que je veux vous transmettre quelques bribes de cet entretien, certain que je suis de vous intéresser et aussi de remplir une mission utile.

Ah! cette Cathédrale, on en voit l'image partout ici, à l'éven-

taire des photographes et des éditeurs, dans les salons annuels de peinture, dans les ateliers. Le regretté M. Trompette a gagné, à Paris même, une véritable réputation en nous faisant connaître par ses travaux clichés et ceux que lui avait transmis M. Ad. Dauphinot, un amateur éclairé des arts, les œuvres à jamais célèbres des imagiers rémois.

Jadis, c'était la Champagne qui processionnait autour du temple superbe. Aujourd'hui, c'est tout le monde artiste. Que de sculpteurs, d'architectes, de peintres, d'archéologues, traversant Reims, en ont rapporté une impression ineffaçable. Un dieu inconnu leur est apparu dans la forêt des campaniles et des hauts piliers; un mystère s'est brusquement révélé à eux. Et saisis, frappés, ils gardent de cette révélation comme le souvenir d'un chemin de Damas.

Tout de suite, lorsqu'il approche de Reims, un artiste a le pressentiment de ce qui va se passer en lui. Son attention ne s'est pas plutôt portée sur le bastion gigantesque que forme la Cathédrale au milieu de la plaine, que l'obsession commence. L'attrait s'affirme; une irradiation d'art entraîne l'arrivant.

On ne résiste pas au charme de ce spectacle unique. L'édifice, auquel ont travaillé pendant trois siècles des générations d'architectes et d'ouvriers rémois, se dresse énorme dans l'étendue immense. On dirait d'un bon géant accroupi là, gardien de l'idéal. Il paraît dormir et au loin prend des allures de sphinx. Mais, comme il s'humanise et s'adoucit, dès qu'on l'aborde et que, de plus, l'on peut examiner sa robe de pierre.

Cette impression générale, M. Courajod ne me l'a pas dite, quoique l'ayant maintes fois éprouvée. Il ne m'a pas parlé de la Cathédrale comme des propylées de l'art français, en docte professeur qu'il est, enseignant l'histoire de la sculpture et les origines de l'art gothique à l'école du Louvre. Ce que j'ai entendu, c'est le conservateur du Musée de sculpture moderne exprimant une plainte qui doit toucher vivement des Rémois.

— On restaure la Cathédrale de Reims, m'a-t-il dit. On détache de ses flancs des pierres sculptées, fragments de chéneaux ou de gargouilles, que l'on remplace par des pierres nouvelles. Pourquoi aucun de ces débris ne figure-t-il au Musée du Louvre? J'ai vu, au pied du majestueux édifice, alignés entre les contreforts, des mascarons de toute beauté, provenant de ces travaux. Ils auraient leur place ici. J'en ai compté au moins vingt. Que Reims nous en attribue deux! C'est un honneur qui est bien dû aux sculpteurs rémois. Leurs œuvres sont dignes du Louvre. Qu'elles y prennent rang à côté de tant d'autres œuvres célèbres. Ces mascarons, il nous les faut. Ils sont admirables. Il est juste que la grande basilique rémoise soit représentée au Louvre comme le sont déjà certaines églises et diverses écoles de sculpture.

On sait que M. Courajod, conservateur du Musée de la sculpture

moderne au Louvre, s'est appliqué avec bonheur à réunir dans notre grand Musée national des chefs-d'œuvre de l'art français disséminés un peu partout et souvent menaçant ruine, abandonnés qu'ils étaient aux intempéries. Grâce à son initiative et à son zèle, le Louvre possède aujourd'hui le tombeau de Philippe Pot, ce magnifique spécimen de l'art bourguignon et de maint beau morceau de sculpture française qui se promenait de collection en collection.

Assurément, en ce qui regarde Reims, la requête du savant conservateur est des plus justifiée et pas n'est besoin de développer les bonnes raisons qui la commandent à l'attention de qui de droit.

Dans cet entretien qu'il m'a accordé, relativement aux travaux mêmes de la Cathédrale, M. Courajod a manifesté un regret que je ne saurais manquer de consigner dans cette lettre, car il répond certainement aux sentiments artistiques de la population rémoise.

On a gratté dans les nefs le badigeon bleu semé de fleurs de lys qui décorait les voûtes. L'éminent érudit estime que, sans tenir au symbole que représente cette décoration, on pouvait la trouver utile.

Certes, les chapiteaux ont gagné à être débarrassés de l'épais badigeon, au ton d'ocre, qui les empâtaient et couvraient leurs fines ciselures. Mais pour les hautes voûtes, on ne les a pas embellies en leur enlevant la teinte d'azur qui augmentait la profondeur mystérieuse de l'édifice et se trouvait en harmonie avec les vitraux.

L'appareil mis à nu n'est pas sans charme; la pierre, devenue transparente, a acquis plus de valeur. Mais il règne maintenant dans l'immense vaisseau une crudité de coloris dont l'œil n'est pas satisfait.

A la Cathédrale de Soissons, l'on est allé plus loin. Les pierres ont été cimentées et le mastic employé, de couleur noire, semble couvrir de mailles serrées les parois de l'église. A Laon, m'a dit M. Courajod, on a été mieux inspiré; le mastic dont on a fait usage est gris, de sorte que ce désagréable effet a pu être évité.

Les grattages de Reims se sont arrêtés au transept. Espérons que l'on ne poussera pas plus loin des essais malencontreux dont la beauté du monument a déjà souffert.

(*Courrier de la Champagne.*) H. F.

***

Cathédrale de Chalons. — L'établissement d'un calorifère à la cathédrale a nécessité des déblaiements importants dans la nef principale, à l'entrée du chœur de l'édifice. Des débris divers d'architecture polychromée, fûts, chapiteaux, bases de colonnes, etc., sont sortis des premières couches de terre, à cet endroit même où avait été élevé vraisemblablement le premier jubé.

Dernièrement, en attaquant un massif de terrain, la pioche des ouvriers a rencontré, à un mètre de profondeur, devant le chœur, sur le côté gauche de la nef, une sépulture très ancienne. C'était un caveau formé de pierres de craie et recouvert de pierres plus dures juxtaposées, qui, par leur forme convexe, semblaient indiquer d'anciens meneaux de fenêtres mis au rebut.

A l'intérieur, gisait un corps, la tête et les pieds tournés vers l'autel, entouré de planches de chêne en grande partie pourries; en s'affaissant, le cercueil avait écrasé la partie antérieure de la tête. Au crâne adhéraient des cheveux et des poils de fourrure, mêlés à une étoffe difficile à déterminer et faisant corps avec elle. Les bras et les avant-bras étaient encore enveloppés dans un tissu de laine, et des fragments de ce tissu accompagnaient les tibias, les vertèbres, et ce que le temps avait respecté dans ces ossements humains. Les semelles en cuir de la chaussure étaient restées absolument intactes.

A la hauteur de la poitrine, et dans les mains du mort, était placé un calice muni de sa patène, pour indiquer que le mort avait été honoré de la prêtrise. Il avait été certainement enseveli avec les vêtements sacerdotaux et la tête couverte de l'aumusse. Pour s'en rendre bien compte, il n'y a qu'à examiner la pierre tombale d'un chanoine de la Cathédrale, aujourd'hui relevée et dressée à l'entrée de la chapelle Saint-Louis. Elle donne une idée exacte de l'ensevelissement d'autrefois. On y verra le chanoine, la tête couverte de l'aumusse, revêtu de la chasuble, et tenant dans ses mains le calice, en témoignage de son caractère de prêtre et de sa dignité de chanoine.

Le calice et la patène, trouvés dans la sépulture, sont en grande partie rongés par l'oxyde; la forme du calice est celle des calices du Moyen-Age : très bas, hauteur 15 centimètres et à coupe évasée. C'est un ouvrage d'étain uniquement destiné aux tombeaux.

La pierre correspondant à cette sépulture ne porte pas d'image gravée, comme la plupart des tombes des chanoines; mais on lit sur la bordure :

Hic jacet venerabilis et discretus vir d(omi)n(u)s Johannes Perard al(ià)s Boulengier quondam hujus ecclesie canonicus qui obiit anno Domini M°CCCC°LXXXIII° die vicesima quinta julii. Orate pro eo. Amen.

« Ci-gît vénérable et discrète personne, messire Jean Pérard, « autrement dit Boulengier, jadis chanoine de cette église, qui « trépassa l'an de Notre-Seigneur 1483. Priez Dieu pour lui. « Amen. »

Est-il nécessaire d'ajouter que les restes de ce vénérable chanoine ont été réunis aux ossements qu'on avait déjà rencontrés dans ces fouilles, et placés dans un caveau voisin de sa sépulture? L...

*
* *

L'impartialité nous fait un devoir d'insérer ici la réponse faite aux critiques de M. Gustave Geffroy, concernant la restauration de Notre-Dame de Reims, par le savant historien de cet admirable monument, M. le chanoine Cerf. En somme, il ressort de là que la plupart des reproches adressés aux architectes par le rédacteur du *Gaulois* sont malheureusement trop bien fondés; tous les amis de l'art doivent hautement protester contre l'incroyable légèreté avec laquelle, de l'aveu de témoins, on a compromis, au cours des travaux de consolidation, la sécurité même du noble édifice, en même temps qu'une banale réfection moderne était substituée, en maint endroit, à l'œuvre primitive de nos vieux statuaires et imagiers. A. T.-R.

— Nous n'avons pas la prétention de dire qu'il n'y a jamais eu rien à critiquer dans la manière dont les travaux de la Cathédrale ont été conduits. Qui donc ne fait pas de fautes? Encore, sont-ce des fautes, aux yeux de ceux qui sont chargés, par le Gouvernement, de restaurer les édifices religieux?

On a regretté de voir, pendant tout un hiver, la base d'une des tours de Notre-Dame toute à jour et baignée par les eaux. On voulait étudier l'état de cette base, l'hiver est survenu, force a été de suspendre les travaux.

On regrette, tous les jours, de voir ou d'entendre casser avec la masse d'énormes pierres sur les échafaudages, ce qui ébranle l'édifice. Rien n'empêche de cesser.

Un instant, on a été inquiété par le mouvement qui s'est produit dans l'édifice, et qui heureusement est absolument arrêté. Mais n'était-ce pas la conséquence des travaux? Peut-être n'avait-on pas assez prévu.

On a vu, en tremblant, enlever des blocs énormes de pierre à la base des tours du portail. Mais, répondait l'architecte, c'était nécessaire pour arriver à certaines assises mauvaises et pour relier la maçonnerie nouvelle avec l'ancienne. Depuis ce travail de Titans, les tours n'ont plus faibli sur leur base.

On a blâmé, avec infiniment de raison, le changement des galeries hautes des nefs. Tout le monde artistique, à Reims, en a gémi... Mais l'architecte se défendait, en disant : « La galerie que j'enlève n'est pas de l'époque de la construction de la Cathédrale. »

C'est vrai, puisqu'elle a été élevée au XIVe siècle, après l'achèvement du portail et dans son style. « Je veux donc refaire, continuait l'architecte, cette galerie dans le style de l'édifice. »

L'architecte croyait donc bien faire. Dans tous les cas, si le style de cette galerie n'est pas celui de la Cathédrale, il n'en est pas moins certain, qu'elle est bâtie dans des conditions exceptionnelles de solidité et de commodité.

Un reproche que l'on pourrait faire encore à l'architecte, c'est

qu'il ne restaure pas les grandes statues, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre. Il ne profite pas des échafaudages, qui coûtent très cher... Sa réponse est péremptoire : « Je dois avant tout, dit-il, consolider et restaurer l'édifice. Je n'ai pas de fonds pour la statuaire. »

Ces concessions faites au *Gaulois*, disons que la restauration de la Cathédrale, depuis longtemps et surtout depuis 1876, se fait avec un soin, une intelligence remarquable, et même avec un luxe de pierres qui assure l'existence de l'édifice pour nombre d'années...

Si les architectes du Gouvernement étaient de la localité où ils sont appelés à travailler, il n'y aurait rien à désirer, car ils connaîtraient les édifices et seraient toujours là pour surveiller les travaux. Heureusement, souvent, comme à Reims, ils sont bien représentés. Qui connaît mieux la Cathédrale que M. Thiérot? Il l'aime, il la garde, et il a le soin d'avoir avec lui des commis intelligents et dévoués.

Répondons maintenant au *Gaulois*. L'auteur de l'article déplore, avec raison, les restaurations partielles, les petites pièces remises aux statues. Ce travail date de 1828. Il n'est pas le fait des architectes modernes, qui, avons-nous dit, défendent de toucher aux statues, faute d'argent.

Le journaliste parle de la restauration de la façade latérale sud et compare « toute cette partie refaite de la Cathédrale aux cons-« tructions de toutes sortes, aux façades sans profondeur, sans « modelé, qui sont celles de nos casernes, de nos écoles, de nos « Hôtels de Ville. »

C'est à se demander si M. Geffroy parle *de visu*. Ah! bigre, il est difficile s'il ne trouve pas admirable cette partie restaurée de l'édifice, qui est ligne pour ligne la reproduction de l'ancienne.

S'il avait vu comme on a procédé, il ne serait pas aussi dédaigneux. Lors de la démolition des obélisques des contreforts, les pierres sont numérotées, descendues, placées avec soin dans l'atelier des sculpteurs. Ces vieux praticiens, ces Wendeling, les prennent avec un soin religieux; ils les étudient; avec un fragment de feuilles, un reste d'animal, une idée de statue, ils refont la fleur, la feuille, l'ornement ou la bête, en s'aidant des moindres indications. Ils établissent la sculpture primitive, soumettent leur travail à l'architecte et l'exécutent à l'aide d'une mise au point.

On peut donc affirmer que la sculpture neuve est la reproduction de l'ancienne. Quand le temps aura appliqué sa patine, il sera impossible de dire ce qui est neuf ou ce qui est vieux.

M. Geffroy, ce nous semble, parle bien légèrement de la « Commission des monuments historiques ». Il a voulu dire, sans doute : « Commission des édifices diocésains », ce qui n'est pas du tout la

même chose. Cette dernière est composée d'hommes éminents, connus par leur science archéologique. Ils étudient les plans avec soin, visitent quand il le faut les monuments, contrôlent les travaux exécutés, indiquent la marche à suivre et la manière de procéder.

Avec cette Commission, M. Geffroy verra son désir réalisé : « Notre belle Cathédrale vieillira dans sa gloire, à l'abri des « retouches et des falsifications. »

(*Courrier de la Champagne.*) Ch. Cerf.

***

La fête du B. Urbain II. — La fête du B. Urbain II a été célébrée, le 30 juillet, à Châtillon (Marne), avec une solennité particulière; elle empruntait un éclat inaccoutumé à la présence de plusieurs prélats orientaux et de Son Em. le Cardinal Langénieux.

La veille, dans l'après-midi, avait été béni un chemin de croix monumental, érigé dans le parc du prieuré de Binson.

Cette fois, avait lieu une cérémonie plus imposante encore : l'installation où se trouve la statue du pape Urbain II, de la croix de Jérusalem. On appelle croix de Jérusalem une grande croix en bois qu'emporte avec lui chaque année le pèlerinage qui s'organise pour Jérusalem. Pendant la traversée, la croix est érigée sur le pont du navire qui conduit les pèlerins, et c'est devant elle que chaque jour ils font leurs dévotions.

Quand ils débarquent, ils la conservent avec eux et la portent pieusement pendant leur visite aux Lieux-Saints, et au retour, cette croix, que son séjour dans les augustes sanctuaires a rendue plus précieuse, est attribuée à la paroisse ou à la ville qui en fait la demande.

C'est ainsi que cette année-ci la croix de Jérusalem a été accordée à la ville de Dunkerque; celle qui reposait jusqu'à ce jour dans la chapelle du prieuré de Binson provient du pèlerinage de 1891; c'est elle qu'on installait en grande pompe sur le plateau du vieux château de Châtillon, à droite de la statue du pape Urbain, contre la muraille en ruine qui brave depuis si lontemps les années, fier souvenir d'un manoir redouté et d'une vaillante race.

Cette cérémonie avait attiré à Châtillon plusieurs milliers de personnes venues des villages voisins, de Dormans, d'Epernay et même de Reims; depuis l'érection de la statue, jamais la petite gare de Port-à-Binson n'avait vu pareille affluence de voyageurs.

***

Une intéressante cérémonie a eu lieu, le 30 juillet, à Mézières (Ardennes), sous la présidence du général Loizillon, ministre de la guerre.

On inaugurait la statue érigée à la mémoire de Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche qui, en 1521, lorsque Charles-Quint vint mettre le siège devant la place, sauva Mézières de la destruction.

On proposait, en effet, de brûler la ville et de dévaster le pays pour arrêter l'ennemi.

Bayard déclara « qu'il n'y avait pas de places faibles où il y a des gens de cœur pour les défendre ».

Et il courut se jeter dans la ville.

Il y fit des prodiges de valeur. Sans vivres et avec une faible garnison, il tint tête à toute l'armée impériale forte d'environ 100,000 hommes.

Bayard qui savait, à l'occasion, joindre la ruse au courage, usa, après plusieurs jours d'une défense héroïque, et comme suprême ressource, d'un habile subterfuge pour tromper ses ennemis.

Il fit croire, grâce à des lettres qu'il laissa volontairement tomber entre les mains des assiégeants, que la ville était fort bien approvisionnée et qu'un secours considérable était prochainement attendu.

Les ennemis, découragés, se retirèrent.

Bayard fut, à la suite de ce fait honorable, proclamé le sauveur de la France; aussi lui fit-on, quand il revint à Paris, une réception enthousiaste.

L'œuvre est due au sculpteur ardennais Croisy. Elle est placée au centre du square de la ville, sur les bords de la Meuse, où elle produit un fort bel effet.

Bayard est représenté debout, couvert de son armure, la tête nue, encadrée de longs cheveux et sans barbe, suivant la mode du temps. La main gauche est appuyée sur son épée; la main droite, dégantée, prend une attitude de commandement. Le sculpteur a choisi, en effet, pour représenter son héros, le moment où celui-ci répond à l'envoyé des assiégeants de la ville de Mézières cette phrase toute de fierté qui est gravée sur le socle :

Héraut, mon ami, vous vous en retournerez et direz à MM. de Nassau et Francis (Frantz de Sickingen) que, puisque le Roi m'a fait l'honneur de me confier cette ville, je la lui conserverai si longuement qu'il ennuiera plus à vos maîtres d'être assiégeants qu'à moi d'être assiégé et que je ne suis plus enfant qu'on étonne de paroles.

L'allure générale du morceau est fière et énergique; la statue mesure 2m90 de haut; le piédestal de 4 mètres est en granit bleuté et porte un motif en bronze en forme d'écusson, représentant Bayard tête nue, portant au cou le collier de l'ordre de Saint-Michel.

M. le ministre de la guerre prononce alors le discours suivant :

Messieurs,

Lorsque le Gouvernement de la République m'a délégué pour le représenter parmi vous, je n'ai pu tout d'abord me défendre d'une vive émotion. Venir sur cette frontière de l'Est, apporter un suprême hommage à la mémoire d'un de ceux qui portèrent le plus haut le renom des armes françaises — saluer la cité qui, soutenue par son exemple, sut lasser l'assaillant et le forcer à la retraite, — n'était-ce pas raviver par de douloureuses comparaisons, des souvenirs trop peu lointains Mais il m'a suffi de regarder en face le présent, pour surmonter mon hésitation et c'est avec confiance, Messieurs, que j'ai répondu à votre appel : nos gloires militaires, cette statue en est la preuve, ne peuvent se ternir; Bayard reste notre modèle, nos soldats seront comme lui sans reproche et sans peur, et nos places fortes n'oublieront pas l'exemple de Mézières.

Aujourd'hui, s'étendant librement au delà de son ancienne enceinte, votre ville va continuer à prospérer sans avoir à redouter les sièges d'autrefois, mais, près d'ici, veille le fort auquel la science moderne a confié la garde de votre territoire.

Vos fils, rassemblés sous le drapeau tricolore, n'auront plus à défendre les murailles qui ont protégé vos pères, ils joindront, pour maintenir l'indépendance du sol national, leurs efforts à ceux de tous les Français. C'est ce que vous avez compris, quand au lieu de chercher parmi les célébrités locales celui auquel vous offririez un témoignage de patriotique piété, vous avez fait choix d'un héros qui appartient à la France entière.

C'est donc au nom de notre armée nationale que je rends hommage au chevalier Bayard et à la ville qui lui confirme en ce jour, son antique reconnaissance.

Le maire de Mézières lit ensuite un travail historique sur le siège de Mézières en 1521, pendant lequel la population et une garnison de 2,000 hommes, sous les ordres de Bayard, soutinrent victorieusement l'assaut de 20,000 assiégeants.

La fête s'est terminée par l'exécution d'une cantate de MM. Paul Mottin et Tridemy, et la lecture d'une ode de M. Raoul Bonnery.

Le soir, un grand banquet a été offert, au théâtre de Mézières, au ministre de la guerre et aux invités.

* * *

En enlevant la partie superficielle d'un terrain appartenant à M. Paul Songy, maréchal à Fontaine-sur-Coole (Marne), les terrassiers ont découvert une bauve qui, au dire de certains historiens, rappelle nos luttes nationales avec les Anglais, nos guerres civiles et les entreprises conquérantes des comtes de Champagne. Pour se soustraire à ses ennemis de l'intérieur ou du dehors, l'habitant de la campagne se creusait une retraite souterraine, sinueuse, de largeur et de hauteur inégales.

La bauve découverte, pratiquée dans un sol crayeux de peu de consistance, a une profondeur d'environ quatre mètres, une longueur de seize mètres et une hauteur moyenne de deux mètres; quant à la largeur, elle variait entre quatre-vingts centimètres et

deux mètres. Ce n'est assurément que le tronçon d'une galerie dont la longueur ne peut être fixée par suite d'éboulements qui se sont produits à une époque indéterminée. Vers le milieu de cette bauve, là où elle mesurait deux mètres de large, partait une autre galerie étroite à l'extrémité de laquelle s'était produit un éboulement; elle n'avait guère que quatre mètres de long.

Bon nombre de visiteurs, les enfants surtout, sont descendus dans ce souterrain et ont pu se rendre compte *de visu* de la plus que modeste habitation momentanée dont nos ancêtres étaient quelquefois obligés de se contenter. On peut alors se faire une idée des souffrances qu'ils ont eu à endurer dans ces tristes réduits, où les fureurs de la guerre civile les forçaient à se réfugier.

Cette bauve n'est pas la seule que l'on ait découverte depuis plusieurs années sur le territoire de la commune, on en a trouvé un grand nombre, mais on n'a pu en parcourir aucune dans toute sa longueur, l'emplacement du village est miné par ces antiques retraites.

*
* *

Les travaux de terrassement exécutés récemment à Reims, dans la rue du Couchant, pour la construction d'une maison située entre la chaussée et l'immeuble de Saint-Vincent-de-Paul ont mis au jour un certain nombre de statues en pierre, malheureusement brisées et réduites à l'état de moellons. Sans têtes ni bras, elles ont été enfouies dans le sol, sans doute à la suite de la tourmente révolutionnaire. Parmi ces débris mutilés de statues, il en est un qui a dû appartenir à une figure d'évêque. Le torse, haut d'un mètre, est revêtu d'une chape retenue par un fermoir à quatre feuilles, orné d'un cabochon. Sur l'épaule, on distingue un fanon de mître terminé par une petite frange agrémentée de plusieurs boules. Ces ornements épiscopaux portent des traces nombreuses de peintures et de dorures.

Un autre fragment de moins grandes dimensions, se rapporte à un autre saint, également revêtu d'une chape retenue par une agrafe en losange, la main droite tient un livre, la gauche une sorte de glaive recourbé à tête d'aigle.

Une dernière statuette, qui mesure soixante centimètres, et paraît appartenir à l'art de la Renaissance, représente une jeune fille ayant le cou paré d'une collerette de dentelle très délicatement ouvragée.

Les restes, tout mutilés qu'ils soient, mériteraient peut-être de trouver abri dans le Musée archéologique de Reims, et il y aurait surtout intérêt à en déterminer la provenance.

*
* *

Des ouvriers terrassiers, employés récemment à la gare de Troyes, ont découvert, à 6m50 de profondeur, en piochant pour construire le mur de soutènement de la ligne du chemin de fer, près du pont de Sainte-Savine, une galerie creusée dans le sol, d'une hanteur de 1m60, sur 0m95 de largeur.

Dans cette galerie on a trouvé un squelette humain. De nombreux curieux ont tenu à se rendre compte de cette découverte, qui peut très certainement intéresser les amateurs d'histoire locale.

***

Le 2 août a eu lieu à Paris, sous la présidence de M. Colmet de Santerre, doyen de la Faculté de droit, la distribution des prix mérités au concours de l'année.

Nous relevons sur la liste des lauréats les noms suivants :

PRIX DE LA VILLE DE PARIS

Concours de première année.

Droit romain. — Deuxième mention honorable, M. Hallier (Paul-Honoré), né à Reims, le 3 février 1873.

Histoire du droit français. — Troisième mention honorable, M. Verdelot (Pierre-Jean-Félix), né à Reims, le 2 novembre 1874.

Concours de deuxième année.

Droit civil français. — Premier prix, M. Auffroy (Henri), né à Reims, le 1er mai 1873.

Droit administratif. — Deuxième prix, M. Auffroy (Henri).

FONDATION ERNEST BEAUMONT

Concours de troisième année.

Droit civil français. — Deuxième mention honorable, Demogue (Nicolas-André-René), né à Reims, le 17 décembre 1872.

Droit commercial. — Quatrième mention honorable, M. Demogue (Nicolas-André-René).

***

Le concours pour le monument d'Emile Augier, qui doit être élevé à Valence, a été jugé. Falguière et Mercié siégeaient parmi les jurés. Le projet classé avec le n° 1, sur huit concurrents, et adopté par acclamation, est signé *Manuela* Ce pseudonyme cache le nom de Mme la duchesse d'Uzès.

La statue d'Augier est debout sur un piédestal flanqué de quatre groupes. Le monument, qui comporte, au total, six figures, s'élèvera sur un boulevard qui domine le Rhône, faisant face aux ruines pittoresques du château de Crussol, berceau de la maison d'Uzès.

***

Dans une vente importante de livres, tableaux, dessins et autres objets d'art faite récemment à Reims, nous trouvons, cotée sous le n° 27, une vue du *Portail de la Cathédrale de Reims*, dessin exécuté en 1722 par Jacob Gentillâtre, et dédié à Mgr Jules de Rohan, archevêque de Reims. Ce curieux dessin a été vendu au prix de 270 fr. Nous espérons qu'il aura été acquis par quelque intelligent collectionneur rémois.

* * *

Nous avons le plaisir d'enregistrer la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, par décret du 6 juillet 1893, d'un enfant de Sézanne (Marne), M. Gabriel-Louis-Charles Dorgeot, capitaine en premier au 15e bataillon d'artillerie de forteresse, officier de l'Ordre du Dragon de l'Annam et Tonkin, qui compte à son actif 19 ans de services et 3 campagnes.

* * *

L'amiral Humann, qui commande les forces navales françaises devant Siam, se rattache à notre département par son mariage avec Mlle de Bouthillier-Chavigny de Montmort (Marne), fille de l'ancien châtelain de la Charmoye, ancienne abbaye de Prémontrés, située sur le territoire de cette commune.

* * *

A l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, la Reine d'Angleterre vient de créer cinq nouveaux pairs du royaume et neuf nouveaux baronnets. Parmi ces derniers figure l'honorable M. Isaac Holden, membre du Parlement.

M. Isaac Holden est le propriétaire de l'importante usine connue à Reims sous le nom de *Vieux Anglais*.

* * *

Parmi les lauréats du dernier Concours du Conservatoire national de musique, nous rencontrons deux de nos compatriotes rémois, M. Fernand Lemaire, qui a obtenu, dès sa première année, un second accessit de piano dans la classe Bériot, et Mlle M. Desmoulin, qui vient de remporter le premier prix de piano, après avoir eu le second au Concours de 1892.

* * *

M. le baron Joseph de Baye, membre honoraire de la Société impériale d'archéologie de Moscou, vient d'être nommé, par Sa Majesté l'Empereur de Russie, commandeur de l'Ordre de Saint-Stanislas.

Cette distinction lui a été accordée pour les services qu'il a

rendus lors du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie tenu l'an dernier à Moscou.

M. le baron de Baye, après avoir fait des fouilles archéologiques dans les kourganes de l'Ukraine, s'est rendu ensuite au IXe Congrès russe d'archéologie qui a siégé du 13 au 27 août à Vilna, pour y représenter plusieurs Sociétés savantes françaises.

***

Un centenaire. — Un vieux soldat de Napoléon Ier, un des rares survivants de la Grande Armée, M. Hector Nizole, habitant Rocroi, vient d'atteindre sa centième année. Né à Gué-d'Hossus (Ardennes), le 29 juillet 1793, il fit les dernières campagnes de l'Empire, et gagna les galons de caporal à Smolensk.

***

Le *Petit Parisien* annonçait, il y a quelques jours, la mort du doyen des tambours de France.

Le plus âgé des tambours est actuellement un nommé Pierre Barboutin, né à Langres en 1799, qui, engagé volontaire en avril 1820 au 2e régiment d'artillerie, fut nommé tambour le 9 octobre de la même année.

Barboutin fit en cette qualité les campagnes d'Espagne, d'Italie, d'Afrique, et fut libéré du service militaire en 1852 comme simple soldat. Il est décoré de la Légion d'honneur.

***

M. et Mme Jules Garnier-Drevet ont célébré, le 2 août, leurs noces d'or à Epernay.

***

Les ancêtres d'*Alphonse de la Rue*, dont nous avons annoncé le décès (mai 1893, Nécrologie, p. 369), étaient seigneurs de *Fresnay* et du *Petit-Mesnil*. Simon de la Rue, en 1508, possédait, en fief de Lupine de Chantereine (épouse d'Oudart de Bossancourt) et en arrière-fief du comte de Brienne, *la moitié de Fresnay*, censives, rentes, dîmes, bois, taillis et pâturages, avec *Milet de Chavanges* et *Guillaume de Lantages*. Au *Petit-Mesnil*, par suite d'échange et d'alliances avec les Bossancourt et les Montagnon, ils sont devenus possesseurs de la 35e partie des terres, comme le prouve l'acte suivant : « Aveu fourni à Charles de Luxembourg par *Jean de la Rue*, 1er de Fresnay, pour la 35e partie des seigneuries du *Petit-Mesnil*, *Chaumesnil* et Ferrières, comme provenant d'un échange fait entre lui et *Edme de Bossancourt*, écuyer. » On y trouve une maison sur la grand'rue au Petit-Mesnil, 46 j. de terres, 4 f. 2 d. de prés, 14 arp. de bois en Ferrière, 2 arp. 1/2

d'eau en l'étang neuf et 1 arp. 1/3 dans l'étang vieil, et 12 j. de terres et prés pour la plupart en plants de bois et taillis en Ferrière, proche la forêt d'Eclance (9 novembre 1604, papiers du château de Dienville). Nous avons un autre aveu par dame *Edmée de la Rue*, veuve de Louis de Montangon, tant en son nom que comme mère et tutrice de ses enfants mineurs, dans lequel se trouve comprise une partie des seigneuries du *Petit-Mesnil et Chaumesnil* (Ibid., 21 juin 1694).

Un 3e aveu par *François de la Rue* est compris dans un autre aveu fourni par Edme-François-Marcel de Bossancourt (Ibid., 23 janv. 1753). Tous ces aveux, ainsi que les alliances des *de la Rue* avec les Bossancourt et les Montangon, sont indiqués et détaillés dans un travail intitulé : *Seigneurs du Petit-Mesnil et de Chaumesnil*, travail actuellement sous presse et qui a été couronné par la Société académique de l'Aube.

MÉLANGES

Erection de la paroisse Saint-Louis de Fontainebleau. — *Une lettre inédite de Louis XIV; nouvelle édition d'une notice lue à la Société d'archéologie de Seine-et-Marne, le 25 mai 1865, par Th. Lhuillier.*

Fontainebleau doit, comme on le sait, son existence et sa prospérité au château que les rois firent édifier au milieu des délicieux déserts de la forêt de Bierre.

Des habitations se groupèrent peu à peu à l'ombre de cette demeure protectrice, et ne formèrent néanmoins, pendant de longues années, qu'un modeste hameau de la paroisse Saint-Pierre d'Avon, toute voisine du château. Aussi trouve-t-on dans la petite église romane d'Avon, refaite en partie au XVIe siècle, la tombe d'un maître-queux de Philippe-le-Bel, celles d'Ambroise Dubois et de Monaldeschi, et sur les registres paroissiaux les traces intéressantes du séjour de la cour, à côté des noms illustres du Primatice, du Rosso, de Philibert Delorme, de Sébastien Serlio de Bologne, de Martin Fréminet et de maints autres artistes.

En 1540, François Ier donna la cure primitive d'Avon-Fontainebleau aux religieux de l'Ordre de la Trinité, établis par saint Louis, en 1259, dans son château, pour desservir un hôpital et des chapelles particulières. D'un autre côté, François Ier avait repris aux Trinitaires les bâtiments de leur couvent pour créer la Cour du Cheval-Blanc, le Jardin des Pins, le Grand-Etang, la Cour des Fontaines, les Ecuries de la Reine, le Mail et quelques autres dépendances de ce superbe joyau de la Couronne. Le couvent se trouvait transféré provisoirement dans un pavillon ayant vue sur les fossés.

Le bourg de Fontainebleau acquit à cette époque un notable accroissement, et au siècle suivant, en 1624, une chapelle publique y était fondée pour les besoins de la population. Bâtie aux frais de Louis XIII, elle occupa l'emplacement de l'ancien hôtel Martigues, offert par la duchesse de Mercœur, « à condition « d'y construire une chapelle dépendante d'Avon, et une maison « pour loger deux religieux Mathurins, à la nomination du roi, « pour la desservir, avec un traitement annuel de cinquante écus « chacun. »

Spécimen en pierres et briques de cette massive architecture, sans caractère, alors en honneur pour les habitations particuliè-

res, la nouvelle construction ne fut pas heureuse[1]. L'édifice, mal agencé, manquait de grandeur et de jour; on dut même, pour lui donner du dégagement, détruire presque aussitôt huit chapelles qui accompagnaient les bas-côtés. Dédiée à saint Louis, cette église-annexe avait servi à diverses solennités particulières, — lord Edmond notamment, y avait juré la paix entre la France et l'Angleterre, — lorsqu'en 1661, pendant la grossesse de la reine, la cour vint, suivant l'usage, s'installer à Fontainebleau.

C'était l'été. La cour parut plus brillante et plus belle que jamais, et comme chacun dans le commencement d'un gouvernement nouveau est rempli d'espérance, ce n'étaient que festins, jeux, promenades[2]. L'abbé de Choisy ajoute que les courtisans, dans la joie et l'abondance, multipliaient les fêtes galantes, faisaient bonne chère et jouaient gros jeu.

Louis XIV tenait de sa mère un profond sentiment de piété, que n'excluait pas le goût des plaisirs. Il invoquait alors le ciel pour l'heureuse délivrance de Marie-Thérèse; après avoir visité à plusieurs reprises l'église Saint-Louis, très pauvre d'ornements, il donna pour le maître-autel un bon tableau de Varin père[3]. Le 23 juin, il y fit ses stations de jubilé, de très grand matin, se rendit chez les Carmes des Basses-Loges, dont la reine-mère faisait réédifier l'église, et ensuite à Saint-Pierre d'Avon[4]. De retour au château, suivant un mémoire manuscrit des Trinitaires[5], Sa Majesté, pressée par la reine, manifesta hautement son intention d'ériger Saint-Louis de Fontainebleau en cure distincte. Dans ce but une requête

1. C'est l'église actuelle, qui a subi depuis d'importantes restaurations. Construite de 1624 à 1626, on y officiait à cette dernière date, comme on peut s'en rendre compte par le plus ancien des registres de baptêmes, mariages et sépultures, conservés à la mairie de Fontainebleau. Mais les travaux étaient loin d'être achevés; en 1642, on menait encore de front la maçonnerie et la décoration intérieure.

En 1639, Claude de Hoëy, peintre et valet de chambre du roi, exécutait pour 1,000 livres de peintures et dorures « à la contretable de l'autel de l'église que Sa Maj. faict bâtir dans le bourg de Fontainebleau. » De 1640 à 1642 Louis Coubichon, peintre grisailleur, touche près de 5,000 livres pour la peinture et décoration de la voûte en lambris; il emploie à ce travail plusieurs praticiens, entre autres Jean Lefebvre, à raison de 30 sols par jour. (Comptes manusc. de la maison du roi. — *Biblioth. du château*, L. 333.)

2. Mémoires de Louis XIV, mis en ordre et publiés par M. de Gain-Montagnac; Paris, Garnery, 1806, in-8°.

3. *Le Paralytique.*

4. Mémoires de Mme de Motteville.

5. M. Vatout dit, d'après l'abbé Guilbert (Descript. hist. de Fontainebleau), que ce fut Anne d'Autriche qui *dépouilla* les Mathurins de toutes fonctions sur Fontainebleau. Selon Guilbert, elle aurait été *surprise par de faux rapports et trompée par de prétendus projets d'avancement de la gloire de Dieu.*

de 58 habitants fut adressée à M. de Gondrin, archevêque de Sens; les fidèles exposèrent humblement que le vicaire d'Avon, bien qu'aidé de deux religieux, était devenu insuffisant, tant pour les besoins du bourg royal, ne comptant pas moins de mille ou douze cents familles, que pour les officiers de la suite de Leurs Majestés : — un brillant état-major de grands noms, selon l'expression de M. Amédée Aufauvre *(Les Monuments de Seine-et-Marne)*, et une véritable armée de courtisans!

De l'aveu même des Mathurins, leur cure-matrice d'Avon-Fontainebleau valait cinq mille livres. Ils étaient, de plus, seigneurs censiers dans ces deux localités, à Moret, à Bois-le-Roi, et jusqu'en Bourgogne. A la vérité, ils se plaignaient de ne point toucher exactement leurs revenus de fondation, « ces revenus « étant assignés sur des domaines importants aliénés à des per- « sonnes puissantes[1]. »

Une enquête ordonnée sur le projet d'érection de paroisse, fit naître quelques protestations, notamment de la part du supérieur du couvent, le Père Le Bel, conseiller-aumônier de Sa Majesté[2], le même qui avait assisté, quatre ans auparavant, à l'agonie du malheureux Monaldeschi[3].

Le roi venait précisément de reléguer les Trinitaires dans un bâtiment très confortable, mais isolé, hors du château, sur la rue des Bons-Enfants (1660). Les religieux voyaient avec peine leurs

1. Mém. manusc. des Trinitaires; appart. à l'auteur.

2. Cette enquête fut ouverte le 2 novembre 1661, par Ch. de Hanniques de Benjamin, vic. gén. de Sens; le P. Le Bel, invoquant l'absence du général des Trinitaires, qui voyageait en Espagne, demanda un sursis auquel les habitants s'opposèrent. L'enquêteur avant de clore son procès-verbal, dut se transporter au Louvre, attendu l'intérêt du roi, la reine-mère déclara que « l'église de Fontainebleau était desservie par deux prêtres séculiers tout à fait étrangers à ceux du château, et payés par le trésorier des « bâtiments de Sa Majesté; que, non seulement elle approuvait l'établissement d'une nouvelle paroisse, reconnue absolument nécessaire pour l'instruction, secours et soulagement spirituel du peuple et de ceux de la Cour, « mais encore qu'elle entend y affecter l'église Saint-Louis et loger les prêtres « nécessaires pour la desservir; qu'ayant jeté les yeux sur les prêtres de la « Congrégation de Saint-Lazare, elle a conçu le dessein d'en choisir dix « parmi les plus capables, pieux et vertueux, pour catéchiser la jeunesse, « faire des missions à trois ou quatre lieues à la ronde, etc. »

Le promoteur de l'Ordre des Mathurins vint à son tour « s'opposer à « toute nouveauté et requérir délai de six mois, offrant d'augmenter au « besoin le nombre des religieux d'Avon pour desservir l'église Saint- « Louis, instruire la jeunesse et tenir même écoles publiques... »

Le 9 novembre, l'enquête fut close.

(Arch. départementales; pièces offertes par M. Drouineau, de Lizy.)

3. Le supérieur des Mathurins portait toujours le titre d'aumônier du roi. — Voir notamment le serment reçu, en cette qualité, de Jean Morel, par Jacques Amyot, *grand aulmônier*, le dernier mai 1573. Arch. dép. H. 32.

revenus compromis et leurs privilèges gravement menacés; vainement ils essayaient de faire face au danger.

Le sort en était jeté, Louis XIV avait résolu de profiter de la naissance du Dauphin pour créer la nouvelle paroisse. De son côté, Anne d'Autriche appelait à Fontainebleau une communauté de dix prêtres Missionnaires, qu'elle installait dans un hôtel près de l'église, aujourd'hui rue de la Paroisse; l'un d'eux devait être pourvu de la future cure de Saint-Louis.

Le roi, cependant, fit connaître aux Mathurins qu'il entendait les dédommager amplement, et, pour ménager les intérêts en présence, une série de formalités commença.

Mais, ce monarque, jaloux de sa puissance, et mécontent, une autre fois, d'avoir failli attendre, ne tarda pas à s'impatienter des lenteurs inséparables de la forme.

C'est alors, quelques jours seulement après la naissance du Dauphin, qu'il adresse à M. de Gondrin, archevêque de Sens, la lettre suivante, document inédit dont nous regrettons de n'avoir qu'une copie. Du moins, cette copie est-elle authentique, écrite et signée de la main d'Antoine Durand, prêtre Missionnaire, premier curé en titre de Fontainebleau, lequel indique que la lettre originale était, de son temps, conservée aux archives de Saint-Lazare, à Paris[1] :

« Monsieur l'archeuesque de Sens, ne voulant pas partir d'icy, sans acheuer tout ce qui regarde la cure de ce bourg et y entendre la messe du nouveau curé, j'ay esté bien ayse de vous témoigner par cette lettre écrite de ma propre main que vous ne sçauriez rien faire qui me soit plus agréable que de venir vous-mesme ou d'enuoyer sans délai vostre official pour en faire l'établissement, et le point de la fondation ne vous doibt pas arrêter, car en attendant qu'on ayt trouvé quelque autre biais pour y pourvoir j'ay commandé les expéditions nécessaires pour assigner sur telle de mes fermes qu'il sera jugé plus à propos les six mille liures dont j'ay résolu de doter ladite cure, et le desdommagement du curé d'Auon, et ce, par préférence à toutes charges, en sorte que ce sera en fond très assuré; me promettant donc que vous n'apporterez aucun retardement à ce qui est en cela de mon intention, je ne feray celle-cy plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, Monsieur l'archeu. de Sens, en sa s^te^ garde. Escrit à Fontainebleau, le 18e de novembre 1661. « LOUIS[2] ».

1. De nos jours, la lettre originale du roi a passé dans des collections particulières. Elle faisait partie de la collection d'autographes de M. Fossé d'Arcosse vendue en 1861, et elle figure au catalogue de cette vente, sous le n° 1247. Aujourd'hui, elle est la propriété de M. Félix Chandenier, qui la destine aux archives de l'archevêché de Sens.

2. Ici se trouve cette mention sur la copie : « collationnée à l'original par « moy soussigné, Durand, curé de Fontainebleau. Lequel (original de la « lettre) est à Saint-Lazare. »

Vers le même temps[1], la reine-mère fondait et dotait un hôpital à Avon, pour prouver, dit M. Vatout[2], que les bonnes œuvres sont l'expression la plus vraie des sentiments religieux, et aussi assurément guidée par le désir d'apaiser le mécontentement des Trinitaires.

Le 27 novembre 1661, Thomas Berthe, prêtre de la Mission, prenait provisoirement possession de la nouvelle cure; le roi et sa mère entendaient la messe à Saint-Louis; deux jours après, le promoteur de l'official rendait sa sentence[2], et le 14 décembre, M. de Gondrin délivrait les lettres autorisant l'érection[4].

D'autres difficultés furent aussitôt soulevées; on discuta sur les dixmes et à propos de l'étendue de la paroisse de Fontainebleau. Le 18 mai 1662, il fallut que messire Charles de Hanniques de Benjamin, vicaire-général du diocèse, procédât en personne à cette délimitation[5]; et, malgré le pressant désir du roi, ce ne fut pas avant le mois de septembre 1663 qu'on pût présenter utilelement à sa signature les lettres-patentes depuis si longtemps attendues. Elles sont datées de Vincennes. Sa Majesté déclare fonder une cure distincte et séparée d'Avon, et donner à cet effet l'église Saint-Louis aux Missionnaires, voulant ainsi « remercier « le ciel des grandes et continuelles grâces qu'il a plu à Dieu de « verser en abondance sur sa personne et sur le royaume depuis « son avènement à la couronne, pour la paix générale avec l'avan- « tage que tout le monde sait, et l'heureuse naissance de monsieur « le Dauphin, advenue dans le château de Fontainebleau[6]... »

Déjà le P. Le Bel n'était plus à la tête des Mathurins; il avait

1. Lettres pat. de février 1660.

2. Souvenirs des résidences royales, publiés de 1837 à 1846; — Fontainebleau, 1 vol. in-8°.

3. Le 29 aussi, la cour quittait Fontainebleau; le roi se rendait en pèlerinage à Notre-Dame de Chartres, avec les reines, et rentrait à Paris, le 4 décembre.

4. Le 23 décembre, Antoine Durand reçut les provisions régulières de la cure Saint-Louis.

5. « Nous avons, dit l'auteur du procès-verbal de délimitation, borné et « limité la paroisse de Fontainebleau, par le coin du parc du château, qui « regarde la Cave Coignard, et par les terres adjacentes en tirant du côté « du bois; sinon à la Croix d'Augas, tournant à Mont-Perreux, selon le « grand chemin de Paris, en sorte que le Provenceau et les Peluz seront « de ladicte paroisse; et, du Mont-Perreux en tirant du costé de Milly, « Bourron et Montigny, jusques à l'hôtel de Condé, qui sera aussi compris « en la mesme paroisse; ensemble l'enclos du parc avec ledict chasteau « et bourg de Fontainebleau, en tout ce qu'ils peuvent contenir, sans « aucune chose en réserver; et en cas que ledict chasteau et bourg soient « augmentés de quelques bastiments, lesdicts bastiments seront sensez de « ladicte paroisse..., etc. »

6. Il y eut des lettres-patentes confirmatives; Saint-Germain-en-Laye, mars 1668.

permuté avec Jean Aguenin-Leduc, d'une noble famille de la Brie (14 juin 1662). Pierre Poncet, chapelain de Saint-Vincent au château royal de Melun, étant mort sur ces entrefaites, Louis XIV avait pourvu Aguenin-Leduc de ce bénéfice[1]. C'était une compensation nouvelle aux pertes dont les religieux se plaignaient amèrement; et en 1671, un arrêt du Conseil annexa définitivement la chapelle Saint-Vincent à leur couvent.

Enfin, en 1676, pour leur être agréable, on devait les doter encore de l'ermitage de Franchard.

Le nouveau ministre provincial n'avait pas poursuivi avec moins d'ardeur l'œuvre de son prédécesseur; bien que les lettres royales attribuassent à la communauté 6,000 livres de revenus (plus de 30,000 fr. d'aujourd'hui) sur les gabelles de Paris, et une pension de 800 livres à la charge des Missionnaires, l'enregistrement de ces lettres souleva de sa part la plus vive opposition.

Défense dut même être faite, par sentence de l'official de Sens (6 juin 1665) au ministre-curé d'Avon, de prendre la qualité de curé de Fontainebleau à l'avenir, d'administrer les sacrements aux habitants de ce bourg[2], *et de prêcher contre l'établissement de ladite cure,* à peine de 400 livres parisis d'amende.

Résistance désespérée! On passa outre, grâce à deux arrêts du Parlement et de la Chambre des comptes de Paris (8 mai et 27 juin 1664), confirmés par un troisième arrêt rendu au Conseil d'Etat, tenu à Fontainebleau même, le 2 août 1666. Le roi venait de doter la nouvelle église de fonts baptismaux en marbre, sculptés par Hubert Misson (1664-65); il y fit établir un grand orgue par Gabriel Bunel[3].

Des transactions et des sentences successives augmentèrent encore, il est vrai, l'indemnité accordée au curé d'Avon. Il fut décidé aussi qu'un Lazariste prendrait le titre de curé du château et de la paroisse de Saint-Louis, tandis que les Mathurins conserveraient ceux d'orateurs perpétuels et de desservants de la chapelle de Sa Majesté; enfin, que les derniers auraient toujours, au château, le pas sur le curé.

Là, ne finirent pas toutes difficultés, tous procès à cet égard. Les chanoines réguliers de la Trinité, après avoir tenu tête au roi, se rabattirent sur les prêtres de la Mission, et leurs différends se perpétuèrent si bien qu'ils duraient encore à la Révolution.

1. Le château de Melun était délabré et sa chapelle tellement ruinée que le titulaire, pour prendre possession de son bénéfice, le 11 août 1662, dut célébrer l'office à Fontainebleau (Archives départ.).

2. Les habitants qui s'y seraient prêtés encouraient l'excommunication, outre une aumône de 40 livres.

3. Gabriel Bunel, facteur d'orgues et bourgeois de Paris, rue de Lourcine, quitta la capitale en 1666 pour se fixer à Fontainebleau; c'est là qu'il est mort le 15 mai 1670, au moment où son travail venait d'être achevé.

La paroisse Saint-Louis, placée sous l'égide royale, avait traversé ces épreuves. Sortie florissante de la lutte, elle subsiste de fait depuis plus de deux siècles.

Certains monographes et les auteurs de plusieurs mémoires manuscrits que nous avons été à même de consulter, diffèrent sur la date précise de l'érection de la cure de Fontainebleau, qu'ils placent tous cependant entre 1624 et 1666[1]. La véritable date ne se trouve-t-elle pas réellement fixée, même en dehors de la sentence d'érection directe de M. de Gondrin, par la lettre que nous venons de rapporter, où la volonté de Louis XIV se manifeste formellement?

Cette missive du roi justifie, du moins, l'opinion de l'abbé Guilbert, de Vatout, de Jamin et de quelques autres historiographes bien informés; elle prouve que l'on peut, avec raison et sans trop s'arrêter à la signature tardive des lettres-patentes, considérer Fontainebleau comme érigé en paroisse distincte dès 1661, — l'année de la naissance du Grand-Dauphin, de la mort de Mazarin et de l'arrestation de Fouquet. Th. Lhuillier.

1. M. Aufauvre, entr'autres (*Monuments de Seine et-Marne*), prend cette date de 1666, et dit à tort (page 57) que l'église Saint-Louis fut *bâtie* par Louis XIV.

L'Imprimeur-Gérant,

Léon Frémont.

Rôle des Nobles du Bailliage de Troyes

APPELÉS AU SERVICE DU ROI (1463)

Les procès-verbaux de convocations de bans et arrière-bans sont très précieux pour les historiens, les généalogistes et les géographes auxquels ils offrent des documents qu'on chercherait vainement ailleurs. On peut en juger en parcourant les trois publications de ce genre relatives à notre région qui se trouvent dans les Annuaires ou dans les Mémoires de la Société Académique de l'Aube [1].

Le rôle que nous publions aujourd'hui a été copié dans un recueil de la bibliothèque de l'Institut par notre éminent collègue à la Société Académique de l'Aube, M. Anatole de Barthélemy, qui a bien voulu nous l'envoyer en nous demandant de déterminer, à l'aide des nombreuses notes que nous avons recueillies, l'époque à laquelle il a été dressé.

Ce rôle, en effet, n'est pas daté, mais en tenant compte des indications qu'il renferme et en recherchant les dates de la disparition des personnages qu'il mentionne, on peut dire, presque à coup sûr, qu'il fut publié en 1463.

Le nom de Louis Raguier, évêque de Troyes de 1450 à 1483, nous fournit deux dates extrêmes dont nous ne pouvons sortir. Anthoine Guerry est dit *naguères prévôt de Troyes ;* or, il fut remplacé à la prévôté, en 1461, par Arnoul Houssé.

D'autre part, Charles Ier de Mello, qui figure également sur le rôle que nous étudions, mourut avant l'année 1464.

C'est donc après 1461 et avant 1464 que les nobles du bailliage de Troyes furent appelés au service du Roi, c'est-à-dire à la fin de l'année 1462, ou mieux, conformément à notre comput actuel, au commencement de l'année 1463.

1. Annuaire de l'Aube, 1874. — Boutiot : Procès-verbal constatant la levée du ban et arrière-ban dans le bailliage de Troyes en 1674.

Annuaire de l'Aube, 1878. — Roserot : Procès-verbal de convocation du ban et arrière-ban dans le bailliage de Troyes en 1473.

Mémoires de la Société Académique de l'Aube, 1890, t. LIV. Ch. Soccard : Rôle du ban et arrière-ban du bailliage de Troyes en 1558.

A cette époque, le roi Louis XI, à la tête d'une armée, partit pour le midi de la France dans le but de s'assurer le Roussillon que le roi d'Aragon, don Juan, poussait à la révolte. Il est donc vraisemblable qu'en cette circonstance le roi de France ait appelé sous ses étendards la noblesse de Champagne. Un certain nombre des personnages figurant dans le rôle que nous publions se retrouvent dans le procès-verbal de convocation du ban et arrière-ban dans le bailliage de Troyes en 1473, inséré par M. Alphonse Roserot dans l'Annuaire de l'Aube pour l'année 1878 ; nous les avons signalés dans des notes en reproduisant à la suite de la lettre R, initiale du nom de l'auteur, les numéros qu'ils portent dans le travail que nous venons de mentionner. Louis Le Clert.

C'est le roole des nobles du Baillyage de Troyes, avec lestat, forme et manière comment ilz ont offert et accepté eulx mectre sus et entretenir pour servir le Roy nostre sire en armes ou fait de sa guerre, en obtemperant au mandement sur ce fait et publié, de par ledit s^r^, es fins et marches dudit bailliage, partie desquelz a convenu acoupler pour leur povreté, ainsi que autreffois a esté fait en pareil cas, pour ce que seulz ilz n'ont offert prins ne accepté aucun estat ne service.

Et premiers

1° Messire Charles *de Merlo*, chevalier, seigneur de Vendeuvre[1] a accepté et offert de faire et entretenir deux lances fournies chacune de six chevaulx. C'est assavoir de deux archiers et de deux varletz[2].

2° Messire Artus *de Vaudrey*, chevalier, seigneur de Saint-Fale[3], a accepté faire une lance fournie à six chevaulx[4].

3° Messire Léger *de Dinteville*, chevalier, seigneur de Chauderey[5], pour luy, et Jehan *de Dinteville* son frère, a accepté de faire une lance fournye à six chevaulx[6].

1. Vendeuvre, ch.-l. de canton, arrondissement de Bar-sur-Aube.

2. Charles Ier de Mello, seigneur de Vendeuvre, Saint-Bris et Bligny, mort avant 1464. — Voy. P. Anselme, VI, p. 58. — R. n° 1.

3. Saint-Phal, canton d'Ervy, Aube.

4. Artus de Vaudrey, marié en 1440 à d^lle^ Claude de Montot et par elle seigneur de Saint-Phal, décéda le 7 décembre 1501. — Voy. M. d'Arbois de Jubainville : généalogie de Vaudrey, dans l'Annuaire de l'Aube, 1873, p. 70 et suivantes.

5. Chaudrey, canton de Ramerupt, Aube.

6. Léger de Jaucourt-Dinteville, fils d'Érard II de Dinteville et d'Isabelle de Grancey, mourut le 16 décembre 1476. Voy. P. Anselme, VIII, p. 716. — Jean de Dinteville, frère de Léger, fut seigneur de Spoix (Aube). Il épousa Jehanne de Pontallier. — R. n° 70.

4° Révérend père en Dieu maistre Loys *Raguier*, évesque de Troyes, seigneur de Romilly[1], de Paiens[2] et de Fontaines[3] en partie, fournira ung homme d'armes à trois chevaulx[4].

5° Jehan de *Mesgrigny*, receveur des aydes à Troyes, a offert faire homme d'armes à trois chevaulx[5].

6° Jehan le *Maignen*, cappitaine des francs archiers ou dit bailliage, homme d'armes à trois chevaulx[6].

7° Socin *Le Peley*[7], Estienne *de Loupvemont*[8] ont accepté faire et entretenir eulx deux ung homme darmes à trois chevaulx et a prins la charge le dit Socin.

8° Messire Ferry *de Grancey*[9], chevalier, seigneur de Pralain[10], homme darmes.

9° Jehan *de Saint-Julien*, seigneur de Milly[11], et Perrinot *Royer* demeurant au dit lieu de Milly, feront ung homme darmes à deux chevaux et la accepté le dit de Mill. Julien la charge.

10° Jeffroy *de Listre*[12], homme darmes.

11° Jaquet *de Champagnys*[13] et Guillaume *de Pleurre*[14] ont accepté de faire et entretenir ung homme darmes à trois chevaulx et a prins la charge le dit Jaquet.

12° Jehan *Regnier*[15], seigneur de Garchy[16], Pierre *Ratier* et Jef-

1. Romilly, arrondissement de Nogent-sur-Seine, Aube.

2. Payns, 2e canton de Troyes.

3. Fontaine-Saint-Georges ou Fontaine-les-Grès, canton de Romilly-sur-Seine.

4. Louis Raguier fut évêque de Troyes de 1450 à 1483. — R. n° 48.

5. Jehan de Mesgrigny fut seigneur de Fontaine et Poussey (Aube). Il était mort avant l'année 1477 (Archives de l'Aube, E. 775). — R. n° 29.

6. Jehan Le Maignen, en 1474, est qualifié seigneur de Dôches (Arch. municip. de Troyes, A. A. 8e cart. regist. f° 59 r°. — R. n° 55.

7. Socin le Peley vit encore en 1474 et il est qualifié seigneur de Lavau (Arch. municip. de Troyes. A. A. 8e cart. regist., f° 62 r°. — R. n° 51, le nomme : Jocin.

8. Étienne de Loupvemont, seigneur de Cervet, vivait en 1474 (comme dessus, f° 60 v°). — R. n° 46.

9. Dès 1467, Ferry de Grancey était gendre de Thibaud du Plessis, seigneur d'Ancy-le-Serveux (Yonne) et de Barberey-Saint-Sulpice (Arch. de l'Aube, E. 332). Avant 1490, sa veuve était remariée à Mathurin de Balathier, seigneur de Praslin (d° E. 336).

10. Praslin, canton de Chaource, Aube.

11. Milly, arr. Auxerre, cant. Chablis.

12. R. n° 20. M. Roserot écrit : Jeffroy de Laistre.

13. R. n° 33.

14. Mort avant l'année 1473. — R. n° 84.

15. R. n° 10.

16. Garchy, cant. de Pouilly-sur-Loire, Nièvre.

froy *Pitois* ont eulx trois accepté de faire ung homme darmes à trois chevaulx et a prins la charge le dit de Garchy.

13° Jehan *du Moustier* [1], Claude *de Railly* [2], Jehan *de Chardonnel* [3] et Guiot *de Gigny* [4] ont promis faire et entretenir ung homme darmes et trois chevaulx et a prins la charge le dit de Chardonnel.

14° Loys *de la Trimoille* [5], conte de Joigny, ou dit bailliage absent fut en la derreine ordonnance chargé de faire trois hommes darme.

15° Messire Pierre *de la Broce*, chevalier, seigneur de Parxey, Jehan *de Laines*, Guillaume *de Loze* et Itier *de Loze*, le dit Jehan de Laines avec les dessus dits a accepté faire ung homme darmes à trois chevaulx.

16° Messire Jehan *de Poitiers* [6], chevalier, s^r Darcyes [7], absent.

17° Messire Pierre *de Courcelles* [8], chevalier, absent.

18° Messire Guillaume *Juvencl* [9], chevalier, seigneur de Traignel [10], absent.

19° Messire Thebault *du Plessy* [11], chevalier, absent.

20° Guillaume *de Merlo* [12], seigneur de Bleigny [13], absent.

1. Jean de Moustier, seigneur de Chesley (Aube), capitaine de Chaource (Aube), mort le 23 mars 1483. Voy. Annuaire de l'Aube, 1886, p. 43. — R. n° 4.

2. R. n° 8.

3. R. n° 3.

4. R. n° 5.

5. Louis de la Trémoille, de la branche des comtes de Joigny et seigneurs d'Husson, mourut vers l'an 1467, sans enfants. Voy. P. Anselme, généalogie, IV, p^s 160, 180.

6. Mort en 1474.

7. Arcis-sur-Aube, chef-lieu d'arrondissement, Aube.

8. En 1462, Pierre de Courcelles, époux de Prégente de Melun, était seigneur de Courcelles, Saint-Lyébaud, Chennegy, Valecon, Thuisy, gruyer et bailli du duc de Nevers (Arch. de l'Aube, AI. 361).

9. Guillaume Juvenel, 10e enfant de Juvenel (ou Jouvenel) des Ursins, fut seigneur de Traînel, Marigny, Saint-Sépulcre (Villacerf), Saint-Briçon et Lamotte-Josserand. Il mourut en 1472, le 24 juin.

10. Traînel, canton de Nogent-sur-Seine, Aube.

11. Thiébault du Plessis, seigneur du Plessis, Chevigny, Ancy-le-Serveux (Yonne) et Barberey (Aube), fut premier chambellan du duc Charles de Bourgogne. Il avait épousé Antoinette de Jaucourt et était mort avant 1489, car, à cette époque, la terre de Barberey appartenait à Claude du Plessis, son héritier (Arch. de l'Aube, E. 335).

12. Guillaume de Mello (frère de Charles Ier de Mello), seigneur de Saint-Bris, Pacy et Vendeuvre, plaidait en 1464 et 1466 contre l'abbé de Clairvaux. Voy. P. Anselme, VI, p. 67.

13. Bligny, canton de Vendeuvre-sur-Barse, Aube.

21° Anthoine *de Chaumont* [1], seigneur de Guitry et de Chassenay [2], absent.

22° Joffroy *du Plessy* [3], absent.

23° Symonnet *Le Maire*, seigneur de Bercenay-le-Hayer [4].

24° Pierre *Franquelance* [5], a accepté d'estre archier monté et habilley.

25° Jehan *le Beuf*, archier [6].

26° Jehan *de la Ruelle* [7], fournira d'un archer.

27° Maistre Nicole *Mauroy* [8] fournira d'un archer et d'un vougier.

28° François *de la Garmoise* [9] a promis fournir et entretenir deux archiers.

29° Jehan *de Foissy* [10] et Jehan *de Vitel* [11] fourniront d'ung archier.

30° Maistre Jacques *de Roffey* [12], seigneur de Suilleaux [13], fournira d'ung archier.

1. Antoine de Chaumont-en-Vexin (Oise), seigneur de Guitry (Eure), Rigny-le-Ferron et Chacenay (Aube), époux de Jeanne Martel, dame de Bacqueville, vivait encore en 1476 (Caumartin).

2. Chacenay, canton d'Essoyes, Aube.

3. Jeoffroy Du Plessis, frère de Thiébault (n° 19), fut seigneur de Marcilly-le-Hayer et d'Ancy-le-Serveux (Arch. de l'Aube, E. 331-332).

4. Bercenay-le-Hayer, canton de Marcilly-le-Hayer, Aube. — R. n° 44.

5. En 1474, noble homme Pierre de Bournaut, dit Franquelance, est homme d'armes de Mgr le connétable et habite Troyes (Arch. municip. de Troyes, A. A. 8e cart. regist. f° 61 v°).

6. R. n° 22.

7. R. n° 89. Mort avant 1473.

8. Nicolas Mauroy, seigneur de Saint-Étienne-sous-Barbuise, de Colaverdey (Charmont), Voué et Montsuzain, fut bailli de Brienne et d'Arcis, conseiller et avocat du Roi à Troyes, puis lieutenant général du bailliage de Troyes. Il avait épousé Jeanne Hennequin et vécut jusqu'en 1485. — R. n° 82.

9. Il ne vivait plus en 1490. A cette date sa veuve, Jeanne de Jeurre, fait une fondation en l'église Sainte-Madeleine de Troyes (Arch. de l'Aube, AI. 676).

10. Jehan de Foissy, seigneur de Villemereuil, mort vers l'an 1477 (Voy. Mém. de la Société Acad. de l'Aube, 1868, p. 443 et suiv.).

11. Jehan de Vitel, écuyer demeurant à Troyes, vivait encore en 1473. Guillemette Le Peley, sa femme, était veuve en 1506 (Arch. de l'Aube, E. 231). — R. n° 47.

12. Jacques de Roffey, époux de Guillemette de Champgirard, était, en 1451, lieutenant d'Antoine de Chabannes, bailli de Troyes, et, en 1485, il était également lieutenant de Mathieu Brachet, bailli (Arch. de l'Aube, 4 H. 7). — En 1495, son fils Jean était lieutenant général (*ibid.*, E. 922). — R. n° 86.

13. Souleaux, h. commune de Saint-Pouange, canton de Bouilly, Aube.

31° Nicolas *Leger*, archier.

32° Symonnet *de Braquigny*, archier.

33° Perrin *Perrizart*[1] et Gilet *Milon*[2] fourniront d'ung archier.

34° Gauchier *de Folz*[3], archier.

35° Guiot *des Costes*, demeurant à Longeville[4], archier.

36° Nicolas *le Noble* de Rumilly, archier.

37° Pierre *de Courtenay*[5], homme darmes en ordonnance.

38° Guillemin *Berthier*[6], Ysabeau *de Droux*, Perrecte vefve de feu Colin *Venant* et Urbain *de Claesles*[7], fils de feu Denis *de Claesles* feront ung archier et accepte le dit Berthier la charge.

39° Perrenet *Servant*, Henry *de Premierfait*[8], Jehan *Truchot*[9] et Innocent *Corrart*[10] feront ung arbalestrier et a prins la charge le dit Servant.

40° Gilet *de Grainches*, de Pouan[11], arbalestrier.

41° Regnault *Dargentieu* a promis servir selon sa puissance.

42° Felisot *de Verinnes*[12] demeurant à Règes[13], Josse *de Mez*, demourant à Chauchigny[14], Jean *du Bechet*[15], demorant à Pouan

1. Il vivait encore en 1474 (Inventaire des titres de Montier-la-Celle aux Archiv. de l'Aube). — R. n° 85.

2. Il avait épousé Catherine le Muel. Sa fille Catherine, femme de Léger de Montsaujon, fut déclarée noble par sentence de l'Élection de Troyes en date du 27 janvier 1512 (Biblioth. de Troyes, manuscrit n° 2745). — R. n° 54).

3. En 1451, Gaucher de Folz, seigneur de la Chapelle-Saint-Luc, était héritier de Robert de Colaverdey (Arch. de l'Aube, G. 3458).

4. Longeville, canton de Bouilly, Aube.

5. R. n° 77.

6. En 1466, il était seigneur en partie de Balignicourt, par donation (Arch. de l'Aube, E. 103).

7. R. n° 23.

8. R. n° 62.

9. Jehan Truchot, marchand drapier à Troyes, vivant en 1480, était époux de Catherine la Houzelotte, et par elle seigneur du fief de Mortery à Villacerf (Arch. de l'Aube, 27 H. 12). — R. n° 117.

10. Il avait épousé la fille de Jean Hérault (Arch. de l'Aube, 7 H. 148). — R. n° 113.

11. Pouan, canton d'Arcis-sur-Aube.

12. R. n° 31.

13. Rhèges, canton de Méry-sur-Seine, Aube.

14. Chauchigny, canton de Méry-sur-Seine, Aube.

15. R. n° 57. M. Roserot écrit Jean du Bechot. Il faudrait peut-être : Jean du Bachot ? — (Au commencement du XVIe siècle, on trouve une alliance entre d^lle Claude du Bachot et Louis Ier de Richebourg, seigneur de Pouan en partie. — Le Bachot est un hameau de la commune de Charny, voisine de Pouan). Ou encore : Jehan du Bécheret ? (Le Bécheret ou Béche-

et la vefve Thierry *de Cussy* feront et entretenront ung archier et a prins la charge le dit du Bechet.

43° Guy *Le Maire*, absent.

44° Claude *Vastin* demourant à Saint-Fale [1], a promis servir et soy habiller selon sa puissance.

45° Guillaume *Dormans* [2] fournira d'un archier.

46° Guiost *de Meures* [3], marchant, Guillaume *de Rotiere* [4], orfèvre, Jehan *V...* [5], Jehan *Bougery* fourniront ung archier.

47° Robert *Benieux* demeurant à Villemoyenne [6], archier.

48° Pierre *Giot*, demourant à Lirey [7], Oudart *Giot* [8], demourant aux Bordes [9], Pierre *le Gentilz*, Nicolas *le Gentilz* son fils et Pierre *Larcemois*, potier d'estain, feront ung archier et a accepté la charge Nicolas *le Gentilz*.

49° Maistre Anthoine *Guerry* [10], naguères prévost de Troyes, a offert servir en personne selon sa puissance.

50° Dame Perrette *de la Rivière* [11], dame de la Rochelion et de Seisy [12], absente.

51° Pierre *de Courguilleray*, Guillaume *de Tilleul*, Jehan *de Vergienne* et Estienne *de Laffernant* ont promis faire et entretenir un archier et a prins la charge le dit *de Courguilleray*.

rel est un ancien hameau avec moulin dépendant de la commune de Pouan. Le moulin de Bécherel appartenait au chapitre de Troyes; il lui avait été donné par l'évêque Pierre de Villiers).

1. Saint-Phal, canton d'Ervy, Aube.

2. Mort avant 1474 (Arch. municip. de Troyes, A. A. 8e cart. regist. f° 71).

3. Mentionné en 1493 comme seigneur de Nuisement et Champigny-la-Grange en la paroisse de Laubressel (Arch. de l'Aube, AI. 253 et 22 H, 116 regist.). — R. n° 120.

4. Guillaume de La Rothière, orfèvre, mentionné de 1455 à 1486 par M. N. Rondot dans : Les orfèvres de Troyes. Paris, 1892, p. 51.

5. Peut-être Jean Vuilain ? R. n° 116.

6. Villemoyenne, canton de Bar-sur-Seine, Aube.

7. Lirey, canton de Bouilly, Aube.

8. R. n° 67.

9. Les Bordes, canton de Bouilly, Aube.

10. Nous avons rencontré Antoine Guerry, seigneur des Essarts, mentionné comme prévôt de Troyes de 1431 à 1461, époque à laquelle il fut remplacé par Arnoul Housse, seigneur de Saint-Benoît-sur-Seine. En 1474, il est fait mention de sa veuve (Arch. municip de Troyes, A. A. 8e cart. regist., f° 71 v°. — R. n° 90.

11. Perette de la Rivière, veuve de Gui de la Roche, seigneur de la Roche-Guyon, fille de Bureau de la Rivière, vivait en 1462 et soutenait un procès contre Louis de la Trémoille, comte de Joigny (Voy. Duchesne, Maison de Châtillon, preuves XII-43, et M. Ch. Savetiez : Les seigneurs de Dampierre, IIIe partie, pe 60 et 87).

12. Césy, près Joigny, Yonne.

52° Guy de B...lx [1], seigneur de Villy-le-Mareschal [2], absent.

53° Guiot *Servant* [3] et Jehan *Dalichamp* [4] feront ung vougier et a accepté le dit Guiot la charge.

54° Lucas *de Bleigny* et Jehan *de Neufvis* [5] feront un vouger et a pris le dit de Neufvis la charge.

55° Jehan *de Garchy* a promis fournir ung vouger.

56° Pierre *de Magney*, demeurant à Molins [6] en Breennois, sera vouger.

57° Madame Heliette *Girarde*, dame *de Pacy* [7] et de Migennes [8], absente.

58° Pierre *des Fontaines* [9], Thevenin *Lespervier* [10], Thomas *Noyer* et Jaques *Pradel* [11] feront ung vouger et a prins la charge le dit *Pradel*.

59° Pierre *de Bar* [12], dit *Gracien*, marchant, Estienne *Fornié* [13], marchant, Jehan *Thévenin* et maistre Pierre *Dorigny* [14], Colinet *de Bury* [15], marchant, ont promis faire et entretenir ung vouger et a prins la charge le dit *Gracien*.

60° Jehan *le Mareschal* a offert servir en personne selon sa puissance sans prendre aucun estat.

61° Gilet *Forgiet*, Jehan *Lévesque* [16], Jaque *Chandelier* et Henri

1. M. Roserot, n° 9, écrit : Guy de Buceaux.

2. Villy-le-Maréchal, canton de Bouilly, Aube.

3. Mort avant 1487. A cette date sa veuve, Jacqueline Dalichamp, est tutrice de leur fils Nicolas Servant (Arch. de l'Aube, 23, H, 4). — R. n° 49.

4. Peut-être le même que Jean Dalichamp, époux de Marguerite de Chantaloë, qui prit part à la rédaction de la Coutume de Troyes et mourut le 17 avril 1522? — R. n° 34.

5. R. n° 91.

6. Molins, canton de Brienne-le-Château, Aube.

7. Pacy-sur-Armançon, arr. de Tonnerre, Yonne.

8. Migennes, arr. et cant. de Joigny, Yonne.

9. Fontaine-Montaulin, ham., commune de Lusigny, Aube. Ancien fief.

10. En 1443, Thevenin Lespeuvrier, écuier, fils de feu maître François Lespeuvrier, demeurait à Troyes (Arch. de l'Aube, G 3284). On trouve ce nom écrit : Lesprivier, Lespeurier, Lespeuvrier et Lepevrier.

11. La famille Pradel posséda, pendant longtemps, le fief de Fontaines-Montaulin et partie de la seigneurie de ce dernier village. — R. n° 28.

12. R. n° 73. — M. Roserot écrit : Pierre de Bar dit Dratian.

13. En 1440, il fournit un aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Chaast près Vauchassis, Aube (Arch. de l'Aube, E. 569).

14. Fils de Jehan Dorigny. Vivant et mentionné comme tel en 1471 (Arch. de l'Aube, 7. H. 148).

15. En 1471, il est fait mention de sa veuve et de ses hoirs (Archives de l'Aube, 7. H. 148).

16. R. n° 65.

Levesque[1] l'ainsné, fourniront d'un vouger et a prins la charge le dit Jaques *Chandelier*.

62° Felisot *Levesque*, Henry *Levesque* le jeune[2], Colas *Levesque* le jeune et Guillaume *Chandelier* feront ung vouger et a accepté le dit Henry *Levesque* la charge.

63° Maistre Pierre *Fautrey*[3] a offert servir selon sa puissance.

64° Mathieu *de Montbéliart*[4] a offert servir en estat de coustiller.

65° Guillaume *Mengromiot*, hostellain, a offert faire au mieulx qu'il pourra.

66° Gaucher *Perrocte*, demeurant à Vougrey[5], Estienne *de Paris*[6], demeurant à Cussangy[7] et Pierre *Vougrey*, demeurant à Praslin[8] feront ung coustilleur et a prins la charge le dit Estienne *de Paris*.

67° Perrinet *de Monceaulx*[9], Oudot *de Monceaulx*[10] son fils, feront ung coustilleur et a accepté le dit Perrenot la charge.

68° Jehan *le Noble*[11] des Noes[12], Pierre *le Noble* son fils, Jaquot *Poquemin*, Felison veuve Perrin *Poquemin* et Perrin *Prieux*, demeurant à Dierrey[13], feront ung coustilleur et a prins la charge le dit Jehan *le Noble*.

69° Jehan *de Launoy*, coustilleur.

70° Vincent *de Jussy* et Didier *Guillot* feront ung coustillier et a prins la charge le dit Vincent.

71° Jehan *le Beuf*[14], demourant à Joigny, a offert servir selon sa puissance.

1. R. n° 65.

2. R. n° 63.

3. En 1448, Pierre Fautrey est dit être parent et conseiller de l'évêque Jehan Léguisé (Arch. de l'Aube, tiroir n° 350).

4. Mathieu de Montbéliart était, en 1485, commis de Pierre de Véelu, receveur pour le duc de Bourgogne de ses terres en Champagne (Voy. M. d'Arbois de Jubainville : Voyage paléographique, p. 77). — R. n° 6.

5. Vougrey, canton de Chaource, Aube.

6. R. n° 7.

7. Cussangy, canton de Chaource, Aube.

8. Praslin, canton de Chaource, Aube.

9. Montceaux, canton de Bouilly.

10. R. n° 18.

11. R. n° 64.

12. Les Noës, 2e canton de Troyes.

13. Dierrey, canton de Marcilly-le-Hayer, Aube.

14. R. n° 22. — En 1474, il demeurait à Troyes (Arch. municip. de Troyes, A. A. 8e cart. regist., f° 22 v°). Jehan le Beuf ne vivait plus en 1492-1493, époque à laquelle il est fait mention de ses gendres et héritiers, Jehan Mergey et Anglebert du Ru.

72° Jehan *Franquelance*[1], absent.

Autres nobles demourans au dit bailliage[2]..... *les quelz n'ont offert, prins ne accepté aucun estat*..... *pour servir le dit seigneur ou fait de sa guerre.*

73° Robert, bastard *de Chasteleillain*[3], s^r de Breviande[4].

74° Jehan *de Pleurre*[5].

75° Claude *Guerry*.

76° Maistre Jehan *Hennequin*[6].

77° Isabeau, vefve de feu Huguenin *le P*...

78° Charles *le Maizier*, demeurant à Cepoy[7].

79° Mahuet *de Guignes*[8], demeurant à Nogent-sur-Aube[9].

80° Jehan *de Veelu*[10].

81° Pierre *de Veelu*[11].

82° Pierre *de Creaun*, demeurant à Joigny.

83° Berthin *Langlois*[12], demeurant au dit Joigny.

84° Fait soubz le contre seel du bailliage de Troyes et les

1. Mentionné comme possédant, en 1486, un hôtel à Troyes et des terres inféodées sur le finage de Sainte-Savine-lès-Troyes (Arch. de l'Aube, 44, H. 1).

2. Ce qui est pointé est effacé.

3. Fils naturel de Guillaume de Chateauvillain, grand chambrier de France, mort en 1439. — R. n° 107.

4. Bréviandes, 3e canton de Troyes.

5. Vivait encore en 1474 (Arch. municip. de Troyes, A. A. 8e cart. regist., f° 16). Il était qualifié : écuyer vivant noblement. Il avait épousé Catherine Griveau. — R. n° 60.

6. Jehan Hennequin, second fils d'Odard Hennequin et de Guillemette de Mergey, mourut à Troyes en 1483. Il avait épousé Guillemette de la Garmoise et fut avocat du Roi à Troyes (Blanchard, généalogie Hennequin).

7. Spoix, canton de Vendeuvre-sur-Barse, Aube.

8. Mahuet de Guignes possédait le fief de la Roche sis à Nogent-sur-Aube. Il ne vivait plus en 1466, car à cette date son fils et héritier Jean de Guignes, âgé de 26 ans, vend, d'accord avec ses frères et sœurs, aux religieux de Saint-Loup de Troyes, une pièce de pré située sur le finage de Molins (Arch. de l'Aube, 4. H. *bis* 7).

9. Nogent-sur-Aube, canton de Ramerupt, Aube.

10 et 11. Jehan et Pierre de Véelu étaient fils de Jehan de Véelu, vicomte de Chamusy, seigneur de Gélannes (Aube), époux de Marguerite de Courcelles. Pierre fut receveur du duc de Bourgogne pour ses terres de Champagne. En 1500, il était âgé de 55 ans et habitait le château de Foujon (Arch. de l'Aube, 17. E. 42e cart.). Son frère, Jean de Véelu, entra dans les Ordres et, en 1487, il était doyen du chapitre de Saint-Étienne de Troyes.

12. R. n° 95. — D'après M. Roserot, il se nommait Barthélemy Langlois et était mort avant la fin du mois de janvier 1473.

seings manuelz de nous Nicolas *Muel*[1], licencié en loix, lieutenant général de monseigneur le bailli de Troyes[2] et Jehan *de Grève*[3], procureur du Roy nostre s^r ou dit bailliage.

(Signé) : N. Muel, J. De Greve.

Sceau brisé.

Bibliothèque de l'Institut, fonds Godefroy, t. 97, n° 40.

1. Nicolas Muel (ou Le Muet, d'après sa tombe qui existe en l'église de Sainte-Madeleine de Troyes) mourut le 8 avril 1493.

2. Le bailli de Troyes était alors Jehan Guarguesale, qui exerça cette charge de 1462 à 1465.

3. Jehan de Grève était probablement fils de Jehan de Grève qui fut prévôt de Troyes en 1424 (Boutiot, Hist. de Troyes, II, p. 471). Nous l'avons trouvé mentionné comme procureur du roi de 1430 à 1463 (Arch. de l'Aube, 31. H. 28 regist.).

Table des Noms de Personnes et des Noms de Lieux

(Les numéros placés à la suite de chaque nom correspondent à ceux qui précèdent les divers alinéas du rôle.)

Antoine de Chaumont, 21.
— Guerry, 49.
Arcis-sur-Aube, 16.
Argenlieu (Regnault d'), 41.
Artus de Vaudrey, 2.
Bechet (Jehan du), 42.
Bénieux (Robert), 47.
Bercenay-le-Hayer, 23.
Berthier (Guillemin), 38.
Berthin Langlois, 83.
Blegny (pour : Bligny), 20.
Blegny (Lucas de), 54.
Bordes (les), 48.
Bougery (Jehan), 46.
Braquigny (Symonnet de), 32.
Breviande, 73.
Buceaux (Guy de), 52.
Bury (Colinet de), 59.
Cepoix (pour : Spoix), 78.
Chacenay, 21.
Chandellier (Guillaume), 62.
— (Jacques), 61.
Champagnys (Jaquet de), 11.
Chardonnel (Jehan de), 13.
Charles de Merlo, 1.
— Le Maizier, 78.
Châteauvillain (Robert, bâtard de), 73.
Chauchigny, 42.
Chauderey, 3.
Chaumont (Antoine de), 21.
Claelles (Urbain de), 38.
Claude Guerry, 75.
— de Railly, 13.
— Vaslin, 44.
Colas Lévêque, 62.
Colin Venant, 38.
Colinet de Bury, 59.
Corrard (Innocent), 39.
Costes (Guiot des), 35.
Courcelles (Pierre de), 17.
Courguilleray (Pierre de), 51.
Courtenay (Pierre de), 37.
Creaun (Jehan de), 82.
Cussangy, 66.
Cussy (Thierry de), 42.
Dalichamp (Jehan), 53.
De Bar (Pierre), 59.
De Loze (Guillaume), 15.
— (Ithier), 15.
Didier Guillot, 70.
Dierrey, 68.
Dinteville (Léger de), 3.
Dorigny (Pierre), 59.
Dormans (Guillaume), 45.
Etienne de Laffernant, 51.
— de Loupvemont, 7.
— de Paris, 66.
— Fornié, 59.
Fautré (Pierre), 63.
Felison, veuve Perrin Poquemin, 68.
Felizot de Verinnes, 42.
— Lévesque, 62.
Ferry de Grancey, 8.
Foissy (Jehan de), 29.
Folz (Gauchier de), 34.
Fontaines (Pierre des), 58.
Fontaine-Saint-Georges, 4.
Forgiet Gilet, 61.
Fornié (Etienne), 59.
François de la Garmoise, 28.
Franquelance (Jehan), 72.
— (Pierre), 24.
Guarchy, 12.
— (Jehan de), 55.
Gauchier de Folz, 34.
— (Perrocte), 66.
Gigny (Guyot de), 13.
Gilet de Grainches, 40.
— Forgiet, 61.
— Milon, 33.
Giot (Oudart), 48.
— (Pierre), 48.
Girarde (Heliette), 57.
Gracien, 59.
Grancey (Ferry de), 8.
Grainches (Gilet des), 40.

Grève (Jehan de), 84.
Guerry (Antoine), 49.
— (Claude), 75.
Guignes (Mahuet de), 79.
Guillaume Berthier, 38.
— Chandellier, 62.
— Juvenel, 18.
— de Loze, 15.
— de Pleurre, 11.
— Mengroniost, 65.
Guillot (Didier), 70.
Guiot de Gigny, 13.
— de Meures, 46.
— des Côtes, 35.
— Servant, 35.
Guitry, 21.
Guy de B..., 52.
Guy le Maire, 43.
Héliette Girarde, 57.
Hennequin (Jehan), 76.
Henri de Premierfait, 39.
— Lévesque, l'aîné, 61.
— Lévesque, le jeune, 62.
Huguenin le P... (la veuve), 77.
Innocent Corrart, 39.
Isabeau, veuve de Huguenin le P..., 77.
Itier de Loze, 15.
Jaquet de Champagnys, 11.
Jaque Chandelier, 61.
— de Roffey, 30.
— Pradel, 58.
Jaquot Poquemin, 68.
Jehan Bougery, 46.
— de Chardonnel, 13.
— de Creaun, 82.
— Dalichamp, 53.
— de Foissy, 29.
— de Garchy, 55.
— de Grève, 84.
— de Laines, 15.
— de la Ruelle, 26.
— de Launay, 69.
— de Mesgrigny, 5.
— de Moustier, 13.
— de Neufvis, 54.
— de Pleurre, 74.
— de Poitiers, 16.
— de Véelu, 80.
— de Vergiennes, 51.
— de Vitel, 29.
— du Béchet, 42.
— Franquelance, 72.
— Hennequin, 76.
— Le Beuf, 25, 71.
— Le Maignen, 6.
— Le Mareschal, 60.
— Le Noble, 68.
— Lévesque, 61.
Jean Régnier, 12.
— Thevenin, 59.
— Truchot, 39.
— Vuilain, 46.
Jeffroy de Listre, 10.
— Pitois, 12.
Joigny, 14, 71, 82, 83.
Joffroy du Plessis, 22.
Josse de Mez, 42.
Jussy (Vincent de), 70.
Juvenel (Guillaume), 18.
La Broce (Pierre de), 15.
La Garmoise (François de), 28.
Laffernant (Estienne de), 51.
Laines (Jehan de), 15.
Langlois (Berthin), 82.
Larcenois (Pierre), 48.
La Rivière (Perette de), 50.
La Rochelion, 50.
La Ruelle (Jehan de), 26.
La Tremoille (Louis de), 14.
Launoy (Jehan de), 69.
Le Beuf (Jehan), 25, 71.
Le Gentilz (Pierre), 48
— (Nicolas), 48.
Léger (Nicolas), 31.
Le Maignen (Jehan), 6.
Le Maire (Guy), 43.
— (Symonnet), 23.
Le Maizier (Charles), 78.
Le Mareschal (Jehan), 60.
Le Noble (Jehan), 68.
— (Nicolas), 36.
— (Pierre), 68.
Le Peley (Jocin), 7.
Lespervier (Thevenin), 58.
Lévesque (Colas), 62.
— Felizot, 62.
— (Henri), l'aîné, 61.
— (Henri), le jeune, 62.
Lévesque (Jean), 61.
Les Noes, 68.
Lirey, 48.
Listre (Jeffroy de), 10.
Longeville, 35.
Louis de la Trémoille, 14.
— Raguier, 4.
Loupvemont (Etienne de), 7.
Lucas de Bleigny, 54.
Magnez (Pierre de), 56.
Mahuet de Guignes, 79.
Mathieu de Montbeliart, 64.
Mauroy (Nicole), 27.
Mengromiot (Guillaume de), 65.
Merlo (Charles de), 1.

— (Guillaume), 20.
Mesgrigny (Jehan de), 5.
Meures (Guiost de), 46.
Mez (Josse de), 42.
Milly, 9.
Milon Gilet, 33.
Molins en Breennois, 56.
Montbeliart (Mathieu de), 64.
Montceaux (Oudot de), 67.
— (Perrinet), 67.
Moustier (Jehan du), 13.
Muel (Nicolas), 84.
Neufvis (Jehan de), 54
Nicolas Legentilz, 48.
— Léger, 31.
— Le Noble, 36.
— Muel, 84.
Nicole Mauroy, 27.
Nogent-sur-Aube, 79.
Noyer (Thomas), 58.
Oudot de Montceaux, 67.
Pacy, 57.
Parxey, 15.
Paris (Etienne de), 66.
Payns, 4.
Perrenet Servant, 39.
Perrette de la Rivière, 50.
Perrecte, veuve de Colin Venant, 38.
Perricart (Perrin), 33.
Perrin Perricart, 33.
— Poquemin (la veuve de), 68.
— Prieux, 68.
Perrinet de Montceaux, 67.
Perrinot Royer, 9.
Perrocte (Gaucher), 66.
Pierre de Bar, 59.
— de Courcelles, 17.
— de Courguilleray, 51.
— de Courtenay, 37.
— de la Broce, 15.
— de Magnez, 56.
— des Fontaines, 58.
— de Véelu, 81.
— de Vougrey, 66.
— Dorigny, 59.
— Fautrey, 63.
— Larcenois, 48.
— Le Gentilz, 4.
— Ralier, 12.
Pitois (Jeffroy), 12.
Plessis (Joffroy du), 22.
— (Thibaut du), 19.
Pleurre (Guillaume de), 11.
— (Jehan de), 74.
Poquemin (Jaquot), 68.
— (la veuve Perrin), 68.
Pouan, 41, 42.
Pradel (Jacques), 58.
Praslin, 8, 66.
Premierfait (Henri de), 39.
Prieux (Perrin), 68.
Raguier (Louis), 4.
Railly (Claude de), 13.
Ralier (Pierre), 12.
Règes, 42.
Regnauld Dargenlieu, 41.
Regnier (Jehan), 12.
Robert Bénieux, 47.
— de Châteauvillain, 73.
Roffey (Jacques de), 30.
Rothiere (Guillaume de), 46.
Royer Perrinot, 9.
Rumilly, 36.
Saint-Fale (pour : Saint-Phal), 2, 44.
— Julien (Jehan de), 9.
Seisy, 50.
Servant (Guiot), 53.
— (Perrenet), 39.
Socin le Peley, 7.
Suilleaux (pour : Souleaux), 30
Symonnet de Braquigny, 32.
— Le Maire, 23.
Thévenin (Jehan), 59.
— Lespervier, 58.
Thiébault du Plessis, 19.
Thierry de Cussy, 42.
Thomas Noyer, 58.
Tilleul (Guillaume de), 51.
Traînel, 18.
Troyes, 5.
Truchot (Jehan), 39.
Urbain de Claelles, 38.
Vaslin (Claude), 44.
Vaudrey (Artus de), 2.
Véelu (Jehan de), 80.
— (Pierre de), 81.
Venant (Colin), 38.
Vendeuvre, 1.
Vergiennes (Jehan de), 51.
Verinnes (Felizot de), 42.
Villy-le-Mareschal, 52.
Vincent de Jussy, 70.
Vougrey, 66.
— (Pierre), 66.
Vuilain (Jehan), 46.
Ysabeau de Droux, 38.

ANNALES DE DOM GANNERON*

CHARTREUX DU MONT-DIEU

L'AN 1637

La contagion commença d'affliger la ville de Rethel au commencement de l'année 1637, où moururent seulement 40 personnes, deux Pères Minimes qui assistèrent les pestiferez y moururent. Un autre, appellé le P. Pierre L'homme, leur fut subrogé et eut aussy la peste, mais il en guérit. Comme il attendoit la fin des 40 jours pour retourner au couvent, il fut invité de quelque curé de village prochain, sien amy, de l'aller veoir, et en retournant de chez luy sur le bord de la rivière, et disant son bréviaire, on tient qu'il se noya, et n'a on jamais sçeu nouvelles de luy, sinon que quelque berger le veid proche de l'eaue, et qu'on trouva son manteau en la rivière. La contagion, qui avoit cessé en ce pays, commença de paroistre encore vers le mois de mars à Sedan, Artaise, Setonne et Sy, qui avoient esté moins infectez que les autres.

Continuation des misères en cete 3e année de la guerre

Sur la fin de janvier, il arriva grande gendarmerie au pays pour hyveiner, avec un dégast et ravage qu'on ne peut priser. Le colonnel Gassion, qui avoit mangé Vervins et les environs depuis la reddition de Corbie, amena icy ses quinze cent chevaux qui se logèrent en divers villages. Celuy de Brieules fut le plus foulé de tous. Le dommage que les soldats y ont fait a esté estimé à soixante mille livres. Ils estoient bien 800 dedans. Le vin qu'on leur donnoit n'estoit pas assez bon pour eux ; il leur en falloit trouver ailleurs, et usoient seulement de celuy du village pour laver les jambes à leurs chevaux. Ils tuoient tous les bestiaux et ne bougeoient de table tout le jour, et avant leur coucher il falloit que leur hoste leur donnast par teste vingt sols, et tel en avoit pour 4 pistoles tous les jours, c'est à dire 30 et 40 l., et ceux qui ne vouloient ou ne pouvoient payer, on leur chauffoit les pieds, et plusieurs y eurent les bras rompus. Ils descouvrirent les maisons pour en avoir le bois et pour faire désirs aux pauvres gens qui n'avoient

* Voir page 608, tome V de la *Revue de Champagne*.

de quoy les contenter ; on veid en peu de temps des rues audit village, où il n'y avoit plus d'apparence d'édifices. Ils enlevèrent tout le bled qu'ils peurent trouver audit village et ès environs, et en envoyèrent vendre deux cent septiers à Sedan. Ils trainoient avec eux chariots et charettes, avec lesquels ils emportoient tous les meubles, coffres, ferremens, pots, escuelles, platines de cheminée, et générallement tout, comme si c'eust esté au sac d'une ville ennemye.

Le mareschal de Chastillon entendant tel ravage fit de grandes menaces, mais on s'en moquoit. Le 17 febvrier, le sieur Belfont, mareschal de camp, et le colonnel Gassion coururent sept ou huit lieues dans le Luxembourg jusques à Florenville avec quelques mille chevaux, où ils taillèrent en pièces quelque infanterie de Picolomini, général, et n'y eut que quelques capitaines qui évadèrent. Quelques prisonniers y furent pris, et entre autres un comte Allemand duquel on espéroit bonne rançon. Lesdits Belfont et Gassion vindrent de là à Stenay, et en après au Mont-Dieu coucher le 21 suivant ; le lendemain, le prince Thomas arriva à Florenville, où le comte de Soissons qui s'estoit retiré à Sedan le fut visiter avec le congé du roy, comme son beau-frère. Le jour des Cendres, quelques soldats qui avoient leur département à Tasnay n'y trouvans personne, vindrent se ruer sur le Moulinet, cense du Mont-Dieu, où il y avoit quelques habitans réfugiez avec leurs meubles, et y pillèrent tout jusques à descouvrir une partie des couvertures pour en avoir le bois.

Le dixiesme de mars, les Bourguignons vindrent à Villemontry, village sur Meuse entre Mousom et Beaumont, où ils firent quelque carnage d'habitans ; prirent prisonniers femmes et enfans ; bruslèrent quelques maisons et enlevèrent tout le bestail. Ils avoient amené avec eux une nacelle pour passer l'eaue de la Meuse, pour entrer et sortir.

Le 2e dimanche de caresme, les soldats de Sauville peschèrent un des estangs du Mont-Dieu, après avoir rompu la chaussée, et battirent cruellement un des frères lais qui les voulut empescher ; mais le mareschal de Chastillon envoya un de ses gardes, qui les empescha.

Ne faut s'estonner si les soldats estoient un peu larrons, car les capitaines attiroient à eux toutes les contributions des villages ; et y eut un seigneur du pays qui mit pour une seule fois 3000 escus de contributions en sa bourse.

Sur la fin du caresme, comme l'eaue de la Meuse commen-

çoit à décroistre, les Bourguignons coururent à S. Pierremont, où ils prirent bestiaux et hommes à rançon. Sur la fin d'apvril, ils vindrent à Oches, où ils mirent le feu et enlevèrent deux femmes ; l'une fut rançonnée, mais l'autre mourut entre leurs mains. Le samedy du dimanche *Misericordia*, ils vindrent à la Besace, d'où ils enlevèrent quelques 30 bestes, avec quelques hommes, aucuns desquels évadèrent. On tient q'un du pays avoit fait cete trahison. Le dimanche suivant, il y eut grande alarme à Sy, à cause de quelques coureurs.

Environ la my may, les Bourguignons bruslèrent 40 maisons au village de Beaufort, d'où ils enlevèrent bestes et hommes prisonniers. Sur la fin de may, ils vindrent deux cent cavaliers et enlevèrent, proche de Stenay, tous les vaches, chevaux, etc., lequel dommage fut estimé à dix mille livres. Sur le commencement de juin, arrivèrent au pays nouveaux régimens de gens très cruels, qui firent une infinité de tyrannies au peuple davantage que les ennemys. Ceux de Gassion occupèrent plus de 80 villages au pays. Chaque soldat avoit de contribution 40 sols, et cependant ils tortionnoient les habitans et leurs hostes, comme s'ils eussent esté ennemys. Ils peschèrent 2 estangs du Mont-Dieu ; pillèrent la pescherie de Bairon, où les habitans avoient réfugié leurs meubles. Quand ils ne pouvoient avoir argent, ils montoient sur les toicts des maisons et broyoient avec fléaux toutes les tuiles et tiroient les chevrons par terre. On brusla en ce temps deux censes du Mont-Dieu ; personne n'osoit sortir sans estre pillé. On pilloit mesme les maisons des gentilhommes du pays. On força l'abbaye de Longwé, laquelle fut pillée vers la Pentecoste.

Les Bourguignons, d'autre costé, faisoient leurs affaires, courans sur les terres de France ; et pour faire chanter leurs prisonniers, ils leur arrachoient les ongles des pieds et mains. La peste rentra au mesme temps à Brieules, Sy et au Chesne. Les soldats de Tasnay forcèrent l'église de Tasnay qu'ils pillèrent. Il y avoit des villages entiers réfugiez dans les bois du Mont-Dieu.

Les paysans tuèrent un brigadier de Gassion dans les bois du Mont-Dieu , en suite de quoy les Gassionistes tuèrent tous ceux qu'ils pouvoient ; un censier du Mont Dieu fut tué, et d'autres pauvres mercenaires griefvement blessez. Les soldats pillèrent derechef la pescherie de Bairon et enlevèrent mesme les barreaux de fer des censes.

Sur la fin de juillet, le mareschal de Chastillon, lieutenant

pour le roy en Champagne, voyant que ceux de Luxembourg faisoient beaucoup de courses sur les terres de France, il délibéra d'y remédier, et assiégea quelques petites places qui estoient au delà de la Meuse, asçavoir La Ferté, Hénault, et cinq ou six autres places où il y avoit garnison, et se laissèrent canonner ; il en fit pendre aucuns pour avoir esté trop opiniastres. Il est bien vray qu'il perdit quantité de bons hommes en ces petits siéges. Il assiégea finalement Yvoix, que ceux de dedans avoient bien muny. Les bourgeois se vouloient rendre au commencement, mais la garnison s'y opposa ; mais n'ayans plus de munition, ils se rendirent le 13 aoust après avoir enduré quelques volées de canon. Ils composèrent assez honnorablement et sortirent tous, hormis quelque vingtaine d'habitans assez pauvres.

Environ la my aoust, quelques cavaliers venans d'Yvoix enlevèrent 35 bestes d'une des censes du Mont-Dieu, dite la Grange au Mont. Peu après, comme les François estoient ès environs de Montmédy, se reposans et dormans, les ennemys se ruèrent sur le régiment du baron de Buzency et luy prirent tout son bagage ; mais les François se déffendoient si vaillamment qu'ils en tuèrent 120 des ennemys, y laissans aussy 30 des leurs. Comme la garnison françoise d'Yvoix n'estoit pas autrement sur ses gardes, s'amusans à faire bonne chère, ils firent rentrer quelques femmes pour leur laver leur linge, une desquelles fut advertir la garnison d'Arlon du peu d'ordre qu'il y avoit à Yvoix, et partout ils vindrent escallader la place sans résistance, et tuèrent dans les corps de garde 30 hommes, et emmenèrent 400 soldats à rançon, et le capitaine qui commandoit à la place fut rançonné de 300 pistolles ; mais il fut arresté à Mousom, où on luy fit son procès.

Le mareschal de Chastillon assiégeoit alors Damvillers, d'où quelques soldats se desbandèrent et enlevèrent 14 chevaux d'une des censes de Bairon. L'abbaye de Landaive fut aussy pillée, les soldats françois y ayans mis le feu à la porte ; il y eut dans le chamaillis des soldats tuez et des païsans qui estoient réfugiez dedans. La contagion qui avoit espargné le village de Sy, l'an passé, vint l'attaquer cete année 1637, où il mourut quelque 30 corps en bien peu de temps. La ville de Damvillers fut reçeue à composition, sur la fin d'octobre, après avoir esté minée. Comme on vouloit faire advancer l'affaire, on fit venir en ce pays 5 ou 6 mille hommes des environs de Tiérasche, mais avant qu'ils fussent arrivez, la ville fut rendue,

et se retirèrent d'où ils venoient, laissans un beau dégast en ce pays.

Sur la fin de novembre, la garnison d'Yvoix alla quérir des farines à Bouillon ; mais les François les ayans rencontrez, ils les tuèrent tous, hormis quinze qui évadèrent. Environ le mesme temps, on tenta d'escallader Stenay, et trouva on des eschelles jà posées sur les murailles ; il y avoit deux mille hommes à point nommé pour venir, mais l'affaire ne réussit pas, comme ils avoient pourpensé.

La peste entra à Venderesse vers le mois de novembre, où il est mort deux cent corps. Les soldats sont tousjours ès villages voisins, et n'en sortent qu'ils n'aient tout raffler, pour en aller faire autant ailleurs.

Le sieur Galopin, que j'ose qualifier le plus riche et le plus homme de bien de tout ce pays, fut tué misérablement à Paris, au mois de may. Il avoit esté autrefois de la religion nouvelle, habitant et simple hostelain à Sedan ; mais il se convertit et se mit à entreprendre des forges, et avec son travail et industrie, il s'est tellement enrichy, qu'il a acquis trois ou quatre seigneuries en ce pays, entre lesquelles sont Rumilly, Villers devant Raucourt, la Raminoise, et une autre proche Mézières. De plusieurs femmes, il eut plusieurs enfans. L'un se maria en Hollande, malgré son père ; l'autre fut escorché tout vif par les Luthériens en Allemagne, durant les guerres de Palatinat ; les autres ont suivy d'autres conditions. Comme un de ses enfans eust eu quelque querelle avec quelque gentilhomme du pays, iceluy apposta quelque estaffier qui tua le père en traistre, comme il retournoit de la messe et avoit changé quelque pièce d'or à son hoste pour faire ses aumosnes. L'homicide s'enfuit à Yvoix ; mais moyennant quelque 200 pistolles, le gouverneur le restitua, et fut supplicié.

Ung estrange tonnerre arriva en ce pays environ la feste de S. Jacques en juillet. On voioit, dans les bois, de gros arbres grillez du foudre, desséchez et morts. Il tomba sur l'église de S. Sauveur, près Vertuz, et mit en poudre toutes les ardoises de l'église et clocher, sans offenser les lattes ; il foudroya aussy les armoiries et escussons du dernier abbé commandataire, Colbert, chantre et chanoine de Reims. Il tomba aussy sur l'église de Setonne et descouvrit une partie du clocher, et rompit une partie de la charpenterie de l'église, peu après la messe dite. Le dommage en fut estimé à 500 l.

Mais ce fut bien pis en l'église de Donchery, le mesme jour de S. Jacques. Car, comme on célébroit la grande messe, où il y avoit grande affluence de peuple, le tonnerre tomba par 3 endroits en l'église, dont il y eut plus de cent personnes de blessées en divers endroits du corps, ayant mesme blessé quelq'uns sous les habits, et les pieds et jambes chaussées ; bruslé aussy la peau de ceux qui estoient bien vestus, le tout sans rien faire aux habits, souliers ou chausses. Cecy arriva un peu devant l'évangile. Or, comme tout le monde crioit miséricorde en ladite église, et que chacun pensoit à mourir, on contraignit les prestres, qui estoient cinq ou six, de quitter la messe pour aller confesser les blessez, et Dieu sçait que plusieurs se confessèrent, qui n'en avoient guères d'envie au paravant. Entre autres, il y eut une jeune fille qui n'alloit guères souvent à confesse, et un jeune autre bon compagnon qui n'estoit pas loing d'elle, qui se fust volontiers exempté de la confesse ; mais comme le mal les pressoit tous deux, et que les prestres alloient par la foule pour entendre les plus blessez les premiers, la jeune fille commença d'attrapper un prestre par une des jambes, et le pauvre garçon l'attrappa par l'autre, si serré qu'il ne peut jamais desgager d'eux, qu'il ne les eust entendus en confession. Il y en eut quelque huit qui furent tenus pour morts ; mais un seul mourut au bout de quelques heures. Aucuns y perdirent l'esprit. Après cecy, comme les prestres furent pour achever la messe, il en vint un en l'église, qui dit que le clocher estoit tout en flammes du tonnerre ; il fallut encore quitter la messe, et l'aller esteindre, et les prestres pareillement y furent. Il y eut encore des personnes qui furent prodigieusement sauvez du feu, estans accablez sous des cloches ou sous des pièces de bois. Enfin, tout le feu fut esteint, et le clocher cousta 400 l. à refaire ; et Dieu sçait, dès qu'il tonne à Donchery, comment chacun court à l'eaue béniste, pour s'en préserver.

Vincent Francom, jésuite, qu'on appelloit l'apostre du Rethelois et du Vallage, pour avoir presché par les villages circonvoisins de Charleville, plus de 25 ans durant, sans jamais changer de maison, mourut audit lieu de Charleville, la susdite année 1637. C'est un homme qui avoit l'humilité et charité en éminence, et qui n'estoit hay de personne, pour la franchise de sa conversation et pour son humeur gaillarde. Les Huguenots mesmes l'aymoient, quand il alloit à Sedan (où on ne permettoit guères à d'autres de sa robe, d'entrer) ; il se logeoit chez un Huguenot qui l'aymoit, et pour luy payer son escot,

il luy disoit qu'il s'en iroit à tous les diables, s'il ne se convertissoit. Il assista souventfois les pestiférez à Charleville et Mézières, avec danger de sa vie, bien qu'il fust à demy médecin. Car, comme il estoit natif de la ville d'Aire, en Artois (je crois toutefois qu'il estoit originaire d'Ivoix, où il disoit sa grande mère estre enterrée), il fut mis chez un apothicaire à Verdun, et fut finalement fait de la Compagnie. Il estoit très bon humaniste, et avoit régenté 12 ans, en Allemagne. Il avoit une méthode de prescher qui luy estoit particulière, dont il se servoit aux occasions. Il prescha par deux fois en ces quartiers, la première fois à Saint-Pierremont. Il entendit, entrant dans le village, quelq'un qui juroit et blasphémoit ; il prit cela mesme pour son thème ; car, ayant fait le signe de la croix, il commença de dire : Je me donne au diable, la peste m'estouffe, je renie Dieu, etc., et dit aux assistans qu'il parloit la langue du pays ; en suite de quoy, il dit merveilles et imprimoit ainsy assez avant dans le cœur des auditeurs, ses sermons. Un autre fois, entrant dans l'autre village, il trouva un garçon qui couroit après un porceau pour l'attrapper, et n'en pouvant venir à bout, il luy jecta son baston et dit : Au diable soit le cochon ; et prit cela encore pour le thème de sa prédication. Preschant en Allemagne, estant arrivé à quelque bourgade, il s'enquesta des vices qui y régnoient. On luy dit que les hommes estoient grandement addonnez à boire et à battre leurs femmes, en retournant de la taverne. Il prescha donc de cete matière, de quoy les femmes furent si resjouyes, qu'elles le vindrent presque accabler de congratulations, au sortir de la chaire, criant tout haut : Ange de Dieu, ange de Dieu ; mais les hommes chantoient une autre cadence, l'appellans grand diable noir.

L'abbaye d'Orval fut pillée et bruslée depuis que les François eurent gagné Ivoix. On y trouva quantité nompareille de provisions, meubles et autres munitions, tant de l'abbaye que des villages prochains. La basse courtfut premièrement bruslée ; le clocher sentant le feu, tomba par terre ; les Allemands emplirent de pailles l'église, et y mirent le feu. On dit que les religieux mesmes furent cause de leur malheur ; car, comme ils avoient des sauvegardes de l'empereur, du cardinal infant, et du roy de France, ils négligèrent de les présenter au mareschal de Chastillon, ne voulans pas luy demander de l'ayde. Mais ce qui fut le pis, comme cinq ou six cavaliers françois demandoient quelque rafraischissement à la porte, un religieux fit tirer sur eux, et il y en eut de tuez ; de quoy indignez, quelques régimens françois vindrent piller l'abbaye, sans aucun

mandement du mareschal ; mais le malheur voulut que quelques régimens allemands (qui ne se soucient guères comment que ce soit qu'ils facent leurs affaires), y mirent le feu en divers endroits, en sorte que ce beau et grand monastère fut tout bruslé, et n'y eut q'une chapelle de Nostre Dame de Montaigu, séquestrée des autres édifices, qui eschappa les flammes. Ces régimens allemands estoient les plus détestables du monde, et se révoltèrent depuis contre les François, les pillant et tuant ; de quoy irrité, le mareschal permit aux soldats françois d'en tuer autant qu'ils en trouverroient. Cequi fut regretté, à Orval, ce furent les beaux édifices nouveaux qu'y avoit (fait) faire l'abbé Montgaillard ; la belle bibliothèque, qui estoit une des anciennes du pays ; et la belle image de Nostre Dame, qui estoit de pierre, sise à l'entrée, à laquelle les Allemands susdits couppèrent la teste et les bras. En suite de ces malheurs, toutes les censes de l'abbaye furent pareillement ruinées, et les religieux dispersez çà et là.

Trespas de Charles de Gonzague, 48e duc de Rethelois

Charles de Gonzague, duc de Mantoue et Montferrat, de Nevers, et le 48e comte ou duc de Rethelois, meurt à Mantoue, l'an 1637. Ce prince fut homme magnifique, débonnaire et pieux, vaillant, généreux et recognoissant, aumosnier, aymable et biendisant. Il espousa Catherine de Lorraine, fille du duc Charles de Mayenne, laquelle vescut toujours en réputation de princesse très catholique, pieuse et vrayement digne fille d'un tel père. Il mourut très pieusement, lors qu'elle estoit absente de luy ; mais cependant il ne l'oublia pas ; car, comme il estoit fort affligé de gouttes depuis douze ans, il fit un vœu à Nostre Dame de Liesse, et en l'accomplissant la fièvre le surprit et mourut à Soissons, sept jours après. On a tousjours remarqué que ce prince fut grandement pieux et religieux, et maistre de ses passions, et fort tempéré en toutes ses actions.

Henriette de Savoye, sa femme, mourut un peu après luy, et ne fit on q'une cérémonie de funérailles pour eux deux. Quand il se veid au premier jour de sa fièvre, il dit que ce seroit là sa dernière maladie. Il faut, dit-il, aller à Dieu. Comme l'évesque de Soissons le venoit visiter, luy entendant dire tout haut : « Allons, allons, o Seigneur mon Dieu », luy demanda où il vouloit aller ; il luy dit : « Au ciel, au ciel ; allons, allons, o Seigneur Dieu, père de miséricorde, conduisez moy, s'il vous plaist ; le chemin de nostre félicité est asseuré en vous ». Il demanda et reçeut tous les sacremens de l'église, et ayant fait appeller le duc d'Esguillon, son fils, il luy dit,

estant à genoux : « Mon fils, je vous donne ma bénédiction, avec cete condition et non autrement, que vous employerez vostre vie et tous vos moiens pour la déffense de la religion catholique, apostolique et romaine, et pour le très humble service que vous devez au roy et à la reyne régente, et au bien publique ». En après, il pria l'évesque de Soissons de donner pour luy sa bénédiction à la duchesse de Nevers, sa fille, quand il la verroit. Il la donna encore à madamoiselle Renée, sa fille présente (laquelle espousa depuis le duc de Sforce), et répétant derechef ces parolles : *Cupio dissolvi et esse cum Christo*, il perdit la parolle et mourut incontinent.

J'ay fait volontiers mention du père de madame de Nevers, pour monstrer plus'ost sa piété héréditaire que la noblesse de son estoc. Elle sçavoit aussy assez monstrer sa générosité, quand il en estoit temps. Durant les Guéridons, elle fit plusieurs fois l'office de capitaine, et amassa gens pour secourir son mary, qui la respectoit et aymoit grandement. Quelques années après les Guéridons assoupis, comme il luy convint assister la reyne régnante en quelque cérémonie, pour sa qualité de première dame d'honneur, toute malade qu'elle estoit, elle s'en acquita, mais cela luy cousta la vie, et les médecins asseurèrent que sa mort vint de tristesse. Elle engendra au duc son mary six enfans, 3 garçons et 3 filles.

L'aisné, François, qualifié desja duc de Rethelois, et investy du gouvernement de Brie et de Champagne, mourut en son adolescence, l'an 1622.

Charles, qui estoit destiné pour l'église, et avoit fait ses estudes à Charleville, et portoit desja la soutanne, fut qualifié duc de Rethelois après la mort du frère, et suivit son père à Mantoue, où il espousa l'héritière du duc défunct, de laquelle il eut un fils, qui luy a succédé en ses terres.

Le troisiesme fils fut Ferdinand, duc de Mayenne, qui mourut assez jeune.

La première fille fut la princesse Marie, qui n'est encore mariée ; la seconde fut la princesse Anne, qui est la plus jeune et n'est encore mariée aussy ; la troisiesme, qui est la seconde en ordre est madame Benoiste de Gonzague, abbesse d'Avenay, laquelle mourut à Montmartre lez Paris, l'année 1637.

Mais revenons maintenant au père, le duc Charles, qui se fit valloir au siège de Cambray, que le roy d'Espagne assiégeoit sur le sieur de Balagny, car malgré les ennemys, il fit entrer avec soy dans la ville une armée gaillarde et fresche pour la

déffendre. La ville fut néantmoins depuis rendue par composition. L'an 1602, il alla en Hongrie, où se joignant à l'armée chrestienne, il fit de beaux exploits contre les Turcs ; il alla mesme à l'assaut de la ville de Bude, où il fut blessé d'une arquebusade, de laquelle il guérit. Nous avons parlé cy dessus de sa magnifique entrée à Rome, et de la fondation de Charleville.

La guerre des Guéridons n'estant encoré née, il alla, l'an 1613, conduire sa belle sœur Renée de Mayenne jusques à Florence, où les nopces se devoient faire avec Mario, comte de Sancto Fiore, fils aisné du duc de Sforce ; mais estant le duc à Savonne, et ayant appris que le duc de Savoye estoit entré furtivement en armes dans le duché de Montferrat, et que Casal s'en alloit perdre, il prit avec soy 20 hommes de sa suitte et soixante mattelots, à qui il fit prendre les armes, et en deux jours entra avec eux dans Casal ; de quoy le Savoyard adverty, il se retira ailleurs.

Le duc de Nevers donna ordre aussy aux autres villes, assisté du baron de Verpel et du marquis de Nangis. Il voulut aussy jecter du secours dans Nice, que le Savoyard alloit assiéger ; mais Vincent, duc de Mantoue, l'envoya advertir que le roy d'Espagne s'en venoit contre le Savoyard, et ainsy le duc de Nevers donna advis à ceux de Nice que le secours leur venoit, par des feux qu'il fit allumer au haut d'une montagne. Peu après, le siège de Nice fut levé, et le duc de Nevers entra le premier dedans. La paix se fit peu après, et le sénat et les habitans de Montferrat luy ayans fait de grands remerciemens, s'en revint en France.

Quand la guerre des Guéridons fut venue, il espuisa beaucoup les thrésors et engagea grandement son domaine. Mais je crois qu'il avoit assez de bonnes intentions en tous ses desseins, que tout le monde ne sçavoit pas ; on en veid quelque chose, à la mort du mareschal d'Encre, car il revint incontinent au service du roy ; et comme il désiroit employer ses armes en quelque meilleur suject pour le service de la chrestienté, il fut consulter à Pontoise la B. Marie de l'Incarnation, carméline, sur ce suject, et en traitta longtemps avec elle.

Dès que Madame sa femme fut morte, il eut quelque désir de se rendre capucin ; mais la minorité de ses enfans luy fit surseoir ce dessein qu'il avoit envie d'effectuer, quand il verroit ses affaires appaisées et en bon train. Mais voicy bien d'autres affaires qui luy surviennent. François de Gonzague, duc de Mantoue, estant mort, le duc Vincent luy succéda ;

mais il mourut l'an 1627, laissant une fille unique, laquelle il ordonna, par testament, estre mariée avec Charles, fils du duc de Nevers, laissant ses duchez de Mantoue et de Montferrat audit duc de Nevers le père, qui s'achemina l'an 1628, le 17 janvier, à Mantoue où il fut reçeu duc : mais Dieu sçait combien il luy a cousté avant que de s'en veoir paisible possesseur, par la faction de ceux de la maison d'Austriche qui le vouloient déposséder d'un héritage qui luy estoit dévolu légitimement ; et je crois que sans l'assistance du roy de France, on l'eust débusqué de son héritage.

Le sieur Le Bret, conseiller d'Estat, a remarqué, au livre 4, chapitre 16 de la Souveraineté du roy, que le roy d'Espagne et l'empereur n'ont eu que des malheurs, depuis le temps qu'ils ont attaqué injustement le duc de Mantoue, car le roy d'Espagne n'a eu que des pertes signalées ; il a veu enlever ses flottes de son or du Péru ; il a veu déffaire ses trouppes, sans coup férir. L'empereur aussy a senty les fléaux de Dieu par les petites forces du roy de Suède, qui estoient petites au prix des siennes, et sans coup frapper, il se rendit maistre de toute la Poméranie ; il prit Francfort ; il déffit le comte Tilly et marcha jusques au cœur de l'Allemagne. Et comme Dieu avoit rendu l'empereur maistre absolu de tout ce grand pays, par le gain d'une seule bataille, il a permis aussy que par punition de ses injustes usurpations, il ait esté chassé de toutes ses conquestes par la seule perte d'une autre.

Certes, ce fut un grand crèvecœur à ce bon prince, de veoir cet admirable palais de Mantoue, fourragé par ces impérialistes ; ce palais, dis-je, orné de plus de 500 chambres, où les raretez de l'Europe sembloient avoir esté assemblées ; ces beaux vases de porcelaine, de prix inestimable pour leur qualité et quantité, gaspillés par les ennemys qui ostèrent le lustre ancien de cete tant belle ville.

Cete principauté nouvelle ne luy cousta pas seulement les travaux qu'en racontent les histoires, mais aussy il fut aux emprunts, et engagea quelques terres pour faire argent. Il se fut volontiers déporté de passer en Italie, mais ses amys luy remonstrèrent qu'il ne le devoit pas faire. Enfin, il y est mort ; mais comment ? Avant icelle, il prit l'habit de S. François, et n'eust fait aucun testament si le S. Père de Rome ne l'y eust contraint. Il n'y eut point de pompes en son lict d'honneur, sur lequel il fut mis revestu du pauvre, mais saint habit qu'il avoit pris, ayant seulement à son costé sa couronne ducale posée sur un carreau.

La veufve douairière, sa belle fille, envoya son ambassadeur peu après prendre possession de la principauté de Charleville, au nom de son fils. Quant aux duchez de Nevers et de Rethelois, la court de parlement a ordonné que les deux filles survivantes en jouiroient par provision, d'autant que le feu duc, leur père, estimant qu'elles se feroient religieuses, ne leur avoit assigné, pour tout appoinctement, que quinze mille livres de rente annuelle.

Ce voyage et succession de Mantoue, dévolue au duc de Nevers, a retranché beaucoup de desseins qu'il avoit projettez en ce pays. Comme il vint veoir le Mont-Dieu, selon sa coustume, quelque temps après les Guéridons, et fust saluer la chambre de S. Bernard, à quoy il ne manquoit jamais, il dit au P. Dagonneau qui y demeuroit alors (et qui avoit plaidé contre luy lors qu'il estoit prieur), qu'il avoit ouy dire qu'il composoit l'histoire de l'ordre des Chartreux. Le père Dagonneau luy respondit que vrayement il y travailloit, mais qu'il luy faschoit assez de ce qu'il n'y pouvoit faire mention de luy, comme de quelque fondateur de maison. Le prince luy respondit que ses ancestres, ducs de Nevers et de Mantoue, en avoient assez basty. Le père luy respondit : *et genus et proavos et quæ non fecimus ipsi, vix ea nostra voco.* Le duc rumina cete response, et avant que sortir du Mont-Dieu, la résolution fut prise de bastir une chartreuse à Charleville ; et comme ce dessein fut un peu allenty, il commença à bon escient d'y adviser, et pour la dotation d'icelle, il avoit désigné le prieuré de Donchery qu'il avoit retiré auparavant des mains du duc de Bouillon. Mais les affaires d'Italie ont tout renversé ce dessein.

Comme on eut arresté à Charleville quelques battelées de carreaux prétieux que le Mont-Dieu faisoit venir de Liège, pour l'usage de leur église, le prince ne voulut qu'ils payassent rien aux receveurs de Charleville, donnant des lettres authentiques, par lesquelles il permettoit ausdits religieux toute licence de faire amener, charier, achepter, etc., tout ce qu'ils voudroient par toutes ses terres, sans redevance quelconque.

Les mesmes religieux avoient acquis quelques prez de certaine particulière, dont les droits seigneuriaux luy en estoient deuz. Le prince inclinoit assez à en faire la remise; mais ses officiers de justice l'instiguèrent de les exiger ; mais il n'en fit plus de mention, jusques à ce que s'estant acheminé en Italie, la princesse Marie, sa fille, les a fait payer ric à ric, vingt ans après.

Ce prince fit de grandes instances pour avoir la rivière du

Mont-Dieu, ainsy que son père avoit fait; mais on fut conseillé de ne luy jamais accorder. Comme il a tousjours tesmoigné de la bienveillance au Mont-Dieu, aussy les religieux ont-ils tasché de luy condescendre en beaucoup de choses, jusques à bastir magnifiquement une cense qu'ils avoient à Charleville, avec de grands frais. Quand aussy il venoit visiter le monastère, on luy préparoit et aux siens le repas splendidement; mais comme il ne mangeoit point de poisson, sinon des escrevices, il faisoit un tour de cloistre cependant que ses gens mangeoient. Il visita une fois à la rencontre l'abbaye d'Orval, où le P. abbé de Montgaillard luy fit accueil digne de sa qualité ; en recognoissance de quoy, il luy envoya depuis un riche parement pour son église, et depuis l'abbé l'envoya remercier en son chasteau de La Cassine, par quelq'un de ses religieux.

Nous avons dit qu'il fonda une riche chapelle ducale à Mézières. Vers l'an 1630, mourut, à La Cassine, l'ancien et premier jardinier dudit chasteau, aagé de cent et vingt trois ans, qui avoit espousé sept ou huit femmes. Dès que ledit prince estoit arrivé à La Cassine, il vouloit le veoir; et quand il sçavoit que sa femme estoit morte, il luy en faisoit aussy tost espouser une autre. Il luy avoit assigné cinquante escus annuellement pour aumosne et par compassion de son grand aage, et non pas pour son service, car il ne travailloit plus depuis plusieurs années ; il estoit outre cela logé et chauffé, et les gouverneurs du chasteau luy envoyoient souvent quelque plat. Ce bon homme, appellé Estienne, natif de Sauville, mourut sans estre malade, la nature luy défaillant ; ayant l'esprit fort bon, et chantant les letanies de la Vierge. Bien que toutes ses dents luy fussent toutes tombées, il parloit néantmoins distinctement et discrettement; il estoit assez lent et langoureux l'hyver, mais dès qu'il sentoit le printemps, c'estoit à courir et à chanter comme les oyseaux; ses chants ordinaires estoient les cantiques des processions blanches. Il se plaisoit fort à raconter les guerres du roy Henry 2, et de l'empereur Charles 5, et des Huguenots. Quand on l'enterra, il n'avoit que la peau et les os, et celuy qui le mit en terre m'a asseuré qu'il pesoit moins q'un enfant de six ans. Il voulut estre enterré en son village de Sauville.

Il y avoit un autre habitant de Venderesse, tourneur de son estat, qui avoit ateint l'aage de cent ans. Il n'estoit pas toutefois tant bien stipendié, comme le susdit Estienne, encore qu'il eust sauvé la vie au feu duc Ludovico de Gonzague à ses despens, car il reçeut le coup qu'on luy vouloit donner sur sa

cuisse ; en récompense de quoy, il eut le reste de sa vie du bois pour luy tourner, dans la forest de Venderesse, et quelques autres gratieusetez. Il mourut quelque temps après le susdit Estienne, mais n'ayant l'esprit si ferme que luy.

Des princesses Marie et Anne, 49e duchesses de Rethelois

C'est par la bienvueillance du roy de France que ces princesses jouissent par provision des duchez de Nevers et de Rethelois, bien que le petit duc de Mantoue en soit qualifié duc. Quant à la princesse Anne de Gonzague, la plus jeune, elle a esté eslevée en la piété et ès bonnes mœurs, dans l'abbaye de S. Estienne de Reims. L'aisnée, Marie de Gonzague, a esté pareillement bien instruite en son jeune aage, et promet avec le temps de faire ressusciter en elle la piété de ses père et mère, et de ses autres ancestres. Lors qu'elle estoit encore jeune fille, mais néantmoins d'aage nubile, elle visita le Mont-Dieu ; et comme on luy avoit fait mention de la belle église, touchée de curiosité, maladie ordinaire des femmes, elle se glissa secrettement, avec une sienne damoiselle, dans la grande église, et contenta ses yeux ; mais à la sortie, elle fut surprise du P. prieur qui la tança bien fort, et luy dit qu'elle estoit excommuniée ; mais elle s'excusa en disant qu'elle ne pensoit pas qu'il y eust tant de mal en cela.

Après que le duc de Nevers fut arresté en Italie, l'an 1628, les officiers de la justice de Reims obtindrent un arrêt de la court de parlement, à l'encontre des officiers du baillage de Rethelois, touchant la jurisdiction prétendue ès villages de Vaux Monstrueil, Chémery, Donchery et Omont, et ès bourgs et villages qui en déppendent, comme aussy ès villages de Nouvion sur Meuse, Terron, Vendy, Vonc, Semuy, Tourteron, Susannes, le Mont de Jeu, S. Lambert, Allincourt, Charbogne, Le Chesne et Attigny, et fut faite déffense aux habitans desdits lieux de ne relever leurs appellations autre part qu'à Reims et non à Rethel, d'autant que lesdits lieux estoient du baillage de Vermandois. Mais cete sentence fut seulement provisionnelle, la court ayant délaissé les choses en l'estat qu'elles estoient l'an 1582, quand Monsieur Viole, conseiller, fit et ordonna les estats du Rethelois. Mais les officiers du Rethelois réclamrèrent à l'encontre de l'arrêt susdit de la court, et le duc de Nevers fit paroistre par son procureur général qu'il n'y a rien en tout son duché de Rethélois, qui soit et qui relève de la prévosté foraine de Vermandois, et qu'il l'avoit achepté du roy, et pour ce fait luy en payoit rente annuelle, spécialement

pour les prévostez d'Omont et de Donchery, et que les appellations faites ès dits lieux devoient ressortir à Rethel, selon le privilège de Pairrie, dont use le Rethelois ; et furent faites défenses aux habitants desdits lieux de n'appeller ailleurs qu'à Rethel, sur peine de 500 l. d'amande. Mais la court fit un autre arrest en faveur des officiers de Reims, la mesme année 1628, en novembre, et prononcé que les villages susdits appellassent à Reims, et non à Rethel.

Suite des misères de la guerre en ce pays

L'AN 1638

Cete année, ainsy que les précédentes, a esté grandement dure à supporter aux pauvres païsans, à cause des soldats qui hyvernoient en quelques endroits. C'estoit une misère de demeurer dans les villages, et une cruauté que d'aller en campagne. Le bourg du Chesne, à demy vuid d'habitans, estoit mangé entièrement ; celuy d'Attigny, où estoient logez Allemands, n'avoit pas une maison entière qu'elle ne fust descouverte pour en avoir le boys, pour chauffer les soldats. Ceux qui estoient logez à S. Waubourg tenoient les bois prochains, d'où ils voloient les passans. Ceux de Charleville pilloient par tout. Au commencement de caresme, les soldats vindrent à Tasnay, et n'y trouvans guères de monde, ils lioient quelques habitans, et ayant fait chauffer leur four, menaçoient de les jecter dedans, s'ils ne chantoient ; mais comme le pauvre monde n'estoit riche qu'en misères et disettes, plusieurs y eurent les pieds chauffez. D'autres prenoient les petits enfans et les chauffoient bien fort le corps, et après cela les rouloient dans la neige, et après les reschauffoient, ainsy que font les diables en enfer, le tout afin que les parens donnassent la pièce. Aucuns de ses enfans moururent peu après.

Iceux ne trouvans donc leur logis prêt à Tasnay, se ruèrent sur Bairon ; mais le sieur comte de Soissons envoya son trompette qui les fit desnicher après y avoir fait beau mesnage. Au mesme temps, la garnison de Mousom ayant demandé quelques foins à ceux de Setonne, comme ils n'en avoient point, une partie de la garnison y vint loger et y fit un dommage de mille francs.

Presque tout le long de caresme, il n'y eut point d'habitans dans Tasnay, La Neufville, Vivier, Artaise, la Berlière, Brieules, et ès villages des environs de Vendy, et bourgs de Vendresse, Chesne et Attigny. Il n'y restoit plus qu'environ un tiers, et ce des pauvres gens qui n'avoient que perdre.

Environ la my mars, le sieur de Beaufort, intendant pour le roy en la ville de Mousom, voulut surprendre ceux d'Ivoix par escallade ou pétard, et défit quelques gens qui estoient en patrouille ; mais d'autres survenans le tuèrent luy mesme, et donnèrent la chasse à ceux qui l'avoient accompagné. Au mesme temps, vindrent loger à S. Pierremont 20 compagnies d'Ecossois, que les habitans voulurent empescher, et comme l y eut escarmouche, plusieurs y demeurèrent, morts et blessez. De là, ils vindrent loger aux Grandes Armoises, où ils ne trouvèrent personnes. Aucuns passèrent par le Mont-Dieu, qu'on fit boire et manger ; outre ce, on leur envoya quelques tonnes de bierre et charettées de pain ; et le marquis de Sy, quelques pièces de vin ; ce nonobstant, ils pillèrent par deux fois une des censes du Mont-Dieu, dite la Grange au Mont.

Quelques habitans s'estoient retirez, avec leurs bestiaux, dans le chasteau desdites Armoises, pensans y tenir bon ; mais les Escossois ayant fait escouler l'eaue qui estoit alentour, ils bruslèrent la porte du chasteau, et là fallut se combattre. Les femmes firent assez bien leur devoir au dedans, et en blessèrent aucuns ; mais le censier du chasteau y fut blessé, et mourut peu après. Le chasteau fut donc butiné, et l'église où ils deschirèrent mesmes les livres et messels.

En après, ils furent à la Neufville, à Autre et Autruche. Ils estoient environ 1200 testes, tant femmes que canailles, n'y ayant que 800 hommes effectifs. Ils furent au Vivier et Artaise, où estoient demeurées seulement 3 damoiselles ; mais nonobstant l'espée de leurs marits, elles furent pillées. Ils furent loger à Raoucourt, mais le duc de Bouillon ayant amassé quelques gens, les fit bientost destaller.

Ils furent pour piller l'abbaye de Landaive, mais on les appaisa avec quelques pièces de vin et autres munitions. Ils pillèrent enfin l'abbaye de S. Thierry lez Reims. La gendarmerie sortit de ce pays sur la fin de mars. Au commencement d'apvril, les ennemys pillèrent quelques bestiaux, ès environs de Stenay ; mais le gouverneur de la ville, voulant leur rendre leur change, envoya quelques charrues labourer aux champs pour les amorcer, ayant dressé une embuscade. Ils vindrent donc pour se jecter sur les chevaux desdites charrues, et les François cachez se descouvrent et en tuent 14 ou 15 ; prennent quelques prisonniers, et le reste mis en fuite. En mesme temps, il y eut quelque entreprise sur Beaumont, et 30 chevaux des ennemys passèrent la minuit tout contre ; mais les sentinelles en ayant entendu le bruit, donnèrent advertisse-

ment; on va leur boucher passage à la rivière où ils devoient repasser; mais, faute de cavalerie, on ne fit pas grand prouesse, sinon d'en tailler quelq'une. C'a esté tousjours une chose qu'on a repris aux François, de n'avoir assez de cavalerie en la frontière, ce qui est cause qu'on les butine, et ne peuvent pas butiner.

Sur la fin d'apvril, un régiment de cavalerie pilla l'abbaye de Chéry, près Grandprez. Peu après, arrivèrent quelques compagnies liégeoises de cavalerie et piétons, sous la conduite du vicomte de Turene, qui trouvèrent tous les villages désers à leur arrivée, et pillèrent par tout où ils trouvoient de quoy; enlevèrent tous les chevaux des deux censes du Mont-Dieu.

Durant les festes de Pentecoste, les Bourguignons coururent à Remilly, terre de Mousom, où ils tuèrent le capitaine du village; en après, ils enlevèrent quelques bestiaux ès environs de Beaumont, mais on fut à la recousse. La garnison du Chesne mange tousjours le pays; le seul Chesne fraie plus de 6,000 l. pour leur entretien, sans 40,000 l. qu'avoit ja cousté les régimens précédens. On enlève les chevaux des estables de quelques censiers de Bairon, lesquels estans recovré sont desrobez finalement. Le 7 juin, les Bourguignons passèrent l'eaue de la Meuse, au nombre de 300 chevaux, et vindrent faire raffle ès environs de Beaumont et de la Besace; mais comme le tocquesin eut assemblé le monde, on se battit un peu et y eut deux des ennemys de tuez; mais ils enlevèrent pour plus de deux mille escus de butin qu'on ne peut jamais sauver; il y eut du seul village de La Besace, 50 bestiaux. Ce fut la garnison d'Ivoix qui fit ce ravage.

Le 18 juillet, ceux de Mousom coururent vers Ivoix, et en ramenèrent quelque butin; mais incontinent après, ils eurent leur change. Sur la fin de juillet, ceux d'Ivoix vindrent à Cheveuges ayans avec eux un traistre de Venderesse; mais les garnisons de Donchery, Mousom et autres les allèrent attendre au passage de la rivière, et comme ils cherchoient de fuir en bataillant, on en compta jusques au nombre de cent quatorze, tant de tuez que de noiez en la Meuse, avec une partie de leurs chevaux. Il n'y eut pas un François de tué, sinon un blessé.

Les Bourguignons coururent, au commencement d'aoust, et enlevèrent quelques bestiaux près Mousom. En septembre, il arriva au pays quelques régimens estrangers qui y pillotèrent un peu au commencement. Ils furent suivis d'autres régimens venus de Liège, qui eurent bien du mal à venir en France, car les Bourguignons leur voulurent empescher le passage, et

comme il fallut se battre, les Liégeois perdirent 60 de leurs gens, outre les blessez. Ils vindrent finalement se loger ès villages voisins du Mont-Dieu, où il n'y avoit plus personnes. Mais, y trouvans les granges pleines, Dieu sçait comme ils gaspillèrent tout, et se retirèrent le 18 du mois.

Vers octobre, ceux de Mousom coururent autour d'Ivoix, et entrèrent en un village où on faisoit des nopces, et enlevèrent pour mille escus de butin. Sur la fin de novembre, arrivèrent au pays les régimens de Batilly et Bussy, et se logèrent à Tasnay et Sauville où il n'y avoit personne ; coururent sur le ban du Mont-Dieu, et enlevèrent pour mille francs de bestiaux à un censier, qu'on ne put recouvrer. Ils se ruèrent aussy sur Bairon, où ils furent huit jours, et au sortir leur fallut encore donner la pièce.

Les soldats d'Omont vindrent avec 50 fléaux pour battre les bleds de Bairon ; mais ils furent rechassez. Il y eut tel censier à qui ce seul régiment cousta plus de 1600 l. C'estoient Lorrains et Allemands qui se disoient avoir esté chassez de leur pays par les François, et qu'il leur convenoit en avoir raison. Le dernier jour de décembre, ceux de Ivoix vindrent butiner ès environs de l'Estanne et autres villages ; ceux de Mousom furent à la recousse des bestiaux et des prisonniers, et dans le chamaillis il y eut 4 Bourguignons de noiez dans la rivière.

Depuis Buzency jusques à Verdun, tous les villages sont désers, tant à cause des courses des ennemis que du séjour des soldats François. Toute la frontière de Picardie, depuis la Champagne jusques à Calais, est désolée, délaissée des habitans qui se sont retirez dans les villes, s'ils ont de quoy, ou dans les forests prochaines, où ils bastissent des toicts de terre et de rameaux.

La contagion qui avoit fait tant de dégast en ce pays, l'an passé, parut encore en quelques endroits tout nouvellement à Mousom et à Venderesse, où quelques maisons furent infectées au commencement de l'année. Vers la Pentecoste, on descouvrit encore quelques maisons infectées à Vrizy sur Aixne, et ailleurs. Vers la fin d'aoust, il régna une fièvre maligne par tout le pays, laquelle dura le reste de l'année, et presque tout chacun en fut attaint. Dans le seul Mont-Dieu, il y eut cinquante deux personnes qui firent hommage à cete coqueluche, de laquelle néantmoins personne ne mouroit. Les chevaux eurent leur tour vers le mesme temps, car la contagion se mesla parmy eux en quelques endroits, que tous mouroient, comme à Beaumont et ès villages prochains.

Ung duel se fait en febvrier entre deux gentilhommes d'Artaise, asçavoir le sieur d'Artaise catholique et le sieur de Saulgé, huguenot, à raison d'un cheval qu'ils avoient pris sur les Bourguignons. Ils se battirent à pied à l'espée, en la vallée d'Haraucourt, où le catholique fut tué par le huguenot, et survescut 30 heures.

Auquel temps les vents furent si grands qu'il n'y eut guères de maison au pays qui n'en fust endommagée ; quelques clochers tronçonnez et plusieurs arbres par terre.

Environ Pasques, on trouva dans la rivière du Mont-Dieu un corps mort tout vestu, qui estoit un habitant de Tasnay appellé Jacques le Franc, huguenot, qui s'estoit noyé par accident, en fuyant les soldats. Ceux de Sauville voulurent lever le corps, disans qu'ils avoient droit de ce faire, et qu'il estoit du costé de la rivière vers Sauville, et qu'ils avoient de quoy prétendre en icelle. Mais les bonnes gens parloient d'une chose dont il n'a esté question depuis 500 ans, et le Mont-Dieu possède ladite rivière plus de soixante ans avant que leur village fut basty. Le père du trespassé néantmoins l'enterra sur la rive de l'eaue.

Dom Anthoine Ravel, religieux et autrefois recteur du Mont-Dieu, mourut cete mesme année le 6 septembre, aagé environ de 80 ans, et de 60 de profession. Il estoit natif d'Arles en Provence, mais avoit esté eslevé à Mézières, sous messire Jehan Ravel, doyen, son oncle, qui luy avoit sauvé la vie estant petit enfant en maillot. Car, comme il eut perdu le sentiment, et qu'on ne voyoit plus aucune signe de vie en luy, on l'ensevelit dans un linge pour le porter au cemetière. Messire Jehan survint sur les entrefaites, venant de Rome, et trouvant la maison de son frère en dueil pour la mort du petit Anthoine, il le voulut veoir et le fit descoudre, et dit aussy tost que l'enfant n'estoit pas mort, et luy ayant donné une petite médecine, il luy fit jecter quantité de vers, et fut guéry, et le fit amener depuis à Mézières vers soy. Il se rendit enfin, assez malgré luy, chartreux au Mont-Dieu, où il a vescu tousjours exemplairement et pieusement, y ayant esté quatre fois vicaire, et une fois au Val S. Pierre, où il est mort. Il a fait des merveilles en sa vie ; parloit toujours de Dieu et exhortoit un chacun à l'humilité, en prenant la meilleure part pour soy, ayant eu cete belle vertu avec la charité et don d'oraison, en bien haut degré. Il avoit une grande expérience pour la conduite des novices. Il avoit la présence de Dieu, et le petit enfant de

Bethléem tousjours au cœur et aux yeux de l'esprit, et mourut comme s'il l'eust toujours veu avec soy. Il estoit si chaste qu'il est mort vierge, avec presque autant de pureté comme quand il fut né. Il a esté tousjours grandement exercé dans les souffrances, soit de maladie de mélancholie et autres choses, dont il est venu tousjours à bout, avec l'ayde de Dieu, bien que pour la mélancholie il l'appréhendoit tousjours. Nous avons escript sa vie plus amplement ailleurs, et partant n'en parlerons davantage.

Le duc de Bouillon, seigneur très catholique, permet en ce temps aux catholiques de Raucourt de rebastir l'ancienne église qui avoit esté desmolie par les Huguenots. Cete église paroissiale estoit dédiée à S. Nicaise, et ceux de S. Nicaise de Reims en estoient curez primitifs. Ils la rebastirent donc sur les fondemens mesmes de l'ancienne qui estoient encore assez apparens, en la place dite du Pavé, devant le chasteau. Ils ont fait quelque cueillette d'aumosnes par le diocèse de Reims, pour venir à bout d'une si dévote entreprise. Quelque ministre passant par là comme on commençoit d'y travailler, s'escria publiquement : ô l'insolence, ô l'abomination. Mais la crainte luy fit retenir sa langue.

L'AN 1639

Louys Magnet, de la compagnie de Jésus, recteur du collège de Charleville, en sort cete année 1639, pour aller l'estre ailleurs. Il a esté recteur à Reims, à Auxerre et ailleurs ; c'est un des premiers poetes de ce temps, qui a dédié les pseaumes de David en vers, au pape Urbain 8, pour contrepointer quelques hérétiques qui y avoient travaillé avant luy. Il a fait une autre livre appellé *L'Horologe de la Passion* ; mais sa grande doctrine et ses bonnes lettres sont le moins de ce qu'il peut. Sa grande charité et humilité le rendent encore plus recommendable. Ses prédications dévotes, qui ravissent les autres et luy mesme jusques à luy coupper les parolles dans l'abstraction de l'esprit et dans l'incendie dont il se brusle luy mesme, indiquent assez ce qu'il sçait et ce qu'il peut Je sais que depuis quelques années il a fait vœu de jamais prescher, qu'il ne dise cete sentence : *Quid proderit homini, si lucretur universum mundum, animæ vero suæ detrimentum patiatur.* Mais d'autant qu'il est encore vivant, je me tais de luy pour le présent, priant Dieu que : *is Magnet semper ferrea corda trahat.*

Les misères des années précédentes continuent tousjours en cete 5e année de la guerre, et semble que les uns et les autres n'allentissent point leur désir d'incommoder leurs voisins. On

pendit à Mousom quelques espions qui furent dépréhendez mesurans les murailles de la ville.

Le duc de Bouillon, retournant de son gouvernement de Maestrecht, avec passeport du cardinal Infant, fut néantmoins très mal traitté avec ses gens par quelques capitaines qui luy ostèrent tout son bagage et armes, proche la villette de La Mark, et fut mesme en danger de sa vie, les adversaires disans qu'il menoit davantage de train que son passeport ne portoit. Il en fit ses plaintes à Bruxelles, mais je ne sçais ce qui en fut.

Au mesme temps, la garnison de ce pays commença de faire des insolences estranges par tout. Les deux régimens Allemands des capitaines Bousch et Estreff firent des rançonnemens, cruautez et violences qu'on ne peut exprimer. Ils pillèrent une fois le coche de Sedan, avec dommage de six à sept mille livres ; ils furent ravager les maisons champestres de quelques gentilhommes du pays ; despouilloient et desmontoient mesme les soldats françois.

Au commencement de may, un seigneur du pays, qui avoit quelque intelligence dans le Luxembourg, nous donna advis de quelque dessein que les ennemys avoient sur quelque riche monastère de la frontière ; la chose sembloit assez vraye, mais ils tirèrent ailleurs qu'au Mont-Dieu. Sur la fin de may, les François coururent jusques aux environs de Montmédy, d'où ils enlevèrent quatre milles bestes tant chevalines qu'à corvées et autres. Ès jours des Rogations, comme le peuple de Mousom alloit en procession en l'église du fauxbourg, quelques cinquante cavaliers ennemys les vindrent assiéger dans l'église, mais se retirent incontinent pour la peur qu'ils eurent, et en s'en allant enlèvent avec eux quelque peu de bestiaux, qu'ils eurent à la rencontre. Le dimanche ensuivant, ils coururent au village de Sy, et firent quelque tour à l'entour du chasteau ; mais la sentinelle du clocher frappant le tocquesin les effaroucha incontinent. La garnison du Chesne, qui estoit d'Allemands du régiment de Bousch, se retira au mesme temps, après y avoir tout mangé, voulans aussy à leur sortie qu'on leur graissast les mains, mais comme on les advertit que le peuple estoit sur le point de se mutiner et leur courir sus, ils deslogèrent assez modestement, et furent en faire autant au bourg de Lanoy en Portian.

(*A suivre.*) P. Laurent.

EXCURSIONS

EN

CHAMPAGNE & EN BRIE

PAR UN RÉMOIS*

(Octobre-Décembre 1892.)

CHAPITRE II

Excursion de Reims à Baye par Montmort.

(7 novembre 1892.)

Artes Castra fovent.

Un jour pour franchir la distance de Reims à Baye par Montmort, voir les sites de la forêt, visiter les châteaux, c'est bien peu, et cependant nous avons effectué, en compagnie de notre confrère M. Louis Demaison, cette course de vingt-cinq lieues aller et retour, en remplissant à peu près notre programme de touriste, grâce au chemin de fer et aux excellents chevaux des petites voitures d'Epernay.

Par surcroît, c'était un jour d'automne que ce lundi 7 novembre, où le soleil ne parvenait que par intervalle à percer l'épais brouillard, un vrai jour de Brumaire. Mais il avait tant plu les jours précédents que les froides averses nous furent épargnées, et que nous pûmes, d'un pas allègre, monter au donjon de Montmort, voir la plaine de Champaubert dans toute son étendue, et parvenir au bord de la vallée du Petit-Morin, à l'endroit où s'étagent sur une longue pente le village et le château de Baye, but et terme de notre exploration.

I. — D'Épernay a Baye, par Montmort et Champaubert.

L'arrondissement d'Épernay a cette différence avec celui de Reims, qu'il renferme peut-être moins d'anciennes églises, mais beaucoup plus de châteaux historiques. Ces derniers forment pour la contrée, déjà pittoresque par elle-même, un

* Voir page 561, tome V de la *Revue de Champagne*.

incomparable ornement ; en outre, ils abritent encore mille souvenirs précieux, des tableaux, des portraits et plusieurs collections artistiques et scientifiques léguées et entretenues par le culte du passé, ou rassemblées par le goût intelligent de leurs propriétaires. Une notice de M. Armand Bourgeois, percepteur et homme de lettres à Pierry, a esquissé quelques traits de ces belles demeures des environs d'Epernay, et donné la silhouette des principales d'après les eaux-fortes de M. le vicomte de Gourcy ou les dessins de M. l'abbé Chevallier[1]. Nous y renvoyons le lecteur, nous bornant à retracer *de visu* ce qu'une trop courte visite nous a permis d'entrevoir des monuments et des œuvres d'art de Montmort et de Baye.

A la sortie d'Épernay, par la vallée du Cubri[2], allant à Pierry, on aperçoit au fond d'une avenue le clocher et les vastes constructions du nouvel hôpital dû à la générosité de la famille Auban-Moet. Si l'aspect seul d'une flèche gothique, élégante et bien proportionnée, permet de juger l'ensemble de ce grand établissement, nous pouvons attester son beau caractère architectural, et prédire le charme qu'il offrira sur ce coteau pour rehausser la perspective d'Épernay si pauvre en monuments. La traversée de Pierry donne la vue de belles propriétés très soignées et fort gracieuses d'entourage, et sur sa mairie plane le souvenir de Cazotte. Plus loin, s'élèvent la butte et l'église de Mont-Félix, en face de Moussy. Mais il faut parvenir à la montée de la forêt, sur la route de Sézanne, auprès du village de Brugny, pour rencontrer un édifice d'une physionomie vraiment frappante.

Le château de Brugny, propriété de la famille de Clermont-Tonnerre, offre une façade flanquée de tours et précédée d'une douve, mais il se dérobe à moitié dans les massifs du parc, et nous n'avons pas le loisir d'y faire une halte[3]. La route monte

1. *Promenades d'un touriste dans l'arrondissement d'Épernay*, in-18, 1886, avec vues des églises de Damery, Dormans, Sézanne, Saint-Martin-d'Ablois, et des châteaux de Dormans, Boursault, Brugny, Montmort, Étoges, Baye, Montmirail, Mareuil-en-Brie et Villers-aux-Bois.

2. Rappelons aux sparnaciens un opuscule très rare, d'une couleur toute locale, et dû à la plume d'un érudit rémois : *La Belle du Cubry, légende sparnacienne*, par Ch. Loriquet, bibliothécaire de Reims, 1854, in-8° de 26 pages, extr. des *Séances et Travaux de l'Académie de Reims*, t. XX, p. 96 et 110.

3. Consulter l'*Histoire du château de Brugny, l'un des sites les plus remarquables du département de la Marne, depuis le* XV*e siècle jusqu'à nos jours*, par Armand Bourgeois, in-8° raisin, *Châlons, T. Martin*, 1883. Broch. de 72 p., avec vue du château, du côté nord-est.

toujours à travers les bois et parvient au plateau où s'étendent de vastes cultures. Sur la droite, on aperçoit une ancienne enceinte fortifiée près d'une ferme nommée *La Grange-le-Comte*[1], et dans les environs se dresse un superbe poirier, arbre séculaire d'une magnifique végétation. Bientôt on rentre dans la forêt, dite de Montmort sur la droite et de la Charmoye sur la gauche, et l'on a, jusqu'à l'arrivée au bourg de Montmort, droit en face de soi, le massif carré et les tours d'angle du château dans toute leur élévation.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer les annales d'une des grandes terres de Champagne, ni même d'en décrire minutieusement le pittoresque et grandiose manoir. D'autres l'ont fait avant nous, d'après les documents, et mieux par conséquent que nous ne pourrions le faire[2]. Néanmoins, nous souhaitons vivement de voir publier un jour une monographie complète et illustrée de ce château de la fin du XVIe siècle, d'une si grande originalité de forme et d'un caractère si bien proportionné au paysage qui l'entoure. Claude Chastillon en a dessiné deux vues, qui sont bien curieuses en ce qu'elles restituent l'aspect et l'encadrement primitifs[3]. La première enceinte du bas paraît refaite à neuf, les ouvertures ont dû être modifiées aux façades du principal bâtiment dont quelques lignes sont aussi devenues bien frustes sous l'action du temps. Mais comme les murs, les tours et les toitures ont gardé leur caractère, et que la nature n'a cessé d'en embellir les abords, l'ensemble impressionne toujours fortement.

Les géographies locales ont précisé quelques points sur le donjon de Montmort, et l'ont décrit ainsi que les principaux guides modernes[4]. Toutefois les erreurs abondent dans beaucoup de ces notices, très sommaires d'ailleurs, et en dehors des études particulières que nous signalions plus haut, il faut recourir aux grands ouvrages descriptifs pour trouver d'utiles

1. LONGNON, *Dictionnaire topographique de la Marne*, 1891, p. 122.

2. Voir sur les anciens seigneurs et le domaine de Montmort, un travail de M. le baron de Baye dans la *Revue de Champagne et de Brie*, t. XV, p. 321, 437, et t. XVI, p. 21. — Voir aussi la *Chronique de Champagne*, 1838, notice de M. Louis Paris, t. IV, p. 145 à 161, avec vue du château, — Du même auteur, autre notice dans l'*Annuaire de la Marne*, 1851, p. 385, avec vue. — Voir enfin une notice anonyme, *Paris, Le Normant*, 1857, in-8°.

3. *Topographie françoise*, par Claude Chastillon. — Voir A. LHOTE, *Biographie châlonnaise*, 1870, p. 71, 72.

4. *Guides-Joanne*, Champagne et Ardennes, 1885, p. 156.

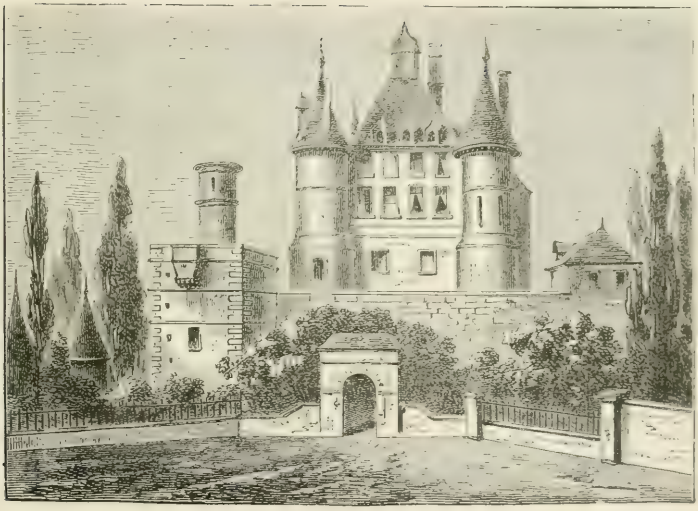

CHATEAU DE MONTMORT (Marne)

renseignements[1]. Il faudrait, au surplus, une visite prolongée pour se rendre compte de l'architecture de l'édifice entier, en dedans et au dehors, et nous renvoyons aux recueils qui en ont le mieux rendu l'aspect[2].

Vu sa pittoresque brièveté, nous reproduisons en entier la description du château de Montmort, écrite par Victor Hugo, lors de son passage et de la visite qu'il y fit en juillet 1838, en allant de Montmirail à Epernay :

« Depuis Fromentières, dit-il, le pays est plat, la plaine fuit à perte de vue. Tout à coup, en sortant d'un bouquet d'arbres, on aperçoit à droite, comme à moitié enfoui dans un pli du terrain, un ravissant tohu-bohu de tourelles, de girouettes, de pignons, de lucarnes et de cheminées, c'est le château de Montmort.

« Mon cabriolet a tourné bride, et j'ai mis pied à terre devant la porte du château. C'est une exquise forteresse du XVIe siècle, bâtie en brique, avec toits d'ardoise et girouettes ouvragées, avec sa double enceinte, son double fossé, son pont de trois arches qui aboutit au pont-levis, son village à ses pieds, et tout autour un admirable paysage, sept lieues d'horizon. Aux baies près, qui ont presque toutes été refaites, l'édifice est bien conservé. La tour d'entrée contient, roulés l'un sur l'autre, un escalier-à-vis pour les hommes et une rampe pour les chevaux. Au bas il y a encore une vieille porte de fer, et en montant, dans les embrasures de la tour, j'ai compté quatre petits engins du XVe siècle. La garnison de la forteresse se composait pour le moment d'une vieille servante, Mlle Jeannette, qui m'a fort gracieusement accueilli. Il ne reste des anciens appartements de l'intérieur que la cuisine, fort belle salle voûtée à grande cheminée ; le vieux salon dont on a fait

1. Bonne notice sur Montmort, son château et son église, dans le *Dictionnaire de toutes les communes de la France*, par Girault de Saint-Fargeau, 1845, t. II, p. 667. — Cf. Victor Hugo, *Le Rhin*, description humoristique et pittoresque de Montmort, lettre 2, p. 48-50, édit. Furne, 1846.

2. En voici une description assez fidèle : « Le château de Montmort est une construction en briques, formant un massif carré, flanqué de quatre tours aux angles. Il est établi sur une terrasse, également carrée, de 40 m. de côté, et haute de 20 m., entourée de fossés secs avec pont-levis, et surmontée d'un belvéder nommé La Fileuse, à cause d'une girouette qui représentait une femme filant au fuseau. On arrive au château par un escalier à rampe douce, voûté et pavé en briques sur champ, pratiqué dans l'épaisseur de la terrasse. Le grand escalier du château a 134 marches ; de sorte que la hauteur totale de l'édifice du côté de l'entrée est d'environ 52 m. La voûte des cuisines présente le millésime 1577. » *Dictionnaire des Communes*, cité plus haut.

un billard ; et un charmant petit cabinet à boiseries dorées, dont le plafond a pour rosace un chiffre fort ingénieusement entortillé. Le vieux salon est une magnifique pièce. Le plafond à poutres peintes, dorées et sculptées est encore intact. La cheminée, surmontée de deux fort nobles statues, est du plus beau style de Henri III. Les murs étaient jadis couverts de vastes panneaux de tapisserie qui étaient des portraits de famille. A la Révolution, des gens d'esprit du village voisin ont arraché ces panneaux et les ont brûlés, ce qui a porté un coup mortel à la féodalite. Le propriétaire actuel a remplacé ces panneaux par de vieilles gravures représentant des vues de Rome et des batailles du grand Condé, collées à cru sur le mur. Ce que voyant, j'ai donné trente sous à Mlle Jeannette, qui m'a paru éblouie de ma magnificence.

« Et puis j'ai regardé les canards et les poules dans les fossés du château, et je m'en suis allé [1]. »

Consignons seulement ici nos propres remarques, prises sur place au sujet de détails omis ailleurs. Au bas de l'escalier de la tourelle d'entrée, sur la gauche, on voit toujours la porte en fer du XVIe siècle, signalée par Victor Hugo, encore munie de son armature formant un curieux et peut-être rare spécimen intact de la serrurerie de l'époque. — Un petit canon de rempart, monté sur son affût, a gardé sa place au sommet de l'escalier qui aboutit au terre-plein du château. En franchissant sur la terrasse le seuil de l'habitation à l'est, on lit au-dessus de la porte la date de 1577, surmontant l'écusson en losange de Jeanne de Hangest, veuve de Claude Daguerre, qui construisit le château actuel : *d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or.* — Les pièces du rez-de-chaussée, assez basses, sont entièrement voûtées sur nervures ; la salle à manger circulaire, éclairée au midi, a conservé tout son ancien cachet, ainsi que la cuisine, plus remarquable encore par son énorme cheminée qui s'élève sur quatre colonnes. L'ancien foyer a disparu, remplacé par un appareil moderne. A la clef de voûte, on retrouve la date de 1577 et les initiales des fondateurs.

Le grand escalier, qui monte jusqu'au belvédère, donne au premier palier accès dans la chapelle qui est installée, sous une voûte circulaire, dans la tour d'angle du sud-est : une porte à fuseaux la ferme, son retable et son mobilier datent du

1. *Le Rhin, Lettres à un ami*, par Victor Hugo, Paris, Furne, 1846, t I, p. 49-50.

dernier siècle[1], sur le mur, à droite en entrant, deux plaques de marbre portent des inscriptions, datées l'une de 1707, l'autre de 1713. Cette dernière doit être l'épitaphe primitive de Françoise de Nargonne, duchesse d'Angoulême, belle-fille de Charles IX, morte en 1713 à Montmort, âgée de 92 ans, dont nous retrouverons une copie à l'église paroissiale. Une curieuse peinture est fixée au mur du vestibule en face de la chapelle ; nous ne pouvons au surplus énumérer ici tout ce qui serait digne d'intérêt dans la décoration des couloirs.

Nous devons réserver notre attention pour la *Salle des Gardes*, au premier étage, vaste et magnifique galerie éclairée au midi par de hautes fenêtres, d'où l'on aperçoit les profonds fossés et leur revêtement en lierre, le pont à grandes arches cintrées et toute la perspective des beaux arbres du parc. Le plafond à solives apparentes est recouvert de peintures à sujets variés sur tons gris et or, dont Cicéri a restauré les décors en respectant l'ancien dessin[2]. Le plus bel ornement de la galerie est la haute cheminée qui se dresse au fond de la pièce, portant sur son manteau le portrait à mi-corps du roi Henri III, accompagné sur les côtés de deux statues en pierre du plus beau caractère Renaissance, figurant la *Justice* à gauche et l'*Abondance* à droite, avec leurs attributs respectifs. Les plaques de marbre placées au-dessous n'offrent pas d'inscriptions ; l'ancienne taque a disparu. Les murs devaient être primitivement tendus de tapisseries ou embellis de fresques, ils sont aujourd'hui recouverts de sept grand panneaux avec peintures dans le goût du XVIIe ou XVIIIe siècle, représentant les *Œuvres de miséricorde*. Çà et là apparaissent les armoiries des marquis de Montmort, de la famille Rémond qui possède encore le château : *de gueules à* 3 *roses d'argent*, 2 *et* 1.

De la *Salle des Gardes*, on pénètre dans la petite pièce, dite *Cabinet de Sully* et nommée ainsi uniquement à cause de la possession du domaine au commencement du XVIIe siècle par la maison de Béthune-Sully, sans que l'on sache positivement si le ministre de Henri IV y a fait sa demeure. Ce cabinet, qui est compris dans la tour d'angle du sud-ouest, se trouve parallèle à la chapelle ; il a été décoré à une époque récente dans le

1. Cette chapelle fut bénite, en 1711, à la demande de la duchesse d'Angoulême.

2. Il y a de l'analogie entre ce plafond de Montmort et celui de la galerie de la maison Hourlier, n° 19, rue Sainte-Marguerite, à Reims. Ces œuvres sont si rares aujourd'hui qu'il y a un grand charme à les comparer l'une à l'autre.

genre Henri IV, ses lambris sont peints en blanc avec un semis de doubles palmes en or unies par une couronne.

Ce sont là les vraies pièces historiques du château, les seules ouvertes aux visiteurs. On fait ensuite le tour de la terrasse carrée qui règne sur chaque face du donjon, et l'on redescend à la première enceinte par l'escalier de la tourelle, si singulier et si original de construction.

Le château n'est pas la seule curiosité de Montmort, bien qu'elle en soit la principale. On aperçoit en arrivant au bourg, vers l'ouest, un grand édifice du XIIe ou du XIIIe siècle, avec nef, transept et chevet carré, qui était l'église d'un prieuré de l'ordre de Cluny[1]. Des habitations ont été aménagées dans le chevet et le croisillon nord, et la nef sert de remise ou de cellier, selon le gré des locataires. On distingue encore, au-dessus des travées de la nef, les traces de curieuses peintures murales du moyen âge, découvertes en 1883, et exposées depuis à bien des risques ; on a aussi, à la même date, retrouvé des sépultures sous le pavé de la nef[2].

L'église paroissiale de Montmort, sous le vocable de Saint-Pierre, est située vers l'est, tout à l'opposé du prieuré, et de l'autre côté du château, elle se trouve en dehors du bourg pour ainsi dire. Mais elle mérite une visite attentive, et elle serait digne d'une description minutieuse qui n'a pas encore été publiée, à notre connaissance. Au dehors, sauf la corniche de la nef avec modillons à figures, rien d'intéressant : la tour du carré du transept a été démolie, et remplacée par un clocher en charpente. Le porche, aussi large que la nef, et la nef entière sont du XIIe ou du XIIIe siècle ; les bras du transept et l'abside à trois pans datent, au contraire, de la fin du XVe siècle. Non seulement l'architecture offre à l'intérieur matière à un examen, mais les œuvres d'art et les souvenirs historiques abondent dans tout l'édifice : sept grandes fenêtres de l'abside et des croisillons ont gardé leurs vitraux primitifs, et bien qu'ils aient été réparés, vers 1847, on y voit encore beaucoup des figures et des médaillons intacts[3]. Nous remarquons sur-

1. Prioratus immediate subditi Prioratui B. M. de Charitate ad Ligerim, Ordinis Cluniacensis : « Prioratus B. Mariæ Montis-Mauri (vulgo Montmore), ad quinque leucas prope Sedanum (Sézanne), Catalaunensis diocesis. » Voir le *Pouillé général des Abbayes de France*, Paris, Gervais Alliot, in-8°, 1626, p. 49.

2. Voir sur ces découvertes la *Revue de Champagne et de Brie*, t. XV, p. 415.

3. Eglise de Montmort, mention de la réparation de ses vitraux du

tout le vitrail du fond qui représente la scène du Calvaire, celui du croisillon sud qui offre les emblèmes des litanies de la Vierge, peints en couleur jaune sur fond bleu, et l'un de ceux du croisillon nord, au bas duquel on lit ce nom et cette date :

Balthasare Beth, son procureur,
De cette verrière fut le donateur,
1500.

Beaucoup d'autres mentions et légendes, armoiries et devises courent au bas de ces précieux panneaux, et leurs textes devraient tous être transcrits. Ailleurs, ce sont des portraits de personnages du temps. Il en est de même aux fenêtres du bas côté nord, où nous relevons à la hâte ce quatrain signalant un donateur et que nous citons de mémoire, faute de temps pour le copier :

Pierre de Oiry natif,
Faisant à Montmort son domaine,
A servir Dieu bien attentif,
A donné...

Dans l'abside, du côté de l'épître, s'ouvre un enfeu, malheureusement mutilé, dont l'arcade forme une niche cintrée, qui est décorée de fines sculptures de la Renaissance et porte encore des fragments d'inscriptions. C'est une sépulture de la famille de Hangest[1]. D'autres épitaphes se lisent dans le transept[2], notamment celle dont nous parlions plus haut, de Françoise de Nargonne, duchesse d'Angoulême, belle-fille de Charles IX, décédée au château de Montmort, le 10 août 1713, âgée de 92 ans[3]. Ses entrailles ont été seules laissées dans l'église

XVIe siècle par M. Vincent Larcher, peintre sur verre, à Troyes, sous la surveillance de M. le comte de Mellet, dans les *Annales archéologiques de Didron*, 1847, t. VII, p. 51 ; — et dans le *Bulletin du Comité historique des Arts et Monuments* (1849-51), t. I, p. 16.

1. La famille de Hangest portait : *d'argent à la croix de gueules, chargé de cinq coquilles d'or, à la face crénelée d'azur en chef.* — Le tombeau qui se trouve dans le sanctuaire de l'église de Montmort, a reçu les restes de Louis de Hangest et de Marie d'Athies, sa femme, qui moururent le même jour, dans la même salle et le même lit, ainsi que le rapporte l'inscription. Il est à regretter que ce monument ait été mutilé. — Des carreaux vernissés aux armes de cette famille et provenant du château de Montmort, sont déposés dans la galerie du château de Baye.

2. Voir l'épitaphe de Claude Le Blanc, prêtre qui avait été marié, natif de Montmort et inhumé en 1651 dans le croisillon sud de l'église de ce lieu, reproduite par M. H. Menu, d'après l'Album Gastebois, dans le *Bulletin monumental*, t. LVIII, 1893, p. 38.

3. L'inscription, fixée près de l'autel du croisillon sud, nous paraît une

de Montmort, son corps a été transporté à Sézanne le 24 août, et fut inhumé dans cette ville « selon la dernière volonté de la défunte ». Voici d'ailleurs le texte de l'inscription de Montmort :

Ici sont renfermées les entrailles de très haute et très puissante princesse, Françoise de Nargonne, duchesse d'Angoulême, veuve de très haut et très puissant prince, Charles de Valois, fils légitimé de Charles IX, roi de France, morte en ce lieu le 10 août 1713, âgée de 92 ans, après avoir passé 68 ans de viduité dans la retraite et dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

Cette princesse, véritable modèle d'esprit et de sagesse dans le monde, curieux exemple de longévité, était fille d'un gentilhomme des environs de Sézanne, et avait épousé, jeune encore, le vieux Charles de Valois, duc d'Angoulême (1573-1645), fils légitimé de Charles IX et de Marie Touchet. Veuve à vingt-quatre ans, elle passa les soixante-huit années de son veuvage dans son château de Mareuil-en-Brie, puis se retira près de sa petite nièce à Montmort[1].

Signalons enfin avant de sortir de l'église de Montmort quelques tableaux, des boiseries, etc., surtout la chaire à prêcher, fixée à un pilier de la nef sur la droite : elle est en bois, d'une sculpture très fouillée, avec un riche panneau en relief sur le devant, offrant l'image du Père Eternel ; la rampe de l'escalier est à jour ; nous lui donnerions pour auteur l'artiste qui a sculpté la belle porte à deux vantaux de l'église de Dizy (Marne) : c'est la même facture et le même style.

En reprenant la route, on traverse le bourg qui n'offre aucune particularité, et l'on arrive bientôt au village de La Caure, où se trouve la ferme du château de Montmort, reliée au parc par une avenue.

De La Caure à Champaubert, rien à signaler, si ce n'est l'étendue du plateau, humide mais fertile, où l'œil ne rencontre qu'un horizon monotone : c'est l'emplacement du fameux champ de bataille du 10 février 1814.

reproduction moderne de la plaque conservée dans la chapelle du château, qui doit être l'inscription originale, déplacée peut-être au moment de la Révolution.

1. *Revue de Champagne et de Brie*, t. IV, p. 239. Dans la copie que donne cette Revue, de l'épitaphe de la duchesse d'Angoulême, l'âge est inexactement rapporté. Sur cette princesse, voir même Revue, t. XIII, p. 218 ; et *Revue Britannique*, août 1880. — Cf. *Notes sur le château de Montmort*, par le baron J. de Baye, 1884, p. 25-26, où se trouve son acte de sépulture.

ÉGLISE DE BAYE

Le village de Champaubert est assis au bord de la grande route d'Allemagne, allant de la Ferté-sous-Jouarre à Châlons-sur-Marne par Montmirail[1]. Sur la gauche en arrivant, se présente une assez vaste maison qui est la ferme où l'on dit que Napoléon coucha le soir du combat, et qui porte encore un boulet à sa façade. En face, dans un espace ménagé à l'angle de l'autre côté de la route, s'élève le monument commémoratif de cette victoire, l'une des dernières remportées sur les Alliés et dont l'histoire est bien connue. C'est en 1865 que les huit canons pris sur l'ennemi dans cette lutte héroïque ont été groupés, la bouche en l'air, autour d'une colonne à fût cannelé en pierre et surmontée de l'Aigle impériale en bronze. Sur le socle, on a tracé les noms des principales batailles de la Campagne de France, et rappelé la souscription nationale qui permit d'ériger ce glorieux trophée.

II. — Le Village de Baye, l'Église, le Chateau et ses Collections.

Le plateau de Champaubert aboutit au sud à la vallée du Petit-Morin : on y descend par un vallon dont le village de Baye, fier de son passé et de son présent, ancien chef-lieu de la baronnie de ce nom, occupe la partie supérieure[2]. De beaux bouquets d'arbres ombragent cette gorge, au fond de laquelle coule un ruisseau venant des bois d'Andecy. Les maisons de Baye sont bien construites, et l'aspect des rues, arrosées d'eaux courantes, est aussi propre que riant.

Sur la gauche, se présente l'église, monument complet de la première époque gothique, sauf le clocher refait en charpente. Elle est située à peu près au milieu de la commune, sur le côté de la rue principale, dans un endroit très pittoresque. Elle-même attire l'attention, rien qu'à l'aspect de sa façade : un grand peuplier d'Italie se dresse en avant, et sur le premier contrefort de la nef, à gauche, pousse un bouleau, déjà de belle venue, curieux phénomène de végétation parasite.

1. L'église de Champaubert, dont le clocher est très écrasé, est un édifice de l'époque romane, sous le vocable de Saint-Remi. Elle renferme deux statues du xve siècle, sainte Catherine et sainte Marguerite, les saintes de Jeanne d'Arc.

2. *Quelques documents historiques relatifs à la baronnie de Baye*, par le baron J. de Baye, in-8°. *Paris, Menu*, 1880, brochure de 24 pages, extraite de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1880. — Il se trouve une vue du château de Baye dans la *Topographie de la France* par Claude Chastillon.

Le porche est conservé dans toute son étendue, et de même la nef, les chapelles, le chœur, terminé carrément, sont fort bien entretenus quant à l'architecture, mais décorés richement (sans que les lignes gothiques en souffrent) d'autels, de boiseries, de grilles et d'œuvres d'art de toute nature dans le style des derniers siècles. Il y aurait là un inventaire mobilier des plus complets à dresser ; il y aurait aussi à visiter la crypte sur l'emplacement de laquelle reposa, dit-on, le corps de saint Alpin, évêque de Châlons, né et mort à Baye au ve siècle. Mais le temps presse, et ces curiosités seront décrites par d'autres[1].

En continuant à descendre, on arrive au château, placé du même côté de la route que l'église, et en contre-bas de la chaussée. Deux anciennes tours avec toitures en poivrière en signalent l'approche, et bordent une terrasse plantée de gigantesques platanes qui masquent l'habitation sur la rue. On pénètre dans la cour qu'ombrage un magnifique cèdre, et l'on a en face de soi la façade principale, d'aspect du XVIIe siècle, flanquée de pavillons à hautes toitures, et accompagnée en retour d'une galerie du XVIe siècle qui fait suite à la chapelle, vénérable et seul reste du château du commencement du XIIIe siècle. A tout seigneur tout honneur, décrivons d'abord ce produit si pur de l'art du moyen âge.

La chapelle est orientée, et son abside, tournée vers le parc, a conservé ses épais contreforts, surmontés de minces appliques montant jusqu'à la corniche. Il ne subsiste, comme livré au culte, que l'étage supérieur, la partie inférieure (ayant pu servir de crypte ou chapelle basse) a été, de longue date sans doute, transformée et remaniée d'une façon méconnaissable. La plus exacte description que nous puissions donner de ce petit édifice, au dehors comme au dedans, c'est de dire qu'il est une réduction de la chapelle de l'Archevêché de Reims : même plan, même aspect, mêmes détails. Serait-ce une œuvre de Jean d'Orbais, l'architecte certain de l'abside de Notre-Dame de Reims et peut-être aussi celui de la chapelle archiépiscopale contemporaine? C'est une simple hypothèse, mais elle vaut la peine d'être posée[2].

Pénétrons dans le sanctuaire par la porte qui s'ouvre en face

1. *Bulletin archéologique du Comité des Arts et Monuments* (1837-48), t. II, p. 331.

2. Voir les plans et la coupe de la chapelle de l'Archevêché de Reims dans les *Annales archéologiques*, Didron, 1855, t. XV, p. 213.

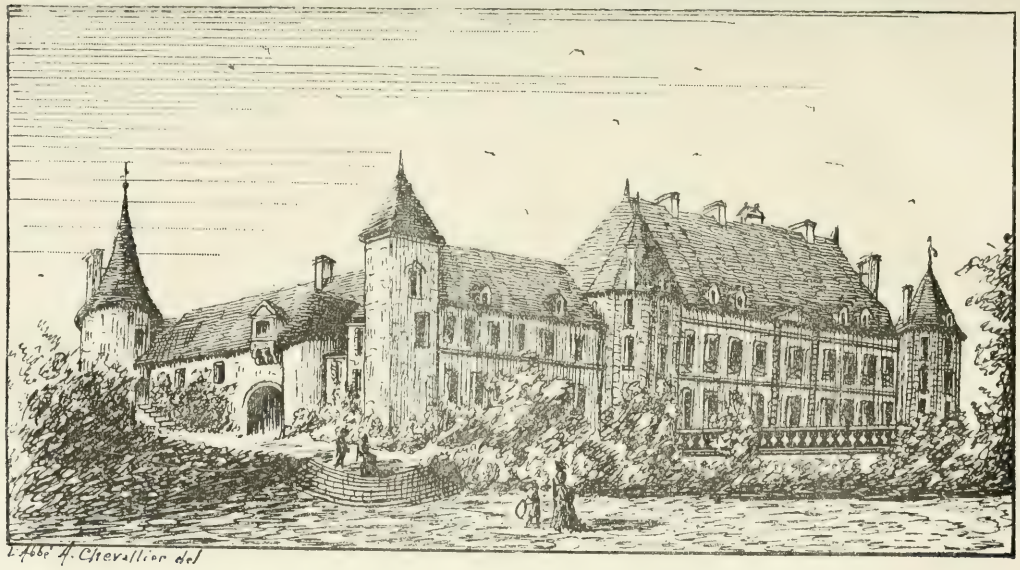

CHATEAU DE BAYE, *d'après une eau-forte de M. H. de Gourcy*

Entrée du Château et façade sur le parc

de la galerie, et admirons cette voûte élancée dont les nervures retombent sur des colonnettes munies de chapiteaux à crochets. Une travée de nef, plus longue que large, précède une abside à sept pans. Le coup d'œil est complet.

Cinq fenêtres, en arc brisé, éclairent l'édifice au fond et vers le nord ; les autres ouvertures du mur sud et de la façade vers l'ouest sont aveugles ou ont été bouchées. La merveille de cette chapelle, c'est qu'elle a conservé ses vitraux primitifs presqu'intacts, avec leurs médaillons du plus brillant coloris et du plus beau genre gothique. Au vitrail du fond, les scènes sont celles de la Passion et du Calvaire ; sur la gauche, c'est d'abord l'arbre de Jessé, puis des scènes de la vie du Christ et de celle de la Sainte Vierge, avec leurs légendes lisibles çà et là. C'est bien à tort que le Guide-Joanne indique dans ces vitraux les scènes de la vie de saint Alpin[1]. Il faut de même rectifier son assertion du pavage de l'édifice en carreaux du moyen âge avec figures et décoration en tons jaunes sur fond rouge : ce carrelage a existé, mais il n'en subsiste que des débris replacés au marchepied de l'autel et dans un endroit réservé sur le côté droit de la nef[2]. Partout ailleurs, ce sont des dalles modernes, l'autel en pierre est aussi moderne que le reste du mobilier. Mais ce qui est à signaler encore, comme précieux vestige et œuvre d'art, c'est la statue en pierre de la Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus, qui domine le retable. Au-dessous des fenêtres, s'ouvrent plusieurs niches en arc brisé ou carrées, servant les unes de piscine et les autres d'armoires.

Avant de sortir de cette chapelle d'un caractère si différent du reste du château, donnons aux touristes ce renseignement recueilli de la bouche de M. le baron J. de Baye, c'est qu'elle

1. *Guides-Joanne*, Champagne et Ardennes, 1885, p. 157, courte description de la chapelle du château de Baye à propos de laquelle l'auteur commet trois erreurs : 1° le corps de saint Alpin n'y a pas reposé dans une crypte : c'est à l'église paroissiale qu'est attachée la tradition de cette sépulture ; 2° le carrelage vernissé du moyen âge a disparu de partout, sauf du marchepied de l'autel ; et 3° les vitraux ne représentent pas les scènes de la légende de saint Alpin.

2. Le reste des carreaux de la chapelle figure dans la nombreuse collection des carreaux analogues provenant de divers édifices de la Champagne, qui est l'une des richesses de la galerie de Baye. Les dessins en ont été tous relevés par M. l'abbé Chevallier, membre de la Société française d'Archéologie, et seront de sa part l'objet d'un travail d'ensemble. Un premier relevé avait été publié dans le volume du *Congrès archéologique de Châlons*, 1875, p. 247.

fut à la Révolution divisée en deux étages dans sa hauteur, celui du dessus fut rempli de fourrages, et celui du bas de bois. Cette circonstance explique la disparition des anciens vitraux dans les panneaux inférieurs des fenêtres, et leur conservation dans le haut. Il y eut heureusement moins de dégâts qu'on aurait pu le craindre, et la plus forte partie de ces vitraux, vieux de sept à huit siècles, survit dans un ensemble plein d'harmonie et de charme.

En quittant la chapelle, on a devant soi le vestibule de la galerie, et la galerie elle-même, longue et large pièce recouverte d'un plancher à solives apparentes, éclairée de chaque côté par des fenêtres alternant l'une avec l'autre. C'est dans ce local si favorable à l'étude et au recueillement et jusque-là livré à l'abandon, que M. Joseph de Baye installa, il y a une vingtaine d'années, un musée préhistorique, gaulois et gallo-romain, créé de toutes pièces par lui à l'aide de ses découvertes dans les environs de Baye et le département de la Marne. Avec les collections Léon Morel à Reims, Counhaye à Suippes, et Auguste Nicaise à Châlons, c'est l'une des plus belles créations dues à l'initiative privée en vue de recueillir les antiquités de la région. Ne nous plaignons pas de ces exhibitions rivales de nos Musées, elles en sont le complément et le stimulant, en même temps qu'un but attrayant pour nos Congrès et l'honneur de notre pays en face des étrangers[1].

Notre récit ne comporte pas, on le comprend, la description des milliers d'objets contenus dans ces armoires, rangés sous ces vitrines, accrochés aux murs ou déposés sur les dalles. Une notice, sous forme d'aperçu, serait bien superficielle et hors de proportions avec un tel ensemble. Bornons-nous à souhaiter que l'heureux créateur et possesseur d'un Musée qui s'étend de l'époque quaternaire à l'époque gallo-romaine et au moyen âge, depuis l'ère chrétienne jusqu'à la Renaissance et plus loin encore, en dresse et en publie lui-même bientôt l'inventaire détaillé et raisonné[2]. Ses richesses, si admirablement

1. *Société française d'Archéologie.* Congrès de Châlons-sur-Marne, 1875. Compte-rendu, excursion à Baye, p. 187 à 216. — *Association française pour l'avancement des Sciences.* Compte-rendu de la 9e session, tenue à Reims en 1880. Excursion d'Epernay et de Baye, p. 1263 ; Collections de M. le baron Joseph de Baye, p. 1281-83.

2. En dehors des objets antiques, la galerie de Baye contient aussi de belles et nombreuses pièces du moyen âge, carreaux vernissés, statues, sièges, bahuts, etc., et beaucoup de curiosités des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles ; citons la chaise en faïence de Stanislas, roi de Pologne.

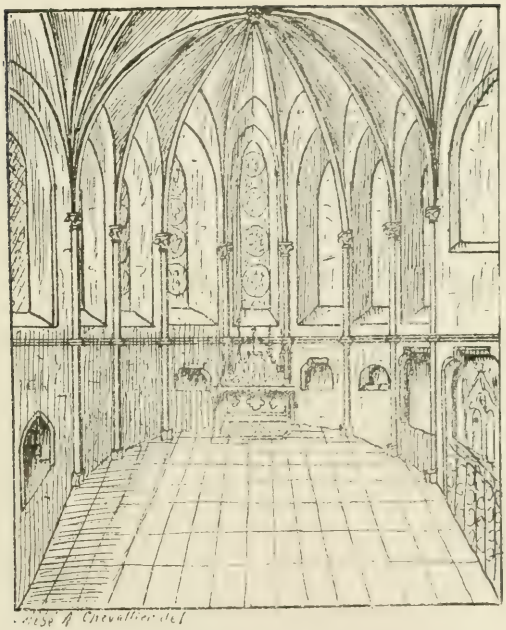

Intérieur de la Chapelle du Château de Baye

groupées, classées avec tant d'ordre et de soins, ne perdront pas à être cataloguées pour le profit des érudits qui les visitent, avides de les connaître et d'en garder le souvenir. Après tant d'investigations personnelles, de comparaisons, de publications en France et de recherches à l'étranger, ce catalogue serait comme le journal des travaux successifs, le point de départ et d'arrivée dans les plus hautes régions de la science préhistorique, hier inconnue dans ses éléments, déniée et décriée, et aujourd'hui étudiée dans les Congrès de l'Ancien et du Nouveau Monde[1].

Il devrait en être de même, à notre avis, pour les innombrables œuvres d'art, meubles et souvenirs de famille que nous avons visités dans les autres appartements du château L'inventaire général en formerait aussi un assez vaste et curieux répertoire, et déjà celui des portraits principaux a été publié, à la suite de renseignements sur les anciens possesseurs du domaine[2]. C'est qu'en effet pour bien comprendre l'intérêt de ce mobilier et en apprécier les provenances diverses, il faut connaître les noms des personnages qui ont vécu au château de Baye et l'ont tour à tour possédé et embelli[3]. Il semble que tous les styles s'y donnent rendez-vous, et l'on s'étonne que tant d'objets aient pu rester à leur place historique, à travers les bouleversements et les variations des familles et de la société. Préservé à la Révolution, le mobilier a été entretenu depuis avec un soin pieux et conservé religieusement à sa place traditionnelle.

Loin d'avoir la prétention de tout citer, voici les œuvres qui nous ont le plus frappé et séduit au rez-de-chaussée : les pla-

1. Les publications de M. le baron de Baye, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, sont trop nombreuses pour pouvoir en dresser ici la bibliographie. Notons seulement celles qu'il nous a offertes comme étant les préludes, les témoins de l'origine locale de ses études : *Grottes de Baye, Pointes de flèches en silex à tranchant transversal*, 1874. — *Grottes de la vallée du Petit-Morin*, 1875. — D'ailleurs, pour pousser plus avant l'examen de tant d'objets divers et de tant de questions encore débattues, il faudrait une compétence spéciale qui nous fait défaut.

2. *Revue de Champagne et de Brie.* — Baye, château et châtellenie, fiefs, aveux, documents historiques, t. IX, p. 106 et 334 ; — liste des tableaux et des portraits qui y sont conservés, t. IX, p. 339-41.

3. La terre de Baye, au XVIe siècle, était possédée par le duc de Nivernais. Catherine de Clèves, duchesse de Guise, la céda en 1603 à la famille Delon de Lorme ; elle fut vendue, vers 1618, à la famille Larcher, puis cédée par échange de cette dernière, en 1708, à la famille Berthelot de Pleneuf, originaire de Bretagne, qui la possède encore actuellement.

ques en faïence de Delft qui garnissent le fond des niches dans la salle à manger ; les armoires genre Boule avec incrustations d'étain et de cuivre, le bureau avec incrustations d'ivoire, les sièges et les fauteuils des salons, et, parmi les tableaux, le magnifique portrait de l'intendant de Champagne, Michel Larcher, attribué à Largillière. — Au premier étage, où conduit un large escalier avec rampe en fer forgé de style Louis XIV, les chambres ont des ameublements complets sur la valeur desquels nous n'insisterons pas, et offrent une suite de tableaux à l'huile et au pastel, parmi lesquels nous distinguons le grand portrait de Mme de Pléneuf et de sa fille enfant, peint par Nattier, celui d'une Dlle de Baye, signé *Vigée-Lebrun*, et le groupe d'enfants costumés en savoyards, peint par Drouet. Voilà quelques morceaux de choix qu'un simple coup d'œil grave dans la mémoire.

La façade de l'habitation donnant sur le parc a subi, comme tout le reste du château, des remaniements et des embellissements qui rendraient bien difficile une attribution d'époque précise. Les murs ont partout une épaisseur énorme, les toitures une grande élévation, en outre, l'une des baies d'un pavillon latéral est surmontée d'un arc en accolade qui remonte au XVIe siècle ; on est donc forcé de reporter la construction à une date bien plus reculée que le style du fronton triangulaire, genre XVIIIe siècle, qui a été élevé au milieu du corps de logis principal.

Les titres et les papiers de famille pourraient seuls donner la date des restaurations successives[1].

Il ne nous resterait plus qu'à décrire le parc qui s'étend au sud du château et longe le vallon qui aboutit au Petit-Morin, si nous avions eu le temps de le parcourir : nous avons seulement vu qu'il contenait de très beaux arbres, des cèdres et des platanes épars sur les pelouses. Une teinte d'automne régnait sur tout ce paysage sans lui enlever son charme. On ne quitte d'ailleurs qu'à regret le château de Baye, où l'accueil est aussi hospitalier que bienveillant[2].

1. Voir la publication de 32 pages in-4° faite par M. J. de Baye, à Châlons, imprimerie T. Martin, sous le titre : *Baronnie de Baye, documents historiques*, et contenant 1° une vue du château gravée par le comte H. de Gourcy, 2° une reproduction de la gravure de Chastillon intitulée : *Baye, maison très ancienne et notable baronnie en Brye*, 3° Vue moderne d'après le dessin de M. l'abbé Chevallier, et 4° deux planches d'écussons à la fin.

2. Quelques jours après notre visite, le 18 novembre 1892, un deuil profond s'étendait sur le château de Baye, par suite du décès de M. Auguste

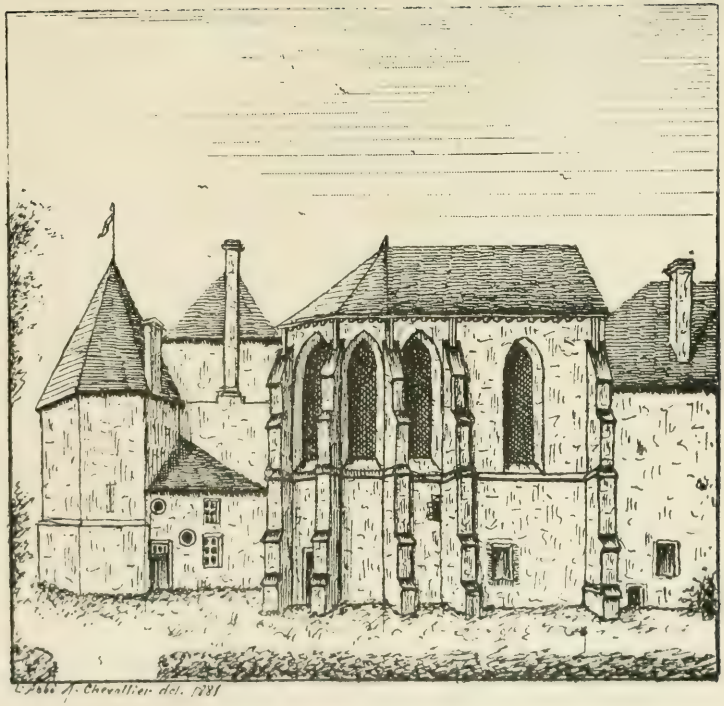

Chapelle du Château de Baye

En regagnant la gare d'Epernay, nous songions à ces autres demeures historiques, à proximité desquelles nous avions passé sans espoir de les visiter : les anciennes abbayes d'Argensolle, de la Charmoye, du Reclus et d'Andecy, les châteaux de Mareuil-en-Brie, d'Etoges (ce qu'il en reste)[1], et de Congy. Puis, au delà du cercle de cette excursion, nous apparaissaient en rêve le rétable de Fromentières, l'église d'Orbais, le château de Montmirail, et nous rentrions dans l'arrondissement de Reims avec cette pensée pratique qu'il est bon quelquefois de sortir de chez soi, autant pour son instruction que pour son plaisir.

Henri JADART.

Reims, le 15 novembre 1892.

Berthelot, baron de Baye, comte de Saint-Laurent, père de MM. Joseph et Jean de Baye.

1. Le château d'Etoges subsiste toujours, mais diminué dans son enceinte et appauvri dans sa décoration. Voir *La galerie d'Etoges peinte par J. Hélart de Reims*, notice de Louis Paris, extraite du *Cabinet Historique*, 1871. Cette galerie, du moins, est sauvée pour l'avenir, ayant été acquise par M. Alfred Werlé, en 1880, et transportée par lui à Reims, démontée panneau par panneau, pour être reconstituée plus tard dans son entier développement Puisse cette résurrection avoir lieu de nos jours !

APPENDICE

—

Inscriptions anciennes de l'église d'Epernay.

Nous n'avons pas la pensée de donner ici l'épigraphie des anciens monuments d'Epernay, ni même celle de son église actuelle, dont nous ne connaissons l'histoire que superficiellement, mais nous voulons reproduire simplement quelques textes copiés sur les murailles de ce dernier édifice. Nous les publions dans la crainte que les monuments originaux ne viennent à disparaître lors d'une reconstruction, malgré tout le soin qui sera certainement apporté à leur translation. Ils sont d'ailleurs peu nombreux, quatre seulement, très courts et de provenances diverses ; les voici par ordre chronologique.

Le premier texte n'est, à vrai dire, qu'une inscription moderne, commémorative d'une ancienne sépulture et de la fondation de l'église, dont nous n'avons pas à vérifier l'exactitude historique en ce moment. On lit sur une plaque de marbre noir, encastrée sous la première fenêtre de la nef latérale du sud près du chœur, en lettres capitales dorées :

CI GIST, INHUMÉ EN 1096
LE COMTE THIBAULT I
FILS DE EUDES II,
COMTE DE CHAMPAGNE,
FONDATEUR DE CETTE ÉGLISE EN L'AN 1032
ET DECEDÉ L'AN 1037.

Au bas de la même nef latérale, se dresse appliquée contre la muraille une magnifique dalle funéraire du moyen âge, rapportée en ce lieu des ruines de l'ancienne abbaye d'Argensolles (Marne), et restaurée avec beaucoup de luxe décoratif.

La figure en pied d'une abbesse de ce monastère, Marguerite de Chasteauvillain, morte en 1351, s'y voit gravée au milieu d'un très riche encadrement gothique. La légende court sur la bordure en caractères très lisibles du XIVe siècle :

Ici . gist . noble . religieuse . dame .
Marguerite . de . Chastelvilain .
Abbesse . de . labbaye . dargensolles .
Qui trepassa lan . MCCCLI.

Un estampage et mieux encore une photogravure pourraient seuls rendre l'aspect entier de cette tombe historique, si heureusement sauvegardée de nos jours[1].

La troisième inscription, qui n'est qu'une simple date, mais une date importante pour l'histoire de l'art français à la Renaissance, se trouve sur les montants du petit portail latéral dont elle fixe la construction. On y lit en lettres gothiques dans un petit motif oblong qui se détache des fines sculptures de la paroi, du côté droit et du côté gauche :

Commencé fut en iuillet 1540

Ensuite nous avons remarqué, à l'intérieur, une plaque encastrée au premier pilier près du chœur, sur la face vers le sud, formant une jolie épitaphe du XVIe siècle, d'une conservation parfaite. Les deux écussons du sommet et les lettres du texte tout entier sont sculptés en relief dans un marbre noir, qui est encadré dans une bordure moderne en marbre rouge. (H^r 0^m55, L^r 0^m38.) Les armoiries des défunts se détachent à la partie supérieure, au milieu de rinceaux et d'arabesques d'un dessin fort élégant : d'un côté sont les armes du mari, Jean Biache, qui portait dans son blason une flèche, la pointe en bas, accompagnée de deux étoiles et de deux grappes ; et de l'autre côté, les armes de la femme, Marie Thiret, qui portait aussi une flèche (blason parlant) surmontée d'un chevron et de deux rinceaux ou tiges de fleurs recourbées. Ne pouvant en offrir le fac-simile, nous nous bornons à cette description sommaire, et nous donnons le texte sans les abréviations trop difficiles à reproduire en typographie :

Cy gist hon^ble homme Jehan
Biache marchant demourant
a espernay Aage de 61 an
qui deceda le 15e septembre
1607
Et Marie Thiret sa femme
Aagée de 71 ans qui deceda
le 6 juing 1623 priez dieu por eulx

Nous ignorons la place primitive de ce petit monument, ainsi que l'histoire des familles Biache et Thiret, mais il nous

1. Le *Gallia Christiana* fait à l'article d'*Argensolles* mention de cette abbesse : « Margarita I *de Chastel-Vilain* vivis eximitur 13 Martii 1351, sepulta in choro cum epitaphio. » *Ecclesia Suessionensis*, t. IX, col. 479.

semble qu'on en retrouverait trace dans les archives de la ville.

Il nous reste à signaler trois inscriptions modernes et relatives à des faits et à des personnages contemporains. L'une, sur la gauche du chœur, relate la consécration de l'église actuelle d'Epernay par Mgr de Prilly, évêque de Châlons ; l'autre, du côté opposé, rappelle le souvenir d'un bienfaiteur de l'église et des pauvres, M. Périer ; et enfin une dernière vient d'être posée dans la nef latérale du sud à la mémoire de M. l'abbé Appert, chevalier de la Légion d'Honneur, archiprêtre d'Epernay.

Nous produisons aussi deux inscriptions funéraires que nous croyons inédites, intéressant deux communes de l'arrondissement d'Epernay ; l'une vient de l'ancien prieuré de *Montléant* ou *Monthelien*, près Montmirail, et l'autre d'*Esternay*. Nous ne les avons pas transcrites nous-même, mais elles nous ont été fournies par des mains sûres. La première est une copie ancienne d'après un texte du xve siècle ; la seconde a été relevée sur place par un chercheur.

I

1460, 20 août. « Copie d'une épitaphe étant dans l'église de Monthelien-les-Montmirail-en-Brye, devant le grand autel, en grosses lettres de cuivre ou de léton :

Ci git honorable et saige maistre Guillaume de Champeaulx, licencié ès loix, jadis baillif de Montmirail, qui trespassa le 4e jour de novembre l'an mil quatre cens et cinq. Priez Dieu pour l'âme. — Cy gist damoiselle Ysabel, femme dudit maistre Guillaume, qui trespassa le tiers jour de novembre, l'an mil trois cens soixante et huit. Priez Dieu pour l'âme de elle. » (*Document transcrit sur l'original par M. Duchénoy, employé à la Bibliothèque de Reims, sans indication de source.*)

L'église de Monthelien était celle d'un ancien prieuré cluniste, dépendant du prieuré de Coincy, aujourd'hui faubourg de Montmirail nommé Montléant. Rien d'étonnant à ce qu'un bailli de Montmirail ait été inhumé en cette église ; les érudits locaux verront le *Dictionnaire topographique de la Marne*, par A. Longnon, p. 175-176.

II

La petite église d'Esternay (Marne) renferme une pierre tombale intéressante dont nous avons eu l'occasion de relever

récemment l'inscription. Elle est encastrée dans le sol même de l'église, à gauche du chœur, dans un passage qui fait communiquer le chœur avec la chapelle de la Vierge :

(couronne de marquis)
(double écusson)
CY GIST
HAUTE ET PUISSANTE DAME
MADAME CLAUDE DE FABERT
MARQUISE D'ESTERNAY, VEUVE
DE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR
MESSIRE CHARLES HENRY
DE THUBIÈRE DE GRIMOARD
DE PESTEL ET DE LEVY CAYLUS
CHEVALIER, MARQUIS DE
CAYLUS, DÉCÉDÉE LE 1er AVRIL
1728
REQUIESCAT IN PACE !

Claude de Fabert, fille du célèbre maréchal de ce nom, gouverneur de Sedan, était née en 1645, et épousa en 1663 le marquis de Caylus qui mourut en 1679. Elle lui survécut cinquante-et-un ans, et porta le titre de marquise d'Esternay, où elle mourut en 1728, âgée de 83 ans, ayant eu trois fils et une fille de son unique mariage. La famille Fabert portait : *d'or à la croix de gueules* ; celle de Caylus : *d'azur à 3 molettes d'or sur un écartelé.*

H. JADART.

Reims, le 7 novembre 1893.

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIE

Les obsèques de l'abbé Vatelet, aumônier au Dahomey, ont eu lieu le 31 juillet à Maizières-sur-Amance, dans la Haute-Marne.

Le général Dodds a adressé en son nom et au nom du corps expéditionnaire un télégramme de condoléances à la famille. Le général gouverneur de Langres s'était fait représenter par un officier d'ordonnance, et de nombreux officiers de toutes armes étaient venus des garnisons voisines.

La messe a été célébrée par le vicaire général de Mgr de Langres, assisté du chancelier de l'évêché.

L'oraison funèbre a été prononcée par M. Belime, curé d'Hortes, ami du défunt. L'orateur, dans un langage de la plus haute élévation, a retracé la vie héroïque de l'aumônier, ses vertus sacerdotales et civiques, sa belle fin de prêtre-soldat.

***

On annonce, de Vitry-le-François, la mort de M. le comte Paul de Liniers, décédé au château de Morteau (Doubs).

Petit-fils du commandant marquis de Liniers, que se rappellent encore beaucoup d'habitants de Vitry, et neveu du général de division marquis de Liniers, décédé il y a quelques années au château de Beaucamp, M. Paul de Liniers a succombé, jeune encore, — il n'avait pas cinquante ans, — à une maladie qui depuis longtemps laissait peu d'espoir aux siens.

***

M. Henri Dautreville, conseiller municipal et adjoint au maire de Reims, vient de mourir à l'âge de cinquante-et-un ans.

M. Dautreville était né à Châlons. Par sa mère, née Barbat, il appartenait à l'une des familles les plus connues et les plus estimées de notre ville. Après de brillantes études au collège, il fut admis à l'Ecole centrale de Paris et vint s'établir à Reims comme architecte. Il s'acquit, dans cette dernière ville, de nombreuses sympathies qui se traduisirent par les différents mandats électifs qui lui furent confiés.

***

Le 27 septembre, à dix heures et demie, ont été célébrées à Uzès, en grande pompe, les obsèques du duc d'Uzès. Le cercueil, arrivé depuis l'avant-veille de Lisbonne, avait été exposé dans l'une des chapelles de l'église Saint-Etienne.

Toute la population d'Uzès, profondément émue et recueillie, a défilé devant le cercueil, qui disparaissait littéralement sous les fleurs et les couronnes. On remarquait surtout la couronne offerte par la population d'Uzès, par souscription populaire, et une autre couronne en fleurs naturelles de toute beauté, portant cette inscription : « A Jacques d'Uzès, ses amis et compagnons d'Algérie. »

La levée du corps a été faite par M. le grand-vicaire de Villeperdrix. Le cortège s'est mis en marche pour se rendre à la cathédrale. Quatre draps d'honneur étaient portés par des amis de la famille et des personnages officiels ; immédiatement après le char venaient les serviteurs de la famille. Le deuil était conduit par M. le comte de Crussol, qui va prendre le titre de duc d'Uzès, le duc de Luynes, le marquis d'Hunolstein et le marquis de Gallard.

Venait ensuite M. le commandant Monteil, représentant du Gouvernement, et désigné pour continuer l'exploration entreprise par le jeune duc ; puis les membres de la famille et les invités, parmi lesquels Mgr Campana, évêque *in partibus* de Cabinda, frère du préfet apostolique du bas Congo, qui assista le duc défunt dans ses derniers moments, l'abbé Hartmann, aumônier de la duchesse d'Uzès, etc.

Une foule nombreuse, que l'on pouvait évaluer à quatre mille personnes, formait le gros du cortège. Sur le parcours de l'église Saint-Etienne à la cathédrale, les réverbères étaient allumés et recouverts de crêpes.

Le service a été célébré par M. de Villeperdrix, vicaire général, assisté du curé de Saint-Etienne et de l'archiprêtre de la cathédrale. L'église ne pouvait contenir toute la foule, dont une partie a dû rester dehors. L'absoute a été donnée par M. de Villeperdrix, puis le cortège s'est dirigé vers le château des ducs d'Uzès.

Quatre discours ont été prononcés sur la tombe : M. le commandant Monteil, délégué du Gouvernement, a pris le premier la parole ; il a parlé en termes émus de la mission périlleuse du duc d'Uzès et de la conduite courageuse du jeune explorateur.

Il a rendu hommage au duc, qui a su sacrifier sa vie à une grande cause. « Comme beaucoup aujourd'hui, a-t-il dit en terminant, le duc Jacques d'Uzès avait compris les vraies destinées de la France contemporaine. Il faut que la France se retrempe dans les entreprises, pour augmenter le champ de son action civilisatrice et colonisatrice. Il a succombé à la tâche, ayant jusqu'au bout accompli son devoir, tout son devoir. Paix à ses cendres qui vont entrer dans leur dernière demeure. Jacques d'Uzès est mort au champ d'honneur. »

Après le commandant Monteil, des discours ont été prononcés par MM. d'Albiousse, ami de la famille, Abauzit, maire d'Uzès, Coste, conseiller général, Mariéton, au nom du Félibrige. Puis le

corps a été inhumé dans le caveau du château. La cérémonie s'est terminée à midi et demi.

* * *

M. Henri Margaine, sénateur de la Marne et questeur du Sénat, est décédé le 14 octobre au palais du Luxembourg.

Henri-Camille Margaine était né à Sainte-Menehould (Marne), le 4 septembre 1829.

Après avoir passé par l'Ecole militaire de Saint-Cyr, il entra dans l'infanterie, servit en Afrique de 1858 à 1866, et prit sa retraite avec le grade de capitaine.

Elu, le 8 février 1871, représentant de la Marne à l'Assemblée nationale, il siégea comme député républicain au Palais-Bourbon, de 1876 à 1888. Nommé questeur par ses collègues, il fut confirmé dans ce poste pendant toute la durée de son mandat.

Le 5 janvier 1888, M. Margaine fut élu sénateur de la Marne et nommé questeur, fonctions qu'il a conservées jusqu'à sa mort.

Les obsèques ont eu lieu au palais du Luxembourg. Devant le cercueil, le président du Sénat, M. Challemel-Lacour, a prononcé l'éloge funèbre du défunt, dont il a éloquemment retracé le rôle pendant la guerre, ainsi que la carrière politique.

Les dépouilles mortelles ont été inhumées à Sainte-Menehould.

BIBLIOGRAPHIE

Jeanne d'Arc considérée au point de vue franco-champenois, par l'abbé Etienne Georges, de Troyes. — *Troyes, Léopold Lacroix ; Reims, F. Michaud, et Paris, Lechevalier*, 1894. 1 vol. gr. in-8° de 538 pages. Prix : 7 fr. 50, et 8 fr. par la poste.

En parcourant, au dos de ce volume, la liste des publications de l'auteur, on voit qu'en 1882 il publiait sa notice : *Jeanne d'Arc est-elle Champenoise ou Lorraine?* Cette question, déjà résolue une fois en faveur de notre province, n'a cessé de préoccuper le laborieux historien et il nous donne un ouvrage complet aujourd'hui avec l'exposé des mêmes conclusions. Mais il en a agrandi le champ à la vie entière de la Pucelle, et il vise autant en elle le point de vue français ou national que le point de vue purement champenois ou provincial, comme on néglige trop souvent de le faire dans l'examen du problème.

S'inspirant, au contraire, de l'esprit large et fécond du regretté Siméon Luce, il embrasse le caractère et la mission de Jeanne d'Arc dans toute leur étendue, en reportant à chaque étape de la route son regard vers son origine et son inspiration première. « A cet aspect, dit-il, tout lui paraît s'effectuer dans un milieu franco-champenois à l'encontre du parti anglo-bourguignon. » La Lorraine féodale appartenait à ce dernier parti, donc Jeanne d'Arc ne pouvait en être l'enfant, ni l'interprète. Chez elle, en effet, le sentiment français éclate seul dans toutes les paroles comme dans tous les actes, elle est française depuis l'enfance jusqu'à la pleine possession d'elle-même, jusqu'au bûcher, sans jamais se démentir, sans jamais séparer l'inclination naturelle qui la poussait vers la France, de l'assistance divine qu'elle affirmait sous tant de formes diverses et merveilleuses.

Voilà le tableau qui se déroule dans ce livre en quatorze chapitres dont nous ne pourrions prétendre donner l'analyse, ni même un aperçu complet. La surabondance des notes, que l'on trouve ailleurs fatigante, est ici évitée : on n'en trouve pas une seule au bas des pages, pas davantage de document en appendice. A cet égard, l'auteur ne s'inspire pas de Siméon Luce et paraît convaincu d'avance de la bonne foi du lecteur. Mais les considérations, les déductions, les citations elles-mêmes entremêlées au texte, ne suffisent pas toujours à satisfaire l'esprit critique, qui réclame un aliment nouveau ou du moins renouvelé sous forme de renvois joints méthodiquement au récit. De même, on pourrait regretter l'absence d'une table des noms à la fin d'un ouvrage si étendu. Ce sont là des desiderata qu'il est loisible de formuler, sans rien enle-

ver au caractère élevé et bien rempli de l'ensemble. Fidèle à son programme, l'auteur y a mis toute son âme et tout son cœur, en plus de son érudition. Le sujet y prêtait si bien que fréquemment les scènes se dramatisent, les interrogations se succèdent, et le style se colore comme dans un élan d'enthousiasme, surtout au moment du procès et du jugement de Rouen. Partout, d'ailleurs, les détails se pressent et sont enchaînés avec ordre pour prouver que Jeanne d'Arc était française par la famille, et qu'elle l'était aussi par le sol natal.

M. l'abbé Etienne Georges a repris en somme et développé la thèse de Nicolas Bergier sur l'origine de Jeanne d'Arc : cet antiquaire rémois, dans une inscription bien connue, représente en effet la Pucelle comme issue de la cité des Leucois, dans la région où ils sont français : *Oriunda ex Leucis, qua parte Franci sunt.* C'est frappant de vérité, car on ne peut nier d'une part que Domremy faisait partie du diocèse de Toul, ce qui avait au moyen âge une grande importance, et d'autre part il faut admettre que la juridiction française s'exerçait sur une portion de son territoire. Jeanne d'Arc a en outre sucé avec le lait le culte du patron de la France, saint Remi, et dans ce contact elle a ressenti plus tard cette grande pitié que lui inspira dans ses malheurs ce beau royaume qu'elle allait reconquérir pour son légitime monarque. Nous félicitons l'écrivain champenois qui remet en pleine lumière les faits découlant de cette véritable origine de la Pucelle, et nous lui souhaitons beaucoup de lecteurs capables de la comprendre comme lui. H. J.

* * *

Sillery et ses Seigneurs, par M. l'abbé L. Péchenart, docteur en théologie et en droit canonique, curé de Sillery. Ouvrage couronné par l'Académie de Reims. — *Reims, E. Bugg, imprimeur-éditeur*, 1893. Volume gr. in 8° de VIII-314 pages, accompagné de portraits et de plans reproduits par la photogravure. Prix : 10 fr.

Cet ouvrage, fruit de recherches nombreuses et actives, a déjà été apprécié favorablement par M. L. Demaison, rapporteur du dernier concours d'histoire de l'Académie de Reims. Trois mois ont suffi à l'auteur et à l'éditeur pour publier le manuscrit couronné en un volume d'une forme irréprochable, et remarquablement illustré avec le concours photographique de la maison Trompette. Portraits, plans anciens et modernes, vues de monuments, tout a été reproduit avec goût.

Le travail en lui-même est une œuvre méritoire : il fait non seulement revivre le passé et donne l'état présent d'une localité importante du département de la Marne, mais il produit sur ses anciens seigneurs, surtout ceux de la famille Brulart de Sillery, les plus intéressants documents biographiques. Du chancelier Brulart à Mme de Genlis, tous les personnages principaux défilent devant nous avec leurs portraits et sous les traits saillants de leur

caractère. Nous ignorons pourquoi l'auteur écrit partout leur nom *Bruslart*, orthographe différente de celle de Caumartin et de la plupart des textes ou des inscriptions qu'il rectifie sous cette forme. Le nom de Brulart a prévalu historiquement sur des variétés sans importance.

Une table alphabétique des noms suit les pièces justificatives, et complète très utilement une monographie vraiment attrayante.

H. J.

* * *

Les trois Colbert, par le général Thoumas. — Extrait de la *Revue de cavalerie*, 1888. — *Paris*, Berger-Levrault, 1893. Gr. in-8° de 204 pages, avec les portraits des trois généraux.

Ce nom rémois de Colbert, si illustre dans les fastes du siècle de Louis XIV, ne l'est pas moins dans les fastes militaires de l'Empire. Plusieurs descendants directs et collatéraux de la famille du grand ministre se sont glorieusement distingués sur les champs de bataille, sous l'ancien régime aussi bien que dans les temps modernes. Encore de nos jours, c'est un Colbert, M. le général marquis de Colbert, qui, par la plus heureuse coïncidence, commande les premiers régiments de dragons envoyés en garnison à Reims.

Les généraux du nom de Colbert dont la vie est racontée dans l'ouvrage du général Thoumas, sont les trois frères, Edouard, Alphonse et Auguste, divers de carrière et d'aptitudes, mais également dévoués à l'armée et à la patrie française. Le premier et le second moururent généraux de division et dignitaires de la Légion d'Honneur, l'un en 1853 et l'autre en 1843; leur cadet, général de brigade, avait été tué en Espagne le 3 janvier 1809. Ce sont ses mémoires qu'a publiés son fils, en 1882, sous le titre de *Traditions, souvenirs et documents*, et qui ont eu un si légitime succès. En ce moment où paraissent tant de publications sur nos grandes figures militaires, celles qui concernent les Colbert doivent particulièrement attirer les Champenois.

H. J.

* * *

Mélanges d'épigraphie ardennaise, par M. Henri Menu, *Caen, Delesques*, 1893, in-8° de 42 pages avec figures. Extr. du *Bulletin monumental*, 1893.

Les services rendus à l'histoire et à la biographie par la connaissance exacte des anciennes inscriptions ne sont plus aujourd'hui contestés. Aussi les travaux d'épigraphie se succèdent plus abondants et mieux soignés que jamais. Au vaste recueil publié sur l'arrondissement de Vouziers par M. le Dr Vincent, vient de s'ajouter un utile appendice, contenant surtout des textes relatifs à des personnages ardennais consignés dans les épitaphiers parisiens.

En outre, des emprunts aux belles planches exécutées pour le volume, les mettent en nouvelle lumière et en découvrent quelques nouveaux aperçus. L'ensemble est varié, un peu touffu par endroits, mais une excellente bibliographie termine la notice et permet de passer en revue vingt travaux contemporains sur l'épigraphie ardennaise. H. J.

CHRONIQUE

La Champagne et la Brie aux Salons de 1893. — Champs-Elysées. — I. *Les Peintres.* — Nous retrouvons chaque année, aux deux Salons, indépendamment des nouvelles recrues, la plupart des hôtes accoutumés que lui fournit notre province. Dans l'Aube, M. Jules Aviat, de Brienne-le-Château, témoigne toujours d'un progrès nouveau, d'une maîtrise plus ferme dans l'exécution de ses portraits. Il nous donne cette fois un beau portrait d'homme et celui de Mlle Suzanne Marsa, debout, chantant au piano ; cette dernière œuvre est d'une touche particulièrement savoureuse, et d'une remarquable sincérité. Un autre briennois, M. Charles Monginot, poursuit, de son côté, la série de ses brillantes et spirituelles natures mortes, agrémentées, ravivées pour ainsi dire par l'introduction de singes, de chats ou de chiens dont les plaisants tours transforment l'aimable artiste en un véritable La Fontaine du pinceau. Nous le reverrons dans ce rôle à la section des pastels ; ici, le peintre exposait un magnifique *Paon,* se pavanant au soleil devant un massif de tournesols et de roses-trémières ; et, plus loin, toute l'alléchante ordonnance d'un bon repas mis *Au chaud :* pot-au-feu bouillant dans l'âtre, tourte mijotant au bain-marie, œufs sur le plat, poulet rôti reposant sur des réchauds. Troyes nous offre les études champêtres et les restitutions de l'époque Henri IV et Louis XIII auxquelles se complaît d'ordinaire l'estimable talent de M. Adrien Moreau : *l'Abreuvoir,* où de jeunes pâtres, valet et fille de ferme, ébauchent une fraîche idylle en venant faire boire leurs troupeaux ; *la Fête-Dieu,* procession défilant par les rues d'une petite ville du XVIe siècle, aux maisons tendues de tapisseries et d'étoffes ornées de guirlandes de fleurs. Un peu bien conventionnelles, toutefois, ces jeunes filles costumées de blanc, à la mode de nos premières communiantes... La *Danse moderne,* panneau décoratif de M. Steck, nous initie, dans une tonalité trop sombre, aux pas hasardeux esquissés par la Goulue, chaque soir, au Moulin-Rouge.

M. Pinel, des Riceys, qui est actuellement, sans contredit, l'un de nos meilleurs orientalistes, excelle à rendre les pittoresques aspects du Sud algérien. Cette fois encore il a pris ses quartiers d'hiver dans la région de Biskra et d'El-Kantara, cette oasis délicieuse dont l'oued circule à travers une végétation luxuriante, entre deux hautes falaises de roches rougeâtres, sous le vaste ciel implacablement bleu.

Parmi les paysagistes qui bornent leurs impressions à des sites

plus rapprochés, nous rencontrons MM. Armand Beauvais, de Bar-sur-Aube, avec une *Gardeuse de moutons*, en Berry, étude d'automne, et une marine : *Marée basse, à Saint-Marc (Loire-Inférieure)*; — Arsène Dubois, de Crésantignes : *Environs de la ferme d'En l'Isle (Aube)*; — et Pépin, de la Giberie : *Les eaux dormantes ; Etang de Broquedis, près Biarritz.*

— Par une singulière exception, le département de la Marne n'est représenté cette année ici que par quatre peintres. Les envois les plus intéressants sont ceux de M. Armand Guéry, paysagiste rémois dont les laborieux efforts méritent assurément tous les encouragements de la critique. Cantonné, comme M. Emile Barau, son émule du Champ-de-Mars, dans les plaines arides et monotones de la Champagne pouilleuse, de Châlons à Reims, il s'attache amoureusement à en traduire les simples aspects : maigres ruisselets bordés de saules rabougris, modestes hameaux groupés dans un pli de terrain, routes blanches s'allongeant à perte de vue entre deux rangs de peupliers. Un chaud soleil de midi resplendit sur cette *Grévière abandonnée, à Merlet, près Reims*, envahie par une abondante floraison de plantes rustiques, parmi le flot onduleux des moissons dorées. Les *Trèfles incarnats, à Orainville-sur-Suippe*, nous plaisent davantage encore, avec, sur les premiers plans, ces meules, ce parc à moutons et cette cabane de berger isolés, perdus dans l'immensité morne, sous un ciel légèrement voilé de brume. Cependant nous souhaiterions au persévérant artiste plus de vigueur et d'intensité de touche ; on peut critiquer dans ses toiles une mollesse relative qui est l'exagération contraire à la rudesse voulue, au réalisme de parti pris que nous avons déjà reproché à M. Barau.

M. Daux, également de Reims, ne se départit pas facilement non plus d'une certaine afféterie, écueil que nous avons maintes fois déjà signalé dans nos comptes-rendus. *Après le bain* nous montre une jeune odalisque, voluptueusement couchée sur une peau de tigre, au milieu de bibelots orientaux, narghilé, plateau d'argent ciselé chargé d'oranges. En somme, bonne étude d'atelier, gracieuse et légère, au coloris aimable, d'une facture habile, mais un peu superficielle.

M. Maurice Aubryet, de Pierry, porte un nom honorablement connu dans les lettres ; nous mentionnerons de lui une *Marine*, impression recueillie sur quelque plage normande, à l'approche d'un gros temps. Un jeune débutant, élève de M. Guéry, M. Sauvignier, de Hautvillers, exposait une vue un peu terne de *Passavant, village de l'Argonne*. Nous lui donnons rendez-vous au prochain Salon.

— A Langres, dans la Haute-Marne, M. Duvent a obtenu fort justement une médaille de troisième classe avec son tableau du *Soir :* des Bretonnes assises rêveusement sur un petit mur bas,

dominant la mer. Il convient de citer aussi, du même artiste, un bon portrait de jeune fille. Deux autres portraitistes sont également à mentionner, chaumontais tous deux, MM. Gaillard et Duchâteau. Quelques paysages, enfin, sont dus à MM. Humblot, de Joinville : *Après la pluie, à Grondreville, près Toul* ; Mathieu, de Crenay-sur-Suize : *Soir d'été, au bord de l'étang de Garches*, étude d'une jolie impression ; et Morlot, d'Isômes : *Le matin, à l'étang de Trivaux, dans le bois de Meudon* ; *Le soir au dormoir, forêt de Fontainebleau.*

— Peu d'œuvres encore à signaler dans la région ardennaise : un excellent portrait de fillette, *Dolly*, par Mme Esther Huillard, de Sedan ; un portrait de femme, signé de M. Louis Doyen, d'Attigny, qui exposait en outre *Une tonte de moutons dans la vallée de l'Aisne ; Midi*, par M. Damas, de Rimogne, et *la Meuse devant Bouvines*, par M. Place-Canton, de Mézières.

— En Seine-et-Marne, les peintres briards se retrouvent, par contre, assez nombreux, et le paysage y est constamment en honneur. A Meaux, c'est d'abord M. Julien Massé, avec ses sites hivernaux observés et rendus avec tant de justesse, qui lui ont valu cette année une médaille de troisième classe : *Le ru du Grand Val, La neige, à Nanteuil-lès-Meaux*. Viennent ensuite MM. Rosier, *Soleil couchant*, et Bourgogne, avec une nature morte : *Marrons*. La marine exposée par M. Jouas, de Brie-Comte-Robert, *Près des bains de la falaise, à Sainte-Adresse*, manque de vigueur et d'accent ; nous lui préférons *Dans les dunes*, de M. Lucien Berthault, de Coulommiers, auquel on doit également un assez bon portrait d'homme. Mme Aman-Jean, née Claudius-Jacquet, a envoyé, sous ce nom, une charmante étude, prise dans un coin de l'atelier de son mari, dont nous apprécierons les beaux envois, en abordant le Salon du Champ-de-Mars.

— La peinture est cultivée heureusement dans l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne). M. Henri Pille, d'Essommes, a groupé fort artistement, en une toile inspirée de ces tableaux de corporations si répandus jadis dans les Flandres, les notables bâlois célébrant, le verre en main, au 9 juin 1601, le premier centenaire de la réunion de leur ville à la Confédération helvétique. Dans le décor moyennageux de la place du Marché-aux-Poissons, toute pavoisée, et parmi les hauts toits à pignons sculptés, avec la vieille porte de ville, et la fontaine monumentale, siègent les nobles bourgeois, en riches pourpoints ou corselets d'acier, autour des pots de grès historiés où mousse la bière. Dans le groupe des notables bâlois, auxquels le spirituel artiste a donné, suivant une tradition commune aux peintres de tous temps, les traits de divers contemporains, nous reconnaissons notre compatriote M. Vigneron, l'aimable secrétaire de la Société des Artistes français, dont

le teint fleuri, les yeux rieurs et la belle barbe s'encadrent admirablement dans le hausse-col et la fraise gaudronnée.

M. Buland, de Charly, poursuit l'intéressante série de ses études rurales, prenant sur le vif et photographiant pour ainsi dire, avec une belle sincérité de pinceau, les types populaires et les scènes les plus caractéristiques de la vie paysanne. Son *Flagrant délit*, le gars et la fillette attendant sur un banc, anxieux et ahuris, avec un brave homme de garde-champêtre assis entr'eux, l'arrivée ou la sentence de M. le maire ou du juge de paix ; son défilé d'humbles contribuables au guichet de la perception *(La Richesse de la France ; ceux qui ne se mettent pas en grève)* sont deux jolis morceaux d'observation fine et de solide peinture.

Les épisodes militaires sont le thème accoutumé sur lequel M. Bligny, de Château-Thierry, aime à exercer son pinceau : *En campagne ; — Ordre du colonel*, évoque ici les héroïques souvenirs des guerres du premier Empire.

A Braisne-sur-Vesle, nous retrouvons enfin M. Edouard Gelhay avec une petite toile de genre, intérieur dans lequel une jeune femme est occupée à parcourir des lettres d'amour (*On aime à les relire*) ; et M. Masure, avec deux marines, où le flot s'irise aux rayons du soleil couchant : *Marée descendante ; Plage rocheuse à Wimereux, le soir.*

— Dans l'Yonne champenoise, M. Auguste Prévôt-Valeri (de Villeneuve-sur-Yonne), exposait seul deux bons paysages : les *Rives de l'Optin, le matin*, et une *Vue de Courbon, l'hiver.*

II. *Les Sculpteurs.* — M. Alfred Boucher, de Nogent-sur-Seine, tient aujourd'hui la tête dans l'Aube, parmi nos statuaires, avec ses deux belles figures de marbre, la *Nymphe à la coquille* et *Diane surprise.* Un de ses meilleurs élèves, M. Bourgoin, de Rouilly-Saint-Loup, débute au Salon avec un buste en plâtre. MM. Bacquet, de Villenauxe ; Legrand, de Lesmont ; Suchetet, de Vendeuvre ; et Mlle Charlotte Monginot, fille du peintre bien connu, ont envoyé également des bustes et des médaillons en plâtre et en terre cuite.

Dans la Marne, fertile en vocations artistiques, nous rencontrons divers représentants des écoles rémoise et châlonnaise ; mais la plupart se sont borné cette année à des envois de bustes et de médaillons : plâtres ou marbres, terres cuites ou bronzes. Nous citerons MM. Paul Mortier, de Reims ; Ernest Dagonet, de Châlons ; Vasseur-Lombard, de Vienne-le-Château (*Charlotte Corday*) ; J.-B. Germain, de Fismes ; Joseph Ascoli, d'Epernay. A M. Laplanche, de Sainte-Menehould, est due une bonne statuette en plâtre, *Lutteur au repos.*

Plusieurs commandes ont été faites en outre à nos artistes par l'Etat ou les municipalités. M. Arthur Massoulle, un sparnacien de grand talent, a exécuté pour l'Ecole militaire de l'artillerie et du

génie, à Versailles, un fronton monumental en bronze destiné à surmonter le buste de Lazare Carnot, l'organisateur de la Victoire, grande figure symbolique entourée de trophées d'armes et de lauriers. Le portrait du Dr Huguier, médaillon par Georges Naret, de Sézanne, est destiné à cette ville, pays natal du regretté chirurgien.

La châtelaine de Boursault, Mme la duchesse d'Uzès, qui signe ses œuvres artistiques et littéraires du pseudonyme d'*Anne Manuela*, s'était fait représenter cette fois par une statuette en marbre, *Ophélie*, et un buste en bronze de l'abbé *de Galard*, seigneur de Pauillac, Berrac et Balarin, cosmographe distingué, mort en 1585. Nous critiquerons toutefois l'idée singulière qui fait reposer la tête puissante de ce savant de la Renaissance, coiffé du chaperon à oreillettes, sur la pile d'in-folios composés par ce personnage, marqués de leurs titres et de leurs dates, et accompagnés d'armoiries brochant sur le tout.

M. Lelong, de Bethon, graveur en médailles, a sculpté en relief, sur une plaque rectangulaire d'ivoire, le portrait de M. Robert Herzog, ingénieur, tandis qu'un rémois, M. Jules Prévoteau, ciselait avec finesse, en argent repoussé, une scène de danse au harem, et une manière de camée en acier pris sur pièce, représentant Mars et Vénus.

— Les Ardennes comptent aussi d'excellents praticiens dont la réputation est dès longtemps établie. M. Aristide Croisy, de Fagnon, est l'auteur d'une statue en bronze de Bayard, qui doit commémorer dans la ville de Mézières le souvenir du siège de 1521 où les Impériaux se virent repoussés par l'énergie et le sang-froid du chevalier sans peur et sans reproche. L'*Orphée mourant*, de M. Colle, de Charleville, est une belle œuvre, de fort élégante attitude. M. Déloye, de Sedan, a été chargé par divers particuliers de travaux importants pour la décoration de leurs demeures. C'est, d'une part, un gracieux groupe d'enfants s'ébattant avec un triton, fontaine en plomb qui doit orner l'intérieur d'un jardin d'hiver; d'autre part, un grand bas-relief en plâtre, dessus de porte commandé par M. Hériot pour son château d'Essoyes (Aube). La figure couchée de la Fortune s'appuie à une L énorme sur laquelle repose un lion accroupi, emblême commercial de la maison rendu plus explicite encore par des amours joufflus qui gonflent des ballons du *Louvre*. Cela tient tout autant de la réclame que de l'art.

M. Gangand, de Rethel, s'est borné à l'envoi d'un buste en plâtre, et M. Jamain, de Fumay, à celui d'un médaillon.

— Dans la Haute-Marne, M. Drouot, de Sommevoire, exposait *l'Amateur*, bonne statue en marbre représentant un enfant qui avale une huître; M. Rougeron, de Récourt, un excellent groupe en plâtre : *l'Educatrice du peuple (l'Enfant sait lire)*; MM. Etienne Jacquemin, de Troisfontaines-la-Ville, et Péchiné, de Langres, des bustes.

— Dans la région briarde, un seul médaillon de M. Coutellier, de la Ferté-sous-Jouarre. Dans le Sénonais, deux artistes de valeur, M. Peynot, né à Villeneuve-sur-Yonne (*Après le bain, Jeune mère*, statuette et groupe en marbre), et M. Kley, de Sens (*Dévouement spontané*, maquette en plâtre; *l'Oublié*, statuette en bronze argenté).

Il convient de mentionner, en outre, une autre statuette en bronze, d'inspiration toute champenoise, *Jeanne d'Arc à Domremy*, œuvre du grand statuaire Frémiet, qui a voué, comme l'on sait, à notre héroïne nationale un culte fervent.

Pastels, Aquarelles, Dessins, etc. — Entre tous les pastels envoyés cette année au Salon, les deux portraits de femmes, de M. Aviat, se faisaient remarquer par le moelleux du rendu autant que par la distinction de la ligne. Mme Esther Huillard, dont nous avons eu déjà l'occasion de signaler de beaux portraits, a peint celui de S. A. R. la princesse Hélène, ainsi qu'une composition allégorique sur le désastre de Sedan, la ville natale de l'artiste. *Vaincue*, c'est une figure nue de femme assise sur un cippe portant la date néfaste : 2 septembre 1870. Des draperies noires l'enveloppent à demi et sa main presse le tronçon d'une épée... Mlle Boulian, de Bourmont (Haute-Marne), et M. Duvent, langrois, sont représentés par des portraits; feu Isidore Guérin, de Sens, par une nature morte, *Fleurs et Fruits*. M. Monginot demeure fidèle à ses amusantes compositions, mêlant des animaux domestiques, en leurs ébats familiers, aux riches mobiliers et aux ustensiles culinaires. Son *Tic-Tac* est caractérisé par un adorable chaton qui agace sa patte mutine sur les métaux étincelants d'un cartel Louis XV et de montres diverses étalées dans leurs écrins.

Comme aquarelles, citons les *Chrysanthèmes* de Mlle Flocon, de Sens; les paysages bretons de M. Armand Beauvais et de M. Léon Le Royer, de Meaux; enfin, le *Village dans la Haute-Saône*, de M. Morlot.

M. Gaillard est l'auteur d'un curieux dessin, très finement exécuté, *Canzade suivant le corps de son mari*, scène tirée de l'illustration des *Mille et un Jours*. M. Duvent reparaît ici avec un portrait d'homme.

Mlles Barrande, de Lagny (Seine-et-Marne), de Chaussé, de Montiérender (Aube), Garnier, de la Ferté-sous-Jouarre, et Jacquemard, de Vitry-le-François, se révèlent comme autant de miniaturistes; Mlle Savy, de Châlons, et Mlle Barjolle, de Rethel, peignent la porcelaine avec un talent fort délicat.

— Gravure. — La Champagne nous fournit quelques noms de graveurs de mérite : M. Lucas, d'Anglure, avec un beau portrait de *Miss Mary Catherine Petham Clinton*, d'après Reynolds, gravé à l'eau-forte pour le journal *l'Art*, et *En bâteau*, d'après

le tableau de Bramtot; M. Leautez, de Troyes, avec une vue de la *Tour penchée de la mosquée de Bab-Zir, à Tlemcen*, eau-forte originale.

Des lithographies de MM. Lobot, de Reims (*Dans le parc, château de Bourguignon*), Madelain, de Charly-sur-Marne (*Anne de Clèves*, d'après Holbein), et Morlot (*Le Soir*); des gravures sur bois de Mlle Leluc, de Brie-Comte-Robert (*Beethoven; Diane au bain*, d'après Corot), complètent les envois de cette section.

Architecture. — Ici encore, les exposants sont plus rares que de coutume. Nous ne trouvons à mentionner que quatre artistes champenois. Deux sont rémois : M. Dutarque, auteur d'un *Projet de théâtre*, somptueuse restauration du Casino de cette ville; et M. Schmit, à qui l'on doit d'intéressants *Croquis de Voyage*, reproduisant les principaux monuments de Venise. Les deux autres sont originaires de l'Yonne; l'un, M. Lacouture, de Sens, avait envoyé une importante *Décoration de plafond*, de style Louis XIII, exécutée dans le grand salon, à poutres apparentes, du château de Murcelle (Loiret); l'autre, M. Binet, de Sens, de curieux fragments des tapisseries de la Cathédrale.

Cependant plusieurs autres châssis, dus à des artistes étrangers, se rapportaient également à l'histoire architecturale de notre région, et offraient au point de vue archéologique un attrait incontestable. M. Guédy nous donnait des relevés de la façade Renaissance et de la porte intérieure du château de Nantouillet (Seine-et-Marne), bâti par le chancelier Duprat; M. Imbert, ceux de l'église romane de Vignory (Haute-Marne), construite vers 1040; M. Kohn enfin, rapportait de fort jolis souvenirs de voyage de Reims et de Troyes, croquis à la plume reproduisant les pittoresques aspects de Notre-Dame, d'une part, de l'hôtel Marisy, de l'autre.

Champ-de-Mars

Le département de la Marne fournissait presque tout le contingent d'artistes qui exposèrent cette année au Salon du Champ-de-Mars. A l'initiative de quelques rémois fut due, croyons-nous, naguère, l'émigration d'un certain nombre de nos régionaux vers la rive gauche de la Seine. Parmi eux M. Barau, constant dans son zèle passionné à rendre les sites un peu monotones des environs de Reims, s'obstine encore, avec une grande somme de talent et d'originalité, à accentuer les défauts de sa manière, à savoir une crudité excessive, une sécheresse et une dureté de tons qui gâtent de plus en plus ses qualités propres. *Sur la Suippe, en novembre*, est une redite fort affaiblie de la belle toile du Musée du Luxembourg; un pêcheur, monté sur son bachot, fait glisser silencieusement son embarcation au long de la rivière qui coule, morne et grise, entre deux files de saules et de peupliers jaunis. La *Ferme de Roucisson* donne bien l'impression de ces grandes plaines

de notre Champagne pouilleuse, nue et pelée, avec çà et là, de minces rideaux d'arbres, encadrant quelques murs crayeux de fermes ou de villages. Le *Chemin des Meules, près de Vitry-les-Reims,* évoque à nos yeux les mêmes paysages. L'étude prise à *Courbevoie* est l'interprétation d'une nature autrement désolée, saccagée et meurtrie par la main ingrate de l'homme, et telle que la fait le voisinage des centres civilisés : un chemin de banlieue, sali par les détritus et les scories, bordé de masures et de terrains vagues.

Au bord de l'eau; Vieille cour intérieure, à Erquy, Vieux pommier, trois modestes sujets choisis par M. Paul Bocquet, se recommandent en raison de leur simplicité même et de leur harmonieuse composition. La *Nature morte* envoyée par M. Frédéric Wenz est une bonne étude, pleine de distinction, chardons et pavots, disposés avec goût dans des vases de Chine, se détachant sur un fond de soie brochée.

Les quatre panneaux décoratifs exécutés par M. Prinet, de Vitry-le-François, pour le Palais de la Légion d'honneur, ont été une véritable surprise pour le grand public qui ne connaissait de l'artiste que des œuvres assez différentes, toutes conçues d'ailleurs avec une belle maîtrise et une rare personnalité. En y regardant de plus près, on finit par retrouver les traits caractéristiques de sa manière, modifiés seulement et appropriés aux sujets. Les épisodes des *Quatre Saisons*, inspirés de l'architecture Louis XVI du salon auxquels ils sont destinés, se groupent et s'arrangent, en somme, le plus spirituellement, le plus harmonieusement du monde.

La Mort et le Bûcheron, importante toile du bon peintre Lhermitte, de Mont-Saint-Père (Aisne), est à coup sûr une des meilleures œuvres du maître, et synthétise admirablement, en un envoi unique, les précieuses qualités, les faces diverses de son talent sincère et ému. A l'orée d'un bois, parmi les broussailles et les herbes folles, le vieux paysan s'est affaissé tout à coup, pliant sous le fardeau devenu trop lourd pour ses épaules défaillantes. Epuisé, las de vivre de cette misérable existence que désormais son labeur quotidien ne pourra plus soutenir, il vient d'appeler la Mort à son aide. Et voici que d'un taillis de jeunes bouleaux apparaît, docile à sa voix, le spectre imploré dans un moment de détresse, la terrible faucheuse, enveloppée d'un suaire, celle qui ne pardonne jamais et que l'on n'évoque pas en vain. L'expression du vieillard, aux traits énergiques et contractés par la stupeur; le paysage automnal, d'une mélancolie navrante ; le fantôme funèbre surgissant soudain au milieu de ce drame rustique : tous ces éléments si simples concourent à produire un effet saisissant, le plus poignant à notre avis parmi les envois sensationnels de ce Salon.

Avec M. Aman-Jean, de Chevry-Cossigny (Seine-et-Marne), c'est un autre frisson d'art nouveau qui émeut et pénètre le spectateur. Des allégories poétiques et rêveuses de *Venise, la reine de la mer,*

inspirées des primitifs italiens; une délicate esquisse de jeune muse, faisant vibrer sous ses doigts graciles une lyre, en un mystérieux bocage de cyprès et de pins; de beaux et distingués portraits de femmes, au charme maladif et tendre; celui du jeune Ingrid Thaulow, le fils du peintre norwégien aux admirables études, constituaient l'exposition actuelle du vaillant artiste, dont le statuaire bourguignon Jean Dampt nous montrait, cette année même, un buste magistral, bronze à cire perdue.

Plus variés encore et plus nombreux étaient les envois de M. Louis-Auguste Girardot, ancien pensionnaire de la ville de Troyes, dont nous avons vu avec intérêt les nouvelles impressions marocaines (*Une terrasse à Tanger, les Sables, Soleil couchant); les Baigneuses*, et le mélodramatique tableau, *Une fin*, la découverte banale d'un assassinat commis sur une fille, la nuit, dans l'appartement au luxe criard, avec son concierge grotesque éclairant d'une lampe les constatations de l'officier de paix; contrastant avec le groupe des policiers répandus par la chambre, sous la lumière pâle et jaunissante, la victime étale à terre sa blanche nudité, dans l'éparpillement des draps et le bouleversement des meubles. Il y a là, toute émotion mise à part, une impression de clair-obscur, curieusement cherchée et très heureusement obtenue.

Un portrait au crayon de M. Darbour, de Sedan; de fines miniatures de Mme Mairet-Mermet, de Langres, et de Mlle Jehanne Paris, de Reims, et c'est là tout pour nos peintres. Nous y joindrons cependant une mention particulière pour le *Triptyque* d'enfants peint par M. Meslé, de Jaulgonne (Aisne), ainsi que pour les études si sincères que M. Victor Binet a consacrées à Nanteuil-lès-Meaux : *Une vue du village, Derrière la ferme* (*Automne*), *Soir d'été, les Feuilles jaunes*.

En sculpture, les œuvres vigoureuses de Mlle Camille Claudel, de Fère-en-Tardenois (Aisne), la digne élève de Rodin, attirent et séduisent par l'enveloppé des contours, la fougue puissante du mouvement. Son groupe en plâtre de la *Valse* exprime avec un étonnant réalisme la magie du rhythme entraînant comme en un tourbillon ce couple enlacé. De M. Michel-Malherbe, d'Ay (Marne), une nerveuse figurine de bronze, *l'Éveil*, personnifié par une jeune femme nue qui s'étire, les bras relevés au-dessus de sa tête, et tord son épaisse chevelure. En dernier lieu, M. de Saint-Marceaux, un rémois encore, exposait tout un ensemble d'ouvrages divers : deux bons bustes, l'un en marbre, de *Meissonier*, l'autre en bronze à cire perdue, de *Dagnan-Bouveret*, au fin profil florentin : une *Première communiante*, enveloppée dans ses voiles, agenouillée sur un prie-Dieu, grande statue de marbre blanc qui a valu à l'artiste maints éloges, mais que toutefois nous n'admirerons pas sans quelques réserves, lui reprochant à la fois un réalisme un peu trop factice, une distinction un peu trop bourgeoise. Quant à la *Jeanne*

d'Arc en plâtre, debout dans son armure, l'étendard du sacre à la main, que la rumeur publique destine à être accolée à un pilier, dans la nef de la Cathédrale de Reims, nous espérons bien que le consciencieux statuaire voudra remanier complètement cette esquisse première, en tenant compte des critiques plus autorisées qui lui furent précédemment adressées à ce sujet.

A la section si intéressante des objets d'art, on remarquait de jolis panneaux décoratifs, formés par divers motifs combinés de plantes et de fleurs, dus à M. Louis Tenaille, de Marcilly (Haute-Marne); en même temps, à la gravure, les souples eaux-fortes et aquatintes de M. Henri Delavallée, de Reims, notes d'un voyage artistique en Bretagne, attiraient encore l'attention des connaisseurs. A. T.-R.

* * *

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry (*Séance du 3 octobre* 1893). — Présidence de M. Vérette.

I. — Il est donné lecture de quelques extraits de la Notice que M. David, maire de Fresnes, a consacrée à la commune qu'il administre.

Fresnes, canton de Fère-en-Tardenois, a un territoire de 903 hectares et une population — qui n'a guère varié — de 325 habitants. Son église, est, en grande partie, du xve siècle; la chapelle des seigneurs, d'une date postérieure, sous le vocable de Saint-Nicolas, a renfermé plusieurs sépultures, entr'autres celle d'Anne Josse, veuve de Nicolas Brayer — une des insignes bienfaitrices de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry —; de Cléophas-Hyacinthe Martinet, curé de Fresnes; de Claude-Giraud Bernard, supérieur de la maison de Montmilon; de Nicolas Brayer; de Nicolas Maldan, etc. Un chapitre, trop court, est consacré à l'instruction; on y relève avec plaisir, le nom d'un instituteur de grand mérite, Jean-Baptiste Joly, qui remplit ses modestes fonctions de 1793 à 1839, et auquel le Conseil municipal octroya, en reconnaissance de ses bons services, une rente viagère de 200 fr.

M. David relève — et avec grande raison, croyons-nous — les noms de plusieurs habitants de Fresnes qui se sont illustrés par leur courage dans les guerres de la Révolution, du premier Empire ou de notre temps : Charles Cheval, Jean-Jacques et Alexandre Moittié, Louis-Antoine Midocq. L'auteur s'étend, un peu longuement peut-être, sur les contestations des habitants avec les seigneurs depuis 1754 : Brayer, Paris de la Brosse, Mandat-Paris ; il arrive ensuite à l'histoire de Fresnes sous la Révolution et rappelle, en passant, la conduite énergique et patriotique du curé P. Jossin.

Une liste sur le mouvement de la population depuis 1671, une autre contenant les noms des maires depuis 1790; des curés depuis 1639 et des instituteurs depuis 1664, les copies de trois titres intéressants accompagnent cette Notice.

La Société adresse ses remerciements à M. David et renouvelle son désir de voir ce bon exemple suivi par les maires ou les instituteurs des communes dont la monographie ne lui a pas été communiquée.

II. — Dans une récente visite qu'il a faite à l'église Saint-Crépin de Château-Thierry, M. l'abbé Marsaux, curé-doyen de Chambly (Oise) et archéologue distingué, a déterminé douze des dix-neuf figures sculptées sur les panneaux de la tribune de l'orgue : 5 sibylles, les 4 vertus cardinales, les 3 vertus théologales. Dans une autre visite — que nous espérons prochaine — le savant doyen se promet d'examiner les autres personnages afin de pouvoir les identifier. Nous pouvons donc compter avoir la solution de cette question qui intéresse tout à la fois le Conseil de fabrique et la Société historique. En attendant, le Secrétaire a donné quelques explications sur la représentation des sibylles dans les temples chrétiens, en rappelant les magnifiques fresques de Michel-Ange à la Chapelle Sixtine, celles de Raphaël à l'église Sainte-Marie de la Paix ; il est porté à penser que la répartition des 19 personnages des panneaux de la tribune peut être faite ainsi : 12 sibylles, nombre que l'on retrouve sur le bas-relief de la cathédrale d'Autun, et ailleurs ; les quatre vertus cardinales et les trois vertus théologales.

III. — C'est dans le substantiel rapport du savant économiste, M. Levasseur, membre de l'Institut, sur « le concours pour le *prix Rossi en 1892* » que M. Moulin a puisé les données qui lui permettent d'établir la valeur et le revenu de la terre en Brie, à partir du XIIIe siècle. (Ce prix a été décerné à M. le baron d'Avenel.)

Les fluctuations que l'on constate proviennent de causes bien connues : guerres, insurrections populaires amenant les ravages et la dépopulation des campagnes. Avec la paix, la prospérité revient, le chiffre de la population s'accroît, le travail est mieux rémunéré, les forêts sont défrichées, des villes franches établies.

Par rapport à Givry — car cette note n'est que le complément de l'étude que le secrétaire a représentée sur ce domaine — la valeur de l'arpent de terre était approximativement, au XIVe siècle, de 100 fr. et le revenu de 10 fr. Lorsque Claude Gautier en devint acquéreur, en 1559, la valeur oscillait entre 80 et 120 fr., et le revenu entre 5 fr. 25 et 8 fr. 50 ; un siècle plus tard, quand la ferme des Brusses fut réunie à Givry, l'arpent valait à peu près 154 fr., le revenu était de 7 fr. ou 7 fr. 70. En 1700, on peut assurer que l'arpent était coté 125 fr., et le revenu 70 fr. Quand, en 1750, le notaire, Guillaume Jame, épousa la fille et héritière de Jean Fournier, la valeur s'était sensiblement élevée, puisque l'arpent est fixé à 278 fr. 75 ; quant au revenu, il n'est que de 7 fr. 50. N'y arrivons-nous pas, hélas !

MM. Carré, Duterne, Blétry, Griolet de Geer, Ernest et Albert Marsaux sont élus membres correspondants.

*
* *

Création, au Musée de la ville de Chalons-sur-Marne, d'une galerie militaire comprenant les portraits des officiers généraux nés et décédés dans le département de la Marne. Appel du Comité du Souvenir Français. — Le Comité du Souvenir Français de Châlons recherche, pour créer au Musée de cette ville, une galerie des illustrations militaires du département, les portraits de tous les officiers généraux décédés ou nés dans le département de la Marne. Un certain nombre de ces portraits n'ont pu encore être trouvés. Le Comité serait reconnaissant aux amateurs et collectionneurs ou aux membres des familles de ces généraux de lui indiquer où il pourrait se procurer ces portraits et qui en est détenteur; les portraits dont il s'agit sont ceux des généraux :

Abbé (*Louis-Jean*), général de division, né à Trépail (Marne) en 1764, mort à Châlons en 1834.

Aubry d'Arancey (*Joseph-Gabriel*), général d'artillerie, né à Vitry en 1741, mort à Vitry en 1835.

Ambly (*Claude-Jean-Antoine d'*), né à Sézanne en 1711, mort à Hambourg (émigré) en 1797.

Anglure (*Oger d'*), croisé, XIIIe siècle, né à Anglure (Marne).

Brulley Saint-Remy, né à Sézanne en 1771.

Carré (*J.-H.-Louis*), né à Reims en 1770, mort en 1845.

Collot (*Victor*), né à Châlons en 1751, mort à Paris en 1805.

Compère (*Claude-Antoine*), né à Châlons en 1774, tué à la Moscowa en 1812.

Desbureaux (*Ch.-François*), né à Reims en 1755, mort en 1835.

Dommanget (*J.-B.*), né à Possesse en 1769, mort en 1848.

Du Hamel, né à Saint-Rémy-en-Bouzemont (Marne), général en 1793.

Deschiens de Ressous, général d'artillerie, né en 1660, à Châlons.

Favart d'Herbigny, né à Reims en 1735, mort en 1800.

Fery, né à Châlons en 1757, mort à Mayence en 1809.

Gaussart, né à Binson en 1773, mort en 1838.

Harlet, né à Broyes?, mort en 1853 à Sézanne.

Husson (*Eug.-Alexandre*), né à Reims en 1786, mort en 1868.

Jacobé de Trigny, né à Vitry en 1757, mort en 1814 à Vitry.

Lefol, général de division, né à Giffaumont en 1764, mort à Vitry en 1840.

Lorcet (*J.-B.*), né à Reims en 1768, mort en 1822.

Saint-Pol (*de*), né à Reims en 1810, tué en Crimée en 1855.

Saligny (*de*), né à Vitry en 1772, mort en 1809.

Sausset, né à Arzillières (Marne), maréchal de camp le 30 septembre 1831.

Sillery (*Brulart de*), né à Sillery (Marne), tué à Almanza en 1707.

Souin (*François Joseph*), né à Reims le 29 septembre 1720, mort à Reims le 16 juin 1790.

Vallin, général de division, né à Dormans en 1778, mort en 1854.

Verrier, né à Châtillon-sur-Marne en 1773, mort à Reims en 1837.

Celliez, né à Sommesous (Marne); première République.

Nettancourt (*Claude-Louis de*), lieutenant général, né à Châlons le 22 janvier 1656, tué à Vigevano en 1705.

Les réponses et les indications devront être adressées au commandant Dennery, 33, rue Kellermann, à Châlons-sur-Marne (Marne).

Ajoutons que le Comité du Souvenir Français de Châlons recherche, entre autres portraits de généraux, celui de François de Rémond de Montmort (Marne), lieutenant général, grand-croix de Saint-Louis, retiré du service après s'être illustré dans les batailles de Dettingen, Fontenoy et Raucourt.

M. de Montmort a été gouverneur de Givet en 1771.

***

M. Louis Batiffol a donné lecture, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 9 juin, d'un intéressant mémoire sur la question de l'origine italienne de Jouvenel des Ursins. L'auteur conteste l'authenticité de la légende qui faisait descendre des Orsini d'Italie cette famille, dont le rôle historique fut si grand dans la France du xve siècle, et à laquelle nous devons l'un de nos meilleurs chroniqueurs. Cette opinion serait uniquement fondée sur des généalogies fabriquées après coup, et démenties par des documents authentiques puisés aux archives de Troyes, berceau de la famille.

***

Par un récent arrêté ministériel, M. Aubert, professeur de huitième au Lycée de Reims, a été admis, sur sa demande et pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à dater du 1er octobre 1893.

Nous n'aurons garde de laisser M. Aubert quitter le Lycée, sans adresser à ce professeur aussi méritant et distingué que modeste et dévoué, nos meilleurs compliments. M. Aubert fait, depuis plus de vingt-cinq ans, partie du personnel enseignant du Lycée. Durant cette longue période, il a su gagner l'affection de ses nombreux élèves et la considération des familles. Allié à d'honorables familles de Reims, M. Aubert est bien des nôtres. Son très sympathique souvenir demeurera vivant dans les annales du vieux Lycée.

***

Nous apprenons que M. Defrançois, professeur de gymnastique au Lycée de Reims, vient d'être admis sur sa demande, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Le même arrêté confère à M. Defrançois le titre de professeur

honoraire. La nouvelle de cette distinction rare (M. Defrançois est, à notre connaissance, le seul professeur de gymnastique à qui elle ait jusqu'ici été accordée) sera favorablement accueillie par les nombreux amis que cet homme de cœur s'est fait à Reims depuis plus de quarante ans. C'est, avec la croix de la Légion d'honneur et les palmes de l'instruction publique, la légitime récompense d'une carrière consacrée à l'instruction de la jeunesse.

En l'attachant pour toujours au Lycée de Reims par le lien de l'honorariat, le Ministre a répondu au désir des fonctionnaires du Lycée et des générations de collégiens à qui M. Defrançois a appris son art avec une compétence et une bienveillance que l'on n'oubliera pas de longtemps.

***

L'hymne qui a été exécuté à la représentation de gala offerte à l'amiral russe Avelane et à son état-major est l'œuvre d'un de nos compatriotes de la Marne, M. Paul Darthu, de Sézanne, dont le talent de compositeur jouit déjà d'une certaine célébrité.

Ce chœur, intitulé « *Salut à la Russie* » et dont MM. David et Jost ont fourni les paroles, est, dit-on, d'un effet magnifique.

Au refrain, l'auteur a trouvé une véritable surprise d'orchestration : cinquante tambours réunis ont battu aux champs sous ce refrain, chanté en masse par tous les choristes que Toulon a pu réunir. L'effet a été grandiose.

On se rappelle que la superbe cantate de *Valmy*, exécutée en septembre 1892 devant le monument de Kellermann, est également l'œuvre de M. Paul Darthu.

***

La nouvelle œuvre de notre éminent compatriote, le statuaire Paul Dubois, la figure équestre de *Jeanne d'Arc*, destinée, comme l'on sait, au parvis de la Cathédrale de Reims, est aujourd'hui complètement achevée.

La maquette en cire est maintenant dans l'atelier de M. Bergen, 11, rue des Plantes, à Paris-Montrouge.

La statue, largement remaniée par son auteur depuis le projet qu'il avait exposé au Salon de 1891, nous a paru se rapprocher davantage de l'humanité. La figure marque autant d'inspiration, de cette inspiration qu'on lit sur les traits du saint Jean-Baptiste; elle semble indiquer en plus la résignation, et sous cette armure comme sur ce visage d'héroïne, on sent mieux la femme; il y a un corps et une âme, là où il semblait qu'il y eût une âme seulement.

***

Deux centenaires. — Le 22 septembre, à Prunay (Marne), Mme Marie-Céline Rollet, veuve Bellick, est entrée dans sa 102e

année! Elle est née à Prosnes (Marne), le 22 septembre 1792, jour de la proclamation de la première République. Elle jouit encore de la plénitude de ses facultés et possède une santé robuste. Sa vue seule est fort affaiblie, depuis un an surtout, et ne lui permet plus de travailler.

Mme veuve Dumonthier, née Thérèse Douillet, qui habite Charleville, vient d'entrer dans sa cent unième année, et, malgré cet âge avancé, jouit encore de toutes ses facultés.

Née à Rouen, le 29 septembre 1793, elle s'y est mariée en 1821, alors qu'elle exerçait la profession de couturière, avec un artiste dramatique.

Après son mariage, Mme Dumonthier devint actrice et suivit son mari dans ses pérégrinations en province. Elle n'abandonna le théâtre qu'en 1872, époque à laquelle mourut M. Dumonthier. Depuis, Mme Dumonthier n'a plus voulu mettre les pieds dans une salle de spectacle; elle aime parfois, cependant, aujourd'hui, à raconter sa vie accidentée et ses succès d'antan. La brave vieille vit actuellement avec une de ses filles qui est âgée de soixante-quatre ans. Deux autres de ses enfants se sont faits et sont encore acteurs.

* * *

Un arbre historique. — Il y a en Seine-et-Marne, à Montigny-Lencoup, un frère jumeau du cèdre du Jardin-des-Plantes, rapporté comme celui-ci par M. de Jussieu, dans son chapeau, suivant la tradition. Il a été donné à M. de Trudaine pour son château de Montigny; cette terre est passée entre les mains de lord Stackpool, et le château a été démoli, il y a une trentaine d'années; le parc n'a pas tardé à être défriché. Le cèdre est resté au département, qui le conserve avec vénération au milieu d'une grande place plantée d'arbres résineux de diverses espèces. Il faut six personnes pour embrasser la circonférence de cet arbre, qui a conservé sa belle forme, sauf une branche cassée il y a quelques années.

MÉLANGES

Pierre le Grand a Reims. — Les fêtes patriotiques récemment célébrées pour la visite de la flotte russe à Toulon donnent occasion de rappeler le passage du tzar Pierre le Grand à Reims, en 1717. Le *Bulletin du Diocèse* dit que, parmi les documents contemporains qui ont conservé le souvenir de ce fait, le plus complet est une note insérée dans le *Recueil des cérémonies extraordinaires faites en l'église de Reims* (manuscrit de la Bibliothèque de l'Archevêché). En voici la transcription :

« Le Czar ou Grand-duc de Moscovie, à son retour de la Cour de France en ses Etats, passa par Reims, le 22 juin de l'année 1717. On eut des ordres de la Cour de le recevoir comme un prince souverain et de même que la personne du roi. Le Chapitre fit sur ce sujet une conclusion à laquelle il faut avoir recours pour le cérémonial, mais comme il ne passa que fort vite en chaise de poste, on ne put observer exactement ce qui avait été prescrit par ladite conclusion.

« Au lieu de descendre d'abord au Palais-Archiépiscopal, où Monseigneur l'Archevêque (François de Mailly) s'attendait à le recevoir, il alla tout droit à Saint-Remi pour y voir la Sainte-Ampoule, puis à Saint-Nicaise, d'où on crut qu'il allait continuer sa route ; mais il revint dans le carrosse de Monseigneur l'Archevêque en son Palais, et entra ensuite dans l'église (cathédrale), où il ne resta que très peu de temps. MM. les Sénéchaux et plusieurs de MM. les Chanoines l'y accompagnèrent ; il rentra ensuite au palais, où, après avoir pris quelques rafraîchissements, il partit pour aller à Aix-la-Chapelle, avec la même vitesse qu'il était venu à Reims.

« Pas un des corps de ville ne put se présenter pour le saluer, parce qu'on ne put le joindre, et il sembla par sa conduite vouloir éviter l'embarras du cérémonial.

« On tira les canons à la Porte-de-Paris, à son arrivée, au delà de laquelle porte il y avait des arquebusiers en haye, et dans la rue du Bourg-de-Vesle, des compagnies de bourgeoisie aussi en haye, et les hoquetons ou archers de la garde de M. le Lieutenant de la ville.

« Le Grand-Duc courait, accompagné d'un détachement de dragons et de cavalerie de France. »

Ce que Pierre le Grand allait visiter à Saint-Nicaise, c'était le fameux pilier tremblant qui intriguait si fort les physiciens et amenait à Reims tant de visiteurs.

On sait en quoi consistait le phénomène ; Pluche l'a très bien décrit au tome VII du *Spectacle de la Nature*.

Dans la tour méridionale de Saint-Nicaise se trouvaient quatre

cloches, les deux moyennes et les deux petites. Quand on sonnait la seconde de ces deux petites, le premier arc-boutant de la nef remuait ; et cependant il y avait dix-huit pieds entre l'arc-boutant et la tour, la cloche avait cent trente pieds d'élévation et l'arc-boutant n'en avait que quatre-vingt-treize.

La meilleure place, pour se rendre compte du phénomène, était le second escalier, escalier entièrement à jour, qui, au-dessus de la partie de la tour où étaient les cloches, conduisait à la flèche de pierre.

« On peut s'arrêter, dit Pluche, vers le milieu de ce second escalier pendant qu'on sonne la cloche 2.

« En se recueillant et en observant ce qu'on éprouve en soi-même, on se sent bercé de l'est à l'ouest : quelquefois, on croit voir les objets voisins en mouvement. Le plus sûr est de fermer les yeux pour être moins distrait.

« C'est ce que fit le Czar Pierre, lorsqu'il vint en 1717 faire ses remarques sur cette particularité. Il monta à la tour et s'assit sur le second escalier. On crut l'y voir endormi ; mais il paraît qu'il n'avait fermé les yeux que pour pouvoir, par une attention suivie, s'assurer du mouvement de la tour dont on l'avait averti. Il dicta ensuite à son secrétaire ce qu'il pensait du rapport du mouvement de la cloche à ceux du pilier ; et partout où il souhaita qu'on le conduisît, soit au tombeau de saint Remi, soit à la cathédrale ou ailleurs, le secrétaire écrivit toujours sous sa dictée. »

Le vice-chancelier du Czar, passant à Reims le 27 juin, cinq jours après son maître, fit lecture de la première partie du précieux *Evangéliaire slave*, dont la ville offrira la photographie à l'amiral Avellan. *(Courrier de la Champagne.)*

***

La note sur la légende de Grandchamp, que nous avons insérée dans le numéro de juin 1893 de la *Revue de Champagne* (p. 475), nous a valu l'envoi d'une pièce de vers sur la légende du *Breuil de Saint-Hilliers*, près de Provins. Nous la publions à titre de document :

LA BÊTE DU BREUIL DE SAINT-HILLIERS

(Légende briarde rimée.)

Une bête laide et poilue
Entre Combe et Villars, au terroir dit le Breuil,
A mis un vieux manoir en deuil,
A tous a donné la berlue.
Ecoutez mon récit : sur ce sol, le Gaulois
Avait taillé sa pierre,
Le Romain vidé son carquois
Et le chrétien fait sa prière.
Tout allait pour le mieux sur la terre du Breuil,
Quand vers mil cent cinquante, un crime épouvantable

Préparé dans l'Enfer, consommé par le diable,
Drapa le vieux manoir de tristesse et de deuil...
Guy Godefroy, seigneur de cette terre,
Près de Damas avait fait triste guerre,
Il revenait, navré de désespoir,
Se reposer au Breuil, dans son manoir.
.....
Sa femme est égorgée...
.....
Contre Satan jaloux
Du trop fidèle époux,
Nul ne l'a protégée...
.....
Durant quatre cents ans, dans cette forteresse,
Le démon poursuivit sa fureur vengeresse. —
— En mil cinq cent cinquante, André, seigneur du Breuil,
Pour braver de Satan l'artifice et l'orgueil,
Fit raser le manoir, rendez-vous des sabbats
Où l'Esprit infernal se livrait aux ébats. —
Mal en prit à Brunlay, car, dans cette nuit même,
Il entendit sonner, de la mort l'heure extrême.
Et depuis ce trépas, aussitôt qu'il fait nuit,
Des démons on entend le bruit;
On voit, sous l'aspect d'une bête,
Un Esprit follet et vengeur
S'attaquer à la femme honnête
Ou poursuivre le voyageur.
.....
Oui, sans bévue,
Ma Grand'Mère l'a vue.
Et vous tous qui passez, tremblez, baissez la voix,
Vous armant en chrétiens du signe de la croix.

A...

Cette pièce de vers nous a été adressée par M. l'abbé Bonno, curé de Chenoise (Seine-et-Marne).

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LES FOUILLES DE BELVAL

Notes sur les sculptures gallo-romaines découvertes à Belval-Bois-des-Dames (Ardennes)

La voie romaine qui va de Reims à Trèves, traverse l'Argonne à Stonne, et laisse en cet endroit, sur la droite, une série de contreforts importants. Ce sont, en suivant une même direction (S.-E.), le mont Damion, le mont du Cygne, le plateau de Sommauthe, puis les collines de Belval-Bois-des-Dames crénelant de leurs crêtes abruptes la lisière de la forêt, enfin la côte du bois de Nouart, les hauteurs de Halle, Montigny, Mont.

Parmi toutes ces positions, une des plus avantageusement placée sur la vallée de la Meuse, est celle du plateau d'Herbeaumont[1] à Belval-Bois-des-Dames. Ce plateau étroit et allongé se profile suivant une courbe de plus de deux kilomètres de longueur; il se termine par une croupe aux versants rapides appelée par les habitants « la côte du Montretemps ». La carte de l'Etat-major l'indique par la cote 286.

Ainsi placées sur le flanc droit de la route de Trèves, les hauteurs de Belval pouvaient être, au temps de la domination romaine, une situation heureuse à occuper, soit comme poste d'observation, soit comme lieu de rassemblement. Quelle a été précisément leur affectation aux premiers siècles de notre histoire, il me paraît difficile de le déterminer *à priori* ; il me suffira de dire que les fouilles ont été pratiquées à l'extrémité du plateau d'Herbeaumont, et à l'endroit même où, trois cents mètres environ avant de finir brusquement, le plateau s'étrangle.

Les recherches, après quelques tâtonnements, ont abouti à la découverte de sculptures gallo-romaines, que M. Héron de Villefosse, le savant professeur de l'Ecole pratique des hautes

1. La carte de l'Etat-major porte *Harbeaumont* ; les titres notariés donnent *Herbeaumont*. La charte de fondation de l'abbaye de Belval (anu. 1133) porte *Halbeaumont*.

études, a bien voulu signaler à l'attention de ses collègues de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres [1].

Décrire les objets trouvés dans ces fouilles est l'unique but de cette courte notice; je dirai cependant en peu de mots quelle a été l'occasion de cette découverte.

Au mois de février 1892, le sieur Champeaux, cultivateur et fermier des terres du Montretemps, voulut extraire du sol un obstacle semblable à celui qu'offrent trop fréquemment à la charrue les bancs de roche bleuâtre qui affleurent les versants de l'Argonne [2].

Il arriva qu'au lieu de se trouver en présence d'une roche, le cultivateur amena à la surface un bloc de pierre de taille, remarquable et par ses dimensions et par des traces de sculpture : c'était le côté gauche d'un personnage drapé.

La pierre ainsi découverte fut descendue à la ferme dite « les Bronvaux », et le lendemain, par une coïncidence bizarre, le cheval qui avait servi à ce transport mourait. Aussitôt, il ne fut bruit dans le pays que du « Saint », chacun attribuant comme de juste la mort de l'animal à l'esprit vindicatif du personnage déterré.

Prévenu de cet événement, qui à des titres divers passionnait l'opinion, j'allai examiner la pierre et le lieu de la découverte. La trouvaille était de facture antique. Elle avait été faite dans l'étranglement du plateau déjà signalé, au pied d'une butte assez considérable. Cette butte, élevée brusquement, semblait bien indiquer par sa pente excessive et contraire à l'allure générale du plateau, que la main de l'homme seule l'avait créée.

En dehors de cette découverte, il n'était pas impossible de recueillir des données plus générales ou plus vagues, susceptibles quand même d'autoriser une tentative sérieuse de recherches.

Chacun, en effet, savait que de longue date on retrouvait, çà et là, sur la hauteur ou sur les versants de la colline, des pièces de monnaies romaines. Vers 1848, l'administration des

1. Compte-rendu de la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 19 août 1892. — Communication de M. Héron de Villefosse. — *Journal officiel*, 24 août 1892, p. 4301, 4302.

2. « Calcaire marneux de la glaise oxfordienne », d'après les feuilles de la *Carte géologique détaillée* publiée par le service des Mines. — « Série suprajurassique du „bassin oriental de Paris » d'après de Lapparent. *Traité de Géologie*, 1893, p. 1402 et suiv.

forêts ayant fait exécuter un fossé de périmètre, un ouvrier avait trouvé à hauteur de la butte un vase de terre cuite intact, et d'autres avaient relevé de nombreuses pierres de taille. L'endroit même de la côte du Montretemps où est placée la butte, est appelé communément dans le pays « le jardin des fées » et « la fée d'or ». Les anciens racontent à propos de ces fées une légende naïve que je transcris ici pour clore ces renseignements préliminaires.

Légende des fées du Montretemps.

Les fées habitaient la côte. Elles étaient plusieurs ; mais personne ne les voyait jamais.

Cependant, chaque jour, une vache plus maigre que les autres descendait follement la côte du Montretemps, et se mêlait comme une ombre au troupeau du village.

Et le soir venu, lorsque chaque bête, la mamelle pendante, regagnait son étable, la vache des fées, plus maigre que les autres, gravissait en courant follement la côte du Montretemps.

Et le mois écoulé, quand chacun des habitants payait de quelques pièces de monnaie le salaire du pâtre commun, la vache des fées descendait la côte avec un petit sac pendu à la corne, car les fées habitaient là-haut... elles étaient plusieurs : mais personne ne les voyait jamais.

Et l'automne venu, le jour de saint Rémi chef d'octobre, c'est la fête du village : les garçons font danser les filles, et chaque ménage paie le droit d'usage au pâtre commun en lui donnant un gâteau. Ce jour-là, dès l'aube, la vache des fées rejoignait le troupeau avec une galette dorée attachée à la corne.

Mais personne au village, ni pâtre ni laboureur, ni femme, ni fille, ni garçon, personne ne voyait jamais les fées... cependant elles étaient plusieurs qui habitaient la côte du Montretemps.

Les Trouvailles.

Le fragment de sculpture retrouvé par le fermier est un demi-relief. Il représente en partie le bas du corps d'une personne drapée : savoir, l'extrémité de la main gauche, et depuis la hauteur de la hanche, la jambe gauche et la moitié de la jambe droite. La pierre a $1^{m}14$ de hauteur, $0^{m}57$ de large et $0^{m}20$ d'épaisseur moyenne.

Une marge d'environ $0^{m}22$ règne sur la gauche de la sculpture et sous les pieds du personnage. Toutefois, la marge infé-

rieure est encore telle que l'ouvrier l'a laissée, tandis que toute la marge verticale, très maltraitée, a dû donner place à des ornements abolis par la main des destructeurs.

La pierre porte dans le milieu de son épaisseur, à la partie supérieure, deux cavités dont l'une, d'assez grande dimension (profondeur 0^m09, longueur 0^m11, largeur 0^m04), est semblable en tout à une mortaise pratiquée dans un bois de charpente. Cette particularité, comme la sculpture elle-même, indique suffisamment que le relief était pris dans plusieurs blocs unis entre eux par des scellements, et probablement engagés dans un mur, car la face postérieure est brute.

Le personnage représenté est vêtu d'une tunique qui descend jusqu'au mollet ; les plis en sont très heureusement traités. La jambe au-dessous de la tunique et les pieds sont nus. A l'angle gauche de la sculpture on reconnaît l'extrémité de la manche qui est flottante. La main est mutilée, il ne reste plus que le pouce ; elle devait être presque fermée, retenant deux cordelettes, d'où pendent élégamment retenus par la tête deux oiseaux de la grosseur d'un pigeon.

Peu de jours après la première découverte, et presque au même endroit, on retrouva encore une pierre moulurée ornée de feuilles d'acanthe : pierre d'angle en forme de tablette pouvant avoir appartenu à une corniche ou à une console (0^m80 — 0^m33).

Le feuillage qui se détache sur la moulure est inscrit dans un segment de cercle. Une nervure profonde le divise selon sa hauteur (0^m12) en deux lobes semblables. Le dessin se répète dans la même forme suivant la saillie de la tablette, chaque segment de cercle étant placé presque aussitôt à côté du précédent.

D'après ces sculptures, je pensai qu'on pouvait fouiller avec quelque chance de succès la butte du Montretemps. Je demandai donc au propriétaire du lieu l'autorisation de faire des recherches. M. Philippoteaux-Drappier, de Sedan, m'accorda gracieusement ce que je sollicitais.

Les Fouilles.

Une équipe d'ouvriers se mit en devoir d'abattre la butte en la prenant par le pied, et en rejetant ou conduisant en arrière la terre fouillée. Le travail établi sur une largeur de 12 à 15 mètres devait être conduit ainsi jusqu'au-delà du sommet de la butte, soit sur une longueur de 30 mètres environ.

On trouva bientôt, à 1 mètre de profondeur, les vestiges d'un sentier prenant le travers du plateau. On y découvrit des fragments d'os, des traces de feu et deux piécettes de cuivre de très petit module complètement frustes.

Les travaux se continuèrent pendant plus de vingt jours, sans retrouver autre chose que des roches entassées pêle-mêle avec la terre rapportée, et parfois des éclats de pierre de taille. La profondeur moyenne à laquelle on rencontrait le sol naturel était de 1 mètre à $1^{m}20$.

Etant arrivés au sommet de la hauteur, les ouvriers reçurent l'ordre d'abandonner les recherches et de ne plus faire autre chose que niveler la tranchée. Un des derniers coups de pioche amena tout-à-coup la découverte d'un bloc considérable de pierre sculptée. Dès lors, les travaux furent repris avec plus de régularité, et conduits avec l'activité que donne le succès.

Le bloc découvert était la statue monumentale presque intacte d'un lion terrassant une bête à cornes. Le groupe arraché de son piédestal, reposait sur la terre, à peu près au-dessus d'un puits de très petites dimensions, entièrement comblé de terre et de pierres rougies par le feu. Au-dessous de ce premier puits, à 2 mètres environ, s'en trouvait un autre à peu près semblable.

On retrouva aussi le piédestal, encore à sa place, d'un autre groupe monolithe, aussi important que le premier, représentant un lion dressé contre un géant. La jambe droite du colosse restait seule sur le piédestal; l'autre jambe, le torse brisé en une quantité de fragments, et le lion presque entier, étaient renversés tout à côté.

En avant de cette statue, on découvrit également deux puits symétriquement placés par rapport aux premiers. Ils étaient remplis de décombres, de charbon et de cendres, particulièrement le plus proche du groupe ; aucun cependant n'avait subi l'action du feu, les pierres qui dans l'intérieur retenaient la terre étaient toutes parfaitement intactes. Le perré très irrégulier et les faibles dimensions de ces trous montraient qu'on n'avait pas attaché une grande importance à leur confection (largeur d'orifice, $1^{m}10$, profondeur, $1^{m}20$, largeur dans le fonds, $0^{m}80$).

Les deux statues, si l'on en juge par celle qui n'était pas déplacée, se trouvaient au niveau du sol, à 4 mètres environ d'intervalle. Elles faisaient face au pied de la butte, et étaient

très exactement orientées, regardant le nord. Au pied de chaque statue, à $0^{m}50$ de distance environ, se trouvait un premier puits, puis un second sur le même alignement à 2 mètres d'écartement. Ces quatre puits ou trous étaient donc placés, à peu de chose près, comme les sommets des angles d'un même carré de 4 mètres de côté.

Je me suis attaché jusqu'ici à noter les divers incidents des travaux, voulant rendre la physionomie exacte des fouilles et n'omettre aucun détail.

Il me reste à donner la description des objets que je n'ai pu qu'indiquer ou dont je n'ai pas encore parlé.

Lion terrassant une bête à cornes.

Bloc monolithe d'un millier de kilogrammes, pris dans une pierre coquillière d'un grain assez grossier[1]. Hauteur, $1^{m}10$, face, $0^{m}55$, côté, $1^{m}20$.

Le lion est représenté terrassant une bête à cornes. Campé fièrement sur sa victime, il enfonce les griffes de sa patte droite dans les naseaux de l'animal. Il jette au loin un regard féroce et satisfait, la gueule ouverte et comme rugissant. L'attitude du fauve, l'expression vivante qui lui a été donnée sont l'œuvre d'un ciseau habile. Dans la tête du lion (l'œil et quelques mèches de la crinière) on retrouve des traces de peinture rouge.

Tout l'effort de l'artiste s'est porté sur l'animal vainqueur. La bête à cornes est tout juste indiquée. Abattue sur les jarrets, la patte droite du devant repliée sur le genou, celle de gauche allongée, la bête est terrassée. Sa tête est relevée par l'effort des griffes du lion, mais cette partie du corps de l'animal est restée ébauchée : on distingue seulement l'œil gauche placé au-dessous de la corne. Le fanon de la gorge, aux plis fortement accusés, semble être celui d'un taureau.

Le côté gauche du lion est resté brut sur une grande partie de son étendue, et présente ainsi une surface qui devait être masquée. A la naissance du cou, on remarque une cavité en forme de mortaise (profondeur, $0^{m}10$, longueur, $0^{m}12$, largeur, $0^{m}05$) ayant servi peut-être à sceller le complément du groupe. C'est probablement grâce à cet accessoire inconnu que la statue du lion et du taureau atteignait la hauteur à laquelle s'élevaient le lion et le colosse qui lui faisaient pendant.

1. Calcaire jaunâtre de l'étage corallien.

Ce groupe a-t-il fait école dans le pays? — Était-il plutôt un symbole déterminé d'une représentation fréquente? Quoi qu'il en soit, lorsqu'en 1859, non loin de Mouzon, le service vicinal fit exécuter des fouilles au lieudit *Montfort*, on retrouva la tête et la moitié du corps d'un lion en pierre tenant un jeune bœuf sous ses pattes[1]. Ce morceau de sculpture grossièrement exécutée est conservé actuellement au musée de Sedan.

Tête d'empereur.

Cette tête a été trouvée au fond du premier puits sous le groupe du lion et du taureau. Hauteur, 0m16. Elle semble avoir appartenu au portrait d'un empereur. Une seule remarque s'impose : la tête porte toute la barbe. Les monnaies impériales nous montrent qu'Hadrien fut le premier empereur qui portât la barbe : ses successeurs prirent exemple sur lui[2].

Tête de jeune fille.

Cette sculpture se trouvait dans la pente ouest de la colline, non loin du lion et du taureau. C'est la tête d'une jeune fille aux cheveux dénoués et pendants; la figure, quoique mutilée, conserve encore dans les yeux une expression gracieuse. La nature et le grain de la pierre, autant que les dimensions de la sculpture (hauteur, 0m20) permettraient peut-être de considérer cette tête comme celle du personnage aux oiseaux décrit ci-dessus. Ce personnage serait alors une Diane chasseresse.

Lion dressé contre un géant.

La base de ce groupe, je l'ai dit plus haut, était encore à sa place. Une large dalle posée au niveau du sol lui servait de piédestal (face, 0m84, côté, 1m10). Lorsqu'on déplaça les restes de la statue, on aperçut, au milieu de la dalle, une cavité rectangulaire aux bords évasés. A ce trou se rattachait, dans la direction exacte de l'orient, une rainure peu profonde dont la pente partant du côté extérieur de la pierre s'inclinait vers le centre de la cavité. Là, point de trésor, point de monnaies,

1. Voir pour le détail de ces fouilles : Mialaret, Recherches archéologiques sur le département des Ardennes, Mézières, 1860. (Ce mémoire se retrouve dans la *Revue historique des Ardennes*, 1864, tome I, p. 159. — Cf. Masson, *Annales ardennaises*, Mézières, 1861, p. 314.)

2. Cohen, *Médailles impériales*, Paris, 1859.

comme on se serait plu à le supposer tout d'abord ; mais seulement une certaine quantité d'ossements calcinés réduits en petits fragments (750 grammes environ).

D'après l'examen que MM. les docteurs Ducluzeaux, de Stenay, et Vincent, de Vouziers, ont bien voulu faire de cette découverte, il résulte de la grosseur des ossements et particulièrement de la forme du condyle d'un des os, que ces restes sont ceux d'un animal de la taille d'un mouton.

On peut supposer que la rainure qui conduit à la cavité de la dalle a été placée pour un motif rituel du côté de l'*orient*. Son inclinaison aurait eu pour but de conduire vers le réservoir central le sang des victimes égorgées au jour d'une inauguration solennelle. Les restes retrouvés seraient les cendres de ces victimes.

Le groupe est pris dans un bloc de pierre corallienne au grain assez fin. L'œuvre exécutée avec vigueur est pleine de mouvement ; il est à regretter qu'elle ait subi précisément les plus grandes mutilations.

Sur le socle, à l'un des angles, reste la jambe droite de l'homme jusqu'au genou ; derrière elle, un tronc d'arbre qui lui sert d'appui ; à côté l'extrémité d'une patte du lion ; à l'angle diagonalement opposé, le pied gauche du colosse. Les pattes de derrière du lion, le lion lui-même presque entier, la seconde jambe et les cuisses de l'homme, tout cela est en plusieurs morceaux. De toute la partie supérieure du colosse, à partir de la ceinture, on n'a pu retrouver aucun débris.

Ces restes mutilés permettent cependant de reconstituer l'attitude générale du groupe. Le colosse est debout, les jambes écartées, face au bas de la butte. Le lion se dresse contre lui sur la patte droite de derrière, l'autre patte appuyée contre le mollet de la jambe gauche de sa victime, la tête couchée sur les griffes des pattes de devant qui s'enfoncent avec effort sur le côté de la fesse et la cuisse gauche de l'homme.

J'ai pu, en soulevant les plus lourds fragments avec une chèvre de charpentier, remettre à peu près en place l'un sur l'autre les morceaux de pierre qu'il était possible d'étayer avec des barres de fer. C'est ainsi qu'on a pu photographier quelque chose de ce groupe. Cette restauration improvisée péchait par plus d'un côté ; cependant elle montrait assez tout ce qu'avait d'imposant le caractère monumental et hardi de la sculpture. (Hauteur totale de la partie du groupe ainsi reconstitué, $1^{m}70$. — Hauteur de la jambe droite seule jusqu'à la ceinture, $1^{m}33$.)

Tête de dauphin.

Cette tête est ornée d'une crinière assez fouillée. Dans une longue mèche qui pend aux côtés de la gueule, on distingue très nettement des traces de peinture rouge. A gauche, la patte de devant s'allonge sous la tête, la patte droite fait défaut ainsi que l'extrémité de la bouche et du nez. (Hauteur, 0^m32.)

Corps de bélier.

Ce corps grossièrement exécuté semble être celui d'un bélier. L'animal est couché à terre : la tête manque. (Hauteur, 0^m27, longueur du côté, 0^m32.)

Femme à la lyre.

Bas-relief très heureusement exécuté dans une pierre coquillière présentant pourtant des défauts fréquents. Détériorations graves sur la plus grande surface, par suite de l'action du feu.

La pierre était destinée à être vue sur trois faces au moins. Le dessus est taillé et net comme s'il avait servi de tablette ou de piédestal. Le devant est orné par deux figures placées l'une au-dessous de l'autre dans une marge encadrée à droite par une moulure plate. Le côté gauche était encore orné ; le peu d'épaisseur laissé à la pierre par la brisure ne permet pas de déterminer la nature de l'ornement. (Hauteur, 0^m65, largeur, 0^m35.)

Une femme nue de profil à droite, et à moitié assise, tient une lyre (*tétrachorde*) ; sa main droite tombante retient le *plectrum* pour faire vibrer l'instrument. Derrière elle flotte son écharpe dont l'extrémité inférieure s'enroule légèrement sur la jambe gauche. Au-dessous un homme nu, de profil à gauche, et dans l'attitude de la marche, soutient d'une main une corbeille posée à demi sur sa tête.

Fragment de tuile.

Morceau d'une tuile à rainure et rebords de grandes dimensions. Ce genre de tuile atteignait 0^m40 et 0^m50 de longueur. Le musée de Sedan en possède un bel exemplaire provenant de Carignan.

Vase de terre cuite.

Les débris de ce vase ou coupe du genre *patina*[1] se trouvaient au pied de la statue du lion et du colosse. Terre rouge vernie, filet circulaire à l'intérieur. Le fond et la bordure manquent.

Clous.

Quelques débris de fer ont été relevés, notamment deux clous, l'un de $0^{m}21$, l'autre de $0^{m}13$ de longueur.

Feuillages et moulures diverses.

Un fragment de chapiteau décoré d'un feuillage aux formes élancées (Hauteur, $0^{m}22$.) — Quelques moulures sans importance. — Un fragment de médaillon où l'on voit seulement le bras d'un personnage. — L'angle d'une sculpture où se trouve une sorte d'amphore. — Tels sont encore les détails sans importance que les fouilles ont mis au jour.

Inscription.

Je termine cet inventaire monotone, en signalant un débris d'inscription, dont les termes, s'ils avaient pu être connus, auraient sans doute révélé quelque chose de l'histoire de ces pierres. Hélas, le temps, et, plus que le temps, la main de l'homme, bouleversent cruellement ce que l'homme édifie.

Ce monument, que la vanité des puissants d'autrefois avait placé comme témoignage éternel, est tombé depuis longtemps sous le marteau du barbare, irréparablement anéanti.

Le fragment mesure $0^{m}39$ de largeur sur $0^{m}50$ de hauteur. C'est vraisemblablement l'angle supérieur gauche de l'inscription. Sur le côté se trouve une marge verticale de $0^{m}16$, occupée par des ornements. Une moulure intérieure limite le champ de l'inscription. Deux lettres seulement sont encore visibles, un I et un O ou C (hauteur, $0^{m}02$). La forme soignée de ces caractères est digne de remarque.

Conclusion.

De ce qui précède, je ne veux rien conclure. Quel monu-

1. Cf. Antony Rich ; *Dict. des Antiq.*, v° *patina*.

ment public ou privé, quel temple, quelle station militaire la domination romaine aurait-elle vu s'élever sur la côte du Montretemps?... Malgré des recherches heureuses, je ne crois pas avoir suffisamment levé le voile que le temps a jeté sur ces ruines. Ces sculptures auxquelles manque le cadre du monument qu'elles ornaient, cette inscription si mutilée et comme détruite, c'est là un sujet plus capable d'exciter nos regrets que de satisfaire notre légitime curiosité.

Roger GRAFFIN.

EXCURSIONS

EN

CHAMPAGNE & EN BRIE

PAR UN RÉMOIS*

(Octobre-Décembre 1892.)

CHAPITRE III

Excursion de Reims à Troyes.

(10-12 décembre 1892.)

Abundat divitiis.

Le trajet de Reims à Troyes est assez long et compliqué, soit que l'on passe par Epernay et Romilly, ou par Châlons et Arcis-sur-Aube. Il faut une demi-journée pour le voyage à l'aller comme au retour, de sorte que sur trois jours consacrés à l'excursion, il en reste deux à peine pour la visite de Troyes, durée insuffisante à tous égards, plus restreinte encore par le temps sombre et pluvieux de décembre [1]. Cependant, l'heure d'arrivée est venue, et nous voici dans l'ancienne capitale féodale de la Champagne, dans cette ville où l'art a jeté un si vif éclat et semé tant de monuments et d'œuvres diverses depuis le moyen âge jusqu'à nos jours.

Heureux le touriste éclectique, celui qui concilie et admire les belles productions du style de chaque époque ! Sur cette terre d'élite, il trouvera des chefs-d'œuvre de l'école gothique comme de la Renaissance, du XVIIe siècle comme du XVIIIe. Edifices, statues, tableaux, manuscrits, miniatures, vitraux, il contemplera de merveilleux spécimens du génie humain à tous les âges, répandus avec une profusion qui ne fatigue pas, tant elle offre de pureté de ligne et de bon goût, de variété et de sincérité. La vue du respect qu'imposent les œuvres du passé n'est pas l'un des moindres charmes d'une visite aux

* Voir page 756, tome V de la *Revue de Champagne*.

1. Excursion faite, comme la précédente, en l'agréable compagnie de M. L. Demaison, archiviste de Reims, notre confrère à l'Académie.

monuments de Troyes. On sent que les générations s'y sont succédé avec le sentiment réfléchi du beau et le culte inné de la tradition, créant des merveilles en chaque siècle sans rien détruire du travail des ancêtres. Rien de banal par conséquent, rien d'artificiel ou de pure convention, même à l'époque moderne. Par exemple, on ne rencontre, dans cette patrie des Gentil et des Girardon, aucune statue de personnage contemporain sur les places publiques : les bustes de Troyens illustres n'en ont pas moins été sculptés par le ciseau des artistes les plus renommés, mais ils figurent tous ensemble dans une galerie animée et vivante, au milieu de leurs émules, dans le calme de la méditation et du silence, au Musée de sculpture.

Un seul monument public a trait à l'histoire actuelle, c'est celui qui a été récemment élevé, en face de la gare, à la mémoire glorieuse des enfants de l'Aube, morts victimes de la guerre en 1870-71, expression vraie et puissante d'un sentiment qui durera autant que la patrie. Une colonne en pierre, sur laquelle sont gravés les noms de tous ces héros du devoir, est surmontée d'un groupe en marbre symbolisant le dévouement et l'action guerrière des défenseurs du pays [1].

Des souvenirs de la ville forte, si redoutable au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle, il ne reste aucune trace : plus d'enceinte, plus de portes crénelées, plus de tours ni de bastions, plus même de vestiges du dernier seuil historique du château des comtes de Champagne ! Partout sur leur emplacement on a dessiné des mails et de belles avenues. Le premier coup d'œil jeté de la gare vers la ville n'a pas cependant toute l'ampleur que l'on admire à Reims et en bien d'autres villes. Il faut avancer, et alors s'ouvrent les boulevards sur la gauche, et en face, à travers la longue et droite rue qui a reçu le nom du libérateur du territoire, on aperçoit le transept de la Madeleine, la flèche de Saint-Remi, et les lanternons de la tour de la cathédrale. Le touriste entre de suite en action, et n'importe en quel sens il tourne ses pas, il trouvera merveilles à visiter et merveilles à décrire.

Ce n'est pas néanmoins ici chose nécessaire de décrire à nouveau les monuments de Troyes, ni comme ensemble ni comme détails. Le passant n'a pas la prétention en général de faire connaître aux historiens et aux amateurs d'une ville ce

1. Ce monument a pour auteur Alfred Boucher, né à Bouy-sur-Orvin, arrondissement de Nogent, et le bas-relief qui l'entoure est de Briden, né à La Chapelle-Saint-Luc, près Troyes.

qu'elle possède d'antiquités et de curiosités. Tout au moins a-t-il le droit de résumer ses notes, d'exprimer son sentiment, d'indiquer ses préférences, et de rechercher les ouvrages qui fixeront ses souvenirs[1]. Troyes est certainement l'une des cités de France les mieux connues et les plus étudiées : les Congrès l'ont visitée dans ses jours de transformation[2] ; une Société académique, intelligente et active entre toutes, veille d'une façon permanente sur ses intérêts au point de vue de l'art et de l'histoire. M Ch. Fichot est en train d'en illustrer la Statistique monumentale. Rien n'est donc à découvrir dans ses murs, ni même à étudier qui n'ait pu l'être déjà. Une seule besogne utile se présente au touriste, celle de fixer l'état des monuments ou des œuvres d'art au moment de son passage, d'observer ce qui se passe, et par là seulement il rendra service aux érudits et aux historiens, même à ceux de la localité.

On ne se rend pas compte couramment de l'intérêt qu'il y a à noter au jour le jour les menus incidents ; on en laisse le soin à la presse, qui souvent les omet, ce qui fait que l'on oublie bien vite sur les lieux la date des désastres ou des réparations que subissent les monuments. L'étranger, frappé de l'état du moment, est mieux placé pour les saisir et en consigner la trace sur son carnet[3].

Les monuments religieux abondent à Troyes ; ce sont aussi, en dehors de leur destination spéciale, de véritables musées d'art chrétien, et par là même, depuis des siècles, d'art populaire et national. Les monuments civils se réduisent à l'Hôtel de Ville, à l'Hôtel-Dieu et à quelques hôtels particuliers. Les dépôts publics, la Bibliothèque et les Musées sont très riches,

1. Nous ne pouvons songer à donner ici une bibliographie monumentale de Troyes, travail qui se trouve d'ailleurs dans le volume du Catalogue de la Bibliothèque relatif à l'histoire locale, mais nous devons mentionner comme généralement exactes et utiles les indications du *Guide Joanne, Champagne et Ardennes*, 1885, p. 168 à 178. — Signalons aussi des renseignements très abondants sur Troyes dans les *Annales archéologiques* de Didron, voir la *Table*, p. 342-43.

2. *Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Troyes en* 1853, *par la Société française pour la conservation des monuments historiques, Caen*, 1854, in-8, avec figures.

3. Voir sur l'état de Troyes au XVIIe siècle une relation de Du Buisson-Aubenay, mise au jour sous le titre : *Voyage d'un archéologue dans le sud-ouest de la Champagne en* 1646, publié avec une introduction et des notes par M. Albert Babeau, Troyes, 1886, p. 22 à 35. — Voir aussi du même érudit auteur une étude de statistique : *La population de Troyes au XVIIIe siècle*, 1873.

dignes à tous égards de fixer l'attention et de stimuler le progrès par d'utiles comparaisons avec ce que l'on tente ailleurs.

Tel est le plan que nous suivrons dans notre itinéraire à travers la ville.

I. — Monuments religieux.

A Reims, à Amiens, de très grands monuments attirent et concentrent sur eux la visite des touristes ; à Troyes, c'est la multiplicité des édifices qui retient et qui charme. Non pas que la cathédrale ne compte parmi les plus vastes du nord de la France, mais, après elle, on compte huit églises ou chapelles à visiter, et malheur à celui qui en omet une, car un cuisant remords le poursuivra ! C'est ce qui nous arrive pour n'avoir pas eu le temps d'aller jusqu'à Saint-Martin-ès-Vignes, dont les meilleurs juges tiennent les vitraux en si haute estime[1]. Nous n'avons pas eu davantage le temps de visiter la chapelle Saint-Gilles, très curieux édifice en bois du faubourg Croncels.

Cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul. — La vue du chœur à l'intérieur et à l'extérieur est certainement ce qui frappe et plaît le plus dans ce vaste édifice ; c'est d'ailleurs la portion restaurée à grand frais par l'Etat (trop restaurée, et même refaite en partie au dehors), sous la direction de l'architecte Millet, de 1849 à 1866. Les chapelles absidales sont du commencement du XIIIe siècle ; le triforium à jour, les grandes fenêtres et les voûtes ont été successivement construits, puis le transept, la nef et ses doubles collatéraux. La façade occidentale et le grand portail touchent à la dernière époque gothique, et le couronnement de la tour est dans le style de la fin de la Renaissance. Nous avons remarqué au portail du nord des revêtements ornés de quatre-feuilles, comme on en voyait au porche de l'église Saint-Nicaise de Reims.

Le coup d'œil est superbe au dedans, lorsqu'on commence la visite par le déambulatoire de l'abside : les vitraux, si bien encadrés dans l'architecture des chapelles, s'unissent à ceux du triforium et des larges baies supérieures et produisent un effet magique. Il y a beaucoup d'ampleur dans l'ensemble, de l'harmonie et de l'unité dans toutes les lignes, mais pas assez d'élancement général, et ce défaut est surtout saillant pour des

1. Les plus beaux sont reproduits dans le *Portefeuille archéologique de la Champagne*, de Gaussen, 1861, in-folio, planches 2, 4 et 7.

yeux habitués à contempler l'abside de Notre-Dame de Reims[1]. La cathédrale de Troyes n'en possède pas moins un chœur magnifique ; des statues colossales sont adossées aux piliers du fond de l'abside ; des grilles basses d'imitation gothique entourent le sanctuaire, et une haute arcature ajourée en pierre le sépare des nefs latérales dans les dernières travées. Pourquoi avoir enlevé la grille qui le fermait du côté de la grande nef et avoir relégué cette grille en dépôt sous la tour ? C'est un tort, à notre humble avis, de vouloir trop dégager le fond des édifices et d'enlever tout ornement interposé dans la longueur. L'œil juge mieux de la profondeur quand il a des points d'arrêts, et d'ailleurs une grille dans le style du XVIIIe siècle forme une décoration qui n'est pas sans mérite, même dans une église gothique. Ceux qui en doutent pourraient changer d'avis en voyant le bel effet produit à la cathédrale de Laon par la remise en place de l'ancienne grille du chœur. Au surplus, qui oserait à Troyes proscrire d'une manière absolue les clôtures, les grilles et les jubés, lorsqu'ils y ont donné lieu à la création de tant de merveilles?

La grande nef de la cathédrale a les beautés et les défauts du chœur, de même que les bras du transept, c'est-à-dire trop de largeur pour la hauteur. Le transept n'est pas accompagné de bas-côtés, la nef en a de doubles dans presque toute son étendue, et elle paraît encore élargie par les chapelles ménagées entre les contreforts. Le bas de l'édifice est assez sombre, et le grand orgue, élevé sur une lourde tribune, masque la rosace occidentale. Le jour viendra où la nef et le transept seront restaurés comme le chœur, et alors le vaisseau entier aura recouvré toute sa beauté.

Les vitraux de la nef continuent ceux du chœur au triforium et aux fenêtres, mais ils ne sont pas tous de la même époque, et n'ont pas été réparés. On travaille en ce moment autour des fenêtres, et une galerie en bois traverse la nef à peu près au milieu. Les rosaces du transept ont perdu leurs anciens vitraux, et ceux que l'on a replacés, vers 1845, à la rosace du sud, n'en rappellent pas la splendeur.

Les chapelles de la nef gardent de nombreux vestiges de leur ancienne décoration ; signalons, du côté nord, l'admirable vitrail du *Pressoir*, peint par Linard Gontier, scène mystique

1. La hauteur sous voûtes du chœur de la cathédrale de Reims est de 37 m. 95, et celle du chœur de la cathédrale de Troyes de 30 m. 25 seulement.

où l'on voit le Christ couché et surmonté des figures des apôtres d'une prodigieuse intensité de vie [1] ; et du côté sud, la clôture élégante de la chapelle des Fonts baptismaux, où se trouvent le groupe saisissant du *Baptême de saint Augustin*, et un tableau de la *Cène* entouré d'un délicat encadrement et autrefois recouvert de volets. Il y aurait bien d'autres détails à étudier.

Mais toute question d'art s'efface devant l'intérêt qu'offre la riche collection renfermée dans la salle du *Trésor*, où l'on accède par un escalier situé au sud du chœur. Des vitrines fort bien aménagées et provenant d'une Exposition universelle de Paris, recouvrent toute une série d'objets servant ou ayant servi au culte, pour l'examen desquels un catalogue serait nécessaire [2].

La pièce capitale est la châsse en cuivre émaillé de la fin du XIIe siècle, provenant de l'abbaye de Nesle-la-Reposte (Marne), restaurée sur les dessins de Viollet-le-Duc, et renfermant aujourd'hui les chefs de saint Bernard et de saint Malachie [3]. La châsse moderne de saint Loup est décorée d'émaux attribués à Léonard Limosin et représentant la vie du saint. Citons d'autres précieux souvenirs : les deux coffrets byzantins, celui de Blanche de Castille garni de cuivre ciselé, les trois aumônières et les psautiers des comtes de Champagne, des crosses du moyen âge, des pierres gravées, des mitres, une suite d'anneaux épiscopaux, et les belles pièces d'argenterie de la chapelle de Colbert à Villacerf [4]. Une jolie tapisserie en verdure avec écussons au centre se trouve près de la porte ; la cathédrale possède encore quatre autres tapisseries, dont une seule avec personnages. Des fragments d'étoffe, des guipures

1. Une description de ce chef-d'œuvre a paru récemment dans l'un des volumes de la Société académique de l'Aube, et nous avions pu apprécier le vitrail avant de l'avoir vu.

2. En dehors des objets appartenant à la cathédrale, il s'y trouve aussi un petit reliquaire émaillé appartenant à l'église de Villemaur. C'est un bon exemple de ce que l'on devrait faire pour grouper ainsi partout les œuvres d'art si exposées dans les églises rurales.

3 Voir un article de M. l'abbé Vacandard, *Un Evêque d'Irlande au XIIe siècle, Saint Malachie*, dans la *Revue des Questions historiques*, 1er juillet 1892, p. 5, avec détails sur la châsse conservée à Troyes, p. 44, note 2.

4. Sur la sépulture et les épitaphes de membres de la famille Colbert dans l'église des Cordeliers de Troyes, voir les *Ephémérides troyennes*, 1764, p. 37.

très nombreuses sont tendues sous les pièces d'orfèvrerie[1]. En fait de chasubles anciennes, il n'en reste que deux du dernier siècle, dont l'une de couleur rose servant aux dimanches de *Lætare* et de *Gaudete*. Un ancien bâton de chantre, surmonté d'une statuette de saint Sébastien et provenant, comme tant d'autres pièces, de M. le chanoine Coffinet, a été déposé au trésor ; mais il est sans emploi maintenant dans le chœur, bien qu'il ait été question récemment d'en rénover l'usage, ainsi qu'il serait si naturel de le faire partout.

La sacristie du chapitre donne accès dans la salle capitulaire, où sont exposés plusieurs portraits des anciens évêques de Troyes, qui forment ainsi une sorte de musée historique diocésain.

Depuis la réforme liturgique romaine, il n'y a plus, pour ainsi dire, d'usages locaux, et il faut renoncer à la recherche de coutumes, jadis si curieuses à consigner dans la visite des églises[2]. Nous avons seulement observé que la procession, avant la grand'messe, avait encore lieu dans la cathédrale de Troyes, et que le plain-chant y était exécuté avec un ensemble de voix remarquable, sans musique d'aucune sorte. Un grand orgue assez puissant et une belle sonnerie y rehaussent d'ailleurs la solennité du culte.

Après avoir parlé du monument et de ses œuvres d'art, il resterait à dire un mot de ses richesses épigraphiques. Elles seraient longues à recueillir, car un certain nombre de pierres tombales du moyen âge avec figures et entourées de légendes assez frustes, se trouvent dans le dallage de la basse nef du sud et dans le pourtour du chœur. Il en est dont l'élégant dessin devrait être préservé du frottement par le relèvement des dalles contre les murs, comme on l'a fait à Saint-Urbain. Entre autres inscriptions plus récentes, nous avons remarqué, sur un marbre noir fixé au pilier près de l'entrée du chœur, vers le sud, celle d'un historien de Troyes, Camusat, dont Grosley a composé l'épitaphe et l'éloge, véritable modèle de concision et de simplicité :

1. *Portefeuille archéologique de la Champagne*, par A. Gaussen. Bar-sur-Aube, 1861, in-folio. Magnifique ouvrage où sont reproduits en or et en couleurs quelques-uns des vitraux, émaux, aumônières, manuscrits, coffrets, etc., de la cathédrale de Troyes.

2. *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, première partie. Paris, 1717, p. 86 à 94, intéressante description de Troyes. On y donne l'ancienne épitaphe de Camusat, p. 88, et beaucoup d'autres précieux détails.

HIC JACET
M. CAMUSAT
TREC. ECCLESIÆ CANONICUS
VITA, SCRIPTIS, MORIBUS
SACERDOTALIS ORDINIS
EXEMPLAR ET NORMA
NOSTRATIS HISTORIÆ
ALTER A PITHOEO PARENS
OBIIT OCTOGENARIUS
XIII KAL. FEB. AN. M.D.C.LV
P.-J. GROSLEY
T. R. L. 1770

L'évêché est situé au sud de la cathédrale, absolument dans la même disposition qu'à Reims, mais ses bâtiments et sa chapelle n'offrent pas le même intérêt. Nous n'avions pas d'ailleurs le temps de les visiter, pas davantage que deux autres monuments voisins de la cathédrale : l'hospice, ancienne abbaye de Saint-Martin, et l'Hôtel-Dieu, vaste édifice du XVIIIe siècle, dont la large grille sur la rue de la Cité offre une si riche décoration, rehaussée de cartouches avec écussons peints et dorés.

Eglise Saint-Nizier. — Derrière la cathédrale, se trouve une église du XVIe siècle, assez vaste comme vaisseau et dont la tour et les trois portails ne sont pas sans mérite. Elle présente à l'intérieur tout l'aspect d'une vieille paroisse avec son mobilier du dernier siècle, ses bancs à dossiers avec fuseaux, ses inscriptions éparses sur les piliers et dans le dallage. En outre, les chapelles de l'abside ont gardé leurs verrières et deux rétables de l'époque ; quelques tableaux du XVIIe siècle sont accrochés çà et là ; enfin, dans le bas du collateral sud se voit un Saint-Sépulcre avec statues de grandes dimensions. Il y a impossibilité pour nous de visiter les panneaux sur verre avec portraits que l'on conserve à la sacristie.

L'inscription de la tour de l'église Saint-Nizier vient d'être moulée et déposée au Musée. Sa date y est fixée en 1602, en voici le texte entier :

Avec solennité et chants dévotieux,
En l'honneur du grand Dieu, l'an mil VI cens et deux,
Fut mis de ceste tour le premier fondement,
Le soir avant le jour du très saint sacrement[1].

Eglise Saint-Urbain. — Bâtie hors de la cité, comme toutes les autres églises que nous allons désormais parcourir, cette

1. D'après la *Revue de Champagne et de Brie*, janvier-février 1893, p. 121.

église est la merveille de Troyes. Elle a eu notre première et notre dernière visite, mais qu'en dire pour rendre l'impression qu'elle produit au dedans comme au dehors ? Avec la Sainte-Chapelle de Paris et Saint-Nicaise de Reims, elle prouve que la délicatesse et la grâce, jointes à la solidité, n'étaient pas exclues de l'art au XIIIe siècle, car son abside et son plan datent de 1262. En voyant les roses de ses fenestrages et les feuillages saillants de ses chapiteaux, bien des archéologues lui trouveraient les caractères de l'architecture du XIVe siècle, mais c'est précisément là l'erreur de compter les styles par siècle. L'église Saint-Urbain, inspirée par le grand pape de ce nom, est une œuvre contemporaine de saint Louis, bien que continuée après lui et malheureusement inachevée[1].

Restaurée parfaitement déjà à l'abside et au transept, on poursuit en ce moment la réfection de la nef, des collatéraux et du portail occidental. Une cloison sépare l'édifice en deux et, près de la porte latérale, une longue pancarte sollicite l'aumône du visiteur pour ce grand travail. La voûte de la nef n'existait pas, on va la construire ; le pignon de la façade occidentale n'a pas été élevé, on va l'exhausser, et protéger sans doute par un porche les sculptures si remarquables du *Jugement dernier* qui surmontent le portail.

La portion restaurée défie toute critique, et les soins des restaurateurs se sont étendus jusqu'aux pierres tombales et aux statues du moyen âge qui sont mises à l'abri contre les murs et sur les galeries des chapelles latérales. Si toute expression est impuissante à décrire brièvement et à peindre la beauté de cet édifice aérien, pourvu encore de la plupart de ses anciens vitraux, il en sera de même pour la description des détails du monument, des fenêtres, du triforium à double fenestrage, et de la piscine qui s'ouvre sur la gauche du maître-autel. Un moulage nous avait permis déjà d'admirer cette prodigieuse floraison de pierre au Musée de la sculpture française du Trocadéro.

A l'entrée comme à la sortie, les porches des deux façades latérales attirent aussi l'attention par leur légèreté et leur ampleur. Quand reverrons-nous cet édifice rétabli dans toutes ses parties, harmonieux dans son ensemble et défiant de nouveau les siècles dans sa hardiesse toujours jeune?

1. « *L'Eglise de S. Urbain* élevée par le Pape Urbain IV vers la fin du treizième siècle, est un chef-d'œuvre de l'architecture de ce siècle. La Sainte Chapelle de Paris, S. Nicaise de Rheims, etc., n'offrent rien de plus léger ni de plus hardi. » *Ephémérides Troyennes*, 1764, p. 7.

Eglise Saint-Remi. — Près des halles que l'on vient de construire, sur l'emplacement du célèbre collège fondé par Pithou [1], s'élève l'église placée sous le vocable du grand évêque de Reims. Le clocher n'a pas l'aspect roman, malgré ses baies cintrées et les modillons de sa corniche. Voici la pierre de fondation de cette tour, d'après les *Ephémérides troyennes*, de l'année 1764 :

L'an de Grâce mille trois cens,
Quatre vingt six, de léal cens,
Diex jour d'April fut commencée
Cette jolie Tour quarrée,
Par les Marguilliers de l'Eglise
Dieu leur doint graces et franchise.

Nous ignorons si le texte est bien exact ; l'inscription existe encore, nous a dit M. Louis Morin, presque illisible, encastrée dans le bas de la muraille du clocher, du côté du midi, mais sa date proteste contre l'attribution de ce clocher au style comme à l'âge roman. Il sert de base à une flèche très élancée [2].

Le vaisseau intérieur est peu élevé, il vient d'être remis à neuf dans toutes ses parties. Sauf l'abside, qui est du XVIe siècle, le reste paraît dater du XIVe siècle, à en juger par les chapiteaux à crochets de la nef ; un porche de la Renaissance, inaccessible en ce moment, a été ajouté à la façade vers l'ouest [3].

Ce qui nous attire de prime-abord dans cette église, au point de vue rémois, ce sont naturellement les œuvres d'art et les peintures relatives à son patron. Les plus intéressantes se trouvent appliquées au mur du fond dans le croisillon nord : ce sont des panneaux peints en grisaille du XVIe siècle, d'une provenance inconnue, et encadrés dans une boiserie de chêne. Ces panneaux, au nombre de huit, mesurent 0m85 de hauteur sur une largeur de 0m55, qui varie pour quelques-uns, représentant des scènes de la vie de saint Remi, peintes en 1552 avec une remarquable finesse et un dessin ferme, quoique encore très naïf d'inspiration. Voici les sujets représentés, dans l'ordre où ils se trouvent maintenant disposés :

1. *Collegium Trecopithœanum.* Voir sur ce collège et sa fondation le livre érudit et sagace de M. Gustave Carré, *L'Enseignement secondaire à Troyes* (Paris, Hachette, 1888, p. 74 à 91).

2. Une vue de l'église Saint-Remi se trouve, avec d'autres vues des monuments de Troyes, dans les *Voyages pittoresques*, du baron Taylor. *Champagne*, t. II. — Cf. AFAUVRE, *Troyes et ses environs*, p. 131.

3. Voir le *Répertoire archéologique du département de l'Aube*, par M. d'Arbois de Jubainville. 1861, p. 134 à 142.

1. L'Evêque debout reçoit la sainte Ampoule.
2. Scène d'un miracle, personnage nimbé en prison.
3. Saint Remi et le vase de Soissons, Clovis et ses guerriers.
4. Saint Remi agenouillé devant un autel entre saint Pierre et saint Paul.
5. Saint Remi et le meunier, paysage.
6. Saint Remi bénit les tonneaux.
7. Le donateur agenouillé, son écusson chargé d'une couronne et d'une navette.
8. La donatrice agenouillée, et sur le prie-dieu son écusson en losange : de gueules à la bande d'or, avec merlette et lambel.
La date se lit à côté : MilVcLII Aoust VI.

D'autres panneaux du même genre, mais étrangers à la vie de saint Remi, garnissent les chapelles du même côté ; on voit à d'autres endroits quelques tableaux intéressants, notamment deux volets offrant à l'intérieur, d'un côté les trois vertus théologales et, de l'autre, la *Miséricorde* offrant une fleur, la *Vérité* les mains tendues, et la *Justice* tenant une épée et une balance.

Nous n'avons plus à mentionner, relativement à la vie de saint Remi, que les six scènes du vitrail moderne de la fenêtre du milieu à la chapelle du fond de l'abside. Elles sont toutes accompagnées de légendes au bas, et au milieu se voit la signature V. L (Vincent Larcher) et la date : *Année MDCCCLIV* (?) L'église n'a plus d'anciens vitraux, mais quelques-uns des nouveaux sont très soignés et sortent des ateliers de M. Didron.

Nous arrivons à un autre souvenir, tout troyen celui-là, et très important dans l'histoire de l'art français, celui de Girardon. Ce grand sculpteur naquit sur la paroisse Saint-Remi et la dota d'un crucifix en bronze, chef-d'œuvre qui surmonte aujourd'hui le maître-autel, de deux colombes qui n'existent plus, et d'un bas-relief en marbre blanc, fixé à une colonne avec une longue inscription relatant ses pieuses dispositions à l'égard de sa ville natale. Ce crucifix, à l'origine, se trouvait à l'entrée du chœur, au-dessus d'une clôture où probablement il servait de Christ à l'arc triomphal ; il y était assurément beaucoup mieux placé pour la vue et pour la décoration de l'édifice qu'il ne l'est à sa place actuelle, et même qu'il ne serait en face de la chaire. Deux figures, l'une du Christ, l'autre de la Vierge, posées sur les côtés du maître-autel, seraient aussi des productions de ce grand maître[1].

1. Un autre Christ de Girardon, sculpture sur bois des plus expressives, se voit encore au-dessus du maître-autel de l'église de Saint-Riquier (Somme), où nous l'avons admiré le 3 juillet 1895, en le comparant par la pensée avec le Christ de Saint-Remi de Troyes.

Eglise de la Madeleine. — On y trouve à la fois des spécimens fort appréciés de l'architecture du XIIe siècle dans la nef et le transept, un chœur et une abside du XVIe siècle, avec des vitraux d'un merveilleux coloris, et un jubé de la même époque dont la renommée est universelle.

Ce qui frappe dans les parties anciennes du monument, ce sont les chapiteaux des colonnes et la galerie du triforium dont la hauteur et l'arcature ont des proportions inusitées. Dans la portion du XVIe siècle, dont la suture est très visible derrière le jubé, le grand mérite de l'œuvre, c'est sa décoration par la sculpture prodigieuse du jubé (1508) et la richesse de dessin et de tons des verrières dans le pourtour des chapelles. On va de l'une à l'autre de ces grandes baies, presque toutes intactes dans leur ensemble, et l'on ne sait laquelle préférer, de la *Création du Monde*, de l'*Arbre de Jessé*, des scènes de la *Passion*, ou des histoires de *saint Eloi* et de *saint Louis*. Des légendes courent autour des scènes qu'elles décrivent ; on y peut aussi distinguer la devise très heureuse d'un donateur : *De bien en mieux* [1].

Après avoir tour à tour fixé chacune de ces fenêtres, on revient au transept pour se pénétrer de l'art et du goût déployés par Jean de Gualde dans la construction du jubé : on y monte par un escalier placé sur la droite en entrant dans le chœur ; on se rend compte de sa largeur, de sa hardiesse et de sa solidité, dont l'architecte a comme garanti à jamais la durée en demandant à être inhumé au-dessous. Sa balustrade est ajourée et recouverte d'ornements qui se détachent l'un de l'autre sans confusion ; les arcatures retombent sur d'élégants culs-de-lampe.

Pourquoi, hélas ! a-t-on badigeonné cette dentelle de pierre d'un ton blanc écru ? Pourquoi aussi garde-t-on au-dessous une assez haute grille sans caractère, qui masque à elle seule le sanctuaire beaucoup plus que le jubé ?

Durant cette visite trop rapide, les vitraux ont fait oublier les tableaux, et il faut sortir pour s'arrêter encore un instant

1. Voir plusieurs de ces légendes, ainsi que de nombreux détails sur toutes les églises, dans le volume du *Congrès archéologique de Troyes*, 1853, p. 235 et suiv. — Voir aussi une étude toute récente, *L'Eglise de la Madeleine à Troyes*, thèse de l'Ecole des Chartes, par P. Hoppenot, dont il est question dans le *Bulletin monumental*, t. LVIII, 1894, p. 72-73. — *L'Eglise Sainte-Madeleine de Troyes au XVe siècle, description de ses vitraux*, par Alexandre Assier, notice dans les *Archives curieuses de la Champagne et de la Brie*, Paris, Techener, 1853, p. 51 à 59.

dans la rue voisine devant la porte gothique du XVIe siècle de l'ancien cimetière de la Madeleine. Pas de répit dans une visite à travers les monuments de Troyes !

Eglise Saint-Nicolas. — Le portail du sud est couvert d'inscriptions qu'il serait intéressant de lire et de copier[1], travail impossible, car nous devons contourner l'édifice pour y entrer à l'ouest sous une vaste tribune qui forme une grande chapelle. On y accède par un large escalier, au haut duquel se dresse la belle statue de l'*Ecce homo*, par Gentil, chef-d'œuvre devant lequel on s'arrête malgré soi ; le socle porte sur des plaques de marbre quelques textes de l'Ecriture admirablement appliqués au sujet. L'harmonie est visible entre ces textes et le génie de l'artiste, et par surcroît, quelle beauté plastique dans le corps de l'Homme-Dieu ! La chapelle du Calvaire, récemment restaurée, est recouverte d'une voûte avec pendentifs et ornée au fond de son sanctuaire de peintures murales. Dans un coin, nous découvrons plusieurs fines statuettes en pierre du XVIe siècle, qui attendent des culs-de-lampe et une meilleure place.

L'église, entièrement du XVIe siècle, ne le cède en rien à la tribune : elle est remplie de retables, de vitraux, de tableaux, de statues, de bas-reliefs qui vous sollicitent sans jamais vous lasser. La chaire, en bois du XVIIe siècle, est à elle seule une attraction de premier ordre, par sa riche ordonnance et ses panneaux qui retracent la vie de saint Nicolas. Les bas côtés sont très étroits, mais ils offrent des vues de profil variées et pittoresques sur tous les côtés du monument, sur les portes et les escaliers. C'est un assemblage un peu enchevêtré, mais plein de vie et de grâce.

Au bas de la nef, du côté nord, une enceinte murée représente le sépulcre du Sauveur, et au-dessus se dresse un magnifique *Christ* du XVIe siècle ; c'est le Christ ressuscitant, rival de celui de Gentil. Les vitraux en tons jaunes représentent la *Légende de l'Hostie*, puis les *Béatitudes*, etc. Nous avons remarqué aussi les panneaux en bois à trois compartiments, où sont peintes les deux scènes animées du *Baptême* et de la *Confirmation*.

Eglise Saint-Pantaléon. — L'entrée par le portail de l'ouest (très disgracieux au dehors) nous procure un saisissant aspect de l'édifice : cette longue nef, ce transept, et ces bas-côtés si

1. On les trouvera dans les *Mémoires de la Société Académique de l'Aube*, transcrites par M. l'abbé Tridon, au t. XVII de la collection.

étroits, cette voûte en bois si élevée au milieu, cette multitude de statues, les unes alignées devant les colonnes, les autres enfoncées dans les chapelles, ces tableaux remplissant les arcades des travées, ces vitraux aux reflets jaunes et blancs, toute cette profusion et cette singularité vous impressionnent profondément. C'est une toute autre impression que celle produite tout à l'heure par l'abside de Saint-Urbain, mais c'en est une non moins vive et féconde. On est loin de l'art du moyen âge et même des formes ordinaires de la Renaissance : on est dans une église des XVIe et XVIIe siècles, et surtout l'on est dans une église de Troyes.

Les statues vous attirent d'abord, et celles de la nef en premier lieu : voici, à droite en entrant, le *saint Jacques* de Dominique Florentin, plus loin son *saint Nicolas*, au fond ses deux ravissantes allégories de la *Foi* et de la *Charité*. Voici, en face de la chaire, cette Vierge assise, œuvre d'un artiste inconnu du XVIe siècle. En présence de ces créations si vivantes, les bas-reliefs en bronze de la chaire, si correctement modelés par Simart, vous semblent compassés et froids.

Au bas du collatéral sud, c'est une fourmilière de statues, dont les *Saintes Femmes* et le *Saint Pierre* de Gentil sont les plus saillantes. Mais où le maître s'est surpassé, où il est incomparable, c'est dans le groupe, posé un peu plus loin, qui représente *saint Crépin et saint Crépinien*. Les deux pieux ouvriers travaillent à leur établi avec une placide sérénité, quand ils sont mis en arrestation par deux hommes d'armes, vêtus en riche costume du XVIe siècle. C'est tout un poème qui ressort de ces figures d'une expression si vraie, si pure et si touchante. Avec le groupe de la *Visitation*, que nous rencontrerons tout à l'heure à Saint-Jean, et les statues du tombeau de La Moricière que nous noterons plus tard au Musée, nous aurons atteint la plus haute expression de l'art ancien ou moderne, c'est-à-dire du beau absolu.

Les fenêtres, largement ouvertes tout autour de l'édifice, déroulent aussi de vrais poëmes dans leurs panneaux en grisailles : *Une scène de bataille*, *l'Histoire de Daniel*, *le Festin de Balthazar*, etc. Les grilles étaient fermées à la hauteur du chœur, nous n'avons pu faire le tour du sanctuaire, et nous sortîmes n'ayant pu également donner qu'un rapide coup d'œil aux grandes toiles de Carrey et d'Herluison, retraçant la vie de saint Pantaléon.

La porte du sud est décorée à l'extérieur de jolies sculptures flamboyantes, et l'aspect du chevet, construit dans le même

style, n'est pas moins décoratif. Il offre une grande masse carrée, dont les niches et les fenêtres sont fort bien découpées. En outre, trois inscriptions latines en lettres gothiques s'y lisent dans la hauteur : deux se trouvent au sommet avec les dates de 1524 et de 1527, rappelant un incendie le jour de saint Urbain, qui nécessita la reconstruction de l'église, et se terminent par cet appel à la bourse des fidèles, appel dont la forme heureuse serait toujours de mise :

Ergo, christicole, vestros diffundite nummos
Hoc opus ut vestra perficiatur ope.

L'inscription du bas offre le fac-simile, avec les sceaux, d'une bulle accordant des indulgences pour cette reconstruction qui suscita la création de tant de chefs-d'œuvre.

Eglise Saint-Jean. — A Saint-Jean, l'effet produit par l'édifice est moins original qu'à Saint-Pantaléon, mais il est surprenant à trois égards : par la longueur et l'étroitesse de la nef, par la majestueuse ordonnance du retable du maître-autel, et par les splendeurs des vitraux et des sculptures des chapelles absidales.

De la nef et des bas-côtés qui datent des XIVe et XVIe siècles, nous ne dirons rien, sinon qu'on y voit quelques vitraux, entre autres le *Jugement de Salomon*. Le chœur est beaucoup plus élevé, sa voûte est soutenue par des nervures à pendentifs. Le retable du sanctuaire se trouve masquer le fond de l'abside, mais, outre que ce retable est à lui seul un monument capital, il ne nuit pas en réalité à la perspective générale de l'édifice. Au contraire, il forme un premier fond en rapport avec l'élévation de la voûte, et il laisse deviner derrière lui le reste des merveilles que contient l'édifice. C'est là, en effet, que l'on découvre le vitrail de la *Cène*, et au-dessous le magnifique bas-relief figurant le même sujet, attribué à Jacques Julyot. D'autres bas-reliefs placés plus bas et d'un fini exquis complètent la décoration de la chapelle de la *Communion*.

C'est dans une chapelle voisine du chœur, vers le sud, que se trouve appliqué au mur le groupe célèbre de la *Visitation*, œuvre de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe, qui a été moulée pour le musée du Trocadéro. Ces deux femmes, si réellement vivantes par les traits du visage, ne sont pas moins bien costumées et très complètement munies de tout leur attirail, le trousseau de clefs, le chapelet, etc. Elles parlent véritablement entre elles et se saluent avec amour.

Nous passons, sans pouvoir nous y arrêter, devant beaucoup

d'autres curiosités du pourtour, car il nous a fallu à la hâte monter à l'escalier de la tourelle qui aboutit au logement d'un obligeant sacristain, chargé d'écarter pour les visiteurs les rideaux qui masquent les tableaux de Mignard au maître-autel. Ce retable est tout un monument et surmonte une décoration déjà très riche par elle-même, due au ciseau de Girardon. Deux anges en bronze sont agenouillés à la porte du tabernacle, des figures du Christ et de la Vierge, des vases, également en bronze, garnissent le gradin. Quant à Mignard, dont Saint-Jean était la paroisse natale, il s'est chargé de peindre le vaste tableau encadré entre les quatre colonnes de marbre qui supportent un gigantesque fronton : il y a représenté le *Baptême de Notre-Seigneur, par saint Jean*, et plus haut, dans la partie supérieure du retable, il a peint le *Père Eternel*, contemplant cette scène[1]. Entre les deux tableaux, on lit sur le marbre le texte sacré : *Hic est filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui.* Au sommet, deux anges sont assis et sonnent de la trompette sur les rampants du fronton triangulaire que domine la croix. L'ensemble est vraiment imposant, il sert en outre de support à d'incomparables œuvres d'art[2].

A l'extérieur, l'église Saint-Jean, avec les masures accolées à ses flancs, avec sa haute et étroite tour surmontée de la cloche et des timbres d'une horloge, offre un profil bien caractéristique du moyen âge. On croirait en voir sortir le cortège du funeste mariage qu'on y célébrait en 1420, celui d'Henri de Lancastre avec Catherine de France. Neuf ans plus tard, Jeanne d'Arc chassait les Anglais de la ville de Troyes, et

1. D'après un renseignement fourni par le sacristain, la toile du *Baptême de Notre-Seigneur* est signée au bas, à gauche : *P. Mignard pinxit.* 1675. — Le sujet a été reproduit bien des fois d'après lui. Nous pouvons citer notamment une reproduction des deux tableaux superposés, le *Baptême* et le *Père Eternel*, au retable en bois du maître autel de l'église de Brienne (canton d'Asfeld, Ardennes). Ces deux toiles, bonnes copies bien conservées, sont dues au pinceau de Jacques Wilbaut, peintre de Château-Porcien, auquel la fabrique les commanda en 1780.

2 Ce superbe retable faillit être démoli au dernier siècle : « On aura peine à le croire ; mais le fait est certain : il y a quelques années, les Paroissiens de Saint-Jean furent tentés de renverser cet Autel respectable à tant d'égards, pour se procurer un colifichet en marbre de Rance ou de Mer.e-mont : sur les dessins sans doute de quelque Architecte assez ignorant ou assez imbécile pour consentir à la démolition de l'ancien Autel. » *Ephémérides Troyennes pour l'année bissextile M.DCC.L.XIV*, p. 51. Dans ce volume on trouve, sous le titre de *Curiosités et singularités de la ville de Troyes*, une revue très détaillée des monuments et de leurs œuvres d'art.

venait peut-être prier dans ce sanctuaire où avait été signé le pacte impie.

II. — Monuments civils.

Si les débris antiques et les fortifications du moyen âge ont disparu de l'enceinte de Troyes, ses vieilles maisons en bois, ses rues étroites et hautes sont en voie de disparaître de la cité comme du reste de la ville[1]. Il reste cependant encore bien des profils et des perspectives pittoresques : en ce genre, nous avons remarqué les environs de la Banque, les abords des églises, les angles de quelques vieux hôtels avec tourelle en saillie, dont le plus gracieux spécimen est l'hôtel de Marisy. L'hôtel des Ursins, rue Champeaux, nous attirait par les souvenirs de la famille dont il est le berceau, mais il fallut y renoncer.

Nous avons seulement visité deux hôtels du XVIe siècle. Le premier et le mieux entretenu est l'Hôtel de Vauluisant, transformé en Cercle du Commerce, et remarquable par sa façade flanquée de deux tourelles et par la belle cheminée de sa grande salle. Le second, l'Hôtel de Mauroy, rue de la Trinité, est bâti très simplement en briques et en bois, mais il possède une vaste cour entourée d'une galerie et des colonnettes d'une délicatesse et d'une élégance rares. On y garde l'illusion complète de ce que cette demeure pouvait être il y a trois siècles, et de l'animation qui devait régner au centre de ces quatre corps de logis, ouvrant sur deux rues, dans un quartier populeux. La vie sociale fut constamment animée à Troyes[2].

Il nous resterait à parler des monuments proprement dits, mais l'impression des touristes est à peu près nulle, pour ne pas dire désagréable à cet égard. En effet, il n'y a point de monuments modernes à citer : le Palais de Justice a l'aspect d'un cénotaphe antique, étrange conception pour l'art et pour l'histoire au sein d'une ville gothique et renaissance. Des monuments anciens, il ne reste que l'Hôtel-de-Ville (1624-1670). Celui-là aurait certes du caractère s'il avait été entretenu et mieux garanti contre mille causes de dégradations, presque de ruine. Sa façade, assez large, ornée de pilastres au rez-de-chaussée et de colonnes en marbre à l'étage, est percée

1. Voir une vue et une notice sur la *Rue du Domino à Troyes* dans la *Revue de Champagne et de Brie*, t. IV, p. 324.

2. *Les soirées de la rue du Bourg-Neuf* (1787-1788) *chez le conseiller J.-B. Comparot de Longsols, d'après la correspondance inédite de ce magistrat*, par l'abbé Etienne Georges, de Troyes ; in 8°, Troyes, 1888.

de deux rangs de six fenêtres, avec une porte carrée au milieu, surmontée d'une niche qui contint primitivement une statue de Louis XIV et abrite maintenant une Minerve. Les vanteaux de la porte sont encore ceux de l'époque, offrant des cartouches en reliefs. Un campanile surmonte la toiture.

A l'intérieur, l'Hôtel-de-Ville conserve aussi des traces de sa décoration primitive, une belle cheminée dans une pièce du rez-de-chaussée, et dans la grande salle du premier étage, le médaillon en marbre blanc, offrant le portrait de Louis XIV, par Girardon. Quelques tapisseries du XVIIe siècle, restes de l'ancien mobilier, et surtout un fonds de précieuses archives communales[1], forment la vraie richesse de l'édifice, car pour le surplus, au-dedans comme au dehors, il n'offre que misère et délabrement. La cour sert de passage public et ne présente que des façades sans caractère. Il est grand temps que l'anciennne capitale de la Champagne, le chef-lieu de département de l'Aube, relève le prestige de son palais municipal.

Nous n'avons rien à dire de la Préfecture, qui occupe les bâtiments modernisés de l'ancienne abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains, et a subi, le 1er mai 1892, les dévastations d'un incendie. Heureusement, les Archives départementales, isolées dans un bâtiment spécial, ont échappé aux risques de ce dangereux voisinage.

Toute notre attention se concentre sur l'ancienne abbaye de Saint-Loup, qui contient les trésors historiques, littéraires et artistiques de Troyes, installés ceux-là, presque tous, comme il convient pour l'honneur de la capitale d'une province.

III. — Bibliothèque et Musée.

Au nord de la cathédrale s'étendait un vaste monastère de chanoines réguliers, dont il ne reste qu'un bâtiment du dernier siècle, avec une partie de son cloître cintré en avant. Une cour sur la rue et un jardin derrière, donnaient à ce local toutes les facilités d'agrandissement désirables. On en a profité et, grâce à des largesses faites à la ville dans ce but, des ailes, en avant et en arrière, ont été successivement ajoutées au corps principal. Mais l'ensemble est encore aujourd'hui insuffisant. En effet, la Bibliothèque réclame une installation nouvelle, les collections d'histoire naturelle seraient beaucoup

1. *Lettres missives des XVe et XVIe siècles, conservées aux Archives municipales de la ville de Troyes*, publiées par Henri Stein, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXV, année 1888.

mieux placées à l'étage supérieur qu'au rez-de-chaussée, et le musée lapidaire serait avantageusement reporté à l'intérieur du bâtiment.

En franchissant la grille, on découvre dans la cour et sous le cloître tout l'arrangement du Musée lapidaire, où l'on examine d'abord le dolmen rapporté des environs de Nogent-sur-Seine et parfaitement reproduit, des margelles de puits avec leurs armatures en fer, des statues, des tombeaux ; puis, sous les galeries, l'on trouve les objets de moindres dimensions, les épitaphes, les chapiteaux, les médaillons, les bas-reliefs, les enseignes, les plaques de cheminée, etc. La célèbre inscription qui surmontait la porte du collège fondé par Pithou a été sauvegardée[1], ainsi que les nombreux débris historiques provenant des démolitions de chaque jour. L'espace disponible est rempli ; bientôt on songera à créer un débouché et à préserver en même temps des intempéries les plus délicates sculptures qui commencent à se détériorer.

La porte qui s'ouvre au milieu du cloître donne sur les salles du Musée d'histoire naturelle, qui occupe tout le rez-de-chaussée. La salle d'entrée est obstruée par l'énorme piscine en mosaïque de Neuville-sur-Seine ; derrière elle, nous lisons les noms des bienfaiteurs et des principaux donateurs des différents musées, dont l'organisation et la direction ont été confiées, dès l'origine, au zèle et à la sollicitude des membres de la Société académique de l'Aube.

Les salles latérales sont vastes, mais étant éclairées d'un seul côté, l'humidité paraît les envahir. Les collections d'antiquités préhistoriques, d'ornithologie, de minéralogie, etc., s'étendent au long et au large ; nous ne les décrirons pas, nous signalerons seulement la haute cheminée de 1541, couverte de scènes historiées, qui a été naguère enlevée de l'hôtel Chapelaines et reportée au fond de la salle de gauche.

Nous montons à l'étage par un escalier de l'époque, avec une balustrade en bois ; la cage n'est pas large, mais ne manque pas de caractère.

A tout seigneur tout honneur, la Bibliothèque a été disposée dans la grande galerie du bâtiment principal, comprenant en hauteur deux étages réunis en un seul, et en largeur toute

1. Collegium Trecorithœanum, avec la devise en grec : « Tois Nomois Peitou ». Une vue de la porte de l'ancien édifice se trouve en tête de la notice de M. Gustave Carré, *Souvenirs du collège de Troyes*, Troyes, 1883, in-8°.

l'étendue entre les pavillons. Cet espace, immense en tous sens, est éclairé par de hautes fenêtres sur la cour, et garni sur les autres faces de rayons de livres à une élévation prodigieuse. L'échelle roulante destinée à parvenir à la dernière de ces dix-huit rangées, est probablement unique en France ; les échelles portatives n'atteignent qu'à une moindre altitude, mais on y peut encore facilement être atteint de vertige, surtout en cherchant ou en portant des volumes. Le plafond présente çà et là des fissures par où l'eau a coulé, et il est devenu nécessaire, par mesure de précaution, de l'étayer à l'aide d'énormes poutres sur toute l'étendue de la salle. Le coup d'œil de l'ampleur totale du dépôt est perdu, et le service s'y est trouvé impraticable ; il était urgent, dès lors, d'enlever les manuscrits, les incunables, et les livres à vignettes des montres placées au-dessous des fenêtres. La salle de lecture a dû être reléguée dans un couloir du rez-de-chaussée, et il faut au vaillant bibliothécaire, M. Det, une double dose d'activité pour suffire à la manœuvre dans ce vaisseau désemparé. Sa bonne volonté n'y manque pas, ni sa persévérance dans la publication des catalogues. Bientôt la ville, nous l'espérons, opérera le transfert de ses cent mille volumes dans l'aile récemment construite au sud avec un vrai luxe architectural, après en avoir toutefois permis l'accès par l'adjonction d'un escalier, et facilité le service par une installation conforme aux besoins modernes. Les travailleurs y viendront plus nombreux; l'histoire et la littérature locale en profiteront [1].

Nous savions par avance combien étaient précieux ces fonds de manuscrits et d'imprimés, provenant des anciennes abbayes et des chapitres de la ville, de l'abbaye de Clairvaux, du président Bouhier, des frères Pithou, etc. [2]. Nous en sommes encore certains, mais nous n'avons pu apprécier un seul de ces

1. Les productions littéraires éclosent à Troyes depuis quelques années ; nous citons, bien volontiers, celles de M. Louis Morin : *Piécettes, menue monnaie poétique*, in-8°, Troyes, 1887, et *Une visite intéressée, pièce en un acte, représentée pour la première fois au théâtre de Troyes le 24 décembre* 1891, in-18, Paris, 1892. En même temps, M. Louis Morin poursuit des recherches sur les origines et l'histoire de l'imprimerie à Troyes Elles viennent de paraître pour notre siècle, sous ce titre : *Histoire des imprimeries de Troyes depuis* 1789, *et des autres imprimeries du département de l'Aube depuis leur fondation*. — *Troyes, Dufour-Bouquot*, 1893, gr. in-8° de 64 p., notice détaillée et très utile.

2. Citons une récente étude sur l'un de ces fonds : *Les manuscrits de la Théologale de Troyes*, par Léon Dorez, dans la *Revue des Bibliothèques*, novembre 1892, p. 473 à 480.

volumes au milieu d'un tel encombrement, et notre examen s'est borné à admirer, comme ils méritent de l'être, la suite des vitraux provenant de l'hôtel de l'Arquebuse. Ces nombreux panneaux, étonnants prodiges de finesse et de vérité, ont été peints par Linard Gontier pour célébrer les victoires de Henri IV, son entrée à Troyes après la Ligue, la naissance de Louis XIII et les témoignages d'attachement des Troyens envers la cause royale. Le *Portefeuille archéologique de la Champagne* reproduit en couleur la scène du triomphe du Béarnais à son arrivée dans la capitale de la Champagne [1].

De la Bibliothèque, on monte au Musée de peinture en reprenant l'escalier de bois, et l'on entre dans une salle étroite, peu éclairée, où sont suspendus des aquarelles et des dessins offrant des vues de Troyes et des environs. De là, on pénètre dans la première, puis dans la seconde galerie, l'une et l'autre spécialement construites successivement pour l'installation des tableaux. L'architecture en est simple au dehors et la décoration sobre au dedans ; le jour vient du plafond et se répartit également sur toutes les surfaces garnies de toiles de haut en bas.

Au milieu et aux extrémités des galeries se trouvent des vitrines de différentes formes, contenant les collections d'art et d'antiquités trop entassées en général. Les richesses de ce genre demandent plus d'étendue et aussi un classement plus méthodique, plus spécial [2]. Un jour, certainement, toutes les séries diverses seront réparties en catégories distinctes dans un Musée archéologique proprement dit ; les poteries, les faïences et céramiques, les émaux, les statuettes, les armes, les coffrets, les médaillons et les sceaux formeront des suites rattachées aux objets du même genre en dépôt dans les salles de l'Histoire naturelle. Des rayons à hauteur de vue les offriront sous le même jour que la précieuse vitrine léguée par M. Camusat de Vaugourdon. Mais, pour cela, il faut de la place,

1. Consulter une étude plus récente et puisée aux sources : *Linard Gontier et ses fils, peintres verriers* par M. Albert Babeau, correspondant de l'Institut, *Troyes*, 1888, in-8° de 55 pages avec 2 planches des vitraux de la Bibliothèque de Troyes (Extrait de l'*Annuaire de l'Aube*, 1888).

2. La collection de sigillographie est parfaitement homogène ; c'est un modèle d'arrangement méthodique. Il y a longtemps que nous avions parcouru le catalogue dressé par M. Louis Le Clert, dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. L., année 1885, p. 275 à 375. — Le même conservateur vient de publier un excellent catalogue des carreaux vernissés du Musée.

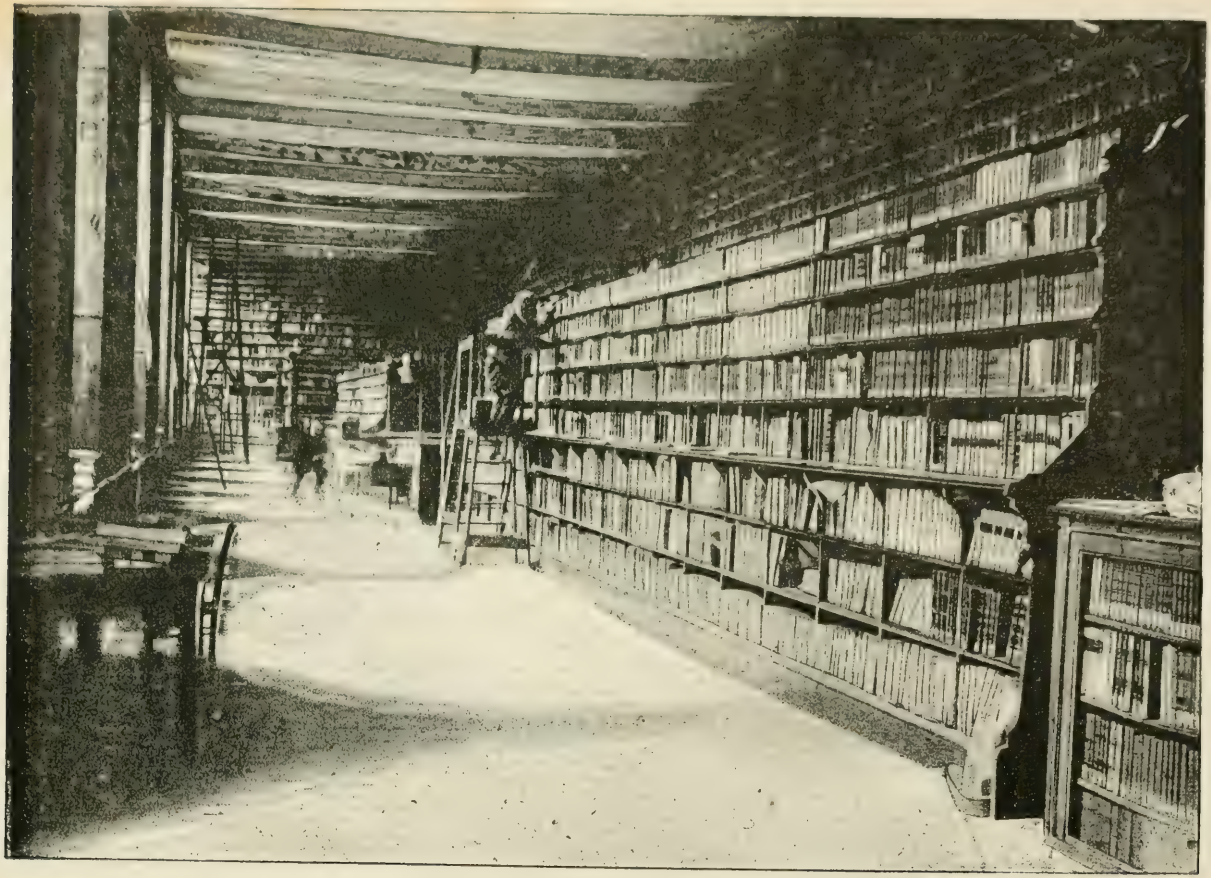

BIBLIOTHÈQUE DE TROYES

encore de la place, c'est-à-dire de l'argent, toujours de l'argent. Nous connaissons trop les mille difficultés auxquelles se heurtent les organisateurs de musée pour leur demander l'impossible. Et que de belles choses nous avons vues dans ces étroites vitrines, les unes léguées, les autres données au jour le jour par d'opulents collectionneurs, MM. Gréau, Coffinet, Hubert, etc., etc. Entre deux vitrines se dresse la statue d'Apollon, en bronze recouvert d'une si riche patine, et non loin se conservent les armes et les bijoux en or des fouilles de Pouan, près d'Arcis-sur-Aube.

Le catalogue des tableaux est récent, clair dans ses annotations et facile à consulter, parce qu'il suit l'ordre alphabétique des peintres [1]. Mais, pour voir ce que l'on désire, il n'en faut pas moins faire le tour de la collection entière, et personne ne s'en plaindra. Les toiles modernes garnissent la galerie du fond, et l'on y admire des œuvres de Cabat, de Chintreuil, de Delaroche, de Hesse, etc. La galerie d'entrée est décorée d'œuvres anciennes, quelques-unes portant des noms et des sujets illustres dans l'histoire : le portrait de Claude Jolly par Philippe de Champagne, et une *Réception dans l'ordre du Saint-Esprit* par le même maître ; une *Scène de chasse* de Desportes ; un superbe portrait par Van Dyck ; l'*Institution de la fête du Saint-Sacrement* par Franck le vieux ; un portrait par Greuze ; une esquisse de Le Brun ; deux portraits par Mignard ; quinze scènes sacrées et profanes peintes par Natoire, entre autres un *Saint Remi apportant à Clovis la soumission des peuples de Reims* ; un portrait de François Pithou par Porbus ; des œuvres de Teniers, de Watteau, de Vernet et de Vien. Ajoutons de nombreux portraits de Troyens, des vues de Troyes, de ses monuments et de ses environs, qui sont ici parfaitement à leur place.

Le Musée de sculpture, qui occupe le rez-de-chaussée du Musée de peinture, a son entrée dans la cour et n'est pas moins bien disposé et catalogué que le précédent [2]. Les noms de Girardon, de Simart et de Paul Dubois suffiraient à la réputation de ce dépôt, gardien jaloux d'œuvres d'élite de ces

1. *Catalogue des tableaux exposés au Musée de Troyes, fondé et dirigé par la Société académique de l'Aube*, 4e édition, par H. Pron, conservateur. Troyes, 1886, in-8° de 98 pages.

2. *Catalogue des sculptures du Musée de Troyes, fondé et dirigé par la Société académique de l'Aube.* 3e édition, avec introduction signée par M. Albert Babeau, conservateur. *Troyes*, 1888, in-8° de 108 pages.

grands artistes, tous enfants du pays. Le voyageur pressé, qui ne peut fixer que les lignes saillantes de ces chefs-d'œuvre, se trouve vivement impressionné par les bustes en marbre du ciseau de Girardon, par la *Minerve* de Simart et par le *Tombeau de La Moricière* de Paul Dubois. Quelle netteté, quelle vigueur, quelle puissance dans ces quatre statues d'angle du monument funéraire du guerrier breton ! On juge peut-être mieux de ces figures idéales sur ces maquettes bien éclairées que sur les marbres de la cathédrale de Nantes. Nous en avons compris l'immortelle beauté, près de laquelle pâlissent d'autres chefs-d'œuvre du maître, si admirés pourtant : le *Chanteur florentin* et le *Narcisse au bain*.

Il est une autre gloire du Musée de Troyes, ce sont les bustes des Troyens illustres, sculptés par Vassé aux frais de Grosley, et donnés par ce dernier à sa ville natale. On lit sur les piédestaux les noms des personnages et la dédicace du patriotique écrivain : *Civi suo P. J. Grosley posuit libens.* C'est ainsi que P. Mignard, Girardon, P. Pithou, Ch. Le Cointe et Passerat revivent parmi leurs concitoyens, justement accompagnés d'un buste de Grosley par Romagnesi, sur le piédouche duquel on lit : *Scripta virum, dant munera civem.* Le passé glorieux s'unit ainsi au souvenir plus récent des célébrités troyennes [1].

La suite des temps amènera nécessairement un nouveau complément à cette galerie d'illustrations locales, et on y verra reproduits les traits d'artistes, d'hommes politiques et d'écrivains, parmi lesquels figurent déjà Paillot de Montabert, Simart, Casimir Perier, et auxquels est venue se joindre récemment une statue fort expressive de Danton. Nous avons été frappés du caractère très vivant du buste d'un laborieux artiste contemporain, représenté dans l'attitude habituelle de son travail, M. Ch. Fichot, qui dessine face à face quelque œuvre d'art dans une église de l'Aube.

Voilà ce qu'une trop rapide visite nous a seulement permis de voir et de louer dans ces collections, déjà importantes, d'un Musée spécial de sculpture, création probablement assez rare hors de Paris. Quelques fragments d'œuvres des maîtres de la Renaissance s'y trouvent aussi mêlés aux productions de l'art

1. On trouvera d'intéressants détails sur les célébrités littéraires de Troyes aux derniers siècles dans l'*Académie de Troyes et les auteurs des mémoires publiés sous son nom*, par M. Albert Babeau, correspondant de l'Institut. *Troyes*, 1887.

moderne, mais les églises de Troyes resteront à bien des égards les incomparables musées de l'art ancien dans cette ville. Il ne faut pas s'en plaindre, et l'on doit partout laisser autant que possible chaque chose à sa place et dans son cadre séculaire. Les Musées sont créés pour recueillir les morceaux en péril.

IV. — Collections particulières.

Ce n'est pas assez pour un touriste de parcourir les monuments et les musées, il doit avoir un aperçu des richesses réunies par les particuliers. Troyes, qui a possédé des collectionneurs de la valeur de M. Gréau, de M. le chanoine Coffinet, etc., est encore la ville de l'initiative privée en ce genre. Nous y avons visité un musée d'amateur, ouvert au public, rue du Pont-Royal, 1, tous les dimanches, sous le titre de *Musée de l'Histoire du Travail*. Cette collection a été formée et classée méthodiquement, en vue de présenter un résumé de l'état des arts et de l'industrie usuelle depuis les âges primitifs jusqu'à l'heure présente. L'accès en est ouvert aux étrangers avec la même affabilité qu'aux Troyens, et le propriétaire lui-même, M. Théophile Habert, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, a bien voulu nous expliquer ses explorations, ses trouvailles, ses recherches longues et multipliées qui ont abouti à la constitution d'un véritable musée d'antiquités champenoises [1].

Le domaine de la curiosité tout entier est celui de M. Habert, qui avait formé, en céramique et faïences, un cabinet considérable et estimé [2]. Nous ne parlerons ici que de ce que nous avons vu, c'est-à-dire de sa collection historique, et encore ne pouvons-nous que l'effleurer.

Sans retrouver, pour les âges de la pierre et du bronze, l'ampleur des séries de la galerie du château de Baye, nous y voyons, en très bon ordre, des spécimens de tous genres en silex, bois, céramique, comprenant des instruments variés, des armes pour la lutte, des ustensiles pour la vie et les besoins des populations aux temps préhistoriques.

L'époque gauloise offre de magnifiques vases trouvés dans la Marne, des épées, bracelets, torques, fibules, des amulettes

1. M. Th. Habert est aussi membre de l'Association française pour l'avancement des sciences, et a communiqué au Congrès de Blois, en 1884, une notice sur la *Découverte d'un cimetière gallo-romain, à Jessains (Aube)*.

2. *Objets d'art anciens du cabinet de M. Théophile Habert*, section artistique, octobre 1890. *Troyes, Martelet*, in-8° broché.

provenant des régions de l'Yonne et de l'Aube. — La période gallo-romaine est de beaucoup la mieux fournie : une œnochoé en bronze et un manche de patère votive avec les attributs de Mercure y forment deux pièces hors ligne. On y remarque aussi quelques statuettes en bronze, des terres cuites, un grand nombre de moules de vases, des creusets d'émailleurs, des moules de bronziers, et surtout une collection de six cents marques de potiers, sujet des recherches spéciales de M. Habert, qui va éditer sur elles une publication d'une grande importance archéologique[1].

L'époque mérovingienne et franque y est représentée par des vases en verre, des bijoux en or et des fibules en argent trouvées à Nogent. — Le moyen âge par des coffrets, clochettes, mortiers, moules de sceaux en pierre, et surtout par un épi de toiture en céramique peinte, que l'on croit dater du XIIIe siècle, et qui est, en toute hypothèse, un rare type de l'élégance primitive de cette décoration. — La Renaissance et les siècles suivants jusqu'au nôtre par des objets variés : gourdes de chasse, poires à poudre, hallebardes, râpes à tabac, émaux, miniatures, horloges, machines à filer, etc. Notons une série peu nombreuse, mais intéressante, de carreaux vernissés provenant de Montieramé, l'un d'eux avec cette date et cette légende : 1644, *Lhote medcin. Hinc machre elite* (?) et un écusson chargé d'un chevron et de deux coquilles.

Ce qui donne à la plupart des pièces de la collection Habert une valeur particulière, c'est qu'elles sont accompagnées, dans la vitrine même, de fiches mentionnant leur provenance, leur état primitif et les études auxquelles elles ont donné lieu dans les recueils savants. Leur intérêt s'étend ainsi à toute la région champenoise[2].

Nous avons terminé la revue, bien superficielle et bien abrégée, des monuments et des collections que nous avons eu

1. *La poterie antique parlante, monographie contenant plus de* 1,800 *noms et marques de potiers gallo romains*, 37 *planches intéressant l'Aube, la Côte-d'Or, la Marne, la Haute-Marne et l'Yonne*, par Théophile Habert, archéologue... *Paris, C. Reinwald*, 1893, 1 vol. in-4° de LII et 226 pages, avec les planches à la fin. — Cf. *Le Musée Habert à Troyes*, dans *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 10 mai 1893, p. 101.

2. C'est à ce titre que postérieurement à notre visite, au mois de février 1893, M. Habert a offert à la ville de Reims ses collections d'antiquités et de curiosités tout entières, avec une dotation pour leur entretien et leur accroissement. Ce Musée, qui conservera son individualité et la direction de son organisateur, devra bientôt être installé à l'Hôtel-de-Ville de Reims et ouvert au public. Il a été inauguré le 8 novembre 1893.

le plaisir de parcourir à Troyes [1]. Si ce compte-rendu est inutile au plus grand nombre des lecteurs à cause de sa brièveté et de son indigence d'aperçus nouveaux, il n'en méritera pas moins l'indulgence des archéologues champenois pour la sincérité de ses impressions et l'ardent désir de l'auteur de provoquer en tous lieux le goût et le respect des œuvres d'art. Elles abondent encore dans la vieille cité des comtes de Champagne, ces merveilles et ces exquises productions de l'architecte, du peintre et du sculpteur. Le temps et les révolutions y ont assurément beaucoup détruit, comme ailleurs, mais les œuvres qui restent du passé et celles que le présent y ajoute chaque jour, consolent et fortifient les âmes viriles qui ne veulent pas désespérer de l'avenir de la France

Au Congrès présidé à Troyes par M. de Caumont, en 1853, on vit apparaître le comte de Montalembert. On se pressa sur ses pas, rapporte le secrétaire de la session, et on l'entendit, Dieu sait avec quelle joie secrète, répéter à deux fois au moins : *Il n'y a pas de ville en France, de même ordre, qui ait autant et d'aussi beaux monuments de l'art chrétien*. C'est la richesse la plus pure, le plus glorieux patrimoine d'une cité.

Henri JADART.

Reims, le 22 décembre 1892.

1. En retour de ce plaisir sans mélange que nous a procuré la visite de Troyes, nous voudrions offrir à ceux qui étudient ses annales quelques renseignements utiles. Nous croyons le faire en faisant suivre notre récit de l'inventaire de documents inédits sur Troyes et le département de l'Aube, que possède la Bibliothèque de Reims.

APPENDICE

—

I. — Documents historiques manuscrits sur la ville de Troyes et sur le département de l'Aube, conservés à la Bibliothèque de Reims (Fonds de Champagne, Don Deullin, 1875).

§ 1.

Établissements religieux de la ville de Troyes.

1. — Histoire de l'établissement du Christianisme à Troyes, par M. Massey (Edme), prêtre diocésain, 1 cahier cousu de 190 pages, pet. in-4°, sans date.

2. — Archives Troyennes, abbaye de Saint-Loup de Troyes. 1 portefeuille in-f°, comme tous les suivants de la collection des Archives Troyennes.

3. — Archives Troyennes. Abbaye de Notre-Dame-des-Prés de Troyes, 1 portefeuille.

4. — Archives Troyennes, Abbaye de Notre-Dame-des-Prés, Commanderie du Temple, 1 portefeuille.

5. — Archives Troyennes, Abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes, 1 portefeuille.

6. — Exercice journalier, 1720. Ms. pet. in-18 de 273 fol., provenant de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes, et portant la signature : *Fr. de Choiseul de Beaupré.*

7. — Archives Troyennes, Prieuré de Notre-Dame-en-l'Ile de Troyes, 1 portefeuille.

8. — Archives Troyennes, Eglise Saint-Etienne de Troyes, 1 portefeuille.

9. — Archives Troyennes, Eglise Saint-Urbain de Troyes, 1 portefeuille.

10. — Archives Troyennes, Eglises de Troyes, Saint-Jean-au-Marché, Saint-Nicolas, St-Aventin, Sainte-Madeleine, Saint-Panthaléon, Saint-Remy, Saint-Nicier, Cordeliers, Capucins, Jacobins, Mineurs, 1 portefeuille.

§ 2.

Établissements civils, corporations, familles, biographies, mélanges historiques concernant la ville de Troyes.

11. — Archives Troyennes, Affaires de la ville de Troyes, 4 portefeuilles.

12. — Liste des officiers civils de la ville de Troyes, échevinage, bailliage, prévôté, élection, grenier à sel, collège, 1 portefeuille pet. in-4°.

13. — Election de Troyes, ville et ressort, portefeuille coté 53.

14. — Archives Troyennes, Communautés non religieuses, Bailliage, 1 portefeuille.

15. — Archives Troyennes, Communautés non religieuses, Hôpitaux, Corporations, 1 portefeuille.

16. — Statuts des charpentiers, chapelliers, tonnelliers et tourneurs, chaudronniers de Troyes ; plusieurs petites pièces de poésie. Ms. pet. in-f°, indiqué sur la couverture comme « appartenant à Alexis Socard, 1863 ».

17. — Archives de la ville de Troyes, Contrats, 1 portefeuille.

18. — Recueil de contrats relatifs à la ville de Troyes, documents originaux du XVIe siècle, 1 portefeuille.

19. — Recueil de documents originaux concernant la ville, les communautés et les familles de Troyes, 72 liasses dans autant de

chemises, avec les titres indiqués sur chacune par M. H. Menu. — On y distingue notamment une liasse de 34 pièces sur la corporation des imprimeurs-libraires de Troyes, une relation de l'entrée de Louis XIII à Troyes le 25 janvier 1629, des généalogies, vœux de religion, formules, inscriptions, levées d'impôts, etc., etc. Portefeuille coté 61.

20. — Recueil des Minutes reçues par des notaires de la ville de Troyes de 1586 à 1594. Ms. appartenant à J.-A. Jaquot, de Troyes. 1 cahier cartonné.

21. — Testamens Troyens, collection de 17 pièces originales du XVIe au XVIIIe siècle, 1 portefeuille in-f°.

22. — Lettres originales des XVIe et XVIIe siècles, concernant la plupart la ville et les familles de Troyes, etc. Portefeuilles en parchemin petit in-4°.

23. — Autographes Troyens, 1re série, 6 portefeuilles in-f° rangés par ordre alphabétique A.-Z.

24. — Archives Troyennes, sigillographie, archéologie, objets d'art, 2 portefeuilles.

25. — Archives Troyennes, Familles, notes et renseignements rangés par ordre alphabétique A-Z, 15 portefeuilles, dont le dernier est un Atlas avec arbres généalogiques et preuves.

26. — Familles troyennes, généalogie et biographie par ordre alphabétique, 3 cahiers brochés.

27. — Documents sur les familles de Troyes, Camusat, Pithou, La Rochefoucauld, etc. Portefeuille coté 44.

28. — Artistes Troyens, notes diverses, par catégorie de professions, 1 portefeuille.

29. — Archives Troyennes, Notaires, Littérateurs, Hommes politiques, industriels, 3 portefeuilles

30. — Archives Troyennes, Pièces diverses, mélanges, résidus, etc. 5 portefeuilles de papiers non classés, manuscrits divers.

31. — Troyenneries, Mélanges, le premier cahier commencé en juin 1843 par J.-A. Jaquot, 3 cahiers pet. in-4°.

32. — Catalogue des Livres de Louis-François Labouret, cahier pet. in-4° relié en parchemin, sans date (XVIIIe siècle).

33. — Matériaux pour l'Histoire littéraire de Troyes, pour les Annales Troyennes et pour l'histoire des environs de Troyes, 3 portefeuilles pet. in-4°.

§ 3.

Renseignements sur diverses localités des environs de Troyes et sur la biographie de l'Aube.

34. — Ville de Troyes et département de l'Aube. Mélanges. Portefeuille 52.

35. — Histoire des villes et villages les plus notables du département de l'Aube, par J.-A. Jaquot (22 mars 1833), 1 cahier cartonné de 139 p. pet. in-4°.

36. — Renseignements inédits sur quelques localités du département de l'Aube, cantons de Troyes, 1 portefeuille.

37. — Archives Troyennes, Banlieue de Troyes, Villechétif, canton de Troyes, cantons de Lusigny, Piney, cantons de Bouilly, Aix-en-Othe, Ervy, histoire des communes des environs de Troyes, communes d'Assencières, communes de Mesnil-Scellières, Vendœuvre, Arrondissements d'Arcis, Bar-sur-Aube, Nogent, Bar-sur-Seine et communes étrangères au département de l'Aube, 10 portef.

38. — Fief et seigneurie de la Rivière-de-Corps, pièces diverses, renseignements 3 portef. et pièces d'archives classées à part dans les cartons des Archives de Reims.

39. — Longsols et autres localités du département de l'Aube, 1 portefeuille.

40. — Notes diverses sur Geoffroy de Villehardouin, 5 cahiers pet. in-4°.

41. — Notice sur Nicolas Bourbon de Vandœuvre, par J.-A. Jaquot, 1 portefeuille pet. in-4°.

42. — *Nugæ Nugarum*, Re-

cueil de pièces concernant Désiré-Jacquot de Vandœuvre, cahier cart. pet. in-4° de 229 p.

43. — Recueil de pièces relatives aux Jaquot, de Vandœuvre. 1 cahier non cartonné, petit in-4° de 209 p.; plus les documents et la généalogie.

II. — Inventaire d'une suite de dessins exécutés par M. Ch. Fichot, en 1849, sous le titre : Autour des rues de Troyes, et acquis en 1890, par M. Léon Morel, receveur particulier des Finances, en retraite à Reims.

Grandes planches, aquarelles.

1. — Maison, rue Champeaux, n° 12.
2. — Maison, rue de l'Epicerie.
3. — Maisons, rue de Grande-Tannerie, nos 82, 84.
4. — Maison de l'Election, rue de la Monnaie.
5. — Maisons, rue Saint-Jacques, nos 52, 54.
6. — Maison, rue du Marché-aux-Herbes (la Poissonnerie), portant la date de 1576.
7. — Hôtel de Mauroy, rue de la Trinité, cour très pittoresque du XVIe siècle.
8. — Maisons, rue St-Jacques.
9. — Maisons, rue de la Cité, nos 36, 38.
10. — Vue d'angle de la rue du Temple et de la rue de la Montée-des-Champs.
11. — Ruines du couvent des Jacobins, après la démolition du cloître.
12. — Même sujet, vue opposée.
13. — Les Boucheries, 1849.

Grandes planches, dessins au crayon.

14. — Portes d'hôtels, près la cathédrale, 1848.
15. — Mêmes sujets, vues diverses.
16. — Séminaire diocésain, récupéré en 1816.

Ces seize remarquables dessins, dont treize en couleur, proviennent de la collection Camusat de Vaugourdon, et furent vendus en 1890 au château de Haute-Fontaine. Il est utile d'en signaler l'existence aux amis des monuments de Troyes, et nous leur apprenons avec plaisir qu'ils sont entre les mains d'un amateur libéral et éclairé qui nous a permis d'en publier les titres.

Henri JADART.

LE
COMTE DE FERRIÈRES-SAUVEBŒUF

La biographie, science très modeste, a surtout pour but de satisfaire au sentiment de curiosité qui s'éveille en nous dès qu'un homme a pu attirer sur lui l'attention de ses contemporains.

On ne peut dénier cependant quelque utilité aux travaux biographiques. L'histoire s'en sert avec complaisance. Elle y rencontre des renseignements précis, qui lui donnent parfois la clef de certaines énigmes souvent fort obscures ; elle y trouve aussi des détails, des traits, qui expliquent les faits principaux et, pour ainsi dire, les soulignent.

Tout le mérite des biographes consiste donc dans leur exactitude. Mais la poursuite de la vérité est chose ardue et difficile ; il arrive aux auteurs, rebutés par des recherches vaines et fastidieuses, de reproduire presque identiquement des écrits déjà parus. Les mêmes faits erronés, à peine modifiés, présentent ainsi une telle concordance, qu'ils finissent par prendre tous les caractères de la vérité. Il en est trop souvent ainsi dans les biographies de personnages de minime importance, de modestes savants, de politiques de second ordre.

Les divers écrits relatifs à la vie du comte de Ferrières-Sauvebœuf en sont un exemple frappant. Ferrières ne fut mêlé que d'assez loin aux événements de la fin du XVIIIe siècle, il n'influa sur aucun d'eux, et c'est accidentellement que l'on rencontre son nom dans l'histoire de ces années extraordinaires. Sa personnalité, bien qu'accentuée, disparaît presque au milieu des orages de ces temps troublés, et les biographes sont, en quelque sorte, excusables d'avoir renoncé à porter la lumière dans une existence aussi pleine de ténèbres. Si, plus heureux que nos devanciers, nous pouvons ajouter quelques notes à leurs travaux et rectifier quelques-unes de leurs erreurs, nous le devons au hasard seul ; certains documents, concernant le comte de Ferrières, qui auraient échappé aux investigations les plus méthodiquement conduites, nous sont tombés fortuitement entre les mains.

Le comte Louis-François de Ferrières-Sauvebœuf appartient à l'histoire de la Champagne et de la Brie par son mariage, en 1795, avec la petite-fille du marquis François de Rémond, seigneur de Montmort[1], par son séjour dans ces contrées et par la fin tragique qu'il y trouva en 1814.

Il est né le 29 juin 1762, d'une famille importante du Limousin, qui n'a rien de commun avec celle du marquis de Ferrières, historien français originaire du Poitou, membre de l'Assemblée Constituante. On remarque, parmi les membres de sa famille, la grand'mère maternelle de Mirabeau, Anne-Geneviève de Ferrières-Sauvebœuf, morte dans sa terre d'Aigueperse, près de Limoges, le 10 novembre 1770, âgée de 84 ans, veuve du marquis de Vassan, brigadier des armées du roi ; et Charles-Joseph de Ferrières, marquis de Sauvebœuf, premier baron du Limousin (1689), marié à Anne-Thérèse Chouly de Permangle.

Les armes des Ferrières-Sauvebœuf sont d'argent au pal de gueules à une bordure denticulée du même.

Louis-François de Ferrières-Sauvebœuf fit des études hâtées et incomplètes. A peine muni d'une éducation superficielle, il quitta la maison paternelle à l'âge de seize ans et se mit à parcourir les pays étrangers. Cadet de famille, il sentait déjà fermenter jalousement en lui l'ambition et le désir des richesses, alors que les honneurs et la fortune étaient réservés à son frère aîné.

Voici ce que Ferrières raconte lui-même de sa jeunesse, dans une lettre qu'il écrivit le 23 floréal, an II (12 mai 1794), au Comité de Salut public[2].

« Pour vous prouver, citoyens, que je puis mériter votre confiance, je me bornerai à vous dire que, dès l'âge de seize ans, je commençai à gémir de l'inégalité ; car j'étais sans fortune, lorsque mon frère en avait une très considérable, que son mariage rendit encore immense. Jeune et sans expérience, je dirigeai mes premiers pas vers l'Italie : là, je conçus pour jamais une horreur implacable contre le fanatisme, et je m'instruisis par moi-même de la scélératesse des pontifes.

« Je n'avais que dix-sept ans, lorsque je passai en Asie pour la première fois. Depuis ce temps-là, j'ai fait, jusqu'en 1789, sept voyages dans les différentes contrées de cette par-

1. Montmort, chef-lieu de canton, arrondissement d'Epernay (Marne).

2. Cette lettre a été publiée dans la *Revue rétrospective*, t. VII, par les soins de M. Taschereau.

tie du monde. Je m'y suis instruit en apprenant à connaître les principes et les effets d'une grande révolution, étudiant sur les lieux, et pendant un séjour de plus de deux ans à Hispahan, la célèbre révolution de Perse, dont le tourbillon était à son plus haut degré. Enfin, l'air que j'ai respiré au milieu des Tartares, m'avait fait savourer d'avance les douceurs de la liberté. Indépendant avec eux, et comme eux, la voix seule de la patrie avait pu, en me ramenant en France, me faire rentrer sous la verge du despotisme. Alors le ministre Vergennes crut découvrir en moi quelques talents, et je fus différentes fois chargé de missions politiques et commerciales en Asie ; et toujours en traversant l'Arabie, habitée par les descendants des vertueux patriarches, je revoyais, avec un nouveau plaisir, des hommes qui, ne connaissant d'autre noblesse que la probité et la vertu, m'ont appris, dès ma jeunesse, à apprécier ce bienfait de la nature depuis si longtemps proscrit en France. L'égalité, premier principe du bonheur social, est la seule base d'une République. »

Sous ce style emphatique et déclamatoire, particulier à son époque, Ferrières, tout en affectant d'être imbu des idées de J.-J. Rousseau et d'être épris d'une belle passion pour les mœurs simples et pures des peuples primitifs, s'y dévoile tout entier. On le voit ce qu'il fut en réalité, c'est-à-dire jaloux et ambitieux des richesses, aventureux et intraitable.

Quelques notes écrites de la main de M. de Beauchesne, ancien chef de section aux Archives, sur la feuille de garde d'une plaquette intitulée : « *Résumé de plusieurs lettres écrites du Temple au citoyen Merlin, alors président du Directoire, par le citoyen Ferrières-Sauvebœuf* », nous donnent des renseignements plus complets sur la vie de ce dernier, pendant la période qui précéda la Révolution.

Ferrières avait le grade de capitaine de cavalerie, en 1782, quand il reçut du gouvernement, sous le ministère de M. de Vergennes, une mission politique en même temps que commerciale. Il était chargé, tout en s'occupant des intérêts du commerce français en Orient, de surveiller en Perse les menées de la Russie, qui semblait avoir des vues sur cet empire, plongé depuis quatre ans dans l'anarchie et la guerre civile par la mort de Kérim Khan. M. de Vergennes avait été ambassadeur à Constantinople, où il combattit avec succès les intrigues de l'Angleterre et de la Prusse pendant la guerre de Sept ans. Aussi pensa-t-on en France qu'un ministre, aussi renseigné sur les choses et la diplomatie de l'Orient, eût pu

faire un choix plus recommandable : le comte de Ferrières était jeune, inexpérimenté et semblait dépourvu des qualités nécessaires pour mener à bien une semblable entreprise. Les mémoires informes publiés par Ferrières-Sauvebœuf, à la suite de sa mission, justifient à coup sûr la sévérité du public à son égard.

Arrivé à Alexandrette en mars 1782, il séjourna quelque temps en Syrie ; revint sans qu'on en sût le motif, soit à Constantinople, soit en France, et partit en 1783 pour son dernier voyage. Après un grand péril qu'il courut à Latakié, il se mit en route pour Alep et Bagdad, et atteignit Hispahan le 5 mars 1784. Depuis environ trois ans, Aly-Mourad-Khan régnait sur la plus grande partie de la Perse et n'avait plus à soumettre que les provinces situées sur le littoral du midi de la mer Caspienne, occupées par l'eunuque Agha-Mohamed-Khan. Le 24 juillet, il accompagna ce prince à Téhéran, où il allait s'établir pour être mieux à portée de déjouer les entreprises de son compétiteur. C'est ainsi que Ferrières-Sauvebœuf fut témoin des désordres effroyables qui suivirent la mort imprévue d'Aly-Mourad et facilitèrent l'établissement de la dynastie d'Agha-Mohamed sur les ruines de celle des Zends.

Nous ne suivrons pas Ferrières-Sauvebœuf dans les diverses phases de sa mission si peu convenablement remplie.

Au commencement de l'année 1789, on le trouve à Paris. Son retour précipité de Constantinople ressemble singulièrement à une fuite : il revint en France en quatorze jours, par la voie de terre.

Aussitôt il entreprend le récit de ses missions, sous ce titre que nous donne le *Moniteur* du 10 octobre 1790 : *Mémoires historiques, politiques et géographiques des voyages du comte de Ferrières-Sauvebœuf, faits en Turquie, en Perse et en Arabie, depuis* 1782 *jusqu'en* 1789 ; *avec des observations sur la religion, les mœurs, le caractère et le commerce de ces trois nations ; suivies de détails très exacts de la guerre des Turcs avec les deux cours impériales d'Autriche et de Russie, les dispositions des trois armées et les résultats de leurs campagnes. A Paris, chez M. Buisson, libraire, hôtel de Coëtlosquet, rue Hautefeuille, n°* 20 ; *deux volumes in-8°, de* 300 *pages chacun.*

Par le titre seul de l'ouvrage, on peut juger de la valeur littéraire du comte de Ferrières. L'auteur lui-même de l'article

bibliographique inséré dans le *Moniteur* du 10 octobre, le termine par cette critique bien atténuée du style de l'écrivain : « Son style est simple et naïf, comme il en convient lui-même, et c'est peut-être un mérite dans un ouvrage de ce genre, où la vérité seule a des charmes, et où l'on a toujours à craindre de la voir sacrifier à de vains ornements. »

Ce livre de voyages ne contient aucun itinéraire, aucune idée originale, aucun fait nouveau : le comte de Ferrières n'avait su voir ni les hommes, ni les choses. Ce n'est, en résumé, qu'un long et lourd factum dirigé contre le comte de Choiseul-Gouffier, alors ambassadeur de France près la Sublime-Porte. Ces diatribes sont mêlées à une critique virulente du *Voyage en Egypte et en Syrie*, de Volney (François de Chassebœuf, comte de), ainsi que des *Considérations sur la guerre des Russes et des Turcs*, du même auteur. L'esprit envieux et jaloux de Ferrières-Sauvebœuf s'y donne libre carrière ; il ne garde aucun ménagement, tant envers le diplomate qu'envers le savant écrivain et voyageur. Il ne peut pardonner à l'un d'être resté fermé à ses desseins et à ses projets, à l'autre de lui avoir, sous une similitude de nom, défloré la gloire et enlevé le profit qu'il comptait retirer de ses longues pérégrinations en Orient.

La publication de cet ouvrage n'était pas faite pour lui attirer les sympathies et lui faciliter l'accès d'une nouvelle carrière. Déçu dans ses vues ambitieuses, il se déclare victime du despotisme ministériel, ne sait pas taire son mécontentement et devient l'objet de l'avant-dernière lettre de cachet lancée sous l'ancien régime. Naturellement peu porté vers les principes de la liberté, et encore moins vers ceux de l'égalité, appartenant à une famille qui demeura loyalement et obstinément attachée à la royauté, il devient néanmoins, par dépit et dès la première heure, chaud partisan de la Révolution.

Cependant, parmi ses parents, il en était un, le célèbre Mirabeau, qui s'était jeté ardemment dans la lutte.

Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau, père du grand orateur, avait épousé Marie-Geneviève de Vassan, qui, elle-même, était issue du mariage du marquis de Vassan avec Anne-Geneviève de Ferrières-Sauvebœuf, grand'tante du comte de Ferrières. Les deux cousins se ressemblaient par plus d'un côté, même physiquement. Ennemis de toute contrainte et de toute règle, ils haïssaient au même degré la sujétion. Leurs nécessités privées leur faisaient également à tous deux un besoin impérieux de la richesse. Mais la laideur ful-

gurante de Mirabeau, ses vices sans nombre et ses hautes qualités, ne se retrouvaient chez Ferrières qu'à l'état de pâle reflet.

La prodigieuse fortune de Mirabeau influa sûrement sur les convictions et la ligne de conduite de Ferrières. Il y eut, à n'en pas douter, des rapports intimes entre ces deux hommes, que devaient unir, à défaut de la parenté, leurs goûts communs et la similitude de leur destinée.

Mais tandis que Mirabeau, dévoré de besoins, mécontent du présent, s'avançait vers un avenir inconnu, faisant tout attendre de ses talents et de son ambition, Ferrières, dans une sphère bien plus humble, cherchait à tirer parti des événements. Son humeur brouillonne et inquiète le portait à voir dans l'éclosion des idées nouvelles un heureux concours de circonstances, qui ne pouvait que servir ses idées personnelles. Obstiné dans tous ses desseins, il ne desespérait pas d'obtenir une autre mission à l'étranger. Sans cesse, et suivant les circonstances, il accablait de mémoires politiques soit le Comité diplomatique, soit le ministre des affaires étrangères.

Les hasards de la vie lui avaient fait connaître certains personnages politiques et l'avaient mis en relation avec quelques députés des plus en vue parmi les Jacobins. Ce milieu, qu'il ne fréquentait guère cependant, eut un déplorable résultat pour sa mémoire; on le confondit, par une ressemblance de nom, avec un certain Ferrière, secrétaire de la *Société des Amis de l'Egalité et de la Liberté, séant aux ci-devant Jacobins de Paris.* Cet homme, qui n'était qu'un vil coquin, se signala parmi tant d'autres, par son exaltation sauvage et sanguinaire.

C'est ainsi que les biographes ont réuni sous le même nom, dans le même article, deux existences tout à fait dissemblables ; c'est ainsi en outre que, sans plus s'inquiéter de la contradiction et de l'invraisemblance, ils ont attribué faussement à Ferrières-Sauvebœuf de prétendus traits d'humanité, qui devraient honorer leur auteur, de même que des actes foncièrement odieux et atroces, que tout homme doit réprouver avec la plus grande sévérité. En faisant le départ des faits qui doivent s'appliquer, les uns au comte de Ferrières, et les autres à son triste homonyme, on parvient, mais non sans peine, à débrouiller ce pénible chaos.

On lit, dans la *Biographie universelle de Michaud* : « Ayant continué de se mêler de toutes les intrigues politiques, il (Fer-

rières-Sauvebœuf) fut dénoncé en 1794, dans le plus fort de la Terreur, comme ayant, en sa qualité de membre du *Comité des défenseurs officieux*, fait rendre la liberté à plusieurs détenus, entre autres à la comédienne Fleury, du Théâtre-Français ; c'était alors un tort irrémissible. Ferrières s'en excusa par des plaisanteries, disant que s'il y avait, parmi les *élargis*, quelques *culottés*, c'est qu'ils avaient, ainsi que la citoyenne Fleury, rendu service à des *sans-culottes*. Son crédit se soutint pendant tout le temps de la Terreur, et il servit souvent d'espion ou de délateur contre les malheureux que le tribunal révolutionnaire envoyait à la mort. Lorsque le Comité de Sûreté générale le fit enfermer à la prison du Luxembourg, on ne put pas douter qu'il ne fût encore destiné à jouer le rôle odieux de *mouton* (espion). Après la chute de Robespierre, Lecointre, de Versailles, le désigna ainsi dans une de ses dénonciations contre les Comités du gouvernement de la Terreur : Je les accuse d'avoir souffert que les mêmes témoins, entretenus, nourris dans les prisons, et connus vulgairement sous le nom de *moutons*, déposassent à charge contre les prévenus ; et l'on distinguait, parmi ces témoins, Ferrières-Sauvebœuf, ex-noble, et Leymeri, secrétaire d'Amar.

Cette dénonciation n'eut alors aucune suite fâcheuse pour Ferrières, et il continua d'habiter la capitale, se mêlant à toutes les intrigues, à tous les complots du parti que l'on appelait la « *queue de Robespierre.* »

Dans la plaquette que nous avons déjà désignée sous ce titre : *Résumé de plusieurs lettres écrites du Temple au citoyen Merlin, etc.*, Ferrières-Sauvebœuf prend lui-même le soin de rétablir la vérité sur les faits qui lui furent faussement imputés sous la Terreur. « L'auteur, écrit-il (de la *Réponse au Congrès de Rastadt ou à la lettre de Carnot*), en parlant de ma mission en Italie, me confond, par une ressemblance de nom, avec celui qui fut jadis secrétaire des Jacobins, où je ne suis pas entré une seule fois. Il cite également le Luxembourg, prison où, n'ayant jamais été enfermé, on n'a pu m'y prêter aucun vilain rôle. Si l'intention de l'auteur était de rappeler ce que Lecointre (de Versailles), encore plus mal informé, se permit de dire sur mon compte, je peux montrer la rétractation authentique que ce représentant du peuple, mieux instruit, fit à la tribune de la Convention, que je rendis publique avec sa lettre, où il me rendait justice, et que j'ai encore entre les mains. »

Ferrières écrivait ces lignes en 1799, c'est-à-dire cinq

années seulement après la mort de Robespierre, et l'accusation portée contre lui par Lecointre, à la séance du 12 fructidor, an II. Les faits étaient donc assez récents pour que le contrôle en fût facile. Hâtons-nous de dire que Ferrières-Sauvebœuf fut, il est vrai, emprisonné sous la Terreur, non pas au Luxembourg, mais bien à la Grande-Force [1], où il s'occupait à toute autre chose, comme nous le verrons plus loin, que de servir d'espion aux Comités du gouvernement. Dès qu'il est établi que son homonyme joua à la prison du Luxembourg le rôle infâme, que l'on prête encore maintenant à Ferrières-Sauvebœuf, et qu'il devient certain que le secrétaire des Jacobins était un homme capable des pires vilenies (ce que nous nous refusons à croire du comte, si peu recommandable qu'ait été son existence), il devient, dès lors, facile d'expliquer les anomalies de l'article de la biographie Michaud. Ce élargissements de détenus, qui avaient motivé une dénonciation, furent bien le fait du secrétaire des Jacobins. Mais, est-il bien téméraire de supposer que Madame Fleury et autres lui aient acheté leur liberté, et que ce partisan de la Terreur ait fait trafic de son influence, sûr qu'il était du silence de ces malheureux indignement exploités par lui? Ce qui corrobore cette opinion, c'est le titre même de membre du *Comité des défenseurs officieux*, qu'on accole au nom de Ferrières-Sauvebœuf. Il faut savoir de quelle sorte de gens se composait ce Comité, qui fonctionna après la suppression des avoués, décrétée par la loi de Brumaire, an II. Ces mandataires des plaideurs étaient, pour la plupart, des agents d'affaires tarés et véreux. Ils ne pouvaient se présenter à la barre que munis d'un *certificat de civisme*. Or, ce n'était pas chose facile que d'obtenir ce certificat; outre certaines autres conditions à remplir, il fallait surtout n'avoir signé aucun écrit contre la liberté, n'avoir fait partie d'aucun club réactionnaire comme les Feuillants ou la Sainte-Chapelle, n'avoir été rejeté d'aucune société populaire, Jacobins ou Cordeliers, depuis leur épuration. « Pour parler net, comme l'écrit l'auteur d'un article de la *Revue des Deux-Mondes* du 1er août 1893, ceux-là seuls pouvaient obtenir le certificat qui avaient fait étalage, non seulement de leurs sentiments républicains, mais encore et surtout de leur enthousiasme pour la politique des Jacobins. »

1. Cette prison tirait son nom de l'illustre famille de la Force, dont elle avait été le domaine; elle était située rue Pavée, n° 22, au Marais, et rue du Roi-de-Sicile, n° 2.

Le secrétaire du fameux club était en bonne posture pour se faire délivrer ce certificat. En avait-il besoin, d'ailleurs, lui, un des puissants du jour, pour se présenter devant le prétoire et y exercer un métier diffamé, mais lucratif?

Pour en finir avec cet imbroglio et bien établir la réserve dans laquelle Ferrières-Sauvebœuf se tenait à cette époque, nous donnons les extraits suivants de la lettre adressée par lui, le 23 floréal, an II, au Comité de Salut public :

« Citoyens,

« Tout homme doit à la République le tribut de ses talents, de ses connaissances ; c'est un devoir sacré, dont je me suis toujours acquitté avec le zèle d'un bon citoyen.

« Ayant jugé la Révolution d'après ses principes, et voyant que la noblesse lâche ou corrompue allait être abreuvée du calice d'amertume et d'humiliation, par ce même peuple qu'elle avait asservi depuis tant de siècles, je m'étais condamné au plus sévère ostracisme..... ....

« J'attendais, dans le silence que je n'avais rompu que pour les intérêts de la République (ici Sauvebœuf fait allusion à ses mémoires politiques), le sort que me réserverait le hasard d'être né d'une caste proscrite, lorsqu'un décret de la Convention nationale, en fixant la ligne de démarcation qui désigne les bons citoyens, a autorisé son Comité de Salut public à requérir ceux des ci-devant nobles dont les talents pouvaient être utiles à la République. »

Cette lettre signée Ferrières-Sauvebœuf, domicilié Section du Nord, faubourg Franciade (faubourg Saint-Denis), n° 52, a été écrite à la prison de la Grande-Force.

A la fin de germinal ou au commencement de floréal, le Comité révolutionnaire de la Section du Nord avait fait écrouer Sauvebœuf comme suspect en sa qualité de ci-devant noble. Toutefois, on n'avait rien trouvé de compromettant dans ses papiers, et on n'avait même pas jugé nécessaire d'apposer les scellés en sa demeure. Au surplus, le Comité de Salut public n'avait reçu contre lui aucune dénonciation pouvant le faire taxer d'incivisme.

Sûr de l'appui de personnes possédant un grand pouvoir, il ne se montrait nullement inquiet des suites que son arrestation pouvait avoir dans ces temps troublés. Dumas lui-même, le président du tribunal criminel révolutionnaire, n'était-il pas

son compatriote et son ancien camarade de college[1]? Dès les premiers jours de son incarcération, Ferrières-Sauvebœuf, toujours livré à sa passion exclusive pour les missions, avait fait parvenir à Robespierre, par l'entremise de son ami Dumas, un nouveau mémoire politique, qui renfermait les plans les plus fantastiques. Il offrait tout simplement, et avec la plus noble confiance en son génie de l'intrigue, de soulever tout l'Orient contre la Russie et l'Autriche, et de faire ainsi une diversion puissante et profitable aux armées françaises. Robespierre ne répondit pas. C'est alors que Sauvebœuf écrivit au Comité de Salut public, la lettre dont nous avons donné quelques fragments. Nous y ajoutons ce dernier passage, dans lequel il est fait allusion à son précédent mémoire et à son incarcération : « Quoique détenu alors comme aujourd'hui, je ne datais que de ma maison, sans parler de mon arrestation. Je dois en dire ici un mot : le but de ce mémoire n'est point d'en faire un motif pour obtenir ma liberté, puisque les commissions populaires vont bientôt me la rendre; ce n'est que le besoin pressant que le Comité réfléchisse sur les moyens que je propose, qui a fait que ce mémoire devance ma liberté. »

Ce qui prouve bien la sécurité profonde avec laquelle il envisageait l'avenir, c'est qu'en ce moment, du fond même de sa prison, il négociait un mariage avec une riche héritière, par l'entremise de sa belle-sœur, la marquise de Ferrières-Sauvebœuf, alors détenue à la Petite-Force[2]. Le comte de Ferrières, qui était veuf, se trouvait avoir dissipé presque toute la fortune de ses enfants; il lui fallait une seconde union, qui lui permît de se livrer à ses goûts dispendieux. Il fixa son choix sur l'une des petites-filles du marquis François de Rémond, ancien seigneur de Montmort[3]. François de Rémond était alors âgé de 84 ans, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, il avait été major général de la maison du roi et lieutenant général de ses armées. Son marquisat avait une importance assez

1. Nommé vice-président, puis président du tribunal révolutionnaire, sur la désignation de Robespierre, Dumas devint, pour ainsi dire, le chef du parti que celui-ci s'était ménagé en dehors de la Convention. Dans une liste de révolutionnaires saisie chez Robespierre, Dumas figure en tête, avec cette mention : « homme énergique et probe, capable des fonctions les plus importantes. » Il était né à Jussey (Haute-Saône), et était homme de loi à Lons-le-Saunier, avant la Révolution.

2. Anciennement hôtel de Brienne, cette prison attenait aux bâtiments de la Grande-Force.

3. Les armes de la famille de Rémond sont : « de gueules à trois roses d'argent posées 2 et 1. »

considérable ; il se composait d'une douzaine de fiefs, mouvant pour la plupart de la comté-pairie de Vertus[1], ou de la seigneurie de Pleurs[2]. Ce vieillard avait la garde des enfants issus du mariage de son fils Louis de Rémond, avec Marie-Renée Joly de Fleury[3]. Le père de mademoiselle Marie-Renée était l'avocat général Guillaume-François Joly de Fleury, qui remplaça d'Aguesseau comme procureur général au Parlement de Paris et mourut en 1756. Le marquis François de Rémond fut emprisonné comme suspect en 1794. Circonvenu par la marquise de Ferrières-Sauvebœuf, il donna son consentement au mariage de sa petite-fille avec le comte, en échange de la liberté qui lui était promise.

Ce fait, qui paraît incontestable, est affirmé, non seulement par M. de Beauchesne, mais encore par M. le baron J. de Baye, dans ses *Notes sur le château de Montmort*[4]. Quant aux biographes, ils n'ont pas douté un instant que l'homme, dépeint si vilainement par eux, n'eût usé de menaces et ne se soit servi de son influence pour se faire donner la main d'une fille si richement pourvue[5].

Des documents certains établissent la présence du comte, du marquis et de la marquise de Ferrières-Sauvebœuf, et même d'une petite-fille du marquis de Montmort, dans les prisons de Paris, sous la Terreur.

Les *Dialogues des morts de la Révolution*, publiés à l'époque des procès de Carrier et de Delacroix, par l'auteur anonyme du *Club Infernal*, mentionnent ainsi Ferrières-Sauvebœuf parmi les prisonniers de la Force : « *Ferrières-Sauvebœuf*, cachant fort bien, sous une écorce de bavardage, un peu d'intrigues subalternes[6]. »

Les *Tableaux des prisons de Paris* contiennent une relation

1. Vertus, chef-lieu de canton, arrondissement de Châlons (Marne).

2. Pleurs, village du canton de Sézanne, arrondissement d'Epernay (Marne).

3. Les Joly de Fleury portaient : écartelé aux 1er et 4 d'azur au lys d'argent, tigé de sinople, au chef d'or, chargé d'une croix de sable, aux 2 et 3 d'azur au lion d'or.

4. *Revue de Champagne et Brie*, t. XVI, p. 34.

5. Voir la *Biographie universelle* de Michaud.

6. Volney, l'objet de la haine et de la jalousie de Ferrières, était enfermé avec lui à la Force. Les *Dialogues des morts de la Révolution* en font le portrait en ces termes : « *Volney*, constituant, homme de lettres, marchant sur la même ligne, parlant sur le même ton, suivant la même idée. »

très détaillée et très complète, due à un nommé Coittant, sur les prisonniers de Port-Libre[1].

On y lit, à la date du 10 messidor, an II : « On nous a amené une jeune femme de dix-huit ans, grosse de sept mois, avec son mari; elle est petite-fille de M. de Fleury, avocat général, et fille de M. de Montmort. »

Au 3 thermidor, on trouve la note suivante : « On nous enleva à cette époque la plupart des maris qui faisaient mauvais ménage avec leurs femmes, tels que le ci-devant marquis de Ferrières et Poissonnier. »

On sait que pendant la Terreur, les transfèrements de prison à prison étaient fréquents à cause des vides que le tribunal révolutionnaire faisait chaque jour dans les prisons du Luxembourg, de Bicêtre et des Carmes. C'est ainsi que la marquise de Ferrières avait été transportée de la Petite-Force à Port-Libre, et réunie à son mari qui, venant de la Grande-Force, y était entré le 16 messidor.

Il est donc bien établi que la prison de Port-Libre contenait à la fois la marquise de Ferrières et une petite-fille déjà mariée de M. de Montmort. Il est probable, bien que nous ne possédions à cet égard aucune certitude, que le vieux marquis lui-même y était enfermé.

Aucun des membres de la famille de Ferrières, non plus que de celle de Montmort, ne fut traduit devant le tribunal révolutionnaire. Il faut bien voir là un effet du pouvoir occulte dont disposait le comte, et le résultat des intrigues que lui prêtent les *Dialogues des morts de la Révolution*.

Après le 10 thermidor, Ferrières fut maintenu dans la prison de la Force. C'est seulement le 24 frimaire, plus de quatre mois après l'exécution de Robespierre et du président Dumas, qu'un arrêt de la chambre du conseil du nouveau tribunal mit fin à sa longue détention.

Peu après, il pouvait enfin réaliser son projet de mariage, si laborieusement poursuivi, en dépit des obstacles, à l'époque la plus sanglante de la Terreur, et épouser, le 12 février 1795, la fille, tant convoitée par lui, du marquis François de Rémond. N'ayant pas été condamné pour crimes attentatoires à la sûreté de l'Etat et n'ayant pas émigré, le marquis avait con-

1. La prison de Port-Libre, ou plus vulgairement de la Bourbe, était établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Port-Royal de Paris.

servé la totalité de ses biens. Il mourut à Paris, à l'âge de 88 ans, et y fut enterré[1].

Il laissa un petit-fils, le marquis de Montmort, et trois petites-filles : Madame de Ferrières-Sauvebœuf, Madame de Monis et Madame de Croy-Chanel.

Nous avons dit que le comte de Ferrières aimait le luxe ; ce mariage le mit à même de satisfaire son goût pour le faste et la représentation. En 1797, il reçut chez lui avec pompe l'ambassadeur ottoman Aly-Effendi. Mais le marquis de Montmort, qui connaissait la vie prodigue de son gendre, avait pris le soin de marier sa fille sous le régime de la séparation de biens. Ferrières était ruiné ; sa femme subvenait seule à ses dépenses exagérées. Elle en fut bientôt lasse et la désunion se mit entre les deux époux. La jeune femme dut même, pour la conservation de sa fortune, entrer en lutte avec son mari qui, naturellement violent, ne se fit pas faute d'employer vis-à-vis d'elle les plus mauvais procédés, et même les plus durs traitements.

Quand, en 1798, l'expédition d'Egypte fut résolue, Ferrières-Sauvebœuf se jugea indispensable au bon résultat de cette gigantesque et périlleuse entreprise. Rien de l'Orient, selon lui, ne lui était étranger. Ne connaissait-il pas à fond ces pays et leurs ressources ? Aussi fit-il des démarches incessantes pour être mis au nombre des savants, des ingénieurs et des géographes que Bonaparte emmenait avec lui. Mais les relations de Ferrières avec le gouvernement turc, loin de lui être utiles, le desservirent plutôt auprès du Directoire. Il eut même le désagrément de voir l'ouvrage de Volney, intitulé :

1. François de Rémond était, par mademoiselle de Romicourt, sa mère, l'arrière-petit-neveu d'une belle-fille du roi Charles IX. Il avait pu voir, dans sa toute prime enfance, cette vénérable nonagénaire, qui mourut au château de Montmort, le 10 août 1713, *cent trente-trois ans après la mort de son beau-père*. Françoise de Nargonne, douairière d'Angoulême, était fille d'un petit gentilhomme champenois, seigneur de Bergères-les-Montmirail ; très belle et très intelligente, elle avait inspiré une vive passion au vieux duc d'Angoulême qui, devenu veuf, l'épousa à l'âge de 75 ans. Il était fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet.

On lit, dans l'église de Montmort, à gauche de l'autel de la Vierge, l'inscription suivante : « Ici sont renfermées les entrailles de très haute et puissante princesse Françoise de Nargonne, duchesse d'Angoulême, veuve de très haut et très puissant prince Charles de Valois, fils légitime de Charles IX, roi de France, morte en ce lieu le 10 août 1713, âgée de 92 ans, après avoir passé 68 ans de viduité dans la retraite et la pratique de toutes les vertus. Requiescat in pace. »

Voyage en Egypte et en Syrie, servir pour ainsi dire de guide à l'armée expéditionnaire.

Sans être rebuté par cette amère déconvenue, Ferrières n'en continua pas moins ses démarches auprès du ministre des relations extérieures et obtint enfin, l'année suivante, une mission secrète dans la République cisalpine. La situation y était critique, l'armée d'Italie allait avoir à combattre avec des forces tout à fait inférieures, les armées autrichienne et russe. Schérer, ancien ministre de la guerre, commandait alors les troupes françaises en Italie, et Rivaud, ancien conventionnel, était ambassadeur à Milan. Schérer, après quelques avantages sur l'Adige, fut rejeté sur le Mincio et se replia ensuite jusque sur l'Adda. Si l'on veut bien en croire Ferrières, il aurait, dans cette occurrence pleine de périls, suggéré lui-même à Soppranzi, président du Directoire cisalpin, de dépêcher à Paris un homme sûr, pour aviser le gouvernement de la situation dangereuse où se trouvaient l'armée et la République cisalpine. Schérer et Rivaud, qui avaient intérêt à dissimuler autant que possible l'état presque désespéré des choses, dû à leur incurie, auraient appris les menées de Ferrières et auraient aussitôt résolu de s'assurer de sa personne. Le fait est que Ferrières fut arrêté le 7 floréal à Milan, en vertu d'un arrêté pris la veille par Schérer, et que Rivaud était chargé de faire exécuter.

Ferrières, emprisonné dans la forteresse de Milan, où il était gardé à vue, allait être traduit devant un conseil de guerre, sous la triple prévention d'embauchage, de désorganisation de l'armée et de conspiration contre la République, quand l'arrivée subite des Autrichiens lui fit recouvrer la liberté. Il jugea prudent de s'éloigner en toute hâte et de regagner Paris. Là, il fit remettre à la commission exécutive chargée du gouvernement, un rapport contenant les derniers résultats de sa mission, puis il partit pour la campagne. Il y était depuis trois jours, lorsqu'il fut arrêté par les ordres du Directoire, et jeté, le 24 floréal, à la prison du Temple. Une commission militaire instituée par le directeur Rewbell était chargée de le juger sur la demande de Schérer et de Rivaud.

Ferrières ne fut pas plus ému par ces mesures comminatoires qu'il ne l'avait été par son arrestation sous la Terreur. Mais cette fois, le motif de sa sécurité était autre. Schérer, qui avait été remplacé par Moreau, à la tête de l'armée d'Italie, était perdu dans l'opinion publique ; on lui reprochait à la fois son incapacité comme général et sa vénalité comme ministre.

Revenu à Paris, il écrivit des mémoires pour se justifier. Mais de telles clameurs s'élevèrent de toutes parts, les accusations de dilapidation et de concussion prirent un tel caractère de gravité, que le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens s'en émurent, et que le Directoire dut annoncer qu'on allait le mettre en état d'arrestation. Schérer prit alors la fuite. Une accusation portée par un tel homme perdait toute importance et devenait même suspecte. On ne pouvait guère, d'ailleurs, accuser Ferrières que d'avoir donné trop d'importance à son rôle et changé la nature de sa mission, qui devait demeurer secrète. Après le coup d'Etat du 30 prairial, an VII, les nouveaux directeurs rapportèrent l'arrêté du 6 floréal, et firent mettre Ferrières en liberté le 5 messidor.

Ferrières fit alors paraître un opuscule, dont il a déjà été question, portant ce titre : « *Résumé de plusieurs lettres écrites du Temple au citoyen Merlin, alors président du Directoire, par le citoyen Ferrières-Sauvebœuf, suivi de sa réponse au précis de ce qui s'est passé à l'armée d'Italie depuis le 21 ventôse jusqu'au 7 floréal dernier, par Schérer.* »

Cet écrit, dans sa première partie, est une violente satire de la politique extérieure du Directoire, qui est accusé de tous les revers et de tous les maux. Il n'est pas probable que les lettres de Ferrières au président Merlin aient contenu des critiques aussi virulentes et parfois aussi injustes. Furent-elles même écrites ? Le Directoire avait beau être usé, déconsidéré, il n'en était pas moins tout-puissant, surtout vis-à-vis d'un homme placé sous le coup d'inculpations aussi graves. Quand ce résumé fut livré à la publicité, les membres du Directoire n'étaient plus les mêmes, Ferrieres avait été rendu à la liberté, et l'on pouvait se livrer impunément aux attaques les plus vives contre l'ancien gouvernement. Il y a tout lieu de croire que Ferrières remania entièrement, quant au fond et quant à la forme, ses lettres écrites du Temple, en les rendant tout à la fois plus acerbes et plus agressives. Il ne vit pas tout le ridicule et tout l'odieux qu'il y avait à se faire, après coup, la *Cassandre* du Directoire. Pour ce qui est de sa réponse au mémoire de Schérer, on ne peut y voir qu'une dernière invective lancée à un ennemi tombé et perdu à tout jamais.

Sur ces entrefaites arrive le 18 *brumaire* ; Ferrières disparaît de la scène publique et quitte Paris. La fin de sa vie eût été entièrement ignorée, s'il n'eût succombé d'une façon tragique. C'est en Champagne seulement, dans le pays qu'il était

venu habiter, que l'on peut réunir quelques documents et quelques rares souvenirs qui le concernent.

Accablé de dettes, il avait dû gagner la province pour fuir la meute nombreuse de ses créanciers. On a la preuve de sa présence au château de Montmort et du piteux état de ses affaires en l'année 1800, par une lettre que le juge de paix d'Avize[1] adressait en réponse, le 14 brumaire, an IX, à la direction du *Lycée de jurisprudence* et du bureau de consultation et de défense générale[2].

La direction du Lycée de jurisprudence avait demandé au juge de paix, au nom d'un créancier de Ferrières, des renseignements pour mettre à exécution contre ce dernier un jugement portant condamnation à la somme de 1,324 francs.

La lettre suivante du juge de paix est instructive :

14 brumaire, an 9.

« Citoyens,

« Voici les renseignements que vous m'avez demandés dans votre lettre du 7 de ce mois. Ferrières-Sauvebœuf, qui est marié en secondes noces, n'a jamais eu de fortune personnelle. Sa première femme était riche ; après sa mort, Ferrières a dissipé une partie des biens de ses enfants, et se trouvant hors d'état de leur rendre compte, il leur a remis le reste de leur avoir, en sollicitant pour lui-même une pension de 2,400 francs, qui lui fut accordée. Il s'est marié en secondes noces avec une demoiselle de Montmort. Les époux, séparés de biens, ont leur domicile à Chaumont-en-Bassigny, et résident momentanément à Montmort. Ferrières est perdu de dettes,

1. Avize, arrondissement d'Epernay, chef-lieu d'un canton voisin de celui de Montmort.

2. Le *Lycée de jurisprudence* avait pour but d'offrir à la jeunesse les moyens d'instruction indispensables pour suivre avec succès la carrière du barreau ; c'était une école de droit, dont les professeurs tenaient une agence d'affaires litigieuses, sous le nom de bureau de consultation et de défense générale auprès du tribunal de cassation et des tribunaux civils et criminels de la République. La Révolution ayant suspendu l'enseignement officiel du droit, deux écoles particulières s'étaient établies, l'une dans la rue Vendôme, au n° 7, en l'hôtel de la ci-devant Intendance, et l'autre dans les bâtiments de l'ancien collège d'Harcourt (aujourd'hui lycée Saint-Louis, boulevard Saint-Michel). Le Lycée de jurisprudence était la première de ces deux écoles. Elles durèrent jusqu'au décret du 22 ventôse, an XII (18 mars 1804), qui réorganisa l'ancienne école de Droit.

Il y aurait une étude très intéressante à faire sur ces écoles, et notamment sur l'organisation du Lycée de jurisprudence et les hommes de loi qui y professaient.

mais sa femme est propriétaire du château de Montmort, par indivis avec d'autres cohéritiers ; elle possède en outre des biens assez considérables, qui lui proviennent de la succession de son grand-père.

« Je vous donne ces renseignements pour certains. Ils m'ont été fournis par un créancier de Ferrières, à qui il est dû une somme de 9,000 francs, et qui ne compte plus sur le recouvrement de sa créance. Cependant, si la femme de Ferrières est tenue de la dette dont vous me parlez dans votre lettre du 7 brumaire, on peut en considérer le paiement comme assuré, en exerçant sur-le-champ les poursuites nécessaires. »

« Salut et fraternité.

« Le Brun. »

Une détestable réputation d'agent politique l'avait suivi en province. Il y était craint, abhorré. Il semblait même, a-t-on dit, jouir de la terreur qu'il inspirait. Ici, nous faisons place aux souvenirs d'un de ses contemporains.

« Il y avait à Montmort, nous a-t-il conté autrefois, un M. Ferrières-Sauvebœuf, qui avait épousé la fille de l'ancien seigneur. Ferrières-Sauvebœuf était en désaccord avec sa femme et habitait seul le château. C'était un homme de petite taille, mais fort et trapu, dont le visage extrêmement dur et hautain ne manquait pas de finesse ; il était d'ailleurs plein d'esprit. Sa jeunesse, disait-on, s'était passée en Perse : on s'expliquait ainsi ses habitudes et le costume oriental qu'il portait. C'était après une mission remplie en Italie, sous les ordres du gouvernement, qu'il était venu s'installer à Montmort. A cette époque, nous avions tous la barbe rasée ; lui, la portait longue, et, affublé d'une sorte de robe turque, un bonnet persan sur la tête, un chibouck à la main, on le rencontrait partout. Bien qu'ayant été agent du Directoire, il vivait à la façon d'un seigneur féodal, faisant des dettes et rossant les gens. Un huissier se hasardait-il dans sa demeure (ce qui était assez fréquent), il faisait lever le pont-levis et ne renvoyait le pauvre officier ministériel qu'après l'avoir rudement fustigé. On le détestait et on se méfiait de lui, d'autant plus qu'il passait pour être un agent de la police impériale. On le voyait souvent à la préfecture. Toujours par voies et par chemins, il ne se gênait nullement pour pénétrer partout où bon lui semblait. Un jour, j'étais à Athis[1], chez mon cousin

1. Athis, village du canton d'Ecury, arrondissement de Châlons (Marne).

Vigreux ; lui, Ferrières-Sauvebœuf, était installé à la fenêtre d'une auberge en face, où il fumait sa longue pipe. Il s'informe alors de la personne qui habitait cette maison nouvellement bâtie et assez belle, d'où sortaient les sons d'un clavecin. Sur la réponse qu'on lui fait que c'est la demeure du médecin du pays, il entre, se nomme, s'installe et demande à ma cousine, tout interdite, de lui faire un peu de musique ; puis il se retire, après avoir adressé à la femme de Vigreux force compliments, tournés avec esprit. Je le vis plus tard dans le salon de M. Martin, notaire à Epernay. Il avait fait la conquête de mademoiselle Martin, enchantée de ses politesses et de sa conversation.

« Ses dettes l'appelaient souvent devant M. Tassin-Mousseau, juge de paix de Montmort, qui le condamnait invariablement. Aussi avait-il voué une véritable haine à ce magistrat. Au moment de l'invasion de 1814, quand les Russes eurent dépassé Montmort, une quinzaine d'habitants du pays assiégèrent Ferrières-Sauvebœuf dans son château. Pris de peur, il se réfugia chez le juge de paix, qui lui offrit de le garder, lui assurant qu'il serait en sûreté dans sa maison ; mais Ferrières préféra fuir et fut assommé quelques pas plus loin, par ces gens qui le guettaient. On ne fit aucune enquête, et ses assassins ne furent pas même inquiétés. Cela se passait le 18 février 1814 ; deux souvenirs fixent pour moi cette date d'une façon précise. Quatre jours après, le 22, j'étais allé à Epernay et j'avais rencontré cinq régiments russes, qui en sortaient musique en tête, sous les ordres, à ce que j'ai su depuis, du prince Narischkine et des généraux Benkendorff et Tettenborn. Le soir du même jour, à mon retour à Avize, on m'apprenait que les gardes forestiers de la montagne, organisés en corps francs, avaient fusillé, dans les bois de Montmort, cinq ou six Russes, qu'ils avaient faits prisonniers. Ils les avaient d'abord conduits chez M. Rittier, maire de Villers-aux-Bois, qui leur avait donné l'ordre de les mener à Château-Thierry. Mais les gardes, craignant la rencontre des troupes ennemies, avaient préféré se débarrasser de cette façon sommaire de leurs malheureux prisonniers. »

Telle fut la fin misérable de Ferrières-Sauvebœuf.

Ferrières était certainement doué de cet esprit d'entreprise et d'aventure qui anima tant de jeunes hommes de la noblesse au siècle dernier. Malheureusement, il avait contre lui son manque d'instruction et ses défauts de nature que l'éducation n'avait pas eu le temps de corriger. Malgré des qualités de

surface, son caractère violent, envieux et jaloux le rendait peu sociable. Il ne réussit à rien d'utile pour sa patrie et pour lui-même. On peut dire que, par sa manie de dénigrer et de rabaisser tout ce qui lui faisait obstacle ou lui portait ombrage, par son infatuation non justifiée et par ses désordres, il fut le premier artisan de sa malchance, et la cause réelle de son insuccès dans la vie publique. Il n'est pas superflu d'ajouter que les infamies qui lui sont reprochées par les biographes sont dues à leur propre incurie. On peut dire enfin de Ferrières que, sans être pur de toute compromission au sujet de son second mariage, il ne fut pas l'homme vil et odieux que l'on a présenté au public.

H. Le Brun.

ANNALES DE DOM GANNERON*

CHARTREUX DU MONT-DIEU

Les habitans de Bairon gagnent cete année un fascheux procès contre ceux de Basancourt. Pour entendre l'affaire, il faut sçavoir que ces deux gros villages furent anciennement ruinez en mesme temps. Bairon appartenoit à l'abbaye de S. Remy de Reims (le Mont-Dieu le possède présentement, hormis la haute justice), et l'autre à celle de S. Denys de la mesme ville. Néantmoins, depuis leur ruine, on rebastit quelques censes en l'un et l'autre village pour y cultiver les terres. Ceux de Basancourt allèrent à la messe où ils vouloient, tantost à Brieules, tantost aux Petites Armoises ou à Chastillon ; et ceux de Bairon furent conjoincts à l'église du Chesne ; mais pour ce qui estoit des tailles et autres coustumes municipales, ils furent joincts ensemblement. Mais l'abbé de S. Denys fit séparer ceux de Basancourt d'avec ceux de Bairon, pour les tailles et autres corvées et contributions qu'il a convenu payer depuis le temps de la guerre ; en sorte que Basancourt n'a rien contribué durant ce temps-là, ceux de Bairon ayans tout payé ; et pour ce qui est des tailles, les Esleus de Reims les ont aussy divisez, contre l'arrest qui avoit esté donné par la court. Ceux de Bairon les ont donc plaidez à Paris, et ceux de Basancourt condamnez à leur réunion première, et à payer leur cottepart desdites contributions, et furent pareillement condamnez lesdits Esleus de Reims, qui avoient attenté ladite division. Quant aux habitans de Basancourt, leur seigneur abbé leur a assigné l'église de Chastillon pour y recevoir les sacremens, donnant au curé du lieu son chauffage seulement, sans aucuns droits des dixmes.

Les mesmes habitans de Bairon ont encore playdé le curé du Chesne, en l'officialité de Reims, voulans qu'il vinst ou envoyast dire tous les festes et dimanches en leur église de S. Brice, la messe, alléguans qu'il tiroit annuellement 80 escus du dixmage de Bairon, et qu'autrefois la mère église du Chesne estoit S. Brice de Bairon, et qu'avant la guerre des

* Voir page 735, tome V de la *Revue de Champagne*.

Huguenots, il disoit messe audit Bairon, tous les dimanches et festes ; et que comme il appréhendoit d'estre appréhendé desdits Huguenots, qui cherchoient les prestres, les habitans condescendirent d'aller pour quelque temps à la messe au Chesne ; mais comme la guerre fut cessée, leurs successeurs continuèrent d'aller comme ils avoient fait, à la messe au Chesne. Le curé allégua, pour ses raisons, que les dixmes de Bairon luy estoient deues, à raison de l'administration des sacremens dont il s'estoit tousjours acquité, et qu'on disoit tous les dimanches et festes une messe particulière en l'église du Chesne, qu'on appelloit la messe de Bairon ; il produit encores un titre donné par l'ancien cardinal de Lorraine, par lequel il permettoit aux religieux du Mont-Dieu de faire dire messe pour leurs censiers de Bairon, en l'église de S. Brice, par qui ils voudroient, moyennant que les dixmes demeurassent tousjours franches audit curé. Là dessus, l'official de Reims a prononcé sentence, que lesdits habitans de Bairon avoient messe particulière ès dits jours (hormis à Pasques) en leur église de S. Brice, mais qu'outre les dixmes, ils donneroient encore 40 l. annuels audit curé.

Il me prend envie de dire un mot à la louange du brave curé dudit bourg du Chesne, qui a précédé celuy qui vit à présent, dont nous avons fait mention. Il s'appelloit messire Roger, natif de Witry lez Reims, qui mourut vers l'an 1631. Il n'avoit son semblable en piété, doctrine et charité envers les pauvres, et en l'exécution entière de sa charge. Il preschoit tous les dimanches fort fructueusement ; il visitoit, deux fois le jour, tous les malades de sa paroisse, et avoit ordinairement cinq ou six pots au feu, pour l'assistance des pauvres malades. Il donnoit l'aumosne à tous venans, jusques à donner tout ce qu'il avoit. Il s'habilloit et chaussoit ceux qui en avoient besoin, et pour ce faire, il avoit quantité d'estoffes chez soy, comme de toile et grosse bure ; quantité de sabots en son grenier, et des chappeaux en son coffre, seulement pour l'usage des pauvres. Il a esté justement regretté en sa mort, de tous ses paroissiens.

La contagion, qui avoit tant gasté ce pays, fut esteinte généralement cete année, dès le commencement. A Dieu en soit la gloire, que je prie nous chastier une autre fois plus doucement ; car je crois que c'est le plus rude de ses fléaux. Les riches et nobles eschappent tousjours en temps de guerre et famine, mais la peste en veut à tous. Quelle misère a on veu durant cete calamité au village de La Besace ? Quelque gen-

tilhomme, qui avoit espousé la fille de la dame de La Neufville, fut attaint de peste, avec toute sa maison ; chacun s'enfuit d'eux, après que quelque servante fut morte. Les voyla donc tous deux délaissez et frappez de peste. La damoiselle meurt la première, et comme personne ne l'enterroit, les chiens la mangèrent devant les yeux de son mary, qui ne pouvoit se remuer. Il meurt incontinent après, et les chiens le mangèrent encore, et ne trouva on plus que leurs carcasses, par après. Au mesme temps, mourut madamoiselle de La Neufville, sa mère, pauvre dame, laquelle s'estoit ruynée au paravant à plaider, et devint si pauvre sur la fin de ses jours, que le Mont-Dieu luy donna du bled pour vivre. Elle mourut de peste, comme plusieurs autres, et fut enterrée par une de ses filles, au jardin du chasteau, au refus que les habitans luy firent de l'enterrer en leur église, où on n'enterre personne, à cause de l'humidité du lieu, n'y ayant point mesme de cemetière audit village, mais leur cemetière est au village de Maire. La jeune damoiselle jura qu'elle n'entreroit jamais en l'église, que sa mère n'y fust enterrée, ce qu'elle fit ; mais un an après, elle gagna quelque homme fidèle par argent, et luy fit déterrer et enterrer sadite mère de nuict, en l'église dudit village, après qu'elle eut finement demandé la clef de l'église au marguillier. Mais celuy qui fit cet office de sépulture en mourut, soit de peste, soit d'infection. Je ne parleray point des chiens qui déterrèrent et mangèrent quelques corps empestez, qui n'avoient pas esté mis assez avant dans terre ; ce sont des histoires qui font horreur, quand on les raconte.

Du siège de Mousom encommencé, mais levé

Ce fut une hardie entreprise aux sieurs de S. Paul, mareschal de camp et gouverneur de cete frontière, qui demeuroit à Charleville, et de Fesquières, gouverneur, que d'attenter la surprise de Thionville, où ils s'estoient acheminez ; mais bien qu'ils eussent de Verdun assez bien enfourné, le grand nombre des canailles et païsans circonvoisins que les ennemys amassèrent en un instant, rompit leur dessein et y firent grande perte d'hommes, entre lesquels le sieur de S. Paul fut tué, et de Fesquières blessé et pris avec plusieurs autres, ce qui fit lever les cornes aux ennemys, et taschèrent de poursuivre la poincte de leur victoire, et vindrent tous triomphant planter le siège sous la conduite du général Picolomini, devant Mousom. Ils se campèrent du costé des vignes, et après avoir sommé la ville de se rendre et reçeu response qui ne les contentoit pas, ils se mirent à la canonner, et ceux de la ville à leur rendre leur

change par d'autres canonnades, en sorte qu'on tira, de part et d'autre, quelques mille coups. Ceux de la ville firent quelques sorties sur les assiégeans, où ils déffirent bon nombre de gens, sans perte des leurs. Le canon cependant faisoit son devoir, et les ennemys gagnèrent un bastion qui avoit esté fait nouvellement, d'où ils commencèrent de canonner la ville.

Quelques habitants, qui avoient peur, commencèrent de tesmoigner quelque inclination à faire composition ; mais le sieur de Refuge, gouverneur de la ville pour le roy, homme généreux et modeste, aymable et très bon serviteur de son maistre, n'en voulut jamais ouyr parler, désirant deffendre cete place jusques à la mort. Les ennemys avoient desjà fait une bresche notable à la muraille, du costé le plus foible de la ville ; ils avoient aussy endommagé la grande église de Nostre Dame et quelques maisons de la ville, à force de canonner, et leur sembloit qu'il n'y avoit plus que pour trois ou quatre heures de travail avant que de venir à l'assaut ; mais les religieux Bénédictins réformez de ladite abbaye, qui faisoient des processions dans leur cloistre cependant, et le mareschal de Chastillon qui survint avec une bonne et belle armée dedans et ès environs de la ville, contraignirent les assaillans de gagner au pied et de se retirer vistement, avec toute leur munition à Ivoy, ne laissans autre mémorial de leur siège que des corps morts, et leur armée empirée et diminuée de quelques onze cent hommes, qui ne veirent plus Thionville.

La villette d'Ivoy reprise et rasée par le roy

Le mareschal de Chastillon n'ayant plus que faire à Mousom, se mit en chemin pour aller trouver le roy de France, qui assiégeoit Hesdin ; mais estant à my chemin, il eut le roy à la rencontre après la conqueste dudit Hesdin, et vindrent ensemblement assiéger Ivoy, qui avoit tant incommodé la frontière, depuis environ 130 ans, et spécialement depuis la nouvelle guerre de l'an 1635.

Le roy passa devant Sedan, sans y entrer, et fut salué de quelques coups de canon, de ceux de la ville qui luy envoyèrent aussy présenter les clefs, et s'en vint à Mousom où il demeura quelques sepmaines, jusques à ce que ledit Ivoy fust rendu. Les soldats et habitans donc, voyans le roy en personne, et une armée puissante, se rendirent et sortirent la baguette seulement en main ; et le roy, de grâce, leur donna quelques chariots pour enlever leur bagage, et incontinent on travailla à ruiner de fonds en comble cete mauvaise bicoque, qui avoit tant incommodé la ville et les environs de Mousom.

Les villages de la frontière furent travailler à la démolition de cete place. On fut quelque temps à deviner si on devoit abbattre la belle église collégiale des chanoines de S. Géry, qui estoit tant bien bastie, tant forte et bien voutée ; et fut conclu finalement qu'elle sauteroit ainsy que le reste ; et pour abbréger la besogne, on mina les deux principaux pilliers d'icelle, et fut ainsy culbutée. Enfin, on peut dire d'Ivoy maintenant, comme de Troyes la grande, *hic fuit Evodium.*

Tant que le roy fut à Mousom, il y eut grande paix au pays, les soldats y vivans modestement ; mais dès que le roy se fut retiré, ils commencèrent à piller le bonhomme, comme devant, et les censiers de la Grange au Mont du Mont-Dieu perdirent, en une belle matinée, tous les bestiaux qui paissoient ès environs, et ne les peut on jamais recouvrer. On n'a point fait de moys d'aoust en tous les villages des environs de Mousom, où les armées du roy avoient esté, car ils n'y laissèrent rien du monde, tout ayant esté mangé, gasté et perdu, sans faire mention des maisons qui ont esté descouvertes par les soldats, pour avoir de quoy se chauffer.

Ceux de Montmédy n'ont point perdu courage, nonobstant la desmolition d'Ivoy, et ont couru souvent jusques aux portes de Mousom pour pillotter, et ceux de Mousom leur ont rendu souvent la pareille ; mais tant les uns que les autres n'ont fait grands exploicts le reste de l'année, laquelle s'est passée un peu plus doucement que les autres précédentes.

L'AN 1640

Nous voyla finalement arrivez, par la grace de Dieu, au commencement de l'année 1640, en laquelle nous mettons fin à ces Centuries ecclésiastiques. J'ay tant de confiance en la miséricorde de Dieu, que nous arriverons bientost à la fin de ces misères, par la jouissance d'une paix finale, en laquelle nous aurons sujet et loisir de chanter, d'une voix plus alaigre, un cantique de louanges au grand roy des siècles, qui ne nous a pas encore oubliez, et qui a apposé et prescript un terme, pour mettre fin à son juste courroux. Le temps de nous faire miséricorde, ô Seigneur, le temps de nous pardonner est venu. Car si vous voulez nous chastier selon la rigueur de vostre justice, ce ne sera jamais fait, et des siècles entiers de vengeances ne seront capables d'expier nos iniquitez. Voyez, Seigneur, comment les diables, ennemys de vostre majesté et de vostre église, s'esjouissent en nos misères ; ce que disent les Turcs, payens et athées, de vos providences, quand ils

entendent q'un peuple catholique, rachepté de vostre prétieux sang, se deschire mutuellement. Ah ! Seigneur, combien y a il des lieux (où tant de saints vous ont loué et immolé le sacrifice de vostre fils unique), qui sont désolez maintenant ; où on n'entend plus que des blasphèmes, ou pour le moins des pleurs et des souspirs ? Combien de pauvres veufves et innocens orphelins, que la misère de la contagion et de la guerre a réduits à l'extrémité de pauvreté, crient jour et nuict à vos oreilles, afin que nous donniez la paix tant désirée. Et pour ce qui concerne ce pays, qui a esté autant affligé que pas un autre, nous vous prions de vous laisser fleschir à nos clameurs, vous promettant un vray amendement de vie, ce que nous avons desja commencé de faire par la réforme des monastères de divers ordres en ce pays ; par la conversion des hérétiques et annéantissement de l'hérésie ; par la piété qui reflorit plus que jamais dans les villes et bourgades ; et par mille autres beaux desseins de piété, que nous effectuerons, quand vous aurez octroyé cete paix tant désirée :

Et nunc, Domine Deus noster, avertatur, obsecro, ira tua et furor tuus a populo tuo, et ostende faciem tuam super sanctuarium tuum quod desertum est; propter temetipsum inclina, Deus meus, aurem tuam et audi ; aperi oculos tuos et vide desolationem nostram, et regnum super quod invocatum est nomen tuum. Neque enim in iustificationibus nostris prosternimus preces ante faciem tuam, sed in miserationibus tuis multis. Exaudi, Domine ; placare Domine, attende et fac ; ne moreris propter temetipsum, Deus meus, quia nomen tuum invocatum est super regnum et populum istum. Amen.

Achevé l'an de grace 1640, 3 janvier.

Paul Laurent.

FIN

La Prévôté Royale*

DE

COIFFY-LE-CHATEL

(Aujourd'hui Coiffy-le-Haut)

§.

Les moines de Varennes à Coiffy. — Les Granges. — Usurpations des seigneurs de Choiseul. — (1101 à 1250.)

Soumis à la règle de saint Benoît qui, avec une sagesse remarquable, avait uni dans ses prescriptions le travail manuel à la culture des lettres, les moines de Varennes, en possession de la terre de Coiffy, se mirent avec ardeur au travail de défrichement, et transformèrent bien vite l'aspect du pays, par la plantation de la vigne et par la création de granges ou métairies qui donnèrent naissance aux deux hameaux des Granges-sous-Coiffy (les granges du Vol et Huguet), situées au pied de la montagne.

L'existence de l'une de ces granges est attestée par une charte du mois d'avril 1231, passée sous le sceau de Renaud de Choiseul, gardien du prieuré. Elle fait connaître que Dominique, fils de Girard, ancien mayeur de Varennes, après s'être reconnu l'auteur de l'incendie de la grange des moines, à Coiffy, contracta à titre de réparation envers le prieur de Varennes, tant pour lui que pour sa femme Odearde et pour leurs descendants, l'obligation d'une rente annuelle et perpétuelle de cinq sous langrois [1].

* Voir page 401, tome V de la *Revue de Champagne*.

1. Ego, R. dominus Caseoli notum facio omnibus presentes litteras inspecturis, quod cum querela verteretur inter priorem de Varennis ex una parte, et Dominicum filium Girardi quondam maioris de Varennis ex altera, super incendio grangie de Coifeio, que grangia erat dicti prioris, quod incendium dictus Dominicus confessus est se fecisse. Jamdem bonis viris mediantibus dicta querela pacificata est in hunc modum et sopita, quod dictus Dominicus pro recompensatione incendii dicte grangie, laude et assensu Odeardis uxoris sui et heredum suorum quinque solidos lingonenses singulis annis

Les possessions du prieuré s'étaient encore accrues des donations faites par les évêques de Langres qui avaient disposé en faveur de Molèmes des églises de Varennes, Champigny, Hesterz, Coiffy, Gilemont, du Pimont et autres, ainsi que des dîmes, offrandes et droits en dépendant. Nous avons déjà rappelé plus haut, la confirmation de ces dons et de ceux qui provenaient de seigneurs laïques, par l'évêque Gauthier de Bourgogne, en 1101.

Le grand élan de générosité dû à la foi religieuse qui régnait alors, et qui s'était manifesté d'une manière si libérale par les actes de Raynier de Choiseul, se continua dans son fils Roger. Ce chevalier, avant son départ pour la première croisade, et à son retour de la Terre Sainte, augmenta et confirma les donations faites par son père aux religieux de Molèmes et de Varennes. Fondateurs de ce prieuré, établi sur leur seigneurie elle-même, Raynier et Roger en furent les gardiens, autant par prérogative féodale, qu'avec l'intention de le prémunir contre les périls qui pouvaient le menacer.

Plusieurs de leurs successeurs complétèrent, par des donations nouvelles, l'œuvre pieuse de ces premiers bienfaiteurs. En 1157 et 1158, Raynard Ier de Choiseul, fils de Roger, céda aux moines ses dîmes de Choiseul et certains privilèges sur ses hommes de Varennes. En 1216, Raynard II leur abandonna le four banal de Chézeaux avec quatre deniers de cens[1].

Cependant, tous les descendants de Raynier ne s'inspirèrent pas des mêmes sentiments, et la garde du prieuré ne fut souvent, entre les mains de plusieurs d'entre eux, qu'un instrument d'oppression et de violence contre les moines et leurs hommes. Foulques, petit-fils de Raynier, usa même à leur égard de procédés tellement arbitraires que, en 1194, l'abbé et le couvent de Molèmes portèrent plainte à Garnier, évêque de Langres, contre ce seigneur qui avait fait plusieurs insultes aux vassaux et serviteurs des religieux de Varennes, avait logé plusieurs jours, avec sa femme et ses enfants, dans les cloîtres et lieux réguliers du prieuré, commis toutes sortes d'irrévérences, maltraité les habitants du pays et fait de nom-

in cena domini dicti prioris vel ejus mandato reddet pro mandato pauperum faciendo. Enim vero dictus Dominicus obierit heredes sui dictos V solidos sicut supra describitur dicto priori reddere tenebuntur. In cujus rei testimonium presentibus litteris (sigillum) apponi feci. Actum anno Domini M°CC°XXX primo, mense aprili. (Arch. de la Côte-d'Or. Prieuré de Varennes, liasse 248, parchemin.)

1. Cart. de l'abb. de Molèmes, tome I. (Arch. de la Côte-d'Or.)

breuses vexations, sans avoir jamais réparé aucun dommage, ni donné aucune satisfaction. L'évêque, prenant en considération ces justes plaintes, excommunia Foulques de Choiseul et sa femme, et enjoignit à tous les doyens et curés du Bassigny de cesser l'office divin lorsque ce seigneur et sa femme s'y trouveraient, jusqu'à entière satisfaction. Défense fut faite aussi à leur curé de les fréquenter et de leur donner aucune assistance spirituelle [1]. Cette sentence d'excommunication ne fut levée qu'au prix de nouvelles donations [2].

C'est ainsi que l'église, qui ne disposait pas de la force matérielle, contraignait, autant qu'il était en son pouvoir, les seigneurs à respecter les biens et la liberté de ses ministres.

Plus tard, Jean de Choiseul, au mépris du droit de propriété des moines, à Varennes et à Coiffy, imposa à leurs hommes certaines redevances, à titre de chatex ou de cens capital. Voyant ses religieux sans cesse inquiétés, l'abbé de Molêmes eut de nouveau recours à l'autorité de l'évêque. Ce prélat, considérant que les censures ecclésiastiques étaient devenues impuissantes à faire respecter les biens et les droits du prieuré, autorisa l'abbé à placer les villages de Coiffy et de Vicq sous la garde de Thibault IV, roi de Navarre et comte de Champagne, ou à associer ce prince à leur possession. (20 janvier 1238. N-S 1239) [3].

Rien ne pouvait être plus funeste à la prépondérance de la maison de Choiseul que l'intervention du comte de Champagne dans les affaires du prieuré, moins en raison, sans doute, du fait même de l'association, qu'à cause du prétexte qu'elle devait fournir à Thibault d'étendre sa domination sur le pays. En effet, continuant la ligne politique de ses prédécesseurs qui procédaient dans leurs envahissements, comme les rois à l'égard des grands vassaux, par des acquisitions, par la guerre et par des associations avec les monastères, Thibaut, déjà maître de Chaumont, d'Andelot, de Montigny et de Nogent, allait, par le traité projeté, s'avancer jusqu'à la limite extrême du Bassigny et prendre pied dans la région où les seigneurs de Choiseul exerçaient encore une véritable souveraineté.

1. Cart. de Molêmes, tome I. Arch. de la Côte-d'Or.

2. Suivant une quittance de Jean de Choiseul, du mois de mai 1292, ce droit de gîte aurait été transformé en une redevance annuelle de dix livres. (Prieuré de Varennes, liasse 248.)

3. Cart. de Molêmes, tome I, et Liber Pontificum, ancien fonds latin 5933 A. Bibl. nat.

C'est, peut-être, autant aux efforts tentés par Jean de Choiseul en vue de parer à cette éventualité, qu'à l'hésitation des religieux d'abandonner, par un traité de pariage une partie de ce qu'ils possédaient, pour conserver l'autre, que l'association ne se réalisa pas aussitôt. De son côté, Jean de Choiseul parut s'amender quelque peu, en renonçant, en l'an 1247, sur la réclamation de l'abbé, à la taille abonnée qu'il avait imposée arbitrairement aux habitants de Coiffy, à raison de 12 deniers par chaque homme travaillant à la houe, et à celle de 12 autres deniers qu'il percevait sur cinq bonniers ou cultivateurs, réserve faite d'ailleurs des droits que son père et ses ancêtres possédaient en ce lieu[1].

Quels étaient ces droits? il est facile de les établir. En se reportant à la donation primitive, on voit que Raynier avait abandonné aux moines tout ce qu'il possédait dans la vallée de Coiffy, à l'exception seulement de certains droits sur la chasse. Ce que les descendants de ce seigneur avaient pu imposer et réclamer depuis, sous le prétexte que la donation comprenait les terres à l'exclusion des hommes et des cens, n'était que le résultat de la chicane et de l'usurpation.

Il est certain que, malgré la concession de 1239, Jean de Choiseul continua ses abus de suzeraineté et que pour soustraire définitivement ses religieux à son injuste oppression, l'abbé de Molèmes se décida, onze ans plus tard, à réaliser l'association projetée avec le comte de Champagne.

§.

Association du comte de Champagne aux domaines de Coiffy et de Vicq. — (1250.)

C'est au mois de juillet 1250, que fut conclu le traité de pariage par lequel Christophe, abbé de Molèmes et ses religieux associèrent à perpétuité Thibaut, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, ainsi que ses héritiers, à la moitié de ce qu'ils possédaient en hommes, en femmes, en

1. Ego Johannes dominus Caseoli notum facio universis presentes litteras inspecturis quod ego quito abbati et conventui Molismensis talia abonamenta que de novo fuerant constituta apud coyfeium a me et ab hominibus ejusdem ville, scilicet quod ego debeam habere de quolibet ligone duodecim denarios et de qualibet bone, usque ad quinque, duodecim denarios, et hoc quito ad requisitionem dictorum abbatis et conventui, hoc salvo quod Renardus pater meus et antecessores mei in villa nominata habuerunt. Actum anno Domini M° ducentesimo quadragentesimo septimo. (Cart. de Molêmes, tome I. Arch. de la Côte-d'Or — et liasse du Prieuré de Varennes. Arch. de la Haute-Marne, à Chaumont.)

bois, en terres, à Coiffy et à Vicq et dans la moitié du produit des amendes, échoites, cens, terrages et abonnements, payables en leur maison de Coiffy et de Vicq [1]. Cette déclaration générale est complétée par les clauses suivantes :

On convient que, lorsqu'un sujet, homme ou femme, de la nouvelle société décédera sans hoirs, le comte et les religieux seront tenus de vendre la succession ou échoite qui leur adviendra par droit de main-morte, ou de la donner aux habitants desdits villages, exception faite, toutefois, des objets mobiliers dont les seigneurs pourront disposer sous déduction des charges de la succession.

Les sujets de Molêmes ou d'autres terres des moines qui, par suite de mariage ou pour tout autre motif, viendront s'établir à Coiffy et à Vicq, appartiendront à la société. Les hommes et les femmes qui, par les mêmes causes, se fixeront à Molêmes, ou sur une autre terre des religieux, appartiendront à l'abbaye.

De même, les hommes et les femmes du domaine du comte qui s'établiront dans les deux villages de l'association, feront partie de la communauté. Le comte s'engage à ne retenir dans ses domaines aucun des sujets de l'abbaye, et au cas où ces derniers abandonneraient les villages susdits, les seigneurs conserveront sur eux les mêmes droits que lorsqu'ils y résidaient.

Les hommes et les femmes prêteront le serment de fidélité à tout nouvel abbé de Molêmes et à tout nouveau comte de Champagne.

Afin d'éviter les entreprises des prévôts et des officiers de justice du comte sur le territoire, les villages et les sujets de l'association, on nommera d'un commun accord un prévôt spécial qui, préalablement à son entrée en fonctions, jurera fidélité aux seigneurs, sous peine d'une amende de soixante sous, partable par moitié entre le comte et les religieux. Si la prévôté est affermée, ce qui ne pourra avoir lieu que d'un commun consentement et sous de bonnes cautions ou garanties, le produit en sera partagé par moitié. A défaut de fermier ou d'acquéreur, le prévôt qui sera installé s'engagera par serment à remettre, par égales portions, auxdits seigneurs, le produit des contributions, dons et exactions qu'il aura perçus. En principe, le prévôt sera changé tous les ans ; cependant il pourra être maintenu dans ses fonctions, et, dans ce cas, il renouvellera le serment de fidélité.

1. Voir la pièce justificative n° I.

Les contributions que les moines ont l'habitude d'obtenir, sous forme de don, des gens de la société, et celles que le comte pourra percevoir, par demande, par menace ou à titre gracieux, se partageront par moitié.

Le comte s'engage à ne retenir pour quelque nécessité que ce soit, même pour le cas d'expédition militaire, les habitants desdits villages plus de deux jours hors de leurs foyers. Ils devront y être de retour le troisième jour et au plus tard le quatrième. L'appel des hommes se fera par les soins du prieur, et celui qui n'y répondra pas, qui ne partira pas ou ne se fera pas remplacer, sera passible d'une amende de dix sous de Provins, partable entre les deux seigneurs, et devra ensuite rejoindre ou se faire remplacer.

Tout ce que le comte et les moines acquerront dans les dits villages et leur finage rentrera dans la communauté, défalcation faite des frais légitimes.

Le comte s'engage à ne rien changer à l'état de choses établi par le pariage, sans l'assentiment des religieux, et à n'imposer aucune servitude nouvelle. Il n'aura pas droit au gîte.

La garde des forêts de Coiffy et de Vicq, dont la nue propriété appartient à l'abbaye, sera confiée à des forestiers qui seront astreints au serment de fidélité. Le produit de leur recette, provenant des forfaits, du droit de pânage et autres, se partagera par égales portions.

Les religieux auront la faculté de prendre tout le bois nécessaire à l'entretien de leur prieuré de Saint-Didier, à Langres, de leurs maisons de Coiffy et pour leurs besoins divers. Le roi de Navarre en usera de même pour son compte. Aucune concession ne pourra avoir lieu dans les forêts que d'un commun accord.

On spécifie que l'association est contractée sous la réserve, au profit des religieux, de certains usages, terres, prés, dîmes, corvées, rentes, revenus et autres droits qu'ils possèdent en propre dans les dits villages et leur finage, et qu'elle ne comprend que ce qui a été expressément énoncé, c'est-à-dire les redevances censitaires, les échoites, les amendes de justice, les terrages, sur les habitants, etc.

Thibaut prend l'engagement pour lui et ses successeurs, de ne pas faire passer en d'autres mains l'engagement contracté.

Enfin, il est stipulé que, à chaque changement de seigneur laïque, un chevalier jurera sur son âme, à la réquisition de l'abbé, que le présent pariage sera loyalement observé, et

qu'aucune perception ne sera faite avant l'accomplissement de cette formalité[1].

Indépendamment des indications relatives à la condition sociale des habitants des villages de Coiffy et de Vicq, qui, jointes à d'autres documents, feront l'objet d'un chapitre spécial, le pariage de 1250 donne lieu aux observations suivantes :

1° A l'exception de la clause relative aux biens réservés, il reproduit presque textuellement dans sa forme, le traité du mois de mai 1233, par lequel l'abbé de Molêmes associa Thibaut IV à la propriété des domaines d'Essoyes, Verpillière et Poligny[2]. Les variantes que l'on constate dans les deux textes tiennent à des situations locales et à quelques causes particulières. Il est tellement évident que le pariage de 1233, ou tout autre analogue et même antérieur, servit de type pour celui de 1250, que la formule *comes Trecensis* (comte de Troyes), tombée en désuétude depuis l'avénement de Thibaut IV figure encore dans le texte des deux pariages de 1233 et de 1250[3]. On peut en conclure que les bases de l'association ne donnèrent pas lieu à de longs pourparlers, et que les difficultés qui en retardèrent l'exécution ou la passation, pendant onze années, eurent pour cause, comme nous l'avons dit plus haut, la résistance du sire de Choiseul, la crainte de complications et aussi l'hésitation des moines à se donner un associé.

2° Le soin particulier avec lequel sont énumérés les cas d'émigration et d'immigration des sujets des domaines de chacune des deux parties contractantes, n'est que l'expression d'une mesure fiscale. Les revenus d'une terre ne consistant guère que dans les redevances fixes dues par les habitants, et dans les contributions variables et arbitraires dont ils étaient frappés, on comprend que chaque seigneur se soit efforcé de

1. Au mois de juillet de la même année 1250, et présumablement le même jour, l'abbé et les religieux de Molêmes passèrent, avec le comte de Champagne, un autre traité de pariage, pour leurs possessions à Rumilly, Serre, Monces, Wandes, Voves, Saint-Patrocle, Corgoloin, Fulchères, Fainines et Selles. Ce traité qui a de nombreux points de rapprochement avec celui de Coiffy et Vicq, fait partie du Trésor des Chartes. (Arch. nat. J. 195. Champagne III, n° 79.)

2. *Bibl. nat. mss. Collection de Champagne*, tome XXI, texte latin imprimé avec traduction française en regard.

3. Voir sur la qualification de *comes Trecensis*, l'histoire des ducs et comtes de Champagne, par M. d'Arbois de Jubainvinville, t. IV, p. 863-865.

Planche N° I

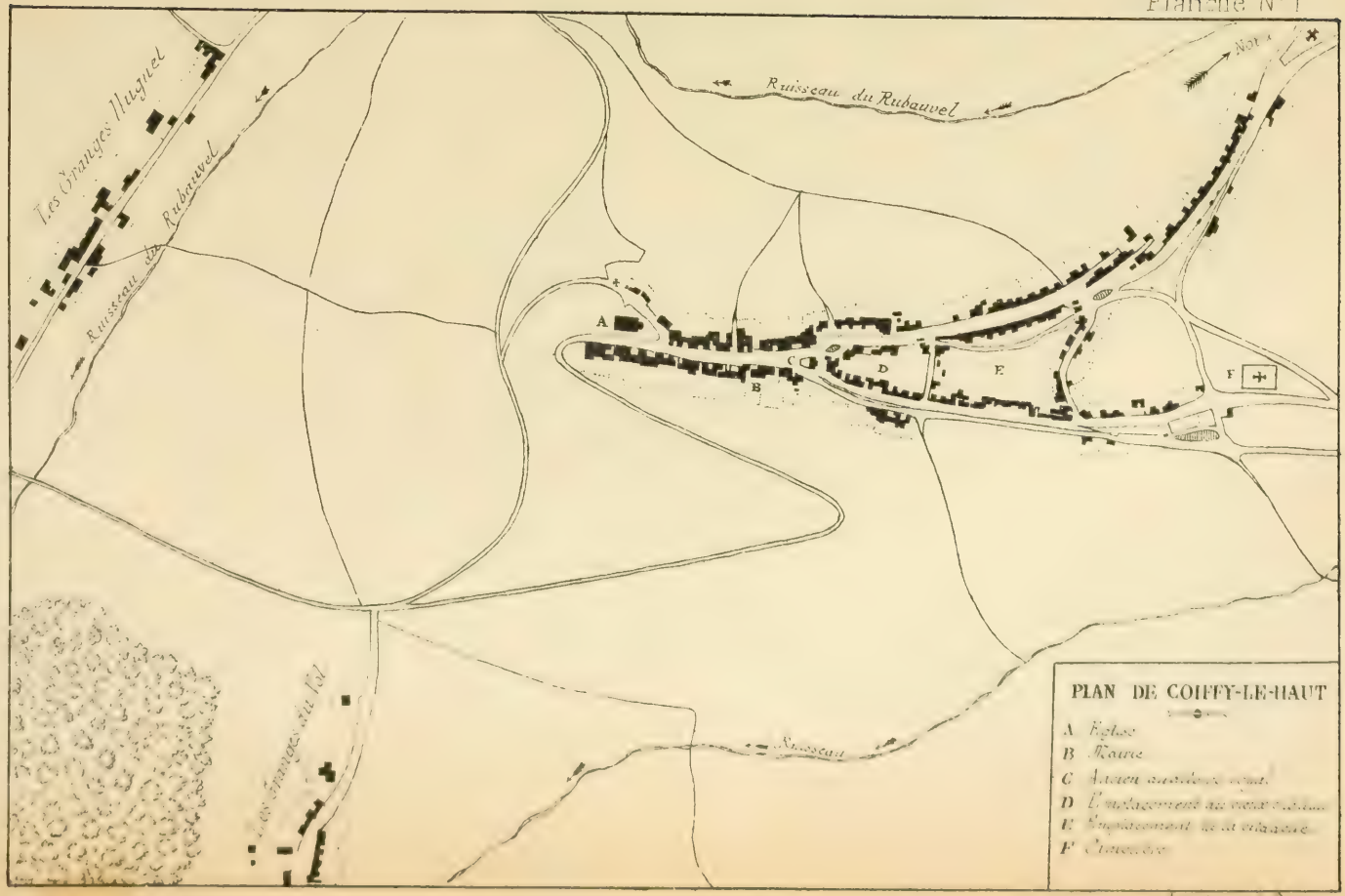

Aide d'original Rivoire

retenir, sur ses domaines particuliers, la population de laquelle il tirait son principal revenu. Le pariage de 1250 prévoit les cas qui peuvent se présenter. Il les détermine et les règle avec un soin minutieux.

§.

Exclusion des seigneurs de Choiseul des domaines de Coiffy et de Vicq. — Construction d'un château-fort à Coiffy. — Création du village de Coiffy-le-Châtel. — Pariage de Montcharvot. — (1250 à 1267.)

Pour s'acquitter des devoirs de protection que lui imposait le traité d'association, le comte de Champagne réclama, à Jean de Choiseul, la restitution, au profit des moines, des perceptions arbitraires qu'il avait levées sur eux et sur leurs hommes de Coiffy et de Vicq. Non seulement ce seigneur se refusa à tout remboursement, mais encore, prétextant que par droit héréditaire il avait la garde du prieuré de Varennes, il s'opposa à l'exécution du nouveau pariage.

Thibaut IV étant mort avant l'aplanissement des difficultés pendantes, Marguerite de Bourbon, sa veuve, en poursuivit la solution, en qualité de tutrice de son fils Thibaut V, alors âgé de quinze ans. Devant l'impossibilité de s'entendre, et en vue d'éviter un conflit plus grave, les parties recoururent à la médiation de Guy de Rochefort, évêque de Langres, et de Jean, comte de Bourgogne, seigneur de Salins. Les arbitres se prononcèrent contre les prétentions du sire de Choiseul. Dans la notification qu'il fit lui-même de la sentence arbitrale, Jean de Choiseul déclara renoncer, tant pour lui que pour les siens présents et à venir, à tout ce qu'il possédait et pouvait prétendre à Coiffy et à Vicq, en faveur de Marguerite de Bourbon et de son fils, à charge, par ces derniers, de le garantir contre toute revendication des moines et de leurs hommes, pour les torts et dommages qu'il leur avait causés. Il s'engagea, en outre, à ne pas retenir sur ses terres les hommes du comte de Champagne, qui contracta le même engagement à son égard, et à reprendre de ce prince et de ses successeurs l'arrière-fief que le sire de Ray tenait à Pouilly, ainsi qu'un autre fief dont le nom n'est pas indiqué, mais que d'autres titres fixent à Chauffour [1] (juillet 1255).

1. Cette notification est ainsi conçue : Gie, Jehans, chevaliers, sires de Chosiel, fais savoir a touz ces qui verront et orront ces présentes letres que, quant il aust descort entre ma chiere dame et noble Marguerite, par la grace de Dieu, reine de Navarre, de Champaigne et de Brie, contesse palatine, et mon cher segnor Thiebaut, son fil, par la grace de Dieu roi de

A la même date, et sans doute le même jour, l'évêque de Langres confirma la reine de Navarre et son fils Thibaut dans la possession des biens indiqués et leur reconnut le droit d'y

Navarre, de Champaigne et de Brie conte palazins, d'une part, et moi d'autre part, sur la compaignie qui aveit esté faite antre mon chier seignor Thiebaut, par la grace de Dieu qui fu rois de Navarre, de Champaigne et de Brie cuens palazins, mariz à la devant dite roine, et l'abé et le covent de Molesmes, de Vy et de Cufy et des apartenances de ces deus viles, si com il est contenu es letres qui sont seelées des seiaux de seel de l'abé et dou covent, laquel compaignie gie disoie qui ne pooit estre, parceque ce estoit de ma garde et si avoie de mon héritage et droiture, et gie ausse pris an ces viles, por mon droit, chatex sur les moines et sur les viles et domaiges fais, les quex domages la devant dite reine et ses filz devant diz voloient que gie randisse, les quex domages gie ne voloie pas rendre, por la droiture que gie disoie que gie avoie, pais fu faite par l'evesque de Langres, par Jehan conte de Borgoigne et seignor de Salyns et par autres bones gens, en tel manière que gie ai quité et quit à la roine devant dite et a son fil lo roi devant dit et a lor hoirs, por moi, por toz mes frères et por totes mes serors, trestot lo droit que gie, et mi frère et mes serous avoiens an ces leus, ne par raison d'éritage ne par nule autre meniere, et luer doi porter garantie por moi et por mes hoirs contre toz ceux et contre totes celes qui rien i demanderoient, qui a droit en voroient venir; et cele devant dite roine me quite et me doit porter garentie vers les moines et vers les homes de ces viles de choises que gie avoie prises et des domages devant diz. Et est a savoir qu'an ne puet retenir ans ces leux mes homes, ne de mes hoirs, ne les homes de mes fiez qu'ant tient de moi en domaine, ne de mes gardes, ne les homes le seigneur de Ray ne les hommes que ma mère, mi frère, mes serors tienent de l'éritaige de Choisel, ne les hommes le signor de Chauveri, ne gie, ni li sires de Ray, ni li sires de Chauveri, ne ma mère, ne mi frère, ne mes serors ne poons retenir les homes de ces viles devant dites, ne li home de ces viles devant dites ne se pueent acroitre es finaiges li un des autres, fors que selonc l'us et costumes dou pais. Et gie ai reprins de ma dame la roine devant dite et de son fil le roi Thiebaut devant dit, et repenrai de celui qui sera cuens de Champaigne le fié de Poolli que li sires de Ray tient de moi avec l'autre fié que gie ting de mon seigneur Thiebaut, roi de Navarre qui fu mariz à ma dame la roine devant dite et père au roi Thiebault devant dit qui or est. Et por que ce soit plus ferme chose et estable, gie ai mis mon seel an ces letres et ai requis à mes chiers seignors Guy, evesque de Laingres, et Jehan conte de Borgogne et seignort de Salyns que il metent lor seiaux en ces letres, en tesmoing de ces choses. Et nos Guiz, evesque de Langres, et Jehans cuens de Bourgoigne et sires de Salyns à la requeste et à la prière dou devant Jehan, seignor de Choisel, avons mis nos seiaux avec son seel en ces presentes letres. Ce fu fait l'an de nostre Seignor mil deus cens et cinquante cinc, ou mois de juillet (Layettes du Trésor des Chartes, J. 291. Champagne IX, n° 43. — Original en parchemin scellé. — Inventaire Delaborde, t. III, p. 252-253 (1875).

Malgré cette renonciation formelle, Jean II de Choiseul, fils de Jean Ier, cité ci-dessus, n'en fut pas moins qualifié de seigneur de Coiffy sur son épitaphe tumulaire ainsi conçue : *Ci gist Jehan sire de Choiseul, Meuvy, Coiffy, Aigremont, connestable de Bourgogne qui trespassa en* 1308, *au mois de mays, et Alix de Nantéuil son epouse en* 1318. (Généal. de Choiseul. P. Anselme.)

élever telles forteresses qu'ils jugeraient convenable, à la condition qu'elles relèveraient de l'église ou évêché de Langres [1]. Cette clause, conséquence de l'inféodation du domaine à la maison de Choiseul, avant l'an 1101, fut acceptée, comme l'établit la reconnaissance qu'en firent aussitôt les deux seigneurs [2].

Les chartes qui monumentèrent ces arrangements, chartes auxquelles il convient d'ajouter celle du chapitre de Langres.

1. Nos Guiz, par la grace de Deu evesque de Lengres, faisons saivoir à tot ces qui verront et orront ces presentes letres, que cum il aust descort antre Marguerite, par la grace de Deu, roine de Navarre, contesse de Champegne et de Brie palatine, et Thiebaut, son fil, par cele meime grace roi de Navarre, conte de Champegne et de Brie palatin, d'une part, et Jehans segnor de Choisuel, d'autre part, sur les viles de Vy et, de Cuffy, et les apartenances de ces viles, si cum il est contenu es letres au segnor de Choisuel, séelées de son seel et dou notre et dou seel Jehans conte de Borgoune et segnor de Sallins, pais fu faite an tel meniere : ce est à saivoir que ces viles devant dites et les apartenances demoirent à ceile devant dite roine et à Thiebaut, son fil, et à lor hoir, et la partie qu'il i ont, il tanront et tienent de nos avoeic l'autre fiez qu i tienent de nos, et poient faire forteroice an ces lous davant dit et es apartenances, et tel forteroice comme il i feroient, il la tanront et tiennent de nos et de nos successors avoiec l'autre fiez qu'i tienent de nos, si cum il est dit dessus, et est à saivoir que ceile davant dite roine, ne cil Thiebauz, ne lor hoir ne porront retenir an ces viles davant dites, ne es apartenances, nos homes ne les homes de nos fieuz qui tiennent de nos en demoigne, ne nos ne noitre home qui tienent ansinc de nos en demoigne ne porront ansinc retenir les loer homes des viles davant dites, ne des apartenances, sau lou droit à l'abé et à moignes de Moilaismes, qui se sunt otroié que il ne hait pont de parcours es-devant dit lous, ansinc cum il est davant dit. Et ce fu fait en l'an de l'encarnation noitre seignor, mil et IIc et cinquante cinq, ou mois de juloit. (Arch. nat. Layettes du Trésor des Chartes, J. 193. Champagne, I, nº 38, parchemin scellé).

2. Nos Marguerite, par la grace de Dieu, roine de Navarre, de Champaigne et de Brie contesse palatine, et nos Thiebaut ses fiz par cele meime grace roys de Navarre, de Champaigne et de Brie cuens palatins, faisons savoir à tous ceulx qui verront et orront ces présentes lettres que cum il eust descort antre nos, d'une part, et Jehan, seignour de Chosuel, d'autre part, sur les viles de Vi et de Coiffi et les apartenances de ces viles, si comme il est contenu es lectres au seigneur de Chosuel, saelées de son seel et dou seel le honorable père Guion, par la grace de Dieu avesque de Leingres et dou scel Jehan conte de Bourgoingne et seignour de Salins, pais fu faite en tel manière : c'est assavoir que ces viles devant dittes et les apartenances demourroient et demourront à nos et a nos hoirs, et la moitié que nos y avons, nos, nostre hoirs la tenrons et tenons dou devant dit avesque et de ses successeurs avecques l'autre fié que nos tenons de lui; et poons fere forterece en ces lues devant diz et es apartenances, et tel forterece com nos y ferons nos la tenrons doudit avesque et de ses successeurs avecques l'autre fié que nos tenons de lui, si comme il est dit dessus. Et est assavoir que nos, ne nos hoir ne porrons retenir en ces lues devant diz et es-apartenances, les homes dou devant dit avesque, ne les homes de ses fiez

de la même date[1], établissent en outre que la reine de Navarre et son fils s'engagèrent, à charge de réciprocité, à ne pas retenir sur leurs fiefs les hommes de chacune des parties contractantes.

Cette solution de la longue contestation relative à Coiffy et et à Vicq qui exclut pour toujours Jean de Choiseul et les siens de ces domaines, fut un grave échec pour ce seigneur. Le mécontentement qu'il en ressentit ne fut pas, on peut le supposer, étranger aux motifs qui l'entraînèrent, à quelques années de là, dans la ligue formée contre le roi de Navarre, par Hugues, comte de Bourgogne, Jean de Bourgogne, dit le Sage, son père, et Thibaut de Bar-le-Duc. La médiation de saint Louis amena la cessation des hostilités qui avaient débuté au mois d'août 1258, et la rupture de la coalition formée contre Thibaut V[2].

Délivrés de l'oppression des seigneurs de Choiseul, les moines de Molêmes et de Varennes n'eurent plus qu'à suivre et à seconder leur puissant associé dans ses projets d'amélioration

qui tiennent de lui en domeine, ni li diz avesque ne ses souccessours ne li homes qui tiennent ensinc de luy et noz homes des viles devant dites, sauz le droit à l'abbé et à moines de Moloismes qui se sont octroyé qu'ilz n'avoient point de parcors es devant dis lues, ainsi comme il est dit devant. Et ce fu fait en l'an de l'incarnation nostre seignour, mil et deux cens et cinquante et cinq, ou moys de juillet. (Arch. de la Haute-Marne, liasse G. 117, copie vidimée du 10 mai 1407.)

1. Nos Otes, doiens, et li chapitres de Lengres, faisons saivoir à toz ces qui verront et orront ces présentes letres, que nos, ne noitre successor, ne cil qui tiennent de nos en demoigne ne poonmes retenir le shomes Marguerite, par lai grace de Deu, roine de Navarre, contesse de Champegne et de Brie palatine, ne Thebaut son fil, par cele meime grace, roi de Navarre, conte de Champegne et de Brie palatin, ne de leurs hoirs, des viles de Vy et de Cuffy ne des apartenances, desqueles la dite roine et li diz Thebaut et lor hoir tiennent et tanront la partie que il i ont avoiec l'autre fié de nostre henorauble pere levesque de Lengres, ne lai dite roine, ne li diz Thiebauz, ses fiz, ne lor hoir ne porront retenir les nos homes de nos fievez qui tienent de nos en demegne es viles davant dites, ne ees apartenances, sau le droit a l'aibé et es moignes de Moilasme qui se sunt outroié que il nait pont de parcours es davant diz leu. Et por que ce soit ferme choise et estauble, nos avons saelé ces présentes letres de noitre sael, et ce fu fait en l'an de l'encarnation nostre segnor, mil II^c et cinquante cinq, ou mois de juloit. (Arch. nat. Layettes du Trésor des Chartes. J. 201. Champagne IX, n° 42, parchemin scellé. — Inv^re de M. J. Delaborde, t. III, p. 253.)

2. Hist. des ducs et comtes de Champagne, d'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 390. — Hist. de Lorraine, dom Calmet, t. IV, p. 482-483. Traité entre le comte de Bar et Jean de Choiseul.

D'après un passage de la généalogie de la maison de Choiseul, par le P. Anselme (Hist. des grands off. de la Couronne, t. IV, p. 820), « Jean de

et d'agrandissement du domaine commun. Une fois le château fort construit sur la montagne de Coiffy, le comte de Champagne s'occupa de créer sous ses murs un nouveau village qui s'appela d'abord le *village du Chatel de Coiffy*, puis *Coiffy-le-Châtel*. C'est aujourd'hui *Coiffy-le-Haut*.

Si le château et sa mouvance féodale restèrent la propriété exclusive du comte, il n'en fut pas de même du nouveau village qui demeura commun aux deux seigneurs [1]. On en trouve, parmi un grand nombre de titres, la preuve indéniable dans la charte du mois de septembre 1260, par laquelle Thibaut, de concert avec l'abbé de Molèmes fixa les franchises, droits et obligations des habitants du nouveau bourg [2]. Sans entrer, pour le moment, dans le détail de cet important document inédit, qui a sa place marquée au chapitre consacré à la condition des dits habitants, nous nous bornerons à dire qu'il contenait les éléments les plus favorables à son développement.

Quelques mois plus tard, Thibaut devenu maître, par acquisition ou de toute autre manière, d'une partie de Montcharvot, fonda pour ce village un pariage spécial avec l'abbé de Molèmes qui, de son côté, y possédait les dîmes, les bois et les essarts. Le traité d'association qui fit entrer Montcharvot dans le groupe domanial de la prévôté de Coiffy est daté du mois de novembre 1267, et contient les dispositions suivantes :

Thibaut associe l'abbé, le couvent de Molèmes et le prieur de Varennes à la moitié du village de Montcharvot et à tout ce qu'il possède en ce finage. On stipule, en outre, que celui qui sera préposé à la recette des rentes et des issues ou redevances, devra, avant d'entrer en fonctions, s'engager par serment à bien remplir son mandat et à partager loyalement sa recette entre les deux seigneurs. — Les religieux, de leur côté, sous la réserve de leurs bois et de leurs dîmes accordent aux hommes

Choiseul s'engagea, en 1253, de faire la guerre pour Hugues, comte palatin de Bourgogne, contre le comte de Champagne, avec promesse de l'aider de tous ses autres fiefs, excepté de ceux que Simon de Seichefontaine et le sire de Ray tenoient de lui à Chauffour et à Pouilly, et lui promit aussi de ne prendre jamais rien en fief de ce comte et de ne faire aucune alliance avec lui. » — Il ne paraît pas douteux que l'historien des Grands officiers de la couronne, n'ait fait erreur, en appliquant le fait ci dessus à l'année 1253, au lieu de l'année 1258.

1. C'est à tort que M. Jolibois, dans sa *Haute-Marne ancienne et moderne*, avance à l'article sur Coiffy-le-Haut, que ce bourg appartenait au roi seul.

2. Voir la pièce justificative n° II.

de Montcharvot toute franchise dans les pâturages appartenant au prieuré de Varennes, avec le droit d'essarter ou de défricher comme il leur conviendra. Le comte de Champagne ne réclame rien pour droit de compagnie [1].

Par suite de ce traité, le domaine proprement dit de la prévôté de Coiffy comprit dès lors : Coiffy-le-Châtel, Coiffy-la-Ville, Vicq, Montcharvot et Damrémont qui apparaît pour la première fois dans un titre de 1262, concernant le four et le moulin banal du lieu [2]. Le quart des rentes de grains de la Neuvelle vint plus tard s'y ajouter. Le domaine se trouva ainsi définitivement constitué. Ce que nous aurons à en dire jusqu'à la Révolution ne concernera plus guère que son mode d'exploitation et son administration.

1. Nos Thiebaut, par la grace de Deu rois de Navarre, de Champangne et de Brie cuens palazins, faisons à savoir à touz, que nos avons accompangnié l'abbei et le couvent de Moleymes et le priour de Varennes en la moitié de nostre ville de Montcharvot et en tout ce que nous i avons et i poons avoir et en la moitié dou finaige et des espartenances de la ville avant dite ; et est à savoir que totes les foiz que nos i metrons aucun por les rentes et les issues recevoir de la dite ville et des finaiges et des espartenances avant dites, que celui que nos i aurons mis, avant qu'il s'entremette de esploiter ou de recevoir nulle chose qui apartiengue à la dite compangnie, fera sairement à nous et au priour avant dit que il rendra bien et léalement à nos et au dit priour à chacun son droit et sa moitié de toutes choses avant dites et de tous les preuz, les esploiz et les issues qui en istront ; et li diz abbei, li couvenz et li priour de Varennes ont octroié par raison de la dite compangnie à touz les hommes qui sunt et seront en la dite ville de Montcharvot à touz jors que il aient plain pooir et plainne franchise ès pasturaiges que nos avons et poons avoir ès leus et ès finaiges dessus diz et de essarter en plainz et en bois et en totes manières et en touz proñz, en ardoir, en maisonner et en tous autres profiz, sauves les forez qui sunt bannies et deffendues pour nos et pour aus, et sauf tout le droit que lidit priours a en la dixme de la dite ville de Montcharvot et dou finaige et que il doit avoir ès essars où nos ne demandons rien por raison de compangnie ; et nos en tesmoingnaigne de ces choses avons donées et octroiées à l'abbei et au couvent de Moleymes et au priour de Varennes dessus diz les présentes lectres saalées de nostre sael, les quel lectres fuirent faites par nostre commandement à Lusei, le vendredi après l'exaltation saincte croix, ou l'an de grace mil deux cenz sexante et sept, ou mois de septembre. (Arch. de la Côte-d'Or, Prieuré de Varennes, H 7, liasse 248, parchemin.)

2. Arch. de la Haute-Marne. Prieuré de Varennes, liasse 1.

Damrémont est un village situé au nord et à environ cinq kilomètres de Vicq. Sa fondation paraît remonter au moyen-âge. Dans les pouillés, relativement modernes, du diocèse de Langres et dans divers articles historiques, on a donné comme étymologie de son nom l'expression patoise *Daré Mont*, c'est-à dire *Derrière le Mont*, par rapport à Vicq. Cette étymologie est de pure fantaisie. *Damrémont* signifie simplement *Saint-Rémont*. Au moyen-âge, en effet, on substituait assez fréquemment au qualificatif *Sanctus* (saint)

§.

Aliénation par les moines de la majeure partie du domaine réservé. — Les rois de France héritiers des comtes de Champagne. — Dérogation aux clauses de l'association. — La prévôté de Coiffy donnée en dot à Anne de France, puis comprise dans le douaire de Marie Stuart. — (1267 à 1561.)

La chronique domaniale des moines de Varennes, pendant la longue période qui s'étend de 1267 à 1790, offre peu d'intérêt. A part quelques contestations avec le seigneur laïque pour l'exercice de la justice, contestations dont il sera fait mention au chapitre suivant, on n'a guère à signaler que l'aliénation, par le prieur, de diverses parties du domaine réservé, après que le pape eut autorisé, en 1587, le clergé de France à vendre certaines portions de ses immeubles pour venir en aide au trésor royal. C'est dans cette circonstance que, sur l'avis des commissaires apostoliques, le chanoine Tabourot, vicaire général, et Roussat, lieutenant au siège royal de Langres, autorisèrent, le 15 janvier 1588, la vente de la grange d'Hastel, « comme moins dommageable de ce qui dépend dudict prieuré ». Nous avons vu précédemment qu'elle fut adjugée, en 1592, à Guillaume Legros, procureur du roi à Coiffy [1].

C'est dans les mêmes conditions que le moulin des Saules, près de Coiffy-la-Ville, fut vendu, le 9 février 1587, à Léonard de Villapré et à Pierre Longis. Le moulin, dit de la ville, situé dans la même vallée, fut acquis par François Cressonnier [2].

Ces diverses aliénations avaient bien réduit le domaine corporel du prieur à Coiffy. Il n'y posséda plus guère, en dehors des dîmes, des redevances censitaires, des droits de lods et ventes, et des bois dont la propriété était devenue commune

ceux de *dominus*, *domnus*, *domina*, *domna*, *daminus*, *damnus*, *damina*, *damna*. Il s'en suit que les noms de *Dampierre*, *Damphal*, *Damparis*, *Dammartin*, appliquées à divers villages de la région, signifient *Monsieur Pierre* ou *saint Pierre*, *saint Phal*, *saint Paris*, *saint Martin*, et non — comme il résulterait de la singulière interprétation de *Daré Mont*, — derrière Pierre, derrière Phal, derrière Paris, etc. Les noms de *Dampleus*, *Damploux*, *Dommartin*, *Dompierre*, *Dammarie* et autres analogues, ont la même étymologie (Consulter sur cette question l'ouvrage de M. Jules Quicherat : *De la formation française des anciens noms de lieu*. 1867, page 70.)

1. *Revue de Champagne et de Brie*. Généal. Le Gros, t. IV, p. 186-187, à la note; et communication de M. l'abbé Foissey, curé de Soyers.

2. Arch. nat. Reg. P. 773-32. — Arch. de la Haute-Marne, liasse du prieuré de Varennes, n° 3.

avec le roi, qu'une chenevière à Vicq, un pré de 27 fauchées, appelé le Breuil de Chevannay, à Coiffy-la-Ville[1], et le moulin de Damrémont[2].

La chronique domaniale des seigneurs laïques de la prévôté de Coiffy est plus variée.

Thibaut V, roi de Navarre et comte de Champagne, mort sans postérité sous les murs de Tunis, victime du fléau qui avait enlevé le roi saint Louis, son beau-frère (1270), eut pour héritier son frère Henri, dit le Gros. Ce dernier décéda en 1274, ne laissant qu'une fille, Jeanne, qui fut mariée, le 15 août 1584, à l'âge de douze ans, à Philippe-le-Bel, fils aîné de Philippe-le-Hardi.

Avant comme après l'avénement de Philippe-le-Bel au trône de France, Jeanne de Champagne resta propriétaire des biens immenses dont elle avait hérité. Les actes qui les concernent sont, à la vérité, donnés par le roi, mais avec l'approbation de la reine qui s'y qualifie toujours de reine de Navarre et de comtesse palatine de Champagne et de Brie. On en trouve un exemple précis pour Coiffy, dans la confirmation du pariage de 1250, donnée au mois de décembre 1284[3].

Au résumé, c'est par l'alliance de cette princesse avec

1. Arch. de la Haute-Marne. Prieuré de Varennes. Déclaration des droits seigneuriaux, dîmes, cens et héritages du prieur de Varennes, par H. Dubois, 25 février 1786.

2. Le prieur de Varennes céda, par bail emphithéotique, du 10 février 1761, le moulin de Damrémont avec les six journaux de terre, les treize fauchées de pré, et les quarante ouvrées de vigne qui en dépendaient pour le cens annuel de 90 livres, plus six chapons et deux oisons. (Arch. de la Haute-Marne. Prieuré de Varennes, liasse n° 3.)

3. Nos Philippus, primogenitus regis Francie, dei gratia rex Navarre, Campanie et Brie comes palatinus, notum omnibus fieri volumus quod chartam infra scriptam, non abolitam, non cancellatam, nec in aliqua parte sui vitiatam vidimus, et lege de verbo ad verbum fecimus in hec verba. (Suit le texte du pariage de 1250.)

Nos autem premissa omnia et singula prout a predecessoribus nostris observata volumus, concedimus et etiam confirmamus, salvo in omnibus jure quolibet alieno. In cujus rei testimonium presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Nos autem Johanna, dei gratia, regina Navarre, Campanie et Brie comitessa palatina, omnia premissa volumus et etiam approbamus prout a precessoribus nostris fuerunt hactenus observata, et in testimonium premissorum, sigillum nostrum una cum sigillo carissimi domini et sponsi nostri, illustris regis Navarre, Campanie et Brie comitis palatini predicti, presentibus litteris duximus apponendum. Actum Parisiis, anno domini M°CC°LXXXIV mense decembri. (Arch. nat. Domaines série Q[1]. — Arch. de la Côte-d'Or, Prieuré de Varennes, liasse 248. — Arch. de la Haute-Marne, Prieuré de Varennes.)

Philippe-le-Bel, que le domaine commun de la prévôté de Coiffy fut incorporé à la couronne [1].

Sous les comtes de Champagne, les clauses du traité d'association avec l'abbé de Molèmes avaient été loyalement et scrupuleusement exécutées. Il n'en fut pas toujours de même avec leurs successeurs les rois de France. Ainsi les forêts, dont le produit entrait dans la communauté, mais dont la propriété foncière était réservée au prieur, finirent par faire partie du domaine commun. L'exercice de la justice fut lui-même absorbé par le roi, à l'exception de quelques droits insignifiants sur le greffe et les amendes. Enfin, l'engagement, pris par Thibaut V, tant pour lui que pour ses héritiers, de ne pas laisser passer le pariage en d'autres mains, fut complètement méconnu, depuis le xve siècle, par l'aliénation temporaire du domaine du roi, soit à titre de dot ou de douaire, soit à titre d'engagère. Il est vrai que l'affaiblissement du pouvoir féodal avait rendu cette clause sans objet, le roi étant devenu, par les prérogatives de sa couronne, et par l'effet même de son autorité, le protecteur naturel de ses sujets.

La première aliénation du domaine de la prévôté dont nous avons trouvé trace, remonte à l'année 1466. Louis XI le comprit alors dans la dot qu'il constitua à sa fille Anne de France, à l'occasion de son union avec Nicolas, marquis de Pont-à-Mousson, fils du duc de Calabre et de Lorraine. Le traité de mariage, passé à la Motte des Goy, le 1er août 1466, contient à cet égard les dispositions suivantes :

« Item, et pour lequel mariage faire et accomplir, le Roy de sa part a donné et donne à ma dite dame la somme de quatre cens quatre vingt sept mille cinq cens livres tournois, de la quelle somme a été payée par le Roy à mondit seigneur de Calabre au profit de mondit seigneur le marquis son fils, pour une fois, la somme de six vingt dix sept mille cinq cens livres tournois : ainsi demeure de reste la somme de trois cens cinquante mille livres.

1. Par suite de considérations dont l'exposé détaillé ne rentre pas dans le cadre de notre sujet, l'annexion réelle de la Champagne et de la Brie à la couronne, n'eut lieu qu'en 1335. Son incorporation définitive ne fut même prononcée qu'au mois de novembre 1361 (Recueil des Ordonnances, t. IV, p. 212) ; mais, en fait, la réunion au domaine remonte à l'année 1285, ainsi que l'établissent plusieurs documents et notamment le compte des prévôtés de ces deux comtés, dressé à cette époque par le receveur général de Champagne et de Brie. (Brussel, Traité de l'usage des fiefs, t. I, p. 462.)

« Item, et en acquit et payement desquelles trois cens cinquante mille livres restans de la ditte somme de quatre cens quatre vingt sept mille cinq cens livres tournois, le Roy a donné et baillé à mondit seigneur le marquis les terres et seigneurie de Chaumont en Bassigny, Nogent, Montigny, Coiffy, Voisy (Vassy), Sainte-Menehoul, Saint-Dizier, Vaucouleur et Montécler, avec leurs appartenances et dépendances, en tout ce que le Roy y prend, réservée la taille ordonnée pour le payement des gens d'armes, et les quelles terres il promet faire valoir la somme de quinze mille livres par chacun an ; et au cas qu'elles ne les vaudroient, icelle parfaire et accomplir jusqu'à la ditte somme de quinze mille livres.

« Item et aussi le comté de Pezenas en Languedoc... etc...

« Item, et la quelle comté, terre et seigneurie, ensemble la ditte compaignie, le Roy, ses héritiers et successeurs, et chacun d'eux pourront reprendre et avoir, en baillant et payant : c'est assavoir : pour les dittes places de Chaumont, Nogent, Montigny, Coiffi, Voisy, Sainte Manehoul, Saint-Dizier, Vaucouleur et Montécler, la somme de cent cinquante mille livres tournois pour une fois seulement, et pour la ditte comté de Pezenas et compaignie du droit qu'on lève sur ledit Rhosne, la somme de deux cens mille livres tournois pour une fois seulement... etc.[1] »

Par un acte additionnel, du 12 janvier de l'année suivante, Louis XI fit don, en faveur dudit mariage, de nouvelles terres et seigneuries, et se réserva, en cas de guerre, tant pour lui que pour ses successeurs, le droit de reprendre et d'occuper les places fortes de « Chaumont en Bassigny, Montigny, Coëffy, Wouassy, Sainte-Menehoud, Saint-Dizier, Vaucouleur et Montécler[2]. »

Le marquis de Pont-à-Mousson prit aussitôt possession des biens dotaux de la princesse Anne. Des titres de 1469 et de 1471, prouvent qu'il en était encore investi à cette époque[3]. Il est certain cependant que le mariage ne fut jamais célébré ni consommé, et que le marquis se croyait si peu engagé, qu'en 1469 il demandait la main de Marie de Bourgogne, fille et héritière de Charles-le-Téméraire. On sait qu'Anne de France épousa plus tard Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu.

Près d'un siècle plus tard, le 29 juin 1561, la prévôté de Coiffy fut mise au nombre des domaines que le roi Charles IX

1. Voir le texte complet de ce traité de mariage, dans l'Hist. de Lorraine de dom Calmet. T. IV, preuves, pages DCLXIX et DCLXX.

2. Id. T. IV, p. DCLVII.

3. Id. T. II, p. 876, et Généal. du Chastelet, preuves, XCIX et C.

donna en augmentation de douaire, à Marie Stuart, reine d'Ecosse, sa belle-sœur, veuve de François II. Les revenus du duché de Touraine et du comté de Poitou, sur lesquels avait été assis son douaire de soixante mille livres, n'atteignant pas ce chiffre, le roi, sur l'avis de la reine-mère, du roi de Navarre et des gens de son conseil, lui abandonna pour parfaire la somme de treize mille huit cent quatre-vingt quatorze livres, la quelle s'élevait le déficit : « la jouissance « du comté de Chaumont en Bassigny avec lesdites prévostez « dudit Chaumont, Bar-sur-Aube, Andelot, Wassy, Monti- « gny, Coëffy, le Val de Roignon, Grand, Essoie, Nogent-le- « Roi, Passavant-en-Vauge et Villiers-les-Paulx, enclavés « au comté de Bourgogne, la chastellenye, terres et seigneu- « rie de Saint-Dizier, les chasteaux, terres et seigneuries et « domaines d'Esparnay, bailliage de Vitry, avec la couppe des « bois de la montagne de Reims, Passavant-en-Argonne et « Sainte Manehoult..., etc. » Le roi lui accorda également la faculté de « nommer aux offices extraordinaires, sans aucun en excepter, fors les offices de trésorier de France, généraux « des finances, receveurs et controlleurs généraux...[1] »

(*A suivre.*) A. Bonvallet.

1. Arch. nat. Carton du domaine de Chaumont, Q 1. Copie des lettres patentes. — Compilation chron. des Ordonnances, Edits, Déclar. et lettres patentes des rois de France, par Guillaume Blanchard (1715), tome I, col. 833.

YVES GIRARDON

Imprimeur-Libraire à Troyes

D'APRÈS L'INVENTAIRE FAIT APRÈS SON DÉCÈS

Yves Girardon n'est pas un inconnu pour les personnes au courant de la bibliographie troyenne. Indépendamment des notices que lui consacrent les ouvrages spéciaux, son testament, publié par ses ordres, l'année même de sa mort, l'a été de nouveau dans notre siècle par M. Alexandre Assier, à un nombre d'exemplaires assez restreint cependant pour faire de cette réimpression une rareté fort recherchée.

Nous avons le plaisir de pouvoir compléter la physionomie de cet industriel (car Girardon n'était que cela) par la mise en lumière de l'Inventaire fait après son décès, les 29, 30 et 31 octobre 1686, pardevant Mes Jacques Thevignon et Denis Lévesque, notaires, par Jean Vynot, sergent royal, priseur et vendeur de biens, assisté, pour ce qui concerne l'imprimerie et la librairie, de Gabriel Briden et Fiacre Prat, tous deux imprimeurs-libraires à Troyes.

Cet acte est fait à la requête de : Lucie Vivien, veuve du défunt, héritière pour moitié ; — François Girardon, me imprimeur ; Edme Huillemet, à cause de sa femme Eléonore Girardon ; Louis Savine, me drapier, à cause de sa femme Denise Girardon ; Joseph et Louis Aumont, marchands, héritiers présomptifs de leur oncle chacun pour un cinquième.

Yves Girardon, fils de Yves Girardon, marchand imprimeur et libraire, et de Louise Gaudin, avait épousé Lucie Vivien, fillé de Simon Vivien, marchand batteur d'or, par contrat passé devant Mes Lévesque et Gombault, le 26 mai 1657.

Il était dans une situation au-dessus de la moyenne. Son mobilier, son matériel, ses créances et ses biens, tout l'indique. Sa fortune montait à plus de 40,000 livres. La Bibliothèque Bleue, on le voit, enrichissait alors ses éditeurs, et les 2,400 livres données en mariage aux époux Girardon-Gaudin, par leurs parents, avaient joliment fructifié.

L'Inventaire dont nous reproduisons ci-après les articles les plus remarquables, avec les prix d'estimation de la plupart d'entre eux, a lieu dans une maison de la rue Notre-Dame « en laquelle ledict Girardon est décédé le 16 septembre 1686 »; un bâtiment annexe, renfermant l'imprimerie, donnait sur la rue de la Petite-Tannerie.

Mobilier et objets divers.

Un bassin et cruche, trois « sossières », une escuelle, une « esguière », une salière et un « salleron », cinq tasses, treize fourchettes, douze cuillers, un crochet, deux « boulles » et six boutons, le tout d'argent, pesant ensemble 13 marcs et demi, le marc prisé 25 l. 10 sols : 344 l. 6 s.

Un bassin d'argent et cruche pesant un marc, 25 l. 10 s.

Une montre de cuivre avec une petite chaînette de fer, 6 l.

Un petit cabinet de bois de noyer, fermant à clef, dans lequel s'est trouvé un petit coffret de bois peint renfermant trois petites bagues d'or, l'une garnie d'un petit diamant, l'autre d'une perle et la troisième d'une pierre bleue. Ensemble, 25 l. — Un cachet d'or, 6 l.[1].

Cinq chandeliers, dont un garni de sa lampe, une croix et un bénitier, le tout de cuivre, 6 l.

Dans une petite cassette d'oripeau d'un pied et demi de long, fermant à clef, s'est trouvée la somme de 8,991 l. 12 s. en argent monnayé. — A cette somme, énorme pour l'époque, il faut ajouter 13 l. 14 s. trouvées dans la boutique.

Un vieux tableau « en destrampe ».

Deux grands tableaux « de différans espars en huille », sept petits tableaux à cadre doré et un christ. Ensemble, 4 l.

Trente-cinq pièces de gravure de franc cuivre, tant grandes que petites, 40 s.

Deux petits râteliers de bois sur lesquels s'est trouvé deux vieux

1. Ce cachet est assurément celui dont plusieurs empreintes sur cire rouge existent sur l'original du testament de Yves Girardon, que nous avons également retrouvé. Il porte : un chevron accompagné en chef de deux quintefeuilles tigées et feuillées, et, en pointe, d'un arbre posé sur une terrasse (peut-être une tête de saule ?); l'écu surmonté des lettres capitales romaines Y G (initiales du nom d'Yves Girardon), et placé dans une couronne de laurier.

mousquets, une vieille épée, trois vieux pistolets de poche, un poignard et un baudrier de cuir noir. Ensemble, 3 l.

Cinquante-cinq livres d'étain sonnant en divers ustensiles de ménage, 38 l. 10 s. ; — soixante-huit livres d'étain commun en divers ustensiles, 34 l.

Un tourne-broche garni de ses poids et cordages, 10 l.

Un couvre-feu d'airain et deux paires de balances, 6 l.

Une petite boîte de sapin renfermant six couteaux, 10 s.

Deux grandes chaudières, neuf chaudrons, tant grands que petits, passoires, poëlons, fontaine, le tout d'airain.

Dans la boutique, un comptoir, une armoire, quantité de planches servant de rayons, « et deux monstres à mestre en avant » ; un fléau garni de ses cordages et plateaux, avec 175 livres de poids.

Dans une chambre en haut, cinq habillements d'homme, deux perruques à l'usage du défunt, un tour de cheminée de tapisserie ouvragée, quatre tapis de toile peinte, un vieux tableau de tapisserie.

Une cinquantaine de chemises, tant d'homme que de femme ; environ trente-cinq draps, plus de cent serviettes, onze toiles à mains, cinq nappes, plusieurs pièces de toile, etc.

Deux feuillettes de vin vieux, deux de vin nouveau ; trois muids, quinze feuillettes, trois tonneaux à noir, le tout vide.

Matériel et marchandises de l'imprimerie.

Caractères d'imprimerie, prisés avec leurs cadrats, espaces et lettres de demi-point :

196	livres	pesant de petit canon, prisées	54 l.	17 s.	8 d.
179	—	de gros parangon.	62	13	
207	—	de gros parangon demi usé	72	9	
235	—	de petit vieux parangon.	58	15	
62	—	d'italique du parangon	23	7	
303	—	de gros romain neuf	151	10	
185	—	de vieux gros romain.	56	5	
61	—	d'italique de gros romain	17	1	6
330	—	de Saint-Augustin à gros œil.	107	15	
281	—	de Saint-Augustin à petit œil.	126	9	
234	—	de vieux Saint-Augustin.	58	10	
318	—	de cicéro neuf.	159		
660	—	de vieux cicéro.	179		
48	—	d'italique de vieux cicéro	22	4	9
368	—	de « cicéro servant pour le françois ».	110	7	
123	—	d'italique de cicéro	34	14	
534	—	de petit romain.	186	18	
75	—	d'italique de petit romain	30		
260	—	d'une fonte de lettres françaises . . .	78		

A ce matériel considérable, qui permettait à son possesseur de prêter des « sortes » à ses confrères, comme nous l'apprend un fragment de papier inséré par hasard dans l'Inventaire, il faut ajouter 330 livres pesant de matière, estimées 57 l. 12 s. ; 80 livres de lettres de deux points et fleurons de fonte, 24 l. ; 62 livres de cadrats, espaces et lettres de deux points, 21 l. 14 s. ; « une quantité de figures de toutes sortes », 10 l.

« Deux presses garnies de deux châssis et deux frisquettes chacune, et en ce qui en deppend prestes à travailler », prisées ensemble 100 l.

Quatre châssis de reste, 8 l. ; un marbre, 3 l. ; quinze galées, 3 l. ; un marteau à battre les impressions ; un petit baril à moitié plein de noir, prisé 12 s. la livre pesant ; un baquet servant à l'imprimerie, 4 l. — Douze presses de bois (vraisemblablement pour le façonnage du papier), 15 l. ; huit couteaux à rogner, 12 l. ; une presse à marquer et neuf marques, 10 l. ; un couteau « à vice » et huit paires de ciseaux, 4 l.

Marchandises de la librairie.

Nous ne donnerons pas le détail des nombreux ouvrages que l'on trouvait chez Girardon ; Bibliothèque Bleue et classiques primitifs, voilà tout son bagage, et ce n'est assurément pas la beauté de ses impressions qui le recommande à notre attention. Chez lui, la quantité prime la qualité. Qu'on en juge par ce résumé du catalogue très complet que contient l'Inventaire :

Il y avait en magasin 723 rames de papier de tout genre ; 500 livres pesant de carton ; 360 livres de vieux parchemin (pour couvertures) ; 57 rames de papier imprimé, à 40 s. la rame ; six douzaines et deux de peaux de moutons (pour la reliure), etc.

Dans la boutique, 481 douzaines de « marchandises reliées ».

A la couture, 634 douzaines.

La situation financière de Yves Girardon était des plus prospères ; indépendamment des 9,005 l. 6 s. d'argent monnayé trouvées chez lui, il lui était dû près de 17,000 l. par divers commerçants, particuliers ou communautés.

Nous citerons parmi ses débiteurs :

Jean Pamirault, libraire à Reims, 181 l. (créance perdue) ; Madeleine Hubault, femme de Nicolas Caron, à Reims, 126 l. ; plusieurs marchands de Paris ; Pierre Dupont, compagnon imprimeur à Troyes, 61. (créance perdue) ; Joseph Aulmont (son neveu), 3,800 l. ; les religieux de Saint-Loup, 2,200 l. ; les Carmélites de Croncels, 2,600 l. ; les religieux de Montier-la-Celle, 3,000 l. ; Edme Prévost, imprimeur à Troyes, 10 l. ; Jean Oudot, m^d imp. et lib. à Troyes, 46 s. ; Pierre Soucquin, marchand batteur d'or, 1,000 l.

Le défunt possédait aussi plusieurs immeubles : entre autres la maison où il demeurait, acquise en 1665, et qu'il paraît avoir payée environ 1,600 livres ; 30 cordes de vigne et arbres fruitiers près la porte de la Madeleine ; 30 cordes de vigne aux Haut-Clos ; un gagnage de 86 arpents de terre à Longueville et Charny-le-Bachot ; une maison dans la Grande-Rue [1], payée plus de 1,000 l. ; une pièce de pré de 3 quartiers 18 cordes à Pont-Sainte-Marie, 450 l. ; une maison « aux places Notre-Dame ».

Parmi les dettes, rares et peu importantes, payées par la veuve Girardon, nous avons relevé les suivantes :

A Joseph Aulmont, pour un millier d'almanachs, 14 l. ; à la veuve Clément, pour trois quarterons d'almanachs, 18 s. 8 d. ; à de Bure, marchand papetier, pour papier bleu, 20 l.

Dans les frais funéraires, à côté de nombreux droits payés à diverses paroisses, se trouvent mentionnés : « Le clert des Libraires pour la semonce » (probablement la convocation des confrères au deuil), 10 s. ; à Jacques Febvre (gendre du défunt), pour l'impression de billets d'enterrement, 11 l.

Enfin, notre Inventaire mentionne le paiement des legs faits par Girardon, dans son testament, pour des messes, des fondations pieuses et charitables, etc. On y trouve 1,040 l. destinées à mettre 13 enfants pauvres « à mestier » [2] ; diverses sommes à ses ouvriers et ouvrières, à son jardinier et à son vigneron ; 24 l. 10 s. pour habiller sa servante Marie ; 130 l. à son gendre et à sa fille pour leurs habits de deuil ; 25 l. au même pour l'impression du *Testament*.

Si le personnage qui fait l'objet de la présente notice n'a pas porté bien haut la gloire de la typographie locale, il mérite des éloges pour la pensée généreuse qui a dicté ses dernières volontés ; nous sommes heureux de le rappeler, à ce titre, au souvenir de ses concitoyens.

Louis MORIN,
Typographe.

1. Dans cette maison demeurait, entre autres, Denis Chabouillet, sculpteur.

2. Voir notre *Etude sur les Contrats d'apprentissage à Troyes au XVII siècle* (*Annuaire de l'Aube* pour 1894).

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de Mme Le Goff, inspectrice des Ecoles maternelles à Paris.

Mme Le Goff, veuve d'un ancien professeur de philosophie au Collège de Châlons qui, pendant la guerre de 1870, fut secrétaire de l'Administration des télégraphes, était mère de M. Romain Le Goff, ce jeune étudiant en médecine qui se dévoua pour sauver une malade par la transfusion du sang, et qui paya de sa vie cet acte d'héroïsme.

Le nom de Romain Le Goff a été donné à une rue de Paris.

Mme Le Goff laisse un second fils, professeur au Lycée d'Orléans.

* * *

Le 11 octobre ont eu lieu, en l'église paroissiale de Sainte-Menehould, les obsèques de Mme Marie-Anne Labbée, en religion Sœur Thérèse.

Une assistance fort nombreuse suivait avec recueillement le corps de cette bonne Sœur si dévouée, qui, pendant de longues années, a prodigué ses soins à plusieurs générations d'enfants appartenant aux plus pauvres familles de la ville.

Le deuil était conduit par le frère de la défunte, accompagné de quelques parents.

Les cordons du poële étaient tenus par six Sœurs de Saint-Charles et de la Providence.

Les jeunes filles de la Congrégation des Enfants de Marie entouraient le cercueil; derrière le deuil suivaient immédiatement les Sœurs du Pensionnat Saint-Charles, de l'Externat et de l'Hôpital, venaient les enfants de la Crèche portés sur les bras de leurs mères, puis une délégation des élèves du Pensionnat Saint-Charles, de l'Externat, du Collège, de l'Ecole communale, et les orphelins de l'Hospice.

Dans l'assistance, on remarquait M. le Sous-Préfet, M. le Maire de la ville avec la plupart des conseillers municipaux, parmi lesquels se trouvait M. Bertrand, député, la Commission administrative de l'Hospice, le Bureau de bienfaisance, le Conseil d'administration de la Crèche; le Président et les membres du Tribunal, M. le Procureur de la République, M. le Lieutenant de gendarmerie et une grande partie des fonctionnaires de la ville.

M. le curé Henry, archiprêtre, a dit la messe et a donné l'absoute.

Sur la tombe, M. Eugène Josse, maire, a retracé en quelque paroles émues la vie de cette femme de bien dont l'existence fut toute de dévouement.

Mesdames, Messieurs,

La mort de Sœur Thérèse est, pour notre ville, un deuil public. Je vous remercie de l'avoir compris et d'être venus en foule à ce pieux pèlerinage.

Je ne crois pas qu'on puisse trouver cérémonie plus imposante, plus grandiose que celle qui nous réunit aujourd'hui autour de cette modeste tombe pour honorer la mémoire d'une simple et pauvre religieuse.

Riches et pauvres confondus, grands et petits, exprimant les mêmes regrets ; enfants et parents réunis en un devoir commun de reconnaissance : tel est le consolant et fortifiant spectacle qu'offre à cette heure notre population tout entière.

Filles de Saint-Charles, vous à qui sont confiés nos enfants, vous qui secourez nos pauvres et soignez nos malades, séchez vos larmes en regardant tous ceux qui pleurent votre compagne aimée et vénérée.

Mesdames, Messieurs,

Sœur Thérèse est née à Malancourt (Meuse), le 31 décembre 1828. Quand la Crèche communale de Sainte-Menehould fut ouverte, le 22 décembre 1853, grâce au don généreux de M. Dommanget, ancien avoué, Sœur Thérèse y entra comme directrice en même temps que le premier des dix-sept enfants confiés à ses soins. Depuis, elle ne quitta pas ce précieux asile, dont elle devint l'âme et dont le but est d'aider les mères de famille pauvres, laborieuses, honnêtes, à bien élever leurs enfants, jusqu'à l'âge où ils entrent à l'Ecole maternelle.

Ecoutez ce que disait de Sœur Thérèse, en 1891, dans son rapport annuel, un des membres du Conseil d'administration de la Crèche :

« La Crèche de Sainte-Menehould est dirigée, depuis près de quarante ans, par Sœur Thérèse. Pendant cette longue période, elle a nourri, bercé, élevé 917 enfants.

« L'éducation de la première enfance exige, personne ne l'ignore, une vocation réelle et un sentiment profond du devoir ; mais ce qu'on ne sait pas aussi bien, c'est le courage presque héroïque qu'exige l'éducation qui prend l'enfant à sa naissance pour éveiller en lui une vie nouvelle ; le succès ne s'obtient qu'au prix d'une longue suite de dévouements que chaque jour et pour ainsi dire chaque instant voit renaître au milieu des soins les plus fastidieux et les plus rebutants, sans autre satisfaction que la pensée de faire le bien, sans autre témoin que Dieu qui l'inspire.

« En révélant ce que Sœur Thérèse prodigue de patience, de charité, de douceur, d'abnégation de soi-même, nos n'avons pas la prétention de la récompenser de tant de sacrifices par quelques vains éloges : de tels sacrifices n'ont pas d'équivalents ici-bas ; mais c'est pour glorifier la nature humaine dans ce qu'elle a de plus humble, et par cela même, de plus digne d'admiration. »

Il est impossible de mieux dire, Messieurs. Ces lignes resteront comme un portrait fidèle et sincère, signé d'un nom de maître, de celle qui n'est plus.

Dès 1891, cédant à la fatigue, prise par la fièvre, Sœur Thérèse dut parfois s'aliter : « Plusieurs fois, dit le même rapport, elle a demandé à voir ses chers petits enfants. On les lui apportait sur son lit, et aussitôt qu'un de

ces bébés revoyait la bonne Sœur, il ouvrait les bras et s'élançait pour recevoir ses caresses. »

Le mal progressa. Il y a huit jours à peine, lorsque nous allâmes porter à Sœur Thérèse la grande médaille d'honneur que lui avait, sur notre demande unanime, décerné M. le Ministre de l'Intérieur, nous la trouvâmes étendue dans un fauteuil et toute affaiblie. Elle nous serra la main et nous remercia, alors qu'au contraire le choix du ministre, notre démarche même, étaient un sûr témoignage de notre propre reconnaissance.

La récompense arrivait à temps. Le 9 octobre, au matin, Sœur Thérèse mourait, le sourire aux lèvres, les yeux remplis de joyeuses espérances.

Savez-vous, mes chers enfants, quelle fut la dernière parole de cette sainte ? A son dernier moment elle appela une de ses aides et lui dit : « Demandez demain aux mères de mes enfants qu'elles me pardonnent le mal que j'ai pu leur faire », comme si quelque pardon pouvait manquer à cette vie, faite des plus pures vertus, des plus nobles dévouements.

Voyez, Messieurs, cette tombe sans fleurs : dès lundi, chacun en apportait; on a désiré qu'elle gardât ce caractère de modestie et de pauvreté. Une seule couronne a été acceptée, celle des mères pauvres. Merci à vous, femmes de Sainte-Menehould, merci d'avoir voulu que votre souvenir accompagne ici Sœur Thérèse. Celui-là lui est sensible et doux, car elle aimait, comme vous les aimez, ces chers enfants dont avec vous elle partageait les caresses et l'affection.

Au nom de la ville de Sainte-Menehould, au nom du Conseil d'administration de la Crèche, au nom de ces chers petits enfants, au nom de tous, je suis heureux d'apporter à Sœur Thérèse, à la directrice de notre Crèche communale, l'hommage respectueux des regrets, de l'admiration et de la reconnaissance publics.

* * *

En quelques jours (novembre 1893), la ville de Reims vient de perdre deux excellents artistes dans l'art typographique, l'un M. Isidore Poplimont, ancien imprimeur à la maison Luton et à l'Imprimerie coopérative, décédé dans sa 79e année ; — l'autre, M. Paul Budker, dessinateur, imprimeur-lithographe, successeur de MM. Maillet-Valser et Savoye, décédé dans sa 44e année. H. J.

* * *

Nous apprenons la mort, en son hôtel de l'avenue Montaigne, du comte Sosthène de Clermont-Tonnerre, décédé à l'âge de 74 ans.

Très répandu et très aimé de la haute société parisienne, le comte Sosthène de Clermont-Tonnerre laisse un fils et une fille, qui a épousé le prince Henri de Broglie-Revel ; il laisse aussi un neveu, le marquis de Clermont-Tonnerre.

Frère des feux comtes Amédée et Gédéon de Clermont-Tonnerre, qui possédèrent successivement la terre de Brugny (Marne), le comte Sosthène avait habité lui-même, dans sa jeunesse, ce château historique, et conservé jusqu'à ces derniers temps d'importants domaines dans la contrée, où son souvenir était encore très vivace et des plus vénérés.

Les funérailles ont eu lieu le 18 novembre, à dix heures du matin, dans l'église Saint-Pierre-de-Chaillot, au milieu d'une assistance nombreuse. Le deuil était conduit par le fils du défunt, le comte Robert de Clermont-Tonnerre. Le corps a été ensuite transporté à Saint-Georges d'Aulnay (Calvados) et inhumé dans le caveau de la famille. A. T.-R.

***

On annonce de Paris la mort, à l'âge de soixante-douze ans, du général de division Kampf.

Cet excellent officier était en même temps un sculpteur distingué. On se rappelle qu'autrefois au camp de Châlons, des artistes improvisés se plaisaient à orner de sculptures le socle sur lequel était fixé le drapeau, au front de bandière du régiment. Ces œuvres taillées, dans la craie, à défaut de marbre, étaient plus ou moins réussies, mais l'intention y était.

En 1866, M. Kampf, alors commandant aux voltigeurs de la garde, composa un motif sculptural absolument remarquable. Le Camp était fort visité à cette époque ; l'œuvre de l'officier sculpteur, reproduite par la presse illustrée de Paris, attira l'attention sur le nom de son auteur, qui plus tard exposa au Salon des Champs-Elysées.

Ces succès d'artiste n'empêchèrent pas le colonel Kampf d'être en 1870, sur le champ de bataille, un de nos plus vaillants officiers.

***

Les obsèques de M. Saussier, notaire à Rilly-la-Montagne (Marne) et syndic de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Reims, ont été célébrées le 29 novembre.

Un nombreux clergé assistait M. le curé de la paroisse. Tout Rilly et beaucoup de notabilités des environs s'étaient fait un devoir de donner une dernière marque d'estime au regretté défunt.

Les cordons du char funèbre étaient tenus par MM. Douce, président de la Chambre des notaires, Lefèvre, Tanazacq, Demarquay et Thomas, membres de la Compagnie de discipline.

Tous les notaires de Reims et de l'arrondissement, à de rares exceptions près, MM. Guillaume et Moreau, notaires honoraires, plusieurs avoués, M. Payer, commissaire-priseur, sont venus apporter à Mme Saussier et à ses enfants des paroles de consolation.

Le deuil était conduit par M. Villain, greffier en chef du Tribunal civil, camarade d'études de M. Saussier.

A l'issue de la messe, au bas du portail de l'église, M. Douce, comme président de la Chambre des notaires, a, d'une voix émue, adressé à son confrère les paroles d'adieu.

***

M. Charlier, ancien directeur de l'Ecole communale de Châlons, officier d'Académie, est mort le 5 décembre, dans sa soixante-dix-septième année.

Né à Any-Martin-Rieux (Aisne) en 1816, élève de l'Ecole normale de Laon, instituteur pendant quatorze ans à Ay, M. Charlier fut appelé en 1850 à la direction de l'Ecole primaire établie à l'Hôtel de Ville, dite alors Ecole mutuelle. Il y resta pendant vingt-cinq ans et donna ses leçons à de nombreuses générations d'écoliers qui ont tous conservé de leur excellent maître le meilleur souvenir.

Après sa retraite, il sut encore se rendre utile, et fut, pendant de longues années, membre du Conseil d'administration de la Compagnie d'assurances mutuelles de la Marne.

***

Mme le baronne de la Tullaye, née de Sainte-Suzanne, vient de mourir à l'âge de soixante-huit ans dans son château d'Athis (Marne).

Le château d'Athis, situé sur la rivière des Tarnauds, est une construction remarquable du XVIIe siècle, qui renferme un riche mobilier de la même époque, et notamment de magnifiques tapisseries[1].

***

Nous apprenons la mort de M. Hilaire Chamorin, chef de bataillon en retraite, officier de la Légion d'honneur, âgé de 64 ans.

Le commandant Chamorin appartenait à une famille d'origine champenoise qui a fourni à l'armée plusieurs officiers distingués, et dont un membre fut maire de Châlons sous Louis XVIII.

Né en 1829, il s'engagea au 1er zouaves en 1848, fit avec ce régiment plusieurs campagnes en Algérie et assista au siège de Laghouat.

Sous-lieutenant en 1855, il fut nommé lieutenant en 1856, après la guerre de Crimée. Capitaine le 12 août 1866, ses blessures l'obligèrent à demander le service des places, et il fut employé comme archiviste à la 4e division, à Châlons-sur-Marne, puis au 6e corps.

Promu chef de bataillon au 48e de ligne, le 10 juillet 1880, il prit sa retraite en 1885.

Il avait épousé une nièce du général Herbillon, dont il eut plusieurs enfants. Deux de ses fils sont morts officiers au Tonkin; un troisième est aujourd'hui lieutenant de dragons.

***

1. V. la *Revue*, année 1879, 1re série, t. VI, p. 471.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. François-Alexandre-*Edouard*, comte Clément de Blavette, décédé en son château de Montceaux près Meaux (Seine-et-Marne), le 23 juillet, à l'âge de 75 ans.

Il était fils d'Alexandre-Jacques-Marie Clément de Blavette, et de Léontine de Perthuis de Laillevaux, et avait épousé, le 16 avril 1850, Marie-Joséphine-Eléonore Le Boulanger de Montigny dont il laisse plusieurs enfants.

BIBLIOGRAPHIE

Les Pèlerins champenois en Palestine, par A. de Barthélemy. *Paris, E. Leroux*. 1893, in-8°.

Ce travail, si concis qu'il échappe à l'analyse, renferme quatre-vingt-sept notices sur des pèlerins ou croisés champenois. Les seigneurs de Possesse, Saint-Lumier, Roucy, Matougue, Chacenay, Trigny, Larzicourt, Vitry, Le Meix-Thiercelin, Chappes, Champillon, Dampierre, Payns, Cernon, Vignory, Blesmes, Plancy, Reynel, Conflans, Arzillières, Brébant, Somsois, Haussignémont, Landricourt, Broyes, Ecry, Vanault-le-Châtel, Potangis, Rameru, etc., figurent dans ce curieux répertoire historique.

L'auteur a suivi l'ordre chronologique ; son travail s'étend de 1097 à 1249.

La notice de M. de Barthélemy n'est que le premier chapitre d'un travail qui sera continué ; aussi, nous lui signalons pour figurer dans son premier fascicule, Baudoin de Reims, seigneur de Gueux, mentionné par Joinville. H. M.

* * *

Nous empruntons à la *Revue bénédictine*, rédigée par les religieux de Maredsous, les renseignements suivants, sur un travail relatif à la Champagne, publié dans le premier volume des *Documents pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* (Maredsous, 1894, in-8°, 325 p.).

« Les Chapitres généraux des monastères bénédictins des provinces de Reims et de Sens (XIIIe-XVe siècles) sont d'une grande importance pour l'histoire de la discipline et de la jurisprudence monastiques pendant la seconde moitié du Moyen-âge. Le R. P. Ursmer Berlière publie les procès-verbaux de ceux de Saint-Quentin (1299), de Reims (1348), de Saint-Germain des Prés (1363 et 1408), de Compiègne (1379) et de Saint-Faron de Meaux (1410). Les appendices ne sont pas moins importants : ils contiennent le texte du premier chapitre provincial connu, celui de Reims, que l'auteur place en 1131, la lettre du cardinal Matthieu d'Albano aux abbés de ce chapitre et la réponse de ces derniers, deux documents d'une grande importance pour l'histoire de l'Ordre de Saint-Benoît au XIIe siècle. »

Dans deux articles insérés précédemment dans la *Revue bénédictine*, le R. P. Dom U. Berlière avait déjà insisté sur l'utilité de la publication de ces textes.

Le même volume renferme, et « c'est la part du lion », un

Nécrologe de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, d'après un manuscrit des Archives du royaume de Belgique, transcrit de 1360 à 1370. Ce document, qu'accompagnent de nombreuses notes, sera aussi utilement consulté par tous les érudits de la Champagne et du Nord de la France. Comte DE MARSY.

* * *

DÉCADE HISTORIQUE DU DIOCÈSE DE LANGRES, par le P. Jacques Vignier, publiée pour la première fois par la Société historique et archéologique de Langres, t. I, 1 vol. in-8° de 568 p.; Langres, Rallet-Bideaud, 1891.

La *Décade historique du diocèse de Langres*, restée jusqu'ici manuscrite, n'était dès lors connue que par des fragments plus ou moins autorisés. Elle a été écrite dans le milieu du XVIIe siècle par un jésuite érudit, le P. Jacques Vignier (1603-1670). L'ancien diocèse de Langres, tel qu'il était au temps de ce religieux, avant le démembrement de 1731 et la création du diocèse de Dijon, comprenait un territoire deux fois plus étendu qu'aujourd'hui. Onze doyennés sur dix-sept, ceux de Fouvent, de Bèze, de Saint-Seine, de Dijon, de Grancey, de Tonnerre, de Moutier-Saint-Jean, de Saint-Vinnemer, de Châtillon, de Bar-sur-Seine, de Bar-sur-Aube, ne lui appartiennent plus depuis sa reconstitution, et se trouvent répartis en quatre diocèses voisins. Les établissements religieux étaient nombreux. On conçoit donc que Vignier, originaire de Bar-sur-Seine et longtemps recteur du Collège de Langres, ait voulu mettre à profit la grande quantité de documents qu'il avait pu recueillir sur la région dans le mouvement de recherches historiques qui caractérisait son époque.

La table détaillée, en forme de prospectus, de la *Décade* que préparait le P. Vignier, a été imprimée[1]. Quant à la *Décade* elle-même, elle devait, d'après les notes laissées par l'auteur, être divisée en 3 parties contenant 10 livres (d'où le nom de Décade); mais la rédaction de ces notes n'a été faite que pour la première partie, celle que publie aujourd'hui la Société historique de Langres. Encore n'a-t-on pas le manuscrit original de Vignier lui-même. On connaît seulement quatre copies de ce manuscrit : l'une qui paraît dater de la fin du XVIIe siècle et qui a peut-être appartenu à Pierre de Saint-Remy, chanoine de Langres, contemporain et ami de Vignier, est à la Bibliothèque nationale, f. français 18717-718 (2 vol. in-fol.). Deux autres du XVIIIe siècle sont chez des particuliers, MM. Des Chesnes et Ch. Royer. Une quatrième, dressée en 1819 par l'abbé Mathieu, est à la bibliothèque du grand séminaire de Langres[2].

1. 14 p. in-4° sans nom d'auteur, de ville ou d'imprimeur, et sans date.

2. Cette dernière copie est la seule pour laquelle nous ayons date certaine. On lit en effet, p. 1 : *copié en* 1819; et, à la p. 473, à propos de la dernière abbesse de Poulangy, Madame d'Anstrude, l'abbé Mathieu ajoute : *Cette dernière vit encore à Anstrude, près de Montbar, en* 1819.

Les éditeurs ont pris pour guide le texte de la Bibliothèque nationale, qui paraît avoir été établi sur le manuscrit même de Vignier, auquel il renvoie à plusieurs reprises. Ils ont collationné ce texte avec les autres, spécialement avec celui du manuscrit Des Chesnes, et ils ont reproduit les variantes ou comblé les lacunes en indiquant les références. Par un scrupule peu-être exagéré, ils ont conservé dans toute sa rigueur l'orthographe du vieil écrivain et celle de ses copistes, en respectant même les abréviations. L'exécution typographique est d'ailleurs des plus soignées.

Il ne pouvait entrer dans le plan des éditeurs de compléter à l'aide des notes souvent informes et illisibles de Vignier[1] la rédaction définitive que cet auteur a dû laisser interrompue. Les deux dernières parties de la *Décade* resteront ainsi dans l'ombre ; mais elles renferment surtout l'histoire de pays qui ne sont plus ni du diocèse de Langres, ni du département de la Haute-Marne. La publication aura du moins le mérite de signaler pour ces pays les sources encore inexplorées auxquelles pourront puiser les érudits de l'avenir.

Ce travail, fait avec le concours moral de tous les membres de la Société historique et archéologique de Langres, est dû cependant au dévouement plus particulier de M. l'abbé A. Louis, vice-président, et de MM. F. d'Arbigny, Charles et Camille Royer.

Le volume s'ouvre par la reproduction d'un fac-simile de l'écriture de Vignier. La vie et l'œuvre de ce religieux sont ensuite étudiées dans une préface savante due à la plume de M. l'abbé Louis, qui s'est chargé de veiller à l'édition proprement dite des livres I et II de la première partie de la *Décade*. Cette première partie contient « l'histoire de la ville, de l'évesché, du duché et de l'archidiaconé de Langres; du pays et archidiaconé du Bassigny ». Le livre I est intitulé : « de la grande antiquité et de la puissance « de la ville et principauté de Langres » (20 chapitres). Le livre II est relatif à « l'histoire de Langres » (24 chapitres).

Nous espérons ne pas trop attendre l'apparition du tome II d'une publication appelée à recevoir un accueil aussi favorable que mérité de la part des érudits et des chercheurs. S. T.

***

Sommaire de la *Revue historique*, tome LIII, n° 2, nov.-déc. 1893 :

G. Paris. *Jaufré Rudel, sire de Blaye, troubadour au XIIe siècle*, p. 225-260. — Alex. Cartellieri. *L'avènement de Philippe-Auguste* (suite), p. 261-279. — X. Mossmann. *La France en Alsace après la paix de Westphalie*, p. 280-300 (suite). — H. Hauser. *Sur l'authenticité des discours de La Noue*, p. 300-311. — Alb. de Rochas. *Les Archives*

1. 6 volumes petit in-4°, Bibl. nat., f. français 5993-98.

anciennes du Dépôt de la Guerre et la campagne de la succession d'Autriche, p. 311-316. — E. Welwert. *Questions révolutionnaires : l'abbé Grégoire fut-il régicide?* p. 316-325. L'auteur de cet article conclut, en comparant les documents qui restent, que si l'abbé Grégoire, alors absent de Paris, ne vota pas la mort de Louis XVI, son avis était que le roi devait être envoyé à l'échafaud.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube (*Séance du 20 octobre 1893*). — Présidence de M. Deheurle, président.

L'Académie nationale de Reims adresse le programme des prix qu'elle se propose de décerner. M. le Président fait remarquer qu'on y trouve un prix de 1,500 fr. pour le meilleur travail relatif au département de l'Aube. Il demande, à cette occasion, que l'on rappelle que le dépôt des travaux destinés au concours pour le prix de 500 fr., fondé par M. l'abbé Etienne Georges, doit être fait au mois de mars prochain.

M. le Président fait circuler un très beau dessin de la *rue Surgale*, exécuté par M. Royer, d'après une aquarelle de M. Henri Forest. Ce dessin est destiné à accompagner, dans l'*Annuaire*, le travail si intéressant de M. Deheurle.

M. Le Clert présente un autre dessin de Mme Chadenet, représentant le *château de La Planche*, et également destiné à l'*Annuaire*.

M. Bardet, membre associé, lit un travail très intéressant sur *Les Chevaliers de l'Arquebuse de Villenauxe-la-Grande*. Il y montre l'importance qu'avaient autrefois les compagnies d'Arbalétriers et d'Arquebusiers. De grands personnages, même des archevêques, en faisaient partie. Ces compagnies avaient leurs fêtes et leurs concours régionaux. M. Bardet s'étend surtout sur la compagnie de Villenauxe-la-Grande, fondée en 1573. Il donne des détails piquants sur différents concours, sur les curieuses pièces de vers qu'on y lisait. Ces compagnies disparurent, comme tant d'autres institutions des anciens temps, au souffle de la Révolution. M. Bardet a offert généreusement à la bibliothèque de la Société les documents dont il s'est servi pour rédiger son remarquable travail.

A l'occasion d'un passage de cette étude ayant rapport à l'abbaye de *Neste-la-Reposte*, M. l'abbé Garnier dit que, d'après les recherches faites par M. d'Arbois de Jubainville, l'origine de cette abbaye ne remonte pas à Clovis, mais qu'elle a été fondée par Louis le Débonnaire et Lothaire.

M. de la Boullaye dépose un travail intitulé : *Etude sur les Contrats d'apprentissage à Troyes, de 1660 à 1700*, par M. Morin.

M. Det présente un travail de M. Morel : *Notes statistiques sur les désastres éprouvés par la Champagne méridionale de 1644 à 1656*.

Séance du 17 novembre 1893. — Présidence de M. Deheurle, président.

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. — Il y est question du travail de M Lex, sur Eudes II, comte de Champagne, dont la Société a déjà dû s'occuper.

Actes de l'Académie nationale de Bordeaux. — Une biographie du baron de Caila, illustre archéologue girondin, ramène l'attention sur la dédicace *sub ascià*, dont la signification n'est pas parfaitement élucidée. M. le Président, rappelant des souvenirs personnels, dit qu'on avait cru la retrouver sur un sarcophage découvert à Châtillon-sur-Seine, mais que cette hypothèse a dû être écartée après un examen plus attentif. — Une discussion intéressante s'engage à ce propos : M. l'abbé Garnier est d'avis que cette dédicace était réservée à des sépultures; comme on la trouve à l'époque païenne, elle n'est donc pas un symbole chrétien. Il est vrai qu'on la rencontre dans des sépultures de l'époque chrétienne, mais on y trouve de même la dédicace *Dis manibus sacrum*, qui ne doit cependant pas être interprétée dans un sens païen. M. Garnier pense que les dédicaces ont toujours eu un caractère religieux. Il s'en est rencontré deux exemples dans le département de l'Aube : le tombeau de saint Lupien, dans l'église Saint-Lupien, où il se voit encore, porte une *ascia* un peu plus allongée que celle de l'époque romaine. M. Det rappelle qu'elle a été reproduite dans les Mémoires de la Société avec une étude de M. Coffinet. — L'autre spécimen a disparu; il avait été découvert dans le cimetière de Sainte-Julie, à Troyes, mais les auteurs du siècle dernier nous en ont conservé la description.

LECTURES ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES

M. Henri Renaud lit son rapport sur le travail de M. Lucien Morel, relatif à la condition misérable de la Champagne méridionale pendant les guerres de la Fronde, de 1641 à 1656.

M. Morel a rendu d'une manière saisissante le triste état des populations rurales à cette époque ; M. Cousin, en faisant revivre les brillantes héroïnes de la Fronde, a laissé dans l'ombre toutes ces populations qui n'avaient de la guerre que les fléaux; ce sont elles que M. Morel fait passer devant nos yeux, grâce aux Mémoires rédigés par le clergé des campagnes et conservés aux Archives. Les extraits du travail de M. Morel dont M. Renaud donne lecture intéressent vivement la Société, qui vote l'allocation à l'auteur d'une médaille d'argent et le renvoi de son étude au Comité de publication.

M. Arnould donne un compte-rendu verbal du Concours de poésie et lit quelques-unes des poésies envoyées par les concurrents.

L'une des pièces, qui est en latin, se trouve en dehors des conditions du Concours. Les autres présentent souvent de belles idées, ou des descriptions intéressantes, mais qui ne sont pas toujours poétiques.

Un manuscrit ayant pour titre : *Avril, variations sur un vieux thème*, lui a seul paru vraiment digne du Concours et même d'un premier prix. Il en lit diverses pièces : *Le Chevalier Printemps, la Marchande de muguets, Aubade, le Bouquet surpris*, qui plaisent par leur charme poétique et leur fraîcheur. La Société approuve les conclusions de son rapporteur et vote une médaille d'or à l'auteur, M. Louis Mercier, de Besançon.

Élection et Présentations

M. Basile Guillemin, sculpteur, professeur de dessin à Cambrai, est élu membre correspondant.

MM. Léon Geoffroy, propriétaire à Villeret, et Georges Cornat, juge au Tribunal civil de Sens, sont présentés, le premier comme membre associé, et le second comme membre correspondant.

* * *

Société historique et archéologique de Chateau-Thierry (*Séance du mardi 7 novembre 1893*). — Présidence de M. Vérette.

I. — M. de Larivière donne communication d'un intéressant rapport sur un mémoire publié par la Société archéologique du Gâtinais : « La vie et les œuvres de Etienne Lauréault de Foncemagne, par Cuissart, bibliothécaire-adjoint à Orléans. »

Parmi les noms d'immortels qui ne sont point arrivés jusqu'à nous, on peut citer celui de Lauréault de Foncemagne, né à Orléans en 1694, membre de l'Académie française pendant 42 ans, c'est-à-dire plus de la moitié de sa vie. Il avait d'abord fait partie de la Congrégation de l'Oratoire et avait professé les humanités à Soissons; historien et érudit, il avait été admis à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1722, et choisi en 1752 pour être sous-gouverneur du duc de Chartres.

II. — Bien des villes de France se sont fait un devoir patriotique de célébrer la visite de l'escadre russe à Toulon, et les réceptions des officiers à Paris, Lyon et Marseille. Mais la plupart n'ont point à rappeler une fête comme celle dont nous trouvons un récit naïf et complet dans le manuscrit de l'abbé Hébert qui a été, pour ainsi dire un témoin oculaire Ce récit se trouve abrégé dans l'Histoire de l'abbé Poquet; en voici une analyse succincte : « Le jeudi 5 mars 1801, en conséquence d'une recommandation expresse du Gouvernement consulaire, le comte de Kalitscheff, ambassadeur du Czar Paul Ier, fut reçu en grande pompe à Château-Thierry. La ville, la Levée, la maison de M. Houdet (ancien couvent des Minimes) étaient brillamment illuminées. M. Houdet était maire de la ville, et c'était chez lui que devait descendre l'ambassadeur, ainsi qu'une partie de l'escorte. Le général Caffarelli, commandant de la garde consulaire, avait été délégué pour accompagner l'illustre voyageur. La réception fut splendide; le souvenir en a été conservé longtemps par nos compatriotes. »

III. — M. Roby communique le dessin et la description d'un fragment de pierre sculptée trouvé à Chézy-en-Orxois et apparte- à M. Félix Sainte, de cette commune.

Ce fragment mesure 65 cent. de hauteur sur 35 de large; il appartenait sans doute à une croix de cimetière et, selon M. Bruneau, architecte des monuments historiques, ce petit monument remonterait au XIIIe siècle. Une des faces sculptées, celle qui représente l'agneau pascal, semble justifier cette opinion; par les sculptures de la face opposée et par l'ornementation générale, on serait amené à croire que cette pierre ne remonte qu'à l'établissement de l'église actuelle (XVIe siècle).

IV. — M. Ch. Dépost, négociant, est élu membre correspondant.

Séance du 5 décembre 1893. — Présidence de M. Vérette. — I. — Du remarquable travail de M. Camille Rousset : *Histoire de Louvois*, M. Moulin extrait une page (tome I, page 442) qui se rattache à l'histoire locale. M. de Stouppe, nous le savons, avait épousé Anne-Charlotte de Gondy, tante du fameux coadjuteur de Retz, dont la famille occupait le château de Montmirail; les deux époux comblèrent de biens les pauvres de Château-Thierry et, répondant aux désirs généreux de leur nièce, Mme de la Bretonnière, prieure de l'Hôtel-Dieu, se montrèrent les bienfaiteurs insignes de cet établissement charitable. M. de Stouppe avait été colonel-général des Suisses, puis gouverneur d'Utrecht. Louvois se plaignait extrêmement de la dureté des chefs : de Luxembourg, de la Marck, de Genlis; de la licence des soldats, du pillage de la contrée. « Au milieu de tous ces scandales, c'est un bonheur de rencontrer la figure calme, honnête et intelligente de Stoppa; il reste pur; les plus corrompus même lui rendent hommage, etc. » La ville d'Utrecht rendit aussi le plus solennel hommage à sa générosité, à son désintéressement.

Le secrétaire donne lecture d'une deuxième note puisée dans le tome XVIII de la Biographie générale en l'accompagnant de quelques détails biographiques. En 1829, dit M. Fayot, une femme mourait dans une mansarde de la rue Chabannais. Nul ne se présenta pour recueillir l'héritage, pas même sa fille, *pauvre demoiselle de comptoir à Château-Thierry*... La pauvre femme, qui laissait un bien maigre héritage (255 fr.) au fisc, était la veuve du trop fameux Fouquier-Tinville, le farouche accusateur public. Quelle circonstance avait amené Mlle Fouquier à Château-Thierry? Dans quelle maison de commerce de la ville a-t-elle été employée?

II. — Compte de fournitures faites pour la réparation du château en mai 1406.

Il y a certainement un double intérêt, assure M. Moulin, à transcrire, malgré la difficulté qu'il présente, le *compte* qui forme la 33e pièce de la collection de Joursauvault; d'abord, on fait

reparaître des termes, des expressions qui ont cessé d'être en usage; puis, et surtout, il est permis de suivre sur un plan de l'ancien château — comme celui qu'a préparé M. Morsaline — les différentes pièces de l'habitation seigneuriale qui existait alors. A ce moment (1406), le domaine appartenait à Louis d'Orléans, celui qui fut assassiné traîtreusement l'année suivante, rue Barbette, par les gens et sous les yeux de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. Ce prince qui a édifié les forteresses de La Ferté-Milon et de Coucy, était plus souvent à Paris que dans ses domaines; c'était sa femme, Valentine Visconti, qui surveillait les travaux et dirigeait l'éducation de ses enfants et celle de Dunois, qu'elle élevait comme sien. A la nouvelle du meurtre de son mari, Valentine quitte précipitamment Château-Thierry pour se réfugier à Blois; elle s'y trouvait plus en sûreté d'une part, et de l'autre, plus à même de réclamer du roi, son beau-frère, la punition du coupable; réclamation inutile, hélas! C'est alors que commence cette triste période de notre histoire que Michelet a décrite si énergiquement. « La France était jouée à pair ou non. » Château-Thierry devait suivre, malheureusement, le sort de la monarchie.

III. — M. David, maire de Fresnes, continue, au grand profit de la Société, ses communications sur les évènements qui se sont passés dans la commune qu'il est chargé d'administrer. Et d'abord, il s'agit d'un acte de baptême de 1666. C'est une trop commune et véridique histoire que relate l'acte dressé par M. Prévost, curé. Une pauvre fille d'Epernay, Marie Tourny, enceinte des œuvres de M. Georges Clocher « jeune fils à marier », de la même ville, quitte ses parents et vient faire ses couches à Fresnes. Elle meurt à la suite d'une cruelle opération. L'enfant « recogneu » par le père est mis en nourrice à Tréloup, par les soins de Me Hippolyte, Guiosuie, « apotiquaire ». Marie Tourny fut enterrée dans l'église « avec toutes les cérémonies, services et luminaires accousteumés en telles cérémonies funèbres des fidèles trespassez ».

L'autre document est le procès-verbal de la « Fête anniversaire de la prise de la Bastille », 14 juillet 1790.

Toute la commune est en fête; un autel double « à la romaine » a été dressé au *chemin vert* entre Fresnes et Courmont; une messe d'actions de grâces doit y être célébrée par le clergé des deux paroisses, des blasons aux armes du Roi, sont suspendus à la pyramide qui surmonte l'autel, portant ces mots : « Vive la Nation, la loi, le Roi, et Vive la Liberté. » Des décharges de mousqueterie témoignent de la joie commune, de la bonne entente. Après les offices, chant du *Te Deum* devant les représentants des deux paroisses; au retour, à Fresnes, avant de se séparer, chant du *Salve Regina*, puis banquet. Le procès-verbal a été revêtu de la signature du maire, des officiers municipaux, des officiers de la garde nationale et des notables de l'endroit.

IV. — Plusieurs pièces de monnaies ont été trouvées par

M. Vérette, dans son jardin; la plupart sont revêtues d'une patine épaisse. Soumises à l'examen de M. Griolet de Geer, elles ont été déclarées appartenir, pour la plupart, au Bas-Empire (IIIe et IVe siècles); l'une d'elles est un Tétricus fort bien conservé.

M. J. Maciet a fait remettre, par l'intermédiaire de M. Fr. Henriet, une vue gravée du clocher de Chézy-l'Abbaye.

***

Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Provins (*Séance du jeudi* 12 *octobre* 1893). — Présidence de M. Berquier, vice-président.

Sont offerts à la Société :

Par M. l'abbé Lapierre, curé-doyen de Donnemarie, trois numéros de la *Croix de Seine-et-Marne* contenant un compte-rendu de la première excursion de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Provins, signé L. P. de Neuilly. Hommage à la Société par l'auteur ;

Par M. l'abbé Seigle, une faïence de Rubelles et une brochure intitulée : *Recherches sur les débuts de l'imprimerie à Provins*, par Henri Stein, archiviste-paléographe ;

Par M. Bessin, huit magnifiques nuclei du Grand Pressigny. Remerciements.

Sont déposés sur le bureau :

Par M. Michelon, 103 grands bronzes des Antonins, dont 63 dorés, un cerf en fer, un entonnoir en cuivre et un petit vase en bronze, le tout provenant de Châteaubleau et déjà décrit dans une précédente réunion ;

Par M. l'archiprêtre Bridou, une pièce en argent de François Ier, trouvée à Châteaubleau ;

Par M. Rayer, un curieux mereau du XIIIe siècle, trouvé à l'Abbaye de Jouy ;

Par M. Maurice Lecomte, une médaille de Saint-Fiacre trouvée dans un vieux collier de cheval ;

Par M. l'abbé Seigle, deux haches en grès du pays et une hachette en serpentine trouvées à Maison-Rouge ;

Par M. l'abbé Bonno, une flèche barbelée à ailerons, trouvée à Chenoise par M. Parisot.

M. le secrétaire annonce que M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut et conservateur au Musée du Louvre, accepte de partager avec M. le comte Bernard d'Harcourt, ancien ambassadeur, la présidence d'honneur de la Société.

M. Maillé, ancien juge de paix à Donnemarie, présente une notice sur l'ancien fief de Saint-Jean-les-Sens dans cette ville.

Dès 855, les titres font mention d'un fief appartenant à Saint-Jean-de-Sens, érigé à titre d'aumône, à la simple charge de foi et hommage, la justice réservée au seigneur de Donnemarie.

La dénomination de fief de Saint-Jean de Vinille, qui prévaudra dans la suite, donne à supposer que l'archevêque de Sens, Wenillon, un des *missi dominici* de Charlemagne) a pu obtenir la concession de ce domaine au profit de son monastère. La donation fut d'ailleurs au point de vue territorial, de peu d'importance, elle ne comportait guère qu'une vaste place à bâtir, à côté de Donnemarie primitif, et enclavée dans la petite cité seulement lors de sa clôture au XVIe siècle.

Il y eut antérieurement à cette époque des envahissements sur les terrains vagues avoisinants, ce qui permit à l'abbaye de faire dresser un plan du fief et de ses dépendances en 17 articles au lieu de 8. Mais une sentence du bailliage de Melun (28 juillet 1777) ayant, sur une réclamation du Chapitre de Saint-Martin de Tours, condamné l'abbé de Saint-Jean à passer dénombrement et déclaration du fief, les choses furent rétablies conformément au droit, et le vassal reconnut (11 octobre 1790) que son fief ne comprenait que huit maisons bâties sur des concessions par lui faites à diverses époques.

Ces 8 maisons existent encore aujourd'hui; elles sont en façade sur la rue de la porte de Provins, à partir de cette porte elle-même jusqu'à la rue qui descend au marché, avec, au milieu, l'ancien hôtel et sa tour carrée qui furent reconstruits en 1586.

Une tradition locale veut qu'en 1308 l'archevêque de Sens, commis à cet effet par Philippe-le-Bel, se soit proposé de procéder en ce lieu à une instruction contre les Templiers de La Croix-en-Brie et de Rampillon; il en aurait été empêché par les chanoines de Tours, seigneurs suzerains du fief de Saint-Jean qui s'étaient réservé la justice. — M. Maurice Lecomte lit une note relative au nom du cours d'eau l'Yvron, affluent de l'Yères, dont la terminaison ON rappelle le terme celtique *onnos*. *flumen*, fleuve, et la première partie le nom même des Ibères, le primitif serait donc *Ibronnos* ou mieux *Iberonnos*, rivière des Ibères.

M. Lecomte donne ensuite à ses collègues connaissance d'une étude qu'il a rédigée sur l'origine de Châteaubleau, du village actuel. Il attribue la destruction de Riobe, ville gallo-romaine qui existait avant Châteaubleau et sur le même emplacement, aux invasions franques qui furent fréquentes dans le courant du Ve siècle. Puis, lorsque les Francs établirent des habitations dans notre région, l'un d'eux nommé Bladoaldus (nom révélé par le nom même de Châteaubleau) élut domicile au lieu où fut Riobe, s'y aménagea un château-fort et donna son nom à cette localité nouvelle : *Castellum Bladoaldi*.

M. Maurice Lecomte explique enfin, avec nombreux documents à l'appui, les transformations subies par ce nom primitif pour revêtir la forme actuelle. — Ce village n'est d'ailleurs pas le seul, dans notre arrondissement, qui révèle par son nom même, une origine franque.

M. l'abbé Trouet continue son étude sur la régularisation du blason : Le père Ménétrier veut faire remonter la régularisation du blason aux tournois. Lorsque le chevalier arrivait à l'entrée de la lice, il était annoncé par un héraut qui sonnait du cor après avoir lu les armes de celui qui se présentait. Puis, il faisait connaître ses titres aux deux maréchaux juges du tournoi qui l'admettaient alors à prendre part au tournoi. Sonner du cor se disait en allemand *blasen*, d'où, selon le P. Ménétrier, lire les armoiries est devenu blasonner. Cette étymologie semble risquée et peu satisfaisante.

Les tournois ne furent pas organisés immédiatement avec la régularité que nous connaissons aux blasons à l'époque d'Olivier de la Marche. Certains auteurs en fixent l'époque au temps de Geoffroy de Preuilly, tué en 1066 au tournois d'Angers. Mais dès 842, un tournoi véritable était donné à l'occasion du serment de Charles le Chauve et de Louis le Germanique. Les tournois sont donc plus anciens que Geoffroy de Preuilly et le blason également.

L'emploi du blason fut généralisé au milieu du xe siècle, à l'époque de la conquête de l'Angleterre par les Normands; le blason n'était pas encore soumis à des règles fixes; les seigneurs, en choisissant leurs armoiries voulaient principalement se distinguer du peuple, aussi, chacun ayant adopté des armes différentes, est-il dificile à cette époque, d'en rencontrer qui aient été héréditaires.

Mais, à partir de la première croisade, les blasons commencent à se transmettre dans les familles comme un héritage : ainsi la croix de Toulouse de Raymond de Saint-Gilles; les bars de Thierry II, comte de Bar; l'écu bandé de six pièces et bordé de Hugues II, duc de Bourgogne, ont été conservés par les seigneurs qui ont hérité de leurs noms.

A 2 heures, la Société quitte l'Hôtel de Ville pour commencer, sous la direction de M. Bourquelot, la série de ses excursions dans la ville de Provins.

L'église Saint-Ayoul. — M. l'abbé Marianval, curé de Saint-Ayoul, nous ayant gracieusement autorisés à visiter sa belle église qu'il a entièrement restaurée l'année dernière, nous pénétrons sous ces voûtes séculaires.

Le portail appartient à l'époque dite de transition, commencement du xiiie siècle; les galeries sont romanes; l'autel principal est encastré dans un magnifique rétable sculpté par Pierre Blasset, mort en 1663; le tableau du rétable représentant l'Enfant Jésus enseignant dans le temple, est de Stella, peintre du xvie siècle; une autre toile représentant le même sujet est de Thévenin (1789). Dans la chapelle de la Sainte-Vierge, se trouve une fort belle statue en marbre blanc de la Madone, époque du xvie siècle et école italienne. A la porte de sortie, sont placées deux gracieuses statues

représentant l'une sainte Cécile s'accompagnant de l'orgue, l'autre un ange s'accompagnant de la guitare (XVIe siècle).

La partie la plus ancienne et la plus remarquable de l'église Saint-Ayoul est celle qui, actuellement distraite de l'édifice religieux, sert de magasin à fourrages. Le transept extérieur séparé de l'église au XVIe siècle, les pleins cintres et les chapiteaux sont du commencement du XIe siècle. Ces ruines ont entendu les gémissements d'Abeilard.

La Société se rend ensuite à la tour Notre-Dame-du-Val où sont les cloches de Saint-Ayoul. La porte est du XIVe siècle, c'est tout ce qui reste de l'ancienne église Notre-Dame-du-Val bâtie sur l'emplacement de l'hôtel des Osches.

Le savant cicerone, après avoir intéressé les membres de la Société par ses explications détaillées, invite gracieusement ses collègues à visiter ses collections, véritable musée renfermant une infinité d'objets précieux, artistiques et classés avec goût : haches en silex, bronzes romains et mérovingiens, portes sculptées du moyen-âge, émaux de Limoges, tableaux de maîtres, fauteuils Louis XIV et Louis XV, faïences rares, miniatures du XVIIe siècle, magnifique descente de croix en ivoire, de forme demi-cylindrique et découpée comme de la dentelle, coffret espagnol avec incrustations, souvenirs de voyages, etc., etc.

A l'extérieur de la maison, nous remarquons les sculptures rapportées de l'ancien Hôtel de Ville de Provins dues au ciseau de Jean Goujon.

Nous allions oublier, dans cette nomenclature trop écourtée, de citer une des curiosités qui tiennent le plus au cœur de notre aimable cicerone : nous voulons parler d'un Stradivarius authentique. Ce Stradivarius, nous l'avons entendu, non sans peine, car le talent est toujours humble et modeste; nous avons applaudi chaleureusement notre collègue et, encore aujourd'hui, nous lui disons merci ! .

Lettre de M. le Comte Bernard d'Harcourt à la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Provins.

Monsieur le Président,

Bien que l'âge et l'éloignement m'empêchent de prendre une part efficace aux travaux de la Société, je lis avec un soin particulier les comptes-rendus qui s'y rapportent et les notices pleines d'intérêt consacrées par nos collègues à l'histoire de l'arrondissement

N'y aurait-il pas quelque utilité à donner un témoignage tangible de leur activité en l'appliquant à la désignation sommaire et matérielle des monuments du pays? Je vous soumets à cet égard une observation dont vous ferez l'usage qui vous conviendra.

Dans beaucoup d'endroits on met extérieurement sur certains édifices des plaques indiquant soit l'époque de la construction, soit la destination primitive, soit un événement mémorable, soit enfin le lieu de naissance ou d'habitation d'un personnage célèbre.

Un arrondissement comme celui de Provins ne laisserait pour des indications de cette nature que l'embarras du choix.

Théoriquement, l'exécution d'une mesure semblable paraît très simple. Dans la pratique, lorsque le moment arrive de formuler un texte, les désaccords ne sont pas rares : la date, les noms, le libellé de l'inscription font naître des controverses ou polémiques ayant le grand avantage de préciser des souvenirs sur lesquels le temps jette une sorte d'estompage.

Pour élucider les points en litige, on peut compter sur le zèle, les investigations et la compétence des membres de la Société.

Dans le cas où cette idée aurait leur approbation, je contribuerai volontiers pour une somme de cent francs aux frais d'établissement des premières plaques qu'on aurait à poser.

Veuillez bien, Monsieur, recevoir l'assurance de ma considération très distinguée et de mes meilleurs sentiments.

B. D'HARCOURT,
Ancien ambassadeur,
Ancien vice-président du Conseil général
de Seine-et-Marne.

Dans sa séance du jeudi 12 octobre, après communication de la lettre de M. le comte Bernard d'Harcourt, son président d'honneur, la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Provins a décidé ce qui suit :

Article premier. — La proposition de M. le comte Bernard d'Harcourt est acceptée.

Art. 2. — MM. Antheaume, Berquier, Bourquelot, Detousches et Soleil sont désignés pour étudier le côté pratique de la proposition et dresser la liste des édifices civils, religieux, particuliers, etc., susceptibles, en raison d'un souvenir historique ou archéologique, d'être honorés d'une plaque commémorative.

Art. 3. — M. le secrétaire est chargé de faire appel, au nom de la Société, aux autorités départementales, à MM. les Sénateurs, Députés, Conseillers généraux, Conseillers d'arrondissement, aux Caisses municipales de l'arrondissement, à MM. les Maires, Conseillers municipaux, Hommes de lettres, aux Dames patronnesses de l'œuvre.

Les dons et renseignements doivent être envoyés à M. l'abbé Bonno, curé de Chenoise, secrétaire de la Société.

Dès maintenant la souscription est ouverte :

M. le comte Bernard d'Harcourt	100 fr.
M. Buisson, propriétaire à Montigny-Lencoup.	50 —
M. l'abbé Bonno, secrétaire	5 —

***

NOTE SUR LES ANCIENS MOULES A GATEAUX. — Lecteur assidu de la *Revue de Champagne et de Brie*, je suis avec attention, dans la *Chronique*, les comptes-rendus des communications faites aux diverses Sociétés académiques de la région ; il est bien rare que

cette lecture ne me procure quelques renseignements intéressant mes études.

A la page 127 du numéro de janvier-février, le procès-verbal de la séance tenue le 8 novembre dernier par la Société de Château-Thierry, cite l'extrait d'une lettre adressée par M. Barbey à M. F. Moreau père, au sujet d'un objet en pierre, sorte de sceau à six faces, découvert en 1892 dans les fouilles du cimetière antique de Nanteuil-Notre-Dame. La description qui en était donnée attira d'autant plus mon attention que précédemment, en dressant le Catalogue raisonné du Musée de Bar-le-Duc, j'avais eu à étudier un certain nombre de pièces présentant avec le prétendu sceau de très grands points de ressemblance.

Invité par M. F. Moreau père à rédiger, sur cet objet d'apparence si singulière, une petite note indiquant l'époque probable de sa confection et l'usage auquel il avait été destiné, je m'empressais de satisfaire à la demande de mon vénéré confrère et en mars dernier, je lui adressais les lignes suivantes, dont la conclusion, bien différente de celle de MM. Barbey et Moulin, pourra peut-être intéresser les lecteurs de la *Revue*.

« Le singulier objet découvert dans vos dernières fouilles était au moyen-âge d'un usage courant. Les différentes représentations fortement gravées en creux sur chacune des six faces de ce cube irrégulier, offraient autant de sujets variés à reproduire sur les gâteaux, alors que la ménagère confectionnait elle-même les pâtisseries de pâte sèche dont aujourd'hui nous nous approvisionnons chez les fabricants spéciaux.

« L'usage de ces moules à gâteaux, sortes de sceaux dont les empreintes présentaient les sujets les plus variés : cœurs, croix simples, de Malte ou de Lorraine[1], lis, rosaces, lettres, fleurs et animaux, s'est conservé jusqu'à nos jours ; il n'est pas rare d'en rencontrer dans les collections particulières et dans les Musées. Celui de Bar-le-Duc en possède cinq de nature et de formes différentes : en terre émaillée, en pierre, en bois, qui peuvent être classés aux XVe et XVIe siècles[2]. Dans la collection Boucher de Perthes[3], un ancien moule en schiste ardoisier, qui avait servi à reproduire en plomb des enseignes de pèlerinage à l'image de saint Eloi, a été transformé en moule à gâteaux[4].

« Le spécimen dont vous m'adressez les moulages, paraît appar-

1. Cabinet de M. le commandant Maronnier, à Bar-le-Duc.

2. Ce Musée vient tout récemment d'acquérir un moule en forme de rouleau, reproduisant un sujet de chasse : Chevreuil poursuivi par des chiens et un chasseur sonnant de la trompe ; grand lis et rosace.

3. Musée d'Abbeville.

4. Note sur un moule à enseignes de pèlerinage du XIVe siècle, conservé au Musée d'Abbeville, lecture faite dans la séance du 4 décembre 1889, à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

tenir au XIVe siècle, si on doit s'en rapporter à la forme de la fleur de lis, à l'image de l'agneau pascal dont il nous offre les représentations. J'y remarque la scène bien connue de saint Martin coupant la moitié de son manteau pour le donner à un pauvre; un chien courant, un personnage difficile à déterminer, enfin une rosace à six raies qui se rencontre sur presque tous les sceaux à gâteaux; toutefois, la grossièreté de l'exécution de cet objet ne me permet pas de préciser la date de sa confection.

« Dans un intéressant article[1], M. H. Gaidoz rappelle l'usage ancien, pratiqué chez les Irlandais au temps de saint *Colomba* d'écrire les lettres de l'alphabet sur les gâteaux destinés aux enfants, usage qui s'est perpétué et dont il est encore fait mention dans le *Vicaire de Wakefield.*

« Notre savant confrère croit retrouver une trace de cette pratique dans un vers d'Horace :

Ut pueris olim dant crustula blandi
Doctores, elementa velint ut discere prima.
(Satire I, 1, 25.)

« Ce que les anciens ont fait pour les lettres de l'alphabet a été fait à différentes époques, pour d'autres sujets, celui par exemple de la légende de saint Martin si en faveur au moyen-âge. Qui de nos jours ne connaît les images en pains d'épices, les gâteaux illustrés?[2] »

En rédigeant cette courte note, insérée dans le supplément à l'Album de Caranda, intitulé : *Les fouilles à Nanteuil-Notre-Dame et dans le parc du château de Fère-en-Tardenois*, j'émettais une opinion toute personnelle que je croyais fort acceptable. Cette proposition ayant soulevé quelques observations, je dois

1. *Les Gâteaux alphabétiques*, *Revue Celtique*, 1886.

2. Les cuisiniers, et surtout les pâtissiers, avaient des moules avec lesquels ils donnaient à leurs mets et à leurs gâteaux les formes les plus variées. Athénée raconte que Nicomède, roi de Bithynie, ayant témoigné, dans un endroit éloigné de la mer et de tout cours d'eau, le désir de manger certaine espèce de poisson, son cuisinier en fabriqua un tellement bien imité que le roi s'y trompa. Quelques commentateurs pensent que ce poisson fut fait à l'aide d'un moule. Les cuisiniers, les pâtissiers se servaient de moules pour donner à leurs produits les formes les plus variées. Suivant Athénée, les Spartiates servaient, dans les repas de noces, des gâteaux auxquels le moule avait donné la forme d'un sein. Héliogabale avait des pâtissiers si habiles, qu'ils imitaient, avec de la pâte, tous les mets et tous les fruits.

Au Musée installé à Pompéï, on conserve plusieurs moules pour pâtés, trouvés dans les ruines ; l'un d'eux a la forme d'une coquille, les autres sont de forme elliptique. On peut voir au Musée de Naples plusieurs autre moules de pâtisserie en forme de coquille, provenant d'Herculanum et de Pompéï. (Saglio. *Dict. des antiquités grecques et romaines*, au mot *Forma* du Père H. Thédenat.)

faire connaître le résultat de mes nouvelles recherches sur les moules à gâteaux, dénomination que j'avais adoptée pour désigner le petit parallélipipède en pierre de la collection Caranda et les objets similaires que possède le Musée de Bar-le-Duc.

Malgré l'autorité que l'on doit accorder à la consultation donnée à M. F. Moreau père par M. Alexandre Bertrand, le savant conservateur du Musée de Saint-Germain, je ne puis accepter que le cube trouvé à Nanteuil-Notre-Dame puisse avoir été jamais « un moule probablement destiné à l'ornementation d'espèces d'*Amulettes en plomb*, comme on en a tant fabriqué à cette époque », c'est-à-dire au XIVe siècle. Les moules ayant servi à la production des enseignes, des images, des méreaux, des ornements en plomb sont bien connus et ne sauraient être confondus avec les cubes grossièrement travaillés, objets de cette étude.

Qu'il me soit permis de rapporter ici la description d'un curieux moule trouvé dans les ruines du château de Marqueny-lès-Attigny, incendié et détruit vers le milieu du XVe siècle :

« Moule en terre cuite rouge, dure et fine, mais d'un travail très « sommaire. Sa forme est celle d'un cube de 0,075 mm. de côté. « Chaque face présente un dessin différent: les deux décrites « ci-après sont seules carrées avec angles abattus. Tous les angles « du cube ont été refouillés de manière à laisser subsister sur les « quatre autres côtés des surfaces circulaires.

« 1re face. — Deux personnages : un homme vêtu d'une courte « tunique drapée et serrée à la ceinture, munie d'un rang vertical « de sept gros boutons, et les jambes couvertes de chausses col- « lantes. Il offre une fleur de lys d'armoiries à une dame portant « une sorte de couronnes à fleurons aigus et une robe très ajustée « de corsage, jupe à plis droits, et manches flottantes à partir du « coude comme celle de la tunique du premier personnage. Aux « angles supérieurs deux croisettes pattées.

« 2e face. — Un cavalier au galop vers la gauche lançant une « sorte de javelot à fer losangé. Dans l'angle inférieur droit une « croix pattée; au-dessus et au-dessous de la tête du cheval, deux « boules en relief.

« 3e face. — En chef une croix pareille aux précédentes. Le « dessin principal est un vase contenant une plante et l'ensemble « représente une grande fleur de lys ornementée, dont les deux « lobes latéraux sont accompagnés de deux branches retombantes « terminées par des fleurs de lys plus petites.

« La quatrième et la cinquième face portent des dessins géo- « métriques, étoiles, etc., variés, et la sixième le quadrille encore « usité aujourd'hui sur les gaufrettes, entouré d'un filet[1].

1. *Les anciens moules à pâtisseries*, article de M. le Dr Vincent, inséré aus l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, 1891, p. 114.

Le Musée de Reims possède un spécimen de même forme que le précédent, offrant sur ses faces, dans des médaillons entourés de grénetis, de perles ou de petits triangles, les représentations suivantes : l'écu couronné de France, accosté de deux lis (époque de Charles VII ou de Louis XI), l'agneau pascal, un coq, un cygne, une écrevisse et une rosace [1].

L'usage des sceaux fortement gravés en creux, destinés à reproduire en relief, sur la pâte sèche, des légendes ou des représentations autres que des lettres, était déjà en faveur dans les premiers siècles de l'église. Je dois à l'atelier du Louvre le moulage en plâtre d'une pièce en terre cuite trouvée en Grèce, aux environs du Laurium, objet fort intéressant qui mériterait d'être reproduit ici. Voici la description qui en a été faite dans les *Mélanges G.-B. de Rossi*, 1892, p. 183, par M. Etienne Michon, attaché au Musée du Louvre :

« Disque de dix centimètres et demi de diamètre, dont le revers légèrement convexe, est renflé à sa partie centrale pour en faciliter la préhension, tandis que le plat porte en creux, au centre, dans un cercle, une croix; autour la légende ΣΥΛΟΓΙΑ ΚΥ° ΣΦΗΜΑϹ (ευλογια Κυριου εφημας) [2]..... Il est clair que nous sommes ici en présence d'une sorte de sceau à imprimer sur le pain bénit. Le mot *Eulogie*, qui, plus tard, s'appliqua aussi à d'autres pains sanctifiés par une bénédiction spéciale que les évêques étaient dans la coutume de s'envoyer en signe d'union ecclésiastique, désignait durant les premiers siècles à la fois les espèces sacramentelles elles-mêmes et les pains qu'après avoir consacré le nombre d'hosties nécessaires à la communion des fidèles, le prêtre bénissait pour distribuer à ceux qui n'y avaient pas pris part. Il est avéré que dès le IVe siècle, les pains offerts à l'autel étaient ronds, de petite taille, et d'ordinaire, ornés d'une marque telle que la croix, avec l'inscription IC XC NIKA par exemple. M. de Rossi a même signalé d'après un dessin un cachet

ΣΥΛΟΓΙΑ
ΣΥΠΟΡΙω

1. Le Musée du Mans possède un curieux spécimen de moule en corne pour pâtes ornementées, n° 64.

M. Rousset d'Uzès soumettait, en 1888, au Comité des Travaux historiques, un moule en bronze de même nature, sur lequel se lit en relief l'inscription :

Je suis faict à Chesnebrun
O (au) Perche ces (chez) Jehan et Niovis

Cet objet paraît dater du XVIIe siècle.

2. La légende ευλογια τον αγιον μενα se retrouve sur les ampoules à eulogies de saint Ménas, petits vases aplatis en terre, munis de deux anses

qui, dit-il, devait être imprimé sur les pains offerts par un prêtre du nom d'Euporius..... L'humble monument du Louvre, avec son inscription qui ne laisse point place au doute, nous est ainsi un précieux témoin de l'habitude où étaient les chrétiens primitifs de marquer d'un sceau les pains consacrés[1]. »

Je crois retrouver la continuation de cet antique usage de marquer les pains bénits dans la coutume, fort répandue au moyen-âge, d'imprimer sur les pains portés au four banal une empreinte adoptée par chaque ménage d'une même localité. Qui ne connaît les nombreux moules destinés à la cuisine de nos pères, les fers à oublies, à gaufres, recueillis dans nos Musées avec les fers à hosties si communs autrefois dans les établissements religieux?

La collection Victor Gay possède un gaufrier du XIVe siècle à la marque du Dauphin, et dans le *Glossaire archéologique*, que la mort de cet érudit a laissé inachevé, il est rapporté plusieurs textes où il est fait mention de « *fers à gaufres* (1302), *de fers pour faire oblies et galète* (1322), *de fers à nieulles* (1328), *de fers à oblées* (1371) et qui nous font connaître les noms de *Jehan l'oublieur* (1328), de *Galois, oubloier* du roi Charles V (1364-1380) et de *Thibaut de Puisieux le pannetier*, qui fabriquait les gaufres pour le même prince ».

Les Archives du Barrois nous font savoir qu'il fut payé 45 sous pour « *un fers à oblées perdu par Colin galetier de Gondrecourt aux noces de Madame de Mons* ».

Cette dénomination de *pannetier* donnée au XIVe siècle à Thibaut de Puisieux, je la retrouve, à quatre cents ans de distance, sur un instrument ayant appartenu à un pâtissier de la Cour.

Dans une visite au Musée de Cluny j'ai pu, grâce à la bienveillance du regretté M. Darcel, examiner à loisir et prendre les empreintes des nombreux spécimens réunis dans une vitrine spécialement consacrée aux moules à pâtisseries. Là se trouvent exposés des moules en bois de toutes les formes, de tous les modules et de provenances diverses : plaques rectangulaires, disques de tous les diamètres, rouleaux, cachets, cubes, de fabri-

et d'un goulot, dans lesquels on conservait l'huile bénite que l'on rapportait des tombeaux en renom.

1. On sait que durant tout le haut moyen-âge, alors que la communion sous les deux espèces était encore donnée aux fidèles, les pains consacrés et simplement bénits par le prêtre étaient coupés en morceaux et distribués aux assistants; on appelait cela donner les eulogies.

Grégoire de Tours (livre V) rapporte que Mérovée, fils de Chilpéric, assistant incognito à l'office dans la basilique de Saint-Martin de Tours, s'emporta contre l'évêque qui était passé devant lui sans rien lui offrir et lui reprocha de ne pas lui avoir donné des eulogies comme au reste des fidèles.

cation française et allemande[1], sur lesquels on rencontre les sujets les plus divers, appartenant aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. J'ai relevé sur ces moules à gâteaux les représentations suivantes : l'Annonciation, la Fuite en Egypte, la Présentation au temple; les armes de France, de la maison de Bourbon et de plusieurs grandes familles; les chiffres couronnés de Henri II, de Catherine de Médicis, l'image d'une femme nue, le pied sur un globe, tenant de la main droite une vergue chargée d'une voile gonflée par le vent, un navire, des fleurs, des rosaces, le monogramme du Christ, etc., etc.,

Sur l'un de ces moules, marqué des lettres superposées S·P, sans doute les initiales du prénom et du nom du fabricant pâtissier qui en faisait usage, est gravée une inscription en trois lignes contenant un avis au public et le prévenant que les produits offerts à sa convoitise n'étaient point à donner mais à vendre.

QUI LE MENGER
A LE PEIERA
ALLELVYA

Sur un autre, j'ai remarqué une attestation qui devait rassurer les clients sur la qualité des gâteaux reproduisant, au centre d'un gracieux encadrement, l'inscription suivante inscrite en quatre lignes :

FAIT PAR.
HOUET-LAISNE
MARCHAND-A
VERSAILLES

Ce marchand n'était pas, en effet, le dernier venu dans le monde des pâtissiers de Versailles. Personnage alors fort en vogue, Houet l'aisné était, au lendemain de l'avénement de Louis XVI, le fournisseur de la Cour et plus particulièrement celui de la reine Marie-Antoinette, ainsi que le prouve l'inscription gravée sur la tranche de ce moule à pâtisseries sèches :

HOUET LAISNE PANNETIER DE LA ROYNE. 1773

L.-MAXE WERLY.

* * *

DOCUMENTS DU XVIe SIÈCLE CONCERNANT LA CHAMPAGNE ET LA BRIE, CONSERVÉS DANS UNE ÉTUDE DE NOTAIRE PARISIEN. — M. E. Coyecque

1. Il existe au Musée de Buda-Pesth une riche série de moules à pâtisserie, des XVIe et XVIIe siècles, de 25 à 35 c. de diamètre, offrant les représentations suivantes :

Orphée charmant les animaux en pinçant de la guitare, Actéon changé en cerf, Pyrame et Thisbé, Samson déchirant un lion, l'Annonciation, l'Adoration des Mages, saint Georges terrassant le dragon, divers sujets de chasse et autres.

Képes Kalauz a gyujtemenyekben, par Radisics jeune. Budapest, 1885.

vient de commencer dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* l'inventaire des minutes d'un notaire de Paris du XVIe siècle et, bien qu'il n'ait encore accompli qu'une partie de sa tâche, les renseignements qu'il nous fournit montrent une fois de plus l'intérêt qui s'attache aux recherches de ce genre que l'on ne saurait trop encourager.

Que de personnes en province pourraient entreprendre le dépouillement de ces vieux minutiers dans lesquels on rencontre non seulement des actes généalogiques et des titres de propriétés, mais des marchés artistiques qui nous fournissent les noms des auteurs de nos stalles et de nos autels, le prix des statues et des vitraux, etc. Que les chercheurs ne se laissent pas décourager par l'aridité de semblables investigations et par la difficulté de lire des grimoires dont l'écriture, pour le XVIe siècle surtout, laisse souvent beaucoup à désirer[1]. Mais, qu'au lieu de prendre par le commencement, c'est-à-dire par les actes les plus anciens, ils ouvrent au contraire les liasses les plus récentes que l'on voudra bien leur communiquer, au milieu du XVIIIe siècle, par exemple.

L'écriture est facile, ils s'habitueront vite aux formules, liront sans peine les noms de personnes et de lieux, et ils arriveront ainsi à remonter jusqu'aux liasses les plus anciennes du minutier dont ils auront entrepris le dépouillement. Qu'ils ne craignent pas de prendre des fiches, de relever le plus de noms, le plus de faits qu'ils croiront intéresssants et ils ne tarderont pas à se voir récompensés.

Nous pourrions leur citer de nombreux exemples des heureuses trouvailles de ces habiles et patients chercheurs en tête desquels marche, depuis quelques années, M. le vicomte de Grouchy.

M. de Grouchy aime surtout le XVIIe siècle, M. Coyecque a préféré le XVIe et il a été, dès ses débuts, largement récompensé par ses trouvailles dans le minutier possédé actuellement par Maître Delafon, notaire à Paris et qui lui a été libéralement ouvert.

L'inventaire que publie M. Coyecque suffirait pour montrer que, s'il y a grande utilité à explorer cette source précieuse de notre histoire, il n'y a guère d'inconvénients, et, du reste, nous nous en rapportons au tact de nos confrères pour être certains qu'ils sauraient éviter, le cas échéant, la divulgation de quelque fait scandaleux ou de nature à porter atteinte à la réputation de familles encore existantes.

Le notaire Crozon, dont M. Coyecque a commencé à analyser les minutes depuis 1498 (il n'est encore arrivé qu'à 1525), n'a pas dans ses cartons des actes concernant les princes du sang, les

1. Les recueils de fac-similes publiés par MM. le comte de Bourmont et Prou, faciliteront à ceux qui voudront s'y livrer, la lecture de ces textes. Ils pourront aussi recourir utilement au *Dictionnaire des abréviations*, de Chassant.

hommes d'Etat et les ministres, comme ceux qu'a recueillis surtout M. de Grouchy; c'est le notaire du clergé, de l'Université, des libraires et des imprimeurs, celui aussi des artistes et des artisans qui travaillent pour le clergé et pour les églises. C'est dans son étude que se passent les marchés pour la location du temporel des cures que les titulaires ne veulent gérer à cause de leur peu d'importance, que se rédigent ceux qui ont pour but l'impression des bréviaires et des autres livres d'église, ainsi que l'exécution des monuments funéraires, qui semble monopolisée dans deux ou trois ateliers dont nous pouvons étudier les conditions d'existence, les salaires des ouvriers et jusqu'au nombre d'heures de travail. C'est Pierre Crozon et ses successeurs enfin qui sont appelés à faire l'inventaire du mobilier des dignitaires de l'Université, des étudiants, des bourgeois et des marchands qui demeuraient dans le quartier Saint-Jacques, ou qui venaient y passer quelques jours dans les chambres que leur fournissaient les collèges ou que leur louaient les perruquiers, autour de Saint-Séverin.

Nous ne donnerons que quelques extraits de l'Inventaire de M. Coyecque; les indications sur la Champagne et la Brie y sont nombreuses et, comme le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* est répandu, il leur sera facile d'y recourir[1].

Marché entre les Chartreux de Paris et un groupe de marchands de poissons : ceux-ci achètent tout le poisson qui se trouvera dans les étangs de Rigault et de Beaumarchais en Brie; les religieux ne leur fourniront que les « seynes, nacelle et houseaulx » pris en leur maison de Maillart; la pêche devra se faire entre la Saint-Remi et la Toussaint et ne durer que dix jours, Prix : 600 l. t. — Les Chartreux auront droit à 1,200 carpes, 26 brochets, etc... — (Nombreux détails pour l'exécution de ce marché et notamment interdiction de pêcher des brochetons et lancereaux de 10 pouces et au-dessous, et achat de « peuple » pour regarnir les étangs.) 13 juin 1523.

Autre bail fait par les Chartreux de Paris, pour neuf ans, à Jean Le Fèvre et Jean d'Alençon, marchands à Amillis en Brie, de divers immeubles sis à Maillart, au Plessis et environs, pour 1,000 liv. t. 8 juillet 1523.

Vente par Martin Dolet, prêtre, à Pierre Dolet, son frère, de sa part sur les fruits de vignes sises à Sucy-en-Brie et environs, moyennant 20 liv. t. 23 août 1524.

Vente par Nicolas Maquereau, laboureur à Sucy-en-Brie, de 75 bêtes à laine, brebis et agneaux, pour 37 l. 10 s. t. à Jean le Cirier, avocat en Parlement, sieur du Plessier. 27 août 1524.

1. Nous transcrivons le plus souvent les analyses de M. Coyecque en supprimant les détails qui ne peuvent intéresser qu'un petit nombre de nos lecteurs.

Jean Le Blef, Charles Michel, Louis La Queue et Girard Paumier, du diocèse de Châlons en Champagne, écoliers à Paris, certifient qu'André de Fontaines, messager juré en l'Université de Paris, s'est toujours tenu à leur disposition pour faire leurs commissions en Champagne. 27 octobre 1524[1].

Vente par le Collège du Plessis, à Pierre d'Auvergne, marchand de bois aux faubourgs de Corbeil « du costé de la Brye », d'une coupe de bois à Ervy-en-Brie. Prix, 270 liv. t. 24 sept. 1523. Nombreux détails dans l'analyse de M. Coyecque.

Le 11 octobre 1527 meurt au Collège de Beauvais, dont il était chapelain, Charles Jacquillon, prêtre, curé de Cheminon-La-Ville, au diocèse de Châlons. Son inventaire, rédigé le 14 octobre, mentionne notamment un calice à soleil vermeil doré, avec douze apôtres à l'entour et un bréviaire manuscrit sur parchemin.

Quittance de Jean Vallet et Mathurin Chevret, maçons limousins, pour travaux exécutés à Cachan pour l'évêque de Meaux. Nov. 1517.

Jean de Aqua, doyen de Courpalay en Brie, nous apparaît une fois et semble jouer avec Philippe de Frescobaldis, marchand lombard, le rôle d'expéditionnaire apostolique. Il s'excuse sur la peste du retard qu'il apporte à l'accomplissement des démarches qu'il était chargé de faire.

Les contrats passés par les imprimeurs et libraires figurent en assez grand nombre dans les minutes de Pierre Crozon, nous n'y trouvons cependant, pour la région qui nous occupe, que celui qui suit :

« Marché pour la fourniture de caractères entre Nicolas le Rouge, libraire à Troyes, et Symphorien Barbier, imprimeur à Paris. 29 mars 1515. »

Puisque nous parlons livres et papiers, on nous permettra de citer les documents curieux publiés par M. Lucien Wiener, dans son *Etude sur les Filigranes des papiers lorrains* (Nancy, R. Wiener, 1893, in-4 fig.).

« La papeterie en Lorraine, à la date de 1540, écrit le savant conservateur du Musée lorrain, ne répondait pas encore au besoin des services de la Cour ducale; nous trouvons bien à cette date des acquisitions de papiers faites à Bayon, mais nous en trouvons aussi faites à des marchands de Troyes (Champagne). Il y a tout lieu de supposer qu'à cette époque on se préoccupait peut-être plus qu'on ne l'a fait depuis, de la conservation des papiers destinés au Trésor des Chartes [de Lorraine]. C'est pourquoi nous

1. Il y a une curieuse étude à faire sur le rôle joué au XVIe siècle par les messagers de l'Université. M. le baron de Bermault d'Houët l'a esquissée dans une étude sur Antoine Erlault, évêque de Châlon-sur-Saône, confesseur de Catherine de Médicis, en cours d'impression dans le *Bulletin de la Société historique de Compiègne*.

voyons alors donner la préférence aux papiers fabriqués à Troyes, et dont l'emploi se trouve constaté dans les nombreux registres où l'on voit les armes de cette province. Ajoutons, pour l'honneur des papiers lorrains, que la marque de Charles III apparaît dans cette collection à la fin du XVIe siècle[1]. »

Les marchés pour les fournitures de dalles tumulaires en pierre ou en marbre et parfois en cuivre sont assez nombreux pour que nous puissions les réunir en une rubrique :

« Marché entre Martial Gallicier, docteur régent en la Faculté de décret, archidiacre de Brie en l'église de Meaux et Contesse veuve de Philippot Prisié et ses fils tombiers à Paris, pour la fourniture d'une tombe de liais, de 8 pieds sur 4, représentant un évêque les mains et le visage d'albâtre, livrable à l'église Saint-Etienne de Meaux. Prix, 22 livr. t. 18 mai 1518.

« Marché entre Jean Le Moine, tombier, et Marie de « Véres », dame de Beauvais et Nangis en Brie, veuve de Louis de Brichanteau, pour l'exécution d'une tombe de liais, de 7 pieds sur 3 et demi, figurant un homme d'armes, entre deux piliers remplis d'images; à ses pieds, un lévrier; sur sa tête, un tabernacle garni d'un Abraham (le Père éternel bénissant) et de deux anges; un écusson aux quatre coins ; livrable en Grève ou à la Tournelle. Prix, 14 liv. t. 6 mai 1523.

« Claude Chevallon, marchand libraire et bourgeois de Paris, ayant acheté au profit de Simonne, veuve d'André Prisié, tombier, 60 sous p. de rente, et ayant fait un prêt à ladite Simonne, celle-ci lui abandonne diverses tombes prêtes à livrer, dont une pour le curé de Crécy-en-Brie et une autre pour l'abbé de Citeaux-en-Brie. Détails. 14 mars 1524.

« Marché entre Charles Demoré, seigneur de la Motte d'Orveaux-en-Brie, exécuteur de Marie de Folenfant, veuve de Jean Tristan de Verdelot, écuyer, seigneur de Champgueffier en Brie et Mathieu de la Mome à Marie, pour la fourniture de deux monuments ainsi décrits : 1° une tombe pour Tristan de Verdelot, en son vivant escuier, 6 pieds sur 3, avec l'effigie du défunt en écuyer, détails pour l'exécution et texte de l'inscription : « Cy gist noble homme Tristan de Verdelot, en son vivant escuier, sr de Champgueffier, de Maigny, de Villiers-Saint-Georges et de la Chapelle-Ygier en partie, qui trespassa en son chastel dud. Champgueffier le XXIIIe jour de juing l'an mil Ve XVIII, etc. ; 2e une tombe semblable pour Jacques de Verdelot, décédé le 20 août 1522 ; 3° une troisième pour Marie de Folenfant, 7 pieds sur 3 et demi, garnie de plusieurs images et des armes de la défunte avec son effigie en damoiselle ; on y verra les douze apôtres « autant au tabernacle que pilliers,

1. M. Wiener donne diverses reproductions des filigranes aux armes de Troyes avec le chef de France, couronne, quatre feuilles et lettre D, etc., Op. cit., p. 66. Cf. Masson et Midoux et de Stoppelaar.

ainsi qu'ils se pourront estandre et le plus richement que faire ce pourra », les quatre évangélistes au coin et les armes de chaque côté, avec l'inscription : « Cy gist noble damoiselle Marie de Folenfant, en son vivant dame de Loisel et vefve de feu noble homme Tristan de Verdelot, sieur de Champgueflier et de la Chapelle-Ygier, laquelle trespassa le jeudi XXIIIe jour de juillet l'an mil Ve XXIII. Priez Dieu pour elle. *Pater noster*, etc. » Ces tombes livrables en l'église de la Chapelle-Iger. Prix, 30 liv. t. 2 mai 1524. »

Nous poursuivrons, au fur et à mesure de sa publication, le dépouillement de l'inventaire fait par M. Coyecque et qui continuera, nous l'espérons, à offrir un sérieux intérêt pour les Champenois et les Briards. Comte de Marsy.

* * *

Nouvelle dissertation sur les saints Jumeaux. — Langrois de naissance et d'éducation, j'avais toujours cru sincèrement depuis mon enfance que les saints Jumeaux étaient nés et avaient été martyrisés à Langres. C'est dans ces sentiments que j'ai composé sur ces saints martyrs une première dissertation, qui a été imprimée dans *la Semaine religieuse du diocèse*. Mais depuis, certains doutes me sont survenus, surtout après l'apparition du premier volume des Bollandistes pour le mois de novembre, dans lequel le Père Van Hooff, écrivant la vie de saint Bénigne, rejette complètement les rapports que ce saint martyr aurait eus avec les saints Jumeaux de Langres.

Emu par cette considération et par plusieurs autres, j'ai cru devoir, dans l'intérêt de la vérité historique, composer cette *Nouvelle dissertation*, opposée à la première. On y verra que tout langrois que je suis, je ne cherche point à tromper mes concitoyens par la flatterie, mais à leur dire la vérité, telle que je la conçois, en leur faisant comprendre que l'on ne peut adorer Dieu et honorer ses saints avec convenance, que par la vérité, et non par le mensonge ou les fictions.

Or, parmi les légendes des saints, il en est plusieurs qu'une sage critique ne saurait admettre complètement, malgré le respect dû aux saints eux-mêmes, parce qu'elles portent trop évidemment des caractères de fausseté ou de contrefaçon. Telles sont celles qui sont la copie fidèle et trop ressemblante d'autres légendes. Sans sortir du diocèse de Langres, nous trouvons deux légendes de cette espèce, savoir celle de saint Vinard, confesseur, pour le 11 octobre, et celle de saint Didier, évêque de Langres, pour le 23 mai, en ce qui concerne sa vocation miraculeuse.

La légende de saint Vinard est la même que celle de saint Genou, premier évêque de Cahors, envoyé dans les Gaules par le pape Sixte II, vers l'an 257, et qui se retira ensuite à Celles, au diocèse de Bourges, où il mourut. Quant à la légende de saint

Didier, concernant sa vocation à l'épiscopat, c'est exactement celle de saint Paul, évêque de Trois-Châteaux, comme on peut s'en convaincre par la vie de ce dernier saint, donnée au *Supplément du Pèlerin*, n° 844. Ces deux saints, Didier et Paul, furent désignés miraculeusement par leur nom propre, pour devenir évêques. Tous les deux étaient laboureurs; tous les deux furent cherchés par des envoyés spéciaux, députés par leur Eglise; tous les deux labouraient la terre avec des bœufs, quand ils furent accostés par les envoyés; tous les deux plantèrent en terre leur aiguillon, en répondant à ceux qui leur offraient l'épiscopat : *Quand mon bâton produira des feuilles et des fleurs, j'accepterai l'offre que vous me proposez.* Or, tous les deux virent à l'instant leur bâton se couvrir de verdure et de fleurs, et c'est ainsi que tous les deux furent choisis, durant le IVe siècle pour évêques, l'un, saint Didier, dans un village proche de Gênes, en Italie; l'autre, saint Paul, dans l'ancienne ville de Glanum, en Provence. Or, comment pourrait-on s'empêcher de reconnaître que ces deux légendes, si semblables, ont été copiées l'une sur l'autre? Il serait facile aux érudits de trouver dans un assez grand nombre de légendes, des ressemblances du même genre. Mais laissant de côté cette question, je reviens aux saints Jumeaux.

§ Ier. Etat de la question : Les saints Jumeaux sont-ils Langrois ou Cappadociens?

Les traditions langroises concernant les saints Jumeaux, Speusippe, Eléosippe et Mélasippe, ainsi que sainte Léonille leur aïeule, sainte Junille, saint Néon et saint Turbon, comme chrétiens, nés et martyrisés à Langres, et le baptême des saints Jumeaux par saint Bénigne, reposent-elles sur des faits historiques incontestables? Voilà la question que je me pose et qui ne peut être résolue qu'en remontant aux sources. Or, à quelle époque ces traditions langroises commencent-elles à figurer dans l'histoire?

1° Il est certain qu'elles s'y trouvaient établies au IXe siècle, sous l'évêque Geilon qui, en 886, au sujet du Concile tenu à Saint-Geômes, s'exprime ainsi : *Ventum est ad quemdam locum, in suburbio Lingonensi situm, qui ex antiquo Urbatus dicitur, ubi pretiosissima sanctorum martyrum Speusippi, Eleosippi, Meleosippi, aliorumque Deo placentium corpora tumulata habentur.* On vint en un certain lieu, situé tout près de Langres, et appelé anciennement Urbatus, dans lequel, comme on le rapporte, les très précieux corps des saints martyrs Speusippe, Eléosippe, Méléosippe et autres agréables à Dieu, ont été inhumés. Ces mêmes traditions se trouvent confirmées par tous les siècles suivants, dans le diocèse de Langres et ailleurs; mais remontons plus haut.

2° Les mêmes traditions existaient au VIIIe siècle, au rapport du vénérable Bède qui raconte la mort de saint Céolfrid, décédé à Langres et inhumé à Saint-Geômes, l'an 716, en l'abbaye des

saints Jumeaux. Speusippe, Eleusippe et Méleusippe, dit-il, lesquels, nés en même temps du sein de leur mère, furent par elle engendrés de nouveau en la foi de l'Eglise, et laissèrent en ce lieu, ainsi que leur aïeule Léonille, la digne mémoire de leur martyre.

Dans le même siècle, vers 770, saint Hérulphe, évêque de Langres, emporta dans son abbaye d'Elwangen en Souabe, quelques reliques des saints Jumeaux, ainsi que de saint Didier, de saint Bénigne et de saint Mammès, recueillies à Langres, preuve certaine qu'à cette époque tous ces saints étaient honorés au diocèse de Langres. Montons encore plus haut.

3° Ces mêmes traditions langroises, concernant les saints Jumeaux, paraissent établies à Langres et acceptées à Paris, dès le commencement du VIIe siècle, d'après la légende de Warnahaire sur ces saints martyrs, transmise à saint Céran, évêque de Paris, vers l'an 615; et tout nous fait supposer que Varnahaire était, quant au fond, de bonne foi et croyait à la véracité de son récit. Mais ne s'est-il pas trompé dans ses assertions qu'il a crues appuyées sur l'histoire? Il est permis de le supposer. Pour nous en assurer, remontons plus haut, c'est-à-dire au delà du VIIe siècle.

4° Venons d'abord au Ve siècle. A cette époque, la passion primitive de saint Symphorien, cousin prétendu des saints Jumeaux, qui nous est donnée par Ruinart, comme acte authentique, n'offre pas la moindre allusion aux saints Bénigne, Andoche, etc. Ce n'est que dans certains manuscrits plus récents que ce saint est dit avoir été baptisé par saint Bénigne. Or, s'il est douteux que saint Bénigne ait baptisé saint Symphorien en la ville d'Autun, centre de sa mission, il est encore plus douteux qu'il ait baptisé les saints Jumeaux en la ville de Langres assez éloignée de ce centre; d'ailleurs, aucun monument historique ne prouve qu'il ait évangélisé cette dernière ville. Mais la légende de saint Symphorien se transforma peu à peu avec le temps. Ainsi le *Missale Gothicum* qui est du commencement du VIIIe siècle, représente saint Symphorien comme disciple des saints Andoche et Bénigne, en ces mots de la préface du saint : *Qui* (Symphorianus) *beatos patres, Andochium, Benignumque secutus*... On voit qu'à cette époque la légende primitive de saint Symphorien se trouvait quelque peu modifiée.

5° Passons au VIe siècle. Sur la fin de cette époque, le martyrologe de saint Jérôme, dans sa recension gallicane, arrêtée à Auxerre, vers l'an 590, marque les six fêtes de Besançon, Valence, Autun, Saulieu, Dijon et Langres qui, selon l'abbé Duchesne, ont le même auteur légendaire. Voyez : *Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 5e série, t. X, p. 400. Il s'agit des saints Ferréol et Ferjeux de Besançon; Félix, Fortunat et Achillée de Valence; Symphorien d'Autun; Andoche, Thryse et Félix de Saulieu; Bénigne de Dijon, et finalement des saints Jumeaux de Langres.

Voici pour ce qui concerne les saints de Langres : *XVI Kal. Feb. Lingonis, passio sanctorum martyrum geminorum, Speusippi, Helasippi, Melasippi, Leonellæ, Junellæ, Neonis.* Le XVI des calendes de février (17 janvier), à Langres, passion des saints martyrs Jumeaux, Speusippe, Hélasippe, Mélasippe, Léonelle, Junelle, Néon. La tradition langroise, concernant les saints Jumeaux, existait donc déjà à cette époque, et elle a sans doute servi de fondement à la légende de ces saints, composée par Warnahaire, 25 ans plus tard.

6° De la fin du VIe siècle où nous trouvons établies les traditions des églises de Besançon, Valence, Autun, Saulieu, Dijon et Langres, remontons au commencement du même siècle, sous l'épiscopat de saint Grégoire qui occupa le siège de Langres de l'an 506 à l'an 539. Oh! alors la nuit se fait et une nuit très obscure; mais c'est du sein de cette nuit ténébreuse que, selon l'abbé Duchesne, durant la première moitié du VIe siècle, se forme peu à peu la tradition de toutes ces églises. Cette tradition nouvelle a été ensuite formulée et unifiée par le même auteur légendaire, qui a relié à la mission de saint Irénée et des saints Bénigne, Andoche, etc., les saints de ces diverses églises, ce qu'il prouve par le fait suivant, raconté par saint Grégoire de Tours et concernant spécialement le diocèse de Langres :

Saint Grégoire, évêque de Langres, qui résidait à Dijon, supportait avec peine l'empressement de plusieurs fidèles à se rendre auprès d'un certain tombeau d'un prétendu saint, dont on publiait des faits merveilleux et dont lui-même ignorait le nom. En conséquence, il enjoignit à ses diocésains de s'abstenir de cette dévotion qu'il croyait superstitieuse. Mais alors, saint Bénigne lui apparut miraculeusement et lui reprocha son incrédulité et sa réserve trop méticuleuse, en ce que non seulement il ne venait pas l'honorer sur son tombeau, mais que de plus, il défendait aux fidèles de lui rendre cet honneur; finalement, il lui fit connaître qu'il était Bénigne, l'apôtre de la Bourgogne, martyrisé en ce même lieu, au bourg de Dijon. Dès lors, le saint évêque se reprochant sa conduite passée, conçut le projet de fonder la célèbre abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, ce qu'il exécuta en effet. Néanmoins, il ignorait encore les particularités de la vie de ce saint apôtre et désirait ardemment les connaître. Il fut donc heureux de recevoir, quelques années après, de certains pèlerins qui s'étaient rendus en Italie, une légende de saint Bénigne, qui racontait sans doute sa mission d'Orient dans les Gaules, en compagnie des saints Andoche et Thyrse, puis son glorieux martyre à Dijon, conformément à la légende de ce saint, exprimée dans le martyrologe de Bède au VIIIe siècle et dans les autres martyrologes des siècles suivants; sans aucune mention des actes de ce saint martyr, tant à Autun et à Dijon où il a séjourné certainement, qu'à Langres où l'on suppose sans preuve qu'il s'est rendu pareillement. Or, cette légende très incomplète de saint Bénigne

a servi de thème, selon l'opinion du savant professeur Duchesne, à la formation des traditions nouvelles des Eglises d'Autun, de Langres et de Dijon. Comme les saints Jumeaux, dont les reliques reposaient à Saint-Geômes depuis assez longtemps, avaient été martyrisés vers l'an 170 de notre ère, et que saint Symphorien d'Autun avait été lui-même martyrisé en l'an 178, on crut et on publia qu'ils avaient été instruits et baptisés par saint Bénigne, martyrisé lui-même vers le même temps. Sans doute, pour ce qui regarde saint Symphorien d'Autun, on peut, à la rigueur, admettre ce sentiment: mais il n'est pas admissible pour les saints Jumeaux, dont les corps ont été transportés de la Cappadoce en la ville de Langres, dans les Gaules, au IVe ou au Ve siècle, avec ceux de sainte Léonille, sainte Junille, saint Néon et saint Turbon.

C'est ainsi que raisonne ce professeur distingué. Que faut-il penser de son opinion? Les saints Jumeaux avec sainte Léonille, sainte Junille, saint Néon et saint Turbon sont-ils Cappadociens ou Langrois? Dans une dissertation antérieure, imprimée en 1889, dans *la Semaine religieuse de Langres*, j'ai soutenu qu'ils étaient nés et qu'ils avaient été martyrisés à Langres; mais aujourd'hui, après plus mûre réflexion, je me trouve obligé de former sur ce point certains doutes qui assurément n'ôtent rien à la gloire de ces saints, ni au culte qui leur est légitimement rendu dans le diocèse de Langres et spécialement à Saint-Geômes où leurs reliques reposent depuis de longs siècles. Qu'ils soient nés et qu'ils aient été martyrisés en Cappadoce ou à Langres dans les Gaules, ce sont de saints martyrs qui appartiennent depuis longtemps à l'Eglise de Langres et qui méritent de recevoir ses plus fervents hommages.

C'est dans ces sentiments et pénétré d'une sincère vénération pour les saints Jumeaux, qu'ils soient Cappadociens ou Langrois, que je livre au lecteur les réflexions suivantes, faites à leur sujet et qui sont de nature à corroborer l'opinion de l'abbé Duchesne.

(*A suivre.*) Abbé Roussel.

* * *

Note sur la réunion des seigneuries de Pleurs et de Montmort. — Au cours d'une étude que nous avons entreprise sur les premiers seigneurs de Pleurs, en recherchant quels étaient les liens qui unissaient, au commencement du XIIe siècle, les familles de Pleurs et de Montmort et pour quelle raison ces deux domaines paraissent possédés à cette époque par une famille dont les membres portent les surnoms de Pleurs ou de Montmort, nous avons repris l'idée déjà émise par nous dans notre *Histoire de l'abbaye d'Andecy* (page 28), que Manassès, seigneur de Pleurs [de 1103 à 1131?], avait épousé Helwide, une des filles de Hugues, seigneur de Montmort.

Nous apportons aujourd'hui, avec un nouveau document, une

lumière plus vive sur cette alliance qui donne la solution du problème.

C'est en étudiant de plus près un document analysé dans notre *Histoire de l'abbaye d'Andecy,* que nous avons été amené à cette conclusion à peu près certaine. En 1162, le comte de Champagne Henri, relatant diverses donations faites à Andecy, énumère celles qui furent faites par le seigneur Jean de Pleurs et il termine par ces mots : « Ensuite, à la fin de sa vie, il a promis les dons et les « bienfaits que son aïeul *(avus)* et son père *(pater)* avaient accor- « dés à la même maison, savoir l'usage dans tous ses bois, pour « tous les besoins de la maison, excepté la Forêt[1]. »

Nous étions amené par ce document à rechercher ce que le père et le grand-père de Jean de Pleurs avaient donné à Andecy.

Jean de Pleurs avait pour père Manassès de Pleurs : car dans la charte de confirmation des biens d'Andecy, donnée en 1131, par le comte de Champagne, Thibaut, nous lisons que : « Manassès de Pleurs, de l'approbation et du consentement de Helwide son « épouse et de Jean son fils, donne en aumône, à Andecy et à ses « dépendances, l'usage de tous ses bois, excepté dans le bois « nommé Forêt commune[2]. »

Nous n'avons pas d'autre donation faite par Manassès. — Une question se pose ici. Où étaient situés ces bois dont Manassès et son fils Jean de Pleurs abandonnent l'usage à Andecy? Ils avoisinaient certainement l'abbaye naissante ou une des granges, soit la Vieille-Andecy, soit de Vaux, cette dernière donnée par le même Jean de Pleurs (n° 18). Or, ces bois ne pouvaient être possédés que par les sires de Broyes, seigneurs de Baye ou par les seigneurs de Montmort, possesseurs de Congy. Comment les seigneurs de Pleurs possédaient-ils des bois dans les environs d'Andecy?

Mais revenons à la question. Le père de Jean de Pleurs se nommait Manassès : C'est un bienfaiteur d'Andecy. Il nous faut rechercher maintenant le grand-père, *avus*; et cet aïeul doit aussi avoir donné à Andecy l'usage dans ses bois.

Or, Manassès était fils de ce Jean, vicomte de Mareuil[-sur-Ay],

1. Postea vero in fine vite sue eidem domui promisit dona et beneficia que *avus suus* et *pater ejus* dederunt eidem ecclesie scilicet usuarium omnium nemorum suorum adomnes usus dicte domus excepta Foresta. (Vidimus de 1333, appartenant à M. d'Audeville. Cart. d'Andecy, n° 18.) Il ne faut pas s'arrêter à cette difficulté que le scribe, après avoir écrit avus *suus*, écrit ensuite pater *ejus*.

2. Manasses etiam dominus Plaioti : laude et assensu Helwidis? uxoris suæ et Johannis filii sui dedit in elemosynam eidem domui et omnibus appenditiis ejus, usuarium nemorum suorum præterquam de nemore quod propria Foresta vocatur.

(Vidimus de 1333, appartenant à M. d'Audeville. — Copie mauvaise à la Bibliothèque nationale. Armoires de Baluze. Dépôt des manuscrits, tome II, 204-205. Le texte défectueux que nous donnons est tiré de ce dépôt.)

marié à une des filles du comte André de Ramerupt[1]. Mais nous ne voyons pas que ce Jean, vicomte, ait fait quelque donation à Andecy, créée certainement quelques années après sa mort. De plus, aucun autre membre de la famille de Pleurs, sinon un Brunellus, cité seulement en 1162, ne figure parmi les premiers bienfaiteurs d'Andecy. Nous faisons donc fausse route de ce côté.

C'est du côté maternel qu'il faut porter nos pas pour trouver l'aïeul en question de Jean de Pleurs.

La mère de Jean de Pleurs, citée plus haut avec Manassès son époux, se nommait Helwide. Quelle était cette Helwide?

Une dame de ce nom est citée dans la charte de fondation d'Andecy, avec son père et sa mère; c'est Helwide, fille de Hugues, seigneur de Montmort. Voici le texte : « Le noble roi (?) Hugues, « seigneur de Montmaur, de l'approbation et du consentement « de Lætitia son épouse et de ses filles Helewide et Isabelle, a « concédé à Andecy ce qu'il possédait en cet endroit... Il donne « également..... l'usage dans tous ses bois pour tous les besoins « de la maison[2]... »

Le doute n'est plus permis. Du moment que nous avons un nom identique : Helwide, la désignation de la même concession, savoir : le droit d'usage dans les bois, nous devons conclure que Helwide, femme de Manassès de Pleurs et Helwide, fille de Hugues de Montmort, sont une seule et même personne, et que l'aïeul de Jean de Pleurs n'est autre que Hugues de Montmort, bienfaiteur d'Andecy.

Ceci nous explique pourquoi Helwide figure avec son époux dans la concession que ce dernier fait de ce droit d'usage et qu'on veuille bien en remarquer les termes *laude et assensu*, du consentement et de l'approbation; approbation et consentement nécessaires, puisque ces bois venaient de ses propres.

Assurément, il eût été superflu pour les contemporains d'ajouter au texte que Helwide était fille du seigneur de Montmort; les parties intéressées le savaient aussi bien que les contemporains. Tout au plus, pourrions-nous regretter que dans la charte de fondation, où il est question de Hugues de Montmort, après ces mots : du consentement de ses filles, le scribe n'ait point ajouté : et de Manassès, gendre de Hugues ou époux de Helwide, mais ce consentement est relaté par l'abandon même du droit, d'après la charte du comte Thibaut, aussi peu explicite sur ce point, du reste ; ce détail généalogique étant étranger à l'affaire.

Jean de Pleurs, décédé avant 1162, était-il d'un certain âge

1. *Recueil des historiens des Gaules*, XIV, 6.

2. Nobilis autem rex Hugo dominus Mauri Montis laude et assensu Letitie uxoris sue et filiarum suarum Helewidis et Isabellis, tradidit, etc. *Gallia Christiana*, VII. Instrumenta diocesis Trecensis?

Lalore. *Principaux Cartulaires*, tome IV, n° 162 (*Cart. d'Andecy*, n° 1).

en 1131, quand il figure, mais seul enfant, dans la concession paternelle? En tout cas, en 1134, il avait un frère nommé Payen de Montmort, dont il est question dans une charte d'Andecy (n° 16) et dont il est parlé dans notre Histoire de cette abbaye.

Pour résumer cette note, nous dirons que Hugues de Montmort *(avus)* n'eut que deux filles, Isabelle, dont nous ignorons l'alliance et Helwide, mariée à Manassès de Pleurs *(pater)*.

Par ce mariage, antérieur à 1131, puisque Jean de Pleurs figure cette année, Manassès de Pleurs fut mis en possession de différents biens composant la dot de sa femme. Il eut entre autres les bois dont il abandonne en 1131 l'usage aux Dames d'Andecy.

De son mariage avec Helwide de Montmort, il eut Jean de Pleurs et Payen de Montmort.

Jean conserva le titre de Pleurs avec le château et différents biens et droits aux environs de Montmort et de Congy et la mouvance de Montmort, car toujours Montmort fit acte de foi et hommage à Pleurs.

Payen eut dès 1134 le titre de Montmort, sans doute après le décès de son grand-père Hugues. Il en eut aussi le domaine relevant en fief de Pleurs et ses descendants, sans doute, le conservaient encore en partie à la fin du XIIe siècle.

Abbé A. MILLARD.

* * *

Parmi les précieux manuscrits enlevés par la Révolution au Trésor de la Cathédrale de Reims, et conservés maintenant avec tant de soin dans les vitrines de la Bibliothèque de la ville, il en est un d'une grande valeur. Sa réputation est européenne. C'est un évangile slave.

Il a été question de faire photographier ce précieux document et de remettre un exemplaire de cette photographie à l'amiral Avelan, au nom de la ville de Reims.

Voici, extraits d'une lecture faite à l'Académie de Reims par M. l'abbé Cerf, quelques renseignements sur l'évangile slave en question :

L'Evangéliaire slave de la Bibliothèque de la ville de Reims est un petit in-4° en parchemin, composé de 47 feuillets, dont 45 sont écrits des deux côtés : les derniers feuillets sont en blanc. Il est relié en tablettes de bois de chêne recouvertes de maroquin rose foncé. « Le parchemin des 16 premiers feuillets est d'une qualité inférieure, dit M. J.-L. Corvinus Jastrebski[1]. Il est réglé avec une pointe sèche, et l'on y voit une écriture étrangère, rangée en deux colonnes, distancées d'un demi-pouce l'une de l'autre. Les têtes des chapitres et majuscules initiales sont ornées d'une manière peu élégante, mais soignée. Ces ornements portent, en général, le caractère de l'art byzantin des IXe et Xe siècles[2]. Les capitales

1. Note remise à M. L. Paris et conservée à la Bibliothèque de la Ville.
2. L'appréciation de M. Corvinus Jastrebski est ici visiblement erronée.

sont épaisses et tracées assez grossièrement à l'encre rouge (minium), cependant quelques-unes sont noires. Toutes les minuscules, c'est-à-dire le corps de l'écriture, sont de cette dernière couleur. Au premier aspect, cette partie du livre offre une grande ressemblance avec d'anciens manuscrits dont on trouve le fac-similé dans le volume paléographique de Montfaucon et notamment page 200. A partir du 17e feuillet, le parchemin est plus blanc, plus fin, d'une meilleure fabrication et non point réglé. Les lettres sont deux fois plus grandes que dans les pages précédentes, la forme en est toute différente : c'est une autre écriture, rangée toutefois comme la première sur deux colonnes. Les capitales sont toutes en rouge, les minuscules sont en noir. Quant aux ornements enluminés qu'on y rencontre assez souvent, ils diffèrent aussi des précédents : ce sont des initiales ornées de fleurons, de feuillages et de figures d'hommes; quelques-uns sont rehaussés d'or, la peinture en est grossière. Ces ornements ont le caractère de ceux que l'on trouve dans les manuscrits du xve siècle. »

Le volume était richement relié; l'inventaire du trésor de la Cathédrale de 1669 nous l'apprend : « Item un livre dans lequel sont escrits les évangiles en langue grecque et syriaque[1], du don de mon dict seigneur Cardinal de Lorraine, faict la veille de Pâques 1574. Iceluy couvert d'argent doré d'un costé avec plusieurs pierres et cinq cristaux dans lesquels sont plusieurs reliques sçavoir une croix de bois de la vray croix et des reliques de sainct Pierre et sainct Philippe apôtres, de sainct Silvestre pape, de sainct Cyrille, de saincte Marthe, saincte Marguerite, de l'esponge et de la ceinture de Notre-Seigneur. Aux quatre coings sont les figures d'argent émaillé de l'aigle, de l'home, du bœuf et du lion. Ledict livre provient aussy du trésor de Constantinople et on tien venir de sainct Hiérôme et pèse six marcs et six onces[2] ».

Ces précieux ornements ont été enlevés pendant la Révolution de 1793. On trouve encore sur la couverture du livre les empreintes et les clous qui fixaient les reliquaires et les émaux. Dès les premiers jours de la Révolution, le texte des évangiles en langue slave est offert à la fureur du vandalisme. L'inventaire de la Cathédrale, dressé le 4 janvier 1790, par les officiers municipaux de la ville, l'indiquait en ces termes : « Un texte d'évangiles à deux caractères servant pour le sacre[3]. » Le procès-verbal du pillage auquel Notre-Dame fut livrée, en vertu du décret du 14 septembre 1793, mentionne aussi le poids des ornements arrachés à

1. En marge et d'une autre main on lit : Selon d'autres, en slavonique

2. Inventaire des reliquaires, châsses, images, joyaux... appartenant à l'église et à la Fabrique de Notre-Dame de Reims, renouvelé et extrait en 1669 sur les anciens inventaires. Bibliothèque de l'Archevêché de Reims.

3. *Trésor des Eglises de Reims*, par Tarbé et Maquart.

la couverture et livrés aux agents nationaux : « Les couverts d'un texte d'évangiles en deux langues, pesant trois marcs sept onces quatre gros. »

Voici, d'autre part, ce que nous lisons dans le *Journal des Debats*, du 23 octobre 1893 :

Un de nos confrères a annoncé que M. Léopold Delisle avait été autorisé par le ministère de l'Instruction publique à faire hommage à l'amiral Avelan d'un manuscrit précieux et que l'éminent administrateur de la Bibliothèque nationale avait mis la main sur un « texte vieux-slave presque indéchiffrable qui provenait des archives de la cathédrale de Reims ». De plus, on aurait reconnu, « après examen », que ce volume n'était autre que le précieux évangéliaire sur lequel les rois de France, depuis les temps les plus reculés, prêtaient serment, le jour de leur sacre.

Cette nouvelle est fausse de tous points.

D'abord, le volume dont il s'agit n'est pas conservé à la Bibliothèque nationale, mais bien à la Bibliothèque municipale de Reims. Il n'aurait, par conséquent, pas appartenu à M. Delisle d'en proposer l'hommage au chef de l'escadre russe. On aurait eu, d'ailleurs, quelque peine à se figurer dans ce rôle le savant administrateur qui a si heureusement ramené en France les manuscrits Libri et Barrois et qui fait si habilement la chasse, au profit de nos collections nationales, à tout ce qui peut présenter quelque intérêt pour notre histoire.

En second lieu, il n'est pas prouvé que ce « texte vieux-slave » ait jamais été employé dans la cérémonie du sacre des rois de France. Voici à son sujet ce qu'on sait de certain :

Il se compose de deux parties bien distinctes. La première remonte au XIe siècle. Elle serait l'œuvre, d'après une tradition ancienne et très acceptable, de S. Procope, abbé de Sazawa en Bohême, mort en 1053. La seconde a été écrite à Prague, en 1395, dans un couvent de Bénédictins. Le volume ainsi formé resta dans la bibliothèque de ce couvent jusqu'à une époque qui n'a pas été déterminée. On ne connaît pas davantage les circonstances qui l'en ont fait sortir. Toujours est-il qu'on le trouve, en France, à la fin du XVIe siècle. En 1574, il appartenait à Charles de Lorraine, archevêque de Reims. Il passa de sa bibliothèque dans celle du Chapitre de la cathédrale et de celle-ci dans celle de la ville. C'est donc à tort que certains savants mal informés en ont parlé comme de l'évangéliaire qui avait servi, « depuis les temps les plus reculés », au sacre des rois de France.

Sa valeur n'en est pas moins très grande. C'est un des monuments les plus anciens et par suite les plus précieux de la langue slavonne. Il était autrefois revêtu d'une riche reliure en argent doré, dans l'épaisseur de laquelle avaient été placées plusieurs reliques. Un inventaire de la fin du XVIIe siècle y signale un mor-

ceau de la vraie croix et des fragments de l'éponge et de la ceinture de Jésus-Christ. Tout le métal fut enlevé en 1793, et fondu. On crut même, jusqu'en 1836, que le texte avait été lacéré et brûlé.

L'intérêt de ce volume est depuis longtemps connu. Aucun voyageur illustre n'est passé à Reims sans le voir. Il fut naturellement montré à Pierre le Grand en 1717. On raconte que celui-ci l'ouvrit et fit « lecture très facilement de la première partie, avec deux seigneurs qui étaient avec lui. Ils dirent que c'était leur langue maternelle ». En 1852, le fameux calligraphe Sylvestre en fit un fac-similé complet qui fut édité par les libraires Didron et Techener. Il serait à souhaiter que ce travail, nécessairement très imparfait, fût repris et que l'on appliquât à ce vénérable document les merveilleux procédés de reproduction dont on dispose aujourd'hui.

* * *

On lit dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, un rapport fait par M. Schmit et lu par M. A. de Mortillet, sur la découverte d'une grotte funéraire néolithique à Livry-sur-Vesle (Marne) :

Vers la fin de mars de cette année 1893, une lettre de M. Hazin, instituteur à Livry-sur-Vesle, m'informait que dans une balastière de cette commune, on venait de mettre au jour une grotte renfermant des squelettes et des silex.

Je prévins immédiatement, par un exprès, M. Hazin de laisser le tout en place et de faire respecter la grotte et surtout les ossements.

Malgré ma diligence, j'apprenais, le soir même, que les ossements n'étaient plus en place. Ils reposaient au cimetière sous une couche de paille. C'est là que quelques jours plus tard, je pus, pour l'Ecole d'anthropologie, les recueillir, grâce aux bons soins et à l'extrême obligeance de M. Hazin et de M. Poinsenet, le maire du pays, qui se sont mis à ma disposition avec un empressement dont j'ai été très touché et qui mérite des amis de l'anthropologie les plus sincères éloges.

La grotte de Livry-sur-Vesle, à 103 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer, se trouvait située près du chemin de grande communication de Tours-sur-Marne à Condé-les-Autry, entre Livry-sur-Vesle (à 800 mètres environ) et la route nationale, n° 44, de Châlons à Reims.

La grotte, dont la voûte se trouvait à 2 mètres 5 au-dessous du niveau du sol, était située en plein lehm quaternaire, où elle formait une excavation semi-circulaire absolument nette.

Sur les parois se voyaient distinctement les coups d'un instrument de taille.

Le sol constitué par la grosse grève quaternaire n'était point souillé d'humus.

La longueur de la grotte était de 3 m. 20, sa largeur de 1 m. 80 et sa hauteur de 1 m. 20; on y accédait par un couloir nettement accentué en

pente raide de 6 mètres de long sur 60 centimètres de large et orienté au sud-ouest.

La position des corps, au nombre de 9, semble avoir été à l'état couché.

Huit squelettes gisaient dans les coins de droite et de gauche ; un neuvième, seul, se trouvait au milieu de la grotte, couché sur le thorax et la tête appuyée sur l'avant-bras droit replié. A côté de lui se trouvaient deux silex de l'époque néolithique, mais d'allure des silex de la pierre taillée.

En effet, l'un de ces silex représente bien une pointe moustérienne avec fine retouche d'un seul côté, à l'aspect d'une feuille de saule.

Les dentelures de ces deux silex étaient très vives et très nettes, malheureusement dans les démonstrations faites par des gens du pays, démonstrations exécutées sur du bois et même sur du fer, les dents ont été émoussées en partie.

Ces silex semblent avoir été emmanchés, car, ils étaient accompagnés d'une poussière noire de 0,50 à 0,80 centimètres de long qui, apparemment, était de la poussière de bois.

Quelques morceaux de crâne humain à incinération noire se trouvaient près des silex.

La grotte était orientée nord-ouest-sud-est.

A ma recommandation, M. Hazin fit tamiser le fond de la grotte par ses élèves.

Il a dans ce tamisage recueilli quelques grèves roulées bien rondes.

Les unes, des orbulines, fossiles des craies, très dures, ne sont point perforées.

Les autres sont percées exactement par le milieu, mais le trou de sortie est plus petit que l'ouverture d'entrée. Ce qui laisse à supposer que ces trous ne sont pas le fait d'un travail humain, mais le résultat produit par des coquillages perforants.

Il est possible néanmoins que l'homme ait profité d'un trou central dans une grève pour arrondir celle-ci et en faire un objet de suspension, c'est-à-dire un bijou préhistorique.

DISCUSSION

M. Hovelacque. — Les crânes de Livry, au nombre de 9 — dont un crâne d'enfant et un crâne trop incomplet pour être mesuré, — présentent une remarquable homogénéité. L'indice moyen de largeur est de 75.63, et du plus allongé au moins allongé il n'y a qu'une différence d'un peu plus de 3 unités. Malheureusement presque tous sont privés de la face. L'indice frontal (indice stéphanique de Broca) est de 83. Par ce caractère, comme par les autres, la série appartient bien au type des dolicocéphales néolithiques du nord-est.

L'un des Secrétaires,
Dr Capitan.

* * *

Une cérémonie toute intime a eu lieu le 4 novembre, à deux heures après-midi, à l'Hôtel-Dieu de Provins. M. Varoquier, commandeur de la Légion d'honneur, colonel du 7e dragons, accompagné du lieutenant-colonel, d'une députation d'officiers et des médecins du régiment, a remis officiellement à la Sœur Honorine, une médaille d'honneur en argent que lui a décernée M. le ministre de la guerre, par décision du 15 août 1893.

Le *Bulletin militaire officiel* qui enregistre la décision ministérielle, porte la mention suivante :

« Madame Adèle Ferrier, en religion Sœur Honorine, de l'Ordre des Dames de Nevers, née en 1817. Attachée depuis quinze ans au service des militaires de l'hôpital mixte de Provins. A fait preuve du dévouement le plus absolu en prodiguant ses soins aux soldats, atteints d'affections graves et contagieuses. »

***

La vénérable supérieure de l'hospice de Sainte-Menehould, Sœur Odile, célébrait dernièrement le cinquantenaire de sa profession religieuse. La veille au soir, le maire, assisté des membres de la Commission de l'hospice, lui adressait de chaleureuses paroles de félicitations et lui remettait un missel portant, à côté de son nom, en lettres d'or, l'inscription commémorative de ce demi-siècle de dévouement dont on célébrait l'anniversaire : 19 novembre 1843-19 novembre 1893.

Le lendemain matin, une messe solennelle a été chantée à sept heures par M. le doyen de Varennes, en l'absence de M. l'archiprêtre de Sainte-Menehould, retenu au chevet de son père mourant ; aux vêpres, M. l'archiprêtre d'Epernay a prononcé quelques paroles éloquentes sur l'union mystique de la vierge chrétienne avec Jésus-Christ.

Depuis 1849, la Sœur Odile n'a pas quitté cette maison hospitalière de Sainte-Menehould dont elle est devenue directrice en 1878.

***

Nous enregistrons avec satisfaction la récente nomination de M. Paul Leseur, de Reims, professeur agrégé à la Faculté de droit de Lyon, à une chaire de la Faculté de droit de Paris.

***

Sur vingt candidats admis, trois de nos compatriotes viennent d'être nommés, par arrêté du 4 novembre 1893, élèves de l'Ecole des Chartes.

Ce sont : MM. Lauer (Jean-Philippe), né à Thorigny (Seine-et-Marne), le 2 décembre 1874, reçu avec le n° 1 ;

Ponthière (Achille-Paul-Emile), né à Hargnies (Ardennes), le 27 mai 1873, reçu avec le n° 6 ;

Et Nicolle (Paul-Joseph), né à Chaumont (Haute-Marne), le 5 décembre 1873, reçu avec le n° 13.

***

Nous apprenons avec plaisir que notre collaborateur M. Alfred

de Besancenet vient d'être nommé, par le Sultan, officier de l'Ordre impérial du Medjidié.

***

M. Eugène Varin, l'habile graveur champenois, vient de faire don à la ville de Reims d'une série de vingt-six gravures dont il est l'auteur et le collaborateur avec son regretté frère Amédée Varin. Ce sont toutes des épreuves d'artistes et des pièces de choix, dont la valeur ne peut qu'augmenter dans le monde des arts. Citer des pièces comme *Vie ou Mort*, *le Réveil du Printemps*, *la Veille des Noces*, *Lendemain de Fête*, *Charité*, *les Dernières Cartouches*, *le Christ sur les eaux*, *le Facteur rural*, c'est faire l'éloge du lot entier qui ne sera pas d'ailleurs le dernier témoignage de la libéralité de l'artiste en notre faveur. Il veut bien annoncer la suite, et nous lui devrons ainsi une nouvelle gratitude à chaque complément de ses dons.

M. Eugène Varin se rattache à la Champagne et plus particulièrement aux villes de Châlons et de Reims, par des liens trop étroits et trop anciens pour laisser le public étranger à ses œuvres qu'admirent depuis longtemps les artistes et les amateurs de Paris.

***

Mariages. — On a célébré récemment, à Grenoble, le mariage de M. Félix de Latil, sous-lieutenant au 42e régiment d'infanterie, avec Mlle Louise Roux-Lacroix.

Le jeune officier est le petit-neveu du cardinal de Latil, duc et pair de France, archevêque de Reims sous Charles X, qu'il sacra et dont il ferma les yeux à Goritz.

Le R. P. dom Marie-Augustin de Latil, bénédictin du Mont-Cassin, frère aîné du fiancé, a donné la bénédiction nuptiale.

Le Souverain-Pontife a envoyé aux jeunes époux sa bénédiction apostolique.

***

Le 5 novembre 1893, a été célébré, en l'église Notre-Dame, le mariage de Mlle Marie-Gabrielle Fréminet, fille de M. Fréminet, négociant en vins de Champagne à Châlons, avec M. Auguste-Edmond Dagonet, lieutenant au 2e régiment de chasseurs d'Afrique, à Tlemcen (province d'Oran), fils de M. Dagonet, propriétaire à Châlons.

Ce mariage, qui unit deux des plus anciennes et des plus honorables familles de Châlons, avait attiré à l'église Notre-Dame une affluence nombreuse, parmi laquelle on remarquait MM le général Gras, le général Guerrier, l'intendant Péron, ainsi qu'un grand nombre de notabilités civiles et militaires.

La messe a été dite par M. le curé de la paroisse, le mariage a été célébré par M. l'abbé Thibault, professeur à l'institution Saint-Etienne.

Avant l'élévation, M. Huet, maître de chapelle, a fait entendre avec le talent de violoniste qu'on lui connaît, le larghetto du célèbre quintette de Mozart; à la fin de la messe, une hymne de Gounod, pour violon, chœur et orgues, a produit un grand effet par la beauté de l'œuvre et la perfection avec laquelle elle a été exécutée.

***

Le 8 novembre 1893, a été célébré, à Villers-devant-le-Thour (Ardennes), le mariage de Mlle Julie de Gourjault, nièce de M. Olivier de Gourjault, l'érudit collaborateur de la *Revue de Champagne*, avec le vicomte Hubert de Fayolle, capitaine au 117e régiment de ligne, en garnison à La Flèche.

MÉLANGES

Le nouvel Hopital d'Épernay. — Grâce à l'inépuisable générosité de M. et Mme Auban-Moët, la ville d'Epernay se trouve dotée d'un établissement admirable que beaucoup de villes plus importantes peuvent lui envier : nous voulons parler du nouvel hôpital que la reconnaissance des habitants a déjà baptisé du nom de ses donateurs et qu'on a inauguré tout récemment.

Occupant, aux portes de la ville, un emplacement splendide qui ne contient pas moins de 55,000 mètres carrés de superficie, l'hôpital Auban-Moët réunit les meilleures conditions hygiéniques que l'on puisse désirer.

Il est compris entre le boulevard de l'Hôpital, le chemin de Cramant, la rue Tiffoinet et la rue Louise. L'entrée principale, que ferme une grille monumentale, se trouve en face de l'avenue Paul-Bert, qui descend jusqu'au Cubry.

Au milieu et en face de l'entrée principale s'élève la chapelle, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure, et dont la gracieuse façade, que surmonte une flèche élancée tout en pierre, forme une charmante perspective pour le curieux qui monte l'avenue Paul-Bert.

Tous les services sont isolés et rassemblés dans des bâtiments distincts qui ont chacun une organisation complète, de façon — ainsi que nous le dit fort bien M. Giraux, à l'amabilité duquel nous devons nos renseignements — à ce que chacun d'eux puisse se suffire à soi-même.

Nous allons passer en revue l'établissement dans tous ses détails.

Au milieu, en face de l'entrée, se trouve, comme nous l'avons dit, la chapelle, derrière laquelle est la « Communauté » avec ses différents services, aménagée pour recevoir trente-deux religieuses au besoin.

Un passage couvert relie la communauté au bâtiment des cuisines. Là, dans une immense salle voûtée, un fourneau de proportions formidables, est tout prêt à fonctionner ; une étuve est d'un côté, un four à pâtisserie (à pain au besoin) de l'autre ; une relaverie vaste et aérée attient à la cuisine, où nous remarquons aussi une large cheminée devant laquelle des bœufs tout entiers rôtiraient facilement. Il n'est pas besoin d'ajouter que l'eau arrive partout en abondance, dans la cuisine comme dans la relaverie.

En arrière, isolée au milieu d'un massif, une buanderie à vapeur actionnée par une machine de sept chevaux avec salle de bains y attenant.

Un peu plus loin encore, un bâtiment de désinfection, puis à côté un séchoir à air libre et un séchoir couvert.

Sur la gauche, longeant la rue Louise, se trouve la morgue avec salle d'autopsie.

L'Hôpital.

Tous les bâtiments dont nous venons de parler se trouvent à peu près en ligne l'un derrière l'autre, entre la partie réservée à l'hôpital et la partie réservée à l'hospice.

En avant, la chapelle, seule, se trouve complètement isolée, entre des massifs de fleurs et de gazon qui sont déjà dessinés, mais ne seront plantés qu'ultérieurement.

A droite est l'hôpital proprement dit Près du boulevard de l'Hôpital, une salle voûtée renferme les compteurs à eau et à gaz. Un pavillon fort élégant, surmonté d'un étage, est destiné au concierge, à l'économe et à l'interne de service ; il contient également une salle de consultations avec cabinet de toilette où on trouve à volonté l'eau froide et l'eau chaude.

En arrière, deux grands bâtiments à trois pavillons reliés entre eux au rez-de-chaussée par des promenoirs, sont destinés l'un à la chirurgie, l'autre à la médecine.

Une salle d'opérations établie selon les plus récentes données de la science, a été ménagée dans le bâtiment de la chirurgie. Le bas des deux pavillons est réservé à l'infirmerie des garçons et des filles. Le haut est divisé en deux parties, d'un côté sont les hommes et de l'autre les femmes.

L'Hospice.

A gauche de la chapelle, de la communauté, etc., c'est l'hospice. Près du boulevard et faisant le pendant du bâtiment des consultations, un élégant pavillon est réservé à l'administration et au logement de l'aumônier.

En arrière, symétriquement aux bâtiments de la chirurgie, s'élèvent deux bâtiments semblables, à trois pavillons également, réservés aux vieillards. Le sous-sol contient des ateliers, le rez-de-chaussée une infirmerie de dix-huit lits et des promenoirs couverts ; le premier étage un vaste réfectoire et deux dortoirs.

Les femmes occupent le bâtiment de devant et les hommes celui de derrière.

Les bâtiments de l'hospice comme ceux de l'hôpital sont reliés par des passages couverts communiquant aussi avec les cuisines et avec la communauté.

Toutes les salles sont vastes, bien aérées, bien éclairées et bien chauffées tout à la fois ; d'immenses calorifères à eau chaude et à air chaud permettent d'y faire régner une température constante ni trop chaude ni trop humide, comme il convient pour des malades.

Rien n'a été négligé pour le confort et le bien-être des malades,

et toutes les installations, nous le répétons, ont été faites suivant les prescriptions les plus récentes de la science et de l'hygiène.

Partout l'eau et la lumière circulent en abondance ; on compte pour tout l'établissement quinze kilomètres de canalisations souterraines.

Services accessoires.

Tout autour et en arrière des parties que nous venons de décrire se trouvent les autres services : un bâtiment spécial où trois sortes de maladies contagieuses peuvent être traitées isolément ; un pavillon réservé aux syphilitiques ; une ferme contenant, outre le logement de deux gardiens, des écuries pour sept vaches et trois chevaux, une porcherie pour douze porcs au minimum, un clapier pour 60 lapins, une mare pour 30 canards, et entre les écuries de façon à profiter de leur chaleur un poulailler pour 25 à 30 poules.

Ensuite, nous remarquons un joli petit pavillon, contenant six petits logements isolés pour pensionnaires payants.

Enfin, un superbe édifice, près du chemin de Cramant, renferme tous les services de la maternité, avec salles d'isolement pour les fièvres ; ouvroir, salle d'appareils, etc.

L'établissement peut contenir 350 malades, mais, en cas de nécessité, ce nombre pourrait être doublé, sans que les différents services aient à en souffrir.

Les plans sont dus à M. Rochet, architecte de l'Assistance publique à Paris, et ont été exécutés sous la surveillance de M. Giraux.

Les calorifères à eau chaude ont été installés par MM. Herscher et Cie, de Paris, ainsi que les appareils de désinfection.

Les calorifères à air chaud sont dus à M. Gaillet, de Lille.

La buanderie, la salle de bains et la cuisine sont l'œuvre — quant à l'installation, bien entendu — de M. Leroy, de Paris.

Les salles d'opérations sont dues à M. Flicoteaux, de Paris.

Enfin, tous les services sanitaires ont été fournis par M. Casse, de Paris.

Les jardins sont dessinés, les allées tracées ; comme le sol est essentiellement crayeux, on a ramené une quantité considérable de terre végétale, des trous ont été creusés pour recevoir, aussitôt que la saison le permettra, 180 arbres à fruits. D'immenses fosses sont préparées pour la plantation d'arbustes de toute espèce. En un mot, tout le terrain qui n'est pas occupé par les constructions va être transformé en un parc du plus riant aspect.

Véritablement, les malades qui seront soignés dans l'établissement ne sont pas trop à plaindre ; ils y trouveront un confort que ne présentent nulle part, à un si haut degré, les hospices ou les hôpitaux.

Conçu d'un seul jet, exécuté d'un seul ensemble, l'hôpital Auban-Moët renferme tout ce qu'on a pu prévoir pour le soulagement des

malades. On a même réservé un grand espace pour installer une salle militaire pouvant contenir cinquante lits.

La Chapelle.

Il ne nous reste plus qu'à parler de la chapelle, un véritable bijou. M. et Mme Auban ont, d'accord avec l'administration, conservé la haute direction des travaux, qu'ils ont confiés à M. Deperthes, le maître que l'on sait. Celui-ci a pris, pour surveiller les travaux M. Piquart, architecte de mérite. Encouragé par les donateurs qui n'ont pas craint de dépasser le crédit réservé tout d'abord pour la chapelle, M. Deperthes a fait une petite merveille.

Nous n'avons qu'une crainte, c'est que la pierre si délicatement fouillée, les ciselures si fines, n'offrent une proie trop facile au climat meurtrier qui ronge nos cathédrales et nos monuments.

La chapelle, du plus pur gothique du XIIIe siècle, a 40 mètres de long sur 20 de large. La hauteur de la nef principale est de 13 mètres, la flèche lance son élégant clocher jusqu'à 56 mètres du sol.

Le dallage est en mosaïque des Pyrénées, l'abside seul et le bas des autels latéraux sont pavés en véritable mosaïque.

Les trois autels sont en échaillon, sorte de pierre de l'Isère qui a toute la beauté et la finesse de grain du marbre blanc le plus beau.

De superbes orgues, venant de la maison Cavaillé, de Paris, décorent la tribune placée au-dessus de l'entrée.

Les fenêtres sont garnies de magnifiques vitraux de couleur, sortant les uns de la maison Champigneulles, de Paris, les autres des ateliers de M. Vermonet, de Reims.

Plusieurs statues, les unes rapportées d'Italie par M. Auban, les autres dues au ciseau du regretté Delaplanche, décorent l'intérieur de la chapelle, que chauffe un calorifère spécial.

Sous l'abside, une crypte, véritable chapelle souterraine, est réservée à la sépulture de la famille Auban.

Nous allions oublier de signaler les bénitiers : deux énormes coquilles que M. Auban a rapportées d'un voyage lointain.

Tel est l'établissement modèle dont la ville d'Epernay peut s'énorgueillir à juste titre, de même qu'elle peut s'énorgueillir de compter dans son sein des familles assez généreuses pour contribuer, sans compter, à la fondation d'œuvres de charité et de bienfaisance. *(Courrier de la Champagne.)*

***

Une Trouvaille a Égreville. — Lors de la dernière réunion, à Egreville, de la *Société historique et archéologique du Gâtinais*, M. Croizet, du Coudray, m'apprit que dans un champ près d'Egre-

ville, sur la route de Bransles, existait un puits et que, d'après les *anciens*, ce puits était recouvert de vieilles dalles de pierre, sur lesquelles se trouvaient des armoiries et des inscriptions. M. Croizet s'offrait obligeamment de mettre ces débris au jour. J'acceptai avec d'autant plus d'empressement que je flairais quelque pierre tombale disparue ou quelque inscription inconnue.

On se mit à l'œuvre et, à cinquante centimètres de profondeur, on découvrit, en effet, un puits dont l'orifice était recouvert de deux débris de pierres anciennes. Ils ont été recueillis par Mlle Guillermain, propriétaire du champ, qui les a fait relever et conduire chez elle; aussi, on ne saurait trop remercier Mlle Guillermain du soin qu'elle a pris et de la peine qu'elle s'est donnée. C'est une bonne action archéologique et j'espère bien que Mlle Guillermain la complètera, en faisant déposer ces intéressants débris dans l'église d'Égreville d'où ils ont été enlevés à la Révolution, après avoir été abominablement mutilés. La famille Guillermain, du reste, a le respect des choses du passé et je tiens à rappeler que, tout à côté du puits en question, le père de Mlle Guillermain a fait ériger une croix pour conserver le souvenir d'une ancienne chapelle consacrée à saint Mammès.

Je viens de dire que ces deux débris proviennent de l'église d'Égreville; en effet, un simple coup d'œil m'avait fait reconnaître qu'ils étaient les restes du tombeau d'un seigneur d'Égreville et je m'étais tout de suite souvenu de ce passage de mon ancêtre Dom Morin : « En l'église de ladite ville (d'Égreville) se void une tombe « esleuée de terre où est Pierre d'Égreuille et sa femme. »

L'une des pierres recueillies par Mlle Guillermain est le devant du socle qui soutenait la pierre tombale, l'autre est un débris de la pierre tombale elle-même.

Ce socle, haut de 0,80 c. et large de 2m12 c., donne, finement sculptées en relief : au milieu les armoiries de la maison d'Égreville : *palé d'argent et de gueules de six pièces*, et de chaque côté de ces armoiries, deux écus losangés et entourés d'une cordelière, ce qui démontre que la dame d'Égreville était veuve lorsque ce tombeau fut élevé. Ces deux écus représentent les armoiries de la famille de Coligny : *de gueules à l'aigle d'argent, becquée, membrée et couronnée d'or.*

La dame d'Égreville que Dom Morin appelle Pasquette, — mais qui, en réalité, se prénommait Prégente comme sa grand'mère, Prégente de Melun, dame d'honneur de la reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII, — la dame d'Égreville était, en effet, issue de l'illustre maison de Coligny. Fille de Jean III de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, et d'Eléonore de Courcelles, elle épousa, par traité du 9 février 1470, Pierre II, seigneur d'Égreville, et mourut le 6 juin 1537 d'après le P. Anselme ou, ce qui paraît plus vraisemblable, le 6 juin 1527, d'après Dom Morin.

L'autre pierre, si singulièrement retrouvée sur le puits de

Mme Guillermain, est un fragment de 1m20 c. de longueur sur 0,50 c. et 0,40 c. de largeur, la pierre tombale de Pierre II d'Égreville, et de Prégente de Coligny. Pierre II était fils de Jean IV d'Égreville qui avait été chambellan du roi et capitaine de Montargis[1]. Cette pierre tombale, sur laquelle s'élevaient certainement, couchées ou agenouillées, les statues des deux défunts, a les bords amincis par un biseau qui a servi à graver l'inscription funéraire que je restitue presque complètement avec le texte de Dom Morin[2] :

Cy gist noble et puissant Seigneur Pierre d'Egreuille, en son vivant Seigneur dudit Egreuille et des Barres.....NCIO NRE DAE TOS LES SAMEDIS ET TRESPASSA LE XVIIIeIO DAURIL LAN MIL Ve ET SEPT. ET DAMOISELLE PREGÈTE DE DE COUL*ligny son espose Dame desdits li ux, laquelle trespassa le 6 de juin l'an 1527*[3].

Pierre de Coligny et Prégente de Coligny durent faire faire de grands travaux dans l'église d'Égreville, car aux voûtes de cette église, on remarque plusieurs écussons donnant leurs armoiries : *mi-parti d'Égreville et de Coligny*.

(Abeille de Fontainebleau.) Paul QUESVERS.

* * *

CHATEAUX DE LA HAUTE-MARNE. — Comme tous les ans à pareille époque, l'équipage de Mgr le prince de Joinville est découplé deux fois par semaine en forêt d'Arc et de Châteauvillain. Le lundi et le jeudi sont les jours adoptés pour ces chasses. Elles sont présidées par Son Altesse avec un entrain et une verdeur qui trahissent le sang d'Henri IV. Mgr le duc de Chartres les suit également, arrivant parfois la veille pour repartir le lendemain. Elles conservent d'ailleurs un caractère restreint. Le prince de Joinville n'a jamais aimé les réunions d'apparat et il aurait garde de modifier son goût au moment où la Maison de France pleure l'exquise princesse Marguerite, qui était un de ses ornements les plus aimables et que la mort a prise en pleine jeunesse, pareille à ces orages aveugles abattant au printemps la fleur fragile dont elle portait le nom.

Située au centre d'une région admirablement boisée et pourvue de gibier en abondance, la terre d'Arc-en-Barrois a toujours été l'objet de la prédilection du prince. Il s'y attarde volontiers jusqu'au milieu de l'hiver, heureux de se livrer à son plaisir favori en même temps que de goûter les doux et tranquilles attraits de l'existence familiale. Comme tous ceux qui ont l'honneur de l'ap-

1. On trouvera dans mon petit livre *De Montereau à Château-Landon*, pp. 116 et s., des détails sur cette illustre famille.

2. Le texte de D. Morin est imprimé en lettres italiques et ce qui subsiste de l'inscription en lettres gothiques.

3. 1537, d'après le P. Anselme, t. VII, p. 1[illegible]2.

procher trouvent en lui cette bienveillance et cette simplicité dont la véritable grandeur se plaît à être suivie, il est fort aimé dans le pays. Mme la princesse de Joinville n'y est pas moins populaire. Fuyant, elle aussi, le bruit et le faste, dédaigneuse des frivolités de la parure, elle s'occupe surtout à faire le bien, si discrète en ses libéralités que, si quelqu'un s'avisait de les vouloir surprendre, le miracle des roses tombant au lieu d'aumônes de la robe de sainte Elisabeth de Hongrie se renouvellerait sans doute pour rassurer sa modestie.

Aussi bien, dans cet intérieur princier, tout dénote des habitudes sérieuses et patriarcales. L'on y retrouve ce charme mystérieux qui s'attache aux lieux qu'on a longtemps habités et aimés, qu'on a faits à l'image de son caractère, qu'on a remplis des souvenirs de sa vie et où l'on a toujours senti des cœurs battre à l'unisson du sien dans la peine comme dans la joie.

Au siècle dernier, la seigneurie d'Arc était réunie au duché-pairie de Châteauvillain. Elle avait appartenu, sous Louis XIII, au maréchal de Vitry. Le comte de Toulouse l'avait acquise en 1700. Il la laissa au duc de Penthièvre, dont la fille l'apporta à la maison d'Orléans.

A cette époque, le château était fortifié. Il s'appuyait à un très massif et très haut donjon qui étendait au loin, sur la plaine, son ombre et sa puissance. Ses murailles épaisses de trois mètres étaient baignées, d'un côté, par la rivière de l'Aujon ; de l'autre, par un grand fossé d'eau vive. La Révolution l'ayant dépouillé de sa physionomie féodale, il a été reconstruit et approprié aux besoins modernes par Mme Adélaïde. Il n'est pas sans présenter quelque analogie avec le château de Randan, qui a été également rebâti par cette princesse. Le confort anglais y tient la place d'un luxe tapageur. La vénerie y a ses trophées, mais les gloires de la France y sont l'objet d'un culte plus cher. Elles s'y mêlent partout aux brillants souvenirs de la carrière militaire du prince.

Non loin de Châteauvillain, au creux d'une étroite vallée qui descend vers l'Aube entre deux coteaux, Dinteville dresse ses vastes façades en pierres de taille, rehaussées de sculptures, ses tours rondes et ses toits d'ardoises et de plomb. Il date du XVIe siècle.

Les anciennes chroniques l'appellent une des belles maisons de France ; elles ajoutent qu'il a fallu employer trois vies et plus de douze cent mille livres pour la bâtir.

Ce fut pendant longtemps la résidence de la famille de Dinteville qui a occupé des charges considérables sous l'ancienne monarchie et dont un des membres, Joachim de Dinteville, lieutenant-général au gouvernement de Champagne, en 1579, fut le pacificateur des querelles religieuses dans le Bassigny. Elle échut ensuite aux Coligny-d'Andelot.

La châtelaine en est aujourd'hui la comtesse de Rougé, née de Rougé, une grande dame qui apporte à faire valoir sa terre une

rare compétence. Elle y a fondé une fromagerie modèle très renommée.

Au sud de Chaumont l'abbaye du Val-des-Ecoliers, dont la solitude fut peuplée au moyen âge par une foule de jeunes gens que la science de ses moines-docteurs attirait, a été transformée en magnifique château par M. Charles de Rouvre, le sympathique député de la Haute-Marne. Le style qu'il a choisi est celui de la Renaissance allemande. Mais l'extérieur de l'édifice a seul été modifié. La disposition intérieure est restée la même. C'est une succession de hautes salles voûtées, dont plusieurs sont soutenues par un pilier central. Des embellissements leur ont toutefois enlevé ce qu'elles présentaient de trop austère. Des tentures représentant des scènes mythologiques ornent la galerie qui servait de promenoir aux religieux. A son extrémité, un escalier de bois richement sculpté conduit à une autre galerie qui dessert les appartements du premier étage et qui est remplie de gravures mises en valeur par un fond d'étoffe rouge.

Un bâtiment détaché de l'abbaye, adossé à d'épais contre-forts que le lierre recouvre, servait de logis aux étudiants. Mme Charles de Rouvre en a fait une chapelle, dont l'inauguration a eu lieu il y a quelques semaines.

Très puissants et très riches au XVIIIe siècle, les moines du Val avaient confié à Bouchardon le soin de leur édifier un portail. Ce portail, qui compte parmi les chefs-d'œuvre du célèbre sculpteur, a été religieusement conservé. Il fait au château une entrée monumentale.

Dans le canton d'Andelot, un des bourgs les plus anciens de France où Childebert II, Brunehaut et Gontran ont signé le fameux traité qui a ouvert la période féodale, le comte de Beurges possède deux fort beaux châteaux, Reynel et Ecot. Le premier, qui a vu naître la seconde femme du sire de Joinville, s'élève à pic au-dessus de la vallée ; un grand étang fait un miroir à ses terrasses et à ses tours. Le second, qui a eu pour maîtres les Mailly, les d'Hostel et les Capisucchi-Bollogne, ceux-ci d'origine italienne, mais fixés en France depuis le XVIe siècle, est assis au fond d'une gorge profonde que des forêts immenses enveloppent de toutes parts. Comme on dit de certains châteaux solitaires, il semble n'avoir été bâti que pour les étoiles. Des ombrages séculaires, des eaux courantes réunies en nappes limpides et où la truite fuit parmi des herbes qui semblent fuir aussi, en font un séjour très agréable en été ; l'automne venu, on peut s'y livrer très fructueusement au plaisir de la chasse.

Mais, depuis longtemps déjà, le mouvement et la gaîté se sont retirés de Reynel et d'Ecot. L'unique héritière de ces domaines et de ces royales forêts n'est plus. Mlle de Beurges a été enlevée par la mort dans tout l'éclat de sa vingtième année. Douée comme par les fées de l'intelligence, de la grâce et de la beauté, amazone

intrépide, rappelant le type des plus poétiques héroïnes de Walter Scott, elle se distinguait surtout par sa bonté. Il n'était pas rare de la rencontrer à travers les bois, portant aux chaumières, aux huttes des bûcherons des aumônes dont ses douces paroles rehaussaient encore le prix. Et sa mémoire reste bénie sous ces humbles toits.

Si cruellement frappé, le comte de Beurges a renoncé aux luttes de la politique. Ses concitoyens, qui l'avaient envoyé au Parlement, comme le chef du parti conservateur dans le département, ont en vain cherché à le faire revenir sur sa décision. Il n'a consenti à accepter que le mandat de conseiller général pour défendre les intérêts du canton d'Andelot. Sa bienveillance, sa serviabilité sont légendaires. D'un accueil aussi obligeant et d'une aussi inépuisable charité, Mme de Beurges est avec lui la providence de la contrée.

Comme celui de Chaumont, l'arrondissement de Langres renferme d'intéressantes habitations. Le château du Pailly semble être un morceau détaché du Louvre. La magnificence de son aspect et la richesse de sa décoration n'ont pas d'égales ailleurs. C'est le triomphe de l'architecture du XVIe siècle s'étalant dans des soubassements en pierres rustiquées ou à bossages; dans des galeries extérieures, aux arcades reposant sur des pilastres, dans des tourelles ajourées, dans des balcons supportés par des consoles géminées que de délicates sculptures réjouissent de leur grâce. Le long des façades, des colonnes cannelées se profilent et chaque étage est surmonté d'une frise extrêmement ouvragée. Un donjon à mâchicoulis domine de sa masse carrée les différents corps de logis dont il fait encore ressortir l'élégance par le contraste de sa sévérité. Aux quatre angles de cette tour, survivant à la forteresse primitive, la Renaissance a d'ailleurs ajouté de légères tourelles ajourées qui l'ont rajeunie et égayée. Le Pailly a été construit pour le maréchal de Saulx-Tavannes, par des artistes italiens placés sous la direction de Nicolas Ribonnier, architecte langrois. Il appartient aujourd'hui à M. Du Breuil de Saint-Germain, qui pendant la dernière législature a représenté avec distinction le département de la Haute-Marne.

Un autre château de la même époque et qui, dans sa petitesse, mérite aussi l'admiration, est celui du Grand-Jardin, à Joinville. Propriété de Mme Salin, il est le seul vestige de la splendeur et du luxe des Guises en cette cité où leur puissance se sentait assez forte pour braver la royauté elle-même.

Son origine est assez romanesque. Le seigneur du lieu, Claude de Lorraine, aimait tendrement sa femme Antoinette de Bourbon, ce qui ne l'empêchait point, paraît-il, de lui faire quelques infidélités. En revenant de la chasse, il s'arrêtait volontiers dans une pauvre maisonnette où la beauté, sans artifices, d'une jeune paysanne l'attirait. La duchesse apprit ces visites. Elle eut garde

de se plaindre. Mais elle fit descendre dans la chaumière des tapisseries et des meubles de prix, pour que le duc n'y fût pas privé du bien-être auquel il était habitué.

Claude de Lorraine comprit la leçon ; il renonça à ses rustiques amours et, désireux d'obtenir le pardon de sa femme, il fit bâtir et lui offrit en présent le château du Grand-Jardin.

L'histoire ne dit pas ce qu'il a tiré de la bergère.

(*Figaro*.)

* * *

Le Château de Brienne. — Comme le *Figaro* l'annonçait récemment, la mort du général duc de Bauffremont, dernier représentant mâle de la branche aînée de sa maison, a fait passer son titre ducal au chef de la branche cadette, le prince de Bauffremont-Courtenay.

Ce titre, que la pairie accompagnait, fut concédé par Louis XVI à l'aïeul du défunt, deux années seulement avant l'ouverture de la Révolution. Les graves préoccupations de l'époque en retardèrent l'enregistrement. Confirmé à la Restauration, il consacra définitivement de son éclat une longue et glorieuse succession de services rendus à la France. Les Bauffremont ont joué, en effet, un rôle très brillant dans notre histoire et ils marchent au premier rang de notre aristocratie.

Originaires de la Lorraine, ils y étaient assez puissants au XIIIe siècle pour déclarer la guerre au duc suzerain. Ils y possédaient de nombreux domaines où ils exerçaient le droit de haute justice. Leur principale résidence était le bourg féodal dont ils portaient le nom, berceau de leur race, qu'un vaste château-fort, flanqué de dix-sept tours aux murailles de cinq mètres d'épaisseur, couronnait puissamment de sa masse orgueilleuse. Jusqu'au siècle dernier, ce village demeura le siège d'une importante baronnie. Il n'est plus aujourd'hui qu'une humble commune du département des Vosges. Compris dans la vente des biens nationaux, le magnifique manoir, qui faisait sa parure, a été dévasté et aux trois quarts détruit. Ce qui reste de ses arceaux gothiques abrite de pauvres ménages de paysans. Et, dans les vastes salles où, parmi leurs vassaux rassemblés, les fiers seigneurs devisaient de batailles et de tournois, où les gracieuses châtelaines trônaient au milieu de la splendeur des fêtes, tous les hommages courant à leur beauté, des chats viennent guetter les souris réfugiées sous les gerbes, des poules picorer la graine échappée des épis.

Mais, dans sa vénération pour la mémoire de ses aïeux, le prince de Bauffremont-Courtenay a voulu disputer à une ruine irrévocable ces précieux vestiges du passé. Depuis plusieurs années, sa persévérante sollicitude s'est appliquée à les racheter au fur et à mesure qu'un surenchérissement de circonstance arrivait à sa composition, et sans doute finira-t-elle un jour par les réunir entre ses mains.

Les annales de la Lorraine ne sont pas seules à parler en termes pompeux des Bauffremont. Celles de la Bourgogne énumérèrent également leurs prouesses. Ils firent grande figure au temps où cette province avait ses souverains. L'un d'eux, Pierre de Bauffremont, fut notamment comblé de biens et d'honneurs par Philippe-le-Bon, qui, non content de le créer chevalier de la Toison d'or à l'institution de cet ordre, comte de Charny, sénéchal héréditaire et capitaine-général de ses Etats, l'estima d'assez noble souche pour lui accorder le main d'une de ses filles.

Ils s'établirent aussi en Franche-Comté, où la Cour de Versailles leur montra autant de considération que leur en avait marqué celle de Madrid. Ils y avaient pour demeure la superbe terre de Scey-sur-Saône, conservée par la branche aînée jusqu'à nos jours et dont hérite le nouveau duc.

Déjà une des plus belles habitations de France appartenait au prince de Beauffremont-Courtenay. C'est le château de Brienne, situé dans le département de l'Aube, au-dessus de la petite ville où Napoléon Ier a suivi les cours de la fameuse Ecole militaire que les Minimes y dirigeaient sous l'ancienne monarchie; possédé tour à tour par les Brienne, les Luxembourg et les Loménie, il a été fastueusement reconstruit, vers le milieu du XVIIIe siècle, par Etienne-Charles de Loménie, archevêque de Toulouse, le futur contrôleur-général des finances, dont l'indécision et l'incapacité devaient être fatales à Louis XVI. Rien ne fut épargné pour qu'il eût les proportions et les apparences d'un palais. Aussi ne saurait-on taxer de présomption les habitants du pays, quand ils l'appellent un petit Versailles.

D'un côté, la route de Bar-sur-Aube prolonge à perte de vue son avenue; de l'autre, une perspective de cinq kilomètres s'ouvre, encadrée de grands arbres, à l'extrémité de ses terrasses, et cette disposition semble s'être véritablement inspirée de celle qu'on a choisie pour ménager de nobles abords à la résidence du Roi-Soleil.

Deux pavillons flanquent la grille d'entrée, qui est surmontée du chiffre et de la couronne princière de Bauffremont-Courtenay. Par une pente douce que des gazons décorent de leurs dessins réguliers, on atteint une avant-cour de forme ovale et bordée, à droite et à gauche, d'une double allée de tilleuls. On gagne ensuite la cour d'honneur gardée par deux autres pavillons, d'un style Louis XVI très gracieux. Au bout d'une vaste esplanade, que cette cour enserre de ses pelouses, s'élève le château.

Il se compose d'un grand corps-de-logis à deux étages, chacun d'eux percé de quinze ouvertures. Trois pavillons rompent l'uniformité de ses lignes; un au centre, décoré de bas-reliefs représentant des amours, et surmonté d'un comble à la Mansart, percé de trois œils-de-bœuf, les deux autres faisant retour.

Dans les angles formés par ceux-ci, deux escaliers profilent leurs balustres, appuyés à des pilastres où sont couchés des sphinx. L'escalier de droite conduit à l'antichambre, dallée de noir et de blanc, assez sévère d'aspect. Mais, dès qu'on a pénétré dans le premier salon, qui n'est pourtant que le salon d'attente où, toujours reçus avec une bienveillance exquise, les visiteurs étrangers inscrivent leurs noms sur un registre relié dans le goût du vieux temps, l'admiration peut se donner carrière.

Ce ne sont que tentures et tapisseries *vairées d'or et de gueule*, comme le blason des Bauffremont; cabinets de la Renaissance italienne, enrichis de fines incrustations d'ivoire, malles à clous dorés, enfoncés sur un cuir vert pâle, des clous qui brillent comme de minuscules étoiles ou des yeux de lutins et qui les font si jolies qu'on serait tenté de croire qu'elles ont servi à renfermer les belles robes de Peau-d'Ane. Et beaucoup, beaucoup de portraits aux murs : celui de la princesse, aux traits si imposants, à l'expression si affable; celui de son aïeul, le duc d'Aubusson de La Feuillade, en grand costume de Cour, la main appuyée sur son bâton de maréchal.

On passe dans le salon de jeu, divisé par une arcade; d'un côté, le billard; de l'autre, les tables à jouer. Le grand salon vient ensuite, tenant toute la largeur du château, avec deux cheminées se faisant face. Les chaises, les fauteuils, les canapés, les consoles, tout pur Louis XVI et peint en blanc comme à Trianon. Des pilastres à chapiteaux merveilleusement sculptés encadrant les panneaux; des portraits, des statues, une curieuse tête de Méduse en marbre blanc retrouvée dans les souterrains du château; une légion d'amours formant des groupes au-dessus des portes; le plafond parsemé de nuages bleus et des glaces immenses ajoutant une illusion de grandeur à ce décor déjà si grand.

La bibliothèque, qui est voisine, fait songer aux Richelieu, aux Mazarin, aux grands seigneurs amis des beaux livres. Elle est garnie jusqu'à la corniche de larges armoires en bois sculpté et peint en blanc qui, derrière leur treillis, laissent voir une prodigieuse réunion de reliures rares. Deux galeries superposées et suivant la courbe oblongue de la pièce permettent de parvenir aux rayons supérieurs de ces armoires. Elles ont pour rebord des balustrades moitié en fer forgé, moitié en vieux chêne, celui-ci découpé de manière à reproduire le vair qui figure au blason des châtelains. Ce blason s'en détache d'ailleurs avec ses couleurs héraldiques, posé *sur le tout* d'une écartelure aux armes de la Maison de France dont les Bauffremont, par les femmes, représentent aujourd'hui deux branches, celle des Courtenay et celle des Bourbon-Carency.

Parmi les reliques conservées dans cette bibliothèque, on remarque deux très intéressants portraits du XVIe siècle. L'un est

celui de Nicolas de Bauffremont, bailli de Chalon et gouverneur d'Auxonne; l'autre, celui de Denise Paterin, son épouse, fille de Claude Paterin, vice-chancelier de Milan et premier président au Parlement de Bourgogne. Ces personnages sont pieusement agenouillés chacun auprès de son patron, et entourés de leurs nombreux enfants, les fils auprès du premier, les filles auprès de la seconde. Un peu plus loin, une pierre tombale, enchâssée dans une bordure de chêne et supportée par de gros pieds ronds, montre l'effigie d'un Bauffremont, jadis prieur, les mains jointes comme il sied à « vénérable et discrète personne ».

Le salon qui termine l'enfilade est le salon de famille. Son apparence tranquille, recueillie et aimable, est bien en harmonie avec sa destination. Il contient plusieurs vitrines remplies de parchemins et d'autographes d'un prix inestimable.

Pour entrer dans la salle à manger, il faut revenir sur ses pas et retourner jusqu'au salon d'attente. Elle occupe une longue galerie qui n'a pas moins de dix mètres de hauteur. Lambrissée de stuc à la mode des palais italiens, avec, en saillie, d'épaisses torsades de fleurs et de fruits, égayée de glaces colossales, elle doit à la peinture blanche et au velours nacarat de ses chaises Louis XV une physionomie tout à fait riante.

A côté de l'antichambre et derrière une grande porte à deux battants est l'escalier d'honneur, en pierre et pourvu d'une rampe en fer forgé, aux motifs rehaussés d'or. Au pied de sa montée, la chapelle, jolie, mais n'ayant la dimension que d'un oratoire. A ses parois des tableaux de l'Ecole italienne. Au premier étage, une galerie de portraits où les Bauffremont, cousins de l'Empereur et cousins du Roi, apparaissent dans la majesté et la grâce de leurs atours passés; une galerie de gravures, précédant de nombreux appartements, parmi lesquels on n'en compte pas moins de soixante-quinze pour les invités.

Le plus beau de ces appartements, placé au centre du château, embrasse le double horizon qu'on a de chacune de ses façades : ici, les cours et les quinconces de l'entrée, la ville de Brienne bâtie en forme de croix et la route de Bar-sur-Aube courant toute droite vers les blanches vapeurs du lointain; là, le parc avec ses terrasses, son tapis vert, sa perspective, ses solennelles et multiples avenues de tilleuls qu'en cette saison les dernières pousses, roses comme des branches de corail, couronnent de leurs jets menus.

Mais l'agrément de ces pièces le cède à l'intérêt de leurs souvenirs. Napoléon Ier les a habitées pendant la campagne de 1814, et Dieu sait à quelles pensées sinistres, à quelles angoisses son âme s'y est abandonnée. Dans ce lit tendu de satin bouton d'or n'a-t-il pas regretté son humble couchette de l'Ecole militaire? Car, il le sentait bien, le grand vaincu, son rêve merveilleux finissait. La foudre avait frappé l'aigle.

SEPTFONTAINES.

* * *

Nous avons sous les yeux le numéro de juillet dernier d'une Revue anglaise : *The Musical Times*, dont le premier article porte le titre que nous reproduisons.

Nous croyons qu'il intéressera vivement les Rémois, surtout les musiciens rémois.

Nous traduisons, en conservant le plus possible la saveur humoristique du style, voire même les inexactitudes :

La Musique dans une Cathédrale française. — « La ville de Reims n'est pas éloignée de Londres, puisqu'on peut y parvenir en huit ou neuf heures, en prenant à *Victoria* ou à *Charing Cross* un train confortable *viâ* Douvres et Calais. Nos touristes qui vont en Suisse peuvent fort agréablement couper la longueur du trajet jusqu'à Bâle par une halte à Reims, en ayant soin de descendre à la station de Bétheny, les express pour la Suisse ne passant pas à Reims même.

Plusieurs visites de ce genre à Reims m'ont rendu familière à la connaissance de la ville et de sa Cathédrale renommée. Mais je dois dire tout d'abord que je ne connais absolument aucun membre du personnel clérical ou laïque de la Cathédrale. D'où il résulte que toutes les remarques que j'aurais à faire sur l'organisation musicale de cette église sont exemptes de toute partialité, de toute opinion préconçue. Quelques observations préalables sont utiles à la bonne intelligence entre mes lecteurs et moi.

Ecclésiastique anglican de naissance, d'éducation et de conviction, je crois qu'il m'est permis de nourrir et d'exprimer un respect profond pour les formes d'un culte professé par tant de millions d'âmes croyantes. Tout en n'acceptant pas leurs doctrines sur quelques légers points de controverse, c'est avec bonheur que je viens en disciple auprès de ceux entre lesquels et moi-même existe une association d'art sur le terrain commun de la Religion.

La magnifique Cathédrale Notre-Dame de Reims renferme deux orgues dont on se sert à la grand'messe et aux vêpres les dimanches et fêtes.

Le grand orgue, avec son superbe buffet style Renaissance, est placé contre le mur septentrional du transept, de façon à ce que l'organiste puisse bien entendre les voix des prêtres à l'autel et des chantres dans le chœur. Il n'a du reste nullement à s'occuper de l'accompagnement de ces voix, comme je vais l'expliquer. L'instrument actuel est de MM. Abbey[1], de Versailles, et comme toutes les orgues modernes de France, il est très riche en jeux à anche. Je l'ai entendu dans tout son plein, et son timbre est tout à fait noble et majestueux, mais les jeux de flûte sont prédominants et je remarque l'absence du brillant des mixtures. Je ferai remarquer en passant que notre « *concluding voluntary* » impro-

1. John Abbey, père des Abbey, de Versailles, en 1843 : depuis il y a eu plusieurs restaurations par un facteur rémois, M. Brisset.

visations finales) n'a pas lieu dans une église comme celle-ci, et les *organ recitals* (concerts d'orgue) sont également inconnus dans ces murs sacrés, de sorte qu'il n'est guère possible d'entendre l'instrument dans toute sa puissance. Dans mon humble opinion, l'organiste actuel est très habile et joue avec une rare perfection. Ses nombreux petits préludes qui se rencontrent pendant l'office se font remarquer par un goût exquis et une grande richesse d'invention. Assurément, l'usage occasionnel de la voix humaine avec le *tremolo* est inévitable, mais l'artiste n'en abuse pas. Beaucoup de nos jeunes organistes pourraient assurément prendre une très utile leçon en écoutant avec une attention docile les improvisations de cet artiste.

Le second orgue, instrument à double clavier, avec quelque douze ou quinze jeux, dont un beau jeu de trompettes, placé dans un superbe buffet, dessiné, je crois[1], par Viollet-le-Duc, se trouve sous la première arcade sud du chœur; la *console est renversée*, ce qui permet à l'organiste de voir sans cesse et le chœur vocal, et le chef dont je parlerai particulièrement. La personne très compétente assise à cet instrument est responsable de l'accompagnement de toute la musique vocale, soit pour le plain-chant des psaumes et des véritables hymnes de l'église, soit pour les compositions d'un ordre plus relevé, chantées à la grand'messe et aux vêpres. Il n'a rien à faire avec la direction du personnel des chanteurs. Ceci regarde absolument le maître de chapelle, actuellement un très jeune homme, responsable de l'exécution de toute la musique harmonisée, et qui la conduit avec un *bâton*. L'accompagnateur est certainement sous ses ordres, quoique de beaucoup son aîné.

Je crois entendre quelque lecteur s'écrier : « Cela ne pourrait se faire dans une cathédrale anglaise. » Peut-être que non. Mais continuons. Le personnel du chœur consiste en une douzaine de clercs-laïques, dont l'un joue d'une ophicléïde, deux autres de la contrebasse, ce qui renforce la partie de basse dans toutes les grandes églises françaises. Des neuf autres, six sont des basses, de gros et solides gaillards, doués de ces puissants et rudes organes qu'on n'entend jamais dans nos brumeux et humides climats. De deux des ténors, je puis parler en termes d'une chaleureuse admiration. Il est d'usage d'assigner alternativement un des versets des Psaumes à une seule voix de ténor, le verset suivant étant repris avec une grande puissance une octave plus bas par tous les autres chantres. Ceci nécessairement donne une surabondance de notes élevées (*fa* et *sol*) au soliste. La manière dont les ténors de Reims lancent ces notes élevées est remarquable à signaler; car cette facile et pleine émission de puissance vocale n'a rien de ces notes à effet qu'un soliste lance devant un public d'auditeurs. Le plein-

1. *Arveuf*. N. de trad.

chant, vénérable et souvent majestueux, n'offre point matière à ostentation. C'est affaire de pratique journalière, et la sincérité avec laquelle il est rendu à Reims (et ailleurs) en dit plus que des volumes en faveur de la véritable honnêteté artistique des chantres français. Les *Amens*, je dois le dire, sont souvent hors de ton dans les églises françaises, et Reims n'est pas une exception.

Les enfants de chœur, dans leurs jolis surplis blancs recouvrant une soutane de velours (?), sont au nombre d'environ dix-huit, dont douze soprani et six contralti. (Je n'ai pas la prétention de donner strictement le nombre des chantres et des enfants de chœur.) Ces enfants ont bonne façon et mine joyeuse. Je crois qu'ils sont logés dans une sorte d'école, près de la Cathédrale — une maîtrise — comme on dit en France, d'où ils sont conduits à l'église par leur maître, un prêtre d'un certain âge, ou par son jeune assistant.

Dans toute la musique harmonisée, les chantres et les enfants quittent leurs places de chœur et se groupent autour du maître de chapelle, devant des pupitres à musique au milieu du chœur. Ils forment ainsi un groupe très pittoresque avec le rouge brillant de leurs soutanes qui tranche sur l'uniformité des costumes blancs et noirs. C'est en même temps une disposition très favorable pour obtenir les meilleurs effets musicaux, comme l'affirmeront volontiers tous les musiciens.

Les premiers enfants de chœur sont tout près du maître de chapelle, à droite et à gauche; les premiers ténors et basses derrière eux; le reste du chœur complète le cercle; l'accompagnateur au petit orgue est à moins de deux mètres de distance. Il n'est pas étonnant que les compositions les plus travaillées, *alla Palestrina*, puissent être et soient constamment chantées avec un soin et une précision admirables. Il n'est pas étonnant non plus que les hymnes, avec leur infinie variété d'arrangement, et avec leur charme indescriptible de beauté surnaturelle, remuent l'âme de l'auditeur et lui restent gravées dans la mémoire après qu'il a quitté l'église. On nous demandera peut-être : « Cela pourrait-il avoir lieu dans une cathédrale anglaise? » Au nom du sens commun, pourquoi non? Mais une fois encore, continuons.

Je ne sais à qui incombe la responsabilité du choix de la musique. Mais je soupçonne que le clergé donne des instructions générales quant au plus ou moins de durée des offices, et que le maître de chapelle lui soumet les pièces qu'il a l'intention de faire exécuter pour les prochains dimanches et fêtes. Le choix, quel que soit celui qui en est chargé, s'exerce sur un vaste champ. Je me rappelle avoir assisté l'an dernier à l'office de l'Ascension. Toute la musique de la messe et des vêpres était de l'école de Haydn et de Mozart, pleine d'une exquise mélodie, tous les mouvements bien suivis, et les solos de sopranos exécutés par un enfant doué d'une voix merveilleuse. Dans une plus récente occasion, la voix

de cet enfant avait subi le sort de toutes les voix d'enfants, et il n'avait pas été remplacé. Probablement des ordres avaient été donnés pour restreindre la durée de l'office, et tous les mouvements étaient courts, sans nuire au charme et à l'intérêt de l'exécution, avec force canons et autres complications de contrepoints admirablement chantés. Une autre fois, j'ai assisté à l'exécution d'un joli et délicat morceau d'harmonie moderne, donnant du relief à un office d'ailleurs sévère et monotone. Dans cet éclecticisme, Reims peut rivaliser avec nos cathédrales anglaises. Mais où nos cathédrales anglaises ne rivalisent et ne peuvent rivaliser avec Reims, c'est par l'absence de ces grandes et vieilles hymnes, qui ont traversé les siècles — dont quelques-unes sont rudes et disgracieuses, quelques autres empreintes d'étranges beautés, et toutes absolument en dehors des règles de composition moderne. C'est en cela que gît le charme principal des offices à Reims. La suppression de ces hymnes du rituel anglais par les réformateurs du XVIe siècle a été une de ces erreurs que rien ne peut réparer. Encore devons-nous leur savoir gré de ce qu'ils ont bien voulu nous laisser.

Je me suis efforcé de faire partager à mes lecteurs l'impression générale que m'a fait éprouver la musique d'église à Reims. Sa grande caractéristique est la puissance, l'énergie, la sincérité. D'autres chœurs peuvent lui être supérieurs comme exacte observation des nuances : on ne peut, par exemple, le comparer à celui de Cologne pour la recherche d'effets magnifiques de pianissimo. Mais pour la bonne et honnête musique de chant, il ne serait pas facile de trouver mieux. Quant à constater dans le chœur quelque enfant endormi ou distrait, quelque chantre paresseux et négligent, cela semble une pure impossibilité en entendant l'exécution du chant à Reims.

Mais mon intention, en écrivant cette lettre, ne serait qu'à moitié remplie si je déposais ici ma plume. Deux fois déjà j'ai fait allusion à la possibilité d'un parallèle entre les cathédrales d'Angleterre et celles de France. En poursuivant succinctement cette idée, je laisse bien entendu de côté les chœurs bien connus des capitales des deux pays, qui jouissent d'avantages exceptionnels et ont en même temps la supériorité de ressources pécuniaires exceptionnelles. Laissons donc Londres et Paris en dehors de la question, et demandons si l'on peut établir un parallèle instructif entre l'une de nos cathédrales de province et la cathédrale provinciale de Reims.

Tout d'abord, nous aurons plaisir à signaler entre elles une ressemblance de famille. Elles ont toutes deux un office quotidien, et toutes deux elles le célèbrent en l'accompagnant avec la meilleure musique qu'elles peuvent obtenir et diriger. Dans chacune, des chanteurs professionnels, mais qui, pour la plupart, sont commerçants ou même ouvriers, viennent deux fois par jour, en habit

ecclésiastique, chanter leurs parties: dans chacune un petit bataillon de jeunes garçons, actuellement bien instruits et traités avec bonté, donnent dans le tableau une note gaie.

Signalons aussi dans les offices eux-mêmes une vive ressemblance. En Angleterre, comme en France, on chante les psaumes et les cantiques, ainsi que beaucoup d'hymnes, sous forme antiphonale (d'antiennes); à la voix d'un chantre clérical soliste répondent les versets par la masse du chœur. Notre service anglican de communion n'est qu'une traduction du rituel latin, bien que les grandes hymnes, le *Gloria in excelsis*, le *Credo* et le *Sanctus* occupent un ordre différent. Et heureusement, la même musique peut y être et y est réellement employée dans nombre d'églises des deux côtés du canal. Tout ceci, et plus encore, nous le possédons en commun avec nos voisins. Mais, quand nous arrivons à des détails pratiques d'organisation et de direction, nous voyons se manifester des divergences.

J'ai esquissé le portrait français, il me faut des teintes plus douces et plus légères pour l'esquisse anglaise. Chez nous un organiste, généralement, — peut-être toujours, — musicien accompli, intelligent, quelquefois compositeur, préside, dans toute l'acception du terme, à l'orgue, et est responsable de l'exécution plus ou moins parfaite de la musique par le chœur. S'il ne souffre aucune immixtion, surtout d'un membre du clergé, nous ne voyons pas pourquoi nous pourrions l'en blâmer. Mais je pense qu'il y a lieu d'envier la situation de son confrère, l'organiste de Reims, qui n'a nulle préoccupation d'accompagnement. Nos clercs laïques, une fois engagés dans leurs emplois, sont irrévocables tant qu'ils se conduisent bien. Une voix de chanteur peut être absolument usée, sa qualité devenir médiocre, sa coopération à l'effet général du service peut être absolument nulle, ou, ce qui pis est, défectueuse; et d'année en année, à mesure qu'il vieillit, il devient de plus en plus inutile. Ses appointements sont de beaucoup supérieurs à ceux des clercs laïques en France; il est mieux payé, tout bien considéré, que les chanoines mineurs, ce qui ne l'empêche pas généralement d'être un grincheux. Je regrette de ne pouvoir adoucir ces expressions. Dans beaucoup de cathédrales de provinces en Angleterre, les clercs laïques sont le côté faible. Les enfants, obéissants et dociles, sont-ils traités chez nous de manière à tirer le meilleur parti possible de leurs jolies voix? Nos amis de Reims seraient étonnés, je pense, si, venant nous faire visite en Angleterre, ils remarquaient notre étrange adhésion à l'arrangement antiphonal de deux chœurs à la fois, alors que tout instinct musical conseillerait la confusion de la masse des deux chœurs en un seul. Est-il une bonne raison à donner contre l'adoption par nous de leur méthode? Les Psaumes et les Cantiques (si ces derniers sont écrits sur le mode antiphonal) étant terminés, le *Credo* récité et les Collectes dites, quelle sérieuse ou

manifeste objection pourrait être raisonnablement formulée contre le groupement des chœurs réunis dans une disposition circulaire? A cette époque d'éditions octavo à bon marché, il ne serait pas nécessaire de placer des pupîtres de musique, toutes les parties pouvant se trouver entre les mains des chanteurs. Mais le maître de chapelle et son *bâton!* — et l'accompagnateur obéissant à son battement! — Assurément, nous ne pouvons pas être mûrs pour ces nouveautés. Je déclare franchement que je leur souhaiterais une cordiale bienvenue.

Il nous reste à signaler la dernière grande différence entre les cathédrales provinciales en France et en Angleterre, et ce sera la conclusion de ma lettre. A Reims, le clergé, depuis Son Eminence le Cardinal-Archevêque jusqu'au plus jeune abbé, disent tous leurs offices avec les inflexions et les cadences des tons ecclésiastiques; et il est parfaitement évident que les services de musique, du commencement à la fin, sont pratiqués et soutenus avec leur entière approbation et leur puissant appui. Je suis sur un terrain délicat; mais la vérité me force d'affirmer qu'en Angleterre, le clergé supérieur ou capitulaire, à quelques rares exceptions près, ne professe pas un vif amour pour le *type cathédrale* du service divin. Beaucoup d'entre eux — le plus grand nombre, je crois — voteraient des deux mains la motion de substituer les hymnes métriques aux antiennes et les chants aux *services.* Dans plus d'une cathédrale anglaise, ce changement a été fait pour deux ou trois jours par semaine. Dans ces mêmes églises et dans d'autres, la proposition de faire *lire* tout l'office un jour la semaine par le curé et son clerc, a été adoptée par une joyeuse unanimité, malgré la protestation aussi vive qu'inefficace des chanoines mineurs, et parmi eux du grand-chantre.

Chaque chanoine est tenu à résidence, d'après notre malheureux système anglais, qui nous est imposé par des actes du Parlement, deux ou trois mois par an. Il endure cet esclavage — j'ai entendu prononcer le mot — avec le plus de patience qu'il peut amasser, et c'est avec joie qu'il s'empresse de retourner à son domicile habituel, parfois dans une contrée éloignée; et quand il est en résidence, et que, comme un souverain, il fait son entrée précédé d'un porte-verge, il aime beaucoup mieux écouter les futiles propos de ses filles et les critiques inconsidérées de ses fils que les graves conseils des membres permanents de l'état-major clérical, en résidence toute l'année, et accomplissant tranquillement toute la besogne réelle de la Cathédrale pour une maigre rémunération et de minces remerciements. Et il y a beaucoup de vrais fils de l'Eglise qui prétendent que les cathédrales anglaises, dans leur actuelle organisation, constituent le point le plus faible et le plus vulnérable du système, et qu'il vaudrait beaucoup mieux laisser chacune de nos grandes églises sous le gouvernement d'une tête responsable, aidée, comme à Reims, par un corps de musiciens clercs

et laïques, bien versés dans leurs fonctions et les aimant de tout cœur. » *Courrier de la Champagne.*

* * *

Sous ce titre : *Voyage dans le passé*, le *Journal de la Marne* publie un article, dont nous détachons la partie suivante :

Mac-Mahon a Châlons. — « Notre région châlonnaise est une de celles où le maréchal de Mac-Mahon fut le mieux connu et le plus longtemps populaire.

En 1859, au lendemain de la victoire d'Italie, il venait prendre le commandement du 2e corps territorial, qui comprenait la 3e et la 4e division, Lille et Châlons. Il fit son entrée solennelle dans notre ville le 11 octobre. Il fut reçu à la gare par le général de division baron de Richepanse, qui s'était trouvé vingt-deux ans auparavant avec Mac-Mahon sur la brèche de Constantine; par le général Jamin et par le maire de Châlons, M. Joseph Perrier.

Le maréchal, en grand uniforme, monta à cheval et entra en ville, escorté par la gendarmerie et le 9e régiment de chasseurs à cheval. Un bataillon d'infanterie, la Compagnie des sapeurs-pompiers, l'Ecole des Arts-et-métiers formaient la haie sur son passage.

« C'est au milieu des flots pressés d'une foule enthousiaste, dit une relation, sous une pluie de bouquets, de couronnes et de fleurs que le maréchal a traversé la ville, dont toutes les maisons étaient pavoisées, pour gagner son hôtel où Son Excellence a reçu immédiatement les visites officielles. »

La veille, un bataillon du 52e régiment de ligne, venant d'Italie, avait fait, lui aussi, son entrée à Châlons, musique en tête, drapeau déployé. « Il était impossible, dit le chroniqueur, de contempler sans une vive émotion ce glorieux témoignage de la valeur du brave régiment; aussi, à la vue de ces nobles lambeaux, précieusement, mais visiblement recousus l'un à l'autre, les acclamations retentissaient unanimes et chaleureuses; les fleurs, les bouquets, les couronnes pleuvaient de tous les étages sur le bataillon; de telle sorte qu'à son arrivée sur la place d'Armes, tous les fusils étaient ornés de fleurs, chaque officier portait un bouquet, et l'aigle du drapeau disparaissait sous une double couronne.

« A ce moment, soldats et citoyens étaient, pour ainsi dire, confondus pêle-mêle, et ce n'est qu'à grand'peine que la colonne a pu se former en bataille pour être passée en revue par M. le général commandant la 4e division. »

Par trois fois, en 1860, 1861, 1864, le maréchal prit le commandement du camp de Châlons. Mme la maréchale, duchesse de Magenta, venait alors s'installer à Juvigny avec sa jeune famille.

Mac-Mahon eut pour chef d'état-major le général Lebrun, qui l'avait si dignement secondé en Italie; pour commandant de l'ar-

tillerie, le général de Rochebouët, qu'il eut plus tard comme ministre de la guerre, et qui existe encore; le commandant du génie était le commandant Weynaud, depuis général.

Les divisionnaires furent MM. d'Autemarre d'Ervillé, Marulaz, Valsin Esterhazy, de Lorencez, Forey, Félix Douay, Bourbaki, etc.

Parmi eux, on remarquait le général de Mirandol, un de nos meilleurs officiers de cavalerie et qui, plus tard, déposa en *ex voto* à Notre-Dame de Lépine des fanions pris par lui au Mexique.

La dernière fois que le maréchal vint à Châlons, c'était au mois de janvier 1883, pour assister aux obsèques du général Chanzy, ce même général que, de sa captivité de 1870, Mac-Mahon avait indiqué au Gouvernement de la Défense nationale comme le plus digne d'être placé à la tête de l'armée. On se rappelle encore le cortège de généraux qui suivait la dépouille mortelle du commandant en chef de l'armée de la Loire. On se montrait parmi eux l'illustre Mac-Mahon, en grand uniforme, portant, avec les insignes de grand'croix de la Légion d'honneur, le collier de la Toison-d'Or.

Combien d'événements se pressaient entre les deux dates de 1859 et de 1883, celle où pour la première fois, Mac-Mahon avait fait son entrée triomphale dans notre ville, et celle où on le voyait aux obsèques d'un soldat qui avait, lui aussi, glorieusement combattu pour la France! »

L'Imprimeur-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

TABLE

DU

Tome V, 2me Série, de la Revue de Champagne et Brie

ALBUM de Marie de la Tour-d'Auvergne, princesse de Tarente. 151
ANNALES de Dom Ganneron, chartreux du Mont-Dieu, par P. Laurent. 83, 207, 608, 735, 860
ASSEMBLÉE PROVINCIALE de Champagne en 1787 . 5
AUBERT, Professeur au Lycée de Reims, sa retraite . 795
BABELON (Ern.), conservateur du cabinet des médailles à la Bibliothèque Nationale. 396
Obtient le prix Allier de Hauteroche (numismatique) 470
BARBOUTIN (Pierre), doyen des tambours de France 712
BAYARD (statue de) à Mézières. 312, 706
BAYE (le baron J. de), commandeur de Saint-Stanislas de Russie 711
BEAUMONT (Ardennes), épisode de 1870. 392
BEAUMONT-EN-ARGONNE, anciennes fortifications. . 472
BELLICK (Mme), centenaire. 796
BELVAL, antiquités romaines 801
BESANCENET (Alfred de), officier de l'ordre du Medjidié 931
BOSTEAUX (M.), correspondant du Comité de l'école d'Anthropologie 395
BOUCHER (Alfred), auteur de la statue de Théophraste Renaudot 473
BOULART (le général). 144
BRAY (Ardennes), sépultures antiques. 394
BREUIL DE SAINT-HILLIERS, légende 799
BRIENNE (le château de) 943
BROYES (fief de). 481
CENTENAIRES à Tréfols, à Dammartin et à Rocroi. . 141, 315, 712
CHALONS-SUR-MARNE, découverte d'un sarcophage sur l'emplacement de Saint-Pierre 142
— Découverte de 12 boulets en pierre. 143

— Découverte de monnaies antiques. 314
— Découverte d'une sépulture néolithique 314
— Collection Clément Vattebault 395
— Découverte de sépulture à la Cathédrale. 702
— Galerie militaire régionale, au Musée 794
— (Mac-Mahon à). 933
CHARTON (Édouard), notice nécrologique, par Jules Simon. 277
CHATEAU-THIERRY (Société historique et archéologique de) 127, 301, 462, 694, 792, 901
CHATEAUVILLAIN (fief de) 481
CHATEAUX de la Haute-Marne 939
CHATILLON-SUR-MARNE 706
COIFFY-LE-CHATEL 401, 866
CONCOURS de la Faculté de Droit de Paris, lauréats rémois : P.-J.-F. Verdelot, H. Auffroy, N.-A.-R. Demogue. 710
CONCOURS du Conservatoire national de musique, lauréats : Fern. Lemaire, Mlle M. Desmoulin. 711
DARTHU (Paul), compositeur. 796
DECÈS (le Dr), chevalier de la Légion d'honneur. . . 470
DEFRANÇOIS, Professeur au Lycée de Reims, sa retraite 795
DE LA RÉUNION DE CHATEAUVILLAIN au domaine des sires de Broyes 481
DIART (noces d'or de M. et Mme), à Chaltrait 140
DISCOURS DE LOUIS XVI aux États-Généraux (5 mai 1789), imprimé sur soie. 314
DOCUMENTS CHAMPENOIS communiqués au Comité des Travaux historiques : Lettres aux bourgeois de Châlons (1235) ; Lettres de Mabillon, relatives à Saint-Médard de Soissons (1668) ; Chiffres de correspondances diplomatiques ; État du chapitre de Reims (1429) ; La date de l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon 135
DOCUMENTS DU XVIe SIÈCLE relatifs à la Champagne et à la Brie, conservés dans une étude de notaire parisien, extraits du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, par le comte de Marsy 914
DOMMARTIN-SUR-YÈVRE, excavations creusées à mains d'hommes 393
DORGEOT (le capitaine G.-L.-Ch.), chevalier de la Légion d'honneur 711

DUBOIS (Paul), Directeur de l'École des Beaux-Arts . 471
DUMONTHIER (Mme), centenaire 797
ÉGREVILLE, découverte de dalles funéraires 937
ÉPERNAY, le nouvel hôpital 934
ÉTRÉPY, découverte d'une sépulture antique 143
EXCURSION EN CHAMPAGNE ET BRIE par un rémois, octobre-décembre 1892, par H. JADART 561, 756, 842
FONTAINEBLEAU, érection de la paroisse Saint-Louis en 1661. . . . . 130, 715
FONTAINE-SUR-COOLE, grottes 393, 708
GANNERON (Dom) 85, 207, 608, 735, 860
GRANDCHAMP, légende briarde, par H. M. 475
GRAVURE SATIRIQUE de 1890 à Châlons. 142
GRISOT (le général). 393
GUIOTH (le général). 393
HAUTVILLERS, guérisons miraculeuses dues à sainte Hélène 133
— Inauguration d'orgues. 445
HISTOIRE ET CARTULAIRE du prieuré de N.-D. et Sainte-Marguerite de La Presle, par E. CARRÉ . 20, 348, 432, 508
HOLDEN (Isaac), propriétaire de l'usine dite Vieux-Anglais, à Reims, créé baronnet 711
HONORINE (Sœur) (Adèle Ferrier), médaille d'honneur 930
HUILLARD (Mme Esther), de Sedan, peintre. 316
JADART (Henri), compte-rendu des travaux de l'Académie de Reims en 1892-1893. 530
JEAN DE CHALONS, chef de bandes en Italie au XIIIe siècle 129
JEANNE D'ARC, sa vie en vitraux à Orléans 473, 778
— Notre-Dame des soldats. 554
— Sa statue. 796
JOUVENEL DES URSINS (famille) 795
LA CHAMPAGNE ET LA BRIE aux Salons de 1893, par M. TAUSSERAT-RADEL 783
LANGRES, incendie de l'Hôtel-de-Ville. 141
— Les saints Jumeaux. 919
LA PIERRE TOMBALE DE SAINT REMI, par H. MENU. 161
LA PRESLE, prieuré de Notre-Dame et Sainte-Marguerite 20, 348, 432, 508
LA PRÉVOTÉ ROYALE DE COIFFY-LE-CHATEL, par A. BONVALLET. 401, 866
LA RÉUNION DES SEIGNEURIES de Pleurs et de Montmort, par l'abbé MILLARD 923
LARIVEY (Pierre de), chanoine de Saint-Etienne de Troyes ; ses œuvres 547
LA SALLE (famille). 136

LAUER (Jean-Philippe), élève de l'école des Chartes. 932
LAURÉATS CHAMPENOIS à la Faculté de Droit de Paris (1891-1892). 137
LE COMTE DE FERRIÈRES-SAUVEBOEUF, par E. Le Brun 841
LE GATEAU DES ROIS 158
LESEUR (Paul), Professeur à la Faculté de Droit de Paris 931
LES FOUILLES DE BELVAL, par Roger Graffin . . . 801
LES RÉMOIS EN ALGÉRIE. 398
LES SAINTS JUMEAUX DE LANGRES, par l'abbé Roussel. 919
LES SCULPTEURS DE LA MARNE : J.-B. Germain, Michel-Malherbe, Léon Chavaillaud 308, 312
LIVRY-SUR-VESLE, grotte funéraire néolithique. . . 929
LUNAIN (la vallée du). 557
MADRID (les Collections rémoises à l'Exposition de). 477
MANUELA (la duchesse d'Uzès), statue d'Émile Augier 710
MASSOULLE (Arthur), statuaire sparnacien 141, 309
MEAUX, Société littéraire et historique de la Brie. . . 379
MEIX-THIERCELIN (église du). 469
MÉZIÈRES, statue à Bayard. 312, 706
MISSA (Edmond), musique de l'*Hôte* 472
MONTDIEU (Chartreuse du) 83, 207, 608, 735, 860
MONTIGNY-LENCOUP, cèdre 797
MONTMORT, seigneurie 923
MOULES A GATEAUX, par M. L. Maxe-Werly 908
MOUZON (histoire de) 55, 418, 495, 593
MURTIN (Ardennes) (reliquaires de l'église de). . . . 377
MUSÉE CHAPU, au Mée. 395
MUSIQUE RÉMOISE DU XIVe SIÈCLE, par H. F. . . 478, 947
NEVEUX (Pol), officier d'Académie. 396
NEYMARCK (Alfred), son travail sur l'évaluation du capital et du revenu en valeurs mobilières en France 544
NICOLLE (Paul-Joseph), élève de l'École des Chartes. 931
NIZOLE (Hector), centenaire 712
NOTICE HISTORIQUE sur l'Assemblée provinciale de Champagne, sous le règne de Louis XVI, par Jacques Regnier. 5
ODILE (Sœur), cinquantenaire de sa profession religieuse 931
PARIS (Gaston), élu membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. 141
PATENOTRE, ambassadeur près le Gouvernement des États-Unis 470
PINTEVILLE (le général baron de). 391

PLEURS, seigneurie 923
PONTHIÈRE (Achille-Paul-Émile), élève de l'École des Chartes 931
PONT-SAINTE-MARIE, son église, son histoire depuis la Révolution, par l'abbé Masson 186
PRÉCIS d'une histoire de la ville et du pays de Mouzon, par N. Goffart 55, 418, 485, 593
PROVINS, monument funéraire érigé dans le cimetière 141
— Société d'Histoire et d'Archéologie 904
PUSSOT (Jean), son livre d'Heures 317
REIMS (Académie de) 125, 311, 381, 529, 690
— (Musée de) 126, 311, 382, 465, 544
— Travaux à la Cathédrale 131
— Fondation d'un calvaire 140
— Collection Kasparek 385
— Donation Théophile Habert 387
— Bibliothèque de la ville 389
— Statue de Jeanne d'Arc 395
— Le nouveau cimetière de l'Ouest 465
— Chapelle et calvaire de l'église Sainte-Geneviève 466
— Église Saint-Jean-Baptiste 468
— Découverte de monnaies des XVIe et XVIIe siècles 472
— Cathédrale (observations de M. G. Geffroy sur les travaux de la) 539, 700, 704
— Tombes à Saint-Remi 543
— Le premier consul à Reims 551
— Statues du Moyen-âge et de la Renaissance . 709
— Dessin du portail de la Cathédrale par J. Gentillatre (1722) 711
— (Pierre le Grand à) 798
— Évangéliaire slave, par M. l'abbé Cerf 926
— Don de M. Eugène Varin 932
RÉPERTOIRE HISTORIQUE de la Haute-Marne, par A. Roserot 321
ROLES des nobles du bailliage de Troyes en 1463, par Louis Le Clert 721
SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE, galerie souterraine . . . 471
SAINT REMI, sa pierre tombale 161
SAINT-REMI, tombes en pierre trouvées auprès du petit portail 543
SALONS de 1893 783
SIMON D'ÉPERNAY, apothicaire en 1327 394
SOCIÉTÉ Académique de l'Aube, *voyez* Troyes.
SOCIÉTÉ d'Agriculture, Commerciale, Sciences et Arts de la Marne 124

SOMMEPY (église de) 312
TAINE (H.) 515
THÈSES sur la Champagne à l'École des Chartes en 1893 : Recherches sur la condition de la classe agricole dans l'ancien diocèse de Troyes, par P. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE ; Histoire de la Ville de Langres et de ses institutions municipales jusqu'au milieu du XVe siècle, par Ferdinand CLAUDON ; L'église Sainte-Madeleine de Troyes, par Paul HOPPENOT. 304
TROYES, Société Académique de l'Aube . . 119, 297, 455, 526, 687, 899
— (Musée de) 120, 313, 378, 693
— (Le peuplier de) 400
— Rôle des nobles du bailliage (1433). 721
URBAIN II (la fête du B.). 706
VALMY, statue de Kellermann. 471
VINCENT (Henri), le docteur : Mention honorable au Concours des antiquités nationales 471
VITRY-LE-FRANÇOIS, anciens plans de l'église. . . . 141
— Projet d'exposition rétrospective. 544
WITRY-LES-REIMS, démolition et reconstruction de l'église 314, 471
YVES GIRARDON, imprimeur-libraire à Troyes, par L. MORIN 884

BIBLIOGRAPHIE

Dans le monde de l'Art, par Ch. DES GUERROIS 116
« *Il faut oser* », comédie par Émile PREDL. 117
La querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé, par le chan. H. DIDIO 117
Sommaires de la « Revue Historique » 117, 897
L'armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Orléans, par BOUCHER DE MOLANDON et le baron DE BEAUCORPS. 272
Histoire d'une chaire du Collège de France, par Aug. LONGNON 272
Répertoire général et analytique des principaux fonds des Archives départementales de la Marne, par G. HÉRELLE. 273
La Crèche Hippolyte Noiret à Rethel, par le Dr DRAPIER. 274
Document sur la fondation de l'hôpital général de Rethel, par Henri LACAILLE. 274
Cartulaire de Riocourt, par Mgr FAVRE 275

Géographie historique de la Gaule romaine, par E. Desjardins 373
Bossuet, lettres et pièces inédites, par Arm. Gasté . . . 373
Nos adieux à la vieille Sorbonne, par Oct. Gréard . . . 374
Journal du Congrès de Munster, par Fr. Ogier, publié par Aug. Boppe 375
Petite collection Vitryate 375
Étude sur les bracelets et colliers gaulois, par Ed. Fourdrignier 376
Notes sur Montereau, par M. Paul Quesvers. 376
Guillaume de la Mare, secrétaire de Robert et de Guillaume Briçonnet, archevêques de Reims, par Ch. Fierville 453
Sommaires de la « Revue Historique » 456, 685
La chute de l'ancienne France, les débuts de la Révolution, par Marius Sepet 520
Les assemblées générales des communautés d'habitants en France du XIIIe siècle à la Révolution, par Henry Babeau 521
Almanach-Annuaire historique, administratif et commercial de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes (1893), 35e année. 524
Les fêtes du centenaire de Valmy (septembre-octobre 1892) 524
De Reims à Jérusalem en 1893, par Mgr P.-L. Péchenard 525
Notice des imprimeries de Troyes depuis 1789 et des autres imprimeries du département de l'Aube depuis leur fondation, par Louis Morin. 526
Inventaire-sommaire des Archives départementales de la Marne, antérieures à 1789, par P. Pélicier. 677
Ascendants et descendants de très haut et très puissant seigneur Antoine-Louis Crozat, baron de Thiers, etc., par le vicomte de Breuil 678
Cinquante problèmes techniques discutés et traités sur la carte de Rethel, par le commandant Devaureix. . 679
Les dragons à Reims (avril-mai 1893). 679
La poterie antique parlante, par Théophile Habert . . 679
Promenades à travers la vallée du Grand-Morin, par Georges Husson 680
Lettres et négociations de Claude de Montdoucet, résidant de France aux Pays-Bas (1771-1774), par J. Didier . 681
La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai, par Alfred Cauchy. 682
Publication du dernier volume du Catalogue des imprimés de la Bibliothèque de Troyes, par M. Det 684
Jeanne d'Arc considérée au point de vue franco-champenois, par l'abbé Étienne Georges. 779

Sillery et ses seigneurs, par l'abbé Péchenart 780
Les trois Colbert, par le général Thoumas 781
Mélanges d'archéologie ardennaise, par H. Menu 781
Les pèlerins champenois en Palestine, par A. de Barthélemy 895
Revue bénédictine (renseignements sur la Champagne) 895
Décade historique du diocèse de Langres, par le P.-Jacques Vignier 896

MARIAGES

Chavigné (René de) et Mlle Schelinger 397
Dagonet (Aug.-Edmond) et Mlle Fréminet (Marie-Gabrielle) 932
Godart (le général) et Mme Gayet de Preuilly 142
Gracy (Raymond-Laurent) et Mlle Hubert de la Hayrie (Joséphine-Thérèse) 474
Hubert de Fayolle (le vicomte) et Mlle Gourjault (Julie de) 933
Latil (Félix de) et Mlle Roux-Lacroix (Louise) 932

NÉCROLOGIE

Appert (Sophie-Geneviève) 676
Beaujoint (Hippolyte-Jules) 269
Bigault de Cazenove (Mme) 372
Bornot 671
Chamorin (Hilaire) 893
Charlier (Pierre) 371
Charlier 893
Clément de Blavette (Fr.-Alex.) 894
Clément-Vattebaut 270
Clermont-Tonnerre (comte Sosthènes de) 891
Cœuret de Saint-Georges (le général) 675
Daras 114
Daru (le baron) 671
Dautreville (Henri) 776
Delagrange (le général) 113
Duchenay (Louis-Adrien) 670
Garnier (le général) 111
Gérard (Pierre) 113
Goepp (Ch.-Fréd.-Th.) 669
Goerg, maire de Vertus 271
Griffon (le docteur) 672
Guillemart (Élie) 114

Hauterive (le comte d') 43
Hennequin de Villermont (le comte) 451
Herbillon (le colonel Émile-Alexandre). 269
Kampf (le général) 892
Lacaze (Léon) (le docteur) 115
Lagué de Salis (le comte de) 451
La Tullaye, née Sainte-Suzanne (baronne de). 893
Le Goff (Mme). 889
Lelarge (Auguste) 674
Lenormand de Bretteville (Mme) 113
Lhermitte (Jean-Augustin) 369
Limasset (P.-Alex.-Théod. 672
Liniers (le comte Paul de). 776
Luce (Siméon) 114
Ludinard 672
Mareuil (la comtesse de) 676
Margaine (Henri), sénateur . . . . . 7[illegible]8
Neveux, sénateur. 671
Osiecki (M. d') 372
Paris (Émile). 671
Poplimont (Isidore) 891
Rue (Alph.-Cl.-M.-Joseph de la), comte de Mareilles. 369, 712
Salle (Xavier) 113
Saussier, notaire. 892
Schreuder (Pierre-Louis) 452
Senault (le général) 271
Susbielle (le général baron de) 450
Thérèse (Sœur) (Marie-Anne-Labbée) 889
Thibault (l'abbé) 370
Uzès (le duc d') 673, 776
Vatelet (l'abbé) 776
Wignacourt (Pauline-Marie-Louise de) 269

DC
611
C44R5
sér.2
t.5

Revue de Champagne et de Brie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY